



**HAL**  
open science

## Approche des demeures médiévales de la partie septentrionale du duché de Bourgogne

Antoine Lacaille

► **To cite this version:**

Antoine Lacaille. Approche des demeures médiévales de la partie septentrionale du duché de Bourgogne. Histoire. Université Panthéon-Sorbonne - Paris I, 2022. Français. NNT : 2022PA01H029 . tel-03859484

**HAL Id: tel-03859484**

**<https://theses.hal.science/tel-03859484>**

Submitted on 18 Nov 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**THESE DE DOCTORAT**

**Préparée au sein de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne  
Pour l'obtention du titre de Docteur  
Spécialité Histoire de l'art**

Présentée et soutenue publiquement le 21 février 2022  
par

**Antoine LACAILLE**

**Approche des demeures médiévales  
dans la partie septentrionale du duché de Bourgogne**

**Volume 1 (Texte – 1<sup>ère</sup> partie)**

**Thèse dirigée par Philippe Plagnieux**

**Membres du jury de soutenance**

Mme Sylvie Balcon-Berry, maître de conférences HDR, Sorbonne Université, Rapporteur

M. Philippe Bernardi, directeur de recherche au CNRS, Examineur

M. Pierre Garrigou-Grandchamp, docteur en histoire de l'art, Examineur

M. Hervé Mouillebouche, maître de conférences HDR, Université de Bourgogne-Franche-Comté, Rapporteur

M. Philippe Plagnieux, maître de conférences HDR, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Directeur de thèse



*Ce qui plaît, ce qui charme dans ces modestes bâtisses,  
c'est l'empreinte des besoins et des habitudes de la famille qu'elles protègent ;  
c'est la sincérité des procédés de construction,  
l'imprévu, l'adresse et l'esprit, disons-le, avec lesquels l'artiste  
a su profiter de tous les accidents du programme donné.*

VIOULET-LE-DUC Eugène,

*Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle,*

T. VI, Paris, B. Bance, 1863, p. 241-242.



# Remerciements

---

Au vu du parcours accompli, il est temps pour moi de dire merci : aux personnes qui m'ont accompagnées, aux structures qui m'ont accueillies ainsi qu'à mes soutiens familiaux et amicaux.

Je tiens à remercier en premier lieu Monsieur Philippe Plagnieux, professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, qui m'a encadré tout au long de cette thèse. Ses conseils avisés m'ont permis de réaliser les choix les plus pertinents concernant les orientations et la présentation de ce travail.

Merci beaucoup aux membres de l'Equipe d'Accueil Hicsa (Histoire culturelle et sociale de l'art) pour les échanges et aux membres de l'Unité Mixte de Recherches Artheis, dépendant de l'Université de Bourgogne-Franche-Comté, qui m'ont accordé une place dans leurs locaux dijonnais pendant plusieurs années.

Les échanges ont été très fructueux avec Monsieur le Général Pierre Garrigou-Grandchamp, docteur en Histoire de l'art et archéologie, Monsieur Benjamin Saint-Jean-Vitus, chargé de recherches à l'Institut national de recherches archéologiques préventives et Monsieur Hervé Mouillebouche, professeur à l'Université de Bourgogne-Franche-Comté, du fait de leur fine connaissance de l'habitat médiéval bourguignon. Aussi, je leur adresse de sincères remerciements, ainsi qu'à Madame Sylvie Balcon, maître de conférences à Sorbonne Université, rapporteur de cette thèse et Monsieur Philippe Bernardi, directeur de recherches au CNRS, membre du jury de thèse.

Chaque séminaire, colloque, journée d'étude ou table ronde sur le thème de la demeure médiévale a été l'occasion de riches partages et discussions. C'est dans ce cadre que je remercie Ivan Ferraresso, désormais collègue lorrain, mais également Cécile Bulté, Mathieu Leguil et Laurent Cathiard, mon bînome pour l'organisation d'une mémorable journée d'étude à l'INHA. Guillaume Frantzwa et Olivier Deforge m'ont fourni de précieux renseignements à l'occasion de la visite des villes de Metz et Provins : qu'ils en soient ici remerciés.

Dans le contexte bourguignon, je tiens à remercier les membres du Centre d'Etudes Médiévales et en particulier Sylvain Aumard et Christian Sapin pour les moments de partage scientifique. Je suis également reconnaissant envers les architectes du patrimoine François Peyre et Dominique Jouffroy pour leur aide.

L'appui de mes collègues doctorants archéologues médiévistes a été déterminante. Un grand merci à mon ami Thomas Vergine, pour sa participation à un grand nombre de mes chantiers, à l'émulation scientifique sur certains sites étudiés en communs (Salives avec des fouilles mémorables, Châtillon-sur-Seine, le château Vitteaux et nos visites à Châteauneuf notamment). Qu'il soit encouragé pour la poursuite de sa propre quête doctorale. Je salue plus largement tous les membres de l'Association archéologique de Bourgogne (Antoine, Georgie, Sybil, Axelle, Kevin, Théophile...) pour leur aide sur « le terrain » dans certains de mes chantiers (en particulier le Palloux et la tour de Bourgogne à Flavigny). Merci à Maxime Messner pour son expertise sur les rares canonnières de mon corpus.

Ce travail ne se limitait pas à la lecture d'ouvrages ou d'archives : il a été pour moi l'occasion de redécouvrir plus finement un territoire déjà familier. L'accès à certaines propriétés et la communication d'un peu de documentation a été possible grâce aux contacts pris dans les différents sites prospectés, quelquefois par le biais d'associations patrimoniales ou de la mairie.

Je dois beaucoup à l'association du Renouveau du Vieux Dijon, à mon ami Clément Lassus et aux autres membres de l'association *Castrum* pour la chasse aux vestiges dans le centre ancien de Dijon.

Le Centre Beaunois d'Etude Historiques et Véronique Mangold ont facilité mes recherches beaunoises. La Société des Sciences de Semur-en-Auxois et ses présidents Jean-François Bligny(†) et Jérôme Benet (qui m'a accompagné au tout début de mes recherches en archives, sur un autre thème), l'association des Amis du Vieux Semur ainsi que Pierre Pinon(†), Céline Duchesne, Jean-Alain Proisy, Michèle Frommherz et Dominique Coq ont tous été d'une aide précieuse pour les investigations à Semur-en-Auxois.

J'ai eu la chance de bénéficier de solides appuis de la part de Martine Speranza (association Auxonne Patrimoine), Dominique Masson et Jean Millot (association Images en Châtillonnais) et Isabelle Portois pour Châtillon-sur-Seine et les environs, Michel Gillant pour Nuits-Saint-Georges (association pour la sauvegarde de l'église Saint-Symphorien et du pays Nuitons) et Erich Chatriot (Chlorophylle immobilier) et Claude Ducarouge (Société d'Etude d'Avallon) pour ce site. A vous tous, merci.

Il m'a été possible de trouver également des relais dans d'autres sites, non urbains. Aussi, je tiens à remercier particulièrement la Société des Amis de la Cité de Flavigny et son président Gérard Mégret, ainsi que Marie Algranate, Chantal Blancher, Marcelle Magnin, M. et Mme Deschamps et bien d'autres pour mes investigations flavigniennes poussées. Je dois beaucoup à Alain Rousselet et Emmanuel Sauvageot pour l'étude du site de Rougemont, Roger Froidurot pour la découverte de Vitteaux, Bruno Lautrey pour Talant, M. et Mme Sauvadet pour Gilly-lès-Cîteaux et André Cherblanc pour Villaines-lès-Prévôtes. Mes recherches ont aussi été facilitées par Geneviève Lefebvre (association Baigneux Archives) pour Baigneux-les-Juifs, l'association Monsieur Vincent et son président Gérard Beurdeley pour Moutiers-Saint-Jean, Max et Geneviève Honig (association Montréal en Bourgogne) et M. et Mme Descombes pour Montréal, Didier Godard (Cercle Arnetois de Recherches Historiques) pour Arnay-le-Duc, Jacqueline Mugnier et plus largement l'association qu'elle dirige (Histoire et Patrimoine de Fleurey-sur-Ouche) pour ce village, Christine Legoux pour le bâti d'Aignay-le-Duc, Sigrid Pavèse (association Les Amis du Vieux Fontaine) pour la découverte du patrimoine de mon village natal, les Amis de Mont-Saint-Jean avec son ancien président Vincent Dumont pour ce site, Marie-Christine Lenoir et les membres de Gisseysous-Flavigny Patrimoine pour ce village. Je peux encore citer d'autres associations qui m'ont apporté un peu d'aide : ARPEGE pour Gemeaux, les Amis du Vieux Noyers pour le site homonyme, et l'association Agey et ses environs pour Sombornon.

Et bien sûr, un grand merci à tous ceux qui ne sont pas cités ici mais qui m'ont transmis quelques documents ou qui m'ont permis d'accéder à leur propriété. Ce réseau de contacts humains sur les thèmes de l'architecture et du patrimoine constitué au fil de rencontres enthousiastes est un atout précieux. J'aimerais pouvoir le valoriser en poursuivant les recherches dans le même secteur.

Il convient également de saluer l'accueil réservé dans les centres d'archives, de documentation et les bibliothèques. J'exprime de chaleureux remerciements au personnel des Archives départementales de la Côte-d'Or (et notamment à son directeur Edouard Bouyé), à celui de la bibliothèque municipale de Dijon : ces lieux d'érudition sont rapidement apparus comme des refuges de choix dans le cadre de cette recherche. Je voudrais remercier également les employés des autres centres. Il s'agit pour la Bourgogne des Archives départementales de l'Yonne à Auxerre, des services des archives communales d'Auxonne, Beaune, Châtillon-sur-Seine, Dijon et Flavigny-sur-Ozerain, du musée municipal de Semur-en-Auxois, des bibliothèques municipales de Beaune, Châtillon-sur-Seine, Dijon, Mirebeau-sur-Bèze et Semur-en-Auxois, de la Bibliothèque universitaire de l'Université de Bourgogne, du centre de documentation du Service Régional de l'Inventaire et de ceux de l'Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine de Côte-d'Or et du Conseil Architecture Urbanisme et Environnement de Côte-d'Or. La DRAC Bourgogne-Franche-Comté conserve également une documentation conséquente, tant dans le centre de documentation ainsi que dans les services de la Conservation Régionale des Monuments Historiques et du Service Régional de l'Archéologie. Merci également aux employés des services parisiens de la Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, de la bibliothèque de l'Inha, de celles du Centre Michelet (Université Paris 1) et du Musée des Arts Décoratifs.

Enfin, je terminerai par quelques mots plus personnels,

A Cédric Moulis et Ivan Ferraresso, pour m'avoir permis de trouver une voie professionnelle de choix en Lorraine.

Il me faut également remercier mes amis-hébergeurs parisiens : Maxime, François, Marie, Maud, Pauline et Hélène.

Merci à mes colocataires successifs, Sarah puis Anita, d'avoir accepté que l'appartement dijonnais se transforme ponctuellement en laboratoire.

A mes très nombreux relecteurs (Sylvie, Jacky, Luisa, Isabelle, Jocelyne, Babeth, Cécile, Christophe G., Christophe B., Christine, Morgane, Audrey, Jean-Yves, Georgie et quelques autres...), merci pour vos remarques avisées.

J'ai constamment à l'esprit le soutien moral apporté par toute ma famille et mes amis. Je leur exprime mes chaleureux remerciements. Merci en particulier à mon père, pour m'avoir transmis son goût pour la période médiévale, et pour son soutien de chaque instant au cours de l'élaboration de cette thèse.

Une profonde gratitude pour ma fiancée Marie-Pierre, pour son incroyable patience.

A mon défunt voisin, Léon Labie, qui m'a donné le goût de l'histoire locale.



# Résumé

---

La partie nord de l'ancien duché de Bourgogne possède plusieurs sites riches en vestiges de constructions domestiques médiévales (XII<sup>e</sup>-milieu du XVI<sup>e</sup> siècle). Leur analyse architecturale, formelle et archéologique, en convoquant lorsque cela est possible la documentation ancienne (sources écrites et graphiques) rend possible la constitution d'un corpus cohérent d'édifices et de structures inséré dans une base de données. Cette démarche permet de cerner le fait domestique à travers de multiples thèmes : modes de conservation, analyses spatiales, aspects techniques, esthétiques et fonctionnels de la demeure et de ses dépendances, la notion de propriété, mais également les modes de construction et d'habitation. Cette approche globale dans le cadre d'un milieu représentatif examine un pan majeur de la société médiévale dans sa grande diversité.

# Abréviations utilisées

---

AB : Annales de Bourgogne

ADCO : Archives départementales de la Côte-d'Or

ADY : Archives départementales de l'Yonne

AM : Archives municipales

BM : Bibliothèque municipale

BM : Bulletin Monumental

BNF : Bibliothèque nationale de France

BSSS : Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de Semur-en-Auxois et des fouilles d'Alesia

BSSY : Bulletin de la Société des Sciences de l'Yonne

BUCEMA : Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre

CRMH : Conservation Régionale des Monuments Historiques

INHA : Institut National d'Histoire de l'Art

MAP : Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine

MCACO : Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or

MSHAB : Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Beaune

RTCBEH : Recueil des Travaux du Centre Beaunois d'Etudes Historiques

SRA : Service Régional de l'Archéologie

SRI : Service Régional de l'Inventaire

Par commodité, certains noms de lieux fréquemment utilisés ont pu être raccourcis lorsqu'ils ne comportent pas d'homonymes dans la zone étudiée. Il en est ainsi pour Aignay(-le-Duc), Châtillon(-sur-Seine), Flavigny(-sur-Ozerain), Gilly(-lès-Cîteaux) et Semur(-en-Auxois).

# Sommaire

---

## Volumes 1 et 2 : Texte

Remerciements.....	5
Résumé.....	11
Abréviations utilisées.....	12
Sommaire.....	13
<b>Volumes 1 et 2 : Texte</b> .....	13
<b>Volume 3 : Annexes</b> .....	20
<b>Volume 4 : Illustrations</b> .....	20
Introduction générale.....	21
Au cœur de l'intime : étudier l'habitation.....	21
Des études polymorphes et relativement récentes.....	22
Le champ de l'étude.....	30
Une fenêtre chronologique restreinte, centrée avant tout sur le Moyen Âge finissant.....	32
Un territoire de la taille d'un département.....	34
Ressources et axes d'étude : de l'observation du terrain à l'analyse sociologique.....	38
Présentation de la base de données.....	41
Chapitre premier.....	47
Réaliser l'inventaire des bâtiments et vestiges de bâtiments.....	47
<b>A. Les constructions déjà (re)connues</b> .....	47
A.1. La demeure médiévale au XIX <sup>e</sup> et au début du XX <sup>e</sup> siècle : une expression de l'art gothique.....	47
A.2. Protection, travaux de restaurations et valorisation patrimoniale : la documentation des services territoriaux du patrimoine.....	63
A.3. Recenser : les apports déterminants du monde universitaire.....	72
A.4. Des études archéologiques rares mais salutaires.....	83
<b>B. Reconnaître les structures sur le terrain</b> .....	90
B.1. La prospection systématique dans les sites à potentiel.....	90
B.2. La reconnaissance ponctuelle des structures en complément.....	93
B.3. Une liste secondaire constituée de structures dont le statut ou la datation est incertain.....	95
<b>C. Quelques considérations sur les sources cartographiques, iconographiques et orales</b> .....	99
C.1. Changements de plans.....	99
C.2. Les vues et dessins : de l'évocation à la représentation réaliste.....	105
C.3. Un état matériel authentique sur les cartes postales et photographies anciennes.....	111
C.4. Quelques autres ressources : photographies récentes, écrits et témoignages oraux.....	114
C.5. A la recherche de vestiges et de documents concernant des édifices signalés.....	116
<b>D. Appréhender l'âge des édifices</b> .....	120
D.1. La pratique de la datation architecturale.....	120
D.2. De multiples moyens pour dater les structures.....	125
D.3. Les causes de datation malaisée : réemplois et conservatismes.....	133
Chapitre deux.....	143
Méthodologies d'exploitation du corpus : structures et textes.....	143
<b>A. Le protocole d'analyses sur le terrain</b> .....	143
A.1. Appréhender le contexte d'un site.....	143

A.2. L'analyse quasi systématique des façades, facilement accessibles.....	145
A.3. L'étude des intérieurs : une compréhension globale du bâti .....	154
A.4. Les opérations archéologiques ponctuelles .....	165
<b>B. Quelques pistes pour approfondir la recherche.....</b>	<b>176</b>
B.1. Un point sur les éléments de comparaisons et la datation des formes et des décors.....	176
B.2. Les réemplois et les éléments architecturaux déposés, témoins d'une architecture passée .....	188
B.3. Un point sur les matériaux et leur traitement .....	201
B.4. Dans et auprès du mur : les mortiers et les revêtements .....	206
<b>C. La recherche en archives .....</b>	<b>209</b>
C.1. Les études antérieures : une diversité d'approches.....	209
C.2. Les ressources et les choix d'échantillonnage des textes.....	213
C.3. L'exploitation des archives textuelles.....	220
C.4. La localisation des bâtiments mentionnés et la confrontation avec les vestiges.....	223
C.5. Nommer les bâtiments à l'époque médiévale pour les individualiser et pour se repérer.....	239
Chapitre trois.....	245
Le nombre et l'état des constructions : réflexions sur la présence et l'absence de vestiges de demeures .....	245
<b>A. Données textuelles et matérielles permettant de restituer l'invisible .....</b>	<b>245</b>
A.1. Quantifier la présence de maisons dans les archives écrites .....	245
A.2. Données démographiques en milieu urbain et rural : la diversité de peuplement .....	249
A.3. Quelques structures particulières seulement reconnues lors de fouilles archéologiques.....	255
<b>B. Maisons détruites, maisons altérées : la conservation des demeures médiévales en question .....</b>	<b>260</b>
B.1. Les « maisieres » : un indicateur de l'état des constructions au Moyen Âge .....	260
B.2. Les destructions projetées .....	264
B.3. Les destructions subies.....	274
B.4. Quelques causes de destructions aux époques Modernes et Contemporaines .....	280
B.5. L'état physique des demeures.....	285
Chapitre quatre.....	297
Le cadre spatial de l'implantation de l'habitat groupé.....	297
<b>A. Typologie des sites étudiés .....</b>	<b>297</b>
A.1. Les marqueurs de développement.....	297
A.2. Quelques réflexions sur la morphologie des villes et des bourgs fermés.....	301
A.3. La forme des faubourgs.....	304
<b>B. Les relations entre les habitations et les autres aménagements bâtis des agglomérations .....</b>	<b>307</b>
B.1. Habitat et château .....	307
B.2. Habitat et fortifications urbaines .....	314
B.3. Autres situations particulières .....	324
<b>C. Formes de la rue et systèmes parcellaires : une diversité de formes d'implantations ....</b>	<b>331</b>
C.1. Les axes de circulation, structurant les sites.....	331
C.2. À l'échelle de la rue : considérations sur les formes parcellaires .....	335
C.3. La prédominance du meix en milieu rural.....	343
C.4. La disposition des constructions au sein des parcelles bâties .....	353
Chapitre cinq.....	369
L'environnement domestique.....	369
<b>A. La part des espaces non bâtis .....</b>	<b>369</b>
A.1. La cour distributive .....	369
A.2. Le jardin auprès de la maison.....	370
A.3. Les aménagements liés à l'utilisation de l'eau.....	373
<b>B. La grange : principale dépendance de l'habitat dont il subsiste des vestiges .....</b>	<b>380</b>

B.1. Les mentions de granges dans les écrits médiévaux .....	380
B.2. L'identification des granges médiévales en contexte d'habitat groupé .....	391
B.3. Un type particulier relativement bien conservé : la grange à piles.....	394
<b>C. Les annexes de l'habitat : autres dépendances .....</b>	<b>410</b>
C.1. Le cellier .....	410
C.2. Le pressoir .....	411
C.3. Bâtiments abritant les animaux .....	414
C.4. Les autres dépendances de l'habitat .....	422
Chapitre six. ....	425
Forme générale de la demeure : représentativité des modes de constructions et approche des volumes .....	425
<b>A. Le choix des matériaux : maisons de pierre ou maisons de bois ?.....</b>	<b>425</b>
A.1. Une prédominance pour le bois au Moyen Âge classique .....	425
A.2. La pierre sur place ou à peu de distance aux XII <sup>e</sup> -XIV <sup>e</sup> siècles.....	428
A.3. La construction à pan de bois prédominante .....	437
A.4. Le triomphe de la pierre à partir du XVI <sup>e</sup> siècle .....	444
A.5. L'absence de pierres dans le Val de Saône .....	445
A.6. L'usage ponctuel du métal.....	450
A.7. Synthèse : le recours commun aux ressources locales vers 1640 et quelques réflexions sur l'infraconstruction.....	452
<b>B. La maison dans ses grandes formes .....</b>	<b>455</b>
B.1. Le volume des édifices .....	455
B.2. La longueur de la maison, définie principalement par le nombre de travées .....	459
B.3. La hauteur des édifices et les niveaux d'étages d'après les mentions textuelles .....	460
B.4. Les demeures à partition interne .....	463
B.5. L'unité entre la forme et la fonction de la maison.....	466
Chapitre sept. ....	467
L'enveloppe de l'édifice : parois, sols, couvrements et couvertures.....	467
<b>A. La façade à pan de bois.....</b>	<b>467</b>
A.1. Formes et matériaux de ce type de façade .....	468
A.2. Les façades en saillie.....	474
A.3. Les formes d'assemblage de l'ossature du pan de bois.....	488
A.4. Entre les poutres : le choix du type de hourdis .....	498
A.5. Les revêtements : réflexions sur la visibilité des assemblages .....	500
A.6. Les ouvertures sur ce type de façade.....	501
A.7. Synthèse : l'utilité du pan de bois et de l'encorbellement .....	502
<b>B. La technicité des murs .....</b>	<b>504</b>
B.1. La forme des parements .....	504
B.2. La mise en œuvre de la maçonnerie de bas en haut et du cœur vers l'extérieur .....	510
B.3. Les éléments structurels et les aménagements inclus ou associés aux murs.....	521
<b>C. La cave : un incontournable des belles demeures quand le terrain s'y prête.....</b>	<b>532</b>
C.1. La forme des caves .....	532
C.2. Le mode de couvrement .....	536
C.3. La partition des caves .....	544
C.4. Modalités d'accès aux caves .....	546
C.5. Quelques aménagements fonctionnels dans les caves.....	547
<b>D. Les niveaux de circulation intérieurs (hors cave) : sols et couvrements .....</b>	<b>548</b>
D.1. Les sols construits .....	548
D.2. Les plafonds .....	553
D.3. Le couvrement en voûte en dehors de la cave.....	559
<b>E. Un renouvellement des connaissances sur les charpentes anciennes de maisons .....</b>	<b>561</b>
E.1. Traits constructifs généraux .....	561

E.2. Charpentes à fermes et pannes.....	562
E.3. Charpentes à chevrons-formant-fermes.....	570
E.4. Les charpentes de forme mixte.....	571
E.5. Autres charpentes de formes particulières.....	572
E.6. Synthèse : quels choix de charpente ?.....	575
<b>F. Toitures et couvertures</b> .....	577
F.1. Formes de la toiture.....	577
F.2. Avant-toits et toitures débordantes.....	580
F.3. Chéneaux et gouttières.....	585
F.4. Les matériaux de couverture.....	587
Chapitre huit.....	601
Données techniques et fonctions de chaque entité architecturale de la maison.....	601
<b>A. Les escaliers, organes de distribution par excellence</b> .....	601
A.1. Les escaliers droits.....	601
A.2. Un paradigme de la forme d'escalier médiéval : la vis.....	604
A.3. La tourelle d'escalier : mettre en valeur la desserte des étages.....	607
<b>B. La galerie : une structure polymorphe en façade</b> .....	623
B.1. Les mentions textuelles.....	623
B.2. Les galeries de qualité reliant deux bâtiments d'habitation.....	625
B.3. Les galeries de desserte contre une façade.....	627
B.4. Les galeries faisant salle d'apparat.....	629
B.5. Les pontets.....	631
B.6. Les galeries rurales prolongeant un escalier de pierre.....	633
<b>C. Typologies et caractéristiques techniques des baies</b> .....	634
C.1. Les éléments de l'encadrement de l'ouverture.....	635
C.2. Fermetures, battants et huisseries des ouvertures.....	640
C.3. La diversité de la mouluration.....	644
C.4. Les portes.....	659
C.5. Les fenêtres.....	663
<b>D. Cheminées murales et autres structures de chauffe</b> .....	682
D.1. Questionnements autour des notions de chauffeur et cuisine.....	682
D.2. Nombre et positions des cheminées.....	686
D.3. Les types de cheminées.....	690
D.4. Description technique et fonctions des composants de la cheminée.....	699
D.5. Quels modèles de cheminée ? Et quelles alternatives à ce type d'équipement ?.....	705
<b>E. Autres menus aménagements : éviers, niches et latrines</b> .....	707
E.1. Les éviers pour manier l'eau chez soi.....	707
E.2. La généralisation des niches murales.....	709
E.3. La rareté des latrines maçonnées.....	712
Chapitre neuf.....	723
Analyse d'une demeure notable à façade jumelée du XIII <sup>e</sup> siècle à Flavigny-sur-Ozerain [21271-8]	723
<b>A. Fiche analytique</b> .....	723
<b>B. Remise en contexte</b> .....	724
B.1. Historique.....	724
B.2. Contexte d'intervention et état de l'édifice.....	725
<b>C. Description de l'édifice</b> .....	726
C.1. Compréhension de la forme parcellaire.....	726
C.2. Généralité et distribution.....	729
C.3. Analyse de l'intérieur.....	730
C.4. Description des façades.....	741
<b>D. Analyses complémentaires</b> .....	748

D.1. L'iconographie .....	748
D.2. Etude des éléments lapidaires .....	750
D.3. Les résultats du sondage pratiqué dans la cave .....	754
<b>E. Synthèse : appréhender le contexte de la création architecturale</b> .....	756
Chapitre dix. ....	761
Analyse d'un logis à tourelle seigneurial des années 1500 à Pouilly-en-Auxois [21501-6] .....	761
<b>A. Fiche analytique</b> .....	761
<b>B. Contexte d'intervention et état de l'édifice</b> .....	762
<b>C. Description de l'édifice</b> .....	762
C.1. Compréhension de la forme parcellaire.....	762
C.2. Généralité et distribution .....	765
C.3. Analyse de l'intérieur .....	767
C.4. Description des façades .....	776
<b>D. Analyses complémentaires</b> .....	780
D.1. Un corpus de graffiti .....	780
D.2. Une huisserie ancienne dans le comble.....	783
<b>E. Synthèse : le type de la maison seigneuriale à tourelle non fortifiée</b> .....	783
Chapitre onze. ....	787
Analyse d'une maison urbaine à ouvrier avec façade à matériaux mixtes des années 1530 à Semur-en-Auxois [21603-64] .....	787
<b>A. Fiche analytique</b> .....	787
<b>B. Remise en contexte</b> .....	788
B.1. Situation dans la ville .....	788
B.2. Contexte d'intervention et état de l'édifice.....	789
<b>C. Description de l'édifice</b> .....	790
C.1. Compréhension de la forme parcellaire.....	790
C.2. Généralité et distribution .....	790
C.3. Analyse de l'intérieur .....	792
C.4. Description des façades .....	802
<b>D. Analyses complémentaires</b> .....	812
D.1. Les pots en parement extérieur .....	812
D.2. Etude du principal graffiti ancien identifié.....	815
D.3. La publicité du début du XX <sup>e</sup> siècle.....	815
D.4. L'apport des archives historiques .....	816
D.5. L'estimation du nombre de matériaux nécessaires à la construction de l'édifice.....	817
D.6. Les résultats de la datation dendrochronologique .....	818
<b>E. Synthèse : les apports pour la connaissance de la maison commerçante de pierre et de bois en contexte urbain</b> .....	818
Chapitre douze. ....	823
Etude d'une maison à tourelle du XVI <sup>e</sup> siècle bâtie en brique au centre d'Auxonne [21038-22]...	823
<b>A. Fiche analytique</b> .....	823
<b>B. Remise en contexte</b> .....	824
B.1. Contexte d'intervention et état de l'édifice.....	824
B.2. Situation.....	825
B.3. Témoignages historiques .....	826
<b>C. Description de l'édifice</b> .....	828
C.1. Compréhension de la forme parcellaire.....	828
C.2. Analyse de l'intérieur .....	830
C.3. Description des façades .....	844
<b>D. Analyses complémentaires</b> .....	851
D.1. Fragments lapidaires déposés.....	851
D.2. Les carreaux de sol glaçurés à décors .....	853

D.3. Enduits et graffitis .....	854
D.4. La maison dans son contexte : trois maisons d'origine médiévale dans le même îlot parcellaire .....	855
<b>E. Synthèse : restituer la fonction initiale de l'édifice</b> .....	858
Chapitre treize .....	865
La maison en construction .....	865
<b>A. Le contrat de construction et les acteurs de la réalisation</b> .....	865
A.1. Le métier de bâtisseurs .....	865
A.2. Les salaires .....	875
A.3. La commande : forme du contrat et choix du commanditaire .....	877
A.4. Le prix des ouvrages .....	882
<b>B. Origine, préparation et commerce des matériaux</b> .....	888
B.1. La pierre à bâtir .....	888
B.2. Provenance et traitement du bois .....	908
B.3. Quelques données sur les autres matériaux .....	915
B.4. Le transport des matériaux .....	918
B.5. Le commerce des matériaux .....	920
B.6. Le volume des matériaux mis en oeuvre .....	922
<b>C. Elever une maison de pierre, assembler une maison de bois : le déroulement du chantier</b> .....	925
C.1. Préparer le terrain .....	925
C.2. Les moyens matériels sollicités .....	925
C.3. La durée des travaux .....	929
C.4. De l'erreur à l'échec : malfaçons, repentirs et constructions non achevées .....	933
<b>D. Les traces du chantier</b> .....	936
D.1. S'adapter à l'existant : la reconnaissance d'une chronologie de mise en place de constructions voisines .....	936
D.2. Le sens de montage d'un édifice ou d'un mur .....	939
D.3. Les trous d'ancrage .....	941
D.4. Les repères et les marques de montage .....	942
D.5. Entre signatures et signes comptables : les marques de tâcherons .....	946
Chapitre quatorze .....	949
Modes de propriétés .....	949
<b>A. Contraintes juridiques sur la forme et l'emplacement de la construction</b> .....	949
A.1. Les prescriptions architecturales urbaines .....	949
A.2. Affaires de limites et mitoyenneté .....	957
A.3. Les servitudes domestiques .....	965
<b>B. La maison comme propriété foncière</b> .....	968
B.1. Le droit de propriété .....	968
B.2. Les transactions et transmissions .....	973
B.3. Les charges : cens et autres redevances .....	985
B.4. Les censives et quelques réflexions sur la rentabilité immobilière .....	1003
B.5. La mise en location .....	1010
<b>C. Les résidences dotées d'un statut spécifique</b> .....	1012
C.1. Les fiefs et maisons franches .....	1012
C.2. Les maisons-relais de monastères en ville .....	1014
C.3. Les maisons canoniales .....	1016
Chapitre quinze .....	1021
Quelques maisons avec des formes et des activités spécifiques .....	1021
<b>A. Le cas des demeures patriciennes</b> .....	1021
A.1. Logements des Princes et des grands officiers .....	1021
A.2. Les maisons-tours, miroirs de l'élévation sociale .....	1022

A.3. Les grands logis à multiples chambres et la domesticité .....	1025
A.4. Les salles et manoirs .....	1027
A.5. Quelques exemples d'équipements « nobles » .....	1029
A.6. Meubles et objets, témoins du confort domestique .....	1034
<b>B. Deux logis pour le prix d'un : les maisons à façades jumelles .....</b>	<b>1036</b>
B.1. Des attestations en ville aux XIII <sup>e</sup> -XIV <sup>e</sup> siècles .....	1036
B.2. Une postérité évidente, en particulier dans les villages de l'Auxois .....	1039
B.3. Quelques pistes de réflexions concernant ces édifices .....	1040
<b>C. Maison protégée et maison qui protège .....</b>	<b>1044</b>
C.1. La protection matérielle .....	1044
C.2. La protection spirituelle .....	1053
<b>D. Habitat et structures de commerce .....</b>	<b>1070</b>
D.1. La pratique du commerce .....	1070
D.2. La halle : infrastructure de commerce par excellence .....	1072
D.3. Les « ouvroirs » .....	1077
D.4. Les baies de commerce, témoignages des demeures à ouvrir .....	1082
D.5. L'accessibilité possible de certaines boutiques .....	1086
D.6. Les étalages de vente .....	1088
<b>E. Un mélange des genres : le stockage et l'accueil des bêtes au sein de la demeure .....</b>	<b>1090</b>
E.1. Maisons et granges sous le même toit : les maisons mixtes .....	1090
E.2. Celliers et étables en partie inférieure des demeures de qualité à étage .....	1094
<b>F. Quelques usages particuliers d'une partie de la demeure .....</b>	<b>1098</b>
F.1. Maisons de confréries et maisons curiales .....	1098
F.2. Les aménagements collectifs et administratifs dans les dépendances de maisons .....	1099
F.3. Les établissements d'accueil et de loisirs .....	1103
F.4. Quelques équipements liés à l'eau et au feu .....	1106
Chapitre Seize. ....	1111
Orner et embellir pour personnaliser le cadre de vie .....	1111
<b>A. L'évolution dans la composition de la façade : la recherche d'une harmonie ? .....</b>	<b>1111</b>
A.1. Ouvrir largement la façade : la claire-voie .....	1112
A.2. Le programme constructif commun aux XII <sup>e</sup> -XIV <sup>e</sup> siècles .....	1114
A.3. Les caractères habituels des beaux logis de la fin du Moyen Age (XV <sup>e</sup> -XVI <sup>e</sup> s.) .....	1118
A.4. Un changement de paradigme à la Renaissance .....	1122
<b>B. Les supports de décors .....</b>	<b>1128</b>
B.1. Le décor fixe .....	1128
B.2. Le décor temporaire en façade lors de processions, fêtes et entrées solennelles .....	1135
B.3. Dessins et écrits hors du cadre : les graffiti .....	1136
<b>C. Le décor figuré .....</b>	<b>1141</b>
C1. Le décor historié : la figure humaine en action .....	1142
C.2. Autres modes de représentations humaines .....	1151
C.3. La représentation animale .....	1156
<b>D. L'individu en représentation : blason, monogramme, initiales et autres signes .....</b>	<b>1166</b>
D.1. Une marque d'appartenance : les armoiries .....	1166
D.2. Les monogrammes en guise de signatures pour les commanditaires .....	1174
D.3. Exposer sa philosophie à travers les devises .....	1177
D.4. Quelques pratiques développées à la Renaissance : inscrire une date ou son nom .....	1179
<b>E. Les motifs végétaux et l'ornementation .....</b>	<b>1182</b>
E.1. Le monde végétal .....	1182
E.2. La représentation d'objets et de divers symboles .....	1186
E.3. Des motifs signifiants : trilobes et accolades .....	1189
Conclusion générale .....	1203
Sources, bibliographie, sitographie .....	1221

<b>Sources</b> .....	1221
Archives historiques écrites médiévales, par site.....	1221
Archives documentaires modernes et contemporaines .....	1236
<b>Bibliographie</b> .....	1246
Ouvrages et articles.....	1246
Travaux universitaires et rapports scientifiques.....	1310
<b>Ressources en ligne</b> .....	1318
Table des tableaux et des graphiques .....	1319
<b>Table des tableaux</b> .....	1319
<b>Table des graphiques</b> .....	1320
Index des demeures, des escaliers en vis et des cheminées cités .....	1321

## **Volume 3 : Annexes**

Annexe 1. Repères chronologiques, les édifices datés.....	3
Annexe 2. Etude dendrochronologique de la maison 14 rue du Vieux-Marché à Semur-en-Auxois [21603-64] par Christophe Perrault .....	11
Annexe 3. Etude dendrochronologique de la maison 5 rue du Pavé-Saint-Lazare à Semur-en-Auxois [21603-35] et [21603-36] par Christophe Perrault .....	29
Annexe 4. Potentiel futur de recherches : cotes d'archives conservées aux Archives départementales de la Côte-d'Or qui mentionnent de manière assurée des demeures médiévales inscrites dans la définition du corpus, non consultées pour cette thèse .....	61
Annexe 5. Corpus de mentions textuelles issues du terrier de Vitteaux avec les biens concernant le site de Boussey en 1473 (ADCO E729) et du toisé de Talant des années 1555 (ADCO B1352) .....	67
Annexe 6. Edition d'une sélection de textes médiévaux .....	105
Annexe 7. Glossaire général des termes anciens .....	131
Annexe 8. Réflexion sur l'état des structures médiévales d'une construction domestique .....	149
Annexe 9. Principales caractéristiques des granges à piles du corpus	155

## **Volume 4 : Illustrations**

Table des illustrations.....	5
Illustrations.....	29

# Introduction générale

---

## Au cœur de l'intime : étudier l'habitation

Les maisons, tout comme les hommes qu'elles abritent, sont innombrables. C'est, aujourd'hui comme hier, l'un des signes les plus visibles de la présence humaine à la surface de la Terre<sup>1</sup>. Les agglomérations concentrent une accumulation d'édifices, en majorité à usage de logement, généralement issus d'époques distinctes. Jamais entièrement conservées dans leur intégralité en raison de leur ancienneté, les résidences médiévales reconnues, constituées d'un logis et/ou d'éventuelles constructions annexes, prennent actuellement plusieurs formes. Les anciennes demeures pluri-centenaires conservent souvent leur fonction originelle de logis ou grange, qu'elles soient occupées ou non, mais les ruines, les vestiges intégrés dans des bâtiments agricoles, industriels ou commerciaux, voire dans des monuments sont également bien nombreux.

La maison constitue un objet d'étude singulier. Lieu de vie de la famille, celui à partir duquel chacun se construit et fonde son parcours de vie, elle se veut un espace réconfortant. Son statut de cadre de vie intime, confidentiel et privé, mais également sa grande importance numérique<sup>2</sup> la rendent paradoxalement difficile d'approche pour les chercheurs. Conséquemment, la maison reste encore trop souvent un sujet patrimonial secondaire, car relevant d'un usage surtout individuel, comparativement aux monuments à vocation publique. C'est pourtant un objet social fort, porteur d'informations essentielles et plurielles pour qui s'intéresse à la condition humaine<sup>3</sup>. Ce sujet qui questionne *in fine* nos pratiques actuelles sollicite les notions de l'habitat (le peuplement), de l'habitation (la maison) et de l'habité (les pratiques domestiques).

---

1 DEFFONTAINES Pierre, *L'homme et sa maison : géographie humaine*, Paris, Gallimard, 1972, p. 9.

2 Les maisons sont longtemps restées « trop nombreuses, trop banales pour mériter la description » (ROUX Simone, *Le monde des villes au Moyen-Age XI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hachette, 1994, p. 85).

3 « Entre tous les sujets qui se partagent le domaine infiniment vaste de l'histoire des civilisations, l'un des plus attrayants – l'un des plus instructifs aussi – est à coup sûr l'étude de l'habitat humain » (CHAUME Maurice, « L'habitat humain en Bourgogne des origines à la conquête romaine », *AB T. 7*, Dijon, 1935, p. 7).

### Des études polymorphes et relativement récentes

L'attrait pour l'esthétique de l'art gothique au XIX<sup>e</sup> siècle constitue un élément déclencheur majeur dans l'historiographie de l'époque médiévale. Les récits de Victor Hugo et de Walter Scott restituent une âme aux églises et châteaux éprouvés par les réutilisations post-révolutionnaires. L'art de bâtir gothique, identifié par certains traits ornementaux caractéristiques comme le trilobe ou l'accolade, renvoie immédiatement au goût et à la culture d'une civilisation qui fascine. Témoignages matériels du faste des princes et de la cour, mais aussi d'un art en voie de réhabilitation, les hôtels médiévaux trouvent désormais grâce aux yeux d'un public cultivé.

Dans le même temps, la maison médiévale devient un objet d'intérêt – voire d'étude pour elle-même - revendiqué au sein des sociétés savantes<sup>4</sup>, néanmoins marginal si l'on considère la multiplication des études consacrées aux édifices fortifiés (châteaux et remparts) et aux constructions religieuses notables. Il est d'ailleurs surtout question d'appréhender la demeure patricienne, la plus monumentale, celle dont la qualité de l'ornementation, gage de prestige, vient souligner l'ambition de l'occupant. Deux publications importantes témoignent d'un regard plus positif sous l'angle de l'aspect technique de la construction et de la mise en œuvre des décors : le dictionnaire en neuf tomes d'Eugène Viollet-le-Duc<sup>5</sup> et l'ouvrage en deux tomes d'Alain Verdier et François Cattois<sup>6</sup>. L'architecture domestique trouve grâce aux yeux de ces auteurs du fait de l'importance numérique des exemples répartis sur l'ensemble du territoire et de la diversité des aménagements particuliers. Ils n'hésitent pas à s'arrêter sur de simples demeures bourgeoises, sinon plus modestes. Leur contribution est conséquente : les maisons servant de base à un raisonnement se trouvent presque systématiquement reproduites par une gravure tiré d'un dessin.

Ces travaux sont menés dans un contexte de prise de conscience de la fragilité de ces vestiges, pour beaucoup en très mauvais état de conservation, voire ruinés. L'hôtel urbain est à peine plus épargné que la résidence rurale par les destructions qui s'intensifient depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle notamment. E. Viollet-le-Duc émet à cet égard un verdict bien pessimiste : « Il n'existe plus

---

4 Un exemple avec un petit fascicule de 1835 concernant la ville de Montpellier (RENOUVIER Jules, « Des vieilles maisons de Montpellier », dans *Bulletin de la Société archéologique de Montpellier*, n°1, Montpellier, J. Martel, 1835, 13 p).

5 VIOLLET-LE-DUC Eugène, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, B. Bance, 1854-1868, 9 tomes. Le sixième tome consacre une petite centaine de pages à la maison médiévale, par ailleurs de nombreux articles (notamment « architecture civile » tome I ou « construction » tome IV) y renvoient implicitement.

6 VERDIER Aymar, CATTOIS François, *Architecture civile et domestique au Moyen-Age et à la Renaissance*, Paris, Didron, 1855-1857, 2 tomes. C'est le premier ouvrage ambitieux consacré en grande partie à l'habitat médiéval.

## Introduction générale

aujourd'hui, en France, que de bien rares débris des édifices civils antérieurs au XIII<sup>e</sup> siècle »<sup>7</sup>. L'émotion patrimoniale naissante autour de ces témoins peut se mesurer par la quantité des reproductions figurées : les demeures gothiques fascinent. En effet, ces ensembles, pour beaucoup promis à la pioche des démolisseurs, ne bénéficient pas des moyens de protection et de restauration mis en œuvre par l'administration des Monuments Historiques. De cette époque naquit l'urgence, hélas toujours d'actualité, de recenser et d'étudier ces bâtiments sur lesquels la menace plane toujours.

Au moment où apparaissent timidement les premières fouilles intégrant les méthodes de l'archéologie sédimentaire, une autre archéologie, celle des monuments, se développe en France, encouragée, entre autres, par Arcisse de Caumont. Ainsi, les monographies d'édifices se multiplient à partir du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle et prennent davantage en compte les spécificités architecturales au-delà du simple intérêt historique. Toutefois, les études sur le bâti domestique restent marginales à côté de celles consacrées aux bâtiments fortifiés ou aux édifices religieux ; les maisons étaient souvent « trop nombreuses, trop banales pour mériter la description »<sup>8</sup>. Elles ne concernent d'ailleurs aucune demeure rurale et peu de structures en bois, alors que certaines maisons urbaines en bel appareil de pierre de taille, les mieux conservées, ont parfois droit de cité car plus proches des grands monuments.

A la charnière entre la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et le début du XX<sup>e</sup> siècle, les écrits savants consacrés aux demeures médiévales restent très sommaires et de portée souvent locale. Dans ce contexte, la place conséquente qu'occupe l'architecture civile dans le manuel d'archéologie rédigé par Camille Enlart<sup>9</sup> et la thèse du commandant Raymond Quénevey dédiée aux maisons de Rouen<sup>10</sup> font exception.

Pendant une bonne partie du XX<sup>e</sup> siècle, l'habitat médiéval conservé en élévation est essentiellement considéré à la marge dans des monographies de sites ou dans la présentation du

---

7 VIOLLET-LE-DUC Eugène, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle*, T. I, Paris, B. Bance, 1858, p. 312 (article sur l'architecture civile).

8 ROUX Simone, *Le monde des villes au Moyen Age XI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hachette, 1994, p. 85. (Carré d'histoire).

9 ENLART Camille, *Manuel d'archéologie française depuis les temps mérovingiens jusqu'à la renaissance T. II : Architecture civile et militaire*, Paris, Alphonse Picard et fils, 1904, 856 p. Cependant, il prend avant tout en considération les très grandes constructions, comme ses prédécesseurs.

10 QUÉNEVEY Raymond, *L'habitation rouennaise : étude d'histoire, de géographie et d'archéologie urbaines*, Rouen, Lestringant libraire-éditeur (thèse pour le doctorat ès lettres présentée à la faculté des Lettres de l'Université de Paris), 1926, 430 p. Il aborde déjà des problèmes actuels comme le besoin suivre les travaux et la prise en compte des transformations, de l'environnement et la diversité des sources.

## Introduction générale

patrimoine d'un territoire. Les publications spécifiques restent rares et ne renouvellent que partiellement les connaissances déjà acquises sur les demeures urbaines patriciennes. Quelques historiens, géographes ou ethnologues ont bien abordé le thème de la maison médiévale depuis longtemps, entre autres par intérêt pour la vie quotidienne des populations ou les faits historiques afférent<sup>11</sup>. Ils ont pu néanmoins négliger l'aspect matériel faute d'outils adéquats pour reconnaître assurément ces espaces de vie.

A partir des années 1970-1980, la maison médiévale bénéficie d'un renouveau par le biais des travaux universitaires : citons les exemples de Cahors, Cordes et Cluny). Portant sur un corpus de constructions lié à un territoire ou une localité<sup>12</sup>, ces recherches rendent compte de l'importance numérique des vestiges par la pratique du recensement, concernant essentiellement les constructions de prestige comme l'habitat plus modeste en milieu urbain ou semi-urbain (bourg). L'étude des décors (notamment sculptés et peints), le traitement de l'espace, les distributions et les structures particulières comme les caves<sup>13</sup> sont des thèmes mis en avant dans le milieu universitaire. Certaines études sont menées dans d'autres cadres. Le recensement systématique entrepris par le service de l'Inventaire Général permet d'intégrer ces constructions dans la chaîne patrimoniale au moment même où se développent les protections et les relevés par le CRMH d'édifices vernaculaires et les protections de sites<sup>14</sup>. En second lieu, l'approche monographique d'un site ou d'une maison peut être nourrie par les méthodes de l'archéologie du sol et des élévations, dont s'inspirent certains travaux universitaires. Il est ainsi utile de rappeler l'essor en parallèle de l'archéologie médiévale.

Les destructions par bombardements pendant les deux dernières guerres, les grands programmes de reconstructions et l'urbanisation galopante sont à l'origine de remaniements profonds des centres-villes. L'archéologie de sauvetage est née d'une volonté légitime de sauvegarder les archives du sous-sol, mais aussi des témoignages architecturaux pluri-centenaires (pas uniquement monumentaux)<sup>15</sup>. Pour ce qui relève de l'époque médiévale, la prise de conscience

---

11 ROUX Simone, *La maison dans l'histoire*, Paris, Albin Michel, 1976, 300 p). CHASTEL André, GUILLAUME Jean (dir.), *La maison de ville à la renaissance : recherches sur l'habitat urbain en Europe au XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles*, Actes du colloque tenu à Tours du 10 au 14 mai 1977, Paris, Picard, Centre d'études supérieures de la Renaissance, 1983, 199 p. (collection De architectura).

12 La prise en compte de nombreux bâtiments sous forme d'enquêtes est favorisé par l'utilisation du média photographique.

13 DURAND Micheline, *Substructions vézeliennes : architecture civile du Moyen Age*, Dijon, Université de Bourgogne (mémoire de maîtrise en Histoire de l'art sous la direction de Simone DEYTS), 1972, p. 17.

14 Exemple pour le travail publié concernant les demeures médiévales de Montpellier : SOURNIA Bernard, VAYSSETTES Jean-Louis, *Montpellier : la demeure médiévale*, Paris, Inventaire général des monuments historiques, 1991, 250 p. (collection Études du patrimoine).

15 CHAPELOT Jean, « Rapport liminaire des groupes de réflexion : évaluation du patrimoine archéologique urbain, procédures d'analyse et programmation des recherches (groupe 3) », dans collectif, *Archéologie urbaine*, Actes du

## Introduction générale

du caractère alarmant de ces faits s'opère dans les années 1970-1980 à l'initiative d'historiens tels que Michel de Bouard, André Debord ou Michel Bur<sup>16</sup>. Désormais, la connaissance de la construction médiévale ne se cantonne plus aux élévations mais va s'étendre aux investigations du sous-sol. Quelques chantiers de fouilles clés, comme ceux de quartiers médiévaux de Lyon, Tours ou Saint-Denis, voient l'introduction de nouvelles méthodes d'analyses issues de cette nouvelle archéologie urbaine<sup>17</sup>. Entre autres structures, l'habitat modeste qui ne peut aisément se reconnaître en élévation se voit ainsi considéré. Par ailleurs, les objets mobiliers mis au jour renouvellent nos connaissances sur la vie quotidienne.

Les changements concernent aussi le regard porté sur les élévations. Connaître le bâtiment uniquement au travers des problématiques traditionnelles (la morphologie architecturale et le décor) ne répond plus aux attentes de la science archéologique<sup>18</sup>. Il a fallu mettre en place de nouveaux protocoles d'analyse afin de déterminer l'ensemble des remaniements subis par un édifice au cours de sa vie. Il s'agit désormais de considérer l'objet bâti dans sa globalité, comme produit par et pour l'homme - avec toutes les implications techniques, artistiques, sociales et économiques sous-jacentes. L'archéologie monumentale devient petit à petit l'archéologie du bâti, essentiellement mise en pratique sur des ensembles monumentaux.

L'archéologie du bâti urbain, incluant pour une bonne part l'étude des demeures, prend son ampleur vers 1985-1990. Cette discipline impose de plus en plus une approche rigoureusement scientifique de l'objet bâti, où toutes les informations demeurent consignées pour la compréhension de l'ensemble. Le champ d'étude se propage aux petites villes ainsi qu'aux bourgs, comme Obernai<sup>19</sup>, notamment à l'occasion de travaux universitaires. Certaines villes, déjà étudiées anciennement, sont revues à partir de nouvelles problématiques : l'architecture civile en pierres est redécouverte à Rouen là où Raymond Quénedey avait surtout vu du bois<sup>20</sup>. En définitive, l'analyse de constructions, même relativement modestes, avant travaux de restauration mettant en pratique

---

colloque international tenu à Tours du 17 au 20 novembre 1980, Paris, Association pour les fouilles archéologiques nationales, 1982, p. 31.

16 BURNOUF Joëlle (dir.), *Manuel d'archéologie médiévale et moderne*, Paris, A. Colin, 2009, p. 18-20. La revue « Archéologie médiévale » est créée en 1970 et fait régulièrement état de la situation préoccupante de l'archéologie urbaine. La discipline se penche aussi sur le monde rural avec les fouilles menées à Dracy et Rougiers par exemple.

17 Collectif, *Archéologie urbaine*, Actes du colloque international tenu à Tours du 17 au 20 novembre 1980, Paris, Association pour les fouilles archéologiques nationales, 1982, 769 p. Cet ouvrage rend néanmoins assez peu compte des études sur les bâtiments en élévations.

18 JOURNOT Florence, « Archéologie du bâti », dans Jean-Claude BESSAC et alii, *La construction : la pierre*, Paris, Errance, 1999, p. 135. : « L'archéologie comme science de l'homme doit considérer ce dernier en tant que producteur et consommateur d'objets ou d'ouvrages, étudiés sans sélection par un critère « artistique » ».

19 BRONNER Célia, « Les maisons médiévales de pierre à Obernai », dans *Les cahiers alsaciens d'archéologie, d'art et d'histoire*, volume 32, Mélanges offerts à Robert Will, Strasbourg, Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, 1989, p. 129-160.

20 PITTE Dominique, « Architecture civile en pierre à Rouen du XI<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle », dans *Archéologie médiévale*, T. 24 (1994), Paris, CNRS, 1994, p. 251-299.

## Introduction générale

l'archéologie du bâti se pratique dans de plus en plus de régions, comme à Provins par exemple : de nombreux articles parus dans le Bulletin monumental en rendent compte.

Publié en 1998, l'ouvrage conduit par Jean-Marie Pesez et Yves Esquieu dresse un premier bilan<sup>21</sup>. Le choix de publier les notices de plus de 100 maisons médiévales étudiées sur l'ensemble du territoire français permet de rendre compte de la diversité d'approches relevant de contextes d'interventions très variés. On pense bien sûr à l'étude des textes, engagée par Simone Roux et Françoise Piponnier. Les chercheurs revendiquent un élargissement du corpus à toutes les manifestations possibles de la demeure du Moyen Age (cartographie, documents figurés, textes, vestiges en élévation ou enfouis, mobiliers). Ainsi, pour cerner au mieux l'objet d'étude dans toutes ses caractéristiques, des passerelles sont tendues entre les disciplines : histoire de l'art, histoire économique et ethnographie de la construction<sup>22</sup>, archéologie du bâti). La publication de 1998 constitue un manifeste méthodologique sur l'apport des différentes ressources à convoquer : les grands ensembles monumentaux conservés, les vestiges archéologiques même modestes mais aussi la documentation écrite médiévale disponible qui fournit des données complémentaires aux observations physiques. Les axes de recherches proposés au début de l'ouvrage ne se limitent pas aux seuls outils d'analyse traditionnels adaptés à la construction domestique<sup>23</sup>. Certains sont en cours de développement pour d'autres types de construction beaucoup plus ambitieuse : c'est le cas pour les modes de constructions<sup>24</sup>, les peintures murales comme supports de décors, ainsi que les implications économiques de l'action de construire et du droit de propriété. D'autres notions nouvelles trouvent leur place par leur relation évidente avec l'habitat : c'est le cas de la construction de bois et des conditions de vie (hygiène, chauffage, éclairage)<sup>25</sup>. A peu près au même moment,

---

21 ESQUIEU Yves, PESEZ Jean-Marie (dir.), *Cent maisons médiévales en France (du XII<sup>e</sup> au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle)*, Paris, CNRS, 1998, 450 p. (Centre de Recherches Archéologique – n°20).

22 PESEZ Jean-Marie, « La référence ethnographique », in Yves ESQUIEU, Jean-Marie PESEZ (dir.) *Cent maisons médiévales en France (du XII<sup>e</sup> au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle)*, Paris, CNRS, 1998, p. 49-51. (Centre de Recherches Archéologique – n°20).

23 En parcourant la bibliographie, Yves Esquieu a déduit cinq axes principaux en 1995 : la maison et le parcellaire (le traitement de l'espace), les matériaux utilisés, les principes de la distribution spatiale, l'équipement de la maison lié au confort et les décors (ESQUIEU Yves, « La maison médiévale urbaine en France... », *op. cit.*, p. 126-129).

24 Collectif, *La construction au Moyen-âge*, Actes du congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public à Besançon les 2 et 4 juin 1972, Paris, Les belles lettres, 1973, 268 p.  
CHAPELOT Odette, BENOIT Paul, *Pierre et métal dans le bâtiment au Moyen Age*, Paris, École des hautes études en sciences sociales, 1985, 370 p.

25 ALEXANDRE-BIDON Danièle, PIPONNIER Françoise, POISSON Jean-Michel (dir.), *Cadre de vie et manières d'habiter (XII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles)*, Actes du VIII<sup>e</sup> congrès international d'archéologie médiévale à Paris les 11-13 octobre 2001, Caen, Publications du CRAHM, 2006, 326 p.

## Introduction générale

l'ouvrage de Pierre Garrigou Grandchamp fournit une très utile synthèse bienvenue en dressant un premier panorama national des connaissances actuelles sur le sujet<sup>26</sup>.

Les principaux acteurs de ce renouveau ont développé de nouvelles thématiques dans un colloque tenu en 2003<sup>27</sup>, où l'on retrouve les principaux acteurs de la recherche sur le sujet. Notons toutefois la difficulté essentielle qui réside dans la prise en compte de types régionaux très variés et difficilement comparables par la diversité des contraintes naturelles et le poids des traditions locales<sup>28</sup>. Aussi, les colloques et congrès suivants, notamment ceux organisés sous l'égide du groupe d'étude de la maison médiévale de la Société archéologique du Midi de la France ou de la Société française d'archéologie abordent les thématiques de l'habitat dans des cadres régionaux définis : le cas du Midi de la France<sup>29</sup>, ou plus récemment l'exemple d'un département peu étudié<sup>30</sup>. Certaines monographies très poussées sur une maison ou un groupe de maison constituent des ouvrages de référence, à l'exemple de la publication sur la droguerie du Serpent de Strasbourg<sup>31</sup> ou d'une demeure à Périgueux<sup>32</sup>.

Alors que vient d'être publié un nouvel ouvrage de synthèse et un article réflexif sur le sujet<sup>33</sup>, la dynamique ne semble pas faiblir. Ces dernières années, la matière même de la recherche s'est considérablement enrichie et diversifiée, avec une mosaïque de stratégies de recherches. Fort

---

26 GARRIGOU-GRANDCHAMP Pierre, *Demeures médiévales*, Paris, Rempart, Patrimoine vivant, 1999, 128 p.

27 Collectif, *La maison au Moyen Âge*, Actes de la session d'université d'été de 2003 à Angoulême, Angoulême, Société archéologique et historique de la Charente, 2006, 255 p. (Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente, supplément au volume 162).

28 ESQUIEU Yves, PESEZ Jean-Marie, « Introduction », dans Yves ESQUIEU, Jean-Marie PESEZ (dir.) *Cent maisons médiévales en France (du XII<sup>e</sup> au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle)*, Paris, CNRS, 1998, p. 14-15. (Centre de Recherches Archéologique – n°20). Certaines contraintes uniformisent un peu les données des monographies : la nécessité de considérer la maison à une époque précise, l'utilisation d'un vocabulaire commun, une échelle commune pour les relevés, la présentation des notices avec le même plan et leur lecture par un comité de lecture.

29 SCHELLES Maurice, NAPOLEONE Anne-Laure (dir.), *La maison au Moyen âge dans le midi de la France*, Actes des journées d'études de Toulouse les 19 et 20 mai 2001, Toulouse, Société archéologique du midi de la France, 2003, 288 p. (Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France). et SCHELLES Maurice, NAPOLEONE Anne-Laure (dir.), *La maison au Moyen âge dans le midi de la France*, Actes du colloque de Cahors les 6 7 et 8 juillet 2006, Toulouse, Société archéologique du midi de la France, 2008, 370 p. (Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France).

30 Collectif, *La maison médiévale en Aveyron*, Journées d'études de Toulouse les 11-12 juillet 2013, Société archéologique du midi de la France, Comptes-rendus et résumés des communications, version du 09/11/2013, non publié, en ligne, 44 p., URL : [http://www.societes-savantes-toulouse.asso.fr/samf/grmaison/articles/journeesMA\\_2013\\_resumes\\_20131121.pdf](http://www.societes-savantes-toulouse.asso.fr/samf/grmaison/articles/journeesMA_2013_resumes_20131121.pdf).

31 WERLE Maxime, *La droguerie du Serpent, une demeure médiévale au coeur de Strasbourg*, Strasbourg, Université Marc Bloch, 2006, 170 p.

32 MARIN Agnès (dir.), *Maison dite « des dames de la foi » (Périgueux, 24)*, Bordeaux, Ausonius, 2011, 141 p. (Documents archéologiques du Grand Sud-Ouest).

33 JOURNOT Florence, *La maison urbaine au Moyen-Age : art de construire et art de vivre*, Paris, Éditions Picard, 2018, 343 p. et GARRIGOU-GRANDCHAMP Pierre, « Les demeures urbaines médiévales en France : les fruits d'un renouvellement du regard (1995-2020) », *BM T. 177-4*, 2019, p. 307-358.

## Introduction générale

d'une méthodologie sans cesse renouvelée<sup>34</sup>, les travaux universitaires et d'inventaire, bien que souvent peu accessibles, se concentrent avec rigueur sur de vastes corpus à l'échelle de régions ou de villes<sup>35</sup>. La reconnaissance de caractères locaux est rendue possible par des études régionales, citons en exemple deux ouvrages consacrés à la Franche-Comté<sup>36</sup>. A plusieurs reprises, les demeures médiévales des départements retenus pour accueillir le Congrès Archéologique de France organisé par la Société Française d'Archéologie ont fait l'objet de bilans synthétiques, en particulier par Pierre Garrigou Grandchamp.

Le défi de garantir une bonne connaissance physique des intérieurs est relevé dans certains contextes, surtout en ville, permettant de beaux résultats<sup>37</sup>. De telles investigations, assez lourdes, éventuellement complétées par une recherche documentaire, sont mises en œuvre soit ponctuellement lors d'études archéologiques préalables à des travaux, soit conduites de façon sérielle, mais moins en profondeur, pour les enquêtes universitaires notamment<sup>38</sup>. Les investigations archéologiques permettent, en plus, de déceler les témoins matériels des usagers et la fonction des espaces.

La mise en place de protocoles d'analyse de terrain adaptés autorise la prise en compte d'indices très ténus afin de révéler la présence d'une demeure médiévale. Celle-ci commence d'ailleurs à être identifiée en milieu rural par des enquêtes de grande ampleurs combinées à la constitution de solides critères de datation<sup>39</sup>. Appliquées aux caves, ces nouvelles méthodes fournissent une très bonne base de connaissance pour les constructions largement remaniées au fil

---

34 Le pragmatisme de l'identification et de la datation des structures transparaît dans cette contribution (Ivan Ferrarezzo, « L'architecture rurale lorraine du XIV<sup>e</sup> siècle à la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle : de l'identification aux marqueurs chronologiques », *In Situ [En ligne]*, 9 | 2008, mis en ligne le 18 avril 2012, consulté le 04 novembre 2015. URL : <http://insitu.revues.org/3573>)

35 FERRAREZZO Ivan, *La maison en Lorraine, du Moyen Age à la Renaissance (XIII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles)*, thèse de doctorat en histoire dirigée par Gérard Giuliano, Nancy, Université de Lorraine, 2015, n. p. ET Emeline Melot sur Tours

36 L'inventaire général soutient ainsi la publication de Besançon et ses demeures (ROUSSEL Christiane (dir.), *Besançon et ses demeures : du Moyen-Age au XIX<sup>e</sup> siècle*, Lyons, Lieux dits éditions, 2013, 295 p). Alors que la participation de Jean-Yves Chauvet marque l'apport de la recherche sur l'habitat dit traditionnel (CHAUVET Jean-Yves, « La recherche des dernières maisons témoins en Haute-Saône », dans collectif, *Villages, maisons et châteaux du Moyen-Age et de la Renaissance en Franche-Comté, actes du colloque de Vallerois-le-Bois*, Vy-les-Filain, Franche-Bourgogne, 2014, p. 83-90).

37 Exemple à Montpellier (SOURNIA Bernard, VAYSETTES Jean-Louis, *Montpellier : la demeure médiévale*, Paris, Inventaire général des monuments historiques, 1991, 250 p).

38 ESQUIEU Yves, « Approche de la maison médiévale : questions de méthode », dans REVEYRON Nicolas, PUEL Olivia et GAILLARD Charlotte (dir.), *Architecture, décor, organisation de l'espace : les enjeux de l'archéologie médiévale, mélanges d'archéologie et d'histoire de l'art du Moyen Age offerts à Jean-François Reynaud*, Lyon, Association de liaison pour le patrimoine et l'archéologie en Rhône-Alpes, Maison de l'Orient et de la Méditerranée, 2013, p. 223-231.

39 FERRAREZZO Ivan, *La maison en Lorraine, du Moyen Age à la Renaissance (XIII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles)*, thèse de doctorat en histoire dirigée par Gérard Giuliano, Nancy, Université de Lorraine, 2015, n. p.

## Introduction générale

du temps<sup>40</sup>. Les remplois ou éléments lapidaires déposés provenant d'anciennes demeures sont désormais considérés comme des éléments utiles à la reconnaissance de caractères constructifs d'une localité donnée<sup>41</sup>.

Enfin, l'usage privilégié d'un matériau et l'importance accordée à la décoration, ainsi que le statut social des propriétaires figurent parmi les caractères distinctifs pour définir des corpus spécifiques, comme celui, par exemple, des maisons canoniales de Metz<sup>42</sup>. La multiplication des régions où le pan de bois est pris en considération amène à proposer de premières réflexions<sup>43</sup>. Pour ces structures, les possibilités offertes par la dendrochronologie peuvent être mises à profit comme complément à l'étude architecturale et archéologique de l'édifice<sup>44</sup>. Notons encore la mise en place de plates-formes collaboratives de recensement pour des éléments particuliers : les plafonds peints, nombreux dans le Sud-Ouest notamment<sup>45</sup>. Par ailleurs, les connaissances sur les thèmes traditionnels comme la disposition des façades<sup>46</sup> et le décor peint ou sculpté<sup>47</sup> se sont considérablement approfondies.

Les choix méthodologiques et les axes d'études évoqués ici concernent des corpus assez diversifiés. L'examen de l'historiographie régionale prend place plus spécifiquement dans le développement, considérant que cela participe aux réflexions sur la constitution du corpus.

---

40 ALIX Clément, GAUGAIN Lucie, SALAMAGNE Alain (dir.), *Caves et celliers dans l'Europe médiévale et moderne*, Presses universitaires François Rabelais, 2019, 444 p.

41 GARRIGOU-GRANDCHAMP Pierre, MARECHAL Jean-Luc, SAINSOUS Mary, SALVEQUE Jean-Denis, "Des pierres et des hommes : la sculpture civile clunisoise du XI<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle", dans *Bulletin du centre d'études clunisiennes* (2010), Cluny, Centre d'études clunisiennes, 2010, 127 p.

42 FRANTZWA Guillaume, *Vivre hors du cloître : l'habitat canonial à Metz au Bas Moyen Age (1200-1530)*, thèse de l'école des chartes sous la direction de Christine Barralis, Paris, Ecoles nationale des Chartes, 2015, 379 p.

43 CLEMENT Alix, EPAUD Frédéric (dir.), *La construction en pan de bois au Moyen-Age et à la Renaissance*, Tours, Presses universitaires François Rabelais et presses universitaires de Rennes, 2013, 451 p. Une synthèse assez générale est même publiée quelques années après (LELOUP Daniel, *Maisons à colombages de France*, Douarnenez, Chasse-marée, 2007, 191 p).

44 Ex. à Orléans, avec études du service municipale d'archéologie.

45 BARTHOLEYNS Gil, BOURIN Monique, DITTMAR Pierre-Olivier (dir.), *Images de soi dans l'univers domestique : XIII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle, 6e journées de l'Association internationale de recherche sur les charpentes et plafonds peints médiévaux à Montpellier les 17-19 octobre 2013*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2018, 245 p.

46 GARRIGOU-GRANDCHAMP Pierre, « Sculpture monumentale et programmes : les façades de demeures urbaines médiévales (XII<sup>e</sup> XIV<sup>e</sup> siècles) », dans GALLET Yves (dir.), *Ex Quadris Lapidibus : la pierre et sa mise en œuvre dans l'art médiéval, mélanges d'histoire de l'art offerts à Eliane Vergnolle*, Turnhout, Brepols, 2011, p. 375-388.

47 LE DESCHAULT DE MONREDON TERENCE, *Le décor peint de la maison médiévale : orner pour signifier en France avant 1350*, Paris, Picard, 351 p.

### Le champ de l'étude

Cette recherche doctorale, qui repose largement sur de premiers acquis concernant le site de Flavigny-sur-Ozerain mais également sur une thèse soutenue en Allemagne en 1984 concernant les édifices avec façades de grande qualité antérieurs au XV<sup>e</sup> siècle<sup>48</sup>, répond à une attente déjà formulée lors de travaux universitaires de master<sup>49</sup>. Il est évident que le champ d'étude permet la constitution d'un vaste corpus dans le contexte bourguignon<sup>50</sup>.

L'étude des demeures de la fin de l'époque médiévale permet de combler un angle mort de la recherche, entre, d'une part, les demeures urbaines et rurales des XI<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles assez bien connues par les fouilles archéologiques, et, d'autre part, les hôtels urbains et les maisons rurales dites traditionnelles des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, immédiatement identifiables<sup>51</sup>. L'habitat rural bourguignon du XVI<sup>e</sup> siècle restant, quant à lui, en grande partie ignoré, tant par les historiens des formes que par les spécialistes des sources textuelles<sup>52</sup>.

Définir le type d'édifice retenu revient à questionner la sémantique. Le terme de maison, en latin *domus* ou moins couramment *domicilium*<sup>53</sup>, renvoie à des constructions de formes distinctes, mais comportant toujours une fonction de logement foncièrement défini. Il s'agit du bâtiment ou de l'ensemble de bâtiments formant l'unité fonctionnelle de base du cadre de vie familial. Citons comme autres dénominations du logement l'« hostel » qui tend à rattacher la résidence à son

---

48 HALBACH Anke, *Wohnbauten des 12. bis 14. Jahrhunderts dans Burgund*, Cologne, Vertrieb, Abt. Architektur des Kunsthistorischen Instituts, 1984, 601 p.

49 Virginie Jolly et Thomas Campanaud signalent dans leurs travaux universitaires le potentiel de recherche conséquent dans le territoire de l'Auxois, adapté à une recherche doctorale (JOLLY Virginie, *L'habitat civil des petites villes de Bourgogne à la fin du Moyen-Age, l'exemple de Semur-en-Auxois*, Tours, Université de Tours (mémoire de DEA en Sciences de la ville sous la direction de Joëlle BURNOUF), 2000, p. 63). En réalité, ce présent travail dépasse ce cadre.

50 « De toutes les provinces de la langue d'oïl, la Bourgogne est indéniablement celle qui a conservé le plus grand nombre d'édifices civils des XII<sup>e</sup>, XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles tant dans les terres du duché que dans celles des comtés circonvoisins du nivernais, du charolais et du beaujolais, ou des évêchés d'auxerre et de sens » (GARRIGOU-GRANDCHAMP Pierre, « Ordonnance et plastique des façades des maisons du XII<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle en Bourgogne », dans *Utilis est lapis dans structura : Mélanges offerts à Léon Pressouyre*, Paris, 2000, p. 65).

51 BUCAILLE Richard, LEVI-STRAUSS Laurent, *L'architecture rurale française – corpus des genres des types et des variantes - Bourgogne*, Paris, Berger-Levrault éditeur, 1980, p. 40. Ces auteurs indiquent alors que l'« ethnographie ne peut atteindre, et que l'archéologie n'a pas encore atteint » les évolutions de formes des demeures entre 1400 et 1600. Voir également sur la question : TROCHET Jean-René, *Les maisons paysannes en France et leur environnement, XV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Créaphis, 2007, 605 p. 13.

52 SAINT-JEAN-VITUS Benjamin, « Habitat et processus d'agglomération en Bourgogne au cours du Moyen-Age (V<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup>) : l'apport des travaux archéologiques des années 1995-2005, contribution au bilan scientifique régional », dans *Revue Archéologique de l'Est, T. 61*, Dijon, Société archéologique de l'Est, 2012, p. 291. GARNOT Benoît, « Quelques perspectives de recherche sur les villes bourguignonnes à l'époque moderne (XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles) », *AB T. 71*, 1999, p. 64.

53 A Flavigny en 1332 (ADCO 6H202).

## Introduction générale

occupant (tout comme la mention « chez »)<sup>54</sup> et « maisonnette » qui évoque une petite maison. Bien d'autres qualificatifs et indications permettent de préciser s'il en est besoin les dimensions, la forme, la fonction et l'état de la demeure.

Retenons surtout que la maison est polymorphe. Ainsi, il n'existe pas toujours de corrélation entre la maison et le foyer<sup>55</sup> : la maison peut regrouper plusieurs corps de logis et des dépendances (grange, écurie, cellier, four, puits, étalages de commerce...), ou au contraire se limiter à quelques pièces dans un grand édifice, par séparation verticale ou horizontale. Pour le premier cas, ce sont les « aisances et dépendances » indiquées dans les textes. Les cours, jardins et autres espaces libres qui interagissent avec les édifices restent très étroitement liés foncièrement et spatialement à la résidence. Les maisons avec nombreuses dépendances sont quelquefois nommées « maisonnement » (« *maisenamentum* » en latin) voire manoir. Le « meix » (du latin « *mensum* » / « *mansum* ») est une structure foncière couramment porteuse de maisons. Le deuxième cas de figure, fréquent en contexte urbain à partir du XVI<sup>e</sup> siècle, est particulièrement révélateur de la complexité de la notion de propriété.

Ces éléments ne forment bien souvent qu'une seule propriété, dont les limites, certes fluctuantes, forment un cadre souvent cohérent pour appréhender les transformations du bâti. Si les édifices domestiques constituent notre corpus d'étude, c'est bien la propriété domestique dans son ensemble qu'il convient nécessairement de saisir. Nous prenons garde de considérer sur un pied d'égalité méthodologique les demeures notoires et les modestes maisons des villes, des bourgs ou des villages.

La maison est a minima un abri et un espace de vie. Les membres de la famille s'y reposent, s'y restaurent et s'y divertissent. Elle constitue également souvent un lieu d'accueil et de rencontre, et par extension un support de représentation pour les élites et un espace de travail, de production, de stockage et de pratique commerciale. Notre recherche se limite aux constructions domestiques permanentes, non fortifiées et comprises dans un contexte d'habitat groupé (au minimum dans un

---

54 LEGUIL Matthieu, « Maisons, hostels, meix. Les résidences des élites locales en Auxois à la fin du Moyen Age », *Revue historique* n°675, 2015/3, p. 625.

55 Florence Journot rappelle bien la difficulté de définir, dans la restitution d'états anciens d'édifice, le bâti, les limites de la propriété et l'unité d'habitation (unité foncière, unité fonctionnelle et unité historique (surtout en milieu urbain) (JOURNOT Florence, *La maison urbaine au Moyen-Age : art de construire et art de vivre*, Paris, Éditions Picard, 2018, p. 200).

## Introduction générale

petit village). Si les châteaux et maisons fortes (*domus fortem*)<sup>56</sup> sont exclus, nous englobons les demeures seigneuriales/manoirs ou sièges d'un fief non fortifiées<sup>57</sup> et les demeures incluses dans les enceintes urbaines. Les maisons canoniales, les maisons-relais de monastères en ville, les maisons de confréries et les maisons curiales présentent bien souvent toutes les caractéristiques des demeures particulières. Certains édifices à vocation d'usage collectif comprennent nécessairement des parties réservées au logement de particuliers : c'est le cas notamment des écoles, des hôtelleries, des tavernes, des étuves, des lupanars, des jeux de paume voire même de quelques hôtels de ville. Très peu étudiées, les maisons-halles rentrent également dans cette catégorie.

En revanche, les prieurés et les commanderies templières, qui prennent souvent la forme de grosses fermes fortifiées, n'entrent pas dans notre corpus car ils sont théoriquement soumis à des contraintes spécifiques générées par la vie en communauté. Généralement habités par le meunier, les moulins ne sont pas retenus car, à la différence des tanneries, ils se situent généralement à l'écart des agglomérations. Nous n'avons pas inclus les établissements d'assistance (maisons-Dieu, léproseries) et les halles qui constituent les premiers édifices urbains à usage collectif véritablement spécialisés. De même, l'habitat provisoire, saisonnier ou de refuge qui prend la forme de cabanes en branchage ou en pierre sèche n'est pas pris en compte : il est généralement isolé et difficile à saisir<sup>58</sup>.

## Une fenêtre chronologique restreinte, centrée avant tout sur le Moyen Âge finissant

Nous fixons pour limites chronologiques la période s'étendant du XII<sup>e</sup> siècle jusqu'au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle. Si, à Cluny, la datation de charbons au carbone 14 atteste la conservation en élévation de fragments de murs de maison remontant au XI<sup>e</sup> siècle<sup>59</sup>, dans notre zone d'étude, les plus anciennes bornes chronologiques ne permettent guère de remonter avant le milieu du XII<sup>e</sup> siècle, toujours pour des structures conservées en élévation<sup>60</sup>. Cette époque, de laquelle relève un

---

56 Y compris les maisons fortes urbaines comme la maison forte du Vivier à Montbard.

57 Les demeures seigneuriales non fortifiées sont quelquefois qualifiées de « maison basse » ou « maison par terre » (MOUILLEBOUCHE Hervé, *Les maisons fortes en bourgogne du Nord du XIII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècles*, Éditions universitaires de Dijon, Dijon, 2002, 488 p. 103).

58 CHAPELOT Jean, FOSSIER Robert, *Le village et la maison au Moyen Âge*, Paris, Éditions Hachette, 1980, p. 187.

59 GARRIGOU-GRANDCHAMP Pierre, « Ordonnance et plastique des façades des maisons du XII<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle en Bourgogne », dans *Utilis est lapis in structura : Mélanges offerts à Léon Pressouyre*, Paris, 2000, p.66.

60 Exemple de plusieurs demeures à Flavigny-sur-Ozerain, et du « Grenier de Flandres » à Moutiers-Saint-Jean [21446-5]. Déjà, E. Viollet-le-Duc indiquait qu'il n'existait plus de son temps en France que « de bien rares débris des édifices civils antérieurs au XIII<sup>e</sup> siècle » (VIOLLET-LE-DUC Eugène, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle*, T. 1, Paris, B. Bance, p. 312 (article sur l'architecture civile)).

## Introduction générale

nombre non négligeable de demeures de Cluny, correspond d'ailleurs en Bourgogne à une phase de fort développement des villes, qui, au siècle suivant, bénéficient pour certaines de chartes de commune<sup>61</sup>. Les maisons urbaines les plus remarquables sont dès lors bâties en pierre, avec des techniques de construction similaires aux édifices plus monumentaux et ambitieux. On observe alors la fixation de pôles d'habitat groupés, parfois perturbés par les troubles des XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles. Cette permanence permet d'envisager, pour ceux qui le peuvent et dans les lieux qui s'y prêtent, un usage affirmé de la pierre à bâtir. Un certain nombre des villages actuels trouvent leur origine à cette époque. En outre, c'est à ce moment que l'on voit apparaître plus de maisons dans les écrits, eux-mêmes plus nombreux.

Généralement, les corpus de maisons médiévales s'arrêtent vers 1500, ou plus volontiers, vers le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>62</sup>. En Bourgogne, ce sont les années 1540-1560 qui marquent un tournant dans l'architecture domestique, ce qui justifie notre choix. Dès les années 1530, l'hybridation entre les formes du gothique tardif et celles de la Renaissance deviennent la norme pour les belles constructions. Puis, la recherche de symétrie et l'emprunt à l'architecture classique sont stimulés par le recours aux modèles d'architecture proposés dans les traités, à commencer par celui de Serlio. Ce changement progressif d'esthétique, particulièrement en milieu urbain, coïncide à peu près avec le règne d'Henri II (1547-1559). Il aboutit au maniérisme, diffusé à Dijon par l'architecte Hugues Sambin surtout à partir des années 1560<sup>63</sup>. Dans la société rurale, l'esthétique gothique, surtout caractérisée par l'emploi de l'accolade et des moulures simples, est progressivement abandonnée dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle.

Les constructions de qualité évoluent également à ce moment. Les escaliers à rampe-sur-rampe font leur apparition dans les grands hôtels. Les constructions de pierre concernent davantage de demeures villageoises, mais aussi des bâtiments annexes, en particulier à partir de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle et au XVII<sup>e</sup> siècle. Paradoxalement, il semble que le marché de la construction urbaine subisse une légère stagnation, du fait du grand nombre de constructions solides en pierre mises en place à la toute fin du Moyen Age, alors que les règlements urbains limitent le recours de la construction en bois et à surplomb, ce qui favorise l'usage généralisé de la pierre<sup>64</sup>.

---

61 GARNIER Joseph, *Chartes de communes et d'affranchissement en Bourgogne, tome d'introduction*, Dijon, Imprimerie Darantière, 1918, 999 p.

62 Exemple pour l'ouvrage collectif ESQUIEU Yves, PESEZ Jean-Marie (dirs), *Cent maisons médiévales en France (du XII<sup>e</sup> au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle)*, Paris, CNRS Éditions, 1998, 450 p.

63 Il obtient sa maîtrise de menuisier en 1549 et se trouve qualifié d'architecte à partir de 1571 (GIROUX Henri, « Les maçons dijonnais au XVI<sup>e</sup> siècle », *AB T. 161 fasc. 1*, 1989, p. 36).

64 Deux ans plus tard, il devient obligatoire d'ériger uniquement des demeures en pierre à Beaune en 1560 (AM Beaune, dossier sur l'habitat ancien).

## Introduction générale

La démographie progresse rapidement<sup>65</sup>. Plusieurs villages neufs sont établis à cette époque, à l'emplacement d'anciennes granges monastiques (exemple d'Oigny), et le processus d'affranchissement des communautés villageoises se poursuit. De nombreuses clôtures de bourgs et de villages sont érigées dans les décennies 1540 et 1550 (les bourgs de Savoisy, Vitteaux, Cussy-les-Forges et les villages de Pontaubert, Menades et Nuits-sous-Ravières sont concernés) et après 1570 pendant les troubles des guerres de Religion.

Cette période est aussi celle d'une mutation globale des mentalités du fait des « enjeux politiques, l'essor du Nouveau Monde, l'évolution artistique et l'idée de la religion », dont l'on perçoit les prémices dès l'année 1520<sup>66</sup>. En particulier, de nouvelles élites se mettent en place à Dijon.

### Un territoire de la taille d'un département

En raison de son étendue, considérer l'ensemble du territoire bourguignon n'est pas envisageable. Les villes de Cluny et Autun ont déjà fait l'objet de travaux de thèse dans la partie sud du duché, dès lors il semble judicieux de s'arrêter sur les territoires plus septentrionaux, avec comme pivot le site de Flavigny-sur-Ozerain, en Auxois, en partie exploré dans le cadre de notre master recherche.

Avant d'être constituée de quatre départements et de se marier avec la Franche-Comté (ancien comté de Bourgogne), la Bourgogne se divisait administrativement en *pagi* puis en bailliages. A la fin du Moyen Age, la moitié nord du duché se partage en quatre bailliages et un comté. Le bailliage d'Auxois, le plus vaste, comprend les villes de Semur (chef-lieu), Montbard, Arnay-le-Duc, Noyers<sup>67</sup> et Avallon. Celui de la Montagne se développe autour et surtout au sud de Châtillon-sur-Seine, qui est la seule ville. Dijon se trouve au centre du bailliage du Dijonnais, qui accueille également les villes de Talant et Saint-Jean-de-Losne. Celui de Beaune inclut non seulement cette ville, mais également Nuits-Saint-Georges. Quant au comté d'Auxonne, situé à la

---

65 Elle retrouve dans quelques endroits vers 1550 son niveau du début du XIV<sup>e</sup> siècle (BECK Patrice, « Démographie et peuplement du Nuiton aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles », *AB T.* 56, 1984, p. 81).

66 FRANTWA Guillaume, *1520, au seuil d'un monde nouveau*, Paris, Editions Perrin, 2020, 272 p.

67 La ville de Noyers est intégrée dans la Bourgogne en 1419.

## Introduction générale

même latitude que les bailliages du dijonnais et du beaunois mais d'une superficie bien plus limitée, il concentre une bonne quinzaine d'agglomérations.

D'autres circonscriptions existent, telles que les prévôtés ou châtelainies (une vingtaine recensées) et les paroisses. Il faut aussi considérer les aires d'influence des institutions religieuses. Les évêchés d'Autun (principalement en Auxois et surtout dans le Beaunois) et de Langres (comprenant notamment l'intégralité du bailliage de Dijon et du comté d'Auxonne), dont les sièges épiscopaux se situent en dehors du territoire étudié, se partagent à peu près équitablement le territoire considéré entre une ligne sud-est/nord-ouest. L'évêché d'Autun s'avance sur une partie du bailliage de la Montagne : un lointain héritage du rattachement des Mandubiens (dont la capitale était Alésia) à l'*oppidum* des Eduens. Ajoutons que les chapitres cathédraux et collégiaux, les abbayes et prieurés forment des réseaux complexes, quelquefois très vastes, largement affranchis des limites administratives.

Ces différents territoires s'organisent progressivement au cours du Moyen Age, y compris pendant la fourchette chronologique considérée (XII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles). Aussi seule la limite des bailliages en 1500 prévaut. Les territoires voisins comprennent les comtés de Tonnerre, de Nevers, de Bourgogne, et, surtout, le reste du duché de Bourgogne (bailliage de Châlon, bailliage d'Autun, etc.). Le rattachement direct de la Bourgogne au royaume de France à partir de 1477 introduit la notion de zone frontière en particulier dans le Dijonnais et dans le comté d'Auxonne : le territoire voisin à l'est n'est rien de moins que l'Empire<sup>68</sup>.

Retenir un espace territorial dans ses limites anciennes relève d'une certaine logique méthodologique. Si les spécificités techniques et culturelles n'ont pas de frontières fixes, il convient de prendre en comptes les cohérences historiques (modalités d'évolution similaires), juridiques (édits, coutumes), ainsi que le réseau d'influence des chefs-lieux sur le territoire alentour, ou bien encore les logiques économiques propres aux bailliages, châtelainies ou prévôtés. Il existe cependant des limites à cette circonscription territoriale si l'on considère, par exemple, que les bourgs de Bèze, Seurre et Saulieu, hors du corpus, constituent des points d'influence sur de nombreux villages proches intégrés pour leur part dans la zone étudiée.

Si l'on considère les zones frontalières, la Saône borde le bailliage de Dijon, à hauteur du comté d'Auxonne, mais également plus au sud. Au sud, la Dheune, un affluent de la Saône, forme

---

68 CLEMENCEAU Robert, « Une frontière ouverte. Duché de Bourgogne et Franche-Comté sous le règne de François 1<sup>er</sup> », *AB T.* 27, 1955, p. 75.

## Introduction générale

une démarcation naturelle presque continue entre le Beaunois et l'aire d'influence de Chalon-sur-Saône. De Mercey (hameau de Cheilly-les-Maranges) à Visignot (hameau de Dracy-Chalas), les bailliages de Beaune et d'Auxois s'interrompent à l'interface entre les collines et plateaux de la région de Nolay et de l'Arnaitois et la plaine d'Épinac-Autun. Plus au nord, le bailliage d'Auxois exclut les premiers contreforts du Morvan et les environs de Saulieu. La Cure sert globalement de frontière naturelle à partir de Bornoux jusqu'à Sermizelles, même si plusieurs localités, à l'ouest d'Avallon, ne sont pas comprises dans l'Auxois mais subissent l'attraction du site monastique de Vézelay. En revanche, les villages au nord de la plaine d'Avallon sont intégrés à l'Auxois. Au nord-est d'Avallon et à l'ouest de Montbard, la frontière entre l'Auxois et le comté de Tonnerre ne suit pas du tout un tracé rectiligne. Si la ville de Noyers et certains des villages l'environnant appartiennent bien à notre zone d'étude, la vallée de l'Armançon, dans son déroulé à l'ouest de Montbard, relève en revanche du Tonnerrois pour tous les sites en aval de Saint-Germain-les-Senailly à l'exception de Buffon, Rougemont et Nuits-sous-Ravières. La plaine au nord de Montbard et au sud-ouest de Châtillon se partage entre le bailliage de la Montagne et le comté de Tonnerre. L'aire d'influence de Châtillon-sur-Seine comprend la majorité des localités de la plaine environnante, mais aussi quelques villages situés sur les premières hauteurs au nord. Les villages de la vallée de l'Ource constituent l'extension maximale du bailliage de la Montagne vers le nord-est, jusqu'à Menesble. La délimitation territoriale traverse le paysage vallonné du plateau de Langres et contourne largement Selongey et les villages proches. Le bailliage de Dijon s'étend au nord-est depuis cette zone jusqu'à Dampierre-et-Flée dans la vallée de la Vingeanne en excluant cependant des sites d'importance qui relèvent du domaine royal : Til-Châtel, Bèze et une poignée d'autres bourgades. La vallée de la Vingeanne dépend du dijonnais depuis Dampierre-et-Flée jusqu'à la confluence avec la Saône, en amont du comté d'Auxonne. Ce comté, compris dans la Bourgogne depuis 1237, délimite au sud et à l'est le Val de Saône, jusqu'à 5 à 6 km de distance de la rivière.

Précisons ici que ces limites ne sont pas fixées, et constituent en aucun cas des frontières étanches<sup>69</sup>. Les sites se définissent avant tout suivant leur modalité de rattachement à un centre. Ainsi, certains sites se relient selon les cas et les époques à différentes entités administratives<sup>70</sup>. Pour exemple, le contexte particulier de développement du village d'Orville explique qu'il se partage entre le duché, le comté de Bourgogne et le comté de Champagne.

---

69 BOUAULT J., « Les bailliages du duché de Bourgogne au XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles », *AB II (1930)*, p. 9.

70 Pour exemple, le bourg de Pontallier-sur-Saône relève selon les cas du bailliage de Dijon ou du comté d'Auxonne.

## Introduction générale

Les extensions vers Auxerre et les dépendances du comté d'Auxonne en direction de Chaussin ne sont pas prises en compte, car leur intégration au duché est tardive. Le territoire du Barrois, pourtant rattaché à la Bourgogne avant le XVI<sup>e</sup> siècle<sup>71</sup>, n'est pas retenu car sa position ne forme pas de réelle continuité territoriale avec le reste du duché. Il en va de même pour les enclaves bourguignonnes dans d'autres territoires : c'est le cas de Saint-Seine-sur-Vingeanne. En revanche, nous prenons en compte les enclaves comprises dans notre zone d'étude, bien que n'étant pas mouvantes des bailliages cités car elles sont en totale cohérence avec le territoire où elles s'inscrivent. Le bourg de Gevrey-Chambertin<sup>72</sup> et les villages de Fixin, Arcelot et Diénay appartiennent au roi au XV<sup>e</sup> siècle<sup>73</sup>. Vers Châtillon-sur-Seine, le domaine de l'évêque de Langres soustrait au duché les villages Prusly-sur-Ource, Mosson, Massingy, Marigny (hameau actuel de Châtillon) et Crépand. Les villages d'Alise-Sainte-Reine et Touillon sont également dans ce cas de figure.

Plusieurs villes ou localités importantes situées aux portes de l'espace étudié (Saulieu, Bèze, Seurre) ne sont pas directement intégrées dans le corpus bien que l'analyse rapide des façades médiévales conservées offre quelques points de comparaison particulièrement pertinents.

Le bourg de Rougemont constitue un cas particulier. Les textes le situent alternativement dans le bailliage d'Auxois ou le comté de Tonnerre. Effectivement, il partage des liens solides avec des localités des deux territoires, notamment par le biais des possessions de l'abbaye de Rougemont. Finalement, ce site est pris en compte, principalement par le fait qu'il dépend de la Côte-d'Or et qu'il recèle un nombre conséquent de demeures de qualité particulièrement anciennes et peu étudiées. Ce choix participe à la mise en valeur d'un patrimoine remarquable assez méconnu de ce village.

Au total, la zone étudiée s'étend sur une superficie d'environ 8400 km<sup>2</sup>. Cela représente peu ou prou 1100 localités avec habitat regroupé (jusqu'au petit village) réparties dans 688 communes actuelles, un nombre qu'il faut relativiser car des localités disparaissent et apparaissent et les limites des territoires évoluent, y compris dans les premières décennies du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>74</sup>.

Une partie des limites de bailliages servent encore à circonscrire les départements actuels. La quasi-totalité de notre étude s'inscrit dans une grande partie de la Côte-d'Or. Nous incluons

---

71 BOUAULT J., « Les bailliages du duché de Bourgogne au XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles », *AB II (1930)*, p. 7-22.

72 Relevant tout comme Monthélie du bailliage de Mâcon selon la volonté de l'abbaye de Cluny. Un marché et des halles sont établis en 1501 (VIENNE Henri, *Gevrey-Chambertin : notice historique, topographique et statistique*, Dijon, Douillier, 1850, p. 19).

73 RICHARD Jean, « « Enclaves » royales et limites de provinces : les élections bourguignonnes », *AB T. 20*, 1948, p. 99.

74 Le processus évolutif se poursuit actuellement avec la réalisation de fusions de communes.

## Introduction générale

également une petite portion du sud-est de l'Yonne, une commune de la Nièvre (Saint-Agnan) et quelques localités de Saône-et-Loire (Palleau, Ecuelles, Bragny-sur-Saône, Cheilly-lès-Maranges, Dezize-les-Maranges, Paris-l'Hôpital et Change).

Bénéficier d'un rapprochement sensible entre la zone étudiée et le territoire actuel du département de la Côte-d'Or est une chance<sup>75</sup>. Les ressources concernant ce département sont ainsi regroupées (services patrimoniaux, archives départementales, bases de données avec classements par département). D'un autre côté, garder les communes qui sont en dehors du département a du sens : les sources d'archives anciennes sont classées par bailliages notamment.

Malgré sa cohérence administrative et politique, le territoire considéré, tout comme chacun des bailliages, offre une diversité de paysages, de contextes géologiques et de modes d'exploitation de la terre. Même le climat est relativement variable. Les influences culturelles des régions avoisinantes sont par ailleurs prégnantes. Tous ces éléments confèrent un fort impact sur le type et même la forme des constructions.

### Ressources et axes d'étude : de l'observation du terrain à l'analyse sociologique

Toutes les ressources à notre disposition sont sollicitées dans la reconnaissance et l'étude des demeures médiévales. Les vestiges conservés en élévation, tant en façades, dans les intérieurs ou sous forme de ruines, témoins fragiles pluri-centenaires toujours incomplets, forment l'objet de recherche par excellence. Systématiquement inventoriés, ces différents éléments constituent un premier corpus, présenté dans une base de données. L'approche des structures prend la forme d'une observation précise des édifices, d'analyses multifactorielles et dans certains cas de relevés et analyses spécifiques (fouilles et observation des murs pendant un suivi de travaux, datations dendrochronologiques, prélèvements de mortiers). La documentation permet de combler certaines pertes, en particulier des parties de bâtiments démolies, des structures détruites ou dénaturées, ainsi que d'identifier des éléments architecturaux détachés de la construction mais encore conservés.

A l'autopsie des vestiges répond le recueil d'évocations textuelles à caractère testimonial. Les indications textuelles de cette époque forment un corpus à part. Dans de rares cas, des

---

<sup>75</sup> Dans sa thèse, Hervé Mouillebouche considère même seulement ce département.

## Introduction générale

documents écrits médiévaux correspondent avec une certaine assurance à un ensemble bâti existant. Une autre approche consiste à rassembler la documentation textuelle et figurée pour elle-même, sans pouvoir localiser avec certitude les maisons mentionnées, ce qui correspond au cas le plus fréquent. La démarche est toutefois essentielle, ne serait-ce que par la représentativité quantitative ou qualitative des structures mentionnées dans les actes. Pour la Côte-d'Or, qui correspond à la plus grande partie de notre corpus, certaines minutes de notaires sont consultables en ligne sur le site des archives départementales.

L'ethno-archéologie de l'habitat révélatrice de dispositions et pratiques anciennes, les résultats de fouilles archéologiques malheureusement entreprises à des emplacements peu représentatifs, les éléments structurels en réemplois ou déposés dans des musées ou chez des particuliers et les demeures<sup>76</sup> et images de demeures médiévales (notamment dans les enluminures) et même quelques sources littéraires issus si possible du contexte bourguignon peuvent être ponctuellement convoqués à titre de comparaison.

Aucune thématique propre à l'architecture domestique n'est écartée. En premier lieu, il convient d'établir un protocole d'identification et d'analyse adaptée à ce vaste corpus, et de dresser l'état de conservation des vestiges concernés. Comme réponse formelle à un certain nombre de contraintes<sup>77</sup>, la maison est ensuite appréhendée dans son contexte spatial et dans ses relations avec son environnement monumental (château, enceinte fortifiée, église, pont...). Principaux éléments constitutifs de la ville<sup>78</sup>, les habitations sont fortement révélatrices du développement des agglomérations, ce qui implique un rapprochement bienvenu avec l'étude de la démographie, de la morphologie des sites d'habitat, du parcellaire ou encore leur relation à la rue et aux voies de circulation. Très peu connus par les vestiges à l'exception des granges, les bâtiments annexes de la maison méritent un chapitre à part, largement nourri d'analyses textuelles. Les principales caractéristiques physiques de la maison, et surtout de chacun de ses principaux composants et

---

76 En priorité les villes de la partie sud du duché de Bourgogne : Chalon-sur-Saône, Bourbon-Lancy, Charolles, Château-Chinon, Autun, Mâcon, Montcenis et Cluny.

77 BROMBERGER Christian, « L'habitat et l'habitation : des objets complexes. Quelles directions pour une analyse ? », collectif, *Habitat et espaces dans le monde rural*, Collection ethnologie de la France cahier 3, Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, 1988, p. 5.

78 La maison est « au cœur de l'urbanisme, de la vie sociale et de l'économie » (GARRIGOU-GRANDCHAMP Pierre, « Enjeux et lacunes du programme des journées et de la recherche sur la maison médiévale dans le midi », dans Maurice SCHELLES, Anne-Laure NAPOLEONE (dir.), *La maison au Moyen âge dans le midi de la France*, Actes des journées d'études de Toulouse les 19 et 20 mai 2001, Toulouse, Société archéologique du midi de la France, 2003, p. 12.

## Introduction générale

structures, font l'objet d'une étude spécifique révélant principalement la représentativité, les caractéristiques techniques et la fonction. La datation précise d'une poignée d'édifice autorise une approche typo-chronologique modulée par le contexte de la création architecturale. Quant à l'étude historique, archéologique et stylistique conduite sur quatre édifices appartenant à des contextes différents, elle constitue un référentiel solide pour fonder certaines réflexions. Ces examens sélectifs monographiques offrent la possibilité d'appréhender la combinaison des caractéristiques techniques formant des types architecturaux originaux et constituent des cas d'études concernant différentes modalités de transformation du bâtiment.

Il convient enfin de recentrer le propos sur les relations entre la demeure et les hommes qui la construisent, la possède et l'occupe. Les conditions techniques, économiques et culturelles conditionnant la réalisation d'une demeure, à chaque étape renseignée par les textes, sont mises en parallèle avec les traces matérielles du chantier. En tant que bien immobilier, la maison se trouve soumise à des prescriptions architecturales en contexte urbain. C'est aussi une propriété possédée, transmise et qui peut supporter des charges financières, ce qui constitue autant de thèmes de recherche retenus. La maison peut aussi être envisagée sous l'angle fonctionnel, ce qui revient à comprendre l'usage précis des espaces de vies à partir de ses aménagements. Les modes de vie, les choix de décors et de personnalisation du cadre de vie, ainsi que la protection matérielle et spirituelle de la demeure sont autant de considérations supplémentaires qui concernent spécifiquement les occupants et usagers de l'édifice.

Ce tour d'horizon permet d'offrir de solides jalons pour des questionnements généraux. Citons-en quelques-uns, parmi d'autres : la proportion de maisons très anciennes conservées dans les agglomérations ; la reconnaissance de vestiges de maisons citées par les textes ; la représentativité entre maisons de pierre et maisons de bois ; la part du commanditaire et de l'ouvrier dans le choix de l'emplacement, et des types de structures, et des décors ; les modes de transmission de la maison. La fonction sociale et l'aspect matériel de la maison s'envisagent dans un espace donné mais aussi sur la longue durée. Au-delà du parti pris initial et de l'enveloppe finie, l'intérêt est d'envisager la maison dans son usage quotidien, suivant des logiques domestiques.

Pour traiter ce sujet, la démarche du chercheur doit se placer au croisement de l'analyse archéologique, des réflexions en histoire de l'architecture et des apports de l'histoire de la construction, de l'étude formelle aux techniques de la construction, sans négliger les aspects sociaux. Aucun bâtiment et aucun document d'archive ne fournissent d'informations complètes : chaque thème développé nécessite d'exploiter dans l'un ou l'autre des corpus ou des ressources

## Introduction générale

annexes, en fonction de la qualité de conservation des structures et de la pertinence des données textuelles. La combinaison de ces différentes approches, uniquement possible dans le cadre d'une étude pluriannuelle, offre une masse considérable de données. En conséquence, les analyses spécifiques ne peuvent être conduites que partiellement. En définitive, ce désir légitime d'approcher la maison de manière interdisciplinaire permet de la restituer au plus près de sa réalité historique, sous toutes ses facettes.

## Présentation de la base de données

Afin de traiter un grand nombre d'informations tout en croisant les thèmes, une base de données a été constituée. La réflexion s'élabore autour de l'analyse de données qui mixent des contextes chronologiques et géographiques distincts dans lesquels s'inscrivent des typologies d'édifices variés. En parallèle, l'utilisation d'un SIG permettent le regroupement de données vectorisées sur des cartes.

Les édifices, du corpus principal ou secondaire sont en premier lieu liés aux sites : leur numérotation reprend le code INSEE de la commune concernée. Les sites, plus nombreux que les communes actuelles, sont grossièrement numérotés suivant leur ordre d'importance. Les principales informations exposées sont le statut vers 1500, le rattachement administratif actuel (département, canton) et ancien (bailliage, évêché), le nom du site en 1557 et la première mention textuelle connue ainsi que l'altitude. Une carte permet de situer le site au sein de la région. Il est possible d'obtenir des renseignements supplémentaires sur les sites, en particulier son statut, les établissements et aménagements collectifs et la démographie. Une rubrique spécifique concerne les sites prospectés, avec quelques données spécifiques.

Pour chaque édifice, toute une série d'informations sont réparties en rubriques. Les premières informations sont le code du bâtiment, formé à partir du code INSEE de la commune<sup>79</sup>, le surnom, une photographie et la pratique de la visite. Des données précises sur le type de bâtiment, la localisation, l'état, les principales caractéristiques matérielles (présence de décor, façade en pierre de

---

<sup>79</sup> Les codes 21000 et 89000 sont utilisés pour des édifices connus visuellement respectivement dans les départements de la Côte-d'Or et de l'Yonne mais dont la localisation précise reste inconnue.

## Introduction générale

taille ou pan de bois) et la reconnaissance des structures figurent sur la principale page de la base de données. Nous ajoutons notamment une rapide description, et les références bibliographiques.

Des données supplémentaires sont présentées dans des pages annexes : la présentation des principales structures (avec la mouluration des baies) et des principaux types de décors, les dimensions de façades et principales structures et d'autres informations uniquement pour les édifices remarquables.

Les fiches bâtiments sont rattachés à des corpus spécifiques concernant les escaliers à vis, les cheminées remarquables (qui se détachent du modèle de cheminée murale à corbeau de pierre et linteau de bois sans console) et les façades à pan de bois sur surplomb. Des données générales, l'état de conservation, la situation, les typologies et des caractéristiques techniques sont présentées pour ces trois éléments. Des photos des escaliers (souvent intégrés dans des tourelles) et des cheminées sont visibles. Une liste secondaire regroupe les édifices de statut ou de datation incertaine. Les données sont bien plus succinctes.

Une partie des mentions textuelles préparées et sollicitées pour la rédaction cette thèse sont intégrées à la base de données (cela reflète uniquement les recherches menées pour la ville de Châtillon-sur-Seine à ce stade). Elles se rattachent au corpus des vestiges par le biais de la localité considérée. Les données exposées sont les sources (service d'archive, cote, folio), la localisation (commune, rue ou lieu-dit et les quatre confins), la chronologie du fait rattaché (qui peut être distincte de la chronologie de la mention), le type de document, les informations principales sur la forme de la propriété (type de bâtiment, surnom, description), les personnes liées (propriétaire, bénéficiaire de cens) et enfin les charges financières liées à la propriété (cens, loyer).

La base de données rassemble un bon nombre de données utiles, directement exploitables, y compris à des fins de protection patrimoniale et de ciblage de recherches futures. Considérant la multiplicité des rubriques, il n'a pas été possible dans le cadre de ce travail universitaire de toutes les compléter. Aussi, il demeure des manques concernant les cartes de site, les descriptions de bâtiments et sur les mentions d'archives. Ajoutons qu'idéalement, il serait intéressant d'intégrer à cet outil les sources bibliographiques et les documents figurés présentant des édifices du corpus. Elle a par ailleurs la vocation à être corrigée, complétée et enrichie des données issues de futures

## Introduction générale

découvertes et à évoluer en fonctions des besoins. Elle pourrait même être diffusée au plus grande nombre, tout comme la base de données des châteaux bourguignons éditées par le cecab, étant donné qu'elle ne semble pas comporter d'informations sensibles<sup>80</sup>.

---

<sup>80</sup> Le blog domusburgundiae, édité sous wordpress, peut constituer un canal de diffusion possible.

## Introduction générale

**PREMIERE PARTIE :**  
**METHODES DE CONSTITUTION**  
**ET D'ANALYSES DU CORPUS**

## Introduction générale

## **Chapitre premier.**

# **Réaliser l'inventaire des bâtiments et vestiges de bâtiments**

---

Entreprendre une recherche à valeur scientifique quelque soit le sujet exige un travail préliminaire d'enquête historiographique afin de s'imprégner au mieux des résultats des analyses antérieures. Une étude sur des maisons médiévales ne fait pas exception à cette règle. Or, le peu d'études réalisées sur les demeures anciennes de la Région Bourgogne incite inévitablement le chercheur à se constituer un support documentaire couvrant la totalité des Régions françaises, voire au-delà. C'est ainsi que, conduites dans des contextes variés, ces recherches ont rapidement mis en lumière une grande variété de considérations méthodologiques qui a elle-même orienté nos méthodes de recherche pour traiter ce corpus particulier.

## **A. Les constructions déjà (re)connues**

Considérant que l'historiographie nationale a déjà été esquissée en introduction, la réflexion se porte ici sur les avancées successives dans la sphère bourguignonne. En l'occurrence, une partie des ensembles bâtis déjà étudiés sont directement intégrés dans le corpus de thèse.

### **A.1. La demeure médiévale au XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècle : une expression de l'art gothique**

#### *A.1.a. Une architecture ancrée dans l'Histoire*

Dès la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, l'intérêt pour les constructions médiévales va croissant comme cela a déjà été précisé. Elles se trouvent en nombre dans le deuxième volume du

## Chapitre premier. Réaliser l'inventaire des bâtiments et vestiges de bâtiments

*Voyage pittoresque en Bourgogne* édité par Charles-Hyppolite Maillard de Chambure en 1835<sup>81</sup>. Présenté parmi un nombre important de grandes constructions religieuses ou fortifiées, l'hôtel Chambellan [21231-30] et l'hôtel Bernardon [21231-46] (fig. 1) sont les deux exemples retenus de résidences urbaines, parmi d'autres édifices civils dijonnais comme l'hôtel des ducs de Bourgogne et le palais de Justice. Ces bâtiments reflètent les moyens considérables mis en œuvre dans la réalisation d'un cadre de vie qui exprime par ses formes et décors les goûts d'une époque. Ils se rattachent aussi de manière étroite à l'histoire de la Ville par les actions notables de leurs premiers occupants et les faits historiques d'importance qui les concernent directement. L'accès restreint aux façades de ces deux édifices par leur position en cœur d'îlots dans des cours leur confère leur caractère pittoresque, accentué par l'excellent état de conservation de ces ensembles. Les édifices forment dans cet ouvrage le cœur de la publication : la place dédiée à la description du monument, et donc à ses caractéristiques matérielles, prend de l'importance.

Pour l'auteur Maillard de Chambure, l'intérêt d'un immeuble est proportionnel à sa capacité à évoquer un cadre de vie passé<sup>82</sup>. Cette évocation passe inévitablement par l'association de la présence de vestiges singuliers assez conséquents et cohérents pour restituer mentalement un environnement plausible et l'existence de faits historiques de quelque importance, éventuellement rapportés par la tradition qui puissent restituer un usage à cet espace et l'insérer dans le discours historique local ou national. Plus généralement, les édifices sollicités illustrent par le texte et/ou par l'image un discours historique portant sur un site ou une famille : les volumes d'histoire de la Bourgogne de Dom Plancher montrent bien cette préoccupation<sup>83</sup>.

L'hôtel Bernardon remplit parfaitement ces deux conditions. Son histoire est doublement liée, de manière étroite, au récit historique en constante évolution de la ville. Sa construction correspond à l'époque d'installation du parlement à Dijon : elle est située chronologiquement en 1510 et attribuée à Elie Moisson, premier avocat-général au Parlement et conseiller du roi. La personne qui en hérite n'est autre que le président de la chambre des comptes, Bernard de Bernardon. Par ailleurs, il constitue une dépendance de l'ancien hôtel de ville (hôtel Rolin, [21231-49]) et abrite à ce titre une partie des archives historiques auprès desquelles l'auteur Maillard de Chambure a pu se former aux sciences historiques. Ce dernier insiste sur la grande valeur esthétique

---

81 MAILLARD DE CHAMBURE Charles-Hyppolite, *Voyage pittoresque en Bourgogne ou description historique et vues des monumens antiques et modernes et du Moyen Âge, dessinées d'après nature par differens artistes*, Dijon, Mme Vve. Brugnot, 1833-1835, 2 volumes.

82 C'est ce qui forme initialement la définition du monument, d'après Françoise Choay (CHOAY Françoise, *L'allégorie du patrimoine*, Paris, Seuil, 271 p.).

83 PLANCHER Urbain, *Histoire générale et particulière de Bourgogne avec des notes, des dissertations et les preuves justificatives*, T. I, Dijon, Antoine Defay Imprimeur, 1739, 532 p.

## Chapitre premier. Réaliser l'inventaire des bâtiments et vestiges de bâtiments

de l'hôtel : ses galeries sur cour sont en place dans la gravure proposée par Emile Sagot. Effectivement, l'hôtel devait alors être détruit pour permettre le percement d'une nouvelle rue<sup>84</sup>. Les trous visibles sur la toiture de la tourelle d'escalier indiquent quelques signes de fatigue annonciateurs d'une ruine prochaine<sup>85</sup>.

Plusieurs dessins ont pu concerner auparavant des édifices domestiques anciens et remarquables voués à disparaître, à l'exemple de la maison du Miroir [21231-52]<sup>86</sup> et d'une façade romane rue Berbisey [21231-5]<sup>87</sup>, mais l'architecte qui les réalise accorde surtout une attention au style général et à l'effet visuel que ces grandes façades fournissent dans la rue<sup>88</sup>. En particulier, l'architecte Antoine tient à sauvegarder la mémoire de belles maisons notoires à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>89</sup>. Avec l'hôtel Bernardon, un regret est exprimé distinctement envers la disparition d'éléments « pittoresques » visibles depuis la cour. L'hommage rendu à cet hôtel, victime de l'urbanisme moderne, est ici cohérent avec la vocation du recueil de constituer un « asile ouvert par les beaux-arts et l'amour du pays, aux souvenirs et aux monuments qui disparaissent ». La volonté de documenter un bâtiment domestique menacé de disparaître, est novatrice dans le cadre d'une publication de cet ordre pour notre région. Les mesures de protections découleront de cette volonté de sauvegarde poussée par la recherche collective d'un message délivré par la construction.

La présence de l'hôtel Chambellan dans ce recueil ne doit pas étonner (**fig. 2**). Il constitue le paradigme du grand hôtel patricien de la fin du Moyen Âge pour le cadre dijonnais<sup>90</sup>. Marquant sensiblement les esprits par la qualité de composition et d'ornementation des façades, l'ensemble transporte le spectateur aussi facilement du présent au passé que de la rue des Forges à l'espace intime de la cour. Il est désigné aux XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles comme hôtel des Ambassadeurs ou hôtel

---

84 L'opération est menée à bien quelques décennies après l'édition du volume semble-t-il.

85 Parmi les trois autres représentations connues de l'hôtel, une gravure le montre néanmoins encore debout et en relativement bon état en 1853.

86 Aquarelle de l'architecte Antoine, BM Dijon 90.118.

87 Collection de la bibliothèque municipale de Dijon, publiées dans HALBACH-JURCA Anke, « Steinbauten profaner Nutzung des 13. Jahrhunderts in Dijon, Bèze und Vitteaux. Eine Studie zu sechs nach Bauform und Nutzung bedeutenden Profanbauten im Nordosten Burgunds » dans *Architectura, Zeitschrift für Geschichte der Baukunst*, 1995, p. 156-180.

88 La plupart de ces dessins centrés sur les façades proposent d'ailleurs une vision globalement élargie aux façades environnantes.

89 BM Dijon, ms 1830 : Monuments de Dijon, Pierre-Joseph Antoine, fin du XVIII<sup>e</sup> s. Ce personnage s'émeut même auprès de l'Académie de Dijon le 5 thermidor an 8 des travaux à la façade de l'hôtel Aubriot [21231-32] : « d'autant qu'en le masquant par des amas énormes de pierres et sans aucune forme de dessein, on a dépensé le double de ce qu'il falloit pour donner à cet édifice toutes les aisances modernes qu'on pouvoit desirer, en conservant l'élégance et la richesse gothique, qu'on y avoient répandu ».

90 Maillard de Chambure le reprend en exemple pour son ouvrage Dijon ancien et moderne, 1840 p. 134. La gravure, sous un angle légèrement différent, est d'Emile Sagot. L'hôtel figure encore sans surprise dans l'ouvrage : VITRY Paul, *Hôtels et maisons de la Renaissance Française : recueil de documents sur l'architecture privée des XI<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles*, Paris, E. Levy, 1910-1914, 3 volumes.

## Chapitre premier. Réaliser l'inventaire des bâtiments et vestiges de bâtiments

d'Angleterre<sup>91</sup>. La tradition, mis à mal par les faits historiques, en fait le lieu de réception des ambassadeurs venus d'Outre-Manche mais aussi du mariage de la sœur du duc de Bourgogne avec le frère du roi d'Angleterre en 1423 (temps fort qui conforte ces relations pourtant vouées à l'échec). Notons dans la description l'intérêt alors assez rare pour une structure de bois, la galerie, estimée pour « l'art, la précision et la solidité de ses reliefs et contours », mais aussi pour une prouesse technique visible à l'intérieur : la base sculptée de la voûte sur croisée d'ogive de la tourelle d'escalier<sup>92</sup>. La gravure qui accompagne le texte met en scène de nobles personnages dont les costumes renvoient à l'époque fastueuse d'usage de l'hôtel, alors mal perçue<sup>93</sup>. Cette présence humaine, commune à l'iconographie d'autres hôtels urbains, offre une animation plausible et une échelle pour ce cadre particulier.

L'auteur des représentations gravées déjà mentionné, Emile Sagot (1805-1888), est fortement sollicité pour illustrer le volume bourguignon des Voyages pittoresques et romantiques dans l'Ancienne France<sup>94</sup>. Édité en 1863, ce recueil présente bon nombre de façades d'hôtels pluricentennaires, pas uniquement dijonnais. La réalisation de ces lithographies a pris plusieurs années, ce qui explique la présence encore effective de l'hôtel Bernardon dans le recueil. Le bon état de conservation, l'harmonieuse symétrie de la forme et la profusion des décors sculptés sont des arguments de poids pour mettre à l'honneur les façades dijonnaises renaissance de la maison Milsand [21231-31] ou de l'hôtel Rochefort [21231-42]<sup>95</sup>. L'hôtel de Saulx à Beaune [21054-28], dont le nom renvoie à une puissante famille, est retenu pour l'effet visuel proposé au niveau de la cour intérieure par la complémentarité entre les structures de pierre (notamment la tourelle) et de bois (la grande galerie). Ce n'est pas sans rappeler l'aspect de l'hôtel Chambellan [21231-30], ici présenté par l'intermédiaire de six planches. Deux planches offrent à voir, de manière traditionnelle, la façade de la cour intérieure en vision large et en détail. Les autres représentations, signées de Sirodot (ingénieur-architecte), sont des relevés en plan, élévation et coupe et de détails ornementaux tels que les fleurons et personnages sculptés. L'attention porte ici, et c'est une nouveauté, en partie sur les caractéristiques techniques propres du bâtiment. Le bâtiment est facilement appréhendé par

---

91 COURTEPEEE Claude, *Description historique et topographique du duché de Bourgogne T. II*, Dijon, Causse, 1776.

92 Fyot de Mimeure qualifie ce support de « caryatide de mauvais goût ». (FYOT DE MIMÉURE, Claude-Philibert-Casimir, *Notice sur la ville de Dijon ses environs et quelques autres villes de l'ancienne Bourgogne*, Dijon, 1817, p. 50).

93 Fyot de Mimeure date l'hôtel du milieu du XIII<sup>e</sup> siècle. Dans le même ordre d'idée, Henri Baudot rattache la maison des Caryatides, qui porte en 1832 l'enseigne « A la plus ancienne maison » à l'époque des ducs de Bourgogne (ADCO 69J82).

94 *Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France*, dirigé par Justin Taylor. Le volume bourguignon est l'un des derniers à paraître (TAYLOR Justin, *Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France : Bourgogne*, Paris, A.F. Lemaître, 1863, 177 p.)

95 Ces édifices sont attribués à d'éminents acteurs passés de la vie politique de la ville.

## Chapitre premier. Réaliser l'inventaire des bâtiments et vestiges de bâtiments

son état de conservation et son homogénéité<sup>96</sup>. Le volume compte d'autres demeures gothiques pour Dijon et Beaune mais le sujet du dessin est la rue dans son ensemble, ponctuée de bâtisses civiles anciennes seules ou accompagnées d'un monument autrement plus remarquable<sup>97</sup>. Leur seule présence constitue un témoignage esthétique fragile que l'auteur des *Voyages pittoresques* souhaite voir préserver.

L'évocation de demeures anciennes reste au cours du XX<sup>e</sup> siècle conditionnée à l'intérêt historique et artistique qu'elles représentent dans bien des cas, en particulier pour des publications d'intérêt local. Cette architecture à histoire est celle qui illustre par l'image ou par le texte les ouvrages recensant d'autres monuments pittoresques de la région (exemple de la maison à Semur-en-Auxois [21603-63] où s'est tenu le Parlement pendant des périodes de troubles en 1637 et 1692, d'aspect gothique)<sup>98</sup>, des ouvrages généraux sur la région et des monographies de sites comme celles concernant Gevrey-Chambertin et Baigneux-les-Juifs. Le cas le plus courant est celui de la rapide évocation matérielle des belles demeures avant tout associées aux familles notables<sup>99</sup>.

Quelques bâtiments évoquent un statut particulier par la présence de surnoms, en réalité souvent tardifs, les rattachant au pouvoir seigneurial<sup>100</sup>. Il en est ainsi pour la maison des Gardes du Château à Vitteaux [21710-6] ou la maison des Domestiques de Salmaise [21580-3]. Les vestiges de ces édifices sont fréquemment les plus évocateurs du lieu. La façade de la maison de chasse des Ducs de Bourgogne dans la rue des Vaux de Semur-en-Auxois n'a rien d'extraordinaire mais elle est surmontée par une imposante souche de cheminée [21603-69]. L'aspect ruiné romantique de certaines de ces constructions accentue la fonction évocatoire par le nécessaire appel à l'imagination qu'il nécessite.

---

96 Il est peut-être trop homogène d'ailleurs, ce qui a limité toute investigation archéologique à son encontre jusqu'à présent.

97 Il s'agit pour Dijon de vues rue de la Chouette et de la partie occidentale de la rue Jeannin et à Beaune d'un aspect de la rue Rousseau Deslandes au niveau des maisons du XIII<sup>e</sup> siècle [21054-27] et [21054-29].

98 NESLE, Eugène, *Statistique monumentale, historique et pittoresque de la Côte d'Or : Première partie du tome second comprenant la ville de Semur*, Beaune, chez l'Auteur, vers 1860, 30 p.

99 Exemple pour Dijon de l'ouvrage d'Eugène Fyot : FYOT Eugène, *Dijon, son passé évoqué par ses rues*, Dijon, Damidot, 1928, 525 p.

100 Ces surnoms sont nullement justifiés pour plusieurs exemples : quelques-uns sont inventés pour restituer une fonction honorifique imaginaire qui s'accorde aux vestiges marquants d'une architecture singulière. Il en est ainsi pour quelques « maisons des templiers » indiquées dans certains villages.

*A.1.b. Une architecture sans histoire*

Des recherches conséquentes menées sur un grand nombre de constructions médiévales françaises sont présentées dans les années 1850 à travers deux ouvrages en plusieurs tomes : il en a déjà été question. L'ouvrage d'Aymar Verdier et François Cattois, *Architecture civile et domestique au Moyen Âge et à la Renaissance*<sup>101</sup>, propose des réflexions spécifiques sur le style, les modes de construction et d'utilisation et les décors. Les exemples considérés dans notre zone d'études sont peu nombreux mais bien mis en valeur dans l'argumentaire général. Les lithographies issues de dessins d'Aymar Verdier remettent à nouveau à l'honneur l'hôtel Chambellan. Les relevés à l'échelle servent la description, par l'application de lettres sur le plan, et la représentation de détails techniques comme les bases fasciculées des fenêtres. Comme témoignage majeur de l'art de bâtir au XV<sup>e</sup> siècle, les auteurs formulent le souhait que les restes de cet édifice reconquièrent « assez d'intérêt auprès de ceux qui les doivent apprécier, pour être relevés de leurs ruines »<sup>102</sup>.

Largement visible depuis la rue d'un gros village, la façade d'une maison de Vitteaux (dite Maison Belime) [21710-2] est citée et reproduite graphiquement dans le deuxième tome (**fig. 3**). Elle côtoie d'autres exemples remarquables de façades du XIII<sup>e</sup> siècle qui adoptent un schéma global similaire, malgré la distance qui les sépare. Ce rapprochement est quelque peu biaisé par l'erreur manifeste de restitution d'une partie de la façade. En ce sens, l'analyse du dessin original réalisé par Aymar Verdier, en principe exempt d'interprétations trop manifestes, permet d'éluider cette maladresse<sup>103</sup>. La partie droite de la façade est laissée volontairement floue. De ce fait, la porte de l'étage, en partie remontée avec l'angle du bâtiment à la fin du XIX<sup>e</sup> ou au début du XX<sup>e</sup> siècle, n'apparaît pas clairement. Ce manque, qui a poussé l'auteur à restituer une troisième baie géminée identique aux deux autres, semble correspondre à une difficulté de lecture de la façade potentiellement causée par un couvert végétal.

---

101 VERDIER Aymar, CATTOIS François, *Architecture civile et domestique au Moyen Âge et à la Renaissance*, 2 tomes, Paris, Didron, 1855-1857, 416 p.

102 Les auteurs reconnaissent avant tout à cet ensemble l'œuvre de la famille Chambellan (VERDIER Aymar, CATTOIS François, *op. cit.*, p. 113-114.).

103 Médiathèque de l'architecture et du Patrimoine, 80/112/2001, Feuille 63283. Cette restitution erronée est reprise telle quelle dans le fascicule de Jean-François Devalière (DEVALIERE Jean-François, *Restaurer sans défigurer à Dijon et en Côte-d'Or*, Dijon, Association pour le renouveau du Vieux-Dijon, 1978, 127 p.) malgré les nouveaux relevés proposés par R. Anderson puis Hanke Halbach (Garrigou Grandchamp Pierre, « Ordonnance et plastique des façades des maisons du XII<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle en Bourgogne », dans *Utilis est lapis in structura : Mélanges offerts à Léon Pressouyre*, Paris, 2000, p.77. et HALBACH Anke, *Wohnbauten des 12. bis 14. Jahrhunderts in Burgund*, Cologne, Vertrieb, Abt. Architektur des Kunsthistorischen Instituts, 1984, p. 597, planche 39).

## Chapitre premier. Réaliser l'inventaire des bâtiments et vestiges de bâtiments

Un autre croquis, resté inédit, concerne une autre façade bien conservée visible en Auxois, sur le site jusqu'ici peu mis en avant de Rougemont [21530-9]<sup>104</sup>. En plus d'une évocation du profil des moulures déjà visible sur le dessin de la maison de Vitteaux, l'auteur propose des vues de détails en particulier des ouvertures et des coussinets supportant les linteaux. Ce document permet d'apprécier le bon état du bâtiment, parvenu jusqu'à nous avec quelques modifications<sup>105</sup>.

L'approche purement matérielle qui motive l'édition de ce recueil laisse peu de place aux évocations historiques, d'ailleurs bien limitées pour les édifices antérieurs au XV<sup>e</sup> siècle, si ce n'est comme vecteur d'informations sur les usages et les datations de ces ensembles bâtis. L'étude d'une architecture sans histoire porte ses fruits.

La seconde contribution est une somme de réflexions sur les constructions médiévales, proposée sous forme d'un dictionnaire par un jeune architecte du nom d'Eugène-Emmanuel Viollet-le-Duc (**tableau 1**)<sup>106</sup>. Grand admirateur de l'art de bâtir au Moyen Âge, en particulier dans le style gothique propre au XIII<sup>e</sup> siècle<sup>107</sup>, il soutient pour les chantiers de restaurations d'ensembles monumentaux dont il a la charge l'idée de retrouver les techniques de construction propres au chantier médiéval. Outre le choix des matériaux, des outils et des moyens de leur mise en œuvre cohérents, il cherche à mieux cerner les styles architecturaux (techniques et décors, y compris du second-œuvre) dans la diversité de leur utilisation en fonction des dates de constructions, des types de constructions et des spécificités et contraintes régionales. Cette démarche l'amène à analyser et caractériser différents bâtiments, en particulier dans les régions où il est appelé à travailler. Il trouve un intérêt certain à considérer les vestiges médiévaux d'architecture domestique, bien nombreux mais pas systématiquement imposants, comme expression originale de l'art de bâtir<sup>108</sup>. Cet attrait transparaît bien par le développement de termes liés à l'habitat dans son dictionnaire et le nombre important d'exemples retenus en ce sens.

---

104 Le village est néanmoins proche d'une route fréquentée. (Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, 80/112/2001, collection Aymar Verdier, feuille 63284)

105 La disparition de la goulotte, le bouchage de deux portes au rez-de-chaussée, la perte des meneaux des baies géminées et la détérioration du quadrilobe à l'étage.

106 VIOLLET-LE-DUC Eugène, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle*, 9 tomes, Paris, B. Bance, 1858 à 1868, 4738 p.

107 Il délaisse en partie les bâtiments qui expriment par leur décor le gothique flamboyant : il considère ce style comme décadent par rapport aux manifestations antérieures de l'art gothique.

108 Le sixième tome consacre une petite centaine de pages à la maison médiévale, par ailleurs de nombreux articles (notamment « architecture civile » tome I ou « construction » tome IV) y renvoient implicitement. Ce thème de recherche l'occupe assez longtemps pour qu'il en tire un ouvrage spécifique : *Histoire de l'habitation humaine depuis les temps préhistoriques jusqu'à nos jours*, Paris, Hetzel, 1875, 372 p. Notons par ailleurs qu'à défaut de participer à la restauration de ce type d'édifices, il a pu réaliser des commandes particulières de constructions de nouvelles résidences qui mettent en pratique certains de ses principes.

## Chapitre premier. Réaliser l'inventaire des bâtiments et vestiges de bâtiments

Il travaille dès le début de sa carrière à partir de 1840 au chantier de l'ancienne église abbatiale de Vézelay, ce qui lui permet de se familiariser assez tôt avec les vestiges bourguignons. Le site de Flavigny-sur-Ozerain, où il est amené à travailler ponctuellement à partir de 1844<sup>109</sup>, l'interpelle par son authenticité. Cette agglomération, « à peu près conservée telle que le XV<sup>e</sup> siècle nous l'a laissée » à ses propres dires<sup>110</sup>, lui fournit de beaux exemples dans lesquelles il pioche des éléments structurels bien conservés représentatifs d'une unité ou d'une diversité formelle. Les gravures présentées dans son dictionnaire sont issues de dessins qu'il réalise lui-même ; il est réputé pour être l'un des meilleurs dessinateurs de son temps. Ces dessins concernent des façades entières et des détails techniques ou décoratifs extérieurs et même quelquefois intérieurs. Ainsi, le coussiège qu'il présente à son article « banc » est d'un type rare car parallèle au mur<sup>111</sup>. La baie géminée qui lui est associée (montrée à l'article « fenêtre ») est en revanche d'un type récurrent en Bourgogne. Les autres éléments architecturaux flavigniens considérés sont une fenêtre qui associe la structure de la croisée avec une colonnette à chapiteau en guise de meneau inférieur et les motifs de trilobes et quadrilobes au linteau (article « fenêtre »)<sup>112</sup> d'une part et un chéneau de bois soutenu par des corbeaux de pierre moulurés, non localisés (article « chéneau ») d'autre part. Un croquis non édité d'une partie d'une façade toujours visible rue Franklin [21271-68] atteste de l'exactitude de son dessin, qui combine plusieurs éléments détaillés comme l'aspect de la fenêtre géminée, les moulures des différents membres d'architecture et l'indication des dimensions des éléments représentatifs<sup>113</sup>. L'architecte étudie aussi le fonctionnement d'éléments de serrures<sup>114</sup>, preuve de son attachement à considérer les détails structurels et l'usage du métal dans l'architecture médiévale<sup>115</sup>. Pour Dijon, ville dont il estime l'harmonie du style de l'église Notre-Dame, il retient un des morceaux d'épis de faîtage en plomb ornés alors encore visibles au sommet des toitures des hôtels (article « épi » de son dictionnaire<sup>116</sup>).

---

109 Il dirige les chantiers de restauration de l'église paroissiale Saint-Genest de Flavigny de 1844 et 1848 et celui, plus limité, de la porte du Val en parallèle de 1845 à 1846 (TIMBERT Arnaud, *Restaurer et bâtir : Viollet-le-Duc en Bourgogne*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2013, 553 p.)

110 Collectif, *Proper Mérimée, Eugène Viollet-le-Duc et Flavigny : la conservation des monuments anciens au XIX<sup>e</sup> siècle*, catalogue de l'exposition à la maison au donataire sur, Flavigny, SACF, 2003, s.p.

111 La fenêtre en question est probablement celle qui se trouvait à l'étage d'un bâtiment rue du Four [21271-75], mais le doute est permis car la forme du coussiège n'est pas cohérente avec la gravure.

112 La fenêtre a depuis été restaurée dans un autre style, maison dite de l'Ecuyer rue du Four [21271-56].

113 Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, 03R17, document 109.

114 Les dessins techniques avec cotes concernent des targettes de croisée et une paumelle à Flavigny, placées chronologiquement au XIV<sup>e</sup> siècle (article « serrurerie » dans le tome VIII page 344 (illustration 37) et page 350 (illustration 41) de son dictionnaire). Ces éléments n'ont pas pu être reconnus sur place.

115 A ce titre, le dictionnaire du mobilier français qu'il prépare en parallèle forme un bon complément à l'étude de l'architecture par la prise en compte de ce qu'elle renferme et protège (en 6 volumes, 1858-1870).

116 VIOLLET-LE-DUC Eugène, « Fenêtre », dans *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle*, B. Bance éditeur, Paris, 1861, T. V, p. 287.

## Chapitre premier. Réaliser l'inventaire des bâtiments et vestiges de bâtiments

Plusieurs chantiers de restauration en Auxois et autour<sup>117</sup> lui permettent de se consacrer à l'étude de façades entières. La représentation gravée proposée pour une façade d'une maison Grande Rue à Montréal [89267-15] comporte une partie non négligeable de restitution, accentuée par la vue en perspective et l'illustration de l'usage domestique initial de certaines structures par des personnages (le banc, la galerie)<sup>118</sup>. S'appuyant sur les restes de massifs d'encorbellement et les ouvertures du rez-de-chaussée qu'il se permet de modifier légèrement graphiquement pour obtenir plus de symétrie<sup>119</sup>, il imagine totalement l'aspect de l'étage avec des galeries de bois protégées par un avant toit. L'idée d'une restitution cohérente stylistiquement et techniquement mais qui se base sur trop peu d'éléments et qui peut être contredite archéologiquement parlant est assumée, et fait échos aux principes qui prévalent pour les chantiers de restauration dont il a la charge. L'aspect proposé pour la maison de Montréal est ce qu'elle aurait pu être, indépendamment de ce qu'elle a réellement été.

La même pratique semble valable pour la façade d'une maison présentée de face à Vitteaux [21710-22]. Cette demeure est assurément victime, comme d'autres « maisons charmantes des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles », des destructions conséquentes intervenues vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>120</sup> ; nous n'avons que peu d'indices pour localiser son ancien emplacement<sup>121</sup>. L'usage de la pierre de taille, les formes des fenêtres à meneaux et éventuelles traverses, l'arc en redent couvrant la porte de cave et la tourelle d'escalier en encorbellement munie de cordons sont des éléments fréquemment rencontrés en Auxois et autour. La couverture de la toiture en bardeaux et la structure en pan de bois de la façade arrière sur jardin sont des éléments moins couramment rencontrés, ce qui peut s'expliquer par leur caractère fragile. En ce qui concerne les avant-toits présentés ainsi que les épis de faîtage et mitres de cheminée, la prudence incite à les considérer comme éléments restitués, tant leur conservation simultanée pour un même édifice est rare.

Dans la conception des schémas types des composantes de la maison médiévale, Viollet-le-Duc n'hésite d'ailleurs pas à omettre les parties issues de transformations postérieures, probablement

---

117 Les années 1940-1950 concernent par exemple les églises majeures d'Avallon, Montréal, Semur-en-Auxois et Saint-Thibault et les tours du donjon de Semur-en-Auxois. De fait, une majorité de dessins sont réalisés par lui-même dans ces sites.

118 GARRIGOU-GRANDCHAMP Pierre, « Ordonnance et plastique des façades des maisons du XII<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle en Bourgogne », dans *Utilis est lapis dans structura : Mélanges offerts à Léon Pressouyre*, Paris, 2000, p. 53.

119 La symétrie quasi parfaite qui transparaît dans le plan proposé pour ce bâtiment correspond à la vision fantasmée de logis jumeaux. Les lettres appliquées sur le document aident à développer la description de manière claire.

120 Viollet-le-Duc évoque aussi des dénaturations (VIOULET-LE-DUC Eugène, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle*, B. Bance éditeur, Paris, 1861, T. VI, p. 240). En dehors de la maison de Garde et de la maison Belime, les demeures de cette époque ne gardent que peu de vestiges.

121 L'abbé Collon indique plus de logis à tourelles d'escalier qu'il n'en demeure aujourd'hui, mais elles ne peuvent être localisées aisément (BM Dijon, ms 2780 à ms 2785 : Mémoires historiques sur Vitteaux, Pierre Collon, 1807-1832, 6 tomes).

## Chapitre premier. Réaliser l'inventaire des bâtiments et vestiges de bâtiments

dès la constitution de son croquis initial, pour proposer un aspect purement médiéval, plus ou moins inventé d'après sa compréhension archéologique. Les ressemblances typologiques le poussent à imaginer une maison médiévale idéalisée qui emprunte des éléments aux exemples qu'il connaît à Dijon, Avallon, Semur-en-Auxois et Flavigny-sur-Ozerain. Le rapprochement avec la façade de Vitteaux précédemment évoqué est évident<sup>122</sup>. Le mélange de styles et d'époques (tourelle en encorbellement de la fin du Moyen Âge associée à une claire-voie de type romane semblable aux exemples clunisiens), tout comme l'excellente symétrie proposée sont irréalistes pour une même phase de construction. Plus qu'une image archéologiquement valable, la gravure peut constituer, à l'instar de la plupart des illustrations du dictionnaire, un très bon modèle possible pour des constructions néogothiques rattachées à la sphère bourguignonne.

Absente des rues du site de Rougemont pourtant riche en structures des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, la façade d'une « maison de paysan » [21530-30] proposée par Viollet-le-Duc<sup>123</sup> en reprend plusieurs éléments caractéristiques comme les baies géminées, la porte chanfreinée munie de coussinets et le quadrilobe en partie supérieure du mur pignon. Proposée en vue perspective, cette façade peut être considérée comme nouveau fruit de l'imagination de l'architecte<sup>124</sup>, bien qu'aucunement présentée dans ce sens, si une autre représentation un peu distincte n'attestait pas de son existence passée<sup>125</sup>. L'exemple de Rougemont, ancien bourg monastique dont le développement fut rapidement avorté, nous rapproche du milieu rural. Avec sa « vieille demeure morvandelle », Eugène Viollet-le-Duc nous y plonge entièrement<sup>126</sup>. Construction lourde, massive, dépourvue de décor et qui utilise les seules ressources matérielles locales, ce bâtiment est présenté comme la réponse technique intemporelle simple et efficace à des besoins essentiels.

---

122 Représentations en élévation et en plan d'une maison à tourelle type, imaginée d'après les exemples présents à Avallon, Dijon, Flavigny-sur-Ozerain et Semur-en-Auxois. Le bâtiment est à quatre niveaux avec mur gouttereau sur rue. Article « maison » dans le tome VI, pages 238 et 238bis (illustrations 12 et 13).

123 VIOLLET-LE-DUC Eugène, *Dictionnaire ....T. VI, op. cit.*, p. 251.

124 Comme l'estimait Hanke Halbach (HALBACH Anke, *Wohnbauten des 12. bis 14. Jahrhunderts dans Burgund*, Cologne, Vertrieb, Abt. Architektur des Kunsthistorischen Instituts, 1984, p. 412-413).

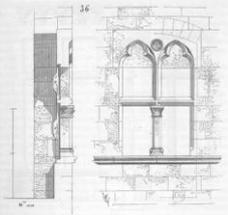
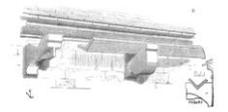
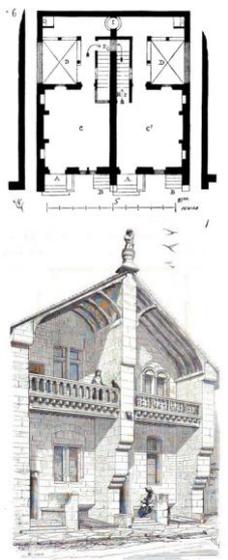
125 Représentée à peu près sous le même angle, le dessin est issu des collections des Amis de la Cité de Flavigny.

126 Élévation en perspective d'une « vieille demeure morvandelle », non localisée, article « maisons » dans VIOLLET-LE-DUC Eugène, *Dictionnaire ....T. VI, op. cit.*, p. 291 (illustration 40).

Chapitre premier. Réaliser l'inventaire des bâtiments et vestiges de bâtiments

Illustration	Commune	Description	Référence	Etat actuel
	Dijon (21)	Vue en perspective et plan d'un épi de faitage métallique d'une maison rue Pouffier	Article « épi » dans le tome V du dictionnaire, page 285 (illustration 12).	Dans les réserves du musée archéologique ?
	Flavigny-sur-Ozerain (21)	Élévation et coupe d'une fenêtre à meneau et perspective du « banc » en pierre de cette fenêtre à l'étage d'une maison du XIII <sup>e</sup> siècle.	Article « fenêtre » dans le tome V du dictionnaire, page 408 (illustration 35) et article « banc » dans le tome II du dictionnaire, page 102 (illustration 4).	La fenêtre est peut-être celle qui a été détruit sur une façade rue du Four [21271-75], cependant le coussiège est de forme différente.

Chapitre premier. Réaliser l'inventaire des bâtiments et vestiges de bâtiments

	<p>Flavigny-sur-Ozerain (21)</p>	<p>Élévation et coupe d'une fenêtre à croisée d'une maison du milieu du XIII<sup>e</sup> siècle.</p>	<p>Article « fenêtre » dans le tome V du dictionnaire, page 409 (illustration 36).</p>	<p>La fenêtre est visible rue du Four (maison dite de l'Ecuyer [21271-56]) avec un meneau restitué à la place de la colonnette.</p>
	<p>Flavigny-sur-Ozerain (21)</p>	<p>Élévation en perspective et profil d'un chéneau de bois soutenu par des corbeaux en pierre moulurés</p>	<p>Article « chéneau » dans le tome III du dictionnaire, page 224 (illustration 6).</p>	<p>Éléments certainement disparus.</p>
	<p>Montréal (89)</p>	<p>Plan et vue en perspective de deux logis jumeaux accolés à trois niveaux et à pignon sur rue.</p>	<p>Article « maison » dans le tome VI du dictionnaire, pages 225 et 226 (illustrations 6 et 7).</p>	<p>Bâtiment visible, avec les intérieurs modifiés et sans la présence du niveau supérieur, dans la Grande Rue [89267-15].</p>
	<p>Rougemont (21)</p>	<p>Vue en perspective d'une « maison paysanne » à pignon sur rue</p>	<p>Article « maison » dans le tome VI du dictionnaire, page 293 (illustration 42).</p>	<p>Bâtiment à présent disparu [21530-30].</p>

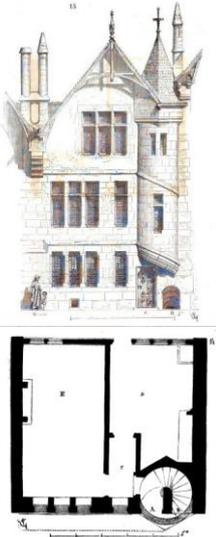
	<p>Vitteaux (21)</p>	<p>Plan et élévation d'une maison à tourelle qui se développe sur quatre niveaux</p>	<p>Article « maison » dans le tome VI du dictionnaire, pages 241 et 241bis (illustrations 14 et 15).</p>	<p>Bâtiment à présent disparu [21710-22].</p>
---	----------------------	--	--	---

Tableau 1 : Illustrations de demeures médiévales de Bourgogne du nord dans le dictionnaire d'Eugène Viollet-le-Duc.

L'approche viollet-le-ducienne mettant à l'honneur comme jamais l'étude d'un répertoire de formes de l'architecture gothique appliquée à l'habitat, malgré quelques limites quant aux interprétations<sup>127</sup>, a quelque impact sur les contributions postérieures. Ainsi, la publication de Camille Enlart compte des exemples bien plus nombreux de demeures médiévales que celle d'Arcisse de Caumont, pour un thème pourtant commun à ces deux ouvrages : l'architecture civile et militaire<sup>128</sup>. Le changement marquant est le développement de la photographie pour présenter avec authenticité les monuments. Après quelques techniques mixtes<sup>129</sup>, elle vient compléter les représentations dessinées, jamais totalement abandonnées. Après l'édition du livre d'Enlart à la fin du XX<sup>e</sup> siècle, les études à l'échelle nationale intégrant des demeures médiévales sont restées peu nombreuses. Même les contributions concernant l'architecture romane ou gothique, qui plus est en Bourgogne, n'en font pas état<sup>130</sup>.

127 Outre des imprécisions, il est possible de reconnaître des erreurs manifestes au travail d'Eugène Viollet-le-Duc concernant les demeures médiévales (ESQUIEU Yves, « La maison médiévale urbaine en France - Etat de la recherche », dans *Bulletin monumental*, T. 153 -II (1995), Paris, Société française d'archéologie, Musée des monuments français, p. 111-113).

128 DE CAUMONT Arcisse, *Abécédaire ou Rudiment d'archéologie : architecture civile et militaire*, Caen, Le Blanc-Hardel, 1853 (1869 3e édition), 700 p. Cet ouvrage est un manifeste de l'histoire de l'art appliquée aux bâtiments. ENLART Camille, *Manuel d'archéologie française depuis les temps mérovingiens jusqu'à la renaissance T. II : Architecture civile et militaire*, Paris, Alphonse Picard et fils, 1904, 856 p.

129 Dans le manuel d'Enlart, faute d'une qualité exemplaire des photographies, la plupart servent à réaliser, par un système de calque, des dessins lisibles. Ainsi, la fenêtre à croisée de la maison dite de l'Ecuyer à Flavigny [21271-56], déjà prise en exemple par Viollet-le-Duc est reprise, avec un meneau simple cette fois.

130 BRANNER Robert, *Burgundian Gothic architecture*, London, A. Zwemmer, 1985, 206 p.

## Chapitre premier. Réaliser l'inventaire des bâtiments et vestiges de bâtiments

### A.1.c. La recherche au sein des sociétés savantes

Les formes de constructions particulières en revanche se trouvent mises à l'honneur dans bien des ouvrages. Pour ce qui concerne la Bourgogne, l'évocation d'éléments architecturaux sans histoire et quelquefois sans décors se devine dès 1860<sup>131</sup> avant de s'affirmer dans quelques monographies inspirées<sup>132</sup>. Les présentations de maisons à novelées à Auxonne et de maisons à galeries à Minot interrogent les auteurs sur les traditions constructives et les techniques locales<sup>133</sup>.

A l'échelle régionale, certains auteurs prennent le parti de constituer des listes de sites et de monuments d'intérêt historique et esthétique, pour leur sauvegarde et mise en valeur. Assez peu présents dans les premiers répertoires archéologiques créés collectivement (exemple des Répertoires Archéologiques Cantonaux de la Société des Sciences de Semur-en-Auxois), les monuments gothiques, dont quelques maisons, se retrouvent dans les listes topographiques des auteurs les plus sensibilisés à ces questions<sup>134</sup>. Victor Petit évoque largement l'architecture médiévale dans sa description du département de l'Yonne<sup>135</sup>, et ce dès 1870. Il y joint les illustrations d'éléments bien conservés : des maisons seigneuriales rurales (à Blacy et Coutarnoux), une demeure de marchand à Avallon (rue Bocquillot **[89025-14]**) et une grange rurale (certainement située à Guillon). Son évocation de bâtiments menacés à Cussy-les-Forges est poignante.

Le dossier proposé par M. Marion est dédié spécifiquement aux manifestations de l'art de bâtir, sous forme de fiches communales avec en complément un répertoire de forme et la localisation sur une carte des bâtiments pour les sites les plus remarquables (exemple de Châteauneuf et Flavigny-sur-Ozerain)<sup>136</sup>. Ces listes qui concernent Dijon, Beaune ou le reste du territoire sont instructives : même sans précisions, la seule mention de présence de maisons

---

131 Une maison de Coulmier-le-Sec **[21201-1]** est présentée en gravure pour sa curieuse élévation en galerie avec avant-toit dans (NESLE Eugène, *op. cit.*). Rappelons que le Congrès archéologique de France s'est tenu à Dijon quelques années avant en 1852.

132 Ce ne sera jamais au niveau de la présentation précurseur, se rapprochant véritablement d'une analyse archéologique, du commandant Quénevey sur Rouen (QUÉNEVEY Raymond, *L'habitation rouennaise : étude d'histoire, de géographie et d'archéologie urbaines*, Rouen, Lestringant libraire-éditeur (thèse pour le doctorat ès lettres présentée à la faculté des Lettres de l'Université de Paris), 1926, 430 p).

133 POTEY Georges, *Les vieilles maisons de Minot*, Almanach paroissial de Minot, 1913 et CAMP Pierre, *Histoire d'Auxonne au Moyen Âge*, Dijon, Association bourguignonne des Sociétés savantes, 1960, 241 p.

134 Par exemple : QUANTIN Maximilien, *Répertoire archéologique du département de l'Yonne*, s. l., s. n., 1868, 279 p. ; FOISSET Paul, SIMONNET Jules, *Voies romaines du département de la Côte-d'Or et répertoire archéologique des arrondissements de Dijon et Beaune*, Dijon, Commission des Antiquités de la Côte-d'Or, 1872, 272 p. ; PARAT Alexandre, « Nouveau répertoire archéologique de l'Avallonnais », *Bulletin de la Société d'études d'Avallon*, 1920, p. 120.

135 PETIT Victor, *Description des villes et campagnes du département de l'Yonne*, II<sup>e</sup> volume arrondissement d'Avallon, Auxerre, C. Gallot, 1870, 352 p. L'œuvre similaire de l'abbé Denizot pour la Côte-d'Or est restée manuscrite et bien moins loquace dans le domaine.

136 Bibliothèque municipale de Dijon, ms. 3496.

## Chapitre premier. Réaliser l'inventaire des bâtiments et vestiges de bâtiments

médiévales peut avantageusement être confrontée à l'état de reconnaissance actuel. Il est question ici d'identifier d'éventuels changements intervenus, les défauts d'identification et de datations des érudits et la difficulté d'accès à certains lieux et certaines structures. Éventuellement rassemblée par les sociétés savantes comme la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or (émanation de l'Académie de Dijon), ces listes peuvent même interagir avec des documents à portée nationale comme le Répertoire archéologique constitué par Camille Enlart<sup>137</sup> et le carnet archéologique conçu par la Commission des Monuments Historiques<sup>138</sup>. Elles forment une base de réflexion sur le choix d'ensembles patrimoniaux à protéger en bloc ou individuellement et des jalons essentiels pour des recherches monographiques ou typologiques approfondies<sup>139</sup>. L'institution dijonnaise précitée œuvre assez tôt à l'étude par la documentation de vestiges médiévaux. Ses membres approfondissent les recherches historiques et artistiques sur les monuments reconnus de la ville, dissertent sur des vestiges peu accessibles et notamment visibles en intérieur comme la chapelle de l'hôtel Chambellan [21530-30] et sont habilités à recueillir pour le musée des objets témoins de l'art de bâtir et d'ornez les bâtiments (à l'exemple de fragments de la maison du Miroir [21231-52] ou d'épis de faitage ornés en plomb). Leur conscience patrimoniale permet la sauvegarde effective de quelques témoignages artistiques *in situ* ou à défaut récupérés ou documentés au moment de travaux<sup>140</sup>. Les poutres sculptées d'un hôtel rue Jeannin, délocalisées, sont présentées dans les mémoires de la commission. Son action en milieu rural dépend largement des contacts établis sur place. De la simple maison au caractère gothique affirmé à Binges [21076-1] aux peintures murales de la fin du Moyen Âge de Morey-Saint-Denis [21442-6], les évocations sont très diverses<sup>141</sup>.

Les contributions d'autres sociétés savantes et associations sont moins nombreuses. En dehors de la diffusion par leur publication propre de recherches menées par des spécialistes, les

---

137 Il signale des demeures médiévales et Renaissance à Auxonne, Beaune, Châteauneuf, Châtillon-sur-Seine, Flavigny-sur-Ozerain, Is-sur-Tille, Mont-Saint-Jean, Montbard, Nolay, Rougemont, Salives, Semur-en-Auxois, Vitteaux, Avallon, Cussy-les-Forges, Montréal, Noyers et Sermizelles (ENLART Camille, *Manuel d'archéologie française depuis les temps mérovingiens jusqu'à la renaissance T. II : Architecture civile et militaire*, Paris, Alphonse Picard et fils, 1904, p. 651 et 751).

138 Médiathèque de l'architecture et du patrimoine.

139 Elles recensent en particulier topographiquement les manifestations les plus notables de l'art de bâtir.

<sup>140</sup> Le sculpteur Xavier Schanosky, ému par quelques mutilations de maisons médiévales et la destruction de baies de boutique en pierre, suggère à la commission de faire protéger davantage de ces édifices et même de mettre en place une sous-commission chargée de faire des relevés architecturaux et photographiques des maisons menacées de destruction ou de mutilations, bien avant la généralisation de l'archéologie de sauvetage (séance du 1<sup>er</sup> décembre 1904, *Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or*, Tome 14, p. CLXIII-CLXIV).

141 MOREAU Paul, « Une maison du XV<sup>e</sup> siècle à Binges », dans *MCACO T. 22 fasc. 3*, Dijon, Commission des Antiquités de la Côte-d'Or, 1952, p. 537-539 et DENIZOT Jacques, « Peintures murales de Morey-Saint-Denis (Côte-d'Or) XVI<sup>e</sup> siècle, dans *Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or*, T. IX, Dijon, Commission des Antiquités de la Côte-d'Or, 1877, p. LXXXV-LXXXVII.

## Chapitre premier. Réaliser l'inventaire des bâtiments et vestiges de bâtiments

rare études d'amateurs s'affranchissent rarement de la simple description historique ou architecturale des façades classiques<sup>142</sup>. On compte néanmoins des exceptions<sup>143</sup>.

Roger Gauchat, membre de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or qui occupe un poste à responsabilités dans le secteur de l'urbanisme dijonnais propose de rendre compte visuellement de l'extrême diversité chronologique des constructions du centre-ville de Dijon. Terminé en 1966, le document planimétrique en question indique par la couleur noire l'emplacement d'une quarantaine d'édifices conservés dont le parti architectural dominant est jugé antérieur à 1540 (**fig. 4**). Outre les vues et plans anciens, l'auteur s'appuie, pour la réalisation du plan, sur des études déjà réalisées, d'une lecture stylistique traditionnelle et d'une comparaison des modes de construction. La répartition de la majorité des constructions dans les dix autres phases chronologiques différenciées par autant de couleurs, est rendu possible par l'exploitation d'autres sources : de nombreux documents d'archives et quelques chronogrammes reconnus sur place. Ce « plan archéologique » tel que nous le présente l'article dans les mémoires de la CACO<sup>144</sup> constitue un premier corpus par la suite largement exploité des demeures médiévales de Dijon. Il inaugure de nouvelles méthodes : combiner le traitement statistique, la géolocalisation, l'inventaire systématique et la compréhension de structures bâties à la lecture de documents d'archives. Par ailleurs, ce document a une réelle valeur patrimoniale pour permettre aux décisionnaires politiques comme aux particuliers de limiter les destructions ou dénaturations malheureuses et favoriser la mise en valeur de façades estimables de par leur âge<sup>145</sup>. Le contexte est effectivement à la constitution de secteurs sauvegardés urbains, complémentaires des protections individuelles de bâtiments.

En parallèle de ces mises en lumière, certaines demeures font l'objet d'une reconnaissance durable par la démarche de la protection patrimoniale.

---

142 Elles-mêmes encore fréquemment simples illustrations matérielles d'éléments esthétiquement évocateurs d'un récit historique local. A l'échelle d'un site, il peut y avoir des actions patrimoniales pour œuvrer à la préservation de ces bâtiments rarement protégés.

143 Dominique Masson fait appel à une datation dendrochronologique pour une façade à pan de bois à Châtillon-sur-Seine [21154-10]. A Saint-Romain, l'association s'approprie l'architecture rurale traditionnelle par la pratique de nombreux relevés dans les années 1970 (Collectif, « Les maisons paysannes de Saint-Romain », dans *Bulletin de l'Association de Recherche sur l'Architecture de Saint-Romain n°1*, 1977). Les publications de l'association des Amis du Vieux Fontaine (Fontaine-les-Dijon) font état de recherches précises sur les maisons et les observations intérieures.

144 GAUCHAT Roger, « Un plan archéologique de Dijon : le vieux Dijon », dans *Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or*, T. 26, Dijon, Commission des Antiquités de la Côte-d'Or, 1969, p. Le plan en lui-même est conservé à la bibliothèque municipale de Dijon sous la cote Est. 4063.

145 Peu de destructions sont recensées après sa constitution. Il faut faire mention néanmoins de la perte de constructions médiévales rue Dauphine.

## A.2. Protection, travaux de restaurations et valorisation patrimoniale : la documentation des services territoriaux du patrimoine

Il sera difficile de trouver des exemples d'architecture domestique sur la liste des premiers édifices médiévaux retenus pour être protégés et conservés au titre des Monuments Historiques. Les édifices concernés sont principalement des églises, pour leur capacité à exprimer avec éclat l'art de bâtir et d'orner, leur état préoccupant et leur caractère d'emblème visuel. Ces édifices sont par ailleurs souvent les médiateurs de faits historiques concernant l'ensemble des groupes sociaux. L'hôtel de Jacques Coeur à Bourges et l'hôtel des ducs de Bourgogne à Dijon, protégés respectivement en 1840 et 1862, constituent les rares exemples d'architecture civile retenus pour leur conservation exceptionnelle. En fait, de fortes menaces de dénaturation concernait le premier et le second était et reste encore aujourd'hui le siège du pouvoir municipal de la ville.

Pour notre zone d'étude, c'est l'esthétique Renaissance (ou tout du moins de transition) qui est mise à l'honneur par le choix de protéger en 1889 la maison Petral à Beaune [21054-51], réputée pour ses galeries en pierre. Pour Dijon, l'hôtel Chambellan [21231-30], déjà évoqué, n'est retenu que bien plus tard, en 1913. Pour ces deux édifices alors aux mains des autorités publiques, la qualité de la construction et en particulier de l'ornementation n'a d'égale que l'exceptionnel état de conservation global. Pour ces deux hôtels, ce sont avant tout les façades sur cour qui se trouvent concernées par la protection<sup>146</sup>. Leur classement permet d'encourager leur restauration réfléchie<sup>147</sup>, remédiant aux éventuelles destructions antérieures et aux funestes projets qui pouvaient les concerner jusqu'alors<sup>148</sup>. Ce choix résulte sans doute autant de la volonté de surveillance pérenne d'éléments relativement dissimulés que de la mise en valeur du caractère pittoresque qui en découle<sup>149</sup>. Même si l'on peut conférer à ces cours de grands hôtels un usage initial semi-public, ne serait-ce que par la quantité de logements desservis, ces ensembles relèvent néanmoins dans leur essence d'une propriété et d'une jouissance éminemment privée<sup>150</sup>.

---

146 L'immeuble sur rue de l'hôtel Chambellan est remanié aux XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles puis reconstruit en 1859 (GIROUX Henri, « La rue des Forges du Moyen Âge au XX<sup>e</sup> siècle », dans *Les cahiers du vieux Dijon n°5*, 1970, p. 36). Le véritable intérêt de la maison Petral réside dans la découverte de ses deux cours intérieures : la façade visible de la place Monge n'est pas plus impressionnante que d'autres exemples beunois.

147 Aidé en cela par des moyens financiers déployés spécialement à ce titre.

148 Jusqu'ici, seules les négociations entre la commission des Antiquités de la Côte-d'Or et les propriétaires permettaient, dans le meilleur des cas, des accommodements permettant la conservation de vestiges fameux.

149 Ce statut pourrait avoir favorisé et garanti au moins un temps un accès éminemment touristique à ces espaces.

150 L'hôtel Chambellan est racheté par la ville à ce moment pour 160000 francs. L'oratoire est racheté trois ans plus tard, et le tout accueille dès 1924 le syndicat d'initiatives. Paradoxalement, malgré son accessibilité, l'édifice n'a jusqu'ici pas fait l'objet d'observations archéologiques « conforme aux exigences de l'érudition moderne » (CHABEUF Henri, « L'hôtel Chambellan à Dijon », *La Revue de Bourgogne T. 3 (1913)*, Dijon, p. 1-11). Même les anciennes forteresses, bien souvent détenues par des particuliers, conservent symboliquement un statut politique à part de par les droits et usages collectifs qui les ont caractérisées si longtemps.

Par la suite, le classement s'ouvre au patrimoine privé (**fig. 5**). Le cas se présente pour l'hôtel de Saulx à Beaune [**21054-28**] (1921) et la maison des Gouverneurs à Semur-en-Auxois [**21603-59**] (pour la tourelle) (1923). La possibilité de les reconnaître en tant qu'objet patrimonial au même titre que les monuments publics manifeste un basculement juridique certain. L'atteinte au droit de propriété est rapidement compensée par le soutien moral et financier apporté pour les travaux conservatoires. Dans des cas extrêmes, une mesure d'expropriation peut être prononcée au nom du maintien de témoins exceptionnellement bien préservés : l'affaire de la maison Buret-Vitello à Flavigny-sur-Ozerain [**21271-82**], classée en 1930 et qui fait l'objet de travaux d'office, illustre ce cas<sup>151</sup>.

Parmi les autres édifices classés (23 au total), la grande majorité concerne les hôtels urbains de Dijon et Beaune. Parmi eux, plusieurs façades ont leur aspect sur cour (à Dijon l'hôtel Thomas Berbisey [**21231-6**], l'hôtel du 25-25bis rue Verrerie [**21231-6**] et à Beaune la maison située 9 rue Monge [**21054-70**]). Plus représentatives, des façades de ce qui furent des maisons en partie à usage de commerce de bourgeois ou d'artisans sont retenues dès les années 1940 (35 37 39 rue Jeannin à Dijon [**21231-50**] classée en 1943 et celle du 1 rue Rousseau Deslandes à Beaune [**21054-42**] classée en 1947). Le cas de la maison aux Trois Visages [**21231-55**], protégée pour ses façades en 1971, est révélateur de la portée esthétique du bâtiment dans un lieu fréquenté, mais aussi de l'effort de patrimonialisation de structures à pan de bois auparavant non visibles. Outre les vestiges authentiques, les bâtiments de la maison Milliere [**21231-21**] et l'Hôtel Aubriot [**21231-32**] sont aussi protégés pour les parties restituées néogothiques. La plus-value patrimoniale des études archéologiques qui ont concerné ce deuxième bâtiment est une donnée à prendre en compte.

Le classement au titre des Monuments Historiques est une démarche qui a vite montré ses limites. Prenant acte du rôle de l'État dans la protection des Monuments Historiques, la loi de 1913 a posé le principe selon lequel il existe un intérêt public s'attachant à la conservation des Monuments Historiques qui justifie que l'État puisse porter atteinte en son nom au droit de propriété. Suivant un protocole décisionnel strict, la mission étatique de sauvegarde de l'aspect initial (ou représentatif) d'une œuvre architecturale comme témoin de l'expression originale d'un art

---

151 L'atteinte au droit de propriété rendue possible par la mission étatique de conservation fait suite à la nouvelle loi de 1913. L'idée prédominante est à ce moment que la protection au titre des Monuments Historiques constitue l'exception, l'entretien des bâtiments demeure en principe à la charge des usagers.

## Chapitre premier. Réaliser l'inventaire des bâtiments et vestiges de bâtiments

de bâtir<sup>152</sup> peut aussi concerner des éléments architecturaux secondaires. La création de la liste supplémentaire de classement, correspondant par la suite au statut de l'Inscription au titre des Monuments Historiques débouche sur de nombreuses nouvelles protections en Bourgogne ; on compte 17 maisons et hôtels médiévaux pour la seule période 1925 à 1929. Cette démarche d'appropriation collective esthétique peut alors concerner des monuments peu accessibles, à l'instar des objets mobiliers protégés. Les 47 mesures d'inscription concernant les constructions de notre corpus<sup>153</sup> se sont étalées dans le temps. Les temps forts, communs avec les mesures de classement, sont les années 1940-1950 puis la décennie 1970-1980. Quatre bâtiments sont encore inscrits dans les années 1990 mais aucun après l'an 2000. Inévitablement, la protection au titre des Monuments Historiques Inscrits s'étend à une partie plus représentative du territoire avec les anciennes villes (Auxonne, Arnay-le-Duc, Avallon, Semur-en-Auxois) et les anciens bourgs de la région considérée (Noyers, Chanceaux, Is-sur-Tille, Chateauneuf). La diversité chronologique et fonctionnelle est de mise même si sont nécessairement retenus des ensembles ayant au moins un trait de caractère remarquable en plus de leur bonne préservation. En milieu rural, ce sont des exemples parmi d'autres qui sont retenus, probablement pour des raisons politiques. La façade de La-Perrière (commune de Poiseul-la-Ville-et-La-Perrière) [21490-2] propose des décors anciens et originaux pour une construction civile. Les édifices d'Aiserey [21005-1] et Corpeau [21196-1] expriment respectivement un type vernaculaire de ferme à présent rare et un décor soigné concernant une niche à statue.

Les menaces qui pèsent généralement sur la bonne intégrité des constructions anciennes (voir plus loin) n'atteignent par définition plus celles qui bénéficient d'une protection. L'exception est constituée par les destructions par faits de guerre et leurs conséquences : deux cas de figure côte-à-côte sont édifiants en ce sens. Les bombardements de juin 1940 et l'incendie qui en a découlé a mis à mal un quartier de Châtillon-sur-Seine qui abritait une façade à pan de bois protégée [21154-8] particulièrement ornée, à présent uniquement connue par les vues anciennes<sup>154</sup>, et plusieurs maisons de Chanceaux. Parmi ces dernières, une demeure [21142-20] a été rapidement protégée en octobre 1942. Malgré son état de ruine avancée, la qualité exceptionnelle du décor de deux cheminées superposées, jusqu'ici non visibles, a pu justifier la démarche de la protection. Malheureusement, le décret de protection est notifié au propriétaire après la dépose des pierres des cheminées à la demande d'un antiquaire parisien<sup>155</sup>. Néanmoins, le bilan est positif : la protection au

---

152 Dans la définition de la loi plutôt d'un intérêt historique ou artistique.

153 Quelques édifices supplémentaires figurent dans le corpus incertain, nous n'en faisons pas état ici.

154 Et qui fut protégée avant la guerre au titre des Monuments Historiques.

155 Ces éléments architecturaux que l'administration des Monuments Historiques souhaitait installer dans un local de la commune sont finalement probablement amenés à Paris en décembre, puis vendus. En parallèle, la destruction

## Chapitre premier. Réaliser l'inventaire des bâtiments et vestiges de bâtiments

titre des monuments historiques a permis la sauvegarde de certains des plus beaux exemples d'expression de l'art de bâtir, avec la conservation effective des façades les plus représentatives d'ensembles bâtis relevant eux-mêmes, sauf exceptions, d'une architecture dédiée aux élites urbaines.

Subordonnées aux façades, objets relevant mal d'un cadre patrimonial par le caractère de jouissance uniquement privé et la fragilité intrinsèque, les structures intérieures restent longtemps non prises en compte dans les mesures de protection<sup>156</sup>. Leur identification (et surveillance) est par ailleurs compromise par les difficultés d'accès qui en résultent. La protection de ces espaces intérieurs, qui touche plus précisément au cadre de vie, n'est d'ailleurs encore aujourd'hui pas systématique et constitue nullement l'argument de la protection initiale, au moins pour la période médiévale<sup>157</sup>. Vécue comme une contrainte dans la programmation de travaux de réhabilitations, la protection de vestiges intérieurs concerne pourtant surtout des bâtiments qui bénéficient déjà d'aménagements liés au confort moderne. Cet état de fait n'a donc pas empêché la perte effective de nombreuses structures médiévales authentiques et donc d'informations au cours du temps. Paradoxalement, ce sont même quelquefois les travaux de restauration encouragés et permis par la protection qui ont amené la suppression de structures que l'on jugerait d'un intérêt patrimonial certain aujourd'hui.

La documentation rassemblée autour des édifices protégés au titre des monuments historiques dans les différents services dédiés justifie le choix de protection initial du bâtiment, renseigne l'état, les caractéristiques de l'édifice pour améliorer sa compréhension et orienter les actions de conservation mais aussi sur les travaux d'ores-et-déjà entrepris<sup>158</sup>. Les dossiers comprennent rarement des études historiques poussées, cependant la part de l'iconographie ancienne (dessins, gravures, cartes postales et surtout anciennes photographies) n'est pas négligeable, surtout pour les grands hôtels. On dénombre ainsi pas moins de douze représentations anciennes de l'hôtel de Saulx [21054-28] à Beaune. Une série de photographies des intérieurs est accessible pour les édifices dijonnais que sont le Petit Cîteaux [21231-23] et l'hôtel Jacqueron [21231-36]. Les données

---

de la maison, qui constituait un danger pour la sécurité publique, s'achève le 1er novembre (MAP 1996/0025/225 : Casier archéologique, Chanceaux, Maison du XV<sup>e</sup> siècle ; Chanceaux, Maison Brigaude).

156 C'est une conception de conservation proche du façadisme. Seul le caractère de ruine permet de pallier ce problème comme l'exemple déjà cité des cheminées de Chanceaux.

157 La demeure médiévale rue Mirabeau à Flavigny-sur-Ozerain [21271-113] est protégée en particulier pour ses parquets et boiseries modernes.

158 La base numérique en ligne Mérimée a la vocation de mettre à disposition du public une partie de plus en plus importante de la documentation liée aux Monuments Historiques et quelques bâtiments considérés par le service de l'Inventaire Général du Patrimoine Culturel.

## Chapitre premier. Réaliser l'inventaire des bâtiments et vestiges de bâtiments

collectées sont plus ou moins fournies en fonction de l'importance du bâtiment, de son degré et de l'ancienneté de sa protection et des actions menées. La médiathèque de l'architecture et du patrimoine conserve les cahiers archéologiques, déjà mentionnés, où se trouvent regroupés sous forme de photographies les édifices anciens qui bénéficient d'un bon état de conservation. Il est possible de trouver par ce biais des représentations d'édifices disparus (exemple d'une maison à Montréal [89267-26]) ou défigurés (exemple rue du Four à Flavigny-sur-Ozerain [21271-75]).

Le Centre de Recherche sur les Monuments Historiques a lancé des campagnes de relevés d'édifices ou parties d'édifices, protégés ou non, en particulier au moment de travaux<sup>159</sup>, et qui comprennent l'architecture domestique médiévale. Sept édifices sont concernés, ce qui représente une cinquantaine de relevés effectués surtout dans les années 1940 pour notre cas. Les représentations se concentrent sur les modes d'assemblage des pans de bois et des charpentes complétées généralement par les relevés généraux en plan et en élévation pour une maison d'Avallon [89025-14] et de plusieurs autres de Noyers ([89279-14], [89279-39], [89279-44] et [89279-45]), la mouluration d'une ouverture en pierre pour l'hôtel de Saulx à Beaune [21054-28] et la mise en œuvre du décor pour un pilier soutenant une voûte sur croisées d'ogives à l'hôtel de Vienne de Dijon [21231-14] (fig. 6). Les relevés concernent même des éléments de serrures datés du XVI<sup>e</sup> siècle à Noyers et Montigny<sup>160</sup>. Ces relevés d'une grande précision technique sont destinés, de manière plus explicite que ceux proposés par Viollet-le-Duc dans son dictionnaire d'architecture, à constituer des modèles pour les restaurations futures de ce type de construction. Certainement tous réalisés en lien avec des travaux projetés ou en cours, plusieurs relevés actuellement conservés à l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Côte-d'Or (UDAP21) forment un complément bienvenu à cette documentation. Réalisés dans les années 1970, ils représentent, en élévation ou sous d'autres angles, des constructions pas forcément protégées intrinsèquement (comme la maison rue du Bourg-Voisin à Semur-en-Auxois [21603-17] et la maison Pitard à Dijon [21231-27]). Une proposition visuelle de l'état initial des façades du XIV<sup>e</sup> siècle de la maison au Loup à Flavigny-sur-Ozerain [21271-86] en fait partie.

La documentation liée aux travaux est certainement la plus conséquente, en particulier pour ceux réalisés ces dernières décennies. Bien plus que les dossiers purement administratifs, les photographies et relevés constituent l'essentiel des données exploitables. Les dossiers d'études préalables, dont la constitution concerne avant tout les monuments historiques, comporte

---

159 L'exemple de l'hôtel de Saulx à Beaune (relevés de 1994) montre que les relevés les plus récents y sont néanmoins presque systématiquement associés.

160 Sans précisions apportées, il peut s'agir de plusieurs villages porteurs de ce nom dans le département (Montigny-Montfort, Montigny-sur-Armançon ou autre).

## Chapitre premier. Réaliser l'inventaire des bâtiments et vestiges de bâtiments

notamment une étude historique, des relevés et un diagnostic sur l'état de conservation du bien immobilier qui servent les choix de restauration. Les études les plus abouties concernent sans surprise les édifices qui doivent recevoir du public. Les travaux de la maison Milliere [21231-21] sont ainsi richement illustrés par des photographies, associées au rapide historique de la construction, à défaut de réflexions poussées sur les caractéristiques des parties les plus anciennes du bâtiment. Quand l'architecte le juge utile, une étude archéologique peut être entreprise : ce fut le cas notamment pour plusieurs chantiers conduits par Dominique Jouffroy (voir plus loin). Dans quelques cas, il poursuit lui-même une réflexion sur les états antérieurs d'un bâtiment en empruntant la méthode analytique à cette science<sup>161</sup>. Pour le cas de l'hôtel de Saulx [21054-28], une annexe au rapport de l'architecte Frédéric Didier consiste au relevé précis et à l'analyse des peintures Renaissance appliquées sur les poteaux du pan de bois de la galerie, qu'il s'agit de mettre en valeur. Le cas particulier de restitution conséquente de parties médiévales justifie la présence dans le dossier de l'argumentation propre à l'architecte quant à ses choix. L'exemple fameux de la restitution du rez-de-chaussée de la maison au Donataire à Flavigny-sur-Ozerain [21271-82]<sup>162</sup> ne doit pas faire oublier que ce type de documentation technique manque pour les édifices restaurés à la mode néogothique il y a plus d'un siècle (exemple de l'hôtel Aubriot [21231-32] en 1908 ou de l'hôtel Morel-Sauvegrain [21231-42]).

Les premières initiatives de protection de sites, à l'initiative d'associations à défaut de réglementation adaptée, concernent deux localités. A Dijon, la commission du Vieux Dijon a pour mission de recenser et de veiller à la protection du patrimoine architectural urbain, et d'encourager financièrement des restaurations réfléchies de façades anciennes. Parallèlement, le président de la toute jeune Société des Amis de la Cité de Flavigny créée en 1957, M. Reynaud, définit des zones de surveillance et des mesures d'aides à la restauration des maisons anciennes. Les bons résultats qui caractérisent ces initiatives isolées seront un leitmotiv pour l'institution d'une législation afférente au niveau national.

Mise en place par le ministre de la culture André Malraux, la politique d'extension de la notion de patrimoine protégé à des aires urbaines aboutit à la création de secteurs sauvegardés. Les destructions d'une partie du centre ancien de Châtillon par faits de guerre sont encore dans toutes les mémoires ainsi que les malheureuses réalisations et funestes projets urbains (perte du château et

---

161 Exemple de l'étude préalable effectuée par Gilles Fraisse pour la « Maison Bourgogne » d'Arnay-le-Duc [21023-14].

162 Aussi mené pour le rez-de-chaussée de la maison Philandrier de Châtillon-sur-Seine (seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle).

## Chapitre premier. Réaliser l'inventaire des bâtiments et vestiges de bâtiments

d'une grande partie des remparts de Dijon au cours du XIX<sup>e</sup> siècle). Le patrimoine potentiel d'une ville, qu'il est difficile de réduire aux seuls monuments historiques, est ainsi protégé avec la notion d'authenticité et de caractère du paysage urbain. Les deux villes concernées, Dijon et Semur-en-Auxois, sont protégées tardivement (respectivement 1990 et 1995) mais sur une très grande superficie par rapport à d'autres villes. A l'instar du centre historique dijonnais, la topographie du site semurois justifie ainsi que les travaux de rénovation et d'aménagement programmés dans une zone de 190 hectares sont soumis au règlement du programme de sauvegarde et mise en valeur (PSMV) et à l'approbation d'un architecte des bâtiments de France. Cette ville a connu, en particulier dans les années 1960 mais aussi par la suite, d'importantes destructions le long d'un axe de circulation jadis majeur : la rue des Vaux. L'animation de ces ensembles urbains et de leur alentours est assurée par les structures du Pays ou Ville d'Art et d'Histoire » installé sur ces deux sites.

Les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR), qui remplacent à présent les secteurs sauvegardés, englobent aussi les sites protégés par une Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP, anciennement ZPPAUP). Plus nombreux, ces sites bénéficient aussi d'une protection intégrant la notion paysagère, la topographie, le développement durable et l'appréciation des ensembles architecturaux (**fig. 5**). Le règlement des anciennes AVAP et ZPPAUP permet notamment la surveillance effective (cependant limitée surtout aux façades) des travaux projetés. Il continue de s'appliquer pour plusieurs villes (Talent, Avallon, Noyers, Is-sur-Tille...) mais aussi pour le site rural exceptionnel de Saint-Romain<sup>163</sup>.

En dehors des protections d'ensembles cités, la règle des abords (auparavant 500 m, à présent modulable) concernant les édifices protégés au titre des monuments historiques permet d'englober un grand nombre de demeures anciennes, en particulier pour des sites pourtant bien représentés dans notre base de données qui ne comprennent aucun autre moyen de protection comme Rougemont et Selongey. Dans les faits, son impact est plutôt minime par le contournement régulier des procédures et obligations légales.

La documentation propre aux sites protégés est plutôt récente et assez hétérogène<sup>164</sup>. Les dossiers de présentation du site pour certains lieux concernés par une ZPPAUP ou une AVAP concernent brièvement l'habitat, dans une approche globale et typologique. Le développement

---

163 AVAP de Saint-Romain approuvée le 10 février 2014.

164 Les chercheurs ou organismes qui réalisent ces études s'adaptent au site, à leur sensibilité propre et aux contraintes fluctuantes de présentation de ce type de document.

## Chapitre premier. Réaliser l'inventaire des bâtiments et vestiges de bâtiments

important de ce thème dans les dossiers de Noyers et Flavigny-sur-Ozerain résulte d'un potentiel hors norme et d'une documentation déjà accessible, notamment des relevés. Notons par ailleurs que la constitution du secteur sauvegardé de Semur-en-Auxois a permis de constituer sur plusieurs années un dossier regroupant pour chaque bâtiment, dont quelques uns visités, une description architecturale qui intègre l'état et les caractéristiques matérielles générales<sup>165</sup>. Ce type de document peut être précieux comme base de réflexion statistique sur le bâti ancien.

Nous pouvons ajouter la documentation issue des dossiers de protection et labellisation particuliers : la constitution du Grand Dijon, le classement UNESCO des Climats de Bourgogne et le parc naturel régional du plateau de Langres. La part de l'habitat ancien y est minime mais concerne de vastes zones et donc des sites peu étudiés en particulier en milieu rural.

L'Inventaire Général du Patrimoine Culturel, qui relève à présent de la région Bourgogne-Franche-Comté, regroupe de la documentation pour un nombre significatif de bâtiments anciens. Les missions principales de ce service sont le recensement et l'étude d'éléments qui présentent un intérêt culturel, historique ou scientifique. Dans le cadre de l'inventaire topographique, canton par canton, les bâtiments retenus dans de simples villages sont soit représentatifs d'une certaine manière de construire ou d'habiter (le *typicum*) ou sortent de l'ordinaire par une qualité de la construction, de décor ou un usage original (l'*unicum*). Dans les deux cas, le parti architectural doit se dégager assez nettement, même pour le cas de bâtiments qui accusent plusieurs époques de construction. Selon une méthodologie au préalable théorisée et constamment perfectionnée, les agents ont investi dans notre zone d'étude 14 cantons<sup>166</sup>. Les dossiers constitués renferment de nombreuses photographies de bâtiments localisés, en particulier de ceux sélectionnés, quelques notes d'observations et des notices bibliographiques concernant ces bâtiments et plus largement les sites visités<sup>167</sup>. A côté des chefs-lieux de cantons, que j'ai systématiquement exploré, les éléments patrimoniaux des villages et des hameaux en dépendant peuvent apparaître comme étant nombreux, et sont quasiment tous inédits. En dehors des monuments incontestables (églises, châteaux) et du patrimoine vernaculaire à usage collectif (lavoirs, calvaires...), la prise en compte de demeures représentatives de la notion de maison traditionnelle ou jugées particulièrement anciennes dépend en partie de la sensibilité des

---

165 Rapport sur le secteur sauvegardé de Semur-en-Auxois réalisé Pierre Pinon et François Peyre, précédé d'une étude urbaine en collaboration avec Jean-Michel Léger de 1997.

166 En majorité des cantons correspondant à l'ancien bailliage de la Montagne. Seulement deux ont fait l'objet d'une publication : dans lesquels sont repérées de 2 à 15 maisons par village (LAUVERGEON Bernard, *Canton de Sombornon*, Paris, Imprimerie nationale, Inventaire général, 1977, 529 p et HUGONNET-BERGER Claudine, *Canton de Nolay : architectures et oeuvres d'art*, Dijon, Secrétariat régional de l'Inventaire général, 1982, 123 p).

167 Voilà qui correspond bien à la vision de l'Inventaire comme état civil du Patrimoine (MELOT Michel, *Mirabilia : essai sur l'inventaire général du patrimoine culturel*, Paris, Gallimard, 2012, 288 p.)

## Chapitre premier. Réaliser l'inventaire des bâtiments et vestiges de bâtiments

agents et des photographes qui les accompagnent<sup>168</sup>. Quelques clichés attestent du caractère patrimonial de quelques intérieurs, en particulier des plus belles résidences (maison du XVI<sup>e</sup> siècle à Chatel-Gérard [89092-2] et à Cussy-les-Forges [89134-1], granges à piles à Guillon et Arconcey). L'accès aux cours intérieures se trouve être plus systématique. Un grand nombre de bâtiments reconnus par l'Inventaire, notamment par le biais de photographies antérieures aux années 1990 ont changé d'aspect, quelquefois radicalement par de trop lourdes restaurations voire une destruction pure et simple<sup>169</sup>.

Répondant à des commandes spécifiques, le service dirige aussi des recherches similaires dans certaines communes, indépendamment de la planification topographique générale. C'est le cas de Talant, Flavigny-sur-Ozerain<sup>170</sup>, Noyers et Beaune. Le dossier de Noyers rend bien compte du fort potentiel de cette ancienne ville en termes d'habitat ancien : quelques photographies d'intérieurs et des relevés effectués par Alain Morelière y figurent. Le cas de Beaune est particulier. Virginie Inguenaud s'attache à développer plusieurs thèmes à partir de sources complémentaires : la reconnaissance sur le terrain, l'iconographie ancienne, la bibliographie existante et de nombreuses mentions d'archives. Le développement de la ville, l'organisation spatiale à l'échelle de la parcelle de l'habitat et le phénomène de développement d'un quartier de maisons canoniales dans l'ancien castrum sont présentés à travers plusieurs publications<sup>171</sup>. C'est un des seuls dossiers en architecture domestique à constituer une amorce d'analyse portée sur un vaste corpus avec le cas des Granges à piles (ici appelées granges-halles), identifiées en nombre notamment sur le territoire de l'Auxois (étude partielle, non publiée). A défaut de développement d'autres publications sur ces thèmes, l'inventaire reste l'outil privilégié du chercheur pour l'appropriation directe d'un vaste corpus, en particulier s'il concerne le milieu rural. Au final, plus de 150 bâtiments choisis dans notre corpus sont ainsi mentionnés ou reproduits dans les dossiers de l'Inventaire Général. Parmi eux, plus d'une vingtaine sont uniquement reconnus par ce seul biais. Les imprécisions liées à la nature de la documentation, pas systématiquement remises en cause à partir d'observations *in situ*, oblige à relayer dans le corpus incertain un nombre considérable d'ensembles architecturaux.

---

168 Notons qu'en ce sens Bernard Lauvergeon semble avoir été particulièrement attentif à ces vestiges.

169 C'est ainsi le cas d'une maison à Villiers-les-Hauts [89470-1], canton d'Ancy le Franc dans l'Yonne. Son emplacement peut être deviné par les remplois de pierres.

170 Rédigé par Christian Sapin avec une part importante dédiée à l'habitat. Il est complémentaire de l'étude proposée sur l'architecture du bourg, en collaboration avec Daniel Hindlet.

171 INGUENAUD Virginie, « L'habitat de Beaune *intra-muros* : quelques éléments pour comprendre le contexte », dans *MCACO, T. XXXVIII*, Dijon, Commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or, 1999, p. 269-290. et INGUENAUD Virginie, « Contribution à une reconnaissance des maisons canoniales de Beaune : un bilan documentaire », dans *Recueil des travaux du Centre Beaunois d'études historiques T. 23*, Beaune, Centre Beaunois d'études historiques, 2005, p. 32-57.

Dans sa globalité, l'organisme de la DRAC a aussi commandé des rapports, d'intérêt régional ou national. Les sujets sont divers : l'architecture rurale traditionnelle en Val de Saône<sup>172</sup>, faisant suite à d'autres enquêtes nationales sur la maison traditionnelle rurale<sup>173</sup>, les constructions à pan de bois de Joigny<sup>174</sup> et l'analyse architecturale comparée entre un bourg et un village<sup>175</sup>. Dans ce dernier volet, Christian Sapin donne une large part pour l'approche matérielle du bâti domestique bien représenté à Flavigny.

La documentation du Services Régional de l'Archéologie comprend surtout des rapports d'opérations archéologiques, concernant le sous-sol ou les élévations : leur analyse intervient plus avant. En effet, en dehors de quelques édifices protégés au titre des Monuments Historiques ou étudiés spécifiquement, les demeures médiévales en habitat groupé, même ruinées, ne constituent pas des sites archéologiques répertoriés en tant que tel. Toute la documentation rassemblée peut servir de base de travail pour des études à l'échelle de sites, pratiques courantes dans les travaux universitaires.

### A.3. Recenser : les apports déterminants du monde universitaire

Les travaux menés dans un cadre universitaire combinent deux caractères complémentaires : un temps confortable pour mener l'analyse, qui fait défaut aux services patrimoniaux, et une méthodologie et des moyens matériels propres à leur discipline que n'utilise pas ou peu le monde associatif. Par ailleurs, leur formation leur confère la possibilité de mener des raisonnements logiques propres à tirer parti de l'objet d'étude. Il me semblait intéressant de considérer les différentes études menées dans ce cadre, en majorité des maîtrises mais aussi des masters, DEA et thèses sur l'actuel territoire de l'ancienne région Bourgogne (**tableau 2**).

---

172 CHAUVET Jean-Yves, *L'architecture vernaculaire en brique, pierre et pisé de la plaine et du Val de Saône (Côte-d'Or)*, Ecomusée de Saône, 1993, 129 p. et CHAUVET, Jean-Yves, *L'architecture vernaculaire à ossature bois du Val et de la Plaine de Saône*, Ecomusée de Saône, 1992, 118 p.

173 Dès 1941 dans l'Yonne, et aboutissant à l'impressionnante synthèse de 1980 (BUCAILLE Richard, LEVI-STRAUSS Laurent, *L'architecture rurale française – corpus des genres des types et des variantes - Bourgogne*, Paris, Berger-Levrault éditeur, 1980, 327 p).

174 SAINT-JEAN-VITUS Benjamin, *Joigny : mise en place du secteur sauvegardé : étude de bâti, inventaire et analyse de la construction en pans-de-bois*, Dijon, Service régional de l'archéologie, 1998, 2 volumes, 166 p.

175 SAPIN Christian (dir.), *Flavigny et le Haut Auxois, étude des spécificités entre architecture rurale et architecture de bourg*, Contrat de recherche passé avec le service de la recherche architecturale, de la direction de l'architecture et du ministère de l'urbanisme, 1983, 117 p.

## Chapitre premier. Réaliser l'inventaire des bâtiments et vestiges de bâtiments

Appréhendée initialement par la filière de l'histoire de l'art, l'architecture domestique médiévale connaît une première étude pour les caves de Vézelay en 1972, et surtout plusieurs mémoires relevant de l'archéologie médiévale dans les années 2000. A la différence de l'appréhension d'ensembles monumentaux qui permettent, en l'espace de quelques mois ou quelques années, d'établir une seule monographie, l'habitat est traité par le biais d'un corpus plus ou moins important de structures, à deux exceptions près<sup>176</sup>. Ce choix de mise en relation de nombreux éléments favorise l'identification de structures relevant de traditions constructives locales, permet d'affiner les datations de chaque ensemble et participe *a minima* à la compréhension du développement du site. Rester concentré sur un seul site permet de mieux en saisir les spécificités mais aussi de profiter pleinement des ressources locales (ressources bibliographiques, aide de la municipalité ou d'association). C'est avec les contacts noués sur place que Micheline Durand a la possibilité d'investir et d'étudier une grande partie des caves anciennes de Vézelay. A la différence de la démarche de l'Inventaire, les investigations des intérieurs ne servent pas une quelconque reconnaissance patrimoniale mais bien le discours d'analyse du bâti. Tout comme les extérieurs, le choix d'ensembles hétérogènes et de structures mineures permet de ne pas biaiser la représentativité. Cette démarche porte ses fruits pour la plupart des sites qui font l'objet de recherches doctorales (Autun, Cluny, Tournus, Flavigny-sur-Ozerain) mais aussi, de manière plus ou moins systématique, pour les sites de Chablis, Flavigny-sur-Ozerain et Châteauneuf (**fig. 7**). Virginie Jolly indique qu'elle n'a pu faire de même pour Semur-en-Auxois, faute d'avoir assez d'opportunités en ce sens. D'ailleurs, la difficulté d'accès des intérieurs dijonnais<sup>177</sup> fait préférer l'étude de façades intégrant plusieurs cours particulières pour deux mémoires universitaires<sup>178</sup>.

---

176 Exemple du mémoire de Pierre-Alexandre Jouffre (JOUFFRE Pierre-Alexandre, *Beaune : bâtir et occuper l'espace en dehors du castrum entre le XII<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, d'après l'exemple des possessions de l'abbaye de Maizières*, Dijon, Université de Bourgogne (mémoire de Master 2 d'archéologie médiévale dirigé par Denis Cailleaux), 2013, 143 p.) qui concerne surtout la dépendance de l'hôtel de Maizières à Beaune [21054-12]. On peut y ajouter l'étude sur le Petit Morimond [21231-125] (BAZIN Alice, *La maison de Morimond à Dijon : un exemple de relais urbain cistercien du XIII<sup>e</sup> siècle, mémoire de master en histoire de l'art médiéval sous la direction de Denis Cailleaux*, Dijon, Université de Bourgogne, 2004, 111 p.) et le Cellier de Clairvaux [21231-107] à Dijon (ROBLIN Sandrine, « L'architecture médiévale du cellier de Clairvaux à Dijon », dans *AB T70-3*, Dijon, 1998, p. 227-252).

177 Phénomène attesté dans d'autres cas. A l'inverse l'accès au corpus rural est plutôt assez aisé, au moins pour les bâtiments occupés.

178 CROTET Louise-Marie, *Les façades des maisons en pierre au Moyen Age à Dijon*, Dijon, Université de Bourgogne (mémoire de maîtrise en Archéologie médiévale dirigé par Denis CAILLEAUX), 2003, 2 volumes, 146 p. et SAINT JEAN VITUS Benjamin, *Maisons de pierre, maisons de bois : Quelques aspects de l'architecture domestique à Dijon à la fin du gothique, XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles*, Dijon, Université de Bourgogne (mémoire de maîtrise d'Histoire de l'art et Archéologie dirigé par Dana GOODGAL), 1988, 260 p.

Chapitre premier. Réaliser l'inventaire des bâtiments et vestiges de bâtiments

Secteur, localité	Départements	Intervenants	Cadre de la recherche	Date de publication	Corpus d'étude	Publications principales
Vézelay	Yonne	Micheline Durand	Universitaire (maîtrise)	1972	30 caves étudiées	DURAND Micheline, <i>Substructions vézeliennes : architecture civile du Moyen Age</i> , Dijon, Université de Bourgogne (mémoire de maîtrise en Histoire de l'art sous la direction de Simonne DEYTS), 1972, 142 p.
Bourgogne	Côte-d'Or, Nièvre, Saône-et-Loire, Yonne	Anke Halbach	Universitaire (doctorat)	1984	Maisons des XIIe-XIVe siècles étudiées dans 21 sites de Bourgogne et des régions voisines.	HALBACH Anke, <i>Wohnbauten des 12. bis 14. Jahrhunderts in Burgund</i> , Cologne, Vertrieb, Abt. Architektur des Kunsthistorischen Instituts, 1984, 601 p.
Dijon	Côte-d'Or	Benjamin Saint-Jean-Vitus	Universitaire (maîtrise)	1988, 1991	Plus d'une centaine de maisons considérées en comptant les données iconographiques	SAINT JEAN VITUS Benjamin, <i>Maisons de pierre, maison de bois : Quelques aspects de l'architecture domestique à Dijon à la fin du gothique, XVe-XVIe siècles</i> , Dijon, Université de Bourgogne (mémoire de maîtrise d'Histoire de l'art et Archéologie dirigé par Dana GOODGAL), 1988, 260 p. SAINT JEAN VITUS Benjamin, « Caractères et transformations du parcellaire dijonnais au XVe et XVIe siècles : contribution à l'étude de l'habitat et de la ville » in <i>AB, T. 62 fasc. 2 n°246-247</i> (avril-décembre 1990), Flavigny, Traditions monastiques, 1991, p. 97-116.

Chapitre premier. Réaliser l'inventaire des bâtiments et vestiges de bâtiments

Bourgogne	Côte-d'Or, Nièvre, Saône-et- Loire, Yonne	Pierre Garrigou- Granchamp	Recherche active	1996, 2000, 2010	Un pré- inventaire de plus de 600 bâtiments domestiques des XIIe- XIVe siècles reconnus en Bourgogne (exemple de 345 bâtiments pour la Saône-et- Loire ou de 26 demeures à Rougemont)	GARRIGOU-GRANDCHAMP Pierre, « Architecture civile du XIIIe siècle en Bourgogne », in <i>BM, T.154-4</i> , Paris, Société française d'archéologie, Musée des monuments français, 1996, p. 361-362. GARRIGOU- GRANDCHAMP Pierre, « L'architecture civile des XIIe, XIIIe et XIVe siècle dans les agglomérations de la Bourgogne du Sud (Saône-et-Loire), état des questions », in <i>Saône-et-Loire : Bresse bourguignonne, Chalonnais, Tournugeois, Congrès archéologique de France, 166e session</i> , 2008, Paris, Société française d'archéologie, 2010, p. 11-52. GARRIGOU- GRANDCHAMP Pierre, « Ordonnance et plastique des façades des maisons du XIIe au XIVe siècle en Bourgogne », dans <i>Utilis est lapis in structura : Mélanges offerts à Léon Pressouyre</i> , Paris, 2000, p. 65-84.
Cluny	Saône-et- Loire	Pierre Garrigou- Granchamp, Jean-Denis Salveque, Michael Jones, Gwyn Meirion- Jones	Universitaire (doctorat) puis recherche active collaborative	1997	Plus de 140 maisons médiévales repérées.	GARRIGOU-GRANDCHAMP Pierre, SALVEQUE Jean-Denis, JONES Michael, MEIRION- JONES Gwyn, <i>La ville de Cluny et ses maisons</i> , Paris, Picard, 1997, 247 p., GARRIGOU- GRANDCHAMP Pierre, <i>La ville de Cluny du XIIe au XIVe siècle : architecture domestique et structures urbaines</i> , thèse de doctorat en histoire de l'art et archéologie du Moyen Age dirigée par Léon Pressouyre, Paris, Université de Paris I-Sorbonne,

Chapitre premier. Réaliser l'inventaire des bâtiments et vestiges de bâtiments

						1997
Joigny	Yonne	Benjamin Saint-Jean-Vitus	Commande de la DRAC	1998	277 constructions en pans de bois recensées dans le secteur sauvegardé	SAINTE-JEAN-VITUS Benjamin, <i>Joigny : mise en place du secteur sauvegardé : étude de bâti, inventaire et analyse de la construction en pans-de-bois</i> , Dijon, Service régional de l'archéologie, 1998, 2 volumes, 166 p.
Semur-en-Auxois	Côte-d'Or	Virginie Jolly	Universitaire (DEA)	2000	50 bâtiments étudiés statistiquement	JOLLY Virginie, <i>L'habitat civil des petites villes de Bourgogne à la fin du Moyen-Age, l'exemple de Semur-en-Auxois</i> , Tours, Université de Tours (mémoire de DEA en Sciences de la ville sous la direction de Joëlle BURNOUF), 2000, 71 p.
Beaune	Côte-d'Or	Virginie Inguenaud	Service Régional de l'Inventaire de Bourgogne	2001	Plusieurs dizaines de bâtiments domestiques médiévaux recensés, en particulier dans l'ancien castrum (maisons canonales)	INGUENAUD Virginie, « L'habitat de Beaune intra muros : un essai de typologie des systèmes de distribution », <i>MCACO, T. XXXIX, 2000-2001</i> , p. 207-229.
Auxerre	Yonne	Françoise Burguière-Labrunie	Universitaire (maîtrise)	2002,2005	Plusieurs centaines de maisons identifiées	BURGUIERE-LABRUNIE Françoise, <i>Les maisons à pans-de-bois d'Auxerre : inventaire sommaire et analyse des maisons d'angle de rues</i> , mémoire de maîtrise d'histoire de l'art dirigé par Quitterie Cazes, Paris, Université Paris I-Sorbonne, 2002 - CHAIX Adrien, <i>Les maisons à pans de bois d'Auxerre</i> , Auxerre, Société des

Chapitre premier. Réaliser l'inventaire des bâtiments et vestiges de bâtiments

						sciences historiques et naturelles de l'Yonne, 2005, 460 p.
Dijon	Côte-d'Or	Louise-Marie Crotet	Universitaire (maîtrise)	2003	36 façades médiévales prises en compte	CROTET Louise-Marie, <i>Les façades des maisons en pierre au Moyen Age à Dijon</i> , Dijon, Université de Bourgogne (mémoire de maîtrise en Archéologie médiévale dirigé par Denis CAILLEAUX), 2003, 2 volumes, 146 p.
Chablis	Yonne	Guillaume Outhier	Universitaire (maîtrise)	2004	49 maisons médiévales repérées (23 étudiées)	OUTHIER Guillaume, <i>Les traces d'une ville médiévale : Inventaire des édifices médiévaux conservés en élévation dans la ville de Chablis</i> , 2 tomes, Dijon, Université de Bourgogne (mémoire de maîtrise en Archéologie médiévale sous la direction de Denis CAILLEAUX), 2004, 298 p.
Mont-Saint-Jean et Missery	Côte-d'Or	Thomas Campanaud	Universitaire (master)	2005	5 demeures brièvement étudiées de la fin du Moyen-Age	CAMPANAUD Thomas, <i>La maison gothique en Auxois (Bourgogne) : Proposition de protocole d'étude archéologique du bâti civil</i> , Dijon, Université de Bourgogne (mémoire de master d'Archéologie médiévale dirigé par Daniel RUSSO et Christian SAPIN), 2005, 2 volumes, 125 p.
Tournus	Saône-et-Loire	Benjamin Saint-Jean-Vitus	Universitaire (doctorat)	2006	60 bâtiments (en viron 20 maisons bourgeoises XIIIe-début Xve siècle et 40 fin Xve-début XVIe siècle)	Benjamin SAINT-JEAN-VITUS, <i>Tournus : le castrum, l'abbaye, la ville, XIe-XIVe siècles et prémices : analyse archéologique d'un développement monastique et urbain</i> , Lyon : Université Lumière (thèse en archéologie médiévale sous la direction de Jean-François Reynaud), 2006, 7 volumes.

Chapitre premier. Réaliser l'inventaire des bâtiments et vestiges de bâtiments

Bourgogne	Côte-d'Or, Nièvre, Saône-et- Loire, Yonne	Benjamin Saint-Jean- Vitus	Recherche active	2006,20 13	Large corpus sur les structures en bois (façade en pan de bois, galeries) pour les demeures de la fin du Moyen-Age	SAINT-JEAN-VITUS Benjamin, « Le pan de bois en Bourgogne XVe-XVIIe siècle », in ALIX Clément, EPAUD Frédéric (dir.), <i>La construction en pan de bois au Moyen-Age et à la Renaissance</i> , Tours, Presses universitaires François Rabelais et Presses universitaires de Rennes, 2013, p. 305-344. Saint-Jean Vitus Benjamin – « Galeries de circulation dans les maisons bourguignonnes (XIIe-XVIe siècles) », dans <i>Cadres de vie et manières d'habiter (XIIe-XVIe siècles)</i> , Actes du VIIIe colloque international de la Société d'archéologie médiévale tenu à Paris du 11 au 13 octobre 2001, Publications du CRAHM, 2006 p. 91-101.
Autun	Saône-et- Loire	Amélie Beguin	Universitaire (doctorat)	2009	83 édifices des XVe et XVIe siècles identifiés par les vestiges et les actes	BEGUIN Amélie, <i>Espace urbain et habitat dans la ville haute d'Autun (vers 1400-1550)</i> , Paris, Université Paris IV Sorbonne (thèse de doctorat en archéologie médiévale dirigée par Dany SANDRON), 2009, 900 p.
Saint- Gengoux-le- National	Saône-et- Loire	Pierre Garrigou- Granchamp	Recherche active	2010	Environ 40 demeures médiévales conservées dont les trois quarts des XIIIe-XIVe siècles.	GARRIGOU-GRANDCHAMP Pierre, « Saint-Gengoux-le- National, bourg clunisien et prévôté royale, du XIe au début du XVIe siècle », in <i>Saône-et-Loire : Bresse bourguignonne, Chalonnais, Tournugeois</i> , Congrès archéologique de France, 166e session, 2008, Paris, Société française d'archéologie, 2010, p. 253-275.

Chapitre premier. Réaliser l'inventaire des bâtiments et vestiges de bâtiments

Flavigny-sur-Ozerain	Côte-d'Or	Antoine Lacaille	Universitaire (master)	2014	corpus de 130 bâtiments (XIIe siècle-1560)	LACAILLE Antoine, <i>Les maisons médiévales du bourg monastique de Flavigny-sur-Ozerain (XIIIe -XVIe siècles)</i> , mémoire de master 2 en archéologie médiévale, Dijon, Université de Bourgogne, 2014, 4 vol.
Châteauneuf	Côte-d'Or	Thomas Vergine	Universitaire (master)	2016	38 propriétés étudiées	VERGINE Thomas, <i>Châteauneuf (21), morphogénèse et évolution d'une agglomération d'origine castrale (XIIe-XVIe s.)</i> , mémoire de master 2 sous la direction de Denis Cailleaux, Dijon, Université de Bourgogne, 2016, 3 volumes.

Tableau 2 : Etudes de corpus de demeures médiévales bourguignonnes dans l'ordre chronologique des publications (en gras, les ensembles bâtis compris dans notre corpus).

Les contextes d'interventions et les possibilités de développement de l'analyse sont intrinsèquement liés à la nature du corpus retenu. L'investigation générale de l'ensemble des bâtiments médiévaux de Chablis limite leur analyse au profit des descriptions. Quelques travaux prévoient la prise en compte complète de toutes les demeures médiévales dans leur contexte urbain (Autun, Flavigny, Semur-en-Auxois, Dijon par Benjamin Saint-Jean Vitus). La thèse allemande d'Hanke Halbach propose de mener une analyse sur la forme et les décors de façades en pierre correspondant à l'esthétique du gothique rayonnant à partir de plusieurs exemples en Bourgogne et autour. L'auteur a choisi ses exemples parmi les sites déjà reconnus (Dijon, Beaune, Vitteaux, Flavigny-sur-Ozerain et Rougemont) mais aussi d'autres encore tout à fait inédits (Montbard et Châtillon-sur-Seine). Si Micheline Durand et Anne-Marie Crotet ne formulent leurs hypothèses que sur une vision partielle de l'habitat, d'autres étudiants ont pu intégrer l'architecture résidentielle à leur corpus d'éléments structurels qui dépasse le cadre domestique (les gargouilles et les escaliers du XVI<sup>e</sup> siècle en mémoire de maîtrise et les toits polychromes en thèse). La thèse publiée d'Hervé Mouillebouche fournit par ailleurs un cadre de travail similaire à celui de l'architecture domestique non fortifiée, qui plus est sur un territoire comparable à celui qui est le mien<sup>179</sup>.

179 MOUILLEBOUCHE Hervé, *Les maisons fortes en bourgogne du Nord du XIII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècles*, Editions universitaires de Dijon, Dijon, 1999, 488 p. Avec étude sur le territoire de la Côte-d'Or, par facilités.

Les bornes chronologiques diffèrent aussi sensiblement. A Châteauneuf, l'ensemble du XVI<sup>e</sup> siècle est sollicité en complément des vestiges médiévaux pour restituer le développement du bourg<sup>180</sup>. En dehors de l'étude d'Henri-Stéphane Gulzinski<sup>181</sup> pour l'architecture Renaissance de Dijon, c'est une période encore peu retenue dans des recherches à corpus fourni. A l'inverse, les XII<sup>e</sup>, XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles sont retenus en priorité par Benjamin Saint-Jean Vitus à Tournus, Pierre Garrigou Grandchamp à Cluny, Micheline Durand à Vézelay et Hanke Halbach pour un vaste territoire. Ce sont là les constructions en pierre de qualité préservées en nombre dans les bourgs monastiques et centres urbains. Considérer des structures de bois revient à se concentrer sur une période postérieure au XIV<sup>e</sup> siècle (Françoise Burguière-Labrunie à Auxerre<sup>182</sup>).

Les méthodes employées reflètent des connaissances disciplinaires de l'étudiant, de sa formation en stage sur des chantiers d'études et ses choix personnels justifiés par l'inévitable adaptation au sujet de recherche. L'étude des formes, des décors et la compréhension des phénomènes spatiaux constitue l'essentiel de l'approche en histoire de l'art (exemples pour Vézelay et Cluny). Avec le travail d'Hanke Halbach, la précision des descriptions et la réalisation de relevés généraux des plans et façades constituent la base de réflexion d'une typo-chronologie proposée à partir des décors des chapiteaux et moulures des bases de colonnettes. Le traitement des matériaux, les modes de constructions et la distinction de phases de constructions caractérisent les premières manifestations de l'analyse archéologique des structures, bien mis en œuvre dans l'étude dijonnaise de Benjamin Saint-Jean-Vitus. Sa compréhension de la technique du pan de bois est alors novatrice. La formation dispensée en archéologie a permis aux étudiants de s'approprier ces méthodes et réflexions propres<sup>183</sup>. Un grand nombre a suivi les stages de formation en archéologie du bâti proposés par le Centre d'Études Médiévales d'Auxerre. Ces acquis permettent à Guillaume Outhier d'identifier les structures à Chablis, à Anne-Marie Crotet de proposer une typo-chronologie quelque peu maladroite des ouvertures dijonnaises et à Thomas Campanaud d'intégrer dans une base de données les informations recueillies sur quelques constructions à Mont-Saint-Jean et autour.

---

180 VERGINE Thomas, *Châteauneuf (21), morphogénèse et évolution d'une agglomération d'origine castrale (XII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> s.), mémoire de master 2 sous la direction de Denis Cailleaux*, Dijon, Université de Bourgogne, 2016, 3 volumes.

181 GULCZYNSKI Henri-Stéphane, *L'architecture à Dijon de 1540 à 1620*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2000, 921 p.

182 BURGUIERE-LABRUNIE Françoise, *Les maisons à pans de bois d'Auxerre, premier repérage*, Paris, Université de Paris-Panthéon-Sorbonne (mémoire de maîtrise en Histoire de l'art sous la direction de Quitterie Cazes, 2002, 162 p.

183 Il y a par ailleurs comme précédent, aussi bien en termes de connaissance que de méthodes, les publications qui concernent les villes de Montpellier, Cluny ou encore Cahors.

## Chapitre premier. Réaliser l'inventaire des bâtiments et vestiges de bâtiments

La vocation pluridisciplinaire de quelques travaux (Autun et Flavigny-sur-Ozerain) atteste que les ressources matérielles et documentaires (y compris textuelles) sont complémentaires tant dans l'analyse des modes de construction et des modes de vie des constructions d'un site que dans la compréhension des relations entre les structures, leur environnement spatial et le contexte historique du site.

Les erreurs, oublis et imprécisions que l'on peut facilement trouver dans ces travaux, tant dans la constitution du corpus que dans son analyse, ne doivent pas nous faire oublier qu'il s'agit de travaux soumis à évaluation. Un trait particulier se remarque immédiatement : les propositions de datations audacieuses ou mal justifiées<sup>184</sup>. La diffusion de ces travaux est d'ailleurs bien limitée : ils relèvent de la littérature grise et sont pour certains peu accessibles<sup>185</sup>. Aucune recherche n'est publiée intégralement, excepté certaines thèses de doctorat<sup>186</sup>.

Cependant, plusieurs étudiants diplômés ont pu promouvoir, et le cas échéant corriger, leur étude par le biais de publications postérieures. Ces dernières couronnent avant tout les recherches les plus abouties. Elles concernent généralement un aspect de la recherche ou intègrent de nouvelles données : Hanche Halbach ne retient que trois sites qu'elle a étudiés pour son article et Benjamin Saint-Jean Vitus évoque le traitement spatial au niveau parcellaire. Quelquefois, c'est l'ensemble du travail qui est résumé dans des articles (exemple pour Flavigny et Châteauneuf dans le BUCEMA) ou même des ouvrages (la participation de Pierre Garrigou-Grandchamp dans l'ouvrage sur Cluny et celle de Benjamin Saint-Jean Vitus dans celui sur Tournus). Notons que ces deux derniers chercheurs poursuivent actuellement des recherches dans la continuité de leurs premiers raisonnements universitaires. Pierre Garrigou-Grandchamp a pu mener le recensement de l'habitat antérieur au XV<sup>e</sup> siècle dans l'ensemble de la Bourgogne. Il recensait peu après la soutenance de sa thèse plus de 600 édifices des XII<sup>e</sup>- XIV<sup>e</sup> siècles dont 560 demeures urbaines<sup>187</sup>. Sa contribution sur le site de Saint-Gengoux-le-National<sup>188</sup> sont représentatives de celles qu'il a offertes dans différents cadres en France ou à l'étranger. Ce spécialiste européen de la demeure médiévale reste attentif aux nouvelles découvertes qui sont faites à Cluny : il contribue à la mise en valeur des vestiges de ce site d'exception avec le Centre d'Etudes Clunisiennes. Benjamin Saint-Jean Vitus reste plus strictement attaché au territoire bourguignon. Il apporte une grande contribution pour la

---

184 Exemple des travaux déjà cités d'Anne-Marie Crotet et Thomas Vergine.

185 Nous n'avons nous-même pu mettre la main sur le mémoire de Mme Zbadwyn concernant les demeures médiévales d'Avallon.

186 Sauf celle d'Henri-Stéphane Gulczynski.

187 Garrigou Grandchamp Pierre, « Ordonnance et plastique... », *op. cit.*, p. 66.

188 GARRIGOU-GRANDCHAMP Pierre, « Saint-Gengoux-le-National, bourg clunisien et prévôté royale, du XI<sup>e</sup> au début du XVI<sup>e</sup> siècle », dans *Saône-et-Loire : Bresse bourguignonne, Chalonnais, Tournugeois, Congrès archéologique de France*, 166<sup>e</sup> session, 2008, Paris, Société française d'archéologie, 2010, p. 253-275.

## Chapitre premier. Réaliser l'inventaire des bâtiments et vestiges de bâtiments

compréhension du développement du site de Tournus par la pratique de l'archéologie du bâti<sup>189</sup>, recense 277 constructions à pans de bois à Joigny<sup>190</sup>, et contribue à quelques observations générales portées sur Saint-Seine-l'Abbaye. Il se limite par la suite plutôt à l'exercice de l'étude monographique d'élévations dans le cadre de chantiers de sauvetage puis en archéologie préventive<sup>191</sup>. Ces différentes publications n'exploitent qu'une partie des données accumulées par ces chercheurs dans différents cadres (en particulier en sauvetage) sur plusieurs décennies.

Inévitablement, quelques différences peuvent apparaître entre les résultats de ces recherches et mes propres investigations effectuées dans un cadre similaire. La densité et la nature du corpus dépend des axes de recherches et de la méthodologie retenus. La reconnaissance, par mes observations ou celles de Pierre Pinon des façades sur cour et de l'aspect intérieur de logis semurois complète grandement les données de Virginie Jolly. Au-delà des possibilités d'accès, certains changements peuvent expliquer la différence d'identification de structures : que ce soit leur possible altération ou plus souvent des éléments jusqu'ici cachés et à présent découverts<sup>192</sup>. Ainsi au moins trois façades associées à un encorbellement et un pan de bois ont été redécouvertes à Semur<sup>193</sup>. Par ailleurs, il existe des divergences dans les conclusions portées sur les chronologies et datations et sur l'explication de phénomènes, en partie expliquées par les différences dans la qualité de données accessibles, mais aussi par les distinctions méthodologiques.

Lors du bilan sur la période 1995-2005 qu'il propose dans la *Revue Archéologique de l'Est*, Benjamin Saint-Jean-Vitus reconnaît l'important renouvellement de connaissances sur l'habitat médiéval en particulier grâce à des travaux universitaires, surtout dans le contexte de bourg<sup>194</sup>. La plus-value patrimoniale n'est pas négligeable, avec la prise en main de ces études par les services patrimoniaux et les municipalités qui peuvent en retirer quelques données touristiques. Bien sûr, les propriétaires sont aussi reconnaissants au premier chef, et se trouvent, à cette occasion, sensibilisés à la préservation de ces éléments bâtis. Il faut admettre en revanche qu'en dehors du travail d'Hanke

---

189 SAINT-JEAN-VITUS Benjamin, *Tournus : le castrum, l'abbaye, la ville, XI<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles et prémices : analyse archéologique d'un développement monastique et urbain, thèse de doctorat en histoire de l'art et archéologie médiévale sous la direction de Jean-François Reynaud*, Lyon, Université de Lyon II, 2006, 7 volumes.

190 Rapport remis à la DRAC.

191 Il est aujourd'hui ingénieur d'étude à l'INRAP.

192 Ce caractère sera évoqué dans l'état des bâtiments.

193 Place Notre-Dame [21603-31], Place du Vieux Marché [21603-64] et rue Varenne [21603-2].

194 SAINT-JEAN-VITUS Benjamin, « Habitat et processus d'agglomération en Bourgogne au cours du Moyen Âge (V<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup>) : l'apport des travaux archéologiques des années 1995-2005, contribution au bilan scientifique régional », dans *Revue Archéologique de l'Est*, T. 61, Dijon, Société archéologique de l'Est, 2012, p. 259-301. Il recense 74 opérations au total en Bourgogne pour cette période.

## Chapitre premier. Réaliser l'inventaire des bâtiments et vestiges de bâtiments

Halbach et des recherches actuelles de Pierre Garrigou Grandchamp, il n'y a pas de prise en compte d'un territoire large. A l'autre extrémité du champ méthodologique, les analyses utilisant tous les axes de recherche et moyens de la science archéologique ne sont pas nombreuses. Celles-ci se trouvent avant tout dans des rapports spécialisés réalisés par les services publics ou privés dédiés à cette science.

La consultation de la carte de localisation de ces différentes études permet de pointer des manques évidents. Ainsi, les grandes villes de Sens, Chalon-sur-Saône et Nevers n'ont pas fait l'objet d'un inventaire publié des demeures médiévales. Dans notre zone particulièrement ce sont les sites à potentiel d'Arnay-le-Duc et Montbard<sup>195</sup> qui ne bénéficiaient pas d'étude archéologique. Il faut reconnaître que les connaissances sont encore aujourd'hui bien tributaires de la présence de chercheur sur place.

### A.4. Des études archéologiques rares mais salutaires

En 1992 la société des sciences historiques et naturelles de Semur-en-Auxois accueille dans son bulletin un article de 18 pages correspondant à une opération d'archéologie du bâti conduite à Semur au printemps 1990<sup>196</sup>. Les circonstances relèvent de l'urgence : le propriétaire de trois anciennes habitations inoccupées souhaite les démolir rapidement afin d'aménager un parking pour le restaurant voisin. Conscients de l'intérêt historique et scientifique évident de cet îlot bâti<sup>197</sup> et du quartier des Vaux dans son ensemble qui a déjà connu d'importantes destructions sans surveillance quelques décennies auparavant, plusieurs chercheurs formés en histoire ou archéologie entreprennent spontanément l'étude globale des constructions en partie déjà ruinées.

L'appréhension du contexte historique complète bien les compétences archéologiques de cette équipe pluridisciplinaire. L'aide octroyée par plusieurs organismes est mise à profit par les archéologues pour la réalisation de prélèvements de bois visant à établir des datations par

---

195 Le mémoire universitaire de C. Recouvrot a cependant le mérite de faire état des mentions textuelles de demeures (RECOUVROT Cédric, *Le paysage urbain de Montbard au XIV<sup>e</sup> siècle*, Dijon, Université de Bourgogne (mémoire de maîtrise en Histoire médiévale sous la direction de Vincent TABBAGH), 1996, 171 p.)

196 PETITDENT Yves, BENET Jérôme, JUFFARD Olivier, SAINT-JEAN-VITUS Benjamin, et *alii*, « Maisons médiévales de Semur-en-Auxois : étude archéologique avant démolition de deux maisons médiévales dans le faubourg des Vaux », dans *Bulletin de la Société des Sciences Historiques et Naturelles de Semur-en-Auxois*, T. 5 fasc. 2 (1992), Semur-en-Auxois, Imprimerie Bordot, 1992, p. 1-19.

197 Il correspond à peu près à l'emplacement de l'ancien four banal à la lecture des textes. L'état de ruines de ces constructions autorise la reconnaissance formelle de caractères d'ancienneté plus difficilement démontré par la seule lecture des façades sur rue. Dans le même temps, d'autres demeures sont détruites à proximité, sans étude.

## Chapitre premier. Réaliser l'inventaire des bâtiments et vestiges de bâtiments

dendrochronologie. L'architecte-dessinateur Olivier Juffard collabore à cette entreprise par la réalisation de relevés des différentes facettes des deux bâtiments retenus [21603-65] et [21603-66]<sup>198</sup>. L'apport graphique, l'identification et l'analyse des structures, les datations des bois et l'étude brève d'éléments lapidaires retrouvés en remploi offre des supports solides aux réflexions proposées sur les modes d'occupation et d'utilisation des espaces bâtis et des hypothèses sur les choix qui ont présidé aux modifications architecturales. Cette opération archéologique a une portée importante sur la compréhension de plusieurs phénomènes, indépendamment de connaissances encore très limitées sur les façades reconnues de cette ville de Semur.

Ce chantier constituait la seule opération archéologique sur le territoire de Semur jusqu'à récemment<sup>199</sup>. Il est symptomatique d'une reconnaissance accrue pour l'architecture domestique et de la bonne adaptation sur ce type de construction de méthodes d'analyse archéologique adaptées aux élévations testés et améliorés sur la grande architecture depuis les années 1970 et 1980 principalement. Ce laboratoire d'essai méthodologique constitué à l'occasion de ce chantier d'urgence n'a pas pu être réitéré ni à Semur ni pour d'autres opérations sur des demeures médiévales avant les années 2000 (**tableau 3**).

Les bois datés de ces maisons de Semur sont parmi les premiers exemples en contexte d'opération archéologique pour l'architecture domestique bourguignonne. Exécutées en nombre dans les années 1990 et 2000 dans les sites bourguignons étudiés (Tournus, Joigny, Autun et même Cluny pour les éléments de planchers notamment), ces datations effectuées par des professionnels sont reconnues comme moyen le plus aisé d'approcher des datations absolues (voir infra le développement sur les datations). Le choix d'un nombre suffisant de prélèvements, combiné à la précision d'identification de l'échantillon garantie par la conservation des données des études antérieures, promet de bons résultats : la date d'abatage des arbres utilisés pour constituer les poteaux, poutres, éléments de charpente et cloisons des demeures est établie à l'année près dans le meilleur des cas. Les structures ainsi datées peuvent aider à établir des typo-chronologies efficaces si tant est qu'elles se raccrochent à la même phase de construction que des éléments datant et qu'elles sont assez précises. Malheureusement, certains résultats proposés souffrent de quelques imprécisions, par manque de référentiel pour les plus anciennes analyses et selon la quantité et la

---

198 Il met ses talents à disposition de Benjamin Saint-Jean Vitus dans plusieurs contextes, notamment l'étude d'habitat à Tournus.

199 Les résultats sont présentés dans les années qui suivent dans ESQUIEU Yves, PESEZ Jean-Marie, *Cent maisons médiévales en France (du XII<sup>e</sup> au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle)*, Paris, CNRS, 1998, 450 p. (Centre de Recherches Archéologique – n°20) et SAINT-JEAN-VITUS Benjamin, « Construire et habiter le bois au Moyen Âge », *Les veines du temps, Lectures de bois en Bourgogne*. Catalogue de l'exposition du Musée Rolin d'Autun, 1992, p. 217-289.

## Chapitre premier. Réaliser l'inventaire des bâtiments et vestiges de bâtiments

qualité des prélèvements effectués. Dans tous les cas, ils fournissent toujours au minimum un *terminus post-quem* pour la phase de construction considérée. Lorsqu'un nombre confortable de bâtiments d'un même site sont ainsi datés, les retombées sur l'identification des étapes de développement sont conséquentes : à Orléans la campagne de prélèvements dendrochronologiques porte ses fruits avec le recul.

Comparables aux résultats plus ou moins précis concernant l'architecture monumentale du territoire considéré (le Cellier du Clos Vougeot, l'église Saint-Philippe et Saint-Jacques de Châteauneuf, la maison forte de Rosières), j'ai connaissance de 7 éléments concernant les demeures médiévales<sup>200</sup>. Les premières datations réalisées dans les années 1990 correspondent à une approche de comparaison formelle et technique de façade à pan de bois dijonnaises déjà reconnues par Benjamin Saint-Jean Vitus. A Semur et Avallon, les cloisons et planchers retenus pour les prélèvements correspondent à des phases de reconstruction d'ensembles bâtis soumis à une étude archéologique. Ce sont les deux seuls exemples de complémentarité entre étude des élévations et approche de datations absolues. Les datations sont restées assez imprécises mais posent des jalons essentiels. Enfin, la « maison à colombage » de Châtillon-sur-Seine [21154-10] n'a nullement fait l'objet d'une étude archéologique mais d'une remise en perspective globale du résultat apporté par la datation dans une publication locale à l'occasion du dégagement du pan de bois<sup>201</sup>. L'apport plus précis de ces démarches que je souhaite voir encouragées figure plus avant dans notre texte.

Les deux maisons semuroises de la rue des Vaux [21603-65] et [21603-66] n'ont pu être concernées par la pratique de sondages archéologiques, notamment par manque de temps consacré à l'étude. Soumises à autorisation et à la remise d'un rapport spécifique, ces opérations limitées ont concerné les caves de trois édifices dans notre corpus, sans compter le sondage réalisé dans le cadre de la thèse à Flavigny<sup>202</sup>. Elles relèvent toutes d'un contexte préventif préalable à des aménagements plus ou moins destructeurs. En fonction de la qualité et profondeur des couches les plus anciennes, des consignes sont données aux aménageurs. Au besoin, il est question de prescrire une fouille plus complète afin de recueillir les éléments en place ou rapportés qui ne manqueront pas d'apparaître.

---

200 Reconnu en partie dans Saint-Jean Vitus Benjamin, « *Habitat et processus...*, *op. cit.*, p. 259-301.

201 MASSON Dominique, « Une maison à colombage : un exemple d'architecture traditionnelle » dans *Levons l'encre, 5e série n°7*, Dijon, École les Lochères, 1995, p. 31-33.

202 Concernant les sondages et fouilles archéologiques menés en plein air au niveau de structures enfouies, il en sera fait état dans une partie spécifique.

## Chapitre premier. Réaliser l'inventaire des bâtiments et vestiges de bâtiments

Le pouvoir attractif des façades, néogothique pour l'hôtel Aubriot [21231-32] et Renaissance pour la maison Milsand [21231-31] et la maison au Mouton (SUP114) de Semur, répond parfaitement au récit historique qui les concerne<sup>203</sup>. D'ailleurs, deux de ces caves présentent un couvrement de qualité (voûte sur croisées d'ogives avec pilier central à Semur et voûte d'arêtes sur piliers ornés de chapiteaux à feuillage à l'hôtel Aubriot). Sans surprise, le potentiel archéologique n'est pas négligeable dans ce dernier bâtiment : la puissance stratigraphique mise en évidence dans les sondages dirigés par Christian Sapin et Benjamin Saint-Jean Vitus en atteste. La visibilité offerte sur les maçonneries en place (mur, base de piliers) offre l'occasion de croiser les données avec la compréhension de l'ensemble de la cave<sup>204</sup>. Celle-ci fait l'objet de relevés, comme certaines parties de murs étudiés dans la cour de la maison Milsand<sup>205</sup>. Une rapide appréciation de phasage des espaces inférieurs accompagne le sondage mené dans la cave de la maison Milsand<sup>206</sup>. Cette opération relève, comme les deux sondages de l'hôtel Aubriot<sup>207</sup>, de chantiers de la SMBS Rempart qui se focalisent ici sur une partie minime de l'ensemble bâti. A Semur-en-Auxois, l'analyse de sondages pratiqués dans la cave voûtée de la maison dite au Mouton dépendant anciennement du prieuré est proposé par Virginie Jolly dans la continuité de ses recherches semuroises<sup>208</sup>. La relation entre les niveaux de sols et les éléments maçonnés sont ici difficiles à établir à cause du creusement antérieur et maladroit d'une tranchée. Malgré la compréhension globale des caves comme structures bâties et espaces anciennement comblés, il n'y a pas de considérations spécifiques pour les vestiges des niveaux supérieurs. Cette démarche est le propre d'analyses archéologiques du bâti, qui sont à ce moment peu courantes pour de simples demeures.

De 2008 à 2010, Vanessa Hontcharenko dirige pour le compte du Centre d'Etudes Médiévales d'Auxerre trois chantiers d'observation du bâti qui concernent des demeures médiévales, dans les villes de Dijon (Hôtel Aubriot [21231-32]), Avallon (Maison des Sires de Domecy [89025-

---

<sup>203</sup> GIROUX Henri, « La rue des Forges du Moyen Âge au XX<sup>e</sup> siècle », dans *Les cahiers du vieux Dijon* n°5, 1970, 46 p. Marie-Nicole (Soeur), Une maison de l'ancien prieuré Notre-Dame (Semur-en-Auxois), dans *Bulletin de la société des sciences historiques et naturelles de Semur-en-Auxois*, 1982 n°2, Semur-en-Auxois, Imprimerie Bordot, 1982, p. 1-3.

<sup>204</sup> Il faut attendre 2009 pour lier ces données à l'investigation de Vanessa Hontcharenko.

<sup>205</sup> Les dessins sont signés par Olivier Juffard (SAPIN Christian, « Archéologie médiévale et maisons urbaines à propos de découvertes récentes rue des Forges à Dijon » dans *MCACO*, T. XXXIII (1982-1983), Dijon, Académie des sciences, arts et belles-lettres, 1984, p. 211-224). Il n'y avait à ce moment pas d'obligations de réaliser un dossier présentant les résultats d'observations sur les seules élévations.

<sup>206</sup> MERCIER Jérôme, *Sondage archéologique à Dijon dans les caves de l'hôtel Maillard au 38 rue des Forges*, rapport d'opération, SRA, 2004, 6 p.

<sup>207</sup> SAPIN Christian (dir.), *Dijon 40 rue des Forges, rapport des fouilles de septembre 1985*, SMBS Rempart, 1985. Et SAPIN Christian (dir.), *Dijon 40 rue des Forges, Hôtel Aubriot, rapport des fouilles de 1986*, SMBS Rempart, 1986.

<sup>208</sup> JOLLY Virginie, *La cave de la maison 1 rue Fontaignotte*, rapport d'étude archéologique, DRAC Dijon, 2003, 23 p.

18]) et le village de Flavigny-sur-Ozerain (la maison des Baillis [21271-105]). Ils sont prescrits en préalable de travaux de restauration qui concernent l'ensemble des bâtiments ou les seules façades (pour la maison des Baillis). Faute de prescription systématique par le service de l'archéologie concernant ce type d'architecture<sup>209</sup>, ces édifices, au caractère monumental avéré<sup>210</sup>, sont soumis à l'intervention archéologique sur la demande des architectes du patrimoine en charge des restaurations (en l'occurrence Simon Buri et Dominique Jouffroy). De fait, les résultats de l'étude archéologique sont pleinement pris en compte dans le parti de restauration. L'effort financier inévitablement lié est pris en charge par des structures d'envergure (la municipalité à Avallon, un organisme religieux à Flavigny et un grand propriétaire foncier à Dijon), d'autant plus que les bâtiments revendiquent actuellement tous les trois une fréquentation importante (communautaire à Flavigny, publique à Avallon et commerciale à Dijon). Il n'en demeure pas moins que le temps de l'étude reste limité : l'archéologue seule reste seulement 12 jours à étudier la façade de la maison des Baillis.

Des études déjà commandées par le CEM d'Auxerre, bien plus restreintes et certainement insuffisantes, ont concerné au préalable les édifices d'Avallon et Flavigny en 2005 et 2006<sup>211</sup>. Les réflexions de leur auteur sont grandement complétées et à plusieurs reprises infirmées par les observations précises de Vanessa Hontcharenko. Son excellente connaissance des techniques d'analyse archéologique des constructions l'amène à traiter les datations dendrochronologiques des planchers de la maison d'Avallon, et à tenir compte d'éléments précis tels que les enduits, mortiers, mouluration<sup>212</sup> et aspect en coupe des sols des étages avant de tenter toute restitution graphique. Ces études monographiques peuvent souffrir d'un manque de connaissance du reste des constructions similaires dans les sites concernés ; cependant elle y remédie partiellement pour le cas de Flavigny par l'identification de formes visibles dans la rue. Du reste, les techniques de relevés récents comme la photogrammétrie ne sont pas encore mises en place, au profit du minutieux relevé manuel.

---

209 Juridiquement encore difficile sans comporter une phase de sondage. Ce fait est lié au manque de connaissance de ces éléments architecturaux – et a fortiori du potentiel des structures intérieures - absents des cartes archéologiques et pas forcément recensés dans tous les documents de secteurs protégés (Sites Patrimoniaux remarquables), aux difficultés de la communication de dossiers émanant du service des Monuments Historiques et aux coûts matériels et humains importants qui rend délicat ce type d'intervention.

210 L'hôtel Aubriot est classé Monument Historique à la suite de l'intervention et les deux autres bâtiments sont situés à des emplacements visuellement très intéressants.

211 Il s'agit des dossiers proposés par Jérôme Mercier et Thomas Campanaud. Ce dernier a investi un aspect du bâtiment sur lequel ne reviendra pas Vanessa Hontcharenko : la partie interne. L'hôtel Aubriot a déjà été analysé archéologiquement par le biais de sondages, dont il est question ci-dessus.

212 Ce thème de recherche est celui qu'elle développe à l'Université de Bourgogne (HONTCHARENKO Vanessa, *La mise en œuvre des corps moulurés : autour de quelques exemples du sud-est Auxerrois, XII<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle*, mémoire de master sous la direction de Daniel Russo, Dijon, Université de Bourgogne, 2007, 2 vol).

## Chapitre premier. Réaliser l'inventaire des bâtiments et vestiges de bâtiments

Ces études homogènes, car conduites par une même personne, reflètent les réflexions bien abouties sur la plupart des thèmes qu'il est possible de développer en archéologie du bâti et en histoire de l'architecture (et que je sollicite moi-même). Aussi, nous pouvons retenir ces études, au même titre que les nôtres, comme bases essentielles d'analyses menées à vastes échelles.

Déjà investi pour réaliser un diagnostic archéologique sur la maison des Baillis de Flavigny (voir ci-dessus), Thomas Campanaud a produit un rapport succinct d'observations liées aux travaux conséquents de réhabilitation du pan de bois d'une demeure semuroise<sup>213</sup>. Cette investigation a porté ces fruits car elle relate la découverte dans le calage du pan de bois d'un papier portant des écritures du XV<sup>e</sup> siècle, encore lisibles.

Il s'agit d'être particulièrement attentif aux méthodes employées et aux résultats obtenus dans le cadre de l'étude récente d'une demeure de Cluny : la maison des Dragons. La responsable d'opération, Erica Gaugé, intervient pour le compte de la société Eveha, en contexte d'étude préventif en vue de l'aménagement de la maison pour servir de centre d'interprétation. L'intervention concerne le bâtiment dans sa globalité, depuis les vestiges romans jusqu'aux aménagements modernes. Une bonne partie des moyens déployés lors de cette intervention pluri-annuelle a concerné les sondages profonds dans la cour arrière. La qualité des peintures murales figuratives de l'étage, tout comme d'autres éléments décoratifs clunisiens, n'ont pas leur pareil dans notre zone d'étude, cependant les autres structures peuvent être avantageusement comparées à ce que j'ai recensé.

Le caractère opportuniste de la majorité des opérations citées ici, issues de démarches portées par des architectes ou des chercheurs, atteste des limites dans la conservation et l'étude de ce patrimoine. A l'heure actuelle, un trop grand nombre de travaux menés aussi bien sur les hôtels urbains que sur des maisons médiévales en milieu rural oblitère à jamais des données précieuses. Malgré les propositions des architectes et la possible participation de structures territoriales (comme le CEM d'Auxerre), les prescriptions d'études archéologiques par les services de l'état restent très peu nombreuses ou limitées<sup>214</sup>. Sans constitution juridique d'un diagnostic similaire à ce qui se

---

213 CAMPANAUD Thomas, *Étude archéologique succincte du pan de bois situé rue du Bourg à Semur-en-Auxois*, diagnostic préventif, 2006, 7 p.

214 L'analyse des élévations dans le rapport d'étude archéologique de l'hôtel des Godrans à Dijon [21231-38] est très limitée du fait du manque de moyens attribués (ALIX Stéphane (dir.), Dijon, *Côte-d'Or : 61 rue des Godrans*, rapport d'opération de diagnostic archéologique, Inrap Grand Est sud, 2017, 170 p). Indiquons toutefois que la galerie de l'hôtel Piget (SUP84) à Vitteaux a fait l'objet d'une véritable prescription archéologique récemment (2020).

## Chapitre premier. Réaliser l'inventaire des bâtiments et vestiges de bâtiments

pratique pour les travaux touchant les sous-sols, ces vestiges ne peuvent compter que sur des interventions ponctuelles dans un cadre universitaire ou associatif. Si la rigueur scientifique peut être remise en cause, la découverte d'éléments nouveaux, qui plus est visibles dans les intérieurs, expressément considérée en fonction de problématiques scientifiques (et non de menaces liées aux travaux) est loin d'être négligeable.

Type d'étude	Commune	Edifice	Nom du chercheur	Année de la publication
Elévations	Semur-en-Auxois	Maisons [21603-65] et [21603-66]	Jérôme Petident et Benjamin Saint-Jean-Vitus	1992
Sondages et élévations	Dijon	Hôtel Aubriot [21231-32]	Christian Sapin	1984, 1985 et 1986
Sondages	Dijon	Hôtel Maillard de Milsand [21231-31]	Jérôme Mercier	2004
Elévations	Avallon	Maison des sires de Domecy [89025-18]	Jérôme Mercier puis Vanessa Hontcharenko	2005 puis 2010
Elévations	Semur-en-Auxois	Maison rue Buffon [21603-58]	Thomas Campanaud	2006
Elévations	Flavigny-sur-Ozerain	Maison des Baillis [21271-105]	Thomas Campanaud puis Vanessa Hontcharenko	2006 puis 2009
Elévations	Dijon	Hôtel Aubriot [21231-32]	Vanessa Hontcharenko	2009
Sondages et élévations	Dijon	Hôtel Godran [21231-38]	Stéphane Alix et Katia Lagorsse	2017
Elévations	Vitteaux	Hôtel Piget [21710-17]	Sylvain Aumard	2021

Tableau 3 : Etudes archéologiques (sondages et élévations) des demeures médiévales dans la zone concernée réalisées par d'autres chercheurs (en dehors des mémoires universitaires).

Après avoir tiré bénéfice des études antérieures, il est utile de se questionner sur la démarche méthodologique de reconnaissance des structures du corpus. Celui-ci est constitué de manière rationnelle et réfléchi suivant la définition énoncée en introduction.

## B. Reconnaître les structures sur le terrain

### B.1. La prospection systématique dans les sites à potentiel

La constitution du corpus nécessite le repérage initial sous forme de prospection des bâtiments ou vestiges de bâtiments qui correspondent aux critères du corpus (**fig. 8**). Cette démarche est réalisée dans un premier temps de manière indépendante de la connaissance préalable possible de certains sites. En particulier, le résultat de la simple reconnaissance de demeures anciennes peut différer des recensements antérieurs en raison de plusieurs causes : définition différente du corpus (choix du chercheur) et état et accessibilité distinctes des structures, en particulier pour les travaux les plus anciens. Les études globales ou précises du bâti déjà réalisées pour plusieurs sites, au nombre d'une dizaine, seront sollicitées avec la documentation rassemblée dans un deuxième temps<sup>215</sup>. Nous les considérons comme une ressource complémentaire de notre propre observation : elles sont ainsi utilisées dans l'approche de réflexion sur les phénomènes mis en évidence, comme documents graphiques ressources (à l'exemple des relevés) ou informations de première main complémentaires.

Considérant que la zone d'étude couvre un territoire de plus de 700 communes, il a paru judicieux d'effectuer une sélection initiale de sites à investir en priorité. Le choix a porté en premier lieu sur les agglomérations les plus à même de présenter des vestiges bien conservés, et en nombre. Tous les sites, du petit village<sup>216</sup> à la ville, sont classés en fonction de multiples critères afin d'établir un classement indicatif pour une période médiane : la fin du Moyen Âge (vers 1500). Le statut inhérent de chaque site permet de former ces catégories : Dijon comme ville capitale, la

---

215 Les cartes de répartition issues des travaux de Anne-Marie Crotet, Benjamin Saint-Jean Vitus et Roger Gauchat pour Dijon, Virginie Jolly et Pierre Pinon sur Semur-en-Auxois, Virginie Inguenaud pour Beaune, Christian Sapin et Daniel Hindlet pour Flavigny-sur-Ozerain, Pierre Garrigou Grandchamp pour Rougemont, Benjamin Saint-Jean-Vitus et Benoît Delarozzière pour Saint-Seine-l'Abbaye, Fabrice Cayot pour Noyers et Thomas Vergine pour Châteauneuf admettent toutes une certaine exhaustivité dans le recensement. Les structures considérées, loin d'être toutes analysées dans ces différents travaux, correspondaient à des corpus aux définitions variables.

216 Pour un grand nombre de simples hameaux aujourd'hui.

## Chapitre premier. Réaliser l'inventaire des bâtiments et vestiges de bâtiments

dénomination de « bonnes villes fermées » pour les moyennes et petites villes et les structures de commerces pour les bourgs (l'octroi par le seigneur de foires et marchés et la présence de halles)<sup>217</sup>. Le reste relève des villages de différentes tailles. Le classement des lieux habités par catégorie intervient à partir de différents critères : la démographie, le statut du site (chef-lieu de bailliage, prévôté, châellenie, d'archiprêtré, lieu doté d'une charte de commune ou d'une charte de franchise...), la présence de structures et d'établissements marquants (enceinte fortifiée, monastère, mairie, école, église paroissiale, hôpital, grenier à sel...).

En se basant sur cette liste, les sites les plus importants que sont les villes et les bourgs ont été systématiquement investis, sauf Gevrey-Chambertin du fait de son statut d'enclave. Certains avaient fait l'objet d'un inventaire dès 2013 en lien avec les recherches universitaires sur Flavigny-sur-Ozerain (Châteauneuf, Vitteaux et Montbard) ou en prévision de la thèse (Semur-en-Auxois).

Trois bourgs hors de la zone considérée mais à proximité immédiate ont été prospectés suivant la même méthode : Bèze, Til-Châtel et Rougemont. Ce dernier site a finalement été intégré, pour les raisons présentées par ailleurs. Les deux autres lieux fournissent par ce biais de bons exemples de comparaison. Dans le même ordre d'idée, une carte de répartition indicative a été réalisée pour les anciennes villes de Saulieu et Seurre qui sont à la marge de notre zone d'investigation. Notons aussi le choix de considérer Vergy, bien que cet ancien bourg ne conserve depuis longtemps aucune élévation identifiable de maison médiévale<sup>218</sup>. En plus des recherches dans les anciennes villes encore vierges de toute investigation à caractère archéologique pour ce domaine, comme Auxonne ou Talant, ce sont les études en contexte de bourg qui fournissent de bons résultats, par leur grand nombre (37 occurrences de bourgs).

Parmi les 79 sites investis (77 retenus), 26 villages ont fait l'objet d'une prospection. Certains l'ont été par leur caractère de village d'importance (suivant le critère démographique surtout) : c'est le cas de Pommard, Savoisy et Couchey. D'autres villages sont visités par connaissance du potentiel important qu'ils renferment et par opportunité et facilité d'accès : il en est ainsi pour Mâlain, Gisseysous-Flavigny ou encore Saint-Aubin.

---

217 Le statut des bourgs peut être discuté sous plusieurs formes, et surtout à considérer de manière diachronique, nous y reviendrons.

218 A l'exception d'une voûte ruinée de caves de maison canoniale.

## Chapitre premier. Réaliser l'inventaire des bâtiments et vestiges de bâtiments

L'approche de terrain est identique pour ces différents sites. Il s'agit de parcourir à pied les parties anciennes des agglomérations, identifiées à partir des plans les plus anciens à notre disposition<sup>219</sup>. Cela permet d'éviter une vaine recherche dans les quartiers lotis après l'époque médiévale<sup>220</sup>. La prospection d'un site comprend ses dépendances immédiates : les faubourgs des villes et les différentes rues de villages<sup>221</sup> sont investis. L'observation de toutes les constructions est menée de manière systématique depuis la rue et les espaces publics (jusqu'aux entrées de cours) : il s'agit ainsi d'opérer une photographie systématique du bâti. L'observation menée permet d'y reconnaître les vestiges de bâtiments anciens par des éléments en façade ou sur la toiture (pour le cas des souches de cheminées) ou des structures intérieures rendues visibles par la ruine de constructions. De premières données liées à la partie architecturale retenue sont consignées à ce moment : la localisation, l'état ainsi qu'une approche de datation. L'unité architecturale définie l'est à partir de la cohérence en termes de chronologie, d'usage, d'accès et dans le programme constructif : elle désigne un bâtiment homogène comprenant plusieurs logements, une résidence avec dépendances accolées ou proches, une maison, grange ou autre bâtiment domestique isolé<sup>222</sup>. Sauf si une urgence ou une opportunité se présente quant à une observation plus poussée (observations au cours de travaux, accès permis à l'intérieur d'une propriété non occupée), l'analyse approfondie de la construction intervient dans un second temps par commodité.

Au-delà de la prise en compte des principaux lieux peuplés du territoire considéré et d'un panel de villages dispersés, il semblait pertinent de réaliser un repérage sur une zone représentative, ceci afin de mettre en évidence des phénomènes de densité, de représentativité et de traditions constructives sur un territoire cohérent et délimité. Cette démarche a été réalisée dans le cadre d'un partenariat mené avec l'association Gisseysous-Flavigny Patrimoine<sup>223</sup>. Centré sur le village de Gisseysous-Flavigny, la zone investie se situe à cheval sur les bailliages d'Auxois et de la Montagne, et entre les sites déjà reconnus de Semur-en-Auxois, Baigneux-les-Juifs, Chanceaux, Saint-Seine-l'Abbaye et Vitteaux. Les sites de Flavigny-sur-Ozerain, Gisseysous-Flavigny et Salmaise compris dans la zone se trouvent déjà prospectés par ailleurs. L'ensemble représente 37 communes explorées avec un certain nombre de hameaux (ce qui représente plus d'une cinquantaine de villages de différentes tailles pour l'époque médiévale). La reconnaissance visuelle s'est ici

---

219 Il s'agit majoritairement de l'Atlas des routes (vers 1760) ou du Cadastre dit napoléonien (vers 1830), tous deux accessibles en ligne sur le site des Archives départementales de la Côte-d'Or.

220 Ceux-ci ne sont en revanche pas dénués d'éléments en réemploi !

221 Il y a l'exemple des sites de Glanot et Montberthault à proximité immédiate du bourg de Mont-Saint-Jean, qui sont retenus au détriment des actuels hameaux de la commune, bien plus éloignés.

222 La documentation et l'appréciation de l'organisation parcellaire permettent de trancher la question. Les unités correspondant au programme constructif le plus ancien ou le plus représentatif est choisi par défaut en cas de doute.

223 Cela a donné lieu à une conférence proposée dans ce village à la fin de l'année 2017.

## Chapitre premier. Réaliser l'inventaire des bâtiments et vestiges de bâtiments

pratiquée sous forme de tours en vélo, suivant par ailleurs la même méthode que les sites prospectés<sup>224</sup>. Le gain de temps par rapport à une découverte à pied est non négligeable même si le deuxième moyen fait davantage l'économie d'imprécisions et d'éventuels manques. Un total de quarante-deux vestiges de demeures médiévales sont reconnus dans ces villages, auxquels nous pouvons ajouter une cinquantaine de structures incertaines<sup>225</sup>. Le corpus ainsi formé n'est pas totalement inédit : environ un quart des constructions est déjà mentionné ou présent sous forme de photographies dans la documentation consultée (principalement dans les recensements du service de l'Inventaire Général). Notons par ailleurs qu'une façade du XIII<sup>e</sup> siècle reconnue à La Perrière (commune de Poiseul-la-Ville-et-la-Perrière) [21490-2] est bien identifiée eut égard à son inscription au titre des Monuments Historiques.

Il faut préciser une différence essentielle qui sous-tend le traitement de ces constructions repérées isolément par rapport à celles localisées en prospection de site. Par commodité, l'analyse complète, poussée aussi loin que possible, est menée sur place au moment de l'identification. Les modalités de cette démarche seront précisées par la suite. Notons que par manque de temps, les demeures repérées en vélo n'ont presque pas fait l'objet de visites des intérieurs.

### B.2. La reconnaissance ponctuelle des structures en complément

De la ville au village, l'approche d'identification systématique (au moins à partir d'une vision des extérieurs) de l'habitat antérieur à 1550 sur des sites choisis rend possible l'analyse statistique de la présence de structures dans ces lieux. La reconnaissance menée à vélo en milieu rural a pu couvrir peu ou prou un dixième de la partie nord du duché, et situé d'ailleurs au centre de ce territoire. La part du monde rural des neuf autres dixièmes ne pouvait aucunement être traitée dans sa totalité de la même manière. Il est d'ailleurs avéré que très peu de demeures anciennes peuvent être reconnues dans la partie granitique de l'Auxois (autour de La Roche-en-Brenil) et dans tout le plat pays du val de Saône par la difficulté de trouver des critères de datation fiables sur des matériaux particuliers (respectivement le granite et les assemblages de bois) et la faible

---

224 La majorité des rues de ces villages a une origine pluri-centenaire voire médiévale : ils sont peu nombreux à avoir connu une extension moderne, comme l'atteste la consultation de la carte d'état-major du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Le contre-exemple de choix est Venarey-les-Laumes avec une extension liée à l'installation d'une gare.

225 Il faut rappeler que les caractères d'ancienneté sont généralement plus ténus en milieu rural qu'en zone urbaine ou semi-urbaine.

## Chapitre premier. Réaliser l'inventaire des bâtiments et vestiges de bâtiments

représentativité des constructions très anciennes qui résulte de la qualité constructive médiocre de ces mêmes matériaux<sup>226</sup>.

Ainsi, c'est la démarche de la reconnaissance ponctuelle - volontiers hasardeuse - qui caractérise l'observation de demeures médiévales dans des lieux non retenus comme site à prospecter. Les rues des hameaux et villages sont investies sans recherche de reconnaissance systématique, soit en restant autour d'un monument représentatif (une église, un château), soit de manière aléatoire, en n'épargnant pas les petites ruelles. De fait, ces visites ponctuelles de villages ont concerné avant tout les anciens bailliages d'Auxois, de la Montagne et dans une moindre mesure, du Beaunois. Les villages de Volnay et Uncey-le-Franc ont été partiellement visités à partir de la connaissance préalable de leur potentiel par la documentation. L'aide bienvenue du monde associatif a rendu possible la brève étude des villages d'Agey et Mauvilly. De la même manière les demeures anciennes de Viserny et Montigny-Montfort ont été reconnues et même visitées à partir d'indications orales. En continuité avec la démarche des prospections, le choix de faire un tour dans les villages de grande importance de Châtel-Gerard et Plombières-lès-Dijon a porté ses fruits pour l'insertion au corpus de structures d'intérêt. Enfin, des façades sont repérées par la traversée de villages situés sur la route des sites étudiés (avec les exemples de Cussy-les-Forges et Saint-Rémy) : il s'agit de véritables découvertes fortuites, quelquefois notables.

Les informations documentaires, qui consistent pour l'habitat rural surtout en des prises photographiques un peu datées, conservées au service de l'Inventaire Général, constituent un complément essentiel à nos propres observations. Les structures identifiées, si elles ne peuvent être reconnues sur le terrain, peuvent *a minima* être repérées par le moyen de l'application « street view » (développée dans Google map). Voilà bien un moyen de localiser et juger brièvement de l'état de ces constructions, à défaut de fournir un document de travail de qualité.

A l'instar de la démarche de la reconnaissance à vélo, ces constructions sont étudiées par facilité dans la foulée de leur reconnaissance, avec dans plusieurs cas des possibilités de visites très enrichissantes (quelquefois à partir d'une prise de contact préalable).

---

226 Conséquent, les structures anciennes non reconnues ne peuvent bénéficier de protection patrimoniale et de mise en valeur par la restauration ce qui augmente le déficit de représentativité.

## Chapitre premier. Réaliser l'inventaire des bâtiments et vestiges de bâtiments

Cette reconnaissance ponctuelle, non systématique, caractérise un très grand nombre d'autres demeures : celles qui sortent du cadre du corpus. Cette réserve de données personnelles sur les demeures médiévales françaises nourrit mes réflexions à partir de la pratique comparative sur de nombreux thèmes de recherche. En dehors de quelques prises de notes, la documentation se forme surtout par la formation d'un dossier photographique. Les sites de la Bourgogne ducale du sud ont été investis en priorité pour considérer un contexte historique commun, que ce soit ceux déjà bien étudiés (Autun, Tournus, Saint-Gengoux-le-National et Cluny) ou non (Mâcon, Chalon-sur-Saône). Les principales villes et bourgs qui entourent notre territoire de recherche ont aussi été retenus en priorité (Troyes, Bar-sur-Seine, Auxerre, Tonnerre, L'Isle-sur-Serein, Vézelay, Clamecy, Dôle, Besançon, Gray, Langres, mais aussi les sites déjà cités). Plus largement, ce dossier s'enrichit de sites d'importance visités dans diverses régions de France (Normandie, Alsace, Pyrénées orientales, Val de Loire...).

### B. 3. Une liste secondaire constituée de structures dont le statut ou la datation est incertain

L'objet d'étude considéré, par la grande diversité matérielle qu'il admet et ses propriétés intrinsèques, ne peut être défini de manière homogène. Au-delà des possibilités d'analyse que cela entraîne, un bâtiment dont le volume et les principales structures relèvent, sans doute possible, d'une chronologie médiévale ne peut être retenu au même titre qu'un vestige limité et difficile à comprendre. A ce stade, la distinction dépasse largement le seul clivage belle demeure/demeure modeste et les difficultés se rencontrent aussi bien en milieu urbain que rural.

Le corpus constitué intègre des éléments qui correspondent aux critères d'ancienneté et de statut de l'ensemble architectural, à quelques incertitudes près. Ces bâtiments comportent tous au moins deux structures parfaitement identifiables et cohérentes associées à un autre critère, et souvent bien plus. Ce sont ces exemples qui servent de bases aux réflexions sur l'implantation de l'habitat à partir de leur positionnement et de statistiques sur des choix constructifs à partir des structures présentes. Trois cas de figure nous obligent à reléguer des édifices sur une liste annexe, même s'ils restent pressentis pour représenter les ultimes restes de demeures médiévales.

## Chapitre premier. Réaliser l'inventaire des bâtiments et vestiges de bâtiments

Certains bâtiments, dont les structures anciennes sont peu nombreuses, particulièrement mal conservées ou peu accessibles/visibles<sup>227</sup>, peuvent uniquement être reconnus, même après une analyse des intérieurs, qu'à partir de faibles critères. Cela pose question sur l'authenticité des structures composées d'éléments jugés anciens : la pratique courante du réemploi structuré permet de formuler des doutes légitimes sur ces cas. La majorité des constructions qui constituent le corpus secondaire (ou corpus incertain) des bâtiments incertains relève de cette cause. Le village de Messigny-Vantoux nous fournit un exemple avec une niche à statue (ou montjoie) médiévale sur une façade sur rue dans la Grande Rue. L'aspect crépi de la façade empêche de déterminer l'authenticité de l'emplacement de cette niche. Pour un grand nombre de cas, des constructions intégrant plusieurs vestiges de baies ou des baies isolées munies d'un chanfrein sont retenues. En l'absence d'autres indices, elles ne peuvent être directement identifiées comme relevant de l'époque médiévale.

Au-delà de la difficulté de lecture, c'est aussi l'incertitude du positionnement chronologique de principes constructifs et de styles architecturaux utilisés tardivement (en particulier les décors Renaissance et certains traits techniques comme les cheminées à gros corbeaux) qui rend la datation ardue. Cela rejoint la question qui va être traitée de la pratique d'un conservatisme constructif. Le possible caractère « tardif » de ces constructions les admet, de fait, dans le corpus secondaire où elles représentent 32 % des cas.

Le corpus de constructions incertaines admet aussi des bâtiments dont le statut pose question (cf la définition du corpus dans l'introduction). Il s'agit de vérifier systématiquement si la structure correspond bien à un élément d'architecture strictement domestique. Ces exemples sont moins nombreux.

Ici, c'est bien la présence de structures particulières, les textes d'archives et l'association avec des monuments proches qui suscitent le doute. Les maisons-halles peut-être identifiées à Mont-Saint-Jean et Saint-Thibault sont quand même retenues par défaut, tout comme que les habitats-refuges et celliers des monastères en ville. L'emplacement de constructions auprès d'anciens monastères, granges monastiques, châteaux ou autres ensembles architecturaux de nature différente doit amener un doute sur leur véritable fonction. Une porte de Montréal semble ainsi constituer un

---

227 C'est le cas pour beaucoup de bâtiments connus seulement par la documentation, dessins, photographie qui laissent deviner assez mal les détails utiles à la détermination.

## Chapitre premier. Réaliser l'inventaire des bâtiments et vestiges de bâtiments

ancien corps de garde lié aux remparts<sup>228</sup>. Plusieurs anciennes maisons fortes ne présentent plus de caractères fortifiés (avec l'exemple à Pommard). Les maisons curiales ne sont pas considérées non plus en théorie. Sans comprendre les maisons fortes isolées, je retiens en revanche des maisons seigneuriales non fortifiées, éventuellement liées à un fief, des habitats particuliers compris dans les basses cours de châteaux, ceux qui s'adossent aux enceintes urbaines (exemples respectivement à Bligny-sur-Ouche et Semur-en-Auxois). Les demeures princières (hôtel ducal à Beaune) ne sont pas considérées. Le manque de documents d'archives ne doit pas faire oublier que quelques constructions peuvent relever d'un usage initial particulier (hôpital, maison commune) sans présenter de grandes différences constructives avec l'habitat environnant. L'état de conservation des vestiges amène à remettre en cause leur réel aspect et usage initial. Par ailleurs, les fonctions varient dans le temps, ce qui permet par exemple d'accepter dans ce corpus secondaire une maison (SUP114) assurément intégrée au prieuré de Semur-en-Auxois seulement à l'époque Moderne.

Cette liste a été constituée dans une démarche scientifique d'exhaustivité qui vise à considérer toutes les données. Il s'agit de ne pas avoir d'a priori et de rester sur des critères larges d'identification. Il faut avoir à l'esprit que ce fichier ainsi constitué a pour vocation de rester dynamique et modulable en fonction des compléments d'informations possibles. Les nouvelles données apparaissent en particulier par la connaissance des autres façades, la pratique de l'analyse des intérieurs, par la connaissance apportée par la documentation iconographique, cartographique et historique, des informations orales mais aussi le changement d'aspect du bâtiment suivant les travaux qui le concernent<sup>229</sup>. Un même bâtiment peut, en fonction de ces acquis potentiels, passer de l'un à l'autre de ces corpus voire être retiré, le cas échéant, de l'un ou de l'autre<sup>230</sup>. Par ailleurs, il est possible de combiner deux critères incertains pour un même ensemble : à Saint-Romain un bâtiment rue du Prieuré est à la fois d'un statut incertain et semble tardif.

Ce fichier des édifices incertains est sollicité dans certains cas. Il est intéressant de voir la répartition de ces bâtiments pour un même site, de juger de leur nombre qui dénote à la fois une

---

228 Il y a aussi le cas de bâtiments dépendant du château de Salives. Nous comptons aussi une maison qui doit dépendre d'une léproserie à Flavigny-sur-Ozerain.

229 Idéalement, un doute chronologique pourrait être levé pour ces structures par un mode de datation plus spécifique comme la dendrochronologie. Un doute sur le statut peut être surmonté par l'apport de données de fouilles ou de prospections (exemple de mobiliers lapidaires ou d'objets trouvés dans les jardins).

230 La liste de « faux-sites » ou sites non fortifiés figurant en marge de la base de données du Centre de castellologie de Bourgogne permet de recenser de manière exhaustive tous les sites, y compris ceux qui, finalement, ne correspondent pas à la définition du corpus. Ici, les raisons évoquées sont des erreurs de datation, d'identification et de qualification.

## Chapitre premier. Réaliser l'inventaire des bâtiments et vestiges de bâtiments

certaine difficulté de lecture mais aussi des témoins aussi nombreux que peu compréhensibles. Ils sont présents en nombre en ville et à la campagne, en particulier dans plusieurs villages où aucun bâtiment avéré n'a été reconnu<sup>231</sup>. Des exemples pourront être retenus parmi les édifices de ce corpus pour en étudier des caractéristiques techniques en particulier, en ayant toujours en tête toutefois leur statut flottant quant à l'authenticité des éléments. Leur caractère permet aussi de mener une réflexion sur l'état général dans lequel se trouve les édifices les plus anciens. Les éléments de comparaisons sont nombreux, notamment pour les structures bien conservées des édifices jugés tardifs ou au statut incertain. Au-delà de l'intérêt scientifique relevant de l'honnêteté intellectuelle, il peut s'agir par ailleurs d'un fichier utile dans la connaissance optimale et complète de tous les potentiels témoins d'un même site dans une approche patrimoniale.

Précisons ici le corpus principal admet, pour ces constructions avérées, des doutes légers qui, par honnêteté intellectuelle, sont précisés en attente d'informations supplémentaires pour statuer de leur état<sup>232</sup>. Ces doutes reprennent les mêmes critères (réemploi, tardif, statut) : les exemples ne manquent pas.

L'iconographie et les cartes offrent des informations visuelles et des données spatiales de premier ordre sur des édifices disparus ou qui ont changé d'état. Ces ressources participent donc pleinement à la démarche de constitution du corpus. Utilisés avec la prudence méthodologique qui s'impose, ces documents renouvellent utilement nos connaissances. Le site de Beaune a été retenu pour fournir un cadre pertinent pour l'apport de ces différents documents. Effectivement, seul un cadre urbain offre une relative représentativité en termes de diversité du type de document et des informations transmises : les apports en milieu rural et même en contexte d'ancien bourg sont trop aléatoires.

---

231 Il y a beaucoup de bâtiments incertains en proportion sur des sites comme Montréal, Saint-Romain, Savigny-les-Beaune et Echaloit.

232 Il y a ainsi trois degrés de certitude : bâtiment dans le corpus sans doute, bâtiment dans le corpus avec léger doute, bâtiment dans la liste des incertains avec doute plus marqué. Le deuxième état concerne surtout des bâtiments dont l'état de conservation extérieur est mauvais. Sur Chablis, un mémoire mentionnait 'un plus grand nombre de degrés de certitude possibles.

## C. Quelques considérations sur les sources cartographiques, iconographiques et orales

De manière assez spécifique, les plans renvoient aussi à considérer plus largement les bâtiments dans leur contexte et informe sur l'évolution parcellaire.

### C.1. Changements de plans

Les premiers plans exécutés à l'échelle d'une agglomération se rencontrent en Bourgogne du Nord avant tout à partir du XVII<sup>e</sup> siècle. De manière précoce, les villages de Noiron-sous-Gevrey et Thorey-sous-Charny font l'objet de plans établis dès 1643. Malgré tout, c'est en ville que les plans sont les plus anciens et les plus nombreux. Le statut de place forte explique le besoin de se doter de plans efficaces et précis du développement maximal de ces agglomérations avec leurs faubourgs, ainsi la ville d'Auxonne est reproduite dans un plan-relief dès 1677<sup>233</sup> (**fig. 9**). Un autre vecteur de constitution de documents planimétriques se trouve être le développement des axes routiers. Les grands chantiers de voies de communication initiés au début du XVIII<sup>e</sup> siècle et quelques voies secondaires se trouvent ainsi figurés dans les nombreuses feuilles de l'Atlas des routes<sup>234</sup> avec les agglomérations de tailles diverses qu'elles traversent.

Considérer les plans modernes est d'un intérêt certain pour l'étude de la topographie médiévale d'un site. Les aménagements urbains qui interagissent anciennement avec l'habitat s'y trouvent assurément présents (enceintes urbaines, places, établissements publics et religieux). A défaut de pouvoir définir l'emprise des constructions domestiques remplacées avant la date de l'établissement du plan par des aménagements modernes (notamment les fortifications et couvents), chaque document demande à être étudié dans le détail pour appréhender la position et surface d'espaces urbains bâtis oblitérés par la suite<sup>235</sup>. C'est par ailleurs la morphogénèse et l'évolution du paysage urbain (ou rural) qui est appréhendé par ces plans conservés avant tout dans les services

---

<sup>233</sup> Collection Musée des Plans Reliefs à Paris.

<sup>234</sup> L'atlas général des routes de la province de Bourgogne couvre les cotes C3882 et C3883 des archives départementales de la Côte-d'Or. Ce document est daté des années 1760.

<sup>235</sup> Malheureusement, les bâtiments ruinés (dépourvus de toitures) ne semblent pas figurer sur les plans notamment parcellaires, sauf s'il s'agit d'une dépose temporaire du couvrement lié à des travaux.

## Chapitre premier. Réaliser l'inventaire des bâtiments et vestiges de bâtiments

d'archives et les bibliothèques<sup>236</sup>. Les modifications des tracés des voies de circulations sont pertinentes à relever.

Les normes de représentation et les précisions changeant d'un document à l'autre fournissent des informations variables pour un même site, même sur des plans établis à peu de temps d'intervalle. L'emprise des bâtiments publics, des établissements religieux et communautaires est distinctement présentée graphiquement pour un certain nombre. Les plans préparatoires à l'établissement de l'Atlas des routes donnent ainsi globalement l'emplacement des espaces de cours, en particulier en cœur d'îlot bâti.

Les plans établis sur d'aussi grandes surfaces souffrent, en plus des déformations spatiales, d'erreurs. D'autres parts, les dates d'éditions de ces plans en gravure, fréquemment repris avec de légères modifications graphiques pour d'autres éditions postérieures, sont à distinguer des périodes de relevés sur site qui sont légèrement antérieures.

La volonté de gagner en précision amène à l'établissement de plans intégrant les délimitations parcellaires, et la distinction visuelle de la nature et occupations des parcelles bâties et non bâties. De tels plans parcellaires apparaissent à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle dans quelques agglomérations à l'initiative du pouvoir seigneurial (plan-terrier de la seigneurie de Saint-Thibault exécuté entre 1762 et 1790<sup>237</sup>) ou des autorités municipales (plan Cherrier de Semur 1783<sup>238</sup>). Une documentation écrite associée à ces plans parcellaires permet de connaître les propriétaires et les charges foncières liées aux parcelles.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, sur plusieurs décennies de 1809 à 1846, des plans parcellaires sont réalisés en Côte-d'Or parallèlement au renouvellement du cadastre. Les premiers plans de ce cadastre napoléonien souffrent de quelques raccourcis graphiques : les bâtiments ne sont pas individualisés sur les parcelles ainsi que de nombreuses cours arrière pour ceux de Dijon, Auxonne et Châtillon-sur-Seine. Mais pour tous les autres, la précision de la représentation spatiale est généralement bonne<sup>239</sup>, jusqu'à faire figurer les constructions modestes de petites tailles dans des cours intérieures et dans les marges des agglomérations. Pour un très grand nombre de villages, et même quelques anciens bourgs, ces plans sont les plus anciens actuellement accessibles et constituent à ce titre une

---

236 Plusieurs sont d'ores-et-déjà accessibles en version numérique sur le web.

237 ADCO, non coté.

238 Collection bibliothèque municipale de Semur-en-Auxois.

239 A quelques exceptions près : les plans sont distordus pour les villages de Courcelles-lès-Semur et Crépond (MOUILLEBOUCHE Hervé, *Les maisons fortes en bourgogne du Nord du XIII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècles*, Éditions universitaires de Dijon, Dijon, 2002, p. 50).

## Chapitre premier. Réaliser l'inventaire des bâtiments et vestiges de bâtiments

ressource de choix<sup>240</sup>. Les informations complémentaires de ces plans, consignées dans les matrices cadastrales (nature et qualité de la propriété) sont longues à acquérir et à traiter : elles ne sont prises en considération que pour le site de Flavigny-sur-Ozerain<sup>241</sup>. Dans les années 1840, les Atlas communaux du plan d'alignement des rues offrent pour les propriétés en front de rue des détails supplémentaires<sup>242</sup>. Seul le bâti proche de la rue est figuré, avec des informations qui ne sont pas présentes dans les plans cadastraux antérieurs : des indications de mesures, les puits, croix, murs de clôtures, escaliers et pontets par exemple. Si la réalité topographique de ces plans est plutôt remarquable, certains détails peuvent être critiqués : les bâtiments en partie en ruine, les annexes de maisons en matériaux légers ou amovibles (comme les poulaillers) ou certaines cours non visibles depuis la rue<sup>243</sup> (les géomètres ne rentraient pas systématiquement dans toutes les propriétés) n'apparaissent pas toujours.

Les plans d'agglomérations et de routes ne sont pas les seules ressources cartographiques. Il existe évidemment tout un corpus diversifié de plans qui ne concernent que des portions d'agglomérations, un quartier, une rue, un établissement ou un bâtiment. Les abbayes et couvents urbains sont notamment concernés assez tôt par ce type de représentations spatiales : en ce cas le bâti environnant ne peut être qu'esquissé car superflu vis-à-vis du sujet principal. De manière exceptionnelle un plan précis au point de figurer les structures intérieures du bâtiment est établi pour un quartier d'Auxonne à l'époque de Vauban<sup>244</sup> (voir l'étude d'une maison d'Auxonne au chapitre 12). Les demeures ainsi présentées, dont celle étudiée, devaient être alors acquises pour l'agrandissement de l'arsenal de la ville. Les plans parcellaires concernant des portions de sites se multiplient surtout à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle. La reconnaissance de droits fonciers motive l'établissement de plans souvent bien schématiques de parties de villages (Saint-Euphrône) et de propriétés (maisons rue de Chaumont à Châtillon-sur-Seine<sup>245</sup>).

---

240 Il est fort probable que des documents plus anciens représentant la ville ou des maisons particulières aient existé mais leur conservation jusqu'à nous pose problème, par les pertes d'archives qu'a pu subir l'abbaye, la disparition des archives anciennes de la ville ou l'éparpillement généralisé des archives privées. Ne serait-ce que pour la période moderne, les actes consultés mentionnent des reconstructions dont les plans manquent à l'exemple des travaux à la « Maison Rouge » dans le faubourg Saint-Clément de Flavigny-sur-Ozerain vers 1615 (ADCO 6H151).

241 Les rares informations tirées des matrices qui contredisent l'expression graphique du plan sur un détail sont à considérer en priorité.

242 Une riche documentation concernant les propriétés effectivement réalignées peut être considérée de manière complémentaire. Dans certains cas, des plans sont établis en prévision de réalignements avant même la constitution du recueil de plan d'alignement général : c'est le cas pour Flavigny-sur-Ozerain (Archives municipales de Flavigny-sur-Ozerain, IO6).

243 C'est le cas pour une cour intérieure d'une maison dans la Grande rue.

244 Archives de l'armée à Vincennes, carton n°1 d'Auxonne, plans du projet de l'Arsenal de Vauban, 1688.

245 Archives municipales de Châtillon-sur-Seine.

Ces divers documents sont d'une aide précieuse pour arriver à saisir une réalité donnée à un instant précis<sup>246</sup> mais demandent une certaine précaution d'emploi. La règle est à la représentation codifiée et schématisée des choses : c'est assez manifeste pour les représentations anciennes des différents types de jardins (vivriers, de plaisance) ou de la dénivellation sur l'Atlas des routes. L'échelle de précision et les erreurs potentielles sont à considérer avec recul : cela dépend de la fonction que peut avoir le plan. Pour les plans de routes, le bâti est esquissé, voire manquant pour les marges des agglomérations<sup>247</sup> : l'essentiel est de situer les routes et de juger de la taille de l'agglomération et des moyens d'accès. Il semble par ailleurs courant de présenter comme existants certains établissements en cours de construction voire même simplement projetés, ce que pourrait démentir les repentirs de constructions, mais ce cas ne concerne pas particulièrement l'architecture domestique.

Si l'on prend l'exemple de Beaune, plusieurs plans se succèdent avant les plans parcellaires du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>248</sup>. Un plan de 1656<sup>249</sup> propose l'emplacement de ces îlots de manière grossière mais ils sont bons à considérer pour leur ancienneté. Il individualise sans raison apparente la parcelle où est implantée la maison Petral ainsi que la parcelle voisine au nord, au même titre que les principaux monuments urbains dont l'hôtel de ville situé juste en face. Celui levé en 1764 par MM. Monge et Fion délimite avec précision les îlots bâtis de la partie intra-muros de la ville, avec la position des établissements publics et religieux qu'ils accueillent. Le plan de l'Atlas des routes (vers 1760) a l'avantage de présenter le peuplement des faubourgs répartis sur plusieurs feuilles. Au XVIII<sup>e</sup> siècle des plans sont levés pour certaines portions du centre de la ville et notamment du quartier canonial situé autour de l'église Notre-Dame. Des plans généraux de la ville et du couvent des Visitandines sont réalisés pendant la période révolutionnaire. Quatorze années séparent la confection du plan cadastral<sup>250</sup> (1826) du plan d'alignement<sup>251</sup> (1840) pour cette ville.

---

246 GAUTHIEZ Bernard, « Approche morphologique des plans de villes, archéologie et sources écrites », dans DESACHY Bruno, GUILHOT Jean-Olivier (dir.), *Archéologie des villes : démarches et exemples en Picardie*, Amiens, Revue archéologique de Picardie (numéro spécial 16), p. 18.

247 Ainsi pour Flavigny-sur-Ozerain l'ancien faubourg Saint-Clément n'est pas distinctement représenté.

248 CYROT Louis, « Les anciens plans de Beaune », dans *MSHAB T.9 (1884)*, p. 189-198.

249 « Beaulne », extrait de *Topographiae galliae* de Martin Zeller publié à Francfort par Caspard Merian en 1656.

250 ADCO 3P PLAN57 (1826).

251 ADCO PM934-935 (Atlas communal 1840).

## Chapitre premier. Réaliser l'inventaire des bâtiments et vestiges de bâtiments

Sollicités pour l'analyse de l'emplacement de l'espace bâti domestique dans la ville, ces différents plans offrent chacun des données utiles à comparer utilement avec le plan du cadastre actuel. Les plans antérieurs au XIX<sup>e</sup> siècle, non parcellaires, sont observés avec une grande attention. Suite à ce qui avait été observé pour Flavigny-sur-Ozerain, il est bon de préciser que les différents coudes, retraits et avancées sur la rue des îlots bâtis semblent avoir une indéniable réalité matérielle, plus que la forme même de ces îlots soumis aux déformations cartographiques<sup>252</sup>. Ces discontinuités - qui s'expliquent par les remaniements des trames parcellaires et les suites de constructions, reconstructions et d'aménagements de toutes époques - sont définitivement effacées dès le XVIII<sup>e</sup> siècle et surtout au XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle avec les alignements et remembrements.

Les changements pointés sont finalement relativement faibles entre la topographie des années 1760<sup>253</sup> et la topographie actuelle, en faisant abstraction de l'extension de la ville de Beaune, comme le remarquait V. Inguenaud<sup>254</sup> (**fig. 10**). Globalement, nous relevons en plusieurs endroits des gains de place pour l'espace public. Le but est de faciliter la circulation, même si à l'inverse certaines ruelles et impasses indiquées comme telles au XVIII<sup>e</sup> siècle sont aujourd'hui des cours closes à usage privatif et quelques rues ont perdu en surface par le jeu des alignements (exemple rue Paul Bouchard).

Tous les élargissements de rues et restrictions de la surface des îlots bâtis ci-dessous mentionnés sous-tendent la destruction ou au minimum le profond remaniement de constructions potentiellement d'origine médiévale. Il n'est pas question ici de faire état des constructions non domestiques positionnées au centre de places et aujourd'hui disparues<sup>255</sup>. La majorité des pertes sont inhérentes au démembrement post-révolutionnaire des grandes propriétés foncières relevant des couvents. C'est le cas pour le percement de la rue à l'emplacement et au sud de l'église des Cordeliers (actuelle rue de l'Hôtel Dieu), le percement de la rue Samuel Legay, de la rue du Tribunal et l'aménagement de la place Félix Ziem auprès de l'église Saint-Etienne, et l'élargissement de la Cour des Chartreux. La destruction de quelques bâtiments ciblés a permis l'aménagement de

---

252 Une certaine imprécision caractérise l'Atlas des routes pour les dimensions des îlots bâtis : le quartier de la rue de l'ancienne Cure est très étiré, beaucoup trop de bâtiments figurent dans la rue du Puits Ergot tandis que ni la rue de la Fonderie ni le passage avancé sous la porte de la Poterne n'apparaissent clairement. Cependant l'indication d'un bâtiment au coin des rues du Four et Gauthrin et d'un autre au nord-ouest de la maison à pans de bois de la place du Centre est probablement bien réelle.

253 Avant tout réalisée avec l'analyse du plan de 1768.

254 INGUENAUD Virginie, « Beaune : la formation sur la longue durée d'une ville en plan et en volume », *Recueil des Travaux du CBEH T. 21*, 2003, p. 5-34.

255 Citons l'Hôtel de Ville (place Monge), l'église Saint-Pierre (place Carnot) et l'église de la Madeleine (place Madeleine).

## Chapitre premier. Réaliser l'inventaire des bâtiments et vestiges de bâtiments

places : l'avancée au nord de l'actuelle place Fleury, le long de la rue Edouard Fraisse (proche d'une ancienne demeure médiévale reconnue par l'iconographie, dont il sera question ci-après) et l'avancée au nord de l'actuelle petite place Carnot, entre la rue d'Alsace et la rue Vergnette de Lamotte<sup>256</sup>.

L'agrandissement à l'ouest de la place devant l'église et la création d'une nouvelle place à son chevet (au sud d'une ruelle existante) amène la destruction de plusieurs constructions mais permet de désenclaver et garantir l'accessibilité à l'ancien quartier canonial et à l'église.

Les autres opérations d'urbanisme ont pour but de garantir une largeur confortable de la voie publique dans une volonté de faciliter le passage. Un petit îlot bâti longitudinal d'axe sud-nord au sud de l'avenue de la République (au-dessus de l'ancien cours de la Bouzaize), l'élargissement de la partie ouest de la rue Monge et de la partie sud de la rue Paul Bouchard contribuent à cet effort. Enfin, le percement de la rue Maurice Emmanuel en face de l'actuel hôtel de ville à l'emplacement d'une unique parcelle bâtie participe d'une tout autre symbolique<sup>257</sup>. En dehors de la zone protégée des remparts, dans le faubourg Saint-Jacques, l'îlot bâti rue du Moulin Saint-Jacques est le principal élément détruit clairement identifié.

En considérant d'autres cas que la ville de Beaune, les destructions opérées, en particulier à l'époque contemporaine sont d'un autre ordre : les bombardements à Châtillon-sur-Seine, déjà évoqué, l'implantation du centre commercial Dauphine à Dijon... Quelques données sont uniquement apparues lors de la consultation du plan cadastral du XIX<sup>e</sup> siècle. Ainsi, des dépendances disparues auprès de la maison d'Aignay-le-Duc [21004-7] et en façade sur rue de Fontaine-lès-Dijon [21278-1] apparaissent, tout comme une structure circulaire contre le pignon sud de Châteauneuf [21152-4] qui pourrait être une tourelle d'escalier ou un four à pain<sup>258</sup>.

A la différence des plans, les vues et dessins donnent à voir les élévations des constructions. Dans leur état ancien, de multiples façades conservent des aménagements difficiles à observer à l'heure actuelle. Par ailleurs, la forme des édifices, quelquefois non reconnus individuellement, renseigne sur des caractères généraux de l'architecture ancienne.

---

<sup>256</sup> Emplacement de l'ancienne maison Raoux.

<sup>257</sup> Il s'agirait de dégager un peu d'espace au-devant de la cour de l'Hôtel de Ville, ce qui facilite aussi l'accès depuis la rue du Collège.

<sup>258</sup> ADCO 3P7 (1834), ADCO 3P284 (1817) et ADCO 3P158 (1840).

## C.2. Les vues et dessins : de l'évocation à la représentation réaliste

La majorité de ces documents nous est connue par des publications anciennes ou des reproductions dans les services de documentations indiquées dans le premier chapitre de cette thèse (services d'archives départementales et municipales et bibliothèques municipales)<sup>259</sup>. Dans une moindre mesure, des tableaux anciens se trouvent conservés chez des particuliers, notamment sur le site même auquel la représentation se rattache.

La vue de la ville de Dijon comme cadre du siège des Suisses sur la célèbre tapisserie de postérieure à 1513 est l'une des seules représentations relevant de l'époque médiévale<sup>260</sup>. Entre les différentes églises de la ville sont brièvement esquissées des demeures formant le cadre urbain à l'arrière-plan sur la partie gauche de la tapisserie. Il est d'usage de reconnaître dans la demeure à toiture à redents dotée d'un toit à décor et positionnée devant la représentation de l'église Saint-Jean la maison au Miroir uniquement connue par des dessins et gravures.

Des « portraits » de ville, qui sont en réalité des représentations en perspective cavalière, sont établis de manière à représenter de façon semi-planimétrique l'ensemble urbanisé. Celles de Dijon, Beaune, Semur, Auxonne et Avallon sont toutes réalisées vers 1575<sup>261</sup>. à ce titre, elles forment assurément les premières représentations générales mais incomplètes de ces villes individualisant les monuments. Prenons en exemple la vue de Beaune (**fig. 11**). La présence du château royal, des fortifications, de la rivière de la Bouzaize qui traverse en grande partie la ville à l'air libre et des ponts qui lui sont associés marquent le paysage. Différents bras du ruisseau de l'Aigue serpentent dans plusieurs rues (actuelle rue de Lorraine, rue et place Monge, rue des

---

259 La plupart des documents figurés les plus évocateurs sont reproduits dans les dossiers de site établis par le service de l'Inventaire Général. De la même manière, une telle documentation a été rassemblée pour les Monuments Historiques protégés depuis plusieurs décennies dans les services de documentation liés.

260 Collection musée des Beaux-arts de Dijon (sur le sujet consulter VISSIERE Laurent, MARCHANDISE Alain, DUMONT Jonathan (dir.), *1513, l'année terrible : le siège de Dijon*, Dijon, Editions Faton, 2013, 250 p.). Le plan de délimitation entre Heuilley et Talmay, qui présente schématiquement les bâtiments de ces deux villages, est daté entre 1460 et 1474 (ADCO B260). Citons également la tibériade de 1550 où sont figurés Dijon, Talant, Fontaine-lès-Dijon et Plombières-les-Dijon (AM Dijon K6/510).

261 A Beaune, il est assurément exécuté après 1569 (CYROT Louis, « Les anciens plans de Beaune », dans *MSHAB T.9 (1884)*, p. 189-198). Ajoutons à cette liste une vue sommaire d'Is-sur-Tille et de Diénay en 1565 (ADCO 1H443).

## Chapitre premier. Réaliser l'inventaire des bâtiments et vestiges de bâtiments

Tonneliers, rue Thiers, rue et place Carnot) : ils apparaissent déjà sur le plan de 1656<sup>262</sup>. La plupart des rues sont marquées par la simple séparation physique entre les façades de maisons et autres constructions qui se succèdent. D'autres n'apparaissent pas considérant le manque de place et pour ne pas nuire à la compréhension du plan. C'est le cas des anciennes rues de largeur restreinte (rue Vivant Gardin, partie nord de la rue Paradis), assez peu longues (partie nord de la rue du Travail) notamment si elles relient deux rues (rue Paul Bouchard, rue Jean-Baptiste Etienne, ruelle Gallien). Pour aider à la lisibilité de certains éléments urbains, quelques îlots bâtis ont été délibérément écartés de la représentation<sup>263</sup>. Par ailleurs, l'îlot compris entre la rue Maufoux et la rue Louis Véry est bien peu développé par rapport à son extension réelle. Globalement, la topographie de la ville est plus exacte que pour d'autres vues contemporaines (à l'exemple de celles concernant Semur-en-Auxois).

Les églises et leurs dépendances ainsi que l'hôtel et les monuments publics (beffroi, hôtel de villes) sont mis en valeur visuellement par leur surface, leur hauteur, l'espace qu'ils dégagent autour d'eux et quelques particularités constructives (les tours, girouettes et la toiture en écaille signalant peut-être des ardoises pour le beffroi). Des lettres permettent l'identification de ces différents établissements dont les portes de ville et les cours d'eau.

L'essentiel des îlots bâtis sont constitués d'une suite d'édifices placés les uns contre les autres en front de rue. Ils forment l'intégralité de l'îlot quand celui-ci est peu large (exemple entre la rue Monge et la place Carnot et entre la rue du Château et la rue Bellecroix). Quelques espaces libres et constructions intermédiaires trouvent leur place dans les îlots de largeur moyenne (exemple entre la rue Marey et la rue Sainte-Marguerite). Les plus grands îlots admettent des espaces de jardins symbolisés par des arbres. Cela est visible à proximité de Saint-Etienne, dans l'enclos de ce couvent et au cœur de l'îlot entre les rues du Collège, Gandelot et Sainte-Marguerite. D'autres jardins sont figurés contre le rempart à l'arrière des propriétés rue du Collège et au niveau de l'actuelle rue du Rempart de l'Hôtel-Dieu.

Par facilité graphique, quasiment tous les édifices domestiques se trouvent ici représentés dans leur longueur sur un plan horizontal. De ce fait, et suivant le choix d'orientation de la vue, tous les édifices présentent de manière schématique leur pignon sur rue à l'exception de la partie inférieure des rues dont l'axe se trouve à l'horizontal (rue de Lorraine et dans les faubourgs la rue

---

262 Ces petits canaux sont probablement aménagés en réponse au grand incendie de 1401 (AUBERTIN Charles, *Les rues de Beaune*, Beaune, Cretin-Pellion, 1919, p. 165).

263 Il s'agit de celui entre la rue du Château et la rue du Tonnelier et ceux entre la rue Jean Belin et la rue Morimond.

## Chapitre premier. Réaliser l'inventaire des bâtiments et vestiges de bâtiments

Saint-Nicolas et la rue des Tanneries). Les édifices, situés en front de rue ou non, présentent presque tous un plan oblong, un toit en bâtière et des dimensions légèrement distinctes. Ainsi, la surface disponible à l'emplacement des plus grands pignons permet de dessiner jusqu'à deux grandes portes au rez-de-chaussée, deux fenêtres à l'étage et une fenêtre de comble alors que les plus petits pignons ne comptent qu'une porte. Quelques lucarnes sont figurées çà et là, notamment sur les édifices les plus grands. Les souches de cheminées sont moins nombreuses. Il est probable que les différences de taille des édifices et l'emplacement de ces structures de toits ne correspondent pas à une réalité matérielle avérée.

Deux informations issues de cette vue attirent davantage notre attention : le nombre d'édifices représentés et les constructions atypiques. Vingt édifices à pignon sur rue forment l'extrémité nord de l'emplacement de la rue Thiers actuelle dans sa portion entre l'emplacement de l'ancien château royal et la rue Armand Gouffé. Nous dénombrons aujourd'hui le même nombre de parcelles sur cet emplacement. La rue Monge actuelle est bordée sur cette vue par huit édifices de tailles différentes alors que neuf parcelles occupent cet emplacement. Les nombres sont proches aussi pour la partie orientale de la rue de Paradis jusqu'à la place au Beurre. Le décompte ne fonctionne en revanche plus véritablement pour la partie nord de la rue Carnot ou pour la rue Rousseau-Deslandes. Il est possible de suspecter un décompte au moins partiel des façades de quelques rues facilitant le travail de calibrage de représentation.

J'attire l'attention sur les petites tours à toiture en poivrière dont 23 occurrences se trouvent représentées ici en majorité en cœur d'îlot. Par comparaison avec les vestiges connus, il est avéré qu'une partie au moins de ces différentes tours a été reconnue par l'auteur de la vue, ce qui démontre qu'elles marquaient véritablement le paysage urbain de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. C'est le cas des tours correspondant à des tourelles d'escaliers en vis pour la maison Petral, une construction proche de l'actuel hôtel de ville, une maison rue Paradis, l'hôtel de Saulx, l'hôtel d'Attigny (la tour représentée polygonale de manière justifiée) auxquels il faut rajouter la tour du Dienat au niveau du *castrum*<sup>264</sup>. Rien ne permet d'être assuré de la réelle présence ancienne des autres tours, dont quatre figurent dans le quartier particulièrement remanié où vont s'installer les Visitandines entre les rues du Collège, Gandelot et Saint-Marguerite. Je me dois de faire état d'une curieuse construction qui évoque un chapiteau qui se trouve représentée dans l'îlot bâti à gauche de l'ancienne maison de ville<sup>265</sup>.

---

264 L'absence remarquée de la tour de l'hôtel de Monthelie rue Maufoux peut s'expliquer par la difficulté déjà évoquée à représenter l'îlot bâti qui l'accueille dans ses justes proportions.

265 La forme évoque celle des manèges pour chevaux de l'époque contemporaine.

## Chapitre premier. Réaliser l'inventaire des bâtiments et vestiges de bâtiments

Les différentes cultures et les enclos occupent la majeure partie de l'espace compris en dehors de la ville fortifiée. Néanmoins les cinq faubourgs de Beaune sont bien présents au moins pour leur portion la plus proche de la ville : l'église du faubourg Saint-Nicolas fait défaut par exemple. Des constructions assez éparées au sein de ces faubourgs côtoient les édifices installés en front de rue. Les mêmes caractères constructifs décrits pour la ville se retrouvent ici, à ceci près que des moulins à eau remplacent les tours comme structures spécifiques.

A l'échelle d'un village, la vue cavalière d'Echarnant de 1561 est assez précise (**fig. 13**). Une dizaine de fermes se répartissent de part et d'autre d'une rue auprès de laquelle se trouve également l'église. La position et la forme des constructions tendent à indiquer que l'auteur a représenté le village avec une certaine fidélité. En comptant les propriétés en ruine, on retrouve peu ou prou le même nombre de fermes également réparties sur les rives sud et nord de l'unique rue sur le plan du cadastre de 1839<sup>266</sup>. La position et la forme de l'église sont cohérentes avec l'existant. Il en est de même pour l'orientation des bâtiments, en majorité perpendiculaires à la rue. Une poignée de maisons admettent un niveau d'étage accessible par un escalier extérieur. L'une d'elle, du côté sud, incluse dans une cour à porte cochère, est couverte par un toit en croupe. Une autre demeure en partie basse du dessin, comprend un niveau d'étage desservi par une tourelle ronde couronnée d'un épi de faîtage en drapeau. La couleur rouge du toit évoque l'usage de la tuile. Il est possible d'identifier ici la maison à tourelle ancienne encore visible à l'extrémité ouest du village.

Trois représentations de l'intégralité ou de parties (quartier du château, quartier de Chaumont) de la ville de Châtillon-sur-Seine sont aussi à placer chronologiquement à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>267</sup>. Ces vues s'éloignent de la représentation cavalière et le manque de précisions sur le cas de l'habitat incite à les considérer avant tout pour l'apport d'informations sur la topographie du site.

Le XVII<sup>e</sup> siècle voit la généralisation des plans et vues de ville. Le plan Monge de Beaune date de 1674<sup>268</sup>. Les vues établies par Israël Silvestre dans les années 1650 sont proches de la sphère artistique : l'idéalisation et la simplification des formes dominent les représentations (notamment

---

<sup>266</sup> ADCO 3P PLAN 426/2.

<sup>267</sup> Elles sont publiées dans : MASSON Dominique, *Châtillon-sur-Seine : 1000 ans d'histoire : des origines à l'aube du XX<sup>e</sup> siècle*, Châtillon-sur-Seine, Éditions Images en Châtillon, 2016, 562 p.

<sup>268</sup> Il peut être comparé au plan voyer Quinard datant de 1783, conservé au musée municipal.

## Chapitre premier. Réaliser l'inventaire des bâtiments et vestiges de bâtiments

pour le cas de Flavigny-sur-Ozerain<sup>269</sup>). La vue qu'il propose du site semi-rural de Fontaine-les-Dijon serait plus à même de respecter une certaine cohérence de l'emplacement du bâti.

Les maisons proches des grandes abbayes (Dijon, Flavigny-sur-Ozerain) figurent dans un autre type de recueil : le *Monasticon Gallicanum* constitué à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. L'aspect ancien, aujourd'hui relativement préservé, d'une maison dotée d'une tourelle sur cour arrière à Flavigny-sur-Ozerain [21271-74] est documenté par ce support particulier<sup>270</sup>.

A la même époque, de passage en Bourgogne, Etienne Martellange offre des vues de plusieurs monuments de Dijon avec une précision inégalée jusqu'ici. L'habitat qui complète en arrière-plan le cadre qu'il choisit y figure : c'est ainsi que plusieurs constructions assurément médiévales en pans de bois place Saint-Michel et rue de l'Ecole de Droit sont identifiées à travers ces documents.

La documentation (lithographies, aquarelles, dessins à la mine de plomb, croquis à la plume...) se diversifie largement à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle, depuis les nombreuses vues réalistes générales jusqu'aux dessins de façades qui s'affranchissent dans le détail de l'esprit de représentation schématique qui prévalait jusqu'ici. Il est possible de soutirer des informations de choix des dessins et gravures beauvois du XIX<sup>e</sup> siècle. Par chance, le courant romantique et les publications qui en découlent amènent à l'établissement d'une documentation utile sur les constructions. Ce sont en premier lieu les demeures qui sont représentées sur la marge de dessins centrés sur les monuments. Ainsi trois représentations gravées distinctes attestent de l'existence d'un petit avant toit le long de la façade goutterot et de lucarnes antérieures à celles actuellement visibles pour la grande demeure en fond de cour à l'ouest du porche de l'église [21054-56]. En priorité, les artistes et architectes les plus sensibles à l'architecture ancienne prennent le temps de fixer sur le dessin les constructions et coins de rues les plus pittoresques et/ou voués à disparaître. L'encorbellement prononcé des maisons actuellement détruites petite place Carnot (maison Raoux [21054-75], photographiée par ailleurs), à l'extrémité est de la place Fleury [21054-74] et rue Emile Labet (SUP457) constitue un fort marqueur visuel qui peut expliquer l'intérêt pour ces façades. Un dessin concerne aussi les façades en encorbellement détruites (puis rebâties un peu en arrière de l'alignement) entre la place Carnot et la rue Victor Millot (SUP584). Une pâle couleur fait son apparition sur un dessin plus récent qui a

---

269 Il n'y a pas spécialement d'informations à tirer de la représentation « d'une partie du bourg » de 1650 avec les maisons individuelles idéalisées et où l'on distingue seulement les toits, quelques ouvertures, souches de cheminées et lucarnes.

270 Ce recueil de documents donne un état projeté et idéalisé avéré pour plusieurs de ces monastères.

## Chapitre premier. Réaliser l'inventaire des bâtiments et vestiges de bâtiments

pour objet principal la maison en encorbellement à l'angle de la rue Thiers et de la rue d'Alsace avant la transformation du rez-de-chaussée [21054-34]<sup>271</sup>.

Les représentations anciennes des bâtiments actuellement protégés ou inscrits au titre des Monuments Historiques correspondent peu ou prou à l'état actuel. Pour s'en rendre compte, il suffit de comparer *in situ* les façades sur cour de la maison Pétral<sup>272</sup> et celles des maisons anciennes de la rue Rousseau-Deslandes et leur représentations respectives. L'hôtel de Saulx [21054-28] retrouve avec la restauration menée par Frédéric Didier une partie de son aspect fixé par deux lithographies vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle avant les changements postérieurs (suppression de la partie haute de la tourelle d'escalier, pose d'un enduit sur l'assemblage de bois de la galerie et pose d'un mur sous celle-ci). Plus qu'un document utile à l'étude architecturale : la gravure sert dans ce cadre de guide pour la restitution effective des structures anciennes.

Le geste artistique admet une nécessaire interprétation du modèle qui se détache de la réalité, au moins pour les éléments de détail. Ce sont avant tout des arrangements de perspective pour faire tenir le plus de bâtiments intéressants sur le même angle<sup>273</sup>. L'exemple des gravures qui reprennent souvent avec moins de détails des dessins exécutés *in situ* est parlant. Les différences d'échelles ou les facilités de représentations (par exemple avec de fausses symétries) sont aussi à considérer à ce titre. Cependant il n'est pas évident de déceler pour les dessins de Beaune une mauvaise authenticité de représentation, notamment pour les constructions disparues. Quelques cas de restitutions par le dessin ont déjà été présentés dans le premier chapitre (gravures de Viollet-le-Duc). Il faut aussi mentionner les dessins du XIX<sup>e</sup> siècle de Frédéric Lépine restituent avec une grande liberté plusieurs portions de façades transformées pour Fontaine-les-Dijon<sup>274</sup>.

Une documentation moins accessible trouve grâce aux yeux du chercheur sur les questions d'authenticité. Il s'agit des dessins techniques de façades faisant état de projets de modifications. Ils complètent et se rapprochent des dessins d'architecture déjà présentés. Le 8 mai 1855 est ainsi approuvé le projet de modification de la façade de la maison sise 22 rue de Lorraine à Beaune [21054-40]. Le dessin expose au dernier niveau deux fenêtres pourvues de leur meneau et traverse

---

271 Ce dessin signé d'Henry Chevis est conservé par les propriétaires de la maison en question.

272 Cet hôtel abrite à partir de 1885 les collections de la société d'histoire et d'archéologie de Beaune.

273 Le tableau représentant la porte de la Poterne et quelques maisons à proximité à Flavigny-sur-Ozerain donne ainsi un emplacement et une orientation des bâtiments sensiblement différente par rapport à la réalité. Huile sur toile de M. Sayet, 1868, Collection SACF.

274 PAVESE Sigrid, *Histoire et archéologie à Fontaine-lès-Dijon*, Fontaine-lès-Dijon, Les Amis du vieux Fontaine, 2000, 16 p.

qui furent démolies par la suite. De précieuses données ont ainsi été collectées dans des documents similaires aux archives municipales des villes d'Auxonne et Dijon pour les XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles<sup>275</sup>. Nous ne reviendrons pas sur les relevés d'architecte déjà évoqués dans le premier chapitre. Dans le cas de Beaune, ils ne présentent pas spécialement un état ancien du bâtiment distinct de l'aspect actuel<sup>276</sup>.

### C.3. Un état matériel authentique sur les cartes postales et photographies anciennes

Les photographies correspondent à des captures d'éléments réels. Même de mauvaise qualité, les clichés restent toujours – sauf déformations dues à l'appareil – de justes représentations au niveau de la géométrie spatiale. Cela permet de reprendre les prises de vues anciennes avec le même angle de vue à l'heure actuelle pour faciliter les comparaisons. Les photographies anciennes des maisons médiévales de Flavigny-sur-Ozerain et de plusieurs demeures disparues<sup>277</sup> insérées dans notre corpus ont constitué ainsi le modèle pour de nouvelles prises photographiques comparatives. Ceci étant, deux éléments viennent compliquer cette démarche : le fait que les appareils photographiques sont posés sur des trépieds et non placés à hauteur de regard et l'impossibilité de reprendre une photographie au même endroit si la végétation ou une construction nouvelle gêne le point de vue. Notons qu'il est possible de reconnaître une certaine mise en scène volontaire de l'espace photographié mais cela concerne peu l'architecture<sup>278</sup>.

Les traits délimitant les ouvertures ou moulures ont été retracés pour certaines photographies d'architecture peu lisibles à cause du manque de contraste notamment<sup>279</sup> et les photographies re-colorisées sont bien connues mais aucun collage ou autre manipulation photographique plus poussée n'a été reconnue pour notre corpus.

---

275 Le « plan visuel du derrière de la maison Barrolet » à Beaune est établi dans le même ordre d'idée (AM Beaune carton 93 cote 37). La façade est représentée avec son encorbellement mais la construction a été placée dans le corpus des structures incertaines.

276 Excepté pour donner l'état existant de Monuments Historiques faisant l'objet de restitution : l'hôtel Saulx déjà évoqué en est un bon exemple, mais il y a aussi les ouvertures médiévales restituées pour la construction à l'angle des rues de Lorraine et Rousseau-Deslandes.

277 Voir l'article grand public publié sur le blog : <https://domusburgundiae.wordpress.com/2018/07/16/avant-apres-quelques-maisons-disparues/>.

278 A l'occasion de la prise de vue, l'espace public peut se trouver dégagé de ce qui l'encombre (gravats, matériaux, véhicules), nettoyé et peuplé de figurants et de fleurs.

279 C'est le cas pour quelques photographies éditées par Camille Enlart avec par exemple les baies de boutique d'une maison rue Bocquillot à Avallon [89025-14].

## Chapitre premier. Réaliser l'inventaire des bâtiments et vestiges de bâtiments

Il n'y a pas de distinction pertinente à faire entre les photographies anciennes et les cartes postales sur les questions abordées dans ce chapitre. Les premières photographies que nous utilisons ici datent de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle (vers 1860 pour Semur) mais leur nombre, tout comme leur qualité, croît avec le temps. Si elle n'est pas directement portée, la date du tirage photographique (qui suit généralement de peu le moment de la prise photographique) est à retrouver à partir de divers indices<sup>280</sup>.

Seule une partie de ces documents va nous intéresser : ceux qui comprennent des bâtiments domestiques disparus ou modifiés entre la date de réalisation de la prise photographique et aujourd'hui. Sans surprise, ce sont les photographies les plus anciennes qui donnent les informations les plus utiles sur l'état des constructions avant démolition ou transformation. Le choix des vues immortalisées par le procédé photographique est dicté initialement tout comme les dessins par l'aspect monumental ou pittoresque des constructions avant que les chercheurs (archéologues, historiens) ne trouvent un intérêt évident à considérer l'épreuve photographique comme un témoignage que l'on peut diffuser autour de soi et transmettre aux générations futures<sup>281</sup>. Certaines photographies grand angle donnent des détails intéressants qu'il s'agit de repérer : ainsi la souche de cheminée médiévale d'une maison aujourd'hui détruite rue des Vaux [21603-71] est visible sur une vue générale<sup>282</sup>.

Reprenons comme fil conducteur le cas beaunois. La photographie d'une façade dotée de baies à moulures toriques du côté ouest de la place Fleury [21054-73] se trouve être le dernier témoignage de ce bâtiment reconstruit. La photographie de la façade d'une demeure rue Maufoux [21054-24] offre un instant intéressant dans l'histoire de la construction : le temps des travaux (**fig. 14**). En l'occurrence, au moment où le rez-de-chaussée est réhabilité, la façade subit plusieurs transformations. La photographie se situe entre le moment du dégagement d'anciennes ouvertures médiévales jusqu'ici en partie bouchées et le moment de leur destruction garantissant un apport de surface pour les ouvertures de commerce.

---

<sup>280</sup> Les indications d'éditions des cartes postales sont utiles en ce sens. Pour l'ensemble des photographies, la datation par connaissance de la succession des enseignes commerciales est possible : elle a permis de situer plusieurs photographies à Châtillon-sur-Seine (association Images en Châtillonnais).

<sup>281</sup> En ce sens, les services patrimoniaux font un large usage de cet outil.

<sup>282</sup> BENET Jérôme, « 1860-1880 : les premières photographies de Semur-en-Auxois », dans *BSSS T. CXXVIII* (2020), Semur-en-Auxois, 2021, p. 32.

Inévitablement, l'enduit est systématiquement présent pour les façades à pan de bois photographiées anciennement. Il a déjà été question de la maison Raoux et de celle à l'angle de la rue Victor Millot et de la place Carnot, dont les façades médiévales n'existent plus. Pour ces deux exemples comme pour l'hôtel de Saulx, la connaissance de l'état ancien se précise avantagement par rapport aux représentations exécutées de main d'homme. Dans le détail, d'autres photographies montrent la forme des quatre cheminées disparues dont les traces ont été reconnues dans le comble de la maison à l'angle de la rue Victor Millot et de la rue Rempart Madeleine [21054-33], mais aussi l'état d'une façade place Monge [21054-50] avant l'agrandissement de la devanture et les médaillons sculptés renaissance d'une façade place Carnot [21054-41] avant leur enlèvement.

A l'instar de ce qui avait été proposé pour le site de Flavigny-sur-Ozerain, une carte de répartition de ces dessins et photographies révélateurs d'un état ancien du bâti a été établie (**fig. 15**). Il en ressort que les façades concernées sont uniformément réparties dans le centre-ville, même si des zones se trouvent plus particulièrement concernées. Il est à supposer que c'est la fréquentation de l'axe rue de Lorraine/Place Monge et les environs de la place Carnot et de la place Fleury (de part et d'autre des hospices) qui explique le nombre de documents concernant ces sites. Effectivement, la documentation concerne quelques destructions de façades liées à la volonté d'élargir l'espace de circulation. En l'occurrence, ces différentes zones recouvrent globalement une bonne partie des bâtiments reconnus dans le corpus. La faible représentativité des constructions de l'ancien quartier canonial peut s'expliquer par la difficulté de bénéficier d'un recul suffisant pour dessiner ou photographier dans ces espaces peu larges (à l'exemple de la rue Maizières). Le décompte fournit les résultats suivants : 17 dessins et 14 photographies représentent les façades détruites (pour cinq cas dont quatre où la façade est réédifiée suivant un nouvel alignement, et un cas avec un retrait) ou transformées. En somme, quatre bâtiments sur un total de 84 reconnus à Beaune sont insérés dans le corpus par la seule connaissance de l'iconographie ancienne. Le cinquième est relégué, par manque d'informations et d'assurance sur la chronologie, dans la liste des constructions incertaines. Effectivement, les informations transmises par la documentation ne peuvent suffire à s'assurer de la datation médiévale par manque de précisions et de détails et considérant la difficulté à caractériser les structures surtout si elles font aujourd'hui défaut<sup>283</sup>.

---

283 Le cas de figure se présente pour une lithographie situant dans le faubourg Saint-Martin une façade en encorbellement portée sur des aisseliers en bois au-dessus de la rivière, et dotée de croisées sur deux niveaux. Par prudence, cet élément disparu figure dans le corpus incertain.

#### C.4. Quelques autres ressources : photographies récentes, écrits et témoignages oraux

Nous traitons à présent des photographies récentes comme ressources documentaires supplémentaires. Il en est de plusieurs types et provenances : celles réalisées par les propriétaires pendant les travaux, celles liées à la mise en vente (recueillies par exemple sur les sites d'annonces immobilières), les photographies d'intérieur vantant l'aspect d'un commerce ou d'un lieu d'accueil (hôtel, restaurant, bâtiment recevant du public) et les photographies d'extérieur relevant de la volonté de capturer en image pour un usage de contemplation un élément patrimonial jugé curieux ou un élément du cadre de vie (par les riverains). Ajoutons à cette liste les photographies réalisées dans un but de recherche monographique ou d'inventaire<sup>284</sup> par des professionnels (y compris des architectes), éventuellement rattachés à des organismes territoriaux, des étudiants ou des amateurs, éventuellement rattachés à des associations. Les apports sont les plus manifestes avec ces dernières catégories : la documentation est alors plutôt accessible, foisonnante et ciblée avant tout sur les éléments caractéristiques du bâti. Un grand nombre de photographies est recueilli comme d'autres éléments iconographiques dans des publications<sup>285</sup>, y compris dans des coupures de journaux. Documents de première main, ils demandent fréquemment à faire l'objet d'une interprétation personnelle étayée par la connaissance approfondie du contexte et de toutes les formes similaires connues.

Les photographies de la partie intérieure des propriétés sont d'autant plus précieuses qu'il n'est pas toujours envisageable, faute de temps, d'opportunités ou de possibilité d'y accéder (notamment à cause des changements de propriétaires) pour mener les observations adéquates. Dans quelques cas les photographies d'intérieur présentent un état qui n'est plus valable. Pour la demeure de Pouilly-en-Auxois étudiée [21501-6], les graffiti anciens photographiés sont à présent cachés derrière l'isolation du mur.

Certaines photographies des extérieurs sont pertinentes comme celles prises par Christian Sapin dans les années 1980 à Flavigny (à l'exemple de la maison ruinée [21271-83] et de la façade de la maison en face de la porte principale de l'église Saint-Genest, alors dépourvue d'enduit

---

284 Rappelons à ce sujet que la « visite » de plusieurs sites (parmi ceux qui n'ont pas été choisis pour la prospection) par l'outil « street view » de google map a permis la création d'une collection de photographies inédites sur les demeures médiévales reconnues ou suspectées, et quelques curiosités architecturales éparses comme les réemplois.

285 Exemple du dossier photographique constitué par M. Sabre dans le cadre de la recherche du château de Pommard (AM Beaune 59Z9). L'accès à de simples reproductions d'images ou de publications limite la qualité des photographies (exemple pour une cave photographiée à Selongey).

## Chapitre premier. Réaliser l'inventaire des bâtiments et vestiges de bâtiments

(SUP38)), jusqu'à nos propres photos de travail faisant état de destructions intervenues ces toutes dernières années (exemples à Chanceaux et Rougemont).

Dix bâtiments beaunois, en majorité proches ou compris dans le quartier canonial sont concernés par ces photographies modernes complémentaires de nos propres observations et connaissances. La moitié d'entre eux sont uniquement reconnus par ce biais, dans l'attente d'éventuelles possibilités de visites. C'est le cas de façades sur cour : celles inscrites au Monument Historique du 9 rue Monge [21054-70] et celles reconnues par un article de journal rue de Lorraine [21054-72]. Deux constructions ([21054-68] et [21054-76]) sont identifiées rue Notre-Dame à partir d'observations dans les caves effectuées par un étudiant tandis que c'est l'Inventaire Général qui fournit des photographies du niveau d'étage d'un bâtiment place au Beurre doté de poutres sculptées [21054-2].

Concernant les bâtiments déjà reconnus, ce sont des vues des cours et des intérieurs qui renseignent abondamment sur les modes de construction et les modes de vie pour une maison rue Maizières [21054-12] et une autre rue Marey [21054-16]. Pour trois autres bâtiments, et pas des moindres (hôtel de Saulx [21054-24], bâtiment dit du Grenier à sel [21054-14] et maison Pétral [21054-51]), c'est la charpente ancienne qui fait l'objet de prises de vues photographiques.

Au final, sur l'ensemble du corpus général ce sont 85 constructions (7 %) qui sont connues uniquement par l'apport de la documentation iconographique, de tout ordre (en majorité les photographies). Pratiquement un quart sont localisées à Dijon (**fig. 16**).

Ajoutons à ces documents figurés l'univers de l'écrit, depuis la publication jusqu'aux notes de chercheurs en passant par les rapports et travaux universitaires. Les types de documents écrits et les apports sont bien diversifiés : il n'est pas utile de présenter ces sources – les seules à proposer de manière intrinsèque des interprétations - ici plus avant, d'autant qu'il en a déjà été question *supra*.

Il faut ajouter un dernier support d'information : les notes rédigées à l'issue d'entretiens oraux. A l'occasion des observations de propriétés, les discussions spontanées portant sur l'existence de structures disparues, d'éléments architecturaux mobiles conservés et des différents chantiers

## Chapitre premier. Réaliser l'inventaire des bâtiments et vestiges de bâtiments

modernes se sont révélées fructueuses<sup>286</sup>. Elles ont permis, une fois rassemblées sous forme de notes à l'écrit, de préciser les connaissances architecturales et fonctionnelles, même si certaines informations partagées sont soumises à une critique sur leur véracité, notamment sur des interprétations préétablies de chronologies et d'usages. De tels témoignages ont pu être recueillis pour le cas de maisons détruites (Rougemont), des façades enduites (Saint-Seine-l'Abbaye), les structures retirées et notamment bon nombre de pierres de cheminées médiévales, les plafonds peints cachés (Semur-en-Auxois rue du Vieux-Marché) et autres observations – réalisées surtout à l'occasion de travaux - que seule la mémoire humaine permettait jusqu'ici de préserver de l'oubli.

L'un des critères d'admissibilité d'un édifice au sein du corpus est le caractère avéré de son ancienneté. Dans ce cadre, la datation architecturale constitue une démarche importante qui mérite quelques points de réflexions.

### C.5. A la recherche de vestiges et de documents concernant des édifices signalés

Tel qu'il est conçu, le corpus se base essentiellement sur les vestiges de demeures, conservés ou non, toutes photographiées ou connues par au moins une représentation.

Nous disposons également de quelques mentions de structures médiévales pour lesquelles il n'y a, à notre connaissance, pas d'images connues. Cela concerne soit des structures disparues ou encore des éléments architecturaux intérieurs, non protégés patrimoniallement, difficilement accessibles et dont l'état de conservation actuel est par définition incertain. Etant donné que ces descriptions sont difficilement exploitables en l'état, il convient de rechercher autant que possible les traces de ces éléments, ce qui constitue une enquête spécifique pour chacun d'entre eux.

Il ne semble pas invraisemblable de supputer l'existence de documents figurés présentant les ultimes vestiges de la « maison byzantine aussi riche que celles de Cluny » près de l'ancien prieuré

---

286 Cela a été mis en place pour l'étude du bourg de Flavigny, en s'inspirant des bons résultats présentés par le Centre d'études clunisiennes à la suite d'échanges avec l'ensemble des propriétaires directement ou indirectement rattachés à l'habitat ancien (Garrigou Grandchamp Pierre, SALVEQUE Jean-Denis, JONES Michael, MEIRION-JONES Gwyn, *La ville de Cluny...*, *op. cit.*, 247 p.)

## Chapitre premier. Réaliser l'inventaire des bâtiments et vestiges de bâtiments

Saint-Etienne (actuelle rue de l'Enfant) à Beaune, démolie vers 1840<sup>287</sup>, de la façade à claire-voie disparue du 18 rue Sainte-Marguerite à Beaune<sup>288</sup>, de la « charmante galerie en pierre sculptée a jour » supprimée dans les années 1880 au 1 rue Monge/18 rue Carnot à Beaune<sup>289</sup>, de la cave à voûte sur croisée d'ogive avec culot à « belles feuilles en volute a crochets et a sinus bien fouillées » et tête grossière, indiquée dans la rue Carnot à Beaune en 1865<sup>290</sup>, de la maison en pan de bois remarquable datée de 1547 détruite vers 1860 à Noyers<sup>291</sup> et la petite chapelle domestique avec deux baies « ogivales » au pignon d'une maison 1 rue Haute à Gevrey-Chambertin<sup>292</sup>.

Nous recensons également la perte d'éléments précis : la « vaste cheminée gothique similaire à celles du château » retirée peu avant 1867 de Beaune [21054-38]<sup>293</sup>, la cheminée de Santenay [21582-2] dont les débris ont été enterrés dans le jardin par le propriétaire vers le milieu du XXe siècle<sup>294</sup>, la poutre sculptée dont les médaillons représentaient les rois de France avec les noms dans une maison avec linteau trilobé située dans la Grande rue de Mont-Saint-Jean<sup>295</sup>, les tuiles de faîtage à décor de personnages et d'animaux issues de la démolition vers 1910 d'une maison de Minot<sup>296</sup> et les tapisseries anciennes à l'hôtel de Vienne [21231-14] à Dijon<sup>297</sup> et dans des maisons de Noyers, dont l'une bien conservée « du temps de Louis XII faite pour François Miron » qui fut vendue<sup>298</sup>.

La destination de certains éléments est connue. Outre le « puits d'Amour », aujourd'hui visible dans la cour de la bibliothèque municipale de Dijon, la démolition de l'hôtel du 6 rue de

---

287 BARD Joseph, *Beaune, histoire et tableau*, s. l., s. n., 1848, p. 61-62.

288 FOISSET Paul, SIMONNET Jules, *Voies romaines du département de la Côte-d'Or et répertoire archéologique des arrondissements de Dijon et Beaune*, Dijon, Commission des Antiquités de la Côte-d'Or, 1872, p. 162-164. Anke Halbach donne une brève description de la façade de cet édifice traditionnellement considéré comme la maison-relais urbaine de l'abbaye de Saint-Marguerite : elle se compose d'une **suite de** quatre fenêtres simples rectangulaires séparées par deux minces colonnes et un trumeau central, moulurées de gorges et encoches avec chapiteaux à feuillage. Elle la place chronologiquement vers 1300, 1ère moitié du XIVe s. (HALBACH Anke, *Wohnbauten des 12. bis 14. Jahrhunderts dans Burgund*, Cologne, Vertrieb, Abt. Architektur des Kunsthistorischen Instituts, 1984, p. 241).

289 AM Beaune 34Z49.

290 AM Beaune 34Z53.

291 « Notes sur l'histoire de Noyers », *BSSY 1912*, p. XXV-XXVI.

292 MAGNIEN Henri, *Promenade au vieux Gevrey*, Gevrey-Chambertin, H. Magnien, 1993, 83 p. 20.

<sup>293</sup> AUBERTIN Charles, *Les rues de Beaune*, Beaune, Cretin-Pellion, 1919, p. 111.

<sup>294</sup> HUGONNET-BERGER Claudine, *Canton de Nolay : architectures et oeuvres d'art*, Dijon, Secrétariat régional de l'Inventaire général, 1982, 123 p.

295 AM Beaune 34Z136.

296 POTEY Georges, *Les vieilles maisons de Minot*, Almanach paroissial de Minot, 1913, p. 3.

297 Fyot, *dijon son passé évoqué par ses rues* p480

298 « Notes sur l'histoire de Noyers », *BSSY 1912*, p. XXV.

## Chapitre premier. Réaliser l'inventaire des bâtiments et vestiges de bâtiments

l'École de droit à Dijon a amené à la dépose et au transport de divers éléments architecturaux comme la façade du rez-de-chaussée remontée avec adjonction d'une corniche neuve par M. Creusot dans son jardin de la rue de Longvic et des poutres conservées au musée archéologique<sup>299</sup>. L'arbre de Jessé sculpté et peint sur un poteau cornier rue des Forges à Dijon a été vendu au château de Saint-Apollinaire en 1865<sup>300</sup>. La fenêtre principale de la façade sur rue de l'hôtel Brunet [21054-1] de Beaune vient orner la façade de la maison édifée en 1856 par Simon Joseph Gauthey dans son domaine de Fontaine-Froide (commune de Savigny-lès-Beaune)<sup>301</sup>. Les éléments les plus prestigieux sont quelquefois transportés bien plus loin. Les ouvertures médiévales d'une façade de maison de Messanges avec une porte à linteau en accolade à trois blasons ont été remontées dans un château d'Ile-et-Villaine après leur achat vers 1930 par un antiquaire pour 2800 francs<sup>302</sup>. Les vitraux peints armoriés de la fenêtre de la chapelle de l'hôtel Chambellan [21231-30] sont a priori en Angleterre à ce jour<sup>303</sup>.

Certains éléments décrits anciennement et n'ayant pas été observés depuis un moment par des spécialistes sont peut-être encore en place dans des propriétés particulières. Nous pensons à la salle voûtée sur pilier dans la rue Saint-Pierre à Beaune (décrite en 1865)<sup>304</sup>, aux bâtiments voûtés dépendant de la propriété de l'évêque de Langres à Châtillon-sur-Seine<sup>305</sup>, à la peinture murale relevée par l'abbé Denizot dans une demeure de Morey-Saint-Denis (pour laquelle nous disposons tout de même d'un dessin)<sup>306</sup>, aux sept fresques représentant notamment Adam et Eve et un saint dans une maison rue des Avocats à Aignay-le-Duc<sup>307</sup> et à la cheminée avec armoiries sculptées à l'étage de la demeure de Meursault [21412-1]<sup>308</sup>. Aussi, il serait intéressant de pouvoir accéder à la grande demeure de Chanceaux [21142-11] et à l'hôtel de la Croix Blanche à Noyers [89279-39] pour y analyser respectivement certains éléments en particulier des décors et des dates inscrites.

---

<sup>299</sup> ADCO 69J76.

<sup>300</sup> CLEMENT-JANIN Michel-Hilaire, *Les hôtelleries dijonnaises*, Dijon, Manière-Loquin, 1878, p. 9.

<sup>301</sup> LATOUR Paul, « Vieux Beaune : maison du XV<sup>e</sup> siècle », dans *MSHAB T.34 (1910)*, p. 41-42. Cette maison, surnommée maison du Garde, comporte plusieurs fenêtres en réemploi, ce qui complique l'identification.

<sup>302</sup> ADCO 69J67.

<sup>303</sup> Ils ont été vendus avec d'autres éléments du décor intérieur en 1805 à un marchand anglais (BASSET DE JOLIMONT François Gabriel Théodore, *Description historique et critique et vues pittoresques dessinées d'après nature de la ville de Dijon*, Paris, Imprimerie A. Barbier, 1830, p. 59).

<sup>304</sup> AM Beaune 34Z53.

<sup>305</sup> COINGT Marcel, « La résidence des évêques de Langres à Châtillon-sur-Seine », *28<sup>e</sup> congrès de l'ABSS*.

<sup>306</sup> DENIZOT Jacques « Peintures murales de Morey-Saint-Denis (Côte-d'Or) du XVI<sup>e</sup> siècle, dans *MCACO T. IX*, Dijon, Commission des Antiquités de la Côte-d'Or, 1877, p. LXXXV-LXXXVII.

<sup>307</sup> Signalement de Georges Potey dans *MCACO T. XV*, p. LXXVI. La maison porterait le chronogramme 1535 sur sa porte, or aucune date n'est actuellement visible dans cette rue.

<sup>308</sup> HUGONNET-BURGIN H., « Meursault autrefois », dans *MSHAB T. 64 (1983)*, p. 67.

Il s'agit aussi de retrouver idéalement la trace d'éléments architecturaux connus par l'image mais retirés de leur contexte<sup>309</sup>. Citons par exemples les cheminées grandioses qui prenaient place dans l'hôtel Rolin [21231-49] et dans l'hôtel Bernardon [21231-46] à Dijon. Bien souvent, nous perdons traces de vestiges remarquables à partir du moment de leur vente. C'est le cas pour les deux cheminées d'une maison de Chanceaux [21142-20], les ouvertures monumentales de Cussy-les-Forges [89134-2]. A Vitteaux, E. Viollet-le-Duc décrit et exécute des relevés pour son dictionnaire d'une demeure [21710-22] non conservée qui n'a toujours pas été précisément localisée jusqu'ici<sup>310</sup>. De manière plus anecdotique, il existe des photographies d'édifices dont la localisation n'est pas connue, mais quand même intégrés au corpus<sup>311</sup>.

Chaque sculpture ou élément architectural remarquable (carreaux glaçurés à décor, tuiles à crêtes décorée, huisserie ou serrure de qualité) déposés dans des musées publics et musées de sociétés et d'association, chez des particuliers ou en réemplois dans des constructions constitue également le début d'une enquête potentielle consistant à restituer provenance et contexte<sup>312</sup>. Aussi, certains éléments architecturaux remarquables démontés récemment ont dû faire l'objet de récupération<sup>313</sup> (sauf si leur état ne leur permettait pas comme les poutres sculptées de la maison de Châtillon-sur-Seine [21154-8] incendiées à cause des bombardements).

---

<sup>309</sup> Heureusement, nous disposons de photographies de la tourelle d'escalier de l'hôtel de la Galère [21231-54] remontée au manoir de La Perrière à Fixin, du portail et d'une baie de l'hôtel Bernardon [21231-46] remonté à Ahuy, d'une façade dijonnaise [21231-35] en pierre de taille initialement remontée dans le square des ducs et du plafond de l'hôtel Desbarres [21231-48] remonté aux Etats-Unis à Harvard, Massachusetts.

<sup>310</sup> VIOLLET-LE-DUC Eugène, « Maison », dans *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle*, B. Bance éditeur, Paris, 1861, T. VI, p. 241.

<sup>311</sup> Exemple d'une photographie des années 1900 d'une maison à auvent située dans le Châtillonnais [21000-1] (collection Jean Millot), et d'une photographie du service de l'Inventaire Général des années 1970 d'une maison à tourelle dans les environs de Sceaux [89000-1].

<sup>312</sup> A ce stade, seuls les éléments du musée municipal de Semur-en-Auxois qui figurent en salle d'exposition ont été étudiés. Ce musée dispose par exemple des éléments lapidaires déposés issus des deux maisons médiévales étudiées avant leur destruction dans la rue des Vaux.

<sup>313</sup> Exemple des décors de la façade du Cellier es deux Boiches à Dijon [21231-5], de la porte de Cussy-les-Forges [89134-2], des baies de la Maison Brocard à Gemeaux [21290-12], du linteau de baie de la maison de Bure-les-Templiers [21116-1], de la galerie en bois de l'hôtel de Villebichot à Dijon [21231-37], d'une fenêtre de Selongey [21599-25] et de la façade en pan de bois de Vitteaux [21710-23].

## D. Appréhender l'âge des édifices

### D.1. La pratique de la datation architecturale

#### *D.1.a. Finalités de la démarche*

Le principe de la datation architecturale est assez complexe car il relève en général de plusieurs procédés distincts, qu'il s'agit de recouper pour garantir une interprétation cohérente, juste et complète. Ces datations permettent de donner une chronologie, souvent large, de la mise en place et des destructions des différents ensembles. La démarche classique pour réduire la marge d'erreur est ainsi détaillée comme suit : proposer initialement un cadre chronologique général à la construction par le biais d'une approche globale puis utiliser un protocole d'utilisation de modes de datations des structures des différentes phases de construction identifiées, tout en évitant les pièges classiques – ici énumérés à la suite – de la bonne caractérisation des structures. Indiquons ici que les méthodes faisant appel à l'archéométrie sont précisées plus avant, au moment où il sera question des moyens et ressources utiles pour l'étude architecturale complète.

La datation se fait par la caractérisation et la mise en relation des structures de chaque phase de construction identifiées ; chaque remaniement est daté séparément<sup>314</sup>. La compréhension globale du bâtiment, en particulier dans le cadre d'une opération programmée, nécessite de ne pas se focaliser uniquement sur les phases médiévales mais aussi sur les modifications postérieures. De même, il est utile de se poser la question de la datation des faits archéologiques en négatif, comme les destructions.

On ne peut jamais dater d'emblée une maison dans son intégralité, sans considérer séparément ses composants<sup>315</sup>. L'action de dater « procède donc tout autant de l'analyse du tout que

---

314 « La difficulté de l'exercice réside dans le caractère fragmentaire des vestiges et dans leur imbrication » (ARLAUD Catherine, BURNOUF Joëlle, « L'archéologie du bâti médiéval urbain », dans *Les nouvelles de l'archéologie*, n°53-54, Paris, Errance, 1993 p. 67).

315 Henri Galinié rappelle ainsi qu'« il est possible de dater une structure dès lors que les éléments qui la constituent en sont eux-mêmes datés » (GAUTHIEZ Bernard, « L'urbanisme en Normandie au Moyen Âge », dans Henri GALINIÉ, Bernard GAUTHIEZ, Elisabeth ZADORA-RIO (dir.), *Village et ville au moyen âge : Les dynamiques morphologiques, T. 1 et 2*, Tours, Presses Universitaires François Rabelais, 2003, p. 381. (Perspectives "Villes et territoires" n°5).)

## Chapitre premier. Réaliser l'inventaire des bâtiments et vestiges de bâtiments

du détail et nécessite un va-et-vient permanent de l'un à l'autre »<sup>316</sup>. Considérant qu'une demeure médiévale ne nous parvient pas sans aucune modification architecturale, il est difficile d'attribuer une datation unique à ce type de construction<sup>317</sup>. Même dans le cas d'un vestige de construction isolé, il y a au moins une deuxième phase chronologique correspondant à la destruction qui est à identifier. Le préalable à la constitution d'hypothèses chronologiques est donc la distinction de ces états chronologiques successifs reconnus par une lecture archéologique de la construction (voir ci-après les conditions et méthodes d'analyses archéologiques). Ces entités, nommées Unités Stratigraphiques Construites dans le cadre d'opérations programmées, rendent comptes de l'existence de différentes phases d'aménagements de l'espace par les modifications architecturales identifiables. Les reprises de constructions, souvent identifiées en nombre<sup>318</sup>, peuvent être appréhendées pour elles-mêmes, ce qui est proposé au chapitre 3 concernant l'état des bâtiments.

Nous acceptons deux finalités possibles à l'estimation chronologique d'un bâtiment. La reconnaissance de marqueurs propres à rattacher avec une certaine assurance une construction ou ses vestiges à la période médiévale (jusque vers 1550) en est une. Il est seulement question à ce stade de proposer un cadre chronologique plausible pour un bâtiment donné. Les possibles doutes soulevés à cette occasion pourront être éventuellement levés par la suite.

Dans un second temps, la volonté d'aboutir à une datation plus précise relève de l'analyse architecturale de bâtiments déjà identifiés. L'établissement d'un cadre chronologique précis pour une structure ou un bâtiment offre des possibilités d'études comparatives avec d'autres constructions similaires. Au mieux, la précision atteinte permet d'envisager la confection de tableaux de typochronologie pour certains traits constructifs ciblés, idéalement avec l'obtention de datations absolues. Ce choix a été réalisé pour l'étude des escaliers en vis par exemple. Par ailleurs, le temps de réflexion à disposition, la finesse de compréhension de l'objet bâtiment et les investigations poussées sur le bâti garantissent la bonne qualité de datations – pas seulement médiévales – proposées dans le phasage des états constructifs d'un bâtiment étudié dans son ensemble (notamment dans le cadre d'une opération archéologique programmée). Elle concerne des

---

316 BESCHI Alain, « Apports, limites et perspectives des méthodes « classiques » de datation du bâti en milieu rural : quelques exemples dans les vallées de la Baïse et du Lot », dans *In Situ* [En ligne], 9 | 2008, p. 9.

317 Les vecteurs de médiation comme les services patrimoniaux (Inventaire Général, Monuments Historiques) proposent une ou quelquefois plusieurs dates pour ces bâtiments. Il apparaît ainsi clairement que l'attribution de dates au siècle près, unique ou pluriel, identifie uniquement la ou les phases de constructions représentatives du bâtiment, notamment pour ce qui est visible en façade. Cette identification stylistique, presque toujours juste, ne rend pas compte du phasage chronologique complet du bâtiment et ne peut donc contenter le chercheur.

<sup>318</sup> Il faut bien souvent les distinguer des mauvais bricolages d'origine.

## Chapitre premier. Réaliser l'inventaire des bâtiments et vestiges de bâtiments

ensembles bien conservés, dotés d'un riche programme décoratif ou avec des caractères techniques singuliers.

Il y a encore quelques décennies l'ancienneté d'un bâtiment pouvait se résumer à son rattachement à une institution ou une famille ancienne (souvent issue de la noblesse), un fait historique, une légende... Bien entendu à présent les vestiges matériels sont les premiers signes d'ancienneté sur lesquels il est nécessaire de se rattacher, sans *a priori* proposés par d'éventuels faits historiques.

### *D.1.b. Les marqueurs chronologiques*

En préalable à la datation, il est nécessaire de reconnaître la présence de marqueurs d'ancienneté, en particulier sur les façades lors de la phase de prospection. Le but recherché est d'estimer à partir de certains caractères architecturaux la possible antériorité à l'année 1550 nécessaire pour intégrer le corpus. J'évoque en premier lieu des éléments qui, même s'ils sont des marqueurs possibles, ne peuvent être considérés pour leur seule nature.

La vision populaire relie un peu facilement la vétusté manifeste avec l'ancienneté<sup>319</sup>. Cela est accentué lorsque les structures sont totalement dégagées voire dégradées dans le cas de bâtiments délabrés ou en ruine. Or l'état de ruines est loin de caractériser toutes les constructions d'origine médiévales et celui-ci s'obtient après un abandon effectif de quelques décennies et non quelques siècles<sup>320</sup>. Au contraire n'importe quelle construction qui conserve un tant soit peu d'éléments médiévaux a nécessairement fait l'objet d'une utilisation et d'un entretien assidus. Sa sauvegarde effective est liée à un ou plusieurs chantiers de restaurations (voir le chapitre 3 de cette thèse qui concerne l'état des constructions). Il se trouve néanmoins un caractère d'usure qu'il est possible de prendre en compte à petite échelle pour les matériaux<sup>321</sup>.

---

319 « Pour l'architecture civile, l'impression est qu'une maison médiévale ne peut être que vieille et abîmée, voire en ruine, et que toute maison vieille et en ruine, sans ornement, est médiévale » (CAMPANAUD Thomas, *La maison gothique en Auxois (Bourgogne) : Proposition de protocole d'étude archéologique du bâti civil*, Dijon, Université de Bourgogne (mémoire de master d'Archéologie médiévale dirigé par Daniel RUSSO et Christian SAPIN), 2005, 2 volumes, 125 p).

320 Dans ce cas les structures disparaissent. Exemple des ruines de Vellemont (commune de Grosbois-en-Montagne), guère anciennes. Cela traduit la pensée de relatif immobilisme du monde rural. Citons parmi les rares demeures médiévales ruinées avant le XIXe siècle mais en parties préservées Noyers [89279-31], Flavigny-sur-Ozerain [21271-15], [21271-49] et [21271-99] et Fontaine-lès-Dijon [21278-8].

321 Ce qui constitue un moyen, mais pas le seul, de distinguer les éléments néo-médiévaux.

Plus justement que l'état, il est possible de considérer la multiplication conséquente des reprises pour un même bâtiment, (ou dans un même ordre d'idée la superposition de très nombreuses couches d'enduits sur un même mur) comme un indice de choix. Cela témoigne d'une profondeur chronologique par le jeu des chronologies relatives.

L'usage du pan de bois, en particulier en milieu urbain, est un autre trait marquant souvent relevé. Il s'avère effectivement majoritairement représenté jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle ; les sites de Dijon et Noyers en attestent. Mais il ne faut pas oublier la poursuite de la sollicitation de ce type de construction dans les siècles postérieurs ; ce qui est bien représenté à Auxerre ou Troyes. Les marqueurs médiévaux de telles structures relèvent de la mode de construction (encorbellement avec forme spécifique des corbeaux, avant-toiture, travail de coupe et type d'assemblage des bois, forme de la charpente) et de la décoration (présence d'ornements typiques, comme les engoulants)<sup>322</sup>.

Un autre exemple de structure souvent associée, dans un cadre domestique, à l'époque médiévale est la tourelle d'escalier en vis. Or, selon les sites, elle reste une construction commune tardivement (en 1614-1615 à l'hôtel de la Berchère à Dijon et au XVII<sup>e</sup> voire XVIII<sup>e</sup> siècle à Arnay-le-Duc). Même son association avec la galerie de bois peut perdurer (exemples à Auxonne ou Beaune). Enfin, il est difficile de proposer la cave voûtée comme élément datant, tant celle-ci s'avère difficile à dater en l'absence de supports ou de décors. D'ailleurs, pour plusieurs agglomérations, le voûtement est un caractère plutôt tardif, notamment en Auxois.

Heureusement, la recherche actuelle s'est affranchie depuis longtemps de l'utilisation de ces éléments comme poncifs employés pour prouver une origine médiévale aux constructions. Pris isolément, un marqueur ne prouve pas grand-chose par le nombre de contre-exemples qui peuvent être trouvés. Le phénomène du conservatisme, qui est présenté peu après, en rend compte. Il faut les considérer conjointement comme de premiers arguments de phasage chronologique, qu'il faut assurément préciser. Par ailleurs, il nous incombe de proposer d'autres critères plus précis, en écartant les paradigmes établis, à partir de notre expérience de terrain.

---

322 SAINT-JEAN-VITUS Benjamin, « Le pan de bois en Bourgogne XV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle », dans ALIX Clément, EPAUD Frédéric (dir.), *La construction en pan de bois au Moyen-Age et à la Renaissance*, Tours, Presses universitaires François Rabelais et presses universitaires de Rennes, 2013, p. 305-344.

## Chapitre premier. Réaliser l'inventaire des bâtiments et vestiges de bâtiments

La présence de certains aménagements visuellement marquants peut s'avérer discriminante, car ils ont tendance à se retrouver en moins grand nombre après la période de diffusion du style gothique : c'est le cas des souches de cheminées rondes, des coussièges et des voûtes sur croisées d'ogives. Certains éléments de décors sont aussi plus caractéristiques de l'époque médiévale comme les gargouilles figurées.

D'autres traits généraux ou marqueurs chronologiques se dégagent de la maison médiévale, dans toute sa diversité :

- Les façades présentent peu ou pas de symétrie au niveau des ouvertures sauf pour les bâtiments les plus opulents et visibles (ex de l'hôtel Chambellan à Dijon).
- les décors sur bois sont d'une grande finesse et richesse iconographique, notamment pour des façades en encorbellement.
- les portes sont le plus souvent disposées dans l'angle des pièces, avec d'éventuelles arrière-voussures, et peuvent comporter des coussinets pour soutenir les linteaux et des traces de fermeture comme les trous barrièrs et échancrures.
- Les fenêtres sont en nombre et en dimensions limitées avant le XVe siècle, et de manière générale avec un grand nombre de divisions en pierre (meneaux, colonnettes, croisillon, traverse).
- De nombreux plafonds comportent des solives qui s'encastrent dans la poutre maîtresse.
- Les cheminées sont assez larges avec un manteau assez haut qui repose sur de longs corbeaux.

Ces marqueurs généraux d'ancienneté aident à situer chronologiquement un ensemble architectural, au minimum avant l'époque contemporaine (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles). Il s'agit désormais de présenter les modes de datations qui rentrent dans le cadre de l'étude architectural et qui permettent de confirmer bien souvent la simple présomption de l'origine médiévale.

## D.2. De multiples moyens pour dater les structures

Une fois ces précisions apportées, il semble important de mener à bien la datation de chaque structure selon plusieurs critères (**fig. 17**). Les principales catégories retenues dans les modes de reconnaissance de l'ancienneté d'une structure sont la nature, le type, le style, les décors/ornements et la technique<sup>323</sup>. La documentation ancienne (identification textuelle) et l'archéométrie (datation en laboratoire) ne peuvent être utilisées que dans un second temps et jamais pour la reconnaissance initiale de l'ancienneté d'une construction : ces ressources sont évoquées plus tard.

### *D.2.a. Le style architectural*

La méthode traditionnelle<sup>324</sup> pour estimer l'époque d'une construction consiste en la reconnaissance d'un style architectural. C'est l'association de formes structurelles et de décors typiques qui permet d'identifier rapidement le style utilisé<sup>325</sup>. Les façades romanes associent les grandes ouvertures de rez-de-chaussée, les claire-voies de l'étage et des décors végétaux ou figuratifs sur les chapiteaux. Le style gothique fait une large place au trilobe (gothique rayonnant) puis à l'accolade<sup>326</sup> (gothique flamboyant) sur les linteaux, et à des types de décors presque toujours similaires (grotesques, ornements géométriques, végétaux et héraldiques souvent normés). La distinction entre les deux principaux supports de telles images (la pierre et le bois) amène quelques distinctions quant à la qualité et à la disposition de ces images et ornements. La mouluration en particulier illustre bien ce phénomène avec une recherche de cohérence de style des baies en façade, de la cheminée en passant par les corbeaux supportant les poutres maîtresses ou les poutres elles-mêmes. Ces paradigmes longtemps considérés expliquent la difficulté de faire la jonction (ou trouver les chaînons manquants) entre les constructions des XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles et celles des XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles. Cette approche a l'avantage de pouvoir proposer un cadre chronologique à l'échelle de l'Europe occidentale par la diffusion importante de ces types visuels forts, communs pour beaucoup de types architecturaux de manière à peu près synchrone.

---

323 Un schéma résume la diversité de ressources pour les datations (LACAILLE Antoine, « La chronologie des maisons médiévales de Flavigny-sur-Ozerain », Séminaire du cycle « Chronologie » de Dokima (Université de Bourgogne), 2013. URL : <http://dokima.hypotheses.org/chronologie/la-chronologie-des-maisons-medievales-de-flavigny-sur-ozeraïn>.

324 Venue de l'histoire de l'art académique en particulier.

325 L'étude se concentre alors sur le décor des baies (au niveau des piédroits et des linteaux), mais aussi sur les moulures de cheminées, les coussièges, corniches, cordons et même les moulures des charpentes et plafonds ou peintures murales.

326 Anciennement qualifié d'arc ogival, caractérisant globalement le style « ogival » ou gothique.

La méthode, largement appliquée depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, part du principe que les décors des maisons évoluent relativement vite. Cependant, la diffusion dans l'espace, dans le temps et dans les strates sociales d'un trait esthétique ne coïncide pas toujours. En ce sens, la datation reste aussi peu précise que la période de diffusion générale du style et ne peut aucunement être appliquée pour des structures rurales avares de décors et même de moulures. Il devient évident que la confrontation avec les bâtiments d'habitat de l'architecture monumentale civile et monastique (et même l'architecture sacrée pour les baies et décors) pris dans un cadre socio-économique similaire est d'un grand secours. Pour une même zone en particulier, les phénomènes de diffusion de styles sont appréhendés à partir de la finesse de connaissances disponibles sur les phases de constructions de certains de ces monuments. Disposer de nombreux documents d'archives a pu bénéficier à l'identification de périodes de travaux pour la plupart des monuments portant les marques de la première Renaissance, ce qui offre de solides bases pour les études des demeures s'appropriant ce style (voir le chapitre 2).

En complément de l'approche stylistique globale, qui a ses avantages pour offrir des comparaisons sur de larges écarts géographiques et chronologiques, j'ai mis en place un protocole qui permette de considérer les structures au plus proche de leur contexte de conception et de production. Ainsi la datation formelle (typologie des formes) est mise en place pour chaque structure distinctement. La datation des moulures, ornements et décors est menée en complément, par comparaison avec d'autres exemples mieux datés<sup>327</sup>. La forme du congé présent sur la partie basse des piédroits de fenêtres ou de cheminées est un indice potentiel. La datation formelle s'entend comme une prise en compte de l'évolution des usages et donc de l'apparition et de l'évolution de formes des structures. Les meilleurs exemples sont fournis par les structures complexes de par leur nature comme les cheminées, tourelles d'escaliers ou les niches. La facture des sculptures, l'effet visuel des baies et les formes de moulures sont pris en considération. Il faut cependant prendre garde aux possibles conservatismes ou innovations dans le choix des décors.

D'autres indications de datations sont fournies par le style des éléments décoratifs de la construction (sculptés, gravés, peints...). Nous pensons ainsi aux inscriptions sur des pierres qui signalent le nom du propriétaire ou ses initiales, une devise ou le monogramme « IHS ». Les armoiries ou les symboles (souvent des croix de dévotion protectrices gravées ou peintes), les

---

327 Selon le support choisi, il s'avère possible que certains décors relèvent d'un programme d'embellissement bien postérieur à l'aménagement initial.

## Chapitre premier. Réaliser l'inventaire des bâtiments et vestiges de bâtiments

niches accueillant des montjoies et les peintures murales avec leur code artistique particulier sont des éléments dont la diffusion à partir du XV<sup>e</sup> siècle est assez bien connue. Plus rarement, ce sont les objets liés au bâti qui peuvent être datés, comme les statues indissociables de leur niche depuis de nombreux siècles<sup>328</sup>.

Dans l'absolu, l'évolution progressive et non linéaire du style de la demeure médiévale « au gré des goûts des commanditaires, des possibilités techniques et du savoir-faire »<sup>329</sup> nécessite de s'approprier d'autres méthodes.

### *D.2.b. Les techniques de construction*

L'analyse des techniques de construction est d'une aide précieuse pour évaluer l'origine des éléments bâtis. Et contrairement aux décors, le savoir-faire se date par comparaison peut-être plus facilement car il est davantage ancré sur un lieu donné. En revanche, les faits techniques sont comparables pour une fourchette chronologique généralement assez lâche. Je souhaite affirmer ici que la datation n'a en revanche rien à voir avec la qualité générale de mise en œuvre.

Le premier élément technique pris en compte concerne les matériaux et leur traitement. Les archéologues utilisent les indices liés spécifiquement à la pierre : le choix de la nature et des modules de pierre et le traitement des moellons comme des pierres de taille. La technique de reconnaissance des outils utilisés pour la taille de pierre, largement théorisée par Jean-Claude Bessac, a porté ses fruits plus d'une fois<sup>330</sup> car elle est plutôt fiable. Elle concerne avant tout les pierres travaillées destinées aux structures, encadrements de baies et chaînes d'angle. Pour exemple, la brette, outil de taille de finition à percussion lancée qui se présente comme une hache à dents, est principalement utilisée de la toute fin du XII<sup>e</sup> siècle au XVII<sup>e</sup> siècle dans la région. Elle offre un aspect layé à la pierre qui caractérise particulièrement la période de diffusion du style gothique

---

328 Exemple à Flavigny à la maison au Donataire [21271-82]. Il y a peu de chance que cette statue se soit déplacée de par sa taille, contrairement à d'autres.

329 ESQUIEU Yves, « La maison médiévale urbaine... », *op. cit.*, p. 129-130. Voir aussi (ESQUIEU Yves, « Les critères de datation », dans Yves ESQUIEU, Jean-Marie PESEZ (dir.) *Cent maisons médiévales en France (du XII<sup>e</sup> au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle)*, Paris, CNRS, 1998, p. 44-45. (Centre de Recherches Archéologique – n°20)).

330 BESSAC Jean-Claude, « L'archéologie de la pierre de taille », dans Jean-Claude BESSAC et alii, *La construction : la pierre*, Paris, Errance, 1999, p. 9-52. (Collection « Archéologiques »). Pour Eugène Viollet-le-Duc la taille de la pierre est même l'« un des moyens les plus certains de reconnaître la date d'une construction » (VIOLLET-LE-DUC Eugène, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle*, T. IX, Paris, B. Bance, 1868, p. 1.).

## Chapitre premier. Réaliser l'inventaire des bâtiments et vestiges de bâtiments

même si les sculptures rattachées à ce style sont travaillées avec des outils plus fins. Les traces de ces outils peuvent aussi être observées sur les façades de maisons à pans de bois au niveau des corbeaux d'encorbellement et des massifs de maçonnerie délimitant ces façades.

Pour le cas du bois, il faut arriver à identifier sa nature et les traces de coupe et de préparation. Les choix techniques d'assemblage des pans de bois et les types d'encorbellement sont à considérer<sup>331</sup>, mais aussi les forme et technique d'installation des plafonds, charpentes et d'autres structures. En particulier, un faible espacement des poteaux constituant un pan de bois<sup>332</sup> et la forme de la charpente en chevrons-formant-fermes sont des bons indices d'ancienneté<sup>333</sup>. A l'inverse des indicateurs vont dans le sens d'une datation plus moderne comme le choix de la scie de long pour équarrir le bois en remplacement de l'herminette (surtout à partir du XVI<sup>e</sup> siècle).

Les autres matériaux sont aussi à prendre en compte, en particulier la terre cuite que l'on peut trouver fréquemment dans certains lieux (la plaine de Saône) ou employée pour un usage précis (les tuiles et carreaux de sol). La reconnaissance porte surtout sur les caractères de régularité de la production, les dimensions et la mise en place.

En termes de physionomie générale du bâtiment : son volume, le caractère orthogonal ou non des pièces, le nombre d'étages, la répartition des pièces, la pente des toits et la présence d'un avant-toit sont autant de caractères à examiner. Bien évidemment, il s'agit d'éviter de prendre en compte des façades qui font un usage du système métrique<sup>334</sup>. Excepté ce cas particulier, globalement la métrologie ne permet pas de dater une construction<sup>335</sup>, mais renseigne sur les conditions du chantier (conception, contraintes topographiques préalables). Nous pouvons en

---

331 SAINT-JEAN-VITUS Benjamin, « Le pan de bois en Bourgogne XV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle », dans ALIX Clément, EPAUD Frédéric (dir.), *La construction en pan de bois au Moyen-Age et à la Renaissance*, Tours, Presses universitaires François Rabelais et presses universitaires de Rennes, 2013, p. 305-344.

332 Bien reconnu à Dijon par SAINT JEAN VITUS Benjamin, *Maisons de pierre, maison de bois : Quelques aspects de l'architecture domestique à Dijon à la fin du gothique, XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles*, Dijon, Université de Bourgogne (mémoire de maîtrise d'Histoire de l'art et Archéologie dirigé par Dana GOODGAL), 1988, 260 p.

333 Les datations dendrochronologiques qui concernent avant tout ces techniques de montages et d'assemblages permettent de préciser davantage les datations. Elles sont peut-être plus précises que la datation des éléments de pierre par la plus grande diversité des possibilités de mise en œuvre (FERRARESSO Ivan, « L'architecture rurale lorraine du XIV<sup>e</sup> siècle à la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle : de l'identification aux marqueurs chronologiques », dans *In Situ [en ligne] n° 9 (2008)*, p. 15 (mis en ligne le 18 avril 2012 URL : <http://insitu.revues.org/3573>).

334 Il semble d'ailleurs que ce changement a eu comme implication d'apporter une nouvelle forme d'harmonie par la mise en proportions des baies. (CHAUVET Jean-Yves, « La recherche des dernières maisons témoins en Franche-Comté » dans collectif, *Villages, maisons et châteaux du Moyen Âge et de la Renaissance en Franche-Comté, actes du colloque de Valleriois-le-Bois*, Vy-les-Filain, Franche-Bourgogne, 2014, p. 85).

335 En revanche, elle est utile dans le rattachement d'éléments lapidaires isolés à une construction ou à d'autres éléments isolés (voir la partie d'étude des objets marquants).

## Chapitre premier. Réaliser l'inventaire des bâtiments et vestiges de bâtiments

revanche compter sur les techniques plus précises d'usage du mortier par la nature des liants et l'aspect des joints. En particulier, les façades médiévales bâties en pierre de taille sont caractérisées par l'utilisation d'un joint de mortier particulièrement fin. La forme, les dimensions et le montage des structures comptent aussi. Ainsi, les vousoirs d'arcs couvrant les baies tendent à être généralement de plus en plus larges et de moins en moins hauts entre la période médiévale et l'époque Moderne. La moulure à doucine encadrée de filets, qui caractérise en partie le style Renaissance, est d'abord employée sur les fenêtres à croisées avant d'encadrer les fenêtres à meneaux dans un second temps. Ces spécificités de mises en oeuvre doivent être comprises dans le contexte de déroulement de chantiers, très distinct d'une région à une autre. Ainsi les indices de datation sur les tailles de pierre peuvent être utilisés à un siècle d'intervalle d'une région à l'autre<sup>336</sup>.

### *D.2.c. Autres modes de datation*

Considérant que le problème principal réside dans la reconnaissance de « morceaux » de maisons médiévales pris dans les adjonctions des époques postérieures, il faut séparer les différentes phases. Une observation précise du bâti permet de reconnaître les liens stratigraphiques entre plusieurs bâtiments, portions de murs ou structures, avant tout visibles au niveau des interfaces et de la liaison des murs. Les reprises de constructions sont en partie distinguées par l'analyse des mortiers. La multiplication des reprises sur un même mur<sup>337</sup> et/ou la superposition de nombreuses couches d'enduits livrent un indice d'ancienneté par la profondeur chronologique qu'ils impliquent. Même l'emplacement des caves par rapport aux bâtiments qui les surmontent offre une datation relative entre les structures. Cette approche de datation par l'établissement de rapports stratigraphiques s'effectue par association avec des éléments bien datés par ailleurs et d'autant mieux situés chronologiquement les uns des autres par le jeu des chronologies relatives. La caractérisation assez précise à partir de plusieurs critères d'une structure calée entre plusieurs phases de construction garantit la précision de la datation relative.

Proposer la datation d'un bâtiment à partir de critères choisis et combinés relève d'une démarche propre à l'étude de l'ensemble architectural : au-delà des premiers vestiges identifiables,

---

<sup>336</sup> En Franche-Comté la boucharde apparaît bien plus tôt qu'ailleurs.

<sup>337</sup> Dans l'édification d'un mur, un changement de type de pierre n'indique pas forcément une chronologie différente : ce peut être un nouvel approvisionnement du chantier, un choix lié aux propriétés intrinsèques du matériau (résistivité, aspect, couleur...) ou une rupture brève dans la construction.

## Chapitre premier. Réaliser l'inventaire des bâtiments et vestiges de bâtiments

le phasage chronologique porte sur chaque identité chronologique postérieure, même moderne. Ces vestiges sont marqueurs de changement d'état, de forme ou de fonction du bâtiment. Prendre en charge les constructions modernes pour mieux cibler les manques possibles pour des constructions antérieures se conçoit aussi à l'échelle d'un site<sup>338</sup>.

Le contexte spatial donne d'autres indices d'ancienneté à considérer. La situation du bâtiment dans l'agglomération et notamment sa distance au centre et son interaction avec les autres monuments<sup>339</sup> est primordiale. D'autres importants indices d'ancienneté comptent comme l'intégration du bâtiment dans le réseau parcellaire, les relations avec la voirie et en particulier l'alignement de la façade et l'estimation du rehaussement du réseau viaire<sup>340</sup>. Il y a lieu de considérer notamment les constructions établies sur des parcelles en angles entre deux voies communes, en général parmi les plus anciennes (car contraintes topographiquement).

Pour ce qui concerne la datation de structures à partir de documents médiévaux, ce type de démarche sera évoqué plus tard.

### *D.2.d. Quelques limites dans la pratique de la datation*

Fondamentalement, les méthodes de datation s'adaptent au sujet d'étude et nécessitent un constant dialogue entre les différents critères auxquels on fait appel. Cela permet un calibrage pratique entre la précision effective des modes de datation et leur prise en compte dans le cadre socio-économique, technique et culturel adéquat. Plus précisément, les datations proposées peuvent théoriquement être améliorées avec l'avancée des différentes connaissances sur les typochronologies et autres moyens de comparaisons. Il peut s'agir de l'élargissement du corpus ou de la sollicitation de nouvelles données matérielles ou de connaissances publiées sur l'architecture monumentale par exemple.

---

338 Une carte a été établie en ce sens pour le village de Gissey-sous-Flavigny.

339 Il est même possible d'appréhender la chronologie relative de grands ensembles (quartier d'habitats, rues, remparts, églises) par le phénomène de recouplement parcellaire.

340 Certains bâtiments peuvent être datés à partir de leur liaison avec les grandes phases d'exhaussement de la rue (LALEMAN Marie-Christine, RAVESCHOT Patrick, « Maisons patriciennes médiévales à Gand (Gent, Belgique) », dans collectif, *Archéologie des villes dans le Nord-Ouest de l'Europe (VI<sup>e</sup> siècles)*, Actes du IV<sup>e</sup> congrès international d'archéologie médiévale à Douai en 1991, Douai, Société archéologique de Douai, 1994, p. 203).

Il est évident que la combinaison de plusieurs facteurs de datation est sollicitée afin de mieux estimer l'ancienneté d'une structure. Ils sont d'ailleurs généralement en nombre limités dans la majorité des constructions conservées<sup>341</sup>. Un membre architectural est retenu pour le corpus des demeures médiévales s'il comporte au minimum deux structures reconnues comme très probablement antérieures à 1550. Il s'agit en majorité des baies, mais les édifices sont également retenus grâce aux tourelles, caves, au type de maçonnerie, aux relations stratigraphiques, voire aux formes de charpente (**fig. 18 et tableau 4**). En cas de doute trop prononcé, l'élément peut être relégué à la liste secondaire des éléments incertains. La datation principale d'une construction dans le corpus porte sur la plus ancienne des phases marquantes identifiées. Avec le phénomène des archaïsmes et incertitudes, elle correspond par défaut à la datation assurée la plus tardive possible... La probabilité est forte dans un grand nombre de cas que la datation réelle soit plus ancienne.

<b>Structures</b>	<b>Connaissance matérielle</b>	<b>Connaissance documentaire</b>
Baies	977	57
Maçonneries	49	11
Cheminées	47	3
Caves/voûtes	11	5
Plafonds/pans de bois	10	3
Escaliers	5	1
Charpentes	4	1
Autres	5	4

*Tableau 4. Marqueurs chronologiques déterminants pour l'insertion au corpus, pour les édifices reconnus visuellement ou connus pour la documentation*

A présent, il convient de considérer tous ces modes de datation avec un regard critique : d'innombrables variables à l'échelle locale ou au cas par cas pèsent sur eux (les contraintes liées à l'économie, la géologie et l'histoire locale). Les recouper et multiplier le nombre d'individus auscultés permet de mieux saisir ces chronologies. Malgré tous les moyens mis en œuvre, certains ensembles se voient attribuer uniquement des fourchettes chronologiques larges par précaution. Les caves voûtées en berceau bâties en moellons, assez similaires du XII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle, font partie des structures qui résistent bien aux examens de datation. Le jeu continu de remise en cause et de complémentarité de systèmes de datation permettant d'affiner les hypothèses d'interprétations au fur et à mesure que la base de comparaison s'étoffe dans le corpus est le seul garant d'un résultat optimisé. Avec l'exemple des caves, il importe de considérer les moindres détails comme les caractéristiques du mortier, des murs périphériques ou encore la forme des soupiraux. De même, un

341 FERRARESSO Ivan, « *L'architecture rurale...*, *op. cit.*, p. 4.

## Chapitre premier. Réaliser l'inventaire des bâtiments et vestiges de bâtiments

mur uniforme, sans marqueurs liés à une époque précise, est quelquefois plus difficile à appréhender ; « rien ne ressemble plus à un mur médiéval qu'un mur moderne »<sup>342</sup>. L'absence d'ornements et de techniques constructives remarquables et l'état de conservation particulièrement mauvais des constructions modestes limite considérablement le nombre d'indices chronologiques utilisables pour juger de l'ancienneté. Cela est surtout vrai en milieu rural, même quand les maçonneries sont directement lisibles (sans enduits).

Au final, de nombreux éléments échappent certainement à l'œil de l'archéologue, avec en premier lieu les structures anciennes oblitérées par les remaniements récents ou cachées. Appréhender de manière exhaustive le phasage d'une maison nécessite l'enlèvement de tous les enduits et le démontage de la maison pierre par pierre. Ainsi, les ruines ou idéalement les maisons en travaux, disséquées, sont beaucoup mieux datables car plus lisibles.

La diversité des approches et la rigueur nécessaire tend à prouver que l'action de compter les années qui nous séparent de notre objet d'étude figure comme un défi méthodologique de taille. Voilà pourquoi la datation architecturale demande des années de réflexions et de pratiques, et qu'il reste encore difficile de pouvoir maîtriser ce savoir-faire en master 2 (bac +5)<sup>343</sup>.

Voici ci-dessous un petit aperçu des demeures médiévales mal datées jusqu'ici :

- la maison des Templiers à Coulmier-le-Sec, traditionnellement attribuée au XIII<sup>e</sup> siècle
- la maison Philandrier à Châtillon-sur-Seine, quelquefois estimée antérieure à 1550
- la maison Pétral de Beaune [21054-51] dont la galerie sur cour ne relève pas de 1522 mais de 1540 (second chronogramme visible)

---

342 FERRARESSO Ivan, « *L'architecture rurale...*, *op. cit.*, p. 11.

343 En témoignent les erreurs et imprécisions de datation dans les mémoires universitaires de Crotet, Vergine.

### D.3. Les causes de datation malaisée : réemplois et conservatismes

#### *D.3.a. Les réemplois, quantitativement bien nombreux*

Une brève analyse du phénomène des réemplois et des conservatismes (ou archaïsmes) permet d'écartier les structures trop récentes du corpus, et de préciser la méthodologie de datation des bâtiments. Les principaux pièges consistent en la présence d'éléments remarquables en réemploi et de constructions qui relèvent d'un conservatisme technique ou stylistique<sup>344</sup>.

La pratique du réemploi, ou spoliation, consiste en la réutilisation d'éléments architecturaux d'un ancien édifice sur un nouvel édifice. Tous les matériaux sont concernés, même le mortier et la terre. Cela relève avant tout d'une volonté d'économiser les matériaux potentiellement réutilisables. La réinsertion d'un élément démonté dans un corps architectural en cours de construction ou de modification peut se faire sous plusieurs modalités. Dans la grande majorité des cas, ce sont des matériaux bruts, réutilisés tels quels pour la même fonction : on peut alors parler de recyclage. Il en est ainsi pour les moellons, les poutres, les carreaux de sols, les laves et pour un certain nombre de pierres de taille. Ces éléments se reconnaissent difficilement. Leur association avec des matériaux neufs aux caractéristiques physiques distinctes (exemples de pierres de différentes couleurs) et leur position stratigraphique<sup>345</sup> évidemment associée à des phases tardives constituent bien souvent les seuls indices pour les reconnaître. Les murs présentant deux types de pierre et les plafonds comportant à la fois des poutres travaillées à la scie de long et à l'herminette peuvent relever de ce cas<sup>346</sup>.

Nous retenons avant tout une autre catégorie de réemploi : celle qui concerne les éléments remarquables. Il s'agit d'éléments qui ont demandé un temps de préparation particulier et qui se trouvent mis en valeur. Cela concerne en priorité les entités jouant un rôle structurant (les poutres

---

344 LACAILLE Antoine, « Style trompeur et datation malaisée : les archaïsmes, les réemplois et les constructions néo-médiévales identifiés pour des demeures de l'Auxois » dans *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de Semur-en-Auxois et des fouilles d'Alésia*, T. 127 (2018), Semur-en-Auxois, Société des Sciences de Semur, 2019, p. 91-104.

345 A Flavigny toujours, la façade arrière d'une construction rue Franklin [21271-68] est mise en place à l'époque moderne après réduction de la surface de l'ensemble, mais les pierres de taille qui la constitue proviennent certainement de cette même construction.

346 Ils peuvent aussi relever d'une diversité d'approvisionnement et de traitement pour une même phase de construction.

## Chapitre premier. Réaliser l'inventaire des bâtiments et vestiges de bâtiments

moulurées, les corbeaux de cheminées, et les encadrements de baies)<sup>347</sup>. Tout élément de décor comme les sculptures est aussi sujet d'un réemploi si tant est que le matériau s'avère assez solide et durable pour subir sans trop de dommages un déplacement.

Dans certains cas, leur reconnaissance exhaustive ne peut se faire qu'avec une bonne connaissance du bâtiment, aussi bien pour les critères d'identification que pour leur visibilité. Un certain nombre d'éléments remarquables en position de réemploi est ainsi rendu invisible par la transformation qu'il peut subir (exemple de la retaille conséquente de pierres ou morcellement) ou la relégation à un statut d'élément architectural commun sans soucis de mise en valeur visuelle. De nombreux réemplois de pierres moulurées ou sculptées sont ainsi découverts au cours de démontages de maçonnerie par leur situation dans le blocage du mur.

Le réemploi se rencontre à beaucoup d'époques et dans beaucoup de contextes. Lors de chantiers de reconstruction, le réflexe habituel est la récupération quasi-systématique sur place des matériaux de construction, encore au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>348</sup>. Cette pratique est même préconisée par Philibert Delorme dans son premier tome traitant d'Architecture et encouragé par Richelieu<sup>349</sup>. Mettre en évidence la pratique du réemploi d'éléments relevant stylistiquement ou techniquement de la période médiévale pour une unité architecturale particulière permet de trancher avec efficacité sur les questions d'unicité et d'authenticité d'une construction. Cette approche concerne avant tout les façades pour lesquelles les exemples sont multiples, et dans une moindre mesure, les intérieurs. Une étude spécifique est proposée en chapitre 2 sur les réemplois datant de l'époque médiévale suspectés de documenter l'état d'un bâtiment disparu ou transformé.

La pratique du réemploi se reconnaît en général par le caractère incohérent (différentes matériaux, dimensions illogiques) ou déstructuré<sup>350</sup> qu'adoptent les éléments architecturaux insérés

---

347 FERRARESSO Ivan, « *L'architecture rurale...*, *op. cit.*

348 D'ailleurs, de nombreuses fouilles mettent en évidence des négatifs de murs qui attestent de ces réutilisations courantes des matériaux de ruines pour d'autres constructions. La pierre n'est pas rare, mais reste précieuse par le coût de son extraction, de son traitement et du transport.

349 DELORME Philibert, *Le premier tome de l'architecture de Philibert de l'Orme, conseiller et aumosnier ordinaire du Roy et abbé de Saint-Serge lez Angiers*, Paris, F. Morel, 1567. Et citation de Richelieu « un architecte qui, par l'excellence de son art, corrige les défauts d'un ancien bastiment, et qui, sans l'abattre, le réduit à quelques symétrie supportable, mérite bien plus de louange que celui qui le ruine tout à fait pour refaire un nouvel édifice parfait et accompli » (BOTTE Agnès, *Les hôtels particuliers dijonnais de 1610 à 1715, thèse de doctorat en histoire de l'art sous la direction de Claude Mignot*, Paris, Université de Paris 4, 2011, p. 325).

350 FERRARESSO Ivan, « *L'architecture rurale...*, *op. cit.*

## Chapitre premier. Réaliser l'inventaire des bâtiments et vestiges de bâtiments

dans un nouveau corps architectural. Cet état final, qui n'exclut pas la pratique de réemplois successifs, est obtenu par choix d'une nouvelle fonction des membres architecturaux ou d'une fonction similaire mais incohérente dans l'agencement général ou particulier des membres entre eux<sup>351</sup>. Gardons à l'esprit que certains réemplois peuvent concerner des structures entières elles-mêmes mal assemblées à l'origine.

L'identification est aisée pour des éléments isolés, voire uniques comme les linteaux de portes ou les corbeaux de cheminées qui se voient fréquemment réutilisés sous plusieurs formes distinctes de leur fonction d'origine<sup>352</sup>. C'est le cas assez fréquent des pierres sculptées ou moulurées isolées en parement sans raison apparente et sans harmonie avec le reste du mur, qui sont les réemplois visibles les plus bruts. Le réemploi est évident aussi quand on associe dans une nouvelle fonction plusieurs membres issus d'un même corps architectural. A Flavigny-sur-Ozerain, rue des Tanneries une cheminée d'une maison moderne présente des claveaux d'ogives en guise de jambages de cheminée. La datation de ces pierres au XIII<sup>e</sup> siècle n'est pas à remettre en cause mais leur position initiale dans une voûte, en l'occurrence de l'abbaye Saint-Pierre, est aisée à restituer.

L'exercice est plus complexe lorsque l'objet réemployé garde sa fonction d'origine. Dans un grand nombre de cas, il propose une cohérence relative, sans être en accord complet avec « les principes de mise en œuvre, le style, la forme générale ou le module » qui régissent l'élément architectural dans sa fonction première<sup>353</sup>. Ce mauvais remontage, dont nous chercherons les causes plus tard, a plusieurs manifestations physiques. C'est le cas lorsque « les piédroits d'une baie ne conservent pas le corps de moulure induit par le linteau et inversement »<sup>354</sup>. Une bonne connaissance de l'objet fenêtre dans toutes ses manifestations physiques permet de reconnaître les manques douteux (absence de congés) ou les dimensions curieuses (de grandes fenêtres sans cadre séparatif de type meneau ou traverse). Sans mettre de côté l'hypothèse d'une malfaçon d'une construction médiévale, il a été reconnu à plusieurs reprises que l'incohérence de la position de la mouluration entre le linteau et les piédroits ou la présence de cales grossières sous le linteau relèvent de la pratique du réemploi. Concernant d'autres éléments caractéristiques réemployés de manière structurellement cohérente, d'autres situations peuvent être citées : les carreaux de sol estampés réemployés sont positionnés sans soucis de cohérence visuelle entre eux (exemple à

---

351 L'objet perd sa logique fonctionnelle et visuelle initiale, « c'est un autre raisonnement qui s'applique, dans lequel l'œuvre est en somme revisitée » (FERRARESSO Ivan, « *L'architecture rurale...*, op. cit.).

352 Citons parmi les pratiques courantes de réemploi les meneaux, traverse, pierres d'escalier et corbeaux de cheminée utilisés comme linteaux de baie.

353 Suivant l'état de la pierre, les moellons comme les beaux blocs vont garder la même fonction architectonique ou constituer le blocage. Dans tous les cas, il s'agit bien d'intégrer des éléments anciens dans une construction nouvelle.

354 FERRARESSO Ivan, « *L'architecture rurale...*, op. cit.

Auxonne [21038-9]), les poutres réemployées conservent des traces de moulures non visibles ou d'assemblages non utilisés...

Pour plusieurs éléments réemployés il se devine des traces de transformations. Celles-ci correspondent quelquefois aux effets ou aux contraintes liées à la destruction, au démontage<sup>355</sup> ou au transport de l'élément<sup>356</sup> mais encore plus souvent à l'intégration de l'élément à sa nouvelle destination. Ces efforts d'adaptation nécessitent quelquefois un nouveau travail conséquent : retaille de décors ou de moulures, redimensionnement de piédroits ou de linteaux... Ils sont proportionnels à l'intérêt porté à ces éléments dont les dimensions, les formes, les moulures ou éléments de décors sont recherchés et valorisés.

Là où leur identification pose problème, et trouble l'interprétation des vestiges, c'est lorsque le montage est structuré - autrement dit cohérent – avec toutes les règles architectoniques respectées<sup>357</sup>. Cela se vérifie naturellement pour des éléments associés réutilisés ensemble, avec d'éventuels apports postérieurs, mais aussi pour des éléments isolés (poutres, corbeaux)... La cohérence de forme et de style peut induire en erreur, heureusement d'autres indices associés à l'unité architecturale de l'élément bien réutilisé peuvent trahir sa nature initiale et le caractère tardif de son usage. Le décroûtage de la façade d'une demeure médiévale sise rue de Varenne à Semur-en-Auxois [21603-55] démontre que deux des trois grandes fenêtres de l'étage ont été installées après les baies médiévales du rez-de-chaussée. Elles sont composées des éléments d'encadrement de trois fenêtres à croisée médiévales, identiques à celle qui subsiste en place, mais qui n'admettent plus de traverses ni de coussièges dans leur nouvelle configuration. Au moins trois exemples de baies à accolades correctement remontées à l'époque moderne à Flavigny<sup>358</sup> constituent d'autres illustrations de ce cas de figure. Il y a par ailleurs quelques paramètres à considérer pour les réemplois structurés (en particulier des encadrements de baies) : les dimensions des ouvertures, l'orientation et l'usure des pierres (expliquée par leur inévitable déplacement), l'apport de nouvelles matières avec des caractères techniques distincts en sont de bons exemples. Notons aussi qu'il existe des cas assez fréquents de réemplois *in situ* pour des ouvertures agrandies notamment (ou plus rarement pour des

---

355 Les pierres numérotées à l'aide de chiffres romains de la porte d'une maison [21710-2] et d'une baie de boutique [21710-4] de Vitteaux et d'une croisée à Epoisses [21247-2] sont certainement en position de réemploi structuré. Il en est de même pour une fenêtre à croisée de Saint-Seine-l'Abbaye dont les pierres sont probablement issues d'une ancienne fenêtre à meneau [21573-5].

356 Les petits chocs et traces d'usure du matériau caractérisent assez souvent les structures qui ont fait l'objet d'un remontage (plusieurs exemples sont plus évidents, alors que d'autres permettent de douter comme à Montréal [89267-3] et Mont-Saint-Jean [21441-11]).

357 FERRARESSO Ivan, « *L'architecture rurale...*, *op. cit.*, p. 5.

358 Exemple du jour en façade goutterot de [21271-35] et de baies de la façade arrière de [21271-107].

## Chapitre premier. Réaliser l'inventaire des bâtiments et vestiges de bâtiments

remontages complets de parties de façades). Dans ce cas particulier, il faut considérer qu'une partie de la structure est en place. Le linteau rehaussé par un prolongement des piédroits d'une fenêtre à meneau avec des poteaux de bois d'une maison de Pouillenay [21500-1] est une bonne illustration de cette configuration.

Il a été fait mention des incohérences à relever en termes de technique, style et fonction, mais n'oublions pas que si le bâtiment est assez lisible pour identifier des phases de constructions distinctes, c'est bien l'association de l'élément architectural incriminé avec des structures assurément modernes qui constitue, quelquefois, la preuve définitive. Finalement, seule l'observation archéologique distingue vraiment les emplois des éléments en place.

### D.3.b. Le conservatisme des formes

Il y a potentiellement de nombreuses constructions qu'il est difficile, par manque de précisions dans les caractères datant et par la diffusion tardive de traits constructifs anciens, de situer avec assurance avant 1550 voire de manière un tant soit peu précise dans le XVI<sup>e</sup> siècle. Dans le doute, ces constructions sont retenues dans le présent corpus, et au besoin insérées dans la liste secondaire des structures incertaines, par la prédominance du caractère médiéval (ou de l'art de la Première Renaissance) que semble exprimer la construction. La difficulté est assez marquée pour proposer des datations plausibles sur un certain nombre de bâtiments, par manque de données et d'exemples bien datés dans des contextes similaires.

Le conservatisme se caractérise par l'usage tardif de certaines formes médiévales. La présence de caractères techniques ou d'éléments structurels, éventuellement décorés par défaut, associée à une chronologie médiévale, se trouve alors formellement confondus avec des caractères structurels assurément plus modernes. Il faut appréhender tous les caractères techniques d'une même phase constructive d'un bâtiment pour juger des « retards » sur certaines formes. Cette reconnaissance s'appuie sur une compréhension minutieuse de l'interaction et de la synchronie entre les différentes structures.

Il s'agit de la conservation de techniques de construction ou d'une esthétique anciennes à mettre sur le compte de plusieurs facteurs. Elle peut venir d'une facilité des acteurs de la construction (le maître d'ouvrage, les maçons, charpentiers...) qui restent dans la pratique

## Chapitre premier. Réaliser l'inventaire des bâtiments et vestiges de bâtiments

constructive habituelle et une esthétique qu'ils maîtrisent : le terme de traditionalisme semble alors approprié pour cette pratique<sup>359</sup>. Ils peuvent aussi manquer d'ambitions pour proposer de meilleures résolutions aux contraintes techniques ordinaires. Le manque de moyens des commanditaires reste néanmoins la principale cause de conservation ou reprise d'un style éprouvé : la commande est ainsi sans ambition. Une autre explication possible réside dans la revendication d'un modèle ancien : le propriétaire souhaite s'identifier culturellement à un style<sup>360</sup>. L'idiome architectural local est dès lors un moyen pour exprimer son identité et son origine. L'héritage de l'esthétique gothique trouve ainsi son expression la plus directe.

L'identification des archaïsmes permet d'envisager, au-delà des simples modalités de datation, le cas de la transmission des savoirs, de l'introduction de nouvelles manières de construire et de considérer les décors. Cela permet de se poser la question de l'effet de diffusion d'un style ou d'une technique de la ville vers le bourg, et du bourg vers le monde rural. Par exemple, les ensembles les plus simples gardent très longtemps des principes constructifs similaires, sans particularités de style, notamment dans les baies. La comparaison avec les modes constructifs des demeures du XIV<sup>e</sup> siècle fouillées à Dracy (commune de Baubigny) est à ce titre bien instructive.

En général, dans le conservatisme structurel la structure qui suit un schéma-type d'origine médiéval (ce qui suppose un mode de vie assez peu novateur) peut être conservé alors que de nouveaux décors font leur apparition : c'est le cas de la maison en ruine à Vellemont où l'agencement de la façade de tradition typiquement médiévale et l'utilisation de coussièges côtoient des moulures en doucine et une cheminée Renaissance. Quelques façades à pan de bois à Dijon reprennent un peu le modèle médiéval avec l'introduction de décors Renaissance en frise sur la poutre sablière basse. Intrinsèquement rattaché à la construction gothique, le voûtement sur croisée d'ogive, utilisé bien tardivement pour l'église du collège des Godrans (XVII<sup>e</sup> siècle) est encore en usage quelque temps après 1550, ne serait-ce que pour le couvrement de tourelles d'escaliers en vis (exemples à Moutiers-Saint-Jean et Châtillon-sur-Seine).

---

359 BESCHI Alain, « Apports, limites et perspectives des méthodes « classiques » de datation du bâti en milieu rural : quelques exemples dans les vallées de la Baïse et du Lot », dans *In Situ* [En ligne], 9 | 2008, p. 5.

360 ESQUIEU Yves, « Approche de la maison médiévale : questions de méthode », dans REVEYRON Nicolas, PUEL Olivia et GAILLARD Charlotte (dir.), *Architecture, décor, organisation de l'espace : les enjeux de l'archéologie médiévale, mélanges d'archéologie et d'histoire de l'art du Moyen Âge offerts à Jean-François Reynaud*, Lyon, Association de liaison pour le patrimoine et l'archéologie en Rhône-Alpes, Maison de l'Orient et de la Méditerranée, 2013, p. 231.

## Chapitre premier. Réaliser l'inventaire des bâtiments et vestiges de bâtiments

Il a déjà été vu que certaines structures comme les tourelles d'escalier en vis sont utilisées tardivement en certains lieux, en particulier par tradition constructive (jusqu'à la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> voire au XVIII<sup>e</sup> à Arnay-le-Duc). La conservation de plusieurs charpentes à chevrons-fermes à Pouilly-en-Auxois, éventuellement à système mixte, pourrait relever d'un traditionalisme de cette technique adaptée ici depuis l'architecture monumentale, s'il n'y a pas de biais de représentativité trop fort.

Le cas des croisées et demi-croisées est lié à l'évolution du vitrage, loin d'être linéaire. Ces formes, conservées bien tard dans les façades à pan de bois, demeurent fréquemment jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle dans les constructions de pierre.

L'inverse – un archaïsme de décor sur une structure en phase avec son temps - est possible aussi, mais moins couramment reconnu car difficile à identifier. Il semble se présenter pour une façade d'une maison de Fontaine-les-Dijon [21278-5] où une baie à meneau avec motif de l'accolade au linteau correspond à une phase tardive de la construction.

Ce caractère peut se trouver confirmé par la présence de chronogrammes. C'est le cas pour une porte d'une façade visible dans une ruelle d'Epoisses [21247-2] avec la date « 1639 ». D'ailleurs, la date peut facilement être associée à la ciselure périmétrique très prononcée du linteau (en termes de taille de pierre). Pour cet exemple, comme pour d'autres chronogrammes associés au motif de l'accolade<sup>361</sup>, il faut bien être assuré de ne pas être en présence d'un réemploi<sup>362</sup>. L'usage dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle voire un peu après de l'accolade est donc possible, surtout en contexte rural<sup>363</sup>. Cela traduit un phénomène de mimétisme de formes valorisantes<sup>364</sup>. Ce motif, avec éventuellement une variation de forme rustique, demeure d'ailleurs assez tardivement comme motif d'encadrement des niches à statues. Les portes charretières comportent fréquemment tout au

---

361 Exemple à Blaisy-Haut (SUP654, date 1557), Meursault (date 1611) et Bussy-le-Grand (date 1673).

362 C'est peut-être le cas pour une date portée de 1564 visible sur une façade de Saint-Marie-en-Chanois en Franche-Comté (CHAUVET Jean-Yves, « La recherche des dernières maisons témoins en Franche-Comté » dans collectif, *Villages, maisons et châteaux du Moyen Âge et de la Renaissance en Franche-Comté, actes du colloque de Valleriois-le-Bois*, Vy-les-Filain, Franche-Bourgogne, 2014, p. 87) et des dates portées des années 1560-1570 à Cuiseaux en Saône-et-Loire.

363 Il s'en trouve aussi au XVII<sup>e</sup> siècle voire jusqu'au début du XVIII<sup>e</sup> siècle à Auxonne (ex. de la maison [21038-24]), dans l'Est de la France (croisée de 1656 à Lods dans le Doubs, CHAUVET Jean-Yves, « La recherche des dernières maisons témoins en Franche-Comté » dans collectif, *Villages, maisons et châteaux du Moyen Âge et de la Renaissance en Franche-Comté, actes du colloque de Valleriois-le-Bois*, Vy-les-Filain, Franche-Bourgogne, 2014, p. 87), en Alsace-Lorraine, et en Savoie, mais aussi dans les cantons de Vaud et de Neuchâtel en Suisse (GLAUSER Daniel, « Répartition chronologique des modénatures d'encadrements et évolution des formes de cartouches dans les cantons de Vaud et de Neuchâtel (Suisse) », *In Situ* [En ligne], 9, 2008, p. 16).

364 LE BŒUF François, « Les enjeux d'une approche chronologique de la maison paysanne dans les Pays de la Loire », *In Situ* [En ligne], 9 | 2008, p. 18.

## Chapitre premier. Réaliser l'inventaire des bâtiments et vestiges de bâtiments

long des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles un encadrement chanfreiné ou mouluré d'un cavet (un exemple rue Franklin à Flavigny et plusieurs vers Pommard). L'encadrement chanfreiné, moins commun après le XVII<sup>e</sup> siècle<sup>365</sup>, est loin de disparaître tout à fait, en particulier pour les baies de petites dimensions et les soupiraux<sup>366</sup>.

Le recours au conservatisme décoratif peut correspondre, dans le cas de travaux de reconstruction partielle, à une bonne adaptation des nouveaux éléments par rapport aux décors préexistants pour conserver une cohérence de style. Certains édifices, comme la façade d'Epoisses indiquée, rentrent dans ce cas qui préfigure la pratique de l'historicisme architectural qui trouve sa pleine expression à partir du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>367</sup>. Après avoir été en partie restaurée et complétée en 1688<sup>368</sup>, doté d'une nouvelle porte en 1739 puis profondément remaniée pendant la Révolution française, la façade sur rue l'hôtel Aubriot à Dijon fait l'objet d'une restitution néo-gothique très conséquente en 1908, sous l'impulsion de son propriétaire Stéphane Liégeard<sup>369</sup>.

Certaines formes de trilobes au linteau tardif (XIV<sup>e</sup> siècle) se devinent assez bien par la surimposition de formes, le choix de la moulure à cavet... En Lorraine, les trilobes côtoient les accolades encore au XVII<sup>e</sup> siècle : voilà un exemple où l'esthétique médiévale perdure.

Le principe est à l'opposé de l'innovation par la conservation d'une esthétique ancienne qui s'inscrit dans la continuité de ce qui précède. Le contexte est renouvelé mais pas la pratique constructive ni la réalisation.

Pour le cas du style Renaissance, l'emprunt à certaines formes anciennes pourrait passer pour des faits avérés d'archaïsme. Il faut plutôt considérer qu'il s'agit d'une redécouverte ou réappropriation. Ainsi, la claire-voie qui est assez liée à la façade romane se trouve déclinée sous une nouvelle forme pour une façade de Montréal datée de 1638 par un chronogramme. Notons que l'introduction des premiers décors Renaissance arrive au niveau des structures principales : portes, fenêtres et cheminées.

---

<sup>365</sup> Il est encore assez bien utilisé à Bligny-sur-Ouche par exemple, notamment sur une façade datée de 1574.

<sup>366</sup> FERRARESSO Ivan, « *L'architecture rurale...*, *op. cit.*, p. 14.

<sup>367</sup> Le château de Villiers (commune de Pouillenay) arbore pour deux façades d'époques différentes des croisées avec le motif de l'accolade : le principe de cohérence est suivi avantageusement.

<sup>368</sup> L'architecte doit « construire a neuf plusieurs arcades de fenestres et réparer les autres arcades qui subsistent » (BOTTE Agnès, *Les hôtels particuliers dijonnais de 1610 à 1715, thèse de doctorat en histoire de l'art sous la direction de Claude Mignot*, Paris, Université de Paris 4, 2011, p. 66).

<sup>369</sup> L'architecte Louis Perreau et le sculpteur Xavier Schanosky sont sollicités pour ce chantier.

Le cas des archaïsmes nécessite d'avoir une bonne connaissance des pratiques constructives locales à l'époque moderne. Cela permet de déceler, sans doute possible, des marqueurs tardifs associés à la structure qui conserve presque intact des caractères généralement abandonnés. La continuité des formes en termes de tradition constructive est un phénomène qui s'observe à l'échelle d'un territoire restreint. D'ailleurs, les mentions textuelles font souvent état, pour le cas de nouvelles constructions, de la prise de modèle sur d'autres bâtiments qui équivaut à un traitement similaire des techniques et/ou des décors (« a la maniere acoustume »).

Il faut opposer au conservatisme le principe d'innovation, qu'il est assez difficile d'identifier sans moyens de datation précis. Seule la généralisation de la pratique de datation architecturale en laboratoire donnera des repères utiles pour confondre ces phénomènes.

Dans tous les cas au-delà des simples dates buttoirs liées au changement fournis par ces datations, la considération des périodes (ou phases) d'occupation et de chacun des états de la maison dans la durée est primordiale. Les dates fournies ne sont que des bornes, des ruptures dans ces phases d'occupation. La datation renseigne bien plus sur les modes de constructions plutôt que les modes de vie dont les aménagements intérieurs éphémères traduisent l'adaptation à l'objet bâti déjà existant pour les décennies ou les siècles suivants.

La constitution méthodique du corpus a permis de rassembler 1194 édifices ou parties d'édifices correspondant de manière assez assurée à la définition choisie, auxquels il faut ajouter 1283 bâtiments formant la liste des édifices non retenus (**fig. 19**). Cette démarche, ponctuellement aidée par quelques recensements antérieurs, n'est que la première étape du travail. Chaque structure et plus largement chaque édifice est soumis à une série de traitement et d'analyses afin de faire ressortir des phénomènes et des spécificités. Ce processus concerne également les mentions d'archives



## **Chapitre deux.**

# **Méthodologies d'exploitation du corpus : structures et textes**

---

## **A. Le protocole d'analyses sur le terrain**

### **A.1. Appréhender le contexte d'un site**

Le premier cadre d'étude à considérer est le site, qu'il soit qualifié pour l'époque considérée de ville, bourg ou village. Appréhender indépendamment un site permet de travailler dans un contexte donné qui évolue peu (ressources naturelles, topographie, économie locale, contraintes juridiques...). Avec ce cadre fixe, les divergences dans la qualité et la diversité des constructions sont dès lors facilement expliquées principalement par des considérations de chronologie et d'organisation sociétale.

Sur le terrain, chaque bâtiment est autant que possible appréhendé dans ses rapports avec son environnement direct (quartier, rue, îlot bâti). Dans le cas d'îlots urbains anciens, à la fois denses et bien conservés, les constructions voisines peuvent elles-mêmes figurer dans le corpus (ou dans le corpus incertain le cas échéant). Par leur géolocalisation, ces bâtiments participent à la compréhension du développement spatial d'un site (notamment les faubourgs urbains ou les marges de village) pour une chronologie donnée. L'extension maximale d'une agglomération à un instant donné peut être approchée par cette méthode. D'ailleurs les cartes de répartition concernant des sites choisis intègrent les abords proches correspondant à des parties de villages (des « rues ») ou des faubourgs de lieux clos.

## Chapitre deux. Méthodologies d'exploitation du corpus

La monographie de site nécessite de cumuler les données sur les ressources, les statuts du lieu mais aussi de placer sa recherche dans une évolution qui dépasse toujours le seul cadre chronologique médiéval. Il est nécessaire de partir d'une épaisseur historique et matérielle antérieure aux premières manifestations visibles et conservées d'architecture domestique et de s'approprier les faits historiques (installation de nouveaux établissements) qui expliquent les modifications et destructions dans le tissu bâti après 1550. Il faut ainsi retirer mentalement les établissements modernes et contemporains et se questionner sur ce qu'ils remplacent. C'est pourquoi le rassemblement de données qui dépassent le seul cadre fixé sur des sites choisis offre de nouvelles pistes de réflexions sur ces questions d'évolution et de statut de l'architecture domestique dans le cadre large de la construction du site. Ces questionnements affectent en priorité le monde urbain.

Quels sont les éléments contextuels de sites à considérer pour notre recherche ?

Sans fournir une liste exhaustive, rappelons que ces données sont exploitées dans l'approche globale de la région d'étude et brièvement rappelées dans l'approche des sites retenus pour des descriptions architecturales (cf. le chapitre 4).

L'origine et l'implantation du site sont restituées par la connaissance de découvertes archéologiques du Haut Moyen Âge, des voies anciennes et des écrits précoces (avant le XII<sup>e</sup> siècle notamment). Les ressources intrinsèques sont connues par les données géologiques et hydrologiques. L'aspect du paysage et les modes d'exploitation sont appréhendés par des documents ayant trait à l'économie et à l'exploitation du site et de son territoire<sup>370</sup>. En milieu rural ces informations n'apparaissent guère avant l'époque moderne : elles peuvent être transposées aux siècles précédents aisément. La topographie générale est abordée par les données de cartes souvent tardives, à partir des odonymes et toponymes et de l'emplacement des structures bâties. Cette thématique documente quelquefois des parties d'agglomérations disparues (parties de villages, quartiers, faubourgs).

Enfin le statut de l'agglomération est un point important que l'on aborde par plusieurs biais, déjà recensés afin d'aider à déterminer le choix des sites de prospection. La démographie, le statut administratif et juridique, les structures civiles, les établissements et l'aménagement de l'espace sont autant de traits déterminés dans les archives. L'approche historique et topographique est aussi possible par la connaissance, notamment matérielle, des monuments et aménagements publics.

---

<sup>370</sup> La toponymie informe sur certains points bien qu'une certaine prudence quant à l'interprétation reste de mise (exploitation de carrières, présence de bois).

## Chapitre deux. Méthodologies d'exploitation du corpus

L'intérêt pour des sites densément bâtis est de distinguer des différences entre des quartiers, au-delà de la simple séparation très marquée intra-muros/faubourg. Ce peut être le cas pour des modes d'implantation et d'utilisation de l'espace différenciés, des activités socio-économiques distinctes, des séparations administratives et juridiques (paroisses, censives...).

Toutes ces données servent à établir une hiérarchie des sites utiles pour déterminer les plus porteurs et se trouvent figurées dans les approches de restitutions de sites.

Le site est par ailleurs la bonne échelle pour considérer les individus, qu'ils soient professionnels de la construction, propriétaires ou occupants des lieux. Il est utile de relever leurs liens avec les différentes constructions – domestiques ou non – indiquées dans des documents d'archives dans une approche de développement architectural conjoint et de transmissions de formes et de décors associés aux constructions mentionnées. Dans de rares cas, ces personnes sont rattachées à des constructions encore visibles.

Rappelons ici que les ressources bibliographiques, archivistiques et documentaires distinguent en général, dans leur sujet ou leur classement, les sites entre eux. Concentrer la recherche sur une commune s'avère dès lors assez aisée en ce sens. Les autres sujets possibles (propriétés d'une personne morale, d'un monastère...) peuvent être appréhendés par ce seul biais : l'analyse matérielle ne permet pas de les distinguer formellement.

### A.2. L'analyse quasi systématiques des façades, facilement accessibles

En situation d'interface entre le monde extérieur et l'espace domestique intérieur, la façade est le premier vestige apparent pour le chercheur. Son exposition particulière en fait un objet d'étude à part entière. Il est délibérément choisi dans plusieurs cas, de par l'ampleur du corpus en contexte urbain<sup>371</sup>, et supplée aux difficultés d'accès aux intérieurs<sup>372</sup>. Par ailleurs, la documentation figurée complémentaire de l'étude de structures concerne presque exclusivement les façades. Le choix de la

---

371 CROTET Louise-Marie, *Les façades des maisons en pierre au Moyen Âge à Dijon*, Dijon, Université de Bourgogne (mémoire de maîtrise en Archéologie médiévale dirigé par Denis CAILLEAUX), 2003, 2 volumes, 146 p.

372 JOLLY Virginie, *L'habitat civil des petites villes de Bourgogne à la fin du Moyen Âge, l'exemple de Semur-en-Auxois*, Tours, Université de Tours (mémoire de DEA en Sciences de la ville sous la direction de Joëlle BURNOUF), 2000, 71 p.

façade peut donc être parfaitement légitime quand on sait qu'elle constitue pour l'art de bâtir médiéval le reflet de ce qui existe à l'intérieur<sup>373</sup> mais aussi le support évident des décors exprimant la représentation de soi.

Après la phase de repérage par prospection ou par un autre moyen des demeures médiévales, la façade est le premier élément observé et documenté de manière systématique. Les vestiges de façades permettent d'ailleurs d'identifier la grande majorité des constructions de l'ensemble du corpus des structures conservées. Généralement bâties avec de la pierre, au moins partiellement, elles figurent parmi les composantes bâties les mieux conservées. Leur état reflète quelquefois celui des vestiges qui peuvent être conservés à l'intérieur. L'ampleur et la qualité des restaurations intérieures se devine donc souvent par l'aspect de la façade.

Plusieurs conditions doivent être réunies pour espérer comprendre au mieux l'objet façade. L'accessibilité est la plus évidente : ainsi seules les structures à moins de 2,50 m du sol de façades donnant directement sur la voie publique peuvent être correctement observées. Nous pouvons raisonnablement y joindre les cours, squares et jardins publics isolés ou formant la dépendance d'établissements publics (exemple des vestiges dans la cour de la bibliothèque de Châtillon-sur-Seine rue des Avocats [21154-21]). La documentation à distance est possible pour des façades non accessibles directement : une partie de l'analyse se base *a posteriori* sur des photographies avec zoom effectuées depuis l'espace public. C'est le cas pour les parties hautes de façades mais aussi des façades principales séparées de la rue par une cour ou un jardin, des façades arrières donnant sur un espace privé ou des portions de façades cachées par d'autres bâtiments. Dans certain cas, faute de moyens, la reconnaissance de façades en milieu rural se résume à des vues disponibles par le dispositif « street view » de Google map. Ces prises de vue de qualité médiocre constituent une documentation minimum qui ne saurait remplacer le contact direct avec le mur.

La lisibilité de la façade et des structures qu'elle accueille dépend de l'état de celle-ci. Deux cas de figures sont plutôt intéressants bien qu'ils expriment un moment critique dans la vie du bâtiment et dans l'historique de la conservation d'éléments caractéristiques voire patrimoniaux : la ruine et le chantier de restauration. Ces deux extrêmes – l'inaction et l'agissement – permettent d'observer de manière temporaire pour la ruine et éphémère pour le chantier le mur totalement ou au moins partiellement à nu. Voilà de quoi documenter avec les meilleures conditions possibles les structures et leur mise en œuvre en faisant ressortir les baies bouchées et les reprises de

---

373 Idée défendue par Eugène Viollet-le-Duc.

## Chapitre deux. Méthodologies d'exploitation du corpus

construction. L'état de ruine avancée et le remplacement d'ouvertures laisse même entrevoir l'intérieur du mur, et permet de renseigner ainsi au minimum aussi bien l'épaisseur de maçonnerie et les types de blocages que les mortiers utilisés.

Un état particulier fait aujourd'hui apparaître en façade ce qui constituait autrefois l'intérieur du bâtiment. Il peut être révélateur d'une forme de ruine latente comme à Vitteaux où un mur en ruine donnant sur une cour correspond à la partie interne d'une ancienne façade arrière [21710-15]. La majorité des cas se reconnaît par la présence de vestiges de cheminées (corbeaux, jambages et/ou conduits), permettant de restituer initialement avec assurance un espace intérieur. Ces vestiges sont conservés grâce à leur position actuelle dans un mur mitoyen de clôture de propriété (exemple à Chanceaux) ou d'habitation (exemples à Beaune, Flavigny-sur-Ozerain et Châtillon-sur-Seine). Les portes donnant actuellement dans le vide signalent des bâtiments disparus (une maison prenait place contre la tourelle d'escalier subsistante à Flavigny-sur-Ozerain rue Crébillon [21271-7]) ou des structures de bois n'occupant qu'une portion de la façade (une galerie dans la rue de l'Eglise à Flavigny-sur-Ozerain [21271-44]).

La visibilité de telles structures depuis l'espace public est une chance pour favoriser leur recensement et leur étude mais celles-ci demeurent, dans la majorité des cas, accessibles uniquement depuis une cour ou un jardin. Les rares contre-exemples font partie des ruines parmi les moins loquaces (Flavigny-sur-Ozerain rue du Bassin).

Au-delà du cas particulier des façades en pierre de taille, conçues le plus souvent pour laisser apparent le matériau constitutif principal en moyen appareil, la maçonnerie de moellons ou de briques et les poutres constituant la façade, sont rendues visibles par la dégradation naturelle<sup>374</sup> ou volontaire de tout ou partie des revêtements ou à cause des choix de restauration. Dans ce dernier cas les travaux de rejointoiement rendent difficile toute appréciation concernant les anciens liants utilisés. Ces cas de figure communs permettent de pratiquer une qualité d'observation proportionnelle à la surface lisible des parois.

L'analyse s'avère beaucoup plus limitée, et restreinte en pratique à la forme du bâtiment et aux ouvertures pour les bâtiments dont la façade principale est totalement enduite. C'est pourtant

---

374 En particulier pour des logements inoccupés en milieu rural ou des dépendances de l'habitat.

## Chapitre deux. Méthodologies d'exploitation du corpus

l'état très majoritaire, souhaité et accompli des bâtiments et notamment des demeures, qui reste très représenté dans le corpus<sup>375</sup>. Les baies sont elles-mêmes difficiles à documenter lorsque l'enduit recouvre l'intégralité de l'encadrement (ce dernier cas de figure est rarement représenté dans notre corpus). Voilà qui en dit long sur la difficulté de reconnaître des vestiges pluri-centenaires dans ces conditions. Un décompte typologique de l'état des façades relevant de l'architecture civile de la partie ancienne du site de Bligny-sur-Ouche a été réalisé dans l'optique de quantifier le caractère lisible des façades (**fig. 20**). Sur 344 façades, seules 88 (25,6 %) peuvent être considérées comme bien dégagées de par l'absence de revêtement, ce qui offre une lecture confortable des vestiges. Ce nombre comprend les 3 façades de bâtiments ruinés et 3 façades en pierres de taille. Les façades peu lisibles (40,7 %) comprennent celles dont l'enduit est partiellement dégradé (21 occurrences) et celles où l'enduit ne recouvre pas l'encadrement des baies (119 occurrences). Enfin, 116 façades (33,7 %)<sup>376</sup> sont recouvertes d'enduit sur la totalité de la surface (y compris l'encadrement des baies), ce qui limite fortement l'analyse archéologique des murs et structures.

Au-delà de l'aspect de la paroi, divers éléments gênent l'accès et la lecture archéologique des façades : en premier lieu les véhicules et les aménagements (auvents, volets, enseignes de commerce) mais aussi la végétation<sup>377</sup>, le mobilier de jardin et même les gravats dans le cas de ruines avancées.

Outre ces contraintes de lisibilité, ajoutons que dans bien des cas seule une portion de la façade (qui se résume même quelquefois à quelques pierres d'angle ou un piédroit de baies) est directement rattachée au corpus et appréhendée avec précision. Nous pouvons y ajouter les réemplois des phases de reconstructions modernes qui sont considérées dans un cadre à part. Cependant, les demeures notoires, comme les modestes maisons, sont considérées méthodologiquement de la même manière.

Concernant le mode de documentation, il semble logique que l'environnement immédiat de la construction soit compris. Les rapports au sol et à la rue sont questionnés.

---

375 A Semur-en-Auxois, sur 33 maisons prises en compte (en bois principalement) 20 sont crépies... ce qui masque nombre d'informations précieuses jusqu'aux possibles décors sculptés (JOLLY Virginie, *L'habitat civil des petites villes...*, *op. cit.*, p. 40).

376 Ce pourcentage semble particulièrement élevé dans ce village.

377 Nous nous sommes permis de retirer quelques branches de lierre de bâtiments abandonnés pour faciliter la compréhension de certaines structures, par exemple à Semur-en-Auxois rue du Pavé Saint-Lazare [21603-34].

## Chapitre deux. Méthodologies d'exploitation du corpus

La façade est appréhendée avec toutes ses composantes conservées ou restituables : murs de pierres, structures en bois, escaliers, ouvertures, auvents, aménagements d'étalage, niches, décors... Bien sûr, la toiture, quand elle est visible, est appréhendée tant dans sa forme, dans sa composition que par la présence d'aménagements spécifiques (souches de cheminées, arêtières, épis de faitages). Si d'autres façades sont accessibles ou au moins visibles, elles s'analysent de la même manière, et permettent de s'intéresser à la question du volume restitué de la construction.

Le croquis à main levée est retenu comme porteur de toutes les données accumulées, même s'il est quelquefois accompagné de notes<sup>378</sup>. La façade est représentée schématiquement dans son aspect actuel avec des hypothèses graphiques sur l'aspect et les dimensions restitués des structures jugées médiévales, reconnues directement ou indirectement à partir de vestiges ou traces. Cela participe de la restitution générale d'un ou plusieurs états médiévaux, de l'aspect extérieur de la construction et des états successifs postérieurs. Des données utiles sur chaque élément suffisamment ancien sont consignées, en particulier celles qui ne peuvent que difficilement être appréhendées par la photographie. Il en est ainsi d'éléments marquants sur la nature et le traitement des matériaux (notamment la taille de pierre et les marques d'assemblages des poutres de pans de bois), les hypothèses quant à l'aspect des structures transformées, cachées ou disparues et la pratique du réemploi. Les croquis particuliers concernent des parties de façades et notamment certaines baies, la mouluration ou le décor sculpté gravé ou peint de divers éléments. Les dimensions principales actuelles ou restituées de la façade dans son état ancien et des structures médiévales sont systématiquement consignées quand elles peuvent être prises avec le décamètre ou le lasermètre. Ces données métriques servent dans l'immédiat à caractériser grossièrement la structure et le bâtiment en termes de datation et de fonction mais il sera question par la suite d'autres usages possibles. En résumé, le croquis forme un premier rendu graphique inabouti, une aide mnémotechnique pour le chercheur et un support (quelquefois définitif) de l'accumulation d'hypothèses.

La prise de vue photographique est considérée ici comme une ressource de choix. Elle est fréquemment opérée avec plusieurs angles de vue avec un objectif large et la pose d'une mire de format adapté (souvent un mètre ou 30 centimètres). Quand cela est possible, la façade est photographiée à différentes saisons ou heure de la journée pour offrir un aspect distinct des reliefs par le changement de vigueur et d'orientation de la source de lumière. J'ai déjà précisé son avantage

---

<sup>378</sup> De fait, au-delà du surplus d'intempéries, les périodes les plus froides de l'hiver ne sont pas propices à l'étude des extérieurs d'une construction par la difficulté de réalisation des croquis.

## Chapitre deux. Méthodologies d'exploitation du corpus

pour l'étude de structures qui ne sont pas directement accessibles. Ce procédé permet aussi de documenter visuellement de manière systématique chaque structure ancienne de chaque bâtiment : sa forme, son état de conservation actuel et tout détail pertinent. Notons que la pratique de la photographie est rendue difficile en milieu urbain par la circulation automobile (sauf dans les centres-villes piétons et les cœurs de village à la circulation limitée aux seuls riverains comme à Flavigny et Noyers<sup>379</sup>) mais aussi piétonne. Le manque de recul dans les rues et ruelles étroites bordées de façades hautes s'avère aussi particulièrement contraignant (exemple rue de Maizières à Beaune).

Ce dispositif d'analyse systématique ainsi décrit permet la récolte d'informations pondérées suivant des entrées multifactorielles qui peuvent être traitées par des études statistiques et comparatives à différentes échelles.

La méthode d'analyse repose sur une approche polymorphe qui tend à préciser la qualité de la construction, son usage et ses états successifs, par la lecture archéologique des élévations et la détermination des intentions dans le choix et le mode d'expression du style et des décors architecturaux. La gamme d'outils et d'axes d'études à notre disposition sera évoquée par la suite.

Les indices permettant de restituer mentalement des aménagements anciens en façade sont nombreux. Le niveau du sol au moment de la construction et de l'utilisation ancienne du bâtiment peut être approché à partir de l'emplacement des ouvertures en façades. Des portes légèrement enterrées sont des indices à considérer, même si dans certains cas celles-ci peuvent être dès l'origine accessibles par des escaliers. En revanche, un sol masquant tout ou partie des soupiraux et la base en ressaut mouluré d'un mur indique inévitablement l'accumulation de terres ou l'apport de remblais sur la voie publique ou la cour considérée<sup>380</sup>.

Il est difficile de s'assurer du modèle initial de façade entre mur pignon et mur gouttereau. Il est peu fréquent que le modèle s'inverse mais sans rive sculptée ni corniche ni fenêtre haute centrale

---

379 Ce dispositif mis en place pour la sécurité des touristes considérant l'étroitesse de certaines rues préserve des pollutions visuelles et sonores. D'ailleurs, l'implantation de deux communautés religieuses à Flavigny témoigne de la relative tranquillité des lieux malgré la fréquentation touristique estivale forte.

380 Exemples à Flavigny pour des soupiraux enterrés et à la maison des Barrodeaux à Châtillon-sur-Seine [21154-5].

## Chapitre deux. Méthodologies d'exploitation du corpus

la prudence reste de mise. Les traces d'un abaissement de façade s'avèrent révélatrices sur cette question : les vestiges de solin qui demeurent sur les murs mitoyens de la maison du Petit Fontenay à Montbard [21425-9] et une maison rue Jean-Jacques Rousseau à Dijon [21231-39] autorisent à restituer la toiture à une hauteur supérieure mais dans une forme similaire à l'état actuel. Les poutres sablières de charpente, posées vers la partie externe du mur, correspondent à des éléments de couverture de la toiture peu épais (bardeaux ou tuiles) alors que les couvertures de laves et chaumes nécessitent une épaisseur conséquente de matériaux qui relèguent cette même poutre vers la partie interne du mur.

La logique veut que la présence de fenêtres au niveau d'une façade indique l'absence de bâtiment appuyé contre, au moins jusqu'à leur hauteur au moment de leur aménagement. Cette règle permet d'établir les logiques anciennes de mitoyenneté de certains édifices, bien mises à mal par les aménagements postérieurs. Les portes actuellement isolées en hauteur étaient jadis associées à des escaliers de pierres ou de bois, à des galeries ou même à des échelles. Les portes bouchées sur la face extérieure de tourelles d'escalier en vis associées à des vestiges de corbeaux trahissent aussi la présence d'anciennes galeries de bois.

Les très nombreux massifs de maçonnerie latéraux, dont le caractère en encorbellement n'apparaît plus toujours clairement, servaient de supports pour des pans de bois (exemple à Semur-en-Auxois rue Varenne) ou pour quelques toitures débordantes. Les corbeaux en partie haute signalent des auvents ou avant-toits (exemple à Flavigny-sur-Ozerain) ou plus fréquemment l'emplacement des chéneaux de bois en façade gouttereau. Les vestiges d'avant-toits de façade à pan de bois sont généralement matérialisés par un aspect scié de l'extrémité des pannes dans l'axe de la façade et la présence de corbeaux de pierres ou de bois soutenant la retombée de la ferme extérieure. La présence en place d'une pierre de seuil a permis de localiser une porte disparue pour une construction de Vitteaux [21710-6]. Les tablettes particulièrement saillantes sous de larges baies en rez-de-chaussée peuvent accueillir des structures d'étalages pour la vente (exemple à Flavigny-sur-Ozerain rue de l'Eglise [21271-44]). Concernant les façades en pan de bois, il est établi que les sculptures de type pinacles et les moulurations sur les poteaux et appuis indiquent que l'intégralité ou au moins une bonne partie des poutres du pan de bois étaient apparentes.

La restitution est possible aussi sur des parties de structures : ainsi un piédroit isolé muni d'un coussinet correspond certainement à une ancienne porte particulièrement large et/ou munie d'un linteau imposant. Les vestiges d'appui mouluré doivent nécessairement être associés à l'objet architectural fenêtre. Pour aller plus loin dans l'interprétation, il faudrait considérer dans l'absolu que les ouvertures et structures modernes peuvent, dans un grand nombre de cas, remplacer

## Chapitre deux. Méthodologies d'exploitation du corpus

complètement une structure plus ancienne sur le même emplacement. Ce raisonnement semble particulièrement fonctionner pour les portes et surtout les cheminées qui sont des structures à emplacement relativement fixe sur le long terme. Signalons enfin que les réemplois peuvent être pris en considération dans la recherche de structures disparues en façade : cette approche a été rappelée plus tôt.

La restitution des décors est un travail difficile. Les décors peints ou exécutés sur des supports périssables ou amovibles (comme les enseignes) ne laissent pas de traces sauf à de très rares exceptions. C'est l'aspect bûché de la pierre de taille (sur les linteaux notamment) ou des extrémités de poutres (Semur rue du Pavé Saint-Lazare [21603-36]) qui trahissent les anciens décors sculptés. La présence de pastiches tardifs à l'emplacement de ces décors disparus trahit d'autant plus leur absence (exemple sur des façades à pans de bois à Châtillon-sur-Seine [21154-15] et Semur-en-Auxois [21603-58]).

Un des points cruciaux d'analyse de la façade est d'arriver à restituer le mode d'aménagement intérieur de la construction<sup>381</sup>. Le cas des granges à piles est un cas facile à appréhender. La hauteur importante du mur pignon à laquelle répond des murs gouttereaux, au contraire très peu développés en hauteur, permet de restituer une charpente à fort développement, même avec le soutien d'éventuels murs de refend. La large porte centrale matérialise une allée de bonne largeur intérieure alors que les portes placées aux extrémités de la façade font état de cloisonnements latéraux à usage différencié. La partie haute du mur pignon n'est percée que d'une simple ouverture, ce qui exclut un usage domestique.

Il faut se poser la question de la présence de caves. Sans la présence d'une deuxième porte de rez-de-chaussée ou de soupiraux ou degrés visibles en façade, d'autres indices sont bons à prendre. Le choix d'une porte large couverte d'un arc dans la partie la plus basse de la rue - ou de la cour en cas de pente - peut permettre d'identifier une porte de cave, surtout si le couverture comporte un arc à redents.

---

381 Dans de rares cas de grandes fenêtres sans huisserie de bâtiments abandonnés laissent entrevoir des aménagements qui peuvent être observés et photographiés depuis l'espace public : des corbeaux, cloisons, cheminées...

## Chapitre deux. Méthodologies d'exploitation du corpus

Un mur de refend intérieur peut être indiqué par un chaînage vertical sur le mur extérieur. Une ou plusieurs petites fenêtres superposées au-dessus d'une porte, à des hauteurs incohérentes avec les autres ouvertures, signalent les jours d'un escalier en vis interne. La charpente à chevron-formant-ferme peut se signaler, comme cela a été le cas à Pouilly-en-Auxois, par la présence d'une poutre sablière en partie sommitale de la façade, dans l'alignement du mur, munie d'encoches pour accueillir les chevrons<sup>382</sup>.

Les cheminées peuvent être localisées depuis l'extérieur même sans vestiges de souches ou mitres lorsque la maçonnerie est suffisamment lisible : les pierres constituant les corbeaux soutenant le linteau, les pierres verticales constituant la hotte ou le conduit et les poutres de support de la hotte sont fréquemment de la même largeur que le mur et se retrouvent donc en parement en façade.

Les coussièges de fenêtres, relativement communs pour les baies géminées, les croisées ainsi que de nombreuses fenêtres munies d'appuis se devinent aisément à partir de la pierre d'allège visible en façade. La goulotte ou gargouille ancienne placée sous un petit jour signale l'emplacement d'un évier. Certaines niches ont pu être suspectées (et repérées par l'observation des intérieurs) en partie haute des façades de maisons à Moutiers-Saint-Jean [21446-5] et Montoillot (hameau de Le Palloux) [21439-1] : des pierres de taille assez longues isolées en parement forment leur fond.

Ces grilles d'analyse qui concernent les façades sont particulièrement utiles mais ne peuvent rendre compte à elles seules de l'ensemble du potentiel du bâtiment. Même si dans certains cas la façade est bien l'ultime vestige de la construction médiévale (c'est quasiment le cas pour la maison protégée au titre des Monuments Historiques de la Perrière (commune de Poiseul-la-Ville-et-Laperrière) [21490-2]), l'examen peut avantageusement se poursuivre à l'intérieur.

---

382 Néanmoins les chevrons de nombreuses charpentes à fermes et pannes viennent se fixer sur la sablière suivant le même modèle.

### A.3. L'étude des intérieurs : une compréhension globale du bâti

#### *A.3.a. La visite d'un espace privé*

Passer le pas de la porte d'une demeure médiévale avec l'accord du propriétaire, c'est s'approprier un aspect complémentaire du même objet d'étude par la démarche de la visite qui permet de réaliser une série d'observations. La visite concerne avant tout une propriété privée : on accède au sein de la demeure mais aussi aux différents espaces qui peuvent en dépendre : cour, jardin, bâtiments annexes. Les façades qui se trouvent accessibles à cette occasion sont idéalement analysées suivant le schéma proposé ci-dessus.

En considérant la propriété, il est possible d'établir des relations de hiérarchie entre des bâtiments anciens synchrones. L'organisation spatiale des bâtiments (la topographie domestique), les accès et les séparations avec le voisinage sont des données à recueillir, surtout si des marqueurs d'ancienneté sont associés à ces éléments.

Enfin, la découverte et l'analyse de l'intérieur de la demeure est bien le seul moyen de rassembler des informations précieuses et quasiment toujours inédites sur les modes de distributions, les modes de vie mais aussi les modes de constructions. La reconnaissance et la caractérisation des aménagements médiévaux et la restitution de la fonction des différentes pièces nourrissent la réflexion générale sur ces points. L'usage socio-économique de la maison peut quelquefois être appréhendé dans ses relations avec ses éventuelles dépendances et l'espace public.

Les propriétés investies correspondent en majorité à des propriétés privées. Le contact avec les propriétaires est plus facilement établi en milieu rural qu'en ville<sup>383</sup>, bien que les vestiges urbains figurent parmi les plus nombreux et les plus spectaculaires (et donc les plus connus). Il a fallu rassurer certaines personnes méfiantes sur l'absence de rattachement direct entre ma recherche et les services patrimoniaux régionaux<sup>384</sup>. Par ailleurs, il est heureux que l'essentiel des visites ont pu être faites avant la période d'instauration des gestes barrières liés à la pandémie de Covid 19.

---

383 Il est souvent utile et légitime de rassurer l'interlocuteur sur la nature de la démarche. Le sérieux de la recherche est mis en avant (surtout en ville) au même titre que son insertion dans la bonne compréhension de l'histoire locale (surtout en milieu rural). Contextuellement, mes connaissances, mon origine et mon investissement personnel et associatif dans le secteur de Semur-en-Auxois ont été un plus.

384 Les propriétaires particuliers peuvent se sentir inquiétés, souvent à tort, à cause de travaux menés récemment ou projetés. C'est ainsi le cas pour les travaux de terrassements dans les cours et caves et les hypothétiques découvertes qui en découleraient vis-à-vis des autorités administratives qui ont en charge les affaires archéologiques. Les travaux de destructions, restaurations et aménagements particuliers de bâtiments situés dans une zone protégée

Dans de nombreux cas, la demande de visite avec le propriétaire est effectuée directement sur place au moment de l'analyse des façades, sans contact préalable. La découverte de la propriété peut alors se dérouler dans la foulée ou à une date ultérieure. L'accord des propriétaires permet quelquefois de mener à bien l'analyse d'une propriété en présence des locataires ou des voisins dépositaires des clés (dans le cas de résidents secondaires). Les logements occupés par intermittence, et avant tout à la belle saison sont nombreux, en particulier dans les sites labellisés pour leur intérêt patrimonial : il faut patienter et quelquefois passer par de tierces parties pour envisager leur investigation. Pour le cas de Flavigny-sur-Ozerain, ces résidences secondaires sont très nombreuses : elles représentent à peu près un quart du corpus<sup>385</sup>.

Les propriétés dépendant de municipalités, d'institutions ou d'associations sont rendues accessibles par des contacts préalables avec les services concernés. Ce fut le cas pour la Grange de Saulx à Gilly-les-Cîteaux [21297-3], la salle polyvalente de Morey-Saint-Denis et la maison des Mariniers à Saint-Jean-de-Losne [21554-2] (propriétés municipales) mais aussi la maison au Donataire à Flavigny-sur-Ozerain [21271-82] (propriété de la Société des Amis de la Cité de Flavigny). Les deux établissements religieux de Flavigny-sur-Ozerain ont pu être investis à partir de dérogations particulières<sup>386</sup>.

Pour le cas des locaux commerciaux ou de services, ils sont par définition parfaitement accessibles pour la partie dédiée à l'accueil du public et à l'espace de vente<sup>387</sup>. Le reste du local ou « arrière-boutique » laisse généralement peu de places aux structures anciennes par les aménagements censés répondre aux fortes contraintes liées aux facilités d'accès et à l'hygiène et aux conditions de stockage<sup>388</sup>. Les structures d'accueil à vocation touristique mettent en revanche l'accent sur l'ancienneté de la propriété même sans faire l'objet d'une protection patrimoniale (exemples de l'office de tourisme de Vitteaux [21710-18] et [21710-22] ou d'hôtels à Dijon et Beaune). Pour les différents commerces comme pour les particuliers, l'explication de la démarche

---

(Site Patrimonial Remarquable, Avap, Secteur sauvegardé, autre) ou d'un bâtiment lui-même protégé sont susceptibles de faire l'objet d'autres procédures d'autorisation. Au besoin, l'intitulé de la loi sur ces questions et rappelé ainsi que les démarches légales à effectuer auprès de la mairie ou de ces services pour des déclarations de travaux ou découvertes fortuites. La dénonciation ne peut être envisagée qu'en dernier recours et cas extrême.

385 Ces propriétaires intermittents, pour un certain nombre étrangers, restent à demeure de quelques jours à quelques mois par an. Ils viennent profiter des animations programmées ou du calme du cadre de vie flavignien.

386 En ce sens, cette démarche n'aurait pu aboutir, au moins pour l'abbaye Saint-Joseph de Clairval, si le requérant était une femme.

387 L'exemple le plus frappant est constitué par le parcours des caves beaunoises Patriarche et Drouhin, en partie d'origine médiévale, partiellement accessibles moyennant paiement lors des dégustations.

388 Un bon contre-exemple est fourni par une construction place Bossuet à Dijon [21231-140].

## Chapitre deux. Méthodologies d'exploitation du corpus

sur place, avec démonstration de l'intérêt des vestiges visibles à l'appui, est la plus évidente pour se voir garantir un accès temporaire à ceux-ci. Dans ce cadre, il n'a pas été nécessaire d'insister sur l'intérêt évident des édifices protégés au titre des Monuments Historiques.

La prise de contact a été systématique avec toutes les associations patrimoniales et sociétés savantes des sites retenus en prospection qui ont un intérêt certain dans la compréhension de faits historiques ou architecturaux anciens dans leur site ou région d'implantation. Outre les ressources documentaires obtenues par ce biais, le phénomène d'émulation a porté ses fruits pour la prise de contact initiée ou facilitée par les présidents ou membres de ces structures<sup>389</sup>. Ces personnalités, influentes localement, attentives à la conservation patrimoniale et à l'histoire locale, dont certaines pourraient s'apparenter à des « érudits locaux » et même des guides-conférenciers ont pu très aimablement m'accompagner dans ces analyses d'intérieurs chez des personnes de leur connaissance<sup>390</sup> ou non et quelquefois m'aider à recueillir les différentes données. Leur connaissance de ce petit patrimoine a permis d'élargir à plusieurs reprises le corpus en ne s'arrêtant pas aux seuls bâtiments initialement repérés. Les découvertes survenues lors de ces inspections ont été partagées avec ces personnes et/ou avec les propriétaires : l'idée est de profiter de cet instant particulier du travail de recherche pour sensibiliser à la qualité et l'ancienneté de certains éléments et contrer les idées reçues et les pièges classiques (comme les réemplois)<sup>391</sup>.

Dans une moindre mesure, les contacts directs ou indirects avec les maires et conseillers municipaux ont permis d'obtenir des résultats similaires. Les contacts avec des agences immobilières ont porté leurs fruits pour le cas de Beaune, de Flavigny et de quelques constructions dans l'Avallonnais. La recherche est cependant restée limitée de ce côté, alors que ces agences ont pourtant en charge un nombre important de propriétés de notre corpus à vendre (par exemple à Semur et Vitteaux)<sup>392</sup>. Cette mise en réseau sur certains sites a rendu possible, par le jeu des modes de propriété et sur demande des propriétaires, la visite d'expertises tout à fait opportune de cours, jardins et bâtiments non repérés pour le corpus, voisins ou non d'un bâtiment visé. De bonnes surprises ont ainsi découlé de ces découvertes fortuites, en particulier en contexte urbain ou semi-

---

389 Rappelons à cette occasion que le blog <https://domusburgundiae.wordpress.com/> mis en place pour exposer la méthodologie, témoigner du sérieux de la recherche et exposer de premiers résultats facilement compréhensibles a parfaitement rempli son rôle.

390 Constituant ainsi une assurance morale du sérieux et l'intérêt de ma démarche.

391 Cette démarche de partage avec les propriétaires est importante. Elle peut porter en priorité sur l'identification des vestiges : ainsi un grand nombre de vestiges de cheminées ne sont pas reconnus par eux en tant que tels, ce qui explique par la suite bien des destructions...

392 Pourtant, elles trouveraient certainement un intérêt à être informées de la possible plus-value patrimoniale induite par la reconnaissance de structures de qualité.

## Chapitre deux. Méthodologies d'exploitation du corpus

urbain. A l'inverse, il a fallu résonner les personnes m'accompagnant dans plusieurs cas sur leur estimation erronée de la datation médiévale de constructions<sup>393</sup>.

Les propriétés visées en priorité sont celles qui relèvent du corpus préalablement établi à partir des prospections, des études antérieures et de la connaissance documentaire. L'observation des propriétés voisines de la construction médiévale est quelquefois bienvenue pour documenter d'anciennes façades ou des murs mitoyens. Si possible, les constructions listées dans le corpus incertain sont visitées dans le but d'apporter de nouveaux éléments permettant de faire évoluer leur statut : dans la pratique bien peu ont fait l'objet d'un tel examen.

Dans ce contexte de visite, il est question de se rendre idéalement partout où cela est possible dans la propriété investie et de poser son regard sur chaque élément, quitte à passer rapidement dans les constructions et pièces que beaucoup d'indices rattachent à l'époque moderne<sup>394</sup>. Certaines structures trouvent leur place dans les pièces très aménagées comme ce gros corbeau de cheminée dans une petite salle de bain d'une maison Mirabeau à Flavigny-sur-Ozerain [21271-67].

La cour, la ruine, l'écurie et autres bâtiments annexes mais aussi la maison inhabitée voire abandonnée ne posent guère de problèmes d'accès pour l'intégralité des espaces et des pièces, si tant est que les mesures élémentaires de sécurité demeurent respectées. Notons, pour le cas de hautes granges, la difficulté d'accessibilité au plus près de la charpente en l'absence de niveau intermédiaire. Cette difficulté est partagée pour le cas de bâtiments ruinés dont le plancher intermédiaire fait défaut alors que l'élévation (voire la toiture) est conservée. Le propriétaire a en principe les moyens d'accéder à l'ensemble des espaces bâtis et non bâtis. Pour le logis habité et occupé, l'accès aux pièces à vivre n'est pas anodin. Le caractère domestique de la propriété amène à limiter quelquefois l'analyse aux endroits les moins « intimes » de la maison que sont les caves<sup>395</sup>, greniers et autres garages, surtout si la visite s'effectue sans rendez-vous préalable. Paradoxalement, le caractère parfaitement désordonné des affaires dans des bâtiments annexes peu entretenus peuvent procurer un sentiment de honte à certains propriétaires qui ne souhaitent pas montrer ces parties (ce fut le cas à Gemeaux notamment). Le refus exprimé qui peut concerner quelquefois la totalité de la propriété ou de la maison prend souvent la forme de la méconnaissance réelle ou non

---

393 Le cas de figure d'une datation médiévale jusqu'ici non reconnue est aussi courant.

394 L'investigation systématique permet de ne pas passer à côté d'éléments déplacés comme les réemplois.

395 Sans surprise, les caves privées de la région beaunoise demeurent difficile d'accès pour des raisons évidentes.

## Chapitre deux. Méthodologies d'exploitation du corpus

de la présence de vestiges potentiellement intéressants<sup>396</sup>. En cas de refus total, attendre le changement d'attitudes du propriétaire ou même le changement de propriétaire est la seule solution envisageable.

Quelques endroits se sont révélés peu accessibles pour d'autres raisons : des portes sont bloquées<sup>397</sup>, certains espaces non utilisés ou très peu accessibles comme des combles sont condamnés et des caves sont effondrées. Les planchers détériorés et menaçant ruine limitent le passage à certains espaces. Enfin, certains niveaux supérieurs sont uniquement accessibles par une échelle qui n'est pas toujours disponibles sur place. Cette connaissance imparfaite de l'ensemble de la propriété, qu'il faut aussi mettre sur le compte des difficultés de lisibilité, rend difficile la représentativité objective des structures conservées. D'ailleurs, il y a bien trop de cas de figures et d'exemples contradictoires pour oser restituer des probabilités de la présence de structures selon l'emplacement et l'état des pièces considérées.

La pratique de l'analyse des intérieurs dépend en grande partie des possibilités offertes. Toutes les opportunités ont été saisies, dans la limite de mes disponibilités, en particulier au moment des déplacements sur l'ensemble du territoire couvert. Certaines découvertes mineures ont d'ailleurs été réalisées en dehors du contexte habituel par la fréquentation ponctuelle de commerces dijonnais en tant que consommateur. Presque tous les sites prospectés qui livrent au minimum un bâtiment pour le corpus ont fait l'objet d'une ou plusieurs visites d'intérieurs. La requête de la visite a été effectuée de manière quasi systématique sur l'ensemble des propriétés repérées en prospection pour ces sites. Notons tout de même que les visites ont été volontairement limitées pour deux sites : les villes de Dijon et Semur-en-Auxois. Des études poussées ont déjà fait la part belle à l'architecture domestique dijonnaise avec la prise en compte de quelques intérieurs significatifs. Le cas de Semur, qui me sera accessible sur la longue durée, pourra être développé en collaboration avec d'autres personnes dans un projet de recherche personnel qui sort du cadre de la thèse. Une portion assez faible de visites concerne des bâtiments en contexte de village, hors des sites prospectés (Pouillenay, Grosbois-en-Montagne...). Par soucis d'équité méthodologique, ces visites

---

396 Les autres motifs de refus sont le manque de légitimité pour proposer une visite (notamment par des locataires), l'indisponibilité de la personne, les difficultés de déplacement en particulier pour des personnes âgées ou handicapées, la redondance de la requête par rapport aux observations antérieures d'un chercheur ou encore (ce qui fut le cas à Semur à partir des visites déjà effectuées pour la mise en place du secteur sauvegardé par Pierre Pinon), de manière relativement rare, la méfiance pure et simple. Pour ce dernier cas, il est inutile de penser à proposer un rendez-vous ultérieur.

397 En particulier un cas à Flavigny de serrure trop usée pour permettre au propriétaire, pourtant muni de sa clef, d'accéder à une cave dans la cour des Castafours (proche de la rue de la Poterne).

## Chapitre deux. Méthodologies d'exploitation du corpus

sont réalisées de manière relativement indépendante de l'intérêt patrimonial, de l'état de conservation et même de la connaissance préalable : elles sont issues des opportunités créées. Le cas particulier des analyses des intérieurs avant ou pendant des travaux et des opérations archéologiques poussées se trouve évoqué par la suite.

Le site de Flavigny-sur-Ozerain a été étudié au cours d'un master en archéologie médiévale et les résultats nourrissent largement la recherche doctorale. Cet ancien bourg assez riche en vestige a été largement investi pour la recherche de terrain. La possibilité de travailler dans la durée (deux ans en l'occurrence) sur le même site favorise le contact avec les habitants<sup>398</sup> : cette démarche de visite des intérieurs s'effectue ainsi fréquemment dans un contexte de recherche universitaire<sup>399</sup>. Le soutien de la mairie, de la Société des Amis de la Cité de Flavigny, l'envoi de lettres aux propriétaires des demeures anciennes les plus notoires et la pratique généralisée du porte à porte m'ont permis d'être peu à peu identifié et reconnu. La confiance gagnée des flavigniens a même rendu possible à quelques reprises l'exploration de bâtiments ou parties de bâtiments, seul, en autonomie<sup>400</sup>. De fait, les conditions de l'étude en ce lieu ont rendu possible l'approche des propriétés par des visites systématiques sur l'ensemble de la partie du village enclose dans l'ancienne enceinte. Le postulat de départ est effectivement que chaque construction a statistiquement des chances de se trouver à l'emplacement d'une construction d'origine médiévale. Si la façade n'est pas évocatrice, le caractère médiéval pourrait apparaître à l'observation des structures reconnues au cours d'une analyse complète de la propriété. Au total, ce sont environ 150 propriétés qui ont été investies pendant le master soit une proportion conséquente de presque trois quarts de l'ensemble des propriétés<sup>401</sup>. Une douzaine d'autres le furent pendant la préparation du projet de thèse, puis pendant la thèse, sans compter les compléments d'analyses et découvertes à

---

398 La rencontre avec les personnes qui vivent avec ce patrimoine est toujours prolifique. Les collaborations menées entre le centre d'études clunisiennes et les habitants de Cluny en sont un bon exemple.

399 Il peut aussi être important que le chercheur ait quelques attaches notamment familiales dans le site investi ou au moins la région proche (ESQUIEU Yves, « Approche de la maison médiévale : questions de méthode », dans REVEYRON Nicolas, PUEL Olivia et GAILLARD Charlotte (dir.), *Architecture, décor, organisation de l'espace : les enjeux de l'archéologie médiévale, mélanges d'archéologie et d'histoire de l'art du Moyen Âge offerts à Jean-François Reynaud*, Lyon, Association de liaison pour le patrimoine et l'archéologie en Rhône-Alpes, Maison de l'Orient et de la Méditerranée, 2013, p. 223).

400 A plusieurs reprises, des clés m'ont directement été confiées le temps d'étudier brièvement quelques intérieurs rarement occupés.

401 Il est rare d'obtenir une telle visibilité à l'échelle d'un site dans un cadre universitaire. Cela avait pu être le cas pour les caves de Besançon (plus de 1000 visitées, GOETZ B., *Les caves du vieux Besançon du Moyen Âge à la Renaissance*, mémoire de maîtrise en histoire de l'art, Université de Besançon, 1977) ou les demeures d'Autun (BEGUIN Amélie, *Espace urbain et habitat dans la ville haute d'Autun (vers 1400-1550)*, Paris, Université Paris IV Sorbonne (thèse de doctorat en archéologie médiévale dirigée par Dany SANDRON), 2009, 900 p).

l'occasion de changements d'état par des travaux notamment dans les propriétés déjà investies (**fig. 21**). Au total, environ 420 propriétés ont fait l'objet d'une visite au cours de cette thèse, pour la plupart de manière partielle<sup>402</sup> (exemple dans le bourg de Mont-Saint-Jean, **fig. 22**).

Les maisons visitées à Flavigny sont bien représentées sur l'ensemble du bourg, jusqu'aux grands terrains du séminaire saint-Curé d'Ars et de l'abbaye saint-Joseph de Clairval. Quelques quartiers comme les environs de la place des Anciennes halles, la Grande Rue et vers la Poterne ont été vus de manière quasi exhaustive alors que quelques endroits sont moins connus comme la rue du Puits Ergot. Sept propriétés ont été investies dans les faubourgs, complémentaires. Et les résultats ont été à la hauteur de ces efforts : la combinaison du corpus des maisons médiévales reconnues avec la liste des structures incertaines offre une importance numérique de bâtiments inégalée en comparaison des sites de taille similaire en Bourgogne. Le bémol peut être formulé par le manque d'études de bâti poussées pour le cadre de ce master<sup>403</sup> et le peu de relevés architecturaux effectués au profit de l'étude quantitative et statistique des innombrables structures repérées.

### *A.3.b. La visibilité des structures intérieures*

L'examen des intérieurs offre des cas similaires en termes de conditions de lisibilité que les observations de façades. Les ruines et bâtiments abandonnés permettent de bonnes conditions de lecture, surtout quand les revêtements sont enlevés ou tout du moins dégradés.

La mode de la pierre apparente pour les restaurations de ces dernières décennies a concerné de nombreux logements d'origine médiévale. Aussi, il faut regretter pour ces exemples les rejointoiements quasi systématiquement exécutés avec du ciment. Sauf cas particulier, les restaurations les plus récentes des pièces à vivre laissent peu de places aux vestiges d'un autre temps : l'observation de ces espaces en est d'autant plus écourtée. C'est vrai en particulier pour les cuisines et salles de bain qui concentrent sur des espaces réduits des aménagements, meubles et revêtements volumineux.

De nombreux éléments viennent masquer des structures pourtant en place. C'est le cas des revêtements et tapisseries contre les murs, de l'isolation sous les charpentes, des faux-plafond sous

---

<sup>402</sup> Cela représente au total environ un tiers des édifices du corpus qui ont pu être documentés au-delà de leur aspect au niveau de l'espace public.

<sup>403</sup> Rendu difficile par la disponibilité relative des propriétaires des demeures les plus intéressantes.

## Chapitre deux. Méthodologies d'exploitation du corpus

les plafonds, des revêtements de sol et tapis sur les anciens sols. Les cloisons et escaliers sont aussi des éléments capables de cacher au moins en partie une structure murale. Ces éléments ne peuvent être retirés qu'à l'occasion de travaux. En revanche, les meubles et autres objets, s'ils ne sont pas trop fragiles ou encombrants, sont temporairement déplacés pour favoriser l'observation et la prise de mesures et de photographies<sup>404</sup>.

Dans les logements, les caves et greniers sont bien souvent les pièces où les caractères architecturaux sont les plus lisibles mais ils ne sont que rarement le lieu privilégié des éléments de comforts anciens et de l'expression des décors (au profit de structures fonctionnelles) sauf exceptions et changements dans la hiérarchie des niveaux de circulations.

Par commodité, il est bon de mener l'analyse de propriétés entières de manière méthodique, bâtiment après bâtiment, en commençant par le logis, avec en premier lieu les façades puis les niveaux les uns après les autres en commençant par le niveau inférieur. Il s'agit dès lors de lier mentalement les structures visibles à la fois en façade et à l'intérieur.

### *A.3.c. Le mode de documentation et d'analyse*

Le mode de documentation des intérieurs reprend point par point ce qui vaut pour les façades, avec toutefois quelques adaptations possibles. Le laser-mètre, réservé en façade aux seules mesures de longueurs, est aussi sollicité dans les intérieurs pour obtenir des surfaces et des volumes<sup>405</sup>. Les espaces non dotés d'éclairage artificiel ou alors de manière insatisfaisante (notamment les caves et combles) sont appréhendés avec une lampe torche ou lampe frontale. Les photographies sont autant que possibles effectuées avec la lumière du jour comme unique source lumineuse.

Dans le cas de ruines ou de bâtiments désaffectés, avoir auprès de soi une truelle ou un burin permet de nettoyer les seuils de portes, rebords de fenêtres, coussièges et sols encombrés de poussières ou de petits gravats mais aussi de préciser visuellement de manière très ponctuelle les relations entre des maçonneries (à l'emplacement des jonctions de murs) et des structures ou la

---

<sup>404</sup> Ainsi dans une grange de Jailly-les-Moulins [21321-1], c'est le déplacement d'une grande quantité de bottes de paille qui a rendu possible l'observation des vestiges d'une cheminée identifiée au préalable par son conduit.

<sup>405</sup> Les données métriques aident à juger la régularité de la construction.

## Chapitre deux. Méthodologies d'exploitation du corpus

présence d'ouvertures comblées. Accessoirement, les toiles d'araignées sont fréquemment retirées au moment de passer à la phase des prises de vue photographiques.

En plus de l'inévitable croquis qui peut ici concerner en particulier la distribution niveau après niveau, des prises de notes signalent toutes les informations utiles fournies par le propriétaire. Il peut s'agir de renseignements sur des structures disparues, les anciens usages et modes de propriétés connus, la place du bâtiment dans l'histoire du site, la nature des travaux éventuellement exécutés par les propriétaires actuels et l'état qui prévalait avant ces travaux. Avantageusement, il m'a été exposé à plusieurs reprises des documents d'un intérêt certain (cartes postales anciennes, photographies au cours des travaux). En complément, le propriétaire peut donner des indications sur la présence d'éléments médiévaux dans les propriétés voisines. Ce sont souvent les mêmes qui s'attachent bénévolement à faire des recherches en archives pour déterminer l'origine de leur propriété<sup>406</sup>. Si les données recueillies lors de ces entretiens concernent avant tout les structures les plus anciennes, beaucoup d'informations ont trait à des constructions probablement plus récentes dont la datation et l'emplacement sont souvent contraints par ce qui a préexisté. Les habitants connaissent par cœur notre terrain de recherche ; il serait absurde de ne pas prendre en compte leurs remarques.

La contrainte principale qui pèse sur la méthode d'étude des intérieurs est le temps mis à disposition. La durée moyenne de visite de propriété, qu'il est difficile d'estimer (trois quart d'heure à une heure) est en elle-même généralement insuffisante. Elle dépend avant tout de la disponibilité des propriétaires ou occupants. La durée de la pratique des observations basiques<sup>407</sup> dépend avant tout du nombre de vestiges et de leur qualité mais aussi de leur état et accessibilité. Au besoin, si le temps d'investigation fait défaut, le choix des éléments mesurés sera limité pour permettre de concentrer l'attention sur l'identification, la caractérisation des structures et la reconnaissance des différentes phases de constructions. Au strict minimum, c'est la pratique de la photographie qui reste prioritaire sur tout autre opération<sup>408</sup>. Au besoin, un croquis minimal peut être réalisé de tête immédiatement après la visite.

---

406 Voilà qui peut constituer des ressources de choix en complément de la connaissance monographique d'une propriété.

407 Si l'occasion le permet, il peut être procédé à des observations complémentaires dont la nature sera traitée après.

408 Elle n'a pas été autorisée par le propriétaire dans de rares cas, concernant des espaces sensibles.

La démarche du retour dans une propriété déjà investie n'est pas forcément inutile, même quand aucun changement n'est visible. Elle permet de revoir les structures avec un œil toujours plus affûté, de collecter des données manquantes (par oubli ou amélioration de la méthode d'investigation) et de rechercher ce qui a pu échapper à la première inspection<sup>409</sup>. Il faut rester très critique sur la capacité à pouvoir tout recenser et étudier correctement en un seul passage. Cet état de fait vaut pour les observations en extérieur. Ainsi, certains détails architecturaux ne sont sortis de l'ombre qu'après plusieurs dizaines de passages dans les mêmes rues à Flavigny.

Si les constructions reconnues uniquement par les vestiges intérieurs sont minoritaires (même pour le site de Flavigny investi de manière quasi systématique), elles étoffent avant tout de manière qualitative le corpus. Ces données donnent une idée plus fine de la représentativité estimée du nombre et de la qualité des demeures médiévales par rapport à ce qui subsiste. La découverte des intérieurs a permis dans certains cas de confirmer une origine médiévale qui n'était que soupçonnée par la seule connaissance des/de la façade(s).

L'accès aux intérieurs permet d'analyser les structures liées à la forme du bâtiment (murs et charpentes), à l'aménagement général des espaces (plafonds, sols et cloisons), aux accès (escaliers et portes), aux besoins d'air et de lumière (fenêtres), à l'usage du feu et de l'eau (cheminées et éviers), au stockage (celliers et niches), et autres aménagements liés à la fonction des lieux, au cadre de vie, au confort... L'analyse des structures se veut au moins aussi précise que pour les extérieurs. Des traces peu marquantes comme les graffiti, vestiges de peintures, marques d'assemblages sont repérées uniquement avec un examen attentif. Outre des structures en place, la propriété considérée peut accueillir des réemplois mais aussi des éléments lapidaires (ou plus rarement d'autres objets liés à des structures médiévales comme des tuiles, carreaux ou huisseries). Le traitement des données peut s'opérer graphiquement par le biais de restitutions schématiques de chaque étage situant en position relative les différents aménagements : l'étage du Grenier de Flandres à Moutiers-Saint-Jean [21446-5] a été pris en exemple (**fig. 23**).

---

<sup>409</sup> « Même dans les maisons spontanément ouvertes, il est bien difficile par un travail solitaire, de prétendre tout voir, tout dire, tout comprendre ». (DURAND Micheline, *Substructions vézeliennes...*, op. cit., p. 21).

## Chapitre deux. Méthodologies d'exploitation du corpus

Dans une approche similaire à la réflexion proposée pour les façades, il s'avère judicieux de faire le point sur les traces permettant de restituer des structures disparues. Les corbeaux alignés sur les murs signalent un plancher (ou plus rarement une structure en bois comme un escalier) : dans un grand nombre de cas, notamment à Flavigny, ils démontrent l'antériorité de planchers de bois sur la voûte en couverture de caves. La différence de hauteur entre ces corbeaux et les seuils de portes donne l'épaisseur du plafond. Des trous de poutres signalent comme les corbeaux un plancher d'un type distinct. Les vestiges de poteaux pris dans des murs formant cloisons dans des caves sont assez fréquemment les supports des poutres couvrant initialement ces espaces (exemples à Flavigny et Viserny). Le voûtement, lui, se devine par l'épaisseur de murs, la présence de contreforts, les vestiges de sommiers et l'emplacement du tas-de-charge lié à la maçonnerie latérale. Dans la cave de l'hôtel de Lally [21023-7] à Arnay-le-Duc des claveaux signalent des anciens arcs doubleaux démontés associés à la voûte en berceau. Dans le cas précis de Flavigny apparaissent à partir du XVI<sup>e</sup> siècle des aménagements de supports de cuves à vin dont les vestiges sont de très larges trous aménagés dans les voûtes associés à un arc maçonné ou à une poutre immédiatement dessous.

Les cheminées sont identifiées en majorité par les vestiges de leur conduit, des jambages, du contre-cœur ou des corbeaux et poutres de soutien éventuellement cassés. En ultime recours, le chevêtre d'un plafond localise la cheminée par l'ancien passage de son conduit. De manière similaire, les aménagements de trémie en plafond justifient la restitution mentale de la présence d'escalier. Un certain nombre de placards remplace d'anciennes portes qui reliaient deux parties d'un même logis. Les niches à évier peuvent être reconnues facilement, même s'il manque soit les tablettes ou l'arc servant de couverture.

Les indices repérés en intérieur permettant de restituer des éléments disparus en façade sont peu nombreux. Signalons les coussièges, qui sont surtout associés à des baies géminées ou fenêtres à croisées. Les poutres retenues par l'intérieur signalent d'anciennes galeries pour les maisons de Maison-aux-Moines et Pouilly-en-Auxois.

Toutes ces observations minimales concernant les façades et les intérieurs constituent la phase obligatoire de diagnostic scientifique qui conditionne en partie le choix des bâtiments susceptibles de faire l'objet d'études plus poussées.

## A.4. Les opérations archéologiques ponctuelles

### *A.4.a. Les contextes d'intervention*

Il n'existe que deux contextes d'interventions pour une approche fine des demeures : les chantiers d'étude approfondie d'un ensemble bâti et les études ponctuelles. Dans l'un ou l'autre cas, il est bon de mettre à part le cas particulier d'études menées au cours de travaux, que l'on peut qualifier d'opérations de sauvetage<sup>410</sup>.

Les travaux, quel que soit leur nature (destruction, restauration, réhabilitation...) et leur importance forment les actions marquantes dans l'évolution de l'état et de l'usage de la construction que l'analyse de distinctions des faits archéologiques mettent en lumière. Dans le cadre de cette recherche doctorale, plus d'une vingtaine de propriétés ont été investies, en observation initiale ou en complément d'analyse, au moment de travaux. Il faut y ajouter les façades en travaux observées sans besoin d'autorisation particulière (sauf dans le cas d'accès aux échafaudages). Le service régional de l'archéologie a été tenu informé de la réalisation de la plupart de ces observations ponctuelles, d'autant qu'aucune prescription n'a pu être mise en œuvre.

Les raisons qui amènent à engager des travaux, leur implantation géographique et les différentes implications sur le bâti sont des questions abordées dans la partie qui traite de l'état des constructions. Notons que dans certains cas des constructions visitées sont en état de travaux permanents : ceux-ci sont menés sur de nombreuses années voire plusieurs décennies (exemple pour une maison à Dijon place Bossuet [21231-140]) ou s'avèrent même inachevés pour diverses raisons (propriété Gerbenne rue du Trop-Chaud à Flavigny-sur-Ozerain [21271-8]).

Le changement d'état qui amène à toucher souvent en profondeur à l'objet bâti permet des observations successives inédites, généralement réalisables que sur un laps de temps court. Il faut donc avoir une bonne connaissance du calendrier de déroulement du chantier sur les différents points de la construction. Ainsi le dialogue est nécessaire avec l'équipe qui œuvre. Faute de

---

410 A défaut de prescription officielle pour aucun bâtiment sauf un à Flavigny. Notons cependant que de manière similaire à la notion de sauvetage en archéologie, l'ampleur des découvertes potentielles ne peut être que difficilement estimée à l'avance.

mieux<sup>411</sup>, dans la majorité des cas la prise de contact est réalisée sur place et non en amont avec l'entrepreneur et l'équipe d'ouvriers (et quelquefois le propriétaire). Effectivement, la découverte de la mise en chantier de la construction intervient quasiment toujours par hasard, au moment de prospections, phase d'études des façades ou fortuitement dans un cadre non professionnel. Dans ces conditions, le repérage des menaces éventuelles qui pèsent sur la lisibilité ou l'intégrité des structures médiévales est urgent. Si la permission d'analyse est accordée<sup>412</sup> et suivant l'état d'avancée du chantier, une partie voire l'intégralité des observations est réalisée le jour même de la découverte du chantier. Bien souvent, un rendez-vous ultérieur est rapidement fixé. Quand une collaboration tacite<sup>413</sup> est obtenue avec la ou les personnes en charge du chantier (que ce soit des professionnels ou le propriétaire lui-même) sensibilisées au minimum aux questions patrimoniales, de très bons résultats sont obtenus. La collaboration me permet d'être informé du déroulement du chantier pour juger des urgences en termes d'observations mais aussi d'éventuelles découvertes fortuites, même mineures. Nous pouvons par ailleurs disposer de la documentation technique liée au chantier (comme des plans d'architecte et croquis) et bénéficier au besoin du matériel disponible sur place (comme un escabeau).

Il m'est agréable de partager en contrepartie mes connaissances, notamment avec le propriétaire ou l'occupant. Nous pouvons tirer parti de dialogues sur certaines interprétations avec les professionnels dotés d'une grande expérience (et notamment les entrepreneurs et ouvriers d'équipes spécialisés qui ont l'agrément pour travailler sur des Monuments historiques). Il m'a été possible à de nombreuses reprises d'exposer ma compréhension en termes d'identification, usage, datation et restitution générale du bâtiment ou de structures particulières. Ce temps de dialogue est mis à profit pour sélectionner objectivement les éléments intéressants d'un point de vue scientifique (à documenter en priorité comme les détails permettant la compréhension générale ou particulière du bâtiment, indices de qualité et d'usages de la construction, les éléments qui permettent d'établir des phasages), mais aussi d'un point de vue patrimonial (à conserver et mettre en valeur autant que

---

411 Les ressources à disposition du chercheur sont maigres. L'accès a posteriori à certains permis de construire sur internet (<https://koumoul.com/datasets/sitadel-janvier-sept-metropole-regions>) est une ressource très récente : à défaut ils sont affichés avec les déclarations préalables en mairie. Ces déclarations officielles sont difficiles d'accès et d'exploitations ardues sans une bonne connaissance du potentiel de chaque bâtiment et sans détails sur les structures concernées. Au mieux, des membres de conseils municipaux, d'associations ou des particuliers ont pu m'alerter sur le projet ou le démarrage de travaux, en particulier dans les sites investis à de nombreuses reprises comme Flavigny.

412 Elle le fut assez souvent dans le cadre de travaux.

413 Sans aucun cadre légal. Rappelons que les chantiers les plus sensibles patrimonieusement et scientifiquement parlant ont été indiqués au Service Régional de l'Archéologie (exemple de celui concernant la maison place du Vieux Marché à Semur [21603-64]).

## Chapitre deux. Méthodologies d'exploitation du corpus

possible notamment les décors et modes de constructions représentatifs ou rares)<sup>414</sup>. En effet, certains témoins sont rarement reconnus et considérés au cours de travaux. En particulier, les relations stratigraphiques sont généralement invisibles pour des personnes non formées à l'archéologie du bâti, à l'exclusion des indices de phasages généraux à l'échelle du bâtiment. L'ensemble de ces données peut idéalement être utilisé pour orienter la suite des travaux<sup>415</sup> selon le projet porté par le propriétaire et les possibilités techniques induites par les pratiques de l'entreprise.

Les observations des bâtiments en travaux s'effectuent en plusieurs temps. Un certain nombre est possible avant que les travaux ne démarrent, en particulier en cas de manque de disponibilité au moment des travaux et par précaution. Cela compte même si les travaux sont annoncés pour une date lointaine<sup>416</sup>.

Chaque étape des travaux est l'occasion d'observations : pendant l'enlèvement des meubles, des objets et de la végétation, pendant la chute des revêtements divers, pendant les destructions ponctuelles localisées et enfin au moment du percement des murs préalable à l'installation de nouvelles structures (pour voir le blocage interne et d'éventuelles structures cachées). La phase de chute des revêtements sur les murs offre comme pour les ruines une lisibilité idéale. La gamme d'analyse et de compréhension archéologique du bâti est ainsi beaucoup plus développée qu'au moment des observations d'intérieurs portant sur des murs complètement enduits. Certains vestiges partiellement détruits de portes, fenêtres, niches, cheminées sont fréquemment mis au jour après avoir été masqués pendant plusieurs siècles quelquefois. Les découvertes sont effectuées au fil de l'évolution du chantier, en fonction du projet immobilier. Cependant, il y a inévitablement des ratés. Même avec une bonne coordination avec les ouvriers et le propriétaire, les impératifs changeants du chantier et la disponibilité fluctuante du chercheur rendent possibles de malheureuses pertes définitives d'informations. La stratigraphie du sol, qui aurait pu être observé à Semur (place du Vieux Marché [21603-64]) avant la décision impromptue de sa démolition, en est un exemple.

---

414 Cet aspect patrimonial est crucial même pour des structures intérieures : un certain nombre de structures (rarement identifiées au préalable) comme les données qu'elles portent sont directement menacées de manière inéluctable dans leur intégrité par le chantier.

415 Sans aucune obligation légale à cet égard. Idéalement, ce type d'observation devrait être consigné dans les études préalables réalisées par des architectes.

416 Dans l'absolu, cette réflexion peut concerner toute construction. Contrairement aux travaux de terrassements du sol qui ne touchent qu'une faible partie de la surface terrestre, la grande majorité des constructions sont susceptibles de faire l'objet de travaux plus ou moins conséquents au moins tous les 150 ans, ne serait-ce que pour leur épargner une inévitable ruine d'usure.

## Chapitre deux. Méthodologies d'exploitation du corpus

A l'occasion des travaux, sauf consigne de sécurité particulière, l'intégralité de la construction s'avère relativement accessible (souvent plus qu'une habitation utilisée en tant que tel). Le contre-exemple est fourni par l'interdiction de marcher sur des sols fraîchement mis en place (béton coulé, carrelage posé) : ce fut le cas dans une propriété à Beaune [21054-54].

Au cours de la plupart des visites, un accord tacite est passé avec le propriétaire pour signaler l'engagement de travaux sur leur propriété. Ainsi, un petit nombre de propriétés déjà visitées a été investi à nouveau dans un contexte de chantier de restaurations donnant lieu fréquemment à de nouvelles découvertes (exemple à la ruelle des Juifs à Flavigny [21271-117]). Par ailleurs, ces particuliers comme les associations et les municipalités sont des relais de choix pour constituer une veille sur les travaux en cours ou projetés. Ce dispositif très informel permettrait d'éviter la disparition de trop de structures sans aucune observation préalable. Bien entendu, l'urgence absolue intervient au moment de destruction totale ou conséquente de constructions a priori médiévales (le cas est rare). A Chanceaux et Rougemont<sup>417</sup> la destruction de parties conséquentes de constructions antérieures au XVI<sup>e</sup> siècle est intervenue après la phase de prospection mais avant le déplacement dédié à l'analyse des façades sur ces sites....

En termes d'études approfondies, trois ensembles bâtis ont fait l'objet d'opérations archéologiques d'analyse générale de la construction avec rédaction d'un rapport dans le cadre d'une prospection thématique (étude de bâti). Ces constructions antérieures à 1500 sont situées dans la zone de l'ancien bailliage d'Auxois : à Moutiers-Saint-Jean [21446-5], Rougemont [21530-12] et dans le hameau de Le Palloux [21439-1] (commune de Montoillot)<sup>418</sup>. Ces trois bâtiments avaient été retenus initialement pour leur facilité d'accès, leur ancienneté, leur grande qualité architecturale et les réponses scientifiques offertes par la pratique de sondages – qui n'ont finalement pas été réalisés – dans les niveaux inférieurs. Une quatrième opération a consisté en l'analyse sommaire des élévations d'une construction qui faisait partie d'un ensemble plus vaste avec la pratique d'un sondage dans la cave (Flavigny-sur-Ozerain [21271-8]). Cette unique pratique de l'archéologie sédimentaire en préalable au projet de vidange de la cave a donné de bons résultats, tant sur l'objet bâti par l'observation des fondations de murs que sur son usage et la culture matérielle associée par

---

417 Il s'agit de [21530-1] à Rougemont et [21142-17] à Chanceaux.

418 Un résumé des principaux acquis sont présentés dans la Revue *Archéologie médiévale* (années 2017, 2018 et 2019).

l'étude du matériel (considérable) piégé dans les remblais successifs. Ici c'est le caractère de sauvetage qui a permis l'étude, souhaitée par le Service Régional de l'Archéologie<sup>419</sup>.

Les autres études approfondies portant sur une construction dans sa globalité ont concerné plusieurs bâtiments, presque tous situés dans la sphère auxoise. Recensons ainsi :

- le bâtiment 19 rue du Trop-Chaud à Flavigny [**21271-8**], qui forme la partie complémentaire de l'ancien ensemble bâti étudié dans le rapport
- le bâtiment dite Tour de Bourgogne rue Franklin à Flavigny [**21446-42**]
- une maison du XVe siècle à Pouilly-en-Auxois [**21501-6**]
- une maison à Semur-en-Auxois rue du Vieux Marché [**21603-63**]
- une maison à Auxonne rue Carnot [**21038-22**]

Il s'agit de constructions reconnues au préalable<sup>420</sup>, particulièrement accessibles et dont les vestiges médiévaux sont nombreux et de qualité. Leur état au moment de l'étude explique ces faits : en travaux pour un cas<sup>421</sup> et dans les autres exemples utilisés comme bâtiments annexes ou partiellement munis d'espaces de vie fonctionnels. La documentation rassemblée pour ces propriétés est légèrement moins conséquente que pour celles qui ont fait l'objet d'une opération archéologique soumise à autorisation. Elle permet néanmoins de proposer des arguments solides sur les questions épineuses de l'usage des espaces et le phasage de la construction.

Concernant les études ponctuelles, elles ont été réalisées sur une multitude de constructions, principalement localisées en Auxois. En particulier, trois bâtiments ont fait l'objet de campagnes de relevés multiples :

- l'hôtel de Beaune dit maison Petral place Monge [**21054-51**]
- un bâtiment rue de l'Ancienne Cure à Flavigny [**21271-111**]
- un bâtiment rue du Four à Flavigny [**21271-5**]
- une maison en ruine à Vellemont (commune de Grosbois-en-Montagne) [**21310-1**]

---

<sup>419</sup> Rappelons que l'archéologie du bâti s'inscrit de manière réglementaire dans l'archéologie préventive depuis la circulaire de 1985 et les lois de 2001 et 2003.

<sup>420</sup> Cette démarche de l'examen des intérieurs ne fait pas l'impasse sur le recueil informations. Considérant l'incertitude des possibilités d'accès renouvelées, elle s'apparente à un diagnostic archéologique qui fait suite aux phases de repérage et d'observations de base.

<sup>421</sup> Dans ce cadre particulier, des hypothèses de compréhension et restitution des structures ont été transmises aux maîtres d'œuvres avant la fin de la rédaction du rapport.

Les opérations d'analyse archéologiques officiellement déclarées et quelques autres chantiers de moindre importance ont été soutenues par une structure associative regroupant plusieurs chercheurs dont certains doctorants médiévistes : l'Association archéologique de Bourgogne (Assab). La participation et l'investissement de plusieurs membres, en particulier pour deux opérations, a été décisive.

### *A.4.b. Méthodes et résultats*

Pour les cas du sondage et des opérations archéologiques ayant nécessité la remise d'un rapport, la méthode d'investigation est précisée dans ces documents techniques.

L'examen proprement dit de la maison médiévale bourguignonne, à la base de notre inventaire descriptif et de toutes les particularités que nous pourrions en déduire, doit beaucoup à la science des faits qu'est l'archéologie du bâti<sup>422</sup>. En effet, loin de posséder la machine à remonter le temps convoitée avec humour par plusieurs chercheurs<sup>423</sup>, nous devons nous approprier les méthodes d'analyse des structures bâties qui recoupent quelque peu les modes opératoires de datations, déjà évoqués<sup>424</sup>.

L'archéologue du bâti est bien le seul à pouvoir en estimer et déchiffrer la complexité et en faire la « déconstruction mentale »<sup>425</sup>. Il s'agit de pouvoir restituer l'aspect premier d'un édifice, les événements architecturaux et les caractéristiques du bâti sous formes d'hypothèses basées sur une

---

422 La définition d'archéologie du bâti peut être « étude stratigraphique des élévations d'un édifice, quel qu'il soit, mise en perspective par l'analyse des contraintes exercées par le milieu (histoire, ressources, techniques) et par celles issues des impératifs extérieurs et de la culture des commanditaires (éventuellement successifs) » (CAZES Quitterie, *Toulouse médiévale en perspectives entre archéologie et histoire de l'art*, Paris, Université Paris I-Panthéon-Sorbonne (thèse d'habilitation à diriger des recherches en histoire de l'art et archéologie sous la direction de Christiane PRIGENT), 2008, p. 20).

423 PETITDENT Yves, BENET Jérôme, JUFFARD Olivier, SAINT JEAN VITUS Benjamin, et *alii*, « Maisons médiévales de Semur-en-Auxois... », *op. cit.*, p. 4.

424 Certains organismes comme le CEM (Centre d'études médiévales) d'Auxerre propose des stages en techniques d'archéologie du bâti pour se familiariser avec ces méthodes. Nous avons pu en profiter.

425 PARRON-KONTIS Isabelle, « Unités de construction et objets archéologiques », dans Isabelle PARRON-KONTIS, Nicolas REVEYRON (dir.), *Archéologie du bâti : Pour une harmonisation des méthodes*, Actes de la table ronde "Archéologie du bâti - Pour une harmonisation des méthodes" des 9 et 10 novembre 2001 à Saint-Romain-en-Gal, Paris, Errance, 2005, p 15.

## Chapitre deux. Méthodologies d'exploitation du corpus

observation précise des structures<sup>426</sup>. La prise en compte d'un maximum de données permet d'apporter un éclairage nouveau aux éléments sous nos yeux : il est par exemple possible avec une certaine rigueur de déterminer la fonction originelle des pièces dans des contextes difficiles. Admettons-le tout de suite : nous restons impuissants face à quelques vestiges trop restreints ou non accessibles. Par ailleurs, les interprétations doivent toujours se faire après l'enregistrement des données, afin d'éviter les idées préconçues.

Concrètement, il s'agit d'analyser et d'observer<sup>427</sup> tout ce qui peut l'être : l'appareillage, le décor, les couvrements, les supports, les matériaux, les portes et fenêtres, les traces de l'occupation des lieux, etc. Une lecture du mur – exercice qui demande autant de prudence que le déchiffrement de l'écriture d'un acte ancien – permet en particulier de « repérer les défauts de joints, dans le sens horizontal comme vertical ; les décalages d'assises, les arasements dans le sens horizontal ; les « coup de sabre », une linéarité anormale, dans le sens vertical »<sup>428</sup>, mais aussi les changements de matériaux. Quelques pièges existent comme les reprises de construction correspondant à une phase d'édification de la maison : rien n'empêche sa construction dans la durée, par ajouts progressifs de membres d'architecture selon les besoins, à défaut d'une édification d'un seul jet<sup>429</sup>. Les observations archéologiques sont aussi de bons moyens pour reconnaître les pathologies de la construction. Les structures sont analysées une à une. Par exemple, le type, la position dans le bâtiment (élévation travée et niveau), le décor, la modénature et la cohérence du montage doivent idéalement être précisés pour toute structure ancienne ou suspectée de l'être<sup>430</sup>. Toutes les données sont consignées mais sans forcément coller à une grille d'analyse<sup>431</sup>. De la même manière, la description proposée doit correspondre avant toute phase interprétative à l'état actuel sans distinction de chronologie<sup>432</sup>.

---

426 « Chaque maison est complexe, et une façade banale peut permettre malgré tout à un oeil curieux de lui retrouver, de claveau à moitié enfoui sous le ciment, en reprise d'appareil qu'on a cherché à camoufler sous l'unicité de l'enduit, le visage d'un autre temps, petit fil d'Ariane, témoin fragile. » (DURAND Micheline, *Substructions vézéliennes...*, *op. cit.*, p. 2).

427 Pour Pierre Garmy l'archéologue du bâti doit « démonter, disséquer, décrouter, fouiller, sonder, relever, dessiner, photographier, prélever » (GARMY Pierre, *Villes, réseaux et systèmes de villes...*, *op. cit.*, p. 160).

428 JOURNOT Florence, « Archéologie du bâti », *op. cit.*, p. 137.

429 DEFFONTAINES Pierre, *L'homme et sa maison...*, *op. cit.*, p. 229.

430 Seule méthode pour discriminer d'éventuelles réemplois comme démarche essentielle de la bonne caractérisation des composants conservés d'une construction (FERRARESSO Ivan, « *L'architecture rurale...* », *op. cit.*, p. 11).

431 Le manque d'homogénéité des constructions et des situations d'analyse complique l'utilisation d'une telle grille (FERRARESSO Ivan, « *L'architecture rurale...* », *op. cit.*, p. 8).

432 FERRARESSO Ivan, « *L'architecture rurale...* », *op. cit.*, p. 9.

## Chapitre deux. Méthodologies d'exploitation du corpus

Toutes les observations ainsi faites sont à consigner, avec suffisamment de détails pour éviter d'avoir à retourner sur les lieux mais aussi pour pouvoir relier les indications sur une structure vue en plusieurs temps (comme un mur dont les deux parements ne sont pas observés au même moment). Le mode opératoire dépend du bâtiment étudié, de son état et des limites liées au contexte d'intervention<sup>433</sup>. Les éléments de la maison tels que le plan, les murs, le voûtement, l'appareil, les supports, les ouvertures, les escaliers, les discontinuités du bâti, et autres sont soigneusement décrits pour permettre dans un second temps des comparaisons et caractériser au mieux le type de structure. L'utilisation de formulaires de type fiche-habitat ou des tableaux aide à mieux cibler les types d'appareils, les tailles de pierres ou les matériaux et à gagner du temps dans la caractérisation de la maison (contrairement à la fouille, l'archéologue du bâti peut être amené à multiplier les supports d'études ce qui demande de mieux gérer le temps). Il est regrettable que d'une publication à l'autre le vocabulaire de l'architecture ne soit pas identique, ce qui interroge sur les choix à pratiquer dans ce domaine. Les imprécisions sont dues aux différences de terminologie entre disciplines<sup>434</sup> et à la multiplication des dictionnaires sur le sujet<sup>435</sup>.

L'observation se veut particulièrement fine pour les bâtiments investis de manière assidue, et c'est en cela que les relevés ont une grande utilité comme supports de certains caractères observés. Les relevés architecturaux manuels, de la façade à la simple moulure de baie en passant par la charpente ont concerné plusieurs ensembles. Ils sont numériquement peu nombreux en proportion du nombre de bâtiments dans le corpus<sup>436</sup>. La démarche porte essentiellement sur la représentation graphique orthonormée d'une structure retenue pour sa visibilité, sa complétude et son état de conservation exemplaire. Ces relevés sont réalisés en extérieur ou en intérieur, avec un axe ou par triangulation, à l'échelle adéquate. Dans plusieurs cas ils ont pu être faits - tout comme des croquis annotés de nombreuses prises de dimensions - grâce à la possibilité de travailler seul en autonomie (souvent les charpentiers). Les relevés en pierre à pierre sont plus longs à réaliser que ceux qui relèvent seulement les structures ponctuelles (comme les baies) mais ils permettent de prouver au plus juste l'existence de bouleversements du bâti (et donc de phasage)<sup>437</sup>.

---

433 BURNOUF Joëlle, « Discours d'introduction », *op. cit.*, p 11.

434 Les méthodes de description des Monuments historiques (théorisé dans : IVAIN Jeannette, DE MASSARY Xavier, *Système descriptif de l'architecture*, Paris, Editions du Patrimoine, 1999, 298 p. (Documents et méthodes, 5).) peuvent différer de l'appréhension de l'objet bâti qu'ont les archéologues.

435 REVEYRON Nicolas, « L'apport de l'archéologie du bâti dans la monographie d'architecture » *op. cit.*, p. 3.

436 Le croquis en revanche est systématique, comme choix entre l'efficacité et l'exactitude.

437 Les bons dessinateurs exécutent un mètre carré par heure de relevé pierre à pierre.

## Chapitre deux. Méthodologies d'exploitation du corpus

Les relevés sous forme de dessins techniques constituent l'une des productions majeures de l'archéologue du bâti, comme « support de l'analyse archéologique »<sup>438</sup>, pour mener la réflexion sur plusieurs points. Ils permettent de mettre en valeur des caractères d'*unicum* ou *typicum* du bâtiment et de ses composantes. Comme élément homogène, il précise la forme, l'harmonie et l'association de structures. A défaut, il est diachronique, exprime une rupture et détermine des changements dans les usages. Comme c'est bien souvent le seul élément bâti bien conservé de la construction, cela limite la compréhension globale. A l'échelle du relevé, bien peu de phasage et relations stratigraphiques liés au reste de la construction peuvent d'ailleurs être précisés. C'est une aide efficace dans la réflexion par la visualisation plus directe des éléments importants que sur une photographie ou même plus éloquente que l'observation *in situ* des reprises et évolutions notamment. Ils permettent de surcroît de mieux appréhender le traitement de l'espace pour les relevés en plan<sup>439</sup>, la distribution pour les axonométries ou les relevés en coupes, le décor et l'agencement de la façade par un relevé d'élévations et des détails architecturaux (mouluration ou endroits sensibles) pour les relevés pierre à pierre ou relevés précis sur des surfaces limitées. Le dessin peut mettre en évidence les différences Unités Stratigraphiques Construites (USC) par une accentuation de leur contour et un code de couleurs. Notons au passage l'utilisation du dessin pour restituer un état ancien de la maison, lorsque l'étude est terminée ou au moins bien avancée<sup>440</sup>. Il s'agit alors, après une analyse par démontage intellectuel, d'interpréter l'ensemble par remontage<sup>441</sup>. A noter que la restitution ne porte pas forcément sur l'état initial du bâtiment mais en général sur sa phase principale d'utilisation. Toutes ces techniques sont utilisées différemment selon les cas, afin de collecter au mieux les données pour l'étude d'un espace en trois dimensions. Notons que dans certains cas des relevés existants, réalisés par des architectes, topographes ou d'autres chercheurs peuvent être numérisés, repris sur place et en DAO et complétés<sup>442</sup>. Les ajouts postérieurs peuvent avant tout concerner le phasage – rarement précisé - identifié au contact des structures.

---

438 PETITDENT Yves, BENET Jérôme, JUFFARD Olivier, SAINT JEAN VITUS Benjamin, et *alii*, « Maisons médiévales de Semur-en-Auxois... », *op. cit.*, p. 4. A Autun, les très nombreux relevés opérés dans les maisons de chanoines forment véritablement la base de l'étude. (SAPIN Christian, « Etude archéologique/étude du bâti : Autun, un quartier épiscopal et canonial », dans *Les nouvelles de l'archéologie*, n°53-54, Paris, Errance, 1993 p. 13-18).

439 Habituellement réalisé un mètre au-dessus du sol, le relevé en plan peut se faire par rayonnement, en abscisses et ordonnées, par triangulation ou planimétrie (JOURNOT Florence, « Archéologie du bâti », *op. cit.*, p. 142).

440 Il semblerait que l'IGN propose ou proposait un service de restitution axonométrique des bâtiments, et notamment des maisons.

441 GUILDS Rollins, « Le dessin en archéologie monumentale : une conception méthodologique », dans Isabelle PARRON-KONTIS, Nicolas REVEYRON (dir.), *Archéologie du bâti : Pour une harmonisation des méthodes*, Actes de la table ronde « Archéologie du bâti - Pour une harmonisation des méthodes » des 9 et 10 novembre 2001 à Saint-Romain-en-Gal, Paris, Errance, 2005, p 24.

442 Il a été rappelé au début l'importance numérique de cette ressource notamment dans les services patrimoniaux (Inventaire et Monuments Historiques).

## Chapitre deux. Méthodologies d'exploitation du corpus

La photographie peut aussi être considérée comme un document de choix. En revanche, elle ne peut se substituer au dessin archéologique qui n'a pas la même fonction<sup>443</sup>. Le cliché photographique doit servir à trois choses<sup>444</sup> : comme pièce à conviction pour montrer un état, notamment pour les photographies anciennes ou dans le cas de la documentation au cours de travaux, pour appuyer un raisonnement sur ce qui est visible sans dessin et comme illustration. L'action de photographier en elle-même nécessite quelques précautions comme s'assurer du réglage de l'appareil, de la lisibilité du sujet, des bons choix en matière de point de vue, éclairage et échelle. Comme pour le dessin, la poursuite de ce type d'opération en milieu privé amène quelques contraintes : il faut souvent s'accommoder de la poussière, du bazar, des objets encombrants et d'une accessibilité restreinte, autrement dit des choses sur lesquels on ne peut guère aisément intervenir.

Il est possible de travailler directement à partir des photographies dans le cas de la photogrammétrie, en disposant de mesures, de points de repères (ou cibles) et de logiciels. Un relevé exécuté à partir de calques peut alors directement se faire sur ces photos redressées (ou orthophotographies). Cela a été effectué dans quelques cas (exemple façade du Grenier de Flandres), ce qui demande d'avoir un accès (notamment par une échelle) à la partie haute d'une façade. Les relevés de points directement au théodolite laser ou au tachéomètre garantissant un résultat géoréférencé souvent plus précis se généralisent. L'enregistrement de données en 3D au laser (tachéométrie, scanographie laser, monophotogrammétrie) éventuellement aidé de drones, est mis en place depuis un certain nombre d'années. Le gain de temps sur place est certain, à partir d'une bonne maîtrise de ces appareils. En revanche, cela implique des outils informatiques capables de traiter des données conséquentes : ce temps de traitement est d'ailleurs gourmand en temps<sup>445</sup>. Cette technique permet par la suite la restitution du rendu 3D pour les simples volumes ou même avec les textures, via la photomodélisation<sup>446</sup>. Le traitement par ordinateur peut aussi restituer l'éclairage des pièces. Je n'ai pas pu profiter de ces outils performants.

---

443 Aymar Verdier et François Cattois l'assuraient déjà au XIX<sup>e</sup> siècle : « les oeuvres de la main de l'homme auront toujours une expression de vie, un trait d'intelligence qui manquera constamment aux photographies » (VERDIER Aymar, CATTOIS François, *Architecture civile et domestique au Moyen Âge et à la Renaissance*, T.1, Paris, Didron, 1855, p. III-IV).

444 CHENE Antoine, FOLIOT Philippe, REVEILLARC Gérard, *La pratique de la photographie en archéologie*, Aix-en-Provence, Edisud, 1999, 143 p.

445 BOTO-VARELA Gerardo, HARTMANN-VIRNICH Andreas, NUSSBAUM Norbert, REVEYRON Nicolas, TALLON Andrew, « Archéologie du bâti : du mètre au laser », *Perspective n°2*, 2012, p. 329. Il ne s'agit pas du temps pour exécuter le relevé pierre à pierre en calque informatiquement mais pour traiter et situer l'image et les données qu'elle porte par rapport aux autres.

446 DE LUCA Livio, *La photomodélisation architecturale : relevé, modélisation et représentation d'édifices à partir de photographies*, Paris, Eyrolles, 2009, p. 15-25.

## Chapitre deux. Méthodologies d'exploitation du corpus

Rappelons d'ailleurs que la pratique des photographies redressées et les méthodes numériques du dessin limitent le contact avec le bâtiment et donc peuvent priver d'informations<sup>447</sup>. Hors il semble acquis que le gain de connaissances du chercheur, surtout en début de carrière, est colossal par un contact direct et prolongé de l'objet mur. Le relevé manuel privilégie l'approche du détail tant dans la collecte que dans le traitement des données. Le détail de la mise en représentation est acquis par les nouvelles technologies mais l'observation fine perd inévitablement en qualité si elle est réalisée à distance.

Un contexte de mise en chantier de la construction facilite les actions sur les structures, en particulier les nettoyages et piquetages ponctuels (surtout si la couche d'enduits est destinée à être retirée). Les échafaudages et autres échelles garantissent un accès facilité au plus près des façades et de la partie haute des maçonneries intérieures<sup>448</sup>. Pour l'analyse et en particulier la pratique de relevés il est important de prévoir une plage horaire confortable. Une efficacité certaine a été apportée dans quelques cas par l'aide fournie par des collègues. Dans le cadre de travaux en revanche, il est nécessaire d'œuvrer au même moment que les ouvriers avec la bonne connaissance des mesures de sécurité.

Les investigations spécialisées réalisées sur place, en termes d'études comparatives, avec des outils spécifiques, l'analyse de l'environnement spatial et d'autres approches qui demandent quelquefois d'effectuer des prélèvements sont présentées à la suite de ce présent chapitre.

---

447 HARTMANN-VIRNICH Andreas, « Transcrire l'analyse fine du bâti : un plaidoyer pour le relevé manuel dans l'archéologie monumentale » dans GALLET Yves (dir.), *Ex Quadris Lapidibus : la pierre et sa mise en œuvre dans l'art médiéval, mélanges d'histoire de l'art offerts à Eliane Vergnolle*, Turnhout, Brepols, 2011, p. 193.

448 C'est l'occasion de réaliser des prises de vue nouvelles sur l'environnement bâti et sur les vestiges de propriétés voisines rendus opportunément visibles par la position en hauteur.

## B. Quelques pistes pour approfondir la recherche

### B.1. Un point sur les éléments de comparaisons et la datation des formes et des décors

#### *B.1.a. Les comparaisons typo-chronologiques*

L'accumulation de données qui se positionnent sur une grille de critères à plusieurs entrées (dates, lieux, typologies...) rend possible un traitement statistique intéressant. Un travail utile est l'identification de similitudes aussi bien dans l'exécution matérielle que dans l'intentionnalité de celle-ci. Ces rapprochements qui portent sur des choix d'emplacement, modes de construction et de distribution et les décors sont un des piliers de la réflexion en histoire de l'architecture. Ces éléments sont à considérer indépendamment des usages possibles du bâtiment. C'est pourquoi les associations et comparaisons sont tout naturellement ouvertes à d'autres types architecturaux.

L'établissement de catalogues comparatifs des formes et décors pour certaines entités architecturales structurantes telles les caves, portes, fenêtres, soupiraux, puits, cheminées, tourelles ou plus simplement les moulures permet, par des rapprochements, de proposer une estimation chronologique large. Ce type d'approche est rendue difficile par l'absence d'enquête typo-chronologique ou chrono-technologique sérieuse globale sur la forme de certaines structures, en particulier les baies, tant pour l'architecture civile que pour les autres constructions monumentales ou non<sup>449</sup>. Les données sont en particulier très maigres concernant les structures intérieures comme les cheminées et charpentes. Au-delà des livrets des catalogues techniques avec relevés du Centre de Recherches des Monuments Historiques, il y a bien quelques essais à l'échelle régionale<sup>450</sup> ou qui concernent certains détails structurels. En Bourgogne, les tableaux de positionnement chronologiques proposés souffrent d'un corpus trop restreint<sup>451</sup> ou du manque de précisions dans

---

449 Citons quelques contre-exemples : BERNARDI Philippe, « De la forme nouvelle aux nouvelles applications de la forme : une brève histoire de la croisée en Provence », dans Patrice BECK (dir.), *L'innovation technique au Moyen Âge, Actes du VI<sup>e</sup> Congrès international d'archéologie médiévale tenu en Bourgogne les 1-5 octobre 1996*, Paris, Errance, 1998, p. 224. (Archéologie aujourd'hui). Et BONIFAS Brigitte, "Maisons des XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles à Béziers (Hérault)", dans *Archéologie du midi médiéval*, T. 7, Carcassonne, CAML, 1983, p. 107-124.

450 Exemple des modénatures en Alsace et dans certains départements par Charles-Laurent Salch.

451 HALBACH Anke, *Wohnbauten des 12. bis 14. Jahrhunderts in Burgund*, Cologne, Vertrieb, Abt. Architektur des Kunsthistorischen Instituts, 1984, 601 p.

## Chapitre deux. Méthodologies d'exploitation du corpus

l'évolution des formes de baies<sup>452</sup>. L'association des structures d'une même phase dûment identifiée afin de nourrir des comparatismes n'était pas forcément au cœur des préoccupations des chercheurs qui m'ont précédé ; en particulier les vestiges intérieurs sont difficilement considérés comme témoignages de choix. Globalement, il manque de datations précises pour situer un horizon chronologique d'un ensemble de points homogènes d'une même construction. Voyons donc quelle approche adopter pour préciser les datations à partir des nombreuses données accumulées.

Le raisonnement repose sur l'identification de la reproduction de modèle d'un bâtiment à l'autre, indépendamment des contraintes contextuelles et de la finalité d'usages. Appréhender le phénomène de transmission de modèle revient à réfléchir sur les innovations et conservatismes – cette dernière pratique est déjà évoquée dans la méthodologie des datations. L'innovation concerne tant la hardiesse de résolution technique que les choix d'aménagements, de décors qui sont à l'origine de l'évolution d'un style architectural. Traditionnellement, les traits techniques et détails d'ornementations sont à associer à l'évolution progressive des pratiques des acteurs de la construction (architectes, maçons...) et des styles généraux. Les choix possibles sur l'emplacement et l'apposition de décors relèvent en revanche plus directement du commanditaire<sup>453</sup>. Ce dernier peut choisir de se démarquer par des références qui font échos à son mode de vie et à sa culture littéraire. Précisons cependant que certains décors, en particulier les décors peints, peuvent être réalisés un certain temps après la phase de construction. Il semble ainsi avéré que les peintures sur la façade à pan de bois sur cour de l'hôtel de Saulx à Beaune [21054-28] sont réalisées plusieurs années à plusieurs décennies après la construction. Une remarque semblable peut être formulé pour les statues qui peuplent les niches ornées, qui peuvent être récupérées d'une autre construction, et donc s'avérer plus anciennes, ou qui peuvent être exécutées a posteriori.

Pour la typologie de formes, il faut bien s'assurer de la bonne restitution de l'état initial de l'élément considéré. Les différentes variantes sont appréhendées pour des structures similaires d'un même bâtiment, à l'échelle d'un site ou d'une région. Il est possible de déterminer de grandes familles dans les types. Bien entendu, les rapprochements entre les types ne traduisent pas

---

452 CROTET Louise-Marie, *Les façades des maisons en pierre au Moyen Âge à Dijon*, Dijon, Université de Bourgogne (mémoire de maîtrise en Archéologie médiévale dirigé par Denis CAILLEAUX), 2003, 2 volumes, 146 p.

453 De ce fait, il semble que ces éléments de style s'exportent mieux et plus vite que les modèles techniques très empreints des contraintes locales.

directement une similitude chronologique précise, à cause des phénomènes de néo (emprunts à d'autres temps), exo (à d'autres lieux) et pseudo (à d'autres groupes)<sup>454</sup>.

Partant de la compréhension de ces mécanismes, les datations des structures sont précisées par la typo-chronologie qui tend à reposer sur certaines bases solides quand elle est pratiquée sur un cadre géographique, social et technique précis<sup>455</sup>. Il faut partir de structures référentes : des structures bien datées d'une construction et les structures associées (le caractère synchrone est établi par la compréhension archéologique). Il existe pour le cas des demeures trois principales ressources pour préciser les datations au mieux à l'année près : les chronogrammes, les données textuelles et les analyses en archéométrie (surtout la dendrochronologie).

### *B.1.b. A l'année près : les millésimes de commémorations*

Les chronogrammes, appelés communément millésimes, sont les inscriptions de dates commémorant généralement l'année d'édification d'une construction<sup>456</sup>. Ils apparaissent surtout à partir du XVI<sup>e</sup> siècle en particulier pour l'architecture civile : rares sont les maisons médiévales antérieures datées par ce biais<sup>457</sup>. Quatorze maisons intégrées dans le corpus comportent des chronogrammes (**Annexe 1**). Les dates portées se concentrent sur la décennie 1540-1550 à deux exceptions près (la maison Pétral à Beaune 1522 [**21054-51**] et l'hôtel Legouz de Gerland 1538 [**21231-79**])<sup>458</sup>. Les chronogrammes s'observent en milieu urbain (Dijon, Beaune, Auxonne et Noyers<sup>459</sup>) et contexte de bourg pour Is-sur-Tille et Fontaine-les-Dijon. La date est signalée en façade sur rue ou sur cour : seule l'exemple de Fontaine-les-Dijon (SUP1023) offre une date sur une poutre intérieure en contexte privé. Les façades en question correspondent à des hôtels de qualité

---

454 BRUNEAU Philippe, BALUT Pierre-Yves, *Artistique et archéologie*, Paris, Presses de l'Université de Paris Sorbonne, 1989, p. 138-144. Ainsi, Astrid Huser rappelle que l'analyse typo-chronologique est limitée du fait des « adaptations permanentes, des contraintes que l'usage local impose à des modèles nouveaux, des formes variées de résistance face au changement, de la pluralité des styles à un même moment, de la finalité de l'ouvrage... » (HUSER Astrid, « Stratigraphie des murs et archéologie préventive : une maison médiévale à Montpellier », *Archéopages n°12, mars 2004*, Inrap, p. 14-21).

455 JOURNOT Florence, *La maison urbaine au Moyen-Age : art de construire et art de vivre*, Paris, Éditions Picard, 2018, p. 312.

456 Certains, apposés a posteriori, pourraient correspondre à une mutation de propriété, mais ils semblent minoritaires (ESQUIEU Yves, « Les critères de datation », ESQUIEU Yves, PESEZ Jean-Marie (dirs), *Cent maisons médiévales en France (du XII<sup>e</sup> au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle)*, Paris, CNRS Éditions, 1998, p. 44).

457 La date portée « 1453 » sur la maison des Sangliers de Bourgogne [**89279-7**] à Noyers est apocryphe et même certainement incohérente.

458 La maison Bossuet à Seurre comporte une date portée de 1504 sur le blason du portail mais elle se trouve hors zone d'étude.

459 A noter l'absence d'exemples pour les villes capitales de bailliage pourtant assez riches de Semur-en-Auxois et Châtillon-sur-Seine.

## Chapitre deux. Méthodologies d'exploitation du corpus

qui exposent largement un important registre décoratif. Lorsque le millésime repose sur un support de pierre, il se trouve associé aux décors sculptés, présenté seul ou accompagné d'inscriptions dédicatoires ou de formules moratoires, éventuellement dans un cartouche. Dans plusieurs cas, il est associé à une structure qui renouvelle totalement les modes de vie et modes d'expression de l'art de bâtir et d'orner la construction : la galerie en pierre sur cour munie de nombreux niveaux. A défaut, la date est associée à un système d'arcades à Dijon (hôtel de Benigne de Serre [21231-77]) et Auxonne [21038-9]. A Noyers, le chronogramme inscrit sur le bois se veut plus discret, interrompant les moulures d'une poutre sablière [89279-20] et les ornements en rinceaux des poteaux (qui s'apparentent à des pilastres) d'un rez-de-chaussée en pan de bois [89279-35]. La maison d'Auxonne [21038-9] n'est comptée que pour une fois mais elle présente deux chronogrammes : « 1548 » dans un cartouche sur la façade sur rue et « 1546 » sur de très nombreux carreaux de sol à légende en position de réemploi dans plusieurs pièces supérieures de la construction. Cet exemple est symptomatique de la diversité des supports et de l'usage du chronogramme comme outil de représentation de soi et preuve matérielle durable de ces réalisations.

Que ce soit pour dater une construction initiale ou une reconstruction, la pierre où se trouve la date fonctionne avec l'unité architecturale dans laquelle elle s'insère : beaucoup de chronogrammes ne permettent de dater qu'une reconstruction ou réaménagement plus ou moins conséquent d'un ensemble plus ancien<sup>460</sup>. D'ailleurs, il faut se questionner sur la signification réelle de la date proposée : si la fin des travaux est souvent retenue, il peut aussi s'agir d'une phase de construction importante ou moins probablement du lancement des travaux. Les millésimes de graffiti en revanche, témoignent juste d'un passage furtif, ce qui n'enlève rien à leur capacité à constituer un *Terminus Post Quem* de choix<sup>461</sup>. L'hôtel Antoine de Chauvirey à Is-sur-Tille [21317-3] compte sur deux façades de facture similaire issues certainement d'une même conception initiale des chronogrammes (mais aussi des inscriptions) distincts : 1545 et 1551. Voilà qui sert de repère de choix pour estimer le temps des travaux de la seconde façade, et qui remet en perspective l'aspect novateur de certains éléments de style pour des chantiers qui durent de nombreuses années<sup>462</sup>. L'usage des chronogrammes connaît une expansion certaine dans les siècles postérieurs tant en milieu urbain que rural et sur des constructions variées<sup>463</sup>.

---

460 Le piège est fourni par l'utilisation de chronogrammes sur des pierres en réemploi (exemples à Flavigny-sur-Ozerain Grande Rue et peut-être à Epoisses).

461 Pour exemple, le graffiti « 1526 » dans l'embrasure d'une fenêtre à traverse à Semur [21603-59] permet de la situer chronologiquement avant cette date.

462 Même si les changements dans les conceptions architecturales du projet sont nombreux.

463 Leur nombre est considérable aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles notamment. Certains sites en comptent beaucoup comme marques d'une tradition ornementale ancrée (exemple d'Aignay-le-Duc). Les supports se diversifient :

### *B.1.c. Dater en laboratoire : la dendrochronologie*

Une approche de datation par étude de laboratoire se développe depuis plusieurs décennies et donne de beaux résultats sur l'architecture médiévale munie de structures de bois préservées. Je laisse à Christine Locatelli le soin d'expliquer la démarche :

« La dendrochronologie est un outil performant pour dater avec précision des bois conservés dans le contexte archéologique ou architectural. Usant de procédures statistiques, la datation d'une structure en bois requiert la collecte d'un ensemble d'échantillons qui doit permettre d'obtenir des résultats représentatifs. Dans les structures en place, cette collecte s'effectue par carottage. Les prélèvements subissent ensuite une préparation qui consiste à mettre en évidence les cernes annuels de croissance afin de mesurer leur largeur grâce à un matériel optique et informatique adapté. [...] La datation s'obtient par confrontations sur différents référentiels. [...] Une date dendrochronologique peut correspondre à l'année d'abattage des arbres lorsque la trace de l'écorce est observée sur les échantillons, et la saison de coupe déterminée en fonction de l'état d'élaboration du cerne sous écorce »<sup>464</sup>.

Les intérêts de cette dernière technique sont multiples : une date assez précise au minimum à la décennie près et dans de nombreux cas à l'année près de l'abattage (et bien souvent de l'utilisation) du bois est fréquemment fournie à partir de l'étude d'un nombre significatif de prélèvements. Le carottage s'effectue en priorité sur les poutres de bonne section qui conservent une longue séquence de cernes pour garantir de bons résultats. La recherche de vestiges d'aubier est essentielle dans le choix des poutres, et d'ailleurs, à ce titre, les poutres moulurées ne peuvent être retenues. Les prélèvements ne peuvent porter préjudice à la solidité de la structure, mais les trous sont quelquefois rebouchés pour des raisons esthétiques. Fréquemment mis en œuvre pour l'habitat médiéval, ce mode de datation donne d'excellents résultats en particulier pour les façades à pan de bois, pour des frais raisonnables.

Préférentiellement menée dans le cadre (avant pendant ou après) d'interventions archéologiques amenant une compréhension globale de l'objet bâti considéré<sup>465</sup>, l'étude dendrochronologique a porté ses fruits dans de nombreux exemples. La ville d'Orléans est la plus avancée en la matière avec la datation de centaines de maisons à pan de bois (supervisée notamment par l'archéologue

---

essentiellement le couvrent les baies (et notamment les porches cintrées et lucarnes) et tourelles d'escaliers mais aussi de manière plus marginale sur les linteaux de cheminées, les puits, les niches, les poutres et en graffiti sur les enduits.

464 BECK Patrice, CANAT Christine et alii, *Le clos de Chenôve : la cuverie et les pressoirs des ducs de Bourgogne, histoire archéologie, ethnologie (XIII<sup>e</sup> -XX<sup>e</sup> siècles)*, Bourgogne éditions du Patrimoine, 1999, p. 58.

465 ORCEL Alain, ORCEL Christian, DORMOY Christian, « La dendrochronologie en archéologie du bâti en milieu urbain », dans *Les nouvelles de l'archéologie*, n°53-54, Paris, Errance, 1993 p. 29.

## Chapitre deux. Méthodologies d'exploitation du corpus

Clément Alix). Cette démarche, qui profite en premier lieu aux propriétaires des bâtiments, renouvelle le discours en médiation culturelle sur ce thème, amène une prise de conscience collective de l'intérêt patrimonial de ces structures (par leur ancienneté irréfutable), apporte des connaissances utiles aux projets de restauration et participe à un apport scientifique conséquent révélé par les publications.

De facto, seules les maisons qui ont su conserver des éléments de bois peuvent être concernées par ce type d'étude : aussi les maisons urbaines à façades à pan de bois sont davantage concernées que les hôtels urbains et maisons paysannes conservées qui n'utilisent que la pierre en façade lorsque les éléments de planchers et charpentes anciens se trouvent inaccessibles ou font défaut. Dans l'absolu, la dendrochronologie pourrait concerner des huisseries ou des meubles assurément liés à la construction mais le cas de figure ne s'est pas présenté jusqu'ici.

En termes d'habitat médiéval, près d'une quarantaine de datations dendrochronologiques concerne la sphère bourguignonne (pour des bâtiments du XV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècles). Pour notre corpus, les premières datations sont proposées en 1992 à partir de prélèvements sur des façades à pans de bois de Dijon<sup>466</sup>. Dès ce moment, la maison aux Trois Pignons [21231-18] est reconnue comme l'une des maisons à pan de bois les plus anciennes de Côte-d'Or (vers 1440d). En parallèle, la même année les cloisons en bois de maisons en cours de destruction à Semur-en-Auxois [21603-65] et [21603-66] font l'objet d'une étude dendrochronologique dans un contexte d'archéologie de sauvetage exceptionnellement mené sur de l'architecture domestique. Pour ces premiers exemples, les datations sont à peine plus précises que les datations par considérations stylistiques eu égard à la méthodologie tâtonnante. Cependant, les fourchettes proposées (environ 15 à 25 ans près du XIII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècles) sont des données absolues. Le mode de préparation des poutres et les choix quelquefois restreints des dendrochronologues limitent les précisions chronologiques pour les études postérieures. Seules deux façades dijonnaises sont datées à la décennie près avec assez d'assurance. En 1997, la datation dendrochronologique de charpentes de granges à piles en Auxois donne des résultats plus précis<sup>467</sup>. Quelques années plus tard, le service de l'Inventaire offre par la datation dendrochronologique une datation précise d'une construction beaunoise du XIII<sup>e</sup> siècle : la maison d Grenier à Sel [21054-14].

---

466 Ces analyses s'inscrivent dans la continuité de la reconnaissance et de l'analyse des demeures médiévales de Dijon dirigée par Benjamin Saint-Jean Vitus au cours de son mémoire universitaire.

467 LAVIER Catherine, LOCATELLI Christine, *Étude et analyse dendrochronologiques de bois provenant de trois granges en Côte-d'Or (Marcilly-Ogny, Mont-Saint-Jean, Blancey)*, Laboratoire de Chrono-écologie, 1997, 4 p.

## Chapitre deux. Méthodologies d'exploitation du corpus

Même imprécises, les datations obtenues par la dendrochronologie des planchers de la maison dite des Sires de Domecy (rue Bocquillot) à Avallon [89028-18] ont permis de renseigner les différentes étapes de reconstructions du bâtiment à travers les siècles, largement appréhendées par une étude archéologique poussée<sup>468</sup>. La dendrochronologie appuie donc les hypothèses de phasage de la construction, quand les datations de façades dijonnaises situaient chronologiquement avant tout les modes d'assemblages et la mouluration d'ensembles cohérents (les pans de bois). A l'inverse du cas d'Avallon, la datation d'une façade à pan de bois d'une maison de Châtillon-sur-Seine [21154-10], basée sur un seul prélèvement qui donne par ailleurs un résultat imprécis, manque cruellement de re-contextualisation par l'absence de compréhension archéologique de la construction dans sa globalité<sup>469</sup>. L'interprétation de données non resituées est par essence malaisée.

Comme pour les chronogrammes, la dendrochronologie offre uniquement un horizon chronologique (que l'on souhaiterait idéalement voir réduit au minimum) à partir d'un *Terminus-post-quem* pour les structures associées stratigraphiquement aux poutres considérées. Il faut bien entendu éviter de considérer les réemplois dont la provenance est souvent questionnée : ce qui suppose encore une fois l'intervention souhaitée d'un archéologue. La réalisation de plusieurs prélèvements (au moins trois) sur des éléments distincts permet de pointer du doigt les anomalies explicables par le remplacement fréquent – et quelquefois difficile à identifier autrement - de parties de structures de bois (poutres de charpentes, de cloisons et de pans de bois, solives de planchers).

L'accumulation des études dendrochronologiques à l'échelle de la Bourgogne a permis de préciser et de fixer au mieux les référentiels régionaux utilisés dans les analyses de laboratoires. Ainsi, la qualité, l'assurance et la précision des datations est à présent optimale<sup>470</sup>, d'autant que le monopole des analyses est acquis pour un faible nombre de laboratoire. C'est d'ailleurs avec l'un d'entre eux qu'a pu être mené récemment l'étude dendrochronologique complète de trois ensembles bâtis sur le site de Semur-en-Auxois (**Annexes 2 et 3**).

Les méthodes précises de datation en laboratoire (ce qui exclut la datation radiocarbone) sont en général plus onéreuses. Notons le développement important de la datation par thermoluminescence des terres cuites qui est utile pour nos cas d'études sur les terres cuites

---

468 HONTCHARENKO Vanessa, « La maison des sires de Domecy à Avallon (Yonne) », *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre | BUCEMA* [En ligne], 14 | 2010, URL : <http://journals.openedition.org/cem/11492>.

Il semble qu'il est possible d'interpréter différemment ces résultats au regard des structures en pierre visibles.

469 Le contexte historique est néanmoins parfaitement présenté (MASSON Dominique, « Une maison à colombage : un exemple d'architecture traditionnelle » dans *Levons l'encre, 5e série n°7*, Dijon, Ecole les Lochères, 1995, p. 31-33).

470 D'ailleurs, certaines datations proposées il y a plus de vingt ans sont revues par ce biais (si le réexamen des échantillons s'avère faisable).

## Chapitre deux. Méthodologies d'exploitation du corpus

architecturales (tuiles, briques, carreaux de pavement). A notre connaissance, cette méthode ne concerne pas encore de demeures médiévales positionnées dans notre territoire d'étude à ce jour.

Avec les trois procédés énumérés, le bilan de datations précises est bien maigre. La dendrochronologie ne propose que peu souvent des datations plus précises qu'à cinq ans près. Seules les études dendrochronologiques récentes portées dans le cadre de notre thèse permettent de disposer de dates relativement précises. Les textes et les chronogrammes proposent bien une année précise mais qu'il s'agit d'intégrer dans un processus souvent pluri-annuel<sup>471</sup>. Un groupe de travail avorté au sein du Cecab<sup>472</sup> se proposait de dénombrer (et documenter) les structures (surtout fenêtres et cheminées) de bâtiments bourguignons précisément datés (à 5 ou 10 ans près) par au moins deux de ces procédés. Force est de constater qu'il est difficile de trouver un nombre satisfaisant d'éléments datées avec fiabilité dans les demeures de la partie nord du duché.

Le principe de la typochronologie incite à soumettre à une étude comparative des constructions de diverses natures, surtout pertinent sur une échelle de l'ordre du quart de siècle et dans un contexte géographique donné. Aussi, il est tout naturel de se tourner vers les autres types de constructions (et notamment l'architecture monumentale) qui partagent la même implantation géographique que les maisons. Les constructions monastiques, hospitalières et castrales présentent les similitudes les plus évidentes avec l'architecture domestique. On y retrouve dans des proportions souvent bien distinctes des aménagements liés à la notion d'habitat : cheminées, fenêtres à coussièges... L'architecture religieuse a néanmoins des points de convergence avec l'aspect des demeures parmi les mieux bâties : les modes de constructions et les décors sont assez similaires dans plusieurs nombreux cas.

Des phases de constructions de plusieurs de ces monuments ont pu être datées assez précisément, cela fixe des balises chronologiques fiables. Outre la présence fréquente de chronogrammes à partir de l'introduction du style et décor de la seconde Renaissance française, les mentions d'archives s'avèrent bien plus explicites et aisées à trouver que celles concernant l'habitat de par la nature de la construction et la qualité des commanditaires. Ainsi, les phases de

---

<sup>471</sup> Heureusement, les demeures ne font que rarement l'objet de chantiers de construction d'une durée supérieure à 10 ans contrairement aux monuments castraux et religieux et aux grands établissements (monastères, hôpitaux...).

<sup>472</sup> Animé notamment par B. Collas et G. Fraisse.

construction de l'hôtel du duc à Dijon sont documentées par les registres de comptabilité<sup>473</sup>. Les études dendrochronologiques ont concerné plusieurs constructions, en particulier des propriétés de collectivités et notamment des châteaux. La qualité de ces expertises (apportant des datations précises et assurées) est assurée par la multiplicité des prélèvements sur une même construction voire une même structure (plusieurs dizaines à la tour de l'Orle d'Or de Semur-en-Auxois rien que pour la charpente et quatre plafonds !). Généralement, ces datations concernent des constructions dotées de nombreux éléments de décors et moulurations (exemples de l'Hôtel Dieu de Beaune, de la porte Guillier de Semur-en-Auxois<sup>474</sup>) ou présentant une forme de construction particulière (le cellier des ducs de Bourgogne à Chenôve). Souvent réalisées dans le cadre de travaux, les analyses dendrochronologiques se trouvent efficacement couplées à des études archéologiques de la construction<sup>475</sup>.

Les similitudes dénombrées entre les maisons et des monuments peuvent s'interpréter comme des références explicites si assez d'arguments de contextes le permettent : l'ouverture d'un chantier commun, les possibilités économiques et techniques réunies, et la suspicion ou preuve de commanditaires communs. En bénéficiant de documents d'archives, il a été facilement démontré les rapprochements entre l'hôtel Benigne de Serre [21231-77], des constructions dans le Val de Saône et certains traits constructifs communs entre des hôtels de style Renaissance de Dijon et les chantiers d'embellissement du début du XVI<sup>e</sup> siècle de l'église Saint-Michel<sup>476</sup>.

Des comparaisons assez évidentes sont possibles avec les demeures bien datées dans les départements voisins de la zone d'étude. Nous avons surtout connaissance d'études dendrochronologiques qui constituent des référentiels régionaux solides. La Saône-et-Loire est en avance pour ce type de démarche avec plusieurs datations à Cluny et Tournus<sup>477</sup>, mais aussi

---

473 MOUILLEBOUCHE Hervé, *Palais ducal de Dijon : le logis de Philippe le Bon*, Chagny, Centre de castellologie de Bourgogne, 2014, 229 p.

474 LOCATELLI Christine, POUSSET Didier, « Les bois ouvrés de la tour Lourdeault et de la porte Guillier de Semur-en-Auxois : de l'abattage à la mise en place », dans BENET Jérôme, *Semur-en-Auxois au XV<sup>e</sup> siècle, le paysage d'une bonne ville du duché de Bourgogne sous les Valois*, *Bulletin de la Société des Sciences Historiques et Naturelles de Semur-en-Auxois et des fouilles d'Alesia*, T. CXVIII (2010), Semur-en-Auxois, Imprimerie Bordot, 2011, p. 237-242.

475 Ce fut le cas à l'église Saint-Philippe et Saint-Jacques de Châteauneuf (Avec étude archéologie par Sylvain Aumard du CEM d'Auxerre), au cellier du Clos-Vougeot, à la grange de Cîteaux et aux châteaux de Maulnes et Bussy-la-Pesle.

476 CHEDEAU Catherine, *Les arts à Dijon au XVI<sup>e</sup> s., les débuts de la Renaissance (1494-1551)*, thèse de doctorat en art et archéologie, Paris, Université de Paris 4, 1992, 2 volumes. Et GULCZYNSKI Henri-Stéphane, *L'architecture à Dijon de 1540 à 1620*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 1999, 2 volumes.

477 Dans le cadre des recherches du Centre d'Études Clunisiennes et de la recherche doctorale de Benjamin Saint-Jean Vitus.

## Chapitre deux. Méthodologies d'exploitation du corpus

quelques cas à Autun. Parmi eux, quelques études fournissent des dates bien précises : 1466-1467 à la Grande Maison de Cuisery, 1468-1469 à la maison Sévigné de Bourbon-Lancy, 1487 pour l'hôtel des Bons Enfants à Saint-Julien-du-Sault, 1506 pour le 10 rue de l'Yonne à Auxerre, 1520 pour le 3 place du Coche d'Eau à Auxerre, 1526 pour l'hôtel de l'Ecu à Varzy et 1531 pour la maison des Sept Têtes à Joigny. Les types constructifs assez proches de ce qui se trouve dans la zone considérée sont à même d'apporter des indications utiles, par le jeu de la bonne connaissance chronologique, sur les phénomènes de transmissions de formes.

Enfin, nous estimons qu'il est bon de se tourner vers les bâtiments bien datés du troisième quart du XVI<sup>e</sup> siècle pour fournir des *terminus post quem* à certains types de décors et d'aménagements. En ce sens, ce sont surtout les maisons dotées de chronogrammes qui ont été listées, et elles ne sont pas si nombreuses que cela<sup>478</sup>.

Ces trois ressources complémentaires de la seule compréhension des relations typochronologies internes au corpus sont d'un accès parfois difficile. Les rapports d'analyses dendrochronologiques, pas nécessairement suivis d'une publication scientifique, sont parfois peu aisés à trouver. Les dates proposées dans des ouvrages généraux pour les constructions de châteaux ou d'églises par exemples sont à critiquer en fonction des sources mobilisées et des structures directement concernées.

Nous avons aussi tout intérêt à appréhender plus largement les constructions qui ne bénéficient pas de datations précises (sauf la datation visuelle grossière qui peut en être faite). Je pense ici aux demeures médiévales hors de la zone d'étude et aux ensembles architecturaux distincts des éléments du corpus qui contiennent des éléments structurels génériques ou particuliers d'aspect similaires à ce qui est étudié pour les demeures médiévales bourguignonnes. Cette démarche a vocation à favoriser et renforcer la compréhension de la diffusion géographique de formes, l'identification d'éléments architecturaux spécifiques et la reconnaissance de traditions constructives. Ces données sont acquises principalement par les publications<sup>479</sup> et par la reconnaissance visuelle *in situ*<sup>480</sup>. Le catalogue d'images disponibles repose sur des découvertes et observations personnelles dans différentes régions de France et de quelques pays voisins. Les

---

478 En effet, l'apposition de chronogrammes est une pratique qui se développe surtout à partir des années 1575 en Bourgogne.

479 Les bases de données exécutées dans le cadre de thèses de doctorat sur certains types de constructions ont été en ce sens d'une grande aide. Signalons à l'échelle de la Bourgogne la base de données établie initialement par Hervé Mouillebouche sur les châteaux et celle d'Aurore Diane-Carron sur les établissements d'assistance. Il y a aussi les blogs comme celui sur la Bourgogne médiévale (<https://bourgognemedievale.com/>).

480 Effectivement, les documents ne sont pas toujours facilement accessibles et ne peuvent être appréhendés faute de temps.

## Chapitre deux. Méthodologies d'exploitation du corpus

photographies concernant surtout les façades et les visites d'intérieur se limitent à quelques monuments ouverts au public sauf quelques rares cas de maisons en Bourgogne (hors zone d'étude).

Dans une bonne partie de la Bourgogne, toutes les anciennes villes et la plupart des anciens bourgs ont été visités. Des cartes de localisation des demeures anciennes repérées ont été réalisées pour les sites côte-d'oriens de Saulieu et Seurre, hors de la zone d'étude. Dans le territoire concerné par la thèse et en particulier en Auxois, la plupart des sites médiévaux ouverts au public ont été investis au moment de la thèse<sup>481</sup>. Certains monuments privés non accessibles au public ont même été spécialement investis pour le cas de la thèse (le château de Villiers à Pouillenay, la porte Guillier à Semur-en-Auxois, l'abbaye de Saint-Marguerite à Bouilland).

Les tableaux de typonomie pourraient être établis à partir de ces ressources distinctes avec des cartes de répartitions complémentaires établies sur le logiciel QGIS. Par l'inscription des données dans un cadre spatial, elles mettent en lumière des caractéristiques en fonction de lieux et de contextes distincts et sont à la base de la réflexion sur les possibles schémas de diffusion.

Les critères retenus sont techniques et stylistiques, pour chaque type incluant les variantes possibles. L'exploitation des données obtenues sert à mieux saisir les caractères d'innovations mais aussi de conservatismes. Il peut être proposé des échelles de valeur pour juger de ces cas. Les changements du cadre de vie avec l'arrivée de nouveaux aménagements, l'évolution des tailles de fenêtres (le passage à la croisée), les évolutions dans la mouluration sont les résultats les plus tangibles.

Dans le cadre de cette thèse, cette démarche est menée avant tout sur deux objets courants : les cheminées et les escaliers en vis<sup>482</sup>. Dans une moindre mesure, les témoignages de façades à pan de bois en encorbellement, de granges à piles et de quelques charpentes ont été rassemblés afin de mettre en évidence des phénomènes. L'ornementation et les décors sont aussi particulièrement examinés comme vecteurs d'expression du style architectural. Les supports d'images sculptées, de moulures, d'inscriptions voire de peintures sont avant tout la pierre mais aussi le bois. La comparaison de scènes, figures et motifs entre des éléments du corpus entre eux ou des éléments

---

481 Un certain nombre était déjà connu bien avant. Une partie de ces monuments a été visitée au moment des premiers déplacements dans les sites pour la phase de prospection ; cela concerne surtout des églises.

482 Ces deux éléments sont communément présents dans le cadre de l'architecture castrale. François Le Boeuf note que les cheminées sont parmi les structures les plus soignées dans la maison paysanne (LE BOEUF François, « Les enjeux d'une approche chronologique de la maison paysanne dans les Pays de la Loire », *In Situ* n°9, 2008, p. 7).

## Chapitre deux. Méthodologies d'exploitation du corpus

extérieurs permet d'appréhender la culture mise en avant par le jeu des références didactiques et de représentations sociales du commanditaire. Ainsi sont pris en compte avant tout les nombreux décors et ornements de plusieurs types (modelés, sculptés, gravés, peints) de baies mais aussi ceux qui ont pour supports les cheminées, toitures, caves, carreaux de pavement et autres... Les figures humaines, les inscriptions et les blasons sont considérés avec un intérêt évident par la forte charge identitaire qu'ils portent.

### *B.1.d. Le recours aux archives*

Le recours aux archives pour établir une chronologie d'élévation d'un bâtiment ou d'une structure est loin d'être systématique. Les rares documents évocateurs sont noyés dans la masse de productions écrites de diverses natures dans le cas de l'architecture domestique. Les documents qui font état des constructions programmées (conditions pour un bail à cens, gestion de l'urbanisme par le droit d'alignement ou d'installation d'aménagements en façade) sont à considérer dans ce cadre seulement si un deuxième document confirme la réalisation du chantier projeté. Les documents évoquant la réalisation de travaux (ou au moins de la mise en chantier) en cours ou passés sur un bâtiment sont bien moins nombreux. Il peut s'agir de mentions éparses dans différents types de documents indiquant une construction neuve avec la précision du nombre d'années séparant la date de l'acte de la construction. Certains baux font état de constructions toutes neuves ou en cours. Les visites de bâtiments (pour justifier du revenu, lors de partage, inventaire ou amodiation) situent aussi quelquefois chronologiquement les réalisations les plus récentes. Les documents liés aux contraintes d'urbanisme, et d'autres documents touchant au contexte de la construction<sup>483</sup> peuvent aussi être sollicités.

Dans une volonté de dater une structure conservée (ou restituée d'après une documentation graphique récente), il faut d'abord s'assurer de la bonne identification du bâtiment qui la porte dans les archives. La partie du bâtiment actuellement conservée concernée par les travaux doit être bien comprise d'un point de vue architectural pour correspondre au texte : il est bon de se méfier d'éventuelles reprises de construction à peu d'intervalles voire de repentir. Or, cette étape particulièrement ardue de l'identification pour le cas des maisons n'aboutit que dans bien peu de cas. Il sera question de cette méthodologie d'identification par la suite. De fait, établir avec certitude la

---

483 « Carrière du propriétaire, histoire du quartier ou de la ville, événements historiques qui ont eut des répercussions sur le bâti » (ESQUIEU Yves, « Les critères de datation », ESQUIEU Yves, PESEZ Jean-Marie (dir.), *Cent maisons médiévales en France (du XII<sup>e</sup> au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle)*, Paris, CNRS Éditions, 1998, p. 43).

date de construction d'un bâtiment préalablement identifié relève d'une gageure méthodologique, et les rares succès peuvent être attribués au facteur chance.

Au final, seules une poignée de maisons, quasiment tous des hôtels dijonnais, peuvent être datés à quelques années près par les mentions d'archives datant du XVe siècle (voir *infra*).

Signalons un cas exceptionnel de datation d'une structure par le biais d'un document d'archives qu'elle abrite. Dans le cadre du suivi de la restauration de la façade à pan de bois de Semur [21603-58], Thomas Campanaud a mis au jour un papier en mauvais état mis en place au sein du hourdis entre le poteau vertical le plus à l'est et le massif maçonné adjacent<sup>484</sup>. Difficilement lisible, le document rédigé à Semur fait état de l'organisation du tabellionage de Montbard « pour le roi ». La lecture d'une date « 1509 » est incertaine, mais il est assurément datable après le rattachement du duché au royaume (1477). Sauf à considérer que le hourdis a fait l'objet d'une reprise peu de temps après la construction, il semble pertinent de proposer une mise en place de ce pan de bois au plus tôt dans le dernier quart du XVe siècle voire après 1509.

## B.2. Les réemplois et les éléments architecturaux déposés, témoins d'une architecture passée

Il a déjà été question dans cette thèse de la pratique du réemploi, comme piège à éviter dans la reconnaissance de l'authenticité des structures d'une construction ancienne. En effet, nous avons principalement abordé la manière de les identifier à cette occasion.

Cette thématique de la spoliation est encore trop peu appréhendée pour elle-même<sup>485</sup>. La démarche traditionnelle est la mise à l'écart de tout élément réemployé une fois qu'il est identifié dans l'étude monographique d'un bâtiment. Des études comparatives sur certaines formes ou certains décors ont pu se baser sur des éléments en réemploi, faute d'avoir pu les identifier. La situation inverse est aussi possible : tous les éléments architecturaux de qualité recensés dans les

---

<sup>484</sup> CAMPANAUD Thomas, *Étude archéologique succincte du pan de bois situé rue du Bourg à Semur-en-Auxois*, Rapport de diagnostic préventif (élévations), 2006, 7 p.

<sup>485</sup> CAILLEAUX Denis, « Les pierres dispersées des anciens édifices de la ville de Sens : recherches sur le remploi des matériaux lithiques dans les constructions anciennes », *Bulletin de la société archéologique de Sens T. III*, 2002, p. 135-150. Et BERNARDI Philippe et ESPOSITO Daniela, « Recyclage, récupération, remploi : les diverses formes d'usage de l'« ancien » dans l'architecture du X<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle » dans collectif, *Remploi, Citation, Plagiat : conduites et pratiques médiévales (X<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle)*, Madrid, Casa de Velazquez, 2009, p. 190.

demeures de Saint-Romain sont associées par défaut au démantèlement progressif du château<sup>486</sup>. Dans les cas où les réemplois sont reconnus, leur présence et leur provenance ne sont que rarement questionnées. Or, les indices pour replacer le réemploi dans un contexte sont nombreux. Ils demandent néanmoins d'avoir une connaissance approfondie des vestiges architecturaux en place et disparus pour le site considéré. Dans le cadre de son étude sur les éléments sculptés de Cluny (en place ou déplacés), le Centre d'Études Clunisiennes mène une réflexion et des comparaisons modulées par la qualité des informations disponibles sur l'origine des pierres isolées ou réemployées<sup>487</sup>. Cette procédure est régulièrement suivie dans l'appréhension des vestiges architecturaux sculptés antiques facilement reliés à un site de référence.

L'intérêt de questionner l'objet réemployé est évoqué depuis un moment par certains chercheurs. Christian Sapin a été précurseur en Bourgogne dans la prise en charge de ces témoins de la « continuité d'économie de la construction » pour des questions de datation mais pas seulement<sup>488</sup>. Ils constituent des bruits de fonds d'une architecture disparue ou transformée<sup>489</sup>.

Il me semblait utile de pouvoir appréhender certains phénomènes à partir de ce corpus particulier. Deux thématiques s'imposent : les facteurs de décision (choix et contraintes) qui sous-tendent la pratique du réemploi lors de modifications architecturales dès l'époque médiévale et la provenance de réemplois d'éléments médiévaux<sup>490</sup>. Ce deuxième thème s'étend tout naturellement aux éléments lapidaires isolés ou groupés déposés chez des particuliers ou dans des collections de

---

486 GRAPPIN Serge, « Les recherches à Saint-Romain : archéologie, histoire, ethnologie », dans *MCACO T. 32*, Dijon, 1981, p. 107.

487 GARRIGOU-GRANDCHAMP Pierre, MARECHAL Jean-Luc, SAINSOUS Mary, SALVEQUE Jean-Denis, *Des pierres et des hommes : la sculpture civile clunisoise du XI<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle*, *Bulletin 2010 du Centre d'études clunisiennes*, Cluny, 2010, 127 p.

Voir aussi pour Sens (CAILLEAUX Denis, « Les pierres dispersées des anciens édifices de la ville de Sens : recherches sur le emploi des matériaux lithiques dans les constructions anciennes », *Bulletin de la société archéologique de Sens T. III*, 2002, p. 135-150).

488 SAPIN Christian (dir.), *Flavigny et le Haut-Auxois...*, *op. cit.*, p. 58. Notons pour Flavigny sa volonté de re-contextualiser une colonne découverte en réemploi dans une cave (SAPIN Christian, « Une peu banale colonne monolithe » dans *Pays de Bourgogne n°94 (2e trimestre 1976, 22e année)*, Dijon, Pays de Bourgogne, 1976, p. 407).

489 JUFFAR Olivier, Saint-Jean Vitus Benjamin, « Quelques maisons bourgeoises du Tournus médiéval », dans THIRION J. (dir.), *Saint-Philibert de Tournus : histoire, archéologie, art*, Actes du colloque du Centre international d'études romanes, Tournus, 15-19 juin 1994, Tournus, C.I.E.R., 1995, p. 397.

490 La pratique moderne du réemploi, dans ses choix et manifestations, est traitée dans un article à l'échelle de l'Auxois (LACAILLE Antoine, « Style trompeur et datation malaisée : les archaïsmes, les réemplois et les constructions néo-médiévales identifiés pour des demeures de l'Auxois » dans *BSSS*, T. 127 (2018), Semur-en-Auxois, Société des Sciences de Semur, 2019, p. 91-104).

musées. En complément de la provenance, il s'agit aussi de prendre en considération le nombre d'éléments considérés<sup>491</sup> et les chronologies liées.

Les méthodes d'analyses proposées ne peuvent s'appliquer qu'aux éléments remarquables (qui concernent a priori tous les éléments des dépôts particuliers et de collections de musées et une partie des réemplois parmi les plus faciles à identifier). Nous n'omettons pas les observations sur les réemplois d'éléments sériels dont quelques résultats ont déjà été esquissés au chapitre 1.

*B.2.a. Les causes et la signification de la réutilisation de membres architecturaux*

La récupération architecturale se fait l'écho d'une nécessaire reconstruction : cette thématique de l'état est abordée au chapitre 3. Le phasage général qui amène un élément à se retrouver en position de réemploi doit être ici rappelé. Une destruction amène l'enlèvement volontaire de l'objet dont il est question. Après un déplacement éventuellement lié à un stockage temporaire ou prolongé, l'objet qui subit éventuellement une transformation est réinséré dans un nouveau corps architectural. Sauf à être cachés par un enduit, les réemplois sculptés ou moulurés visibles en parement d'un mur ou sur un pan de bois le sont a priori de manière intentionnelle. Davantage que les causes qui amènent à pratiquer la modification architecturale – déjà évoquées dans un article<sup>492</sup> -, penchons-nous sur les choix qui poussent à mettre en valeur un élément déjà usé.

Les élites ne font guère appel au réemploi dans les constructions de prestige (les corps de logis en particulier). Les personnes notables qui ont véritablement les moyens d'engager des travaux importants limitent - sauf exception - les réemplois aux seuls éléments neutres comme les moellons et quelquefois des piédroits peu ou pas moulurés. Les pierres travaillées disponibles ne sont alors pas exposées au profit d'aménagements nouveaux mais se trouvent retravaillées pour de nouveaux

---

<sup>491</sup> Par exemple, nous reconnaissons environ 90 éléments de cheminée en réemploi ou déposés, de provenances variées, dont 18 NMI de fragments de souches de cheminées (8 polygonales à Flavigny, Salives et Salmaise, 6 circulaires à Flavigny, Meursault, Moutiers-Saint-Jean et Guillon et quatre à têtes humaines à Châteauneuf, Nolay, Pommard et Guillon).

<sup>492</sup> LACAÏLLE Antoine, « Les modifications architecturales des demeures du bourg de Flavigny-sur-Ozerain (Côte-d'Or) du XIV<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècles : analyse des textes et des élévations », dans HAMON Etienne, BEGHIN Mathieu, SKUPIEN Raphaëlle (dir.), *Formes de la maison entre Touraine et Flandre du Moyen Age aux temps modernes*, Lille, Presses universitaires du Septentrion, 2020, p. 251-262.

## Chapitre deux. Méthodologies d'exploitation du corpus

usages<sup>493</sup>, employées en guise de moellons ou recyclé sous forme de chaux<sup>494</sup>. Voilà qui rend possible l'expression d'une architecture cohérente d'un point de vue du style et des usages. Le projet architectural ambitieux se doit d'être tourné vers l'avenir en exprimant les évolutions continues dans les modes de vie et les goûts des formes architecturales. Les modes de représentations de l'élite excluent donc les réemplois d'éléments d'un style déprécié sauf dans le cadre d'un hommage rendu aux prédécesseurs (de la famille, de la propriété...) ou d'un authentique goût pour les formes anciennes. Dès le second quart du XVI<sup>e</sup> siècle, ceux qui le peuvent s'approprient l'ornementation et la mouluration du style Renaissance en rejetant les emprunts trop directs aux formes du gothique du XV<sup>e</sup> siècle. Le maître mot est l'harmonie des formes avec les premières revendications de mises en symétrie réfléchies de façades.

Paradoxalement, nous trouverons à partir de cette période des exemples d'emprunts assumés à une architecture autrement plus datée : l'architecture antique<sup>495</sup>. Une explication au manque d'occurrences de cette pratique à la fin de l'époque médiévale<sup>496</sup> est à rechercher dans la difficulté d'accessibilité aux vestiges antiques et le rejet des références à cette puissante culture. Cette dernière pourrait être jugée, notamment par les moines qui administrent les bourgs monastiques supplantant de grands sites antiques, éloignée de la morale introduite dans l'architecture de leur temps<sup>497</sup>.

L'appropriation peut revêtir une signification particulière par l'exposition de l'élément réemployé, principalement pour le cas de réemplois sur la façade. L'élément auquel on redonne vie vient valoriser esthétiquement la nouvelle construction pour peu de frais : certains objets sont simplement choisis pour leur caractère décoratif. Un élément isolé, notamment sur une façade, apporte une simple valeur ajoutée liée à sa nature d'objet curieux (à l'instar des fossiles). Il peut constituer une référence politique culturelle ou religieuse revendiquée ou un hommage lié à

---

493 Il a été démontré à Flavigny rue du Trop-Chaud [21271-8] que certaines pierres de piédroits d'une fenêtre à croisée moulurée d'un cavet sont issues d'une fenêtre géminée qui l'a précédée au même emplacement. Le traitement nécessaire a été la retaille du chanfrein en cavet.

494 Cette déqualification en bout de chaîne amène des pierres quelquefois moulurées ou sculptées à finir dans les fours à chaux. Il semble que cela concerne en priorité des éléments en mauvais état. Dans cet état d'esprit, les terres cuites architecturales sont aussi recyclées sous forme pilée pour obtenir du mortier de tuileau (hydraulique), le bois d'oeuvre est brûlé et les métaux sont refondus.

495 Mentionnons ainsi pour l'architecture civile une colonne à Flavigny et des sculptures sur des façades à Brazey-en-Plaine ou dans le hameau de Clavoillon (commune de Bessey-en-Chaume).

496 La colonne gallo-romaine signalée par M. Potey et qui soutient la voûte d'une maison qu'il attribue au XV<sup>e</sup> siècle est l'un des rares exemples (POTEY Georges, *Les vieilles maisons de Minot*, Almanach paroissial de Minot, 1913).

497 Cette hypothèse a été émise pour le cas du bourg de Saint-Marcel installé à côté du site antique d'Argentomagus (BRYANT Simon, « Trois édifices médiévaux au coeur du bourg de Saint-Marcel (Indre) », dans *Revue archéologique du Centre de la France*, T. 37, Vichy, RACF, 1998. p. 136). La comparaison avec le cas de Flavigny proche d'Alésia est tentante. Les éléments antiques seraient alors en majorité réemployés sous formes de moellons retravaillés ou même en grande partie sous forme de chaux.

l'ancienneté de la structure réemployée par le propriétaire. Il a été démontré que certains éléments réemployés près des portes ont un pouvoir de protection de l'habitat<sup>498</sup>. A défaut, ce peut aussi être un petit objet dédicatoire des ouvriers (éventuellement lié au rite de fondation d'une construction). Il en est peut-être ainsi pour la plate-tombe gravée d'une croix ancrée mise en pierre de manière visible en partie basse de l'angle extérieur de la maison mixte de Poncey-sur-l'IGNON [21494-1]. Lorsque le réemploi ne présente pas de sculptures ou d'inscriptions, la nature du potentiel message véhiculé est difficilement compréhensible.

Il y a le cas particulier de réemplois de motifs communs figurant sur les linteaux. Le réemploi de trilobes qui évoque le pouvoir ecclésiastique, monastique et féodal du seigneur et d'éventuels signes distinctifs<sup>499</sup>, a éventuellement pu être moralement surveillé pendant un temps. Leur usage en réemploi sur les demeures est donc très limité au Moyen Âge, ne serait-ce que par leur faible nombre<sup>500</sup>. Le motif de l'accolade au linteau se trouve associé aux communes urbaines, aux bourgeois, et aux nouveaux notables ruraux. Son réemploi est plus évident de par son appropriation par une large part de la population active, au moins en milieu urbain, et sa diffusion sur le long terme. Dans ce contexte, le réemploi peut se faire dans un contexte stylistique similaire au cadre initial. La reprise des codes ornementaux reflète assurément une certaine aspiration d'élévation à un rang social supérieur.

Plus globalement, le recours au réemploi comme moyen d'économiser des matériaux dans la construction n'est pas à démontrer. A l'échelle d'un site, la généralisation de cette pratique peut refléter des difficultés matérielles et financières (un épisode de disette<sup>501</sup>) justifiant de la ruine de nombreuses constructions, la difficulté de se fournir momentanément sur place faute de moyens ou le besoin de bâtir dans l'urgence<sup>502</sup>. Comme les matériaux récupérés sont quelquefois vendus au même prix que les matériaux neufs<sup>503</sup>, c'est bien le coût du transport qui fait la différence. Les éléments disponibles sont utilisés en fonction de leur état et de leur nature. Les chanoines de Montréal délaissent au prêtre Esme de Raigny une maison près de l'église, enserrée entre le

---

498 THINLOT Françoise, *Maisons paysannes de Bourgogne*, Paris, Berger-Levrault, 1983, 289 p.

499 Ainsi, avant l'époque moderne, il devait être difficile de s'approprier pleinement des linteaux munis de croix ou d'armoiries.

500 FURET François (dir.), *Patrimoine, temps, espace : patrimoine en place, patrimoine déplacé, entretiens du patrimoine tenus à Paris les 22 23 et 24 janvier 1996*, Paris, Éditions du Patrimoine, 1997.

501 BERNARDI Philippe et ESPOSITO Daniela, « Recyclage, récupération, emploi : les diverses formes d'usage de l'« ancien » dans l'architecture du X<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle » dans collectif, *Remploi, Citation, Plagiat : conduites et pratiques médiévales (X<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle)*, Madrid, Casa de Velazquez, 2009, p. 190.

502 L'urgence caractérise nombre d'enceintes urbaines ou villageoises : celles-ci font fréquemment un usage massif des réemplois.

503 FOUCHER Marion, *La pierre et les hommes en Bourgogne : archéologie et histoire d'une ressource en oeuvre du Moyen-Age à l'époque moderne, thèse de doctorat en archéologie sous la direction de Jean-Pierre Garcia*, Dijon, Université de Bourgogne, 2014, p. 458.

## Chapitre deux. Méthodologies d'exploitation du corpus

cimetière et les murs du château, afin qu'ils se servent des matériaux de cette ruine pour reconstruire la maison qu'il occupe et qu'il se propose d'offrir aux chanoines<sup>504</sup>. Le fragment de sarcophage inclut dans la paroi de l'escalier d'accès à la cave de la demeure dijonnaise dite maison Augeur [21231-22] datant du XIV<sup>e</sup> siècle dénote d'un réemploi contextuel suite à la mise au jour de vestiges du cimetière de Saint-Bénigne lors du creusement de cette cave ou à peu de distance (**fig. 24**).

Il est possible de mettre en avant une sensible évolution dans la signification donnée aux réemplois dès l'époque moderne. Ils relèvent encore d'une pratique avant tout mise en œuvre pour les demeures les plus modestes. L'intention de mises en valeur de pierres en réemplois peut directement être une revendication du style gothique, alors obsolète, apprécié pour son ancienneté et son rattachement à l'esthétique médiévale<sup>505</sup>. A partir du XIX<sup>e</sup> siècle, les réemplois des éléments les plus remarquables transitent par les antiquaires et marchands d'art. L'estimation de l'ancienneté et de l'esthétique prime sur le contexte de réalisation (et donc l'origine) des éléments architecturaux. De fait, plus l'élément possède une grande valeur, plus il aura la capacité d'être exporté loin.

### *B.2.b. Méthode d'analyse*

Les réemplois à toute époque d'éléments médiévaux remarquables sont les seuls à même de pouvoir être considérés séparément et analysés de manière globale. Il semble légitime d'y associer les éléments constructifs médiévaux isolés dans des collections publiques ou conservées chez des particuliers, pour lesquels les contraintes de conservation sur la longue durée garantissent leur caractère remarquable, même si cela nécessite d'avoir à traiter de très nombreux exemples<sup>506</sup>. Ces deux cadres de conservation sont initialement alimentés par la récupération monnayée ou non de structures à vocation de souvenir patrimonial, de qualité artistique ou d'intérêt scientifique au moment de destructions opérées aux XVIII<sup>e</sup>, XIX<sup>e</sup> et surtout XX<sup>e</sup> siècles<sup>507</sup>. Ils ne sont pas comparables, ni en termes de conditions de conservation et les modalités de mise à disposition aux

---

<sup>504</sup> ADY G2289, 1519.

<sup>505</sup> Les réemplois en milieu rural permettent « de comprendre la pérennité des formes antérieures, leur affirmation et leur sens » (FERRARESSO Ivan, « *L'architecture rurale...* », *op. cit.*).

<sup>506</sup> Par l'inévitable sélection opérée lors de la dissociation de ces éléments de leur lieu d'origine.

<sup>507</sup> Ces éléments étaient alors éventuellement déjà en position de réemploi... Nous avons vu le rôle déterminant des sociétés savantes dans les premières démarches de sauvegarde de ce type.

## Chapitre deux. Méthodologies d'exploitation du corpus

chercheurs, ni dans la production scientifique qui en découle<sup>508</sup>. Une liste des collections particulières surtout conséquentes dans les sites à fort potentiel ne peut que difficilement être établie sans la pratique assidue de visites de propriétés<sup>509</sup>.

Les fouilles archéologiques menées depuis le XIX<sup>e</sup> siècle et les travaux de restauration ont permis aussi de mettre de côté de manière significative des objets retrouvés dans leur contexte d'origine ou non<sup>510</sup>. Les observations menées sur les maisons en cours de destruction à Semur rue des Vaux<sup>511</sup> comprennent l'étude rapide des éléments lapidaires extraits des murs, actuellement conservés au musée municipal. Dans le cas des musées, il peut s'agir de dons. Dans les faits, par souci de rangement structuré par matériau ou par style, ces éléments se trouvent confondus avec les vestiges d'architecture monumentale non domestique : les restitutions de provenance s'en trouvent quelque peu affectées<sup>512</sup>. Indiquons ici qu'en grande majorité notre tableau fait état d'éléments lapidaires. Les terres cuites architecturales (dont les pots de parement), le bois ouvragé et le métal<sup>513</sup> (épis de faîtage, attaches, clous, serrures, clés) complètent la liste par leurs qualités techniques et ornementales. Les encadrements de baies sont pris en compte, éventuellement de manière groupée en lots, à condition de présenter une moulure même simple.

Une organisation des données sous forme de tableau a été pensée et conçue pour s'adapter à ce corpus d'éléments architecturaux déplacés. Les différentes entrées du tableau précisent leur localisation et affectation actuelle, les caractéristiques techniques, l'état et

---

508 Même si le musée a vocation à servir la recherche, la réalité est bien nuancée. Certaines collections lapidaires ont fait l'objet de publication comme celle de Stratford sur des éléments de Moutiers-Saint-Jean ne provenant pas uniquement de l'abbaye. A l'opposé, il s'avère difficile d'avoir une connaissance précise du nombre et de l'état de tels éléments dans les principaux musées de notre zone. Les éléments seulement moulurés du musée archéologique de Dijon n'ont pu être valorisés à la hauteur des éléments sculptés dans le catalogue (D'ARBAUMONT Jules (dir.), *Catalogue du musée de la Commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or*, Dijon, Lamarche, 1894, 389 p.). Le manque de moyens dédiés à la recherche limite actuellement l'accueil des chercheurs dans ce musée en particulier.

509 Ainsi, un grand nombre a été reconnu – à défaut de faire l'objet d'une étude - à Flavigny. Ces éléments sont pour la plupart inconnus des associations et des acteurs de la conservation du patrimoine.

510 La documentation fournie par les fouilles les plus récentes s'avère très largement supérieure à nombre d'études anciennes.

511 PETITDENT Yves, BENET Jérôme, JUFFARD Olivier, Saint-Jean Vitus Benjamin, et *alii*, « Maisons médiévales de Semur-en-Auxois : étude archéologique avant démolition de deux maisons médiévales dans le faubourg des Vaux », dans *Bulletin de la Société des Sciences Historiques et Naturelles de Semur-en-Auxois*, T. 5 fasc. 2 (1992), Semur-en-Auxois, Imprimerie Bordot, 1992, p. 1-19.

512 A Flavigny rue Mirebeau de très nombreux fragments architecturaux issus du jardin situé à l'emplacement de l'église abbatiale Saint-Pierre sont regroupés dans la cave d'une maison [21271-113]. Ils semblent néanmoins côtoyer des éléments indéniablement issus du cadre domestique.

513 Voir à ce sujet L'HÉRITIER Maxime, DILLMANN Philippe, « Récupération et emploi du fer pour la construction des monuments de la période gothique », dans BERNARD Jean-François, BERNARDI Philippe., ESPOSITO Daniela (dir.), *Il reimpiego in architettura. Recupero, trasformazione, uso, Actes du colloque de Rome, 8-10 novembre 2007*, Rome, Collection de l'École Française de Rome, 2009, p. 157-175).

## Chapitre deux. Méthodologies d'exploitation du corpus

interprétations/restitutions d'usages, de chronologie et de provenance. Pour le cas des réemplois, des colonnes supplémentaires permettent de localiser l'élément dans la construction et de restituer les modalités de pratique du réemploi (chronologie, type, changements, usage actuel).

Initialement conçu pour accueillir des données sur de nombreux sites, ce tableau exclut les éléments relevant assurément (par connaissance préalable ou interprétation personnelle) de structures hors du corpus considéré dans la thèse. Ainsi, suivant les informations de contextes disponibles<sup>514</sup>, la qualité d'exécution, les dimensions et certaines signes distinctifs<sup>515</sup> peuvent vite renvoyer à la grande architecture. Le réemploi de pierres à bossages dans une actuelle grange rue du Four à Flavigny [21271-56] renvoie à un probable démontage d'une partie de l'enceinte fortifiée. Il est bien sûr nécessaire de s'imprégner du contexte : en milieu rural, les constructions domestiques non fortifiées ne se hissent que rarement vers une qualité constructive égale à celles des châteaux et autres églises à cette époque. Par défaut, tous les témoins matériels sont considérés. Les doutes seront exprimés, tant sur le type de construction initialement porteur d'une telle entité, que sur une datation incertaine (trop précoce avec le cas du lapidaire antique<sup>516</sup> ou trop tardive).

En fonction des possibilités et par choix méthodologique d'étude prioritairement menée sur les structures, seuls quelques éléments conservés au musée de Semur-en-Auxois peuvent jusqu'à ce jour abonder le tableau en question (**tableau 5 et fig. 25**). En complément, la collection lapidaire d'une propriété de Flavigny-sur-Ozerain (rue du Trop-Chaud) [21271-8] est analysée en même temps que l'édifice (voir le chapitre 9). Le site de Flavigny a été retenu pour présenter de manière cartographique les nombreux réemplois d'éléments remarquables identifiés (**fig. 26**).

---

514 Les informations disponibles concernent avant tout les collections de musées (avec quelquefois des anecdotes historiques liées), même si elles peuvent être relativement limitées.

515 Comme les croix ornant les linteaux, relevant le plus souvent d'un ensemble bâti dédié spécifiquement à la pratique du culte chrétien.

516 Par défaut, tout élément lapidaire d'une datation établie antérieure au XII<sup>e</sup> siècle sera exclue de ce corpus. La probabilité d'avoir affaire à une structure domestique de nature similaire à celle que nous étudions est très faible.

Chapitre deux. Méthodologies d'exploitation du corpus

Numérotation	Type (sculpté, inscription, mouluré)	Matériau	Etat	Datation	Traitement du matériau	Dimensions (cm)	Mouluration	Décor	Structure initiale	Usage initial	Provenance	Observations
A	mouluré, sculpté	calcaire à grains fins pierre très blanche	fragment, complet sur la hauteur	Toute fin XIVe-début XVe s. ?	taille à la ripe (moules)	Hauteur (absolue) : 10,8 Largeur (Conservée) : 15 Longueur (Conservée) : 35	(du haut vers le bas) : doucine, quart de rond, large talon, petit cavé	anges sculptés avec philactères qui se font face	façade ou cheminée	corniche, cheminée, façade ou appui de fenêtre	Semur	
B	sculpté	calcaire à entroques local	à peu près entière, cassée dans la profondeur	XIVe s. ?	pic, brette et ripe pour la sculpture	(pierre) Longueur : 97 Profondeur : 48 Hauteur : 32) Sculpture dans un encadré : Longueur : 65 Hauteur : 17 Profondeur : 33		Sorte de protoatlante, figure humaine en buste	angle rentrant extérieur	« pierre d'angle d'une maison de Semur »	trace de badigeon et mortier	
C	sculpté	calcaireoolithique pierre (trous) local	entier, un peu recadré derrière	XIVe ou tout début du XVe s.	taille la brette... (trop usé)	(angle obtu) Longueur minimale : 85 Hauteur absolue : 26 Profondeur minimale : 55 (sculpture) hauteur : 26,5 largeur : 34 profondeur : 1		tricéphale en culot (Janus?)	façade	pierre d'angle	« pierre d'angle d'une maison de Semur »	traces de mortier
D	mouluré, sculpté	certainement du chêne	coupé du gauche, cassé à droite	XVe s.	plutôt fin	Hauteur : 20 Profondeur : 21 Longueur conservée) : 130 Largeur de baie (restituée) : 107	triangle, 2 cavets et quart-derond de 3 cm	choux frisés : 5 visibles	fenêtre	linteau (croisé, baie de boutique ou galerie)	Semur	

## Chapitre deux. Méthodologies d'exploitation du corpus

E	mouluré, sculpté	certainem ent du chêne	coupé droite, cassé gauche	XVe s.	plutôt fin	Hauteur : 20 Profondeur : 21 Longueur conservée) : 173 Largeur de baie (restituée) : 77	triangle, 2 cavets et : 4 quart-de- rond de 3 cm	choux frisés + 1 décor central abîmé	fenêtre	linteau (croisé, baie de boutique ou galerie)	Semur	traces d'attach es circulai res
---	---------------------	------------------------------	-------------------------------------	--------	------------	--	--	---	---------	--	-------	---

Tableau 5 : éléments architecturaux déposés au musée municipal de Semur-en-Auxois, en salle d'exposition, provenant de manière assurée ou suspectée d'anciennes demeures

### B.2.c. Rechercher la provenance de l'élément réutilisé

Sans perdre de vue que l'analyse d'un réemploi ou élément architectural isolé nourrit avant tout la connaissance d'une construction, la première information à définir est celle de la provenance. Dans de nombreux cas, elle n'est pas établie ou incertaine<sup>517</sup> ou alors non précisée à un degré suffisant (le vestige de structure n'est pas localisé dans la construction). Pour le cas des éléments isolés qui sont d'anciens remplois et globalement pour tout élément qui a connu plusieurs phases de réemploi, ces données de provenance intermédiaire sont précieuses mais ne doivent pas faire perdre de vue la démarche primordiale de localisation de l'élément dans sa position initiale<sup>518</sup>. En ce sens, chacun de ces éléments marque le début d'une enquête potentielle (**fig. 27**). Celle-ci s'appuie essentiellement sur la caractérisation de vestiges en place et le passage en revue de la documentation iconographique ancienne<sup>519</sup>.

La mise en relation d'entités fonctionnant ensemble (souvent conservées ensemble d'ailleurs) dans une même structure ou un même bâtiment est reconnue par la combinaison de nature (style, forme, datation...), le traitement du matériau et des dimensions identiques<sup>520</sup>. Pour les dimensions prises en compte, elles concernent les moulures, le tableau et l'épaisseur de mur restituée pour le cas des baies. Ces éléments forment une combinaison unique - comme l'ADN - de structures

517 Il faudrait idéalement remettre en question beaucoup d'attributions suspectes d'éléments dans les collections de musées.

518 Il est tout de même bon de considérer avec attention les réutilisations pratiquées à l'époque médiévale.

519 L'enquête inverse est aussi possible, en partant de la documentation existante signalant des éléments initialement en place qu'il s'agit de retrouver, constituant éventuellement des réemplois à l'heure actuelle. C'est le cas des cheminées d'un logis de Chanceaux [21142-20] qui devaient être classées monuments historiques au moment de leur départ pour une destination inconnue en 1942.

520 L'état ne doit pas rentrer en compte en considérant les disparités de conditions de conservation de ces éléments. Certains ont pu servir dans une temporalité intermédiaire de réemplois...

## Chapitre deux. Méthodologies d'exploitation du corpus

particulières (notamment les baies) voire de bâtiments entiers pour ceux qui présentent une homogénéité parfaite dans les modes constructifs et le style. Cette reconnaissance peut difficilement prendre en compte la diversité de styles, même concernant une unique phase de construction d'un ensemble bâti... Cette acceptation permet d'offrir des possibilités de restitutions pour les éléments reconnus d'une même construction, de rapprocher des éléments éparpillés tel un puzzle en analyse sérielle pour des constructions similaires (et donc à analyser comme tel) ou à défaut d'isoler les vestiges de structures qui sortent du lot par leur caractère distinct.

Isolés ou groupés, la connaissance préalable ou les résultats de l'enquête peuvent déterminer si ces vestiges constituent les ultimes témoins d'une construction totalement détruite (leur analyse en sera d'autant plus précieuse). C'est ainsi le cas pour les éléments de la façade en pierres de taille d'une maison détruite pour l'aménagement de la place François Rude à Dijon en 1905 [21231-35]. Numérotés *in situ* afin de favoriser leur vente, ces éléments sont remontés dans un ordre légèrement distinct pour former une ruine romantique placée pendant plus d'un siècle dans le square des Ducs de cette ville<sup>521</sup>. Autre exemple dijonnais fameux : la porte monumentale et la baie issus de l'hôtel Bernardon [21231-36], remontés au XIX<sup>e</sup> siècle par Adolphe Bonnet auprès de sa ferme de Champmoron sur le territoire de Daix (**fig. 28**).

Même si de fortes traditions locales rattachent quasiment tous les réemplois d'un site aux éléments disparus de l'architecture monumentale<sup>522</sup>, c'est loin d'être la situation la plus commune. Les modes de construction, la qualité de la décoration, les dimensions et les aménagements spécifiques (exemples de structures concourants à la fortification) sont quelques indices permettant a priori de rattacher un réemploi à un ensemble architectural religieux ou castral. Les réemplois correspondent donc en majorité aux vestiges de maisons disparues ou passablement transformées : le panel de façades encore en place avec des éléments décoratifs remarquables l'atteste. Ainsi, les nombreux réemplois visibles dans les rues du village de Flavigny (principalement mis en place au moment de renouvellement partiel du parc bâti aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles) sont en grande majorité des éléments des maisons bâties et utilisées au temps où ce site avait le statut de petite ville<sup>523</sup>. Dans certains cas, il est même avéré que l'élément considéré est réemployé au même endroit ou

---

521 Le réaménagement du square vers 2011 a amené à l'enlèvement de cette structure, probablement conservée dans les réserves d'un musée de la ville.

522 LACAILLE Antoine, « Style trompeur et datation malaisée : les archaïsmes, les réemplois et les constructions néo-médiévales identifiés pour des demeures de l'Auxois » dans *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de Semur-en-Auxois et des fouilles d'Alésia*, T. 127 (2018), Semur-en-Auxois, Société des Sciences de Semur, 2019, p. 91-104.

523 Il est possible d'estimer pour le cas de Flavigny que le nombre de pierres d'encadrement chanfreinées en position de réemploi visible depuis la rue est au moins aussi important que celui de pierres du même type en place. Cet évaluation rend compte de l'importance des constructions en pierre antérieures au XVII<sup>e</sup> siècle.

légèrement déplacé sur la façade. Ce doit être le cas pour les deux fenêtres à croisées en pierre remontées à l'étage d'une maison semuroise [21603-55], déjà mentionnées. A Mont-Saint-Jean [21441-7], Thomas Campanaud a reconnu qu'un degré de l'escalier qui mène à la cave est en fait le réemploi du croisillon de la fenêtre à croisée du rez-de-chaussée<sup>524</sup>. Les travaux de reconstructions palliant des désordres architecturaux peuvent expliquer cette reprise de tout ou partie d'une structure *in situ* à une époque qu'il reste à définir. Selon les cas de figure, ce type précis de réemploi peut ne pas être considéré dans le tableur, en premier lieu parce que l'élément peut être appréhendé avec la même méthodologie qu'un élément en place<sup>525</sup>.

Là encore, il faut rappeler les conditions de pratique du réemploi aux époques anciennes. Le maître d'ouvrage/commanditaire fait avant tout l'usage de réemploi à partir d'éléments déjà sur place lui appartenant (déjà issus d'une destruction ou à détruire). Ainsi, un piédroit mouluré d'un quart-de-rond, datable des XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles et réutilisé vers 1500 en appui d'une fenêtre à croisée pour une construction rue Franklin à Flavigny-sur-Ozerain [21271-42] peut être interprété comme un vestige d'une construction antérieure sur la même propriété<sup>526</sup>. Au besoin, le commanditaire peut ramener des éléments provenant d'une autre propriété qu'il administre, souvent à proximité<sup>527</sup>. Dans des cas moins nombreux, des éléments qui ont eu un premier usage architectural peuvent être achetés, éventuellement auprès d'un propriétaire voisin, pour rejoindre la nouvelle construction<sup>528</sup>. En majorité il s'agit d'éléments locaux. Une partie des pierres de construction de l'ancien site de Vergy, ruiné au XVII<sup>e</sup> siècle, sont récupérés par les habitants des villages proches<sup>529</sup>.

Le linteau trilobé de la baie géminée de droite d'une façade de la rue de la Poterne [21271-18] provient du village de Rougemont, distant de 40 km<sup>530</sup>. Comme tout réemploi récent (après 1850), il a pu faire l'objet d'un déplacement sur une distance plus importante que les réemplois

---

<sup>524</sup> CAMPANAUD Thomas, *La maison gothique en Auxois (Bourgogne) : Proposition de protocole d'étude archéologique du bâti civil*, Dijon, Université de Bourgogne (mémoire de master d'Archéologie médiévale dirigé par Daniel RUSSO et Christian SAPIN), 2005, 2 volumes, 125 p.

<sup>525</sup> Le cas de figure s'est présenté pour la construction à Le Palloux (Montoillot) [21439-1] : une baie à meneau en partie remontée n'a pas été appréhendé par la partie « réemploi » du rapport d'opération archéologique.

<sup>526</sup> Éventuellement le fief de la Tour de Bourgogne, tenu par Jehan Ménard en fief du duc de Bourgogne en 1297 (ADCO C2561).

<sup>527</sup> Le prêtre Esme de Raigny récupère les pierres d'une maiserie qu'il possède près de l'église de Montréal pour réparer sa maison en 1519 (ADY G2289).

<sup>528</sup> C'est dans ce cadre que peut se pratiquer aux époques anciennes le réemploi d'éléments issus de constructions non domestiques. A défaut d'être vendus, les réemplois font l'objet d'un accord avec le propriétaire : la pratique du pillage et du vol des belles pierres est surtout commune après le XVIII<sup>e</sup> siècle.

<sup>529</sup> PERNOLET Marie-Noëlle, « La maison et l'architecture traditionnelle dans les Hautes-Côtes », dans *Les cahiers de Vergy n°15*, 1974, p. 7.

<sup>530</sup> Information orale transmise par un voisin.

anciens. D'ailleurs, la différence de couleur et de traitement du motif trilobé entre les deux linteaux de cette façade rend compte du caractère exogène de l'élément réemployé<sup>531</sup>. C'est par leurs caractéristiques (nature du matériau, dimensions) que l'on peut supposer une provenance exogène des réemplois comme pour les éléments remarquables déposés.

Les éléments isolés dans des collections particulières sont en majorité issus de récupérations au moment de destructions ou de découvertes à l'occasion de travaux (sur des structures en élévation ou travaux de terrassements) opérés par le propriétaire ou l'un de ses prédécesseurs. Quelquefois, les éléments issus de plusieurs propriétés administrées par une même personne sont rassemblés en un même emplacement (la cour, le jardin, le garage ou la cave).

Pour le cas des collections de musée, les objets, en majorité conservés dans les réserves, sont issus principalement de la région d'action de celui-ci. Ils recueillent aussi une partie des objets issus d'opérations de fouilles ou de suivis archéologiques de travaux, en premier lieu dans leur propre site d'installation.

Les constructions non domestiques constituent une autre ressource à considérer. Dans une moindre mesure, qu'il s'agit d'évaluer, des monuments ou constructions plus modestes ont récupéré pour leur compte à l'époque médiévale des éléments venant d'anciennes demeures<sup>532</sup>. Cela peut se vérifier en particulier quand le nouvel établissement s'établit à l'emplacement des maisons. Le château de Beaune prend place sur l'emplacement de l'ancienne grande maison de refuge de l'abbaye de Cîteaux, incendiée par les habitants en 1478<sup>533</sup>. Aussi, c'est tout naturellement que les pierres se trouvent directement réemployées sur place. Les matériaux de construction sont systématiquement récupérés dans la plaine de Saône, dénuées de carrières de pierre, en particulier le bois qui se monte et démonte aisément. Le châtelain de Rouvres-en-Plaine rachète en 1369 une maison du village pour employer ses matériaux dans les fortifications du château<sup>534</sup>. Les besoins sont quelquefois ponctuels : le même châtelain fait l'acquisition d'une cheminée en 1383 qu'il souhaite installer dans ce même château en 1383<sup>535</sup>. La même pratique concerne l'élévation de nombreux remparts urbains et l'agrandissement de grands établissements comme l'hôtel ducal ou le

---

531 L'autre linteau est lié à cette façade même s'il a été légèrement déplacé comme l'ensemble de la baie ainsi que l'attestent les vues anciennes.

532 Des documents d'archives font état de transaction en ce sens. (FOUCHER Marion, *La pierre et les hommes en Bourgogne : archéologie et histoire d'une ressource en oeuvre du Moyen-Age à l'époque moderne, thèse de doctorat en archéologie sous la direction de Jean-Pierre Garcia*, Dijon, Université de Bourgogne, 2014, 3 volumes).

533 On emploie aussi pour la construction les pierres de la maison d'Henri Valetet située dans le faubourg Bataille (ROSSIGNOL Claude, *Histoire de Beaune depuis les temps les plus reculés*, Beaune, Batault Morot, 1854, p. 355).

534 ADCO B5750/2, cité par FOUCHER Marion, *La pierre et les hommes en Bourgogne : archéologie et histoire d'une ressource en oeuvre du Moyen-Age à l'époque moderne, thèse de doctorat en archéologie sous la direction de Jean-Pierre Garcia*, Dijon, Université de Bourgogne, 2014, p. 449.

535 ADCO B5760, *idem*.

## Chapitre deux. Méthodologies d'exploitation du corpus

Parlement de justice à Dijon. En grande majorité, il semble que les réemplois ainsi pratiqués se limitent aux seules entités sérielles : nous n'avons pas d'exemples médiévaux de pratique de réemplois d'éléments remarquables en ce sens. En revanche, ce procédé est avéré aux siècles postérieurs. Les éléments de fenêtre du grenier de Flandres de Moutiers-Saint-Jean [21446-5] se retrouvent au château de Bard-les-Epoisses et le manoir de Poncey-sur-l'IGNON est érigé vers 1950 par Charles Huard avec des pierres moulurées issues de deux maisons anciennes de Chanceaux bombardées en juin 1940.

L'étude des réemplois est un préalable pour proposer une restitution de structures, voire de façades disparues lorsque de bonnes conditions sont réunies à partir de l'articulation des différents membres architecturaux connus. Il faut pouvoir quantifier en ce sens les manques de matières. C'est pourquoi le tableau reprend les aspects de dimensions linéaires (dimensions minimales) pour les structures dotées de nombreux membres (comme les voûtes sur croisées d'ogives).

Une démarche patrimoniale qui permet de vérifier à la fois la provenance de l'élément déposé se trouve être la remise en place par anastylose en contexte de chantier de restauration (ou réplique en cas d'état non satisfaisant) dans des structures laissées pour diverses raisons incomplètes ou défigurées. Ainsi, les éléments de baies de boutique ont été réinstallés au rez-de-chaussée de la maison au Donataire de Flavigny-sur-Ozerain [21271-81] à partir des réemplois identifiés dans les maçonneries et la pierre de coussiège retrouvée dans la cave à Flavigny [21271-8] a été remise en place.

### B.3. Un point sur les matériaux et leur traitement

L'étude approfondie des modes de construction demande de caractériser les structures. Il s'agit en particulier de comprendre les choix qui ont présidé dans la nature et le traitement des matériaux utilisés<sup>536</sup>. Il va sans dire que ce type d'approche participe avec d'autres observations de la détermination chronologique de structures (il en a déjà été question) mais aussi de l'interprétation

---

<sup>536</sup> Gardons à l'esprit dans les hypothèses d'interprétation des pratiques constructives que les savoir-faire étaient largement empiriques, que les adaptations aux situations particulières sont très nombreuses et qu'en conséquence les irrégularités dans la construction n'étaient pas forcément perçues (BOTO-VARELA Gerardo, HARTMANN-VIRNICH Andreas, NUSSBAUM Norbert, REVEYRON Nicolas, TALLON Andrew, « Archéologie du bâti : du mètre au laser », *Perspective n°2*, 2012, p. 340 et 343).

## Chapitre deux. Méthodologies d'exploitation du corpus

de la provenance d'objets isolés (sujet déjà évoqué aussi). Cette démarche concerne les structures en place ou les éléments déplacés dont l'origine est assurée.

L'identification du type général de matériaux est facile à déterminer. La difficulté est dans la reconnaissance plus précise du faciès géologique (la pétrographie) d'une pierre, de l'essence d'un bois, de la composition de la pâte d'une terre cuite architecturale ou de l'identification des alliages cuivreux pour le métal. L'inventaire des ressources naturelles utiles à la construction médiévale peut être établi à partir de sources d'archives. Les cartes géologiques et les connaissances sur le cadre naturel limitent les possibilités quant aux provenances possibles aux époques anciennes. A défaut, ce sont des études de laboratoires qui permettent de déterminer la provenance des matériaux. Les prélèvements réalisés sur place sont une aide de choix, en particulier dans les carrières pour le cas de la pierre. Ce type d'opération a été mené à bien pour le site de Flavigny et pour l'étude du bâtiment du Palloux. Les opérations archéologiques menées à Moutiers-Saint-Jean et Rougemont ont été l'occasion de prélever des pierres sur les constructions directement.

Les matériauthèques ont vocation à rassembler des échantillons et informations sur les ressources liées à la construction principalement. Ces centres, peu nombreux et actuellement peu accessibles aux chercheurs, sont surtout sollicités pour assurer un choix de matériaux pertinent lors des restaurations sur des Monuments Historiques. La base de données numérique « *Corpus Lapidum Burgundiae* » de l'Umr 6298 Artheis remplace avantageusement l'ancien système de lithothèques peu accessible pour la mise en commun de toutes les données (matérielles et textuelles) concernant les pierres de la carrière au monument et leur usage ici à l'échelle ici de la Bourgogne médiévale<sup>537</sup>.

L'observation consiste en une grille d'analyse (selon les lieux, usages, époque) portée sur chaque matériau. Il s'avère utile de casser partiellement une pierre ou une terre cuite architecturale (TCA) – choisis pour leur absence d'usage et leur inintérêt patrimonial - pour juger respectivement du grain et de la composition. Une lumière rasante aide à déterminer les traitements des matériaux (outils de taille de la pierre ou de coupe et mise en forme des poutres). Outre les traces de taille et

---

537 BUTTNER Stéphane, FOUCHER Marion, MONTAGNE Delphine, STEINMANN Ronan, « Un atlas pour une histoire économique et technique de la pierre bourguignonne », dans *Paysages, patrimoine bâti et matériaux en Bourgogne de l'Antiquité à nos jours, bilan et perspectives*, actes du 23<sup>e</sup> colloque de l'ABSS, 2014, p. 81-98. Cette base de données reprend certaines recherches et échantillons plus anciens comme ceux rassemblés par Lamotte aidé pour la partie territoriale de l'Auxois par Emmanuel Laborier (LAMOTTE Didier, « Constitution d'une lithothèque : collection d'échantillons de carrières et d'échantillons archéologiques de roches utilisées pour la construction bourguignonne. Pétrographie, extraction, mise en œuvre, archives », *BUCEMA* [En ligne], n°8, 2004).

## Chapitre deux. Méthodologies d'exploitation du corpus

préparation, les méthodes d'observations en tracéologie sont sollicitées pour repérer les traces et témoignages (gravés notamment), issues du chantier (visibles ou non) ou des phases d'utilisation.

Les raisonnements sur le coût et le transport des matériaux (appréhendés par les textes) sont pertinents dans la compréhension de la disponibilité des ressources. Dans le contexte socio-économique du XV<sup>e</sup> siècle il faut bien comprendre que les possibilités d'accessibilité de certains matériaux pour l'architecture domestique sont dictées localement par la mise en chantier de grands monuments par les pouvoirs politiques et les puissances financières<sup>538</sup>.

Le matériau pierre est le plus représenté dans les demeures anciennes conservées et se trouve étudié depuis longtemps. Les investigations archéologiques en carrière permettent d'identifier non seulement le type de pierre exploitée, sa qualité mais aussi les modes d'extraction mis en œuvre (qui peuvent laisser des traces sur l'objet fini). Une estimation de quantité de pierres peut être avancée même si elle se rattache globalement à un usage sur des constructions très différentes s'étalant généralement sur plusieurs siècles. Les données concernant les ressources disponibles et les carrières ouvertes sont valables sur un grand pan chronologique : ainsi les dialogues sont fructueux avec les historiens ou archéologues antiquisants sur cette thématique. Ces aspects techniques et commerciaux de l'exploitation de la pierre, en plus de sa mise en œuvre, sont parmi les préoccupations essentielles des archéologues du bâti<sup>539</sup>.

La mise en évidence dans une construction de pierres exogènes au site ou à son environnement proche amène à se poser la question des motivations du choix. Elles sont souvent utilisées judicieusement pour des emplois spécifiques en complément d'un matériau local. L'avantage recherché peut être d'ordre technique (un grain fin pour la taille ou la sculpture, la résistance, la dureté, la non gélivité...) ou visuel (un aspect homogène, une couleur de pierre particulière qui peut donner des jeux de couleurs par le dialogue avec d'autres pierres). Ces choix attestent d'une reconnaissance approfondie, en partie empirique, des différents avantages et inconvénients des matériaux.

---

538 LORENZ Jacqueline, BLARY François, GELY Jean-Pierre (dir.), *Construire la ville : histoire urbaine de la pierre à bâtir, actes du 137<sup>e</sup> congrès des sociétés historiques et scientifiques à Tours du 23 au 28 avril 2012*, Paris, CTHS, 2014, p. 68.

539 BUTTNER Stéphane, PRIGENT Daniel, « Les matériaux de construction... », *op. cit.*, p. 180-181.

## Chapitre deux. Méthodologies d'exploitation du corpus

L'objet pierre est étudié dans son traitement principalement sous le prisme des outils de taille utilisés. Reconnu visuellement<sup>540</sup> par le caractère sériel des traces laissées, le choix de l'outil est déterminé en premier lieu par les caractéristiques techniques de la pierre (la dureté notamment) et l'usage de celle-ci dans la construction (induisant les dimensions de la pierre). En particulier, les différences de taille entre les parties visibles, les parties lisses recouvertes d'enduits et les parties cachées doivent être renseignées. Ainsi, certains moellons sont laissés bruts alors que les pierres sculptées et la plupart des pierres d'encadrement sont préparées par l'association de plusieurs outils allant du travail le plus expansif aux détails localisés.

La diffusion de nouveaux outils comme la brette au moment du développement de l'art de bâtir gothique est un bon marqueur chronologique bien qu'elle soit inégale d'une région à une autre et même d'un atelier à l'autre (à raison de traditions constructives et matériaux distincts). L'identification précise des outils est appréhendée par la mesure de la taille de l'extrémité de frappe, et même de la taille des dents pour la brette, le marteau grain d'orge ou la gradine. Les traces de retailles sont à considérer. Il s'en rencontre dans le cadre de réemplois notamment ou par modification d'un élément en place (changement de fonction, ravalement de façade ou harmonisation d'aspect par le bouchardage)<sup>541</sup>.

La ressource vivante que constitue le bois est plus facile à exploiter que la pierre inerte, cependant les éléments de qualité sont avant tout présents en nombre dans les seuls espaces boisés gérés par les différentes structures de pouvoir. Les plus grandes poutres bien rectilignes sont issues soit d'une gestion raisonnée de la ressource forestière locale, soit ont fait l'objet d'un transport.

Au-delà de la détermination de l'essence (qui est rarement variée pour les mêmes éléments d'un bâtiment) ce sont la nature et la finesse d'usage des outils de travail du bois qui doivent être reconnus sur les vestiges. Rappelons ici que ce matériau est fréquemment sollicité pour servir de support à des images, des ornements, des moulures ou des inscriptions. Quelques indices permettent aussi de déterminer les temps de séchage du bois. Les analyses dendrochronologiques, en plus de fournir des propositions de datation de coupes des bois, fournissent nécessairement un contexte plus large quant à l'utilisation de ce matériau<sup>542</sup>. Cette approche xylogique est encore en plein

---

540 Certains chercheurs recommandent l'usage du calque. Cf BESSAC Jean-Claude, *L'outillage du tailleur de pierre de l'Antiquité à nos jours*, Paris, CNRS, 1993, 319 p. (Revue Archéologique de la Narbonnaise -Supplément n°14).

541 Les traces de piquetages de pierres pour accrocher des enduits donnent aussi un aspect retillé.

542 Les rapports remis par les dendrochronologues en font état.

## Chapitre deux. Méthodologies d'exploitation du corpus

développement pour les études de bâti. Elle concerne aussi les huisseries et autres éléments de bois du bâti comme les restes de barres de porte conservées dans les trous barriers. Une interrogation inhérente au statut de matériau périssable porte sur les conditions de conservation expliquant leur préservation pluri-centenaire.

Le matériau bois définit aussi l'essentiel de la constitution des huisseries. L'inventaire des huisseries en place ou déplacées nous concernant directement est rapide à mener compte-tenu de la faiblesse du corpus. En revanche, l'étude s'appuie sur des éléments de comparaisons de provenances diverses. Il n'est pas à propos dans cette thèse d'évoquer directement les meubles pour eux-mêmes, sinon comme supports de formes et décors comparables aux ensembles et structures architecturaux<sup>543</sup>. D'ailleurs, mobile par définition, aucun meuble antérieur au XVII<sup>e</sup> siècle ne peut raisonnablement rester sans interruption au même emplacement jusqu'à nos jours. Il faut garder à l'esprit son emplacement, usage, importance et rôle d'élément polarisant et structurant. Il influence la distribution des pièces et la disposition des structures par l'espace préalablement réservé au moment de la construction (comme les lits, les pressoirs<sup>544</sup> et les cuves à vin).

Pour les terres cuites architecturales, la pâte détermine un choix de mode de cuisson. Les possibles types d'analyse d'éléments en place en réemploi ou prélevés concernent les dimensions, les façons de préparer ces éléments moulés, les techniques de poses, le savoir-faire pour les décors à glaçure en termes de réalisation des décors et assemblages<sup>545</sup>.

Les procédés de production en série amènent à s'interroger sur l'aire de diffusion des différents ateliers et de leur dépendance géographique aux matériaux de base (l'argile notamment). Les mêmes ateliers concernent quelquefois plusieurs produits (tuiles, carreaux et briques) pour tous les monuments et constructions qui les sollicitent dans la zone d'influence de cet atelier. Les productions spécifiques de carreaux et tuiles glaçurées alimentent prioritairement les grands monuments fortifiés ou consacrés : avant le milieu du XV<sup>e</sup> siècle, les demandes pour le cadre de

---

543 Ce qui vaut aussi pour les clés et serrures de coffres à comparer aux clés et serrures de portes et armoires murales.

544 Il est pourtant difficile de parler de meubles pour les pressoirs qui définissent directement le nom et la fonction de la pièce où ils se trouvent, qui sont assemblés sur place et présents dans la longue durée.

545 Le CEM d'Auxerre a élaboré des protocoles d'études précis des TCA, depuis la réalité matérielle de composition des pâtes déterminée par observation au microscope (Stéphane Büttner) à la compréhension du contexte archéologique et de production (Sylvain Aumard).

l'architecture domestique sont secondaires et s'adaptent aux rythmes des productions. D'ailleurs, de tels ateliers n'ont pas tous une durée de vie très longue...<sup>546</sup>

Les objets métalliques présents dans la construction sont avant tout ferreux, avec des usages diversifiés, servant de maintien aux structures de pierres et de bois pour les attaches, clous et tirants, liés aux huisseries pour les gonds, clés ferrures et serrures. Son usage est plus développé pour les épis de faîtage et les enseignes. Un certain nombre de ces éléments métalliques conservés assure encore leur rôle architectonique défini dès la construction. Aussi, les analyses métallographiques d'éléments provenant de demeures anciennes sont rares à l'exception des objets mobiliers issus des fouilles, rattachés à un contexte stratigraphique mais presque systématiquement détachés de leur usage initial.

Toute approche et étude sur la nature et le traitement des matériaux avancées dans cette thèse ne saurait remplacer une analyse menée à partir d'observations pratiquées en laboratoire<sup>547</sup> et le diagnostic de spécialistes autrement plus compétents sur les questions de détails. Des études plus poussées nécessitant des méthodes scientifiques relevant de l'archéométrie sont souvent associées à ces investigations de structures bâties.

#### B.4. Dans et auprès du mur : les mortiers et les revêtements

Depuis les travaux de Bénédicte Palazzo-Bertholon et Stéphane Büttner, ce n'est pas seulement une défense de l'intérêt des mortiers pour la compréhension du fait architectural qui est portée mais aussi un levier supplémentaire pour la compréhension des phénomènes constructifs relevant de l'archéologie du bâti. La méthodologie est rigoureuse ; elle se base sur une analyse purement archéométrique, en laboratoire, de caractérisation des éléments.

Compte-tenu de nos moyens, la seule description d'échantillons observés à l'échelle macroscopique a pu être pratiquée. Elle concerne des éléments prélevés avant tout sur certaines US

---

546 CHAPELOT Odette, « Tuiliers bourguignons aux XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles : aspects socio-économiques de la production ». dans *La céramique (V<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> s.). Fabrication, commercialisation, utilisation, actes du premier congrès international d'archéologie médiévale (Paris, 4-6 octobre 1985)*, Caen, Société d'Archéologie Médiévale, 1987. p. 195-202.

547 Par exemple l'analyse moléculaire et au microscope d'éléments lithiques prélevés en carrière.

## Chapitre deux. Méthodologies d'exploitation du corpus

identifiées (médiévales ou modernes) de bâtiments ayant fait l'objet d'une opération archéologique. Ces prélèvements sont réalisés dans de bonnes conditions de sécurité et à des endroits judicieux. Le mortier prélevé est avant tout celui issu des murs, même s'il en existe fréquemment en préparation de sol (notamment sous des dalles ou des carreaux). Idéalement, il faut avoir un accès au blocage du mur (partie supérieure des murs, parties ruinées éventuellement) pour conjurer le risque de prendre des échantillons correspondant à un rejointoiement<sup>548</sup>. Gardons à l'esprit que les intempéries en extérieur et l'humidité des caves en intérieur altèrent l'aspect du mortier et en particulier sa couleur et sa solidité, ce qui amène quelques réserves sur l'utilisation de cette démarche. Bien entendu, ils ne peuvent que difficilement concerner des maçonneries rejointoyées tardivement au ciment.

La démarche d'observation précise et prolongée à la loupe manuelle permet de consigner six critères distinctifs : la couleur, la granulométrie, les composants, la teneur en chaux, la solidité et l'homogénéité<sup>549</sup>. Le choix des mortiers conservés pour étude est déterminé suivant deux facteurs. En premier lieu, à l'échelle du bâtiment, la découverte de mortiers identiques pour des unités stratigraphiques définies de manière indépendante permet d'attester d'aménagements synchrones. Cela nécessite de réaliser un nombre conséquent de prélèvements, concernant idéalement chaque U.S. qui en conserve. Cette approche affine la temporalité des phases chronologiques d'édification et de modifications des bâtiments considérées par défaut avec les seuls rapports stratigraphiques. Le second cas est la caractérisation des mortiers correspondant aux faits architecturaux de l'époque médiévale dans une visée comparative par rapport aux mortiers utilisés sur d'autres sites synchrones. Cela renseigne sur les modes d'utilisation de mortier à l'échelle régionale. Il y a des possibilités techniques distinctes selon la nature du liant (mortier de chaux ou de terre) et la nature et qualité des dégraissants<sup>550</sup>. Ces mêmes éléments sont forts dépendants des ressources naturelles locales (argile, carrières, graviers/sables...), ce qui explique qu'ils peuvent être semblables pour des phases chronologiques bien distinctes<sup>551</sup>.

---

548 De ce fait, sauf cas particulier, ces prélèvements ne peuvent que difficilement être pratiqués dans une demeure habitée. Les rejointoiements sont souvent identifiés en nombre.

549 Stéphane Büttner intègre d'autres critères comme la dureté et la porosité (BÜTTNER Stéphane, *Géoarchéologie des liants de maçonnerie...*, *op. cit.*, p. 76-96).

550 Rappelons que les éléments organiques et notamment les charbons ou les éléments végétaux mais aussi les bris de tuiles sont des éléments datant dans le mortier par le biais de l'archéométrie.

551 BÜTTNER Stéphane, *Géoarchéologie des liants de maçonnerie en Bourgogne du nord (V<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles) : évolution historique et technique : contribution aux études archéologiques de l'abbaye Saint-Germain d'Auxerre et du chevet de la Madeleine de Vézelay*, Paris, Université Pierre et Marie Curie (thèse de doctorat en Environnement et archéologie dirigé par Alain TABBAGH), 2003, p. 253.

L'étude des revêtements demande une bonne coordination entre les archéologues et les maçons lors de travaux<sup>552</sup>. Ils sont effectivement très souvent retirés sauf si le projet et les contraintes de préservation patrimoniales ne le permettent pas<sup>553</sup>. Or, l'approche archéologique a démontré maintes fois que ce sont de bons marqueurs pour les phasages des constructions, avec la superposition de nombreuses couches d'enduits (souvent plus de cinq) qui interagissent différemment avec les structures visibles ou détruites (cachées, rebouchées). Ils s'avèrent être par ailleurs les supports privilégiés de rares peintures (badigeon coloré, fresque...), et de graffiti courants (dessins, gravures)<sup>554</sup>. La reconnaissance de ces deux aspects des revêtements s'effectue par l'enlèvement partiel ou complet très méthodique de chaque couche<sup>555</sup> depuis les plus tardives jusqu'aux plus anciennes. La documentation de cette action irréversible est primordiale, jusqu'à la mise au jour de la couche la plus ancienne conservée ou de la maçonnerie apparente. Sans surveillance archéologique, sans idée du nombre de couches d'enduits présents, et avec une recherche d'efficacité qui fait se généraliser l'usage du burin électrique et du perforateur, les ouvriers n'identifient que très peu souvent les vestiges de peintures et encore moins les graffiti<sup>556</sup>. En revanche, dans un cadre d'observation archéologique sur des vestiges sensibles ou potentiellement sensibles, il est logique que l'atteinte aux structures maçonnées (archéologie destructive) fasse l'objet d'une autorisation de la part du Service régional de l'archéologie, dans le cas d'une opération programmée ou même d'une opération préventive/de sauvetage ou de suivi de travaux menaçant les revêtements.

Accessoirement, ces études et enlèvements de revêtements peuvent concerner des moulures, sculptures mais aussi des poutres badigeonnées ou peintes, qui demandent à observer les mêmes obligations légales et une méthodologie adaptée.

Des prélèvements de l'enduit ou du mortier qui permet sa tenue peuvent judicieusement être pratiqués mais ils ont rarement été mis en place dans notre étude. Une des causes est la difficulté de bénéficier d'échantillons de taille appropriée pour mener l'étude macroscopique. Par ailleurs, dans

---

552 SAPIN Christian (dir.), *Enduits et mortiers : archéologie médiévale et moderne*, Dossier de documentation archéologique n°15, Paris, CNRS, 1991, p. 41-42.

553 Si justement la sensibilité archéologique est trop importante ou que des éléments de peintures ou graffiti sont connus/reconnus et préservés.

554 Des graffiti anciens (antérieurs au XVIIIe s.) ont été reconnus dans quasiment toutes les demeures en travaux étudiées.

555 Avec un burin de dimension adaptée.

556 Quand c'est le cas, les signalements au Service Régional de l'Archéologie ou à d'autres services sont rares. Citons le cas rare d'une mise en valeur de graffiti anciens à Semur [21603-33].

plusieurs cas les enduits observés relevaient surtout des phases chronologiques modernes et contemporaines.

Des considérations méthodologiques concernent les structures, mais également les textes d'archives, qui constituent un corpus spécifique pluriforme.

## C. La recherche en archives

### C.1. Les études antérieures : une diversité d'approches

Les premières recherches concernant les demeures médiévales ont été assez précoces. Au XIX<sup>e</sup> siècle, à un moment de reclassement conséquent d'archives publiques, l'évocation de thèmes prestigieux comme l'histoire de grandes familles ou une monographie de villes fait appel à certaines séries d'archives qui ne manquent pas de faire état de possessions d'hôtels et maisons. Ces documents, pas forcément cités en tant que tels, servent à identifier le propriétaire de grands ensembles bâtis urbains mais aussi à juger de la valeur d'une propriété aux mains d'une puissante famille. A Dijon, l'histoire des maisons se confond avec l'histoire de la ville et l'histoire des quartiers urbains. Les ouvrages d'Eugène Fyot et Michel-Hilaire Clément Jeannin ainsi que les articles de Joseph Garnier en rendent compte<sup>557</sup>. L'identification des hôtels connus par ces textes n'est pas forcément évidente. Aussi, certains logis de notables personnages sont uniquement associés à leur rue.

Certains bâtiments disparus sont retenus pour des articles publiés dans les mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or<sup>558</sup>. Prestigieux ou non, ils sont considérés matériellement par l'iconographie et les archives qui offrent des indications topographiques, cependant l'historique des propriétaires demeure prédominante.

---

557 CLEMENT-JANIN Michel-Hilaire, *Les vieilles maisons de Dijon*, Dijon, Darantière, 1890, 216 p. et FYOT Eugène, *Dijon, son passé évoqué par ses rues*, Dijon, Damidot, 1928, 525 p.

558 Exemple de la maison au Miroir (GARNIER Joseph, « La maison du Miroir à Dijon », dans *MCACO T. 12* (1889-1895), Dijon, p. 111-134). et de la maison du Boeuf à Dijon (GRAS Pierre, « Études sur la topographie dijonnaise : la maison du Boeuf », dans *MCACO, T. XXIV (1954-1958)*, Dijon, Académie des sciences, arts et belles lettres, 1959, p. 179-184).

## Chapitre deux. Méthodologies d'exploitation du corpus

L'analyse des faits historiques se fait plus fine à travers les articles de Pierre Gras et Henri Giroux. Ils retiennent avant tout les éléments patrimoniaux, autrement dit les logis conservés ou identifiables qui permettent de relier la lecture architecturale à l'histoire locale. Explicitement cités, les documents d'archives sont de différents types et retracent un historique des hôtels au regard du parcours de vie de leurs constructeurs et premiers occupants. La description d'éléments ornés peut quelquefois être directement reliée aux actions des occupants<sup>559</sup>.

Plus tard, la maison comme réserve foncière onéreuse ou objet de transaction se trouve évoquée, d'un point de vue statistique, dans des études d'histoire économique<sup>560</sup>. Ces possessions constituent par ailleurs une partie importante comprise dans la gestion domaniale d'une autorité<sup>561</sup>. L'habitat transparaît comme une composante clef de l'organisation spatiale et juridique dans les études urbaines : Thierry Dutour<sup>562</sup> a traité de cette question à Dijon.

Lorsque les archives sont convoquées dans les rapports universitaires ou des services patrimoniaux, elles sont surtout utilisées pour restituer un cadre historique du site étudié. Dans certains cas, l'habitat est appréhendé dans sa dimension spatiale et son insertion dans la rue. Dans d'autres, pour son état et les possibilités d'évolution des constructions. Enfin, nous recueillons des indications sporadiques sur les usages et les caractères matériels des espaces bâtis et des abords immédiats de l'habitat. Les chercheurs reconnaissent à ces données une valeur plus ou moins représentative de ce qui a existé, selon les sources utilisées. Par ailleurs, peu de bâtiments peuvent assurément être rattaché à ces mentions. Ces données figurent brièvement dans les études

---

559 Exemple de DAVID Henri, « Le portique de la chapelle de l'école Saint-François de Sales, à Dijon », dans *Mémoires de l'académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, année 1924*, Dijon, Imprimerie Jobard, 1924, p. 65-74. et QUARRE Pierre, « Les plafonds sculptés de l'ancien hôtel Desbarres à Dijon », dans *MCACO T. 29 (1974-1975)*, Dijon, Académie des Sciences, arts et belles lettres, 1976, p. 187-194.

560 Exemple de GALLY Louis, *Essai sur le bail à cens en Bourgogne et chartes de l'abbaye de Saint-Etienne de Dijon de 1395 à 1400*, thèse de doctorat en sciences juridiques, Dijon, Imprimerie Jobard, 1905, 137 p.

561 Voir les travaux sur les possessions de l'abbaye de Cîteaux (TROUBAT Marie-Françoise, *Recherches sur la propriété cistercienne dans la région de Losne, XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles, mémoire de maîtrise en histoire*, Dijon, Université de Paris, 1973, 128 p. et MOUREAU Karelle, *La société sur les terres de l'abbaye de Cîteaux (1098-1340), mémoire de maîtrise en histoire*, Dijon, Université de Bourgogne, 1999, 142 p) et l'abbaye de Fontenay (BAARD Marie-Sabine, *Les vestiges des possessions de l'abbaye de Fontenay, mémoire de maîtrise en histoire*, Dijon, Université de Bourgogne, 1994, 118 p).

562 DUTOUR Thierry, « Les ecclésiastiques et la société laïque en ville : le cas de Dijon à la fin du Moyen Âge », dans BOUCHERON Patrick, CHIFFOLEAU Jacques (dir.), *Religion et société urbaine au Moyen Âge : études offertes à Jean-Louis Biget*, Paris Publications de la Sorbonne, 2000, p. 81-94. (Histoire ancienne et médiévale n° 60)

historiques de paysage urbain<sup>563</sup>, dans les mémoires d'universitaires formés aux sciences historiques qui concernent l'habitat<sup>564</sup> mais aussi dans un rapport poussé concernant la ville d'Auxerre<sup>565</sup>.

Cédric Recouvrot évoque la question de la dénomination des résidences et de leurs dépendances. Ce thème fait l'objet d'un article proposé par Mathieu Leguill<sup>566</sup> en se basant sur les données archivistiques (et, de manière moins marquée, archéologiques) relatives aux personnes notables sur le territoire de l'Auxois. Les distinctions d'appellations des résidences des élites témoignent de qualités, d'état et d'usages différenciés, que ce soit à la campagne ou à la ville. Le lien se noue ainsi entre les pratiques d'accueil, de gestion de biens immobiliers et le développement économique urbain pour cette typologie identifiée des demeures patriciennes.

Souhaitant aussi exploiter des documents d'archives anciens, Françoise Piponnier se propose dès le début des années 1980 de traiter des inventaires après décès, en particulier dijonnais. En appréhendant le contexte précis de chaque document comportant des listes d'objets et de possessions immobilières qui reviennent pour certaines aux mains du duc, elle développe un certain nombre de thématiques. En particulier, les meubles, ustensiles et objets divers indiqués dans les textes sont associés aux objets mis au jour en contexte archéologique dans des environnements similaires. Cette recherche croisée notamment sur le mobilier restitué au mieux les modes de vie et la fonction des pièces dans l'habitation médiévale<sup>567</sup>. Le cadre de vie matériel des femmes (2005), des commerçants (1992), des boulangers (1991), des artisans du textile (1987) et du cuir (2002), des vigneron (1996) ou encore des maçons (2002) a été évoqué à partir de ces documents concernant la Bourgogne<sup>568</sup>. L'architecture est appréhendée en termes de dénomination, restitution de volumes,

---

563 RECOUVROT Cédric, *Le paysage urbain de Montbard au XIV<sup>e</sup> siècle*, Dijon, Université de Bourgogne (mémoire de maîtrise en Histoire médiévale sous la direction de Vincent TABBAGH), 1996, 171 p., BENET Jérôme, « Semur-en-Auxois au XV<sup>e</sup> siècle : le paysage urbain d'une « bonne ville » du duché de Bourgogne sous les Valois » dans *BSSS*, T. 118, Semur-en-Auxois, Imprimerie Bordot, 2011, 247 p.

564 JOLLY Virginie, *L'habitat civil des petites villes de Bourgogne à la fin du Moyen-Age, l'exemple de Semur-en-Auxois*, Tours, Université de Tours (mémoire de DEA en Sciences de la ville sous la direction de Joëlle BURNOUF), 2000, 71 p.

565 LIEBARD Odile, « Les maisons d'Auxerre au XVI<sup>e</sup> siècle », *Bulletin archéologique du comité des travaux historiques et scientifiques, nouvelle série, n°4 (1968)*, Paris, Éd. Bibliothèque Nationale, 1969, p. 155-214.

566 LEGUIL Mathieu, « Maisons, hostels, meix. Les résidences des élites locales en Auxois à la fin du Moyen Age », *Revue historique n°675*, 2015/3, p. 619-646.

567 ALEXANDRE-BIDON Danièle, PIPONNIER Françoise, POISSON Jean-Michel (dir.), *Cadre de vie et manières d'habiter (XII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle)*, Actes du VIII<sup>e</sup> congrès international d'archéologie médiévale à Paris les 11-13 octobre 2001, Caen, Publications du CRAHM, 2006, 326 p.

568 D'autres thèmes peuvent être reliés, de manière indirecte, à nos recherches par le choix du contexte dijonnais : le mobilier (1993), l'utilisation de l'eau (1992), la toilette (1987) et les céramiques (1987).

## Chapitre deux. Méthodologies d'exploitation du corpus

d'organisation spatiale, de fonction et distribution<sup>569</sup>, en particulier pour des demeures comportant un usage de commerce, atelier ou cellier<sup>570</sup>. Elle propose la restitution en trois dimensions de 8 maisons pour lesquelles l'inventaire après-décès exploité s'avère assez précis<sup>571</sup>. Bien plus récemment, Guilhem Ferrand a repris l'étude de ce fonds exceptionnel constitué de plus de 650 inventaires après-décès des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles. Il a pu déterminer que les classes modestes étaient sous-représentées dans ces documents et que les biens périssables n'étaient guère indiqués<sup>572</sup>.

Un nouveau mode d'exploitation des documents historiques est proposé par Philippe Bernardi<sup>573</sup> ou encore Odette Chapelot<sup>574</sup>. Conscients de leur utilité à la compréhension des modes de constructions et en particulier des conditions matérielles liées aux chantiers architecturaux, ils mettent en valeur, par l'étude systématique de fonds d'archives particulièrement loquaces, des données inédites. Adaptée au type d'archives étudié, leur réflexion permet d'appréhender les choix constructifs reconnus en fonction des contextes matériels, culturels et des évolutions dans les pratiques. En dehors du traitement statistique de mentions liées à des bâtiments (notamment fortifiés, monumentaux ou non), ils mettent en avant de rares précisions. Les travaux de Patrice Beck et de Henri Hours offrent des résultats très satisfaisants sur l'organisation spatiale, les modes de construction et les implications socio-économique de la construction domestique en ville et en milieu rural<sup>575</sup>. Les rapprochements de ces résultats d'étude historique avec la réalité matérielle ne sont cependant pas à l'ordre du jour.

---

<sup>569</sup> La publication collective de 1998 en rend compte. ESQUIEU Yves, PESEZ Jean-Marie, *Cent maisons médiévales en France (du XII<sup>e</sup> au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle)*, Paris, CNRS, 1998, 450 p. (Centre de Recherches Archéologique – n°20).

<sup>570</sup> Articles sur les ateliers des artisans dijonnais du textile (1987), les boutiques et commerces à Dijon (1992) et les celliers dijonnais (1998).

<sup>571</sup> ESQUIEU Yves, PESEZ Jean-Marie (dir.), *Cent maisons médiévales en France (du XII<sup>e</sup> au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle)*, Paris, CNRS Éditions, 1998, 450 p. (Centre de Recherches Archéologique – n°20).

<sup>572</sup> FERRAND Guilhem, *Les inventaires après décès de la ville de Dijon à la fin du Moyen Âge (1390-1459), Tome I : 1390-1408*, Toulouse, Presses universitaires du Midi, 2017, p. 17. Ces documents constituent « ce qui subsiste d'une vie, d'une activité, d'un parent, de la langue et de la vie quotidiennes d'une génération évanouie ».

<sup>573</sup> BERNARDI Philippe (dir.), *Texte et archéologie monumentale : approches de l'architecture médiévale*, Actes du colloque tenu à Avignon du 30 novembre au 2 décembre 2000, Montagnac, Monique Mergoil, 2005, 156 p. (Europe médiévale n°6).

<sup>574</sup> CHAPELOT Odette, *La construction sous les ducs de Bourgogne Valois : l'infrastructure (moyens de transport, matériaux de construction)*, thèse en histoire sous la direction de Jacques Le Goff, Paris, Université de Paris 1, 1975, 3 volumes.

<sup>575</sup> HOURS Henri, *Peuplement et habitat rural en Bourgogne au Moyen Âge (XI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, thèse de l'École nationale des chartes, 1977., BECK Patrice, *Trois villages bourguignons à la fin du Moyen-Age (Tailly, Bligny-les-Beaune et Curtil) : étude d'histoire économique et de topographie archéologique, mémoire de maîtrise d'histoire à Paris X Nanterre sous la direction de Jacques Heers et Jean-Marie Pesez*, 1973, 141 p. et BECK Patrice, *Une ville rurale à la fin du Moyen Âge : Nuits-Saint-Georges*, thèse de doctorat en archéologie médiévale, Université de Dijon, 1980.

Traditionnellement, la conservation d'un surnom évocateur et/ou la connaissance de mentions d'archives tardives permettent d'attribuer, pour les constructions les plus remarquables, des mentions textuelles médiévales. Tel est le cas pour les textes connus de la maison Pétral à Beaune ou la maison du Petit Fontenay à Montbard (voir *infra*). Par la consultation de sources d'archives instructives (ou nombreuses) et une rigoureuse méthode de traitement d'informations, il devient possible d'identifier avec un certain niveau de certitude l'emplacement de constructions moins remarquables. Il est question de ne pas laisser l'identification de constructions, qui subsisteraient, aux seuls grands hôtels remarquables. Amélie Beguin représente cette approche dans sa thèse<sup>576</sup>. Elle démontre que la complémentarité demeure exemplaire entre les données historiques et archéologiques dans le cadre d'une étude de l'habitat ancien. Le quartier canonial de Beaune a fait l'objet d'une amorce d'étude, en particulier typologique, en ce sens<sup>577</sup>.

La reconnaissance peut être aidée par la lecture de documents d'archives modernes, pour des bâtiments remarquables ou non. Quand ils ne renseignent pas directement sur la trame historique d'un bâtiment identifié (comme le Grenier de Flandres à Moutiers-Saint-Jean), ils forment des liens qui rattachent les caractères actuels et les descriptions médiévales d'un bâtiment. Bien entendu, l'identification de structures décrites sur un texte porte souvent à confusion par imprécision, pour les textes médiévaux mais aussi beaucoup de textes modernes. L'état précis des bâtiments à certains moments reste ainsi insaisissable.

### C.2. Les ressources et les choix d'échantillonnage des textes

Les résultats obtenus pour l'étude des mentions d'époque médiévale (et aussi un peu d'époque moderne) recueillies de manière exhaustive pour le site de Flavigny-sur-Ozerain confirment l'intérêt évident de considérer les documents d'archives. Il est question ici des archives anciennes qui ne comprennent pas les archives produites par les premières recherches sur la question à partir du XIX<sup>e</sup> siècle.

---

576 BEGUIN Amélie, *Espace urbain et habitat dans la ville haute d'Autun (vers 1400-1550)*, Paris, Université Paris IV Sorbonne (thèse de doctorat en archéologie médiévale dirigée par Dany SANDRON), 2009, 900 p.

577 INGUENAUD Virginie, « Contribution à une reconnaissance des maisons canoniales de Beaune : un bilan documentaire », dans *Recueil des travaux du Centre Beaunois d'études historiques T. 23*, Beaune, Centre Beaunois d'études historiques, 2005, p. 32-57.

L'analyse des actes anciens complète judicieusement la connaissance de l'architecture médiévale fournie par les vestiges eux-mêmes. Les données obtenues correspondent majoritairement à des bâtiments détruits ou très transformés : elles constituent donc les ultimes informations disponibles si les autres ressources documentaires plus tardives n'en font pas état. Une autre conséquence s'avère être la difficulté de lier et d'associer une structure avec son évocation archivistique par l'aspect fragmentaire et hétérogène des vestiges et le manque de précisions dans la description architecturale. Il est question de cette démarche d'identification par la suite.

La limite chronologique fixée pour les documents d'archives consultés se trouve être confondue avec celle proposée pour l'étude architecturale : l'année 1550<sup>578</sup>. Par ce fait, les informations textuelles traitées relèvent assurément de la période médiévale, alors que le doute peut longtemps subsister pour quelques constructions difficiles à appréhender (qui relèvent par ailleurs au minimum d'une origine pluriséculaire). De plus, les mentions textuelles sont nettement plus importantes numériquement que les vestiges<sup>579</sup>. Les terriers, entre autres documents, font quelquefois état de pratiquement toutes les constructions d'un lieu : il s'avère impossible de les restituer en aussi grand nombre par la seule analyse architecturale ou même l'étude parcellaire. Néanmoins, de nombreuses constructions font l'objet de plusieurs mentions, à des chronologies proches ou distinctes, avec une sémantique similaire ou non. Ces mentions d'une même construction peuvent la concerner dans des états distincts.

Tout comme les vestiges, la pratique de l'écrit concernant les constructions directement ou indirectement est bien plus développée à la fin de la période considérée qu'aux XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles. Quelques documents, tous liés à des transactions ou redevances, font état de demeures avant le XII<sup>e</sup> siècle<sup>580</sup>. Ils précèdent en cela les plus anciennes manifestations physiques stylistiquement identifiables mais ne comptent quasiment pas de précisions sur les modes de constructions et modes de vie.

---

578 Il s'agissait de 1560 pour l'étude de Flavigny en master. Exception faite des documents postérieurs compilant des actes plus anciens.

579 La liste des cotes d'archives non consultés qui comportent des mentions de demeures aux archives départementales de la Côte-d'Or permet de s'en assurer. Cette remarque sur le nombre ne doit pas faire oublier la perte conséquente des archives les plus anciennes, dont l'importance numérique se devine par la projection d'une généralisation des fonds ou vestiges de fonds miraculeusement conservés pour certains contextes.

580 Ils se trouvent pour quelques-uns dans les cartulaires édités (voir le projet CBMA). Pour une poignée d'exemples il peut s'agir de faux réécrits à posteriori pour légitimer de manière rétroactive des droits.

Le développement des écrits, plus explicites sur les rapports entre l'Homme et son habitat que les vestiges, s'explique par de nombreux facteurs : l'évolution du Droit (notamment lié à la notion de propriété) qui tend à se fixer à l'écrit, le développement urbain (avec la gestion communale notamment de la voirie), la gestion accrue de l'exploitation des ressources, l'investissement toujours plus important dédié à la construction par les particuliers et le développement des procédures judiciaires<sup>581</sup>. Cette progression n'est cependant pas linéaire : les contextes de troubles et d'essor différemment ressentis d'une agglomération à l'autre ont une influence sur la régularité et la quantité de la production écrite. Ainsi, des sursauts de productions d'actes (qui font échos à l'important essor de la construction de qualité) sont identifiés sur quelques décennies à partir du milieu du XIII<sup>e</sup> siècle puis à partir de la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle.

L'essentiel de la documentation écrite médiévale est disponible dans les fonds d'archives du service des Archives départementales de la Côte-d'Or<sup>582</sup>. Quelques documents ciblés concernant Avallon, Noyers et Montréal ont été consultés aux archives départementales de l'Yonne. Les services municipaux d'archives communales assurent la conservation d'une masse de documents proportionnelle à leur ancien statut de pôle urbain : les fonds conservés dans ceux de Dijon et Beaune n'ont pu être vus en totalité. En revanche, les archives médiévales mentionnant des demeures conservées dans les mairies de Châtillon-sur-Seine et Auxonne<sup>583</sup> ont été vues entièrement compte-tenu de leur faible nombre.

Quelques documents faisant partie de fonds ou conservés de manière isolée, détenus par des particuliers ou des associations, contiennent certainement des informations complémentaires de ce que j'ai pu recueillir jusqu'ici : leur difficile recensement allié à une difficulté d'accès limite sérieusement leur exploitation. Les rares cas positifs le sont par d'heureux concours de circonstances<sup>584</sup>.

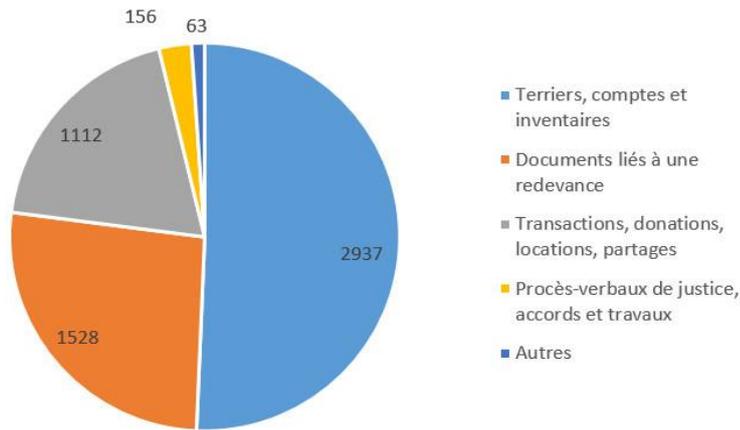
---

581 Cela peut être mis sur le compte de la bonne gestion et efficacité administrative relevant des différentes administrations et insufflée par la politique des ducs de Bourgogne.

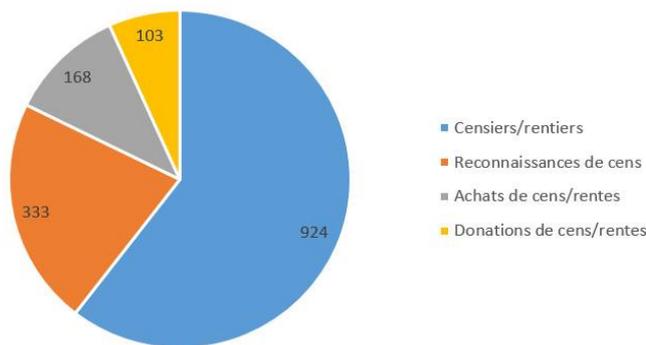
582 Ce service d'archives est retenu pour accueillir un nombre de fonds ancien très conséquent

583 Ces services d'archives sont accessibles uniquement sur rendez-vous. A Châtillon-sur-Seine, certains documents consultés étaient non cotés et non encore intégrés dans le catalogue à ce jour.

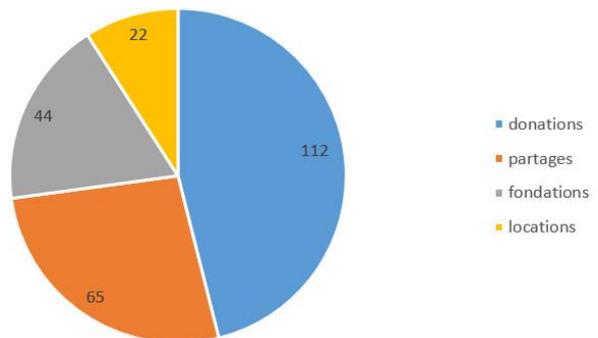
584 Les archives de la Société des Sciences Historiques et Naturelles de Semur-en-Auxois ont été inventoriées, classées et re-cotées par mes soins en tant qu'auxiliaire du bibliothécaire-archiviste de la Société : Jérôme Benet (l'inventaire est reproduit sur le site des Archives départementales de la Côte-d'Or). Plus d'une vingtaine de bâtiments médiévaux ont ainsi été reconnus dans ces documents, sans compter le potentiel d'études pour les mentions postérieures (LACAILLE Antoine, « Classement et potentiel de recherches du fonds d'archives de la Société des Sciences » dans *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de Semur-en-Auxois et des*



Graphique 1 : Types de mentions figurant dans le corpus des documents écrits



Graphique 2 : Répartition des mentions de demeures médiévales concernant les redevances



Graphique 3 : Répartition des mentions de demeures médiévales faisant état de transactions et transmissions

Il s'agit à présent de recenser les types d'actes qui font état d'une ou plusieurs constructions domestiques<sup>585</sup> (**graphique 1**). Les plus nombreux sont les actes liés aux transactions (achats, achats par décret, donations, donations avec usufruit, échanges, locations, accords, **graphique 2**) et à la perception de redevances (baux à cens/rentes, achats ou rachats de cens/rentes, échanges de cens, prises de cens, donation de cens, reconnaissances de cens/rentes, accords sur une redevance, suppression de cens, saisie d'un bien pour défaut de paiement d'un cens, enquête pour paiement

*fouilles d'Alésia*, T. 125 (2017), Semur-en-Auxois, Société des Sciences de Semur, 2018, p. 5-16). Par ailleurs, des archives figurées modernes utiles ont été consultées pour la propriété semuroise [21603-59]. Il est en revanche très difficile d'envisager la conservation d'archives écrites médiévales chez des particuliers (les dijonnais ne conservaient guère de papiers vieux de plus de deux ou trois générations vers 1400, ce qui demeure toujours plus ou moins le cas) (FERRAND Guilhem, *Les inventaires après décès de la ville de Dijon à la fin du Moyen Âge (1390-1459)*, Tome I : 1390-1408, Toulouse, Presses universitaires du Midi, 2017, 659 p). Notons cependant qu'en 1911 le propriétaire de l'hôtel de la Galère [21231-54] conservait encore des actes de propriétés remontant au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle.

585 Ce travail a déjà donné lieu à une conférence aux archives départementales de la Côte-d'Or (résumé en ligne : <https://fr.calameo.com/read/0015242701ba29c8eda65>).

d'un cens) (**graphique 3**). Ces documents, surtout établis par des notaires et greffiers, se présentent sur un support unique (sur parchemin ou non) s'ils constituent la grosse partie de l'acte ou sous formes de registres comportant des mentions généralement nombreuses mais brèves de demeures. Les registres de recueil de droits que sont les terriers, rentiers, censiers, et inventaires sont riches en données. Les registres de comptes font quelquefois état de redevances portées sur des constructions. Le cas des registres de notaires<sup>586</sup> et des cartulaires<sup>587</sup> regroupant de nombreux actes distincts impliquent par ailleurs l'existence des actes originaux ou des copies en feuille matériellement libre. Le principe de l'héritage amène aussi son lot d'écrits : les donations, partages et inventaires après décès. Ces documents comportent généralement des énumérations de biens, et donc potentiellement plusieurs bâtiments. D'accès moins évidents, les procédures judiciaires font état de constructions notamment dans les procès-verbaux de visites d'expertises, les accords de voisinage, les saisies de biens et les recueils de témoignages quand elles sont directement concernées par les faits décrits (exemple de destruction d'enseignes ou d'incendies) ou en forment le cadre de choix (les vols domestiques). Les règlements d'urbanisme impliquent la tenue d'actes faisant état de décisions d'urbanisme, d'autorisation d'alignements de constructions, d'accords pour travaux, des aménagements de façade empiétant sur la rue et de certains aménagements publics physiquement liés aux maisons. Enfin, il existe bien d'autres types d'actes faisant état de notre objet d'étude mais qui se trouvent bien moins nombreux : les rapports estimatifs de travaux de réparation, les procès-verbaux de visites pour juger de l'état du bâti, les courriers de correspondance, les contrats de mariage et les testaments entre autres.

Selon toute logique, plusieurs pièces d'archives, notamment celles qui ne sont pas sous forme de registre, peuvent être rassemblées dans des dossiers thématiques (dossiers de procédures judiciaires, dossiers de pièces justificatives de propriétés). Ces dossiers sont compris sous une unique cote ou groupés avec d'autres dossiers pour chaque cote d'archives<sup>588</sup>.

Une distinction doit s'effectuer entre les sources primaires et les sources secondaires. Parmi les documents déjà évoqués, certains compilent des actes déjà établis, contemporains ou souvent plus anciens : c'est le cas des cartulaires, inventaires, et de quelques censiers par exemple. Il est utile de considérer cette action de copie qui peut engendrer des erreurs. En suivant ce principe,

---

586 De nombreux registres de notaires sont accessibles sur le site en ligne des Archives départementales de la Côte-d'Or (série B).

587 De nombreux cartulaires ont fait l'objet de publications, tels ceux de l'abbaye Saint-Etienne de Dijon.

588 Les cotes d'archives ne comportant qu'un seul document (non registre) unique sont rares sauf dans la sous-série J des ADCO, et aux archives de Beaune.

## Chapitre deux. Méthodologies d'exploitation du corpus

beaucoup de documents d'époque moderne reprennent intégralement ou sous le format de l'extrait ou de la mention des actes médiévaux mentionnant des demeures<sup>589</sup>. Ces éléments – mémoires instructifs pour un procès comme preuves dans la revendication de droits sur des propriétés ou des redevances – ne sont que rarement pris en compte dans ce présent corpus des textes (car difficiles à trouver).

Un premier exercice a consisté à recenser de manière exhaustive partout où ce fut possible les cotes d'archives susceptibles de mentionner des demeures médiévales (avec une ou plusieurs occurrences) (voir l'**annexe 4**)<sup>590</sup>. Il peut y avoir au minimum une et jusqu'à plusieurs occurrences de bâtiments dans chaque cote. Ainsi une cote comporte fréquemment plusieurs documents, et chacun de ces documents peut comporter plusieurs actes qui eux-mêmes font état de plusieurs bâtiments dans l'absolu.

La confection d'une telle liste, qui souffre assurément des oublis et de l'imprécision relative de l'intitulé des cotes d'archives, a nécessité d'opérer un choix. Ainsi, les terriers, censiers et rentiers qui ne comptent pas assurément de mentions de demeures y sont intégrés avec un coefficient d'intérêt moindre. La mise en ligne progressive par les archives départementales de la Côte-d'Or de la majeure partie de leurs inventaires d'archives sur leur site internet<sup>591</sup> a assuré un certain confort dans la bonne réalisation de cette entreprise. D'autres centres d'archives s'attachent à faire de même avec malheureusement un manque de précisions dommageable dans l'intitulé des cotes<sup>592</sup>. Cette liste permet d'avoir un aperçu des ressources disponibles en fonction des secteurs, des chronologies et des administrations qui ont produit ces documents. Son caractère exhaustif permet d'en faire un document de choix pour les recherches à venir sur ce thème ou un thème proche.

Conscient de notre incapacité à lire et traiter tous les documents médiévaux de notre corpus, il nous a semblé approprié de ne retenir en priorité que les cotes d'archives répondant à certains critères. Au cours du master dédié au site de Flavigny-sur-Ozerain, l'intégralité des actes alors

---

589 Il n'est pas question d'y intégrer en revanche les transcriptions d'actes opérées dans le cadre de recherches historiques.

590 Il en reste ainsi environ 440 non consultées pour le cas des archives départementales de la Côte-d'Or dans le cadre de cette recherche.

591 Doublé de la mise à disposition à peu près complète de tous les fonds par le bon suivi du classement et des cotations.

592 Avec l'exemple des Archives Nationales.

## Chapitre deux. Méthodologies d'exploitation du corpus

connus à ce moment avaient été consultés et un tableau rassemblait toutes les mentions trouvées. Nous conservons ce lieu comme exemple d'étude exhaustive en reprenant toutes les données du master avec quelques ajouts issus de fonds d'archives jusqu'alors non identifiés ou peu accessibles. Cibler tous les documents potentiels d'un site a été une démarche suivie aussi pour les bourgs de Moutiers-Saint-Jean et Rougemont investis dans le cadre d'opérations archéologiques déclarées au S.R.A mais aussi pour l'un des premiers sites à faire l'objet d'une étude dans le cadre de la thèse : Mont-Saint-Jean. Le site de Châtillon-sur-Seine a aussi été concerné par ce choix méthodologique, en tant qu'ancienne ville, ce qui a gonflé le corpus de façon à peu près équivalente au site de Flavigny<sup>593</sup>. C'est ce dernier corpus qui est publié en priorité dans le cadre de la thèse (**Voir la base de données**)<sup>594</sup>.

Il semblait pertinent de reconnaître aussi les actes émanant d'une seule administration. De fait les bâtiments mentionnés sous ces cotes relèvent presque exclusivement de droits concernant les propriétés ou les redevances<sup>595</sup>. Les exemples retenus concernent une abbaye (celle de La Bussière sise à la Bussière-sur-Ouche) et une église (Notre-Dame d'Auxonne)<sup>596</sup>. Les terriers de Noyers et Vitteaux ont été traités pour une autre raison : le fait qu'ils englobent des données diverses sur une grande surface.

Tout naturellement, d'autres ressources ont été ciblées pour leurs capacités à répondre de manière optimale aux interrogations au cœur de notre réflexion. Ainsi, ceux qui ont trait à la voirie, aux travaux et à l'état des constructions, les visites et les inventaires après-décès fournissent souvent de précieuses descriptions. Les inventaires après-décès sont parmi les seuls documents qui permettent de renseigner la richesse de la maison et de ses occupants à travers les objets. Ils concernent malheureusement presque uniquement la ville de Dijon<sup>597</sup>.

---

593 Pour ces deux sites, une part conséquente des mentions d'archives sont issues des fonds des abbayes conservés aux archives départementales de la Côte-d'Or : respectivement Saint-Pierre de Flavigny (sous-série 6H) et Notre-Dame de Châtillon (sous-série 18H).

594 Le ratio du nombre de cotes d'archives consultées par rapport à celui des cotes d'archives repérées est 387/183 pour les archives départementales de la Côte-d'Or et 15/40 pour celles de l'Yonne, soit environ 1/5<sup>e</sup>.

595 A l'exception des actes concernant les propriétaires antérieurs et la mention de bâtiments du voisinage pour le cas d'accords.

596 Il n'a pas semblé pertinent de choisir une famille ou une personne morale comme un seigneur au vu de la trop grande disparité de conservation des actes d'une génération à l'autre.

597 PIPONNIER Françoise, « Inventaires et ventes de biens meubles », dans Yves ESQUIEU, Jean-Marie PESEZ (dir.) *Cent maisons médiévales en France (du XII<sup>e</sup> au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle)*, Paris, CNRS, 1998, p. 33-35. (Centre de Recherches Archéologique – n°20). Les contrats de constructions sont bien plus généralisés dans d'autres contextes (BERNARDI Philippe, « Les contrats de construction ou prix-faits », dans Yves ESQUIEU, Jean-Marie PESEZ (dir.) *Cent maisons médiévales en France (du XII<sup>e</sup> au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle)*, Paris, CNRS, 1998, p. 31-32. (Centre de Recherches Archéologique – n°20). Et FERRAND Guilhem, *Les inventaires après décès de la ville de Dijon à la fin du Moyen Âge 1390-1459 T. 1 (1390-1408)*, Toulouse, Presses universitaires du Midi, 2018, 657 p.

Enfin, plusieurs documents ont été consultés pour leur caractère représentatif vis-à-vis de l'objet d'étude en diversifiant les contextes d'origine du document, de chronologie et surtout de lieu<sup>598</sup>. Cette variété de sites, d'acteurs et de types d'actes a été obtenue indépendamment de la présence de vestiges dans les lieux considérés. Ce qui n'empêche pas que la majeure partie des 79 sites investis dans le cadre d'une prospection sont documentés par ce biais.

Il nous a semblé que les autres types de ciblage d'archives sont peu pertinentes : il est difficile de prétendre documenter entièrement un quartier ou une rue d'une ville sans consulter tous les documents de ce lieu. En effet, une telle précision de localisation n'est pas systématiquement indiquée dans les inventaires.

### C.3. L'exploitation des archives textuelles

Les documents sont accessibles sous leur format original papier excepté pour quelques rares cotes qui ne sont lisibles que sur microfilm. Notons que la mise en ligne de nombreuses minutes notariales sur le site des archives départementales de la Côte-d'Or (série B) permet un travail à distance confortable. La pratique de la paléographie latine ou française (le passage de l'un à l'autre s'opère globalement entre la fin du XIII<sup>e</sup> siècle et la fin du XIV<sup>e</sup> siècle) et la compréhension du texte dans toute sa portée historique constituent le premier rapport au document. Son observation permet de le dater stylistiquement et techniquement si la date n'est pas portée mais aussi de reconnaître un original d'une copie moderne. La correction éventuelle de l'année par rapport au calendrier Julien rentre dans ce cadre de l'approche initiale. Sauf à tenir entre les mains un document faisant état d'une construction projetée ou d'une construction neuve, le bâtiment mentionné sera toujours antérieur à la date du document.

Les informations sont recueillies dans un tableur. La démarche principale consiste à renseigner le tableur pour chaque cas de figure. Chaque ligne correspond à un ensemble bâti cohérent foncièrement parlant. Les cas d'échanges de bâtiment nécessitent la création d'au moins deux lignes. Quand ce travail n'est pas réalisé sur place, faute de temps, il l'est de manière différée à partir des photographies prises. Pour les documents qui abondent en informations de choix, la

---

598 Cette diversité couvre plus de terrain que les seules structures reconnues.

## Chapitre deux. Méthodologies d'exploitation du corpus

pratique de la prise de notes en texte libre est préférée. Les transcriptions complètes ou partielles de documents sont un choix alternatif pour ce cas de figures, mais elles sont aussi retenues pour mettre en avant la diversité des situations avec différents lieux, types d'actes et dates retenus<sup>599</sup>.

Par opportunité, si les magasiniers du service des archives me confient un carton avec plusieurs cotes d'archives, il est pratiqué un rapide examen de celles entourant la cote choisie pour juger de leur éventuel intérêt<sup>600</sup>, complémentairement de leur désignation dans le catalogue, ce qui a donné quelques résultats positifs à plusieurs reprises. D'autre part, il a été récupéré expressément à plusieurs occasions certaines données inédites portant sur les constructions non domestiques (notamment les halles, fours, moulins, éléments de fortifications...), réutilisées dans la compréhension du contexte général des sites ou en comparaison des demeures.

En définitive, il en ressort plusieurs listes comportant de très nombreuses mentions (seule la liste de Châtillon-sur-Seine avec 1815 mentions et quelques listes concernant les sites de Vitteaux, Boussey et Talant sont publiées ici, **Annexe 5**). La constitution d'un corpus aussi fourni (6924 lignes de tableau) permet de rassembler un nombre aussi élevé que possible (mais qui reste toutefois faible si on considère toutes les cotes potentielles) de mentions offrant des renseignements de choix. Les informations de base portent sur la désignation du bien immobilier situé dans une localité à une date donnée<sup>601</sup>. Elles suffisent déjà pour pratiquer un comptage a minima des mentions. Les personnes associées au bâtiment sont les propriétaires (actuels ou passés), les locataires ou ceux qui perçoivent une redevance sur le bien. L'emplacement dans le site (rue, quartier ou proximité d'un monument ou aménagement public), les confins et un prix (de vente ou de redevances) sont d'autres informations généralement présentes. Plus rarement sont données des précisions sur l'appellation de la construction, son état, ses dépendances ou association avec d'autres constructions similaires, les droits qui y sont liés et même des caractéristiques matérielles (agencement de l'espace, modes de constructions et aménagements, mobiliers). Pour une analyse plus approfondie, et une compréhension du contexte global, certains documents ont été transcrits (**Annexe 6**).

---

599 La mise en place d'un protocole d'étude adapté s'appuie beaucoup sur l'expérience acquise lors de la prise en compte des archives pour la compréhension du phénomène domestique flavignien.

600 L'imprécision des inventaires incite à se pencher sur plusieurs cas non repérés au préalable.

601 Certaines mentions font état de la présence ancienne révolue (ou à l'état d'extrême ruine avec le cas des « plastres » et de « masieres » où s'installent des jardins) d'une construction à l'emplacement d'un espace libre (souvent un jardin), ou de remplacement de constructions par un monument ne relevant pas de l'architecture domestique.

## Chapitre deux. Méthodologies d'exploitation du corpus

Chaque donnée peut faire l'objet d'une étude intrinsèque en statistique croisée. Chaque particularité offerte est replacée dans son contexte chronologique et spatiale afin d'établir des phénomènes pertinents. Les terriers et censiers en particulier offrent la possibilité de lancer des traitements statistiques sur la topographie ou encore l'économie de la construction. Une attention particulière est portée à la sémantique<sup>602</sup> et la domonymie<sup>603</sup>. L'odonymie, l'emplacement, les modes de transactions et les prix sont à même de nourrir la compréhension du fait architectural dans un contexte économique et social donné. Il est ainsi très révélateur de réaliser à partir de ces données des cartes faisant état de la présence de bâtiments dans des contextes de rues et d'époques à moduler. L'état et les aménagements considérés pour un certain nombre de constructions sont à même d'offrir des statistiques inédites sur la densité du bâti. Au-delà du vécu du bâtiment à travers les modes d'occupation de l'espace, les études de textes ou tranches de textes apportent un éclairage nouveau sur les matériaux et l'économie de la construction, les modes de propriétés et les droits.

Malgré cela, les évocations sont maigres au cas par cas et la représentation mentale de l'espace décrit est difficile à mener : la hauteur du monument, les matériaux, le nombre d'étages et leur fonction<sup>604</sup> sont des données généralement absentes des textes antérieurs au XVI<sup>e</sup> siècle. Les descriptions architecturales précises dans le sens où nous l'entendons aujourd'hui n'existent pas, ce qui laisse beaucoup de possibilités d'interprétations. Effectivement, les actes n'ont pas la vocation de décrire des structures dans un intérêt monographique<sup>605</sup>. Toutes les indications fournies sont autant de pièces justificatives qui assurent la valeur juridique de l'acte : les actes de transactions comme les contrats de baux à cens se concentrent sur la localisation et quelques particularités marquantes de la maison (justifiant éventuellement le prix de vente ou de la redevance) avec la mention de quelques droits spécifiques ou accords juridiques tandis que les accords relatifs à des travaux offrent des précisions sur les caractéristiques techniques des structures concernées et des matériaux qui les composent. Ainsi, les informations délivrées ne le sont pas par hasard mais font partie intégrante des données nécessaires et codifiées de la pratique juridique, plus ou moins étoffées selon la période, le notaire, le greffier mais aussi le cas traité. Ainsi, certaines précisions apportées forment des plus-values sur la qualité et l'état de la construction.

Nous avons déjà mis en lumière des différences dans la présentation des constructions entre les XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles et les siècles suivants. Les précisions se font nettement plus abondantes à la

---

<sup>602</sup> Il y a un intérêt certain à déterminer les modalités d'usages et les significations de certains termes communs ou au contraire relevant d'un parler local.

<sup>603</sup> Il s'agit d'un terme belge utilisé ici à bon escient.

<sup>604</sup> LEGUAY Jean-Pierre, *Un réseau urbain au Moyen Âge : les villes du duché de Bretagne aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles*, Paris, Maloine SA, 1981, p. 213.

<sup>605</sup> REVEYRON Nicolas, « L'apport de l'archéologie du bâti dans la monographie d'architecture », *op. cit.*, p. 3.

fin de la période, soit le début du XVI<sup>e</sup> siècle, par rapport aux siècles précédents<sup>606</sup>. Notons à ce propos que certains documents sont plus expansifs que d'autres pour une même nature et chronologie, selon la sensibilité du scribe ou de l'institution qui sollicite le document. Le terrier de Vitteaux<sup>607</sup> de 1473 qui concerne avant tout les faubourgs se trouve être particulièrement loquace. Cette diversité d'expressions des documents pose la question de la représentativité des constructions, évoquée plus tard.

Exception faite de quelques documents qui relatent un état des lieux non remis en cause (comme les terriers, rentiers et censiers), les bâtiments sont ici considérés à un moment particulier coïncidant quelquefois avec une rupture dans leur existence. Les mutations de propriété, transmissions par héritage ou la mise en place de réglementations spécifiques induisent fréquemment des travaux d'aménagements et des réparations, même minimales (quelquefois directement explicites). Aussi il est important de s'interroger sur la validité de l'acte : est-ce que tous les faits rapportés dans les archives se sont traduits dans la réalité ? A priori oui – l'écrit a une valeur juridique indéniable – pour un grand nombre de cas. Il y a cependant des exceptions<sup>608</sup>. Il ne faut pas prendre pour acquis les travaux promis par tous les retenueurs de baux à cens : plusieurs d'entre eux rendent le bien avant l'engagement de ces travaux (qui sont généralement reproposés au reteneur suivant).

### C.4. La localisation des bâtiments mentionnés et la confrontation avec les vestiges

Avant les XIV<sup>e</sup>- XV<sup>e</sup> siècles il s'avère particulièrement ardu d'envisager de pouvoir localiser une construction à partir des faibles informations présentées. Tout au mieux, un nom de rue, de quartier, de cour ou de meix est associé à l'édifice ainsi que quelques éléments concernant le voisinage proche. Ces données se font précises au fil du temps dans la plupart des documents. La densité de la construction en milieu urbain en particulier amène l'apparition de nouveaux toponymes associés aux mentions de constructions. Les bâtiments sont aussi, à défaut ou en complément de noms de rues, situés par rapport à des éléments topographiques marquants. Des constructions sont ainsi dites proches « devers » (du côté de), derrière ou contre des éléments naturels (la rivière), des

---

<sup>606</sup> En parallèle, le nombre de mentions est également plus conséquent.

<sup>607</sup> ADCO E729 (1475).

<sup>608</sup> Les documents sont alors marqués par l'aspect barré du texte ou les mentions marginales rectificatives ???

aménagements (le pont, le rempart, le four) et des édifices publics (halles), liés à divers centres de pouvoirs (château, église, abbaye) ou même à d'autres maisons marquantes munies d'un nom. Un bâtiment à l'angle de deux voies nommées est parmi le plus évident à localiser si les deux voies en question le sont au préalable.

L'autre précision de localisation principale est celle des confins, ou tenants limitrophes de la propriété ou parcelle considérée. Ils sont bien souvent précisés en estimant que les propriétés et personnes voisines citées peuvent être retrouvées après une durée limitée qui est celle d'utilité directe de l'acte. Le plus souvent on évoque les différents côtés de manière simple par rapport à la rue : « pardevant », « parderrière », « d'une part », « d'autre part ». Une orientation particulière peut ressortir : « d'un long », « d'autre long », « d'un bout » (ou « aboutissant », ou « ferrant »), « d'autre bout », avec l'axe privilégié du bâtiment « d'un pignon », « d'autre pignon », « d'un gouterot », « d'autre gouterot ». Une situation escarpée transparait dans la précision « par-dessus » et « par-dessous ». Les points cardinaux « du levant », « du couchant », « de septentrion », « de midy » sont rares au Moyen Âge : ils se trouvent plutôt présents à partir du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>609</sup>. Dans certains cas, l'emplacement des parcelles voisines est situé par rapport à des éléments topographiques marquants avec le terme « devers ». Notons au passage que bien souvent il n'y a qu'une seule propriété par confins alors que la réalité est toute autre : les parcelles sont rarement alignées et comptent de nombreux décrochements ce qui a pour conséquence la multiplicité du nombre de propriétés riveraines dont seules les plus importantes sont consignées par écrit.

La position relative d'un édifice peut être déterminée avec d'avantage de précision quand un élément axial invariant (autre rue, cours d'eau, enceinte urbaine) est cité sur l'un des confins. C'est le cas pour une grange qui prend place devant le Tru Argot, entre le chemin qui mène à la porte de la Barre et celui qui mène à la Fontaine de la Coquande dans le faubourg de Flavigny en 1428<sup>610</sup>. Deux situations permettent de limiter le champ des possibles quant à la restitution de l'emplacement. Soit la parcelle correspondante est bordée par la rue au-devant par un édifice ou une structure fixe reconnaissable sur le côté (église, halle, porte d'enceinte...) soit elle prend place à l'angle de deux voies de circulation. Indiquons néanmoins qu'il est utile de préciser que deux choix sont possibles pour chacune de ces situations en l'absence de plus de précisions discriminantes. Les autres indices sont plus rares : le mode de disposition des bâtiments dans une parcelle, la taille de la

---

<sup>609</sup> Les faces vers la bise, vent, soleil levant et soleil nuissant sont néanmoins précisées dès 1496 pour une transaction à Gilly-lès-Cîteaux (ADCO 11H649).

<sup>610</sup> ADCO 6H130.

parcelle ou de la façade quand elle est précisée. Ces éléments de contextes demandent de bien connaître les sites étudiés notamment par l'analyse de la cartographie.

Il est légitime de se poser la question des localisations relatives de propriétés lorsqu'elles figurent, elles ou leurs propriétaires, dans des listes et recensements. Les recherches de feux présentent déjà des distinctions entre des quartiers par exemple. Il semble avéré que les recensements pour l'imposition des marcs de Dijon procèdent dans un ordre topographique plutôt rigoureux. Le circuit peut d'ailleurs être repris d'une année sur l'autre. Malheureusement, ce principe est loin de fonctionner dans tous les cas de figure : une partie de ces logiques de recensement nous échappe.

Plus particulièrement, les terriers permettent en effet bien souvent le positionnement relatif des parcelles associé à la trame spatiale connue du site.

Un document de choix a pu faire l'objet d'une étude intégrale concernant toutes les mentions d'édifices : le terrier de Vitteaux de 1473<sup>611</sup> (**fig. 29**). Chaque propriété tenue à cens du seigneur fait l'objet d'une déclaration. Cela concerne la majorité des meix qui environnent le centre du bourg et les édifices du château. Ne sont pas compris dans le terrier les propriétés du quartier du Bourg et la majorité des secteurs de peuplement anciens proche de la rivière et du ruisseau nommé Bouterot. Si les meix ont pu être localisés avec l'aide du cadastre du XIX<sup>e</sup> s. et de plans plus anciens comme l'Atlas des routes<sup>612</sup> (**fig. 30**), l'emplacement des bâtiments à l'intérieur de chaque meix est rarement donné avec précision. La logique voudrait que les constructions actuellement présentes à ces emplacements succèdent voire correspondent pour une partie aux bâtiments cités, y compris les bâtiments indiqués comme neufs<sup>613</sup>. Cependant les « grandes et hautes maisons » qui occupaient une grande partie de la surface du meix au Louhat (parcelles 61-63-448-466) ont assurément disparues : il ne se trouve plus aucune construction ancienne à cet endroit.

Trois édifices de notre corpus déjà érigé en 1473 figurent dans les endroits cités par le terrier. La maison [21710-6] (XIV<sup>e</sup> siècle) est une grande construction en pierre de taille de qualité. Curieusement, elle n'est apparemment désignée que comme une portion de maison au sein du mex Colemote<sup>614</sup>, occupé pour le reste par une grange, et des terrains à usage de jardin, terre et vigne. Il est possible qu'une partie de l'édifice ne soit pas incluse foncièrement parlant dans le meix mais le

---

611 ADCO, E729.

612 ADCO 3P PLAN 710 (1836) et ADCO C3883, feuille 42, vers 1760.

613 Les bâtiments neufs sont une maison au mex Demoingeot, une grange au mex es Turreaulx et une autre grange au mex Perrin le Chevrier.

614 Le meix est tenu par Jehan Royer Pierre Sucrey Jehan Girardeaul et Jacot Dorlans.

terrier est muet sur ce cas. Il y a moins d'incertitudes sur les deux autres cas. La grange [21710-15] semble celle indiquée comme unique bâtiment du grand meix Chaigneaul, tenu par les hoirs de feu maistre Alixandre le Boiteux, demeurant à Dijon. Quant à la maison [21710-7], c'est sans doute celle de Pierre Poilly, non comprise dans le terrier mais indiquée comme adjacente au mex Parisot. Enfin, précisons que la maison [21710-13] et la grange [21710-14] sont certainement mis en place après 1473 respectivement sur le mex Jacques Regnauldin de Myard et sur le mex Blondel.

Nous ferons part plus tard de la précision de localisation à partir de ce même texte des demeures qui prenaient place dans la cour du Chastel de Vitteaux. La même opération de placement relatif des meix à l'échelle d'un site et des constructions au sein d'une cour de château a été menée pour le cas de Salives<sup>615</sup>, cependant les résultats sont bien moins précis que pour le cas de Vitteaux.

Ce terrier recense aussi les meix du village de Bousse, situé à peu de distance de Vitteaux au sud. Ici aussi, la présentation suit la réalité du terrain d'une rue à l'autre en suivant l'ordre des meix dans chaque rue<sup>616</sup>. L'étude de cet énumération, aidée de la présence d'éléments discriminants tels que l'église, le ruisseau (« ruz ») et deux ruelles permet de restituer l'état du village en 1473. Or, il s'avère qu'il est quasiment dans la même situation qu'en 1836<sup>617</sup> et aujourd'hui : aux 18 meix maisonnés du XV<sup>e</sup> siècle répond une vingtaine de groupes de bâtiments formant autant de fermes. Le village a une étendue comparable, seule diffère la position de la rue qui menait aux Commes (actuel chemin des Métairies) qui a été décalée vers le sud certainement à cause de la mise en place d'une cour devant une demeure de maître<sup>618</sup>. En revanche, contrairement à Vitteaux, aucune demeure médiévale subsistante n'est associée aux meix maisonnés. Les demeures ont toutes été rebâties à peu près sur les mêmes emplacements.

Le parcellaire du site de Talant présente un découpage régulier au moins en termes de profondeur des parcelles, ce qui résulte du lotissement du site au XIII<sup>e</sup> siècle. Nous avons mis la main dans la cote B1352 des archives départementales de la Côte-d'Or sur un fragment de toisé datant du milieu du XVI<sup>e</sup> siècle d'après la graphie du texte. Il présente pour chaque rue désignée par

---

615 LACAÏLLE Antoine, « L'habitat à Salives au Moyen Âge » dans *Salives, Sombornon, Vitteaux (Côte-d'Or) : les agglomérations d'origine castrale dans le nord de la Bourgogne ducal au Moyen Âge (Auxois et Montagne), rapport de prospection thématique* sous la direction de Thomas Vergine, Association archéologique de Bourgogne, 2019, p. 135-168.

616 Les trois rues du village ne sont pas nommées d'après leur dénomination actuelle mais suivant le point d'intérêt vers lequel elles tendent, qui sont Vitteaux, Uncey-le-Franc et les vallons (« Commes »).

617 Plan du cadastre napoléonien 3P100/1, 1836.

618 Cette propriété prend place à l'endroit où se trouve une « bonne maison de pierre » neuve et un meix tenu de l'abbaye de La Bussière en 1473 (E729).

## Chapitre deux. Méthodologies d'exploitation du corpus

un numéro de rang<sup>619</sup>, les meix dans l'ordre, leur surface, et leur composition. Fort de ces informations, nous pouvons proposer une restitution plausible de la position relative de ces meix à partir du plan du cadastre de 1810, au moins pour les rangs 5 et 6 (**fig. 31**). Si cette étude souffre de quelques incertitudes, considérant qu'aucun confin n'est mentionné dans l'acte, nous pouvons au moins replacer les établissements remarquables (maison du Capitaine, maison du Curé) et les aménagements publics (Four de la ville, Puis du Roy).

La restitution de la topographie de Talant au XV<sup>e</sup> siècle proposée en 1846 par Martenot et J. Garnier donne un résultat similaire (sans préciser la localisation des meix)<sup>620</sup>. Il est probable que les auteurs se basent sur le même texte complet ou un document plus ancien, éventuellement un terrier que nous n'aurions pas consulté. Toujours est-il que nous pouvons en complément comparer cette restitution avec l'emplacement des structures médiévales repérées à Talant.

Une dizaine de demeures médiévales reconnues sont situées dans les rues concernées par le toisé. Par chance, la maison où réside le capitaine de Talant et celle du curé sont conservées, et figurent parmi les constructions de grande qualité. La maison **[21617-1]** était ainsi vers 1550 occupée par le capitaine de Talant, et auparavant par maître Laurent Blanchar puis Huguenin Ragot. A cette date c'est messire Jehan Briet, curé de Talant qui réside dans la maison **[21617-5]**. Il est à peu près assuré que les maisons **[21617-11]** et **[21617-12]** sont tenues respectivement par les héritiers de Claude Chastelain et Claude Reusset de Plombière. Certains meix cités comprennent un peu de terrain ou deux maisons que se partagent plusieurs propriétaires. Le meix où se trouvent « deux frestes de maison » à Mathieu de Savolle et Claude Millière (auparavant aux Mignoties) correspond à la maison **[21617-6]** et celui contenant deux pignons et une recheoitte est aux héritiers de Pasquier Boule. Les maisons **[21617-9]** et **[21617-10]** sont respectivement placées sur les meix tenus par Benigne Boule et Symon Beudet (auparavant Didier Mugnerot) et Jean et Renard Perrot (auparavant Jehan Charpy). Notons que nous avons plus de difficulté à identifier de manière certaine les tenanciers des maisons où se trouvent les maisons **[21617-7]** et **[21617-15]**. Il pourrait s'agir de Viennot et Laurent Landriet pour la première et Laurent Signet (auparavant à Pierre Savoignien) pour la seconde.

---

<sup>619</sup> Cette désignation par rang a une origine médiévale. Elle correspond au côté oriental (1) et occidental (2) de la rue Vannerie, au côté occidental (3) et oriental (4) de la rue Aux Fèvres, au côté oriental (5) et occidental (6) de la rue Notre-Dame, à la rue Curiale (7) et à la rue Dijonnaise (8) (GARNIER Joseph, *Talant, son château : étude historique*, Dijon, 1853, 109 p).

<sup>620</sup> GARNIER Joseph, *Talant, son château : étude historique*, Dijon, 1853, 109 p.

## Chapitre deux. Méthodologies d'exploitation du corpus

Un apport indéniable pour la localisation de constructions consiste à regrouper les données de mentions d'archives qui font état d'une même construction, suivant un protocole proposé par plusieurs chercheurs<sup>621</sup>. Il faut pour cela trouver des données marquantes outre la précision d'emplacement que l'on cherche à établir. Le nom de la construction est l'élément de concordance le plus évident<sup>622</sup>. Les caractères physiques, les constructions et aménagements associés, la nature et surtout la destination de l'imposition de la propriété sont des données utiles. Il ne faut pas se fier à l'état qui est un critère particulièrement fluctuant. Il est intéressant de comparer aussi les noms des propriétaires de la parcelle considérée mais aussi ceux cités dans les confins : dans certains cas des liens de parenté avec leurs prédécesseurs sont précisés. Il y a le cas de figure de mentions d'évocation de l'origine de la redevance ou des dates d'inscription ou emplacement (folios) dans les recueils (terriers, censiers).

Pour le site de Flavigny-sur-Ozerain, je me suis concentré sur deux ensembles suffisamment renseignés pour offrir un petit plan d'ensemble de quelques propriétés voisines de qualité<sup>623</sup>. Leur choix a porté aussi sur le fait que la proximité du rempart et de l'abbaye, aux limites plutôt immuables, permet de mieux recaler l'emplacement des parcelles.

Le premier exemple présente les bâtiments de part et d'autre de la Grande rue, accolés ou proches de la porte du Bourg. Ce sont donc les premiers visibles en entrant dans la ville de ce côté, et de fait, pour la partie orientale de la rue, plusieurs grands hôtels se succèdent. Nous pouvons reconnaître la maison du doyen de l'abbaye sur laquelle se constitue la maison des gouverneurs de Flavigny à l'époque moderne (actuel hôtel Couthier de Souhey). Plus au nord, la « Grant maison » mérite quelques précisions. Elle est sans conteste la demeure principale de la famille Poinceot, très puissante aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècle. Nos recherches ont cependant montré que la propriété a appartenu auparavant à plusieurs propriétaires (elle devait être autrement plus conséquente) dont Guillaume de Cluny en 1404. Le deuxième exemple concerne notamment un ancien hôtel : l'hôtel de la Croix d'Or. Nous pouvons appréhender par ce biais la présence de l'ancienne grange de l'abbé, détruite par la suite, et le déplacement successif de la place à l'Evêque du nord vers le sud.

---

<sup>621</sup> Exemple de Didier Mehu pour le site de Cluny (SAINT-DENIS Alain, « Les maisons médiévales comme documents historiques, les maisons romanes de Cluny », dans *BUCEMA n°5*, Auxerre, CEM, 2001, p. 47-52).

<sup>622</sup> Même si quelquefois plusieurs bâtiments peuvent porter le même nom.

<sup>623</sup> Publiés dans LACAILLE Antoine, *Les maisons médiévales du bourg monastique de Flavigny-sur-Ozerain (XIII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles)*, mémoire de master 2 en archéologie médiévale, Dijon, Université de Bourgogne, 2014, 4 vol.

## Chapitre deux. Méthodologies d'exploitation du corpus

A plus vaste échelle, quelques ensembles parcellaires de localités ont pu être restitués par d'autres chercheurs, au minimum schématiquement, à Dijon<sup>624</sup>, Semur-en-Auxois<sup>625</sup>, Nuits-Saint-Georges<sup>626</sup> (**fig. 32**), le quartier canonial de Vergy<sup>627</sup> et Chaugey<sup>628</sup> (**fig. 33**). Nous présenterons plus avant le cas de Vitteaux au XVe siècle. Quelques grandes propriétés, comme le Petit Morimond à Dijon [21231-125], ont également fait l'objet de la même démarche<sup>629</sup>, qui utilise encore trop peu la modélisation informatique<sup>630</sup>. Cela donne l'occasion de formuler de nombreux commentaires sur la répartition spatiale des propriétés.

Partant de ce principe de recouplement d'informations, il est possible dans un certain nombre de cas, surtout dijonnais, de reconnaître une demeure conservée, que les archives présentent de manière spécifique. Ce sont avant tout les grands hôtels, même si cette liste comprend quelques bâtiments judicieusement situés à des emplacements discriminants.

Il est assez aisé de recueillir des données textuelles pour les maisons-relais d'abbayes en ville. Les informations sont assez bien exploitées dans les différentes parties de cette thèse. Je n'en ferai pas état ici, d'autant que cela ne permet pas de renseigner les dates de construction des édifices actuellement conservés.

Les armoiries, devises voire initiales permettent dans un certain nombre de cas d'orienter les recherches. C'est par ce biais qu'il est possible d'attribuer à Bénigne de Serre la construction de

---

<sup>624</sup> Exemple du quartier des Tanneries à partir des assignats de cens (OURSEL Charles, « Topographie historique de Dijon : le quartier des tanneries », *MCACO T. 15*, Dijon, 1910, p. 1-102).

<sup>625</sup> BENET Jérôme, « Semur-en-Auxois au XV<sup>e</sup> siècle : le paysage urbain d'une « bonne ville » du duché de Bourgogne sous les Valois » dans *BSSS, T. 118*, Semur-en-Auxois, Imprimerie Bordot, 2011, 247 p.

<sup>626</sup> BECK Patrice, *Une ville rurale à la fin du Moyen Âge : Nuits-Saint-Georges*, thèse de doctorat en archéologie médiévale, Université de Dijon, 1980. La corrélation pour les rues de Dijon et Quincey est assez bonne entre 1460 (32 parcelles) et 1827 (27 parcelles).

<sup>627</sup> PINGUET Romuald, *Le château de Vergy des origines à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, mémoire de maîtrise en histoire du Moyen-Age*, Dijon, Université de Bourgogne, 2002, 143 p. Une première carte avait été proposée plus tôt par le chanoine Marillier.

<sup>628</sup> TROUBAT Marie-Françoise, *Recherches sur la propriété cistercienne dans la région de Losne, XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles, mémoire de maîtrise en histoire*, Dijon, Université de Paris, 1973, 128 p.

<sup>629</sup> BAZIN Alice, *La maison de Morimond à Dijon : un exemple de relais urbain cistercien du XIII<sup>e</sup> siècle, mémoire de master en histoire de l'art médiéval sous la direction de Denis Cailleaux*, Dijon, Université de Bourgogne, 2004, 111 p.

<sup>630</sup> Consulter sur le sujet : GUERREAU Alain, « Une méthode de représentation graphique d'un ensemble de parcelles repérées seulement par leurs confronts », dans *Le médiéviste et l'ordinateur*, 8 (1982), p. 9-10. Et LETURCQ Samuel, RAVEAUX Romain, « Les graphes pour étudier les dynamiques spatiales à partir des séries fiscales MA et modernes, état des lieux de l'expérience modelespace », *Bucema* Hors série 9, 2016.

l'hôtel rue du Lycée [21231-77]<sup>631</sup>. Les nombreux blasons qui ornaient les hôtels de la famille Chambellan [21231-30] et du chancelier Rolin [21231-49] permettent de confondre sans doute possible leur logis. Attardons-nous sur ce premier édifice. Jehan Chambellan, marchand drapier, est installé dans la paroisse Notre-Dame (« Grant Rue Notre-Dame) dès la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, probablement à l'emplacement de l'hôtel Milsand [21231-31] d'après Eugène Fyot<sup>632</sup>. C'est son arrière-petit fils Henri Chambellan, marié à Alix Berbisey (décédée en 1485), qui fait l'acquisition de la « Grosse Maison Berbisey » en 1488<sup>633</sup>. La reconstruction de la maison sur cour (en préservant le bâtiment sur rue) est à l'image de son élévation sociale : il gère l'approvisionnement des greniers à sel de Dijon, Beaune, Nuits et Arnay-le-Duc, il est élu vicomte-mayeur en 1490, anobli par Charles VIII en 1492 puis devient maître général de la Monnaie en 1500. L'hôtel Chambellan revient à trois des enfants d'Henri à sa mort en 1503 : Guillaume, docteur en droit et conseiller au Parlement, Marguerite et Jeanne. La demeure reste aux mains de la famille Chambellan au moins jusqu'en 1544<sup>634</sup>.

L'hôtel Bernardon [21231-46], uniquement connu par des représentations et quelques restes réemployés, comporte sur la cheminée la double devise de la famille Moisson « En Moisson Loyauté » et « Sine messe fames »<sup>635</sup>. M. Boudot évoque une fondation en 1510 par Elie Moisson, conseiller du roi et premier avocat général au parlement<sup>636</sup>. Jacques Moisson est vicomte mayeur de Dijon vers 1545.

L'hôtel Aubriot à Dijon [21231-32] est identifié dans les textes par l'appellation de « Voucte aux Changes », qui se rapportent à la cave voûtée actuellement conservée servant de dépôt monétaire. Peut-être bâti par Guillaume Aubriot, il est la possession vers 1320 de son petit-fils

---

<sup>631</sup> Bénigne de Serre fait l'acquisition de la maison où il érige son hôtel sept ans plus tard le 23 juillet 1534<sup>631</sup> (ADCO E371, cité par : CHEDEAU Catherine, *Les arts à Dijon au XVI<sup>e</sup> s., les débuts de la Renaissance (1494-1551)*, thèse de doctorat en art et archéologie, Paris, Université de Paris 4, 1992, 2 volumes).

<sup>632</sup> FYOT Eugène, *Dijon, son passé évoqué par ses rues*, Dijon, Damidot, 1928, p. 156. Le bourgeois et drapier Estienne Chambellan a bien sa maison dans la rue des Changes en 1415 (ADCO B11353 fol. 142 r.).

<sup>633</sup> La propriété est achetée au bourgeois Jean de Bèze par Etienne Berbisey en 1404-1405, puis occupé par son fils Perrenot Berbisey, bourgeois et changeur en 1442 (GIROUX Henri, « La rue des Forges du Moyen Âge au XX<sup>e</sup> siècle », dans *Les cahiers du vieux Dijon n°5*, 1970, p. 36).

<sup>634</sup> La veuve de Guillaume, Jacqueline Bouesseau, la tient en 1523 mais elle est habitée par son cousin Louis Chambellan, receveur au parlement. Jacqueline se remarie à Pierre de la Vernarde, chevalier et maître des requêtes de l'hôtel du Roi, et occupe encore l'hôtel en 1544 (FYOT Eugène, « L'hôtel Chambellan », *Bulletin trimestriel du syndicat d'initiative et de tourisme de Dijon et de la Côte-d'Or*, 1925, p. 36).

<sup>635</sup> La famille adopte cette deuxième devise plus tard, et d'ailleurs l'inscription est postérieure.

<sup>636</sup> BAUDOT Henri, « Notice sur le palais des rois de Bourgogne, sur celui construit par ses ducs à Dijon, et sur les deux premiers hôtels de Ville ou Maisons Communes », *MCACO 1832-1833*, Dijon, 1834, p. 101.

## Chapitre deux. Méthodologies d'exploitation du corpus

Hugues Aubriot, bailli de Dijon<sup>637</sup>. Plusieurs autres possesseurs sont connus par les recherches d'Eugène Fyot et Henri Giroux<sup>638</sup>. L'époux de Marie Aubriot, Jean de Saulx, maître des Requêtes, la laisse en location en 1419. Tenue par le marchand Drohin de Poligny au début du XV<sup>e</sup> siècle, elle revient à partir de 1443 au bourgeois Jean labirault, dit de Champlitte, décédé vers 1456-1460. C'est la famille Jaquot qui la détient dans le second tiers du XVI<sup>e</sup> siècle (Jean Jacquot, vicomte-mayeur en 1547).

Etienne Berbisey, juriste, conseiller du duc puis vicomte-mayeur en 1477, s'installe rue Berbisey (anciennement rue Parcheminerie) avant 1465 dans la demeure [21231-6]<sup>639</sup>. Son fils Thomas (décédé en 1533) est greffier civil des présentations au Parlement pour le Comté de Bourgogne en 1480, puis secrétaire général des finances en Bourgogne et secrétaire du roi et garde de son scel secret, puis grenetier au grenier à sel de Beaune (1507). Il rebâtit certainement la demeure paternelle après le décès de son père vers 1501<sup>640</sup>. Il occupe encore cette maison en 1530 lorsque son fils Etienne, licencié en droit, retient à titre de rente pour trois francs annuels du chapitre de la Chapelle aux Riches une maison mitoyenne (SUP1257)<sup>641</sup>.

Henri Giroux a pu déterminer avec une certaine acuité l'historique de l'hôtel Morel-Sauvegrain à Dijon [21231-40]<sup>642</sup>. Jean Morel, licencié en droit anobli en 1435, conseiller et gouverneur de la chancellerie du duché, et sa femme Simonne Sauvegrain, nourrice du futur duc Charles, résident dans la rue des Forges en 1433<sup>643</sup>. Il est, de notre avis, possible que l'hôtel est reconstruit au moment de l'anoblissement de Jean Morel en 1435 (il devient conseiller et gouverneur de la chancellerie du duché et décède en 1438)<sup>644</sup>. Leur fils Pierre Morel, écuyer, pannetier de la duchesse, seigneur en partie de Menans-les-Rouvre et principal capitaine de la ville

---

<sup>637</sup> Vers 1315-1318, un apothicaire amodie une maison joignant celle de Jean-Guillaume Aubriot dans la rue des Changeurs (ADCO B11222).

<sup>638</sup> FYOT Eugène, *Dijon, son passé évoqué par ses rues*, Dijon, Damidot, 1928, p. 164. et GIROUX Henri, « La rue des Forges du Moyen Âge au XX<sup>e</sup> siècle », dans *Les cahiers du vieux Dijon n°5*, 1970, p. 31.

<sup>639</sup> D'ARBAUMONT Jules, « Mémoire sur les origines de la famille Berbisey à l'occasion d'un hôtel ayant appartenu à cette famille », dans *MCACO, T. VI (1861-1864)*, Dijon, Lamarche, 1864, p. 42. Ses ancêtres avaient leur demeure dans la paroisse Notre-Dame.

<sup>640</sup> En 1524, il déclare avec sa femme Marguerite Bonvillain avoir dépensé de 4000 à 5000 francs pour mettre en état leurs maisons à Dijon, Saint-Apollinaire et Thoirey (ADCO E109, cité par BECCHIA Cécile, *Les bourgeois et le prince : dijonnais et lillois auprès du pouvoir bourguignon (1419 1477)*, Paris, Classiques Garnier, 2019, 548 p.).

<sup>641</sup> ADCO Titres de la chapelle aux Riches, carton 5, liasse 3, cote 11 (ancienne cote).

<sup>642</sup> GIROUX Henri, « Trois maisons de la rue des Forges à Dijon », dans *MCACO T. 29 (1974-1975)*, Dijon, Académie des Sciences, arts et belles lettres, 1976, p. 202-209

<sup>643</sup> AM Dijon L222, fol. 134.

<sup>644</sup> Eugène Fyot évoque une construction en 1436 par la fusion de trois maisons contigu (FYOT Eugène, *Dijon, son passé évoqué par ses rues*, Dijon, Damidot, 1928, p. 172).

## Chapitre deux. Méthodologies d'exploitation du corpus

de Dijon entre 1475 et 1482, semble avoir résidé avec sa mère dans cette demeure jusqu'à son décès en 1482. La propriété est possédée en indivis après le décès de Simonne Sauvegrain, puis partagée en 1513 entre le sieur de Gerland, neveu de Pierre Morel, et les héritiers de Leonard Despotos. C'est Claude de Villers, seigneur de Gerland, qui est fortement imposé dans le registre de 1528, qui semble à l'origine de l'érection du logis en arrière de la cour avec la façade Renaissance.

Nous avons concentré notre approche sur l'analyse des maisons d'angle. Parmi les dizaines de cas mis en avant dans notre corpus de mentions textuelles, une poignée où nous disposons des noms et localisation des deux rues citées, ont retenu notre attention. A Avot, une maison est confinée entre la rue de Charie (actuelle rue de Chevie), un chemin qui mène à l'église et la « Maierie », soit un emplacement que l'on peut restituer à droite de l'église<sup>645</sup>. La maison de Jehan Humbert à Flavigny, chargée de 25 sols envers le mépart de l'abbaye Saint-Pierre en 1492 est « sur la Halle de la Ville », entre la halle (pardessous), la rue (pardessus), une maison et une ruelle : il s'agit donc d'une portion de l'actuelle maison [21271-44] qui regroupera plus tard deux maisons. D'autres positions relatives sont plus difficiles à recouper avec les données de terrain pour des cas de propriétés d'angle à Gilly-les-Cîteaux, Montbard ou Nolay par exemple.

D'autres maisons d'angle ont pu être identifiées avant nous. Ainsi, Eugène Fyot situe l'hôtel Saint-Georges, édifié par le chambellan Guillaume de Vienne en 1430 sur la place Jean-Macé [21231-16]<sup>646</sup>. La maison des Sires de Domecy à Avallon [89025-18] tire son nom actuel de sa possession par les seigneurs de Domecy. En 1478, l'édifice figure dans la succession d'Etienne de Salins, descendant de la famille Dostun<sup>647</sup>. A cette date, ses enfants Antoine, doyen de collégiale de Beaune, et Jean de Salins récupèrent la seigneurie et l'« hostel des sires de Domecy ». La demeure arrive probablement entre les mains de Louis de Robée en 1540.

Le cas de propriétés traversant un îlot est également facile d'approche. L'« ostel du Griffon » (maison du Griffon), tire son nom de ses possesseurs au XIV<sup>e</sup> siècle : Girard Griffon, vicomte-mayeur en 1319, et Guillaume Griffon (1330) et Pierre Griffon mayeur en 1360<sup>648</sup>. Le cœur de cette propriété semble prendre place du côté de la rue Chaudronnerie lorsqu'elle appartient à Pierre le

---

645 ADCO, B1326 (1493).

646 FYOT Eugène, *Dijon, son passé évoqué par ses rues*, Dijon, Damidot, 1928, p. 62.

647 HONTCHARENKO Vanessa, *Avallon (89) : Maison des sires de Domecy (rue Bocquillot), rapport d'étude archéologique*, DRAC, 2010, p. 18.

648 FYOT Eugène, *Dijon, son passé évoqué par ses rues*, Dijon, Damidot, 1928, p. 498.

## Chapitre deux. Méthodologies d'exploitation du corpus

Berruyer, chevalier, vers 1392-1394<sup>649</sup>. L'hôtel appartenant en 1438 à Marguerite Bonnot qui l'a hérité de son père Guienot Bonnot, écuyer, est à ce moment bien étendu car il fait la largeur d'un îlot bâti. Son pourpris borde en effet la rue de la Draperie (Jeannin) et la rue des Fous (Chaudronnerie)<sup>650</sup>. Il est donc possible de lui associer les bâtiments [21231-17] et [21231-47] au 1 rue Jeannin/4 rue Chaudronnerie. L'un des plus puissants marchands de Dijon au début du XVe siècle, Jehan Chambellan, demeure à la fin de sa vie dans une maison située « au Quarron » de la rue de la Verrerie, et tenant par derrière à la maison au Griffon<sup>651</sup>, soit probablement l'actuel 4 rue Verrerie. La propriété revient au début du XVIe siècle à Rémond Clémenceaut<sup>652</sup>.

Le meix Philippe Jossequin est situé dans un document de 1500 : il tient d'un long à la maison de M. le Prince d'Orange, par-devant la Grande rue Saint-Jean, d'un côté à la maison de Liénard Guiot et par-derrière sur la rue commune tirant au cimetière Saint-Philibert<sup>653</sup>. Cette position tend à placer la maison de Liénard Guiot, et ce meix que ce même Liénard prend à cens de la Chambre des Comptes en 1500, à l'angle entre la place Bossuet et la rue Michelet (bâtiment SUP1046).

A. Bourée a pu retrouver l'origine médiévale de plusieurs hôtels dijonnais. L'emplacement de l'hôtel de Cirey ou de Frantin au 62 rue Chabot-Charny appartient vers 1550 à Jean Bastier, écuyer<sup>654</sup>. L'emplacement de l'hôtel de Massol au 41 rue Chabot-Charny avait été récupéré avant 1547 par Benigne Chisseret, secrétaire du roi, de M. Espiard<sup>655</sup>. L'emplacement de l'hôtel Lemulier de Bressey appartient avant 1555 à Etienne Thirion, écuyer, seigneur de Saulon<sup>656</sup>. Les parties du XV<sup>e</sup> siècle de l'hôtel Petit de Ruffey [21231-8] sont occupées par Philippe Aignault, fils d'une Berbisey, vers 1540<sup>657</sup>.

---

649 ADCO B11295. L'amodiation de la maison pour un revenu de 140 francs annuel à ce moment rend compte de sa grandeur.

650 ADCO G185.

651 ADCO E2173 fol. 36v., cité par BECCHIA Cécile, *Les bourgeois et le prince : dijonnais et lillois auprès du pouvoir bourguignon (1419 1477)*, Paris, Classiques Garnier, 2019, 548 p. Elle revient par la suite à Pierre Girarde.

652 FYOT Eugène, *Dijon, son passé évoqué par ses rues*, Dijon, Damidot, 1928, p. 498.

653 CLEMENT-JANIN Michel-Hilaire, *Les vieilles maisons de Dijon*, Dijon, Darantière, 1890, 216 p. 40.

654 BOTTE Agnès, *Les hôtels particuliers de Dijon au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Picard, 2015, p. 221.

655 ADCO G267, cité par BOTTE Agnès, *Les hôtels particuliers de Dijon au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Picard, 2015, p. 218.

656 BOTTE Agnès, *Les hôtels particuliers de Dijon au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Picard, 2015, p. 281, d'après les recherches de M. Philippe Oudin.

657 BOTTE Agnès, *Les hôtels particuliers de Dijon au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Picard, 2015, p. 223.

## Chapitre deux. Méthodologies d'exploitation du corpus

Dans de rares cas, les noms d'établissements se conservent sur le long terme. La maison du Miroir garde le même nom de l'époque médiévale<sup>658</sup> jusqu'à sa destruction au XVIII<sup>e</sup> siècle. Le croisement de voies où elle se situe conserve encore aujourd'hui ce nom. La grange de Saulx à Gilly-lès-Cîteaux [21297-3] conserve ce nom car il semble qu'il s'agit de la grande grange avec cour devant intégrée dans la grande propriété de Jehan de Saulx vers 1450<sup>659</sup>.

Quelques localisations proposées ces dernières décennies nécessitent à notre sens des vérifications dans les sources, et l'apport de nouveaux arguments.

Il est évident que la façade sur rue principale de la maison [21054-51] de Beaune faisait face à l'ancien hôtel de Ville, actuellement place Monge. Jacques Pétral, bourgeois et marchand drapier, fait l'acquisition auprès d'Alipz, veuve d'André Peron, d'une maison « en la Grant rue près de l'Ostel de la Ville », attenante à la propriété de cette même Alipz, bien avant 1490<sup>660</sup>. Est-ce suffisant pour prouver qu'il s'agit de cet édifice ?

La maison « des Trois Visages » à Dijon, est citée dans un document de 1494 « devant le Mireur, faisant le quarré de la grant rue neuve de Saint Jehan »<sup>661</sup>. Il peut donc s'agir de la maison dénommée ainsi aujourd'hui [21231-55], et datable de la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle, ou de celle qui se trouve sur l'angle opposé de la rue, à l'ouest (52 rue de la Liberté). Elle est à ce moment la propriété de la veuve de Jehan Maulpas, qui était seigneur de Bierne, écuyer d'écurie d'Antoine, batard de Bourgogne. Le document indique que la demeure est louée à plusieurs bourgeois. Vers 1550, les « deux corps de maison joignant l'ung a l'autre » et formant maison de commerce sont tenus par Nicolas Durand<sup>662</sup>.

---

658 Nom attesté dès 1265 (FYOT Eugène, *Dijon, son passé évoqué par ses rues*, Dijon, Damidot, 1928, p. 40).

659 ADCO 11H617. Cette propriété située près de la rivière comprend par ailleurs un gros maisonnement de pierre contenant un pressoir, un pigeonnier en pierre derrière, une petite grange avec un jardin derrière, une cour close de murs à l'avant, deux jardins clos de murs de part et d'autre de la grande grange en question et un autre jardin clos de murs.

660 ADCO G2902/18 pièce 4 (BREDEAULT Abbé, « Supplément à l'histoire de Beaune de Gandelot », *MSHAB, T. 12*, Beaune, 1889, p. 284 et INGUENAUD Virginie, « Beaune : la maison Pétral et l'architecture domestique beaunoise à la fin du Moyen Âge », dans *BM T. 159-4*, 2001, p. 320). La maison est alors chargée de 6 francs de rente envers la collégiale de Beaune, ce qui témoigne de son importance. Elle aurait ensuite été vendue à Antoine Leblanc (VEAU Armand, *Notes et documents sur Auxey-Duresses, la baronnie de Meursault, la baronnie de Saint-Romain et le comté de La Rochepot*, Beaune, s. n., 1932, 2 vol.). Un membre de la famille Pétral possédait déjà une maison que l'on situe traditionnellement au 13 place Monge, amenée en dote en 1430 par la fille de Huguenin Bauduin, maire de Beaune. On connaît par ailleurs un Jean Petral vers 1520 bourgeois de Beaune et procureur du roi à Beaune vers 1520 et Antoine Pétral, doyen du chapitre en 1517.

661 AM Dijon L161 fol. 311, roles d'impôts sur les habitants pour les fortifications, cité par FYOT Eugène, *Dijon, son passé évoqué par ses rues*, Dijon, Damidot, 1928, p. 45.

662 FYOT Eugène, *Dijon, son passé évoqué par ses rues*, Dijon, Damidot, 1928, p. 45.

## Chapitre deux. Méthodologies d'exploitation du corpus

Michel-Hilaire Clément-Janin indique que Philippe de Purlans, chambellan du duc et bailli de Dijon, fait construire son hôtel [21231-41] avec tour carrée près de la chapelle Saint-Nicolas vers 1431<sup>663</sup>.

Le meix joignant du côté du couchant (ouest) le Marché au Blé vendu par les Bernardines de Tart à la famille de Cirey avant le XV<sup>e</sup> siècle correspondrait à l'hôtel de Cirey [21231-20]<sup>664</sup>. Eugène Fyot rapporte que Benigne Cirey agrandit la propriété en faisant l'acquisition de la maison voisine au chaudronnier Bréchillet. Il était marchand et grenetier à sel d'Autun, Saulx-le-Duc et Pontailler-sur-Saône, puis vicomte-mayeur en 1508, anobli en 1509<sup>665</sup>.

De même, la possession de la maison aux Trois Pignons [21231-18] par Jehan Pourchet, marchand drapier, en 1467 n'est pas tout à fait assurée<sup>666</sup>.

Malgré ces éléments, nous ne disposons pas encore de mentions d'archives se rattachant à tous les grands hôtels bourguignons de la fin du Moyen Age<sup>667</sup>.

Un autre degré d'étude est possible : l'identification de réalités architecturales correspondant aux mentions textuelles. Cela sous-entend que le bâtiment en question a été conservé dans un état général assez proche de celle de l'époque du texte considéré. La difficulté de lier et d'associer une structure avec son évocation archivistique par l'aspect fragmentaire et hétérogène des vestiges, le nombre d'éléments postérieurs qui fausse la vision d'ensemble et le manque de précisions dans la description architecturale textuelle rendent néanmoins difficiles la correspondance formelle d'éléments spécifiques. Par ailleurs, il est nécessaire de garder à l'esprit que les mentions d'archives portent sur des unités d'habitation qui ne correspondent pas forcément aux différentes unités architecturales ou structures observables. Nicolas Reveyron préconise d'associer ces deux types de recherche seulement une fois qu'elles ont pu être menées chacune séparément jusqu'au bout<sup>668</sup>. Idéalement, la chance permettrait de tomber sur une mention d'archive d'un bâtiment conservé qui fait état de projets de construction, d'une construction neuve ou moins de travaux en cours. Ils

---

<sup>663</sup> CLEMENT-JANIN Michel-Hilaire, *Les vieilles maisons de Dijon*, Dijon, Darantière, 1890, p. 130.

<sup>664</sup> FYOT Eugène, *Dijon, son passé évoqué par ses rues*, Dijon, Damidot, 1928, p. 492.

<sup>665</sup> L'hôtel serait ensuite passé entre les mains du gendre de Bénigne, Jean Tisserand, époux de Marie de Cirey, conseiller en Parlement (FYOT Eugène, *Dijon, son passé évoqué par ses rues*, Dijon, Damidot, 1928, p. 492).

<sup>666</sup> AM Dijon L151, fol. 86-90. Il tient en effet une maison « au Quarré des Halles ».

<sup>667</sup> C'est le cas pour l'hôtel de Saulx à Beaune [21054-28]. D'ailleurs, la possession par la famille de Saulx est tardive et l'origine des blasons visibles est incertaine.

<sup>668</sup> REVEYRON Nicolas, « L'apport de l'archéologie du bâti dans la monographie d'architecture », *op. cit.*, p. 4.

pourraient octroyer dans ce cas très particulier la capacité de dater au moins une partie de la construction.

Nous disposons d'informations sur la forme de certaines constructions identifiables. La documentation est assez prolixe sur l'hôtel Rolin [21231-49] du fait de sa grande taille et de la réutilisation de l'édifice comme Maison de Ville. Le chancelier du duc Nicolas Rolin érige une demeure somptueuse vers 1440. Elle est distincte de l'hôtel de Crux, situé dans le quartier du château, qu'il achète en 1441. La propriété est transmise après 1461 à son fils Guillaume Rolin, seigneur de Beauchamp, puis à la fille de Guillaume, Marguerite, mariée à Gaspard de Talaru, sieur de la Pye<sup>669</sup>. La ville fait l'acquisition en 1500 de la « maison de Beauchamp », dans laquelle elle revendiquait un droit de passage, pour 3175 livres<sup>670</sup>, mais ne l'occupe qu'après 1512<sup>671</sup>. En 1502 elle est décrite comme une maison en « batimens, fonds, meix, etables, jardins, cours, caves et autres aisances et appartenances »<sup>672</sup>. L'hôtel est plus précisément décrit en 1505, ce dont nous ferons état plus tard.

En 1412, Philibert de Saulx vend au chanoine Nicolas Jacquin une maison face à la chapelle aux Riches nommée le Cellier ez deux Boiches, pour la somme de 200 écus<sup>673</sup>. Cette propriété [21231-5], qui correspond à la demeure connue par des représentations du XIX<sup>e</sup> siècle, est léguée par ce chanoine en 1415 à la condition qu'elle serve à loger charitablement des chanoines, des pauvres et des étudiants. Ainsi, il est question de mettre « » en bon point les quatre bons estages notables » pour y loger quatre chanoines ou chapelains, d'aménager un corps de logis à l'arrière pour cinq pauvres hommes « desglises, clerc ou mendians » et une grande chambre pour quatre « pauvres escouliers estudiants », tant qu'ils restent de « bonne vie et honneste », sans demander de loyer.

A Beaune, la maison du Diénat [21054-58] est initialement comprise dans le domaine ducal lorsque Thevenin le Diénat qui y réside en 1386. A cette date, un pilier appelée « eguieffer » est refait. En 1507, cette résidence tenue par les enfants d'Henry de Pierre Villers est qualifiée de « grant corps de maison » situé « rue d'Enfert, faisant le quarré devant les Molins de la ville, pardevant la rue tirant a la boucherie etant entre lesdits molins et maison, de long ladicte rue

---

669 FYOT Eugène, *Dijon, son passé évoqué par ses rues*, Dijon, Damidot, 1928, p. 421.

670 AM Dijon K33.

671 La salle des Assemblées réutilise l'ancienne « Salle du Paremment ».

672 AM Dijon J13.

673 FYOT Eugène, *Dijon, son passé évoqué par ses rues*, Dijon, Damidot, 1928, p. 247.

## Chapitre deux. Méthodologies d'exploitation du corpus

d'Enfer, parderrier la maison de la chapelle Saint Thomas », et comprend la tour d'Enfer, de belles chambres, une cuisine et une clôture de mur<sup>674</sup>.

Les textes d'archives étudiés pour Flavigny-sur-Ozerain citent trois logis munis d'un pontet. L'un d'eux se trouve « au-dessus de la halle » en 1509 et constitue une construction de grande qualité, un autre pour le bâtiment attenant à la halle, mentionné dès le XIV<sup>e</sup> siècle, et enfin une maison connue par les textes dès le XV<sup>e</sup> siècle par sa situation particulière<sup>675</sup>. Le deuxième logis correspond à l'édifice [21271-72] de Flavigny, dont une photographie montre les vestiges de corbeaux<sup>676</sup>.

Beaucoup d'autres associations seraient possibles mais leur véracité est plus incertaine. En tout état de cause, il semble évident qu'à l'heure actuelle l'emplacement de bâtiments médiévaux peut être approché de manière beaucoup plus aisée par l'observation des élévations que par les textes.

Dans le meilleur des cas, ce sont même des travaux qui sont indiqués.

L'une des deux maisons d'angle [21154-6] et [21154-7] à Châtillon-sur-Seine est bâtie peu après 1537, ce qui est cohérent avec leur ornementation Renaissance<sup>677</sup>.

L'hôtel Godran [21231-38] a fait l'objet d'une étude textuelle par Romuald Pinguet à l'occasion de l'opération archéologique menée en 2017<sup>678</sup>. La première mention date de 1445. A ce moment, le marchand bourgeois Odinet Godran a l'intention d'agrandir sa maison située au « Carron de la Poissonnerie »<sup>679</sup>. Dans cette optique, il fait l'acquisition vers 1450 d'un mex et maisonnement

---

<sup>674</sup> CYROT Louis, « Le pourpris de l'ancien *Castrum Belnense* », dans *MSHAB T. 2 (1876)*, p. 40.

<sup>675</sup> ADCO 6H49, 6H141 et 6H145.

<sup>676</sup> Maison « de fons en fons ensemble le pontot appartenant a ladite maison » (en 1375) dans la rue par laquelle on va de la Boucherie au Four Bannal, vendue pour 50 florins par Jacob Bonfon de Chanceaux et sa femme Marie à Jean de Beligney en 1375, possédée par Jacot dict de Chapes en 1402, chargée d'un cens de 42 sols au sacristain de l'abbaye la même année (ADCO 6H48, 6H49 et 6H175).

<sup>677</sup> Un accord de 1537 stipule en effet que l'abbaye Notre-Dame de Châtillon autorise le marchand Jehan Remond à réparer sa maison située au Bourg devant la Maison des Chatz et qui fait le « carré » entre la rue du Bourg et la rue du Recept. Cette maison, ainsi qu'une autre, sont chargées de 3 francs et demi de rente envers l'abbaye de Châtillon. Elle a auparavant appartenu au marchand Jehan Darces, puis à son fils Nicolas Darces. Jehan Remond souhaitait initialement la rendre à l'abbaye qui a refusé considérant « lanticquite et ruyne dicelle » (ADCO E2303).

<sup>678</sup> ALIX Stéphane (dir.), Dijon, *Côte-d'Or : 61 rue des Godrans*, rapport d'opération de diagnostic archéologique, Inrap Grand Est sud, 2017, 170 p.

<sup>679</sup> AM Dijon M64 fol. 9v., cité par BECCHIA Cécile, *Les bourgeois et le prince : dijonnais et lillois auprès du pouvoir bourguignon (1419 1477)*, Paris, Classiques Garnier, 2019, 548 p.). Un voisin lui donne l'autorisation de percer une fenêtre dans un mur mitoyen pour ajourer sa cuisine (ALIX Stéphane (dir.), Dijon, *Côte-d'Or : 61 rue des Godrans*, rapport d'opération de diagnostic archéologique, Inrap Grand Est sud, 2017, p. 37). Il est question de sa maison et d'un mur en 1461 (AM Dijon B161 fol. 137r., cité par BECCHIA Cécile, *Les bourgeois et le prince : dijonnais et lillois auprès du pouvoir bourguignon (1419 1477)*, Paris, Classiques Garnier, 2019, 548 p.). Ce

## Chapitre deux. Méthodologies d'exploitation du corpus

qui avait appartenu à l'écuyer Jehan de Grey et à son épouse Huguette de Beaune vers 1400<sup>680</sup>, ce qui prolonge sa propriété vers l'ouest. L'ensemble communique avec les rues Musette, rue de la Poissonnerie (rue François Rude) et rue des Champs (rue des Godrans).

La propriété est divisée en 1490 entre Perrenot Rolin et Jean Salemon<sup>681</sup>. Le qualificatif de « maison neusve » dont le tiers revient à Jean Salemon tend à prouver que Marguerite Salemond a continué d'agrandir et d'aménager l'hôtel dans le dernier quart du XVe siècle<sup>682</sup>. En particulier, l'édifice désigné ici renvoie visiblement à l'hôtel Jacqueron [21231-36], qui constituera dès lors une propriété à part. Il est tenu en 1525 par Bénigne Jacqueron, maître de la chambre des comptes<sup>683</sup>.

La maison dijonnaise [21231-130] a été formellement reconnue dans les archives<sup>684</sup>. Elle est voisine du côté de la maison Gruet qui fait le « carron nord de la rue de la vieille Juiverie (rue Piron) et de la Grande rue Saint-Jehan (place Bossuet)<sup>685</sup>. C'est alors à partir de 1375 la demeure de Jean de Beaumetz, peintre du duc de Bourgogne originaire d'Arras, chargée d'un cens de 10 puis 6 livres de cens envers l'église Saint-Jean suite à la fondation de messes. Jean de Beaumetz, qualifié de bourgeois, prend à titre de location à partir de 1388 et pour « sa vie durant » une maison voisine au nord dans laquelle il doit mener toute une série de travaux dans le terme de deux ans : réparer la façade pignon avant et un des murs goutterots et agrandir la maison de deux travées en aménageant de « bonnes chambres » et des cheminées de pierre, ainsi que couvrir de laves.

---

personnage est cité dans la paroisse Saint-Jean dès les années 1430-1436 (ALIX Stéphane (dir.), Dijon, *Côte-d'Or : 61 rue des Godrans*, rapport d'opération de diagnostic archéologique, Inrap Grand Est sud, 2017, p. 38).

680 FYOT Eugène, *Dijon, son passé évoqué par ses rues*, Dijon, Damidot, 1928, p. 103. Les vestiges de sols associés à une architecture en matériaux périssables puis en dur de la fin du XIIIe-XIVe siècles découverts en 2017 correspondent certainement à ce maïsonnement.

681 AM Dijon L161, fol. 300, cité par ALIX Stéphane (dir.), Dijon, *Côte-d'Or : 61 rue des Godrans*, rapport d'opération de diagnostic archéologique, Inrap Grand Est sud, 2017, p. 39. Le premier tient « la moitié depuis la galerie et les repaires qui y sont fais jusques a la porte devant partans avec les effants de deffunts Guiot et Chrestiennot Godran » et le second possède « le tiers de la grant maison depuis ladite galerye et repaire ou demouroit ledit feu Odinet et frontoyant en la rue des Champs, et le tiers de la maison neuve que feuë damoiselle Margueritte Salemond jadis femme dudit feu Odinet Godran a fait edifier en icelle rue de la Poissonnerie joignant a la Poissonnerie ». Une galerie sépare ainsi les deux ensembles. Cela peut être rapproché du possible vestige d'arche de galerie du XVe siècle étudiée en fouille dans la cour orientale.

682 FYOT Eugène, *Dijon, son passé évoqué par ses rues*, Dijon, Damidot, 1928, p. 103.

683 FYOT Eugène, *Dijon, son passé évoqué par ses rues*, Dijon, Damidot, 1928, p. 104.

684 ADCO B11288 fol. 152 v.

685 La maison Gruet est tenue par Guillaume le Gruet, puis par sa veuve damoiselle Alix de Brognon qui se remarie à Nicolas d'Essertennes, écuyer, puis en 1390 à Guillaume Moussey de Chanceaux.

## Chapitre deux. Méthodologies d'exploitation du corpus

Une des demeures médiévales les plus emblématiques de Dijon est concernée. Guillaume Millière, marchand, fait part de son souhait d'édifier une maison neuve derrière l'église Notre-Dame « pour faire l'embellissement de la rue » en 1483, à l'emplacement d'une masière<sup>686</sup>. Or, ce sont les initiales de son couple qui figurent bien sur la poutre sablière de la maison Millière [21231-21]. Après le décès de Guillaume vers 1510-1511, la maison revient à sa veuve puis vers 1528-1529 à son fils Jehan Millière marchand drapier et son petit-fils Benigne Poiretet, marchand fils de Chrétiennot Poiretet et Jeanne Millière.

Cette thèse présente par ailleurs certaines informations sur la construction de l'hôtel Chabot par l'amiral Philippe de Chabot vers 1537-1543, autrefois visible aux 65-71 rue Chabot-Charny.

### C.5. Nommer les bâtiments à l'époque médiévale pour les individualiser et pour se repérer

#### *C.5.a. Réflexions générales*

Les propriétés bâties et bâtiments sont identifiés communément par leur localisation et par le nom des propriétaires. Néanmoins, afin de faciliter leur distinction, leur nom particulier, quand il existe, est quelquefois précisé. La maison où demeurait Nicolas Oyn, chevalier, à Châtillon-sur-Seine, est en plusieurs parties nommées la place aux Lievres, la chambre Rouge, la Gastelliere et sur les Mareschaussees<sup>687</sup>. Ces microtoponymes (pour le cas de parcelles ou groupements de parcelles), domonymes (noms de maisons) et noms de bâtiments sont attribués par les usagers, autrement dit les propriétaires et les membres de la communauté. Nous connaissons quelques cas d'hyperonymes lorsque le nom d'un bâtiment englobe un bâtiment voisin. S'ils sont quelquefois reportés dans les actes comme élément de précision dans la détermination du bien considéré, ils n'ont pas de valeur légale. D'ailleurs, ils peuvent évoluer sur le long terme et relèvent d'une pratique orale avant tout. Les textes que nous traitons sont parmi les seuls à faire état de ces noms. En dehors des maisons-refuges d'abbayes, ils ne peuvent que rarement être confondus avec les 184 surnoms actuellement donnés pour des bâtiments conservés et reconnus<sup>688</sup>.

---

686 AM Dijon L667, cité par FYOT Eugène, *Dijon, son passé évoqué par ses rues*, Dijon, Damidot, 1928, p. 144. Les chanoines de la Sainte-Chapelle qui délivrent la masière à ce marchand l'avaient eu d'Ebard, fils du marchand Leverrier, en 1254.

687 ADCO 18H81, 1466.

688 C'est le cas pour la Maison aux Trois-Visages à Dijon [21231-55], la Maison au Dienat à Beaune [21054-58], Le Pontot à Flavigny [21271-72] et pour quelques hôtels et maisons dijonnaises (Hôtel du Sauvage [21231-118], Maison des Griffons [21231-17], Maison de Saint-Georges [21231-16]). Par ailleurs, l'Hôtel Travailot [21231-25],

Nous avons relevé plus de 1000 mentions de propriétés bâties (surtout des meix) ou bâtiments pour lesquels les noms sont connus (**fig. 34, 35 et 36**)<sup>689</sup>. La quasi-totalité des noms apparaissent dans des documents des XIV<sup>e</sup>, XV<sup>e</sup> ou XVI<sup>e</sup> siècles. Ils trahissent une certaine densification des agglomérations<sup>690</sup>. Ces noms sont classés suivant sept types : association toponymique, décor, état, forme du bâti, nom du propriétaire, titre du propriétaire, usage/fonction et inconnu (**fig. 37**).

Le rattachement de la propriété ou du bâtiment avec un monument ou infrastructure marquante, un odyonyme, un toponyme rural ou un microtoponyme urbain définit le premier type d'association toponymique. C'est le cas pour la maison de la Porte Charenote à Vergy, la grange du Curtail du Four à Chevigny, le meix du Puis à Montarmey ou encore le meix de la Montaigne à Gronay. Une soixantaine de noms se rattache à un élément de décor. Il peut s'agir d'une enseigne pendante, d'une statue votive ou non, voire d'une peinture sur la façade. L'état d'une construction transparaît dans le nom pour distinguer plusieurs bâtiments ou pièces au sein d'un même ensemble bâti voire plusieurs bâtiments éloignés relevant d'un même propriétaire. Une distinction courante est « maison neusve » et « vieille maison ». Une situation topographique particulière, une forme ou mode de construction ou un aménagement spécifique sont autant de discriminants qui sont à l'origine d'appellations particulières d'une soixante de propriétés bâtis et surtout de bâtiments. Citons pour exemple la maison du Moitant (milieu) à Châtillon-sur-Seine au XVI<sup>e</sup> siècle<sup>691</sup>. Les usages et fonctions des espaces bâtis déterminent également le mode de désignation des édifices, même bien souvent après l'arrêt de cet usage. Les informations délivrées par ces noms sont directement exploitées dans les chapitres concernés de cette thèse.

Le nom d'un ancien propriétaire, est bien souvent choisi comme discriminant d'appellation pour les meix<sup>692</sup>, mais aussi pour de nombreuses maisons<sup>693</sup>, granges<sup>694</sup> et autres constructions<sup>695</sup>.

---

l'Hôtel Rolin [21231-49], l'Hôtel Godran [21231-38], l'Hôtel de Vienne [21231-14], l'Hôtel de Noident [21231-75] et l'Hôtel Chambellan [21231-30] ont retrouvé le nom de leur occupant de l'époque médiévale.

689 Ce chiffre ne distingue pas les inévitables doublons : quelques bâtiments sont ainsi mentionnés à plusieurs reprises dans des actes distincts.

690 La logique de dénomination vaut aussi pour un grand nombre de rues dans une agglomération ou un grand nombre de pièces dans une maison.

691 Plusieurs « chambres du moitant » sont ainsi dénommées dans de grandes maisons.

692 Le meix à la Caille à Chaux (ADCO B1359, 1443). C'est le cas pour 55% de ceux de Nuits-Saint-Georges au XV<sup>e</sup> siècle (BECK Patrice, *Une ville rurale à la fin du Moyen Âge : Nuits-Saint-Georges*, thèse de doctorat en archéologie médiévale, Université de Dijon, 1980, p. 230).

693 La *Domum* Perruchot à Semur, la maison Maistre Masse à Châtillon, la maison au Mairenoir à Salives.

## Chapitre deux. Méthodologies d'exploitation du corpus

Cette appellation anthroponymique, qui suppose que le propriétaire ne possède pas plusieurs bâtiments du même type, est rarement conservé plus d'un siècle. Quelquefois, la propriété renvoie dans sa globalité à une famille qui a laissé son empreinte sur la propriété<sup>696</sup>. Aussi, il existe quelquefois des homonymies dans la dénomination de biens fonciers pour un même site<sup>697</sup>. De notables familles dijonnaises ont laissé leur nom attaché à leur demeure même bien après qu'elle soit passée en d'autres mains<sup>698</sup>. Le nom de la maison au Prévôt Balin<sup>699</sup>, située à Vougeot, et vendue vers 1351 par Hugues seigneur de Mont-Saint-Jean, chevalier, à Jean du Pautet, sage en droit à Dijon, témoigne que l'appellation peut aussi volontiers se rapporter qu'à un seul ancien propriétaire éminent.

Voilà un moyen commode de relever les noms d'anciens propriétaires qui font défaut par ailleurs dans les archives. Nous pourrions nous demander en quel honneur l'un des propriétaires fixe son nom plutôt que d'autres. Il n'est pas impossible que les personnes nouvellement propriétaires au moment de l'accensement de la propriété, ou propriétaires pendant de nombreuses décennies ou au moment de la confection d'un terrier ou censier soient retenues en priorité. Il pourrait aussi d'agir des propriétaires qui sont à l'origine de l'édifice, ou qui œuvrent à une reconstruction conséquente. Ces quelques réflexions doivent néanmoins être nuancées à cause du phénomène attesté, mais difficile à quantifier, de renouvellement des noms de propriétés et bâtiments à l'aune des mutations de propriété.

Bien plus fixe dans le temps s'avère être le nom d'un bien immobilier découlant du titre du propriétaire. Le premier exemple qui vient en tête est le titre des seigneurs : il en va ainsi des « grange au Duc », « grange du Seigneur », « grange du Roy ». Une maison « a Lavesque », connue à Flavigny au XV<sup>e</sup> siècle, donne son nom dans les siècles postérieurs à une place commune. Ces noms, comme le meix monsieur de Rousset et d'Arconcey à Vergy<sup>700</sup> et la maison Chastel Girard à Avallon (XV<sup>e</sup> s.), renvoient à une possession de ces nobles dans un site spécifique, parmi de nombreuses autres. Les établissements monastiques sont largement possessionnés en ville, et dans de multiples agglomérations. À peu près toutes les maisons urbaines de retraite des abbayes sont

---

694 La grange Jehan Pressart alias Lamy à Massingy.

695 La cave Podargent à Châtillon, le celier Dame Nesle à Laroche-Vanneau.

696 La grange es Grosllins à Thénissey.

697 Il existe deux mex Es Courroyers en 1450 à Salives (ADCO B1330).

698 Exemples au XIV<sup>e</sup> siècle de la maison de Pesmes (ADCO B11248, 1355-1356), de la maison du Griffon (Gérard Griffon est vicomte-mayeur vers 1320), de l'hôtel d'Antigny (ADCO B11229, 1359) puis de l'hôtel de Crux (ADCO B11327 fol. 56 v.), de la maison de Ventoux (AM Dijon J16bis, 1487), de l'hôtel de Perrigny (vers 1409-1410 à Jean Bonost, maître des comptes du duc ADCO B11326 fol. 134) et de l'hôtel de la Trémoille, dit aussi maison aux Asnes (ADCO B11329 fol. 94) au siècle suivant.

699 ADCO B11427.

700 ADCO G3078, XVI<sup>e</sup> s.

## Chapitre deux. Méthodologies d'exploitation du corpus

nommées distinctement. L'un des exemples bien connus est la maison du « Mireur » à Dijon, dont le nom s'est conservé jusqu'à sa démolition au XVIII<sup>e</sup> siècle. Nous relevons parmi de nombreux exemples la maison de la Buissière à Beaune (XV<sup>e</sup> s.), le « pignon de Clugny » et la « maziere de Fontenois » à Semur (XVI<sup>e</sup> s.). À Flavigny, le doyen, l'aumônier, l'infirmier, le chambrier et le prévôt de l'abbaye Saint-Pierre ont tous au moins une maison qui relève de leur charge dans le bourg avant le XV<sup>e</sup> siècle<sup>701</sup>. Les maisons sont aussi possédées par des chapitres collégiaux (maison des venerables du chapitre à Montréal), des ordres particuliers (Cour du Temple à Fontaine-lès-dijon au XV<sup>e</sup> siècle), des confréries (maison de la Confrairie du bourg de Notre Dame du Chastel et de Saint Nicolas à Châtillon au XVI<sup>e</sup> s., maison du Corps Jesus Christ à Nolay au XVI<sup>e</sup> s.), et des chapelains (maison de la Chapelle Saint Jacques à Vitteaux au XV<sup>e</sup> siècle).

Nommer ces bâtiments permet aux médiévaux de les resituer très rapidement mentalement. De fait, les maisons à surnoms ne sont pas toutes associées à une rue et donc difficile à localiser de prime abord. Elles sont statistiquement peu nombreuses dans les archives car elles ne sont pas reconnues officiellement ou juridiquement mais trahissent assurément une pratique orale très développée qui concerne bien d'avantages de bâtiments, et même des espaces libres comme des cours ou des jardins. Cela permet aux bâtiments de se différencier les uns des autres plutôt dans les quartiers peuplés. De fait peu de surnoms sont attribués aux bâtiments domestiques des faubourgs.

Notons aussi que certaines maisons de grande importance, qui marquent le paysage urbain, donnent leur nom à une rue, un carrefour, une ruelle ou au moins un lieu-dit urbain<sup>702</sup>, ce qui dans l'absolu crée de nouveaux anthroponymes<sup>703</sup>.

### *C.5.b. Les enseignes*

Les hôtelleries, tavernes et les maisons à ouvriers présentent communément une enseigne. Il s'en trouve également pour les établissements religieux et les maisons de corporations notamment.

---

701 Plusieurs bâtiments à des emplacements différents de la ville portent par ailleurs la dénomination de maison du Chantre et maison du Doyen selon les époques.

702 Exemple de la maison de la Roichelle et maison du Mouton à Dijon et de la maison des Saints à Châtillon-sur-Seine, mais également du Quarron d'Oudot Labouquet (AM Dijon L123 fol. 75, 1452) et le Carre Jehan Besard (AM Dijon L163 fol. 66v., cité par MARCEAU Béatrice, *La paroisse Saint-Michel de Dijon au XV<sup>e</sup> siècle : étude topographique, démographique et socio-professionnelle*, mémoire de maîtrise en histoire médiévale, Dijon, Université de Bourgogne, 1990, p. 57).

703 C'est peut-être le cas pour Maître Jehan Lemireur qui possède une cour, un mes et une porte à Dijon dans la rue du Mireur (ADCO B1129 fol. 4r., 1375-1386, voir CARREZ H., « Particularités du domicile et noms de personne dans la région dijonnaise du XII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle », *AB T. 10*, Dijon, 1938, p. 7-46).

## Chapitre deux. Méthodologies d'exploitation du corpus

L'enseigne, qui se généralise à partir de la fin XIV<sup>e</sup> siècle<sup>704</sup>, donne durablement son nom à l'édifice, voire dans quelques cas à la portion de rue concernée, ce qui sert dans tous les cas de repère spatial en milieu urbain.

Les enseignes flottantes en potence peintes ou gravées sur bois ou sur métal remplacent à la fin du Moyen Age les enseignes accrochées aux façades ou aux auvents<sup>705</sup>. Les éléments de décor votifs ou non tels que les montjoies (statuettes dans une niche), les sculptures historiées de pierre ou de bois intégrées à l'architecture voire les images peintes sur l'enduit peuvent également jouer ce rôle. Le sujet représenté est assez souvent un thème religieux, ce qui a l'avantage de rassurer les usagers<sup>706</sup>. Quelquefois, la forme spécifique de la construction sert de nom-enseigne évocateur explicite (exemple de la maison aux Trois Pignons [21231-18]). Plus communément, il s'agit d'une structure spécifique voire d'un équipement explicite<sup>707</sup>. Certaines enseignes sont assez codifiées : à Dijon, les carabetiers qui vendaient du vin apposaient un chapeau de verdure ou du buis sur leur façade<sup>708</sup>.

Des enseignes peuvent être apposées temporairement, le temps d'une vente ponctuelle. Ainsi, le propriétaire d'une cave à Châtillon-sur-Seine a la possibilité de « planter enseigne » à l'angle d'une maison, contre la façade ou près de la porte de la cour de la propriété « toutes et quantes fois qu'il ou que les tenans d'icelle cave voudront vendre ou faire vendre vin »<sup>709</sup>.

La majorité des demeures médiévales ne sont plus observables à l'heure actuelle. En préalable à l'étude des caractéristiques de ce type d'édifice, il convient de se questionner sur la représentativité de ce qu'il subsiste. Cela passe par l'appréciation de l'existant, à travers des réflexions sur l'état des constructions et des structures qui les composent.

---

704 HAMON Etienne, WEISS Valentine, « A l'enseigne de la demeure médiévale parisienne », dans collectif, *La demeure médiévale à Paris*, Paris, Archives nationales, Somogy éditions d'art, 2012, p. 93.

705 PAPIN Y.-D., « Les enseignes médiévales », dans *Archeologia n°69*, 1974 p. 40. Elles font l'objet d'une réglementation (JOURNOT Florence, *La maison urbaine au Moyen-Age : art de construire et art de vivre*, Paris, Éditions Picard, 2018, p. 168).

706 BLONDEL Madeleine, PASCAL Marie-Claude, DEVALIERE Jean-François, *L'enseigne à Dijon et dans la ville ancienne*, Dijon, Agence intercommunale d'urbanisme, 1984, p. 31.

707 Le « grand viez mireur » visible sur la boutique d'un barbier sert certainement d'enseigne en 1427

(PIPONNIER Françoise, « Boutiques et commerce à Dijon », dans *Le marchand au Moyen âge*, Actes du XIX<sup>e</sup> congrès des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public à Reims en juin 1988, Paris, SHMES, 1992 p. 159).

708 AM Dijon B187, 1549.

709 ADCO E2306, 1542.



## **Chapitre trois.**

# **Le nombre et l'état des constructions : réflexions sur la présence et l'absence de vestiges de demeures**

---

## **A. Données textuelles et matérielles permettant de restituer l'invisible**

### A.1. Quantifier la présence de maisons dans les archives écrites

Tout comme pour les recensements de populations (ou au moins des foyers fiscaux), les documents qui dénombrent directement ou indirectement le nombre de résidences d'un site portent un biais de représentativité plus ou moins conséquent. Le décompte exhaustif de maisons, à l'échelle d'un site ou d'un quartier, est rarement exposé. Ces cas concernent les revenus fiscaux, ou de manière non exhaustive le nombre de propriétés impactées par des dégâts matériels résultant de catastrophes ou concernées par des contraintes architecturales. Pour ce dernier cas, citons la liste dijonnaise des maisons dépourvues de lieux d'aisance<sup>710</sup>.

Le nombre de rues ou d'odonymes traité est révélateur de la densité des constructions, de l'organisation spatiale mais aussi des évolutions de développement de l'implantation de l'habitat. Le faubourg installé devant la porte du Bourg à Flavigny est ainsi bien plus peuplé aux XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles qu'à l'époque moderne. Rappelons que certaines rues peuvent ne regrouper qu'une faible proportion de maisons au profit de terrains utilisés à des fins agricoles, en plus des cours et jardins.

---

710 AM Dijon J142.

### Chapitre trois. Le nombre et l'état des constructions

Les terriers, censiers et rentiers font quelquefois état de redevances seigneuriales couvrant la quasi-totalité des bâtiments d'un site, surtout quand tout ou une partie des fiefs et propriétés de franchises conditions sont indiqués. Il devient possible avec ces ressources de tenter un comptage minima par lieux des demeures. La précision du terrier de Vitteaux (XV<sup>e</sup> siècle) donne ainsi l'intégralité de l'occupation du sol en dehors de la clôture du bourg (voir ci-dessous). A défaut, la reconnaissance de bâtiments absents de la liste mais mentionnés dans les confins rappelle la nécessaire prudence qui prévaut pour le décompte de ces propriétés. Les listes sont plus faciles à établir dans les lieux au statut particulier que sont les cours de châteaux. Cela s'explique par la mention des propriétés seigneuriales et le caractère clos et limité de l'espace dédié à l'habitat. L'exploitation des données de cette documentation donnent des ordres de grandeur acceptables du nombre de maisons (quelquefois physiquement regroupées), mais aussi de quelques dépendances, qu'il est plus difficile de quantifier par les manques de précisions. Les documents diachroniques, de type transactions notamment, ne permettent guère d'aller plus avant dans ce dénombrement si ce n'est à l'échelle d'un îlot et impliquant les changements inévitables. La difficulté de corréler les indications textuelles avec les structures en place a déjà été entrevue.

Les possessions de redevances envers l'abbaye de la Bussière à Beaune entre la rue du même nom et la rue Bretonnière et de l'abbaye Notre-Dame de Châtillon-sur-Seine dans la rue des Ruelles de l'abbaye couvrent quasiment toutes les propriétés d'un secteur de manière diachronique. On se rapproche ici du principe de la censive urbaine formée autour de pôles forts tels que l'abbaye de Châtillon ou la maison de refuge de l'abbaye de la Bussière à Beaune.

La comparaison des apports de ce rééquilibrage du nombre de demeures par sites et par quartiers avec les demeures effectivement reconnues et étudiées offre la possibilité de pointer les manques en terme numérique ou spatial (à l'exemple des basses-cours de bourgs délaissées). L'analyse des causes expliquant ces mauvaises conservations sont évoquées par la suite.

Indépendamment du nombre de constructions, une autre réflexion porte sur la représentativité du type de construction. Le terme générique de maison ou même meix et maisonnement peut correspondre à de multiples réalités, et souvent à plusieurs constructions distinctes comprenant le logis proprement dit et les dépendances. Un exemple : les « sots a porcs » qui occupent une partie des jardins de Châtillon-sur-Seine n'apparaissent dans les textes qu'à partir des années 1530. Les notions de « dépendances » et d'« appartenances » sont censées englober

toutes ces constructions dépendant de l'habitat qui ne sont que rarement évoqués avant le XV<sup>e</sup> siècle.

A partir de ces considérations, il faut reconnaître les éléments qui font aujourd'hui défaut. Il est impossible en l'état d'identifier justement de petites structures comme des « sots à porcs » ou des « loiges » et autres structures bâties certainement en matériaux périssables. Les appentis, tanneries, écuries et dépendances de la maison sont éventuellement conservés mais ne peuvent pas véritablement être identifiés en tant que tels par manque d'indices. Il en est de même pour les « maisonnettes » et le petit habitat intercalaire mineur. Des traces (trous de poutres, solins) et la permanence du bâti qui indiquerait une préexistence de constructions rebâties forment les témoins possibles de tels bâtiments. Quelques pièces et structures spécifiques ne peuvent clairement se deviner par les seuls vestiges (les cuisines, fours, pressoirs généralement liés à une cour). Il ne subsiste des structures de commerce sur rue des « ouvreurs » que de rares baies de boutique, surtout en pierre.

Les données ainsi récoltées pour Flavigny<sup>711</sup> laissent à croire que statistiquement parlant, une grande majorité des constructions anciennes sont immanquablement présentes dans les mentions d'archives collectées et que plusieurs bâtiments se trouvent mentionnés à de multiples reprises. Ce travail d'accumulation d'informations garanti quelques résultats de portée limitée sur la restitution spatiale et l'identification généralisée des constructions. D'ailleurs, les restitutions diachroniques proposées à l'échelle d'un îlot aident à caractériser les évolutions quantitatives, typologiques voire fonctionnelles des constructions. L'autre travail qui garantit la bonne représentativité des bâtiments dans la connaissance textuelle acquise pour le cas de Flavigny fut l'adjonction des archives entre 1550 et 1700 suivant le même protocole.

Aucune des granges indiquées dans les textes flavignienns n'a pu être reconnue sur ce site. Il faut voir en ce type de construction, considérée en contexte urbain, un ou plusieurs modèles distincts de la seule grange-halle bien connue en Auxois en milieu rural notamment. A de rares exceptions ou soupçons près, l'aspect des latrines domestique urbaines ne peut être clairement reconnu : les documents confirment pourtant leur généralisation au moins à Dijon à la fin du Moyen Âge.

---

<sup>711</sup> Cf. la publication du corpus de textes flavignienns dans LACAILLE Antoine, *Les maisons médiévales du bourg monastique de Flavigny-sur-Ozerain (XIII<sup>e</sup> -XVI<sup>e</sup> siècles)*, mémoire de master 2 en archéologie médiévale, Dijon, Université de Bourgogne, 2014, 4 vol.

En plus des bâtiments de bois, les éléments extérieurs de partitions de l'espace (clôtures en bois...) qui forment l'enclos des meix ont été remplacés depuis longtemps. Les textes donnent de précieuses indications sur les droits d'utilisation des murs mitoyens, les droits liés aux passages dans les allées, les cours et par les escaliers et les portes.

La grande perte concerne aussi les éléments de décors liés aux façades, et notamment les enseignes en statues, peintes ou pendues. Les rares vestiges conservés dans les musées ne rendent que partiellement compte de la diversité reconnue par les noms de maisons (les domonymes). Paradoxalement, il n'est pas encore possible de mettre un nom sur l'actuelle maison au Donataire à Flavigny [21271-82] qui abrite en façade la belle sculpture de la Vierge à l'enfant restituée.

La proportion de la représentativité socio-économique des constructions est à questionner. Les redevances portent sur un panel assez diversifié de constructions : il est fréquemment question des « maisières ». En revanche, les transactions passées devant notaire, les partages, les accords de mitoyenneté et la documentation proprement urbaine (demandes d'alignements, procès...) font avant tout la part belle aux logis bourgeois qui peuvent quelquefois comprendre de nombreuses précisions sur l'agencement et l'usage des différents corps de logis. Finalement, les propriétés seigneuriales non fortifiées et qui ne sont pas concernées par l'abondante documentation résultant des maisons chargées de rentes ou cens sont plus difficiles à cerner par la seule recherche en archives. En somme, au fil des pertes d'archives anciennes, il apparaît qu'une catégorie particulière de maisons semble supplanter le reste : celles sur lesquelles des charges pèsent, notamment les cens dus à l'abbaye ou à certains de ses membres. Ces actes sont sûrement mieux conservés et plus souvent recopiés que les autres. Architecturalement, il est difficile d'estimer à quel point ces ensembles se différencient des autres, toujours est-il que les contraintes architecturales qui pèsent dessus peut avoir favorisé leur préservation. Ainsi, toutes les constructions modestes mais franches, dont les rares documents produits à l'époque se sont perdus par leur utilisation limitée à la sphère privée et pertinente juridiquement parlant sur quelques générations seulement apparaissent moins dans la documentation. Rappelons par ailleurs que l'accès aux transactions devant notaire pour les plus humbles induit un coût non négligeable, ce qui pose la question de la destination des actes<sup>712</sup>. En

---

712 « Dans la masse de la documentation, les maisons ordinaires [...] apparaissent peu et mal » (ROUX Simone, *La maison dans l'histoire*, Paris, Albin Michel, 1976, p. 45).

outre, de nombreux accords sont conclus oralement, notamment pour les locations, sans que le recours à l'écrit soit systématique.

Les précisions dans les modes de constructions (matériaux du gros œuvre et de la couverture) sont données dans quelques cas. La raison serait à rechercher dans la justification de la qualité et des efforts à fournir pour l'entretien. Ainsi, les maisons en pierre semuroises délaissées à titre de cens sont peut-être moins susceptibles d'être ruinées rapidement que les maisons de bois de Gilly-les-Cîteaux. Cette représentativité des matériaux reviendra au cœur des interrogations plus tard dans la réflexion.

En somme, la majorité des vestiges moyens d'aujourd'hui concerne les belles demeures des textes, en particulier les demeures bâties par les élites. Considérer l'évolution de l'état des constructions ouvre de nouvelles perspectives de compréhension et pose la question du devenir des vestiges actuellement inventoriés.

## A.2. Données démographiques en milieu urbain et rural : la diversité de peuplement

L'analyse démographique d'un lieu permet d'approcher les dynamiques de peuplement. Elle transmet donc des données révélatrices d'une certaine densité de constructions, au moins celles utilisées comme résidences.

Si la structure du meix<sup>713</sup> ou l'objet maison peut différer du foyer fiscal par le phénomène de maisons abandonnées ou de maisons regroupant plusieurs familles (il y a ainsi plusieurs maisons dans un « maisonnement » et même quelquefois dans un manse/meix, et plusieurs logis ou chambres dans un même édifice), l'estimation moyenne correspond néanmoins à un nombre de logements fonctionnels équivalent au nombre de familles décomptées<sup>714</sup>. Cela ne prend pas en

---

<sup>713</sup> André Déléage propose une moyenne de 2,35 feux par manse (DELEAGE André, *La vie rurale en Bourgogne jusqu'au début du onzième siècle*, Mâcon, Protat frères, 1941, 3 tomes). Alors que l'étudier du censier des environs de Champdotre par Henri Hours lui permet d'aboutir à une moyenne de 1,6 foyers par manse (HOURS Henri, *Peuplement et habitat rural en Bourgogne au Moyen Âge (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, thèse de l'École nationale des chartes, 1977, p. 66).

<sup>714</sup> La comparaison se trouve assez pertinente à Nuits-Saint-Georges en 1460 où on recense 232 feux dans la serche de feux et 223 logements dans le terrier (BECK Patrice, « Démographie et peuplement du Nuiton aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles », AB T. 56, 1984, p. 95).

### Chapitre trois. Le nombre et l'état des constructions

compte toutes les constructions dépendant de la maison et les logements non fonctionnels (les maisons inoccupées, la plupart des « maisieres »).

Les ressources à notre disposition pour ce type d'étude sont multiples. Les « recherches de feux »<sup>715</sup> constituées pour les différents bailliages qui nous concernent entre la fin du XIV<sup>e</sup> siècle et la fin du XV<sup>e</sup> siècle sont particulièrement bien accessibles, et de fait déjà en partie publiées et utilisées pour de nombreuses circonstances<sup>716</sup>. Les limites de leur exploitation sont déjà bien identifiées, en particulier car le nombre de personnes par foyer est fluctuant<sup>717</sup>.

Ces documents ont une vocation fiscale : chaque feu décompté correspond à des unités familiales payant l'impôt distinctement. Les nobles, le clergé et les officiers du duc, ne sont pas compris dans ces recensements, sauf exception<sup>718</sup>. Ils sont plus nombreux en ville. Le feu fiscal ainsi dénombré qui porte le nom du chef de foyer (le père de famille ou la veuve en règle générale) recouvre, en termes de personnes représentées, de nombreuses réalités. Il correspond généralement au foyer résidentiel représentant au minimum une personne, et jusqu'à plus de 10 personnes pour des familles nombreuses ou élargies, avec une moyenne de 3 à 6 habitants par feu<sup>719</sup>. Ainsi, un domestique ou un apprenti peuvent être compris dans ces chiffres s'ils demeurent auprès du maître.

Un document daté de 1285 correspond à une « recherche de feux » dans la région de Beaune<sup>720</sup>. La conservation d'un registre aussi précoce est bienvenue : l'approche de la population du XIII<sup>e</sup> siècle permet de juger de la vitalité démographique et du développement de certains villages avant la venue de phénomènes néfastes comme la peste, la guerre et la famine<sup>721</sup>. Une idée

---

715 ADCO Chambre des Comptes de Bourgogne, Recherches des Feux des Bailliages (B11512 à B11590).

716 Ex : DUBOIS Henri, « Population et fiscalité en Bourgogne à la fin du Moyen Âge », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres n°128-4*, année 1984, p. 540-555 et ROUARD Philippe, « Evolution du nombre de feux dans le Beaunois au XV<sup>e</sup> siècle », dans *RTCBEH T.9 (1990)*, p. 5-20.

717 Ajoutons que ces documents comprennent des erreurs, des lacunes (même des villages manquent), certains sont mal datés et ne prennent pas en compte la totalité d'un territoire à cause des limites de circonscriptions et des enclaves (LEGUAI André, « Démographie médiévale dans le duché de Bourgogne : sources et méthodes », *La démographie médiévale : sources et méthodes, actes du 1<sup>er</sup> congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur*, Paris, Les Belles-lettres, 1972, p. 73-88).

718 Cela représente 8 individus privilégiés sur 317 à Nuits-Saint-Georges d'après le recensement de 1317-1337 (ADCO B400, cité par BECK Patrice, « Démographie et peuplement du Nuiton aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles », *AB T. 56*, 1984, p. 95).

719 GARNIER Joseph, *La recherche des feux en Bourgogne aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, partie septentrionale du duché*, Dijon, Lamarche, 1876, 222 p.

720 ADCO B11525, Chambre des Comptes de Bourgogne, Recherches des Feux des Bailliages, Beaunois (1285), voir BECK Patrice, « Démographie et peuplement du Nuiton aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles », *AB T. 56*, 1984, p. 81-102.

721 L'acmé du peuplement en milieu rural vers 1300 ne sera égalée qu'en 1900 (FOSSIER Robert, *Ces gens du Moyen Âge*, Paris, A. Fayard-Pluriel, 2011, p. 46).

de la densité de peuplement de quelques villages du Châtillonnais au XIII<sup>e</sup> siècle est donnée par quelques documents distincts des *Cherches de feux*<sup>722</sup>.

D'autres documents sont utilisés pour juger des caractères et des évolutions démographiques : les registres de marcs pour les villes (Dijon, Beaune, Semur), d'autres registres d'impositions, le dénombrement des membres du clergé<sup>723</sup> et même des terriers ou censiers<sup>724</sup>. Anne Galanaud a pu exploiter avec l'outil informatique les registres de marcs dijonnais de manière à restituer la position relative des habitations, étudier les pratiques de métiers et même la transmission de maladies d'un quartier à un autre<sup>725</sup>. Il est possible de faire appel à quelques ressources complémentaires pour les plus grandes villes. Les écarts observés entre ces différents registres de périodes similaires s'expliquent par le panel de population considérée, les événements contextuels possibles et surtout les différences d'appréciation et de décomptes induites par les effets de rétention d'informations. L'étude des registres de *Cherches de feux* offre par ailleurs des informations sociologiques tels que les ressources financières<sup>726</sup>, la présence d'étrangers et le phénomène de migrations<sup>727</sup>. Un des constats majeurs est la très forte mobilité des habitants en ville, en particulier les artisans<sup>728</sup>. Les déplacements de tenanciers sont de manière générale causée par un mariage, la mobilité professionnelle, la recherche de meilleures conditions fiscales, la pauvreté ou la folie et de manière contextuelle par les épidémies, les guerres, les séjours de bandes armées et la folie<sup>729</sup>. De

---

722 Ex. du rentier de l'évêque de Langres (ADCO G97).

723 Ex. de la cherche du nom et surnom et nombre des pretres aux sièges de Beaune et Nuits de 1475 (ADCO B11683, cité par BECK Patrice, « Démographie et peuplement du Nuiton aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles », AB T. 56, 1984, p. 88). Il se trouve alors 237 prêtres dans 84 agglomérations, dont 49 à Beaune, 19 à Vergy et 7 à Nuits-Saint-Georges. Cela représente une moyenne de 1,5 prêtres par village.

724 L'on apprend ainsi que la ville de Nuits-Saint-Georges comprenait 317 foyers en 1337, sans compter les nobles (ADCO B400, cité par (BECK Patrice, « Démographie et peuplement du Nuiton aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles », AB T. 56, 1984, p. 90). Le censier des environs de Champdotre de 937, connu par une copie, recense les feux de plusieurs villages près d'Auxonne (19 à Champdotre, 19 à Tréclun, 14 à Tillenay et 14 à Pont par exemple) (HOURS Henri, *Peuplement et habitat rural en Bourgogne au Moyen Âge (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, thèse de l'École nationale des chartes, 1977, p. 66).

<sup>725</sup> GALANAUD Anne, *Démographie et société à Dijon à la fin du Moyen Âge (1357-1447) : à partir d'une analyse informatique des registres des comptes de l'impôt des marcs*, thèse de doctorat sous la direction de Jacky Theurot, Besançon, Université de Franche-Comté, 2009, 799 p.

<sup>726</sup> La condition sociale des habitants est en premier lieu précisée avec les catégories francs, solvables, misérables et mendiants. Tout comme il existe une corrélation entre les données démographiques et le nombre de construction, il y a des liens entre le statut des habitants et la qualité des constructions.

<sup>727</sup> Consulter sur ces thèmes les travaux de Patrice Beck, Anne Galanaud et Hannelore Pepke-Durix.

<sup>728</sup> Entre 1376 et 1386, un chef de feu sur quatre change de domicile à Dijon (PEPKE-DURIX Hannelore. « Le commerce des forains à Dijon à la fin du Moyen Age », dans collectif, *Villes et villages : urbanisme, démographique, économie, commerce*, actes du 19<sup>e</sup> colloque de l'ABSS, Avallon, Société d'Etudes d'Avallon, 2010, p. 110-130).

<sup>729</sup> HOURS Henri, *Peuplement et habitat rural en Bourgogne au Moyen Âge (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, thèse de l'École nationale des chartes, 1977, p. 186. Et BECK Patrice, CHAREILLE Pascal, « Sédentarité et mobilité à Dijon à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle », dans COULET Noël (dir.), GUYOTJEANNIN Olivier (dir.), *La ville au Moyen Age*, Paris, Éditions du Cths, 1999, p. 405.

fait, l'approche démographique ne peut se détacher d'un contexte historique et d'une considération sociologique.

La comparaison entre les données démographiques anciennes et actuelles est une démarche instructive. En dehors des villes anciennes (avec en tête Dijon et Beaune), d'anciens villages ne se sont peuplés qu'assez tardivement pour devenir des agglomérations conséquentes, surtout autour de gares (Genlis, Venarey-les-Laumes) et dans la zone étendue péri-urbaine autour de Dijon (Gevrey-Chambertin, Quétigny, Longvic, Velars-sur-Ouche). En termes de représentativité, il semble que les structures villageoises de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle correspondent en majorité à des sites qui restent occupés encore aujourd'hui.

La base de données reprend les informations recueillies à la lecture des chartes de feux. Le nombre de feux est indiqué quand il dépasse le nombre de 30 (correspondant au peuplement moyen d'un village de la fin du Moyen Âge), à l'exception de la démographie de 1557 précisée de manière exhaustive. Le mode de présentation donne une idée claire de l'évolution démographique des sites étudiés.

Il est possible de dénombrer 193 agglomérations peuplées d'au moins 30 foyers vers 1400 selon le crédit accordé à cette documentation, ce qui correspond au minimum à de gros villages. En comparaison, il y avait 127 sites de ce type vers 1375-1377 et 160 vers 1440-1470. Logiquement, leur nombre croît avant le dénombrement connu au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle.

A Dijon, le nombre de feux est conséquent, et de manière précoce<sup>730</sup>. La recherche de feux de 1285 permet de mettre en avant le peuplement important de villages de la région beaunoise, fortement dépeuplés pour certains dès la fin de l'époque médiévale. Les villages d'Echevronne et Bouilland comptent alors plus de 100 feux chacun, alors qu'il n'y en a moins de 30 en 1557. Les troubles des XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles (peste, guerre, famine), conduisent à de fortes mortalités notamment autour de 1400 et 1430<sup>731</sup>. Guy Milou relève une diminution du nombre de foyers entre 1431 et

---

<sup>730</sup> La population est estimée à 8000 au début du XV<sup>e</sup> siècle puis plus de 13000 en 1474 (GRAS Pierre (dir.), *Histoire de Dijon*, Dijon, Privat, 1981, 430 p).

<sup>731</sup> Une diminution de feux de l'ordre de 45 à 60 % est relevée dans les pays bas dijonnais entre 1300 et 1375 (PEPKE-DURIX Hannelore, « Les campagnes de la région dijonnaise dans la crise du Moyen Age finissant », collectif, *Permanences et ruptures dans le monde rural du Moyen Age à l'époque contemporaine, actes du 12<sup>e</sup> colloque de l'ABSS*, Dijon, ABSS, 2004, p. 70). En 1413, la « cerche » de feux du bailliage d'Auxois « est fort diminuée au regard de la cerche précédente est la cause pour ce que plusieurs mesnaiges francois sen sont alez et plusieurs des meilleurs solvables et miserables sont mors » (ADCO, B11515).

### Chapitre trois. Le nombre et l'état des constructions

1433 conséquente à Saulx-le-Duc (57 %), Selongey (57 %) et Villecomte (68 %) <sup>732</sup>. Une partie des ménages migrent alors vers la ville <sup>733</sup>.

Le taillon de 1557 fait état d'environ 45000 familles dans la zone considérée <sup>734</sup>. Ce nombre est 38 fois supérieur au corpus des vestiges. A cette date, la majorité des quinze villes étudiées abrite plus de 200 feux (jusqu'à 1949 feux à Dijon « sans comprendre les gens desglise nobles et aultres previlleges », 800 à Beaune avec le faubourg de Gigny et 500 feux aussi bien à Semur, Montbard que Noyers), mais les petites villes de Talant et Saint-Jean-de-Losne comptent moins de 150 foyers dénombrés dans la recherche de feux des années 1550 <sup>735</sup>. A l'inverse, les gros bourgs de Selongey et Vitteaux et le village de Savoisy, qui n'atteignent pas le rang de ville au Moyen Âge, accueillent respectivement 300, 290 et 231 feux dénombrés en 1557. La moyenne de peuplement pour l'année 1557, sur les 37 bourgs documentés, donne un nombre proche de 100 feux (entre 50 et 150 foyers pour la grande majorité). La Roche-en-Brenil, Salmaise et Vergy, tout en étant comptés parmi les bourgs, cumulent cependant moins de 30 foyers chacun (seulement 10 feux à Vergy) et sont à ce titre moins peuplés que d'autres villages du même secteur dont ils forment le chef-lieu <sup>736</sup>. La disparité de peuplement est donc conséquente pour les bourgs, comme un témoignage de leur développement discontinu. Les villages d'importance, au nombre de 101, comptent près de 62 feux en moyenne <sup>737</sup>, cependant 37 villages dépassent le nombre moyen déjà donné pour les bourgs de 100 feux. La moyenne parmi les quelques centaines de villages de taille moyenne ou restreinte (définie de manière arbitraire à partir d'une population dénombrée en 1557 supérieure ou égale à 5 feux) se situe à environ 23 feux.

Le facteur démographique s'avère un premier indice de présence de construction domestique à un moment donné. Considéré dans sa dernière tranche (vers 1550), il est prépondérant pour les

---

<sup>732</sup> MILOU Guy, *Évolution démographique du nord est du bailliage de Dijon de 1431 à 1470*, mémoire de maîtrise en histoire, Dijon, Université de Bourgogne, 1971, p. 51.

<sup>733</sup> Sur cette période, la population dijonnaise gagne 297 feux.

<sup>734</sup> ADCO C5128.

<sup>735</sup> ADCO C4766 et C5128.

<sup>736</sup> Le même phénomène est observé dans le Doubs (BOUVARD André, *Les peuplements castraux de la montagne du Doubs, thèse de doctorat en histoire sous la direction de Michel Bur*, Nancy, Université de Nancy II, 1997, p. 173).

<sup>737</sup> Notons que la démographie n'est pas le seul critère d'admission dans cette catégorie de village. La présence d'établissements particuliers (chef-lieu de prévôté ou monastère par exemple) est prise en compte (voir *infra*).

choix de sites retenus pour la prospection. Les autres facteurs seront évoqués plus tard. Les efforts de reconnaissance sur le terrain ont concerné en premier lieu les sites les plus peuplés, comme cela a déjà été précisé. Cependant, s'il faut compter sur leur importance numérique passée comme critère de choix, bien d'autres facteurs expliquent les disparités de conservation des édifices d'un site à l'autre. C'est ainsi que l'on explique les piètres résultats que cette étude a pu obtenir pour des sites d'importance comme Pontailier-sur-Saône ou Rouvres-en-Plaine. Pour l'exemple, les données démographiques de 1557 et le repérage de demeures médiévales sont comparés pour la zone prospectée en vélo (**fig. 38**). La corrélation est globalement assez pertinente.

Les fluctuations démographiques sont de bons marqueurs de la vitalité économique d'un site, qui sous-tend, avant la mise en place de mesures de sauvegarde du patrimoine à grande échelle, l'importance des reconstructions opérées. Ainsi, le développement conséquent des sites de Saint-Appolinaire ou Arc-sur-Tille a mis à mal la possibilité de reconnaître des bâtiments anciens en nombre dans ces anciens villages. Le cas des sites déqualifiés sera évoqué par la suite : ici l'essor de l'agglomération est compromis sans qu'il n'y ait pour autant une diminution trop drastique de la population. Les anciennes maisons sont dès lors réutilisées comme des dépendances d'un habitat moins densément réparti sur le site (exemples à Flavigny-sur-Ozerain et Rougemont).

En revanche, des troubles anciens ou les changements socio-économiques qui sont à l'œuvre depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle amènent à la désertification de certains villages. Le nombre de bâtiments présents dans ces agglomérations a pu diminuer de manière conséquente. La diminution est remarquable entre les XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles et le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle pour certains sites : Ivry-en-Montagne, (commune de Valmont) compte 51 foyers en 1285 puis 14 en 1557 (168 habitants aujourd'hui). Le même constat vaut pour Messigny (commune de Messigny-et-Vantoux), Soissons-sur-Nacey, Bouilland, Lacanche, Mailly-la-Ville (commune de Les Maillys), Darcey, Saint-Symphorien-sur-Saône et Saint-Martin-du-Mont). Cela suggère une relative ruine du capital bâti de ces sites à la fin du Moyen Âge. Parmi les 27 sites reconnus comme fortement diminués démographiquement depuis la fin du Moyen Âge, environ la moitié sont réduits à l'état de hameaux (Munois commune de Darcey, Montarmet commune de Salives, Antilly commune d'Argilly) voire à l'état de ferme (Le Basmont, commune de Ruffey-les-Echirey). Le cas du bourg de Vergy constitue l'exemple accompli du site totalement abandonné à l'exception de l'église, mais c'est aussi le cas des anciens petits villages disparus de Chaumont (commune de Trévilley, 9 foyers en 1557) et Mipont (commune de Puligny-Montrachet, 7 foyers en 1557). Patrice Beck recense également plusieurs

désertions définitives vers Nuits-Saint-Georges datables de la fin du Moyen Âge<sup>738</sup>. Nous en avons identifié d'autres, en particulier dans le bailliage de La Montagne<sup>739</sup>.

### A.3. Quelques structures particulières seulement reconnues lors de fouilles archéologiques

La densité des constructions, leur emplacement et les modes de constructions sont des informations issues des fouilles qui remettent en perspective les connaissances acquises par l'étude des élévations reconnues. Rappelons ici que l'archéologie du bâti concernant les données sédimentaires et l'étude des mobiliers archéologiques offre des données de choix sur les modes de vie et les évolutions matérielles et fonctionnelles de l'espace habité qui sont complémentaires de l'approche développée dans ce cadre. La reconnaissance des limites et des formes que prennent les bâtiments, les cours, les sols, les puits, les citernes, les jardins et les annexes est abordée par ce biais. L'occupation est aussi envisagée à travers les objets découverts, la nature des sols urbains<sup>740</sup> et les structures disparues (par exemple les silos, les habitations des plus humbles et celles antérieures à 1200 en priorité<sup>741</sup>). Ce sont surtout les jardins, les cours et les caves actuelles qui recèlent le plus de choses, et qui mériteraient une protection pour les recherches futures, ou à défaut un suivi des creusements que peut effectuer le propriétaire<sup>742</sup>.

La possibilité de pratiquer des fouilles autour d'un habitat ancien conservé en élévation constitue un cas de figure avantageux. Cela permet de relier plus facilement les deux approches, via l'abandon de la limite symbolique du bitume, notamment si une étude du bâti est menée

---

<sup>738</sup> Préforgeuil et la Franchise (commune de Villy-le-Moutier), Poncey (commune de Boncourt-le-Bois), La Craye (finage de Nuits-Saint-Georges) et Le Verneaul (hameau de Longvay) (BECK Patrice, *Une ville rurale à la fin du Moyen Âge : Nuits-Saint-Georges*, thèse de doctorat en archéologie médiévale, Université de Dijon, 1980, 439 p).

<sup>739</sup> LACAILLE Antoine, « Étude des habitats perchés détruits du Châtillonnais », dans *Sites de hauteur de l'Antiquité tardive et du haut Moyen Âge dans le Châtillonnais, rapport de prospection inventaire*, Association archéologique de Bourgogne, sous la direction de Georgie Baudry, 2020, p. 57-60.

<sup>740</sup> Ces sols, constamment recreusés et nivelés sont quelquefois assez difficiles à relier avec le bâti. Dans tous les cas, la fouille permet donner un contexte pour le bâti ou l'objet.

<sup>741</sup> L'archéologue est le premier à révéler des informations sur les maisons urbaines des VIII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles. Elles sont identifiées avec la présence de foyers, de niches et de nombreuses céramiques (VERHAEGHE Frans, « L'espace civil et la ville », *op. cit.*, p. 150).

<sup>742</sup> Citons les éléments métalliques et les fragments céramiques mis au jour par les propriétaires dans le jardin de Semur [21603-35] et dans la cave (SUP326) de Villaines-lès-Prévôtes. La poterie du XVI<sup>e</sup> siècle trouvée dans une cave à Fontaines-lès-Dijon (SUP 498) et la monnaie médiévale découverte dans le remblai des voûtes supérieures du cellier de Clairvaux [21231-107] (source ADCO 69J186) sont des données de choix, par la connaissance du contexte général de leur découverte.

conjointement. La connaissance des structures maçonnées conservées en élévation est accrue avec la visibilité sur les fondations des murs.

L'observation archéologique du sous-sol est toujours cantonnée à la portion d'un site. Ainsi, les données issues des fouilles, des diagnostics archéologiques et des découvertes fortuites documentées ne peuvent en aucun cas restituer la totalité des constructions d'un site dès lors qu'il dépasse la taille d'une unité d'exploitation unique. L'inconvénient majeur de l'archéologie urbaine actuelle se résume au manque de moyens qui amène la multiplication de petites interventions effectuées par différents organismes avec des méthodes variées<sup>743</sup>. Cela a pour conséquence les disparités des corpus (avec l'exemple de Saint-Cirq-Lapopie où les restitutions se sont faites à partir d'éléments épars à défaut de façades en pierre conservées<sup>744</sup>) et la production d'une documentation rarement cohérente.

Pourtant, dans certaines agglomérations largement transformées aux époques modernes et contemporaines, la fouille archéologique constitue le seul moyen de retrouver des traces des habitats médiévaux et donc de refaire resurgir le quotidien d'une ville médiévale<sup>745</sup>. L'archéologue est même le premier à révéler des informations sur les maisons antérieures aux XIII<sup>e</sup> siècles, identifiées avec la présence de foyers, de niches et de nombreuses céramiques<sup>746</sup>. Il est également possible de poursuivre des analyses physico-chimiques de sols de caves dans le but d'identifier des activités artisanales<sup>747</sup>.

En règle générale, seule 5 à 6% de la surface *intra-muros* des villes sont connues à travers de grandes opérations de fouilles. Certaines ne bénéficient même pas de publications. Dans la quasi-totalité des cas, les élévations et certains détails d'architecture (comme les baies) mis au jour sont

---

743 GARMY Pierre, *Villes, réseaux et systèmes de villes...*, *op. cit.*, p. 107. Il est par exemple évident que les opérateurs nationaux seront moins informés des problématiques propres d'un site que les archéologues territoriaux, de fait plus proches des sites.

744 PRADALIER-SCHLUMBERGER Michèle, « Introduction », dans Maurice SCHELLES, Anne-Laure NAPOLEONE (dir.), *La maison au Moyen âge dans le midi de la France*, Actes des journées d'études de Toulouse les 19 et 20 mai 2001, Toulouse, Société archéologique du midi de la France, 2003, p. 7. (Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France).

745 ESQUIEU Yves, *La ville au Moyen Âge : l'exemple français*, Joué-lès-Tours, Alan Sutton, 2001, p. 5. Il faut remarquer que là où les fouilles sont menées, la mise au jour d'habitats est quasiment toujours assurée en contexte urbain.

746 VERHAEGHE Frans, « L'espace civil et la ville », dans collectif, *Archéologie des villes dans le Nord-Ouest de l'Europe (VII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles)*, Actes du IV<sup>e</sup> Congrès international d'archéologie médiévale à Douai en 1991, Douai, Société archéologique de Douai, 1994, p. 145-190.

747 SANDRON Dany, « Les caves médiévales », dans collectif, *La demeure médiévale à Paris*, Paris, Archives nationales, Somogy éditions d'art, 2012, p. 89.

rarement conséquents. Il faut cependant garder à l'esprit qu'ils sont conservés dans un état plus authentique que les ensembles restés à l'air libre, fréquemment remaniés.

De manière exceptionnelle, les fouilles menées à Dracy (commune de Baubigny) mettent au jour en plusieurs années plus d'une dizaine de maisons<sup>748</sup> (**fig. 39**). Cela ne couvre pas toute la surface de l'ancien village : les données topographiques et les prospections attestent de structures toujours enfouies<sup>749</sup>. L'élévation des constructions est conservée sur plus de deux mètres de hauteur à certains endroits, permettant d'estimer des volumes sur au moins un niveau<sup>750</sup>. Ceci est rendu possible par la déclivité naturelle qui caractérise ce site en pied de falaise. Cette fouille en contexte de site déserté restitue un habitat dont la documentation ne fait que peu de cas : cette fouille a son importance pour corriger nos connaissances sur la répartition spatiale des agglomérations pour les XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles. Des prospections de différents types menées depuis quelques décennies apportent de nouveaux éléments convaincants en ce sens.

En termes de densité, les fouilles attestent d'une occupation plutôt importante du sol à l'emplacement d'actuelles zones libres : il en va ainsi d'un parking à Dijon rue Berlier et d'un autre parking à Semur-en-Auxois<sup>751</sup>. Pour ces sites urbains, quasiment tout l'espace en front de rue est mis à profit pour la construction de pierre ou mixte dès la fin du Moyen Âge. La reconnaissance de murs de clôtures, de façades et de caves sous la voirie actuelle atteste des élargissements et alignements progressifs des rues. Ces éléments sont reconnus à Flavigny-sur-Ozerain<sup>752</sup>, Beaune

---

<sup>748</sup> PESEZ Jean-Marie, « Baubigny, Dracy, village médiéval : fouille et restauration », dans *MCACO T. 31*, 1979, p. 43-51.

<sup>749</sup> Le contexte forestier, garant de la conservation de micro-reliefs d'origine anthropiques, permettrait d'offrir de bons résultats par une couverture LIDAR pour ce site en particulier. Ce type d'approche en micro topographie a donné quelques résultats sur le cas de l'ancien bourg de Vergy.

<sup>750</sup> Généralement, les seuls niveaux de cave sont connus pour les constructions fouillées sur les autres sites.

<sup>751</sup> VISCUSI Valérie, *Bourgogne-Franche-Comté, Côte-d'Or, Semur-en-Auxois, place Renaudot : Sondages à l'emplacement d'un îlot démoli au centre de la ville ancienne*, rapport de diagnostic archéologique, Inrap, 2018, 118 p. Le parking du Renaudot à Semur est établi seulement à partir des années 1960 suite à l'éboulement volontaire des constructions encore présentes à ce moment.

<sup>752</sup> LABORIER Emmanuel, CARRON Diane, *Flavigny-sur-Ozerain (21), Enfouissement des réseaux, renforcement BT Poste « Flavigny abbaye » 1ère tranche*, D.F.S de surveillance archéologique, Dijon, SRA, 1999, 45 p., LABORIER Emmanuel, *Flavigny-sur-Ozerain, document final de synthèse, surveillance archéologique des travaux d'enfouissement du réseau électrique rue Mirabeau et rue de l'Eglise*, Dijon, Service régional de l'archéologie, 2001, 10 p. et LABORIER Emmanuel, *Flavigny-sur-Ozerain, EDF Poste « village », Surveillance archéologique des travaux*, Dijon, Service régional de l'archéologie, 2000, 27 p.

### Chapitre trois. Le nombre et l'état des constructions

(place Carnot et rue d'Alsace)<sup>753</sup> et Dijon (découvertes fortuites de caves place du théâtre, rue du Collège et partie sud de la rue Jeannin<sup>754</sup>).

Seuls les zones en cœur d'îlots peuvent garder des emplacements vierges de constructions si ce n'est des structures de qualité et de dimensions limitées (exemple des fouilles archéologiques rue du Chapeau Rouge et rue Jean-Jacques Rousseau à Dijon). A Dijon toujours, un habitat en contexte de faubourgs antérieur au XVI<sup>e</sup> est reconnu avec la fouille place de la République<sup>755</sup>. Ces données sont précieuses : la ruine des faubourgs causée notamment par les sièges militaires et la création de bastions limite les possibilités d'étudier de telles constructions en élévation dans ces zones péri-urbaines.

Les opérations archéologiques menées à Saint-Martin-du-Mont<sup>756</sup> et Fleurey-sur-Ouche<sup>757</sup> donnent une extension maximale importante de l'habitat qu'il est difficile d'appréhender autrement en contexte de bourg et de village. Sur ces franges (proche de l'enceinte du bourg à Fleurey-sur-Ouche), les constructions placées au bord de la voie de circulation se placent sur un réseau parcellaire plutôt lâche.

La question récurrente est celle de la représentativité des matériaux, abordée ici par l'étude d'archéologie du bâti adaptée aux structures anciennement enfouies. Solidement assis sur la roche, le village de Dracy présente des constructions de pierre dès les XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles. Elles forment l'essentiel du village, même s'il est possible de restituer en complément quelques bâtiments ou structures en bois ou mixtes inévitablement disparues. Les élévations de pierre sont connues pour une maison de marchand à Saint-Martin-du-Mont au XV<sup>e</sup> siècle. En conséquence, la pierre est bien utilisée dès le XIII<sup>e</sup> siècle voire avant sur les sites de hauteur directement implantés contre la roche. Elle constitue aussi le matériau des principales constructions en contexte urbain ou semi-urbain (dès

---

<sup>753</sup> HUMBERT Laure, PASCAL Marie-Noëlle, *Beaune (Côte-d'Or) : Petite place Carnot, rapport d'évaluation archéologique*, Dijon, Inrap, 2002.

<sup>754</sup> ADCO 69J77.

<sup>755</sup> SAINT-JEAN-VITUS Benjamin, *Dijon, Place de la République : sous la fontaine un habitat des XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles au faubourg Saint-Nicolas*, Dijon, Inrap, 2012.

<sup>756</sup> CHOPELAIN Patrick, *Saint-Martin-du-Mont, Cestres, La Vie aux Maires : la fouille de la demeure d'un notable rural du bas Moyen Âge*, rapport de fouille, Dijon, INRAP, 2016, 293 p.

<sup>757</sup> PERTUISOT Gaëlle, *Bourgogne-Franche-Comté, Côte-d'Or, Fleurey-sur-Ouche, Lotissement des Charmilles 32 rue de l'Aule, Des moines clunisiens aux parlementaires dijonnais : histoire d'une parcelle sous influence*, rapport de fouille archéologique, Inrap, 2019, 326 p.

### Chapitre trois. Le nombre et l'état des constructions

les XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles) et en contexte rural (dès les XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles) au moins pour les agglomérations pour lesquelles l'accès à la pierre est facilité.

Pour les autres sites, le bois domine : les fonds de cabanes et bâtiments sur trous de poteaux sont caractéristiques de bien des constructions médiévales<sup>758</sup>. On les trouve en ville pour l'habitat principal puis pour l'habitat secondaire et les constructions en cœur d'îlots (fouilles de la rue du Chapeau Rouge) et en milieu rural jusqu'à la fin du Moyen Âge (fouilles à Rouvres-Marliens). Les constructions à assemblages de bois sur solins forment l'essentiel de l'habitat dans toute la zone rurale de la plaine de Saône jusqu'aux XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles. La brique remplace dans cette zone l'usage que l'on peut avoir de la pierre en contexte urbain (Auxonne et Saint-Jean-de-Losne).

De tels assemblages de bois sont à la fois difficilement conservés sur le très long terme, et difficiles à dater par la simple observation limitée des rares façades dépourvues d'enduits. La même déduction concerne sur l'habitat de pierre en milieu rural. Les constructions dotées de murs épais à liant de terre et de petites ouvertures à encadrement en moellons, et dépourvues de pierres de taille relèvent pour certaines de l'époque moderne jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle alors que les modes de constructions sont très proches de ce qui a été mis en évidence pour les demeures de Dracy. La différence notable est qu'elles sont principalement limitées à un usage de bâtiment annexe pour l'époque moderne. La comparaison peut même concerner les intérieurs avec le faible nombre de structures visibles et l'absence de décors. Dans ce cas précis, les indices sont maigres pour s'assurer de l'origine médiévale de tels édifices (ou de leur vestiges). Ce type de bâtiment, s'il peut se trouver conservé en élévation en quelques endroits, ne peut être reconnu en tant que tel sans l'apport de fouilles stratigraphiques ou d'études et de datations en laboratoires.

En termes de structures intérieures, les fouilles fournissent dans les niveaux enterrés, semi-enterrés ou en rez-de-chaussée avant tout des vestiges de murs de refends ou cloisons légères et des structures de foyers au sol (Dracy et Saint-Martin-du-Mont) jamais identifiés pour le bâti en élévation. Sur ce domaine en particulier, le rapprochement avec les mentions textuelles ou l'iconographie générique disponible (peintures, enluminures...) se trouve plutôt judicieux. Le mobilier tiré de fouilles archéologiques du sous-sol, associé aux niveaux de circulation et donc par extension aux structures enfouies ou en élévation forme de bons fossiles directeurs. La datation particulière de ces objets mis au jour (tessons de poteries, fragments de pierres sculptés ou taillés,

---

758 La reconnaissance ponctuelle de constructions en pisé complète cette affirmation.

éléments métalliques, éléments de couvertures comme tuiles ou laves) permet d'estimer des phases d'occupation des lieux.

La démarche de la déconstruction mentale permettant de restituer un état ancien oblige à se pencher sur les reprises de construction. Or, le meilleur moyen de les repérer consiste à comprendre comment les ensembles bâtis nous parviennent, autrement dit pourquoi et comment ils sont remaniés.

## **B. Maisons détruites, maisons altérées : la conservation des demeures médiévales en question**

### **B.1. Les « maisieres » : un indicateur de l'état des constructions au Moyen Âge**

L'état de certaines constructions est explicitement précisé par l'utilisation d'adjectifs évocateurs. La plupart de ces éléments du champ lexical de l'état, a encore cours aujourd'hui. Il est question d'une maison « fort ruineuse en partie choute et deserte » à Châtillon en 1496<sup>759</sup> et d'une maison « en danger de tumber en ruyne et desolacion » à Montréal<sup>760</sup>. Le rédacteur précise quelquefois l'état particulier : une maison totalement en ruine sans « huys, parois, mur ne autres ediffices » avec seulement deux poutres qui soutiennent un peu de toit et une maison abandonnée depuis 13 ans sans porte ni fenêtre avec le toit par terre, toutes deux à Nuits-Saint-Georges<sup>761</sup>. La ruine est éventuellement ancienne (elle dure depuis plus de 50 ans pour une maison à Pregelant<sup>762</sup>, ce qui le cas le plus fréquent quand la propriété n'a plus de « tenemancier ».

En latin, il est question à Flavigny d'une maison « *elapsis* » (tombée en ruine) depuis 18 ans<sup>763</sup> et d'une autre « *ad terram prostrita et deserta* » (sur un terrain en ruine et desert)<sup>764</sup>. Il faut rajouter à cette liste le terme de « meschant »<sup>765</sup> et l'expression de « petit estat » qui signale un

---

<sup>759</sup> ADCO 18H131.

<sup>760</sup> ADY G2290.

<sup>761</sup> ADCO B1360 fol. 50 et 73v., 1488, cité dans : BECK Patrice, *Une ville rurale à la fin du Moyen Âge : Nuits-Saint-Georges*, thèse de doctorat en archéologie médiévale, Université de Dijon, 1980, p. 233.

<sup>762</sup> ADCO B1325, 1445.

<sup>763</sup> ADCO 6H206, 1243.

<sup>764</sup> ADCO 6H130, 1373.

<sup>765</sup> Une « petite meschant maison ensemble plusieurs mesures » à Salives en 1450 (ADCO B1325).

mauvais état. Malgré tout, le plus courant est de faire appel au terme de « masiere » (en latin *maiseria* ou *maseria*), qui a quelques variantes<sup>766</sup>.

Qu'est-ce qu'une masiere ? Dans son dictionnaire de terme de l'ancien français, Godefroy rapproche la définition de ce terme avec celle de mesure quand il est considéré dans la zone du Morvan<sup>767</sup>. La mesure est définie aujourd'hui comme une habitation misérable, délabrée, voire en ruines. Considérée dans d'autres régions, la « masiere » médiévale comme dérivé du latin tardif *ma(n)sura* renvoie à d'autres réalités : maison, muraille, baraquement ou même décombres quand le terme se trouve au pluriel.

Qu'en est-il réellement dans la sphère bourguignonne ? Tout porte à croire que la « masiere » renvoie en majorité à l'état de ruine, à une construction qui a au minimum perdu l'intégralité ou une partie de sa toiture (et donc par conséquent bien souvent l'intégralité ou une partie de ses planchers). La masiere signale tout aussi bien un bâtiment qui menace ruine que des ruines conservées d'un bâtiment. Au minimum, la masiere correspond à la place à bâtir anciennement occupée et éventuellement dégagée de ses anciennes ruines. Une maison « toute ruyneuse » est indiquée comme étant en partie en masiere à Châtillon-sur-Seine en 1449<sup>768</sup>. Cet exemple sous-entend que la partie en masiere est par définition inhabitable, et que l'état de cette maison évoque une ruine en devenir.

De fait, la masiere ne peut en principe pas servir de logement actif<sup>769</sup>. Les logements occupés dans un état de ruine avancée ne reprennent pas ce terme. Ancin Bonvallot, habitant de la rue de Chaumont à Châtillon-sur-Seine, demeure dans une maison en « grant ruine », mais c'est un état temporaire<sup>770</sup>. Un boulanger de cette ville, Edme de la Perrière et son frère Joffroy, ne peuvent demeurer dans la maison héritée de leurs parents, jugée « vielle et caducque et prochain de tumber a terre » le temps de faire des réparations<sup>771</sup>.

---

<sup>766</sup> Les termes les plus courants sont *maisiere*, *maisure*, *maziere*...

<sup>767</sup> GODEFROY Frédéric, *Dictionnaire de l'ancienne française et de tous ses dialectes du IX<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle*, Tome 5, Paris, F. Vieweg, 1888, p. 96.

<sup>768</sup> ADCO 18H79.

<sup>769</sup> Il est précisé à Semur en 1429, pour des raisons de justification fiscale, que la masiere est « en ruyne et vacquans » (ADCO, B1337).

<sup>770</sup> ADCO 18H81, 1469.

<sup>771</sup> ADCO E2303, 1536.

### Chapitre trois. Le nombre et l'état des constructions

Le terme de « plastre » (ou ses variantes<sup>772</sup>) semble utilisé comme synonyme de masiere, mais il peut aussi définir un emplacement propre à accueillir une maison pour la première fois, voire en cours d'aménagement<sup>773</sup>.

Que ce soit un début de ruine ou une ruine avancée, les constructions « en masiere » ou « en plastre » sont souvent identifiables. Il s'agit en majorité d'anciennes maison<sup>774</sup>, mais aussi de granges ou d'autres constructions plus modestes<sup>775</sup>. La mention d'une « maisiere de pierre »<sup>776</sup> précise, s'il en était besoin, qu'il ne s'agit pas uniquement de constructions en bois. A Villaines-en-Duesmois le fait qu'une ancienne grange en masiere conserve encore ses « pignons » permet de l'identifier en tant que telle<sup>777</sup>. Pour le même site, il est précisé qu'une place près du château a abrité une grange<sup>778</sup> tandis qu'à Avot un mex en masiere accueillait auparavant « deux granges et une demeure »<sup>779</sup>. Cette justesse dans l'identification peut correspondre à une bonne reconnaissance visuelle de la forme des ruines ou correspondre à des informations tirées d'anciens documents faisant état de redevances (terrier, censier, rentier...). Ainsi, il se pourrait qu'un espace entièrement débarrassé des vestiges de constructions continue d'être considéré comme une masiere par le seul souvenir, fixé à l'écrit ou non, de l'existence de bâtiments. La mention de masiere comme une ancienne maison « tournée en ruyne et chute et demollie » irait dans ce sens<sup>780</sup>. En règle générale, si les décombres de la ruine (les éléments éboulés) sont dégagés, ne laissant « aucuns edifices »<sup>781</sup>, la masiere prend la forme d'une place<sup>782</sup> ou d'une cour, éventuellement une partie de cour d'une propriété comprenant plusieurs corps de bâtiment<sup>783</sup> ou encore un jardin<sup>784</sup>.

---

772 Nous relevons « plaistre », « emplaistre », « emplastre », du latin « *plastrum* » (« *plastrum domus* » à Pommard en 1374 (ADCO 16H240) et « *emplastrum* » (GODEFROY Frédéric, *Dictionnaire de l'ancienne française et de toutes ses dialectes du IX<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle*, Tome 6, Paris, F. Vieweg, 1888, p. 194). « plastre de masiere » forme dès lors une sorte de pléonasmie. Le terme est aussi utilisé en Haute Saône.

773 A ce titre, il correspond au « chasoil » ou « chasal » franc-comtois.

774 La « maziere de chauffeur » (ADCO, B1326) dont fait état le terrier d'Avot de 1493 renvoie à une partie d'un ancien logement.

775 Une estable « en maniere de plastre » à Arnay le Duc, ADCO, 1H1563 (1514).

776 ADCO 11H647, 1451.

777 ADCO 1J2347/2, 1538.

778 *Idem*.

779 ADCO B1326, 1493.

780 A Vergy (ADCO B1359, 1443).

781 Quemigny, ADCO B1359 (1443). Les matériaux réutilisables sont couramment récupérés par le propriétaire ou par des voisins, à moins qu'ils ne soient vendus (ROUX Simone, « La construction courante à Paris, du milieu du XIV<sup>e</sup> siècle à la fin du XV<sup>e</sup> siècle », dans *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public : la construction au Moyen Age, histoire et archéologie*, 3<sup>e</sup> congrès, Besançon, 1972. p. 179).

782 Une masiere est « une place jadis en maison » en 1487 à Châtillon-sur-Seine (ADCO 18H83).

783 « Une maison, les court amplastre et curtil derrier » dans la rue de l'Isle à Châtillon en 1520 (ADCO, E2302).

784 Un meix sans maisonnement avec « apparence de vieilles murailles » à Saint-Euphrône prend le nom de « Curtil Juilly », ADCO, B1335 (1502).

### Chapitre trois. Le nombre et l'état des constructions

Quelquefois délaissée depuis longtemps car difficile à exploiter, la masiere peut accueillir de la végétation. On trouve ainsi des « espines » et des buissons aux masieres de Quemigny<sup>785</sup> et Saint-Euphrône<sup>786</sup> et même un bois à l'emplacement d'un meix avec masieres à Vergy<sup>787</sup>. On en retrouve auprès de masures sur un mex demeuré « vacant et en ruine » depuis 25 ans à Salives<sup>788</sup>. Après plusieurs décennies de ruines, les arbres s'installent<sup>789</sup>. La procédure concernant une propriété à Chenôves appartenant à Claude Jolibois et Nicolas Piolot permet de connaître la forme et l'usage précis d'une masiere<sup>790</sup>. S'il subsiste de l'ancienne construction des « marches de degreyz et une escarrie de cave », l'emplacement est surtout occupé par quelques arbres, des groseilliers et divers éléments déposés temporairement par les propriétaires et les voisins comme des charrettes, fagots de bois et épines « a chauffer le fourg », serment de vignes et du fumier.

Le moindre mal est d'installer un jardin au sein d'une masiere, éventuellement dans l'espace délimité par les murs ruinés<sup>791</sup> : l'emplacement retrouve ainsi un nouveau mode d'exploitation par l'homme.

La masiere peut changer d'état à la suite d'une reconstruction ou au moins être maintenue en état pour limiter le risque d'aggravation de la ruine selon des modalités qui seront évoquées dans les modes de constructions (chapitre 14). D'ailleurs, un grand nombre d'entre elles se trouvent mentionnées dans ce cadre, dans les baux à cens en particulier.

Nous partons du constat suivant : l'importance numérique des masieres et plastres dans les documents médiévaux est notable, en particulier dans certains contextes. Il est ainsi évident que cela dénote un mauvais état général de conservation du capital bâti, par exemple pour les sites de Vergy et de Salives, dont nous conservons des terriers<sup>792</sup>, composés de nombreuses ruines, et globalement pour de nombreux sites pendant les troubles des XIVe-XVe siècles. Cependant, il faut aussi

---

<sup>785</sup> ADCO B1359, 1443.

<sup>786</sup> ADCO B1335, 1502.

<sup>787</sup> ADCO B1359, 1443.

<sup>788</sup> ADCO B1325, 1450.

<sup>789</sup> Exemple sur un meix de Curtil-Vergy en 1443 (ADCO B1359). A Boussey, des masieres sont « emplantées de saulces » en 1473 (ADCO E729). Un plastre de maison de Selongey est occupé par plusieurs arbres (notamment des noyers) et de la vigne en 1454 (ADCO B11387, fol. 8 v).

<sup>790</sup> ADCO G918, 1544.

<sup>791</sup> Exemple à Chaux en 1443 (ADCO B1359).

<sup>792</sup> ADCO B1359 (1443) et ADCO B1330 (1450).

considérer les nuances d'utilisation de vocabulaire en fonction des époques (cf. **Annexe 7**) et des appréciations propres des auteurs des documents.

## B.2. Les destructions projetées

### *B.2.a. Réflexions sur les structures manquantes*

Un peu plus de 1190 demeures médiévales sont recensées dans la zone d'étude sélectionnée (presque 2500 en ajoutant les bâtiments issus du corpus des incertains) pour plus de 100.000 bâtiments à usage de logements existants ou ayant existé entre le XII<sup>e</sup> siècle et le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle. Au minimum 471 années nous séparent de notre objet d'étude, ce qui permet de justifier une inévitable altération et modification des structures. Une partie devait déjà être constituée, au moins pour les bases, de matériaux non périssables (maçonnerie en pierre ou en brique).

Une quarantaine de demeures ont été complètement rasées (dont 15 à Dijon). Il s'agit souvent de valoriser la parcelle, en particulier en ville où ces travaux sont couplés avec l'érection de nouvelles constructions ou l'aménagement d'une portion de l'espace public. Notons cependant, et c'est regrettable, que certaines disparitions en milieu rural ont seulement été motivées par la gêne occasionnée par la construction ou le besoin de place ressenti par le propriétaire. L'emplacement des demeures de Beaunotte [21055-2], Bure-les-Templiers [21116-1], Flavigny [21271-120], Semur [21603-65] et [21603-66] et Villiers-les-Hauts [89470-1].

S'il ne reste qu'une si faible fraction de constructions reconnues, c'est parce que celles bâties de pierre sont minoritaires. Il a déjà été question de tous les biais d'identification qui limitent la reconnaissance effective des maisons d'origine médiévale. L'incomplétude quant à la reconnaissance de terrain en milieu rural et les difficultés dans la reconnaissance de marqueurs chronologiques ne couvrent qu'une faible partie de la différence. Les principaux éléments à considérer sont la difficulté d'accès et de lisibilité des structures, et plus encore leur conservation médiocre. Aussi, dans la majorité des cas, il ne subsiste de la construction médiévale que bien peu de choses : des fragments de maçonneries voire uniquement les fondations non visibles ou leur négatif que l'on ne peut aisément identifier<sup>793</sup>. De fait, 52 édifices de notre corpus sont à l'état de ruines avancées. Les espaces libres peuvent de fait ne préserver enfouis que bien peu de vestiges, au

---

793 Reconnu en contexte de fouilles uniquement, y compris pour les bâtiments sur poteaux porteurs.

### Chapitre trois. Le nombre et l'état des constructions

maximum un espace de cave (entièrement comblé ou non)<sup>794</sup> et des niveaux de sol. Les disparités de modes de conservation sont plus fortes pour les constructions modernes ou contemporaines conservées qui peuvent remplacer entièrement une construction médiévale ou à l'opposé s'appuyer en grande partie sur sa structure.

Cette réflexion amène à penser autrement l'absence de structures. Nous partons du postulat qu'une minorité de bâtiments a été effectivement matériellement totalement détruit. Il en résulte que la plupart conservent des traces qu'il est impossible de reconnaître sans de lourdes investigations (observations et analyses intégrales des propriétés et des intérieurs) et interventions (décrotages de murs, fouilles sédimentaires)<sup>795</sup>. Ce type d'opération ne peut réellement être envisagé au mieux qu'à l'échelle d'une parcelle ou d'une propriété.

Aussi, nous tenons à recenser ici les facteurs favorisant les destructions de différentes ampleurs, aussi bien pour l'époque médiévale qu'aux époques postérieures de conservations et transmissions par l'usage des constructions anciennes. Cette thématique de la perte du capital bâti permet d'envisager distinctement la question de la représentativité selon les contextes concernés. Les modes de reconstructions dans la chronologie médiévale sont à considérer en complément : leur étude trouve sa place dans le chapitre 13 de la thèse.

Afin de dresser une typologie de la destruction architecturale, il nous faut principalement distinguer ce qui relève de causes naturelles imprévues où l'homme est passif, des causes anthropiques volontaires. Dans ce deuxième cas de figure, les destructions relèvent d'une décision collective publique ou d'une décision personnelle privée.

---

794 Une porte de cave ancienne au bout d'un petit couloir souterrain dans la cour de l'hôtel de Plaines à Dijon [21231-4] atteste de la présence d'un bâtiment médiéval disparu (FYOT Eugène, « Les rues de Dijon », dans *La Revue de Bourgogne T. 4*, Dijon, 1914, p. 217).

795 Dans l'absolu, entre ce qui a existé, ce qui est conservé (même une seule pierre), ce qui est susceptible d'être identifié ou daté, ce qui est visible et accessible, ce qui est effectivement vu, ce qui est finalement reconnu et ce qui a pu être documenté, il y a une sacrée marge (GARMY Pierre, *Villes, réseaux et systèmes de villes...*, *op. cit.*, p. 25).

*B.2.b. Les modifications souhaitées par le propriétaire*

La grande majorité des destructions, complètes ou limitées, sont le fait du propriétaire de l'ensemble bâti. Pour qu'une maison change de visage, le « caprice d'un seul homme suffit »<sup>796</sup>.

En général, celui-ci décide d'une destruction partielle dans le cadre d'une reconstruction plus ou moins complète du bâtiment. Un article a déjà traité de la question pour les modifications architecturales du site de Flavigny-sur-Ozerain<sup>797</sup>.

Les reconstructions, allant d'une fenêtre modifiée à un ensemble de bâtiments complètement reconstruit depuis les fondations, interviennent souvent pour des raisons de dégradation de l'état sanitaire du bâti, qui a traversé au moins 470 années pour arriver jusqu'à nous. Outre les erreurs de conception, les défauts de qualité et les malfaçons qui peuvent concerner tout type d'élément architectural, outre l'état d'usure par l'usage répétitif concernant essentiellement les sols, la reconstruction intervient surtout à partir d'un problème de conservation par l'exposition prolongé aux éléments naturels<sup>798</sup> ou à la suite d'un sinistre. Ces différentes causes, indépendantes de la volonté du propriétaire, seront évoquées par la suite. Nous indiquons simplement que les travaux de sauvegarde ou d'entretien opérés en réaction à ces causes obligent au minimum à rebâtir ou retrancher les parties bouleversées depuis des bases saines à des fins conservatoires. La construction peut faire l'objet d'un étaielement et mise en sécurité provisoire dans l'attente de la réalisation effective des travaux.

Les travaux de reconstructions ou de modifications architecturales sont initiés souvent par souci d'adaptation. Il s'agit de modifier la forme du bâtiment et les aménagements intérieurs pour qu'ils se conforment aux évolutions dans les manières d'habiter. Aux époques anciennes de nouvelles structures comme les cheminées et éviers se généralisent dans des constructions déjà

---

796 A la différence des édifices publics où l'accord de la communauté est indispensable (ENLART Camille, *Manuel d'archéologie française...*, *op. cit.*, p. 5).

797 LACAILLE Antoine, « Les modifications architecturales des demeures du bourg de Flavigny-sur-Ozerain (Côte-d'Or) du XIV<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècles : analyse des textes et des élévations », dans HAMON Etienne, BEGHIN Mathieu, SKUPIEN Raphaëlle (dir.), *Formes de la maison entre Touraine et Flandre du Moyen Age aux temps modernes*, Lille, Presses universitaires du Septentrion, 2020, p. 251-262.

798 En 1508, la maison du Treul à Dijon est à l'état de ruine avancée et abandonnée « pour antiquité d'elle » (ADCO 12H126).

### Chapitre trois. Le nombre et l'état des constructions

existantes. A l'époque moderne, les constructions sont agrandies, de nouveaux escaliers prennent place pour faciliter les accès, les fenêtres sont agrandies et plus nombreuses pour des besoins d'éclairage et le creusement et voûtement des caves est généralisé quand la topographie du site le permet. Les restaurations opérées depuis quelques décennies sont particulièrement intrusives avec l'apport de nouveaux aménagements (mobilier mural, électricité, nombreuses cloisons) qui mettent à mal les structures préexistantes. Un certain nombre de structures est démonté ou recomposés de manière incohérente, notamment car les usagers n'identifient même plus leur ancienne fonction (exemple des cheminées et des éviers). Les constructions rurales médiévales sont ainsi quasiment toutes détruites ou largement transformées par leur manque de solidité et leur forme inadaptée aux modes de vie modernes. Les formes et les usages des bâtiments annexes de l'habitat évoluent conjointement : ils sont reconstruits plus solidement au fil des siècles.

La reconstruction est l'occasion de repenser les éléments de confort et de décors en fonction des moyens financiers mis en jeu<sup>799</sup>. Les changements opérés en ce sens peuvent motiver conjointement un certain nombre de travaux, au moins sur les façades ou les structures soumises au regard dans les pièces à vivre (comme les cheminées) ou les cours intérieurs (à l'instar des galeries), voire sur l'ensemble du bâti.

Si besoin, un bâtiment peut changer de fonction à cette occasion. Une grange qui prend la place d'un logement nécessite souvent l'agrandissement du volume par le déplacement de murs et l'enlèvement de planchers, le percement d'une large porte d'entrée et la destruction de structures saillantes comme les corbeaux de cheminées. D'autres destructions limitées interviennent à l'occasion de rassemblements ou de divisions dans les propriétés et ses modifications dans la distribution des espaces.

Il est même possible d'indiquer quelques exemples de destructions liées à de simples augmentations de construction (ajouts sur ou contre un bâtiment existant). Le rehaussement d'une construction nécessite la destruction de la première charpente et l'adjonction d'une nouvelle construction contre un bâtiment existant amène fréquemment à la suppression de portions limitées de la construction ancienne (pierres de chaînages d'angle pour faciliter l'insertion de la nouvelle construction dans l'alignement d'une façade, éléments de maçonnerie pour le percement de portes

---

<sup>799</sup> Le remplacement de quatre croisées gothiques d'une façade de Dijon par quatre croisées de style nouveau au XVIII<sup>e</sup> siècle participe d'après l'agent voyer à l'embellissement de la ville (AM J60, cité par MILLET F., *L'évolution du bâti à Dijon dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Étude de la paroisse Notre-Dame, 1739-1789*, maîtrise en histoire sous la direction de Christine Lamarre, Dijon, 2002, p. 45).

### Chapitre trois. Le nombre et l'état des constructions

entre les deux constructions). Ces deux exemples sont renseignés dans le cadre de l'étude de la construction du Palloux [21439-1]<sup>800</sup>.

Le calendrier de réalisation, l'ampleur et la qualité des travaux dépendent fortement des moyens financiers mis en jeu. C'est pourquoi les remaniements sont plus conséquents en contexte urbain. La majorité des travaux interviennent peu après le changement de propriétaire, suite à un nouveau besoin d'utilisation professionnelle, en réponse à l'agrandissement de la famille (arrivée d'un enfant), à la suite d'un gain financier important (héritage) ou avant une mise en location.

Une construction à l'état de ruine par abandon ou par dommage, jugée inutilisable par son propriétaire, peut être entièrement démolie (sans reconstruction derrière) pour plusieurs raisons. La première d'entre elle est la mise en danger des usagers ou des passants. Il y a un intérêt certain à valoriser foncièrement l'emplacement de la ruine (le « plaistre ») par la mise en culture à usage de jardin, sol labouré ou autre, ce qui nécessite de dégager les vestiges bâtis. A Semur-en-Auxois, les maisons étudiées archéologiquement rue des Vaux [21603-65] et [21603-66] sont démontées pour faire place à un parking lié au restaurant voisin. Le propriétaire peut aussi réutiliser ou vendre une partie ou la totalité des matériaux issus de la ruine. Dans le second cas, le démontage des maçonneries ou des éléments architecturaux est initié par l'acquéreur. Ainsi, il est fort probable que les matériaux issus des demeures médiévales de Vergy ont été récupérés pour aider à la construction de maisons dans les villages proches (Curtil-Vergy par exemple)<sup>801</sup>. Le cas des maisons à pan de bois déplacées, brièvement renseigné pour le site de l'Etang Rouge près de Seurre, est à part : quasiment tous les matériaux sont repris et remontés dans un cadre où seule la cohérence topographique diffère.

---

<sup>800</sup> LACAILLE Antoine, *Un logis du XIII<sup>e</sup> siècle à Le Palloux (Montoillot, 21) : étude générale de la construction et du décor. Complément aux rapports de prospection thématique* : « Les demeures médiévales du nord de l'ancien duché de Bourgogne : maisons des XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles dans les bourgs monastiques de Moutiers-Saint-Jean et Rougemont, Dijon, rapport de prospection thématique, 91 p.

<sup>801</sup> Je renvoie au cas d'étude des réemplois exposé plus tôt dans notre étude.

## Chapitre trois. Le nombre et l'état des constructions

### B.2.c. Des changements voulus par la communauté ou l'autorité en place

Des constructions domestiques sont fréquemment démolies en partie ou en totalité à la suite d'une vente pour être intégrées dans un ensemble bâti plus conséquent : monastère<sup>802</sup>, halle<sup>803</sup>, ensemble castral<sup>804</sup>, église<sup>805</sup>, maison dieu<sup>806</sup>, maison de ville<sup>807</sup>, auditoire de justice<sup>808</sup>...

Aussi, l'hôtel ducal de Beaune sont agrandis au fil de la récupération de propriétés, en particulier au XIII<sup>e</sup> siècle<sup>809</sup>. Il en est de même pour l'hôtel ducal à Dijon et sa cour. Confisqué par le duc Eudes IV à cause de malversations de son propriétaire, le maisonnement de Hélié Bourgeois, secrétaire du duc, est détruit afin d'agrandir la cour de l'hôtel ducal vers 1343<sup>810</sup>. En 1422, ce sont des maisons qui appartenaient notamment à Etienne Berbisey qui sont abattues pour la même cause<sup>811</sup>.

---

802 Vers 1355-1360, Hugues Brice, marchand de chaperons, cède une partie de sa maison rue des Grands-Champs à Dijon, pour l'agrandissement du couvent des Dominicains (ADCO B11256).

803 En 1426, les échevins de Dijon achètent plusieurs maisons dans la rue de Champeaux dans l'optique d'ériger les halles du marché au blé (COURTEPEE Claude, *Description historique et topographique du duché de Bourgogne T. IV*, Dijon, Causse, 1779, p. 440).

804 Le châtelain de Vergy récupère les pierres de la maison de Jehannot de Lestang et les utilise au château homonyme dans la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle (ADCO B6477 fol. 10r., cité par PINGUET Romuald, *Le château de Vergy des origines à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, mémoire de maîtrise en histoire du Moyen-Age*, Dijon, Université de Bourgogne, 2002, 143 p.). Le roi récupère en 1501 une partie des dépendances (143 toises) de la maison de la Roze située rue Guillaume à Dijon pour « lempliation des places et edifices de son chastel », et offre en contrepartie 120 francs aux propriétaires (ADCO 35F37).

805 Jean de Noidant et Jean de Saulx font l'acquisition vers 1417-1420 de deux maisons rue du Marché au Blé, à l'endroit où ils souhaitent ériger l'église Saint-Nicolas (ADCO B11331).

806 Guy de Pointquarrey, bourgeois de Chaumont, fonde la Maison Dieu de Chaumont en 1380 et l'installe dans sa maison dite d'Auberyve (LAPEROUSE Gustave, *L'histoire de Châtillon*, Châtillon-sur-Seine, C. Cornillac, 1837, p. 131). Jean Tarlevet transforme sa maison près du couvent des Cordeliers à Dijon en hospice vers 1390 (FYOT Eugène, *Dijon, son passé évoqué par ses rues*, Dijon, Damidot, 1928, p. 332). L'érection de l'hôtel Dieu de Beaune a nécessité l'acquisition de par Nicolas Rolin de l'ancien hôtel de Vienne (auparavant à Jean de Baleurre puis à Jean de Montaigu) et de la tour Lancelot (BREDEAULT Abbé, « Supplément à l'histoire de Beaune de Gandelot », *MSHAB, T. 12*, Beaune, 1889, p. 142). Peu avant 1500, le seigneur de Mont-Saint-Jean achète pour 150 francs la maison des héritiers Miloïs située dans la basse-cour du château pour reconstruire l'Hôtel-Dieu. Il dépense près de 46 francs pour le transport des pierres et de la chaux (ADCO 15F31, cité par Collectif, « Approche historiographique, historique et archéologique des établissements hospitaliers de Mont-Saint-Jean (XIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles) », dans *Etablissements hospitaliers et assistance en Auxois : des maisons-Dieu médiévales aux Centres Hospitaliers du XXI<sup>e</sup> siècle, actes de la journée d'étude tenue à Alise-Sainte-Reine le 27 septembre 2014*, Société des Sciences de Semur, 2016, p. 72).

807 La maison de Ville de Dijon occupe la maison au Singe à partir de 1350, nécessite l'annexion et la reconstruction d'une partie de la maison de Guy de la Tremoille en 1393, puis déménage dans l'ancien hôtel du chancelier Rolin vers 1512. L'hôtel de ville d'Auxonne prend place en 1493 dans l'ancien hôtel de Nicolas Bouessaux, sire de Barjon et président de la Chambre des Comptes.

808 En 1510 les héritiers Melot vendent au roi pour le prix de 170 livres une masiere située à Semur dessous le Bourg afin qu'il puisse y établir l'auditoire du bailliage et la chambre du conseil (ADCO B1339).

809 GAUDRY Jean-Marc, *L'hôtel des ducs de Bourgogne à Beaune, XIV-XV<sup>e</sup> s.*, mémoire de maîtrise en histoire, Dijon, Université de Bourgogne, 1978, 81 p.

810 RICHARD Jean, « Topographie et histoire de Dijon : le Vieux Chastel », dans *MCACO, T. 25 (1959-1962)*, Dijon, Académie des sciences, arts et belles lettres, 1964, p. 277. Ce maisonnement bordé d'une maison de pierre comportait une grande salle (« aulam magnam ») « ADCO B11232 fol. 2r. ».

811 ADCO G481 fol. 3v., cité GIROUX Henri, « La place des Ducs et la rue de la Chouette » dans *MCACO T. 30 (1976-1977)*, Dijon, Académie des Sciences, arts et belles lettres, 1978, p. 367.

### Chapitre trois. Le nombre et l'état des constructions

La Chambre des Comptes de Dijon s'installe à partir de 1358 à l'emplacement de deux maisonnements de pierre et de bois, dont l'un d'eux est appelé l'hôtel de Rouvres<sup>812</sup>. D'autres propriétés sont acquises pour aménager le Parlement en 1511<sup>813</sup>.

En second lieu, la communauté, urbaine ou rurale, ordonne des destructions de bâtiments ou de parties de bâtiments à travers la mise en application de règlements, de décisions judiciaires et d'édits ponctuels (au cas par cas).

Les cas les plus courants concernent la gestion de l'urbanisme, exclusive ou presque au contexte urbain, et la sécurité des usagers. L'autorité municipale ou seigneuriale peut contraindre les propriétaires à démolir des aménagements non autorisés. Ce sont des constructions trop entreprenantes vis-à-vis de la chaussée, pour lesquelles les propriétaires outrepassent leurs droits (en termes de surfaces bâties, de hauteurs et de possibilités d'aménagements) (voir le chapitre 14). Les textes qui recensent ces infractions à Dijon font surtout état d'aménagements à usage de commerces et d'entrées de caves. Dès l'époque moderne, des édits limitent l'usage du pan de bois pour les nouvelles constructions et reconstructions, et celui-ci est même abattu dans quelques cas. En 1558, la ville de Beaune ordonne la démolition de tous les toits en chaume et défend de couvrir avec ce matériau<sup>814</sup>. Deux ans plus tard, il devient obligatoire d'ériger uniquement des demeures en pierre dans cette même ville<sup>815</sup>. L'ordonnance d'Orléans de 1561 (article 96) et l'édit d'Henri IV de 1607 incitent à limiter l'aménagement de construction en pan de bois et/ou en saillie. D'autres décisions sont prises à Dijon au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>816</sup>. D'ailleurs, les constructions dans un état précaire ou les ruines, jugées dangereuses pour les usagers<sup>817</sup>, sont quelquefois démolies à l'initiative du pouvoir local à défaut de réaction du propriétaire. Cela est arrivé pour deux maisons rue Saint-

---

812 ADCO G481 fol. 3v. et ADCO B1407 fol. 71, cité par RICHARD Jean, « Topographie et histoire de Dijon : le Vieux Chastel », dans *MCACO*, T. 25 (1959-1962), Dijon, Académie des sciences, arts et belles lettres, 1964, p. 272.

813 RICHARD Jean, « Topographie et histoire de Dijon : le Vieux Chastel », dans *MCACO*, T. 25 (1959-1962), Dijon, Académie des sciences, arts et belles lettres, 1964, p. 274. Deux maisons sont détruites à cette occasion (AM Dijon J16bis).

814 AC Beaune carton 88 cote 51. Cette ordonnance qui n'a jamais été respectée entièrement sera réitérée en 1824.

815 Dossier sur habitat ancien dans Beaune aux Archives municipales de Beaune.

Par comparaison, l'interdiction d'ériger en saillie et en pan de bois en ville n'est édictée qu'en 1607 par Henri IV.

816 Les constructions et réparations des édifices à pan de bois sont fortement réglementées par un arrêté de 1682. En 1682, une ordonnance oblige à démolir les avancées sur les rues (bancs, entrées de caves, escaliers, chasse-roues, étalages de commerce, auvents et autres constructions) mises en place sans autorisation (AM Dijon J16bis). Les gargouilles en façades sur rue sont par ailleurs proscrites (MILLET F., *L'évolution du bâti à Dijon dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Étude de la paroisse Notre-Dame, 1739-1789*, maîtrise en histoire sous la direction de Christine Lamarre, Dijon, 2002, p. 64-67).

817 « *Domum ruinam jam minantem* » à Dijon en 1322 (FRICAUDET J., *Chartes de l'abbaye de Saint-Etienne de Dijon : de 1321 à 1332*, Dijon, 1906, charte n°10).

### Chapitre trois. Le nombre et l'état des constructions

Dominique à Flavigny-sur-Ozerain [21271-83] et à la maison à façade à pan de bois à Vitteaux [21710-15] dont il ne reste que la façade arrière sur cour, en pierre. Les emplacements, à usage de cour, restent actuellement des propriétés privées. De manière indirecte, l'impôt mis en place par le directoire à l'an VII (1798) de la République pendant la Révolution sur les ouvertures entraîne beaucoup de destruction de portes cochères<sup>818</sup> et des destructions, modifications ou bouchage de baies au cours du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>819</sup>.

Des agrandissements ponctuels de rue sont attestés dès la fin de l'époque médiévale<sup>820</sup>. Les projets d'alignement de rues, mis en place de manière organisée dans les grandes villes dès le XVIII<sup>e</sup> siècle et généralisés à toutes les agglomérations au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, ont pour objet de faciliter les accès et les croisements de véhicules dans l'espace public. Mis en œuvre dans certains lieux, ils ont pu inciter voire obliger les propriétaires à reconstruire les façades de leur bâtiment suivant un nouvel axe, à l'occasion de travaux. Les réemplois d'éléments de la première façade sont courants. Ils ne se retrouvent en revanche pas sur l'ensemble des façades de la partie sud de la rue des Forges à Dijon dont le style classique, faisant usage de la pierre de taille, tranche avec la plupart des constructions antérieures. La destruction ou modification des éléments ponctuels empiétant sur l'espace public (entrées de cave, auvents, escaliers, souillards, puits) a été généralisée pour respecter les largeurs de rues, surtout en milieu urbain.

Nous avons connaissance d'ordonnances de bouchage d'ouvertures à l'époque moderne. A Flavigny-sur-Ozerain, cela concerne celles présentes sur l'enceinte urbaine en cas de troubles (au moment de la guerre de la Ligue à Flavigny-sur-Ozerain) et celles qui ouvrent illégalement sur un enclos monastique. Le cas particulier de calvaires, statues, et les signes de la féodalité de manière du domaine public et privé détruits ou mutilés en 1794<sup>821</sup> sont à considérer parmi les pertes matérielles subies par le propriétaire.

Ajoutons dans cette catégorie les restaurations, dans un but conservatoire, notamment des édifices estimés pour leur qualité patrimoniale. Dans cet ordre d'idée, les façades du Cellier de Clairvaux à Dijon [21231-107] ont été grandement consolidées en 1942. De manière exceptionnelle, une procédure est engagée contre les propriétaires de biens protégés au titre des monuments

---

818 La taxe était trois fois élevée sur les portes cochères que sur les autres ouvertures.

819 Les croisées comptaient pour quatre fenêtres, ce qui entraîne la suppression de nombreux remplages.

820 En 1511, la ville de Dijon procède à des expropriations dans le but d'élargir la rue devant le Petit Saint-Nicolas (ENLART Camille, *Manuel d'archéologie française depuis les temps mérovingiens jusqu'à la renaissance T. II : Architecture civile et militaire*, Paris, Alphonse Picard et fils, 1904, p. 252).

821 Ordonnance du 4 germinal an II pour le cas de Dijon.

historiques laissés à l'abandon pour les obliger à les restaurer, ou à défaut à s'en dessaisir (exemple de la maison au Donataire à Flavigny [21271-82]).

*B.2.d. L'emplacement de l'édifice devient propriété publique*

Un autre cas de figure concerne l'appropriation par achat ou dépossession exceptionnelle des bâtiments par les pouvoirs publics en vue d'une destruction.

Les travaux de construction ou d'élargissement des fortifications occasionnent des destructions du bâti conséquentes sur les franges des villes concernées. Les constructions concernées sont aussi bien proches de l'emplacement de l'enceinte que positionnées au niveau d'aménagements de défense avancée (fossé, bastion, boulevard) du côté extérieur ou d'un passage (chemin de ronde) du côté intérieur. Cette pratique est bien attestée en contexte urbain. Le dégagement partiel des abords de l'enceinte de Dijon à partir de 1358<sup>822</sup> entraîne la destruction de beaucoup d'établissements (la maison de refuge de Cîteaux au nord du faubourg d'Ouche, la maison de l'abbaye de Pontigny près de Champmol) et de maisons particulières notamment dans les faubourgs<sup>823</sup>. La maison de Nicolas de Savigny le Sot, située au faubourg de Dijon rue des Noiroz près de la porte Neuve est abattue en 1362 pour renforcer la fortification. Effectivement, sa position proche des murs et des fossés était préjudiciable, rendant sa prise et dégradation possible par « li ennemis du pais et de la ville »<sup>824</sup>. L'élargissement des fossés du château de Saint-Jean-de-Losne nécessitent la destruction de plusieurs meix avant 1389<sup>825</sup>. L'aménagement de l'enceinte de Nuits-Saint-Georges entraîne l'expropriation de 120 parcelles et la destruction de toutes les constructions situées à moins de 60 pieds (19,5 m) de l'enceinte d'après le terrier de 1460<sup>826</sup>. Un mex avec maison est abattu sur demande de la ville d'Auxonne pour l'installation d'un chemin près de la porte de Flammerans « afin d'aller au long de la muraille de la ville »<sup>827</sup>. Une autre mention atteste du réaménagement de la fortification d'Auxonne dès les années 1480 : une maison et ses dépendances

---

822 Une allée de 13 pieds devait être réservée en arrière de l'enceinte.

823 RICHARD Jean, « Histoire topographique de Dijon », dans *MCACO T. 22 (1940-1946)*, p. 320. En 1370-1371, Guillaume de Fouvent et ses frères déclarent ne plus payer de cens sur leur maison de la rue aux Cartaux, détruite lors de la construction de ces fortifications (ADCO B11270).

824 Les échevins délaissent en contrepartie au propriétaire une place à bâtir de quatre toises de large dans la rue Neuve (ADCO, 12H124).

825 ADCO 12J78.

826 ADCO B472, cité par : BECK Patrice, *Une ville rurale à la fin du Moyen Âge : Nuits-Saint-Georges*, thèse de doctorat en archéologie médiévale, Université de Dijon, 1980, p. 215.

827 ADCO B492, 1465.

placés contre l'enceinte auprès de la tour de Chastoillon sont alors démolis pour constituer un chemin « afin d'aller au long de la muraille de la ville »<sup>828</sup>.

Avec le développement des bastions entourant les places fortes, l'espace nécessaire à la défense de l'agglomération prend de l'ampleur. Toute une zone tampon est vidée de ses constructions autour des bastions dijonnais au cours du XVI<sup>e</sup> siècle. Ce sont ainsi les faubourgs urbains qui sont les plus touchés par les aménagements défensifs à l'époque moderne. Lorsque le passage de troupes ennemies est reconnu, il est habituel de rendre inutilisable pour les forces armées adverses les constructions du faubourg en guise de sacrifice. Par ailleurs, les demeures restantes reconnues à la fouille de la place de la République à Dijon ont même probablement déjà été incendiées à cause du siège mené par les Suisses avant d'être recouvertes par le bastion<sup>829</sup>. L'aménagement des bastions de la porte neuve et de la porte Saint-Nicolas en 1557-1558 entraîne la suppression de quelques îlots d'habitation<sup>830</sup>. Les propriétaires sont généralement indemnisés lorsqu'ils sont victimes d'une expropriation de tout type par la commune<sup>831</sup>.

Dans de rares cas, la maison est abattue par décision des magistrats par désobéissance grave du propriétaire. Cette mesure, appelée « abbatis » de maison à Rouen<sup>832</sup>, concerne un hôtel dijonnais à l'emplacement de l'hôtel Févret de Saint-Mesmin rasé successivement en 1419 et en 1477<sup>833</sup>.

---

828 ADCO, B492.

829 SAINT-JEAN-VITUS Benjamin, *Dijon, Place de la République : sous la fontaine un habitat des XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles au faubourg Saint-Nicolas*, Dijon, Inrap, 2012.

830 ADCO B195.

831 Exemple à Dijon en 1434 (ENLART Camille, *Manuel d'archéologie française...*, op. cit., p. 252.)

832 GAUTHIER Bernard, « Les maisons de Rouen, XII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles » dans *Archéologie médiévale* T. 23 (1993), Paris, CNRS, 1993, p. 141).

833 L'hôtel de Philippe Jossequin, garde des joyaux de Jean Sans Peur, ancienne maison du Cheval agrandie vers 1414 jusqu'à devenir « moult notable », est rasé en 1419 suite à l'accusation de trahison envers le duc amenant à son assassinat au pont de Montereau. L'emplacement est offert en 1423 par Philippe le Bon à Louis de Chalon, prince d'Orange, qui érige l'hôtel d'Orange. L'hôtel est confisqué et démoli du fait de la trahison de Jean de Chalon envers le roi. Le bien est rendu, ce qui permet au fils de Jean, Philibert de Chalon, de le reconstruire. Dans sa configuration actuelle l'hôtel est issu de la reconstruction menée par Charles Févret de Saint-Mesmin vers 1697-1698 (GAILLARD Fernand, « L'hôtel Févret de Saint-Mesmin », dans *MCACO T. 28*, Dijon, 1973, p. 207-208).

### B.3. Les destructions subies

#### *B.3.a. La maison face aux éléments naturels*

A rechercher dans les documents épars les causes de la ruine du bâti, il apparaît qu'il s'agit le plus souvent d'un manque d'entretien, fréquemment couplé à un abandon. La couverture et la charpente, et dans une moindre mesure les parois<sup>834</sup> sont les premières structures touchées. Leur état conditionne généralement l'état général de la construction, à quelques exceptions près<sup>835</sup>. L'inaction des propriétaires peut trouver diverses explications, qu'ils occupent ou non la construction<sup>836</sup>. Le plus souvent les propriétaires n'ont pas les moyens ou l'envie d'opérer des réparations coûteuses.

Le principal ennemi de la construction demeure l'eau, essentiellement à travers les risques d'infiltration et au gel résultant des intempéries. En attestent les nombreuses indications liées à la pose de « chaquette » (des chéneaux de toit, voir le chapitre 14). Il y a peu de mentions d'inondations<sup>837</sup> ou de grêle<sup>838</sup>, dont l'ampleur des dégâts dépend de la qualité et de l'état des constructions. Les dégâts concernent avant tout la couverture, la charpente et les parties hautes des maçonneries mais aussi, dans une moindre mesure, les fondations et parties basses des maçonneries (par les infiltrations d'eau et remontées d'humidité), les murs dépourvus de revêtements et les ouvertures dépourvues d' huisseries.

---

834 Citons parmi les causes des maladies de la pierre la pollution atmosphérique et l'eau. Le gel, les oscillations thermiques, les agents biologiques et l'érosion du vent ne font que modifier la vitesse de l'altération (LIORET Jacques, *Le bâti ancien en Bourgogne*, Paris, E.D.F, 1982, p. 50).

835 Étrangement, une demeure située à Semur en 1502 est dite en « assez en bon état de couverture mais fort dommaigee par dedans » (ADCO B1335).

836 La ruine de construction par désintérêt des propriétaires qui en héritent sans en avoir l'usage est commune à notre époque. La baisse de la population favorise ces abandons : c'est bien l'impact le plus évident pour les cas de Vergy et Salives.

837 Sylvaine Matrat relève dans les archives des inondations dommageables pour les demeures à Dijon en 1408 et Fauverney et Marliens en 1431 (AM Dijon B147 fol. 44r., cité par MATRAT Sylvaine, *Les calamités dans le Dijonnais de 1348 à 1477, mémoire de maîtrise en histoire*, Dijon, Université de Dijon, 1981, n. p). La rivière, élevée de 3,50 m au-dessus de son lit naturel, renverse 50 maisons de Semur en 1613 (COURTEPEE Claude, *Description historique et topographique du duché de Bourgogne T. III*, Dijon, Causse, 1778, p. 483). A Vitteaux, 8 pieds (2,6 m) d'eau se retrouve dans les maisons de la ville en 1700.

838 La grêle a causé des dégâts sur une maison avant 1352 à Chambolle (Terrier de 1352, ADCO 11H615).

### Chapitre trois. Le nombre et l'état des constructions

L'incendie d'une construction est toujours un fait spectaculaire.

Plusieurs mentions révèlent des destructions par le feu, probablement isolées et involontaires : une maison qui fut « *combusta* » à Dijon rue derrière Saint-Michel avant 1255<sup>839</sup>, une autre « *destructionem per ignis incendium* » à Dijon derrière l'église Notre-Dame avant 1268<sup>840</sup>, une maison brûlée avant 1406 à Beaune devant la Madeleine<sup>841</sup>, une autre détruite par le feu avant 1519 à la Rochepot cour sous Lorme<sup>842</sup>. L'origine accidentelle du feu est avérée pour une demeure dans la rue de Chaumont à Châtillon-sur-Seine<sup>843</sup> et à Cessey<sup>844</sup>.

Les incendies urbains accidentels conséquents (Dijon en 1137<sup>845</sup>, Beaune en 1272<sup>846</sup>, 1373<sup>847</sup> et 1401<sup>848</sup>, Noyers en 1470) donnent certainement lieu à d'importants travaux de réhabilitation de quartiers, dès l'époque médiévale mais aussi après. La ville d'Auxonne a souffert d'incendies traumatisants : en mars 1418 où « les deux parts et plus » des maisons de la ville sont brûlées, et surtout le 15 septembre 1424, si violent que « de mémoire d'homme le pareil n'a point été vu ni scu avenir en nosdits pays de Bourgogne » et les maisons sont presque toutes brûlées ou détruites avec les biens<sup>849</sup>. Le duc, « meu de pitié », apporte son aide à la reconstruction de la ville, par l'octroi d'une somme d'argent, la remise temporaire des impôts et le droit de se servir en bois dans certaines forêts. Cette ville connaît quelques autres pertes : une maison brûlée « par orvalle<sup>850</sup> de feu » avant 1500 rue de Saône<sup>851</sup> et une autre située rue Perdue, brûlée avant 1529<sup>852</sup>.

La destruction par le feu peut être frappante à l'échelle d'un bourg ou d'un village. Pas moins de 52 maisons sont brûlées à Mailly-Curtail en 1362<sup>853</sup>. En 1468, environ 100 maisons sur un total de

---

839 BLOC G., *Chartes de l'abbaye de Saint-Etienne de Dijon : de 1250 à 1260*, Dijon, 1910, charte n°53.

840 BERTHOUMEAU L., *Chartes de l'abbaye de Saint-Etienne de Dijon : de 1260 à 1270*, Dijon, 1914, charte n°51.

841 AM Beaune carton 49 n°1, 1411.

842 ADCO E90.

843 La maison est « brullez par piteulx inconvenient et horrible feu », (ADCO 18H80, 1453).

844 ADCO B1335, 1494.

845 RICHARD Jean, « Histoire topographique de Dijon », dans *MCACO T. 22 (1940-1946)*, p. 318.

846 BREDEAULT Abbé, *Supplément à l'histoire de Beaune de Gandelot*, Beaune, 1889.

847 ROSSIGNOL Claude, *Histoire de Beaune depuis les temps les plus reculés*, Beaune, Batault Morot, 1854, p. 142.

848 Les trois quarts de la ville sont alors détruits en trois jours (AUBERTIN Charles, *Les rues de Beaune*, Beaune, Cretin-Pellion, 1919, p. 165).

849 Cela a bien sûr des conséquences sociales : les habitants « qui auparavant estoient gens notables, de bonne faculté et chevanches par fait de marchandise mariage et nourriage de bétail et autrement ont été et sont en totale désolation ».

850 Ce terme prend le sens ici de ravage ou accident (GODEFROY Frédéric, *Dictionnaire de la l'ancienne française et de tous ses dialectes du IX<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle*, Tome 5, Paris, F. Vieweg, 1888, p. 646).

851 ADCO G3697.

852 ADCO G3696.

853 ADCO B11590 fol. 151r., cité par MATRAT Sylvaine, *Les calamités dans le Dijonnais de 1348 à 1477, mémoire de maîtrise en histoire*, Dijon, Université de Dijon, 1981, n. p.

### Chapitre trois. Le nombre et l'état des constructions

140 dans le village de Poncey-lès-Athée ont été détruites par le feu<sup>854</sup>. Deux ans plus tard, ce sont 55 à 56 maisons de Painblanc qui partent en fumée<sup>855</sup>. La moitié du village de Châteauneuf aurait brûlé au début du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>856</sup>.

Ces éléments rendent compte d'un usage conséquent du bois pour les constructions domestiques urbaines, matériau majoritaire pour un certain nombre d'édifices. Logiquement, en plus du capital bâti, les occupants du logis pris par les flammes perdent tout ou partie de leurs biens mobiliers<sup>857</sup>. En ce sens, un départ de feu non maîtrisé dans la demeure est d'autant plus traumatisant. Pour rappel, le principal miracle de Saint-Vorles est d'avoir sauvé un enfant des flammes et arrêté l'incendie d'une maison déclenchée par un ennemi à Plaines près de Marcenay<sup>858</sup>. Les équipements liés à la lutte contre le feu sont présentés dans le chapitre 14.

Citons parmi les incendies de l'époque moderne qui furent majeurs à l'échelle du site : Auxonne le 4 mai 1553<sup>859</sup>, Nuits-Saint-Georges en 1569<sup>860</sup>, Semur en 1593<sup>861</sup> et 1724<sup>862</sup>, Noyers en 1763 pour les villes, Chazilly vers 1640<sup>863</sup>, Maligny et Thoisy le Désert en 1641<sup>864</sup>, La Roche-en-Brenil en 1686<sup>865</sup>, Chivres en 1696<sup>866</sup>, Baigneux-les-Juif en 1757<sup>867</sup>, Quincey en 1785<sup>868</sup>, Painblanc

---

<sup>854</sup> ADCO B11590 fol. 161v., cité par MILOU Guy, *Évolution démographique du nord est du bailliage de Dijon de 1431 à 1470*, mémoire de maîtrise en histoire, Dijon, Université de Bourgogne, 1971, p. 54.

<sup>855</sup> ADCO B11537 fol. 57r., cité par MATRAT Sylvaine, *Les calamités dans le Dijonnais de 1348 à 1477*, mémoire de maîtrise en histoire, Dijon, Université de Dijon, 1981, n. p.

<sup>856</sup> COURTEPEE Claude, *Description historique et topographique du duché de Bourgogne T. IV*, Dijon, Causse, 1779, p. 42.

<sup>857</sup> Les propriétaires perdent dans l'incendie de leur maison « la plus grant et seine partie de leur chevance » à Châtillon-sur-Seine, ADCO 18H80 (1453).

<sup>858</sup> LAPEROUSE Gustave, *L'histoire de Châtillon*, Châtillon-sur-Seine, C. Cornillac, 1837, p. 145.

<sup>859</sup> Pas moins de 350 demeures partent en fumée. (CAMP Pierre, *Histoire d'Auxonne au Moyen Âge*, Dijon, Association bourguignonne des Sociétés savantes, 1960, p. 18).

<sup>860</sup> Une soixantaine de maisons brûlées (Collectif, *Nuits-Saint-Georges en Bourgogne*, Nuits-Saint-Georges, Mairie, 1989, p. 57).

<sup>861</sup> En trois jours, pas moins de 300 maisons sont touchées par le feu dans la partie orientale de la ville et les abords de l'église (DE VAULABELLE Alfred, *Histoire de Semur-en-Auxois*, Paris, Res Universis, 1990, p. 55).

<sup>862</sup> 40 bâtiments brûlés dans le faubourg des Bordes (DE VAULABELLE Alfred, *Histoire de Semur-en-Auxois*, Paris, Res Universis, 1990, p. 56).

<sup>863</sup> 57 chats de bâtiments incendiés (ADCO C4759).

<sup>864</sup> 35 chats de maison brûlés à Maligny et 39 à Thoisy-le-Désert (ADCO C4759).

<sup>865</sup> COURTEPEE Claude, *Description historique et topographique du duché de Bourgogne T. IV*, Dijon, Causse, 1779, p. 141.

<sup>866</sup> Les trois quarts du village sont la proie des flammes (PRIERE Marie-Noëlle, *L'habitat rural dans les Hautes côtes de Nuits*, mémoire de maîtrise en géographie, Dijon, Université de Dijon, 1976, p. 33).

<sup>867</sup> La rue de Quemigny fait l'objet d'un incendie (COURTEPEE Claude, *Description historique et topographique du duché de Bourgogne T. IV*, Dijon, Causse, 1779, p. 213).

<sup>868</sup> VIENNE Henri, *Essai historique sur la ville de Nuits*, Marseille, J. Laffitte, 1976, p. 250.

en 1795<sup>869</sup> et Thury en 1798<sup>870</sup> pour les villages. Les grands incendies se font rares après la Révolution<sup>871</sup>.

Le vent, élément déployé largement au cours de tempêtes et orages, a une influence certaine sur les éléments légers, en particulier ceux qui constituent la couverture. Les dégâts peuvent vite s'avérer considérables pour les constructions les plus modestes. L'impact général et particulier des tremblements de terre et glissements de terrain est moins documenté pour les époques anciennes<sup>872</sup>. Il y a là des disparités évidentes en fonction de la topographique et des caractéristiques des constructions. Ces catastrophes, qui sont quelquefois suivis de processions, entraînent en moyenne assez peu d'aides de la part des autorités.

### *B.3.b. Les destructions par faits d'armes*

Malgré le présupposé commun indiquant que l'habitat médiéval a disparu à cause des guerres<sup>873</sup>, cette vision est peu bien représentative. Quelques destructions par le feu, loin d'être majoritaires, sont assurément volontaires et le fait d'hommes armés. Elles sont fréquemment couplées avec la pratique du pillage<sup>874</sup>. Les destructions par faits de guerre concernent en premier lieu les pôles d'habitat non protégés, en milieu rural et dans les faubourgs urbains. Dans la majorité des cas, ces constructions en ruine doivent faire l'objet d'une reconstruction d'après la teneur des actes qui les mentionnent (baux à cens, demandes de réduction au moins temporaire de la redevance).

---

869 La moitié du village est détruit (PRIERE Marie-Noëlle, *L'habitat rural dans les Hautes côtes de Nuits*, mémoire de maîtrise en géographie, Dijon, Université de Dijon, 1976, p. 33).

870 120 maisons, soit la moitié du village, brûlent (DENIZOT Jacques, *Encyclopédie du département de la Côte-d'Or, contenant, par ordre alphabétique, tous les noms anciens et modernes des localités... (commencée en 1866)*, plusieurs tomes).

871 Jallanges et Labergement-lès-Seurre perdent respectivement 38 maisons 8 granges et 43 maisons en 1880 (PRIERE Marie-Noëlle, *L'habitat rural dans les Hautes côtes de Nuits*, mémoire de maîtrise en géographie, Dijon, Université de Dijon, 1976, p. 33).

872 Le séisme de Bâle du 18 octobre 1356 a entraîné de sérieux dégâts sur les murailles de Dijon, Montbard et Avallon, il est donc probable qu'il a également eu un impact sur l'architecture mineure (OBERREINER Camille, « Un tremblement de terre en Bourgogne en 1155 », dans *AB T.* 32, 1960, p. 137).

873 FERRARESSO Ivan, « L'architecture rurale lorraine du XIV<sup>e</sup> siècle à la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle : de l'identification aux marqueurs chronologiques », dans *In Situ* [En ligne], n° 9, 2008, mis en ligne le 18 avril 2012, consulté le 03 janvier 2014. p. 3.

874 En juin 1477, plusieurs hôtels dijonnais appartenant à des alliés du Roi sont pillés, comme la maison du Scelleur de Langres.

Beaucoup de pertes matérielles se rattachent en premier aux différents épisodes de la guerre de Cent ans, qui admet le passage des « grandes compagnies » et des écorcheurs. Plusieurs villes dont Châtillon-sur-Seine, Saint-Jean-de-Losne<sup>875</sup>, Pontailleur-sur-Saône et les environs d'Auxonne sont en partie saccagées et incendiées dans les décennies 1350 et 1360<sup>876</sup>, puis Guillon (1418 puis 1442), de nouveau Châtillon-sur-Seine (1429), Semur-en-Auxois<sup>877</sup> et Is-sur-Tille (1433 par le seigneur de Grancey et 1440 par les écorcheurs)<sup>878</sup> notamment dans la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle. Entre autres lieux, les écorcheurs sont assez présents dans la châtellenie de Vergy. Une « masiere et ruyne » qui subsiste d'une maison « arse<sup>879</sup> et brulee » est le témoin du passage des écorcheurs<sup>880</sup> à Reulles Vergy en 1443 ou peu avant<sup>881</sup>. Cette même année, Antoine le Gram de Lux se plaint de la réduction en cendre de sa maison par les mêmes<sup>882</sup>. Une maison de Salives en état de « mesure ruyne et vacquant » en 1450 a été brûlée par les hommes d'armes de la garnison de Grancey<sup>883</sup>. Il n'est pas impossible qu'une autre maison de ce lieu brûlée vers 1425 et une autre brûlée à Prégelant ont subi le même sort. Au-delà des incendies, les textes font quelquefois état du démontage structurel des maisons par les envahisseurs<sup>884</sup>.

Les expéditions guerrières du duc Charles puis le rattachement de la Bourgogne à la couronne de France occasionnellement d'autres faits d'armes en Bourgogne. L'ensemble du site de Châtillon-sur-Seine et Chaumont est touché au moment de la « prise et destruction » du lieu par les Français en 1475<sup>885</sup> : une maison proche de l'église Saint-Nicolas est brûlée à cette occasion et

---

875 Le dénommé le Salier a quitté cette ville après que sa maison a été « arse des anglois » (ADCO B3435 fol. 35v., cité par MENETREY Emmanuel, *Les hommes et la vie de la châtellenie de Brazey-en-Plaine au XIV<sup>e</sup> siècle*, Saint-Apollinaire, ERG-Forelle, 2002, 288 p).

876 De nouveaux dégâts sont recensés à Châtillon en 1429.

877 Les écorcheurs mettent le feu aux faubourgs, ce qui réduit en cendre environ 40 ou 50 maisons (LEGUIL Matthieu, « Petites foires, petits profits. Les foires de Semur-en-Auxois et leur exploitation à la fin du Moyen Age », dans *AB T. 78*, 2006, p. 286).

878 En 1433 localité est « arsée et brulée en grande partie », avec environ 60 demeures détruites (MOCHOT A., *Histoire d'Is-sur-Tille*, Dijon, J. Marchand, 1873, p. 31-33).

879 Arsé comme participe passé est un synonyme d'enflammé (GODEFROY Frédéric, *Dictionnaire de la ancienne française et de tous ses dialectes du IX<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle, Tome I*, Paris, F. Vieweg, 1881, p. 412).

880 Ces guerriers de professions qui pratiquent le pillage et la demande de rançons sont nombreux dans notre zone d'étude pendant une période associée à la guerre de Cent Ans.

881 ADCO B1359.

882 AM Dijon L642, cité par MATRAT Sylvaine, *Les calamités dans le Dijonnais de 1348 à 1477, mémoire de maîtrise en histoire*, Dijon, Université de Dijon, 1981, n. p.

883 ADCO B1325.

884 A Rouvres-en-Plaine, les hommes du duc ont « decouvertes les maisons et gette par terre la tielle les essaunes dont elles estoient couvertes despeceiez et ars les planchiers fenestres et huisseries desdi maison rompues les parois dicelle » en 1442 (ADCO B11881 fol 2v., cité par MATRAT Sylvaine, *Les calamités dans le Dijonnais de 1348 à 1477, mémoire de maîtrise en histoire*, Dijon, Université de Dijon, 1981, p. 95).

885 LAPEROUSE Gustave, *L'histoire de Châtillon*, Châtillon-sur-Seine, C. Cornillac, 1837, p. 300.

demeure inhabitable quelque temps<sup>886</sup>. Un « plâtre » est cité en 1478 à l'emplacement d'une maison abattue « par fortune de guerre » dans le faubourg Saint-Nicolas à Beaune<sup>887</sup>. L'emplacement de la mazière de Fontenois, située à Semur, complètement détruite lors de la « prise de la ville et fortune de feu » de 1478, n'est proposé en bail à cens qu'en 1506<sup>888</sup>. Les sites de Saulx-le-Duc, Selongey Pontailler-sur-Saône et Chassagne-Montrachet et les environs d'Auxonne sont également mis à mal en marge de ce conflit<sup>889</sup>.

Enfin, le siège de la ville de Dijon par les Suisses en 1513 est bien décrit. Les faubourgs de cette ville, et en particulier de Saint-Nicolas, sont doublement détruits : avant la venue des Suisses par ordre des échevins afin de ne pas laisser des ressources en matériaux et des abris aux assiégeants, ce qui facilite en même temps les travaux de consolidations de l'enceinte<sup>890</sup>, et par l'armée ennemie au moment du siège. Certaines localités voisines souffrent particulièrement, comme Saint-Apollinaire<sup>891</sup>. On apprend indirectement qu'une maison fut « brûlée à la venue des Suisses » à Dijon dans le faubourg de la porte au Fermerot. Le meix où elle se trouvait était encore laissé libre en 1532. Néanmoins, il est manifeste que « les maisons repoussent comme l'herbe des champs »<sup>892</sup>. Une quinzaine de nouvelles maisons sont dénombrées dans le faubourg Saint-Nicolas en 1518<sup>893</sup>, mais celui-ci fera l'objet de nouvelles destructions de masse en 1557-1558 et vers 1631-1642<sup>894</sup>.

---

886 ADCO 18H83, 1481.

887 ADCO G2484 fol. 44v.-45r., cité par : KEMP Eva, *La société viticole de Beaune de 1430 à 1500*, mémoire de maîtrise, Université de Bourgogne, 2003, p. 32).

888 Le tenancier dispose de trois ans pour la réparer (ADCO 15H316). Il est possible que les traces de feux sur le massif d'encorbellement de la maison [21603-23] et dans la cave [21603-31], antérieures aux actuelles façades à pan de bois, correspondent au désastreux événement évoqué.

889 COURTEPEE Claude, *Description historique et topographique du duché de Bourgogne T. I*, Dijon, Causse, 1774, p. 314 et p. 441.

890 ADCO B453. Voir : VISSIERE Laurent, MARCHANDISE Alain, DUMONT Jonathan (dir.), *1513, l'année terrible : le siège de Dijon*, Dijon, Editions Faton, 2013, 250 p.

891 COURTEPEE Claude, *Description historique et topographique du duché de Bourgogne T. I*, Dijon, Causse, 1774, p. 240.

892 CLEMENT-JANIN Michel-Hilaire, *Les vieilles maisons de Dijon*, Dijon, Darantière, 1890, p. 17.

893 Et ce malgré l'injonction de faire abattre vers 1517 les maisons relevées dans les faubourgs (AM Dijon B169).

894 SAINT-JEAN-VITUS Benjamin, *Projet de tramway (ligne A et B) : Dijon, boulevard de Brosses et de la Trémouille, places de la République et J. Bouhey, boulevard de Champagne*, Rapport de diagnostic archéologique, Dijon, Inrap, 2010, p. 70.

*B.3.c. Errare humanum est*

Les erreurs ou inconséquences humaines peuvent entraîner la ruine de bâtiment. En 1538 Jehan Colesson n'a pas d'autres choix que de reconstruire sa petite maison située place Saint-Michel à Dijon : elle s'est écroulée suite à la démolition de la maison voisine<sup>895</sup>. Cela prouve bien l'interdépendance structurelle de nombre de demeures, dotées de murs communs.

La circulation hippomobile n'entraîne que rarement de très gros dommages sur les façades. Néanmoins, un document d'Auxonne relate en 1411 l'effondrement de la galerie d'une maison à novelée dans la rue de Saint-Germain causée par la chute du pilier sur lequel avait été enroulé l'attache de l'attelage d'une charrette<sup>896</sup>.

## B.4. Quelques causes de destructions aux époques Modernes et Contemporaines

### *B.4.a. Les destructions de la Guerre de Trente Ans et les faits de guerre modernes*

Quelques destructions sont opérées pendant les guerres de Religion<sup>897</sup>. Les visites des communautés des bailliages rédigées entre 1644 et 1646<sup>898</sup> renseignent précisément sur l'état particulier des constructions, urbaines mais aussi surtout en milieu villageois, à l'issue de la guerre de Trente Ans. Il en ressort que de nombreuses destructions, notamment par le feu, ont été perpétrés par des faits d'armes de l'armée de Matthias Gallas en 1636, principalement dans une partie du bailliage de Dijon (la vallée de la Tille, à l'est de Dijon, et les vallées de la Vingeanne et de la Saône), dans le comté d'Auxonne, mais aussi secondairement dans le bailliage de Nuits-Saint-Georges.

Dans certaines localités, les pertes sont colossales, amplifiées par la généralisation des constructions de bois. A Pontailler, il ne subsiste que cinq maisons épargnées dans le centre du

---

895 AM Dijon J16bis.

896 ADCO B4461 fol. 12v., cité par CAMP Pierre, *Histoire d'Auxonne au Moyen Âge*, Dijon, Association bourguignonne des Sociétés savantes, 1960, p. 132.

897 Les trois quarts « et plus » des maisons de Nuits-Saint-Georges, « même les meilleurs et les plus anciennes », sont consumées, et de nombreuses autres endommagées, ne restant à quelque endroit plus de chaux que de pierre, suite au passage des reîtres en 1576 (VIENNE Henri, *Essai historique sur la ville de Nuits*, Marseille, J. Laffitte, 1976, p. 245). Les faubourgs de Châtillon-sur-Seine et Noyers sont abandonnés. Le village de Gilly est incendié à cette époque.

898 ADCO C4738 (dijonnais, ADCO C4740 (bailliage d'Arnay), ADCO C4759 (bailliage d'Auxois), ADCO C4784 (bailliage d'Avallon), ADCO C4785 (bailliage d'Avallon), ADCO C4796 (bailliage de Beaune), ADCO C4817 (bailliage de Châtillon-sur-Seine) et ADCO C4828 (bailliage de Nuits-Saint-Georges).

bourg et une dans la rue Saint-Jean. Autre bourg particulièrement touché : Mirebeau, assiégé trois jours par Gallas, et où l'on dénombre plus de 60 bâtiments brûlés en particulier aux environs de l'église et du château. Il ne subsiste dans les faubourgs « qu'une seule maison du costé de Dijon et quelques tanneries »<sup>899</sup>.

Tout le village de Trouhaut a été brûlé lors du siège de Saint-Jean-de-Losne à l'exception de trois maisons. A l'extrême, le nombre de demeures rendues inutilisables est si conséquent que les habitants se résignent à loger quelques années dans des huttes qu'ils ont édifié eux-mêmes, installées dans la basse-cour du château à Talmay ou contre les ruines d'habitation à Poinsson. Dans ce second village, les familles se réfugient aussi dans l'église et dans quelques caves.

L'effectif des bâtiments ruinés par incendie dans les zones où les constructions sont avant tout composées de matériaux inflammables est conséquent : 360 chats de bâtiments à Saint-Julien, 104 maisons et 108 granges à Arc-sur-Tille, plus de 50 maisons à Spoy, Veronnes-les-Grandes, Brognon, Gilly-les-Cîteaux. Les pertes importantes dans les sites où l'usage de la pierre et de la lave semble déjà répandu sont révélatrices de la violence des attaques perpétrées par les armées de Gallas, dans la vallée de la Tille<sup>900</sup> ou ailleurs<sup>901</sup>.

Les localités indiquées comme ruinées voire très ruinées<sup>902</sup> et même inhabitées<sup>903</sup> dans ces documents n'ont pas toutes subies le passage des armées impériales ou d'autres armées<sup>904</sup> : la peste et la famine sévissent durement au même moment. L'importante baisse démographique dans les lieux les plus touchés ne permet pas une reconstruction rapide des édifices ruinés.

---

899 CHAMPION Guy, *Gallas : l'invasion de Mirebeau-sur-Bèze en 1636*, 2003, p. 4.

900 On dénombre 504 chats de maison à Selongey, 273 à Lux, environ 200 et environ 25 maisons autour du château de Gemeaux. Ce sont 131 habitations qui sont ruinées à Is-sur-Tille, et 35 à Saulx-le-Duc.

901 Saint-Seine-l'Eglise (partie de Saint-Seine-sur-Vingeanne, environ 200 maisons) et plus de 50 maisons brûlées à Ahuy et à Couchey.

902 Surtout dans le bailliage d'Avallon (Estivey, Pazilly, Annou, Chastel-Gerard, Sauvigny, Iroué, Arton, Villiers la Grange, grange du Vaulx, Empoigne-pain), de La Montagne (Trouhaut, Cestre, Prairay, Pelerey, Avelanges, Salives, Leffond, Vesvre, Echellot, Montervay, Bissey la cote, Mosson, Voulaine, Vaubuzin, Chaume les baigneux, Jours les baigneux, Serilly, Buncey, Chamesson, Chemin d'Aisey, Origny), d'Auxois (Braux, Saint Euphrône, La Courtine, Marigny, Champrenault, Lantilly, Chene Orsain, Genouilly, Charentois, Corcelles en Montagne, Verchisy, Chazelle Lescot), le bailliage d'Arnay (Angoste, Treney, Maziere, Voudenay Leglise, Thillot, Villeneuve les Essey, Essey, Sauseau, Blancey, Meilly, Bouhey, Bordes sous Chateaneuf, Saint Victor au Villars, Jaulgey) et bailliage de Dijon (Tanet, Taniot, la Pierre de Marcilly, Heuilley, saint Leger, Drambon, Cuserey, Chambeire, Vievignes, Labergement, Plumault, Montarlot, Champdostre, Soirans, Magny saint Médard, Trochères, Estevaux, Cirey, Arcelot, Arceau, Ysier, le Vernois, Dienay, Saint Esplumes, Couternon, Rouvres-en-plaine, Magny les Aubigny, Aiserey, Senecey, Chevigny saint Sauveurs, Charme, Noizon-sur-Bèze, Orrain, Argilleres), mais aussi dans une moindre mesure dans ceux de Beaune (Ladoix, Aubeyne, Verneuse) et de Nuits (Reulle Vergy, Ternant).

903 Chaumond le Hault (bailliage d'Avallon), Nusas (bailliage de Beaune), la Serre (bailliage d'Arnay) et plusieurs localités dans le bailliage de Dijon, notamment à cause de l'action du feu (Charle Besouotte, Oizilly, Blaigny, Champagne et Dampierre, Saint-Sauveur, Montmanson, Marandueil, Beyre le fort, Mailly-les-Auxonne, Savolle, Mesteux et Telleray).

904 A Chanceaux, la moitié des bâtiments sont brûlés et ruinés par des « gens de guerre » probablement distincts de l'armée de Gallas.

Très peu d'incendies de maisons sont à relier aux épisodes de la Révolution Française. Notons tout de même que des faits de vandalisme plus isolés et limités ont aussi pu exister à toute époque : ils sont liés à des vols ou des vengeances personnelles (voir le chapitre 15).

Relatons aussi les conséquences de la Seconde Guerre mondiale sur la préservation des édifices domestiques médiévaux. En l'occurrence, ce sont principalement les effets des bombardements qui s'avèrent dévastateurs. Ils amènent la ruine complète de plusieurs quartiers de la ville de Châtillon-sur-Seine<sup>905</sup> (**fig. 40**) et de quelques constructions à Chanceaux, ce fait a déjà été évoqué. En parallèle, 52 maisons de Comblanchien sont incendiées par les allemands en 1944. A l'instar d'autres villes éprouvées par des bombardements, les ruines de Châtillon-sur-Seine sont entièrement dégagées pour suivre un plan de reconstruction ambitieux. L'ancien réseau viaire est ainsi complètement revu avant l'installation de nouveaux immeubles. Un square vient prendre place contre la maison Philandrier, là où se tenait au moins deux constructions à pan de bois médiévales reconnues sur des cartes postales<sup>906</sup>.

### *B.4.b. Les grands aménagements urbains*

En dehors des aménagements localisés qui ne concernent qu'un propriétaire et une surface limitée (agrandissement d'une grande demeure, élargissement de rues), il existe de bien plus grands chantiers qui nécessitent la destruction de nombreuses maisons, voire de blocs parcellaires ou de quartiers entiers.

L'établissement de couvent, en particulier aux XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles, se fait souvent au détriment de groupes d'habitats qui sont rachetés et détruits. Contrairement à d'autres types d'aménagements, la monumentalité du projet architectural permet peu la conservation de structures préexistantes, même au niveau des caves. L'aspect du couvent des Ursulines à Flavigny, seulement

---

905 Environ 200 maisons sont détruites dans la rue des Ponts et une partie du quartier du Bourg à cette occasion, surtout à cause des incendies (DIEY Michel, *Petit guide historique des rues de Châtillon-sur-Seine*, Châtillon-sur-Seine, Association des Amis du Châtillonnais, Syndicat d'initiative de Châtillon-sur-Seine, 1986, 54 p.).

906 Dont la demeure [21154-18]. Les constructions [21154-8] (déjà en mauvais état au début du XXe siècle, MAP 2009/009/0004) et [21154-17] sont également abattues à ce moment.

### Chapitre trois. Le nombre et l'état des constructions

en partie réalisé, rend bien compte de l'aspect progressif et aboutit des destructions qui sont opérées aux emplacements définis par l'architecte<sup>907</sup>. Les villes et certains bourgs ont abrité des couvents plus ou moins conséquents, jusqu'à sept à Semur-en-Auxois, installés en majorité dans les faubourgs.

Les hôpitaux sont aussi des infrastructures d'Ancien Régime gourmandes en place. Celui de Moutiers-Saint-Jean prend place en partie sur un ancien pôle d'habitat au XVII<sup>e</sup> siècle. A Auxonne, des bâtiments de l'arsenal militaire sont élevés à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle à l'emplacement d'anciennes demeures à pan de bois peu solides.

De grands travaux d'aménagements dégageant des perspectives et facilitant la circulation conduisent à la destruction d'îlots bâtis. L'analyse de la documentation cartographique et iconographique disponible pour la ville de Beaune a mis en évidence que plusieurs bâtiments ont été entièrement détruits (à l'exception des niveaux en sous-sol peut-être) pour permettre le percement et l'agrandissement des rues et l'aménagement de places. L'îlot bâti isolé composé de trois maisons devant l'église Notre-Dame de Semur est supprimé vers 1695 pour agrandir la place. L'élargissement de la rue des Forges à Dijon nécessite le réaligement de toutes les façades de la rive sud aux XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles<sup>908</sup>. Plusieurs maisons sont acquises pour élargir la rue Carnot de Beaune vers 1858. D'autres exemples peuvent être cités. Le percement de la rue Lamonnaye à Dijon favorise la circulation entre la place du théâtre et la place de la République. Dans cette même ville, la place François Rude créée en 1904 remplace un îlot de vieilles demeures, notamment dotées de pans de bois en encorbellement. Concernant les parkings, ils remplacent essentiellement des bâtiments altérés, rarement parmi les plus jeunes. Le parking Renaudot aménagé vers 1960 à Semur-en-Auxois, a fait l'objet d'un diagnostic archéologique en 2018. Citons également le parking installé à l'emplacement d'anciennes constructions à Dijon au bas de la rue Auguste Comte, le parking proche de l'église à Sombernon<sup>909</sup>, le parking près des halles à Vitteaux, et plusieurs autres à

---

907 VANTANT Robert, *Le monastère inachevé : les ursulines à Flavigny (1632-1792)*, Marmagne, SACF, 1999, 69 p.

908 Lorsque la maison de Jacques Foucherot brûle en 1743, la totalité de la rive sud de cette rue est composée de façades à pan de bois. Cet événement tragique marque le début d'une suite de travaux de réaligements des façades dès lors érigées en pierre et dans un style cohérent, surtout entre 1745 et 1765 (GIROUX Henri, « La rue des Forges du Moyen Âge au XX<sup>e</sup> siècle », dans *Les cahiers du vieux Dijon* n°5, 1970, p. 6-9).

909 Paul Lebel écrit ainsi en 1962 : « il n'est pas question de blâmer la destruction de maisons vétustes, vouées à la ruine, dont l'emplacement est devenu une esplanade, d'où la vue est magnifique. Mais on peut voir pris dans l'entassement de moellons de beaux blocs moulurés qui ont appartenu à des constructions qu'il aurait été utile d'étudier avec photos et plans avant leur disparition » (*Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or* T. 25, 1962, p. 122).

### Chapitre trois. Le nombre et l'état des constructions

Montbard, Nuits-Saint-Georges, Avallon et Châtillon). La création de parcs ou de grands jardins privés mettent à mal des constructions ou vestiges de constructions médiévales à l'exemple des terrasses en contrebas du château à Montbard.

L'état déplorable des constructions qui permet à la municipalité de les acquérir facilement leur confère aussi un caractère jugé inesthétique qui tranche avec leur environnement immédiat. Voilà pourquoi de nombreux bâtiments et ruines en mauvais état rue des Vaux à Semur ont été démolis : leur dégagement a permis de mettre en valeur visuellement l'enceinte médiévale et le socle rocheux contre lequel elle s'appuie. Le même procédé vaut pour les petites constructions appuyées pendant longtemps contre les principales églises urbaines (exemple contre Notre-Dame de Semur et au chevet de Notre-Dame de Dijon).

Les importants bouleversements du XX<sup>e</sup> siècle sont d'autant plus marquant que nous possédons de la documentation sur les constructions qui en sont victimes. A Châtillon-sur-Seine, c'est l'intégralité du quartier entre le Bourg et Chaumont qui est anéanti par les bombardements de la Seconde Guerre Mondiale. Une reconstruction systématique (avec HLM) concerne cette zone, mais aussi un grand espace à l'est de l'église Saint-Nicolas. Il s'agit de la plus grande perte en termes de surface de constructions anciennes en centre ancien à l'échelle de la Côte-d'Or. En conséquence, la topographie du secteur est complètement revue.

Au faubourg de Montbard, c'est la vétusté des constructions qui incite à leur remplacement par des HLM dans les années 60. La vocation commerciale du centre-ville a permis la réalisation de quelques grands projets immobiliers dans des zones jadis occupées par des maisons : les grands magasins à Dijon rue de la Liberté, le marché couvert à Avallon et le centre Dauphine à Dijon. Enfin, c'est une usine à l'étendue impressionnant qui remplaça tout un quartier d'origine médiéval à Selongey.

Malgré tout, dans la plupart des sites, les destructions relèvent surtout de démarches individuelles des propriétaires. Il peut par exemple s'agir d'aménager des espaces de cour assez utiles, comme par exemple à Flavigny (**fig. 41**).

## B.5. L'état physique des demeures

### *B.5.a. Les modes de transformation et la cause des destructions*

L'historien de l'architecture, lorsqu'il se confronte aux constructions domestiques médiévales, a souvent affaire à de biens maigres vestiges. L'examen révèle que même sur des points de détails, aucune demeure médiévale n'a été préservée jusqu'à nos jours en n'ayant subi aucune transformation. Nous trouvons donc un intérêt certain à théoriser l'architecture de l'absence<sup>910</sup>. Notons bien que toute construction a intrinsèquement vocation à être ruinée<sup>911</sup>, passant ainsi du statut d'objet social utilisé au statut d'objet archéologique par excellence.

Les parties manquantes et les traces de modifications de ce qui subsiste se devinent plutôt facilement par l'inspection de l'état de conservation des bâtiments. Reconnaître ces éléments donne quelques clefs de lecture sur les causes de la disparition de composants de la demeure médiévale. Par définition, il n'est pas à propos d'évoquer les constructions complètement détruites. Ces pertes qui ne laissent pas de traces sont difficilement quantifiables.

Les modifications architecturales, qui révèlent des intentions variées<sup>912</sup>, laissent des signes bien visibles. Les mutations de propriété, divisions, fusions, redéfinition des mitoyennetés nécessitent des aménagements. A l'échelle d'une façade, on identifie les ravalements, les reconstructions, quelquefois limitées à un angle, liées à des bouleversements, et les changements de formes de façade (les murs pignons devenant des murs gouttereaux<sup>913</sup> ou inversement) par exemple. Les causes de ces transformations sont multiples<sup>914</sup>, et celles-ci se détachent quelquefois du calendrier de travaux des intérieurs. Les parties basses de façades en pierre sont généralement plus

---

<sup>910</sup> La question se pose assez largement dans le cadre de l'analyse archéologique : « La pertinence de la démarche ne procède pas uniquement de l'accumulation d'indices palpables mais aussi de la reconnaissance du négatif, de la trace infime, voire de l'absence » (AUMARD Sylvain, BUTTNER Stéphane, D'AIRE Xavier, HENRION Favrice, FEVRE Gilles, « Déconstruire pour édifier : vers une archéologie globale du bâti », dans BALCON-BERRY Sylvie, BOISSAVIT-CAMUS Brigitte, CHEVALIER Patrick, *La mémoire des pierres : mélanges d'archéologie, d'art et d'histoire en l'honneur de Christian Sapin*, Brepols, 2016, p. 57).

<sup>911</sup> PARENT Michel, « Culture de la ruine : sémantique, symbole et réalité », dans collectif, *Faut-il restaurer les ruines ?*, Actes du colloque Entretiens du patrimoine de Caen les 8-10 novembre 1990, Paris, Direction du Patrimoine, 1991, p. 55.

<sup>912</sup> La diversité sémantique en rend compte (reconstruction, restauration, réaménagement, consolidation, réparation, réhabilitation...).

<sup>913</sup> Le cas a été mis en évidence pour l'hôtel Aubriot, suite à la destruction de la partie arrière du logis (HONTCHARENKO Vanessa, *Dijon (21), Hôtel Aubriot 40 rue des Forges, Rapport d'expertise archéologique*, Service régionale de l'Archéologie de la DRAC Bourgogne et Centre d'études médiévales d'Auxerre, 2009, p. 27).

<sup>914</sup> Gain de place, effondrement d'une portion de façade, mise à niveau vis-à-vis d'un surplomb...

### Chapitre trois. Le nombre et l'état des constructions

anciennes que les parties supérieures, surtout si l'étage était initialement en pan de bois. De manière inexplicquée, un mur de façade a été entièrement remonté quelques centimètres plus à l'Ouest que le mur d'origine pour une maison d'origine médiévale rue du Trop-Chaud à Flavigny-sur-Ozerain [21271-114]<sup>915</sup>. Plus couramment, des façades sont rebâties quelques décimètres au-devant de l'alignement ancien des maisons pour quelques demeures flavigniennes<sup>916</sup> et plus généralement lorsqu'une ossature à pan de bois en saillie fait l'objet d'un soutènement. Certaines anciennes façades forment à présent des murs de refends lorsque la construction a gagné un espace conséquent sur une cour<sup>917</sup> ou un espace public<sup>918</sup>. Dans l'optique de conserver les structures, l'enduit de chaux recouvre dès l'époque moderne l'intégralité de presque toutes les façades. La destruction de moulures indique que les pierres et les façades à pan de bois qui les reçoivent n'avaient initialement pas cette vocation. L'étude des modifications architecturales intervenues pour des maisons-jumelles à Flavigny-sur-Ozerain illustre bien les changements matériels réalisés pour adapter à un nouvel usage une construction datée<sup>919</sup>.

Les bûchages concernent essentiellement les éléments saillants (appuis de baies, coussinets, et moulures sur pierre ou sur bois). Néanmoins, on trouve des bûchages localisés à l'endroit d'anciens décors sur bois (abouts de sommiers en façade à Semur-en-Auxois rue du Pavé Saint-Lazare [21603-36], à Châtillon-sur-Seine [21154-6] et à Noyers [89279-9], poteau cornier à Dijon [21231-3] et poteaux à Noyers [89279-11]) ou sur pierre (tympan et pierre d'angle à Flavigny [21271-105], clé d'arc d'une baie de boutique à Vitteaux [21710-17], pierre de façade à Chanceaux [21142-13]). Un certain nombre de blasons, présents en particulier sur les linteaux de baies, comportaient ainsi initialement des armoiries à présent martelées plus ou moins profondément. Les retailles de pierre modifient aussi les moulures : le creusement d'une feuillure d'encastrement de volets dénature ainsi un certain nombre de chanfreins ou cavets de baies. D'anciennes moulures à tore sont retaillées en chanfrein<sup>920</sup>. La conservation des meneaux, croisillons et traverses des fenêtres à croisées et fenêtres à traverses n'est pas effective dans la majorité des cas (notamment à

---

915 Un piédroit conservé, le bûchage de l'extrémité des corbeaux de cheminée et la faible épaisseur du mur démontrent cette transformation.

916 [21271-10], [21271-33] et [21271-53].

917 Flavigny [21271-47] et Noyers [89279-33] dès l'époque médiévale, et Flavigny [21271-77] et Auxonne [21038-29] par la suite.

918 L'avant-solier de Noyers [89279-17].

919 LACAILLE Antoine, « Les modifications architecturales des demeures du bourg de Flavigny-sur-Ozerain (Côte-d'Or) du XIV<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècles : analyse des textes et des élévations », dans HAMON Etienne, BEGHIN Mathieu, SKUPIEN Raphaëlle (dir.), *Formes de la maison entre Touraine et Flandre du Moyen Age aux temps modernes*, Lille, Presses universitaires du Septentrion, 2020, p. 251-262.

920 Exemple de la porte de la tourelle de Beaune [21054-28] et Châtillon-sur-Seine [21154-1].

### Chapitre trois. Le nombre et l'état des constructions

cause de l'impôt sur les ouvertures)<sup>921</sup>. Certains de ces éléments sont restitués (une vingtaine de façades concernées)<sup>922</sup>. Les pierres et poutres d'encadrement des baies sont déplacées de diverses manières afin de modifier leur volume, en fonction du nouvel usage visé<sup>923</sup>. Quelquefois, le couvrement ou l'encadrement est retaillé sur place<sup>924</sup>.

Concernant les intérieurs, ce sont avant tout les demeures qui n'ont pas été fortement occupées dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle ou qui ont changé de statut pour devenir des granges, remises ou débarras qui ont le moins souffert de réaménagements modernes destructeurs (ou « oblitérateurs ») de structures. Il ne subsiste que rarement les hottes et souches anciennes des cheminées<sup>925</sup>. Les corbeaux sont assez souvent cassés, même lorsque le conduit continue à servir pour une cheminée plus petite<sup>926</sup>. Le remplacement de degrés, quelquefois intégral<sup>927</sup>, est l'une des modifications les plus communes des escaliers en vis, avec le rehaussement des tourelles. La reprise des charpentes est courante. Les structures en bois antérieures au XV<sup>e</sup> siècle, les bâtiments annexes des logis, les toitures et lucarnes, les cloisons et décors non sculptés, voilà généralement les grands absents des constructions actuellement visibles.

Fragilisation et éclatement important des pierres, rubéfaction donnant une teinte rosée, identification de reprise totale ou partielle des plafonds et charpentes : les traces d'incendies conséquents sont caractéristiques. Les dommages liés à des incendies intervenus avant le XVI<sup>e</sup> siècle justifient des remaniements importants pour les demeures étudiées spécifiquement à Moutiers-Saint-Jean [21446-5] et à Rougemont [21530-12]. Malgré la datation relative de ces

---

921 On dénombre une centaine de fenêtres à croisée et une soixantaine de fenêtres à traverse préservées intactes, y compris certaines très anciennes (Châtillon-sur-Seine [21154-5] et Poiseul-la-Ville [21490-2]). La conservation est en générale meilleure en milieu rural : par exemple il ne se trouve aucun de ces éléments préservés dans la ville de Semur. A Selongey [21599-10], le meneau et traverse subsistent, mais pas la partie haute de la croisée : la fenêtre prend donc la forme d'une fenêtre à traverse. Notons par ailleurs que le meneau est conservé plus souvent que la traverse, en particulier car il garde un véritable rôle de support, en particulier lorsque le linteau n'est pas monolithe : la façade de Beaune [21054-51] arbore dix fenêtres à croisée complètes.

922 Quelquefois, seul le meneau est restitué pour une fenêtre à croisée, faisant abstraction de l'ancienne présence d'un croisillon.

923 Par exemple, la suppression du meneau entraîne le redimensionnement des fenêtres à meneau et fenêtres à croisée de Noyers [89279-1] et [89279-3] et Montoillot [21439-1]. La mise en place des devantures de bois à caissons contre les demeures commerçantes à partir du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle a entraîné la modification de nombreux rez-de-chaussée et baies de boutique.

924 Le jour vertical au rez-de-chaussée de Beaune [21054-69] a été élargi sur les côtés. L'arc qui couvre les portes d'accès aux caves de Semur [21603-59] et Gemeaux [21603-15] est retaillé en linteau.

925 Le corpus compte néanmoins 47 cheminées (dont 16 remarquables) qui sont bien conservées.

926 Le raccourcissement de l'âtre de la cheminée confère un meilleur rendement calorifique et limite les appels d'air (BABEY Marcelin, « Influence du droit dans l'architecture vernaculaire : l'exemple des cheminées centrales du XV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Permanences et ruptures dans le monde rural du Moyen Age à l'époque contemporaine, actes du 12<sup>e</sup> colloque de l'ABSS à Saint-Christophe-en-Brionnais (12-13 octobre 2002)*, Dijon, 2004, p. 95).

927 Les degrés en bois remplacent des degrés en pierre pour l'escalier de Semur [21603-13].

sinistres, il est difficile de connaître la cause réelle de ces dommages, y compris pour le violent incendie qui a concerné plusieurs constructions dans le centre du bourg de Villaines-en-Duesmois d'après les nombreuses traces visibles dans la rue de la Halle.

Les destructions d'une construction à Châtillon-sur-Seine [21154-21] et de la partie arrière de l'hôtel Aubriot [21231-32] sont certainement liées à des départs de feu non maîtrisés d'après les traces visibles. Des dommages par l'action du feu ont nécessité des reconstructions localisées : l'angle nord-est d'une demeure de Flavigny [21271-111] et la totalité d'une façade à pan de bois de Semur [21603-23]<sup>928</sup>. Les maisons de Salmaise [21580-7] et Montréal [89267-6] ont changé de destination après ce type d'incident. Plus généralement, l'incendie dans les caves de Semur [21603-31] et Salmaise [21580-5], dans la portion orientale de Montbard [21425-13] (soit le mur où se situe la cheminée) et dans la partie nord de Salives [21579-4] ont nécessité quelques travaux de restructuration et consolidation.

La grande diversité des pratiques de reprise architecturale permet d'entrevoir dans certains cas la chronologie des changements. Pour le cas de ruines, des indices comme le volume des arbres<sup>929</sup> ou des racines ou les éléments de lierre pris dans les murs sont à considérer pour dater leur apparition. Ainsi, la demeure médiévale de l'ancien hameau de Vellemont à Grosbois-en-Montagne [21310-1]<sup>930</sup> et celle d'Uncey-le-Franc [21649-2] sont ruinées depuis au moins un siècle d'après l'état de la végétation qui l'occupe.

Les exhaussements de sol<sup>931</sup> au niveau de l'espace public, que l'on suppose quelquefois à tort intervenir sur la longue durée et successivement, peuvent entraîner des modifications d'accès au rez-de-chaussée et d'usage des niveaux inférieurs. Néanmoins, le niveau de circulation peut aussi avoir été abaissé<sup>932</sup>. Dans le même ordre d'idée, quelques caves sont creusées à l'époque moderne dans des maisons médiévales qui n'en accueillaient pas<sup>933</sup>.

---

928 Un incendie qui a brûlé les demeures voisines de la halle du four banal en 1635 a pu concerner la maison voisine [21603-12].

758 LASSURE Christian, *Éléments pour servir à la datation des constructions en pierre sèche*, Etudes et recherches d'architecture vernaculaire n°5, CERAV, 1985, 40 p.

930 Sur ce site, consulter FALLAY Jean, *Le réduit castral et le hameau de Vellemont, Grosbois-en-Montagne (Côte-d'Or), entre le X<sup>e</sup> et le XX<sup>e</sup> siècle : étude d'une seigneurie ancienne et d'un site fortifié inédit, mémoire de master 1 sous la direction de Hervé Mouillebouche*, Dijon, Université de Bourgogne, 2016, 89 p.

931 Sol remonté d'au moins 50 cm à Is-sur-Tille [21317-10], Vitteaux [21710-7], Mâlain [21373-2] et Mont-Saint-Jean [21441-7] et d'au moins un mètre à Saint-Seine-l'Abbaye [21573-2].

932 De 50 cm environ à Talant [21617-1] et de 50 à 80 cm à Selongey [21599-6].

933 Exemple à Flavigny [21271-40] et Pommard [21492-3]. Le voûtement tardif est encore plus commun (exemple de [21271-60]).

## Chapitre trois. Le nombre et l'état des constructions

Indépendamment du motif, la transformation architecturale peut être appréhendée en termes de qualité de réalisation. La reprise en liaison plutôt que par collage (sans raccord) des membres architecturaux favorise la solidité de l'ensemble. S'adapter à l'existant est souvent un souhait raisonné dicté par l'économie de moyens, mais cette pratique s'applique également aux travaux de préservation à caractère patrimonial ou constitue tout du moins un témoignage de respect envers les structures anciennes. Les causes et matérialisations de ces modifications, non exhaustives, sont utiles à connaître pour appréhender la chronologie générale des évolutions architecturales. L'exercice se complique notablement lorsque des modifications anciennes sont elles-mêmes gommées par des reprises plus tardives.

### *B.5.b. En exemple : la façade à pan de bois*

La maison érigée avec une façade à pan de bois en saillie est un type et modèle plutôt représentatif pour l'architecture domestique médiévale en milieu urbain ou semi-urbain (de bourg). Les demeures et annexes de demeure sont même les plus à même d'en présenter à l'heure actuelle, considérant les reconstructions quasi-systématiques qui ont concerné les église, châteaux ou remparts érigés de cette manière<sup>934</sup>. C'est pourquoi nous l'avons retenu comme marqueur des bouleversements successifs que subit l'objet bâtiment. Il n'est pas question ici de considérer les galeries ni les pans de bois en façades montés dans l'alignement du mur, sans ressaut. Ce type de bâtiment est fréquemment identifié lorsque le massif et/ou l'encorbellement en pierre a été conservé. J'ai pu constituer une liste de ces constructions, correspondant aussi bien aux demeures médiévales avérées que tirées de la liste des édifices non retenus (constructions de datation incertaine). Les indications de lieux et d'état de conservation sont analysées dans l'optique de mettre en évidence certains phénomènes.

Sur 295 construction constituant le corpus de façades à pan de bois sur encorbellement, l'ossature en bois est conservée pour 171 édifices (135 édifices pour les édifices retenus dans le corpus principal, **graphique 4**). Ils sont tous situés en ville, sauf pour une vingtaine de cas. Le pan de bois est généralement visible, ce qui permet d'ailleurs d'asseoir la datation, mais il demeure caché

---

934 SAINT-JEAN-VITUS Benjamin, « Le pan de bois en Bourgogne XV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle », dans ALIX Clément, EPAUD Frédéric (dir.), *La construction en pan de bois au Moyen-Age et à la Renaissance*, Tours, Presses universitaires François Rabelais et presses universitaires de Rennes, 2013, p. 305.

### Chapitre trois. Le nombre et l'état des constructions

par un enduit, quelquefois récent pour 39 façades (dont 11 pour la seule ville de Semur)<sup>935</sup>. Moins de la moitié des ossatures en pan de bois détruites sont connues par l'iconographie (46 sur 124). Les dessins, gravures et photographies qui concernent surtout des édifices urbains présentent aussi bien des ossatures en bois visibles que cachés. Il ne subsiste alors à l'heure actuelle bien souvent que les vestiges de l'encorbellement (corbeaux de pierre), généralement accompagnés des massifs de maçonneries latéraux sur un ou les deux côtés, et quelquefois une seule poutre sablière en place. Dans certains cas, seule la conservation de l'avancée de la toiture permet de restituer une façade en pan de bois en surplomb manquante<sup>936</sup>. Il est aussi souvent possible de reconnaître, par l'analyse des massifs de maçonnerie mitoyens, les négatifs de sablières de façades à pan de bois latérales disparues<sup>937</sup>. Ces façades à pan de bois sont remplacées par des façades en pierre dans bien des cas<sup>938</sup>. Exceptionnellement, la façade en pan de bois a été conservée derrière la nouvelle façade en pierre mise en place à Verrey-sous-Drée (SUP661). Signalons les aménagements modernes favorisant la conservation du pan de bois : la mise en place d'un soutènement sous l'encorbellement, mis en lumière pour au moins 70 façades, la « pétrification » du rez-de-chaussée initialement en bois, le rehaussement de la façade<sup>939</sup>, et le remontage complet ou partiel de l'ossature en pan de bois, quelquefois en retrait<sup>940</sup>, dans une dizaine de cas. Les structures de bois en rez-de-chaussée peuvent quelquefois avoir été conservés jusqu'à nos jours grâce aux forts encorbellements, ou de manière plus marquée par les avant-soliers<sup>941</sup>. Enfin, il semble que statistiquement les façades en pan de bois du corpus exposées à l'est et au sud ont été davantage préservées que celles exposées aux vents dominants (**graphique 5**).

---

935 Les traces d'humidité (Flavigny [21271-80]) et la dégradation des enduits (Vitteaux [21710-21]) permettent exceptionnellement de localiser les poteaux et quelques baies.

936 Exemples au 22 rue Carnot et 14 place Fleury à Beaune.

<sup>937</sup> Exemples à Dijon au voisinage des façades conservées [21231-73] et [21231-93].

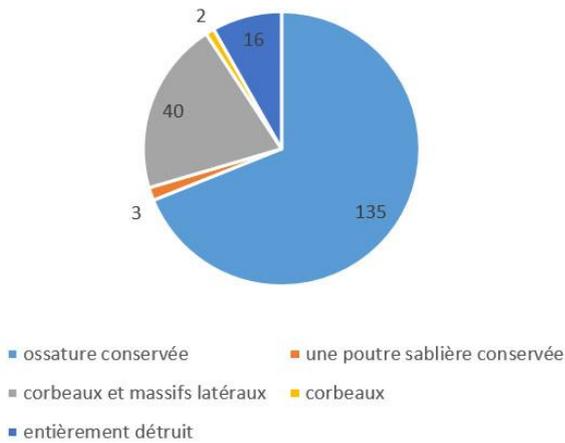
938 La forme de la fenêtre à croisée à Annay-la-Côte [89009-1] suggère que le pan de bois dont il subsiste la sablière de chambrée est détruit dès le XVI<sup>e</sup> siècle.

<sup>939</sup> Le rehaussement est reconnu par exemple à Châtillon-sur-Seine [21154-14].

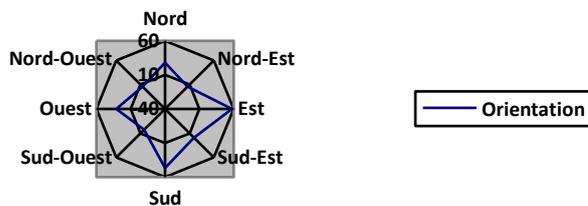
<sup>940</sup> Exemples à Aignay-le-Duc [21004-5] et Semur-en-Auxois [21603-42].

941 Les portiques à avant-soliers de Noyers ont ainsi préservés plusieurs baies de boutique en bois de la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle.

### Chapitre trois. Le nombre et l'état des constructions



Graphique 4 : Gradation de l'état de conservation des façades à pan de bois du corpus



Graphique 5 : Orientation des façades à pan de bois préservées au sein du corpus.

#### B.5.c. Le phasage des travaux modernes

Les modifications architecturales sont généralement nombreuses pour ces édifices âgés d'au moins 470 ans. Il est toujours intéressant de prendre note des informations faciles à collecter concernant l'histoire récente des demeures médiévales. Par exemple, les dates des reprises architecturales ou des aménagements sont indiquées par le moyen de chronogrammes pour une quarantaine d'édifices. Ainsi, le plafond du rez-de-chaussée de Semur [21603-10] a été peint voire installé en 1638, la galerie en bois d'Auxonne [21038-2] a été remontée en 1689, la cheminée médiévale de Viserny [21709-1] a été modifiée en 1732 et la porte de la probable grange de Châteauneuf [21152-19] a été partiellement bouchée en 1736. La façade de Coulmier-le-Sec [21201-1] est en partie issue de travaux réalisés en 1613 et 1868, et celle d'Agey [21002-1] est reprise en 1609. Les chronogrammes attestent de reprises de style engagées dès la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle : la reconstruction de toute la façade sur rue de Beaune [21054-72] en 1577, le

### Chapitre trois. Le nombre et l'état des constructions

remplacement d'un étage en pan de bois par un étage en pierre en 1570 à Dijon [21231-90], la mise en place d'une nouvelle porte d'accès au rez-de-chaussée à Talant [21617-11] en 1560 et à Villaines-en-Duesmois [21685-3] en 1699 et d'un œil de bœuf de 1584 formant jour d'un couloir au-dessus de la porte de rez-de-chaussée d'Auxonne [21038-14], l'ajout de fenêtres à l'étage de la façade de Beaune [21054-24] et l'ajout d'une sculpture sur la tourelle d'escalier de Châteauneuf [21152-13] en 1588.

Les noms ou initiales des commanditaires de ces travaux sont quelquefois indiqués : P. Ponton à Montréal [89267-25] (1606), J. Larche à Epoisses [21247-2] (1639), I.C à Villaines-en-Duesmois [21685-3] (1699), P. Artaut pour Châteauneuf [21152-19] (1736) et F.N.C à Guillon [89197-5] (1819). Ces inscriptions ne sont pas toujours nécessairement liées à une phase de travaux : la question se pose à Flavigny [21271-85] (inscription C.B et A.F, 1732) et pour les inscriptions datables de la Révolution Française à Châteauneuf [21152-9] et Noyers [89279-25]). De plus, il peut s'agir dans certains cas d'éléments en réemploi (c'est peut-être le cas pour F.G et A.B à Mont-Saint-Jean [21441-4] (1611)).

#### *B.5.d. Un tableau d'identification des composants des entités architecturales des constructions domestiques afin d'aider à la reconnaissance des éléments en mauvais état*

Notre réflexion sur l'état des structures médiévales d'une construction médiévale nous a amené à mettre en place un tableau (**Annexe 8**). Celui liste pour chaque structure, les différents éléments qui participent à son identification. Les principaux composants et quelques caractères techniques de la structure, les principales modifications dont elle fait l'objet et les parties de la structure qui s'avèrent qui sont habituellement les mieux préservés sont indiqués.

Un tel document, adapté spécifiquement aux constructions domestiques anciennes, constitue à la fois une aide théorique pour la reconnaissance des structures médiévales, mais interroge aussi la représentativité de chacune de ces structures suivant les altérations qui sont susceptibles de la concerner.

### Chapitre trois. Le nombre et l'état des constructions

Prenons en exemple les plafonds. A défaut de visibilité ou de conservation de sa structure (poutres), un plafond peut être caractérisé par les éléments le supportant (corbeaux, trous de poutres, retrait dans la maçonnerie, jonction dans un pan de bois, supports divers), les éléments qu'il supporte (sol) mais aussi par d'autres indices tels que les traces d'enduits. En termes de modifications, les plafonds peuvent être cachés, repris partiellement (avec changement ou ajouts de solives par exemple), altérés (avec bûchage des corbeaux de soutien), soutenus a posteriori ou encore détruits. Les composants des plafonds les mieux conservés sont les poutres maîtresses, les corbeaux et les trous de poutre. La même analyse peut être formulée grâce à ce tableau pour les portes, fenêtres, cheminées, sols, pans de bois, charpentes, toitures, escaliers mais aussi les granges, galeries, cordons, vouîtes, éviers, niches et latrines.

A partir de cette grille d'analyse, nous pouvons raisonnablement envisager, à l'inverse, les facteurs qui favorisent la conservation générale ou particulière d'une demeure médiévale :

- sa présence dans un site déqualifié (c'est le cas pour le site de Rougemont)
- son statut particulier (protection au titre des Monuments Historiques ou position dans un des sites protégés (exemples des Sites Patrimoniales Remarquables). Plusieurs constructions dijonnaises sont ainsi sauvegardées par ce biais.
- Le caractère opulent de la construction : présence de nombreuses pièces dont certaines de grandes dimensions. Cela la rend plus adaptée aux conditions de vie des époques postérieures jusqu'à nous.
- La bonne qualité constructive, la solidité (avec éventuellement l'usage de la pierre de taille), la protection par un enduit ou un avant-toit.

Nous rappelons aussi en définitive que les structures les plus résistantes demeurent les murs, les cheminées et les baies.



**DEUXIEME PARTIE :**  
**EMPLACEMENT, ENVIRONNEMENT**  
**ET STRUCTURE DE LA DEMEUR**



## Chapitre quatre.

# Le cadre spatial de l'implantation de l'habitat groupé

---

## A. Typologie des sites étudiés

### A.1. Les marqueurs de développement

Les éléments du contexte historique général et local forment le cadre à considérer pour interpréter de manière pertinente les phénomènes d'implantation, de forme et d'état des bâtiments. L'influence du climat a déjà été questionnée pour comprendre l'état de conservation des constructions. Les autres contraintes mais aussi les ressources induites par l'environnement naturel sont à relier directement avec les notions de matérialité (les matériaux) et d'usage (les modes d'exploitation de la terre) : nous les évoquerons en temps utile. Seuls deux contextes sont abordés ici : la qualité et le statut des sites au travers du prisme des différents marqueurs de développement connus et la topographie associée aux modes d'occupations de l'espace considérés dans différents types d'agglomérations.

Les contextes doivent s'appréhender site par site : ainsi les caractéristiques, ou marqueurs de développement, qui sont des critères de centralité tels que définis par A. Bouvard<sup>942</sup>, sont compris dans la base de données (en particulier pour l'état des lieux à la date de 1550). La connaissance de ces sites est assez avancée pour avoir à disposition la majorité des données les plus pertinentes, au moins pour les villes et la plupart des bourgs.

Pour l'ensemble des sites, la chronologie pertinente à considérer est celle qui coïncide avec les structures bâties conservées, soit une période allant du XII<sup>e</sup> siècle jusqu'à l'année 1550. Les faits

---

942 BOUVARD André, *Les peuplements castraux de la montagne du Doubs, thèse de doctorat en histoire sous la direction de Michel Bur*, Nancy, Université de Nancy II, 1997, p. 128.

## Chapitre quatre. Le cadre spatial de l'implantation de l'habitat groupé

historiques antérieurs (origine et développement initial du site) n'offrent que peu de renseignements pertinents pour notre cadre<sup>943</sup>.

Sur la question des origines, nous prenons en compte la première mention historique avérée des sites, souvent antérieure au XIII<sup>e</sup> siècle. Indiquons à ce sujet que l'étude de l'habitat ne peut servir de preuve à l'ancienneté d'un site. En effet, dans les villages où des structures a priori antérieures au XIV<sup>e</sup> siècle sont reconnues, les mentions textuelles s'avèrent toujours plus anciennes (ex à Montigny-Montfort, Montoillot, Uncey-le-Franc...). Ainsi, si l'ancienneté de ces structures ne peut être un indice à prendre en compte, en revanche leur nombre, leur emplacement, et la qualité de la construction offrent matière à réflexion sur les conditions matérielles de développement du village médiéval.

Le statut des agglomérations est défini à partir de différents marqueurs. Ceux-ci permettent de proposer une typologie et un classement relatif d'ores-et-déjà sollicité dans le choix des lieux investis en prospection. À l'instar de ce qui a été réalisé pour définir des sites castraux dans le Doubs, nous sollicitons ici une vingtaine de critères de centralité<sup>944</sup>. La qualité et la finesse des données accumulées sur les sites – en particulier sur les dates d'apparition de certains aménagements urbains - dépendent de la quantité d'archives anciennes conservées. Outre les ressources traditionnelles (les recherches de feux), les recherches menées à l'échelle de l'espace bourguignon sont sollicitées en priorité<sup>945</sup>. Les marqueurs présentés sont ceux qui sont acquis en 1550. Si le statut correspondant à cette date est généralement le plus élevé, le statut des sites évolue au cours du Moyen Âge suivant des logiques de développement propres.

Les marqueurs de peuplement sont autant de critères permettant de classer par catégories les lieux habités étudiés (au nombre de 1100). Ils relèvent de plusieurs types : la démographie, le statut du site, le dynamisme économique et la présence de structures et d'établissements discriminants. Partant de ces critères, nous distinguons ainsi différents types d'agglomérations : les villes, les petites villes<sup>946</sup>, les bourgs<sup>947</sup>, les villages d'importance<sup>948</sup> et les autres villages<sup>949</sup> (**fig. 42**). Ces

---

943 Les rares réemplois d'éléments très anciens (gallo-romains par exemple) sont à appréhender à la lumière de ces données.

944 BOUVARD André, *Les peuplements castraux de la montagne du Doubs, thèse de doctorat en histoire sous la direction de Michel Bur*, Nancy, Université de Nancy II, 1997, p. 128.

945 Citons les travaux de l'abbé Courtépée, de Jean Richard, Diane Caron sur les hôpitaux, Hervé Mouillebouche sur les établissements fortifiés, etc...

946 Ils se caractérisent par la densité de population, le dynamisme économique, les voies de circulation, l'aménagement du paysage et la volonté politique (SAINT-DENIS Alain, « Les villes de Bourgogne au Moyen-Age classique (XI<sup>e</sup>-début XIV<sup>e</sup> siècle) », dans collectif, *La civilisation urbaine en Bourgogne, AB*, T. 71, Dijon, Annales de Bourgogne, 2000, p. 18).

## Chapitre quatre. Le cadre spatial de l'implantation de l'habitat groupé

marqueurs de développement sont présentés sur une carte du site de Mont-Saint-Jean (**fig. 43**). En effet, le placement des aménagements collectifs et pôles de pouvoirs localisés rend efficacement compte de l'attractivité d'un site.

A titre d'exemple, nous avons choisi de n'évoquer que le statut des chefs-lieux de pouvoir et les sites érigés en commune.

Dijon, en tant que principale ville du duché particulièrement peuplée accueille le siège de la chambre des comptes et du parlement transféré depuis Beaune en 1480<sup>950</sup>. C'est de fait le chef-lieu de la plupart des entités territoriales existantes<sup>951</sup>. C'est aussi l'un des centres de la principale division administrative du duché, fixée surtout à partir du début du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>952</sup> : le bailliage. Les principales villes de la partie nord du duché (Beaune, Châtillon-sur-Seine et Semur-en-Auxois) sont aussi chefs-lieux de bailliage<sup>953</sup>. La ville d'Auxonne est à la tête du comté homonyme, assez

---

<sup>947</sup> Les bourgs qui constituent « l'armature principale du réseau urbain secondaire en Bourgogne » se développent généralement auprès d'un pôle castral (bourg d'origine castrale) ou d'un monastère (bourg monastique) (SAINT-DENIS Alain, « Les villes de Bourgogne au Moyen-Age classique (XI<sup>e</sup>-début XIV<sup>e</sup> siècle) », dans collectif, *La civilisation urbaine en Bourgogne*, AB, T. 71, Dijon, Annales de Bourgogne, 2000, p. 18). Ils accueillent tous des places de commerce (RICHARD Jean, « Les bourgs marchands des villes ducales en Bourgogne (XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> s.) », dans collectif, *Villes et villages : urbanisme, démographique, économie, commerce*, actes du 19<sup>e</sup> colloque de l'ABSS, Avallon, Société d'Etudes d'Avallon, 2010, p. 103-109). Voir sur les bourgs castraux : RICHARD Jean, « Les peuplements castraux en Bourgogne ducale », dans Michel BUR (dir.), *Aux origines du second réseau urbain : les peuplements castraux dans les pays de l'Entre-Deux (Alsace, Bourgogne, Champagne, Franche-Comté, Lorraine, Luxembourg, Rhénanie-Palatinat, Sarre)*, Actes du colloque de Nancy 1er-3 octobre 1992, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1993, p. 39-46. MOUILLEBOUCHE Hervé, 1999, « Les peuplements castraux en Côte-d'Or », dans *MCACO T. 37 (1993-1996)*, Dijon, 1999, p. 217-240. Et VERGINE Thomas, « Les agglomérations d'origine castrale en Auxois-Châtillonnais (X<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles) », *BSSS T. CXXVIII*, Semur-en-Auxois, 2020, p. 225-248. et sur les bourgs monastiques : LACAILLE Antoine, *Les maisons médiévales du bourg monastique de Flavigny-sur-Ozerain (XIII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles)*, mémoire de master 2 en archéologie médiévale, Dijon, Université de Bourgogne, 2014, 4 vol. et SAINT-JEAN-VITUS Benjamin, DELAROZIERE Benoît, « Le monastère et le bourg de Saint-Seine-l'Abbaye : plans anciens et vestiges conservés », dans *MCACO T. 36 (1990-1992)*, p. 277-304).

<sup>948</sup> Ils sont équivalents aux villages-centres tels que définis par S. Dontenwill (BOUVARD André, *Les peuplements castraux de la montagne du Doubs, thèse de doctorat en histoire sous la direction de Michel Bur*, Nancy, Université de Nancy II, 1997, p. 135).

<sup>949</sup> Nous suivons la réflexion d'Edith Peytremann pour définir le village, principal socle de l'habitat groupé : juxtaposition des manses, éléments communautaires, regroupement durable en un même lieu de fonctions religieuses, funéraires, défensives, administratives et économiques (PEYTREMANN Edith, *Archéologie de l'habitat rural dans le nord de la France du IV<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle*, Saint-Germain-en-Laye, Association française d'archéologie mérovingienne, 2003, 2 volumes). Voir également : CHOPELAIN Patrick, « De la villa au village (VI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles) : le processus d'agglomération des habitats du haut Moyen Âge dans la région dijonnaise d'après les données récentes », dans PASSARD F., GIZARD S., URLACHER J.-P., RICHARD A. (éd.), *Burgondes, Alamans, Francs et Romains dans l'est de la France, le sud-ouest de l'Allemagne et la Suisse. Actes des XX<sup>e</sup> journées internationales d'archéologie mérovingienne, Besançon, 20-22 octobre 2000*, Besançon, Presses Universitaires Franc-comtoises, 2003, p. 275-285. Et CHAPELOT Jean, FOSSIER Robert, *Le village et la maison au Moyen Âge*, Paris, Éditions Hachette, 1980, 357 p.

<sup>950</sup> Sur l'histoire médiévale de la ville, se référer à : Collectif, *Dijon*, Dijon, Editions Bonneton et du Bien Public, 1989, 319 p.

<sup>951</sup> Rappelons que Dijon n'est cependant pas chef-lieu d'évêché. La zone d'étude se partage entre les évêchés d'Autun et de Langres, qui ressortent de territoires distincts (sud du duché de Bourgogne et comté de Langres)

<sup>952</sup> BOUAULT J., « Les bailliages du duché de Bourgogne au XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles », *AB II (1930)*, p. 7-22.

<sup>953</sup> Le bailliage de Beaune est issu d'une division au sein du bailliage de Dijon selon sa définition initiale. Les sites de Nuits-Saint-Georges, Saint-Jean-de-Losne, Arnay-le-Duc, Avallon et Noyers s'affirment aussi comme chefs-lieux

## Chapitre quatre. Le cadre spatial de l'implantation de l'habitat groupé

étroitement lié au duché<sup>954</sup>. Ce comté est d'une surface bien inférieure aux bailliages (422 km<sup>2</sup> contre 2880 km<sup>2</sup> pour le plus petit bailliage qui se développe autour de Beaune), cependant son importance n'est pas négligeable comme zone frontalière entre le duché et le comté qui sort du cadre géographique du royaume. Ces différents chefs-lieux accueillent des structures spécifiques, en particulier pour l'aspect judiciaire.

Tout comme les bailliages, les prévôtés et surtout les châtelainies sont les principales circonscriptions domaniales et judiciaires en usage à la fin du Moyen Âge. Ces entités qui recouvrent des zones définies de manière imprécise sont conçues pour favoriser la gestion (administration, économie et justice) du réseau de domaines en majorité contrôlés par le duc<sup>955</sup>. Chaque bailliage compte une dizaine de prévôtés en moyenne au XV<sup>e</sup> siècle. Les chefs-lieux de prévôtés prennent place dans des villes (Châtillon-sur-Seine, Avallon), dans de nombreux bourgs (Pouilly-en-Auxois, Argilly, Salives) mais aussi dans divers villages qui abritent un important pôle castral (Châtel-Gérard, Lantenay) qui peuvent être d'anciens chefs-lieux d'importance déqualifiés à la fin du Moyen Âge (Duesme, Grignon)<sup>956</sup>.

Les circonscriptions anciennes du clergé séculier, qui correspondent à des territoires géographiques à peu près cohérents contrairement aux possessions monastiques sont de deux catégories entre l'évêché et la paroisse : les archidiaconés et les archiprêtrés (ou doyennés). Ceux-ci ne sont pas forcément tout à fait fixés même à la fin du Moyen Âge. Chacun des trois archidiaconés d'Autun (Beaune, Flavigny-sur-Ozerain et Avallon) et de Langres (Dijon, Tonnerre et Lassois) est divisé entre plusieurs archiprêtrés qui prennent place dans des centres de pouvoirs que sont les villes, les chefs-lieux de prévôtés (Duesme) et les sites monastiques (Flavigny-sur-Ozerain, Moutiers-Saint-Jean, Saint-Seine-l'Abbaye) notamment. Théoriquement, les archidiacones et les archiprêtres (ou doyens) ont leur résidence dans ces différents sites. Les églises auxquelles se rattache un collège de chanoines sont toutes situées en ville ou au minimum dans des bourgs (celle de Thil est à proximité immédiate du bourg de Précyc-sous-Thil)<sup>957</sup>. Elles complètent un réseau paroissial dense supervisé par l'évêque. Ces différentes divisions territoriales, si elles forment un

---

de bailliages distincts, surtout à partir du XVI<sup>e</sup> siècle. Par commodité, nous nous réservons l'utilisation de ces bailliages qui ne s'imposent qu'assez tardivement (BOUAULT J., *Les bailliages du duché de Bourgogne au XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles*, AB II (1930), p. 7-22).

954 CAMP Pierre, *Histoire d'Auxonne au Moyen-Age*, Dijon, Association bourguignonne des Sociétés savantes, 1960, 241 p.

955 BOUAULT J., *Les bailliages du duché de Bourgogne au XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles*, AB II (1930), p. 7-22.

956 BOUAULT J., *Les bailliages du duché de Bourgogne au XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles*, AB II (1930), p. 7-22.

957 Notons l'existence d'un chapitre dédié à un établissement religieux de prestige à Dijon : la Sainte-Chapelle voulue par les ducs dès le XII<sup>e</sup> siècle (dont la dédicace n'est effective qu'en 1500).

## Chapitre quatre. Le cadre spatial de l'implantation de l'habitat groupé

cadre spatial à peu près cohérent, sont loin de correspondre systématiquement à des spécificités contextuelles et culturelles propres.

Les chartes de commune octroyées à partir du XIII<sup>e</sup> siècle marquent avec éclat le mouvement d'indépendance des villes. Tous les sites urbains sont ainsi concernés (à l'exception de Flavigny-sur-Ozerain dont le droit d'élire une municipalité n'est octroyé aux habitants qu'en 1566<sup>958</sup>). Des communes sont établies dans quelques bourgs (Vitteaux, Is-sur-Tille, Pontailler-sur-Saône en 1257) et dans plusieurs villages (La Perrière, Lamarche-sur-Saône en 1286, Couchey en 1386, Aisey-sur-Seine en 1237, Bagnot en 1234) surtout au cours du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>959</sup>. Les droits indiqués dans ces chartes sont bien distincts suivant la qualité et l'état de peuplement des sites. Le maire et les échevins élus dans ces communes prennent place dans le meilleur des cas dès la fin du Moyen Âge dans certaines villes dans des Maisons de ville dédiées (Dijon, Beaune) ou encore dans des tours-portes aménagées en beffroi (Avallon, Noyers, Semur-en-Auxois).

### A.2. Quelques réflexions sur la morphologie des villes et des bourgs fermés

La structuration de l'espace résulte de contraintes topographiques et spatiales diverses, régies en premier lieu par les monuments et infrastructures polarisant et par les voies de communication. Ces contraintes permettent d'expliquer la forme et l'étendue des sites mais aussi l'aspect non rectiligne des rues. La clôture liée aux pôles castraux et monastiques contraint certaines rues à adopter une forme courbe voire circulaire. Surtout, le relief et la présence d'un cours d'eau sont les principales contraintes naturelles limitant les accès possibles. Il nous semble intéressant de développer pour l'exemple ces deux derniers éléments.

Les sites qui accueillent des rues en pente sont nombreux. En particulier, la petite ville de Flavigny accueille un nombre important de rues placées dans l'axe de pentes assez prononcées (rue du Four, rue de la Poterne). Citons aussi les sites de Semur-en-Auxois, Montbard, La Rochepot, Montréal et Sombernon dans lesquels les constructions qui bordent des rues particulièrement inclinées doivent s'adapter à cette contrainte. Les rues en pente relient généralement des rues planes, qui présentent souvent une légère courbe afin de suivre un niveau altimétrique constant. La déclivité

---

958 MORTIER Daniel-Antoine, *Flavigny, L'abbaye et la ville (720-1920)*, Paris, Desclée de Brouwer et cie, 1920, p. 91-92.

959 Voyez GARNIER Joseph, *Chartes des communes et d'affranchissements en Bourgogne*, Dijon, Rabutôt et Darantière, 1867-1877, 3 volumes.

## Chapitre quatre. Le cadre spatial de l'implantation de l'habitat groupé

ne caractérise que rarement l'ensemble d'une agglomération sauf dans certains sites installés sur des côtes à la pente modérée (Rougemont, Moutiers-Saint-Jean, Couchey, Saint-Aubin, Saulx-le-Duc). Lorsque la déclivité est trop forte, la voie ne se place pas face à la pente mais en travers. Dans ce cas, la déclivité trop importante limite l'implantation d'habitations le long de la rue : la rue de la Réchaulle à Salmaise et de la rue de l'Eglise à Saint-Romain servent avant tout comme voies de liaisons entre les parties basses et hautes de ces sites. De la même manière, la ruelle Trémy à Semur-en-Auxois est essentiellement bordée de jardins. Les falaises qui dominent les villages des Hautes Côtes forment une limite naturelle forte contre laquelle s'appuie directement l'habitat.

De très nombreux sites s'implantent au bord d'un cours d'eau<sup>960</sup> mais seules quelques rivières d'importance, dont le lit ne peut être déplacé, contraignent l'implantation des rues et de l'habitat. Les principales zones de confluence de la zone considérée ne sont pas mises à profit pour l'installation d'agglomérations<sup>961</sup>.

La Saône est la principale rivière de notre zone d'étude, et sert en partie de frontière naturelle. Les sites d'Auxonne, Saint-Jean-de-Losne, Pontailler-sur-Saône et Lamarche-sur-Saône se positionnent sur des routes anciennes<sup>962</sup>, et donc en conséquence auprès de grands ponts, plusieurs fois rebâti<sup>963</sup>. La longueur de franchissement pour la ville la plus en aval, Saint-Jean-de-Losne, est conséquente : plus de 150 m. Les ponts sur la Seine à Châtillon, sur la Brenne à Vitteaux et Montbard, sur l'Armançon à Semur et sur le Serein à Noyers et Guillon rappellent que ces villes constituent des sites de franchissement sûrs et permanents<sup>964</sup>.

Les quais aménagés sur quelques portions de rives des principales agglomérations en bord de Saône (Laperrière-sur-Saône, Auxonne, Saint-Jean-de-Losne) servent pour le déchargement des bateaux, mais ils constituent aussi de fait une zone tampon entre le cours d'eau aux débordements

---

960 Ce qui facilite de nombreuses activités artisanales gourmandes en eau.

961 Aucun site ne se place à la rencontre entre la Brenne et l'Armançon. Notons néanmoins la présence de gros villages sur quelques rivières affluents de la Saône un peu en amont du point de confluence (de 500 m à 2 km) : Vonges sur la Bèze, Les Maillis sur la Tille et Echenon sur l'Ouche.

962 RICHARD Jean, « Passages de Saône aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles », dans *Annales de Bourgogne*, XXII, 1950, Dijon, p. 245-274. Le nom même de Pontailler-sur-Saône (Pontiliacus en 869) évoque la présence d'un pont conséquent.

963 Un ancien pont secondaire existait à Heuilley et au niveau d'autres villages (COURTEPEE Claude, *Description historique et topographique du duché de Bourgogne T. I*, Dijon, Causse, 1774, p. 433). La Saône est également franchie au niveau des sites de Seurre et Verdun-sur-le-Doubs, qui sont en dehors de la zone étudiée.

964 Les toponymes indiquent aussi l'importance des ponts pour des cours d'eau plus limités (Pontaubert, du latin Pons Herberti, et le Pont de Cussy (village détruit d'origine médiéval sur la commune de Cussy-les-Forges) sur le Cousin, Pont d'Aisy (commune d'Aisy-sous-Thil) sur le Serein, Pont (commune de Pont-et-Massène) sur l'Armançon et Norges-le-Pont (actuelle commune de Norges-la-Ville) et Le-Pont-Hémery (actuelle commune de Brazey-en-Plaine) sur des ruisseaux plus limités. (TAVERDET Gérard, *Noms de lieux de Bourgogne, introduction à la toponymie*, Paris, Bonneton, 1994, 232 p).

Chapitre quatre. Le cadre spatial de l'implantation de l'habitat groupé imprévisibles et les parcelles bâties<sup>965</sup>. Des meix maisonnés sont localisés « sur le Portal » à Saint-Jean-de-Losne, en réalité sur le débarcadère de la Saône, proche du pont, de l'église et du cimetière<sup>966</sup>.

A Auxonne, un bras mineur de la Saône, nommé Petite Saône, s'écarte de quelques dizaines de mètres du lit principal. Les interactions entre ce petit cours d'eau et l'habitat sont multiples, comme dans de nombreux sites où les murs des constructions bordent la rive d'un cours d'eau (exemples de Selongey, Aignay-le-Duc, Is-sur-Tille et Vitteaux), favorisant quelquefois l'installation d'une extension de la maison directement au-dessus de l'eau par des structures en bois<sup>967</sup>. Il en est de même pour un bras mineur de la Seine qui s'écoule parallèlement au lit majeur à l'endroit de la rue des Ponts à Châtillon-sur-Seine. Il constitue une barrière naturelle mise à profit dans le système de fortification de cette ville. L'Armançon formant méandre à Semur-en-Auxois, la Brenne à Montbard et la Tille à Is-sur-Tille sont d'ailleurs parfaitement intégrés tels quels dans le système défensif de ces agglomérations. Deux bras de la Saône encadrent une bonne partie du site de Pontailler-sur-Saône, ce qui en fait le site le mieux défendu par l'eau.

Déjà mentionnée, la Tille qui prend sa source au pied de l'église de Salives s'écoule d'après le plan du cadastre napoléonien au centre de la rue de la Borde dans le village. Ce phénomène n'est pas isolé : l'Aigue s'écoule dans des canaux aménagés dans plusieurs rues de Beaune d'après les plans anciens. Ces aménagements favorisent le nettoyage des rues et limite probablement la propagation des incendies<sup>968</sup>. À l'inverse, dès la fin de l'époque médiévale, des cours d'eau urbains plus conséquents sont canalisés pour pallier aux désordres sanitaires et aux inondations : de nombreux documents relatent l'aménagement d'arches et de voûtes qui remplacent progressivement les ponts au-dessus du Suzon à Dijon (surtout vers le XVI<sup>e</sup> siècle)<sup>969</sup> puis au-dessus d'une partie de la Bouzaize à Beaune. Il arrive que de petits ruisseaux passent dans des propriétés privées, auquel cas ils sont également canalisés en contexte urbain<sup>970</sup>.

---

965 Nous disposons de quelques données archéologiques sur les aménagements de quais de l'Ouche à Dijon (SAINT-JEAN-VITUS Benjamin, « Habitat et processus d'agglomération en Bourgogne au cours du Moyen-Age (V<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup>) : l'apport des travaux archéologiques des années 1995-2005, contribution au bilan scientifique régional », dans *Revue Archéologique de l'Est*, T. 61, Dijon, Société archéologique de l'Est, 2012, p. 288).

966 ADCO G3823, actes d'achat de 1532 et 1533.

967 Certains dijonnais qui habitent en partie au-dessus de l'Ouche à Dijon possèdent même une barque (PIPONNIER Françoise, « Les Dijonnais et l'eau », dans *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge*, t. 104-2, Rome, 1992, p. 490).

968 En ce sens, l'abbé Courtépée date l'arrivée de l'Aigue dans les rues de Beaune après l'incendie de 1401.

969 COURTEPEE Claude, *Description historique et topographique du duché de Bourgogne T. IV*, Dijon, Causse, 1779, p. 623-624. Une partie de ce ruisseau alimente par ailleurs certains fossés de l'enceinte urbaine.

970 C'est le cas pour un ruisseau affluent de la Seine à Châtillon-sur-Seine qui passe sous une cour à l'arrière d'une maison (ADCO 18H80, 1455).

La régularité d'aménagement des sites de Talant, Châteauneuf, Auxonne et Chaumont (Châtillon-sur-Seine), démontre la mise en place concertée de la majeure partie des rues, en tenant compte de la topographie. Pour ces deux premiers sites, la morphologie de l'agglomération est fort semblable. L'église paroissiale se place à proximité immédiate du pôle castral placé à l'extrémité sud de l'éperon<sup>971</sup>. Une série de rues parallèles se développe sur la partie nord du même éperon, ce qui définit plusieurs bandes loties de manière plus ou moins régulière reliées par des ruelles. Une ou deux rues sont associées aux portes aménagées dans l'enceinte fortifiée qui entoure l'agglomération. Cette organisation permet une utilisation optimale de l'espace disponible. Comment expliquer que la ville de Saint-Jean-de-Losne, fondée en 1224 à l'initiative du duc de Bourgogne peu après Talant (1209)<sup>972</sup>, ne reprend pas un plan aussi régulier ? Il semble que deux éléments compliquent l'obtention d'un plan parfaitement régulier à la fin du Moyen Âge : le déploiement des rues dans différentes directions autour des monuments polariseurs (château et église) et le déplacement successif de la clôture dont la courbure est restée fossilisée dans le parcellaire.

### A.3. La forme des faubourgs

Les faubourgs sont formés d'un ou plusieurs groupes d'habitations placés en dehors des enceintes urbaines. Dans la majorité des cas, ils se développent le long de chemins de communication, auprès de la porte d'accès au centre de l'agglomération<sup>973</sup>. La continuité d'alignement des rues et de mode d'utilisation de l'espace de part et d'autre de l'enceinte est commune, en particulier pour les fortifications mises en place tardivement. On remarque cependant en général un caractère rural plus affirmé pour les faubourgs, ne serait-ce que par le développement moins contraint des terres libres en arrière des habitations. À Montbard, le faubourg se présente comme une entité plus rurale que le centre, avec une plus grande surface et régularité des rues et des

---

971 Le pôle castral est également placé à la pointe de l'éperon à Mont-Saint-Jean et Saint-Romain par exemple (MOUILLEBOUCHE Hervé, 1999, « Les peuplements castraux en Côte-d'Or », dans *MCACO T. 37 (1993-1996)*, Dijon, 1999, p. 227).

972 MOUILLEBOUCHE Hervé, 1999, « Les peuplements castraux en Côte-d'Or », dans *MCACO T. 37 (1993-1996)*, Dijon, 1999, p. 221.

973 Cette porte devant un chemin permettant d'accéder à une installation préexistante au faubourg comme un monastère.

## Chapitre quatre. Le cadre spatial de l'implantation de l'habitat groupé

parcelles au moins au XIV<sup>e</sup> siècle<sup>974</sup>. Par ailleurs, l'activité des habitants des faubourgs est généralement tournée autour de l'exploitation des terres environnantes et de l'artisanat<sup>975</sup>.

Par le jeu de la densification de l'espace bâti, certains faubourgs urbains se constituent en quartiers spécifiques avec une paroisse, une place de marché, et plusieurs îlots bâtis à partir de rues parallèles. Il en est ainsi pour les faubourgs de la Madeleine et Saint-Nicolas à Beaune, même si ce dernier faubourg, véritable pôle urbain secondaire au XIII<sup>e</sup> siècle, reste axé sur une seule rue principale. Ici, l'organisation parcellaire est similaire à celle de la ville intra-muros. La « rue de Chaumont » de Châtillon-sur-Seine est initialement un faubourg développé au nord de la bande de terre (dite « l'île ») bordée par la Seine contre le bourg, mais celui-ci est enclos d'une enceinte précocement, ce qui l'élève rapidement au rang de bourg développé par le duc et l'abbaye Notre-Dame.

Il faut garder à l'esprit que les faubourgs peuvent être dotés de clôtures limitées, ou au minimum de barrières. Le cas de Semur est édifiant. En serré entre des enceintes de surfaces restreintes (quartier du château et du bourg Notre-Dame), la ville se développe très largement sur de nombreux faubourgs (on en décompte sept), à tel point que la majorité des semurois réside en dehors de l'enceinte urbaine<sup>976</sup>. Les faubourgs placés en contrebas de l'éperon rocheux en rive droite de la rivière (quartiers des Vaux et de la rue Chaude) sont en partie protégés par le cours d'eau et les portes fortifiées aménagées sur les ponts. Les rues des trois faubourgs positionnés sur le plateau à l'est de la ville, cités au moins dès le XIV<sup>e</sup> siècle<sup>977</sup>, présentent un dispositif plus léger de barrière associé à une clôture au XVI<sup>e</sup> siècle<sup>978</sup>. Seuls les faubourgs placés en rive gauche de la rivière et sur la côte des « chaumes » sont totalement dépourvus de protections durables. Un système de barrière est mis en place pour les principaux faubourgs, à Dijon notamment<sup>979</sup>.

---

974 RECOUVROT Cédric, *Le paysage urbain de Montbard au XIV<sup>e</sup> siècle*, Dijon, Université de Bourgogne (mémoire de maîtrise en Histoire médiévale sous la direction de Vincent TABBAGH), 1996, 171 p.

975 Près de 80 % des vigneron de Semur habitent les faubourgs (BENET Jérôme, « Semur-en-Auxois au XV<sup>e</sup> siècle : le paysage urbain d'une « bonne ville » du duché de Bourgogne sous les Valois » dans *Bulletin de la société des sciences historiques et naturelles de Semur-en-Auxois*, T. 118, Semur-en-Auxois, Imprimerie Bordot, 2011, p. 135).

976 BENET Jérôme, « Semur-en-Auxois au XV<sup>e</sup> siècle : le paysage urbain d'une « bonne ville » du duché de Bourgogne sous les Valois » dans *Bulletin de la société des sciences historiques et naturelles de Semur-en-Auxois*, T. 118, Semur-en-Auxois, Imprimerie Bordot, 2011, p. 71.

977 BENET Jérôme, « Semur-en-Auxois au XV<sup>e</sup> siècle : le paysage urbain d'une « bonne ville » du duché de Bourgogne sous les Valois » dans *Bulletin de la société des sciences historiques et naturelles de Semur-en-Auxois*, T. 118, Semur-en-Auxois, Imprimerie Bordot, 2011, p. 48.

978 Il est question d'un « chemin commung allant au long des murailles dicelle fermete depuis la porte desdites bordes pardedans jusques a celle de la rue dessus » en 1545 (ADCO, G3300).

979 Les barrières du faubourg Saint-Nicolas et du faubourg d'Ouche sont associées à des fossés et des chambres de guet (RICHARD Jean, « Histoire topographique de Dijon », dans *MCACO T. 22 (1940-1946)*, p. 316-350). Citons aussi la « Barriere du Feurbourg » à Flavigny au XV<sup>e</sup> s. (ADCO 6H155).

Le nombre et la position des faubourgs dépendent de la taille de l'agglomération et du contexte topographique liés à leur implantation. Il y a généralement autant de faubourgs que de portes percées dans l'enceinte<sup>980</sup>. En conséquence, la fermeture prématurée de ces portes peut entraîner la disparition de ces faubourgs<sup>981</sup>. Leur nombre n'excède pas deux à trois dans la majorité des sites, mais nous pouvons en dénombrer quatre à cinq à Dijon et cinq à six à Beaune<sup>982</sup>. À Dijon, les faubourgs accueillent au XVe entre 1/5e et le quart de la population urbaine<sup>983</sup>.

Par défaut proches de l'agglomération, les faubourgs sont séparés physiquement de la ville dans plusieurs situations. Les faubourgs de Cousin-la-Roche et Cousin-le-Pont à Avallon se rapprochent du cours d'eau afin de bénéficier de cette ressource notamment pour la force hydraulique. Une forte pente, difficilement aménageable pour l'installation d'un habitat groupé, les sépare de la ville fortifiée. Quelques habitations se groupent auprès de sites polarisants un peu excentrés : auprès du prieuré de Glanot à l'est de Mont-Saint-Jean ou de la léproserie Saint-Jacques à Flavigny. Ces phénomènes sont à l'origine de nouveaux faubourgs quelque peu distants.

A défaut, les faubourgs peuvent englober d'anciens pôles d'habitats indépendants dans le cadre d'extension de l'aire d'attraction urbaine. Ainsi les deux sites d'Avallon déjà cités (Cousin-la-Roche et Cousin-le-Pont) ainsi que le quartier de Saint-Martin ne sont réunis à la ville qu'en 1520<sup>984</sup>. Il en est de même pour les sites de Courcelles-Prévoires à Châtillon-sur-Seine et de Corbeton à Montbard qui se rattachent assez directement à la ville voisine. Dans quelques cas, l'extrémité des faubourgs peut être matérialisé tout comme les bords de villages par des croix ou des bornes<sup>985</sup>.

---

980 A Beaune, la position des anciens faubourgs sur les plans du XVIII<sup>e</sup> siècle trahit ainsi l'existence d'anciennes portes de villes bouchées par la suite.

981 RICHARD Jean, « Histoire topographique de Dijon », dans *MCACO T. 22 (1940-1946)*, p. 345.

982 Pour Dijon, cela représente 14 rues dans la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, un nombre à mettre en relation avec les 35 rues intra-muros (DUTOUR Thierry, *Une société de l'honneur : les notables et leur monde à Dijon à la fin du Moyen Age*, Paris, H. Champion, 1998, 548 p. 53).

983 PEPKE-DURIX Hannelore, *Les contacts entre la ville et la campagne aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, thèse de doctorat en histoire sous la direction de Jean Richard*, Dijon, Université de Bourgogne, 1997, p. 50.

984 DUREY Denis, « Avallon du castrum romain à la ville d'échanges », *Actes du 67e colloque de l'Association Bourguignonne des Sociétés Savantes, Joigny 5 et 6 octobre 1996*, Dijon, ABSS, 1997, p. 43.

985 PESEZ Jean-Marie, *Archéologie du village et de la maison rurale au Moyen Âge : vingt études sur l'habitat paysan dans la France médiévale, études accompagnées d'une bibliographie mise à jour réunies par Jean-Michel Poisson*, Lyon, Presses univ. de Lyon, 1999, p. 369.

## Chapitre quatre. Le cadre spatial de l'implantation de l'habitat groupé

Rappelons que les faubourgs sont particulièrement malmenés par les faits d'armes, en particulier les sièges et les pillages accompagnés de destructions par le feu. Les habitations des faubourgs dijonnais sont mises à terre en grande partie au moment du siège des Suisses en 1513, et les faubourgs de Châtillon-sur-Seine (Courcelles-Prévoires, la Chapelle et près de Chaumont) sont en partie détruits durant la guerre de la Ligue<sup>986</sup>.

## **B. Les relations entre les habitations et les autres aménagements bâtis des agglomérations**

### B.1. Habitat et château

#### *B.1.a. Le château dans le bourg castral*

Les agglomérations d'origine castrale prennent de multiples formes<sup>987</sup>. En premier lieu, ce sont des lieux de pouvoir fortifiés antérieurs au XII<sup>e</sup> siècle : les *castra*.

Les *castra* de Dijon (10 ha) et Beaune (2 ha) aménagés au Bas Empire forment les noyaux du développement de ces villes. Ces quartiers formant respectivement la paroisse Saint-Médard et le quartier canonial accompagné du Parlement gardent un statut particulier jusqu'à la fin du Moyen Âge : ils accueillent en effet les bâtiments de l'hôtel ducal puis la maison du Roi. L'enceinte du *castrum* de Dijon est cependant démantelée progressivement à partir de 1438<sup>988</sup>, ce qui ne profite que partiellement aux habitants<sup>989</sup>.

Emplacement privilégié du château ducal, le *castrum* de la plupart des petites villes bourguignonnes constitue le noyau d'habitat primaire de ces agglomérations. Ceux d'Arnay-le-Duc et d'Avallon ont indéniablement une origine antique. Le caractère fortifié du *castrum*, bien souvent

---

986 COURTEPEE Claude, *Description historique et topographique du duché de Bourgogne T. IV*, Dijon, Causse, 1779, p. 171.

987 Une thèse est actuellement en cours de préparation sur cette thématique à l'échelle des bailliages de l'Auxois et de la Montagne par Thomas Vergine (Université de Caen).

988 Il est encore stipulé lors de la vente d'une maison rue du Petit-Potet, que les murs du chastel ne doivent subir aucun aménagement (ADCO B11333 fol. 8., 1420-1421).

989 Les habitants n'ont pas l'autorisation de s'emparer des pierres de l'ancienne enceinte pour leur usage particulier à la fin du XV<sup>e</sup> siècle (ADCO B167).

Chapitre quatre. Le cadre spatial de l'implantation de l'habitat groupé accentué par un relief remarquable (exemples à Avallon et Semur), favorise largement le développement de l'agglomération.

Plus généralement, l'habitat vient se fixer durablement auprès de toutes les places fortes de quelque importance, qu'elles soient directement tenues par le duc (exemple de Talant et Salives) ou non (exemple du château de Bligny-sur-Ouche tenu par le chapitre de la cathédrale d'Autun)<sup>990</sup>.

Initialement, la fortification entoure le château sur une surface limitée, définissant ainsi un pôle castral. L'enceinte du château qui accueille les demeures de particuliers est définie de plusieurs manières dans les documents<sup>991</sup>. Le plus courant est l'appellation *castrum*/chastel/chateau, mais les documents font état de demeures occupant la « forteresse » de Bligny-sur-Ouche, le « fort » de Nuits-Saint-Georges, la « basse cour » du château de Mont-Saint-Jean et le « belle » des châteaux de Montbard, Villiers-le-Duc et Montréal.

#### *B.1.b. L'habitat castral*

Ce sont en priorité les serviteurs du seigneur qui tiennent une maison au sein de la clôture du château. Il peut s'agir de chevaliers, écuyers, *milites*<sup>992</sup>, *domicelli*, composant éventuellement une milice châtelaine qui est tenue de garder la forteresse (les *milites castri*)<sup>993</sup>. Odot le Vert doit une garde de 40 jours au château de Vergy étant donné qu'il possède une maison dans celui-ci, héritée de son père Bertrant le Vert<sup>994</sup>. D'ailleurs, tout ou partie de ces demeures sont tenues en fief du seigneur, en particulier avant le XIII<sup>e</sup> siècle. Girard de Columbier, chevalier, sa femme et ses enfants vendent au prévôt de Bligny-sur-Ouche leur maison sise au château de Bligny et un petit

---

990 La majorité des bourgs castraux se constituent aux XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles (MOUILLEBOUCHE Hervé, 1999, « Les peuplements castraux en Côte-d'Or », dans *MCACO T. 37 (1993-1996)*, Dijon, 1999, p. 217-240).

991 Chaque site doit être analysé séparément considérant la multitude de situations possibles (BOURGEOIS Luc, REMY Christian, « Les agglomérations d'origine castrale entre Loire et Dordogne (X<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles) : pôles castraux et habitats subordonnés », dans FLAMBART HERICHER Anne-Marie, LE MAHO Jacques (Eds), *Château, ville et pouvoir au Moyen Âge. Table ronde tenue à l'Université de Caen Basse-Normandie, 10-11 octobre 2008, organisée par le Centre de recherches archéologiques et historiques anciennes et médiévales de Caen*, Publications du CRAHM, 2012, p. 40).

992 Ce sont les *milites oppidani castri divionensis* à Dijon au début du XI<sup>e</sup> siècle (RICHARD Jean, « Topographie et histoire de Dijon : le vieux Chastel », dans *MCACO T. 25 (1959-1962)*, p. 256).

993 RICHARD Jean, « Châteaux, châtelains et vassaux en Bourgogne aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles », dans *Cahiers de civilisation médiévale, 3<sup>e</sup> année n°12, octobre-décembre 1960*, p. 436. Ils sont environ une vingtaine au château de Vergy au milieu du XV<sup>e</sup> siècle (PINGUET Romuald, *Le château de Vergy des origines à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, mémoire de maîtrise en histoire du Moyen-Age*, Dijon, Université de Bourgogne, 2002, p. 100).

994 PINGUET Romuald, *Le château de Vergy des origines à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, mémoire de maîtrise en histoire du Moyen-Age*, Dijon, Université de Bourgogne, 2002, p. 101.

## Chapitre quatre. Le cadre spatial de l'implantation de l'habitat groupé

domaine qu'ils tiennent de fief de la prévôté<sup>995</sup>. À Salives, le meix de Simon de Torey, écuyer, situé au château, est tenu en fief du duc<sup>996</sup>.

Nous trouvons aussi dans cette zone des maisons occupées par des clercs desservant l'église castrale, surtout si celle-ci est érigée en collégiale : c'est le cas à Vergy<sup>997</sup> et Montréal<sup>998</sup>. L'ancien *castrum* de Beaune sert en grande partie de quartier canonial (voir le développement dans le chapitre 4), avec des maisons disposées en éventail entre la place de l'église et l'enceinte. Le duc y tient aussi son hôtel avec des dépendances servant pour le parlement et pour le logement d'officiers<sup>999</sup>. Des bourgeois tiennent une maison dans la « ceinture » du château (*in singula castris*) de Châtillon-sur-Seine dès la fin du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>1000</sup>. Enfin, les basse-cours vont regrouper le personnel administratif et artisanal du seigneur. En plus des demeures du châtelain, du curé et de celle du portier du château, le belle du château de Montbard accueille des maisons d'officiers ducaux au XIV<sup>e</sup> siècle<sup>1001</sup>.

Le *castrum* de Dijon, mais aussi les quartiers qui abritaient le château à Avallon et Semur sont assez vastes pour accueillir un grand nombre d'habitants parmi les plus notables de la ville, et ce jusqu'à la fin du Moyen Âge<sup>1002</sup>. À Dijon, ce quartier formant la paroisse Saint-Médard, encore largement doté d'alleux au XIII<sup>e</sup> siècle, accueille à ce moment des chanoines de la chapelle ducale, les descendants des familles de chevaliers et quelques bourgeois de la nouvelle noblesse puis principalement les clercs de l'administration ducale et des membres de la noblesse de cour (les Grancey, La Trémouille, Talmay, Ternant) et des pauvres aux XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle puis les gens des

---

995 ADCO G781 (1239).

996 ADCO B10494 (1315).

997 Regnauld de Corboin chanoine de Vergy qui achète deux maisons « *in castro* » de Vergy à Etienne Bovions le jeune ecuyer, sa femme et son fils (ADCO G3078, Achats de 1260 et 1261).

998 Berthier Virot, prêtre à Montréal (ADY G2289, 1400).

999 Certaines de ces dépendances sont louées puis laissées en cens à des particuliers à la fin du Moyen Age, comme la maison au Dienat, accensée en 1437 (ADCO B3220, cité par GAUDRY Jean-Marc, *Le palais des ducs de Bourgogne à Beaune, XIV-XV<sup>e</sup> s.*, mémoire de maîtrise en histoire, Dijon, Université de Bourgogne, 1978, 81 p).

1000 Guid et Jacob, enfants de Aubert de Chatillon, bourgeois cordonnier. La propriété était auparavant tenue par Jacob Etienne dit de la Daiz de Serrigneio (ADCO 18H73, 1298).

1001 RECOUVROT Cédric, *Le paysage urbain de Montbard au XIV<sup>e</sup> siècle*, Dijon, Université de Bourgogne (mémoire de maîtrise en Histoire médiévale sous la direction de Vincent TABBAGH), 1996, p. 54.

1002 Le quartier du Château à Semur accueille même de vastes espaces non bâtis (place des arbalétriers, place du jeu de paume) au XV<sup>e</sup> siècle (BENET Jérôme, « Semur-en-Auxois au XV<sup>e</sup> siècle : le paysage urbain d'une « bonne ville » du duché de Bourgogne sous les Valois » dans *Bulletin de la société des sciences historiques et naturelles de Semur-en-Auxois*, T. 118, Semur-en-Auxois, Imprimerie Bordot, 2011, p. 72). Il s'agit d'un véritable quartier. Par comparaison, l'enceinte du donjon de Semur accueille un nombre très restreint de serviteurs (châtelain et portier) (BENET Jérôme, « Semur-en-Auxois au XV<sup>e</sup> siècle : le paysage urbain d'une « bonne ville » du duché de Bourgogne sous les Valois » dans *Bulletin de la société des sciences historiques et naturelles de Semur-en-Auxois*, T. 118, Semur-en-Auxois, Imprimerie Bordot, 2011, p. 181).

## Chapitre quatre. Le cadre spatial de l'implantation de l'habitat groupé

comptes et parlementaires au siècle suivant<sup>1003</sup> (**fig. 44**). Cependant, les pôles castraux ou enclos aristocratiques<sup>1004</sup> des autres sites sont peu à peu délaissés par la noblesse à partir des XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles au profit de bourgeois ou d'habitants plus modestes<sup>1005</sup>. D'ailleurs quelques habitants des villages environnants trouvent un intérêt à disposer d'un refuge en basse-cour<sup>1006</sup>, qui sert d'entrepôt pour commercialiser les productions agricoles<sup>1007</sup>. Tout comme leurs prédécesseurs, leur propriété au château a une valeur certaine comme moyen de refuge pour se protéger avec leurs biens en cas de trouble<sup>1008</sup>. Malgré la mise en place d'enceintes propres aux villes et à quelques bourgs, la basse-cour d'un pôle castral constitue bien souvent l'unique système défensif à caractère collectif à cette période. Certains seigneurs attribuent des emplacements encore non occupés à des particuliers à titre de cens afin de bénéficier d'une nouvelle source de revenus<sup>1009</sup>.

L'agglomération dépasse assez tôt (avant le XIII<sup>e</sup> siècle) le seul cadre de l'enceinte castrale et de ses environs immédiats. La concession de chartes de franchises et la création d'un pôle commercial matérialisé par la place de marché et la halle caractérise les bourgs. Ce quartier, occupé en particulier par des marchands est généralement situé en contrebas du château. Il est quelquefois un peu distant lorsque la topographie ne permet pas de regrouper en un seul lieu l'ensemble des terrains bâtis<sup>1010</sup>.

---

1003 RICHARD Jean, « Topographie et histoire de Dijon : le Vieux Chastel », dans *MCACO*, T. 25 (1959-1962), Dijon, Académie des sciences, arts et belles lettres, 1964, p. 281-282.

1004 Tels que définis par Luc Bourgeois (BOURGEOIS Luc, REMY Christian, « Les agglomérations d'origine castrale entre Loire et Dordogne (X<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles) : pôles castraux et habitats subordonnés », dans FLAMBART HERICHER Anne-Marie, LE MAHO Jacques (Eds), *Château, ville et pouvoir au Moyen Âge. Table ronde tenue à l'Université de Caen Basse-Normandie, 10-11 octobre 2008, organisée par le Centre de recherches archéologiques et historiques anciennes et médiévales de Caen*, Publications du CRAHM, 2012, p.62.

1005 RICHARD Jean, « Châteaux, châtelains et vassaux en Bourgogne aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles », dans *Cahiers de civilisation médiévale*, 3<sup>e</sup> année n°12, octobre-décembre 1960, p. 445. L'achat par Philibert Paillard de Beaune, sage en droit, de maisons avec tour, cour et dépendance au Chastel de Beaune au chevalier Henry de Bar, sire de Pierrefort en 1362 illustre peut-être cette transition (CYROT Louis, « Le pourpris de l'ancien *Castrum Belnense* », dans *MSHAB* (1878), p. 26).

1006 C'est le cas de quelques habitants d'Étalante dans la basse-cour du château d'Aignay et de quelques habitants de Vanvey dans celle du château de Villiers-le-Duc au XV<sup>e</sup> siècle (ADCO 12J50).

1007 Guillaume Raquin, serf enrichi de Genay, possède vers 1440 une maison au château de Semur pour cet usage (LEGUIL Matthieu, « Les résidences des élites locales bourguignonnes à la fin du Moyen Âge, d'après l'exemple du bailliage d'Auxois », dans DELOBETTE Laurence (dir.), DELSALLE Paul (dir.), *Villages, maisons et châteaux du Moyen Âge et de la Renaissance en Franche-Comté, Comté de Bourgogne, Duché de Bourgogne, Comté de Montbéliard, Jura suisse, actes du colloque de Valleriois-le-Bois, Vy-lès-Filain* : Editions Franche-Bourgogne, 2014, p. 161).

1008 En 1411 les habitants de Villaines-en-Duesmois se réfugient au château pendant sept semaines, « pour doute de la garnison des armagnacs » (BECK Corinne, *Les eaux et forêts en Bourgogne ducale : vers 1350-vers 1480, société et biodiversité*, Paris, l'Harmattan, 2008, p. 574).

1009 En 1411, les places vides au château d'Aignay sont proposées à titre de cens pour que les habitants puissent y construire des maisons de retrait moyennant une redevance de deux deniers parisis par toise. Le processus de lotissement de cette zone est assez lent : seulement trois places baillées en 1416 puis 12 supplémentaires en 1442 (ADCO 12J50).

1010 Les bourgs de Fontaine-lès-Dijon, Saint-Romain et Salmaise sont divisés en deux parties pour cette raison (MOUILLEBOUCHE Hervé, 1999, « Les peuplements castraux en Côte-d'Or », dans *MCACO T. 37 (1993-1996)*, Dijon, 1999, p. 229).

## Chapitre quatre. Le cadre spatial de l'implantation de l'habitat groupé

Si les anciens réduits castraux de Bligny-sur-Ouche<sup>1011</sup>, Semur, Salives, Avallon, Arnay le duc et surtout Montréal sont encore pourvus de vestiges de demeures médiévales, généralement bien mieux conservés que les vestiges du château, l'habitat a déserté cet emplacement assez tôt dans plusieurs autres sites. Le duc de Bourgogne achète à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle plusieurs propriétés installées sur la butte rocheuse de Montbard afin d'agrandir le château<sup>1012</sup>. Les demeures particulières ne sont plus mentionnées au château de Châtillon-sur-Seine après le XIV<sup>e</sup> siècle. De nombreuses maisons sont démolies au XVII<sup>e</sup> siècle : en même temps que le château à Vitteaux et Vergy<sup>1013</sup> et dans le cadre du réaménagement de la basse-cour à Mont-Saint-Jean (vers 1665), pour n'évoquer que des bourgs.

### *B.1.c. Nombre et caractères des constructions dans les basse-cours de château*

Si nous disposons de mentions d'archives de maisons particulières au sein de la cour du château pour 17 sites<sup>1014</sup>, et quelques autres attestations bibliographiques<sup>1015</sup>, nous ne pouvons percevoir la densité d'occupation que pour sept d'entre eux. Il suffit d'analyser les terriers, censiers et comptes dénombrant les propriétés sur lesquelles reposent une redevance envers le seigneur. Cela représente bien souvent la majeure partie des constructions dans l'enclos castral<sup>1016</sup>.

---

1011 Voir l'ouvrage de Félix Vadot pour la description des vestiges de demeures médiévales au château de Bligny-sur-Ouche (VADOT Félix, *Bligny-sur-Ouche*, Marseille, J. Laffitte, 1980, p. 629). Une partie a été rebâti après la prise et la destruction du château par les troupes du roi en 1478. Une demeure démolie au XX<sup>e</sup> siècle comptait une pierre en réemploi avec un écusson en croix avec fleurs de lys alternant avec des bandes de différentes grandeurs.

1012 ADCO B1261.

1013 La totalité du bourg de Vergy est progressivement abandonné : il ne subsiste plus que trois propriétés bâties au-dessus et en-dessous de l'église Saint-Saturnin en 1828 (ADCO 3P523).

1014 Aignay-le-Duc (ADCO B2068), Arnay-le-Duc (ADCO G3662/1 et G3664), Avallon (ADY F289), Bligny-sur-Ouche (ADCO G781, G826, G827), Châtillon-sur-Seine (ADCO 18H73), Dijon (ADCO 12H124, BII336/1), Mont-Saint-Jean (ADCO 15F28), Montbard (ADCO B5314 fol. 24r. Et B5321), Montréal (nombreuses cotes), Noyers (ADCO B1271), Nuits-Saint-Georges (ADCO G3068, G3069), Salives (nombreuses cotes), Semur (nombreuses cotes), Talant (où il devait y en avoir assez peu considérant l'organisation régulière du site, ADCO B1352), Vergy (ADCO B1359, G3078, G3079), Vitteaux (nombreuses cotes) et Villiers-le-Duc (ADCO B1330).

1015 L'abbé Breuillard signale des maisons de retrayants dans la basse-cour du château d'Epoisses, avec un texte de 1274 à l'appui. Le seigneur rachète vers 1563 un grand nombre de maisons dans l'avant-cour du château (BREUILLARD Edme, *Mémoires historiques sur une partie de la Bourgogne*, Avallon, Mlle Chameroi, 1857, p. 53 et 60). Il se trouvait des magasins de retraits dans l'enceinte du château d'Is-sur-Tille en 1513 (MOCHOT A., *Histoire d'Is-sur-Tille*, Dijon, J. Marchand, 1873, p. 154). Jean Valon tenait une maison dans la basse-cour du château de Salmaise (GAREAU Léon, *Monographie de quelques communautés du bailliage de la Montagne : Boux-sous-Salmaise, avec ses hameaux Bouzot Les Bordes et Présilly, Thénissey, Verrey-sous-Salmaise, Blessey, Saint-Germain-Source-Seine, Chanceaux*, Dijon, Nourry, 1906, p. 33). M. Darbaumont cite un texte faisant état d'une loge au château de Maisey en 1432 (ADCO 12J50).

1016 N'oublions pas que le seigneur se réserve fréquemment en parallèle l'usage de plusieurs « maisons » polyvalentes.

## Chapitre quatre. Le cadre spatial de l'implantation de l'habitat groupé

Il ressort de cette analyse que le nombre de constructions côtoyant le château et l'église du pôle castral peut s'avérer conséquent. Le « Chastel » de Semur et celui de Montréal accueillent vers 1500 respectivement plus de 18 propriétés bâties<sup>1017</sup> et plus de 34 bâtiments<sup>1018</sup> : ce sont de véritables quartiers<sup>1019</sup>. La plupart des propriétaires peuvent disposer d'espaces libres (jardins) entre leur demeure et la muraille. Les pôles castraux suffisamment vastes ou dégagés conservent leur rôle éminent de lieux privilégiés des foires (Semur) ou assemblées (Châtillon-sur-Seine).

Bien souvent, la surface disponible est bien plus limitée. La cour du château de Villiers-le-Duc accueille en 1416 des petites constructions : 49 loges dont 27 nouvellement acensées<sup>1020</sup>. Nous dénombrons en 1443 au moins six propriétés bâties au château de Vergy<sup>1021</sup> et une vingtaine de bâtiments au château de Salives en 1450 (**fig. 45**)<sup>1022</sup>. Le roi perçoit en 1486 des cens sur 20 « places » (certainement des emplacements à bâtir) « ou chastel » d'Aignay<sup>1023</sup>. Les 18 places citées en 1510 occupent chacune une superficie de deux à neuf toises (environ 12 m<sup>2</sup> à 53 m<sup>2</sup>)<sup>1024</sup>. Le châtelain d'Aignay loue aussi pour le compte du roi cinq portions de maison dans ce même lieu<sup>1025</sup>. La cour du château de Bligny-sur-Ouche était bordée de nombreux édifices : le terrier du chapitre cathédral d'Autun recense 6 maisons, une partie de maison, 29 chambres et 7 celliers ou caves<sup>1026</sup>.

Le terrier de Vitteaux de 1473 est très instructif à la lecture (**fig. 46**). Il indique les mesures et les positions relatives de la quasi-totalité des nombreuses constructions situées au château<sup>1027</sup>. Les constructions qui doivent une redevance de cire envers le seigneur sont parmi les plus modestes et placées pour la plupart contre l'enceinte<sup>1028</sup>, mais le texte cite aussi les nombreuses propriétés franches. Le plan de restitution proposé permet d'affirmer que les constructions étaient disposées

---

1017 ADCO B1335, 1502.

1018 Soit 18 maisons et tours qui doivent une redevance au roi (ADY 1J14, 1496) et 16 bâtiments qui sont chargés d'une redevance au chapitre collégial (ADY G2280, 1505). Il ne se trouve plus qu'une vingtaine vers 1633, mais le texte précise qu'il y en avait auparavant plus de 80 (ADCO D4847).

1019 Le toponyme correspond à l'ensemble de la partie sommitale de l'éperon pour ces deux sites. À Montréal, une dissociation est apportée en 1496 entre le « chastel » et le « belle du chastel ».

1020 ADCO B1330. Des loiges étaient déjà baillés en 1374 contre la redevance de quatre deniers par toise (ADCO 12J50).

1021 ADCO B1359, 1443.

1022 LACAILLE Antoine, « L'habitat à Salives au Moyen Âge » dans *Salives, Sombornon, Vitteaux (Côte-d'Or) : les agglomérations d'origine castrale dans le nord de la Bourgogne ducal au Moyen Âge (Auxois et Montagne), rapport de prospection thématique* sous la direction de Thomas Vergine, Association archéologique de Bourgogne, 2019, p. 135-168.

1023 ADCO 12J50.

1024 ADCO B2068 fol. 18 r-25 v. L'ensemble de ces places correspond à une superficie de 85,5 toises soit environ 507 m<sup>2</sup>.

1025 Dont une place et chambre « en la tour du milieu du chastel » louée en 1476 par Guiot Forcault pour une durée limitée.

1026 ADCO G827, 1542-1543.

1027 43 propriétés : 7 maisons, 9 petites maisons, 4 grandes maisons, 2 granges, 1 grand esmay, 7 maisieres, 1 petite maisiere, 1 maisonnement et jardin, 1 maisonnement avec plusieurs maisons, un appendise. ADCO E729.

1028 2 maisons, 4 petites maisons, 6 recheoites/appendises, 3 places à édifier.

## Chapitre quatre. Le cadre spatial de l'implantation de l'habitat groupé

sans grande régularité, en plusieurs îlots placés au centre ou contre l'enceinte. Les principaux bourgeois de Vitteaux y tenaient au moins une maison chacun, qu'ils n'occupaient pas forcément eux-mêmes. Les espaces libres sont avant tout deux voies principales et plusieurs ruelles d'accès aux tours et autres aménagements sur la muraille.

Il a été possible de saisir une densification de l'habitat au sein du réduit castral de Salives entre le XIV<sup>e</sup> et le XV<sup>e</sup> siècle, lorsque les propriétés érigées par les *milités* passent globalement aux mains des bourgeois et autres habitants. Notons que l'aménagement et l'extension du château, ou au contraire sa réduction, peuvent légitimer certaines décisions relatives aux propriétés acensées. Trois emplacements au château de Montréal ne sont plus baillés après 1496 à cause de leur trop grande proximité avec le donjon<sup>1029</sup>. Ainsi, nous pouvons entrevoir que la forme des constructions est relativement variable au sein des cours castrales, depuis la haute maison de pierre<sup>1030</sup> jusqu'à l'abri (loge ou « recheoite ») certainement destinés davantage à stocker des biens en sécurité plutôt qu'accueillir des personnes.

La demeure peut participer indirectement à la défense du site en confortant voire rehaussant l'enceinte sur laquelle elle s'appuie, ce qui garantit par la même occasion une bonne conservation mutuelle et durable de ces structures<sup>1031</sup>. Certaines adoptent la forme d'une tour ou sont directement aménagées dans une tour de l'enceinte<sup>1032</sup>. En 1404, le duc permet au prêtre curé de Montréal de « maisonner » en logement une tour « enclavée es murs du chastel » qu'il tient en cens « considérant que ladite tour en seroit plus forte et meilleur et toute la place en vaudroit mieulx »<sup>1033</sup>. La maison dans la basse-cour du château ducal de Cuisery (Saône-et-Loire), hors corpus, était dotée d'un chemin de ronde dans le comble<sup>1034</sup>. Les logements mis en place dans des tours d'enceintes urbaines sont présentés *infra*.

---

1029 ADY 1J14.

1030 Exemple d'une maison « faite de pierres, couverte de laves avec une court et aisance, a quatre estaiges compris le selier dessoubz » appartenant à Dame Jehanne Languet, femme de maistre Benigne Chisseret procureur postulant au Parlement de Dijon et à Claude Ferrand Bourgeois de Vitteaux en 1559 (ADCO, 12H28).

1031 Exemple d'une demeure de Montréal à présent ruinée [89267-2] proche d'une poterne.

1032 Exemple de trois propriétés comprenant une tour à Semur en 1502 (ADCO, B1335) et six propriétés comprenant une tour qui sont nommées à Montréal en 1496 (ADY, 1J14). Les tours de Montréal, pour certaines nommées (tour derrière le donjon, tour Jean Desgranges, tour Huguenin Martin, tour appelée la Confiante) sont proches du château et de l'église. Au moins une tour du château de Bligny-sur-Ouche est incluse dans une propriété particulière (ADCO, G801). Plusieurs hôtels seigneuriaux du *castrum* de Dijon incluent une tour de défense compris dans l'ancienne enceinte au XIV<sup>e</sup> siècle (RICHARD Jean, « Topographie et histoire de Dijon : le vieux Chastel », dans *MCACO T. 25* (1959-1962), p. 264-267).

1033 ADY G2547, 1404.

1034 Elle a fait l'objet d'une étude archéologique. Il s'agit d'une maison en pierre de grande qualité rebâtie en 1467, appartenant au capitaine-châtelain de Cuisery et tenue en fief (BOURGUIGNON Jean-Paul, « La « Grande Maison » (Cuisery, Saône-et-Loire), une résidence seigneuriale de la fin du Moyen Age », *Chastels et maisons fortes en Bourgogne vol. 1, actes des « Journées de castellologie (1994-1998)*, Cecab, 2001, p. 49-86).

## Chapitre quatre. Le cadre spatial de l'implantation de l'habitat groupé

Les seigneurs ont quelquefois intérêt à dés-unifier la propriété même du château. Les religieux du chapitre cathédral d'Autun, seigneurs et possesseurs au château de Bligny-sur-Ouche ne tiennent que les deux niveaux supérieurs de la « maison du château » : les deux niveaux inférieurs ont été cédés à titre de cens à des particuliers<sup>1035</sup>. Il faut rappeler qu'ils possèdent en totalité au même lieu une maison « en faceon d'une tour ».

Si la mise en place de foires et marchés et l'aménagement d'infrastructures permettent à certaines localités de se hisser au rang de bourg, plusieurs châteaux d'importance n'ont pas attiré suffisamment les hommes<sup>1036</sup>. À Thil, le bourg de Précý prend ses distances avec la forteresse restée proche de l'église collégiale. Il a déjà été question aussi de la petite taille du site de Vergy, jamais totalement développé comme les autres bourgs, faute de place.

### B.2. Habitat et fortifications urbaines

#### *B.2.a. Les enceintes urbaines et les clôtures de villages*

Le fait urbain est intrinsèquement rattaché à la présence d'une enceinte fortifiée, élément symbolique du pouvoir permettant de protéger les habitants retrayants et leurs biens<sup>1037</sup>. Toutes les villes sont dotées d'une enceinte fortifiée, quelquefois précocement (Dijon, Beaune, Flavigny-sur-Ozerain et Noyers avant le XIV<sup>e</sup> siècle). La zone ainsi physiquement définie couvre une large surface, correspondant à la majeure partie de l'espace bâti. Une exception demeure pour le site topographiquement contraint de Semur-en-Auxois, cependant la rivière d'Armançon constitue ici une protection supplémentaire, accentuée par la fortification des ponts qui la franchissent.

La rivière de Seine est avantageusement mise à profit dans les fortifications de Châtillon-sur-Seine, tout comme la Saône à Auxonne et Saint-Jean-de-Losne. Le dispositif défensif est généralement assez évolué pour ces « bonnes villes fermées » dont font état les « recherches de feux » des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles : l'enceinte principale admet des boulevards au niveau des portes et des

---

1035 ADCO G827, 1542.

1036 Exemple des château de Marigny-sur-Ouche et Rochefort (commune d'Asnières-en-Montagne) qui n'ont constitué au mieux que de minuscules hameaux (CHAUME Maurice, *Les origines du duché de Bourgogne*, Dijon, librairie E. Rebourseau, 1925, p. 486). Voir aussi : MOUILLEBOUCHE Hervé, 1999, « Les peuplements castraux en Côte-d'Or », dans *MCACO T. 37 (1993-1996)*, Dijon, 1999, p. 224-227.

1037 La ville de Talant constitue le lieu de refuge de 700 à 800 personnes lors de la crise en 1438 (PEPKE-DURIX Hannelore, *Les contacts entre la ville et la campagne aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles*, thèse de doctorat en histoire sous la direction de Jean Richard, Dijon, Université de Bourgogne, 1997, p. 65).

## Chapitre quatre. Le cadre spatial de l'implantation de l'habitat groupé

clôtures légères percées de barrières au niveau des routes encerclent tout ou partie des faubourgs. Au début du XVI<sup>e</sup> siècle les bastions font leur apparition dans les principales places fortes urbaines (Dijon, Beaune, Auxonne).

Le phénomène de castralisation touche un bon nombre de bourgs dès la période médiévale. Si presque toutes les villes comptent une surface d'au moins 10 ha à l'intérieur de l'enceinte<sup>1038</sup>, les bourgs fortifiés sont de dimensions souvent plus restreintes<sup>1039</sup> et n'admettent pas systématiquement d'aménagements conséquents telles que des tours. La surface de la zone fortifiée est proportionnelle à l'importance de l'agglomération, même s'il peut s'y trouver beaucoup de terrains libres<sup>1040</sup>. Certains sites ont été dotés de plusieurs enceintes successives dès l'époque médiévale qui se devinent encore à la lecture des plans (Salives, Montbard, Montréal, Arnay-le-Duc). Des enceintes de bourgs très réduites qui englobent l'église avec un nombre limité d'habitations autour pourraient aussi correspondre à d'anciens cercles de paix<sup>1041</sup> (exemple à Arnay-le-Duc, Aignay-le-Duc et Villaines-en-Duesmois), preuve s'il en est que le château et la halle ne sont pas les seuls éléments à polariser l'implantation de l'habitat. Citons aussi de rares enceintes médiévales avérées (Cerilly<sup>1042</sup>, Menades<sup>1043</sup>, Nuits-sous-Ravières<sup>1044</sup>, Pontaubert<sup>1045</sup> et Sermizelles<sup>1046</sup>) ou suspectées (Coulmier-le-Sec, Aisey-le-Duc et Vanvey) en contexte de village. Il peut éventuellement s'agir en partie de clôture en palis et levées de terre installé dans l'alignement de l'extrémité des meix.

---

1038 Environ 96 ha à Dijon (sans compter les bastions), environ 32 ha à Beaune (sans les bastions), Auxonne (environ 23 ha), Châtillon-sur-Seine (environ 20 ha), Flavigny (12 ha) et 10 hectares pour Semur, Mirebeau et Noyers. Les villes de Talant et Nuits-Saint-Georges comptent respectivement 9 ha et 6 ha intra-muros.

1039 En moyenne deux à quatre hectares.

1040 C'est le cas à Dijon au XIII<sup>e</sup> où des jardins, vergers, et même des vignes sont recensés intra muros (SAINT-DENIS Alain, « Les villes de Bourgogne au Moyen-Age classique (XI<sup>e</sup>-début XIV<sup>e</sup> siècle) », dans collectif, *La civilisation urbaine en Bourgogne, AB*, T. 71, Dijon, Annales de Bourgogne, 2000, p. 19). Cet espace libre ne doit pas forcément être considéré comme une zone dont l'urbanisation n'est que retardée : elle peut avoir son utilité propre comme le démontre les recherches de François Blary en Champagne BLARY François, « Le sens du vide urbain dans les villes de Champagne au Moyen Age (XII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle) », dans JOURNOT Florence (dir.), *Pour une archéologie indisciplinée : réflexions croisées autour de Joëlle Burnouf*, DrémilèLafage, Éditions Mergoïl, 2018, 369 p. 211-220).

1041 Voir à ce sujet : MOUILLEBOUCHE Hervé, « Cercles de paix, cimetières et châteaux en Bourgogne », CORBET Patrick, LUSSE Jackie (dir.), *Ex animo, mélanges d'histoire médiévale offerts à Michel Bur*, Langres, Dominique Guéniot, 2009, p. 73-138.

1042 ADCO E2308, 12 février 1550 une place en maisière « pres la porte par ou len va a poinsson tenant dune part aux murailles et fermete de ladictte ville de cerilly »

1043 ADY E1/462 « cest la declaration de ce que les habitans de Menades veullent et entendent faire pour leurs fermete et clotture », 1544.

1044 Les co-seigneurs donnent la permission de clore et fermer de murs le village en 1544 (GUERARD François-Marie, « Précis sur le bourg de Nuis-près-Ravières ou sur-Armançon », dans *Annuaire statistique du département de l'Yonne, année 1847*, Auxerre, Reboul, 1847, p. 201).

1045 François 1er permet aux habitants de fortifier leur bourg en 1542 (A.N. JJ 256, n°161, fol. 56 v.).

1046 François 1er permet aux habitants de fortifier leur bourg en 1531 (A.N. V5, 1048).

## Chapitre quatre. Le cadre spatial de l'implantation de l'habitat groupé

La topographie des sites de hauteur tels que Mont-Saint-Jean, Montréal et Châteauneuf tend à favoriser l'efficacité de l'enceinte défensive. Plusieurs bourgs qui ne bénéficient pas d'une telle protection naturelle ne sont que rarement enclos avant la fin du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>1047</sup>. Les bourgs d'origine castrale de Fontaines-lès-Dijon, Mâlain et Précý-sous-Thil n'ont même peut-être jamais été fortifiés.

### *B.2.b. Les habitations proches de l'enceinte et dans les faubourgs*

En évoquant l'état des constructions, je rappelais les destructions inhérentes à l'aménagement initial d'une ligne de rempart, mais aussi celles qui surviennent ponctuellement pour les constructions des faubourgs peu avant ou à l'occasion du siège mené par une armée ennemie. Les implications d'un tel programme d'équipement sont conséquentes sur l'ensemble de l'organisation spatiale : l'habitat se réorganise en fonction.

Plus encore que l'habitat groupé des faubourgs, les constructions isolées placées au-devant de l'enceinte urbaine posent problème pour assurer la défense de la ville. Ces édifices peuvent gêner le contrôle visuel des environs mais surtout, l'ennemi peut tirer profit de ceux qui sont en hauteur en cas de siège. C'est la raison pour laquelle une maison de Saulx-le-Duc est abattue en 1463 : le capitaine et les gens d'armes juge que « les ennemis par le moyen dicelle pourroient porter dommaige et entreprendre sur ladite forteresse »<sup>1048</sup>. À Châtillon, la municipalité fait le choix de conserver un édifice appelé la maison du Petit Bourdeaul, placée en dehors de l'enceinte de la ville au lieu-dit derrière les Craiz. Probablement isolée, cette maison est donnée en 1544 en bail à cens à un particulier contre sa promesse de pourvoir aux travaux de réparation nécessaires<sup>1049</sup>. Considérant sa position stratégique, le propriétaire est contraint de rendre la maison accessible « de jour et nuyt » en cas « demynent peril de guerre » en particulier pour y faire le guet. Le contrat indique aussi qu'il promet d'abandonner ses droits sur l'édifice en cas de nécessité.

Les fortifications urbaines les plus abouties se trouvent associées à un passage libre les bordant sur leur face intérieure, y facilitant l'accès. Ces ruelles sont identifiées pour les enceintes

---

1047 Citons ainsi Baigneux-les-Juifs, Chanceaux, enclos comme de nombreux villages en particulier à l'ouest du bailliage de la Montagne au moment de la guerre de la Ligue en Bourgogne (DROUOT Henri, « Les fortifications de villages », dans *Annales de Bourgogne T. XIII (1940)*, Dijon, L. Venot, 1940, p. 83-86). Le site de Fleurey-sur-Ouche a peut-être été fortifié plus tôt dans le siècle d'après le résultat des dernières découvertes archéologiques (PERTUISOT Gaëlle, à paraître).

1048 ADCO B1330. Les pierres ont été réutilisées pour renforcer la forteresse.

1049 AM Châtillon-sur-Seine, GG82 (1544).

Chapitre quatre. Le cadre spatial de l'implantation de l'habitat groupé médiévales de plusieurs villes : Dijon et Beaune, mais aussi pour une partie des villes de Châtillon-sur-Seine, Avallon et Flavigny<sup>1050</sup>. La généralisation ou l'élargissement de ces ruelles est un phénomène progressif. En 1361 la ville de Dijon saisit une partie du meix appartenant à l'abbaye de la Buissière et dépendant de leur maison (rue du Pautet, au lieu-dit Rouelote) afin de faire un chemin « pour aller et venir au tour des murs de ladite ville »<sup>1051</sup>. La réquisition de place et la destruction d'habitation dans ce cadre se poursuit jusqu'à la période moderne<sup>1052</sup>.

### B.2.c. Habiter contre le mur d'enceinte

Dans la majorité des cas, l'enceinte urbaine ou en contexte de bourg est bordée par des terrains particuliers. L'accès à la muraille et au chemin de ronde qui peut y être associé est rendu possible par plusieurs ruelles perpendiculaires à la ligne de fortifications<sup>1053</sup>. Un passage directement implanté sur les murs, indépendamment des constructions adjacentes, peut aussi être mis en place.

Prenons le cas du bourg de Semur-en-Auxois. La datation dendrochronologique de la charpente de la porte Guillier<sup>1054</sup> et les mentions d'archives attestent de la mise en fortification du bourg par une enceinte maçonnée dans les deuxièmes et troisième quart du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>1055</sup>. L'enceinte est probablement financée en partie par les habitants<sup>1056</sup>, ce qui explique que leur demeure se positionne tout contre. Il est d'ailleurs possible que l'enceinte corresponde à une série de murs de demeures accolées, alors nécessairement bâties ou rebâties au moment de son aménagement, suivant un principe observé à Saint-Emilion pour une chronologie plus ancienne (fin du XII<sup>e</sup> – début du XIII<sup>e</sup> siècles)<sup>1057</sup>. Ainsi, plusieurs constructions de la partie nord de la rue du

---

1050 Les ruelles bordent la portion des remparts au nord et à l'est : il peut s'agir d'un réaménagement souhaité, qui n'aurait pas concerné la portion d'enceinte ancienne à l'ouest.

1051 ADCO 12H124. La pierre pour la construction des murs de la ville (il est question de 40 toises de murs) sont prises dans le cimetière des Juifs situé derrière la maison des religieux. En contrepartie, la mairie cède une place à bâtir à l'abbaye entre la maison des religieux et les murs de l'ancien *castrum*.

1052 Une petite maison citée à Beaune en 1544 près de la grosse tour de la Bretonnière (intra muros) sera par la suite englobée dans les remparts, probablement par élargissement du chemin d'accès aux murailles au moment de l'aménagement du bastion (ADCO 12H223).

1053 Ces ruelles ont donné leur nom aux quartiers des « Ruelles » de Châtillon-sur-Seine et Flavigny-sur-Ozerain.

1054 LOCATELLI Christine, POUSET Didier, « Les bois ouvrés de la tour Lourdeault et de la porte Guillier de Semur-en-Auxois : de l'abattage à la mise en place », dans *BSSS T. 118 (2010)*, Semur, p. 235-242.

1055 BENET Jérôme, « Semur-en-Auxois au XV<sup>e</sup> siècle : le paysage urbain d'une « bonne ville » du duché de Bourgogne sous les Valois » dans *BSSS, T. 118*, Semur-en-Auxois, Imprimerie Bordot, 2011, p. 49.

1056 C'est le cas à Noyers, d'après la charte d'affranchissement de 1231 (REBOURS Christine, *Noyers et sa châtelainie au XV<sup>e</sup> siècle, maîtrise en histoire*, Dijon, Université de Bourgogne, 1988, p. 89).

1057 SOUNY David, MARIN Agnès, GARRIGOU-GRANDCHAMP Pierre, BOUTOULLE Frédéric, *Saint-Emilion : une ville et son habitat médiéval (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, Saint-Emilion, Lieux-Dits, 2016, 324 p.

## Chapitre quatre. Le cadre spatial de l'implantation de l'habitat groupé

Renaudot sont à placer chronologiquement au XV<sup>e</sup> siècle : la maison du Gouverneur [21603-59], présente des murs très épais du côté nord (1,76 m au premier étage) et une portion du chemin de ronde au troisième étage<sup>1058</sup>. Il y a bien entendu les contraintes afférentes à cette situation : l'obligation d'entretenir la portion d'enceinte comprise dans la propriété de ces semurois, en garantir l'accès pour contrôler cet entretien, mais aussi y pratiquer le guet et la défense de la ville quand la situation l'exige<sup>1059</sup>. Le percement d'ouvertures dans les murs d'épaisseur conséquente est certainement réglementé en termes de dimensions, au moins pour les étages inférieurs : ce doit être des jours peu larges comme il en existe un exemple sur la face nord de l'enceinte.

Dans les bourgs de hauteur de Châteauneuf et Mont-Saint-Jean, la partie arrière de certaines demeures s'inscrit dans l'axe de la clôture. Dans ces cas précis, cette clôture, correspondant probablement à un haut mur de soutènement, ne constitue d'ailleurs qu'un complément de la défense offerte naturellement par la topographie. Indiquons à ce propos que ce mur de clôture présente une épaisseur de 1,36 m au niveau de la cave de Mont-Saint-Jean [21441-15]).

Dans plusieurs cas, le caractère fortifié est garanti sur le long terme par l'alignement continu de hautes façades contre la clôture, seulement interrompues par des portes. Le quartier canonial qui prend place au sein de l'ancien *castrum* de Beaune est ainsi séparé du reste de la ville par cette disposition. Dans le même ordre d'idée, une file de construction s'appuie contre la clôture de l'abbaye Saint-Pierre à Flavigny (rue du Bourg, rue Mirabeau, rue de la Suerie). Les clôtures de bourg d'origine médiévale de Nolay et de Villaines-en-Duesmois<sup>1060</sup> se matérialisent avant tout par cette ligne de construction domestique : leur installation est réfléchiée dans une zone distinctement délimitée mais tout porte à croire qu'elles ne remplacent pas une enceinte maçonnée. Par facilité, des bâtiments déjà présents peuvent être intégrés dans un système de fortification nouvellement mis en place, à condition que l'orientation de leur façade soit cohérente. Il a été prouvé par l'observation des relations stratigraphiques que la porte du Val est érigée quelques années après la maison dite des Baillis sur laquelle elle s'appuie<sup>1061</sup>. La forme de cette grande demeure du milieu du XIII<sup>e</sup> siècle

---

1058 Ces éléments s'apprécient sur les plans levés en 1770 à l'occasion de la reconstruction de la maison voisine au nord (Collection particulière J.-A. Proisy).

1059 La charte de franchise de Talant de 1214 stipule que les habitants ont la charge de la défense de la muraille. La municipalité de Châtillon-sur-Seine accorde en 1549 plusieurs grands emplacements à l'endroit de la Fontaine aux Juifs près de la rue des Ponts à condition que les repreneurs entretiennent les pans de murailles contre lesquels ils s'appuient et qu'ils laissent l'accès libre à cette muraille en temps de guerre (AM Châtillon-sur-Seine, non coté).

1060 La maison [21685-8] de ce site en constitue un exemple.

1061 HONTCHARENKO Vanessa, *Flavigny-sur-Ozerain (21), Maison des baillis, Rapport d'étude archéologique*, Service régional de l'Archéologie de la DRAC Bourgogne et Centre d'études médiévales d'Auxerre, 2009, 76 p.

## Chapitre quatre. Le cadre spatial de l'implantation de l'habitat groupé

dont la façade pignon se place dans l'axe de l'enceinte conditionne donc le réaménagement d'un accès préexistant dans la ville.

Il en est de même, dans une chronologie moins avancée, pour les demeures médiévales [21530-4] et [21530-15] antérieures à la clôture du bourg de Rougemont (XVI<sup>e</sup> siècle probablement) mais aussi pour le pignon d'une maison de Vitteaux [21710-5] contre lequel se trouve aménagé un contre-mur et un espace pour le guet, à proximité de la porte qui enjambe le ruisseau, lorsque l'enceinte est installée vers le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle (**fig. 47**).

Lorsque le tissu bâti est plutôt lâche au sein même de l'enceinte fortifiée, les terrains placés entre l'habitat et la ligne de défense peuvent être occupés par de simples jardins formant les dépendances de l'habitat. Cela s'observe en particulier à Flavigny-sur-Ozerain pour les portions orientale et septentrionale de l'enceinte, avec notamment un chemin de ronde aménagé entre les jardins et les murs de fortification (**fig. 48**). La densification du bâti peut amener à utiliser ces terrains comme supports de nouvelles constructions. La demeure [21617-13] de Talant (XVI<sup>e</sup> siècle), plaquée contre l'enceinte urbaine du XIII<sup>e</sup> siècle, illustre cette démarche. Les emplacements non bâtis séparent aussi les demeures des remparts dans les sites de Noyers, Nuits-Saint-Georges, Chaumont (dépendant de Châtillon-sur-Seine), Saint-Jean-de-Losne, Mirebeau, Moutiers-Saint-Jean et Rougemont. Le caractère non bâti de ces terrains, rendant l'enceinte accessible pour assurer la défense de l'agglomération, a peut-être pu être imposé aux propriétaires<sup>1062</sup>.

Les constructions investissent les fossés dès lors que la ligne de rempart perd son caractère défensif. L'hôtel urbain de l'abbaye de Maizières à Beaune [21054-11] et le bâtiment dit la Cave du Chapitre [21054-69] s'implantent aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles au devant et contre l'ancien mur du *castrum*, que l'on peut observer dans les caves. Les demeures médiévales [21054-59], [21054-60] et [21054-61] de Beaune s'installent dans les siècles suivants sur les ruines de ce même mur, leur position permettant de constituer la fermeture du quartier canonial de Beaune. La réappropriation des espaces d'anciens fossés disponibles intervient aussi à Dijon pour la fin du Moyen Âge : la position de l'hôtel Travaillet [21231-25], de l'hôtel de Samerey [21231-63] et d'une maison place Saint-Michel [21231-72] en attestent.

<sup>1062</sup>

En 1541, Jehan Gentil l'aîné a l'autorisation de la mairie de Dijon d'enlever la terre qui avait été mise au long de sa maison pour contrebuter le mur de l'enceinte et faciliter son accès étant donné que cette terre a pourri la façade pignon de sa maison (ADCO BII 353/1).

*B.2.d. Habitat et porte de ville*

En contexte urbain, les portes de ville les plus importantes prennent la forme de tours-portes<sup>1063</sup>. La tour de l'Orle d'Or à Semur (anciennement tour Lourdeaul), composante essentielle du donjon ducal bâti au XIII<sup>e</sup> siècle, en est un exemple de choix. Propriété de la ville dans la majorité des cas, la tour-porte est de par sa position et sa fonction (les taxes comme l'octroi sont prélevés à cet endroit) l'édifice tout désigné pour accueillir les maisons de ville dans les étages supérieurs. Cette fonction est effective dès le XV<sup>e</sup> siècle pour la porte Guillier-Sauvigny de Semur<sup>1064</sup> et la porte de l'Horloge à Avallon. La forte exposition de ces logements permet aux occupants de manifester leur notoriété<sup>1065</sup>. Dotées d'au moins trois niveaux habitables, ces tours-portes peuvent aussi servir au stockage de matériel municipal (éventuellement lié à la défense de la ville) et sont pour certaines louées à des particuliers.

La maison de la porterie de la porte de la rue de Chaumont à Châtillon-sur-Seine, bien qu'appartenant à des particuliers au début du XVI<sup>e</sup> siècle contient une petite chambre haute « du couste devers les vinnes » qui peut toujours potentiellement être utilisée par les portiers pour faire le guet au besoin<sup>1066</sup>. La ville de Châtillon délaisse en bail à cens en 1544 à des particuliers des chambres situées dans les tours-portes<sup>1067</sup>. Nicolas le Reul dit de Villiers, cordonnier de profession, récupère ainsi une chambre basse nommée la Porterie entre les ponts au Poisson. Il est tenu d'enduire les murs aux endroits qui peuvent potentiellement servir à l'aspect défensif des portes et aux affaires de la ville. Les chambres cédées par la ville dans les portes de Roiche et des Cordeliers sont respectivement prises en cens par un marchand et un cordonnier. Elles désignent toute la partie supérieure de l'édifice comprenant un seul étage jusqu'au toit. Un emplacement large de six pieds (1,95 m) au rez-de-chaussée entre les deux portes du passage est évoqué pour la porte de Roiche. L'entretien de la porte est clairement stipulé dans le contrat. Les propriétaires doivent laisser au besoin les clefs aux échevins voire restituer la propriété si la situation l'oblige<sup>1068</sup>. À la porte des

---

1063 Les villes comptent en moyenne de trois à quatre portes principales (sans compter les poternes) susceptibles d'être associées à une tour habitable.

1064 Surnommée la porte « maistre Guy Guilliere » en 1411 car cet important notable de la ville, juriste de profession, y résidait depuis 1382 (AC Semur CC33).

1065 LEGUIL Matthieu, « Maisons, hostels, meix. Les résidences des élites locales en Auxois à la fin du Moyen Age », *Revue historique* n°675, 2015/3, p. 636.

1066 ADCO E2302, 1519.

1067 AM Châtillon-sur-Seine, CC92.

1068 Il est alors remboursé des travaux effectués.

## Chapitre quatre. Le cadre spatial de l'implantation de l'habitat groupé

cordeliers, le propriétaire est tenu de faire une ouverture dans la chambre pour faciliter le passage et de faire par lui-même le guet sur la muraille de la ville lorsque cela s'avère nécessaire.

Le système de double-porte ou de boulevard<sup>1069</sup>, dont il ne reste que peu de vestiges en place, est un aménagement commun au-devant des portes de ville à partir du XV<sup>e</sup> siècle. Celui qui est en cours d'aménagement devant la fausse porte du château de Vitteaux en 1473 ne peut assurément pas être le support de constructions : il ne constitue physiquement qu'un simple passage. La question se pose pour le cas de villes. L'espace peut avantageusement accueillir un corps de garde, à moins qu'il ne se place directement sous la tour-porte ou auprès de la porte placée en avancée. À Châtillon, l'espace dégagé pour mettre en place le boulevard devant la porte au Poisson, à l'emplacement du pont, permet la construction d'habitations dont la municipalité tire profit à partir des années 1540 (voir *infra*). La série de constructions en pan de bois appuyées contre les murs du boulevard du XV<sup>e</sup> siècle conservé de la porte Sauvigny à Semur pourrait de même avoir une origine médiévale ou certainement remplacer des constructions plus anciennes. Les surfaces disponibles pour le système des doubles-portes sont assez restreintes, mais accueillent aussi certainement des places délaissées contre un cens ou mises en location, que ce soit à l'époque médiévale ou plus tard<sup>1070</sup>.

Il va sans dire que les maisons particulières peuvent à défaut prendre appui contre la porte, suivant des modalités similaires à l'appui pris contre les remparts<sup>1071</sup>. La maison dite des Gouverneurs à Semur ([21603-59], élévation du XV<sup>e</sup> siècle) prend ainsi directement appui contre la porte Guillier (datée vers 1329<sup>1072</sup>) : elle contraint même au bouchement d'une fenêtre du dernier étage de cette tour-porte. La porte fortifiée peut même constituer un accès privilégié à une demeure attenante : c'est le cas pour la Maison de Cluny accessible par l'escalier en vis de la porte Auxerroise à Avallon d'après les comtes de la ville de l'année 1457<sup>1073</sup>.

---

1069 Nommés « belovhard », « porterie » ou « contre-porte » dans les textes.

1070 A Flavigny, les deux systèmes de contre-portes à la porte du Val et à la porte du Bourg accueillent chacun à partir de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle une boutique associée à une tour (AM Flavigny-sur-Ozerain DD1 et ADCO, 6H48).

1071 Un apprentis de maison prend appui contre la porte de Vannoise à Noyers d'après le terrier de 1484 (ADCO B1271).

1072 LOCATELLI Christine, POUSSET Didier, « Les bois ouvrés de la tour Lourdeault et de la porte Guillier de Semur-en-Auxois : de l'abattage à la mise en place », dans *BSSS T. 118 (2010)*, Semur, p. 235-242.

<sup>1073</sup> BAUDOIN M., « Histoire topographique et archéologique des rues, quartiers et écarts d'Avallon », dans *Mémoires de la Société d'études d'Avallon, 9<sup>e</sup> année (1867)*, Avallon, Imprimerie Emile Odobé, 1868, p. 15.

Chapitre quatre. Le cadre spatial de l'implantation de l'habitat groupé  
B.2.e. Habiter une tour comprise dans le système défensif

Lorsqu'une ruelle sépare physiquement les propriétés des remparts, les tours ponctuant l'enceinte urbaine sont exclusivement tenues par le pouvoir en place qui les utilise comme bon lui semble. Il n'y a ainsi pas d'attestation d'utilisation des tours des remparts de la fin du Moyen Âge de Dijon et Beaune ni pour celles de Flavigny<sup>1074</sup>.

A l'opposé, la jouissance des tours par des particuliers est favorisée pour bien d'autres sites, par leur rapprochement physique avec les habitations ou leurs dépendances. La majorité des tours sont ainsi attribuées assez tôt voire dès l'origine aux habitants contre redevance. Leur utilisation favorise ainsi leur entretien sur le long terme, mais entraîne d'inévitables gênes pour assurer leur rôle d'origine. Elles sont ainsi aménagées en habitation, ou servent de bâtiments annexes<sup>1075</sup>, dans la dépendance éventuelle de jardins proches. Cette situation pluri-centenaire marque encore les nombreuses tours conservées dans les sites de Semur et Noyers.

Une des tours de Semur comprises dans le quartier du chastel est délivrée en 1416 à un drapier contre un cens de deux sols envers le duc<sup>1076</sup>. Pour jouir de cette tour en forme de « demi ront », le reteneur est obligé d'aménager l'étage en logement dans le délai de cinq années, ce qui garantit sa conservation sur le long terme. Comme pour d'autres structures de défenses, il est tenu aussi de garantir l'accès aux créneaux mais aussi au long des murs entre sa maison et la tour « en temps de doute ». Une autre tour semuroise indiquée comme ruinée en 1440 est délaissée en bail à cens avec l'obligation de la mettre en bon état, de la maisonner (aménager en logement) mais aussi de la couvrir de tuilles dans le délai de trois ans<sup>1077</sup>. La contrainte d'accessibilité en cas de besoin pour la défense est encore précisée. Pour la tour Chamsson à Châtillon-sur-Seine, cédée en bail à cens en 1544, en plus de l'accès garanti pour le guet, le reteneur accepte de céder son bien contre paiement des réparations qu'il a pu effectuer en cas de besoin<sup>1078</sup>.

---

1074 En l'occurrence, aucune mention d'utilisation des tours comme habitation n'apparaît dans les nombreux documents consultés.

1075 Une tour dijonnaise sert d'entrepôt à une grande quantité de pots en terre (PIPONNIER Françoise, « Dénominations et fonctions des espaces dans l'habitation Dijonnaise (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle) », dans Danièle ALEXANDRE-BIDON, Françoise PIPONNIER, Jean-Michel POISSON (dir.), *Cadre de vie et manières d'habiter (XII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles)*, Actes du VIII<sup>e</sup> congrès international d'archéologie médiévale à Paris les 11-13 octobre 2001, Caen, Publications du CRAHM, 2006, p. 115).

1076 ADCO B1337, 1416.

1077 ADCO B1337, vers 1400.

1078 AM CHATILLON GG82, Bail à cens (1544).

## Chapitre quatre. Le cadre spatial de l'implantation de l'habitat groupé

Le terrier de Semur de 1502 fait état de trois tours laissées à titre de cens à des particuliers au début du XV<sup>e</sup> siècle contre une redevance envers le duc<sup>1079</sup>. Cependant, ces tours ont été réquisitionnées quelques temps après pour assurer la défense du château. L'une d'elle, proche de la porte du Chastel, est sans toiture et sert avec la maison voisine de « porterie » pour la garnison depuis la prise de Semur par les troupes du roi en 1478.

De nombreux particuliers sont propriétaires des tours de l'enceinte urbaine de Noyers. Le terrier de 1484 fait état d'une quinzaine de ces tours qui doivent une redevance (le cens) au roi<sup>1080</sup>. Lorsqu'elles ne sont pas considérées seules - ce qui suggère un accès spécifique -, les tours sont placées à l'arrière de jardins, ou moins fréquemment derrière une grange, un appentis ou une cour. La mention de « demie tour » dans la dépendance de la cure, indique que leur division est possible.

Seulement, une partie des tours n'est pas citée dans les documents consultés. Ainsi, nous ne connaissons qu'une unique mention d'appropriation de tour pour le site de Talant : elle est associée à un meix dans la rue des Loquereaux<sup>1081</sup>. Il faut en conclure que les autres tours restent utilisées par l'autorité urbaine ou qu'elles sont possédées par des particuliers, éventuellement nobles, sans charges envers le seigneur<sup>1082</sup>.

A Châtillon, la municipalité fait le choix de mettre en location des tours ou portions de tours pour la durée de neuf années. Cela concerne deux tours en 1549 et 1551, positionnées sur les murailles ouest (entre les portes de Roche et des Cordeliers) et nord (porte Myotte). Par ce moyen, l'entretien des tours – condition distinctement précisée – est assuré mais la ville garde au final la mainmise sur leur potentiel usage défensif. Un emploi comme atelier ou espace de stockage est envisageable pour ces tours louées : l'une d'elle est investie par un pigneur-cardeur. Plusieurs tours sont également occupées par le biais de mises en location à Avallon en 1494<sup>1083</sup>.

Outre les tours, d'autres aménagements défensifs du rempart peuvent être délaissés au profit de particuliers. La place qui intègre l'échafaud nommé le Chauffault Bauldin, installé auprès de la

---

1079 ADCO B1335, 1502. Les redevances (cens) étaient minimales au XV<sup>e</sup> siècle, de l'ordre de un à deux sols (ADCO B1337).

1080 ADCO B1271, 1484. L'une d'elle est surnommée la Forge, déterminant probablement son usage. Les redevances concernant les tours, comme elles sont considérées seules, sont de l'ordre de 12 deniers.

1081 ADCO B1352, Talant 1435.

1082 Ce devait être par exemple le cas des tours du quartier du bourg à Semur.

<sup>1083</sup> PETIT Ernest, *Avallon et l'Avallonnais : étude historique*, Auxerre, Gallot, 1890, 468 p.

## Chapitre quatre. Le cadre spatial de l'implantation de l'habitat groupé

porte de Roiche à Châtillon, est cédée en 1544 à un cordonnier<sup>1084</sup>. Sa largeur (7 pieds, soit 2,28 m) suggère l'utilisation comme espace de stockage.

Notons que la connaissance matérielle des aménagements domestiques dans les tours de remparts est assez maigre<sup>1085</sup>. Les observations de terrain dans le cadre de la thèse n'ont pas permis d'en reconnaître de nouveaux.

### B.3. Autres situations particulières

#### *B.3.a. Habiter sur un pont*

Les ponts forment les points de franchissement privilégiés à l'endroit des principales agglomérations traversées par des rivières et positionnées sur des routes fréquentées : la Seine et l'Ouche sont franchies respectivement à Châtillon-sur-Seine et à Fleurey-sur-Ouche. La Saône est la principale voie navigable sollicitée. Les agglomérations majeures qui s'implantent sur sa rive servent à la fois de ports de marchandises, de lieux de franchissement, mais aussi de zones de péages. Citons ainsi Pontailler et Saint-Jean-de-Losne dont les agglomérations se développent sur les deux rives ou Auxonne qui accueille un pont très emprunté à partir du XIII<sup>e</sup> siècle pour relier Dijon à Dole<sup>1086</sup>.

Les ponts de dimensions restreintes qui enjambent des cours d'eau peu larges peuvent être couverts de constructions sans trop de contraintes. Le Suzon à Dijon et la Bouzaize à Beaune sont associés à de nombreux ponts dont certains sont couverts de constructions<sup>1087</sup>. Ces aménagements

---

1084 AM Châtillon-sur-Seine GG82 (1544).

<sup>1085</sup> Fabrice Cayot a pu reconnaître quelques cheminées et fenêtres médiévales dans des tours de Noyers (CAYOT Fabrice, *Noyers : le plus bel chastel du royaume. I étude archéologique et historique*, Chagny, Centre de castellologie de Bourgogne, 2013, 387 p). Par ailleurs, Joseph Garnier et Eugène Fyot évoquent la tour du Petit Saint-Bénigne à Dijon.

1086 RICHARD Jean, « Passages de Saône aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles », dans *Annales de Bourgogne*, XXII, 1950, Dijon, p. 268.

1087 La ville fait construire quatre petites maisons qu'elle loue sur le pont situé rue Musette à Dijon (PEPKE-DURIX Hannelore, *Les contacts ente la ville et la campagne aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, thèse de doctorat en histoire sous la direction de Jean Richard*, Dijon, Université de Bourgogne, 1997, p. 42).

A Beaune, la municipalité perçoit des cens sur au moins deux maisons sur le pont aux Chevres en 1526 (AM Beaune carton 46 cote 50).

## Chapitre quatre. Le cadre spatial de l'implantation de l'habitat groupé

préfigurent le couvremment progressif de ces cours d'eau urbains, engagé à partir de la fin du Moyen Âge.

Les ponts de rivière, points de passage stratégiques surveillés, font l'objet d'une attention particulière. En contexte urbain, ils sont avantageusement intégrés dans la ligne de fortification, considérant que la rivière forme une défense naturelle. La fréquentation et la situation du pont Dieu (actuel pont des Minimes) à Semur amène à l'intégrer dans le système de fortifications avancées : la porte aux Clercs prend appuie dessus<sup>1088</sup>.

Il en est de même pour les portes du pont au Poisson et la porte Myotte à Châtillon-sur-Seine, permettant d'accéder respectivement depuis l'îlot compris entre deux bras de la Seine aux quartiers du Bourg et de Chaumont. Le dessin de 1570 laisse à penser que ces portes sont situées un peu en retrait du pont qu'elles protègent. Les habitations de la rue des Ponts qui relie à la fois les deux ponts, et par extension les deux portes, sont bien visibles sur ce même dessin<sup>1089</sup>. En revanche, les constructions sur le pont au Poisson (celui de gauche) n'apparaissent pas distinctement probablement à cause des contraintes de la représentation graphique en vue semi-cavalière<sup>1090</sup>. Néanmoins, une série de document provenant des archives communales de Châtillon-sur-Seine (cote GG82) atteste de la délivrance par les échevins de la ville, entre 1541 et 1543, de plusieurs places communes sur et auprès du pont au Poisson et de la porte qui le borde, nommée aussi la tour Drouyn. Les précisions fournies quant à la localisation de ces emplacements permettent de restituer un système de porterie (désigné de manière globale par le nom de Porte des Ponts) avec boulevard constitué de deux portes : une contre le pont, au bout du boulevard, et l'autre plus en retrait (et assurément plus ancienne). En l'occurrence, une place<sup>1091</sup> est laissée à un maréchal contre un cens de deux francs par an dans le boulevard (ce qui témoigne probablement de son aménagement récent)<sup>1092</sup> : le reteneur devra d'ailleurs faire sa maison contre une « grosse muraille tirant devers la butte des Arbaletriers ». Le contrat l'oblige à réaliser dans l'espace de deux ans des aménagements importants qui résultent de cette position particulière : le démontage et remontage d'une canonnière installée dans la « grosse muraille » à l'endroit du mur de deux pieds et demi (81 cm) d'épaisseur qu'il devra bâtir derrière sa place et le voûtement d'un ruisseau où passe les « immondices » de la

---

1088 BENET Jérôme, « Semur-en-Auxois au XV<sup>e</sup> siècle : le paysage urbain d'une « bonne ville » du duché de Bourgogne sous les Valois », dans *BSSS T. 118*, Semur-en-Auxois, Imprimerie Bordot, 2011, p. 85.

1089 Elle n'apparaissent en revanche pas sur la restitution formulée par Dominique Masson pour la même année 1570, ce qui semble être un oubli.

1090 En revanche, plusieurs constructions occupent une partie des deux ponts sur le plan du cadastre dit napoléonien.

1091 Cette place de 14 pieds (4,55 m) de long et de large est positionnée « devers le Perthuyz au Loup ».

1092 Le lotissement des places contre les murs des boulevards urbains est probablement une pratique courante lorsque la place le permet.

#### Chapitre quatre. Le cadre spatial de l'implantation de l'habitat groupé

ville sur cinq pieds (1,63 m) de large et quatre pieds (1,3 m) de haut. La place voisine, laissée à un bourrelier, comprend aussi une chambre dans la tour-porte et doit également être voûtée de la même manière pour l'espace pris au-dessus du ruisseau. Le reteneur a aussi l'obligation de faire un arc au rez-de-chaussée de la tour pour y installer son « ouvroir »<sup>1093</sup>. Un autre est tenu d'aménager un étage à sa maison afin que le niveau de rez-de-chaussée, à élever de 10 pieds (3,25 m) au-dessus du fossé voûté, serve pour le tir des arbalétriers<sup>1094</sup>. Enfin, la femme d'un boucher est tenue de faire une maison mais aussi une boutique (ouvreur) dans l'emplacement qui lui est attribué « entre les deux arcz de la porterie des Pontz ». Pour gagner un peu de surface pour la construction à venir, elle doit construire un arc de décharge ou niche contre la tour de la porte de huit à neuf pieds de hauteur (environ 2,6 à 2,9 m) pour un pied (0,32 m) d'épaisseur dans le mur.

Les autres emplacements cités sont véritablement situés sur le pont au Poisson : c'est le cas de deux places « hors le boulevard » de la porte, acensées en 1541. Ces deux places sont d'inégales dimensions (et d'inégales redevances en conséquence)<sup>1095</sup> mais doivent toutes deux accueillir un édifice dans le délai de deux ans. Elles pourront s'étendre en partie au-dessus de la rivière seulement si cela ne porte pas préjudice à la communauté. La deuxième place commune est localisée sur la deuxième arche (« arvot » dans le texte) du pont et s'appuie contre la porte (en conséquence certainement placée sur la première arche du pont) alors que la première est certainement placée de manière latérale au pont. Une autre place positionnée sur le pont au Poisson est arrentée en 1543 à un pâtissier, sans d'avantages de précisions.

En dehors de Châtillon, les données manquent pour d'autres sites et sur des époques plus anciennes. Il est d'ailleurs nécessaire que le pont soit d'une largeur suffisante, une condition rarement remplie. Nous tenons à porter une réflexion critique sur certaines dénominations toponymiques se rapportant aux ponts : les maisons indiquées « sur le Pont Aubert » à Semur<sup>1096</sup> (actuel pont Pinard) et la « demye granche » sur le pont d'Archeron à Aignay-le-Duc<sup>1097</sup> se placent

---

1093 Ce type d'arc servant d'ouverture aux boutiques se voit encore très bien au rez-de-chaussée des tours-portes encore debout et déjà citées à Semur et Avallon.

1094 AM Châtillon-sur-Seine GG82, 1541.

1095 La première qui doit 11 francs annuels de rente aux échevins s'étend sur 58 pieds (18,85 m) de long et 22 pieds (7,15 m) de large, tant et si bien qu'elle est divisée en deux parties correspondant à deux reteneurs différents. L'une des parties est située du côté de la croix de pierre « estant au bout du pont ». La deuxième place retenue par le marchand Edme Choseblanche pour 45 sols ne s'avance que de trois pieds (0,98 m) sur la rue depuis le bord du pont.

1096 ADCO 41H767, 1546 : trois maisons sont indiquées « sur le pont Aubert ».

1097 ADCO E2305 (1549).

## Chapitre quatre. Le cadre spatial de l'implantation de l'habitat groupé

probablement à proximité immédiate du pont et non directement sur celui-ci. La même nuance est de mise pour plusieurs mentions à Châtillon-sur-Seine<sup>1098</sup>.

Cependant, Jean Richard rapporte que le pont d'Ouche à Dijon était couvert de maisons au XIV<sup>e</sup> siècle<sup>1099</sup>. Une série de constructions reposant « au bout du petit Pont » en bois permettant de franchir la petite Saône<sup>1100</sup> sont indiquées en 1520 à Auxonne<sup>1101</sup>. Elles servent aussi bien de « demeure » que de boutique et s'avancent jusqu'à la première pile de ce pont. Les grands ponts placés sur la Saône semblent en revanche peu adaptés à la fonction de support d'habitat. L'abbé Courtépée évoque néanmoins au moins une maison placée anciennement sur le pont de Saint-Jean-de-Losne<sup>1102</sup>. Il n'en reste, ici comme ailleurs, aucun vestige, et de fait pratiquement tous les ponts ont été rebâti - sans ne plus accueillir de constructions à partir de l'époque moderne<sup>1103</sup> - et leur abord réaménagé.

D'autres types de constructions sont envisageables sur les ponts : la quatrième arche du principal pont sur la Brenne à Montbard accueille avant le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle l'hôtel de ville<sup>1104</sup>.

### B.3.b. L'église comme support de l'habitat

Le cadre régissant l'emplacement de l'église est celui de l'espace consacré. Par extension, ce statut concerne aussi au minimum le cimetière, qui est adjacent de la maison de Dieu sur au moins un côté. Si des « cercles de paix » sont communs en milieu rural<sup>1105</sup>, l'aire ecclésiale est rarement enclose à la fin de l'époque médiévale en ville ; aussi le passage et l'accès sont relativement libre.

---

1098 Les nombreuses maisons « sur les Ponts » ou « sur le Pont » sont sensiblement plus proches de l'infrastructure que seules simplement indiquées « entre les Ponts » ou dans la « rue des Ponts » (ADCO B988, 1334). Il en est de même pour les maisons et « curtilz » « dessus les Pontz » (ADCO G100 89r., 1430).

1099 RICHARD Jean, « Histoire topographique de Dijon », dans *MCACO T. 22 (1940-1946)*, p. 343. Nous trouvons l'indication d'une maison mise en location par la ville pour 16 livres sur le pont Ternault (à proximité de la porte d'Ouche) en 1529 (AM Dijon, K102).

1100 La petite Saône est un bras de la Saône de largeur restreinte qui traverse une partie de la ville (actuelles rues Heidesheim et Prieur de la Côte-d'Or).

1101 AM Auxonne, Archives anciennes cote 17. Un terrain communal placé latéralement au pont, qui devra être lûti de constructions d'après le contrat d'acensement, est associé à ces constructions. L'emplacement prend au total la place de huit toises et demi de long (20,74 m) et huit pieds (2,6 m) de large.

1102 L'auteur rapporte que cette maison, appelée la Hutte des Allemands, servait pour stockage des marchandises des Suisses, sur la partie sud du pont (COURTEPEE Claude, *Description historique et topographique du duché de Bourgogne T. I*, Dijon, Causse, 1774, p. 457).

1103 Les inconvénients sont notables : manque de place accordée à la circulation sur le pont et la difficulté d'établir des constructions domestiques durables à cause des problèmes de stabilité, d'humidité et les inondations.

1104 DUTHU Bernard, *Montbard : ses feux, ses temps, ses lieux*, Paris, Duthu, 1997, 193 p.

1105 De fait, des exemples d'habitat de retrait dans la clôture de cimetière sont connus à Talmay au XII<sup>e</sup> siècle et à Pommard à la fin du Moyen Âge (MOUILLEBOUCHE Hervé, « Cercles de paix, cimetières et châteaux en Bourgogne », CORBET Patrick, LUSSE Jackie (dir.), *Ex animo, mélanges d'histoire médiévale offerts à Michel Bur*, Langres, Dominique Guéniot, 2009, p. 94).

## Chapitre quatre. Le cadre spatial de l'implantation de l'habitat groupé

Les constructions accolées aux églises collégiales ou paroissiales, relèvent avant tout du service divin et de l'accueil de la communauté ecclésiastique desservant l'édifice (bâtiments de service et cloître canonial, maison curiale, etc.). L'aire disponible auprès d'une église est relative : si la place commune où s'implante le cimetière et les marchés caractérise généralement le devant de l'église<sup>1106</sup>, ce sont souvent des rues peu larges qui la bordent généralement<sup>1107</sup>. Sachant que les îlots bâtis sont proches des façades d'église, les maisons particulières sont quelquefois bordées par le cimetière<sup>1108</sup>. Ainsi, la maison Millière à Dijon [21271-21] se place à peu de distance du chevet de l'église Notre-Dame. Rappelons aussi que la maison des sires de Domecy à Avallon [89025-18] est endommagée par la chute du clocher de l'église Saint-Pierre au XVII<sup>e</sup> siècle, signe de sa proximité immédiate<sup>1109</sup>.

Pourtant, tout comme les murs d'enceintes, les façades extérieures des églises constituent un support solide pour appuyer des constructions contre. Les ressauts formés par les transepts, les absides, les chapelles et les contreforts forment autant de points d'attache à considérer. À Rougemont en 1405, un bâtiment en appentis que l'abbaye souhaite voir remplacé par une maison se place « au plus près de l'église » abbatiale, contre un pilier<sup>1110</sup>. Il est positionné du côté du bourg, en « bon lieu », entre le cimetière et une boutique servant à vendre la viande<sup>1111</sup>. À Châtillon, les dirigeants de la Maison-Dieu acensent au moins à partir de 1469 une de leur maison placée à la fois contre la Maison-Dieu et derrière le chœur de l'église Saint-Nicolas<sup>1112</sup>.

En complément, plusieurs documents font état de la présence de boutiques de peu d'importance placées au plus proche de l'église. À peine le chœur de cette même église Saint-Nicolas fut rebâti que la ville laisse en amodiation (autrement dit en location) à un cordonnier pour 19 ans un emplacement à bâtir adjacent au chevet contre une importante redevance (3 francs 12 sols)<sup>1113</sup>. L'espace est délimité entre un contrefort de l'église et une autre boutique et reprend la largeur de cette dernière. La hauteur est contrainte : elle ne peut être supérieure à la base de la « verrière neusve » pour ne pas gêner l'éclairage du chœur de l'église. Le cadastre dit napoléonien

---

1106 Salives forme une exception notable : le cimetière se forme, au moins dès le XIV<sup>e</sup> siècle, à distance de l'église par manque de place au sein de l'enclos du château.

1107 Et l'espace est d'autant plus contraint que des chapelles peuvent venir occuper ces espaces latéraux.

1108 Le curé de Gevrey-Chambertin vend vers 1357-1358 les matériaux maisons sises sur le cimetière de l'église (ADCO B11258). La maison du curé de Nuits est également placée « Au Cymetierre » (ADCO B472 fol. 164, 1460, cité par BECK Patrice, *Une ville rurale à la fin du Moyen Âge : Nuits-Saint-Georges*, thèse de doctorat en archéologie médiévale, Université de Dijon, 1980).

1109 HONTCHARENKO Vanessa, « La maison des sires de Domecy à Avallon (Yonne) », dans *BUCEMA*, n° 14-1, Auxerre, Centre d'études médiévales, 2010, p. 15-17.

1110 ADY 8J18, 1405 : bail a cens.

1111 Cette situation correspond peu ou prou à la demeure [21530-16] de Rougemont.

1112 ADCO 18H151.

1113 AM Châtillon-sur-Seine GG82 et ADCO E2306, 1541.

## Chapitre quatre. Le cadre spatial de l'implantation de l'habitat groupé

de Châtillon-sur-Seine figure deux bâtiments contre l'abside du chœur de cette église qui pourraient correspondre aux bâtiments indiqués ici, bien qu'il semble que les boutiques adossées à cette église ont été supprimées avant 1742<sup>1114</sup>. Le chevet n'est pas le seul support mis à profit par des boutiques : d'autres « ouvreaux » reposent contre l'église du côté du mur gouttereau nord. En particulier, deux petites boutiques qui se placent en largeur contre « la vis pour monter au clocher » sont reconnues dès 1474<sup>1115</sup>. Nous rappelons aussi au passage le dégagement de constructions accolées à la façade de Notre-Dame de Semur au moment de la restauration par E. Viollet-le-Duc. Parmi elles, la boucherie à la façade moderne bien visible sur d'anciennes gravures a pu remplacer des boutiques préexistantes<sup>1116</sup>. De nombreuses boutiques s'appuyaient aussi contre le chevet de Notre-Dame de Dijon sur des gravures anciennes<sup>1117</sup>.

### *B.3.c. De rares maisons dans l'enclos monastique*

En faisant abstraction des établissements cisterciens, les abbayes s'implantent en priorité auprès d'agglomérations déjà existantes et contribuent inévitablement à les faire prospérer. La petite ville de Flavigny-sur-Ozerain, les bourgs de Moutiers-Saint-Jean et Saint-Seine-l'Abbaye se développent auprès de puissantes abbayes. Ces lieux initialement défendus par les *milites* et les seigneurs vassaux de l'abbaye ont constitué assez tôt des pôles d'échanges et des centres religieux, politiques et juridiques<sup>1118</sup>. Les plus notables prieurés participent à l'essor d'autres bourgs monastiques (Chanceaux, Saint-Thibault) et au dynamisme de certaines villes. Par essence, les premiers couvents, en particulier des frères mendiants, s'implantent dans les villes les plus dynamiques : les moines cordeliers sont ainsi installés à Dijon, Beaune et Châtillon-sur-Seine.

Suivant la règle de Saint-Benoît, les moines vivent reclus. Le monastère est clôturé, et l'accès est rigoureusement contrôlé par le portier. Les différents espaces sont hiérarchisés, réservant ainsi en principe des accès spécifiques pour les familiers, les convers et les hôtes. La mise en place

---

1114 HEINZE Gérard, *Petit guide historique des rues de Châtillon-sur-Seine*, Châtillon-sur-Seine, Les amis du Châtillon, 2012, p. 30.

1115 ADCO 18H151.

1116 Les encoches en nombre, visibles contre la façade latérale du porche de l'église, correspondent probablement à plusieurs générations de constructions accolées distinctes.

1117 Eugène Fyot indique que l'usage d'installer de petites constructions entre les contreforts de l'église Notre-Dame est avéré depuis au moins le XVII<sup>e</sup> siècle (FYOT Eugène, *Dijon, son passé évoqué par ses rues*, Dijon, Damidot, 1928, p. 146).

1118 SAINT-JEAN-VITUS Benjamin, *Tournus : le castrum, l'abbaye, la ville, XI<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles et prémices : analyse archéologique d'un développement monastique et urbain, thèse de doctorat en histoire de l'art et archéologie médiévale sous la direction de Jean-François Reynaud*, Lyon, Université de Lyon II, 2006, p. 655.

## Chapitre quatre. Le cadre spatial de l'implantation de l'habitat groupé

de petites maisons au sein de l'enclos monastique à la fin du Moyen Âge correspond aux logements de certains moines - preuve que le dortoir commun est en partie délaissé - mais aussi aux lieux d'accueil et de repos à destination des hôtes de passage.

Dans ce contexte, la délivrance de logements ou de places à bâtir pour des particuliers dans la clôture du monastère fortifié de Moutiers-Saint-Jean au XV<sup>e</sup> siècle est réalisée de manière exceptionnelle et temporaire<sup>1119</sup>. Les moines permettent en effet à quelques habitants du bourg (qui n'est pas encore fortifié) ou de villages proches de se retirer avec leurs biens considérant la gravité des troubles qui animent la région. Cette occupation s'est néanmoins prolongée : les moines reçoivent encore 40 sols 8 deniers de la part de ceux qui tiennent des maisons en cense dans l'abbaye en 1547<sup>1120</sup>. L'octroi en 1404 par l'abbaye de Saint-Etienne d'une chambre près du réfectoire à l'usage de Claus Sluter et de son valet est probablement réalisé en remerciement des services qu'il a pu rendre au cours de sa carrière<sup>1121</sup>.

Le besoin d'argent entraîne à partir du XVI<sup>e</sup> siècle un assouplissement des règles. Si une petite place à faire jardin est délaissée à titre de cens dans le pourpris de l'abbaye Saint-Bénigne<sup>1122</sup>, en revanche, c'est une importante maison avec plusieurs dépendances « près de la chapelle de la Magdeleine, dans le pourpris dépendant de l'abbaye » qui est investie par des particuliers pour le temps de « deux vies » à l'abbaye Notre-Dame de Châtillon-sur-Seine<sup>1123</sup>. La maison du Mouton, inclus dans la clôture du prieuré Notre-Dame de Semur, est laissée à titre de cens à partir de 1525<sup>1124</sup>.

---

1119 Voir l'analyse proposée dans le PCR sur Moutiers-Saint-Jean (LACAILLE Antoine, « La possibilité de se retirer dans la forteresse monastique », HENRIO Fabrice, SAPIN Christian (dir.), *Project collectif de recherche : Saint Jean de Réôme et les origines de l'abbaye de Moutiers-Saint-Jean*, CEM, 2019, p. 101-104).

1120 ADCO 8H81.

1121 RAUWEL Alain, « Dijon au XV<sup>e</sup> siècle d'après les archives de l'abbaye Saint-Etienne », *Bulletin de l'association du Renouveau du Vieux Dijon n°35*, 2003.

1122 « Devant la tour par ou entre la fontaine de Rene audit Saint-Benigne » (ADCO 1H316, 1528).

1123 Bail à cens de la maison des Dames, avec cour et dépendances auprès de la rivière (ADCO E2307, 1537).

1124 (Soeur) Marie-Nicole, « Une maison de l'ancien prieuré Notre-Dame », dans *BSSS 1982 n°2*, Semur-en-Auxois, 1982, p. 1-13.

## **C. Formes de la rue et systèmes parcellaires : une diversité de formes d'implantations**

### C.1. Les axes de circulation, structurant les sites

#### *C.1.a. Les places publiques*

Les places médiévales sont communément de forme triangulaire et de surface limitée, ce qui les différencie des places modernes<sup>1125</sup>. Dans la plupart des cas, leur forme est la conséquence de l'élargissement des rues, à proximité d'un monument, d'un carrefour, et/ou à l'endroit où se pratique le commerce. Le cas de Noyers avec les places formées par une différence d'orientation des blocs parcellaires est déjà évoqué ci-dessus. Les places au centre des agglomérations (Baigneux-les-Juifs, Messigny-et-Vantoux), à la rencontre des voies - autrement dit le point central du site - gardent souvent une forme triangulaire. À Coulmier-le-Sec, le nombre important de voies reliant la place centrale de manière rayonnante lui donne une forme irrégulière. Lorsqu'elles se placent devant l'église ou qu'elles l'entourent, les places triangulaires ou rectangulaires partagent l'espace disponible avec le cimetière (exemples à Auxonne et Talant). Lieux par excellence de la pratique du commerce et des rassemblements, les places ne sont pas exemptes de constructions et accueillent souvent les halles. Sans surprise, les hôtels de ville figurent parmi les monuments placés sur ou à proximité de ces espaces. Outre Dijon et Beaune<sup>1126</sup>, les plus anciennes places sont reconnues à Noyers, Is-sur-Tille, Selongey et Châteauneuf. En coeur d'agglomérations, ces places présentent encore aujourd'hui les maisons parmi les plus anciennes.

L'aménagement des places vise en priorité à faciliter les accès et à garantir un espace suffisant pour les rassemblements. Si les politiques d'embellissement des villes avec l'aménagement de places carrées et de perspectives visuelles ne se généralisent qu'à partir du XVII<sup>e</sup> siècle, il semble que les dégagements ponctuels pour embellir la vue sur les monuments sont déjà envisagée bien

---

1125 A l'exemple des grandes places de l'Hôtel de Ville de Bligny-sur-Ouche (rectangulaire) et de la Libération à Dijon (en demi-cercle). Seule la place centrale rectangulaire de Mirebeau-sur-Bèze pourrait avoir une certaine ancienneté.

1126 Il semble avéré que les places Carnot (ancienne place Saint-Pierre) et Madeleine ont été en partie agrandies après l'époque médiévale. En revanche, la place Bossuet à Dijon, n'a guère changé de forme comme l'attestent les positions des demeures médiévales qui la borde : elle accueillait des joutes au XV<sup>e</sup> siècle.

plus tôt. Vers 1430, le duc souhaite démolir une maison devant la Sainte-Chapelle afin de « grandir » la place<sup>1127</sup>.

*C.1.b. Les grands blocs parcellaires circulaires et les pôles castraux*

Revenons à présent sur le phénomène des rues courbes ou sinueuses pour lesquelles la déformation ne peut être amputée ni à une contrainte topographique (relief, cours d'eau), ni au hasard. Certaines rues délimitent le tracé d'enceintes urbaines, se positionnant alors éventuellement dans les anciens fossés. Les cas des anciens *castra* de Dijon et Beaune ont déjà été évoqués, mais il y a aussi les enceintes et clôtures de villes et de bourgs dont il ne reste aucun ou peu de vestiges. Citons ainsi les fermetures de de Nolay, Mirebeau-sur-Bèze, Saint-Thibault<sup>1128</sup> et les anciennes enceintes (à distinguer des fortifications ultérieures placées en retrait) déjà reconnues<sup>1129</sup> d'Arnay-le-Duc, Is-sur-Tille, Saint-Jean-de-Losne et Villaines-en-Duesmois. La lecture du réseau viaire permet d'identifier l'enceinte délimitant initialement les bourgs de Selongey, Saulx-le-Duc et de Saint-Aubin mais aussi les premières enceintes de Montbard<sup>1130</sup> et Fleurey-sur-Ouche<sup>1131</sup>.

Si les principales voies viennent souvent buter contre les pôles castraux ou les monastères, d'autres les encerclent, ce qui donne des plans concentriques (ex. à Savois). Les pôles castraux encore bien marqués physiquement d'Arnay-le-Duc, Epoisses mais aussi ceux recensés par le CECAB répondent à ce schéma<sup>1132</sup>. Les châteaux sont ici clairement identifiés par les textes. De même, l'îlot parcellaire délimité par la rue des Templiers, la rue du Perron et la rue Bernard Lebert à Fontaine-les-Dijon, est formellement reconnu comme étant le carré des Templiers d'après les documents d'archives<sup>1133</sup>, physiquement délimité et clôturé (ou au moins ceint de constructions). Il semble qu'à

---

1127 ADCO B11341 fol. 69., 1429-1434.

1128 Jadis qualifié de « Moustier fort » (MAERTEN Michel, MOUILLEBOUCHE Hervé, *L'habitat fortifié en Bourgogne ducale*, Base de données, Centre de Castellologie de Bourgogne (CeCaB), Chagny, 2016).

1129 Présentés en particulier dans la base du CECAB (MAERTEN Michel, MOUILLEBOUCHE Hervé, *L'habitat fortifié en Bourgogne ducale*, Base de données, Centre de Castellologie de Bourgogne (CeCaB), Chagny, 2016).

1130 Il s'agit certainement de la clôture du premier bourg développé en contrebas de la butte dont la rue Eugène Spuller marque la limite.

1131 Une enceinte antérieure à celle révélée par les fouilles archéologiques récentes (délimitée par la rue de la Charme et la rue de la Dîme).

1132 Meursault, Sombornon, Rouvray à l'ouest de l'église, Saint-jean-de-Losne (le château se trouvait à l'emplacement de l'actuelle place des Halles) et Villiers-le-Duc (avant le léger déplacement du château, l'ancienne tour se trouvait sur une motte plus au nord). MAERTEN Michel, MOUILLEBOUCHE Hervé, *L'habitat fortifié en Bourgogne ducale*, Base de données, Centre de Castellologie de Bourgogne (CeCaB), Chagny, 2016).

1133 PAVESE Sigrid, *Histoire et archéologie à Fontaine-lès-Dijon*, Fontaine-lès-Dijon, Les Amis du vieux Fontaine, 2000, 16 p. C'est la « Cour du Temple en 1551 » (ADCO E130).

## Chapitre quatre. Le cadre spatial de l'implantation de l'habitat groupé

Flavigny, les grandes demeures [21271-105] et [21271-111] ont contraint durablement l'emplacement des rues qui les bordent.

Des irrégularités de forme pour lesquelles aucune explication n'a été formulée sont nombreuses. Selon les cas, qu'il s'agirait d'étudier plus avant dans un autre contexte de recherche, en dehors de pôles castraux anciens non reconnus<sup>1134</sup>, ces clôtures correspondent à la délimitation d'anciens fiefs, de maisons fortes ou de simples groupements d'habitations à l'origine de villages ou de parties de villages<sup>1135</sup>.

Nous pouvons ainsi signaler plusieurs irrégularités. Citons en contexte de ville la forme de la rue du Four de Flavigny-sur-Ozerain, d'un quartier au sud-est d'Auxonne<sup>1136</sup> et la boucle entre la rue Guérard et la rue du Bassin à Noyers. Des limites reconnues au centre des villages de Coulmier-le-Sec et Couchey sont certainement d'anciennes clôtures de protection. Des voies curvilignes sont positionnées proches des centres des bourgs de Guillon (à l'est de l'église), de Précy-sous-Thil (à l'ouest de l'église), de Pommard (au sud-est de l'église), de Salives (partie nord de la Grande Rue) et des villages de La Rochepot (sous le carrefour principal du village à l'est de l'église<sup>1137</sup>) et Clenay (à l'ouest de l'église). La boucle placée à l'est du village de Villaines-les-Prévôtes figure comme l'une des irrégularités les plus manifestes pour ce type de site. Les rues des villages de Verdonnet et Minot présentent même des courbures distinctes.

Des rues courbes trouvent aussi leur place en périphérie de sites (au sud-ouest d'Arnay-le-Duc, au nord-est d'Epoisses, à proximité du ruisseau de Mâlain et à l'endroit de l'actuelle place Saint-Vincent à Morey-Saint-Denis où se trouvent peu de constructions). Les contraintes topographiques qui sous-tendent les irrégularités dans le réseau viaire à Pommard, dans le quartier de Charmois à Nuits-Saint-Georges et au nord de Vitteaux restent à déterminer.

---

1134 Il semble évident que seules les clôtures circulaires peuvent être repérées par ce moyen : les fermetures de plan quadrangulaire ne se distinguent guères des autres îlots parcellaires.

1135 En particulier, la présence de ces installations clôturées sur des sites pourvus d'un château pourraient correspondre au principe de co-seigneuries ou s'expliquer par la présence de plusieurs fiefs.

1136 Cette forme pourrait correspondre au site de l'ancien château : F. Verger indique en 1926 que l'hôpital d'Auxonne est situé au lieu-dit « la vieille motte », aussi dit « le vieux Chastel » (VERGER F., « Vestiges de l'époque gallo-romaine à Auxonne », dans *MCACO T. XVIII*, 1922-1926. Dijon, Bernigaud et Privat, 1926, p. 163-170). Hervé Mouillebouche le placerait plus naturellement dans une parcelle ronde entourée de fossés au bord de la Saône ayant tous les attribus d'une ancienne motte castral (MAERTEN Michel, MOUILLEBOUCHE Hervé, *L'habitat fortifié en Bourgogne ducale*, Base de données, Centre de Castellologie de Bourgogne (CeCaB), Chagny, 2016).

1137 Cette irrégularité est directement associée à la propriété accueillant le porche d'entrée médiéval doté d'une canonnière.

## Chapitre quatre. Le cadre spatial de l'implantation de l'habitat groupé

En dehors des rues, la courbure volontairement créée par l'homme d'un cours d'eau est légitimée par la volonté de s'en servir comme défense naturelle, en complément d'une clôture terrestre. À Is-sur-Tille, indépendamment de la clôture entourant initialement le bourg auprès de l'église fortifiée et de l'enceinte du XVI<sup>e</sup> siècle qui utilise une dérivation de la Tille comme fossé, il existe une forme circulaire reconnue dans le parcellaire autour de l'actuelle place de la République. Cet aménagement contraint le lit principal de la Tille à effectuer une courbe. Une semblable courbe du ruisseau a été reconnue dans le quartier Saint-Pierre de Nolay.

### *C.I.c. La largeur des rues*

Tout comme pour le principe d'alignement, la reconnaissance d'un nombre représentatif de demeures médiévales dans une même rue permet d'apprécier sans erreur la largeur de la voie publique à la fin du Moyen Âge.

La Grande rue qui traverse Chanceaux présente une largeur conséquente, de l'ordre de 13 à 20 m. L'envergure de cette voie correspond sans doute à son statut de route fréquentée. Un espace conséquent de circulation est réservé pour d'autres rues confondues avec des routes : la Grande rue de Chaumont à Châtillon-sur-Saône (16 à 25 m) et les rues Carnot et Antoine Masson à Auxonne (10 m et plus)<sup>1138</sup>.

Si la largeur moyenne des rues peut être estimée entre 5 et 10 m en contexte villageois<sup>1139</sup>, les façades sont fréquemment distantes de moins de cinq mètres dans des rues assez fréquentées de sites urbains dont la topographie médiévale est bien conservée, à Flavigny, Noyers, mais aussi Semur-en-Auxois et le centre d'Arnay-le-Duc<sup>1140</sup>. De cinq à sept mètres séparent les deux fronts de la rue Verrerie à Dijon, cependant les façades sont bien plus rapprochées en partie haute par le jeu des encorbellements successifs<sup>1141</sup>. Bien évidemment, les petites rues et ruelles sont d'une largeur

---

1138 Cela pourrait aussi concerner la Grande rue de Mirebeau-sur-Bèze et le faubourg Saint-Nicolas de Beaune (17 à 22 m actuellement). Ces voies ne conservent que fort peu de vestiges anciens : elles ont pu faire l'objet d'un élargissement à une période indéterminée.

1139 Cette largeur permet surtout le croisement de charrettes et la conduite du bétail.

1140 Tous ces sites sont d'ailleurs concernés par des restrictions d'accès et/ou la mise en place de sens interdits.

1141 À l'extrême (exemple de la rue des Chats à Troyes), ce rapprochement des façades, bien qu'il diminue l'exposition des façades aux intempéries, a quelques inconvénients : manque de lumière, promiscuité et risque de transmission d'incendie accentué.

## Chapitre quatre. Le cadre spatial de l'implantation de l'habitat groupé

très minime, pouvant au minimum laisser circuler un char attelé. Cela facilite par ailleurs la mise en place de structures traversantes tels que les pontets. La Petite rue de Noyers conserve une largeur minimale d'environ 2,50 m<sup>1142</sup>. En comparaison, les simples passages permettent au minimum l'allée et venue d'un homme. Gardons à l'esprit que le passage ne correspond pas toujours à la largeur entre les deux rives de la rue du fait des encombrements occasionnels ou plus durables causés par les structures de commerce, les dépôts de matériaux de construction, de tas de bois ou de fumier, les bancs, les étalements de constructions, les charrettes stationnées, les outils, les auvents, les escaliers et entrées de caves et les chasse-roues... Ces aménagements témoignent de la revendication de l'espace au-devant de la maison par les occupants<sup>1143</sup>.

### C.2. À l'échelle de la rue : considérations sur les formes parcellaires

#### *C.2.a. L'orientation des parcelles*

L'orientation des parcelles est largement tributaire de celle des voies de circulation : par commodité, la trame parcellaire est perpendiculaire à l'axe des rues<sup>1144</sup>. Voilà qui explique la position des parcelles dans l'axe de l'éperon pour Flavigny. Cela est encore plus manifeste à Talant et Châteauneuf, où l'aménagement parcellaire est régulier<sup>1145</sup>. De même à Chanceaux, seul bourg à présenter quasiment le plan de l'agglomération-rue<sup>1146</sup>, les parcelles s'adaptent naturellement à l'axe de la rue.

A l'endroit de la rencontre de deux rues en fourche, les parcelles peuvent éventuellement ne suivre l'orientation que d'une seule des deux rues. Ainsi à Morey-Saint-Denis, les parcelles de l'îlot bâti à l'extrémité nord du village sont perpendiculaires à la rue aux Loups mais pas à celle de la route des Grands Crus. De même à Is-sur-Tille, la préférence de l'orientation parcellaire suivant

---

1142 La moyenne pour l'ensemble de la rue est de 3 à 3,50 m.

1143 LEGUAY Jean-Pierre, *Terres urbaines : places, jardins et terres incultes dans la ville au Moyen-Age*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009, p. 33.

1144 C'est la rue qui contraint la parcelle et non l'inverse. Ainsi, l'orientation parcellaire qui peut éventuellement se confondre avec celle des églises ou des pôles castraux est avant tout définie en fonction de leur relation au réseau viaire.

1145 Il ne semble pas que l'axe des vents dominants doive être incriminé dans les choix d'orientation des bâtiments sur les parcelles.

1146 Le site est installé dans l'axe d'une route reliant notamment Dijon à Paris (RICHARD Jean, « Que sait-on du réseau routier de bourgogne au Moyen Âge ? », *Cahiers de l'Association interuniversitaire de l'Est*, 18 (1977), p. 53-69).

## Chapitre quatre. Le cadre spatial de l'implantation de l'habitat groupé

l'axe formé par la rue du Général Bouchu au détriment de la rue du Docteur Brulet est manifeste. Ainsi, l'hôtel de Chauvirey [21317-3] est probablement l'un des premiers bâtiments à briser l'ancienne orientation parcellaire en se positionnant au long et dans l'axe de la rue du Docteur Brulet. Cet exemple démontre l'intérêt d'analyser les orientations parcellaires pour la reconnaissance de trames parcellaires anciennes.

A Semur-en-Auxois, la trame parcellaire initialement mise en place au nord de la rue Buffon a visiblement été perturbée par l'aménagement de la rue du Renaudot au moment de mise en place de la clôture du bourg au début du XIV<sup>e</sup> siècle. De la même manière, les clôtures anciennes des sites de Mirebeau-sur-Bèze et Villaines-en-Duesmois recoupent apparemment un système parcellaire préexistant.

Le réaménagement ancien conséquent des villes d'Auxonne et Noyers se lit très bien par l'analyse des orientations parcellaires. L'axe principal formé par l'alignement rue Thiers/rue Antoine Masson constitue le système co-axial majeur de la ville d'Auxonne. À ce titre, la trame parcellaire du reste de la ville se fixe globalement suivant cette référence à commencer par les longues parcelles qui se développent de manière perpendiculaire à cet axe<sup>1147</sup>. Cette régularité semble liée à la répartition des parcelles en lots réglés<sup>1148</sup>, une réorganisation qui découle peut-être de la reconstruction de la ville suite aux deux notables incendies de 1418 et 1424<sup>1149</sup>. Seule la rue du Bourg et l'espace probablement clôturé identifié au sud-est de la ville (voir *supra*) échappent à cette logique, ce qui marque leur antériorité.

Du côté de Noyers, la majeure partie de la ville intra-muros suit une orientation commune. Il s'agit de la zone située à gauche de l'axe majeur de la rue de la Petite Etape aux Vins/Rue de la Madeleine/Rue Franche. L'orientation fixée est perpendiculaire à l'axe de l'église, et suit la direction de la rue des Vignerons (elle-même parallèle à l'enceinte fortifiée) ainsi que l'axe de la structure probablement clôturée identifiée par la forme courbe de la rue (voir *supra*). Les bandes parcellaires autour de la rue du Poids du Roi respectent cette orientation, ce qui permet d'aménager les places de commerce dans l'ouverture d'angle ainsi formée. Le petit îlot bâti au nord de la place de la Petite Etape aux Vins et une ruelle au sud de la rue du Bassin sont les seuls éléments qui ne suivent pas la même trame et sont donc probablement antérieurs.

---

1147 Notons qu'entre la rue Lafayette et la rue Prieur de la Côte-d'Or les longues parcelles sont placées dans l'axe de cette rue et non perpendiculairement.

1148 CAMP Pierre, *Histoire d'Auxonne au Moyen-Age*, Dijon, Association bourguignonne des Sociétés savantes, 1960, p. 35.

1149 ADCO E2952.

*C.2.b. L'alignement des parcelles en front de rue*

Il semble que l'alignement des façades est une règle suivie ou au moins souhaitée en milieu urbain. Certaines constructions actuellement en débord par rapport à l'alignement général de la rue constituent les ultimes témoignages d'alignements anciens. Ainsi, la position des maisons médiévales rue Chabot-Charny [21231-112] et rue Crébillon [21231-26] à Dijon peut guider la restitution des anciens fronts de rues<sup>1150</sup>.

Une gêne induite par la topographie, un ressaut ou une irrégularité marquant le front de rue en face de la parcelle, une rue non droite<sup>1151</sup> ou une trame parcellaire non perpendiculaire à la rue<sup>1152</sup> peuvent expliquer la présence de parcelles en ressauts. Un redent particulier indique aussi l'antériorité d'une construction, ou de la parcelle qui l'accueille, vis-à-vis d'un agencement spatial qui s'organise dans la longue durée<sup>1153</sup>. Toujours est-il qu'un tel aménagement reste uniquement possible si une largeur minimum est laissée par le propriétaire aménageur pour la circulation sur la voie publique. Cette règle évidente laisse de nombreuses possibilités d'ajouts de petites structures contre des façades déjà existantes, voire des déplacements de façades, brisant ainsi l'alignement initial. En conséquence, les ressauts sont en général bien limités dans les rues très peu larges.

Autre solution possible : le ressaut est formé par un retrait de la façade par rapport à l'alignement général pour permettre l'insertion d'aménagements (cour, escalier, constructions limitées) sur la partie avant laissée libre de la parcelle. Les rues sans alignement fixe, avec redents et ressauts, sont localisées indistinctement aussi bien en ville qu'en milieu rural, pour des axes majeurs ou des ruelles secondaires<sup>1154</sup>.

Notons que le principe d'alignement fixé à partir de l'axe de la façade au niveau du sol, n'empêche pas le gain de place en hauteur (couvert, pan de bois en encorbellement, pontet), sous terre (cave qui s'avance sous la rue comme cela a été identifié à Noyers) ou temporaire (exemple d'étaux placés contre une façade pour une durée limitée comme le temps d'une foire).

---

1150 La position de la maison [21573-3] de Saint-Seine-l'Abbaye témoigne aussi d'un alignement : la partie nord de la rue a été réaligné après la conception du plan du cadastre de 1812.

1151 C'est le cas à Montréal.

1152 A Nuits-Saint-Georges, la rue courbée Paul Cabet est bien alignée pour le front de rue sud mais présente des redents pour le front de rue nord. Effectivement, les parcelles au nord suivent l'orientation générée par l'axe de la Grande rue.

1153 Exemple avec la demeure de Rougemont [21530-29].

1154 La Grande rue de Bligny-sur-Ouche, la rue Mirabeau à Flavigny-sur-Ozerain, et des rues dans les sites de Fontaine-les-Dijon, Guillon, Salives, Salmaise et Savoisy présentent cette morphologie.

Dans plusieurs agglomérations, l'observation d'alignements réguliers est à mettre sur le compte de réorganisations viaires et parcellaires ou d'un réalignement global des constructions (généralement en retrait de l'ancien front de rue). Le plan du bourg d'origine castrale de Châteauneuf permet d'observer ce type de mécanisme. La Grande Rue, sur un axe non rectiligne, se trouve bordée de nombreuses constructions des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles formant ressauts sur la rue. Le réaménagement de la portion orientale du bourg est manifeste suivant plusieurs critères. Il semble évident que la rue du Centre a été aménagée en parallèle de la rue de la Porte Huillier probablement préexistante. La bande parcellaire percée de passages entre ces deux rues occupe une à trois parcelles de large. Ce schéma fixe une nouvelle orientation des parcelles, légèrement distincte de celles des anciennes constructions de la Grande Rue (et en particulier du petit îlot bâti sur lequel est installé la maison médiévale à pan de bois [21152-15]). De même, l'alignement des bâtiments en particulier à hauteur de la rue du Centre est plutôt satisfaisant. La mise en place du réseau viaire régulier à Talant, avec une profondeur de parcelle initialement régulière, est probablement plus ancienne qu'à Châteauneuf : elle n'empêche pas l'aménagement progressif de ressauts dans les rues, signe de l'appropriation ponctuelle de terrains publics ou d'accords passés au cas par cas.

Le tracé rectiligne des façades pour la plupart des rues de Saint-Jean-de-Losne, de Vitteaux et d'Is-sur-Tille et des rues principales de Nuits-Saint-Georges et Mirebeau-sur-Bèze pourrait correspondre à des réaménagements urbains qu'il s'agirait de dater<sup>1155</sup>. L'exemple-type demeure la ville d'Auxonne, dont le réaménagement a déjà été évoqué. Cependant, selon toute évidence, les alignements de rues sont bien la norme dans certains sites dès l'époque médiévale (exemple à Vitteaux).

Les réalignements peuvent être générés par le soutènement en dur des encorbellements ou des avant-soliers de couverts. Dans bien des cas, comme celui qui est renseigné pour le front sud de la rue des Forges à Dijon, le réalignement réalisé à l'époque Moderne n'apporte qu'un gain minime de place sur la rue (actuellement 7 à 10 m de large)<sup>1156</sup>.

---

1155 La régularité d'alignement des façades d'Avallon peut avoir une certaine ancienneté.

1156 GIROUX Henri, « La rue des Forges du Moyen Âge au XX<sup>e</sup> siècle », dans *Les cahiers du vieux Dijon* n°5, 1970, 46 p.

Les places vides à bâtir délaissées par une institution à des particuliers contre une redevance apparaissent à de multiples reprises dans notre corpus des mentions d'archives. Dans les années 1440 plusieurs places sont ainsi laissées à cens par l'abbaye de Moutiers-Saint-Jean au sein de l'enclos monastique<sup>1157</sup> et le même fait est avéré un siècle plus tard pour des places libres appartenant initialement à la commune sur le Pont au Poisson, auprès du rempart et de l'église Saint-Nicolas à Châtillon-sur-Seine<sup>1158</sup>. Néanmoins, il s'agit surtout de la mise en valeur de quelques places éparses et non d'une opération de lotissement de grande envergure : les places ne sont pas toutes accolées et ne proviennent donc pas d'un même fond initial.

La puissante abbaye de Saint-Etienne à Dijon a pendant plusieurs siècles l'usage d'un vaste espace au sud de son enclos. À partir du début du XV<sup>e</sup> siècle, cet espace de jardin est divisé et cédé en terrains à bâtir appuyés contre le mur d'enceinte à des particuliers contre un cens<sup>1159</sup>. Cette appropriation par la construction domestique des réserves urbaines de monastère peut véritablement être qualifiée de lotissement concerté. D'autres secteurs de la ville de Dijon sont concernés par des lotissements : l'enclos de la Fontaine du Champ Damas et le champ de Suzon en 1515. L'opération sur le premier secteur, étudiée par Françoise Vignier, correspond à la vente d'une bande de terrain entre les rues actuelles d'Assas, du Champ de Mars, de la Préfecture et Verrerie à un groupe de personnes contre le paiement d'un cens annuel de 15 francs et la promesse d'ériger une maison dans l'année<sup>1160</sup>. Le pâtissier et les cinq vigneron acquéreurs se sont répartis le terrain et la redevance en conséquence de manière assez autonome. Finalement, la partie est du lotissement est re-divisée deux ans et demi plus tard par la municipalité en huit lots identiques de 18 pieds (5,85 m) de large, pris en bail par un tonnelier et 7 vigneron<sup>1161</sup>. Le projet vise peut-être à repeupler l'intérieur de la ville peu après le siège des Suisses. Quelques adaptations ont été nécessaires quant

---

1157 ADCO 8H85.

1158 Archives de Châtillon-sur-Seine, GG82. Les emplacements sont vendus aux plus offrants.

<sup>1159</sup> Le lotissement intervient surtout à partir de 1428 et des années 1430 (ADCO G267, cité par RICHARD Jean, « Topographie et histoire de Dijon : le Vieux Chastel », dans *MCACO*, T. 25 (1959-1962), Dijon, Académie des sciences, arts et belles lettres, 1964, p. 253-282) et ADCO B11332 fol. 118v.)

<sup>1160</sup> VIGNIER Françoise, « Le lotissement du Champs Damas et la maison de la communauté des notaires », dans *MCACO* T. 27, Dijon, 1971, p. 149-160. AM Dijon K137.

<sup>1161</sup> AM Dijon K117. Toutes les parcelles sont bâties en 1521, à l'exception de celle la plus à l'est, concédée par la municipalité en 1523 avec un bout de l'espace public où devra être installer un escalier à vis « de la plus belle beauté qu'il pourra afin que la chose ne soit difforme » (AM Dijon K137). Malheureusement il ne subsiste pas de façades assurément datables de cette époque : les maisons à pan de bois des vigneron du XVI<sup>e</sup> siècle sont érigées en pierre par les propriétaires artisans du XVIII<sup>e</sup> siècle et de nombreuses façades sont reprises, surtout entre 1750 et 1765 (VIGNIER Françoise, « Le lotissement du Champs Damas et la maison de la communauté des notaires », dans *MCACO* T. 27, Dijon, 1971, p. 156).

## Chapitre quatre. Le cadre spatial de l'implantation de l'habitat groupé

à l'extension des lots, pour élargir la rue et s'adapter à l'empiètement d'un pied d'une maison voisine. Les principaux changements intervenus depuis consistent en la division de certaines parcelles en deux parties<sup>1162</sup>.

Les 18 places indiquées dans un censier de 1510 et localisées « au chastel » d'Aignay-le-Duc correspondent certainement à une volonté de lotir la basse-cour<sup>1163</sup>. Néanmoins, le résultat n'est probablement pas à la hauteur de l'action de départ : si la cens (2 deniers parisis par toise) est bien perçue, peu d'emplacements sont finalement bâtis et plusieurs sont ruinés.

Considérant que l'aspect modulaire caractérise fréquemment le phénomène de lotissement, il est possible d'en retrouver trace parmi les formes parcellaires. L'extrémité d'ilot bordant la rue de Lorraine au nord de la place Monge à Beaune compte sept parcelles régulières. Tout comme les six parcelles bien délimitées de largeur semblable reconnues à l'est de la place commune de Gisseysous-Flavigny (à l'emplacement actuel de la mairie), l'action de lotissement semble avérée mais ne peut malheureusement pas être précisément située dans le temps.

La volonté politique favorisant le peuplement de Talant dans un cadre spatial défini, le remembrement parcellaire reconnu à Auxonne et sur une partie du site de Châteauneuf offre des systèmes de peuplement réguliers typiques du lotissement opéré à grande échelle à l'époque médiévale. Ils résultent de décisions politiques conséquentes (émanent du duc pour Talant), qui affectent bien davantage le mode d'occupation de l'espace que les cessions localisées des institutions civiles ou religieuses. De nombreux *meix vides* du deuxième rang de la ville de Talant sont laissés contre redevance en 1515<sup>1164</sup>. Cela témoigne peut-être d'un phénomène de re-lotissement partiel du site, avec la redéfinition des limites de parcelles, correspondant initialement un module probablement régulier d'environ 1 perche et demi de surface.

---

<sup>1162</sup> VIGNIER Françoise, « Le lotissement du Champs Damas et la maison de la communauté des notaires », dans *MCACO T. 27*, Dijon, 1971, p. 154-156. Cet article fait un point précis sur les renseignements fournis par les archives.

<sup>1163</sup> ADCO B2068, 1510.

<sup>1164</sup> ADCO B1352.

La création d'un réseau de rues et les différentes formes d'implantations parcellaires sont à présent appréhendées avec le site de Beaune, déjà traité pour l'apport des données des documents cartographiques (**fig. 10**)<sup>1165</sup>.

A Beaune, le *castrum* d'origine antique qui accueille l'ancien hôtel ducal, le parlement et le quartier canonial joue le rôle de pôle castral, au pied du ruisseau de la Bouzaize. Les principales voies de la ville viennent buter contre lui ou le contournent. Un nœud central, au nord-est du *castrum*, accueille l'ancienne place de la Maison de Ville (actuelle place Monge). Il correspond au croisement de deux routes : celle qui traverse la ville du nord au sud (rue de Lorraine/rue Carnot/contournement du *castrum* par la rue Monge ou rue Paradis/rue Maufoux) et celle qui traverse la ville d'est en ouest (rue des Tonneliers/rue Marey). Ces voies sont prolongées en dehors de la ville par les principaux faubourgs : Saint-Nicolas au nord reliant Nuits-Saint-Georges et Dijon, le petit faubourg Saint-Jean à l'est reliant la Saône et Seurre, Dôle et Auxonne, le faubourg Bretonnière au sud-ouest permettant d'accéder à Chalon-sur-Saône, Mâcon mais aussi à Autun en passant par Nolay et le faubourg Saint-Martin au nord-ouest prolongé par la route de Bligny-sur-Ouche amenant principalement à Arnay-le-Duc et en Auxois. D'autres voies importantes permettent aussi d'accéder à Beaune : la position des portes percées dans le rempart en atteste. La grande place Carnot placée au sud-est du *castrum* constitue un pôle important dans la géomorphologie de la ville. Accueillant auparavant l'église Saint-Pierre et plusieurs habitations<sup>1166</sup>, elle forme le point de rencontre entre trois voies venant du sud-est : une route alternative à celle du faubourg Saint-Jean pour accéder à Seurre, Dole et Auxonne (rue d'Alsace, faubourg Madeleine), et deux voies parallèles permettant notamment de rejoindre au plus court la rivière de Saône mais aussi le Doubs à Verdun-sur-le-Doubs et Lons-le-Saunier (rue Victor Millot prolongée par le faubourg de Perpreuil et rue de l'Hôtel-Dieu prolongée par le faubourg Saint-Jacques). Enfin, le petit faubourg de Bouze qui prolonge l'actuelle rue Charles Cloutier forme une voie alternative à celle du faubourg Saint-Martin pour rejoindre Bligny-sur-Ouche par Bouze-lès-Beaune. Suivant cette logique, les réaménagements successifs de l'enceinte de Beaune ont certainement contraint les itinéraires d'origine par la suppression de quelques portes<sup>1167</sup>.

---

1165 Sur le développement des rues à Beaune, voir la partie I.

1166 Les vestiges de caves qui ont été découverts datent au plus tôt du XVI<sup>e</sup> siècle (HUMBERT Laure, PASCAL Marie-Noëlle, *Beaune (Côte-d'Or) : Petite place Carnot, rapport d'évaluation archéologique*, Dijon, Inrap, 2002).

1167 C'est le cas pour les portes qui permettaient d'accéder directement aux faubourgs de Perpreuil, de Bouze, et de Saint-Jean. Le château a remplacé l'ancienne porte pour ce dernier cas.

## Chapitre quatre. Le cadre spatial de l'implantation de l'habitat groupé

Le site de Beaune n'est pas contraint par le relief (ce qui peut occasionner des rues et des parcelles de formes irrégulières), et le ruisseau de la Bouzaize a pu être rapidement canalisé, sans être toutefois entièrement recouvert. En conséquence, seules les clôtures (*castrum* puis enceinte) contraignent l'emplacement des rues. La densification du site s'effectue selon la configuration habituelle. Les premières rues de l'agglomération relient entre elles les grands axes déjà présentés. Les îlots ainsi créés prennent la forme de grands blocs parcellaires grossièrement triangulaires (exemple de part et d'autre de la rue Edouard Fraisse) ou quadrangulaires si les voies sont relativement parallèles (exemple des îlots délimités à l'est par les rues V. De Lamotte et de l'Enfant créés à cet effet). En complément de cette étape, des bandes parcellaires dont certaines assez restreintes (exemple rue de l'hôtel de Ville) sont créées par l'aménagement de nouvelles rues<sup>1168</sup> parallèles aux rues déjà existantes, et raccordées à celles-ci au moyen de ruelles. La rue Rousseau-Deslandes est mise en place de cette façon au plus tard dans les années 1200, comme voie parallèle à la rue des Tonneliers<sup>1169</sup>. À Beaune, des voies sont aussi placées parallèlement à l'enceinte fortifiée elle-même bordée d'une ruelle (rue Thiers, rue Poterne, rue Eugène Spuller)<sup>1170</sup>. Globalement dépourvus d'îlots<sup>1171</sup>, les faubourgs présentent un habitat en front de rue. La longue rue qui forme le faubourg Saint-Nicolas abrite de longues parcelles, ce qui facilite l'aménagement de plusieurs constructions en profondeur.

Le site de Beaune présente sur les plans anciens<sup>1172</sup> quatre formes d'implantations parcellaires : habitat en front de rue, habitat en profondeur, habitat en bandes, grands blocs parcellaires.

La forme du petit îlot parcellaire se distingue de la bande parcellaire par sa longueur moindre. Elle prend communément une forme qui se rapproche du carré. Beaune n'en compte pas réellement, mais les sites de Dijon, Flavigny-sur-Ozerain, Châteauneuf, Gemeaux, Sombornon, Meursault et Rouvray en comptent tous plusieurs. Leur position auprès de la rencontre de deux voies en fourches (raccordées par une ruelle) ou au centre de grandes places se confond souvent

---

1168 Elles peuvent éventuellement reprendre l'emplacement d'anciens chemins ruraux...

1169 La grande quantité de longues bandes parcellaires est propre au mode d'aménagement de l'espace urbain : les sites de Dijon et Châtillon-sur-Seine en comptent de même beaucoup. Ces bandes sont limitées (espace pouvant accueillir un à cinq bâtiments en largeur) ou de formes quadrangulaires, en longs trapèzes ou en grands rectangles (exemple à Auxonne de la bande entre rue Antoine Masson, rue Davot, rue Docteur Gaston Roussel, rue Colonel Denfert et de celui entre la rue Gustave Noblemaître, rue Lafayette, rue Sennecey et rue Prieur de la Côte-d'Or).

1170 Cette situation se retrouve par exemple à quelques endroits de Flavigny et Châtillon-sur-Seine.

1171 Le faubourg Madeleine et le faubourg Saint-Jacques pourraient faire figure d'exceptions.

1172 INGUENAUD Virginie, « Beaune : la formation sur la longue durée d'une ville en plan et en volume », dans *Recueil des travaux du Centre Beaunois d'études historiques*, T. 21, 2003, p. 4-34.

Chapitre quatre. Le cadre spatial de l'implantation de l'habitat groupé avec la proximité des églises et des halles en coeur d'agglomération. C'est dans leur environnement immédiat que le tissu urbain est fréquemment le plus ancien et le plus dense.

La présence de plusieurs ruelles et/ou de longues cours communes perpendiculaires à la voie pour un habitat placé en front de rue caractérise une forme d'organisation parcellaire. Celle-ci manifeste la densification de l'espace bâti par rapport au modèle simple de l'habitat simple en front de rue. Les longues ruelles qui se rattachent au nord de la rue de Montmoroux à Gemeaux en sont une des illustrations les plus éclatantes. D'autres ruelles ou cours ont été reconnues sur les plans parcellaires anciens dans la partie orientale de Selongey, entre la rue Général Bouchu et la rivière à Is-sur-Tille et à plusieurs endroits de Fleurey-sur-Ouche. Les sites de Moutiers-Saint-Jean, Chanceaux, Villaines-en-Duesmois et Messigny comptent quelques exemples moins marquants.

Enfin, il convient d'évoquer l'habitat isolé, qui n'est pas représenté à Beaune. Il caractérise les sites ruraux en fixant durablement l'emplacement des anciens meix séparés par quelques terrains libres (jardins, vergers, prés...). L'habitat isolé, ou tout du moins éparpillé, est encore manifeste dans les rues de Gissey-sous-Flavigny et Corrombles. Ces deux villages sont en conséquence assez étendus au regard de leur démographie respective.

### C.3. La prédominance du meix en milieu rural

#### *C.3.a. Généralités sur la notion de meix*

Le meix est une structure intrinsèquement liée à l'habitat, en particulier en milieu rural mais aussi initialement en ville. Pierre de Saint-Jacob le définit ainsi : « le *mansus* ou le meix n'est ni la maison proprement dite, ni la tenure, mais l'emplacement bâti ou à bâtir qui a droit à une certaine quantité de terres, de prés, de bois dans la communauté, l'intérieur et le pourtour immédiat des fondations du foyer où vit la famille avec les bâtiments agricoles, la cour, le verger, le jardin, l'*area domus* »<sup>1173</sup>.

---

1173 DE SAINT-JACOB Pierre, *Des terroirs et des hommes : études sur le monde rural et le pays bourguignon, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle (textes réunis par Jean-Jacques Clère)*, Dijon, Editions Universitaires de Dijon, 2008 p. 22. Une définition similaire apparaît dans la *Coutume de Bourgogne*.

## Chapitre quatre. Le cadre spatial de l'implantation de l'habitat groupé

En premier lieu, le meix (noté fréquemment « mex », mais aussi « mes » et « *mansus* »<sup>1174</sup> dans les textes) désigne donc un emplacement avec plusieurs composants foncièrement définis comme relevant d'une unique structure. La nature des terrains, associant souvent plusieurs cultures (jardins, près, terres agricoles, vignes, etc.) et leur surface correspondrait peu ou prou à la surface d'exploitation appropriée (ou à défaut minimale) pour garantir les ressources vivrières d'un foyer. Insistons sur le fait que ces éléments peuvent être désignés comme dépendances de l'habitat sans que le terme de « meix » ne soit utilisé, surtout dans les textes postérieurs au XIV<sup>e</sup> siècle. Par commodité de destination du produit des récoltes, certains meix accueillent en leur sein des granges<sup>1175</sup>, sans aucun habitat. L'unité physique du meix est assurée par la bonne jouissance durable des biens fonciers et par la perception régulière des redevances qui lui sont associées. Sa permanence est bien plus grande que les édifices qu'il accueille<sup>1176</sup>, sauf lorsque la densité des constructions amène à son éclatement. Par ailleurs, le meix, qu'il soit franc<sup>1177</sup> ou serf, est le vecteur de droits spécifiques, en particulier des droits d'usage, au sein de la communauté<sup>1178</sup>.

L'accumulation des *mansi* est le phénomène de base de la création des villages. L'habitat groupé induit aussi la notion de communauté dotée de droits propres et bénéficiant de ressources communes<sup>1179</sup>. Chaque manse ou meix est défini pour recueillir une famille<sup>1180</sup>. L'essor démographique oblige la mise en place de nouveaux meix entre les meix existants (densification) ou sur les extrémités de l'agglomération (extension) ou encore la construction de nouvelles habitations au sein de meix déjà maisonnés.

---

1174 La première occurrence de notre corpus est dijonnaise : le diacre Acheus donne un manse dans le *castrum* de Dijon à l'église de Saint-Etienne (COURTOIS J., *Chartes de l'abbaye de Saint-Etienne de Dijon : des VIII<sup>e</sup>, IX<sup>e</sup>, X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles*, Dijon, 1908. Charte n°2, 822).

1175 Leur utilisation comme resserre est courante.

1176 « Le village est moins constitué de bâtiments que des enclos où s'élèvent les constructions » (PESEZ Jean-Marie, *Archéologie du village et de la maison rurale au Moyen Âge : vingt études sur l'habitat paysan dans la France médiévale, études accompagnées d'une bibliographie mise à jour réunies par Jean-Michel Poisson*, Lyon, Presses univ. de Lyon, 1999, p. 326).

1177 Les meix francs apparaissent peu dans les documents d'archives consultés (exemples à Flavigny-sur-Ozerain et Cesse-les-Vitteaux à la fin du XV<sup>e</sup> siècle).

1178 P. de Saint-Jacob rappelle que le meix ne correspond pas à la tenure : les autres possessions du foyer sont dispersées sur le territoire et relèvent de droits et d'usages bien distincts. (DE SAINT JACOB Pierre, « La structure du manse » dans *Annales de Bourgognes XV (59<sup>e</sup> tome)*, 1943, p. 173).

1179 Le regroupement des manses forme la « poété » (du latin *potestas*).

1180 Le nom attribué aux meix, quelquefois renouvelé, est quasiment toujours celui d'un ancien propriétaire.

## Chapitre quatre. Le cadre spatial de l'implantation de l'habitat groupé

### C.3.b. *Le meix dans le village*

Le meix forme l'unité élémentaire de l'exploitation agricole et structure l'espace en conséquence. En particulier, l'agglomération se trouve délimitée par la ligne enveloppante des meix.

En l'absence de données sur la démographie d'un site, le décompte du nombre de meix fournit un ordre d'idée de la population réelle, mais aussi surtout de l'extension de l'agglomération. Ainsi, les 24 meix décomptés à Thoisy-le-Désert en 1279<sup>1181</sup> sont à mettre en regard avec la démographie connue pour l'année 1397<sup>1182</sup>, soit 30 feux sers dont 6 feux misérables, et la démographie actuelle (209 habitants). À ces 24 meix pouvaient idéalement correspondre 24 unités d'habitation, avec les dépendances.

Outre leur nombre, l'implantation des meix est sensiblement distincte d'un site à l'autre, ce qui se devine aisément par l'analyse morphologique. Les contraintes topographiques ci-dessus évoquées sont à prendre en compte. L'extension des villages de Gissey-sous-Flavigny et Corrombles correspond à une installation non contrainte des manses, répartis sur un grand espace. Les terrains cultivés entre les meix habités, probablement désignés également comme des meix, sont dépourvus d'habitation soit depuis longtemps soit depuis toujours (voir *supra*)<sup>1183</sup>. En ce sens, l'évolution du développement des meix modèle la forme des villages au fil des siècles.

L'analyse du terrier de Vitteaux établi pour le seigneur en 1473 donne un état du développement d'une partie du bourg (**fig. 29**)<sup>1184</sup>. Pour chaque meix, nous trouvons les indications communément précisées dans ce type de document : les tenanciers, les redevances perçues, l'état de la propriété et son emplacement avec présentation des confins. Ce registre en particulier fait aussi mention de la position relative du meix dans la rue, de sa surface et de sa composition en nombre de construction et nature des terrains. Par ailleurs, la description par rue, dans une progression logique autour du centre du bourg dans le sens inverse des aiguilles d'une montre, et non par tenancier, offre

---

1181 ROUGEOT Paul, *Histoire de Thoisy-le-Désert*, s. l., Paul Rougeot, 1993, p. 111.

1182 ADCO, B11513. Il y avait en comparaison 49 feux dénombrés en 1557 (ADCO, C5128).

1183 PEKPE DURIX Hannelore, *Les contacts ente la ville et la campagne aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, thèse de doctorat en histoire sous la direction de Jean Richard*, Dijon, Université de Bourgogne, 1997, p. 82.

1184 ADCO, E729. Deux publications en faisait déjà état, en particulier pour resituer les anciennes rues (HUTINEL, F., MATHEY, J.-B., *Vitteaux : monographie*, Paris, Champion, 1912, 538 p. et BM Dijon ms 2783 : Mémoires historiques sur Vitteaux, Pierre Collon, tome 4). Ne sont concernés que les quartiers périphériques du bourg (cela représente un peu plus d'une centaine de meix) : les propriétés franches du quartier au pied du Château, fortifié vers le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle mais probablement clôturé avant, des abords de la rivière et du ruz Bouterot ne sont pas pris en compte (il y a 52 maisons dans l'enceinte de la ville vers 1557) (HUTINEL, F., MATHEY, J.-B., *Vitteaux : monographie*, Paris, Champion, 1912, p. 320).

## Chapitre quatre. Le cadre spatial de l'implantation de l'habitat groupé

la possibilité de localiser en position relative les parcelles les unes par rapport aux autres. La topographie de l'extension maximale du bourg de Vitteaux en 1473 est restituée en prenant pour calque le plan du cadastre de 1836. Le nom des rues, la disposition et la forme des parcelles, mais aussi la nature des terrains à cette date ont guidés la restitution plausible de l'emplacement des meix à la fin du XV<sup>e</sup> siècle. Les limites des meix proposées à partir de la surface indiquée<sup>1185</sup>, demeurent incertaines, tout comme la répartition spatiale précise des différents éléments bâtis et non bâtis composant chaque meix. Le même exercice a pu concerner le site de Salives, bien que le terrier ne fournissait pas autant de détails sur les dimensions des meix<sup>1186</sup>.

Les meix, pour certains regroupés ou au contraire divisés depuis l'ancien terrier, font l'objet de 113 articles dont 75 dotés d'édifices. Par comparaison, la recherche de feux de 1470 totalise 35 foyers dans l'ensemble du bourg<sup>1187</sup>. La plupart de ces meix portent des noms. Le territoire considéré correspond aussi bien à un pôle d'habitat très ancien probablement doté d'une ancienne clôture (quartier autour de l'église, antérieur au XIII<sup>e</sup> siècle)<sup>1188</sup> qu'aux terrains cédés par le seigneur dans différentes zones. Il est précisé pour une poignée de meix qu'ils regroupent deux anciens meix, ce qui constitue une preuve de leur ancienneté. Les vestiges bâtis témoignent du lotissement de la partie ouest de la rue de Massingy avant le XIV<sup>e</sup> siècle. La carte ainsi formée se confond de manière assez troublante avec le plan de 1836. L'extension du bourg à 350 ans d'écart a peu varié<sup>1189</sup>.

Notons tout de même l'installation de nouveaux moulins sur la rivière, le développement du quartier à l'ouest auprès de la grande route de Précy-sous-Thil, des parcelles nouvellement bâties sur les extrémités des rues de Massingy (rive sud) et de Cessey (rive ouest). En parallèle, un petit groupement de meix bâtis au sud de la rue du Truchot (meix n°56, 59, 66 et 67) reviennent à l'état de terrain. Et surtout, on observe une densification du bâti au sein des meix, quasiment tous redivisés en nombreuses parcelles de même nature ou non<sup>1190</sup>. Les constructions se multiplient au sein des parcelles et occupent des meix intercalaires restés un temps en nature de terrain (exemple du meix Tixerant n°70). Le réseau viaire évolue également. La voie qui amène directement à la

---

1185 Les conversions retenues sont communes dans cette partie de l'Auxois à la fin du Moyen Âge : 34,28 ares le journal, 8,57 ares le quartier et 4,28 ares l'ouvrée.

1186 LACAILLE Antoine, « L'habitat à Salives au Moyen Âge », VERGINE Thomas, *Salives, Somberton, Vitteaux (Côte-d'Or), les agglomérations d'origine castrale dans le nord de la Bourgogne ducal du Moyen Âge (Auxois et Montagne)*, rapport de prospection thématique, Assab, 2019, p. 135-150.

1187 ADCO B11518 fol. 80 v.-83r., recherches de feux du bailliage d'Auxois, 1470.

1188 VERGINE Thomas (dir.), *Salives, Somberton, Vitteaux (Côte-d'Or), les agglomérations d'origine castrale dans le nord de la Bourgogne ducal au Moyen Âge (Auxois et Montagne)*, rapport de prospection thématique, Dijon, Assab, 2019, p. 315-316.

1189 La nature des terrains en 1836 a pu être défini grâce à la lecture des matrices cadastrales.

1190 Le terrier précise que le meix au Molet (n°44) occupe huit perches de large (environ 24 m), ce qui correspond exactement à la largeur sur rue des trois parcelles AD336-337 et 543.

## Chapitre quatre. Le cadre spatial de l'implantation de l'habitat groupé

Maladière depuis le centre du bourg est supprimée au profit de la nouvelle grande route qui mène à Précý-sous-Thil. De petits passages disparaissent du côté de la rivière à l'est de la rue du Truchot.

Pour exemple, l'emplacement du meix Constantin (n°103) comprend trois maisons et celui du meix 95 deux maisons et une grange, aussi bien en 1473 qu'en 1836. En revanche, il est assuré que les constructions ont changé de formes : celles bâties entièrement en pierre avec encadrements en pierre de taille ne constituaient pas la norme en 1473. Les cultures dans et à l'arrière des meix évoluent également. Il se trouve plus de vignes (en particulier à l'extrémité des rues en pentes) et de vergers en 1473.

Ce document démontre que les meix recensés en dehors du coeur de l'agglomération sont en grande majorité « maisonnés », sauf ceux situés aux extrémités des rues<sup>1191</sup>. De plus, les bâtiments positionnés avant tout en front de rue sont assez nombreux pour former à quelques endroits une ligne de façades continues (exemple de la rue Vieille<sup>1192</sup>). Cette organisation spatiale, qui caractérise avant tout les sites urbains et quelques bourgs à l'époque médiévale, est le résultat de la densification progressive des meix. En conséquence, quand le processus lent et discontinu d'urbanisation est bien avancé et à la faveur de la redéfinition progressive des modes de redevances foncières, les meix perdent progressivement leur statut par répartition et individualisation des éléments qui s'accumulaient en son sein. Ainsi, dès le XV<sup>e</sup> siècle, les meix ne se retrouvent plus du tout mentionnés au coeur des villes fortifiées de Châtillon-sur-Seine, Noyers et Flavigny-sur-Ozerain<sup>1193</sup>. Tout au plus pourraient-ils encore exister légitimement dans les faubourgs.

### *C.3.c. Qu'en est-il de la relation à l'habitat ?*

Je souscris entièrement à la réflexion de P. de Saint-Jacob : la finalité du meix est d'accueillir, outre les ressources propres dont la famille dispose, la maison d'habitation mais aussi ses dépendances et les bâtiments d'exploitation. Plusieurs documents consultés<sup>1194</sup> font état de « mex », sans autres précisions jusqu'au XV<sup>e</sup> siècle. Il est dans ce cas statistiquement avéré qu'une

---

<sup>1191</sup> Le décompte fait état de 92 maisons, 8 maisières, 40 granges et de nombreux maisonnements. Il a en moyenne plus de meix que de maisons sauf dans la rue de Massingy.

<sup>1192</sup> Un meix dans cette rue « se comporte tout du long du gros desdits maison et grange ».

<sup>1193</sup> L'absence de meix est aussi effective pour le terrier du village de Buffon en 1487 (ADCO, E1060) et celui de Saint-Seine-l'Abbaye en 1526 (ADCO, 10H46) : il s'agit sans doute ici d'une évolution sémantique plutôt qu'une réelle restructuration et décomposition des biens fonciers issus des anciens meix.

<sup>1194</sup> Ce sont essentiellement des terriers, censiers, rentiers et comptes.

## Chapitre quatre. Le cadre spatial de l'implantation de l'habitat groupé

certaine proportion accueille le logement des tenanciers du meix : la présence ou non de l'habitat ne change en rien sa valeur foncière et son rôle économique. Or, il semble acquis que le meix ne désigne pas systématiquement un espace « maisonné » ou accueillant des constructions. À Bligny-sur-Ouche néanmoins, la distinction est effective sous les termes latins de *mansus vestitus* (habité) et *mansus absus* (inhabité, dédié au pâturage)<sup>1195</sup>. Il est fait fréquemment référence à un meix auparavant bâti mais à présent dénué de constructions. Assez évocatrice, la précision de « mex vuyt » (comprendre meix vide) correspond aussi bien à l'absence ou à la ruine d'éventuelles constructions<sup>1196</sup> que l'abandon effectif des cultures que comprend le meix<sup>1197</sup>. « Habergie de maison »<sup>1198</sup>, simplement cultivé ou abandonné, le meix n'en garde pas moins le même statut sur le long terme<sup>1199</sup>.

Cependant, de nombreux meix n'ont certainement jamais accueilli de constructions ; nous formulons l'hypothèse que des emplacements peuvent être concédés par le seigneur sans que les moyens ou les besoins du propriétaire n'obligent à le maisonner. En particulier, les meix établis sur les extrémités des agglomérations constituent *a posteriori* des réserves appréciables, aussi bien pour les propriétaires dépourvus de meix car résidant dans une maison en milieu urbain ou semi-urbain ou pour les familles pour lesquelles la surface contrainte d'un seul meix ne permet pas de pallier à leurs besoins vivriers fluctuants<sup>1200</sup>.

### C.3.d. Désignation, surface et composition des meix

Comme héritier du clos habité, le meix est généralement physiquement délimité<sup>1201</sup>. La clôture de bois<sup>1202</sup> ou en haie vive est une option plus courante que le muret en pierre, mais la

---

1195 VADOT Félix, *Bligny-sur-Ouche*, Marseille, J. Laffitte, 1980, 815 p. On parle aussi de meix « en toppe » ou en buisson.

1196 C'est le cas dans le terrier de Saulon-la-Rue en 1450 qui oppose les « meix maisonné » des « meix vuyt » (ADCO, E520). On trouve quelquefois le terme de meix « desabergier ».

1197 Les raisons de l'abandon d'un meix sont exposées avec les exemples de Vergy et Salives dans le chapitre 3.

1198 Sur ce sujet, l'évolution sémantique que l'on perçoit à la fin du Moyen Âge entre le meix accueillant une maison et la maison comprenant un meix comme dépendance pourrait être corrélée avec l'importance matérielle accrue de celle-ci.

1199 DE SAINT-JACOB Pierre, *Des terroirs et des hommes : études sur le monde rural et le pays bourguignon, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles* (textes réunis par Jean-Jacques Clère), Dijon, Editions Universitaires de Dijon, 2008, p. 22.

1200 En ce cas, le meix se trouve être un terrain exploitable comme un autre, sur lequel néanmoins reposent fréquemment des charges particulières.

1201 Le village d'Ouges compte plusieurs meix clôturés au XIV<sup>e</sup> siècle (SEGUILLO Annabelle, *Le village d'Ouges aux XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles, mémoire de maîtrise en histoire médiévale*, Dijon, Université de Bourgogne, 2003, 165 p).

1202 Un manse de Tillenay est clôturé de « sepes » en 1257 (ADCO G838, cité par HOURS Henri, *Peuplement et habitat rural en Bourgogne au Moyen Âge (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, thèse de l'École nationale des chartes, 1977, p. 228).

## Chapitre quatre. Le cadre spatial de l'implantation de l'habitat groupé

délimitation à partir de bornes, d'arbres-témoins ou de fossés<sup>1203</sup> est possible. Un muret de pierre généralement sans mortier<sup>1204</sup>, nommé « muree » ou « muret » est assurément mis en place pour les meix les plus notables. Une telle clôture est attestée en 1448 à Gilly-les-Cîteaux<sup>1205</sup> et en 1517 à Ecutigny (**fig. 49**)<sup>1206</sup>. On fait état d'un « vieil maïsonnement » au seul meix qui semble doté d'un « circuit de muraille tout alentour » à Salives en 1550<sup>1207</sup>. Les « cloisons de pierre » d'un « trouls de mex » dans un grand meix doivent être mis en place sur une hauteur d'une toise (2,44 m) à Dijon vers 1495<sup>1208</sup>. Mais dans certains contextes, ils sont généralisés : à Vitteaux en 1473 de nombreuses « murees » viennent enclore les meix, en particulier ceux qui abritent des prés et des jardins<sup>1209</sup>. La clôture du meix permet également d'éviter les intrusions mais aussi le dépôt de déchets pour le cas de meix dépourvus de constructions en ville<sup>1210</sup>.

L'emplacement des bâtiments se trouve d'une bonne aide pour fixer la limite d'extension en largeur du meix, et les éventuelles distinctions d'utilisation des terrains aident à défaut à fixer les limites du meix<sup>1211</sup>. La ligne de démarcation avec le finage est souvent commune à plusieurs meix, ce qui permet lorsqu'elle est reconnue sur des cartes anciennes de définir la profondeur des meix. D'ailleurs, la longueur des parcelles correspondant aux meix est en moyenne moindre que celle des parcelles du finage<sup>1212</sup>.

Le meix prend généralement une forme régulière, avant tout quadrangulaire. La surface des meix est grandement variable<sup>1213</sup>. Nous reprenons l'exemple du terrier de Vitteaux de 1473 qui précise la composition et la surface de quasiment chaque meix<sup>1214</sup>. Lorsque la surface est comptée

---

1203 On signale « une place a faire maison selon les vielz fossez de ladite place » à Saint-André-en-Morvan en 1503 (ADY E438). Les fossés sont certainement plus limités que ceux des maisons fortes fossoyées.

1204 « Fait à sec » à Marcenay (ADCO E2302, 1516). Le contrat de construction mur de clôture d'un meix à Dijon stipule qu'il doit occuper une largeur de deux pieds et demi (0,82 m) et 12 pieds (3,92 m) de haut (ADCO B11373 fol. 4, 1425-1433). Le mur de clôture d'un meix avec granges à Chenôves est épais de 3,5 pieds (1,14 m, ADCO G918). Ces dimensions sont proches de celles du mur d'enclos antérieur à 1350 de la maison fouillée à Saint-Martin-du-Mont : 90 cm de large à la base (CHOPELAIN Patrick, *Saint-Martin-du-Mont, Cestres, La Vie aux Maires : la fouille de la demeure d'un notable rural du bas Moyen Âge*, rapport de fouille, Dijon, INRAP, 2016, 293 p).

<sup>1205</sup> « mez, maison, jardin court cloux et ferme de murs pourpris fons aisances et appartenances » (ADCO 11H647).

<sup>1206</sup> ADCO G827.

1207 ADCO, 36F158.

1208 ADCO 12H34.

1209 ADCO, E729.

1210 C'est le cas pour un meix de la place Saint-Michel à Dijon en 1544 (AM Dijon J16bis).

1211 Néanmoins, la succession de terrains de même nature contigus pour plusieurs meix distincts est assez commune.

1212 Le terrier de Vitteaux désigne en arrière et au-delà des meix des corvées, « cloux » et ouches de dimensions autrement plus conséquentes.

1213 Il faut rappeler le phénomène de division et réunion de meix.

1214 Dans ce terrier, la surface des meix est désignée avec l'utilisation quasi-systématique de l'adverbe « environ » pour 111 meix sur 113 au total.

## Chapitre quatre. Le cadre spatial de l'implantation de l'habitat groupé

en ouvrée (pour 17 occurrences, dont certains meix maisonnés), les meix décomptés présentent de deux à neuf ouvrées de surface (avec une moyenne de 6,5 ouvrées). Parmi les 95 autres meix dont la surface est connue, celle-ci occupe une fourchette entre un tiers de journal (dont une occurrence pour un meix maisonné) et quatre journaux. Le plus grand meix maisonné occupe l'espace de deux soitures et trois quartiers (pour deux meix réunis)<sup>1215</sup>. Notons que 12 meix s'étendent sur un quart de journal et 36 meix (soit plus de 38 %) occupent 1 à 1,25 journal (soit 5 quartiers). Au final, les meix décomptés de Vitteaux occupent en moyenne 1,33 journaux (1,19 journaux pour les meix avec bâtiments). La moyenne pour les sites où la surface des meix est précisée est un peu plus basse. Pierre de Saint-Jacob évoque la surface d'un quart ou d'un demi journal de moyenne pour les manses<sup>1216</sup>. Cela correspond bien aux données connues pour les sites d'Ouges<sup>1217</sup> et de Flammerans<sup>1218</sup>. À Avot, les meix occupent en moyenne un demi journal à un journal<sup>1219</sup>, et un journal à Bagnot<sup>1220</sup>. Dans d'autres sites, la surface moyenne des meix est estimée autrement : environ une ouvrée à Quemigny (près de Poisot)<sup>1221</sup>, environ un arpent à Salives<sup>1222</sup>, une perche et demie à deux perches à Talant<sup>1223</sup> et la surface correspondant à la semence de trois boisseaux de « chenevey » pour des meix assurément dotés de chenevières à Cessey<sup>1224</sup>. À Auxonne en 1494, l'estimation de la surface est moins précise : il est question d'un meix « contenant une bonne heire »<sup>1225</sup>.

Conséquence du fréquent partage des meix entre plusieurs propriétaires par cause des héritages successifs ou du lotissement, les textes indiquent des portions de meix. Une redevance pèse sur deux « trous »<sup>1226</sup> de meix contenant un huitième de journal à Flammerans en 1455<sup>1227</sup>. Le même document fait état d'une « haie et demie de metz » dont une partie est maisonnée, contenant environ un sixième de journal mais aussi de « soillon » de meix dans le même village.

---

1215 Les anciens meix réunis, comptés ici comme un seul meix, font de 1,5 à 2,75 journaux de surface. Le quartier correspond au quart de journal et la soiture équivaut au journal (voir en Annexe les surfaces correspondantes).

1216 DE SAINT JACOB Pierre, « La structure du manse » dans *Annales de Bourgognes XV (59e tome)*, 1943, p. 175.

1217 Une soixante de meix (MARTIN-LORBIER Odile, « Une communauté d'habitants dans une seigneur de Cîteaux aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles », dans *AB T. 30*, Dijon, 1958, p. 8).

1218 ADCO B493, 1455.

1219 ADCO B1326, 1493.

1220 ADCO 11H271 1490

1221 ADCO B1359, 1443

1222 ADCO B1325, 1450.

1223 ADCO B1352, 1515.

1224 ADCO B1335, 1494.

1225 ADCO G3697.

1226 Trons : tronçon, morceau (GODEFROY Frédéric, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle, Tome 8*, Paris, F. Vieweg, 1892, p. 88).

1227 ADCO, B493

## Chapitre quatre. Le cadre spatial de l'implantation de l'habitat groupé

Plus rarement, la largeur du meix est précisée : environ huit perches (24 m) pour un meix contenant trois maisons, une masiere et une grange à Vitteaux rue Vieille<sup>1228</sup> et environ 18 pieds (5,85 m) « a suelle » de large pour un « mex huit » à Auxonne rue des Lisses<sup>1229</sup>. Ces différences peuvent s'expliquer par les distinctions de définition du journal, par l'ancienneté du site et la nature des cultures qu'accueille le meix<sup>1230</sup>. La topographie est aussi un facteur déterminant : un « mex huit » au château de Vergy contient seulement environ 12 toises (71 m<sup>2</sup>) de surface<sup>1231</sup>. À la lecture des cartes, il apparaît que la profondeur des meix est d'ailleurs très inégale, même au sein d'un même îlot bâti<sup>1232</sup>. Pour Vitteaux, les meix identifiés sur le plan du cadastre napoléonien d'après le terrier de 1473 auraient une profondeur de 15 à 150 m avec une moyenne oscillant vers 30 à 50 m.

A Vitteaux, la majorité des meix (74 sur 113) comprend au moins un bâtiment (64 avec au moins une maison et 10 avec au moins une grange et/ou une masiere<sup>1233</sup>). Le terme de « maisonnement » est employé six fois pour désigner un groupe de constructions (dont la nature n'est alors pas précisée)<sup>1234</sup>. Sept meix sont « maisonnés » de petites maisons<sup>1235</sup> alors qu'à l'inverse deux meix contiennent une « bonne maison ». La qualité de construction du meix en face du château, à l'angle des rues de Cessey et de Massingy, est encore plus notable ; il est « quasi tout maisonne de grandes et haultes maisons ». Au total, 23 meix comportent plusieurs maisons (2 à 3). Devant les masieres et la seule stable mentionnée, c'est les granges qui se trouvent en nombre : 27 meix en contiennent au moins une<sup>1236</sup>. Les jardins sont souvent indissociables des meix (51 meix avec bâtiments et jardins, 8 meix avec jardins sans bâtiments<sup>1237</sup>).

---

1228 ADCO E729, 1473.

1229 ADCO G3697, 1473.

1230 La définition est loin de toujours correspondre à l'étendue de terres pouvant suffire au labour de deux boeufs.

1231 ADCO B1359, 1443.

1232 Une possible compensation par des largeurs distinctes pour correspondre à des surfaces similaires entre les meix n'est pas exclue.

1233 Huit meix accueillent une ou plusieurs masieres : dans sa globalité, le parc bâti vittellien est plutôt en bon état de conservation.

<sup>1234</sup> En dehors de Vitteaux, certains maisonnements sont véritablement de grandes propriétés fortement loties : l'un d'eux près de Saint-Philibert à Dijon comprend 10 chambres et 6 cheminées et un autre au bourg de Nuits-Amont (Nuits-Saint-Georges) comprend 5 ou 6 maisons, 2 granges, un colombier et un grand jardin (ADCO B472 fol. 273v., 1460 cité par BECK Patrice, *Une ville rurale à la fin du Moyen Âge : Nuits-Saint-Georges*, thèse de doctorat en archéologie médiévale, Université de Dijon, 1980, 439 p).

1235 Il est aussi question d'une « maisonnecte ».

1236 Au moins six meix accueillent deux voire trois granges et un meix rue du Moustier fait état d'une « grande grange ». Le mex es Turrins, rue de Montchevreaul accueille sur la surface d'environ cinq quartiers trois granges et un jardin. Par comparaison, le mex du Chemin à Quemigny accueille jusqu'à 3 granges, 5 chambres à cheminée, plusieurs étables et un jardin en 1443 (ADCO B1359).

1237 Le terme de « meix curtillain » utilisé à Gemeaux au XV<sup>e</sup> siècle correspondrait à un meix ne comprenant qu'un ou plusieurs jardins (ADCO G2966 1483).

## Chapitre quatre. Le cadre spatial de l'implantation de l'habitat groupé

Les autres composants des meix à Vitteaux sont essentiellement les terres, prés et vignes (latin *vinea*), et de manière ponctuels les ouches (latin *oschia*), saulcis et preaul<sup>1238</sup>. En dehors de Vitteaux, nous trouvons des vergers<sup>1239</sup>, de petits prés (en latin *pratello*) et des chenevières<sup>1240</sup>. En contexte de pente, il se trouve d'autres composantes formant dépendances de la maison, les « larriz » et les « roiches » situés en fond de parcelle<sup>1241</sup>.

L'alternative au meix qui est « abergier d'une maison »<sup>1242</sup> se trouve être le mex désigné comme la dépendance du logis (*l'area domus*), et dissocié sémantiquement de celui-ci. En milieu urbain par exemple, le terme de mex se rapporte au droit sur les dépendances du logis<sup>1243</sup>. La désignation "mex et maison"<sup>1244</sup> trouve ainsi sa place dans les documents de sites urbains (Auxonne 1509), en milieu rural (Morey-Saint-Denis 1352, Gilly-les-Cîteaux 1443, Darcey 1538) ou en contexte de bourg (Vergy 1443). Par extension, nous trouvons mentionnés des « mex et grange », « mex et masiere », et plus rarement des « mex et curtil ». Dans ce cas de figure, le meix (au minimum formé par le jardin contigu à la demeure) se développe essentiellement derrière la maison<sup>1245</sup>.

### C.3.e. Etat des meix à la fin du Moyen Âge

Avec les interruptions d'occupation et d'exploitation des meix et les dépeuplements ponctuels, l'unité du meix peut être brisée dès l'époque médiévale. Ainsi, le renouvellement de terriers ou la réévaluation des revenus d'un domaine (établissement de censiers ou comptes) est l'occasion de retrouver la localisation et les tenanciers de meix connus par les documents antérieurs. L'usage inscrit dans le temps fait que certains meix contigus ont été physiquement regroupés ou

---

1238 Le site accueille dans la portion concernée par le terrier 52 meix avec terre (dont 36 pour des meix bâtis), 28 meix avec prés, localisés surtout auprès de la rivière de la Brenne (dont 14 pour des meix bâtis) et 26 meix avec vignes (dont 11 pour des meix bâtis). Il y a en outre 4 ouches, 3 « saulcis » dont un avec un vivier et un « preaul ».

1239 Associations au verger les termes de *viridarium* (verger urbain à Chatillon en 1168, ADCO 18H73) et *noeria* (en français nouheroie/nouherye, lieu planté de Noyers) employé à Flavigny au XIV<sup>e</sup> siècle.

1240 Identifiée à partir du XV<sup>e</sup> siècle, la chenevière est souvent considérée jusqu'au XV<sup>e</sup> siècle comme une terre, un courtil ou une ouche particulière (exemple d'un courtil en chenevery à Noyers 1484, B1271 fol. 158r.).

1241 « Larriz » est mentionné à Semur rue du Pont es Oyes en 1502 (ADCO B1334) et nous trouvons des « roiches » à Salives en 1450 (ADCO B1330).

1242 La formule de « maison sous meix » à Saulon-la-Rue est plus curieuse (vers 1455, ADCO E520).

1243 A Dijon rue du Paultey, il est question de « maison fonds meix jardin aisances et appartenances » (ADCO 12H126, 1472).

1244 Il est question quelquefois de « maison et mex ». Le « meix et feug » désigné à Saint-Segros et Roilly en 1520 (ADCO G3367) doit se comprendre comme une maison dotée d'un foyer avec ses dépendances.

1245 Exemple d'un mex avec une grange et deux petits « etaiges » et le meix derrière à Beneuvre en 1493 (ADCO B1326).

## Chapitre quatre. Le cadre spatial de l'implantation de l'habitat groupé

divisés, formant ainsi à l'avenir de nouvelles unités foncières reconnues par le nouvel acte : *morem facit usus* (l'usage fait la loi). La maison de Corbillot, située pour une moitié dans le mex Leureaux et pour l'autre moitié dans le mex Girout à Vitteaux rue Vielle est un aménagement curieux, résultant probablement de compromis<sup>1246</sup>. La situation se complique lorsqu'une partie des meix désignés ne peut plus être localisée, signe évident des bouleversements opérés (densification des espaces bâtis et non bâtis, lotissements, délivrance d'emplacements contre de nouvelles redevances, changements des modes d'exploitation)<sup>1247</sup>. Par le jeu des successions, le nombre de meix (dont certains non pourvus d'habitat) ne coïncide plus avec le nombre de foyers (propriétaire ou occupant), certains pouvant accueillir les maisons de trois à quatre familles. La discontinuité se traduit aussi dans les remises en cause des redevances perçues sur les meix : les 40 setiers d'avoine payés initialement par les habitants de Barges pour leurs 40 meix ne peuvent plus être perçus par l'abbaye de Cîteaux en 1490 pour cause de désertion des meix et par la délivrance de certains d'entre eux en échange de redevances en argent ou en nature moins lourdes. Dans de rares situations, des accords permettent de redéfinir le meix, initialement toujours d'un seul tenant<sup>1248</sup>, en intégrant des terres de localisations distinctes (notamment dans le finage).

### C.4. La disposition des constructions au sein des parcelles bâties

#### C.4.a. Quelques considérations préliminaires

Rappelons tout d'abord qu'il est souhaitable d'appréhender la disposition des constructions à l'échelle d'un îlot parcellaire à partir de plusieurs ressources.

La conservation satisfaisante d'une majorité de constructions médiévales pour un même îlot dans les sites de Flavigny, Avallon et Noyers permet de restituer un traitement de l'espace au moins valable pour l'extrême fin du Moyen Âge (le XVI<sup>e</sup> siècle). Cependant, ces cas de figure sont rares et demandent idéalement à bénéficier d'une bonne connaissance des aménagements structurels internes des propriétés (murs mitoyens, datation estimée des diverses constructions), condition uniquement remplie à Flavigny<sup>1249</sup>.

---

1246 Terrier de Vitteaux de 1473 (ADCO E729). Cette fusion est opérée car « lon a pu bonnement sceu cognoistre sur le lieu la separation desdits deux mex ».

1247 Pour le terrier de Vitteaux de 1473 (ADCO, E729), parmi les 113 meix décomptés, huit forment la réunion effective de deux anciens meix dont on ne peut identifier de délimitation physique.

1248 DE SAINT JACOB Pierre, « La structure du manse » dans *Annales de Bourgognes XV (59<sup>e</sup> tome)*, 1943, p. 173.

1249 En ville, les cours couvertes entièrement ou partiellement brouillent la reconnaissance des limites entre construction et espaces libres. Cela est particulièrement vrai pour le cas dijonnais (SAINT JEAN VITUS Benjamin,

## Chapitre quatre. Le cadre spatial de l'implantation de l'habitat groupé

Le recours aux textes est une autre démarche possible, mais elle n'est souvent utile qu'à l'échelle d'une propriété pas forcément représentative du secteur où elle s'insère. Il arrive néanmoins que des documents fiscaux (terriers ou censiers) offrent assez de précisions pour restituer des caractères dominants de positionnement des constructions.

Au final, l'exercice le plus commun réside dans l'extrapolation des données modernes, cartographiques ou non, adjointe d'une bonne connaissance des contraintes générées par les modes de construction et par la topographie. La majorité des trames de rues anciennes est conservée en contexte urbain ou semi-urbain, même pour Dijon<sup>1250</sup>. L'apport de ces données spatiales est conséquent dans la compréhension des modes d'occupations de l'espace qui reflètent des usages et choix liés aux modes de vie.

Le positionnement parcellaire de l'habitat se définit suivant cinq critères : le nombre de corps de logis, leur interaction avec d'éventuelles dépendances, la position par rapport à la voie publique et aux parcelles en cœur d'îlot, l'existence d'espaces libres (cours, jardins, passages) en lien avec les moyens d'accès et les modèles de distribution, et les dimensions parcellaires. À notre sens, les rapports à la rue et les modalités d'accès au logis sont les éléments qui caractérisent au mieux la demeure à l'échelle de la parcelle<sup>1251</sup>.

Les dispositions types proposées ci-après se basent sur des ensembles bâtis cohérents et dont la structure parcellaire est facilement restituable. Elles correspondent aux dispositions de logis effectives à la fin du Moyen Âge ; il est en effet difficile de restituer un cadre spatial pour les demeures plus anciennes, en particulier pour celles qui accueillait des dépendances. Ainsi, la détermination des modes de distribution des grands ensembles à plusieurs logis munis d'une grande cour arrière de Châtillon [21154-5] et [21154-12] et Saint-Seine-l'Abbaye [21573-2] est compromise à cause des remaniements structurels de la demeure, des constructions intercalaires induites par la densification urbaine et des remaniements parcellaires. La restitution des dimensions initiales des parcelles est ardue, en particulier la profondeur vers le cœur d'îlot, mouvante au fil des

---

« Caractères et transformations du parcellaire Dijonnais aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles : contribution à l'étude de l'habitat et de la ville » dans *AB*, T. 62 fasc. 2 n°246-247 (avril-décembre 1990), Flavigny, Traditions monastiques, 1991, p. 102).

1250 SAINT JEAN VITUS Benjamin, *Caractères...*, p. 101.

1251 La notion de parcelle n'est pas tout à fait cohérente avec la réalité des modes de vie, notamment pour ce qui concerne la pertinence d'intégrer des espaces libres potentiellement communs à plusieurs ensembles. Il est nécessaire de comprendre que nous entendons par parcelle des ensembles cohérents et subordonnés entre eux.

## Chapitre quatre. Le cadre spatial de l'implantation de l'habitat groupé

siècles. Ce type d'informations est cependant moins important que l'organisation spatiale générale<sup>1252</sup>.

Nous reprenons partiellement la typologie constituée par B. Saint-Jean Vitus pour définir les caractères généraux du parcellaire dijonnais des XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles (**fig. 50**)<sup>1253</sup>. Des différences de formes et de dimensions des parcelles s'observent d'un quartier à l'autre voire d'une rue à l'autre. Les façades sur rue sont larges de sept à huit mètres en général<sup>1254</sup>. Le parcellaire dijonnais ne présente qu'à peu d'occasions une forme laniérée<sup>1255</sup>, mais les parcelles oblongues perpendiculaires à la rue sont largement majoritaires<sup>1256</sup>. Quelques séries de parcelles à fort développement en largeur sur rue correspondant à des hôtels qui ont une origine médiévale, sont identifiées dans la portion sud de la ville (rue Chabot-Charny, place Bossuet et partie est de la rue Berbisey). Il faut attribuer leur origine au moins en partie à des regroupements de parcelles plus anciennes. Par le jeu des partages, les parcelles sont moins larges avec le temps, par resserrement du tissu urbain. Cela ne signifie pas pour autant que les parcelles d'une même rue comportaient initialement toutes la même largeur<sup>1257</sup>.

### *C.4.b. Les maisons-blocs accessibles par la rue*

Le modèle le plus simple est celui de la maison-bloc en front de rue, correspondant à une unique structure bâtie cohérente. C'est celui de la majorité des demeures médiévales inventoriées pour cette présente thèse. Pour exemple, à Noyers, la totalité des maisons médiévales identifiées ont leur façade alignée sur la rue<sup>1258</sup>. Benjamin Saint-Jean-Vitus reconnaît pour les parcelles dijonnaises

---

1252 TOULIER Guillaume, « Tissu urbain et types de demeures, le cas de Tours », dans CHASTEL André, GUILLAUME Jean (dir.), *La maison de ville à la renaissance : recherches sur l'habitat urbain en Europe aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles*, Actes du colloque tenu à Tours du 10 au 14 mai 1977, Paris, Picard, Centre d'études supérieures de la Renaissance, 1983, p. 9-23.

1253 Il appuie sa démonstration sur une centaine d'exemples dont la reconnaissance est assurée par le plan Gauchat et les données cartographiques et iconographies anciennes (SAINT JEAN VITUS Benjamin, *Caractères....*, p. 105).

1254 Cette largeur moyenne est plus importante qu'à Auxerre, Paris ou Lyon : la pression foncière moindre à Dijon (avec encore beaucoup d'emplacements disponibles au XV<sup>e</sup> siècle) expliquerait ce constat (SAINT JEAN VITUS Benjamin, *Caractères....*, p. 115. et LEGUAY Jean-Pierre, *Vivre en ville au Moyen-Age*, Paris, J.-P. Gisserot, 2012, p. 49).

1255 Elle est manifeste rue du Bourg et pour une partie de la rue Monge.

1256 SAINT JEAN VITUS Benjamin, *Caractères....*, p. 115.

1257 SAINT JEAN VITUS Benjamin, *Caractères....*, p. 115.

1258 Ce résultat est à confronter au biais de conservation (les constructions en coeur d'îlots sont moins bien conservées) et au biais méthodologique (les structures sont essentiellement reconnues depuis l'espace public).

## Chapitre quatre. Le cadre spatial de l'implantation de l'habitat groupé

qu'il prend en compte 72% de cas avec bâtiment unique en bord de rue. Les façades sont larges de 4 m à plus de 10 m<sup>1259</sup>, ce qui correspond à des surfaces parcellaires de 25 à 130 m<sup>2</sup><sup>1260</sup>.

Nous retenons ici pour commencer les logis directement accessibles par la rue. La demeure peut ne compter qu'une façade libre en étant environnée d'autres constructions sur les trois côtés avant tout en contexte urbain où la densité d'occupation est forte. C'est notamment vrai dans des îlots parcellaires de largeur réduite. Plusieurs maisons médiévales reconnues constituant la majeure partie d'un îlot bâti d'Avallon sont dans ce cas. À Nolay, le parcellaire actuel correspond à cette configuration pour une grande partie du centre du bourg. Citons comme avantages à cette configuration l'économie de terrain et de murs et la robustesse de l'ensemble. Des maisons de qualité peuvent répondre à ce schéma, auquel cas la façade sur rue présente une largeur particulièrement importante. Il en est ainsi pour la maison dite des Gouverneurs à Semur-en-Auxois [21603-59], placée contre la porte Guillier, mitoyenne d'une autre maison de l'autre côté et placée le long de l'enceinte du bourg à l'arrière. En l'occurrence, en plus de sa largeur on observe un fort développement en hauteur de cette maison sans dépendances.

Les demeures placées en angle de rue, qui dégagent par définition au moins deux façades libres, sont de tout temps les plus remarquables, et donc fréquemment les mieux conservées<sup>1261</sup>. Elles présentent fréquemment un majestueux pignon sur la rue principale<sup>1262</sup>. Cette position est à l'origine de leur nom quelquefois<sup>1263</sup>. Cela est vrai pour les demeures sans dépendances (la maison place du Vieux-Marché à Semur-en-Auxois), mais aussi des hôtels urbains avec dépendances (hôtel de Saulx à Beaune) dont il sera question ci-après. D'autres façades sont libres dans des cas particuliers d'îlots parcellaires formés par quelques maisons qui en occupent toute la largeur. Trois maisons situées dans la rue de la Poterne à Flavigny-sur-Ozerain<sup>1264</sup> sont bordées par des « ruelles » de chaque côté. La maison [21271-10] plus particulièrement se trouve sur l'extrémité de l'îlot avec

---

1259 L'auteur fait une corrélation entre la datation des bâtiments et la largeur des façades : les exemples du XVI<sup>e</sup> siècle présentent des façades plus étroites que les autres, de 4 à 6 m. Il faut cependant souligner que ces parcelles peuvent certainement être loties bien plus tôt (SAINT JEAN VITUS Benjamin, *Caractères...*, p. 108).

1260 SAINT JEAN VITUS Benjamin, *Caractères...*, p. 106-108.

1261 En effet, elles sont bâties plus solidement et présentent des volumes adaptés aux modes de vie des siècles postérieurs.

1262 Citons la maison des Baillis de Flavigny [21271-105], l'hôtel Saint-Georges [21271-16] et la maison du Miroir [21271-52] à Dijon et une grande maison à Noyers [89279-29] pour ne donner qu'une poignée d'exemples.

1263 Maison du Quarre à Dijon en 1491 (ADCO 1H316),

1264 [21271-10], [21271-20] et [21271-21].

#### Chapitre quatre. Le cadre spatial de l'implantation de l'habitat groupé

trois façades libres<sup>1265</sup>, une situation rare rendue possible par l'existence de tout petits îlots bâtis (voir *supra*).

La dépendance la plus commune pour une maison-bloc est un espace libre de construction à usage de cour ou jardin. La situation la plus fréquente, aussi bien en ville qu'en contexte d'habitat villageois est de placer le jardin (ou plus souvent une cour en ville) derrière la maison en front de rue, mais nous le trouvons aussi en position latérale. Une petite ruelle commune ou un passage privatif ou commun à plusieurs propriétaires facilite dans certains cas l'accès à plusieurs cours ou jardins. La surface dédiée à ces espaces libres est variable. À la fin du Moyen Âge, en cœur de ville, les cours sont fréquemment de surface égale ou inférieure au logis dont elles dépendent, notamment sur les parcelles laniérées. En effet, ces cours en cœur d'îlots sont environnées d'autres cours dont le développement dépend des largeurs d'îlots bâtis. L'îlot parcellaire entre la place des Anciennes Halles, la rue Crébillon, la ruelle des Juifs et la rue Lacordaire à Flavigny présente une série de petites cours, pour certaines éventuellement communes à deux logements, en cœur d'îlots<sup>1266</sup>. Il en est de même à Noyers pour les courettes derrière les habitats entre la Petite rue et la rue du Poids du Roi<sup>1267</sup>.

A l'inverse, les jardins ou cours en contexte parcellaire plus lâche prennent fréquemment plus de place que le logement lui-même. Typiquement, les meix placés sur les bords d'une agglomération comprennent souvent une maison avec dépendances non bâties derrière (jardin et/ou quelquefois pré, terre voire vigne) et sont environnés à l'arrière des terres exploitées du finage. Cet aménagement a une origine médiévale avérée pour le parcellaire de la rue Vieille à Vitteaux<sup>1268</sup>. Les jardins et autres espaces agricoles sont aussi quelquefois placés sur le côté de la maison-bloc, occupant alors éventuellement une parcelle de surface similaire à celle du logis.

---

1265 En l'absence d'ouvertures médiévales identifiées, il n'est pas exclu qu'un bâtiment restreint de type appentis ait pu s'appuyer contre cette maison.

1266 De petits jardins ou des cours sont identifiées pour des îlots peu larges à Dijon par exemple entre la rue de la chouette et la rue des Forges et entre la rue Stephen Liégéard et la rue Porte aux Lions (SAINT JEAN VITUS Benjamin, *Caractères...*, p. 108).

1267 Fabrice Cayot restitue ici l'emplacement d'une ancienne ruelle privatisée dès la fin du Moyen Âge, ce qui semble peu probable (CAYOT Fabrice, 2004, « Sous les pavés de Noyers, suivi archéologique des travaux de voirie », *Bull. de la Société d'Histoire et d'Archéologie du Tonnerrois*, 54-2003-2004, p. 14-23).

1268 Les précisions spatiales apportées pour les meix dans le terrier de 1473 en attestent.

## Chapitre quatre. Le cadre spatial de l'implantation de l'habitat groupé

Il n'est pas rare qu'une cour ou jardin placé à l'arrière ou sur le côté accueille des animaux d'élevage domestique qu'il s'agit d'abriter dans des constructions dédiées (poulailler, sot à porcs). La présence de dépendances bâties de type annexe agricole (grange, écurie) ou atelier dans la cour implique en revanche une desserte indépendante et distincte de l'accès au logis. Lorsque la cour est placée latéralement au logis, les contraintes liées à son accès sont absentes, d'autant plus que les cours sont souvent largement ouvertes sur la rue en milieu rural (exemple à Villaines-en-Duesmois [21685-3]). Ces aménagements agricoles tendent à être exclus des centres des villes et des bourgs à partir des XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles.

Enfin, les venelles peuvent border des maisons-blocs. Ces passages très peu larges, surtout reconnus à Semur (au Bourg, faubourg du Bourg-Voisin et faubourg des Vaux)<sup>1269</sup> et Châteauneuf<sup>1270</sup>, permettent d'apporter un complément d'éclairage bienvenu, et de rassembler en un point les eaux usés déversés des toitures, éviers et latrines<sup>1271</sup>. En comparaison, il s'en trouve dans le pays Basque en particulier.

### *C.4.c. Les maisons urbaines desservies par une cour*

Il faut ici séparer deux modèles développés à partir du XV<sup>e</sup> siècle. Les demeures développées sur de grandes parcelles dont le logis se développe en longueur sur la rue (en ville) ou derrière une cour (en campagne), relèvent plutôt de la sphère seigneuriale ou bourgeoise. En revanche, les demeures placées en front de rue derrière lesquelles se développe une cour avec d'éventuels autres logis et dépendances sont plus fréquemment à vocation marchande. Dans les deux cas, la porte d'entrée principale du logis se situe du côté cour. Prenons le site de Beaune comme ligne directrice pour la reconnaissance de ces types.

### **Logis avec accès et dépendances sur cour**

L'hôtel d'Attichy à Beaune [21054-16] qui a appartenu au chapitre de la collégiale Notre-Dame est dans le premier cas de figure : la cour derrière le logis est relativement vaste, et accueillait

---

<sup>1269</sup> Entre [21603-12] et [21603-23], [21603-35] (1492d), entre [21603-39] et [21603-40], [21603-63] et [21603-70].

<sup>1270</sup> [21152-13] et [21152-15].

<sup>1271</sup> Cela implique surtout la généralisation des façades à pignon sur rue.

## Chapitre quatre. Le cadre spatial de l'implantation de l'habitat groupé

quelques dépendances probablement dès le programme constructif initial<sup>1272</sup>. Un passage latéral garantit un accès commode à cette cour, et depuis là, au logis<sup>1273</sup>. L'escalier d'accès aux niveaux d'étages est enfermé dans une tourelle placée contre le centre de la façade côté cour. Ce type de passage est quelquefois pavé ou dallé<sup>1274</sup>.

Lorsque la pression foncière est trop forte, en cœur d'agglomération, l'accès à la cour et à ses dépendances est rendu possible par un passage couvert carrossable sous le bâtiment, au moins pour les demeures de qualité<sup>1275</sup> (**fig. 51**). Une telle disposition est restituable pour une demeure rue de Lorraine [21054-38] à Beaune. Le logis se développe sur une vaste longueur en front de rue, à partir de la fusion probable de deux anciennes parcelles. Le développement d'une cour arrière avec dépendance sur parcelle laniérée est commun à la majorité des propriétés de cette rue. L'intégralité du logis est desservie depuis la cour, en particulier par la tourelle d'escalier associée à une galerie de bois<sup>1276</sup>. Le passage est installé en partie médiane du rez-de-chaussée, comme cela peut être le cas pour d'autres maisons notables<sup>1277</sup>.

Le passage couvert ou porche est plus commodément repoussé sur un des côtés. Le cas se présente à l'hôtel de Saulx à Beaune [21054-28], dont la position en angle de rue génère la partition de l'espace sur deux ailes perpendiculaires. Citons comme autres exemples étudiés pour les XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles la grande maison dite des Barrodeau à Châtillon-sur-Seine [21154-5], celle possédée à Montbard par l'abbaye de Fontenay [21425-4], la maison de Nuits-Saint-Georges [21464-1] et pour la fin du Moyen Age l'hôtel de Vienne [21231-14] et d'autres ensembles moins prestigieux<sup>1278</sup>. Les exemples relevés témoignent de l'adaptation de ce schéma tant pour les maisons à boutique (Arnay-le-Duc [21023-14], **fig. 52**) que les maisons-résidences (Fontaine-lès-Dijon [21278-10], **fig. 53**). À

---

1272 Les dépendances sur cour consistent au moment de la Révolution en « un four dans la cour, un puits, un charbonnier, deux cabinets à la suite, un bucher attenant, une écurie fenil dessus, des latrines, un magasin contenant un pressoir à roue, trois cuves et trois balonges, un jardin à la suite, des latrines et porte de communication à la rivière » (AM Beaune Q65, cité par INGUENAUD Virginie, « Contribution à une (re)connaissance des maisons canoniales de Beaune : un bilan documentaire », dans *RTCBEH T. 23 (2005)*, p. 48).

<sup>1273</sup> Le passage latéral d'accès à l'espace distributif principal qui est la cour reportée à l'arrière de la parcelle est fréquemment employé en milieu rural.

1274 Il est fait mention d'un « *caminum meum lapideum* » derrière une maison à Dijon en 1274 (TOUSSAINT P., *Chartes de l'abbaye de Saint-Etienne de Dijon : de 1270 à 1276*, Dijon, 1906, charte n°53).

1275 INGUENAUD Virgine, « L'habitat de Beaune intra-muros : un essai de typologie des systèmes de distribution », dans *Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or, T. 39 (2000-2001)*, Dijon, Académie des sciences, arts et belles lettres, 2004, p. 215.

1276 Ces éléments détruits sont facilement restituables à partir des vestiges observés.

1277 C'est aussi le cas pour deux maisons notable de Chanceaux [21142-11], où il est large de 2,84 m, et [21142-15] et pour d'autres...

1278 La maison [21054-35] à Beaune, le petit Saint-Etienne [21231-50] et [21231-59] à Dijon, Semur [21603-55], Selongey [21599-6], Montréal [89267-20], Talant [21617-1] et [21617-12], Guillon [89197-5], Avallon [89025-21] et [89025-23], Pichanges [21483-2] et une demeure notable d'emplacement favorable à Fontaine-lès-Dijon [21278-10].

## Chapitre quatre. Le cadre spatial de l'implantation de l'habitat groupé

Noyers [89279-17], le passage se place exceptionnellement dans l'axe longitudinal de la maison à pignon sur rue (**fig. 54**). Dans trois cas prestigieux à Dijon au XV<sup>e</sup> siècle, le passage couvert est voûté sur croisée d'ogives : à l'hôtel des Godrans [21231-38], dans la rue du Lycée [21231-56]. Une décision municipale de 1461 permet à Oudart Gaudran, échevin et bourgeois, de privatiser la ruelle au-devant du passage de son hôtel étant donné qu'elle est sans issue, qu'elle ne dessert que des propriétés toutes héritées ou acquises par lui et qu'elle fait l'objet de dépôt de déchets<sup>1279</sup>. Les portes de passage reliant la rue à la cour sous le logis sont quelquefois les seuls éléments conservés de la construction médiévale<sup>1280</sup>. Considérant que la cour principale de l'hôtel Chambellan [21231-30] n'était accessible depuis la rue que par un couloir piéton, il est fort probable qu'un passage carrossable donnait accès à la cour arrière (**fig. 55**).

Ce type de passage ne semble pas réservé aux seules demeures aristocratiques. Il semble que son usage en contexte d'hôtellerie, avec plusieurs corps de logis desservis par la cour, soit justifié : il est reconnu à l'hôtel du Sauvage [21231-118] et à l'hôtel de la Croix d'Or à Dijon [21231-53] avant sa démolition<sup>1281</sup>. Au total, plus d'une trentaine de demeures ont recours à ce type de passage couvert carrossable, souvent soigné, en majorité en ville<sup>1282</sup>. Notons qu'il existe quatre occurrences pour le seul bourg de Chanceaux.

Les demeures de qualité placées en cœur d'îlot et desservies par une ruelle ou un treige sont assez rarement identifiées. L'hôtel des abbés de Bèze [21231-68]<sup>1283</sup>, la maison dans la cour du Cheval Blanc à Dijon [21231-40] et une troisième maison dijonnaise [21231-136] correspondraient néanmoins à ce schéma avec une demeure entourée de possibles dépendances. L'hôtel de Purlans [21231-41] (vers 1450), accessible par deux ruelles, présente plusieurs corps de logis. Le recul de la construction par rapport à la rue suit le modèle déjà présenté de l'hôtel noble en retrait.

Certains aristocrates mettent en scène leur façade et leur capacité à profiter d'un espace rare en ville par le biais de l'aménagement d'une cour au-devant du logis. L'hôtel s'isole ainsi

---

1279 AM Dijon J16bis.

1280 Exemple à Beaune [21054-25], Châtillon [21154-4] et Dijon [21231-70].

1281 Il est probable que l'hôtel du Sauvage, avec cour accessible par un passage couvert et dont le logis se développe avant tout en longueur vers le cœur d'îlot, ait servi d'hôtellerie dès le XVI<sup>e</sup> siècle (SAINT JEAN VITUS Benjamin, *Caractères...*, p. 108).

1282 Ce sont quelquefois les seuls vestiges médiévaux reconnus comme à Beaune [21054-18] et [21054-25].

1283 Saint Jean Vitus restitue plus de 450 m<sup>2</sup> de surface pour l'ensemble de la parcelle de cet édifice (SAINT JEAN VITUS Benjamin, *Caractères...*, p. 110).

#### Chapitre quatre. Le cadre spatial de l'implantation de l'habitat groupé

volontairement de l'agitation de la rue. *De facto*, l'accès au logis n'est plus directement possible depuis l'espace public. Cette disposition est assez tardive ; elle est reconnue surtout à partir du XV<sup>e</sup> siècle pour les demeures patriciennes. En effet, les logis identifiés dès les XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles sont avant tout bâtis en front de rue à de rares exceptions près<sup>1284</sup>. Même les relais monastiques urbains, comprenant une série de construction autour d'enclos parfois vastes (exemple de Cîteaux ou Clairvaux à Dijon), comprennent toujours au moins un bâtiment formant clôture sur la rue.

L'hôtel Rolin à Dijon [21231-49], aménagé vers 1440, possède ainsi un accès par la cour, même si le haut mur de clôture contre lequel s'appuie une galerie en bois<sup>1285</sup> ne permet pas d'appréhender la façade sur cour depuis la rue. Le grand logis de l'amiral Chabot est séparée de la rue par une cour munie d'un portail vers 1542<sup>1286</sup>. Deux demeures flavigniennes notables du XV<sup>e</sup> siècle ([21271-15] et [21271-71]) conservent encore leur cour avant<sup>1287</sup>. L'hôtel Le Compasseur de Courtivron d'Is-sur-Tille [21317-4] daté par chronogramme de 1545-1551 assure une bonne visibilité de ses façades : les deux logis en L délimitent la cour avant. De manière exceptionnelle, les portails d'accès à ces cours de logis importants sont conservés pour l'hôtel Rolin à Dijon [21231-49] (vers 1440), l'hôtel de Lally à Arnay-le-Duc [21023-7], une maison à Flavigny [21271-42] et une autre à Moloy [21421-2] (fig. 56). À défaut de visibilité de la façade sur cour depuis la rue, ces portails constituent des marqueurs sociaux évidents. Certains sont probablement dotés d'auvent<sup>1288</sup>.

Une variante possible à la cour avant est la cour latérale distributive, lorsque le logis est perpendiculaire à la rue. L'hôtel de Samerey à Dijon (façade de 1541) [21231-63] en constitue un exemple particulièrement abouti.

A l'instar de l'hôtel Rolin, les plus grands hôtels urbains rassemblent tellement de constructions, avec quelquefois plus de deux ailes de logis autour de la cour arrière, que cette dernière se trouve bordée de façades sur quasiment tout son pourtour<sup>1289</sup>. L'hôtel Bernardon [21231-46], voisin de l'hôtel Rolin, est occupé par deux galeries sur deux ailes de la cour. Les textes restituent aussi des « estableries » dans les dépendances de ces grands hôtels que l'on quitte ou que l'on retrouve fréquemment par des déplacements à cheval. Repliées sur elles-mêmes, les maisons-

---

1284 Nous pensons à la cave voûtée d'un ancien logis de la maison Bélime à Vitteaux [21710-3] et de la maison-tour constituant un fief à Pommard [21492-3].

1285 Cette disposition se retrouve pour l'hôtel ducal de Beaune.

<sup>1286</sup> GULCZYNSKI Henri-Stéphane, *L'architecture à Dijon de 1540 à 1620*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2000, p. 290.

1287 Au vu de l'alignement suivi pour cet îlot parcellaire, il n'est pas impossible que la cour d'une maison de Flavigny [21271-71] corresponde à un terrain pris sur la voie commune autrefois plus large. En revanche la cour devant la maison de Mont-Saint-Jean [21142-7] a disparu après la réalisation du plan de 1727 : l'ancienne façade sur cour est aujourd'hui façade sur rue (ADCO 15F6/1).

1288 Peut-être sur le modèle de la porte de Massangis dessinée par V. Petit (PETIT Victor, *Description des villes et campagnes du département de l'Yonne, 2e volume, arrondissement d'Avallon*, Auxerre, Gallot, 1870, p. 165).

1289 Cela n'empêche pas l'existence de petits aménagements (loges, puits et puits à citerne), au sein même de ces cours.

## Chapitre quatre. Le cadre spatial de l'implantation de l'habitat groupé

relais urbaines de monastères peuvent adopter cette configuration, le petit Cîteaux rue Condorcet à Dijon [21231-23] l'illustre parfaitement. L'accès par deux rues par le moyen d'une série de cours, effectif à l'hôtel Rolin [21231-49] mais également à l'hôtel Godran [21231-38] et à l'hôtel Aubriot [21231-32], est une marque de puissance.

La cour placée au-devant de la demeure, formant un espace tampon entre la rue et le logis, semble peu courante pour le cas de simples maisons-blocs en contexte urbain<sup>1290</sup>. Ce dispositif pour lequel la distance physique à la rue peut évoquer une distance sociale<sup>1291</sup> ne peut être adopté que sur un nombre limité de parcelles à l'échelle d'une rue<sup>1292</sup>. Certains de ces espaces pouvaient être dédiés à l'accueil de marchands forains (avec abri pour les bêtes de somme et stockage des marchandises) dans les agglomérations de foire<sup>1293</sup>. En contexte parcellaire lâche, les cours avant ne posent pas spécifiquement de problèmes (exemples pour les demeures de Selongey [21599-13] et [21599-22] et Villiers-le-Duc [21704-4]). Il est moins évident d'en identifier pour des demeures « simples » dans d'autres situations. Curieusement, à Auxonne, la maison étudiée [21038-22] semble avoir initialement accueilli une petite cour devant la façade sur rue, alors qu'une cour avec dépendance bâtie occupe déjà la partie arrière de la parcelle. La demeure [21425-19] de Montbard et la demeure [21152-2] de Châteauneuf présentent aussi le cas de deux cours ou espaces libres de part et d'autre du logis, avec dépendances au moins au niveau de la cour avant. Une autre combinaison possible est de disposer de cours fermées sur chaque côté du logis perpendiculairement à la rue. Les propriétés de Baigneux-les-Juifs [21043-1] (avec tourelle et galerie) et Salmaise [21580-9] sont dans ce cas.

L'observation des façades des maisons [21142-2] et [21142-8] de Chanceaux, en net retrait de l'alignement strictement observé pour l'ensemble des autres constructions anciennes de la rue, nous amène à restituer une ou deux cours en avant. À Mont-Saint-Jean, les façades avant des maisons [21441-2] et [21441-15] se situent en retrait de la rue, ce qui ménage une cour avant, pour une raison probablement pragmatique : leur façade arrière est sollicitée comme constituante de la

---

1290 Il est utile d'avoir à l'esprit que certaines petites cours actuelles ont été créées *ex novo* suite à des réaligements modernes au-devant de maisons qui n'en comptaient pas. C'est le cas pour les façades en léger retrait d'alignement (exemple pour Pommard [21492-6]) ou pour les décrochements successifs de façades (exemple à Flavigny rue Mirabeau [21271-1], [21271-30] et [21271-31]).

1291 GUILLAUME Jean, TOULIER Bernard, « Tissu urbain et types de demeures, le cas de Tours », dans André CHASTEL, Jean GUILLAUME (dir.), *La maison de ville à la renaissance : recherches sur l'habitat urbain en Europe au XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles*, Actes du colloque tenu à Tours du 10 au 14 mai 1977, Paris, Picard, Centre d'études supérieures de la Renaissance, 1983, p. 14.

1292 La rue médiévale se définit en effet en Bourgogne avant tout comme un espace délimité en majorité par des parcelles bâties en front de rue.

1293 GARRIGOU-GRANDCHAMP Pierre, « Les demeures urbaines médiévales en France : les fruits d'un renouvellement du regard (1995-2020) », *BM T. 177-4*, 2019, p. 312.

## Chapitre quatre. Le cadre spatial de l'implantation de l'habitat groupé

clôture du bourg. La cour de la maison [21290-1] de Gemeaux ne se place pas uniquement au-devant, mais contourne en partie le logis. Par la situation particulière de la parcelle concernée, la cour au-devant de l'habitat se place en angle de rue pour des maisons de qualité et bien exposées de Beaune [21054-13] (au sein du *castrum*) et Selongey [21599-23].

Dans plusieurs cas les aménagements postérieurs brouillent la compréhension d'ensembles bâtis situés en retrait de la rue<sup>1294</sup>. Les ensembles formés par deux logis au XVI<sup>e</sup> siècle à Rougemont [21530-12] et Flavigny [21271-47] et [21271-48] peuvent aussi bien avoir été desservis par une cour privée en avant de la façade que par une ruelle ou cour commune.

Bien souvent, la cour est utilisée comme espace de desserte des dépendances bâties du logis. Lorsque la cour est de surface restreinte, les dépendances sont limitées. Au minimum, une construction de pierre ou de bois, de faibles dimensions est accolée dès le chantier de construction initial ou a posteriori contre la façade. Il peut s'agir d'un bâtiment en appentis dont les seuls vestiges sont des corbeaux à rebords et le solin de pierre sont les seuls vestiges (exemples de Chanceaux [21142-11] et Mont-Saint-Jean [21441-4]). Les autres petites dépendances principales sont une petite aile en retour servant de « cabinet » (exemples de Beaune [21054-24] et Auxonne [21038-22]), ou un escalier desservant les niveaux supérieurs du logis. Lorsqu'il prend place dans une tourelle sur cour, l'escalier formant vis est éventuellement associé à une galerie plaquée contre la façade ou plus souvent contre un mur mitoyen (voir la partie sur les escaliers au chapitre 8). À cela peut s'ajouter l'existence de petites annexes de l'habitat (four voire petite cuisine, retraits...) situées souvent en fond de parcelle.

Les aménagements décrits jusqu'ici correspondent avant tout à des ensembles inscrits dans des parcelles quadrangulaires. Une autre formule est possible : les corps de logis d'un même ensemble placés sur une parcelle de forme irrégulière. Les logis sont imbriqués avec les parcelles voisines par le moyen de nombreux décrochements et se trouvent liés par de petites cours à galeries articulant le bâti depuis la rive de rue vers le cœur de l'îlot<sup>1295</sup>. Cette forme parcellaire ponctuelle en damier ou à multiples décrochements formant des décalages semble à l'origine du nom des maisons de Leschicquier/Leschaquier de Saint-Seine-l'Abbaye et de Dijon. Ce cas de figure correspond à des logis aristocratiques pour lesquels les noms des propriétaires, voire des commanditaires, sont connus : l'hôtel Travaillet [21231-25], l'hôtel Godran [21231-38] (intégrant l'hôtel Jacqueron

---

1294 Il est par exemple très difficile d'estimer les modalités d'accès à une construction médiévale d'Avallon [89200-4] placée en cœur d'îlot.

1295 Les surfaces correspondantes pour ce modèle qui est le troisième type proposé par Saint-Jean Vitus dépassent souvent 450 m<sup>2</sup> (SAINT JEAN VITUS Benjamin, *Caractères...*, p. 111). L'auteur y intègre l'hôtel Chambellan bien qu'il soit compris sur un parcellaire plus régulier.

Chapitre quatre. Le cadre spatial de l'implantation de l'habitat groupé

[21231-36]) et l'hôtel de Purlans [21231-41] (vers 1450). Ce dernier exemple, encadré par l'hôtel de Noident [21231-75] du côté de la rue Vannerie et par une demeure médiévale à présent détruite du côté de la rue Jean-Jacques Rousseau [21231-43], se trouve accessible par deux ruelles parallèles. Nous sommes en mesure de présenter ce type d'organisation de l'habitat uniquement dans la sphère dijonnaise, preuve que cela résulte de fortes contraintes parcellaires<sup>1296</sup>.

### **Maison de commerce ou hôtellerie à plusieurs corps de logis sur cour**

La boutique-atelier nommée « ouvroir » située au rez-de-chaussée des demeures est très largement présente au coeur des villes médiévales, auprès des places de marché mais aussi bien au-delà. Elle n'est pas systématiquement occupée par les mêmes propriétaires que le reste du bâtiment ou de la parcelle. Ainsi, un accès distinct aux niveaux résidentiels des étages est fréquemment aménagé *via* une tourelle d'escalier sur cour, ou plus rarement sur rue<sup>1297</sup>. Dans cette première configuration, la cour se trouve reliée à la rue par un couloir<sup>1298</sup>.

Cet accès différencié à la cour arrière rend possible la desserte aisée à d'autres logis. Les demeures urbaines de qualité combinent ainsi plusieurs corps de logis indépendants reliés entre deux par des couples tourelle-galeries situées sur le côté des cours<sup>1299</sup>. Le tout se place de manière régulière sur une même parcelle rectangulaire. Il va sans dire que cette succession de logis est une conséquence de la densification du bâti : les logis en coeur d'îlot prennent la place d'anciennes dépendances. L'ensemble architectural de la maison Pétral de Beaune [21054-51] est ainsi constitué de trois corps de logis avec deux cours intercalées entre eux, sur le modèle de l'hôtel Chambellan [21231-30] (**fig. 57**). La propriété se place sur une parcelle qui fait la largeur de l'îlot bâti entre la place Monge et la rue des Bons Enfants : il en résulte un accès possible aux deux rues : l'accès principal à l'ouest et l'accès de service vers les dépendances à l'est<sup>1300</sup>. Le bâtiment qui a son aspect

---

1296 En l'occurrence, ces ensembles se forment par accaparement progressif d'espaces plus ou moins jointifs. Saint-Jean Vitus suggère que l'installation de ces grands logis en profondeur résulte d'un manque de place en front de rue consécutif de l'essor démographique conséquent de Dijon au XV<sup>e</sup> siècle (SAINT JEAN VITUS Benjamin, *Caractères....*, p. 115).

1297 Exemple à Flavigny pour une demeure où les baies de boutique sont conservées [21271-44].

1298 La porte de ce couloir est reconnaissable au jour supérieur qui l'accompagne (exemple pour des maisons de commerce à Dijon [21231-19] et [21231-57] et pour une hôtellerie à Auxonne [21038-22]).

1299 Il s'agit du quatrième type d'organisation parcellaire identifié à Dijon par BSJV (SAINT JEAN VITUS Benjamin, *Caractères....*, p. 115)

1300 Les hôtels Brunet et Thiroux de Saint-Félix rue Maufoux comportaient à l'époque moderne un accès rue Louis Véry qui aurait éventuellement une origine médiévale (INGUENAUD Virgine, « L'habitat de Beaune intra-muros : un essai de typologie des systèmes de distribution », dans *Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-*

Chapitre quatre. Le cadre spatial de l'implantation de l'habitat groupé sur la place Monge est occupé par deux boutiques au rez-de-chaussée<sup>1301</sup>. La cohérence de l'ensemble est assurée par les liaisons de type couloir entre les rues et les cours. De fait, l'ensemble édifié en plusieurs étapes est une maison de rapport, avec de nombreuses chambres destinées à être occupées séparément, sous forme d'hôtellerie, de locations ou de division durable de la propriété initiale. Il n'est pas impensable que le bourgeois propriétaire conserve plusieurs chambres parmi les mieux placées pour son usage propre et éventuellement celui de sa famille élargie. Au minimum, dans le cas de demeures notables, seul le rez-de-chaussée sur rue commerçant pourrait ne pas être utilisé directement par le propriétaire. La restitution possible de boutiques au rez-de-chaussée sur rue de plusieurs hôtels dijonnais (hôtel Chambellan, hôtel Milsand et hôtel Thomas Berbisey) irait dans ce sens. Ce mode d'occupation tranche avec le type précédent de la demeure noble sur cour uniquement à usage de résidence et qui semble avant tout conçue pour rester entre les mains d'un seul propriétaire. Les exemples connus correspondent surtout au XVI<sup>e</sup> siècle, même s'il peut être mis en place dès le XV<sup>e</sup> siècle dans certains cas (exemple à l'hôtel Milsand [21231-31] fin XV<sup>e</sup> siècle)<sup>1302</sup>.

Les cours de ces hôtels devaient être particulièrement animées considérant le nombre d'occupants qui en jouissent. Nous restituons possiblement dans d'autres contextes des logis multiples et hôtelleries rendues accessibles tout comme les inévitables dépendances (étables, appentis divers) par des ruelles et cours communes<sup>1303</sup>. À Auxonne, rue de la Paix, une petite ruelle relie plusieurs ensembles médiévaux dont une grande demeure en L avec tourelle et galerie sur petite cour [21038-2].

Le mode d'occupation de l'espace ici décrit n'est pas uniquement compatible avec les parcelles laniérées. La maison [21038-9] d'Auxonne respecte ce modèle, avec une cour centrale à tourelle et galerie reliant le logis sur rue assez large à un autre logis en fond de parcelle. Les exemples dijonnais correspondent aussi à des logis peu développés en profondeur de parcelle<sup>1304</sup>. L'hôtel Morel Sauvegrain [21231-42] développe une unique façade sur rue à l'emplacement de trois parcelles derrière lesquelles s'installent des logis indépendants (**fig. 58**).

---

*d'Or; T. 39 (2000-2001)*, Dijon, Académie des sciences, arts et belles lettres, 2004, p. 225-226.). Il en est de même pour l'hôtel Thomas Berbisey à Dijon [21231-6].

1301 La description de 1592 précise qu'une cloison de planches de sapin les séparent (AM Beaune 34Z53 : Fonds Charles Bigarne, Recherches historiques sur Beaune, maisons historiques, notes de recherches).

1302 SAINT JEAN VITUS Benjamin, *Caractères...*, p. 111.

1303 La distinction entre cour/ruelle commune et cour privée collective n'est pas aisément tranchée, d'autant que ces définitions de modes de propriétés et d'accès des lieux de passage évoluent au fil des siècles.

1304 Exemple de Dijon [21231-83].

## Chapitre quatre. Le cadre spatial de l'implantation de l'habitat groupé

L'alternance de logis et de cours sur des parcelles laniérées caractérise plusieurs îlots bâtis d'Auxonne (exemples des maisons sur cour [21038-5] et [21038-26]), mais les programmes architecturaux développés sont plus modestes.

Ce type assez classique se retrouve uniquement en contexte parcellaire dense, à l'hôtel Brunet de Monthelie de Beaune [21054-1] ou au bourg de Vitteaux (maison [21710-18]). À Semur, il est reconnu qu'une cour rue de Varenne dessert trois logis diachroniques [21603-2] et [21603-55] contre lesquels se placent deux escaliers et deux galeries.

### *C.4.d. Propriétés bâties en milieu rural*

Les dépendances agricoles du meix peuvent prendre la forme de séries de constructions accolées en front de rue auprès du logis, avec d'éventuels emplacements non bâtis (cour, jardin...) à l'arrière. Il a même été reconnu des constructions accueillant sous un même toit le logis et les annexes agricoles dans le sud du bailliage de La Montagne à Source-Seine et Poncey-sur-l'IGNON (voir le chapitre 15). Pour les plus grands meix, une cour<sup>1305</sup> médiane dessert les différents bâtiments, en particulier le logis latéral et la grange en arrière de la cour. Un acte notarié de 1311 fait ainsi état d'une « cur » entre la maison et la grange à Ancy en 1311<sup>1306</sup>. Cette disposition est bien reconnue pour une propriété de Morey-Saint-Denis [21442-2] car la maison tout comme la grange gardent des traces de leur passé médiéval. Il est à peu près certain que les cas de Vitteaux [21710-11] et Mont-Saint-Jean [21441-3] sont similaires. Rappelons que pour nombre de meix, la cour est commune entre les différents riverains qui possèdent des droits sur les constructions voisines. Par ailleurs, le principal bâtiment en termes de surface, la grange, se trouve fréquemment divisé entre plusieurs tenanciers. Cela n'empêche pas cette cour d'être clôturée.

Les demeures d'importance peuvent se décomposer en logis sur deux ailes perpendiculaires auprès d'une cour arrière avec dépendances. À la maison Lardillon de La Rochepot [21527-4] et à Cussy-les-Forges [89134-1], le passage d'accès à la cour est latéral tandis qu'à Pichanges [21483-2], l'accès à la cour privée serait possible par un passage couvert. Cette deuxième solution est rarement mise en place en milieu rural.

---

1305 Quelquefois nommée « place », voir *infra*.

1306 ADCO B11221 Dijon 1310-1312.

Reléguer l'habitat en arrière de la cour traduit dans certains cas une certaine aisance. La demeure seigneuriale de Fontaine-en-Duesmois [21276-1] ménage ainsi une grande cour en angle de rue devant le logis et la grange. Dans cette cour viennent s'insérer quelques dépendances, suivant un modèle éprouvé pour de nombre de maisons fortes rurales. La cour permet de mettre en valeur visuellement la façade par la prise de recul qu'elle implique. L'espace en arrière du logis constitue des dépendances non bâties à usage de jardins, prés ou autre. À Gilly, le mex Saint-Christophe devait avoir une certaine importance au sein de l'agglomération. Outre sa position en face du pôle monastique, il comprend deux cours closes placées devant et derrière la maison, mais aussi d'importantes dépendances<sup>1307</sup>. La présence de deux cours correspond, pour la majorité des cas relevés, à des meix possédés entièrement ou en grande partie par de notables personnes<sup>1308</sup>.

Ce système de vaste ensemble bâti et clos autour d'une cour se distingue des autres meix par les surfaces sollicitées et une position d'isolement relative par rapport au reste de l'habitat groupé (la demeure de Fontaine est à l'extrémité du village). Voilà qui caractérise bien la demeure étudiée à Pouilly-en-Auxois [21501-6], mais aussi peut-être un ensemble bâti à Gilly-les-Cîteaux [21297-1] et à Selongey [21599-21].

Le développement non contraint de l'habitat et de ses dépendances pour les meix un peu isolé du centre des villages est reconnu pour des exemples moins conséquents (exemple pour Villaines-les-Prévôtes [21686-2]).

---

1307 1456, ADCO 11H648. Un meix de Toutry compte aussi deux cours devant et derrière le logis, le tout fermé de murailles (Toutry 1532, ADCO E1444).

1308 Exemple du mex Mangonneau à Magny-la-Ville avec une grande cour et une petite cour avec un puits (1502 ADCO B1335) et d'un mex dans un chef-lieu de prévôté du nom de Cessey, qui compte « plusieurs cours », un verger et un vivier dans ses dépendances (1507 ADCO B1335).



## Chapitre cinq.

### L'environnement domestique

---

#### A. La part des espaces non bâtis

Les espaces libres associés au bâti ont déjà été brièvement évoqués afin de comprendre le rôle et la position structurante des organes de desserte des logis et dépendances que sont les cours et les passages. Il n'y a pas d'intérêt à dissenter ici plus avant sur les composantes des terrains dépendant du meix (terre, pré, vigne, ouche, préau, chenevière). Nous apportons en revanche quelques informations sur les formes et usages propres aux cours et jardins. Les droits de passage sont traités dans le chapitre 14.

##### A.1. La cour distributive

Lorsqu'elle est mentionnée, la cour (ou « cur » / « courcelle », du latin *curtis* ou *curia*<sup>1309</sup>) renvoie souvent à une certaine catégorie de demeures, maisons seigneuriales, hôtels urbains, maisons de commerce ou grands meix clos. Elle comporte généralement une clôture, complétant les limites formées par les structures des bâtiments dépendant de la cour et les constructions des propriétés voisines<sup>1310</sup>. Des exemples de portails cintrés à deux portes sont conservés dans le bailliage de Beaune notamment (La Rochepot [21527-5] et plusieurs exemples à Nuits-Saint-Georges)<sup>1311</sup>. Le terme de « place » (*platea* en latin) renvoie plus particulièrement aux espaces non

---

1309 Donation d'une maison et d'une cour au *castrum* de Dijon en 1233 (RIDARD A., *Chartes de l'abbaye de Saint-Etienne de Dijon : de 1230 à 1250*, Dijon, 1906. Charte n°21).

1310 Un texte des archives municipales de Dijon (AM Dijon J16bis) pourrait indiquer la construction d'un mur de clôture de cour en pierres de taille : Jehan Doirain et Perrenet Guibourg ont le projet de « construyre de pierre de taille » une place au-devant de leur maison. La clôture sert de séparation foncière, participe à l'ostentation de la propriété et répond théoriquement à un besoin de protection défensive, en particulier contre le vol.

1311 Un texte de 1361 fait état d'une porte à « arnoul » de pierre (arc) que l'abbaye de La Bussière a l'intention de mettre en place au-devant d'une place large de huit pieds (2,6 m) qu'elle a acquise à Beaune (ADCO 12H61).

clôturés, même s'il y a des exceptions<sup>1312</sup>. Exceptionnellement, la cour est considérée seule en tant que bien immobilier<sup>1313</sup>.

En contexte de ville comme au sein d'un meix, la cour, lieu polyvalent s'il en est, dégage de l'espace en priorité pour faciliter le passage et le stationnement de véhicules, mais aussi le stockage temporaire d'outils et de matériaux comme des tables et des meules. Elle apporte de la luminosité et de l'air aux édifices et constitue l'annexe privilégiée des ateliers et des bâtiments agricoles. Les documents permettent de restituer la présence de tas de bois et de fumier<sup>1314</sup>, mais aussi de structures pérennes comme des puits et citernes (voir *infra*). Moins documentées, les canalisations étaient courantes dans les cours. Les constructions qui la bordent relèvent selon les cas de la même propriété ou de propriétés distinctes (**fig. 59**). Pour certains hôtels aristocratiques, la cour permet de valoriser visuellement la façade principale du logis et forme un espace de réception.

Nous ne disposons que de bien peu de données sur la surface des cours, si l'on excepte les clôtures encore matérialisées aujourd'hui. Elle se compte en perches à Saint-Seine l'Abbaye en 1526 : 12 perches pour une cour en la rue de Rutheaul et huit perches pour une cour derrière une maison rue du Marché<sup>1315</sup>.

## A.2. Le jardin auprès de la maison

Tout comme la cour, le jardin est en premier lieu un emplacement<sup>1316</sup>. Le jardin est l'annexe principale du logement, en particulier au sein des meix. Deux termes se rattachent à ce type de terrain : jardin et curtil (avec les noms latins *ortus* et *curtille* et les variantes jardrin/gerdin et *cultile*/courtil/courtin/curty)<sup>1317</sup>. Les désignations de « *hortulo* » (dès 1168 à Châtillon-sur-Seine<sup>1318</sup>) et « curtilot » correspondent à de petits jardins.

---

1312 Nous trouvons mention d'une « petite place et court non fermée par laquelle lon entre en ladite maison » à Châtillon-sur-Seine en 1539 (ADCO E2306).

1313 Trois deniers de cens envers le seigneur pèsent sur une cour de Noyers, surnommée le Buchie (ADCO B1271 fol. 180r., 1484). Il s'agit sûrement de l'emplacement d'une construction disparue considérant le toponyme usité. Des redevances pèsent sur d'autres cours ou moitié de cour à Châtillon (ADCO B988 (1334) et ADCO 18H81 (1467)).

1314 La place pour faire le fumier se trouve devant une étable à Romprey (ADCO 4E31/47, 1547). Du bois à brûler prend place dans une cour dijonnaise en 1525 (ADCO BII353/1).

1315 ADCO 10H46.

1316 La mention de « place en façon de jardin » derrière une maison de Châtillon en 1547 (ADCO E2325) rappelle ce fait.

1317 On mentionne « ung jardin et curtil » à Flavigny en 1462 (ADCO, 6H203).

1318 ADCO 18H73.

Le jardin prend place derrière ou quelquefois sur le côté de la maison. Il est au-devant du logis dans de rares situations. Outre la maison, le jardin est fréquemment associé à la grange, y compris pour des granges qui sont placées à distance du logement du propriétaire. Mentionné dans de nombreux contextes, il tend néanmoins à disparaître peu à peu du centre des villes, surtout après le XV<sup>e</sup> siècle, faute de place<sup>1319</sup>. En effet, à l'instar de la cour le jardin offre un potentiel support d'extension du bâti. On ne le trouve quasiment pas au sein du bourg Notre-Dame de Semur au XV<sup>e</sup> siècle<sup>1320</sup>. En revanche, nous savons que beaucoup de jardins se développent en série en marge des agglomérations : rue du Puits Ergot à Flavigny, dans les faubourgs du Bourg-Voisin et des Bordes à Semur<sup>1321</sup>.

Le jardin est avant tout vivrier, qu'il soit accolé à la demeure ou non. Exploité directement ou par des domestiques<sup>1322</sup>, il rassemble au moins une partie des déchets ménagers servant d'engrais et reçoit l'eau de pluie des toitures des bâtiments qui l'entourent. Le linge et les draps des lessives sont probablement mis à sécher au jardin. Il n'en demeure pas moins un lieu de repos et de contemplation<sup>1323</sup>. Des jardins d'agrément, qui prennent pour modèle le jardin d'Eden<sup>1324</sup>, ont certainement été aménagés dans la dépendance de grands logis dès la fin du Moyen Âge. C'est peut-être le cas pour le jardin de la maison du Miroir [21231-52] et pour celui de l'hôtel Rolin [21231-49] à Dijon. Le premier cité comporte des « treilles peintes en vert » sur le mur de clôture en 1414<sup>1325</sup> et le second est planté de rosiers, d'amandiers et de cerisiers<sup>1326</sup>.

---

1319 Il est judicieux d'en conserver cependant un nombre suffisant intra-muros en cas de siège (HIGOUNET-NADAL Arlette, « Les jardins urbains dans la France médiévale », dans *Jardins et vergers en Europe occidentale (VIII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, 9<sup>e</sup> journées internationales d'histoire de Flaran, Toulouse, Presses Universitaires du Midi, 1989, p. 121).

1320 BENET Jérôme, « Semur-en-Auxois au XV<sup>e</sup> siècle : le paysage urbain d'une « bonne ville » du duché de Bourgogne sous les Valois » dans *Bulletin de la société des sciences historiques et naturelles de Semur-en-Auxois*, T. 118, Semur-en-Auxois, Imprimerie Bordot, 2011, p. 113. Il peut localement être remplacé par une cour de desserte (exemple d'une cour « qui fut en jardin » à la place à Levesque à Flavigny en 1522, ADCO 6H61).

1321 BENET Jérôme, « Semur-en-Auxois au XV<sup>e</sup> siècle : le paysage urbain d'une « bonne ville » du duché de Bourgogne sous les Valois » dans *Bulletin de la société des sciences historiques et naturelles de Semur-en-Auxois*, T. 118, Semur-en-Auxois, Imprimerie Bordot, 2011, p. 113.

1322 HIGOUNET-NADAL Arlette, « Les jardins urbains dans la France médiévale », dans *Jardins et vergers en Europe occidentale (VIII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, 9<sup>e</sup> journées internationales d'histoire de Flaran, Toulouse, Presses Universitaires du Midi, 1989, p. 137.

1323 PRIGENT Christiane (dir.), *Art et société en France au XV<sup>e</sup> siècle*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1999, p. 119.

1324 HIGOUNET-NADAL Arlette, « Les jardins urbains dans la France médiévale », dans *Jardins et vergers en Europe occidentale (VIII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, 9<sup>e</sup> journées internationales d'histoire de Flaran, Toulouse, Presses Universitaires du Midi, 1989, p. 116.

1325 GARNIER Joseph, « La maison du Miroir à Dijon », dans *MCACO T. 12 (1889-1895)*, Dijon, p. 119.

1326 MARCEAU Béatrice, *La paroisse Saint-Michel de Dijon au XV<sup>e</sup> siècle : étude topographique, démographique et socio-professionnelle*, mémoire de maîtrise en histoire médiévale, Dijon, Université de Bourgogne, 1990, p. 70.

## Chapitre cinq. L'environnement domestique

Les textes mentionnent des jardins dotés de structures liées à l'eau (puits, fosses, bassin voire vivier), à l'accueil d'animaux (des pigeonniers, ou des sots à cochons), ou à des activités particulières<sup>1327</sup>. Quelques arbres fruitiers peuvent prendre place au sein des jardins : il est fait état de plusieurs pommiers dans un jardin de Gilly-les-Cîteaux au XV<sup>e</sup> siècle<sup>1328</sup>, de poiriers dans le meix derrière une maison d'Auxonne rue des Peletiers en 1411<sup>1329</sup> et de plusieurs « sots » de vignes et d'un pommier dans le jardin spacieux dépendant de la maison de l'abbaye de la Bussière à Beaune en 1494<sup>1330</sup>.

L'ensemble du jardin est quelquefois clos de murs, maçonnés ou non<sup>1331</sup>, de « paliz de boyz », de haie vive, de treillage de branchage ou encore de « soy despines »<sup>1332</sup>. Cette clôture peut être commune à celle du meix<sup>1333</sup>. Cela n'empêche pas l'usage courant du jardin comme passage entre plusieurs jardins ou reliant divers espaces bâtis ou non bâtis. Notons d'ailleurs que les jardins sont fréquemment divisés, souvent en parallèle du partage des bâtiments.

Le plus souvent, la largeur du jardin correspond à la largeur du bâtiment (maison ou grange) auprès duquel il s'étend<sup>1334</sup>. Sauf exception notoire, le jardin contient moins de deux ouvrées de surface. Les plus petits jardins s'étendent sur un quart d'ouvrée, un demi quartier, deux aires, deux hastes voire moins<sup>1335</sup>. À l'inverse, un jardin d'une grande étendue (16 hastes) côtoie une masiere à Darcey en 1538<sup>1336</sup>. Un jardin de huit perches de surface (environ 76 m<sup>2</sup>) est mentionné à Fontaines-Dijon en 1551<sup>1337</sup>. De nombreux textes font état de jardins d'un quartier, d'une ouvrée ou de deux ou trois hastes de surface, tant en milieu urbain que rural, ce qui correspondrait à une valeur moyenne plausible<sup>1338</sup>. Bien entendu, les jardins qui n'environnent pas directement l'habitat ont plus de facilité pour s'étendre.

---

1327 Voir *infra*. À Châtillon-sur-Seine, plusieurs jardins accueillent au XV<sup>e</sup> siècle des tiroirs (ou tirouer) « à tirer draps », autrement dit des étendoirs à draps (rue de Braux et rue des Ponts notamment, ADCO G100 (1430) et ADCO 18H83 (1481)).

1328 ADCO 11H617.

1329 ADCO G3695.

1330 ADCO 12H31.

1331 Une « muraille a sec » sépare plusieurs jardins dans la rue de la Porte Dijonnaise à Châtillon-sur-Seine en 1547 (ADCO E2325).

1332 ADCO BII353/1, n°10, 1475.

1333 Exemple pour un jardin de quatre ouvrées au bout de la ville près du Pont au meix Gascong à Toutry en 1532 (ADCO E1444).

1334 Le jardin est souvent placé « du gros de la maison ».

1335 Une maison et son jardin occupe environ un quart d'ouvrée à Chaughey en 1460 (ADCO 12H132). Un curtil contient environ un demi quartier à Avot en 1493 (ADCO B1326, fol. 45 r.).

1336 ADCO 1J2347/2.

1337 ADCO E130.

1338 Un des jardins d'Autricourt correspond à une surface sur laquelle on peut semer environ une demie mesure de blé en 1548 (E2305), ce qui constitue une autre unité de mesure de la surface.

### A.3. Les aménagements liés à l'utilisation de l'eau

Les puits (ou « pois ») sont plutôt bien représentés dans la documentation de la fin du Moyen Âge, aussi bien en contexte urbain que rural. Tout comme le droit de passage, la société médiévale détermine le droit de chacun quant à l'utilisation des différents puits. Chaque site compte au moins un puits collectif, quelquefois proche de la place publique<sup>1339</sup>. La jouissance partagée est possible entre un particulier et la collectivité pour le cas de puits placés le long d'une façade, accessibles par l'extérieur mais aussi depuis l'intérieur<sup>1340</sup>. Enfin, une grande partie se trouve dans les propriétés particulières, généralement dans la cour, le jardin, voire dans la cave d'un bâtiment d'habitation ou dans une annexe. Ils se placent communément près des galeries dans les riches demeures dijonnaises<sup>1341</sup>. Ils sont communs à quelques propriétaires ou plus rarement réservés à l'usage d'un seul foyer<sup>1342</sup>. L'achat d'une maison rue du Recept à Châtillon en 1543 donne le droit à l'acquéreur de puiser au puits proche de cette construction<sup>1343</sup>. Dans la rue du Marchié du Bled de ce même site, un huis partage physiquement un puits entre deux propriétés<sup>1344</sup>. À Dijon, certains puits publics sont anciennement accessibles depuis des caves particulières par de petits accès souterrains<sup>1345</sup>. Les propriétaires des maisons et des mex les plus notables semblent toujours disposer d'un voire de plusieurs puits en propre<sup>1346</sup>. Le coût de construction d'un puits n'est en effet pas négligeable<sup>1347</sup>.

La position des puits est une contrainte. Aussi, des passages spécifiques sont aménagés pour les usagers de ces points d'eau. Il existe un traige pour aller puiser au puits Sappin de Flammerans,

---

1339 Une approche toponymique permet d'en localiser quelques uns comme le puits du Bourg à Châtillon, le puits du Roy à Talant ou le puits Bertin à Vergy.

1340 Il y a deux exemples de puits de ce type non datés à Flavigny rue du Centre et rue Crébillon.

1341 PIPONNIER Françoise, « Les Dijonnais et l'eau à la fin du Moyen-Age », dans *Mélanges de l'école française de Rome, T. 104-2*, 1992, p. 482.

1342 La jouissance d'un puits dans un jardin d'Arnay-le-Duc se partage par moitié (ADCO 1H1563, 1519).

1343 ADCO E2324, 1543. On ne sait pas si ce droit est partagé avec les autres riverains.

1344 ADCO E2306, 1540. C'est une situation similaire qui concerne le « pois du moitant » d'une maison, resté commun après le partage de celle-ci à Dijon en 1368 (ADCO B11269 f. 48).

1345 Exemple au 86 rue Vannerie, remarqué vers 1928 (ADCO 69J77 : La Commission des Antiquités de la Côte-d'Or, Dossiers documentaires concernant Dijon, Généralités : topographie et histoire de Dijon, épigraphie, objets non localisés, XIX<sup>e</sup> – XX<sup>e</sup> s.).

1346 Le mex notable de Cessey-lès-Vitteaux, pris en cens par un licencié en droit dijonnais, dispose de deux puits en plus du vivier d'après la description de 1507 (ADCO B1335).

1347 Etienne le Gourmant, maçon, creuse et maçonne un puits dans la maison dijonnaise d'Etienne la Bouquet, clerc, pour le prix de sept livres, d'un chaperon de drap et d'une pièce de deux journaux à cultiver pendant un an (ADCO B11341, fol. 36., 1429-1434).

qui est commun aux occupants du mex Huguenin Perrot<sup>1348</sup>. Un censier précise que les tenanciers d'une maison rue de Lisle à Châtillon ont droit de « treige et alleure pour aller de jour et de nuys en ung puy » derrière une maison<sup>1349</sup>. L'accès à un puits par une allée de trois pieds de large (environ 1 m) est compris dans la vente d'un logis à Semur en 1512<sup>1350</sup>. Lorsque Amydonne, femme du chirurgien Pierre Guerrey vend à Nicolas Boulleau, marchand, les droits sur un « pasaige et treige » en une maison de Châtillon pour 20 livres, il est précisé que l'acquéreur devra faire une « parois et closture de bois » pour partager le puits et scinder en deux parties la cour où il se trouve<sup>1351</sup>.

L'étude du site de Flavigny permettant la visite de plus de 150 propriétés a permis de cartographier l'emplacement de la majorité des puits présents sur le site. Leur regroupement dans certaines zones indique la présence d'écoulements naturels peu profonds<sup>1352</sup>. Un grand nombre prend place dans des caves, la plupart du temps contre un mur, disposition qui permet quelquefois la desserte de plusieurs niveaux.

Généralement bâtis en moellons sur un plan circulaire, ils peuvent alors être directement creusés dans la roche en partie basse. Les puits anciens de Flavigny ont une ouverture de l'ordre de 90 à 120 cm de diamètre. La datation de ces puits intérieurs est malaisée, mais nous pensons qu'une petite partie de ceux observés à Flavigny peut avoir été creusée à la fin du Moyen Âge. Celui visible dans la cave de Semur [21603-15] est certainement ancien : de plan carré, taillé directement dans la roche en contrebas de la façade sur rue, il est associé à une résurgence et à plusieurs canalisations taillées dans la roche. Plus généralement, les puits placés sur des sites de hauteur sont parmi les plus remarquables, ne serait-ce que par l'effort déployé pour creuser leur conduit dans le substrat rocheux, quelquefois sur une forte profondeur<sup>1353</sup>.

Exceptionnellement, les aménagements d'un puits sont décrits dans un acte de 1494 : la maison relais urbaine possédée par l'abbaye de la Bussière à Beaune comprend un « puis deau dans la cour a margelle de pierre dune piece pertusye et une auge de pierre a lave buhee » (la lessive)<sup>1354</sup>.

---

1348 ADCO B4933, 1455.

1349 ADCO 48HR415, 1538.

1350 Pour garantir son usage exclusif, le nouvel acquéreur a le droit de clore l'allée (ADCO G3277).

1351 ADCO E2303, 1538.

1352 Exemple de la rue Lacordaire.

1353 Exemple de puits à l'arrière de maisons au chastel de Vergy en 1443 (ADCO B1359) et au chastel de Semur en 1444 (ADCO B1337).

1354 ADCO 12H31.

Le caractère monolithe de la margelle est remarquable. Le puits dépendant de la maison du Miroir à Dijon est aussi garni d'une auge<sup>1355</sup>. Nous trouvons également d'autres mentions de margelles de pierre qui signalent un puits<sup>1356</sup>. Un maçon taille en carrière plusieurs pierres de puits pour le compte de Jehan de Saulx en 1415 : quatre pierres de margelle d'environ trois pieds (98 cm) de haut pour environ un pied et demi (49 cm) d'épaisseur et les « marchepez d'un quartier daulne despes » réalisés à partir d'un modèle donné par le commanditaire<sup>1357</sup>.

De fait, en contexte extérieur, les puits reconnus sont tous bâtis en pierre. La mouluration de la margelle et de la base des puits, souvent à base de baguettes, visible dans les cours de Dijon [21231-30], [21231-46] (dessin de 1827), [21231-47] et [21231-118], Beaune [21054-70] et Châtillon-sur-Seine [21154-23] atteste de leur origine médiévale (fig. 60). Ces puits sont généralement circulaires bien que celui de Châtillon présente une forme polygonale. Un autre puits polygonal auparavant visible dans une rue de Montréal et dessiné par E. Viollet-le-Duc présente, outre des ornements gothiques, une inscription et un blason (voir *infra*)<sup>1358</sup>. Le grand puits dans la cour arrière de Montréal [89267-22] comporte des pilastres, un personnage en bas-relief et des moulures qui le rattachent au XVI<sup>e</sup> siècle. Le puits à margelle polygonale monolithe de Fontaine-lès-Dijon [21278-5], peut-être datable du XVI<sup>e</sup> siècle, comporte de nombreuses traces laissées par la corde. Cependant, les puits de qualité fonctionnent pour au moins une partie d'entre eux avec des systèmes de poulies. Un chevalier, chambellan du duc de Bourgogne, en possède un<sup>1359</sup>.

Par commodité, les puits sont fréquemment placés contre une façade sur cour. Cela permet d'accrocher directement la poulie à une pierre saillante du mur. Le corbeau est sculpté en forme de lion pour le puits médiéval du bâtiment des cuisines de l'hôtel ducal à Dijon (au plus tôt vers 1433) et également au château de la même ville<sup>1360</sup>. Suivant ce modèle typiquement bourguignon<sup>1361</sup>, de

---

1355 Description de 1414 (GARNIER Joseph, « La maison du Miroir à Dijon », dans *MCACO T. 12 (1889-1895)*, Dijon, p. 119).

1356 Un puits « muré de pierres » occupe un meix d'Izeure en 1405 (ADCO Terrier 640, f. 49v., cité dans (HOURS Henri, *Peuplement et habitat rural en Bourgogne au Moyen Âge (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*, thèse de l'Ecole nationale des chartes, 1977, p. 234) et une margelle de pierre signale le puits « très profond » dans la cour de la maison de l'aumônier de Saint-Bénigne à Gevrey-Chambertin en 1522 (VIENNE Henri, *Gevrey-Chambertin : notice historique, topographique et statistique*, Dijon, Douillier, 1850, 112 p.).

1357 ADCO B11329 fol. 80v., 1415.

1358 VIOLLET-LE-DUC Eugène, « Puits », dans *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle*, B. Bance éditeur, Paris, 1863, T. VII, p. 569. Ce puits est à présent visible dans une cour de Vézelay.

1359 ADCO BII356-2, pièce 13, cité par (PIPONNIER Françoise, « Les Dijonnais et l'eau à la fin du Moyen-Age », dans *Mélanges de l'école française de Rome, T. 104-2*, 1992, p. 483).

1360 Élément conservé au musée archéologique.

nombreux puits placés dans les cours arrière de logis aristocratiques de la fin du XV<sup>e</sup> siècle et surtout du XVI<sup>e</sup> siècle comportent une sculpture de lion formant potence qui soutient la poulie. Dix-sept puits de Dijon, Beaune, Arnay-le-Duc et Auxonne sont ainsi directement rattachés à des bâtiments de notre corpus<sup>1362</sup> (**fig. 61**). Seul l'un d'eux, à Dijon [21231-87], est daté par le chronogramme « 1541 »<sup>1363</sup>.

Généralement, le crochet qui soutient la poulie sort directement de la gueule du lion : de fait il semble rugir dans certains cas. Ce sont en majorité des têtes de lion, avec ou sans leur cou qui sont sculptées, mais nous trouvons à l'hôtel de Vienne [21231-14], à l'hôtel Chambellan [21231-30] et à Dijon [21231-71] et [21231-86] des lions entiers, allongés voire assis. Dans la cour de Dijon [21231-56], il s'agit d'un protomé : les pattes du lion accompagnent sa tête. À Dijon [21231-109], le lion n'ouvre pas la gueule : la poulie était portée par son collier. Le lion qui surmonte un puits dans la cour du 9 place Saint-Michel, sans représentation connue mais daté par Eugène Fyot du milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, est intégré dans une frise<sup>1364</sup>. Tous les lions sont reconnaissables à leur crinière fortement bouclée.

Plusieurs lions sont porteurs d'armoiries. À Dijon [21231-14], [21231-86], ils tiennent le blason entre leurs pattes. Il en est de même pour le lion au-dessus de l'encorbellement de façade de Dijon [21231-98], où l'écu supporte deux oiseaux encadrant un trilobe avec un signe. À Beaune [21054-28]<sup>1365</sup>, l'écusson forme le prolongement du collier du lion. Stylistiquement, la sculpture est assez grossière à Arnay [21023-12] et à Dijon [21231-87], alors qu'à l'inverse elle est très soignée à Dijon [21231-6], [21231-71] et [21231-86] et Beaune [21054-38] et [21054-72].

Le lion n'est pas l'unique modèle sollicité. À Dijon [21231-71], un autre animal représenté en entier est couché sur le côté devant des flammes. Cette chimère entourée de flammes qui tient du lion et de la salamandre porte un écu au-devant d'elle et un bandeau formant couronne sur la tête.

---

1361 Le buste de lion porte-poulie de 1592 contre la maison Adolph à Colmar est probablement d'inspiration bourguignonne.

1362 [21231-6], [21231-14], [21231-56], [21231-71], [21231-86], [21231-87] et [21231-98] à Dijon, [21054-1], [21054-28], [21054-38], [21054-80] à Beaune, [21023-12] à Arnay-le-Duc et (SUP708) à Auxonne.

Ajoutons à ce corpus le puits « avec corps de lion », dont un vestige subsiste peut-être contre la chapelle, à l'hôtel Chambellan [21231-30] (VERDIER Aymar, CATTOIS François, *Architecture civile et domestique au Moyen Age et à la Renaissance*, T. II, Paris, Didron, 1857, p. 112-122), un puits similaire à l'hôtel Desbarres [21231-15] (FYOT Eugène, *Dijon, son passé évoqué par ses rues*, Dijon, Damidot, 1928, p. 388), ceux dans la cour commune des maisons [21231-126] et [21231-141] et dans celle de la maison [21231-33] (BM Dijon, ms 2122 : fonds Clément-Janin, Hôtels et maisons célèbres de Dijon, 440 f).

1363 Sa position suggère un possible réemploi.

1364 La niche du puits, encadrée de colonnes doriques et surmontée d'un fronton, comprend des sculptures de femmes ailées et un blason (FYOT Eugène, *Dijon, son passé évoqué par ses rues*, Dijon, Damidot, 1928, p. 457).

1365 La sculpture a dû être déplacée dans la cour : ce n'est pas sa position initiale

Elle ouvre largement la gueule afin de pousser un rugissement<sup>1366</sup>. À la maison Pétral de Beaune [21054-51], un personnage en pied, agenouillé, portant un bâton et une besace est représenté avec un chien de type lévrier à ses pieds (fig. 62). Il manque la tête de l'homme et l'objet qu'il portait vers son épaule<sup>1367</sup>, cependant ces différents attributs permettent de restituer ici Saint Roch. Cette figure prend peut-être exemple sur la figure d'homme attaché sculpté sur le corbeau de puits de la maison au Singe (Maison de Ville) de Dijon<sup>1368</sup>.

Un corbeau richement mouluré de rinceaux et orné d'un blason remplace le traditionnel lion du puits sous galerie d'un hôtel beaunois du milieu du XVI<sup>e</sup> siècle (SUP461). À défaut de sculpture, un simple corbeau chanfreiné porte la poulie de la cour arrière de la maison de Dijon [21231-4]. Enfin, à Beaune [21054-83], il n'y a pas besoin de mettre en place de corbeaux considérant la grande profondeur de la niche où s'insère le puits. La poulie est suspendue au-dessus d'un blason.

Que le lion soit sollicité ou non, le corbeau porteur de la poulie du puits se place à une hauteur moyenne de 1 à 1,50 m au-dessus de la margelle du puits. Il est placé bien plus haut pour le cas de la maison Pétral à Beaune [21054-51]. A l'hôtel Chambellan [21231-30], la console qui porte le lion est assez conséquente, avec une riche mouluration et un couvrement en bâtière doté d'une frise de fleurons et d'un petit fronton trilobé protégeant le lion.

Les puits occupent plusieurs emplacements dans les cours arrière : contre une des façades ou un mur de clôture, sous une galerie ou contre une tourelle d'escalier. Certains sont associés à des évidements du mur sur un plan semi-circulaire, ce qui forme des niches moulurées à Dijon [21231-56], [21231-71] et Beaune [21054-38] et [21054-80]. La niche à puits de plan carré moulurée d'un tore et installée dans l'épaisseur du mur de l'édifice dijonnais [21231-151] est particulièrement grande. À l'inverse, à Dijon [21231-86], la sculpture de lion est placée sur un corbeau en motif de palme qui repose sur un pilastre orné de motifs de boucles. À Auxonne (SUP708), le lion surmonte une colonne richement torsadée.

Les margelles des puits placés contre des murs sont conservées dans la moitié des cas environ<sup>1369</sup>. Tout comme les corbeaux, elles mettent en oeuvre des pierres calcaires qui ne craignent

---

1366 FYOT Eugène, *Dijon, son passé évoqué par ses rues*, Dijon, Damidot, 1928, p. 129-130.

1367 Ce manque est antérieur à la visite de 1592 où l'on signale déjà le « boychot ou est la polye rompu par le col » (AM Beaune 34Z53 : Fonds Charles Bigarne, Recherches historiques sur Beaune, maisons historiques, notes de recherches).

1368 Conservée au musée archéologique de Dijon.

1369 A Dijon [21231-56], [21231-71] et [21231-86] et Beaune [21054-1], [21054-38] et [21054-80].

pas le gel et l'action de l'eau. Ainsi, pour le site de Dijon, c'est le calcaire oolithique d'Is-sur-Tille qui est sollicité. Les poulies conservées semblent en majorité postérieures à l'époque médiévale<sup>1370</sup>. Celle de Dijon [21231-56] est en partie en bois. Elles étaient quelquefois associées à une manivelle<sup>1371</sup>.

Ajoutons pour terminer sur ce sujet que si les puits à margelle de pierre médiévaux sont ceux qui sont décrits dans les textes et encore visibles, en particulier en ville, la majorité des puits plus modestes, sont bâtis en bois, tout comme les canalisations.

Les mentions de citernes sont peu nombreuses, et tardives (XVI<sup>e</sup> siècle). Elles sont employées en priorité dans les endroits où l'on ne peut recueillir d'eau aisément par le biais d'un puits. C'est pourquoi, nous les trouvons au sein de localités du plateau au nord de l'Auxois<sup>1372</sup> et du Châtillonnais<sup>1373</sup>. Elles se trouvent exclusivement dans des cours, généralement à proximité des bâtiments (maisons, granges, dépendances) : le regroupement des eaux de pluie issues des toitures est une ressource essentielle pour ces structures. En principe, l'eau des citernes est plus saine que celle des puits. Tout comme les puits, l'usage des citernes est fréquemment commun à plusieurs maisons.

Nous avons pu reconnaître quelques citernes, mais, tout comme les puits, ces structures ne peuvent être datées avec précision. La grande citerne voûtée en berceau qui est installée sous la cour arrière d'une maison à Flavigny rue Mirabeau [21271-74] pourrait avoir une origine ancienne.

Ajoutons quelques mots sur d'autres aménagements aquatiques : les fontaines, viviers, égouts, fosses et planches.

Il est question d'une fontaine voûtée « de mur à aultre » dans une masiere de la rue du Recept à Châtillon en 1517<sup>1374</sup>. Une autre masiere de Châtillon-sur-Seine qui « souloit être en grange » accueille également une « fontenne » rue des Ponts<sup>1375</sup>. À Fontaine-les-Dijon, c'est dans la

---

1370 La poulie en bronze ornée de volutes du puits de [21231-87] n'est plus visible (*MCACO T. 13*, p. CXX).

1371 ALEXANDRE-BIDON Danièle, « L'eau et l'hygiène », dans ESQUIEU Yves, PESEZ Jean-Marie, *Cent maisons médiévales en France (du XII<sup>e</sup> au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle)*, Paris, CNRS, 1998, p. 117.

1372 A Buffon et Rougemont en 1548 (ADCO 17F32).

1373 A Cerilly dès 1517 (ADCO E2302), mais aussi à Ampilly-le-Sec, Balot et Châtillon-sur-Seine dans la décennie 1540.

1374 ADCO E2302.

1375 ADCO E2306, 1541.

cour Boisson que sont mentionnés en 1500 un « puys et abruveau » près d'une fontaine<sup>1376</sup>. Cette structure a aussi sa place dans la cour de grands meix<sup>1377</sup>. Les fontaines de plaisance se développent à la Renaissance.

Une petite étendue d'eau ou étang à pêcher au sein d'une propriété se trouve désignée en tant que « vivier » dans les textes. Ils sont présents dans les meix de grandes dimensions et possédés par des personnes de qualité<sup>1378</sup>, à l'exception du vivier dans le saulcis du mex Tixerant à Vitteaux<sup>1379</sup>. Le grand mex de Cessey, déjà cité, compte plusieurs viviers<sup>1380</sup>.

Des fosses sont citées en tant que dépendances de demeures dès le XIV<sup>e</sup> siècle<sup>1381</sup>. Généralement situées dans les jardins, elles ont plusieurs utilités. À proximité d'une rivière, la fosse peut servir à « mettre poisson », avant d'aller le vendre au marché<sup>1382</sup>. Synonyme de « crot » dans certains cas<sup>1383</sup>, elle peut recevoir de l'eau pour une activité artisanale quelconque (fosse à tanner, fosse à rouir...), ou encore signaler un silo, une fosse à argile, une fosse à fumier<sup>1384</sup> ou une fosse d'aisance. Signalons que les fosses dépotoirs, quelquefois sophistiquées<sup>1385</sup>, sont très communes.

Les petits fossés, égouts et canalisations sont très mal connus. Si les chantiers archéologiques mettent fréquemment au jour des exemples construits en pierre dans l'alignement de parcelles ou non (exemple à Dracy, Saint-Martin-du-Mont, et contre la roche au faubourg des Vaux à Semur<sup>1386</sup>), nous n'avons trouvé qu'une poignée de mentions écrites les concernant<sup>1387</sup>. Il est

---

1376 ADCO E129.

1377 Exemple de la propriété de la famille Poussif à Vanvey-sur-Ouche en 1518 (ADCO E2302) et de celle des frères Geliot vers Salives en 1549 (ADCO 4E31/47).

1378 Notons celui dans le jardin dit le meix Saint-Christophe à Gilly-lès-Cîteaux en 1547 (ADCO 11H650) et la petite place dite le Vivier « joignant a la fontaine commune » dépendant de la maison des Salles près de Châtillon en 1517 (ADCO E2302).

1379 Rue es Coursaulx (ADCO E729, 1473).

1380 ADCO B1335, 1495.

1381 A Courcelles-les-Pretrés en 1334, ADCO B988.

1382 Rue de la Renoillierie (JANNIAUX G., *Chartes de l'abbaye de Saint-Etienne de Dijon : de 1377 à 1384*, Dijon, 1906. Charte n°60), sur le cours du Renne (ADCO B11319 fol. 55, 1404) et du Suzon à Dijon (ADCO G242, 1519).

1383 Citons le « crot à recevoir aigue » de Vaugimois (chatellenie de villaines en duesmois 1369-1370, cité par PROST Bernard, *Inventaires mobiliers et extraits de comptes des duc de Bourgogne de la maison de Valois (1363-1477), tome I Philippe le Hardi (1363-1377)*, Paris, E. Leroux, 1902-1904, 655 p). Les crots, qui ont donné leur nom à une rue de Flavigny, sont indiqués dans ce bourg, à Châtillon-sur-Seine et à Gilly-lès-Cîteaux aux XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles. Un « *crotum* » est situé sur la partie avant d'un manse à Flavigny en 1338 (ADCO 6H175).

1384 Deux fosses à « fiens » sont citées devant et sous une maison dans le terrier de Noyers de 1344 (ADCO B1270).

1385 JOURNOT Florence, *La maison urbaine au Moyen-Age : art de construire et art de vivre*, Paris, Éditions Picard, 2018, p. 309.

1386 PETIDENT Yves, BENET Jérôme, JUFFARD Olivier, SAINT-JEAN-VITUS Benjamin, et *alii*, « Maisons médiévales de Semur-en-Auxois : étude archéologique avant démolition de deux maisons médiévales dans le faubourg des Vaux », dans *BSSS T. 5 fasc. 2 (1992)*, Semur-en-Auxois, Imprimerie Bordot, 1992, p. 13.

précisé que la canalisation que les maçons Philippes de Montigny, Jehan Jacquin et leurs consors devaient réaliser dans la cour de l'hôtel de Perrenot Marot, boucher, étaient à placer près de la cuisine<sup>1388</sup>. Disposer d'eau courante est un grand luxe que quelques-uns peuvent se payer à la Renaissance. En 1542, l'amiral Chabot sollicite de la ville le droit de bénéficier d'une partie de l'eau qui provient de la fontaine de Champmaillot « comme de la grosseur dun doigt » en la faisant passer par des conduites sous l'espace public pour l'amener dans sa maison<sup>1389</sup>.

D'après le dictionnaire de Frédéric Godefroy, la planche serait un petit pont sommaire ou une passerelle de bois<sup>1390</sup>. Les planches/« plainches » décrits à Châtillon dans la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle sont certes associées à l'eau, mais ce pourrait tout aussi bien être de petites constructions de type cabane en bois sur ou auprès de l'eau<sup>1391</sup>. Elles sont toutes placées à l'arrière des maisons, contre voire sur la rivière, à l'instar des tanneries.

## **B. La grange : principale dépendance de l'habitat dont il subsiste des vestiges**

### **B.1. Les mentions de granges dans les écrits médiévaux**

#### *B.1.a. Généralités*

Le terme de grange dans les textes médiévaux (*grangia* en latin, et variante « garage » et « granche ») renvoie à deux réalités : les exploitations monastiques ou seigneuriales isolées, centre de production synonyme de métairie doté d'au moins une grande grange<sup>1392</sup>, et les bâtiments

---

1387 Les « aigoulx » sont cités comme dépendance d'une maison avec cour vendue à un marchand en 1498 dans la rue de Chaumont de Châtillon-sur-Seine (ADCO, 18H84). En 1511, Marguerite, veuve de Guillemain Caquereaul est tenue suite à un échange de mettre en place un « escheur de boys ou de pierre », autrement dit une canalisation qui guide l'eau issu du puits et de la cour vers la rue (ADY E438, fol. 113v.-114r.).

1388 ADCO BII353/1, 1523.

1389 AM Dijon J16bis, 18 mars 1542.

1390 GODEFROY Frédéric, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle*, Tome 6, Paris, F. Vieweg, 1890, p. 196.

1391 ADCO B988, 1334.

1392 La toponymie fait état de ces granges (exemple de la Grange du Cerf à Saint-Euphrône). Certaines se constituent en véritable village à partir du XVI<sup>e</sup> siècle (Cf. CHIFFRE Jean, « Granges et villages nouveaux en Bourgogne aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. Le rôle des abbayes dans la transformation du paysage rural », dans *Revue Géographique de l'Est*, tome 22, n°3-4, Juillet-décembre 1982, p. 183-197).

agricoles de stockage proches des habitations<sup>1393</sup>. Seule la deuxième définition va nous occuper ici. La grange comme dépendance de l'habitat est mentionnée dans les textes assez tôt<sup>1394</sup>, mais sa désignation est surtout fréquente à partir du XIV<sup>e</sup> siècle quand la description des biens immobiliers se fait plus précise. Le terme peu usuel de « granchotte » / « grangeotte » renvoie à une petite grange aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles.

L'analyse des terriers permet d'offrir quelques indications sur la fréquence de ces constructions au sein du tissu bâti. À Noyers, le terrier de 1484 fait état de 14 granges considérées dans leur intégralité et de 53 mentions de portions de granges<sup>1395</sup>. Il pouvait y en avoir un peu plus à certains moments : nous remarquons dans ce document le rappel fréquent (plus d'une dizaine d'occurrences) de la présence d'une ancienne grange sur des emplacements divers (jardin, place, maisière ou construction). Au total, ces 67 mentions de granges représentent 20 % du total des propriétés énumérées dans le terrier (au nombre de 334). Nous retrouvons une proportion similaire pour le village de Darcey en 1527 : les 13 mentions de granges<sup>1396</sup> (six mentions de granges complètes et sept mentions de portions de granges) représentent 22% des 60 propriétés concernées par la redevance<sup>1397</sup>. À Vitteaux, une petite quarantaine de granges sont recensées dans les meix autour du bourg<sup>1398</sup> tandis qu'à Voulaines-les-Templiers, on compte 5 granges pour 40 maisons<sup>1399</sup> au XV<sup>e</sup> siècle. Ces données tendent à démontrer que la proportion de grange dans une agglomération médiévale de type bourg ou village correspond à une fraction de 1/10<sup>e</sup> à 1/4<sup>e</sup> des constructions principales, avec une moyenne estimée vers 1/5<sup>e</sup> à 1/6<sup>e</sup>.

La position de ces granges n'est pas contrainte en milieu rural : il s'en trouve à différents endroits des villages, sur rue ou sur cour. En contexte urbain, les faubourgs sont les lieux d'accueil privilégiés de ces édifices : cela a pu être démontré à Semur et Montbard<sup>1400</sup>. Les quelques granges

<sup>1393</sup>

Les granges isolées de particuliers aux abords de la ville d'Auxonne constituent un troisième type spécifique, peut-être destiné à stocker le fourrage et le produit de la moisson à l'abri des incendies urbains.

<sup>1394</sup> En 1168 un manse décrit à Châtillon contient outre la maison, une grange et un pressoir (ADCO 18H73).

<sup>1395</sup> ADCO B1271.

<sup>1396</sup> Parmi lesquels nous n'avons pas compté les deux granges ou métairies (nommées « grangeaige ») sur le finage.

<sup>1397</sup> ADCO 35F68.

<sup>1398</sup> ADCO E729, 1473. Le meix Es Turrins, à l'angle de la rue du Moustier et de la rue de Montchevreau, accueille trois granges à lui tout seul.

<sup>1399</sup> GOUSTIAUX Françoise, *La vie rurale dans le chatillonnais au XV<sup>e</sup> s., maîtrise d'histoire*, Dijon, Université de Bourgogne, 1980, p. 62.

<sup>1400</sup> BENET Jérôme, « Semur-en-Auxois au XV<sup>e</sup> siècle : le paysage urbain d'une « bonne ville » du duché de Bourgogne sous les Valois » dans *BSSS, T. 118*, Semur-en-Auxois, Imprimerie Bordot, 2011, p. 116. et RECOUVROT Cédric, *Le paysage urbain de Montbard au XIV<sup>e</sup> siècle*, Dijon, Université de Bourgogne (mémoire de maîtrise en Histoire médiévale sous la direction de Vincent TABBAGH), 1996, p. 98.

situées à l'est d'Auxonne sont des ensembles conséquents<sup>1401</sup>. Il s'en trouve cependant au cœur des villes : rue Porte Neusve, rue es Ribotes, rue de la Granière à Dijon au XIV<sup>e</sup> siècle et dans le quartier du château de Semur. Le quartier fortifié de Nuits-Saint-Georges accueille 30% des granges mentionnées dans le terrier de 1460<sup>1402</sup>. Le seul endroit où les textes n'en indiquent quasiment jamais, surtout à partir du XV<sup>e</sup> siècle, sont les places de marché/halles où la pression parcellaire est la plus forte<sup>1403</sup>.

### *B.1.b. Les granges dîmières*

En contexte d'habitat groupé, la grange à dîme est la reine des constructions villageoises. On lui prête des dimensions conséquentes ; ainsi elle marquerait par son volume le paysage du village aux côtés de l'église et du château.

Par définition, la grange dîmière recueille les redevances en nature revendiquées par l'Eglise (séculière ou régulière selon les cas) mais aussi le pouvoir seigneurial<sup>1404</sup>. Elle prend quelquefois place au centre de l'agglomération auprès de l'église (exemple à Thénissey) mais ce n'est pas une généralité. À Villaines-en-Duesmois, la « Dismerye » est située en face du château, à l'écart du village. À Flavigny, la grange dîmière, ruinée avant 1382, était située dans le faubourg derrière le monastère<sup>1405</sup>. Celle de Villebichot prend place sur un meix emmotté « cloux de petits fouses » et délimité par des arbres<sup>1406</sup>. Ailleurs, la grange dîmière est placée au sein d'une ferme isolée<sup>1407</sup>, un cas de figure qui ne nous retiendra pas ici.

Initialement, les granges à dîmes sont tenues en propre par l'institution ou le seigneur qui les bâtissent et les utilisent. Cependant, dès le XV<sup>e</sup> siècle, toutes ou parties de ces constructions sont délaissées en cens à des particuliers, qui peuvent éventuellement recevoir les revenus de la dîme<sup>1408</sup>. Le reteneur de la maison de la Boisserotte à Pouilly pourra jouir d'un cours et demi dans la grange

---

A Semur la chaume Chapelière, un peu en retrait de la ville, accueillait essentiellement des granges au XV<sup>e</sup> siècle.

1401 CAMP Pierre, *Les granges d'Auxonne avant la Révolution*, Auxonne, Pierre Camp, 1982, 15 p.

1402 BECK Patrice, *Une ville rurale à la fin du Moyen Âge : Nuits-Saint-Georges*, thèse de doctorat en archéologie médiévale, Université de Dijon, 1980, p. 245.

1403 La grange qui joint la place du Marchief de Saint-Michel à Dijon en 1545 (AM DIJON J16bis) constituerait une exception.

1404 Le terrier de 1488 cite à Fleurey-sur-Ouche « une grange en laquelle sabergent les grains deuz audit seigneur tant en dixme cens que autre » (ADCO 22H1).

1405 ADCO 6H203.

1406 ADCO 11H125 terrier généraux abbaye de Cîteaux, 1474.

1407 La dîme des blés du finage de Pouilly est entreposée dans la « grange du disme » de la maison de la Boisserotte, située à l'écart au sud du village (ADCO 12H168, 1416).

1408 Exemple à Saulcey en 1517 pour la grange « en laquelle les amodiateurs des dîmes de saulcey pour le seigneurs du chapitre d'autun mettent et abergent les dîmes » (ADCO G827).

du disme, mais le reste conserve sa fonction initiale<sup>1409</sup>. Messire Martin Colin tient de cens la grange du Dixme à Urcy<sup>1410</sup>. Les granges dîmières sont divisées entre plusieurs propriétaires : par moitié à Thénissey et en plusieurs « poutelles » à Buffon<sup>1411</sup>.

*B.1.c. La surface des granges*

Au-delà de qualificatifs triviaux<sup>1412</sup>, la surface effective d'une grange est estimée par le décompte de rains/rang, chatz et tirants de grange. Ces trois termes correspondent à la surface d'une travée entre deux fermes de grange.

Prenons en exemple le cas de Chevigny (hameau de Millery) : le terrier des redevances perçues par le prieuré Saint-Jean de Semur en 1507 donne des précisions sur la longueur des granges<sup>1413</sup>. L'écrasante majorité de ces granges contient trois travées (15 occurrences), mais il y a aussi une grange de deux rains, une grange de quatre rains (divisée en trois parties) et une grange de cinq rains. Dans d'autres lieux, les granges de deux travées sont bien mieux représentées<sup>1414</sup>. Nous relevons quelques exemples de granges à une travée, dont une qui n'en est pas moins divisée en quartiers<sup>1415</sup>.

Attardons-nous sur les granges d'une longueur supérieure à quatre travées, qui sont peu fréquentes hormis pour le cas de granges dîmière<sup>1416</sup>. En plus de celle citée pour Chevigny, le même terrier fait état de deux granges de cinq rains et d'une grange de six rains, divisée en plusieurs

---

1409 ADCO 12H168, 1416.

1410 ADCO 22H1, 1488.

1411 ADCO 5NUM6536 pour Thénissey en 1525 et ADCO 17H44 pour Buffon en 1422.

1412 On signale une « grande grange » dans un meix à Vitteaux rue du Moustier (ADCO E729, 1473) et une « petite grangeotte » avec la cour joignant à Châtillon-sur-Seine (ADCO 18H84, 1498).

1413 ADCO 41HR1698 : terrier du prieuré Saint-Jean de Semur, 1507. Ces granges sont particulièrement nombreuses ici considérant la taille de l'agglomération (40 foyers en 1557, ADCO C5128).

1414 Notons un exemple parmi les granges à deux « rains » d'une grange en cours de construction en 1526 à Saint-Seine l'Abbaye (ADCO 10H46, 1526). En 1466 à Châtillon-sur-Seine, l'abbaye délaisse une maisiere anciennement en grange au profit d'un particulier à charge pour lui de la rebâtir en grange de deux rains dans le délais de quatre ans (ADCO 18H81).

1415 A Moitron en 1546 (ADCO 4E31/47). Une grange d'une travée est érigée en 1520 à Sainte-Colombe (ADCO E2302).

1416 La « Dismerie » appartenant au seigneur comme beaucoup de granges ruinées voisines du château à Villaine-en-Duesmois (ADCO 1J2347/2, 1538), la grange des Dîmes de Saulcey (ADCO G827, 1517) et la grange de la maison de la Boisserotte à Pouilly-en-Auxois (ADCO 12H168, 1557) comptent cinq travées. Celle érigée en 1389-1390 au château d'Aisey-sur-Seine présente huit rains (BECK Patrice, « Un chantier de construction en Châtillonnais à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle. Aisey-sur-Seine (Côte d'Or), 1389-1391 », *AB T.* 65, 1993, p. 85-103) et la grange à piles en pierre de 14 rains de l'hôtel de l'abbaye de Cîteaux à Ouges est reconstruite en 1398 (ADCO B11313 fol. 101v.-102r.).

portions, situées dans le village voisin de Champdoiseau<sup>1417</sup>. Au détour d'une enquête concernant le détournement de ressources en bois des forêts duciales de Villiers-le-Duc par le vignier, on apprend que celui-ci a édifié une grange à Marigny (près de Châtillon) « contenant environ cinq ou six rains »<sup>1418</sup>. La « belle et grosse grange », de pierre couverte de laves dépendant du domaine de la Bondue au château de Bligny-sur-Ouche présente des dimensions exceptionnelles : six travées « bien larges » en 1535<sup>1419</sup>. Enfin, « sept chapt » de grange ont été construit peu avant 1559 au meix Pigney de Creancey<sup>1420</sup>.

Les dimensions réelles sont rarement connues. Une procédure d'enquête amenant à la visite d'une moitié de grange appartenant à Jehan Joliboy située à Chenôve nous indique les dimensions dans-oeuvre : 20 pieds de long (environ 6,5 m) et 21 pieds de large (environ 6,85 m)<sup>1421</sup>. La totalité de la grange était donc bien plus longue que celle située proche de la tour de l'Horloge à Avallon en 1542<sup>1422</sup>. Deux granges voisines tenues par des particuliers au château de Vitteaux s'étendent chacune sur 13,42 m de long et 9,76 m de large soit une surface 131 m<sup>2</sup><sup>1423</sup>. À titre de comparaison, la grande grange devant le château d'Aignay-le-Duc s'étendait sur 52 pieds de long (environ 17 m)<sup>1424</sup>.

Notons que si les granges à toiture en bâtière semblent communes, il est fort probable que certaines soient couvertes par un toit à une pente<sup>1425</sup>.

#### *B.1.d. Les matériaux de construction*

Les granges de pierre tenues par des particuliers sont attestées par les textes dans le dijonnais avant le XV<sup>e</sup> siècle<sup>1426</sup>. La grange de la famille de Courcelles à Dijon a un pignon de

---

1417 ADCO 41HR1698 : terrier du prieuré Saint-Jean de Semur, 1507.

1418 ADCO B992, 1458.

1419 ADCO G802 et VADOT Félix, *Bligny-sur-Ouche*, Marseille, J. Laffitte, 1980, 815 p.

1420 ADCO 12H28 : terrier de 1559.

1421 ADCO G918 (1544). Les bois constituant la charpente de la grange ont été « livrés » par Estienne Fotoillet, charpentier demeurant à Quémigny.

1422 L'acte de vente précise qu'elle s'étend sur 24 pieds de longueur (environ 7,80 m) en-oeuvre (ADY E1/462).

1423 Le texte donne 5,5 toises de long et 4 toises de large (1473).

1424 ROIDOT-MIGNARD Nicolas, *Notice historique d'Aignay-le-Duc*, 1829, 97 p.

1425 La mention d'un « apentiz qui fut en grange » à Noyers en 1484 attesterait de cette forme de grange (ADCO B1271).

1426 A Saint-Philibert (COTTIN H., *Chartes de l'abbaye de Saint-Etienne de Dijon : de 1291 à 1300*, Dijon, 1911. Charte n°57, 1296-97) et rue du Cloître à Dijon (JANNIAUX G., *Chartes de l'abbaye de Saint-Etienne de Dijon : de*

Pierre vers 1430<sup>1427</sup>. Sans surprises, des granges de pierre sont élevées dans le pays beaunois<sup>1428</sup> et en Auxois<sup>1429</sup> avant le XVI<sup>e</sup> siècle.

En revanche, les seuls textes qui font état du matériau de constructions des granges dans la plaine de Saône font la part belle au bois, qui n'est pas réduit à la seule charpente. À Villebichot, la grange du dîme placée sur un meix spécifique est une « grosse grange de bois couverte de thieulle »<sup>1430</sup>. Il y a par ailleurs deux granges bâties en bois à Maison-Dieu dans les documents médiévaux<sup>1431</sup>. L'emploi du pan de bois n'est pas exclu sur certaines parties de granges de pierre, en particulier avant le XV<sup>e</sup> siècle<sup>1432</sup>.

Reprenons la transcription du terrier concernant le site de Chevigny (commune de Millery) afin d'identifier les matériaux de couverture. Celui-ci nous indique que l'on a recours à deux matériaux pour couvrir les granges d'un même village : la paille et la lave<sup>1433</sup>. En l'occurrence, la paille est d'avantage sollicitée (huit granges) que les laves (deux granges) à en croire les textes. La présence conjointe sur la toiture d'une grange de ce village de laves et de paille n'est pas un fait isolé. Le cas se présente pour d'autres granges en Auxois<sup>1434</sup>.

Plus généralement, la paille vient couvrir les granges des faubourgs de Semur et des villages environnants aux XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles : nous relevons cinq mentions<sup>1435</sup>. Il en est de même dans les

---

1377 à 1384, Dijon, 1906. Charte n°49, 1381) et à Flagey (ADCO B469, cité par CHAPELOT Odette, « La construction rurale en Bourgogne », dans *La construction au Moyen Âge, Actes du 3<sup>e</sup> congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, 1972, p. 241).

1427 ADCO B11342 fol. 100, 1429-1434.

1428 A Beaune il est question d'une mesure de grange contenant des murs et des pierres en 1393 (ADCO 12H61). Une grange de pierre est citée à Gilly-les-Cîteaux en 1439 (ADCO 11H617). Cinq granges sont dites en pierre dans le terrier de Nuits-Saint-Georges de 1460 (BECK Patrice, *Une ville rurale à la fin du Moyen Âge : Nuits-Saint-Georges*, thèse de doctorat en archéologie médiévale, Université de Dijon, 1980, p. 232).

1429 A Mont-Saint-Jean, une grange de pierre accompagnée d'un jardin et de « lalée pour porter une cuvere au long du gouterot » est vendue 72 livres en 1441 (ADCO 15F28, 1441). Il se trouve également une grange de pierre couverte de paille à Cernois en 1502 (ADCO B1335).

1430 ADCO 11H125. Elle est bordée par une construction en bois avec étage.

1431 ADCO 11H1036 fol.55 r., cité dans (TROUBAT Marie-Françoise, *Recherches sur la propriété cistercienne dans la région de Losne, XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles, mémoire de maîtrise en histoire*, Dijon, Université de Paris, 1973, 128 p).

1432 La grange du château d'Aisey-sur-Seine est érigée en 1389-1390 en partie en pan de bois (BECK Patrice, « Un chantier de construction en Châtillonnais à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle. Aisey-sur-Seine (Côte d'Or), 1389-1391 », *AB T.* 65, 1993, p. 85-103).

1433 ADCO 41HR1698 : terrier du prieuré Saint-Jean de Semur, 1507.

1434 Une grange de trois rains à Toutry où le changement de matériaux pourrait s'expliquer par la présence d'une « establierye » au sein de la grange, 1532 (ADCO E1444), une grange de six rains à Champdoiseau et une grange au Chastel de Semur en 1507 (ADCO 41HR1698).

1435 Magny-la-Ville et Souhey (ADCO B1335, 1502), rue des Bordes à Semur (ADCO G3300, 1481), Cernois (ADCO B1335, 1502) et une grange contenant quatre rains à la chaume aux Meseaulx à Semur (ADCO 41HR1698, 1507).

lieux dépourvus de laves, comme Arnay-le-Duc<sup>1436</sup> et le Val-de-Saône<sup>1437</sup>. Ce matériau peut très bien prendre place sur des granges en pierre<sup>1438</sup>.

La grange de cinq rains de Champ-d'Oiseau connue par les textes est couverte en laves<sup>1439</sup>. Ici comme à Massingy-les-Semur<sup>1440</sup>, Flavigny-sur-Ozerain<sup>1441</sup>, Bligny-sur-Ouche<sup>1442</sup> et Vougeot<sup>1443</sup> la ressource en laves est garantie à peu de distance. En revanche, la lave couvrant une grange de Gilly-les-Cîteaux a assurément été transportée sur de nombreux kilomètres, mais il s'agit en l'occurrence d'une grange incluse dans une grande propriété<sup>1444</sup>. À l'inverse, une grange démontée en 1452 située dans un village de l'arrière-côte, est érigée en matériaux légers : bois et couverture de « loiche »<sup>1445</sup>. En contexte urbain, la lave est préférée à la paille à cause des risques d'incendie<sup>1446</sup>.

La tuile ne semble pas le matériau le plus courant pour les granges médiévales. Ce sont des granges particulières qui sont concernées : la grange aux ducs de Semur après 1440<sup>1447</sup> et la grange dîmière en bois de Villebichot en 1474<sup>1448</sup>.

### *B.1.e. La division foncière et physique des granges*

Les terriers, censiers, transactions et autres documents font fréquemment état de granges divisées en plusieurs portions<sup>1449</sup>. Outre les trois termes déjà sollicités pour estimer la surface de la grange (rain, chatz, tirant), ces partages divisent la grange en plusieurs « court », « travée » et

---

1436 Une grange contenant « deux chatz » à Arnay-le-Duc en 1475 (ADCO G3664).

1437 Le terme « estoule » à Gilly en 1402 (ADCO 11H647) et de « loysches » à Saulon-la-Rue dans les années 1450 (ADCO E520) et à Marliens en 1458 (ADCO B1293 f. 103v.) désignent la couverture en chaume.

1438 Exemple à Magny-la-Ville en 1502 (ADCO B1335) et Ecutigny en 1517 (ADCO G827).

1439 ADCO 41HR1698, 1507.

1440 Un tenancier déclare pour le terrier une grange de pierre couverte de laves contenant deux rains, située rue Avault (ADCO B1335, 1502).

1441 Une grange en 1482 (ADCO 6H141).

1442 La grange contenant environ six chaps dépendant du domaine de la Bondue à Bligny-sur-Ouche est couverte de laves en 1535 (ADCO G802 et VADOT Félix, *Bligny-sur-Ouche*, Marseille, J. Laffitte, 1980, 815 p).

1443 ADCO 11H404, 1476.

1444 Cette propriété de Gilly est vendue par le seigneur de Montbis à l'abbaye de Cîteaux en 1476, ADCO 11H404.

1445 ADCO G350, 1452, cité par HOURS Henri, *Peuplement et habitat rural en Bourgogne au Moyen Âge (XII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles)*, thèse de l'École nationale des chartes, 1977, p. 244.

1446 Le tenancier de la grange aux ducs à Semur est tenu de la réparer en couvrant le toit de laves ou de tuiles (ADCO B1337, 1440).

<sup>1447</sup> ADCO B1337, 1440.

1448 ADCO 11H125. Elle est employée en complément de la lave pour la grange du château d'Aisey-sur-Seine dès 1389-1390 (BECK Patrice, « Un chantier de construction en Châtillonnais à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle. Aisey-sur-Seine (Côte d'Or), 1389-1391 », *AB T.* 65, 1993, p. 85-103).

1449 La plus ancienne occurrence est relevée en 1283 : une moitié de grange à Quetigny (RIANDEY P., *Chartes de l'abbaye de Saint-Etienne de Dijon : de 1280 à 1285*, Dijon, 1908. Charte n°71).

« latz ». Le terme de potelet/poutelle/potheaux/pothee de grange que nous trouvons surtout dans le nord de l'Auxois pourrait correspondre à une portion de travée de grange sur poteaux (éventuellement de type grange à piles), limitée à la largeur entre deux poteaux ou entre un poteau et le mur. Ainsi, par ces termes il semble que nous pouvons entrevoir des divisions aussi bien dans le sens longitudinal<sup>1450</sup> que dans la largeur des granges, avec probablement un accès ménagé par le milieu de la grange (nommée l'aire). D'après un partage de grange effectué à Châtillon-sur-Seine en 1550, les « paroys » divisant les parties de l'édifice sont érigées à commun frais « d'après les marques mises »<sup>1451</sup>. Un mur de refend (« pignon ») est installé dans une grange de Louesme en 1541 « de gothiere a aultre »<sup>1452</sup>. Nous savons que le mur de séparation entre deux granges de Chenôve a été érigé vers 1520 et qu'il comprend des niches (« fenestres en mode daumaires ») de part et d'autre<sup>1453</sup>.

Les écarts sont importants entre les portions de grange. Nous relevons de petites fractions : un potelet de grange<sup>1454</sup>, un demy rain de grange<sup>1455</sup>, un 10<sup>e</sup> de grange<sup>1456</sup> et même un 12<sup>e</sup> de grange<sup>1457</sup>. Deux mentions de partages particuliers tendent à démontrer que ces divisions se sont opérées successivement : le quart de la moitié de demy quart d'une grange<sup>1458</sup> et 2/7<sup>e</sup> de la moitié d'une grange<sup>1459</sup>. Les divisions de grange ne correspondent pas toujours à des partitions physiques si le partage est en indivision. À l'inverse, des propriétaires déclarent tenir jusqu'à 2,5 travées ou 6 potelets<sup>1460</sup> dans une grange. Il reste à déterminer ce à quoi peut correspondre un « faux rang » de grange mentionné en 1480<sup>1461</sup>.

---

1450 A Chevigny, une grange de trois rains est divisée en deux parties « partant par le feste ». ADCO 41HR1698, 1507.

Il est fait mention à Viserny de trois poteaux de grange et de la « demye nef fendant le frestre » en 1546 (ADCO 8H782).

1451 ADCO E2309.

1452 ADCO E2324.

1453 Procédure à Chenôve rue de Visenet en 1544 (ADCO G918).

1454 Exemple à Buffon en 1422 (ADCO 17F44).

1455 Exemple à Darcey en 1527 (ADCO 35F68).

1456 Rue des Porcz à Châtillon-sur-Seine en 1541 (ADCO E2324).

1457 A Noyers en 1484 (ADCO B1271).

1458 A Buffon en 1531 (ADCO 17F42).

1459 A Noyers rue au Cordier en 1484 (ADCO B1271).

1460 A Perrigny-sur-Armançon en 1486 (ADCO E1060).

1461 Bail à cens d'une grange de « deux raings et un faux rang du coté » à Posanges (Archives de la Paroisse de Flavigny).

Les parties de grange possédées sont quelquefois localisées. À Ménétoy (commune de Vic-de-Chassenay), la demie travée de grange vendue est « à prendre au milieu de la grange »<sup>1462</sup>. À Châtillon-sur-Seine, une portion de grange est comprise « dez la jambe de la porte estant du coute du pignon jusques au pignon »<sup>1463</sup>

Le vaisseau central se nomme la « nef »<sup>1464</sup>, tandis que la travée centrale est désignée par le terme de « cueur »<sup>1465</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle. L'aire (ou haire)<sup>1466</sup> de grange désigne la travée la plus proche de la porte : cet espace est laissé libre afin de faciliter le passage et la desserte des différents espace, et de permettre le déchargement des produits de la récolte. Les termes de creupon/crepon<sup>1467</sup> et de cul/culasse<sup>1468</sup> de grange renvoient à l'espace du fond de la grange.

A Balot, une mention de grange de 1518 semble correspondre à une grange à piles<sup>1469</sup>. On y mentionne une « potee » accompagnée d'une demie nef. La situation est similaire pour des granges de Viserny mentionnées dans les années 1540, avec plusieurs poteaux<sup>1470</sup>.

Autre mention intéressante : nous relevons qu'une grange louée à Dijon pour quatre ans vers 1365 est dotée d'un étage (*estagium*)<sup>1471</sup>. Cette attestation écrite de la présence d'un niveau de circulation haut, conforté par les vestiges ci-dessus décrits (exemple à Chanceaux), n'est pas unique. À Beneuvre, un particulier possède une grange de deux étages<sup>1472</sup>. Le niveau d'étage de la grange, dont le volume va jusqu'au « freste », est communément nommé « granchier » (variantes « grangier » ou « grangey »)<sup>1473</sup>, mais aussi « chauffault »<sup>1474</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle. Il se limite souvent à la surface de la travée de l'aire<sup>1475</sup>, ce qui correspond à la situation actuellement observée dans quelques granges. Une portion de granchier à Vannaires contient la largeur d'environ « quatre

---

1462 Archives SSS A11, 1545.

1463 A Châtillon en 1517 (ADCO E2302).

1464 Une « potee et demie nef » d'une grange à Balot en 1518 (ADCO E2302).

1465 Un « cueur » de grange occupe une largeur de quatre chevrons dans une grange de Sainte-Colombe en 1550 (ADCO E2308).

1466 « Le rain de laire » pour une grange à Mirandes (FERRAND Guilhem, *Les inventaires après décès de la ville de Dijon à la fin du Moyen Âge (1390-1459), Tome I : 1390-1408*, Toulouse, Presses universitaires du Midi, 2017, texte n°11, 1397).

1467 Réfection de trois rains et d'un crepon d'une grange à Lichey (ADCO B11340 fol. 50r., 1429).

1468 Mention de deux tiers de la culasse d'une grange (Noyers 1484 ADCO B1271).

1469 ADCO E2302.

1470 ADCO 8H782, 1546 et 1549. Dans l'absolu, dans d'autres contextes, les poteaux peuvent correspondre aux poteaux porteurs inclus dans les parois de granges en bois plutôt qu'à des supports médians.

1471 ADCO B11257, 1361-1366.

1472 ADCO 36F158, 1550.

1473 « Portion ou hault du grangier du gros de laire » d'une grange à Buncey en 1529 (ADCO E2303).

1474 ADCO 4E31/47 : à Romprey en 1547.

1475 A Sainte-Colombe-sur-Seine en 1539 (ADCO E2306), Villaines-en-Duesmois en 1544 (ADCO E2326) et Ampilly en 1550 (ADCO E2308).

soliveaux »<sup>1476</sup>. L'usage du grangier est connu pour une grange de Sainte-Colombe : il sert à mettre du « bled en gerbes »<sup>1477</sup>.

Trait constructif plus curieux : des caves prennent place sous des granges<sup>1478</sup>. À Mauvilly, il s'agit manifestement d'une cave à vin, permettant de mettre « environ 14 ou 15 muidz de vin »<sup>1479</sup>. Il est difficile d'estimer si ces caves sont bâties en même temps que les granges ou si elles correspondent à des aménagements antérieurs.

### *B.1.f. Les aménagements dans et autour des granges*

La grange est une construction généralement polyvalente, ce qui explique d'ailleurs son cloisonnement occasionnel. C'est le lieu par excellence pour abriter le fruit des récoltes, notamment le fourrage et les céréales, en complément des greniers. Tout ou partie de la grange peut être réservée au stockage de produits, de provisions et de vin<sup>1480</sup>, éventuellement destinés au marché<sup>1481</sup>. Le cellier prend place dans un « raing » de grange à Darcey<sup>1482</sup> et dans l'espace de deux latz et demi de grange à Semur<sup>1483</sup>. Une vigne est signalée dans la grange de la famille Dupuis dans la rue de Chaumont de Châtillon-sur-Seine en 1548<sup>1484</sup>. Il va sans dire que les véhicules de transport et les outils (y compris d'artisans<sup>1485</sup>) ont leur place au sein de la grange.

Nous avons déjà évoqué le stockage sur tout ou partie des granges à dîmes des redevances en nature. Les granges permettent aussi aisément le stockage des matériaux. En 1398, le duc fait louer pour trois années la grange de maître Guille Lore, cleric licencié en loi, située rue du cloître

---

1476 A Vannaire en 1547 (ADCO E2325).

1477 A Sainte-Colombe en 1545 (ADCO E2327). La « grange des Greniers » de Châtillon-sur-Seine devait avoir le même usage.

1478 Une grange « avec cave en icelle » à Ampilly-le-Sec en 1541 (ADCO E2324).

1479 A Mauvilly en 1546 (ADCO E2307).

1480 Une grange dijonnaise est occupée par trois cuves à mettre « vendoinges » et des rondeaux en 1404 (FERRAND Guilhem, *Les inventaires après décès de la ville de Dijon à la fin du Moyen Âge (1390-1459), Tome I : 1390-1408*, Toulouse, Presses universitaires du Midi, 2017, texte n°28, 1404).

1481 PIPONNIER Françoise, « Dénominations et fonctions des espaces dans l'habitation dijonnaise (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle) », dans Danièle ALEXANDRE-BIDON, Françoise PIPONNIER, Jean-Michel POISSON (dir.), *Cadre de vie et manières d'habiter (XII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle)*, Actes du VIII<sup>e</sup> congrès international d'archéologie médiévale à Paris les 11-13 octobre 2001, Caen, Publications du CRAHM, 2006, p. 114.

1482 Le cellier côtoie ici une stable (ADCO 35F68, 1527).

1483 A Semur en 1507 (ADCO 41HR1698).

1484 ADCO E2308.

1485 Le tanneur Guiot Legrenet stocke en 1400 dans une grange derrière sa maison de la rue de Cîteaux à Dijon les cuves, cuveaux, chaudière et d'autres objets « de tannerie » (PIPONNIER Françoise, « Les ateliers du cuir d'après les inventaires de biens meubles de la mairie de Dijon, tanneurs et parcheminiers (fin XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle) », dans AUDOIN-ROUZEAU Frédérique, BEYRIES Sylvie (dir.), *Le travail du cuir de la préhistoire à nos jours : actes des XXII<sup>e</sup> rencontres internationales d'archéologie et d'histoire d'Antibes*, Antibes, Éd. APDCA, 2002, p. 411-423).

Saint-Bénigne à Dijon, pour « y mener et ouvrir de maçonnerie grand quantité de grosses pierres » destinées au chantier de la chartreuse de Champmol<sup>1486</sup>. Le couvreur Perrenot le Tiellier a un arrangement avec Pierre Chanchart qui lui permet de stocker des « tielles, lactes et endoveliz » dans sa grange à Dijon<sup>1487</sup>.

La grange réserve fréquemment sur une portion du rez-de-chaussée un espace cloisonné dédié à l'accueil des animaux d'élevage et/ou de la basse-cour (nommé de manière générique « estable », voir *infra*). Cela explique le nom de « grange aux Vaiches » pour un bâtiment de Buffon<sup>1488</sup>.

En complément d'un lieu de stockage, la grange constitue un lieu de travail couvert. Le battage du grain après la moisson et la production de vin peut avoir lieu dans la grange<sup>1489</sup>. Jehan et Philippe de Courcelles, écuyers, et leurs soeurs, ont leur « treul » installé dans leur grange à Dijon<sup>1490</sup>. À Châtillon-sur-Seine rue du Recept, un partage concerne une grange et « l'angin a pressouer » en 1548<sup>1491</sup>.

Nous relevons un usage commercial éphémère pour une grange de Semur. Le propriétaire qui tient de cens du châtelain pour 25 sols de cense annuels la « grange aux ducs » située au château de Semur est contraint de laisser le duc l'utiliser pour vendre de la draperie lors des foires<sup>1492</sup>. Cette fonction commerciale est généralement assurée par les halles.

---

1486 ADCO B11673 fol. 28 et ADCO E1398, cité dans FOUCHER Marion, *La pierre et les hommes en Bourgogne : archéologie et histoire d'une ressource en oeuvre du Moyen-Age à l'époque moderne, thèse de doctorat en archéologie sous la direction de Jean-Pierre Garcia*, Dijon, Université de Bourgogne, 2014, 3 volumes.

1487 Ces matériaux, parmi lesquels figurent des tuiles glaçurés au plomb sont destinées à fournir le chantier de construction de la maison neuve de maistre Dreue Mareschal conseiller et maître des comptes du duc à Dijon (ADCO B11360 f.15, cité dans BARADEL-VALLET Catherine, *Les toitures polychromes de Bourgogne : étude historique, technique, stylistique et symbolique du XIV<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle, thèse de doctorat en histoire de l'art sous la direction de Jean Rosen*, Dijon, Université de Bourgogne, 2007, 352 p).

1488 ADCO E1060, 1487.

1489 Le propriétaire d'un quart de maison à Foncegrive a le droit de battre du grain dans la grange quatre jours par semaine (ADCO B11387, 1459). A Saint-Germain (près d'Avallon), le battage du chanvre se fait plus aisément dans une simple masière (ADCO 12J50).

1490 ADCO B11342 fol. 100, 1429-1434.

1491 ADCO E2308.

1492 ADCO B1337, 1440.

Le possesseur de la totalité ou d'une portion de grange a la possibilité de jouir de la cour ou place commune devant la grange. Cet emplacement est le lieu privilégié pour déposer du fumier<sup>1493</sup>. Il va sans dire que l'entrée est aussi commune dans le cas de figure de granges divisées.

Des textes du bailliage de la Montagne offrent des mentions de « saillies » associées à des granges<sup>1494</sup>. Il pourrait ici s'agir d'auvents ou de structures en appentis au-devant de granges. L'« espantiz » de grange cité à Châtillon en 1334 correspondrait tout aussi bien à un grand auvent qu'à une construction plaquée contre la grange<sup>1495</sup>. Un meix de Châtillon-sur-Seine comprend bien une granche avec un appentis au bout en 1517<sup>1496</sup>. En 1429, un charpentier est tenu de réparer une rechoite près de la porte d'une grange à Lichey<sup>1497</sup>.

### B.2. L'identification des granges médiévales en contexte d'habitat groupé

#### *B.2.a. L'inventaire des vestiges de granges*

Il nous semble à présent utile de confronter les données fournies par les documents d'archives consultés avec notre connaissance matérielle de la grange médiévale.

Notre corpus intègre 29 granges dont la chronologie médiévale est avérée ou fortement soupçonnée. Le type de la grange à piles, ou grange-halle est fortement majoritaire, avec 26 occurrences (**Annexe 9, fig. 63**). Quatre de ces granges à piles ménagent un espace de logis (type de la maison-halle). Les quatre potentielles granges restantes (à Athie [**21029-1**], Marsannay-la-Côte [**21390-2**], Vitteaux [**21710-14**] et Châteauneuf [**21152-19**]) sont d'un type incertain, mais pourraient dans l'absolu se rattacher à la typologie des granges à piles. Nous complétons notre approche des granges à piles en considérant les 31 constructions intégrées dans le corpus annexe. Enfin, il nous a semblé utile d'engager des comparaisons avec les granges à piles plus modernes ou considérées dans des contextes distincts de celui de l'étude (château, monastère, ferme isolée...), ce

---

1493 A Mont-Saint-Jean en 1441 (ADCO 15F28). Notons d'ailleurs à ce sujet que les enquêteurs visitant le village de Pluvet en 1644 s'inquiète de ne trouver du fumier que devant deux granges, ce qui est révélateur de l'état de désertion du village (ADCO, C4738).

1494 Droit sur un jardin « y compris la saillie » devant une grange à Beneuvre (ADCO 4E31/47 1539), « moitié de deux saillie d'une granche » à Fraignot en 1546 et une « demye saillie » d'une granche à Moitron en 1546 (ADCO 4E31/47).

1495 ADCO B988, 1334.

1496 ADCO E2302.

1497 ADCO B11340 fol. 50r. : contrat de réparation d'une grange (1429).

qui correspond à une quarantaine de cas. Enfin, les caractéristiques des charpentes médiévales couvrant les granges-halles ont été rapprochées de celles des anciennes halles bourguignonnes (Brancion, Nolay, Baigneux-les-Juifs, Gemeaux et Bèze). Ces considérations semblent nécessaires afin de combler le manque d'études publiées sur le sujet<sup>1498</sup>.

Le plus souvent, seule la façade de la grange à piles nous est connue. En effet, outre quelques photographies d'intérieur recueillies ici et là notamment dans les services patrimoniaux, seulement une bonne dizaine de granges relevant des deux corpus de thèse a pu faire l'objet d'une reconnaissance visuelle des structures intérieures. Ainsi sur les 29 granges médiévales du principal corpus, nous avons une connaissance de la forme de la charpente dans 13 cas seulement.

Dans certains cas, seule une partie de la façade subsiste des suites de la ruine du bâtiment ([21142-17] et [21441-18]<sup>1499</sup>), mais certains poteaux de forme caractéristique conservés au sein de maçonneries postérieures permettent aussi l'identification de granges à piles qui ne présentent plus de charpente (il existe deux exemples rien qu'à Grosbois-en-Montagne). Les granges de Mont-Saint-Jean [21441-3] et Marigny-le-Cahouet [21386-1] ont été anciennement réduites sur une partie de leur longueur<sup>1500</sup>.

Autre transformation possible : à Fontaines-en-Duesmois [21276-1], le partage de la grange entre deux propriétés est matérialisé par la construction d'une cloison interne dans la largeur et le percement d'une seconde porte d'accès. Ces édifices avant tout ruraux sont des témoins fragiles<sup>1501</sup> : certains sont d'ores-et-déjà condamnés par l'absence chronique d'utilisation et donc d'entretien. La ruine de la charpente des granges de Guillon [89197-8], Pouligny et Juilly est bien entamée.

### *B.2.b. La position des granges*

Au sein d'une agglomération, la grange constitue la dépendance directe d'un ou de plusieurs logis proches rassemblés autour d'une cour dans à peu près la moitié des cas du corpus des granges. Les caractéristiques de ce type d'organisation parcellaire ont déjà été établies (voir *supra*). La grande majorité des cas étudiés dans cette configuration fait état de granges placées au fond de la

---

1498 DENIMAL Y., *Les granges halles de l'Auxois*, Le Bien Public (dimanche 1<sup>er</sup> juin 1997).

1499 L'édifice est bien noté comme grange sur le plan de 1727 (ADCO 15F6/1).

1500 Avant 1727 pour le premier cas (ADCO 15F6/1).

1501 Une partie de la façade de la grange de Chanceaux a été éboulée dans l'intervalle entre deux de nos visites effectuées en ce lieu.

parcelle, mais un positionnement latéral n'est pas exclu (**fig. 64**). Ainsi à Beaune [21054-17] et Verrey-sous-Drée [21669-2], le mur goutterot de la grange est en alignement sur la rue mais l'accès se fait par la façade pignon sur cour. À Jailly-les-Moulins (SUP855), la grange à pile qui reprend cette disposition est placée en vis-à-vis de la cour et du logis, de l'autre côté de la rue<sup>1502</sup>.

La porte d'entrée de la grange est tournée vers la rue dans une autre combinaison possible : lorsque la grange est indépendante et par conséquent non subordonnée physiquement à un corps de logis ou à une cour. Elle peut dans l'absolu être intégrée dans un meix « éclaté »<sup>1503</sup>. Dans ce cas, illustré par la grange de Semur [21603-1] ou de Marcilly [21381-3], la grange se développe en profondeur dans une parcelle perpendiculaire à la rue.

L'accès des granges à piles médiévales comme modernes se fait généralement par la façade pignon, même dans le cas de granges placées à l'angle de rues (exemples au hameau de Dracy [21381-1], au hameau de Collonges [21382-2] et à Marigny-le-Cahouet [21386-2]). Seuls cas particuliers, trois des cinq granges abritant un logement (les « maison-halles »), dont il sera question dans un prochain chapitre, mais aussi trois autres granges assurément médiévales (façade sur rue à Mont-Saint-Jean et façade sur cour à Athie [21029-1] et Morey-Saint-Denis [21442-2]) sont accessibles par une porte ménagée dans la façade goutterot<sup>1504</sup>. Ce type d'aménagement n'est pas le plus évident compte tenu de la hauteur limitée des murs gouttereaux. L'accès par le gouttereau est par la suite majoritaire pour toutes les granges bourguignonnes d'époque moderne<sup>1505</sup>. La position de la grange de Morey-Saint-Denis [21442-2], enclavée avec les propriétés voisines, contraint la porte d'accès à se placer de manière exceptionnelle sur la seule façade qui a son aspect sur la cour : l'extrémité du mur goutterot.

D'ailleurs, que ce soit au sein de la cour ou auprès de la voie publique, l'existence de constructions mitoyennes (relevant de la même propriété ou non) bordant la grange dépend de l'espace disponible et de la position des voies de circulations internes. La grange est quelquefois accessible par le moyen d'un treige spécifique<sup>1506</sup>. Rappelons que les jardins, principales

---

1502 Un meix de Massingy-lès-Semur illustre textuellement ce cas de figure. Il est composé de deux maisons séparées d'une cour et d'une grange placée devant les maisons de l'autre côté de la rue (ADCO B1335, 1502).

1503 En 1550 une portion de meix à Salives est composée d'une grange et d'une maison qui « ne tiennent ensemble » (ADCO, 36F158).

1504 C'est le cas également de plusieurs granges du corpus supplémentaire.

1505 FILLIPETTI Hervé, *Les granges : bien les connaître pour mieux les restaurer. II Est de la France*, Paris, Eyrolles, 2006, 174 p.

1506 Exemple à Vougeot en 1476 (ADCO, 11H404).

dépendances des granges, sont placés la plupart du temps à l'arrière de celles-ci si l'on se réfère aux textes.

### B.3. Un type particulier relativement bien conservé : la grange à piles

#### *B.3.a. Une origine à rechercher auprès de l'architecture monastique et des constructions en bois*

La grange à pile « domestique » bourguignonne est un édifice divisé en trois vaisseaux (nef et bas-côté) suivant l'alignement de couple de poteaux reposant sur des dés de pierre (nommés par extension des piles). Chaque ferme de charpente, de type ferme à portique, est ainsi soutenue par deux poteaux. Ceux-ci supportent aussi l'arbalétrier et le demi-entrait de la partie latérale inférieure de la charpente. Le recours à ces supports intermédiaires permet de disposer d'un vaste volume sous comble, et de faciliter les partitions internes verticales ou horizontales de la construction. Extérieurement, la grange à piles marque les esprits par la grande largeur de la façade pignon et sa hauteur induite par l'aspect très ramassé des murs gouttereaux. L'ordonnance générale de la façade principale consiste en une grande porte cochère fréquemment accompagnée d'autres portes.

Les premières granges à piles de grandes dimensions encore conservées en élévation sont bâties en contexte monastique (abbaye, prieuré, unités d'exploitation isolées dites grange ou cellier) au XII<sup>e</sup> siècle. Ce sont des granges maçonnées très longues, à deux accès, avec charpente soutenue par des piles ou piliers en pierre, éventuellement cylindriques<sup>1507</sup>. La parenté avec les églises est évidente via l'usage commun du plan basilical. Les poteaux de bois soutenus par un dé de pierre remplacent en Bourgogne les piles de pierre pour les granges et celliers monastiques ou seigneuriaux, au moins dès le XIV<sup>e</sup> siècle<sup>1508</sup>. Les granges à piles qui prennent place au sein des agglomérations au moins dès le XV<sup>e</sup> siècle sont structurellement fort semblables, à ceci près

---

1507 L'abbé Denizot évoque une grange de ce type possédée par l'abbaye de Saint-Vivant de Vergy à Detain, d'environ 65,3 x 26,1 m de surface (DENIZOT Jacques, *Encyclopédie du département de la Côte-d'Or; contenant, par ordre alphabétique, tous les noms anciens et modernes des localités... (commencée en 1866)*, article « Detain »). La grange sur piles de pierre de Warnavillers dans l'Oise est la plus ancienne datée précisément à ce jour (datation de la charpente 1189-1190d) (EPAUD Frédéric, « La grange de la léproserie Saint-Lazare de Beauvais », dans *Archéologie médiévale T.44*, 2014, p. 51-70).

1508 Exemple de la grange du Mont de Mont-Saint-Jean (BECK Patrice (dir.), *Une ferme seigneuriale au XIV<sup>e</sup> s. : la grange du Mont (Charny, Côte-d'Or)*, Paris, Editions de la M.S.H., 1989, 143 p. (Documents d'Archéologie Française, 20).

qu'elles ne comptent qu'une seule porte d'entrée. Probablement développés avec le principe du fermage, ces vastes édifices sont les premiers issus d'une architecture d'origine savante à se mettre en place massivement en milieu rural<sup>1509</sup>. La parenté avec la grange villageoise à trois nefs sur poteaux plantés est fortement suspectée<sup>1510</sup>. Des granges à piles de différents types sont reconnues dans la moitié nord de la France et plus globalement dans plusieurs pays européens (Allemagne, Suisse, Angleterre).

D'autres structures de la fin du Moyen Âge font un usage particulièrement remarquable de la charpente sur poteaux : les halles des villes et bourgs commerçants. Cependant, à la différence des granges à piles, les halles sont bien souvent largement ouvertes sur l'extérieur. À Nolay, la halle datée de 1536<sup>1511</sup> mais remaniée en grande partie ne comprend aucun mur latéral. Sa construction nécessite en conséquence des poteaux et des pièces de charpente supplémentaires par rapport à une grange à pile. À défaut, la halle dotée de murs comprend plusieurs larges entrées, ce qui se remarque encore à Brancion.

### *B.3.b. Approche matérielle des granges à piles*

De par leur forme et leurs dimensions, les granges à piles sont fréquemment nommées granges-halles ou même granges à dîme/dîmières sans que cette fonction ne soit avérée. Considérant que les formes de ces constructions ne semblent guère varier sur une période de plusieurs siècles, il nous semble primordial en premier lieu de préciser la chronologie des granges à piles étudiées ici. Plusieurs d'entre elles relèvent de l'époque moderne : le style des ouvertures indique qu'elles sont élevées jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle voire au-delà<sup>1512</sup>. Nous connaissons des photographies de la façade d'une grange à proximité de Saint-Magnance et de la charpente d'une grange à présent démolie à Arnay-sous-Vitteaux<sup>1513</sup>. Ces deux édifices sont respectivement munis des chronogrammes « 1591 » (ou « 1691 » ?) et « 1623 ». Concernant les granges associées à la fin

---

1509 TROCHET Jean-René, *Les maisons paysannes en France et leur environnement, XV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Créaphis, 2007, p. 300.

1510 « Il s'agissait le plus souvent d'un édifice de taille moyenne sur poteaux, situé dans la cour de la ferme, couvert en matières végétales, servant à la fois d'atelier, de bûcher, de resserre et éventuellement de remise pour les chariots de l'exploitation ». Il en existait dans la Nièvre encore à l'époque moderne (EPAUD Frédéric, « Approche ethnoarchéologique des charpentes à poteaux plantés : les loges d'Anjou-Touraine », dans *Archéologie médiévale*, T. 39, 2009, p. 121-160).

1511 Datation par dendrochronologie. Une poutre en réemploi conserve néanmoins le chronogramme « 1388 ».

1512 Exemple à Sceaux rue de la Grande Chaume.

1513 DUBOIS Hervé, DELAROZIERE Benoît, IMBAULT Daniel, *Les granges : bien les connaître pour mieux les restaurer, Tome 2 Est de la France*, Eyrolles, 2006, 174 p.

de la période médiévale (XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles) et par conséquent admises dans un des deux corpus, les marqueurs chronologiques sollicités concernent par défaut avant tout les éléments en façade (modes de construction des ouvertures et traitement des matériaux).

Une étude dendrochronologique menée en 1997 à l'initiative de l'association « Connaissance et tradition » dirigée par Jean-François Bligny et du service l'Inventaire général a porté sur trois granges à piles en Auxois<sup>1514</sup>. Deux d'entre elles sont assurément datables du XV<sup>e</sup> siècle : elles se situent dans les sites de Mont-Saint-Jean [21441-3] et Collonges (hameau de Marcilly-Ogny) [21382-1]. La troisième grange, par sa position au sein de la ferme du château de Blancey, relève d'un contexte castral, et d'ailleurs sa datation est moins assurée (peut-être le premier tiers du XV<sup>e</sup> siècle). Ces données confirment l'hypothèse concernant l'origine médiévale des granges à piles rurales en contexte d'habitat groupé.

### **La grange de Collonges (commune de Marcilly-Ogny)**

Prenons en exemple la grange de Collonges [21382-1] dont la fin de la construction est à situer entre la fin de l'année 1446 et le début de l'année 1447 au plus tôt<sup>1515</sup>. Elle se place dans un axe est-ouest auprès du carrefour<sup>1516</sup> auprès duquel se développe le hameau<sup>1517</sup>. Accessible par une ruelle secondaire à l'ouest, cette grange n'admet pas de constructions mitoyennes mais une simple ruelle la sépare d'une autre grange à pile, de datation et de forme semblable, placée le long de la rue principale du hameau [21382-2]. La légère déclivité sur laquelle se placent ces deux édifices justifie la situation de leur porte d'entrée en aval, du côté ouest. Cette situation induit une légère excavation de la partie arrière de la grange, ce qui peut constituer un atout évident pour assurer la conservation de certains produits.

La façade pignon sur rue de cette grange, large d'environ 11,50 m est érigée en moellons calcaires en moyen appareil pour les trois premiers mètres d'élévations puis en petits moellons pour le reste de l'élévation (**fig. 65**). Les angles sont montés en pierres de taille placées en besace sur une élévation limitée : les murs gouttereaux, aveugles, sont peu élevés (entre 2,50 et 3 m de haut). De

---

1514 LAVIER Catherine, LOCATELLI Christine, *Etude et analyse dendrochronologiques de bois provenant de trois granges en Côte-d'Or (Marcilly-Ogny, Mont-Saint-Jean, Blancey)*, Laboratoire de Chrono-écologie, 1997, 4 p.

1515 Datation dendrochronologique à partir de 16 carottes dont certaines avec des cernes d'aubier et quelques traces d'écorce. Le bois est coupé en période de repos végétatif.

1516 C'est un carrefour pour les voies reliant Marcilly à Beurey-Bauguay et Thoisey la Berchère à Châtellenot.

1517 Le hameau compte 10 foyers en 1397 (ADCO B11513).

manière spécifique pour cette grange et sa voisine, la base du mur comporte un fruit sur un mètre de hauteur pour mieux asseoir l'élévation. Les trous de boulins encore visibles permettent de restituer quatre niveaux d'échafaudages. La porte d'entrée de la grange présente des dimensions remarquables : large de 4,11 m, elle est percée dans un mur de 84 cm d'épaisseur. La porte est couverte d'un arc en plein cintre avec encadrement en pierres de taille à voussoirs de largeur réduite. L'huissierie est composée de deux vantaux fixés sur crapaudines et la base des piédroits présente un ressaut formant chasse-roue. Cette porte n'est pas tout à fait située au centre de la façade mais légèrement décalée sur la droite. En effet, à sa gauche se trouve une petite niche murale cintrée d'usage incertain<sup>1518</sup>. Les deux portes latérales dotées de gros linteaux sont aménagées sur les extrémités de la façade pignon. Quelques degrés d'escalier se placent devant la porte de droite à cause de la légère déclivité de la rue. Celle de gauche comprend un coussinet éventuellement rapporté pour le piédroit de droite. Un jour vertical à encadrement de pierres de taille se place en partie haute de cette façade. La toiture présente encore quelques laves : ce serait ici comme sur un bon nombre de granges à piles de l'Auxois le mode de couverture principal. Il semblerait que la façade pignon arrière, dépourvue d'ouverture, a subi une reprise de construction en partie haute.

### Les fermes de charpente

A l'intérieur, cette grange du hameau de Collonges se divise en trois vaisseaux sur la longueur de cinq travées (**fig. 66**). Deux murs en moellons séparent le vaisseau nord mais aussi la travée orientale du reste de l'aire de la grange<sup>1519</sup>. La première travée à partir de la porte comprend un plafond correspondant à un niveau intermédiaire. La charpente formée de quatre fermes est soutenue par huit piles. Les poteaux soutenant l'entrait haut étaient reliés entre deux dans l'axe de la grange par des poutres d'après les traces de mortaises. Le poinçon reçoit les arbalétriers raidis par des contrefiches horizontales (ou entretoises). En partie inférieure de la charpente, au niveau des vaisseaux latéraux, de par son assemblage à mi-bois sur le poteau, l'arbalétrier vient soutenir l'entrait en complément des aisseliers. C'est le seul assemblage de ce type : tous les autres éléments sont assemblés à tenons et mortaises. Des jambettes peu épaisses viennent raidir ces arbalétriers inférieurs. Ces jambettes prennent place sur le demi-entrait qui relie les murs gouttereaux au poteau. Les pannes se répartissent sur les points forts de la charpente : la panne faîtière au-dessus du poinçon, soutenue par des aisseliers, et les autres pannes au niveau de la contrefiche, posées en

---

1518 Il n'est pas impossible que cette petite structure permettait le passage du chien.

1519 Hormis cette grange, seule celle de Posanges [21498-1] accueille des divisions maçonnées anciennes (époque moderne).

embrèvement sur l'extrémité de l'entrait et sur l'arbalétrier bas à l'endroit de la jambette. Les pannes sont tenues par des échantignolles et de toutes petites jambettes soutiennent les chevrons depuis la panne médiane. Un contreventement latéral a également été reconnu : des aisseliers en partie manquants soutenaient la panne médiane depuis le poteau. En revanche, il subsiste des pièces de bois de faible longueur reliant l'entrait à la panne médiane. De telles pièces de bois sont reconnues uniquement dans les granges médiévales, à Vitteaux [21710-11], Marigny-le-Cahouet [21386-2], Mont-Saint-Jean [21441-3] (voir *infra*), Posanges [21498-1] et la grange de Beauvais dans l'Yonne.

Le modèle général de la ferme est très proche de celui qui est le plus répandu dans notre zone avec pour différence formelle d'avoir une véritable contrefiche au poinçon et d'être dépourvu des petites pièces de bois obliques entre poteaux et pannes (**fig. 67**). Cette forme de ferme de charpente commune serait diffusée en particulier du XV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècles au moins. Citons les exemples médiévaux de Guillon [89197-8], du cellier des ducs de Bourgogne à Beaune (SUP466), de la grange de la ferme d'Epailly et de la grange à logis de Poncey-sur-l'IGNON<sup>1520</sup>, les granges du corpus secondaire à Marmeaux (SUP597), Arconcey (SUP625), Guillon (SUP357), Missery (SUP669) et Fontaines-en-Duesmois (SUP243) mais aussi les granges à piles modernes à Fontaines-en-Duesmois, Pouligny, Uncey-le-Franc et Juilly.

Les différences morphologiques possibles sont à mettre sur le compte de variations concernant les dimensions des fermes, même s'il peut s'agir, sur des points de taille, de traditions constructives locales ou d'évolutions techniques. La grange d'Arconcey (SUP625) n'a ainsi pas de contrefiche sur le poinçon. Il en est de même pour la grange probablement médiévale de Marigny-le-Cahouet [21386-2], qui présente en plus de petits aisseliers soulageant les demi-entraits. Ces petits aisseliers sont aussi présents pour les fermes de la grange de Vitteaux [21710-11] mais aussi pour le Cellier des ducs de Bourgogne à Chenôve (SUP916, daté de 1401d<sup>1521</sup>), qui relève par ailleurs du type général décrit ci-dessus. À Clomot, Blancey et Sauvigny-le-Bois, aucune poutre ne vient soutenir l'arbalétrier inférieur, probablement car il n'y a pas de pannes installées à cette hauteur.

---

1520 Pour la description la charpente de cette maison-mixte voir (LASSURE Christian, « Une grange à dîmes du XVI<sup>e</sup> siècle à Poncey-sur-l'IGNON (Côte-d'Or) », dans *Architecture Vernaculaire T. XII (1988)*, p. 34-35).

1521 Collectif, *Le clos de Chenôve : la cuverie et les pressoirs des ducs de Bourgogne : histoire, archéologie, ethnologie XIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle : Côte-d'Or*, Dijon, Fatou, 1999, 62 p.

Les arbalétriers inférieurs de la grange de Morey-Saint-Denis [21442-2], de celle de Beauvais dans l'Yonne, mais aussi de celle de Vaire-le-Petit dans le Doubs, ne sont pas soutenus par des jambettes mais par des contrefiches appuyées contre le poteau. Le système est plus évolué dans la grange médiévale de Chanceaux [21147-17] : ces contrefiches sont assez longues pour pouvoir être assemblées à mi-bois en partie basse dans le demi-entrait. La même forme est visible à la grange de la ferme de Pothières.

A Fontaines-en-Duesmois [21276-1] (une grange médiévale remaniée avec des éléments en réemploi<sup>1522</sup>) et Thoisy-le-Désert (une grange moderne), l'assemblage à mi-bois identifié concerne les jonctions entre l'arbalétrier bas avec le demi-entrait et le poteau. Ces éléments constituent des variantes notables de l'assemblage de la partie basse de la ferme des granges à piles. Pour ces deux cas, les arbalétriers hauts de la charpente sont soutenus par des aisseliers et non par des contrefiches. Nous retrouvons plutôt de tels aisseliers pour les charpentes les plus grandes, comme celle de Mont-Saint-Jean [21441-3].

### Les charpentes monumentales

La charpente de grange de Mont-Saint-Jean [21441-3] est la plus ancienne datée dans le corpus : les chênes sont abattus entre la fin de l'été 1415 et la fin de l'hiver 1416<sup>1523</sup> (**fig. 68**). La façade principale de cette grange à pile sur cour a été reculée à un moment donné : elle se place actuellement tout contre une des fermes de la charpente. Il est donc inutile de considérer cette façade. Dans l'état actuel, trois fermes sont conservées, soit six poteaux reposant sur de hautes piles. La partie latérale des fermes a subi des modifications profondes : il manque un certain nombre de demi-entraits, et la plupart des chevrons anciens ont été remplacés. Le contreventement est ici systématiquement aménagé sur chacune des pannes. De manière exceptionnelle, en l'absence d'arbalétriers en partie basse, la contrefiche qui s'appuie sur le poteau soutient directement la première panne. Deux aisseliers reportent la charge de ces pannes contre cette contrefiche. D'autres aisseliers aident à soutenir depuis le poteau la panne médiane embrévetée sur l'entrait. Nous retrouvons par ailleurs les mêmes petites pièces de bois obliques reliant l'entrait à la panne médiane identifiées à la grange de Collonges [21382-1] notamment. En partie haute de la charpente, à défaut de contrefiche, ce sont des jambettes qui viennent se positionner sous l'arbalétrier, à l'aplomb de la

---

1522 En particulier des arbalétriers et pannes qui présentent d'anciennes traces de mortaises.

1523 Datation dendrochronologique effectuée à partir de 20 prélèvements avec beaucoup d'aubier, des traces d'écorce sur six pièces et un ultime cerne de croissance reconnu sur un échantillon (LAVIER Catherine, LOCATELLI Christine, *Etude et analyse dendrochronologiques de bois provenant de trois granges en Côte-d'Or (Marcilly-Ogny, Mont-Saint-Jean, Blancey)*, Laboratoire de Chrono-écologie, 1997, 4 p).

panne<sup>1524</sup>. Deux aisseliers soutiennent la panne depuis cette jambette. Enfin, nous retrouvons l'aiselier commun reliant le poinçon à la faîtière. Plusieurs de ces poutres formant contreventement, de section assez faible par rapport aux autres poutres, sont peut-être ajoutées dans un second temps.

L'étude dendrologique des charpentes du XV<sup>e</sup> siècle de Mont-Saint-Jean [21441-3] et Collonges [21382-1] démontre qu'il existe des points communs concernant le choix et la mise en œuvre du bois<sup>1525</sup>. Les assemblages sont soignés et il y a une cohérence dans l'identification des marques d'assemblages des fermes<sup>1526</sup>. Les chênes, âgés pour certains de plus de 80 ans, sont choisis dans une forêt plutôt fermée pour la charpente de Mont-Saint-Jean [21441-3]<sup>1527</sup>.

La plus grande charpente de grange retenue dans le corpus est celle de la grange de Saulx à Gilly-les-Cîteaux [21297-3], probablement intégrée dans une grande propriété (fig. 69)<sup>1528</sup>. Elle compte douze poteaux sur piles (sept travées) quand la moyenne du nombre de piles oscille entre quatre et six pour les autres granges à piles médiévales du corpus. La largeur conséquente de l'ensemble et la présence de nombreuses pannes nécessitent le recours à de multiples pièces de contreventement. Par ailleurs, la couverture était anciennement en laves, ce qui représente un poids conséquent. Ainsi, les arbalétriers bas supérieurs tout comme les arbalétriers supérieurs sont bloqués par une jambette et une contrefiche. Deux aisseliers relient le poteau à l'entrait et un aisselier aide à soutenir le demi-entrait. Les pannes sont assemblées en trait de Jupiter, ce qui est commun pour les grandes charpentes médiévales. Cette forme de grande charpente est courante pour les grands ensembles bâtis, du Moyen Âge à l'époque moderne<sup>1529</sup>.

Nous croyons reconnaître un marqueur chronologique dans les différents modes d'assemblages employés. Ainsi, les fermes uniquement assemblées à tenons et mortaises seraient toutes antérieures au XVI<sup>e</sup> siècle : nous les reconnaissons au Cellier des ducs de Bourgogne à Chenôve (SUP916, 1401d), à Beaune (SUP466), la grange de la ferme d'Epailly à Courban, la

---

1524 Ce système se retrouve pour les granges en Fontaine-en-Duesmois et Thoisy-le-Désert.

1525 Ces caractères contrastent avec la charpente datée pour la grange du château de Blancey, comprenant des bois de frêne en plus du chêne, choisis et montés avec moins de soin. Une des poutres présente une forme de fourche naturelle constituant à la fois le poteau et l'aiselier.

1526 De telles marques d'assemblage n'ont pu être correctement identifiées qu'à la grange de Vitteaux pour ce qui nous concerne. Elles se placent en effet en partie haute de la ferme, ce qui les soustrait généralement du regard.

1527 Ils ont par ailleurs « été soumis à des facteurs climatiques analogues à ceux de la côte sud dijonnaise » (LAVIER Catherine, LOCATELLI Christine, *Etude et analyse dendrochronologiques de bois provenant de trois granges en Côte-d'Or (Marcilly-Ogny, Mont-Saint-Jean, Blancey)*, Laboratoire de Chrono-écologie, 1997, 4 p), ce qui serait une preuve de l'importation des matériaux sur quelques dizaines de kilomètres.

1528 Les parcelles voisines au sud semblent appartenir au même propriétaire en 1827 (ADCO 3P305).

1529 Nous l'avons identifié pour les halles de Milly-la-Forêt dans l'Essonne (après 1479d), pour l'abbaye de Clairvaux (1747) mais aussi à la grange moderne de Beaumont à Riel.

grange de Mont-Saint-Jean [21441-3] (1416d), Gilly-les-Cîteaux [21297-3] et Arconcey (SUP625). En revanche, les assemblages à mi-bois sont communs pour les granges des XV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècles. Cela concerne en majorité le mode de rattachement de l'arbalétrier bas sur le poteau (la grange à logis de Poncey-sur-l'ignon [21494-1] du XVI<sup>e</sup> siècle, Marmeaux (SUP597), Missery (SUP669) et Sauvigny-le-Bois). Pour deux granges (corpus supplémentaire et grange moderne) de Fontaines-en-Duesmois, l'assemblage à mi-bois concerne le demi-entrait à sa rencontre avec le poteau. La grange médiévale de Fontaines-en-Duesmois [21276-1] et celle de Thoisy-le-Désert cumulent les assemblages à mi-bois de l'arbalétrier contre le demi-entrait et le poteau, et pour la contrefiche à sa rencontre avec le demi-entrait.

L'assemblage des demi-entrants sur les poteaux par le moyen de tenants passants avec clefs en bois relève de plusieurs chronologies. Il est reconnu aux granges médiévales d'Epailly, Marigny-le-Cahouet [21386-2] et Fontaines-en-Duesmois [21276-1] mais aussi dans les granges modernes de Pouligny et Beaumont.

A Gilly-les-Cîteaux [21297-3], le demi-entrait est fixé au poteau par le moyen d'attaches métalliques dès la construction initiale. Elles sont aussi reconnues pour des granges plus petites à Thoisy-le-Désert et Uncey-le-Franc. Les attaches métalliques reliant l'arbalétrier bas au poteau de Morey-Saint-Denis [21442-2] sont peut-être plus tardives.

### **Les contreventements de charpente**

Les modes de contreventement les plus communs sont constitués d'aisseliers soutenant les pannes. Nous avons vu qu'à Mont-Saint-Jean [21441-3], ces aisseliers obliques sont systématiquement associés à chaque panne, mais plus généralement ils se placent sous la panne faîtière et la panne médiane soutenue par l'entrait.

Les sous-faîtières ne sont pas absentes du corpus des granges à pile. Elles prennent place au sein de quelques granges parmi les plus volumineuses. À la grange de Fontaines-en-Duesmois [21276-1], une poutre de ce type prend place seulement entre les deux poteaux médians dans le sens de la longueur. Deux aisseliers viennent s'assembler à mi-bois dans cette sous-faîtière.

A Gilly-les-Cîteaux [21297-3], la sous-fâtière est continue sur toute la longueur de la grange. Soutenue par des aisseliers depuis le poinçon, elle porte deux décharges en croix de Saint-André à chaque travée. Nous trouvons le même type de contreventement sous la fâtière dans la grange moderne de Pouligny. Au Cellier des ducs à Chenôve (SUP916, 1401d), une seule croix de Saint-André prend place au sein de chaque travée.

Un autre contreventement a été reconnu à Gilly-les-Cîteaux [21297-3]. À l'image de ce qui est aménagé sous la fâtière, une poutre prend place sous la panne médiane, entre les poteaux. Soutenue par des aisseliers, cette poutre supporte de simples décharges et un potelet pour aider à soutenir la panne dans chaque travée. Cette forme de contreventement (un potelet accompagné de deux décharges) est sollicitée dans la grange [89197-8] de Guillon, aussi bien sous la fâtière que sous la panne médiane. La grange de Pouligny, déjà citée, utilise comme à Guillon le même motif de contreventement aussi bien sous la panne que sous la fâtière (deux croix de Saint-André formant décharge). Un assemblage à enture verticale à sifflet et chevillée caractérise quelques pannes de charpentes<sup>1530</sup>.

### La division interne de l'espace

Nous prenons note de la présence effective ou sous forme de vestiges de poutres reliant les poteaux en partie basse de la charpente. Celles-ci, posées dès le chantier de construction d'origine ou plus tard servent aussi bien à conforter le contreventement, qu'à séparer des espaces de grange verticalement (formant support de parois) ou horizontalement (formant support de plafond). Ces poutres sont reliées aux poteaux par l'aménagement d'encoches, par la pose d'attaches métalliques ou à défaut par la pose de petites échantignoles. Les poteaux sont d'ordinaire reliés dans le sens de la longueur, mais nous les trouvons reliés pour une partie d'entre eux dans le sens de la largeur à Gilly-les-Cîteaux [21297-3]<sup>1531</sup>, Guillon ([89197-8] et SUP357), Sauvigny-le-Bois et Pouligny.

Le partage physique de la grange, dans la longueur et/ou la largeur, et la présence d'un plafond a déjà été établi pour la grange de Collonges [21382-1]. Ces observations mettent à mal la

---

1530 Exemple à Poncey-sur-l'IGNON (LASSURE Christian, « Une grange à dîmes du XVI<sup>e</sup> siècle à Poncey-sur-l'IGNON (Côte-d'Or) », dans *Architecture Vernaculaire T. XII (1988)*, p. 35.)

1531 Les attaches métalliques rattachant ces poutres aux poteaux sont ici distinctes de celles qui rattachent le demi-entrait au poteau, ce qui signalerait une phase chronologique postérieure.

restitution d'un unique grand volume sous comble. Au minimum, un niveau de circulation intermédiaire, même assez haut, facilite la pratique du stockage<sup>1532</sup>.

### **De l'usage des poteaux de grange**

La norme pour les granges à pile est de disposer de deux poteaux permettant d'assurer le report de charge en complément des murs gouttereaux. L'existence d'un troisième poteau par ferme qui prend place sous l'entrait à l'aplomb du poinçon ne semble pas absurde pour le cas de larges charpentes. Il s'en trouve ainsi dans la grange de La Chaux (abbaye de la Bussière). À Blancey, un haut mur gouttereau remplace la position d'un des poteaux, ce qui ne permet de jouir que de deux vaisseaux. Néanmoins, cet aménagement non reconnu de visu peut résulter d'une reprise de construction, semblable à celle qui marque la charpente de la halle de Baigneux-les-Juifs. Notons qu'il est possible de disposer d'un vaste espace couvert sans poteau intermédiaire de soutien de la charpente. À la cuverie du Clos Vougeot (1477d), la disposition de très longs entrails associés à des assemblages sophistiqués permet de s'affranchir de cette contrainte. Dans d'autres exemples, les entrails sont simplement soutenus par des aisseliers qui s'appuient sur le mur gouttereau.

Le poteau n'est pas totalement absent des autres types de granges. Nous le trouvons dans des granges modernes en soutien de l'entrait à l'aplomb du poinçon. C'est aussi le support privilégié de l'extrémité de l'entrait pour les granges ouvertes sur l'extérieur sans mur d'un côté.

### **Les façades**

Les pierres employées sont le plus souvent de provenance locale et issues d'une même carrière. Ainsi sans surprise les façades des granges de Semur [21603-1] et Vitteaux [21710-11] font un usage exclusif du calcaire sinémurien. Cependant, deux calcaires sont mis en oeuvre en façade des granges de Charny [21147-1] et Verrey-sous-Drée [21669-2]<sup>1533</sup>.

---

1532 Il en est ainsi des grands celliers qui sont aussi généralement dotés de plusieurs niveaux (exemple du Cellier de Clairvaux avec trois niveaux [21231-107]).

1533 Le rehaussement de la façade pignon, et donc par extension des murs gouttereaux (avéré pour les granges médiévales d'Is-sur-Tille [21317-1], Charny [21147-1] et Collonges [21382-2]), ne s'accompagne pas toujours d'un changement de matériaux.

Les murs de façade des granges à piles sont généralement plutôt bien épais, au minimum de 75 cm et jusqu'à 90 cm pour celle d'Is-sur-Tille [21317-1]. Nous avons reconnu un léger fruit en partie basse des façades pignons des deux granges de Collonges [21382-1] (datée de 1446d) et [21382-2]. À Verrey-sous-Drée [21669-2], un ressaut horizontal du parement marque une épaisseur de mur plus importante pour les deux premiers mètres d'élévation. L'utilité de tels aménagements est évidente : le report des charges de la façade pignon est ainsi mieux assuré pour ces granges médiévales installées sur un terrain en pente.

Qu'elle se place en façade pignon ou en façade gouttereau, la porte de la grange à piles est couramment cintrée (**fig. 70**). Large de trois à quatre mètres en moyenne, elle doit permettre le passage de véhicules. Les portes à linteau en bois d'accès aux granges, souvent surmontées d'un arc de décharge, trahissent une construction postérieure au XVI<sup>e</sup> siècle ou une reprise de façade pour la plupart des cas étudiés<sup>1534</sup>. La porte est peu ou prou centrée sur la façade, sauf si une contrainte majeure l'empêche. Ainsi la façade du cellier du clos de Chenôve compte deux portes<sup>1535</sup> et la porte de la grange de Gilly [21297-3] est décalée à cause du haut contrefort qui prend place au centre de la façade<sup>1536</sup>. La majorité de ces grandes portes présente un arc en plein cintre, mais la forme de l'arc surbaissé est admise à Beaune [21054-17], Morey-Saint-Denis [21442-2] et Vitteaux [21710-11]. Les portes cintrées ont été remplacées à l'époque moderne pour deux granges de Guillon [89197-8] et [89197-10] : entre autres différences, les vousoirs des arcs modernes sont beaucoup plus larges et moins hauts que ceux formant les cintres médiévaux. Les impostes installées à la rencontre entre les piédroits et la base des arcs semblent caractéristiques des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles (plusieurs exemples sont visibles à Guillon). Plusieurs de ces portes ont leur encadrement chanfreiné pour des granges datant probablement du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>1537</sup>. La base élargie du piédroit de la porte formant chasse-roue est mis en place dès le XV<sup>e</sup> siècle à Marcilly, mais aussi pour d'autres granges médiévales (Charny [21147-1], Morey-Saint-Denis [21442-2], Verrey-sous-Drée [21669-2] et Vitteaux [21710-11]<sup>1538</sup>).

Une ou plus généralement deux portes piétonnes accompagnent la porte charretière sur la façade principale de la grange à pile. Leur position suppose une desserte aisée aux vaisseaux

---

1534 La grange accueillant logis à Poncey-sur-l'ignon constitue peut-être un *unicum*. À Marcilly-et-Dracy, des linteaux de bois viennent couvrir toutes les ouvertures d'une grange à pile moderne.

1535 La grange d'Epoisses [21247-3] compte aussi deux portes charretières bâties à l'époque Moderne pour la diviser en deux portions à l'emplacement de l'unique porte charretière médiévale.

1536 Un seul autre contrefort est reconnu en façade de grange (non à pile) à Selongey (SUP315).

1537 Marcilly-Ogny [21382-1], Verrey-sous-Drée [21669-2], Charny [21147-1], Dracy [21381-1].

1538 Sa position à Vitteaux est l'un des indices qui conduit à penser que le niveau de la cour devant la grange a été abaissé.

latéraux de la grange. Elles sont habituellement placées aux extrémités du pignon (sauf à Chanceaux [21147-17] et Epoisses [21247-3]). Le poids des lourds linteaux qui les surmonte justifie la pose de coussinets pour bon nombre d'encadrements de ces portes avant le XVII<sup>e</sup> siècle<sup>1539</sup>. Les portes piétonnes des façades de grange de Charny [21147-1] et Dracy [21381-1] ont leur encadrement chanfreiné, quand la grande majorité possède un simple encadrement droit. La porte piétonne de la grange d'Epoisses [21247-3] présente une moulure en cavet et accolade au linteau, ce qui rappelle les portes piétonnes des façades gouttereaux des granges accueillant un logis (voir *infra*)<sup>1540</sup>.

Le jour vertical supérieur est très commun sur l'ensemble des granges à piles recensées<sup>1541</sup>. Son encadrement est à plusieurs reprises chanfreiné. La présence d'autres ouvertures en façade n'est pas exclue<sup>1542</sup>. La grange à présent ruinée de Chanceaux [21147-17] présentait une fenêtre chanfreinée munie de barreaux de chaque côté des portes piétonnes. Cette façade comprenait également une porte à linteau sur coussinets à l'étage, du côté droit. D'après l'alignement de corbeau encore visible sur le mur gouttereau, un niveau d'étage devait être aménagé dès l'origine. D'autres portes en hauteur des façades de grange sont percées a posteriori ou aménagées dans les granges modernes. La présence d'une fenêtre géminée en haut de la façade du Cellier des ducs de Bourgogne à Beaune (SUP466) correspond aussi nécessairement à un ancien niveau d'étage. Cela fait échos aux nombreuses poutres de charpente reliant les poteaux reconnus comme pouvant supporter un plancher.

La présence d'auvent n'est pas attestée pour la grange datée de Collonges [21382-1]<sup>1543</sup>. À l'époque moderne, des auvents de grande surface viennent s'insérer contre les façades de granges dans l'Avallonnais. Ils ne sont pas uniquement soutenus par des aisseliers, mais aussi par la façade d'un bâtiment latéral (SUP607 et SUP609) ou une série de poteaux (SUP608). Il se trouve bien les

---

1539 Exemple à Marcilly-Ogny [21382-1], Marigny-le-Cahouet [21386-1], Beaune [21054-17], Guillon [89197-10], Is-sur-Tille [21317-1] et Vitteaux [21710-11].

1540 Indiquons cependant que les reprises importantes de la façade d'Epoisses permettent d'introduire un doute quant à la forme réelle du bâtiment initialement associé à cette porte.

1541 Source de clarté, cette ouverture peut aussi de manière très secondaire permettre le passage de chouettes qui limitent la présence de rongeurs (DROUILLET Jean, *Folklore du Nivernais et du Morvan, tome II La maison et la vie domestique, la cuisine traditionnelle, la vie paysanne, folklore, juridique et social, les métiers*, La Charité-sur-Loire, Editions Bernardat, 1961, p. 33).

1542 Cf voir le cas de la façade d'Is-sur-Tille *infra*.

1543 Il est pourtant connu pour les grandes granges en contexte religieux (EPAUD Frédéric, « La grange de la léproserie Saint-Lazare de Beauvais », dans *Archéologie médiévale T.44*, 2014, p. 51-70).

traces d'un auvent de dimensions plus limitées au-dessus de la porte remaniée de la grange de Guillon [89197-10]. Cela correspond à l'illustration fournie par V. Petit (**fig. 71**)<sup>1544</sup>.

Nous sommes tentés d'identifier dans le prolongement des murs gouttereaux encore visibles pour les granges de Verrey-sous-Drée [21669-2] et Charny [21147-1] un support de structure autrement plus conséquente : une ferme débordante. Il peut cependant aussi correspondre au mur de clôture de la propriété érigé en même moment que la grange.

### Les dimensions des granges à piles

Le nombre exact de poteaux mis en place est connu pour huit granges à piles médiévales. Par extension, cela nous donne le nombre de travées de ces granges<sup>1545</sup>. Il en résulte que la plupart de ces granges à piles est divisée en trois ou quatre travées (trois occurrences chacun). La grange de Collonges [21382-1] (1446d) s'étend sur cinq travées et celle de Gilly-les-Cîteaux [21297-3] sur sept travées (27,56 m x 17,35 m intérieur soit environ 478 m<sup>2</sup>)<sup>1546</sup>.

La longueur des granges a pu être déterminée pour quelques cas<sup>1547</sup>. La façade pignon de la grange datée de 1446 par dendrochronologie à Collonges [21382-1] est longue d'environ 11,50 m, ce qui est inférieur à la grange voisine [21382-2] (environ 13 m) et à celle de Marcilly (14,10 m). Les dimensions des granges de Dracy et Uncey-le-Franc sont proches de ces valeurs. Plus globalement, la largeur des façades peut être comprise entre 10 et 20 m<sup>1548</sup>.

Nous avons pu prendre plusieurs mesures en particulier dans la grange de dimensions moyenne de Vitteaux [21710-11] (8,83 m sous la faîtière) et la vaste grange de Gilly les Cîteaux [21297-3] (14,82 m sous la faîtière).

---

1544 PETIT Victor, *Description des villes et campagnes du département de l'Yonne, 2e volume, arrondissement d'Avallon*, Auxerre, Gallot, 1870, 352 p.

1545 La formule est la suivante : nombre de travées = [nombre de poteaux]/2+1

1546 Il y a en comparaisons huit travées au cellier de Chenôve (SUP916) et à la grange du Mont de Mont-Saint-Jean (40x17 m), au moins six travées à la grange d'Arconcey (SUP625) et au moins cinq travées à celle de Sauvigny-le-Beuréal (SUP595).

1547 Service Régional de l'Inventaire, Région Bourgogne-Franche-Comté, Dossier sur les granges-halles, et PARAT Alexandre, *Notices archéologiques villageoises de l'Avallonnais : Guillon*, Dijon, Jobard, 1919, p. 21-22.

1548 Service Régional de l'Inventaire, Région Bourgogne-Franche-Comté, Dossier sur les granges-halles, et PARAT Alexandre, *Notices archéologiques villageoises de l'Avallonnais : Guillon*, Dijon, Jobard, 1919, p. 21-22.

### *B.3.c. De possibles granges à piles ?*

La charpente actuelle de la grange d'Athie [21029-1], composée de cinq fermes à longs entrants, a été refaite probablement à l'époque moderne à l'occasion de la surélévation des murs goutterots. Aussi, elle peut remplacer un ancien système de fermes sur poteaux caractérisant les granges à piles. La façade goutterot reprend d'ailleurs l'ordonnance propre aux granges à piles avec porte cochère accompagnée de portes piétonnes de part et d'autre.

Au sud de Dijon, dans le village de Marsannay-la-Côte [21390-2], seule la façade du XV<sup>e</sup> siècle d'une construction oblongue de grande surface est connue. Les dimensions de la porte cintrée moulurée d'un cavet, au centre de la façade, et la présence d'un jour vertical en partie haute du pignon attesteraient d'un usage de grange pour cette construction. Trois autres baies percent la façade au rez-de-chaussée : une porte et deux fenêtres à linteau en accolade.

La construction place aux Boeufs à Châteauneuf [21152-19] a été largement transformée en habitation dans la deuxième moitié du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>1549</sup>. Il s'agit certainement d'une ancienne grange qui a été rehaussé, identifiée notamment par sa porte d'entrée. Pour ces deux derniers exemples, la hauteur des murs goutterots nous incite à douter de la présence de poteaux porteurs dans la grange. En effet, seuls les édifices assurément munis de supports intérieurs avec porte d'accès sur le mur goutterot ont des murs gouttereaux élevés de plus de trois mètres.

Ce même critère de hauteur de mur goutterot se retrouve pour une ancienne grange de grandes dimensions à La Rochepot (SUP 927). La porte charretière sur rue n'existe plus mais les hauts jours verticaux trahissent sa fonction initiale. Ces exemples pourraient indiquer que la façade des granges sans piles reprendrait un modèle commun à d'autres types de granges.

Rue Vieille à Vitteaux [21710-14], une façade défigurée de largeur moyenne présente encore une large porte chanfreinée couverte d'un arc surbaissé avec chasse-roue et une porte piétonne latérale. Un jour vertical se devine malgré le revêtement de ciment en partie haute de la façade pignon. S'il n'est pas impossible que la porte cintrée corresponde à un passage couvert reliant une cour, nous proposons de restituer une ancienne grange. Ce serait alors soit une grange suivant le

---

1549 La fenêtre à traverse chanfreinée tout comme la grande fenêtre à meneau à encadrement à bandeau de l'étage sont rapportées dans un mur plus ancien. En effet, la reconnaissance de l'ancienne forme du pignon de façade, beaucoup plus bas, associée à la large porte cintrée médiane permet d'identifier une grange probablement datable du début du XVI<sup>e</sup> siècle.

modèle commun de façade évoqué, mais tronquée pour la portion de gauche, soit un autre modèle avec report de la grande porte sur une extrémité qui ne nécessite pas l'usage de poteaux intérieurs.

A Selongey (SUP315), une façade pignon combine une porte charretière avec la présence de petites fenêtres à différents niveaux en partie haute de la façade. Ce bâtiment de grandes dimensions avec de hauts murs gouttereaux est doté d'un mur de refend interne contrebuté par un contrefort en façade<sup>1550</sup>. Il serait possible de restituer une construction mixte entre espace de stockage/grange pour une partie et des niveaux planchéiés dédiés à l'habitation pour une autre portion. Ce type est documenté pour la maison de l'Ecuyer à Flavigny (XIV<sup>e</sup> siècle). Le même dispositif pourrait caractériser une grande construction à pignon sur rue identifiée à Is-sur-Tille (SUP298). Ce type de grande construction à petites fenêtres hautes sur une grange qui admet la présence de logement a une parenté évidente avec les granges bâties à l'époque moderne en Franche-Comté. Cela semble définir une identité architecturale propre à ce territoire : les petites fenêtres d'une grange à pile médiévale d'Is-sur-Tille [21317-1] se distinguent des jours verticaux généralement employés pour les autres granges à piles identifiées plus à l'ouest.

#### *B.3.d. Localisation et représentativité des granges à piles*

Les granges à piles se trouvent en majorité en contexte de villages de différentes tailles (exemple des deux granges du hameau de Collonges dépendant de Marcilly-Ogny) avec 15 occurrences. Les bourgs en accueillent neuf et il y en a deux en ville, rue de la Charité à Beaune et dans l'ancien faubourg des Bordes à Semur. Plusieurs sites en accueillent deux (Marigny-le-Cahouet, Mont-Saint-Jean). Si on prend en compte le corpus supplémentaire, il faut retenir le cas de Guillon. Ce site compte actuellement cinq granges à piles reconnues (dont une ruinée avant 1809). Il en comptait auparavant beaucoup plus<sup>1551</sup> : ce type de grange aurait même pu être exclusif dans cette agglomération.

Le type de la grange à piles tel qu'il est décrit a effectivement pu être particulièrement présent voire majoritaire dans la zone où il est encore bien visible (essentiellement l'Auxois, à l'exception de la zone morvandelle, et l'ouest du bailliage de la Montagne), au moins pour les

---

1550 Il est probable que le contrefort relève d'une phase de restauration ancienne de l'édifice.

1551 Parat restitue 22 granges « à colonnes » dotées de trois portes (PARAT Alexandre, *Notices archéologiques villageoises de l'Avallonnais : Guillon*, Dijon, Jobard, 1919, p. 21-22).

Nous sommes un peu sceptique sur ce nombre : il paraît difficile d'identifier plus de quinze grandes granges sur le plan cadastral de 1809 de Guillon (ADCO 3P5581).

granges les plus grandes. Il semble quasiment exclusif pour les granges ou celliers de sites monastiques isolés (ex de la grange de Beauvais, de la grange de la Chaux dépendant de l'abbaye de la Bussière, ou de la ferme d'Epailly (commune de Courban)) et pour les granges d'îmières en contexte d'agglomération. Sa généralisation en contexte castral est en revanche incertaine. La position particulière de la grange médiévale identifiée à Posanges [21498-1], en face du château, ne peut en soi être discriminante quant à son utilisation par le seigneur.

Notons que la grange à piles est absente de la métropole dijonnaise, mais aussi de plusieurs villes dans la zone concernée (Avallon, Montbard, Flavigny) alors que de nombreuses granges sont indiquées dans les textes. À l'évidence, son implantation sur des sites de hauteur n'est pas aisée : la nécessité de bénéficier d'une vaste surface plane entraîne des aménagements conséquents du terrain (exemple à Mont-Saint-Jean [21441-3] et Verrey-sous-Drée [21669-2]). Le relief du site de Grignon a certainement induit l'installation de granges aux Granges-sous-Grignon, dont certaines sont encore visibles.

En conclusion, les granges médiévales en contexte domestique sont des structures polyvalentes, dont la destination s'adapte aux activités des occupants. Elles accueillent volontiers des structures internes à usages spécialisés (cellier, étable...). Ajouté au fait qu'elles sont fréquemment partagées entre plusieurs usagers, nous comprenons pourquoi ce sont des édifices particulièrement sujets à admettre des divisions internes.

Les relations de la grange avec l'habitat sont variables. Elle s'intègre fréquemment au sein de structures de production (meix, cours), accueille un petit espace de logement en leur sein quelquefois, mais peut aussi se placer en construction indépendante dans les agglomérations. Assez nombreuses en proportions du nombre de construction, les granges prennent place partout excepté en ville dans les quartiers commerçants dynamiques.

Leur mode de construction est inhérent aux différentes modes d'exploitation agricoles des territoires. La principale disparité semble concerner le volume exploitable. Une typologie particulière largement reconnue dans l'ouest de la Côte-d'Or<sup>1552</sup> répond à ce besoin légitime d'espace : la grange à pile. Cette forme de grange répond aux besoins de volume induit par le stockage de nombreux produits de la terre : aux mains d'établissements religieux, de seigneurs ou de notables

---

1552 Nous rejoignons Victor Petit pour considérer qu'elles ont pu être majoritaires dans l'Avalonnais.

personnes, elles sont tout à fait adaptées pour des usages de cellier/cuverie et pour le stockage du produit des dîmes. Cependant, la même structure est assez modelable pour connaître, entre les mains de plusieurs usagers, une polyvalence fonctionnelle facilitée par des partitions internes aisées à mettre en place. L'ordonnance de façade connaît par ailleurs une réelle postérité régionale<sup>1553</sup>.

## C. Les annexes de l'habitat : autres dépendances

### C.1. Le cellier

Tout comme les granges, certains celliers désignent des unités d'exploitations de la vigne importantes et isolées, notamment d'origine monastique (exemple du cellier du Clos Vougeot). Nous nous attarderons ici sur les celliers placés dans la dépendance de l'habitat en contexte de ville, de bourg ou de village. Les celliers inclus en partie basse des habitations seront évoqués plus tard.

Mentionnés dès les XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles à Dijon et Châtillon<sup>1554</sup>, les celliers (quelquefois écrit « selier »/ « sellier ») inclus dans une propriété ne sont pas rares. Ils sont localisés à plusieurs reprises derrière le corps de logis<sup>1555</sup>. La « voulte » devant la maison d'Ansel Varne à Selongey est probablement un cellier voûté<sup>1556</sup>.

Structurellement, les celliers peuvent prendre la forme de granges à piles, mais ces structures sont plus volontiers voûtées avec supports, au moins pour les plus grands qui relèvent d'un usage communautaire<sup>1557</sup>. Éventuellement semi-enterrés, ils ne comportent qu'un nombre limité d'ouvertures, peu larges. Cette dernière caractéristique permettrait peut-être d'en identifier un à Aignay-le-Duc [21004-8] : ce grand bâtiment comprenant un étage et doté de murs épais n'est percé

---

1553 Dans le village de Vitteaux, plusieurs façades pignons de granges modernes dépourvues de piles reprennent partiellement le schéma de la grange à piles avec une porte charretière encadrée par deux portes piétonnes.

1554 « *Cellarium* » devant l'église Saint-Michel à Dijon (ADCO G125 f. 70, cité dans VALAT G., *Chartes de l'abbaye de Saint-Etienne de Dijon : de 1155 à 1200*, Dijon, 1907. Charte n°65, 1178-1198), 1241 à Dijon (RIDARD A., *Chartes de l'abbaye de Saint-Etienne de Dijon : de 1230 à 1250*, Dijon, 1906) et 1255 à Châtillon (ADCO G97).

1555 Châtillon en 1430 (ADCO G100) et 1546 (ADCO E2307) et Bligny-sur-Ouche en 1542 (ADCO G827).

1556 ADCO B11387 fol. 10 r., 1453. L'indication d'entretien du couvert de cet édifice suppose qu'il ne comprend pas d'étage.

1557 A l'image du Cellier de Clairvaux à Dijon [21231-107], voûté sur deux étages.

du côté de la rue que par de simples jours verticaux peu larges. Un cellier de petite taille peut porter le nom de « seleron »<sup>1558</sup>/ « celeron »<sup>1559</sup> aux XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle. Ils remplacent peu à peu les fosses et silos dans la fonction de stockage de denrées alimentaires.

Si l'« esmay » désigne la resserre et/ou la cuverie<sup>1560</sup>, la « vigne » ou « vignerye » l'édifice qui sert à entreposer les vins<sup>1561</sup>, et la cave un espace semi-enterré généralement sous le logis, le seul terme de cellier renvoie bien souvent à l'une ou l'autre de ces définitions. Bien que désignant plus généralement un espace de stockage polyvalent de dimensions variables, il accueille très fréquemment du vin<sup>1562</sup>. C'est pourquoi les édifices beunois à double portes nommés Caves du Chapitre [21054-69] et Cuverie du Chapitre [21054-64] à Beaune et la Cuverie du Clos des ducs de Bourgogne à Chenôve (SUP916) (**fig. 72**)<sup>1563</sup> renvoient, à notre sens, au terme générique de cellier tel qu'utilisé par les textes.

### C.2. Le pressoir

Le pressoir, désigné par les termes de pressoir ou treuil/treuil<sup>1564</sup>, est une structure bâtie en bois avec éventuellement une base maçonnée<sup>1565</sup>. Ceux qui subsiste dans le Clos des ducs à

---

1558 A Flavigny en 1545 (ADCO 6H77).

1559 A Foncegrive en 1458 (ADCO B11387 fol. 24v.) et à Darcey en 1538 (ADCO 1J2347/2).

1560 Soit l'édifice où l'on peut oeuvrer à la vinification du vin et éventuellement le conserver (PIPONNIER

Françoise, « Autour des celliers dijonnais : des mobiliers aux activités des vigneron (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle) », dans PIPONNIER Françoise, FELLER Laurent et MANE Perrine (dir.), *Le village médiéval et son environnement : études offertes à Jean-Marie Pesez*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998, p. 397). Un esmay de Dijon accueille plusieurs « cuvottes » pour le fruit des vendanges en 1496 (AM Dijon J16bis). Ce bâtiment peut éventuellement être intégré au corps de logis : c'est le cas pour une maison de Gemeaux longue d'environ trois chats de maison en 1508 (ADCO G2966). Un grand esmay où se trouve un pressoir tenu par les héritiers d'Humbert Roolin au château de Vitteaux occupe environ 230 m<sup>2</sup> en 1473. Les dimensions données sont sept toises de long pour cinq toises et demi de large (ADCO E729).

1561 Ce terme ne renvoie pas forcément à un espace de cave semi-enterré : exemple d'une maison appelée la Vigne à Semur en 1507 (ADCO 41HR1698) et d'une maison et court « ou il fait sa vigne », près du Bourg de Châtillon en 1516 (ADCO E3573). On trouve mention d'une maison avec vignerye à Montréal en 1546 (ADY G2289). Les vignées sont aussi bien bâties en pierre que en bois à Auxerre au XVI<sup>e</sup> siècle (LIEBARD Odile, « Les maisons d'Auxerre au XVI<sup>e</sup> siècle », *Bulletin archéologique du comité des travaux historiques et scientifiques, nouvelle série, n°4* (1968), Éd. Bibliothèque Nationale, Paris, 1969, p. 207).

1562 Exemple d'un « celeron a mettre vin » à Foncegrive en 1458 (ADCO B11387 fol. 24v.).

1563 Collectif, *Le clos de Chenôve : la cuverie et les pressoirs des ducs de Bourgogne : histoire, archéologie, ethnologie XIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles : Côte-d'Or*, Dijon, Faton, 1999, 62 p.

1564 *Pressorum* et *torcular* en latin. On trouve une maison de la Treullerie à Arnay-le-Duc au XVI<sup>e</sup> siècle.

1565 Sur la forme des pressoirs, voir LAUVERGEON, « Les grands pressoirs bourguignons pré-industriels : essai de chrono-typologie », dans *In Situ [En ligne]*, 5, 2004.

Chenôve ont une origine médiévale<sup>1566</sup>. Nous relevons un certain nombre de pressoirs banaux<sup>1567</sup>, cependant leur possession et utilisation par des particuliers est tout à fait envisageable.

Il va sans dire que les pressoirs à vin se placent avant tout au sein des propriétés de personnes possédant un domaine d'exploitation viticole conséquent. S'il est volontiers reconnu dans des constructions consacrées à des activités de stockage et production (cellier, cuverie, esmay voire grange<sup>1568</sup>), il peut aussi être hébergé avec les ustensiles nécessaires (*municioni*) dans une petite construction dédiée homonyme<sup>1569</sup>. Il semble évident qu'un bon nombre de textes renvoie directement à ce type de construction, qui prend le nom de la structure qu'elle abrite. Il s'agit quelquefois de très grands édifices, que nous associons plus volontiers au terme générique de « cellier ». Ainsi, le « pressour et treul » du meix de Cîteaux à Beaune, doté d'une charpente portée par des « haulx pillers de pierre de taille », est capable d'héberger 300 à 400 queues de vin au XV<sup>e</sup> siècle<sup>1570</sup>.

Les pressoirs « a pressourer vin » sont rarement placés loin d'une cave ou d'un cellier : dans la rue des Formaiges à Nuits-Saint-Georges, il existe deux caves voûtées sous une maisiere « ou souloit avoir ung treul »<sup>1571</sup>. À quelques occasions le pressoir à vin, isolé, prend place au milieu des vignes.

Exceptionnellement, à Flavigny le treul de Guillaume Poinçot accueille du foin en 1461<sup>1572</sup>. Un cas dijonnais isolé fait état d'un lit dans un pressoir, ce qui témoigne de la fonction possible d'habitation temporaire pour un vigneron ou des vendangeurs<sup>1573</sup>. La mention de pressoir à vin

---

1566 Collectif, *Le clos de Chenôve : la cuverie et les pressoirs des ducs de Bourgogne : histoire, archéologie, ethnologie XIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle : Côte-d'Or*, Dijon, Faton, 1999, 62 p.

1567 L'évêque de Langres possède un « treu » au Bourg de Châtillon-sur-Seine, ainsi qu'un autre rue de Chaumont qu'il partage avec le duc de Bourgogne au XV<sup>e</sup> siècle (ADCO G100). Les quelques mentions de « maison du Treul » peuvent y renvoyer.

1568 Exemple d'une grange « ou est un treul » à Nuits-Saint-Georges (ADCO B472 f. 233).

1569 Ainsi, une « maison de pressoir » prend place à Villecin (une ferme auprès de Semur) en 1525 (ADCO G3261). Voir à ce propos : FERRAND Guilhem, « Les caves à vin à Dijon à la fin du Moyen Âge (1390-1588) », PERARD Jocelyne, PERROT Maryvonne (dir.), *De la cave au vin : une fructueuse alliance, rencontres du Clos-Vougeot 2013*, Dijon, 2014, p. 202.

1570 Soit environ 135000 à 180000 litres de vin (ROSSIGNOL Claude, *Histoire de Beaune depuis les temps les plus reculés*, Beaune, Batault Morot, 1854, p. 345-346).

1571 ADCO G3069, 1545.

1572 ADCO 35F233.

1573 PIPONNIER Françoise, « Dénominations et fonctions des espaces dans l'habitation dijonnaise (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle) », dans Danièle ALEXANDRE-BIDON, Françoise PIPONNIER, Jean-Michel POISSON (dir.), *Cadre de vie et manières d'habiter (XII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle)*, Actes du VIII<sup>e</sup> congrès international d'archéologie médiévale à Paris les 11-13 octobre 2001, Caen, Publications du CRAHM, 2006, p. 113.

divisé en deux moitiés à Charigny en 1461<sup>1574</sup> ne correspond pas à un cas isolé : nous retrouvons cette situation à Buffon en 1487<sup>1575</sup>.

Les pressoirs destinés à presser d'autres éléments que les fruits de la vigne semblent de dimensions plus réduites. Les pressoirs à huile sont quelquefois cités<sup>1576</sup>.

Le premier pressoir reconnu dans notre corpus de textes est donné avec une grange et des dépendances non bâties par Hugues de Dijon à l'abbaye de Châtillon-sur-Seine en 1168<sup>1577</sup>. À Dijon il y avait dès le XIII<sup>e</sup> siècle une vingtaine de pressoirs, intégrés dans des granges ou celliers<sup>1578</sup>. Au XIV<sup>e</sup> siècle le pressoir des chanoines de la Saint-Chapelle est situé proche de la maison de Ville (maison du Singe)<sup>1579</sup>. La maison du Miroir accueillait un grand pressoir en 1414<sup>1580</sup>. Delissey indique que les chanoines possédaient autour de l'église Notre-Dame de Beaune 19 maisons dont 13 avec celliers et pressoirs<sup>1581</sup>.

Nous avons connaissance d'autres pressoirs, généralement tenus par des bourgeois, avant le XVI<sup>e</sup> siècle : à Chenôve en 1281<sup>1582</sup>, à Talant en 1311 et 1405<sup>1583</sup>, à Flavigny en 1365 et 1461<sup>1584</sup>, à Pommar en 1371<sup>1585</sup>, à Semur en 1403<sup>1586</sup>, à Mont-Saint-Jean en 1347<sup>1587</sup> et à Châtillon en 1467<sup>1588</sup>. Le terrier de 1460 fait état de cinq pressoirs à Nuits-Saint-Georges<sup>1589</sup>. La destination de ces

---

1574 ADCO 35F233.

1575 ADCO E1060.

1576 « pressoir a huillery » rue du Truchot à Châtillon en 1542 (ADCO E2306), et un autre sous le Four à Flavigny en 1522 (ADCO, 6H61). Une maison citée au Merderiau dans la rue de Chaumont de Châtillon en 1419 est celle « en laquelle lon fait luile » (ADCO 18H76).

1577 ADCO 18H73.

1578 SAINT-DENIS Alain, « Les villes de Bourgogne au Moyen-Age classique (XI<sup>e</sup>-début XIV<sup>e</sup> siècle) », dans collectif, *La civilisation urbaine en Bourgogne, AB*, T. 71, Dijon, Annales de Bourgogne, 2000, p. 13-28. Il n'y en avait pas plus au début du XV<sup>e</sup> siècle (VIAUX Dominique, « Fortunes immobilières à Dijon au commencement du 15<sup>e</sup> siècle », dans *Annales de Bourgogne T. 66 (1994)*, Dijon, Annales de Bourgogne, 1994, p. 80).

1579 AM Dijon 24Z26 : fonds Grémaud, voies urbaines.

1580 GARNIER Joseph, « La maison du Miroir à Dijon », dans *MCACO T. 12 (1889-1895)*, Dijon, p. 119.

1581 DELISSEY Joseph, *Le vieux Beaune : étude d'histoire locale*, Beaune, Imprimerie Mme Girard, 1941, 468 p.

1582 RIANDEY P., *Chartes de l'abbaye de Saint-Etienne de Dijon : de 1280 à 1285*, Dijon, 1908. Charte n°32, 1281-82.

1583 Rolin Guillemin passe un contrat avec un charpentier pour réparer son « treul » dans la rue de Lorme pour le prix de 30 francs en 1405 (ADCO B11352, fol. 9r., à noter que ce document fait état de nombreux termes techniques).

1584 ADCO 6H205 et ADCO 35F233.

1585 ADCO, 16H240.

1586 Rue des Bordes en 1403 (AM Semur-en-Auxois GG22). Il faut ajouter deux pressoirs dans le quartier du Bourg tenus par maistre Regnault Gastellier et noble homme Pierre Guillière (BENET Jérôme, « Semur-en-Auxois au XV<sup>e</sup> siècle : le paysage urbain d'une « bonne ville » du duché de Bourgogne sous les Valois » dans *BSSS, T. 118*, Semur-en-Auxois, Imprimerie Bordot, 2011, p. 118).

1587 ADCO 15F29.

1588 Rue de l'orme (ADCO 18H81).

1589 BECK Patrice, *Une ville rurale à la fin du Moyen Âge : Nuits-Saint-Georges*, thèse de doctorat en archéologie médiévale, Université de Dijon, 1980, p. 246.

structures n'est pas précisée mais au vu de leur localisation au sein de sites viticoles, il doit s'agir essentiellement de mentions de pressoirs à vin ici.

Dans plusieurs cas, la propriété et l'utilité de pressoirs sont laissées sous forme de baux à cens. C'est le cas pour plusieurs pressoirs à vin de Fontaine-lès-Dijon<sup>1590</sup>. De la même manière, il est précisé dans l'acte de vente d'une moitié de maison avec treuil, mex et masiere situés rue de Vizenet à Chenôve en 1546 que le vendeur pourra jouir du treuil « durant les vendanges chacun an pour sa vie seulement »<sup>1591</sup>.

### C.3. Bâtiments abritant les animaux

#### *C.3.a. Etables et écuries*

Occasionnellement intégrées dans les granges<sup>1592</sup>, voire en partie basse du logis (ce qui sera évoqué en temps utile), les étables sont avant tout des constructions indépendantes qui prennent place au sein des cours des principaux meix et ensembles bâtis.

L'« estable »/« establery »/« *stabulum* » accueille les principales espèces d'animaux d'élevage (bovins<sup>1593</sup>, caprinés et secondairement les porcs<sup>1594</sup>, et les poules<sup>1595</sup>) mais ce terme renvoie aussi à l'occasion aux structures abritant les chevaux de selle, de bât ou de trait<sup>1596</sup>. Les

---

1590 ADCO 35F40, 1402 et 1446 ; ADCO E130, 1551.

1591 ADCO G918. Les ustensiles suivant sont vendus avec la propriété : « deux cupves ung taisson ung escers et aultres meubles y estans ».

1592 Une « estable et le planche dessus », dans une grange de Saint-Colombe en 1539 (ADCO E2306). Cela relève d'une certaine logique car les bêtes produisent de l'engrais pour les cultures.

1593 Il est fait mention d'un « toyt a vaiches » dans le terrier de Nuits-Saint-Georges de 1460 ADCO B472 (BECK Patrice, *Une ville rurale à la fin du Moyen Âge : Nuits-Saint-Georges*, thèse de doctorat en archéologie médiévale, Université de Dijon, 1980, p. 246 p). et d'une maison de la Bouverie à Flavigny au XVI<sup>e</sup> siècle.

1594 Mention d'une « petite estable a porceaul » dans la cour d'une maison à Châtillon-sur-Seine en 1528 (ADCO E2303).

1595 « Une appendice en laquelle ya des estables de porceaux de gelines » à Saint-Seine-l'Abbaye en 1526 (ADCO 10H46).

1596 Citons une estable a chevaulx rue des Porcz à Châtillon en 1430 (ADCO G100), l'establery des chevaux rue de Paradis à Beaune en 1476 (AM Beaune 34Z48), les « establerys pour chevaux et autres bestes, haultes et larges dessus et dessous » du grand meix de l'abbaye de Cîteaux à Beaune à la fin du XV<sup>e</sup> siècle (ROSSIGNOL Claude, *Histoire de Beaune depuis les temps les plus reculés*, Beaune, Batault Morot, 1854, 511 p. 345-346), et les estables à chevaux d'une grande propriété à Gilly en 1476 (ADCO 11H404). Une maison près de la tour Saule à Dijon comprend au rez-de-chaussée les « estables des charretons » (ADCO B11372, fol. 33v., 1422).

termes de « marechaucie »/ « merechaulsee »<sup>1597</sup> et « escurye »<sup>1598</sup> désignent particulièrement l'abri des chevaux de la noblesse, ou à une propriété de forgeron ou de maréchal-ferrant<sup>1599</sup>.

Nous n'avons que peu d'informations sur la forme de ces constructions. La majorité est certainement bâtie en bois, voire en pan de bois<sup>1600</sup>. Ainsi, préciser que l'étable est bâtie en pierre semble lui attribuer une certaine valeur<sup>1601</sup>. Quelques étables comportent un niveau d'étage servant de grenier ou grenier à foin d'après les textes du XVI<sup>e</sup> siècle, mais elles n'étaient certainement pas majoritaires<sup>1602</sup>. L'estable en pierre « a mettre cheval » sous la cuisine de la demeure de l'abbaye de la Buissière à Beaune admet une petite place « pour faire ung lyt pour les palefreniers »<sup>1603</sup>.

La plupart du temps dotées de toitures en appentis<sup>1604</sup>, les étables sont couvertes de laves<sup>1605</sup> ou de paille<sup>1606</sup>. Enfin, les textes semblent indiquer que certaines étables sont de fort petites dimensions, au moins en ville. Les deux tiers d'une étable « en forme d'appendis » à Avallon s'étendent sur huit pieds (2,6 m) « en euvre » en 1542<sup>1607</sup> tandis qu'un appentis « en estable » de la rue de Chaumont à Châtillon contient environ 12 pieds « de carrure » (3,9 m) en 1525<sup>1608</sup>. Les étables sont par ailleurs couramment dotées de « raiteaul » (râteliers) et « mangeur » (mangeoires).

---

1597 Exemple pour celle qui accompagne une maison de pierre rue Bouchefour à Dijon en 1251 (ADCO 13H143), citée par : RICHARD Jean, « La maison de Clairvaux et le domaine de l'abbaye à Dijon », dans *Histoire de l'abbaye de Clairvaux, actes du colloque de Bar-sur-Aube/Clairvaux les 22 et 23 juin 1990*, Bar-sur-Aube, Association Renaissance de l'abbaye de Clairvaux, 1992, p. 151. « Merechaulsee » est aussi un domonyme pour une maison à Chemin d'Aisey.

1598 Il n'est attesté qu'une unique fois en 1334 à Châtillon-sur-Seine : les « loges et les écuries », situées sur le Pont, (ADCO B988).

1599 PIPONNIER Françoise, « Dénominations et fonctions des espaces dans l'habitation dijonnaise (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle) », dans Danièle ALEXANDRE-BIDON, Françoise PIPONNIER, Jean-Michel POISSON (dir.), *Cadre de vie et manières d'habiter (XII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle)*, Actes du VIII<sup>e</sup> congrès international d'archéologie médiévale à Paris les 11-13 octobre 2001, Caen, Publications du CRAHM, 2006, p. 113.

1600 Il faut refaire le pan de bois d'une étable derrière une maison proche de l'église Saint-Michel de Dijon en 1443 (ADCO BII353/1, pièce n°2).

1601 Une étable est bâtie en pierre dans une propriété donnée par Ponce Lepotier de Nuys et Poncie sa femme à l'abbaye de Cîteaux en 1236 (THEURIET Charles, *Histoire de Nuits-sous-Beaune*, Dijon, Damongéot, 1886, p. 291), et dans une grande propriété de Gilly-les-Cîteaux en 1476 (ADCO 11H404).

1602 Une estable de la rue de Chaumont de Châtillon est surmontée d'un grenier en 1543 (ADCO E2324, 1543) alors que c'est un « fenaul » qui est à l'étage d'une étable d'Avallon la même année (ADY E1/462) et qu'un « fenyn » doté d'un étage est surnommé « Lestable » à Courcelles-Prevoyres en 1550 (ADCO E2308). En comparaison il ne se trouve pas d'étage pour les étables d'Auxerre au XVI<sup>e</sup> siècle (LIEBARD Odile, « Les maisons d'Auxerre au XVI<sup>e</sup> siècle », *Bulletin archéologique du comité des travaux historiques et scientifiques, nouvelle série, n°4 (1968)*, Éd. Bibliothèque Nationale, Paris, 1969, p. 207).

1603 ADCO 12H31, 1494.

1604 Exemple d'un petit mex « ou ya un appentiz en fasson destable » à Chatillon en 1540 (ADCO E2304).

1605 Au faubourg de Nuits-Saint-Georges en 1536 (ADCO G3068).

1606 A Arnay le-Duc en 1519 (ADCO 1H1563).

1607 ADY E1/462.

1608 ADCO 18H85.

Si ce sont des constructions courantes, aussi bien en ville qu'en milieu rural, seules les plus grandes propriétés, comme les hôtelleries, disposent de plusieurs étabes<sup>1609</sup>. En ville les étables accueillent surtout, outre des chevaux et animaux de traits, quelques vaches laitières chez des particuliers et des bœufs et moutons dans les étables de bouchers<sup>1610</sup>.

### C.3.b. La volière

Les textes font état d'une dépendance de la maison relativement présente en contexte de ville aux XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles et dans certains villages aux XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles : la volerie<sup>1611</sup>. S'il n'est pas impensable que le terme désigne un pigeonnier ou un poulailler, il serait plutôt utile de restituer une structure bâtie semblable à une étable destinée spécifiquement à accueillir les oiseaux domestiques (volailles) mais peut-être également les pigeons. Ce type de bâtiment, seulement indiqué à Dijon, dans la Côte nuitonne et dans la plaine et le Val de Saône, doit avoir une certaine importance fonctionnelle pour apparaître si précocement dans les documents anciens. Il est peut-être à rapprocher de l'étable. Un document rapproche la volerie de la rechoite<sup>1612</sup>. D'ailleurs la volerie de la maison du Chappel Roige à Dijon, proche d'une autre volerie, accueille en 1407-1408 des « estables »<sup>1613</sup>. Dans deux cas, la volerie est située derrière la demeure<sup>1614</sup>. À Dijon en 1263, elle est contiguë d'une maison de bois<sup>1615</sup>. Ces structures peuvent avoir une certaine étendue : une volerie à édifier avec une maison à Gevrey en 1360 doit avoir xiiii pieds de large (4,55 m)<sup>1616</sup> et une à édifier à Saint-Jean-de-Losne « dessoubz de la coste » d'une maison en 1436 est large de 12 pieds (3,9 m) et de la longueur de trois rains<sup>1617</sup>. Les voleries sont probablement érigées en bois et couverte en

---

1609 Exemple de l'hôtellerie de Saint-Nicolas dans la rue de Chaumont à Châtillon en 1518 (ADCO E2302).

1610 PIPONNIER Françoise, « Dénominations et fonctions des espaces dans l'habitation dijonnaise (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle) », dans Danièle ALEXANDRE-BIDON, Françoise PIPONNIER, Jean-Michel POISSON (dir.), *Cadre de vie et manières d'habiter (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*, Actes du VIII<sup>e</sup> congrès international d'archéologie médiévale à Paris les 11-13 octobre 2001, Caen, Publications du CRAHM, 2006, p. 114.

1611 Écrit « *voleria* » en latin, « voulerie », « voliere », « volere » ou « velerie ». Citons pour exemple la volière vendue avec le meix qui l'accompagne à Dijon rue de la Maison-Dieu en 1253-1254 (BLOC G., *Chartes de l'abbaye de Saint-Etienne de Dijon : de 1250 à 1260*, Dijon, 1910, charte n°39) et la « volere de maison » à Quemigny (commune de Quemigny-Poisot) en 1443 (ADCO B1359).

1612 ADCO G3645, 1454.

1613 ADCO B11324 fol. 108r.-v., 1407-1408.

1614 Rue du Temple à Dijon en 1387 où elle est voisine d'une grange (GUIGON H., *Chartes de l'abbaye de Saint-Etienne de Dijon : de 1385 à 1394*, Dijon, 1905, charte n°20) et à Nuits-Saint-Georges en 1478 (ADCO G3079).

1615 BERTHOUMEAU L., *Chartes de l'abbaye de Saint-Etienne de Dijon : de 1260 à 1270*, Dijon, 1914, charte n°12.

1616 ADCO B11259 fol. 38v.

1617 ADCO B11370 fol. 4r.

chaume, au moins pour une partie<sup>1618</sup>, mais celle de Perrenote, veuve de Jehannot marchand à Dijon est couverte d'essentes en 1422<sup>1619</sup>.

Quelques mentions permettent d'estimer que ces constructions prennent véritablement la forme de volières. C'est le cas quand elles sont rattachées à des constructions plus grandes, en particuliers des granges ou des maisons<sup>1620</sup>. À Maison-Dieu, certaines voleries se placent sur la totalité du pourtour de maisons<sup>1621</sup>. Une « volerie » surmonte deux rains qui accolés à une maison de Longchamp en 1430<sup>1622</sup>.

Plus aucune volerie n'est mentionnée après 1480 parmi les actes consultés. Est-ce à dire que le bâtiment change de forme ? Il est possible que les étables, mais aussi peut-être les pigeonniers, remplacent de manière fonctionnelle ces édifices.

Structurellement, il s'avère difficile d'identifier distinctement les vestiges des volières médiévales. Les pots insérés dans le hourdis de pan de bois du comble d'une maison d'Arnay-le-Duc [21023-8] pourraient signaler des nichoirs à oiseaux d'une volière, cependant aucune fenêtre d'envol associée n'a été reconnue.

De très nombreuses volières se placent à l'époque Moderne sous le comble des tourelles d'escaliers en vis. Cette pratique a probablement une origine médiévale : la pièce sommitale de la tourelle d'escalier polygonale du XVI<sup>e</sup> siècle de Beaune [21054-1] est percée de jours dans toutes les directions et accueille des pots globulaires dans la maçonnerie probablement dès l'origine (**fig. 73**).

---

1618 Citons une « volerie » avec ses dépendances rue des Pautins à Dijon dont les murs sont couverts d'« *assantiam* » (essentes) en 1275-1276 (TOUSSAINT P., *Chartes de l'abbaye de Saint-Etienne de Dijon : de 1270 à 1276*, Dijon, 1906, charte n°78). Une autre, localisée derrière une maison de pierre à Nuits-Saint-Georges en 1478, est couverte « *destrain* », (ADCO G3079). Il est question de « *tourchier* » une volière d'une maison en 1375 à Dijon (ADCO B11282 fol. 20 v.).

1619 ADCO B11334 fol. 71r.

1620 TROUBAT Marie-Françoise, *Recherches sur la propriété cistercienne dans la région de Losne, XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles, mémoire de maîtrise en histoire*, Dijon, Université de Paris, 1973, 128 p. Cela est également reconnu à Quemigny en 1495 (ADCO 1mi902) et au faubourg de Vergy en 1421 (ADCO G3079).

1621 TROUBAT Marie-Françoise, *Recherches sur la propriété cistercienne dans la région de Losne, XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles, mémoire de maîtrise en histoire*, Dijon, Université de Paris, 1973, 128 p.

1622 ADCO Cart. 215 fol. 89v.-90r., 1430, cité par HOURS Henri, *Peuplement et habitat rural en Bourgogne au Moyen Âge (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, thèse de l'École nationale des chartes, 1977, p. 243.

Si la volière semble toujours être une structure bâtie fermée, des nichoirs à oiseaux peuvent aussi prendre place contre une façade extérieure. Un tel aménagement pourrait participer au décor de la ville pour le cas probable de la façade en pierre datée de 1535d à Semur [21603-64].

### C.3.c. Le pigeonnier

La construction et la possession d'un pigeonnier en pied isolé relève du droit seigneurial : c'est le « droit de colombier »<sup>1623</sup>. Ainsi, « noble homme » Christophe de Changy a obtenu du seigneur de Toutry le droit de pouvoir ériger un « colombier » peu avant 1532 dans son meix déjà fort chargé en constructions<sup>1624</sup>. Un pigeonnier érigé sans permission peut être démoli<sup>1625</sup>. La sentence est moins lourde envers Jehan de la Grange, bailli d'Auxonne, qui a fait ériger un « colombier en pied » à la grange de Champmol, à l'écart de la ville : des « pannonceaux et bastons royaulx » sont apposés dessus<sup>1626</sup>. Le pigeonnier est peut-être désigné dans les textes des XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles sous le terme de « volerie », mais le terme désigne assurément à la fin du Moyen Âge la volière incluse dans un édifice (voir ci-dessus).

Deux grandes propriétés distinctes possédées par de nobles familles à Gilly-les-Cîteaux abritent un pigeonnier. Celui de la famille de Saulx, est une « coulombiere de pierre » positionnée derrière « le gros maisonnement de pierre »<sup>1627</sup>. Le pigeonnier « de pied » placé au jardin clos de petits murs du seigneur de Montbis contient environ 300 à 400 « pertuys de pigeons »<sup>1628</sup>. Quelques bourgeois possèdent aussi des pigeonniers à Nuits-Saint-Georges<sup>1629</sup>. Ils sont probablement situés dans les faubourgs : les pigeonniers *intra-muros* devaient être rares, surtout à partir du XV<sup>e</sup> siècle<sup>1630</sup>. Celui dans l'hôtel dijonnais de Thevenin Trainchart prenait peut-être la forme d'une volière car il surmonte une chambre<sup>1631</sup>.

---

1623 Cette règle est fixée dans la Coutume de Bourgogne du XV<sup>e</sup> siècle : « on ne peut faire colombier en pied de nouveau en justice d'autrui, sans licence du seigneur ».

1624 ADCO E1444.

1625 Le seigneur de Mont-Saint-Jean a le droit de faire démolir selon sa volonté le colombier érigé sans déclaration préalable par le fils de sire Haumer dit L'Amour qui se nomme Guillaume derrière sa maison à Mont-Saint-Jean en 1314 (ADCO 15F29).

1626 Inventaire des archives communales d'Auxonne, 1493.

1627 ADCO 11H617, vers 1450.

1628 Cependant en 1476 « il ya bien peu de coulons (pigeons) pour ce que les gens darmes lont gaste et destruit » (ADCO 11H404).

1629 BECK Patrice, *Une ville rurale à la fin du Moyen Âge : Nuits-Saint-Georges*, thèse de doctorat en archéologie médiévale, Université de Dijon, 1980, p. 246.

1630 PIPONNIER Françoise, « Dénominations et fonctions des espaces dans l'habitation dijonnaise (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle) », dans Danièle ALEXANDRE-BIDON, Françoise PIPONNIER, Jean-Michel POISSON (dir.), *Cadre de vie*

Le pigeonnier isolé prend communément la forme d'une tour<sup>1632</sup>. Il est précisé que le pigeonnier du fief de la Bondue à Bligny-sur-Ouche, placé dans un verger clos de murs, comporte deux étages sous la pièce qui accueille véritablement les pigeons<sup>1633</sup>.

Les pigeonniers sont généralement dans des cours ou jardins inclus dans de très grandes propriétés<sup>1634</sup>, mais des contre-exemples ont été mis en évidence à Bligny-sur-Ouche<sup>1635</sup> et Vanvey-sur-Ouche<sup>1636</sup>. Dans la pratique, les pigeons accueillis sont avant tout consommés, et leur fiente récupérée comme engrais pour les cultures<sup>1637</sup>.

Peu de pigeonniers médiévaux formant dépendance de l'habitat groupé sont reconnus. Les trois exemples que nous avons retenus correspondent à des pigeonniers de pierre en pied, isolés dans une cour, à deux niveaux d'élévation. Celui de Mont-Saint-Jean (SUP225), de plan carré, compte une porte à linteau sur coussinets. Deux pigeonniers sont identifiés à Pouilly-en-Auxois : l'un forme la dépendance d'un logis médiéval pris en compte [21501-5] (**fig. 73**), et le second (SUP372) est ajouré de petites baies moulurées et ornées d'une accolade. Ces trois pigeonniers, issus d'une même région, comptent un ou plusieurs larmiers, sont dotés d'ouvertures à encadrement en pierres de taille et d'une toiture de lave.

### C.3.d. Les porcheries, poulaillers et autres abris pour animaux

Les « sots a porcs »<sup>1638</sup> sont citées avant tout à partir du XVI<sup>e</sup> siècle, par soucis de précisions dans la description des biens fonciers. Généralement de dimensions réduites<sup>1639</sup> et en matériaux

---

*et manières d'habiter (XII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle)*, Actes du VIII<sup>e</sup> congrès international d'archéologie médiévale à Paris les 11-13 octobre 2001, Caen, Publications du CRAHM, 2006, p. 114. Une maison de la Colombière est citée rue des Peletiers à Auxonne en 1411 (ADCO G3695).

1631 ADCO BII356/1, C12/2, n°15, 1397, cité par FERRAND Guilhem, *Les inventaires après décès de la ville de Dijon à la fin du Moyen Âge 1390-1459 T. 1 (1390-1408)*, Toulouse, Presses universitaires du Midi, 2018, 657 p.

1632 Pour la forme des pigeonniers bourguignons à l'époque moderne, voir : HUCHON Edme, « Nos vieux colombiers de l'Auxois », dans *A travers notre folklore et nos dialectes (Bourgogne)*, tome IV, Dijon, l'Arche d'Or, 1977 p. 191-194. et VANDEVENNE Roger, *En Bourgogne, découvrir les colombiers et pigeonniers de la Côte-d'Or*, Viévy, L'Escargot Savant, 2007, p. 29-33.

1633 ADCO G826, 1535. et VADOT Félix, *Bligny-sur-Ouche*, Marseille, J. Laffitte, 1980, 815 p.

1634 Exemple dans de la propriété retenue à cense par le chanoine Dreu Dangote pour sa vie à Avallon qui comprend deux maisons, une cour, une ouche et un puits (ADY G2212).

1635 Propriété d'Anniez, femme d'Oudot Ramille d'Autun rue de la Rues au XV<sup>e</sup> siècle (ADCO G826).

1636 Propriété de la famille Poussif rue Amont, dotée d'une fontaine et de vergers en 1518 (ADCO E2302).

1637 La présence de pigeons voyageurs détenus par de grands seigneurs est possible.

1638 On trouve aussi le terme de « soue », « suer » et d'autres variantes.

légers<sup>1640</sup>, elles sont quasiment toujours situées dans des jardins<sup>1641</sup>. À défaut, leur présence dans des cours n'est pas rare<sup>1642</sup>, y compris en ville. À Pommard vers 1550, deux sots à cochons prennent place sous un escalier<sup>1643</sup>. Celle de Jehannot le Pâtissier à Dijon est « dessus Suzon »<sup>1644</sup>. Les sots sont quelquefois abritées par un appentis<sup>1645</sup> ou une étable à moins que les porcs ne soient directement hébergés avec d'autres animaux dans une étable. Une soue dijonnaise est équipée d'une mangeoire de pierre<sup>1646</sup>.

Si le doute est permis pour le terme « volerie », et ses variantes, qui renvoie au moins à la volière à pigeon, les « voulaileries »<sup>1647</sup> et « geliniere »<sup>1648</sup>, dotées généralement de « raiteaul » et « mangeoire », correspondent assurément à des poulaillers. Ces deniers sont au final rarement décrits, preuve d'une certaine modicité matérielle. Nous savons cependant que le « gelenier » de l'hôtel d'Antoine de Vergy à Dijon est uniquement accessible par une échelle, preuve qu'il se trouve en hauteur<sup>1649</sup>. Dans le même ordre d'idée, François Piponnier a découvert des mentions de ruches dans des « soliers » (étages) de maisons dijonnaises<sup>1650</sup>.

Ajoutons que les porcheries, poulaillers et abris à lapins sont quelquefois indirectement désignés par le terme de « thoy a bestes » / « thoil a bestes » lorsqu'ils se distinguent des étables

---

1639 Le partage d'une solt aux porcz dans un jardin de Châtillon-sur-Seine nous apprend qu'elle présente un toit en bâtière et plusieurs tirants de longueur (ADCO E2303, 1536).

1640 Une construction de ce type est couverte de planches à Châtillon-sur-Seine en 1543 (ADCO E2324).

1641 De manière anecdotique, un habitant de la rue de Chaumont à Châtillon vend en 1542 la moitié de son jardin ce qui l'oblige à déplacer sa « sot et estable » depuis la portion de jardin vendu sur son propre fond (ADCO E2324).

1642 Il s'en trouve au XV<sup>e</sup> siècle dans la dépendance des meix et maison des bouchers de la rue du Bourg à Dijon (ADCO BII353 fol. 79r., cité par LASNIER Christine, *La société bourguignonne d'après un protocole de notaire : 1404-1419, mémoire de maîtrise en histoire médiévale*, Dijon, Université de Dijon, 1990, 247 p). La sot a porcz du meix de Jehan Raviot de Romprey et Michiel Maistrot est placé devant la grange (ADCO 4E31/47, 1547).

1643 ADCO 16H239. Un « sol a porc » occupe le même emplacement pour une maison d'Ampilly-le-Sec en 1546 (ADCO E2326).

1644 ADCO BII356/5, pièce 20, cité par PIPONNIER Françoise, « Les Dijonnais et l'eau à la fin du Moyen-Age », dans *Mélanges de l'école française de Rome, T. 104-2*, 1992, p. 492.

1645 A Saint-Seine-l'abbaye en 1526 (ADCO 10H46) et à Châtillon-sur-Seine en 1550 (ADCO E2309).

1646 PIPONNIER Françoise, « Dénominations et fonctions des espaces dans l'habitation dijonnaise (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle) », dans Danièle ALEXANDRE-BIDON, Françoise PIPONNIER, Jean-Michel POISSON (dir.), *Cadre de vie et manières d'habiter (XII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle)*, Actes du VIII<sup>e</sup> congrès international d'archéologie médiévale à Paris les 11-13 octobre 2001, Caen, Publications du CRAHM, 2006, p. 114.

1647 Le terme de est employé pour le grand meix de l'abbaye de Cîteaux à Beaune (ROSSIGNOL Claude, *Histoire de Beaune depuis les temps les plus reculés*, Beaune, Batault Morot, 1854, 511 p. 345-346).

1648 C'est le nom d'un petit appentis placé contre une maison à Châtillon en 1486 (ADCO 18H83).

1649 ADCO BII360/2, document n°110.

1650 PIPONNIER Françoise, « Dénominations et fonctions des espaces dans l'habitation dijonnaise (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle) », dans Danièle ALEXANDRE-BIDON, Françoise PIPONNIER, Jean-Michel POISSON (dir.), *Cadre de vie et manières d'habiter (XII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle)*, Actes du VIII<sup>e</sup> congrès international d'archéologie médiévale à Paris les 11-13 octobre 2001, Caen, Publications du CRAHM, 2006, p. 114.

dans la région d'Arnay-le-Duc<sup>1651</sup>. Matériellement, les tout petits bâtiments de pierre couverts de lave érigés au fond des venelles entre les maisons à Dracy sont certainement des abris à animaux<sup>1652</sup>. Le plus grand mesure 2 x 2 m.

Les bergeries sont peu évoquées en contexte d'habitat groupé : les textes font plutôt état de celles qui prennent place sur les finages. Les « belles bergeries » du meix de l'abbaye de Cîteaux à Beaune servaient à mettre « grant nombre de brebis, aygneaulx et moutons » au XV<sup>e</sup> siècle<sup>1653</sup>. Une bergerie d'Avallon est judicieusement placée dans la rue du Marchief des Bestes, contre une grange au début du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>1654</sup>. Une bergerie indiquée à Nuits-Saint-Georges en 1460 est bâtie en pierre<sup>1655</sup>. Citons également deux « grange de la Bergerie » à Buffon et Clamerey et trois « maison de la Bergerie » à Montréal, Semur et Perrigny-sur-Armançon.

La grande propriété du seigneur de Montbis à Gilly-les-Cîteaux accueille, entre autres constructions spécifiques, une « petite maisonnette ou souloit etre le logis des chiens ». Il s'agit certainement d'accueillir des chiens de chasse<sup>1656</sup>. Notons qu'une petite construction en pierre de taille à l'angle de la cour d'honneur et au pied de la tourelle d'escalier (VIS175) à l'hôtel Chambellan [21231-30] pourrait correspondre à un abri pour chiens. Contemporaine de la tourelle et bâti en pierre de taille, ce petit réduit dans un angle de la cour couvert par une toit en pierres de taille surmontant une corniche moulurée comprend en partie basse une petite ouverture au ras du sol.

---

1651 « Trois chas tant en establerie que thoys a bestes de pierres couvers de pasles » à Ecutigny en 1517 (ADCO G827) et une autre mention à Saulceye en 1542 (ADCO G827).

1652 PESEZ Jean-Marie, « L'habitation paysanne en Bourgogne médiévale », *La construction au Moyen Age, histoire et archéologie, Actes du 3<sup>e</sup> congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur*, 1972, p. 231.

1653 ROSSIGNOL Claude, *Histoire de Beaune depuis les temps les plus reculés*, Beaune, Batault Morot, 1854, p. 345-346.

1654 ADY G2044.

1655 BECK Patrice, *Une ville rurale à la fin du Moyen Âge : Nuits-Saint-Georges*, thèse de doctorat en archéologie médiévale, Université de Dijon, 1980, p. 232.

1656 A Gilly-lès-Cîteaux en 1476 (ADCO 11H404).

#### C.4. Les autres dépendances de l'habitat

Penchons-nous à présent sur les « appendances » (en latin *appendiciis* ou *appendentiis*), autrement dit les dépendances diverses placées dans le prolongement ou du moins à proximité des principales constructions (maison, grange, étable, cellier). Le terme « appendice », et probablement « espanse » et « espanize »<sup>1657</sup> y renvoient spécifiquement. Contrairement à d'autres dépendances du logis, ces mots renvoient à la situation du bâtiment et non à sa fonction. De nombreuses appendices accessibles par la cour sont en réalité des étables<sup>1658</sup> voire même des maisons, mais bien d'autres servent probablement de resserre ou de petit espace de stockage. Leur toiture semble fréquemment prendre la forme d'un appentis. D'ailleurs, les murs pignons de Chanceaux [21142-11] et Mont-Saint-Jean [21441-4] soutenaient auparavant d'anciennes constructions de moindre hauteur à toiture en appentis. La faîtière venait s'appuyer contre les corbeaux et la toiture était protégée par un solin horizontal.

Diverses caractéristiques matérielles sont relevées, ce qui permet de constituer un champ des possibles. Citons la longueur de deux travées<sup>1659</sup> et la couverture en paille<sup>1660</sup>. Une portion d'« apenty » en masiere à Châtillon contenant sept aulnes et demi de large (6,09m) et trois aulnes deux tiers de long (2,97 m) est érigé au moins en partie en pierre mais soutenu par des « potheaux »<sup>1661</sup>.

Parmi les autres dépendances figurent les loges et les « rechoites » (ou « recheoite »). Nous avons déjà évoqué leur présence et leurs caractéristiques pour celles qui prennent place dans les réduits castraux. Ce sont des constructions de dimensions limitées (bien que certaines se trouvent assez étendues<sup>1662</sup>), essentiellement bâties en bois<sup>1663</sup>. La seule distinction que nous entrevoyons

---

1657 Ces deux termes pourraient aussi désigner un appentis, signalé par ailleurs par le terme « apenty ».

1658 Deux appendices sont cités à Saint-Seine l'abbaye en 1526 : une qui accueille « des estables de porceaux de gelines et des retraictz », une autre bâtie cette année-là, où le propriétaire a installé un « ratelier » (ADCO 10H46).

1659 A La Rochepot en 1519 (ADCO E90).

1660 A Nolay en 1519 (ADCO CART117).

1661 ADCO E2308, 1548.

1662 Celles placées contre le mur du Chastel de Vitteaux en 1473 présentent tout de même une longueur de 16 à 24 pieds (soit 5,2 à 7,8 m). Les mêmes dimensions sont indiquées pour les « appendices » qui se trouvent à proximité (ADCO E729). Une loge « en charpenterie » située contre une maison au donjon de Semur est encore plus grande : huit toises de long (19,5 m) pour deux toises de large (4,9 m) en 1367 (ADCO B6203).

1663 Peut-être similaires aux loges encore identifiées au XX<sup>e</sup> siècle (EPAUD Frédéric, « Approche ethnoarchéologique des charpentes à poteaux plantés : les loges d'Anjou-Touraine », dans *Archéologie médiévale*, T.

entre les deux appellations est d'ordre spatiale. Les loges seraient plutôt des éléments isolés considérées pour elles-mêmes<sup>1664</sup> alors que les rechoites sont plutôt adossées à d'autres constructions<sup>1665</sup>. Il est probable que le terme de « rechoite » renvoie plus à une forme de bâtiment, peut-être à rapprocher d'un hangar bâti en planches comme il s'en trouve contre le Cellier de Clairvaux à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle d'après une photographie d'Abel Forey<sup>1666</sup>, qu'à une fonction<sup>1667</sup>.

Enfin, le terrier de l'évêque de Langres à Châtillon fait état d'un « jardin et greniers » et de « greniers » isolés dans la rue des Crays à Châtillon en 1334<sup>1668</sup>. Il ne paraît pas invraisemblable d'imaginer des structures sur poteaux de bois surélevées contre les animaux et l'humidité telles que celles mises en lumière par les fouilles archéologiques<sup>1669</sup>.

---

39, 2009, p. 121-160). La « petite loige de pierre couverte de lave » tenue à cens au Chastel de Salives en 1450 est un contre-exemple (ADCO B1325).

1664 Des « loiges » sont citées à Châtillon dès 1258 (ADCO G97), d'autres figurent parmi les dépendances d'une grange à Châtillon en 1430 (ADCO G100) et d'autres encore se placent devant la halle de Noyers en 1484 (ADCO B1271).

1665 Citons une « rechoite couverte de loiche » dans un mex rue du Moustier à Vitteaux en 1473 (ADCO E729), une rechoite de bois à Dijon vers 1495 (ADCO 12H34) ainsi que d'autres occurrences à Tannay en 1459 (ADCO B11385) et Chenôve en 1544 (ADCO G918).

1666 ADCO, sous série 11 Fi.

1667 Leur usage semble assez polyvalent, mais toujours limité par la forme de la construction : abris, refuge, resserre, petit espace de stockage, petit entrepôt commerçant, les possibilités sont multiples. L'appellation « rechoite » peut faire penser à un usage de petit entrepôt du fruit des récoltes. Il est question d'« estables qui font rechoite » contre le mur d'une salle de maison en 1422 à Dijon (ADCO B11334 fol. 71r.) et d'un « petit maisonnement en façon d'une petite rechoite » à Dijon en 1465 (AM Dijon K165).

1668 ADCO B988.

1669 Exemple au site des Epenottes à Varois-et-Chaignot, datés des X<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles (CARD Christophe, *Varois-et-Chaignot Les Epenottes*, rapport de fouilles archéologiques, Dijon, Inrap, 2004, 255 p).



## **Chapitre six.**

# **Forme générale de la demeure : représentativité des modes de constructions et approche des volumes**

---

Il a été rappelé en introduction que la demeure médiévale est analysée à partir d'un corpus de structures conservées en élévation ou au moins connues par la documentation figurée, mais également à partir de données ciblées issues des archives des XII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles. En questionnant la représentativité des structures reconnues par ces moyens au prisme des modes de construction utilisés, nous nous tournons utilement vers d'autres ressources. Citons pour exemple des ressources sollicitées les rapports de fouilles archéologiques révélant des structures domestiques. Ils font état de témoignages matériels essentiels pour mieux cerner le champ des possibles, en particulier sur les matériaux sollicités.

## **A. Le choix des matériaux : maisons de pierre ou maisons de bois ?**

### **A.1. Une prédominance pour le bois au Moyen Âge classique**

Les données archéologiques sont quasiment les seules qui nous permettent de connaître les modes de construction des demeures bourguignonnes avant le XIII<sup>e</sup> siècle.

Prenons le cas du site fouillé par l'Inrap en 2004 sur le territoire de Saint-Apollinaire, près de Dijon<sup>1670</sup>. Cinq bâtiments mis au jour correspondent à une occupation des X<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles<sup>1671</sup> qui

---

1670 CARD Christophe, *Varois-et-Chaignot Les Epenottes*, rapport de fouilles archéologiques, Dijon, Inrap, 2004, 255 p.

1671 La chronologie proposée se base essentiellement sur l'étude du mobilier archéologique.

supplante une occupation mérovingienne. Ces constructions sont reconnues à la fouille par des structures en creux : les trous de poteaux. Ils signalent une architecture à poteaux plantés, soutenant à la fois les parois en clayonnage et la charpente. Nous retrouvons le même type de constructions dès les VI<sup>e</sup>-VIII<sup>e</sup> siècles sur le site à mi-distance entre les villages de Rouvres et Marliens, fouillé par l'Inrap en plusieurs campagnes<sup>1672</sup>. Les bâtiments sont de grande taille, à plan complexe à galerie, permettant d'accueillir aussi bien les hommes que le bétail par la partition de l'espace en plusieurs nefs. Ces grandes maisons-étables ou maisons-mixtes sont bien adaptées au mode d'exploitation agro-pastoral. Le nombre, la densité et l'orientation régulière des structures indiquent que la communauté a planifié l'organisation spatiale de ce site, ce qui amène les archéologues à le considérer comme un village<sup>1673</sup>.

Un autre type de construction prend place en Bourgogne dans les sites ruraux et urbains fouillés : le bâtiment excavé<sup>1674</sup>. Reconnu sur les sites mérovingiens, la construction domestique excavée prend une forme subcirculaire aux X<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles<sup>1675</sup>. De dimensions restreintes, ce type de construction à poteaux d'angle ou poteaux axiaux constituerait une annexe de l'habitat<sup>1676</sup>. D'autres types de constructions faisant un usage exclusif ou quasi-exclusif des matériaux périssables sont attestés au nord de la France, mais demeurent inconnus sur le territoire bourguignon<sup>1677</sup>.

La construction à poteaux plantés est en règle générale relativement fragile. La dégradation de la partie inférieure des poteaux induite par l'humidité nécessite des réparations fréquentes voire

---

1672 SAINT-JEAN-VITUS Benjamin, « Habitat et processus d'agglomération en Bourgogne au cours du Moyen-Âge (V<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup>) : l'apport des travaux archéologiques des années 1995-2005, contribution au bilan scientifique régional », dans *Revue Archéologique de l'Est*, T. 61, Dijon, Société archéologique de l'Est, 2012, p. 270.

1673 CHOPELAIN Patrick, « De la villa au village (VI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles) : le processus d'agglomération des habitats du haut Moyen Âge dans la région dijonnaise d'après les données récentes », dans PASSARD F., GIZARD S., URLACHER J.-P., RICHARD A. (éd.), *Burgondes, Alamans, Francs et Romains dans l'est de la France, le sud-ouest de l'Allemagne et la Suisse. Actes des XX<sup>e</sup> journées internationales d'archéologie mérovingienne, Besançon, 20-22 octobre 2000*, Besançon, Presses Universitaires Franc-comtoises, 2003, p. 275-285.

La pratique de fouilles sur des secteurs souvent limités ne permet quelquefois pas d'être assuré du statut de l'agglomération.

1674 Communément appelé fond de cabane. Le caractère excavé correspond à la recherche d'une isolation thermique.

1675 CHOPELAIN Patrick, « Le fond de cabane : permanence et mutation d'une structure annexe de l'habitat d'après les données archéologiques récentes (Dijonnais) », dans *Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or*, T. 39 (2000-2001), Dijon, Académie des sciences, arts et belles lettres, 2004, p. 40.

1676 Isabelle Cattedu considère la cabane excavée peut s'agir selon les cas d'annexe de stockage, d'abris pour les jeunes animaux, voire d'atelier artisanal ou d'habitat temporaire (CATTEDU Isabelle, « Construire et habiter le bois au Moyen Âge », dans MAURICE B., LAMBERT G. (dir.), *Les veines du temps, Lectures de bois en Bourgogne*. Catalogue de l'exposition du Musée Rolin d'Autun, 1992, p. 231).

1677 C'est le cas des constructions à parois en poutres horizontales ou verticales, en planches, ou en mottes de gazon.

une reconstruction totale au moins tous les 30 à 50 ans<sup>1678</sup>. De fait, ces bâtiments sont facilement remplaçables, voire déplaçables. Cela explique en partie la grande mouvance des sites bâtis avant le XII<sup>e</sup> siècle mise en évidence par Edith Peytremann<sup>1679</sup>.

Afin d'éviter que le bois pourrisse trop vite et afin de permettre des reprises en sous-oeuvre, la pierre est quelquefois sollicitée pour conforter les fondations ou constituer des solins destinés à supporter des sablières basses, appelées « seules »<sup>1680</sup>. Ce type de constructions sur solins, relativement rare dans les sites de plaine mérovingiens et carolingiens<sup>1681</sup>, est récurrent à partir des XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles<sup>1682</sup>. Il s'accompagne d'une meilleure maîtrise des techniques de constructions aboutissant à la création de véritables ossatures à pan de bois avec contreventements, qui pourront pour certaines rester debout plusieurs siècles.

Ces présentes données sont tirées d'un contexte bien particulier : la fouille archéologique préventive. En conséquence, les parcelles concernées relèvent d'emplacements redynamisés au cours de ces dernières années. En cœur d'îlots urbains ou au milieu de terrains libres de constructions en campagne, ce sont des lieux où s'installent de nouvelles infrastructures (carrières, routes, zones bâties périurbaines). De fait, ces constructions sont rattachées à des sites délaissés<sup>1683</sup>, correspondant à l'habitat rural intercalaire largement abandonné avant le XIII<sup>e</sup> siècle à cause du phénomène d'« emparoisement », mais également à des terrains en cœur des îlots urbains en cours de formation où se placent durablement les espaces libres (cours, jardins)<sup>1684</sup>. Ce sont aussi pour la plupart des sites en zones de plaines et en fonds de vallée où il y a peu de roches<sup>1685</sup>. À ce titre, elles ne sont pas forcément représentatives, tant pour les modes de constructions que sur les modes

---

1678 CHOPELAIN Patrick, *Saint-Martin-du-Mont, Cestres, La Vie aux Maires : la fouille de la demeure d'un notable rural du bas Moyen Âge*, rapport de fouille, Dijon, INRAP, 2016, p. 221.

1679 Elle identifie à l'échelle de la France du nord aux IX<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècles de très nombreuses désertions et créations de sites et à la période suivante aux XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles de nombreuses désertions pour peu de créations.

1680 Les moellons sont certainement issus de ramassages et non tirés de carrières.

1681 Un bâtiment sur solins de pierres à Mercurey (Saône-et-Loire) est daté entre le Ve et le milieu du VI<sup>e</sup> siècle (PEYTREMANN Edith, *Archéologie de l'habitat rural dans le nord de la France du IV<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle*, Saint-Germain-en-Laye, Association française d'archéologie mérovingienne, 2003, p. 123).

1682 CHOPELAIN Patrick, *Saint-Martin-du-Mont, Cestres, La Vie aux Maires : la fouille de la demeure d'un notable rural du bas Moyen Âge*, rapport de fouille, Dijon, INRAP, 2016, p. 220.

1683 C'est ce que Patrick Chopelain nomme « l'archéologie de l'échec » (CHOPELAIN Patrick, « Rouvres-Marliens (Côte-d'Or), village mérovingien », *BUCEMA n°9, 2005*, en ligne (<http://journals.openedition.org/cem/695>)).

1684 Quelques opérations comme le diagnostic archéologique rue Danton à Dijon mené par Stéphane Alix font exceptions.

1685 SAINT-JEAN-VITUS Benjamin, « Habitat et processus d'agglomération en Bourgogne au cours du Moyen-Âge (V<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> s.) : l'apport des travaux archéologiques des années 1995-2005, contribution au bilan scientifique régional », dans *Revue Archéologique de l'Est, T. 61*, Dijon, Société archéologique de l'Est, 2012, p. 268.

d'organisation de l'espace, des constructions précédant les villages ayant perduré jusqu'à aujourd'hui (ou au moins plusieurs siècles)<sup>1686</sup>, et des constructions urbaines situées en front de rue au moment où se fixe durablement le réseau viaire. Nous pouvons en conséquence supposer que les sites d'habitats pluri-centenaires – les actuels villages - où la pierre est directement accessible présentent plus systématiquement et peut-être plus anciennement des constructions sur solins de pierre, voire entièrement en pierres, que les sites fouillés. Hélas, sans pratique de la fouille<sup>1687</sup>, il s'avère difficile d'identifier l'éventuelle – et surprenante – conservation de ces solins à la base de constructions postérieures.

## A.2. La pierre sur place ou à peu de distance aux XII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles

Les sites directement implantés sur le socle rocheux sont les premiers à retrouver un usage complet de la pierre, probablement de manière progressive à partir de l'époque carolingienne et de manière généralisée après le XI<sup>e</sup> siècle au moins<sup>1688</sup>. L'habitat probablement aristocratique mis en évidence à Saint-Romain se caractérise par des élévations de pierre au XI<sup>e</sup> siècle. Il en est de même pour un site d'habitat de type borde mis au jour dans les bois de Pasques (XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles<sup>1689</sup>).

### A.2.a. Des constructions en pierre massives au village de Dracy

Nous nous attarderons plus volontiers sur le cas du site de Dracy<sup>1690</sup>. Six campagnes de fouilles menées à partir de 1965 mettent en évidence l'existence d'un petit village composé de deux rues parallèles bordées par au moins 23 habitations<sup>1691</sup>. L'ensemble prend place sur des éboulis

---

1686 Les archéologues rappellent régulièrement l'enjeu scientifique de la prescription d'opération archéologique en cœur de villages (Collectif, « L'archéologie en contexte villageois, un enjeu pour la compréhension de la dynamique des habitats médiévaux », dans *Les Nouvelles de l'Archéologie T. 116 (juin 2009)*, p. 51-59).

1687 SAINT-JEAN-VITUS Benjamin, *Dijon, Place de la République : sous la fontaine un habitat des XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles au faubourg Saint-Nicolas*, Rapport d'opération archéologique, Dijon, Inrap, 2012.

1688 SAINT-JEAN-VITUS Benjamin, « Habitat et processus d'agglomération en Bourgogne au cours du Moyen-Age (V<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> s.) : l'apport des travaux archéologiques des années 1995-2005, contribution au bilan scientifique régional », dans *Revue Archéologique de l'Est, T. 61*, Dijon, Société archéologique de l'Est, 2012, p. 275. De manière exceptionnelle, une fouille archéologique dirigée par David Billoin en 2014 a révélé des structures d'habitat groupé en pierre d'époque mérovingienne ou carolingienne à Pratz (Jura).

1689 BECK Patrice, « Pasques et Saint Martin du Mont (Côte d'Or). Les habitats désertés des forêts du Haut Val-Suzon et leur environnement », dans *Archéologie médiévale*, 47 | 2017, p. 179.

1690 Commune de Baubigny, dans l'arrière Côte beaunoise.

1691 BUCAILLE R., PESEZ J.-M., « L'habitat paysan en Bourgogne viticole du XIV<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle, approche anthropologique », dans *Archeologie Médiévale T. 7 (1980)*, p. 73.

rocheux au pied d'une falaise calcaire. Ces maisons, qui comprennent pour la plupart deux pièces et quelquefois un étage sous comble, s'installent en partie directement sur la roche (**fig. 74**). Les phases de constructions sont réparties du XIII<sup>e</sup> siècle au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>1692</sup>. Les moellons calcaires, peu travaillés et directement tirés du substrat rocheux local, forment l'ensemble des maçonneries, y compris les encadrements des ouvertures et angles de bâtiments. Les murs n'emploient pas de mortier de chaux mais un liant d'argile jaune, et soutiennent une couverture en lave, ce qui justifie doublement leur épaisseur importante<sup>1693</sup>. Du reste, un certain nombre de murs est installé sans fondations. La couverture en laves implique le transport de ces pierres plates depuis les lavières mais aussi la mise en place de solides charpentes<sup>1694</sup>.

L'usage de la pierre pour ce site permet d'offrir en principe une durée de vie plus importante aux constructions que les habitations à structures sur poteaux de bois, mais aussi de meilleures garanties en termes de protection contre les éléments naturels et les risques d'incendies<sup>1695</sup>. Cette durabilité est cependant toute relative dans le cas de Dracy. Comme l'indique le titre du programme de recherche, nous avons encore affaire à un contexte particulier : celui de l'habitat d'un site déserté. Un recensement de population dressé en 1285 indique pour « Droichier » 15 feux<sup>1696</sup>. La densification du bâti et les reprises de constructions sont l'expression logique de la progression positive de la démographie mise à mal au XIV<sup>e</sup> siècle par les effets conjugués des faits d'armes, de la famine et de la peste. Après environ un siècle et demi d'occupation, le site de Dracy, qui n'a jamais été qu'un petit village, est abandonné entre 1400 et 1420<sup>1697</sup>, à l'instar de nombreux sites plus petits<sup>1698</sup>. Il y a fort à parier que le site d'implantation n'était pas aussi favorable que les villages

---

1692 BUCAILLE R., PESEZ J.-M., « L'habitat paysan en Bourgogne viticole du XIV<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle, approche anthropologique », dans *Archeologie Médiévale* T. 7 (1980), p. 73. La datation se base sur l'étude du mobilier archéologique abondant.

Les travaux d'aménagement de la terrasse inférieure après le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle ont permis l'installation des édifices en pierre. Ces derniers remplacent-ils des constructions plus anciennes en matériaux périssables, qui n'auraient pas été identifiées par la fouille ? La question se pose car le site admet un fond de cabane laténien et un cimetière mérovingien du VII<sup>e</sup> siècle et il y a un peu de résidus de mobiliers du XII<sup>e</sup> siècle et du début du XIII<sup>e</sup> siècle (PESEZ Jean-Marie, *Archéologie du village et de la maison rurale au Moyen Âge : vingt études sur l'habitat paysan dans la France médiévale, études accompagnées d'une bibliographie mise à jour réunies par Jean-Michel Poisson*, Lyon, Presses univ. de Lyon, 1999, p. 393).

1693 Ils sont du reste pas tout à fait rectilignes ni verticaux.

1694 De ce fait, ces habitations sont nécessairement réalisées en partie par des spécialistes (au minimum pour la couverture).

1695 CHAPELOT Odette, « La construction rurale en Bourgogne », dans *La construction au Moyen Âge, Actes du 3<sup>e</sup> congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, 1972, p. 246.

1696 ADCO B11525, « Dîme de la monnaie ».

1697 PESEZ Jean-Marie, *Archéologie du village et de la maison rurale au Moyen Âge : vingt études sur l'habitat paysan dans la France médiévale, études accompagnées d'une bibliographie mise à jour réunies par Jean-Michel Poisson*, Lyon, Presses univ. de Lyon, 1999, p. 399.

1698 Exemple de la Grange du Mont à Mont-Saint-Jean et des Bordes Gaudot de Saint-Martin du Mont, fouillés.

proches toujours occupés, considérant l'importance des crises subies<sup>1699</sup>. Notons que les mentions de maisons qui subsistent dans les textes du XV<sup>e</sup> siècle rendent compte de la lenteur du processus de la ruine architecturale pour ces massives constructions de pierre. Le terrier de Saint-Romain de 1420 mentionne encore pour le site de Dracy trois maisons, en plus des meix et ouches<sup>1700</sup>. Ces bâtiments, s'ils ont encore une quelconque utilité, ne sont plus utilisés comme logement principal à cette date : tous les propriétaires résident en effet dans les villages proches<sup>1701</sup>. Quarante années plus tard, il y a toujours une maison debout, éventuellement encore utilisée. Les deux « plastres » mentionnés correspondent certainement aux ruines des deux autres maisons, toujours identifiables<sup>1702</sup>.

Les fondations limitées, l'utilisation de pierres locales uniquement sous forme de moellons et l'emploi de la terre comme liant constitueraient pour Jean-Marie Pesez une constante pour les constructions de villages fondés sur des sites pierreux au XIII<sup>e</sup> siècle<sup>1703</sup>. L'opération archéologique menée à Dracy met en évidence un habitat rural, destiné à être occupé par des serfs<sup>1704</sup>. De nombreux sites de hauteur bénéficiant d'une ressource en pierre à bâtir sur place peuvent partager ces modes constructifs, qui nécessitent certains outils spécifiques, au moins à contexte socio-économique comparable<sup>1705</sup>. Le sondage archéologique dans la rue Renaudot à Semur a révélé une maçonnerie médiévale bâtie sans liant de chaux et des fragments de torchis<sup>1706</sup>. La construction de pierre demande par ailleurs un certain niveau technique, et une durée de construction plus conséquente. Aussi, le recours de la construction de pierre, investissement important à l'échelle de la

---

1699 ABRAMOWICZ A., CHAPELOT J., NADOLCKI A., PESEZ J.-M., POKLEWSKI T., « Le village bourguignon de Dracy », dans *Archéologie du village déserté, Cahiers des Annales n°27 (1970)*, Paris, p. 100. En revanche, rien ne prouve que les modes constructifs mis en pratique sont intrinsèquement défavorables à la survie de l'habitat.

1700 ADCO B315.

1701 ABRAMOWICZ A., CHAPELOT J., NADOLCKI A., PESEZ J.-M., POKLEWSKI T., « Le village bourguignon de Dracy », dans *Archéologie du village déserté, Cahiers des Annales n°27 (1970)*, Paris, p. 98.

1702 ADCO B316.

1703 PESEZ Jean-Marie, *Archéologie du village et de la maison rurale au Moyen Âge : vingt études sur l'habitat paysan dans la France médiévale, études accompagnées d'une bibliographie mise à jour réunies par Jean-Michel Poisson*, Lyon, Presses univ. de Lyon, 1999, p. 438. Cela est rendu possible en Bourgogne par la bonne qualité des pierres.

1704 Les serches de feux de Dracy pour 1393 font état de trois feux serfs et un feu franc (ABRAMOWICZ A., CHAPELOT J., NADOLCKI A., PESEZ J.-M., POKLEWSKI T., « Le village bourguignon de Dracy », dans *Archéologie du village déserté, Cahiers des Annales n°27 (1970)*, Paris, p. 98).

1705 Exemple d'une demeure à Saint-Martin-du-Mont et de caves des XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles à Fleurey-sur-Ouche pour une chronologie des XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles (CHOPELAIN Patrick, *Saint-Martin-du-Mont, Cestres, La Vie aux Maires : la fouille de la demeure d'un notable rural du bas Moyen Âge*, rapport de fouille, Dijon, INRAP, 2016, 293 p) et PERTUISOT Gaëlle, *Bourgogne-Franche-Comté, Côte-d'Or, Fleurey-sur-Ouche, Lotissement des Charmilles 32 rue de l'Aule, Des moines clunisiens aux parlementaires dijonnais : histoire d'une parcelle sous influence*, rapport de fouille archéologique, Inrap, 2019, 326 p. 101).

1706 VISCUSI Valérie, *Bourgogne-Franche-Comté, Côte-d'Or, Semur-en-Auxois, place Renaudot : Sondages à l'emplacement d'un îlot démoli au centre de la ville ancienne*, rapport de diagnostic archéologique, Inrap, 2018, p. 89.

famille paysanne, est concomitant de la fixation pérenne de l'habitat engagée entre les Xe et XII<sup>e</sup> siècles<sup>1707</sup>. Il est plausible d'estimer que cela concorde avec une rareté croissante du bois d'œuvre et avec une amélioration des conditions de vie et de travail des paysans<sup>1708</sup>.

*A.2.b. Evolutions de la technicité*

La technique de la construction de pierre connaît des améliorations. Deux caractères sont à considérer : l'utilisation du mortier de chaux et le recours à la pierre de taille pour certaines structures comme les encadrements de baies. L'usage du liant à la chaux semble plutôt courant sur les sites de hauteur aménagés sur le socle calcaire qui bénéficient d'une fondation par le pouvoir seigneurial<sup>1709</sup>. Il est attesté sur le réduit fortifié de hauteur du bois du fourneau à Grosbois-en-Montagne vers le XII<sup>e</sup>-début du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>1710</sup>. Les archéologues en ont également reconnu pour la construction d'une partie des fermes isolées (nommées les bordes) du XIV<sup>e</sup> siècle du Haut Val Suzon, dépendant du domaine de Saint-Seine-l'Abbaye<sup>1711</sup>. Cependant, l'habitat du XIV<sup>e</sup> siècle ou du début du XV<sup>e</sup> siècle reconnu dans le faubourg Saint-Nicolas de Dijon comprend encore des murs de pierre d'épaisseur restreinte (40 à 50 cm) avec la maçonnerie liée à l'argile jaune (**fig. 75**)<sup>1712</sup>.

Coûteuse en matériaux et en main d'œuvre spécialisée, la pierre de taille est acheminée en priorité sur les chantiers de constructions monumentales surtout à partir des XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles. Cela résulte de l'ouverture ou de la réouverture de nombreuses carrières. Les possibilités techniques adéquates peuvent être garanties par la mise à disposition pour le compte du seigneur d'équipes

---

1707 PESEZ Jean-Marie, *Archéologie du village et de la maison rurale au Moyen Âge : vingt études sur l'habitat paysan dans la France médiévale, études accompagnées d'une bibliographie mise à jour réunies par Jean-Michel Poisson*, Lyon, Presses univ. de Lyon, 1999, p. 72.

1708 CHAPELOT Odette, « La construction rurale en Bourgogne », dans *La construction au Moyen Age, Actes du 3<sup>e</sup> congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, 1972, p. 247.

1709 Les fouilles du site de Rougiers dans le Var l'on démontré assez tôt.

1710 FALLAY Jean dir., *Le site du Bois du Fourneau, Grosbois-en-Montagne (Côte-d'Or) : Une occupation fortifiée des XII<sup>e</sup>- XIII<sup>e</sup> siècles, Dijon, rapport de sondage archéologique*, SIFCO, 2016, 137 p.

1711 BECK Patrice, FAUCHER Frank, MAIGROT Jean-Louis, *Élevage et forêt sur la montagne Dijonnaise à la fin du Moyen-Age : deux établissements forestiers d'éleveurs en terre de Saint-Seine : Saint-Martin-du-Mont (Côte-d'Or)*, Europe Médiévale 11, Paris, Éditions Mergoïl, 2018, 264 p.

D'ailleurs le four à chaux de la Borde Gaudot a même fait l'objet d'une fouille.

Ce site démontre aussi la recherche de matériaux exogènes pour des besoins spécifiques : le calcaire de Comblanchien est utilisé pour la base des structures et les chaînages d'angle (FOUCHER Marion, *La pierre et les hommes en Bourgogne : archéologie et histoire d'une ressource en œuvre du Moyen-Age à l'époque moderne, thèse de doctorat en archéologie sous la direction de Jean-Pierre Garcia*, Dijon, Université de Bourgogne, 2014, p. 485).

1712 SAINT-JEAN-VITUS Benjamin, *Dijon, Place de la République : sous la fontaine un habitat des XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles au faubourg Saint-Nicolas*, Dijon, Inrap, 2012, p. 66.

spécialisées. De ce fait, certains établissements seigneuriaux en bénéficient<sup>1713</sup>. Pour le cas de Dracy, l'absence de monument (seul un four est mentionné) a limité le champ des possibles dans ce domaine, y compris semble-t-il pour le logis correspondant au foyer « franc » mentionné en 1397. Notons que quelques maisons et de nombreuses constructions annexes (granges, remises) de propriétés villageoises sont encore bâties sans pierres de taille et sans chaux encore jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle au moins<sup>1714</sup>, faute de moyens mais aussi probablement faute de besoins<sup>1715</sup>.

La durée et la multiplication de grands chantiers de construction sur certains sites permettent assurément la facilité de mises en pratique de ces techniques pour les constructions secondaires : l'habitat<sup>1716</sup>. En contexte d'habitat groupé, les demeures aristocratiques, fortifiées ou non, en profitent dès la fin du XII<sup>e</sup> siècle<sup>1717</sup>. Les autres demeures sont concernées par ce type de mise en œuvre de manière progressive, en fonction des possibilités contextuelles.

Prenons en exemple le site de Flavigny-sur-Ozerain afin d'appréhender le contexte de mise en pratique de telles techniques. Ce village conserve l'un des bâtiments avec les élévations en pierre les plus anciennes conservées en Côte-d'Or. En effet, la crypte de l'église abbatiale du monastère Saint-Pierre présente des parties du IX<sup>e</sup> siècle. Plusieurs demeures à façades en pierre sont situées chronologiquement dans la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>1718</sup>, à une époque de renouvellement de la parure monumentale du site<sup>1719</sup>. Les modes de constructions sont d'ailleurs communs avec l'architecture monumentale : la pierre directement tirée sur place<sup>1720</sup> ou transportée depuis des carrières proches est travaillée pour former des moellons de petit ou moyen appareils mais aussi des pierres dressées de moyen appareil.

---

1713 C'est le cas de la grange du Mont à Mont-Saint-Jean dès la fin du XIII<sup>e</sup> siècle (BECK Patrice, *Une ferme seigneuriale en Auxois au XIV<sup>e</sup> siècle*, dans MSHAB T. 69, Beaune, 1988, p. 95. En revanche ici le mortier de chaux n'est pas employé).

1714 Observations ponctuelles menées sur le territoire de l'Auxois et du Morvan (DROUILLET Jean, *Folklore du Nivernais et du Morvan, tome II La maison et la vie domestique, la cuisine traditionnelle, la vie paysanne, folklore, juridique et social, les métiers*, La Charité-sur-Loire, Éditions Bernardat, 1961, p. 27). Un constat identique vaut pour les Pays de la Loire (LE BOEUF François, « Les enjeux d'une approche chronologique de la maison paysanne dans les Pays de la Loire », *In Situ n°9*, 2008, mis en ligne le 18 avril 2012, consulté le 30 septembre 2016).

1715 PESEZ Jean-Marie, *Archéologie du village et de la maison rurale au Moyen Âge : vingt études sur l'habitat paysan dans la France médiévale, études accompagnées d'une bibliographie mise à jour réunies par Jean-Michel Poisson*, Lyon, Presses univ. de Lyon, 1999, p. 72.

1716 A cet effet, la présence de fours à chaux et d'un atelier de tailleurs de pierre semble être mise à profit bien au-delà des chantiers des grandes constructions.

1717 Le XII<sup>e</sup> siècle semble marquer globalement une rupture en ce qui concerne les techniques de construction et la topographie de l'habitat (PEYTREMANN Edith, *Archéologie de l'habitat rural dans le nord de la France du IV<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle*, Saint-Germain-en-Laye, Association française d'archéologie mérovingienne, 2003, p. 15).

1718 Certains relèvent même probablement du XII<sup>e</sup> siècle rue de l'Église, rue de la Poterne et rue du Bassin.

1719 L'église abbatiale Saint-Pierre et l'église paroissiale Saint-Genest sont partiellement reconstruites à ce moment.

1720 Comme à Dracy, la ressource locale en pierre est abondante : l'agglomération s'installe directement sur un éperon rocheux déjà occupé dès l'Antiquité.

La façade d'une demeure rue du Four [21271-5] arbore la pierre de taille en parement sur rue dès cette époque. À défaut, seules les pierres constituant les angles extérieurs des murs et les encadrements des structures présentent une forme régulière et certaines faces dressées. Les murs sont montés au mortier de chaux sur plus d'un niveau, et certains bâtiments présentent de grandes dimensions<sup>1721</sup>. L'investigation systématique des propriétés *intra-muros* de Flavigny permet d'observer une stratigraphie complexe (autrement dit un grand nombre de reprises architecturales) engendrée par des reconstructions multiples à la fin du Moyen Âge et à l'époque moderne sur des structures maçonnées plus anciennes, éventuellement des solins<sup>1722</sup>. Ce résultat, corrélé avec le grand nombre de structures conservées antérieures au XVI<sup>e</sup> siècle et avec l'important bruit de fond constitué par les réemplois d'éléments de constructions anciennes, prouve que la construction maçonnée en pierre est généralisée à Flavigny, au minimum pour les niveaux inférieurs des bâtiments d'habitation en front de rue au XV<sup>e</sup> siècle au plus tard.

Le schéma constructif présenté pour Flavigny se transpose à quelques autres sites disposant de bonnes ressources en pierre. Les possibilités techniques et économiques permettent la construction d'une demeure semblable à celles de Cluny<sup>1723</sup> dans le bourg de Moutiers-Saint-Jean vers le milieu du XII<sup>e</sup> siècle [21446-5]. Cet édifice assez vaste comporte un niveau d'étage. Les sites de Chanceaux et surtout Rougemont présentent un nombre important de vestiges<sup>1724</sup> de grands logis antérieurs au XV<sup>e</sup> siècle (**fig. 76**). Tout comme à Moutiers-Saint-Jean, ce sont les longs chantiers de construction concernant les bâtiments monastiques qui ont favorisés le développement de l'architecture domestique de qualité dans ces bourgs.

Le même type de constructions de pierre, avec ou sans parement principal en pierres de taille est reconnu avant le XV<sup>e</sup> siècle dans des villes et des bourgs (notamment les bourgs castraux<sup>1725</sup>) pour lesquelles les carrières d'exploitation de la pierre se situent à des distances raisonnables<sup>1726</sup>. D'ailleurs, le calcaire n'est à ce titre pas le seul type de pierre exploité<sup>1727</sup>. Des

---

1721 Exemple de la maison dite des Baillis, rue de la Porte du Val [21271-105].

1722 En revanche, les grandes demeures flavigniennes des XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles semblent totalement faire disparaître de probables constructions antérieures, à l'exemple pour la maison des Baillis [21271-105].

1723 Cluny, où une élévation en pierre d'une demeure du XI<sup>e</sup> siècle a été mis en évidence, regroupe un nombre conséquent de demeures du XII<sup>e</sup> siècle.

1724 Cette caractéristique fait dire à Saint-Julien de Baleure que les bâtiments de Chanceaux « ont trop plus de bonne apparence que n'ont ceux des autres villages » (COURTEPEE Claude, *Description historique et topographique du duché de Bourgogne T. IV*, Dijon, Causse, 1779, p. 216).

1725 A l'instar de Flavigny mais de manière moins prononcée, la pierre est tirée directement sur l'emplacement du terrain à bâtir, constituant de ce fait le niveau de cave, dans plusieurs demeures des bourgs castraux de Mont-Saint-Jean, Châteauneuf et Fontaine-lès-Dijon.

1726 Quelques kilomètres au maximum.

édifices semblables étaient érigés en grand nombre en ville, ce que le nombre de vestiges ne permet pas d'apprécier pleinement. En effet, les villes de Dijon et Beaune conservent chacune moins d'une quinzaine de demeures en pierre assurément antérieures au XV<sup>e</sup> siècle contre 26 constructions pour le cas flavignien<sup>1728</sup>. Notons aussi que ce type de construction se rencontre çà-et-là pour les demeures prestigieuses dans quelques agglomérations plus modestes (exemples de Montoillot, Magny-Lambert), toujours dans la période considérée<sup>1729</sup>.

*A.2.c. Les maisons de pierre dans les textes*

La demeure de pierre (*domus lapideam*) est indiquée dans les textes avant 1300. Déjà en 1190, la maison de Beaune donnée par Jean, seigneur de Pommard, aux religieux de l'abbaye de la Buissière est construite avec ce matériau<sup>1730</sup>. À Dijon, c'est le cartulaire de l'abbaye de Saint-Etienne qui offre la première attestation connue pour une maison appartenant à un chanoine devant l'église Saint-Michel vers 1178-1198<sup>1731</sup>. Les chartes de deux grands établissements religieux dijonnais : l'abbaye Saint-Bénigne<sup>1732</sup> et l'abbaye Saint-Etienne font état de plusieurs maisons de pierre tout au long du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>1733</sup>. Dans plusieurs cas, il est avéré qu'elles sont possédées par des nobles<sup>1734</sup>.

Préciser l'usage de la pierre dans la construction tend à ajouter de la valeur foncière au bâtiment considéré comme gage de solidité, sous-entendant que le recours à la pierre pour l'essentiel du gros oeuvre ne constitue alors pas la norme<sup>1735</sup>. Seules cinq maisons de pierre sont indiquées parmi les 191 maisons que mentionne le terrier de Nuits-Saint-Georges de 1460, mais il s'agit

---

1727 Notons l'usage des grès et granite à Arnay-le-Duc.

1728 L'hôtel Aubriot [21231-32] à Dijon, érigé dans la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, s'installe même sur un édifice antérieur (reconnu dans l'angle sud-est de la cave) déjà à élévations maçonnées (SAPIN Christian (dir.), *Dijon 40 rue des Forges, rapport des fouilles de septembre 1985*, SMBS Rempart, 1985).

1729 Nous recensons un peu plus de 120 demeures antérieures au XV<sup>e</sup> siècle pour l'ensemble du corpus.

1730 ADCO 12H61.

1731 ADCO G125 fol. 70., cité dans VALAT G., *Chartes de l'abbaye de Saint-Etienne de Dijon : de 1155 à 1200*, Dijon, 1907, charte n° 65.

1732 Bnf, collection Bourgogne XIV (analyse d'un ancien cartulaire de Saint-Bénigne : latin 562), voir BM Dijon ms. 1969.

1733 Dans le cas de Saint-Etienne, la proportion de maisons de pierre parmi l'ensemble des mentions de maisons est de l'ordre d'une sur trois ou une sur quatre au XIII<sup>e</sup> siècle (COLLETTE E., *Chartes de l'abbaye de Saint-Etienne de Dijon : de 1200 à 1230*, Dijon, 1905 et TOUSSAINT P., *Chartes de l'abbaye de Saint-Etienne de Dijon : de 1270 à 1276*, Dijon, 1906).

1734 A l'exemple de la maison de pierre qui fut à Domini Lambert de Rouvres, « *militis* », en 1263 (BERTHOUMEAU L., *Chartes de l'abbaye de Saint-Etienne de Dijon : de 1260 à 1270*, Dijon, 1914, charte n°16).

1735 PESEZ Jean-Marie, « La construction rustique en pierre », dans ESQUIEU Yves, PESEZ Jean-Marie, *Cent maisons médiévales en France (du XII<sup>e</sup> au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle)*, Paris, CNRS, 1998, p. 63.

## Chapitre six. Forme générale de la demeure

sûrement uniquement des plus grandes maisons de pierre<sup>1736</sup>. Dans l'absolu, cette précision peut servir de distinction entre plusieurs constructions jointives ou non d'un même propriétaire, érigées dans des matériaux différents : en 1250 Eudes, seigneur de la Marche et de Chaussin, vend à l'abbaye de Saint-Etienne deux maisons au *castrum* de Dijon : une en bois (*ligneam*) et une en pierre (*lapideam*)<sup>1737</sup>.

Les mentions relevées pour le XIII<sup>e</sup> siècle correspondent à des villes et bourgs proches de sites carriers : Dijon, Beaune, Semur<sup>1738</sup>, Mirebeau-sur-Bèze<sup>1739</sup>, Nuits-Saint-Georges<sup>1740</sup>, Vergy<sup>1741</sup> et Vitteaux. Les demeures considérées sont placées aussi bien au cœur de ces sites<sup>1742</sup> que dans les faubourgs<sup>1743</sup>. Le seul village concerné, Saint-Philibert (alors nommé « *villa subtus Gevreyum* »), se situe à plus de trois kilomètres des carrières les plus proches<sup>1744</sup>.

Par la suite, les archives fournissent d'autres mentions de sites où se trouvent des maisons de pierre. Nous trouvons encore des bourgs (Flavigny<sup>1745</sup>, Vergy<sup>1746</sup>) mais surtout bien plus de villages (Gevrey<sup>1747</sup>, Saint-Philibert, Fixin<sup>1748</sup>, Couchey<sup>1749</sup> et Morey-Saint-Denis<sup>1750</sup>) dès le XIV<sup>e</sup> siècle. La maison au Singe à Dijon prend la forme d'une construction en pierre au moment de son achat par la ville en 1350<sup>1751</sup>. Il s'agit encore une fois exclusivement de lieux proches de la ressource lithique.

---

1736 BECK Patrice, *Une ville rurale à la fin du Moyen Âge : Nuits-Saint-Georges*, thèse de doctorat en archéologie médiévale, Université de Dijon, 1980, p. 232.

1737 Il délaisse aussi le chemin dépendant de la maison de pierre (BLOC G., *Chartes de l'abbaye de Saint-Etienne de Dijon : de 1250 à 1260*, Dijon, 1910, charte n°1).

1738 Une grande maison de pierre que Guy, Prévost de Semur, a fait édifier sur la place devant l'église Notre-Dame avant 1252 (Inventaire Ridet des archives de Semur-en-Auxois de 1773).

1739 ADCO G371, 1237. Les carrières de Belleneuve se situent à environ 5 km de Mirebeau-sur-Bèze.

1740 Ponce Lepotier de Nuys et sa femme donne à l'abbaye de Cîteaux deux maisons en pierre où ils résident à Nuits en 1236 (THEURIET Charles, *Histoire de Nuits-sous-Beaune*, Dijon, Damongéot, 1886, p. 291).

1741 ADCO 12H209, 1261. La maison de pierre est érigée par Hugonin et Hemer de Torey.

1742 Signalons une demeure à Vitteaux « *in foro* » donnée à l'abbaye de la Bussière 1207 (ADCO 12H215) et des maisons en pierre dans l'actuelle rue de la Fontaignotte à Semur Elles sont attenantes à la Poterne, sous le prieuré Notre-Dame à Semur en 1245 (ADCO G3301).

1743 Une maison vendue à l'abbaye de Saint-Etienne à Dijon hors les murs (BM Dijon ms. 2211, 1224), une maison rue Saint-Martin à Beaune (ADCO 12H61, 1299) et une maison à Vitteaux rue de Montchevreul (ADCO 12H215, 1258).

1744 COTTIN H., *Chartes de l'abbaye de Saint-Etienne de Dijon : de 1291 à 1300*, Dijon, 1911, charte n°57, 1296-1297. Le frère du maire de cette localité vend sa maison de pierre et d'autres biens au curé de Sainte-Marguerite.

1745 ADCO, 6H205.

1746 ADCO G3078 et G3079.

1747 ADCO B11258 fol. 18v. Et ADCO B11259 fol. 33v., 1358-1361.

1748 ADCO B11258 fol. 19r., 1357-1358.

1749 JANNIAUX G., *Chartes de l'abbaye de Saint-Etienne de Dijon : de 1377 à 1384*, Dijon, 1906, charte n°19, 1379-1380.

1750 ADCO B11259 fol. 25 r., 1358-1361.

1751 GARNIER Joseph, « Les deux premiers hôtels de ville de Dijon », dans MCACO, T. IX (1874-1877), Dijon, Lamarche, 1877, p. 1-112.

*A.2.d. Synthèse sur la question*

Les constructions en pierre ne sont pas représentatives de l'ensemble du parc bâti avant le XIII<sup>e</sup> voire le XV<sup>e</sup> siècle dans la majorité des sites. Cet usage de la pierre concerne en premier lieu le bâtiment principal, autrement dit le corps de logis, pourvu toutefois de poutres constituant au minimum les planchers et charpentes. De fait, il faut admettre un usage conséquent du bois pour les bâtiments secondaires, annexes, voire pour les niveaux d'étage du logis, mais dont la généralisation est difficile à estimer, même dans le site bien étudié qu'est Flavigny-sur-Ozerain<sup>1752</sup>. Construire en pierre est par ailleurs révélateur d'une certaine stabilité, y compris symbolique.

En nous appuyant sur le raisonnement développé jusqu'ici, nous supposons que les constructions des habitants les plus modestes sont avant tout subordonnées à la possibilité offerte par le terrain à bâtir, au moins jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle<sup>1753</sup>. Ainsi, seuls les sites directement situés sur un socle rocheux abriteraient une majorité de constructions de pierre, y compris pour les logis les plus modestes. Les sites de Dijon et Beaune ne correspondent pas à cette définition, et d'ailleurs les fouilles menées à Dijon démontrent l'usage encore conséquent du bois aux XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles comme matériau quasi exclusif de l'ossature de nombreuses constructions<sup>1754</sup>.

L'édification, au moins jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, de constructions de pierre à liant de terre argileuse ou avec des encadrements de baies en moellons calcaires en milieu rural permet d'envisager leur importance numérique à l'époque médiévale, aussi bien en contexte urbain que rural. Cependant, tout comme les bâtiments de bois sur solins de pierre, aucun bâtiment de ce type n'a été intégré dans le corpus, ce qui est une conséquence directe du manque de marqueurs chronologiques fiables. Seule une étude poussée du bâti et la pratique de fouilles peut mettre en évidence la représentativité de ces vestiges, éventuellement conservés au niveau des fondations ou en soubassement de constructions postérieures<sup>1755</sup>. Notons qu'une transition rapide de la

---

1752 Les constructions de qualité en pierre sont certainement surreprésentées car mieux conservées et adaptées aux modes de vie modernes.

1753 PESEZ Jean-Marie, « La construction rustique en pierre », dans ESQUIEU Yves, PESEZ Jean-Marie, *Cent maisons médiévales en France (du XII<sup>e</sup> au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle)*, Paris, CNRS, 1998, p. 64.

1754 Exemple des fouilles 8-10 rue du Chapeau Rouge à Dijon avec plusieurs bâtiments en bois des XII<sup>e</sup>-début du XIII<sup>e</sup> siècles autour d'une cour dont un sur solin de pierre. SAINT-JEAN-VITUS Benjamin, « Marges et périphéries d'abbayes, témoins de vie laïque au service des moines, à Dijon et Nevers aux X<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles », dans REVEYRON Nicolas, PUEL Olivia et GAILLARD Charlotte (dir.), *Architecture, décor, organisation de l'espace : les enjeux de l'archéologie médiévale*, DARA n°38, Lyon, 2013, p. 106.)

1755 La réutilisation directe de ces fragments de murs peut même dans l'absolu concerner des ruines anciennes : les structures de Dracy conservaient quelquefois plus d'un mètre d'élévation.

construction de bois, éventuellement sur solins de pierre, à la construction en pierres maçonnées avec mortier de chaux et encadrements de pierre de taille peut se concevoir, en particulier dans les sites où la pierre constitue un matériau exogène.

### A.3. La construction à pan de bois prédominante

Le bois est le matériau essentiel de la construction domestique au Moyen Âge. Nous avons précédemment évoqué l'évolution naturelle menant à solliciter un solin de pierre comme support essentiel des constructions de bois. Un hourdis est installé entre les poteaux qui prennent appuis sur la sablière basse. L'évolution des modes d'assemblage et la mise en place de poutres formant contreventement aboutissent à l'architecture en pan de bois. Les premiers exemples connus se situent en Allemagne, en Angleterre et à Tourcoing au XII<sup>e</sup> siècle. Les façades à pan de bois se généraliseraient au XIV<sup>e</sup> siècle en France<sup>1756</sup>.

#### A.3.a. Les mentions textuelles de maisons de bois

Les maisons de bois cohabitent en ville avec les maisons en pierre. Elles sont d'ailleurs en général signalées dans les textes au côté de maisons de pierres pour marquer la diversité des formes de construction au sein d'une même propriété<sup>1757</sup>. Les attestations de *domos ligneas*/maisons de bois, maisons de charpenterie ou *domum de nemore*, à l'appréciation du scribe, sont statistiquement peu nombreuses<sup>1758</sup>. Il est fort probable que dans un premier temps le matériau utilisé (pierre ou bois) se trouve indiqué pour les seules demeures de qualité (notable par leur position, leur volume ou la décoration). Ainsi, les maisons de bois et maisons « en charpenterie » indiqueraient plus

---

1756 Plusieurs édifices sont datés par dendrochronologie de cette époque, et même du XIII<sup>e</sup> siècle ou des années 1300 à Cahors, Rouen et Chartres (FOCK-CHOW-THO Cécile, Cahors : deux maisons à façades en pan de bois du XIII<sup>e</sup> siècle, *BM n°169-3*, 2011, p. 245-249 et GARRIGOU-GRANDCHAMP Pierre, « Dendrochronologie et architecture civile médiévale », *BM T. 169-2*, 2011, p. 162-163).

1757 Exemple des trois maisons de bois et de la maison de pierre en arrière cédé par Simon Lornes à l'abbaye de Clairvaux en 1234 (ADCO 13H139).

1758 La première mention est de 1229 pour plusieurs maisons « *lapideas et ligneas* » devant le four du *castrum*. (COLLETTE E., *Chartes de l'abbaye de Saint-Etienne de Dijon : de 1200 à 1230*, Dijon, 1905, BLOC G., *Chartes de l'abbaye de Saint-Etienne de Dijon : de 1250 à 1260*, Dijon, 1910., BERTHOUMEAU L., *Chartes de l'abbaye de Saint-Etienne de Dijon : de 1260 à 1270*, Dijon, 1914., TOUSSAINT P., *Chartes de l'abbaye de Saint-Etienne de Dijon : de 1270 à 1276*, Dijon, 1906., FRICAUDET J., *Chartes de l'abbaye de Saint-Etienne de Dijon : de 1321 à 1332*, Dijon, 1906., BONNEVIOT H., *Chartes de l'abbaye de Saint-Etienne de Dijon : de 1341 à 1346*, Dijon, 1911).

précisément des maisons à pan de bois. Une maison sur cellier « tam ligneam quam lapideam » (composée de bois et de pierre) derrière l'église Notre-Dame, pourrait correspondre à l'une des premières demeures à pan de bois avec murs latéraux maçonnés en 1272-1273<sup>1759</sup>.

Les mentions sont rares si l'on se détache de Dijon. Les sites de Beaune, Quetigny, Pouilly-le-Bas (hameau de Couternon), Gevrey et Brognon qui en citent avant le XV<sup>e</sup> siècle sont dans une situation topographique et géologique comparable à Dijon<sup>1760</sup>. Aux XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles, ce sont surtout des documents spécifiques, tels que les partages et demande d'autorisation de travaux qui font état des façades de bois en ville. Des baux à cens conclus dans les villages de la plaine de Saône au XV<sup>e</sup> siècle précisent que les maisons à ériger sur des meix vides doivent être « de charpenterie de bois »<sup>1761</sup>. Un texte de 1458 fait état d'une maison à ériger à Châtillon-sur-Seine tout en pan de bois avec un étage et une toiture en bâtière<sup>1762</sup>. À de rares occasions, les textes indiquent aussi que le bois est utilisé pour les dépendances de la maison<sup>1763</sup>. L'usage de solin de pierre est très courant pour ces constructions : la maison de bois à édifier à Pouilly-le-Bas (commune de Couternon) en 1393 s'appuie « sur un mur »<sup>1764</sup>.

Le recours à la documentation moderne, et aux écrits des auteurs du XIX<sup>e</sup> siècles informent utilement sur la conservation effective de constructions à pan de bois après l'époque médiévale. Les plus anciennes illustrations en présentent quasi systématiquement<sup>1765</sup>. En 1667 à Dijon presque toutes les maisons sont à colombages<sup>1766</sup>. Des rues entières ont fait l'objet de remplacement systématique des façades à pan de bois. La rue Jean-Jacques Rousseau et la partie sud de la rue du

---

1759 ADCO G258, cité dans : TOUSSAINT P., *Chartes de l'abbaye de Saint-Etienne de Dijon : de 1270 à 1276*, Dijon, 1906, charte n°32.

1760 En 1298 pour Beaune, dans la rue des Boçons (AM Beaune 34Z70), en 1346 pour Quetigny (ADCO G381), en 1357-1358 pour Brognon (ADCO B1128 fol. 20v.), en 1360 pour Gevrey (ADCO B11259 fol. 38v.) et en 1393 pour Pouilly-le-Bas (ADCO B11316 fol. 199v.).

1761 Exemples à Varanges (ADCO Cartulaire 650 fol. 34 v., 1426) et Thorey-en-Plaine (ADCO B1303, 1457), cités par HOURS Henri, *Peuplement et habitat rural en Bourgogne au Moyen Âge (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, thèse de l'École nationale des chartes, 1977. Trois rains de maison sont édifiés par des charpentiers à Saint-Jean-de-Losne en 1436 (ADCO B11370 fol. 4r.).

1762 ADCO B992, 1458.

1763 Les dépendances de la maison sont qualifiées de bois et de pierre pour une maison d'un bourgeois rue des Changes (actuelle rue des Forges) à Dijon en 1273-1275 (TOUSSAINT P., *Chartes de l'abbaye de Saint-Etienne de Dijon : de 1270 à 1276*, Dijon, 1906, charte n°45) et pour une demeure de Gevrey (*domus cum manso et pertinences tam lineam quam lapideam cum quatuor vine a retro sita et cum duabus operatis vinee*, ADCO B11221).

1764 ADCO B11316 fol. 199v.

1765 Le cas échéant, les structures disparues ont été intégrées dans notre corpus.

1766 BOTTE Agnès, *Les hôtels particuliers de Dijon au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Picard, 2015, p. 21.

Bourg en font les frais au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>1767</sup>. Il ne subsiste qu'une construction à pan de bois dans la rue des Forges, à l'angle avec la rue François Rude [21231-103]. Nous suivons assez bien les étapes de mise en valeur de cette rue par la destruction progressive des anciennes constructions suite à un incendie survenu en 1743<sup>1768</sup>. À peu près un siècle plus tard, vers 1847-1849, les façades à pan de bois de la rue du Bourg sont démolies au profit de façades de pierre<sup>1769</sup>. Il n'en reste qu'un petit nombre en particulier dans l'actuelle rue Stéphen Liegard. L'historien Gandelot relate que la plupart des maisons de Beaune étaient bâties en bois à la fin du Moyen Âge, quelquefois sur un rez-de-chaussée en pierre, et que la pierre ne se généralise véritablement qu'à partir du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>1770</sup>. Aucune structure à pan de bois en façade n'a été conservé dans les rues Carnot et Monge et dans bien d'autres rues : elles sont en grande partie abattue dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>1771</sup>. L'abbé Collon a également conscience que le nombre de constructions de ce type à Vitteaux se réduit inexorablement<sup>1772</sup>. Ces destructions correspondent aux directives du pouvoir royal ou municipal visant à lutter contre les risques d'incendie et les risques d'effondrement, mais aussi aux initiatives individuelles (voir la première partie).

#### A.3.b. *Qu'en est-il des structures pour notre fourchette chronologique d'étude ?*

Une partie du corpus (1,5 %) correspond à des constructions à façade principale en pan de bois avec encorbellement ou sur support (pilier, poteau, colonne), supposant l'existence d'un niveau d'étage au minimum<sup>1773</sup>. À défaut de conservation du pan de bois, les corbeaux signalent son existence passé<sup>1774</sup>. Pour plus de commodité, nous regroupons 197 demeures de ce type au sein d'un corpus spécifique (**fig. 77**)<sup>1775</sup>. Rajoutons à cet effectif 98 constructions de même type reléguées

---

1767 BM Dijon ms. 2838 : Datation des maisons du Vieux-Dijon d'après les autorisations de construction (XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> s.), Roger Gauchat et ms 2838 d'après série J des travaux et BM Dijon ms. 1074 : Fonds Pierre-Louis Baudot, Mémoires sur divers monuments curieux de la ville de Dijon, XVIII<sup>e</sup> s.

1768 AM Dijon J12. Voir à ce propos (GIROUX Henri, « La rue des Forges du Moyen Âge au XX<sup>e</sup> siècle », dans *Les cahiers du vieux Dijon n°5*, 1970, 46 p). La destruction s'est poursuivi jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle : les maisons à pan de bois qui occupent l'actuelle place François Rude sont abattues en 1904.

1769 BARD Joseph, *Dijon, histoire et tableau*, Auxonne, S.T. Saunié, 1849, p. 346. Cela intervient dans un contexte de destruction de nombreuses constructions à pan de bois dans la ville et les faubourgs.

1770 GANDELOT Antoine, *Histoire de la ville de Beaune et de ses antiquités*, Beaune, François Bernard, 1772, p. 86.

1771 AUBERTIN Charles, *Les rues de Beaune*, Beaune, Cretin-Pellion, 1919, p. 13. et BARD Joseph, *Beaune, histoire et tableau*, s. l., s. n., 1848, p. 19. L'« état des batimens de la ville de Beaune » de 1815 fait état d'un bien plus grand nombre de maisons ancienne en pans de bois que ce qu'il subsiste, de l'ordre d'une sur huit (AM Beaune OI).

1772 BM Dijon, ms 2784 : Mémoires historiques sur Vitteaux Tome 5, Pierre Collon, 1807-1832.

1773 Le recours aux corbeaux définissant l'encorbellement est quasi systématique.

1774 Plusieurs dizaines de ces façades ne conservent de l'état d'origine que l'encorbellement en pierre avec éventuellement le mur latéral de soutien.

1775 Dont 14 sont aujourd'hui détruites et seulement connues par la documentation.

dans le corpus secondaire (représentant moins de 8 % des entités de ce corpus)<sup>1776</sup>. Au-delà de la façade principale, d'autres structures font appel au pan de bois extérieur : les façades secondaires, tourelles d'escalier, galeries et pontets : au total 214 constructions admettent au moins une structure extérieure en pan de bois identifiée, conservée ou non<sup>1777</sup>.

Le pan de bois en saillie en façade est reconnu dans de nombreux contextes. Il représente plus de la moitié des structures identifiées à Avallon et Noyers (respectivement 13 et 31 maisons, sans compter les édifices regroupés dans le corpus secondaire). Nous nous attarderons plus tard sur les réalisations en pan de bois remarquables de Noyers : le site relève de l'influence de la construction en pan de bois de qualité de la Champagne<sup>1778</sup>.

Le nombre de façades en bois est honorable pour le cas de Dijon avec 56 occurrences<sup>1779</sup>. Seulement, rapporté au pourcentage de demeures médiévales identifiées, cela ne correspond qu'à un tiers des demeures. Les façades à pan de bois saillantes représentent entre un quart et la moitié des constructions identifiées à Châtillon-sur-Seine, Semur-en-Auxois, Montbard et Vitteaux. Seules dix de ces constructions de bois sont reconnues à Beaune<sup>1780</sup>. Aucune ne prend place dans les petites villes de Nuits-Saint-Georges et Mirebeau-sur-Bèze mais il s'en trouve dans la plupart des bourgs. Plusieurs maisons présentent le même type de façade en contexte de gros village (Gilly-les-Cîteaux, Autricourt, Annay-la-Côte) et de petit village (Melin, Courterolles, Valloux). Nous évoquerons un peu plus avant le contexte particulier d'usage du matériau bois dans la plaine de Saône en contexte rural.

---

1776 Le revêtement qui couvre certaines façades à pan de bois nous contraint à être prudent sur la chronologie plausible en l'absence d'autres structures évocatrices. Nous ne considérons pas les quelques pans de bois assurément postérieurs à 1550 même s'ils se placent au-dessus de structures maçonnées plus anciennes. Le cas se présente pour la maison d'angle place du Théâtre à Dijon.

1777 Ceci représente 18,12 % du corpus.

1778 L'aire d'influence définie par Benjamin Saint-Jean-Vitus correspond au centre et au nord de l'Yonne, où il reste un nombre significatif de constructions à pan de bois en milieu urbain (530 à Auxerre, 277 à Joigny, 146 à Sens) (SAINT-JEAN-VITUS Benjamin, « Le pan de bois en Bourgogne XV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle », dans ALIX Clément, EPAUD Frédéric (dir.), *La construction en pan de bois au Moyen-Age et à la Renaissance*, Tours, Presses universitaires François Rabelais et presses universitaires de Rennes, 2013, p. 307).

Voir l'étude des demeures à pan de bois d'Auxerre (530 dénombées, toute période confondue) : BURGUIERE-LABRUNIE Françoise, « Les maisons à pans-de-bois d'Auxerre. Inventaire sommaire et analyse des maisons d'angle de rues », dans *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre* | BUCEMA [En ligne], 7 | 2003, mis en ligne le 05 décembre 2007. URL : <http://cem.revues.org/3702>. et SAINT-JEAN-VITUS Benjamin, *Joigny : mise en place du secteur sauvegardé : étude de bâti, inventaire et analyse de la construction en pans-de-bois*, Dijon, Service régional de l'archéologie, 1998, 2 volumes, 166 p.

1779 L'effectif s'élève à environ 60-70 façades si l'on considère les édifices de la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle et du XVII<sup>e</sup> siècle (SAINT-JEAN-VITUS Benjamin, « Le pan de bois en Bourgogne XV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle », dans ALIX Clément, EPAUD Frédéric (dir.), *La construction en pan de bois au Moyen-Age et à la Renaissance*, Tours, Presses universitaires François Rabelais et presses universitaires de Rennes, 2013, p. 307).

1780 Soit 11,76 % de l'ensemble des demeures médiévales intégrées dans le corpus.

Contrairement aux constructions de pierre, aucune façade à pan de bois identifiée ne peut se rattacher avec assurance à une chronologie antérieure au XV<sup>e</sup> siècle<sup>1781</sup>. D'ailleurs, la grande majorité se place assurément après 1450. Il est probable que la forme des pans de bois du XIV<sup>e</sup> siècle n'a pas permis leur conservation au-delà de quelques siècles<sup>1782</sup>.

Toutes les façades étudiées répondent au système du pan de bois à bois court<sup>1783</sup>. Ce mode de construction a plus d'avantages que le système à bois long<sup>1784</sup> reconnu pour d'autres régions et qui a pu dans l'absolu être employé en Bourgogne avant le milieu du XV<sup>e</sup> siècle. En effet, cette forme de pan de bois permet de mettre en place un surplomb avec le principe de l'encorbellement.

Les pans de bois en saillie médiévaux que nous étudions font un grand usage de la pierre, ou à défaut de la brique<sup>1785</sup>. De fait, la présence de construction à pan de bois sur encorbellement au sein des agglomérations de type ville ou bourg bâtis sur ou auprès des éperons rocheux (exemple de Montbard, Montréal, Avallon) semble totalement justifié. À Flavigny, la façade à pan de bois recouverte d'un enduit place du Centre [21271-80] est probablement érigée au cours du XVI<sup>e</sup> siècle. Il s'agit de l'ultime façade médiévale de ce type de construction en place<sup>1786</sup> dans le bourg monastique, essentiellement caractérisé par des constructions de pierre. Quatre autres façades semblent avoir accueilli un pan de bois sur encorbellement dès l'époque médiévale à Flavigny. Si aucun texte ne fait état de façades sur rue en bois pour le bourg fortifié<sup>1787</sup>, d'autres structures bénéficient de ce matériau. Outre la halle, soutenue par des poteaux de bois dans son état du XV<sup>e</sup> siècle<sup>1788</sup>, les textes et les structures font état de galeries et de pontets en bois<sup>1789</sup>. Considérant la faible représentation (moins de 5% des structures médiévales identifiées en ce lieu) et le nombre conséquent de constructions dont la façade est en pierre y compris pour la partie supérieure aux

---

1781 Les datations dendrochronologiques menées étayent cette hypothèse (SAINT-JEAN-VITUS Benjamin, « Le pan de bois en Bourgogne XV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle », dans ALIX Clément, EPAUD Frédéric (dir.), *La construction en pan de bois au Moyen-Age et à la Renaissance*, Tours, Presses universitaires François Rabelais et presses universitaires de Rennes, 2013, p. 312).

La façade en pierre du Petit Fontenay à Montbard était jadis surmontée d'un pan de bois mais plusieurs indices (dont la présence d'un solin de pierre visible dans les combles) indiquent qu'il s'agit d'un aménagement postérieur.

1782 L'absence d'étage, la faiblesse des contreventements, l'absence d'avants-toits ou de murs latéraux sont de possibles caractères propres à ces constructions.

1783 Cette affirmation semble vrai pour l'ensemble des constructions à pan de bois de Bourgogne (SAINT-JEAN-VITUS Benjamin, « Le pan de bois en Bourgogne XV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle », dans ALIX Clément, EPAUD Frédéric (dir.), *La construction en pan de bois au Moyen-Age et à la Renaissance*, Tours, Presses universitaires François Rabelais et presses universitaires de Rennes, 2013, p. 311).

1784 Ce type de construction sollicite de très grands arbres et nécessite beaucoup d'espace pour lever les façades (LELOUP Daniel, *Maisons à colombages de France*, Douarnenez, Chasse-marée, 2007, p. 15).

1785 Pour les sites urbanisés du Val de Saône que sont Auxonne et Saint-Jean-de-Losne.

1786 Le pan de bois rue de la Sûrie, qui est aussi caché, a fait l'objet d'un remontage.

1787 Un unique texte ferait état d'une maison rebâtie en bois dans le faubourg : huit pièces de bois sont octroyées dans le but de reconstruire une « masere » en maison dans la rue de l'Aumonierit en 1458 (ADCO 6H130).

1788 ADCO 6H3, 1482.

1789 Un pontet est présent dans un acte de 1509.

XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles nous pouvons douter de la généralisation de la construction à pan de bois sur encorbellement dans ce lieu<sup>1790</sup>. Il en serait de même pour d'autres sites aménagés sur des éperons rocheux tels que Talant et Châteauneuf, ou Provins<sup>1791</sup>. Nous associons ce choix avant tout à la tradition constructive locale qui reflète une préférence nette pour la mise en œuvre des pierres calcaires plutôt qu'à un possible surcoût du bois de par sa rareté relative en ces lieux.

Les constructions à pan de bois sur encorbellement sont mises en place pour des façades sur rue avec étages. Ce dernier trait, ajouté au fait que ces constructions se rattachent essentiellement aux parcellaires assez dense, nous permet de comprendre la raison pour laquelle elles sont peu mises en œuvre dans les villages, sauf pour quelques maisons bourgeoises dont le volume se démarque dès lors des autres constructions. Nous les retrouvons en revanche dans certains faubourgs : de nombreuses façades semuroises en attestent (**fig. 78**)<sup>1792</sup>.

### *A.3.c. Synthèse sur la question*

Les maisons à pan de bois sans étage, directement issues des constructions sur solins de pierre, sont rarement observées en dehors de la plaine de Saône. Il s'agit pourtant d'un type majeur de la construction médiévale bourguignonne, au moins vers les XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles. Il est difficile de préciser à quelle époque la présence d'un étage en pan de bois avec encorbellement ou avant-solier se généralise en Bourgogne. Ce pourrait être dès les XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles en milieu urbain<sup>1793</sup>.

Les murs latéraux en pierre sont très bien représentés dans notre corpus. De fait, ce sont les garants de la stabilité de l'édifice et de sa conservation contre les incendies en particulier. Ils sont majoritairement présents pour les maisons de ville, au moins au XVI<sup>e</sup> siècle. Le choix de matériaux distincts entre le niveau d'étage d'une part, et le rez-de-chaussée et les éventuelles façades secondaires libres d'autre part nous semble facile à appréhender : la pierre remplace progressivement le bois à partir du XV<sup>e</sup> siècle, sauf au-dessus de l'encorbellement. Les similarités

---

1790 Indiquons d'ailleurs que la façade pignon de l'édifice 80 de Flavigny comprend un pan de bois sur rue sans mise en place d'encorbellement maçonné.

1791 DEFORGE Olivier, GARRIGOU-GRANDCHAMP Pierre, « Provins, maisons médiévales (XII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle), état des connaissances », Congrès archéologique de France, 2005, p. 338.

1792 L'installation de nombreuses façades à pan de bois rue du Bourg-Voisin à Semur atteste du niveau d'urbanisation de cette rue au XVI<sup>e</sup> siècle.

1793 Les plus anciens encorbellements sont datés du XIV<sup>e</sup> siècle à Rouen (SAINT-JEAN-VITUS Benjamin, SEILLER Maurice, « La construction de bois », dans ESQUIEU Yves, PESEZ Jean-Marie, *Cent maisons médiévales en France (du XI<sup>e</sup> au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle)*, Paris, CNRS, 1998, p. 79).

des façades indiquent que le pan de bois peut être considéré comme une construction modulaire. Les murs latéraux formant massifs de pierre portant l'encorbellement sont souvent communs à deux pans de bois. C'est le cas pour deux maisons en bois séparées par un mur portant cheminées qu'érige le charpentier Pierre de Villers pour le compte d'Etienne Berbisey à Dijon en 1424-1425<sup>1794</sup>. Ces massifs sont identiques et donc probablement aménagés en une fois au cours d'un lotissement pour une série de pan de bois sur deux niveaux place Notre-Dame à Semur : nous y retrouvons les mêmes dimensions et la mouluration identique des petits surplombs protégeant les poutres sablières à leur rencontre avec les supports de pierre (voir *infra*)<sup>1795</sup>.

Si la façade à pan de bois saillante constitue au tournant des XVe et XVI<sup>e</sup> siècles<sup>1796</sup> le modèle général dans la majorité des villes et bourgs, jusqu'à investir quelques sites où la construction de pierre règne en maître, elle ne remplace pas tout à fait la tradition de construction à façade de pierres pour les logis patriciens. Toutefois, le pan de bois trouve sa place dans nombre de constructions annexes de nobles propriétés. En particulier, sa capacité à former une structure échancrée et à recevoir des décors est largement mise à profit pour les galeries sur cour arrière de logis aristocratiques (exemples à l'hôtel Thomas Berbisey et à l'hôtel Chambellan)<sup>1797</sup>. L'esthétique de la Renaissance, les possibilités techniques et, d'une moindre manière, les ordonnances municipales<sup>1798</sup>, impliquent un rejet du bois en ville, y compris pour les galeries : la galerie de la maison Pétral à Beaune est bâtie en pierre dès 1540. Le dialogue de la pierre et du bois, à l'échelle d'une façade ou d'une agglomération, ne cesse jamais tout à fait, en particulier en milieu rural où il se trouve encore de belles manifestations jusqu'à un passé récent<sup>1799</sup>.

---

1794 ADCO B11332 fol. 147v.-149r. La description des travaux à réaliser est si précise qu'une restitution a été proposée par Benjamin Saint-Jean-Vitus.

1795 En revanche, les pans de bois dont l'emplacement des sablières correspond au programme initialement défini sont éventuellement bâtis en différentes étapes et/ou par différents ateliers car ils ne sont pas tout à fait du même style (cf. la partie IV).

1796 Benjamin Saint-Jean-Vitus situe d'ailleurs dans les années 1480-1550 le sommet de l'art de construire en pan de bois en Bourgogne (SAINT-JEAN-VITUS Benjamin, « Le pan de bois en Bourgogne XV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle », dans ALIX Clément, EPAUD Frédéric (dir.), *La construction en pan de bois au Moyen-Age et à la Renaissance*, Tours, Presses universitaires François Rabelais et presses universitaires de Rennes, 2013, p. 335).

1797 La façade arrière de l'hôtel de Saulx [21054-28] à Beaune est en pan de bois : elle est soutenue par des supports ce qui forme une sorte de portique.

1798 Il devient en principe obligatoire d'ériger des demeures de pierre à Beaune à partir de 1560 (AC Beaune carton 88 cote 51).

1799 Notamment dans les sites éloignés des carrières (exemple du village d'Aubaine).

#### A.4. Le triomphe de la pierre à partir du XVI<sup>e</sup> siècle

Dans la droite lignée des demeures les plus prestigieuses et profitant du perfectionnement du réseau économique d'exploitation des carrières et de transport des blocs et moellons, les principaux habitants des sites qui disposent d'un accès aux ressources lithiques souhaitent s'affranchir de la construction à pan de bois de manière de plus en plus marquée à partir des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles. L'usure de la construction en bois, les arrêtés municipaux<sup>1800</sup>, le goût pour l'esthétique Renaissance, et plus encore les incendies et la surexploitation de cette ressource incitent à investir dans l'édification de constructions entièrement maçonnées. La construction de pierre, pérenne et rassurante car solide, se démocratise doucement.

Les textes consultés (en particulier les terriers et censiers), font état de maisons de pierre là où le contexte géologique est favorable, y compris dans des villages<sup>1801</sup>. Cela corrobore la reconnaissance de demeures de pierres de la fin du Moyen Âge dans ces contextes. La grande majorité des villages du bailliage de l'Auxois et de la Montagne, à l'exception de la zone morvandelle<sup>1802</sup>, sont composés de construction qui fait un usage majoritaire de la pierre avant la guerre de Trente Ans. Les logis de pierre communs, associés suivant diverses modalités et dans une proportion difficile à estimer à des structures de bois, remplacent en particulier vers les XV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles des maisons de pierre plus modestes<sup>1803</sup> dans bien des endroits. Ainsi, les logis avec étages en pierre et encadrements moulurés sont probablement majoritaires à partir du XVI<sup>e</sup> siècle dans la petite ville de Flavigny. Notons que les annexes de l'habitat intra-muros sont de la même manière systématiquement érigés en pierre avec encadrements en pierres de taille à partir des XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles.

---

1800 Voir sur cette question la partie IV.

1801 Ormancey et Magny-les-Villers au XV<sup>e</sup> siècle et Brain et La Rochepot au XVI<sup>e</sup> siècle.

1802 Les constructions traditionnelles du Morvan prennent la forme de bâtisses à pan de bois sans étage, dans des secteurs pourtant assez riches en pierre comme Quarré-les-Tombes (DROUILLET Jean, Folklore du Nivernais et du Morvan, tome II La maison et la vie domestique, la cuisine traditionnelle, la vie paysanne, folklore, juridique et social, les métiers, La Charité-sur-Loire, Editions Bernardat, 1961, p.25). Ce mode constructif qui a probablement une origine médiévale est difficile à repérer d'après le renouvellement quasi-total du parc bâti aux XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles.

1803 Essentiellement bâties selon les mêmes principes que les maisons de Dracy, sans beaucoup de pierres de taille. Le manque de découverte de pierres de taille en réemploi conforte cette affirmation.

## A.5. L'absence de pierres dans le Val de Saône

La majorité de la plaine formée autour et au nord de la Saône n'accueille pas de pierres facilement accessibles en sous-sol ; ce matériau est seulement présent à l'état résiduel. Cela limite donc le champ des possibles à l'utilisation de ressources locales : le bois et l'argile (pour la brique et le pisé).

### *A.5.a. Le bois comme ressource essentielle*

La recherche en archives a concerné quelques agglomérations du Val de Saône. Plusieurs documents relevant du fonds de l'abbaye de Cîteaux offrent des précisions sur les modes de construction, en particulier pour le site de Gilly-les-Cîteaux. La plus ancienne mention est assez évocatrice : en 1388 les religieux de Cîteaux vendent pour la somme de 35 francs avec 12 deniers de cens une maison « de bois sans murs »<sup>1804</sup>. Cette mention exclut la présence de parois de pierre, mais aussi peut-être celle d'un solin pour ce cas précis. D'ailleurs, l'absence de mentions de récupérations des matériaux de solin suggèrent qu'ils sont rares avant la fin du Moyen Age dans cette zone<sup>1805</sup>. Les quatre autres mentions de maisons de bois rattachées à ce site couvrent les XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècle<sup>1806</sup>. L'usage de la pierre est en revanche bien attesté pour plusieurs maisons dès le XV<sup>e</sup> siècle à Gilly<sup>1807</sup> : cette agglomération est située à moins de trois kilomètres des carrières surplombant Vougeot.

Plusieurs maisons construites en bois sont signalées en 1480 dans le village de Maison-Dieu, proche de Saint-Jean-de-Losne mais hors de la zone étudiée<sup>1808</sup>. L'exploitation approfondie du fond de l'abbaye de Cîteaux (ADCO sous-série 11H) serait assez révélatrice sur l'usage du bois de

---

1804 ADCO 11H646.

1805 HOURS Henri, *Peuplement et habitat rural en Bourgogne au Moyen Âge (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, thèse de l'École nationale des chartes, 1977, p. 242.

1806 ADCO 11H404 et ADCO 11H647. Nous imaginons assez aisément la présence de solins de pierres à la base des constructions.

1807 Un chas de maison de pierre en 1402, une maison de pierre en 1436, une autre en 1444, une maisiere de pierre en 1451, une maison de pierre éboulée « questoit bien encienne » vers 1450 (ADCO 11H617 fol. 14 v.) et une « grant maison » de pierre en 1456 (ADCO 11H647). La mention de « maison de boys couverte de paille en laquelle a un pignon de pierre » à Gilly dans la rue du Saulce en 1578 (ADCO 11H647) correspondrait à un pan de bois sur encorbellement à gouttereau sur rue avec murs latéraux en pierre.

1808 ADCO 11H1036 fol. 53r., 1480, cité par TROUBAT Marie-Françoise, *Recherches sur la propriété cistercienne dans la région de Losne, XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles, mémoire de maîtrise en histoire*, Dijon, Université de Paris, 1973, 128 p.

construction, au moins pour la fin du Moyen Âge et l'époque moderne, dans une bonne partie de la plaine de Saône.

Deux rapports d'études remis à la DRAC et à l'écomusée du Val de Saône par Jean-Yves Chauvet visent à établir les spécificités des constructions rurales anciennes dans le val et la plaine de Saône, dans la lignée des recherches engagées pour la compréhension du patrimoine architectural bressan<sup>1809</sup>. Le constat de l'état de conservation des structures anciennes est pessimiste : mal datés, peu mis en valeur et surtout considérés comme fragiles, ces édifices sont sujets à destruction, abandon et restauration irréfléchie<sup>1810</sup>. Certains sont déplacés sur le site de l'Etang Rouge, dépendant de l'écomusée de la Saône, près de Seurre, ce qui accélère la transformation des villages d'où ils proviennent<sup>1811</sup>. L'auteur évoque un patrimoine en fin d'existence. Il en résulte un manque clair d'identité architecturale pour cette zone, non démenti jusqu'à maintenant, préjudiciable à une dynamique de sauvegarde de ce type de construction.

Le premier rapport fait état de 150 constructions à ossature en bois sur solins reconnues dans une vingtaine de villages<sup>1812</sup>. Les agglomérations qui conservent des vestiges en pans de bois sont assez bien réparties dans le Val de Saône. Nous avons reproduit sur une carte le territoire défini par l'auteur comme zone d'extension d'un type de pan de bois propre au Val et à la plaine de Saône, que nous allons définir plus avant (**fig. 77**). La zone comprend tout le Val de Saône et une partie de la plaine de Saône comprise à partir d'une distance d'environ 8-10 km de la Côte viticole, d'une dizaine de kilomètres au sud et à l'est de Dijon et de quelques kilomètres au sud de Mirebeau-sur-Bèze. L'architecture bressane, bien caractérisée<sup>1813</sup>, se manifeste directement au sud de cette zone, notamment dans la vallée du Doubs, suivant une limite qui suit à peu près celle des anciens bailliages et des actuels départements. Cependant, quelques bâtiments de notre zone d'étude mais de

---

1809 Ces deux secteurs comptent le plus grand nombre de demeures rurales à pan de bois à l'échelle de la Bourgogne (SAINT-JEAN-VITUS Benjamin, « Le pan de bois en Bourgogne XV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle », dans ALIX Clément, EPAUD Frédéric (dir.), *La construction en pan de bois au Moyen-Age et à la Renaissance*, Tours, Presses universitaires François Rabelais et presses universitaires de Rennes, 2013, p. 305). La recherche est cependant assez limitée ici, tant dans la durée que dans les moyens développés.

1810 Les formes de cet habitat sont profondément remaniées pour correspondre aux besoins fonctionnels, en particulier même pour le cas fréquent de résidences secondaires (CHAUVET, Jean-Yves, *L'architecture vernaculaire à ossature bois du Val et de la Plaine de Saône*, Écomusée de Saône, 1992, p. 38).

1811 ROUSSEL Louis, « L'écomusée de Seurre et les maisons à colombage du Val de Saône », *MCACO T. 36 (1990-1992)*, Dijon, p. 153-162.

1812 Une centaine de localités ont été investies pour cette recherche. Un petit bâtiment non daté de Bessey-lès-Cîteaux présente une structure rare en poutre sur poutre en grumes mais il n'est pas daté (CHAUVET Jean-Yves, *L'architecture vernaculaire en brique, pierre et pisé de la plaine et du Val de Saône (Côte-d'Or)*, Ecomusée de Saône, 1993, p. 8).

1813 SAINT-JEAN-VITUS Benjamin, « Le pan de bois en Bourgogne XV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle », dans ALIX Clément, EPAUD Frédéric (dir.), *La construction en pan de bois au Moyen-Age et à la Renaissance*, Tours, Presses universitaires François Rabelais et presses universitaires de Rennes, 2013, p. 307.

datations anciennes se rattachent au colombage bressan avec simples écharpes entre sablières (maison d'Auvillers-sur-Saône, granges de Poncey-les-Athée et de Chamblanc)<sup>1814</sup>. Nous comparons le résultat de ces recherches avec nos propres investigations<sup>1815</sup>.

Le pan de bois est en particulier mis en œuvre pour des maisons-mixtes et des granges colossales. La grange de Pouilly-sur-Saône (SUP 758) est assez remarquable, ne serait-ce que par ses dimensions (**fig. 79**). Sa structure répond assez bien à la typologie développée en majorité dans cette zone<sup>1816</sup>. L'édifice compte cinq travées dans la longueur scandées par des poteaux (appelés « coloneaux ») entres lesquels se développent deux registres d'élévation correspondant aux deux niveaux. La majorité des ouvertures prennent place dans le registre inférieur correspondant au rez-de-chaussée<sup>1817</sup>. De nombreuses tournisses accompagnent les quelques écharpes qui forment le contreventement. Le remplissage en brique est certainement postérieur, ou au minimum remanié<sup>1818</sup>. Ce type de pan de bois se distingue des pans de bois de Bresse qui font un plus large usage des poteaux mais avec peu de tournisses. Le toit à fort développement en hauteur qui accueille deux croupes s'avance au-devant de la façade au moyen de chevrons débordants. Dans certaines granges<sup>1819</sup>, la toiture en croupe descend assez proche du sol en s'avançant au-dessus du seul niveau de rez-de-chaussée. Cette importante surface de toiture déployée rappelle celle des granges-halles, à ceci près qu'il ne se trouve pas de murs pignons ici. Les maisons-toits de la plaine de Saône sont à opposer aux maisons-murs fouillées à Dracy.

Les divisions internes en travées sont fréquentes. Elles servent à accueillir le logement et un espace de grange et/ou d'étable ou deux logements (voir le chapitre 15). Il est aussi possible que cette partition réponde au besoin de créer plusieurs pièces dans de grands logis. Ainsi à Aiserey [21005-1], le mur de refend en brique du bâtiment inscrit au Monument Historique accueille une cheminée en pierre. Cette structure placerait chronologiquement ce bâtiment, qui présente par

---

1814 CHAUVET, Jean-Yves, *L'architecture vernaculaire à ossature bois du Val et de la Plaine de Saône*, Écomusée de Saône, 1992, p. 30.

1815 Nous avons notamment effectué des prospections dans plusieurs sites (Pontailier-sur-Saône, Lamarche-sur-Saône, Talmay, Rouvres-en-Plaine, Argilly et Brazey-en-Plaine) et accumulé de la documentation pour les édifices d'Aiserey et Pouilly-sur-Saône. En revanche, aucune de ces constructions rurales n'a fait l'objet d'une visite de notre part.

1816 CHAUVET, Jean-Yves, *L'architecture vernaculaire à ossature bois du Val et de la Plaine de Saône*, Écomusée de Saône, 1992, p. 9.

1817 Le solin qui porte la sablière à la base de la construction, probablement en brique, n'est que très peu visible, probablement à cause de la surélévation du sol.

1818 BUCAILLE Richard, LEVI-STRAUSS Laurent, *L'architecture rurale française – corpus des genres des types et des variantes - Bourgogne*, Paris, Berger-Levrault éditeur, 1980, p. 74.

1819 Exemple à Franxault rue de la Motte et pour la grange du château de Flammerans.

ailleurs des caractéristiques communes à celui de Pouilly-sur-Saône, au XVI<sup>e</sup> siècle. Il est possible que les plus prestigieux édifices de cette période puissent compter des croisées et galeries en bois, à partir d'exemples bressois<sup>1820</sup>. Notons en termes d'utilisation des matériaux l'emploi de pierres et briques pour le solin et de torchis. En dehors de cet exemple nous manquons assurément d'outils et de moyens pour dater ces édifices<sup>1821</sup>. Nous pouvons raisonnablement placer chronologiquement les plus anciens observés par M. Chauvet, en particulier ceux qui présentent de nombreuses reprises (divisions intérieurs, ajouts de travées latérales) avant le XVIII<sup>e</sup> siècle, ce qui peut les rattacher aux mentions textuelles ci-dessus indiquées<sup>1822</sup>.

#### *A.5.b. La brique comme alternative de la pierre*

La brique est sollicitée au moins à partir du XV<sup>e</sup> siècle pour les principales constructions des sites urbanisés d'Auxonne<sup>1823</sup> et de Saint-Jean-de-Losne. La « Grande Maison » dans la rue entre Deux Ponts à Auxonne, qui deviendra un temps l'hôtel de Ville, est ainsi bâtie en « pierres et carreau »<sup>1824</sup>. La situation est identique dans le bourg de Seurre, hors de la zone étudiée : la maison Bossuet (datée de 1507) et d'autres édifices indiquent que la brique s'impose naturellement pour les constructions de qualité. Elle forme l'essentiel des maçonneries mais se trouve associée à la pierre de taille pour certaines structures (les encadrements de baies et cheminées notamment). La brique à Auxonne semble avoir supplanté, probablement après les grands incendies du XV<sup>e</sup> siècle, un usage commun du bois<sup>1825</sup> avec éventuellement un peu de pierres au moins pour des solins<sup>1826</sup>. Son emploi dans l'architecture monumentale de quelques sites de la plaine de Saône est avéré : le château d'Argilly, la tourelle d'escalier du château de Layer à Saulon-la-Chapelle et la chapelle du château de Pagny en constituent de beaux exemples. Elle est mise en œuvre dès le XIV<sup>e</sup> siècle à la maison forte de Longecourt-en-Plaine et constitue le matériau sollicité pour l'édification de l'enceinte de

---

1820 Exemple de la maison du Sabotier de Flacey-en-Bresse, datée peu après 1528d.

1821 Les intérieurs sont malheureusement peu connus, l'auteur n'a pu accéder qu'à une poignée d'édifice.

1822 DIOT Martine et al., *L'architecture rurale en Bresse du XV<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle : Ain, Jura, Saône-et-Loire*, Paris, Monum, Éditions du Patrimoine, 2005, 333 p.

1823 Le duc conseille d'utiliser des pierres et des briques pour rebâtir les nombreuses maisons mises à mal par l'incendie de mars 1418 (ADCO E2952).

1824 AM Auxonne, archives anciennes, cote 16, 1493.

1825 L'abbé Courtépée évoque cette importance de la construction de bois pour Auxonne et Saint-Jean-de-Losne (COURTEPEE Claude, *Description historique et topographique du duché de Bourgogne T. I*, Dijon, Causse, 1774, p. 305). Le plan-relief d'Auxonne de 1677 présente un peu plus de constructions à pan de bois que ce nous pouvons encore observer sur place.

1826 Une maison d'Auxonne du début du XVI<sup>e</sup> siècle repose sur une construction antérieure en pierre rue Carnot (il s'agit de la maison étudiée).

Saint-Jean-de-Losne et les halles du XV<sup>e</sup> siècle d'Auxonne<sup>1827</sup>. Quelques études ont démontré le grand nombre et la capacité de production des tuileries dans le Val de Saône<sup>1828</sup>. Jean-Yves Chauvet signale un emploi ancien (avant le XVIII<sup>e</sup> siècle) de ce matériau pour les habitations de villages proches de la Saône entre Labergement-lès-Seurre et Saint-Jean-de-Losne<sup>1829</sup>. Elle constitue alors le hourdis ou le solin de constructions de bois<sup>1830</sup> ou l'élément principal de murs maçonnés.

Il ne faut pas exclure un possible usage du pisé, au moins en alternative à d'autres modes de constructions. Bien représenté dans le sud de la Saône-et-Loire, nous en trouvons des exemples à l'époque moderne entre la rive droite de la Saône et la forêt de Côteaux<sup>1831</sup>. Ce type de construction demande un entretien constant.

#### *A.5.c. Un usage tardif et sporadique de la pierre*

Les sites les plus proches de la Côte et de Dijon bénéficient à partir de la fin de l'époque médiévale d'une extension des possibilités économiques d'importation de la pierre. Les monuments sont les premiers concernés<sup>1832</sup>, mais les demeures particulières vont en profiter également, de manière progressive.

---

1827 CAMP Pierre, *Histoire d'Auxonne au Moyen Âge*, Dijon, Association bourguignonne des Sociétés savantes, 1960, 241 p.

1828 Les tuileries de La Perrière, Aubigny, Soirans et Lamarche-sur-Saône fournissent les localités du comté d'Auxonne dont le chef-lieu (SPERANZA Martine, *Maisons de briques et de tuiles : construire en brique du Moyen Âge au XVIII<sup>e</sup> siècle*, article de blog : <http://www.auxonne-patrimoine.net/2017/07/maison-de-briques-et-de-tuiles.html>.)

1829 CHAUVET Jean-Yves, *L'architecture vernaculaire en brique, pierre et pisé de la plaine et du Val de Saône (Côte-d'Or)*, Ecomusée de Saône, 1993, p. 8.

1830 Ce que nous avons reconnu pour des constructions de l'époque moderne pour les bourgs d'Argilly et Pontailleur-sur-Saône et les gros villages de Lamarche-sur-Saône, Rouvres-en-Plaine et Talmay. Henri Hours indique un rare usage du hourdis de brique dans les constructions médiévales vers Brazey-en-Plaine au profit du hourdis en clayonnage (verges entrecroisées) garni de terre, alors qu'en revanche les solins en brique semblent courants (HOURS Henri, *Peuplement et habitat rural en Bourgogne au Moyen Âge (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*, thèse de l'École nationale des chartes, 1977, p. 240-241).

1831 A Broin, Charrey-sur-Saône et Montmain (CHAUVET Jean-Yves, *L'architecture vernaculaire en brique, pierre et pisé de la plaine et du Val de Saône (Côte-d'Or)*, Écomusée de Saône, 1993, p. 8).

1832 La fouille de la maison forte de Villy-le-Moûtiers a révélé la prédominance de constructions en bois sur solins de pierre encore aux XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles au moment où l'église et le château de Rouvres-en-Plaine sont érigés en pierre.

Aussi, si l'usage de la pierre et de la brique en hourdis ou comme solins de structures à pan de bois peut avoir une origine ancienne<sup>1833</sup>, nous rejoignons la réflexion de J.-Y. Chauvet<sup>1834</sup> concernant le recours tardif de ces deux matériaux en parement des constructions domestiques en milieu rural dans cette partie de la Bourgogne. La pierre forme le matériau principal de construction au moins depuis l'époque Moderne dans certains villages proches de la Saône (Palleau, et plusieurs villages au nord de Saint-Jean-de-Losne)<sup>1835</sup> car elle est amenée par voie d'eau. Elle est utilisée de manière résiduelle comme moellons dans d'autres sites (Pontailleur-sur-Saône et Argilly par exemple). Enfin, les constructions en pierre ne sont généralisées à Saulon-la-Chapelle que vers 1835<sup>1836</sup>.

## A.6. L'usage ponctuel du métal

Le métal qui est largement employé pour les outils des ouvriers du bâtiment et pour les huisseries (pentures, gonds, serrures...) sert en second lieu le maintien de pierres de taille et des poutres. Nous évoquerons plus avant l'usage pour les grilles et barreaux de fenêtre. L'usage de grilles métalliques servant de fermeture est attesté dans les textes au début du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>1837</sup>.

A Beaune, la majorité des linteaux de fenêtres à croisée sont en deux parties. Cette particularité explique la mise en place dès la phase de construction d'agrafes métalliques qui solidarisent durablement les deux parties du linteau pour des croisées soumis aux plus grandes pressions, en partie basse de façade<sup>1838</sup>. La même situation se présente pour une fenêtre à croisée à l'étage de la maison [21154-11] de Châtillon-sur-Seine et peut-être pour des croisées d'une façade

---

1833 Pierre Joigneaux peut encore observer au début du XIX<sup>e</sup> siècle à Ruffey-les-Beaune des maisons en pan de bois sur solin de pierre sans étage avec couverture en chaume et gazon descendant très près du sol (JOIGNEAUX Pierre, *Fragments historiques sur la ville de Beaune et ses environs*, Beaune, Blondeau Dejussieu, 1839, n. p).

Les exemples connus peuvent correspondre à des campagnes de remplacement systématique d'anciens torchis pour des raisons de conservation.

1834 CHAUVET Jean-Yves, *L'architecture vernaculaire en brique, pierre et pisé de la plaine et du Val de Saône (Côte-d'Or)*, Ecomusée de Saône, 1993, p. 9.

1835 CHAUVET Jean-Yves, *L'architecture vernaculaire en brique, pierre et pisé de la plaine et du Val de Saône (Côte-d'Or)*, Ecomusée de Saône, 1993, p. 8.

1836 DENIZOT Jacques, *Encyclopédie du département de la Côte-d'Or, contenant, par ordre alphabétique, tous les noms anciens et modernes des localités... (commencée en 1866)*, article « Saulon-la-Chapelle ».

« Voici une trentaine d'années que l'on bâtit bien, en bonnes pierres venant généralement de la Côte. Auparavant on ne construisait, un peu comme dans toute la plaine, qu'en terre et en bois avec quelques morceaux de pierre mélangés, et l'on couvrait en paille ».

1837 Un accord au sujet d'une allée d'accès à un puits oblige l'un des propriétaires à murer ou « faire treillis de fer » pour boucher un passage à Semur en 1512 (ADCO G3277).

1838 Exemple à Beaune [21054-56] et [21054-70]. Ce procédé se retrouve pour les grandes croisées d'une façade de l'hôtel des ducs (SUP466).

[21142-6] à Chanceaux<sup>1839</sup>. Notons que ces agrafes métalliques caractérisent également des maintiens modernes de plusieurs structures en mouvement<sup>1840</sup>.

La pose d'accroches de fer dans le but de maintenir les poutres en place est observée dans plusieurs constructions de la fin du Moyen Âge. La forme la plus courante est l'étrier à clef métallique traversante qui maintient le poinçon de la ferme de charpente sur l'entrait<sup>1841</sup>. Quatre charpentes du XVI<sup>e</sup> siècle en font l'usage<sup>1842</sup>. L'étude dendrochronologique et archéologique de la maison [21603-36] datée de 1544d de Semur nous permet de supposer que l'attache d'une poutre du plafond de rez-de-chaussée par un étrier métallique, en plus de son insertion dans une encoche de la poutre maîtresse, s'explique par sa fonction de support de l'encorbellement de façade (**fig. 80**).

La largeur de la maison [21038-9] d'Auxonne oblige à employer deux poutres maîtresses l'une dans le prolongement de l'autre. Elles reposent contre le poteau qui vient les soutenir par le moyen d'un retrait aménagé dans celui-ci, et d'aiseliers. Pour un meilleur maintien, un étrier horizontal relie ces deux poutres maîtresses de part et d'autre du poteau central. Nous avons déjà indiqué l'existence d'attaches horizontales qui maintiennent les entrants des demies-fermes et/ou les faux entrants dans les charpentes de granges à piles<sup>1843</sup>.

A Gilly-les-Cîteaux [21297-2], un étrier vient maintenir l'arbalétrier courbe de la charpente contre le blochet auquel il se rattache déjà au moyen de tenon et mortaise (sans tenon traversant). Dans une maison de Beaune [21054-54], c'est la distance entre la partie inférieure de la jambe de force et l'arbalétrier qui est maintenue. Les deux aménagements ici mentionnés correspondraient a priori à un état médiéval, même ce type de renfort peut intervenir quelques siècles après (les barres de fer sont forgées).

Autres éléments en métal, les crochets et anneaux en fer se trouvent utilisés à différents endroits. Ils permettent d'attacher et de suspendre, au moyen d'une corde ou autres, diverses

---

1839 La façade de Chanceaux a pu être remaniée mais les linteaux assez peu développés en hauteur semblent se diviser en deux parties d'inégales dimensions dès l'origine.

1840 Exemple de croisées à la maison au Donataire à Flavigny [21271-82] et à Beaune [21054-82], d'ogives qui s'écartent à Beaune [21054-11] et d'un piédroit de porte à Auxonne [21038-26].

1841 Il n'empêche pas l'existence d'un assemblage à tenon et mortaise sans chevilles.

1842 A Auxonne [21038-17], Beaune [21054-38], Semur [21603-59] et Talant [21617-14].

1843 Exemple monumental à Gilly [21297-3].

installations et objets. Nous les trouvons en façade<sup>1844</sup>, sur les clefs de voûte<sup>1845</sup> et dans les niches à évier. Les crochets supportant initialement des poulies forment aussi la terminaison logique des sculptures en pierre dijonnaises et beaunoises au-dessus des puits. Les crochets subsistant dans le contre-cœur des cheminées murales du XV<sup>e</sup> siècle accolées à Salives devaient servir à porter la crémaillère tandis que des encoches dans le conduit de ces mêmes cheminées correspondent certainement à un système de tournebroche. Indiquons aussi que les attaches métalliques sont courantes pour maintenir en place les statues de pierre au sein des niches.

Le plomb, sollicité pour quelques éléments de toiture<sup>1846</sup>, et le verre à vitrage nécessitent l'importation coûteuse de matériaux exogènes. Aussi leur usage est limité en particulier avant le XVI<sup>e</sup> siècle. Le verre en particulier n'est quasiment jamais conservé intact plus de quatre siècles.

Métal et verre sont d'un usage bien limité si on les compare à l'utilité de la terre, argileuse ou non (sols, liants, torchis, pisé), du sable (liants) et des végétaux (couverture, torchis) dans la construction.

#### A.7. Synthèse : le recours commun aux ressources locales vers 1640 et quelques réflexions sur l'infraconstruction

Une série de documents nous permet d'avoir une bonne connaissance de l'emploi des matériaux de construction pour un grand nombre d'agglomérations dans les années 1640<sup>1847</sup>. En effet, à la fin de la guerre de Trente ans, des visites concernant quasiment toutes les villes et villages ont pour effet de dresser un tableau de l'état des communautés. Les modes de construction (matériaux sollicités) et surtout l'état des constructions sont indiqués, en particulier pour les

---

1844 Ces éléments sont difficiles à dater à l'instar de la petite attache en anneau en haut de la façade de Semur [21603-64].

1845 L'attache sur les clefs de voûte de galerie la maison Pétral [21054-51] sert à maintenir une sculpture en calcaire tendre. D'ailleurs, le métal forme une partie de la colonnette intégrée dans le blason présenté.

1846 Exemple des girouettes, épis de faitage et de très rares éléments de toiture en plomb.

1847 ADCO C4736 (bailliage de Dijon, 1644-1645), ADCO C4740 (bailliage d'Arnay-le-Duc, 1645), ADCO C4759 (bailliage d'Auxois, 1645), ADCO C4784 (bailliage d'Avallon, 1645-1646), ADCO C478 (bailliage d'Avallon, 1645), ADCO C4796 (bailliage de Beaune, 1644), ADCO C4817 (bailliage de Châtillon-sur-Seine, 1646) et ADCO C4828 (bailliage de Nuits-Saint-Georges, 1644). L'apport est aussi particulièrement remarquable pour ce qui concerne les matériaux de couverture, nous y reviendrons plus tard.

bailliages d'Auxois et de Beaune<sup>1848</sup>. Bien que le XVII<sup>e</sup> siècle corresponde à une époque de modernisation des constructions domestiques, nous estimons que ces indications sont représentatives de modes constructifs encore essentiellement dépendant des ressources locales. À ce titre, l'usage des matériaux reste globalement dans la lignée des pratiques de la fin du Moyen Âge.

Sans surprise, toutes les visites effectuées en Auxois et dans le bailliage de la Montagne font état de constructions de pierre. Elles caractérisent toute la Côte et l'arrière Côte de la région beaunoise. Le nord du bailliage de Dijon dispose de quelques ressources en pierre : les maisons non brûlées de Lux sont bâties dans ce matériau.

Il y a en revanche des informations précieuses pour le cas de la plaine de Saône. Certains villages placés à quelques kilomètres de la Côte sont dès cette époque bâtis essentiellement en pierre : c'est le cas de Bligny-les-Beaune, situé à environ 3,5 km de potentielles carrières. La possibilité de transporter des pierres depuis une longue distance par la Saône explique la présence de constructions de pierre dans les sites de Mercueil, Morteuil et dans une moindre proportion à Palleau. Malgré l'absence de précisions pour chaque site dans cette zone, il semble que le matériau bois règne au sein de ce territoire. Les maisons de bois couvertes de paille prennent place à Chorey-les-Beaune mais aussi à Palleau<sup>1849</sup>. Nous trouvons dans cette zone un certain nombre de mentions de constructions précaires (huttes, cabanes, « rocheoittes », « casvettes »). Ces édifices sont édifiés directement par les habitants comme abris et habitations temporaires à la suite des destructions engendrées par les incendies causés par les faits d'armes<sup>1850</sup> et ne sont donc pas représentatifs des constructions communes de cette époque.

Un mode de construction spécifique est mentionné à trois reprises dans des sites situés à l'est et au sud-est de Dijon : les fondations sur végétaux, en l'occurrence des pieux et des fagots. On dénombre 20 maisons habitées bâties sur des « fourches » ou sur des « fassines »<sup>1851</sup> à Couternon. Ce type de fondation, qui a certainement une origine médiévale, n'est employé que pour une partie des bâtiments de Rouvres-en-Plaine et Barges, autrement dit dans une zone soumise à des contraintes en termes d'inondations et de forte humidité des sols.

---

1848 Il y a quelques données pour les autres bailliages, mais aucune information concernant les matériaux pour le comté d'Auxonne. Lorsque les modes de construction sont précisés, ils semblent représentatifs pour un contexte géographique donné.

1849 Elles sont indiquées comme étant plus nombreuses que les maisons de pierre dans ce deuxième village.

1850 Ils peuvent correspondre à des réoccupations progressives de sites totalement ruinés. En dehors de l'église, il ne reste dans ce village que deux huttes « que paroissent baties depuis peu ».

1851 Fagot de menus branchages maintenus étroitement serrés par des liens, qui est employé dans les travaux de terrassement, d'hydraulique (Dictionnaire du Moyen Français, [www.atilf.fr](http://www.atilf.fr)).

Dans un autre ordre d'idée, il faut également souligner que les édifices domestiques peu durables, de type cabanes, a priori semblables à celles qui formaient l'essentiel des constructions de nombreux villages au moins jusqu'aux XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles se sont maintenus à toute les époques. Il est facile de les identifier comme la demeure du pauvre ou du mendiant par excellence, y compris en ville, mais leur présence s'explique par bien d'autres manières. Les malades (en particulier les lépreux) et les personnes bannies occupent de tels taudis en dehors de la ville. Les activités itinérantes (charbonniers, bûcherons...) et les aléas climatiques en dehors des villages nécessitent la construction d'abris, refuge collectif de la famille pour la saison ou individuel pour la nuit. Aussi, il peut également s'agir d'un habitat temporaire édifié rapidement suite à un sinistre, le temps que la véritable demeure soit reconstruite (voir ci-dessus).

Cette architecture de l'infraconstruction est mal connue, malgré les quelques représentations et descriptions. Ces cabanes/baraques/huttes/loges/rechoites se présentent physiquement comme un assemblage de planches de bois, avec paroi de lattes ou bardeaux<sup>1852</sup> ou un treillage de branches entrecroisées sur une armature à poteaux plantés, complété éventuellement par des mottes de gazon. Le petit abri à paroi de pierre sèche peut trouver son origine au Moyen Age mais le mode de voûtement propre aux cabottes vigneronnes reste une innovation technique difficile à situer chronologiquement. On les imagine éventuellement appuyées contre un tronc d'arbre, une paroi rocheuse ou un gros rocher, quand ce n'est pas directement un abri sous roche qui est aménagé. L'archéologie démontre aussi la réutilisation de ruines comme abris occasionnels<sup>1853</sup>.

Un récit d'Etienne Tabourot (1547-1590) permet de connaître un type d'abris saisonnier qui existait dans les villes bourguignonnes au XVI<sup>e</sup> siècle : les escraignes<sup>1854</sup>. Il s'agit d'un « taudis ou bastiment composé de plusieurs perches figées en terre en forme ronde repliées par dessus et a la sommité en telle sorte qu'elles représentent la bastiere d'un chapeau, lequel apres on recouvre de forces motes gazon et fumier si bien lié et meslé que l'eau ne le peut penetrer, et ce taudis entre deux perches du costé qu'il est le plus defendu des vents l'on laisse une petite ouverture de largeur

---

<sup>1852</sup> Ce que semble désigner la « maison daseaulne » en masiere citée à Gronet (commune de Duesme) en 1486 (ADCO 1Mi902).

<sup>1853</sup> C'est le cas des ruines du village de Dracy, réinvesties ponctuellement aux XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles (PESEZ Jean-Marie, « Baubigny, Dracy, village médiéval : fouille et restauration », dans *MCACO T. 31*, 1979, p. 45). Le mendiant Remi Guillaume a vécu plusieurs années dans l'ancienne porte du *castrum* nommée Pourtelle du Bour (1397).

<sup>1854</sup> TABOUROT Etienne, *Les bigarrures et touches du seigneur des accords, avec les apophtegmes du sieur Gaulard et les escraignes dijonoises*, 1582, 870 p. L'escrin désigne un petit coffre.

paradvanture d'un pied et hauteur de deux pour servir d'antrée et tout a l'entour des sieges composez du drap mesme pour y asseoir plusieurs personnes ». L'auteur précise que cet abri est occupé l'hiver par les familles de vigneron qui n'ont pas les moyens d'acheter du bois pour chauffer leur maison. L'escaigne peut admettre une trappe de feu, bien que l'assemblée des occupants réchauffent naturellement le volume limité. Une lampe permet d'y travailler de jour comme de nuit, en particulier le textile<sup>1855</sup>. Surtout, cette construction qui s'use rapidement, éventuellement installée dans un emplacement peu approprié, est démolie à l'issue de l'hiver. Les écaignes sont interdites à Dijon en 1540<sup>1856</sup>. Par comparaison, les baraques de bûcheron de la région beaunoise des XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles sont également toutes en bois, ronde, avec un foyer et une lucarne<sup>1857</sup>.

## B. La maison dans ses grandes formes

### B.1. Le volume des édifices

Il nous a semblé opportun de démarquer dans notre base de données les édifices pour lesquels le plan, la hauteur ou même le volume complet sont conservés ou facilement restituables. Ceci permet de comparer les formes du bâti en termes de dimensions, de nombres d'étages et de partitions longitudinales.

La grande majorité des demeures étudiées forme une seule construction de plan quadrangulaire avec deux niveaux d'élévation sous comble. Les édifices à un seul niveau d'élévation sous comble sans étage sont bien peu nombreux. Citons Flavigny [21271-112] et Dijon [21231-35] en milieu urbain<sup>1858</sup> et Saint-Aubin [215416-7] en milieu rural. Les demeures du site archéologique de Dracy ne présentent pas de réel niveau d'étage mais plutôt un petit comble aménagé. En moyenne hauts de six à neuf mètres suivant la présence d'étages, les façades gouttereaux sont rarement développées sur moins de cinq mètres d'élévation. C'est pourtant le cas à Grosbois-en-Montagne [21310-1] (**fig. 81**) et Vitteaux [21710-7] où un unique niveau de rez-de-chaussée surélevé se place au-dessus de la cave.

---

1855 Voir le chapitre sur les structures de travail.

1856 AM Dijon I3.

1857 BM Dijon, ms 3499 : Fonds Marion, Notes diverses et QUANTIN Edmond, « Note sur les habitations rurales dans la région beaunoise », dans *MSHAB T.24 (1899)*, Beaune, p. 172.

1858 Ces deux édifices bâtis en pierre ont probablement perdu au cours de leur histoire au moins un niveau d'élévation.

De même, les longueurs de façade varient autour de six à huit mètres (ou dix mètres pour un mur gouttereau) la plupart du temps. La longueur de la façade est bien réduite, de moins de quatre mètres pour quelques maisons commerçantes à pan de bois (Noyers [89279-42] large de 3,20 m et Dijon [21231-104]) ou pour la façade secondaire de maisons d'angle (exemple de Selongey [21599-5], Nolay [21461-2] et Noyers [89279-40], compensé par l'encorbellement pour ce dernier cas). Une forte longueur comprise dans la profondeur de la parcelle peut compenser une façade de largeur étroite, comme c'est le cas à Flavigny-sur-Ozerain [21271-5] (**fig. 82**).

L'une des plus imposantes demeures médiévales de Bourgogne, la maison des Baillis à Flavigny [21271-105], présente un volume conséquent avec une surface de 300 m<sup>2</sup> par étage et cinq niveaux de circulation (en comptant le niveau de cave) (**fig. 83**). La maison [21154-5] de Châtillon-sur-Seine (gouttereau de 22,35 m de long), l'hôtel des Abbés de Bèze à Dijon [21231-68] (façade longue de 24 m), la Cuvierie du Chapitre à Beaune [21054-64], le Grenier de Flandres à Moutiers-Saint-Jean [21446-5] (dimensions intérieures 18,80 x 8,30 m), les maisons [21530-12] de Rougemont, [21573-3] de Saint-Seine-l'Abbaye, [21579-4] de Salives et [21142-11] de Chanceaux (27,50 m de long), les maisons jumelles et la maison [21271-15] de Flavigny sont les autres grands logis des XII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles.

Les vastes logis à tourelle sur cour<sup>1859</sup> et les hôtels Renaissance (30 m de long pour Is-sur-Tille [21317-4], l'hôtel Legoux-Gerland [21231-79] et Selongey [21599-8]) sont parmi les représentants des grandes constructions des XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles. Quelques maisons à pan de bois contemporaines de ces constructions offrent aussi de beaux volumes (ex. à Dijon et Noyers avec trois voire quatre niveaux d'élévations sous comble).

Il faut ajouter à cela les édifices dotés de nombreux corps de logis, s'appropriant une bonne partie d'un îlot (l'hôtel Rolin à Dijon [21231-49] vers 1440 et de nombreuses maisons relais de monastères en ville) ou au moins un angle (hôtel de Saulx à Beaune [21054-28] avec 38 m sur la rue Louis Véry) ou une largeur d'îlot parcellaire (la maison Pétral à Beaune [21054-51]). Les maisons-tours, dont nous auront à reparler, sont aussi caractérisées par leur hauteur.

---

1859 [89134-2], [21276-1], [21603-59], [21038-2] et [21231-42] par exemple.

## Chapitre six. Forme générale de la demeure

Assez logiquement, ces édifices peuvent être désignés par le terme de « grant maison » dans les textes<sup>1860</sup>. La « grande maison » de Cuisery (Saône-et-Loire), siège d'un fief et datée en grande partie de 1467d, présente un long corps de logis développé sur trois niveaux sous comble, avec trois pièces par niveau<sup>1861</sup>. Les « petites maisons », ou « maisonnote »<sup>1862</sup>, prennent aussi place dans les textes<sup>1863</sup>.

Par définition, les granges-halles comptent aussi de beaux volumes, particulièrement celles de Gilly-lès-Cîteaux [21297-3] et Mont-Saint-Jean [21441-3], datées du XV<sup>e</sup> siècle.

Nous avons la chance d'avoir pu analyser un texte qui donne les mesures hors-oeuvre et les positions relatives de la quasi totalité des constructions situées au château de Vitteaux en 1473<sup>1864</sup>. Il y a bien entendu les édifices du seigneur mais aussi quantité de demeures particulières tenues en cens. En particulier, le texte cite huit maisons, quatre grandes maisons et treize petites maisons, soit 25 logis, sans compter les maisonnements et les maisieres<sup>1865</sup>.

La « petite maison » la plus limitée en dimension présente 17 pieds (5,53 m) de long pour 12 pieds (3,9 m) de large soit une surface d'environ 21,57 m<sup>2</sup>. La plus vaste « petite maison » compte quatre toises et demi (11 m) de long pour trois toises et demi (8,54 m) de large. En moyenne, les petites maisons du château de Vitteaux font 7,44 m de long pour 5,48 m de large soit 40,77 m<sup>2</sup>. En comparaison, la plus grande maison des XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles du village de Dracy occupe une surface de 49 m<sup>2</sup><sup>1866</sup>.

---

1860 Le censier de 1334 de Châtillon-sur-Seine en indique plusieurs, notamment rue Marchande et devant le Puis de la Saunerie (ADCO B988), tandis que le terrier de Nuits-Saint-Georges de 1460 en indique quinze dont huit dans la ville fortifiée (BECK Patrice, *Une ville rurale à la fin du Moyen Âge : Nuits-Saint-Georges*, thèse de doctorat en archéologie médiévale, Université de Dijon, 1980, p. 256). Il y a par ailleurs bien d'autres exemples, dont la *Domus Magne* de Boni Vallotti de Nuciato située au *castrum* de Dijon en 1274-1275 (TOUSSAINT P., *Chartes de l'abbaye de Saint-Etienne de Dijon : de 1270 à 1276*, Dijon, 1906, charte n° 62). La Grant Maison est le nom propre utilisé pour des demeures à Flavigny, Cosnes, Chaulgey, au bourg de Semur (bâtie par Jacob de Montbard avant 1452, ADCO 41H767) et Auxonne.

1861 BOURGUIGNON Jean-Paul, « La « Grande Maison » (Cuisery, Saône-et-Loire), une résidence seigneuriale de la fin du Moyen Âge », *Chastels et maisons fortes en Bourgogne vol. 1, actes des « Journées de castellologie (1994-1998)*, Cecab, 2001, p. 49-86.

1862 Ce terme utilisé à Dijon dès le XIV<sup>e</sup> siècle admet plusieurs orthographes.

1863 « Es Maisons Petites » est un toponyme du bourg Saint-Pierre de Nolay en 1550 (ADCO Cart. 117).

1864 ADCO E729. Les mesures sont données tantôt en toises, tantôt en pieds. Elles correspondent certainement à la surface hors-oeuvre.

1865 Les qualificatifs donnés aux maisons se basent probablement sur le volume, or la corrélation avec la surface n'est pas toujours évidente comme nous ne disposons pas ici de données sur la hauteur de ces édifices.

1866 PESEZ Jean-Marie, « L'habitation paysanne en Bourgogne médiévale », *La construction au Moyen Âge, histoire et archéologie, Actes du 3<sup>e</sup> congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur*, 1972, p. 229.

Les quatre « grande maison » dépassent les six toises (14,64 m) de longueur et les quatre toises (9,76 m) de largeur. La plus grande présente 12,5 toises (30,5 m) de long pour cinq toises (12,2 m) de large soit une surface d'environ 372,1 m<sup>2</sup><sup>1867</sup>. La surface moyenne des grandes maisons est de 205,46 m<sup>2</sup> (en moyenne 19,22 m de long pour 10,69 m de large). Leur représentation sur un plan de restitution démontre qu'elles seraient capables de rivaliser en surface avec la surface de la maison Bélime [21710-2].

Considérons à présent les autres maisons, dénuées de qualificatif dans le texte, et dont le volume se placerait dans la moyenne admise. Elles présentent en longueur de 26 (8,45 m) à 64,95 pieds (21,11 m) et en largeur de 20 (6,5 m) à 42,45 pieds (13,79 m). La moyenne calculée donne 11,64 m de longueur pour 8,56 m de largeur soit une surface de quasiment 100 m<sup>2</sup> hors-oeuvre.

Si l'on sort de Vitteaux, l'étendue des maisons n'est connue que pour un faible nombre de cas. Les données font état de situations disparates : les maisons présentent une surface qui oscille autour de 30 à 100 m<sup>2</sup><sup>1868</sup>. Etienne Berbisey commande la construction de deux maisons en bois sur une place de 91 m<sup>2</sup> dans la Grande Rue à Dijon le 12 juillet 1424<sup>1869</sup>. En comparaison, les maisons modestes du quartier de l'Université à Paris occupent une surface de 22 m<sup>2</sup> à cette époque<sup>1870</sup>. Monnins de Villebichot érige pour le compte de Perrenot fils d'Henri dit le Vaut une maison de bois à deux travées à Brochon de trente pieds au carré (environ 95 m<sup>2</sup>)<sup>1871</sup>. Nous arrivons à quasiment 100 m<sup>2</sup> (6 toises de long et 12 pieds de large) pour une maison de bois de cinq chas à réédifier à Gevrey en 1360<sup>1872</sup>.

---

1867 Nous pouvons admettre que cette maison comporte plusieurs bâtiments accolés.

1868 A Montréal, on mentionne dans le même texte une maison de 12 (3,9 m) ou 14 pieds (4,55 m) de long et une autre de six toises (35,6 m<sup>2</sup>) de surface dans la cour du château (ADY 1J14, 1496). Une maison de Châtillon-sur-Seine comprend une surface d'environ 44,29 m<sup>2</sup> (10 aulnes demi quart de long et 6 aulnes 2/3 de large) mesurée à l'endroit de la petite chambre haute, sans intégré le cabinet (ADCO E2304, 1539). Enfin, une maison en appentis de 40 pieds (13 m) de long et 12 pieds (3,9 m) de large dans-œuvre (soit environ 50,7 m<sup>2</sup>) doit être érigée à Ampilly-le-Sec en 1548 (ADCO E2326, 8 juillet 1548).

1869 ADCO B11332 fol. 147v.-149r. Place de 25 pieds de long et 34 pieds de large.

1870 LEGUAY Jean-Pierre, *Vivre en ville au Moyen-Age*, Paris, J.-P. Gisserot, 2012, p. 50.

1871 ADCO B11258, fol. 20v., 1357-1358.

1872 ADCO B11259 fol. 38v.

Un contrat établi en 1436 avec un charpentier pour l'édification d'une demeure en bois de trois « rains » dans un meix à Saint-Jean-de-Losne précise que les « tirans et sommiers » auront environ 26 pieds de long, ce qui donne une largeur proche de 8,45 m pour cet édifice projeté<sup>1873</sup>.

## B.2. La longueur de la maison, définie principalement par le nombre de travées

La longueur d'une construction se compte fréquemment au Moyen Âge en travées, ou en nombre de sommiers ou fermes qui les délimitent, suivant un principe déjà exposé pour le cas des granges. Ces travées correspondent à la distance entre les poteaux porteurs de la construction et/ou à la longueur d'une ferme à l'autre de la charpente<sup>1874</sup>. Le nombre de « chas » / « chatz » définit les dimensions de maisons, au moins à partir du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>1875</sup>. C'est le terme le plus employé, mais nous trouvons aussi des « tirants »<sup>1876</sup>, « rains »<sup>1877</sup>, « cours » et « potelles »<sup>1878</sup> de maison.

La majorité des mentions des XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles indiquent des longueurs de maisons d'une<sup>1879</sup>, deux ou trois travées. Celles à deux travées semblent les plus nombreuses<sup>1880</sup>, néanmoins la majorité des demeures conservées dans notre corpus de structures correspondraient plutôt à trois travées (avec deux fermes de charpente intermédiaires).

Une maison, probablement intégrée dans une construction plus vaste, ne s'étend que sur un quart de tirant à Darcey au XVI<sup>e</sup> siècle<sup>1881</sup>.

---

1873 ADCO B11370 fol. 4r.

1874 Du moins pour le cas de charpentes à fermes et pannes.

1875 Il est question de « *duobus chasos domus* » à Pommard en 1371 (ADCO 16H240). Le « chas » peut aussi désigner au milieu du XV<sup>e</sup> siècle un volume de foin, mais aussi apparemment le logement d'habitation à Genlis au XV<sup>e</sup> siècle (HOURS Henri, *Peuplement et habitat rural en Bourgogne au Moyen Âge (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*, thèse de l'Ecole nationale des chartes, 1977, p. 250).

1876 Exemple à Quetigny en 1495 (ADCO 1mi902) et Darcey au XVI<sup>e</sup> s. (ADCO 35F68). Si on estime que le tirant désigne le sommier de plafond ou l'entrait de charpente, une construction à un tirant occupe en réalité deux travées en longueur.

1877 Comprendre « rang », employé dès le XV<sup>e</sup> siècle.

1878 C'est un terme plus fréquemment employé pour des granges, qui revient au poteau porteur. La surface de maisons est désignée par ce moyen pour celles qui sont au niveau ou proche de la halle de Noyers au XV<sup>e</sup> siècle (ADCO B1271).

1879 Les maisons de Darcey à un tirant sont qualifiées de « petites » au XVI<sup>e</sup> siècle (ADCO 1J2347/2).

1880 Parmi 11 maisons citées en 1495 à Quetigny, quatre (dont une petite « maisonnette ») présentent un tirant, cinq comptent deux tirants et deux comptent trois tirants (ADCO 1Mi902).

1881 Rue de Chiedon (ADCO 35F68).

## Chapitre six. Forme générale de la demeure

Les demeures à quatre ou cinq travées (environ trois ou quatre fermes de charpente) sortent du lot. Associées à une cour, au moins pour certaines, elles sont principalement indiquées en plaine de Saône<sup>1882</sup> ou dans des documents du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>1883</sup>. Une maison de la longueur de cinq « rains » est commandée en 1342 par Guillemette, fille de maître Clerambauldi de Dijon<sup>1884</sup>. La maison en bois que le charpentier Philippe Velin doit ériger à Dijon pour le boucher Huguenin de Chalon, et celle que Perrenoz Catanuis de Milley doit édifier à Dijon pour Bertholomot le Bourretet contenant toutes deux six « rains »<sup>1885</sup>, ainsi que celle contenant huit « rains » et couverte d'essentes à Magny-sur-Tille en 1466 sont à ce titre hors norme<sup>1886</sup>. Il peut s'agir au moins dans certains cas de maisons mixtes qui accueillent sur une extrémité la grange et/ou l'étable<sup>1887</sup>. Il n'est pas impossible que les parois latérales des maisons en bois sont décomptées dans le nombre de rains, ce qui atténuerait nos propos.

La désignation de ces longueurs, réelles ou estimatives<sup>1888</sup>, n'est jamais systématique même si certains terriers en font état pour de nombreuses constructions. Un texte nous permet d'estimer une longueur possible de travée d'environ 2,43 m (soit une toise)<sup>1889</sup> et un autre évoque très distinctement un écartement de dix pieds (3,25 m) entre chaque tirant<sup>1890</sup>.

### B.3. La hauteur des édifices et les niveaux d'étages d'après les mentions textuelles

Les termes pour désigner la hauteur des maisons sont assez intelligibles. À Châtillon-sur-Seine au XIV<sup>e</sup> siècle, une « maison heute » appartenant à dame Huguette se distingue

---

1882 HOURS Henri, *Peuplement et habitat rural en Bourgogne au Moyen Âge (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, thèse de l'Ecole nationale des chartes, 1977, p. 246.

1883 Deux maisons au bourg de Nolay (ADCO E3631), dont une est « tout en un tenant », une demeure rue Embas à Bigny-sur-Ouche (ADCO G827) et plusieurs maisons à Genlis sont citées au XV<sup>e</sup> siècle. Les « quatre rains de maison » mentionnés à Flammerans au XV<sup>e</sup> siècle ne sont pas à considérer car ils peuvent être partagés entre plusieurs constructions (ADCO, B493).

1884 ADCO B11240 fol 21v., 1342.

1885 ADCO B11285 fol. 204r., 17 mars 1381. et ADCO B11250 fol. 75 r., 1349.

1886 ADCO E314, cité par : HOURS Henri, *Peuplement et habitat rural en Bourgogne au Moyen Âge (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, thèse de l'Ecole nationale des chartes, 1977, p. 246.

1887 Exemple à Genlis au XV<sup>e</sup> siècle (HOURS Henri, *Peuplement et habitat rural en Bourgogne au Moyen Âge (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*, thèse de l'École nationale des chartes, 1977, p. 250).

1888 Pour les logis de pierres, la longueur entre les fermes de charpente n'est pas toujours aisée à reconnaître depuis l'extérieur ; l'emploi fréquent de l'adverbe « environ » se réfère au principe d'estimation de la longueur.

1889 Une maison de quatre « rains » au château de Rouvres fait 30 pieds « à main » de long, soit une moyenne de 2,43 m par travée en 1449 (ADCO B5790/2 fol. 47v.-48r.), cité par HOURS Henri, *Peuplement et habitat rural en Bourgogne au Moyen Âge (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*, thèse de l'École nationale des chartes, 1977, p. 272.

1890 Il se pourrait que les travées fassent jusqu'à cinq mètres de largeur dans certains cas (BECK Patrice, *Trois villages bourguignons à la fin du Moyen-Age (Tailly, Bigny-les-Beaune et Curtil) : étude d'histoire économique et de topographie archéologique, mémoire de maîtrise d'histoire à Paris X Nanterre sous la direction de Jacques Heers et Jean-Marie Pesez*, 1973, 141 p).

incontestablement des autres demeures, tandis que simples « maisons basses »<sup>1891</sup> se placent au Marché au Bled en l'Isle<sup>1892</sup>. Ces formulations sont communes<sup>1893</sup>. Il est en revanche assez rare d'avoir des précisions chiffrées de hauteur de bâtiment. La mention de maison en pierre que doit ériger Jaquot Pernay à Châtillon en 1458 avec des murs goutterots hauts de neuf pieds (2,93 m) figure parmi les exceptions<sup>1894</sup>. Un marché de 1381 précise que la maison à étage de Michelet Guost, longue de cinq tirants, sera dotée de colonnes hautes de 22 pieds (7,15 m) et larges d'un pied (0,33 m)<sup>1895</sup>. Il est également précisé que le goutterot de l'appentis de maison que doit édifier Pierre Plansson en 1548 doit avoir sept pieds (2,28 m) de hauteur<sup>1896</sup>.

La présence d'« estaiges » de maison est quelquefois précisée. En dehors des mentions urbaines<sup>1897</sup>, nous en connaissons dans la région d'Aisey-le-Duc dès le XIV<sup>e</sup> siècle<sup>1898</sup>, et à Salives, Gilly, Beneuvre et à Villaines-en-Duesmois aux XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles<sup>1899</sup>. Les indications textuelles de « chambre haute »<sup>1900</sup> et de grenier et comble<sup>1901</sup> confirment l'existence d'au moins un niveau d'étage dans les maisons.

Les maisons à deux étages – supposés être des étages supérieurs<sup>1902</sup> – nous interpellent d'avantages. Il s'en trouve pourtant en milieu rural à Beneuvre, Ampilly-les-Bordes, Darcey et Cernois par exemple<sup>1903</sup>. Comme position privilégiée, les cours de châteaux en contexte de bourg accueillent certaines des demeures les plus hautes. Un bail à rente de 1550 de Châtillon-sur-Seine

---

1891 Il faut comprendre ici des maisons sans niveau d'étage.

1892 ADCO B988, 1334.

1893 Nous retrouvons une maison haute dans un meix « fermé de murailles » et doté d'étables à Toutry en 1532 (ADCO E1444).

1894 ADCO 18H80.

1895 ADCO B11285 fol. 101r.

1896 ADCO E2326, 8 juillet 1548.

1897 Un « *estagium* » dépendant d'une maison en pierre à côté du prieuré Saint-Etienne à Dijon dès 1237 (RIDARD A., *Chartes de l'abbaye de Saint-Etienne de Dijon : de 1230 à 1250*, Dijon, 1906, charte n°41).

1898 « Un estaigeot » dans la châtellenie d'Aisey-le-Duc (1376-1377), cité par PROST Bernard, *Inventaires mobiliers et extraits de comptes des ducs de Bourgogne de la maison de Valois (1363-1477)*, tome I Philippe le Hardi (1363-1377), Paris, E. Leroux, 1902-1904, 655 p.

1899 Mex avec « un petit estage de maison » (Salives 1450, ADCO B1330), maison contenant « estaige et chaffaige de deux rains » à Gilly-lès-Cîteaux (ADCO 11H648, 1454), trois « frestes de maison » qui sont une grange et deux « estaiges » à Beneuvre en 1450 (ADCO B1330) et « maison d'un estaige » à Villaines-en-Duesmois (ADCO 1J2347/2).

1900 « Chambre alte » à la maison de Rocelin et Juenote à Dijon en 1382 (ADCO B11292). Cette dénomination est effective dès le XV<sup>e</sup> siècle à Noyers.

1901 Il est fait état de grenier a priori sur des maisons de Noyers dès le XV<sup>e</sup> siècle (ADCO B12171, 1484). La première mention de « comble » connue est à placer au XVI<sup>e</sup> siècle à Bligny-sur-Ouche (ADCO G827).

1902 Il n'est pas aisé de déterminer si un niveau de comble aménagé (comble à surcroît) compte comme un étage dans les textes.

1903 Deux petits étages à Beneuvre au XVI<sup>e</sup> s. (ADCO 36F158), à la maison Ancienne d'Ampilly-les-Bordes en 1546 (ADCO E2304), au meix de Chiedon à Darcey au XVI<sup>e</sup> s. (ADCO 1J2347/2) et pour une maison de pierre à Cernois en 1502, avec mention d'un pignon (ADCO B1335).

indique une chambre dont seulement la cinquième partie est concernée, avec le grenier dessus, au troisième étage d'une maison rue de la Juerye<sup>1904</sup>. Une maison à quatre étages (avec le cellier dessous) prend place dans le château de Vitteaux au XVI<sup>e</sup> siècle<sup>1905</sup>. Une maison de même élévation dans la cour du château de Bligny-sur-Ouche est tenue de cens par des particuliers pour les deux étages dessous tandis que les deux étages supérieurs sont tenus par les chanoines de la cathédrale d'Autun en 1542<sup>1906</sup>. Une telle élévation pourrait permettre de parler de maison-tour, bien que l'élévation ne soit pas le seul critère déterminant (voir le chapitre 15). Les niveaux sous plafond présentent généralement une hauteur de 2,20 à 3 m. Les espaces à vivre d'Auxonne [21038-22] sont particulièrement hauts sous plafonds.

Les combles les plus hauts, où peuvent être aménagés deux niveaux comme à Dijon [21231-30] (après 1488) ou Auxonne [21038-22] assurent le stockage de produits marchands ou permettent l'installation de plus de chambres. Ils participent au prestige de l'établissement (**fig. 84**)<sup>1907</sup>. Les combles à toiture en bâtière ou les sous-pentes d'appentis de maison ou de bâtiments annexes (étable...) non utilisées comme des chambres mais plutôt comme des espaces de stockage sont désignées sous le terme de « solier »<sup>1908</sup> dans les textes dès le XIV<sup>e</sup> siècle<sup>1909</sup> (**fig. 85**). Les plus petits sont des « solerots ». Le solier se place au-dessus du cellier pour une maison sans étage à Saint-Philibert en 1385<sup>1910</sup>. Il peut être mis en place après la construction de la maison par le simple ajout d'un plafond et d'un plancher sous la charpente<sup>1911</sup>. Cet espace est accessible par un escalier de bois ou une échelle<sup>1912</sup>.

---

1904 ADCO E2309.

1905 ADCO 12H28, 1559.

1906 ADCO G827.

1907 Ainsi, en 1485 les « haulx pignons » associés à une « charpenterie moult exquise » de la maison de Cîteaux à Beaune marquent les esprits visuellement (terrier de Cîteaux de 1485, cité par AUBERTIN Charles, *Les rues de Beaune*, Beaune, Cretin-Pellion, 1919, 588 p.).

1908 Les variantes sont « soillier », « soulier » ou « solerio ». Le même terme de « soillier » renvoie aussi à l'évier dans la maison (cf *infra*).

1909 Une demie maison comporte un ouvreur et un soulier au-dessus du chas du milieu en 1377-1378 (JANNIAUX G., *Chartes de l'abbaye de Saint-Etienne de Dijon : de 1377 à 1384*, Dijon, 1906, charte n° 3). Le solier de Garlot accueille une « chasiere a tenir fromaiges » en 1464 (PIPONNIER Françoise, « Autour des celliers dijonnais : des mobiliers aux activités des vigneron (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle) », dans PIPONNIER Françoise, FELLER Laurent et MANE Perrine (dir.), *Le village médiéval et son environnement : études offertes à Jean-Marie Pesez*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998, p. 398). Un solier est dit « empres le toit » (ADCO BII356/1 C12-3, document n°11).

1910 GUIGON H., *Chartes de l'abbaye de Saint-Etienne de Dijon : de 1385 à 1394*, Dijon, 1905, charte n°4. D'autres se placent au-dessus d'étables (pour mettre le foin) ou au-dessus de latrines (pour entreposer des cuves) à Dijon en 1400 (ADCO BII356/1 C12-3, document n°11).

1911 Ce sont les locataires d'une maison devant l'église Saint-Michel à Dijon qui sont tenus de le mettre en place avec une cheminée en 1384-1385 (JANNIAUX G., *Chartes de l'abbaye de Saint-Etienne de Dijon : de 1377 à 1384*, Dijon, 1906, charte n°74).

1912 Exemple à Dijon en 1458 (ADCO BII 360/6).

Le grenier (du latin « granarium »<sup>1913</sup>, « fenys » ou « grenerat » lorsqu'il est petit) semble correspondre à la même définition que le solier, bien que le nom laisse supposer que c'est la récolte des fruits de la terre qui est stocké en priorité<sup>1914</sup>. Un petit grenier de Châtillon-sur-Seine occupe une surface de 10 pieds en 1546<sup>1915</sup>. À Bligny-sur-Ouche, le grenier partage l'espace du comble de la maison avec des chambres<sup>1916</sup>. L'espace de grenier devait être assez développée dans la « maison des Greniers de Châtillon-sur-Seine. Les « galetas » à bâtir au second étage de deux maisons à pan de bois à Dijon en 1424<sup>1917</sup>, celui indiqué au-dessus d'un ouvroir de la « Grant maison » devant l'église Notre-Dame de Semur en 1429<sup>1918</sup> et ceux qui sont aménagées la même année dans le comble des maisons jumelles d'Amiot Arnault<sup>1919</sup> servent peut-être de chambres de comble. Les chambres de comble, dont la généralisation est difficile à estimer, accueillent en priorité les domestiques, les apprentis et les enfants.

Ces différents éléments tendent à prouver que les demeures à étages (soit deux niveaux sous comble, avec éventuelle cave) sont généralisées en ville et relativement rares en contexte villageois au XV<sup>e</sup> siècle. Leur nombre tend à augmenter un peu au XVI<sup>e</sup> siècle ; c'est d'ailleurs la forme de construction identifiée en priorité en prospection sur le terrain.

### B.4. Les demeures à partition interne

La partition interne répond au besoin de disposer de plusieurs espaces de fonctions distinctes, pour un ou plusieurs occupants, mais aussi à la contrainte technique de la portée limite des poutres. Elle concerne toutes les parties de la demeure, même si elle est moins fréquemment observée dans les niveaux de cave et de comble. Le schéma classique de la maison-boutique correspond à un ouvrier (boutique) sur rue et une chambre basse du côté de la cour arrière en rez-de-chaussée. Un couloir relie la rue à la cour arrière, à côté de la boutique, au rez-de-chaussée de

---

1913 Citons une mention de 1327 à Dijon (FRICAUDET J., *Chartes de l'abbaye de Saint-Etienne de Dijon : de 1321 à 1332*, Dijon, 1906, charte n°39).

1914 L'emplacement en hauteur est judicieux pour conserver les produits agricoles au sec et à l'abri des rongeurs.

1915 ADCO E2304.

1916 ADCO G827, XVI<sup>e</sup> siècle.

1917 ADCO B11332 fol. 147v.-149r.

1918 ADCO E1197.

1919 ADCO B11368 fol 104v.-105r.

demeures de qualité du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>1920</sup>. À l'étage, les pièces se distinguent entre deux chambres et éventuellement quelques espaces supplémentaires (cabinet ou galerie sur cour), le tout desservi en enfilade. Ce mode d'aménagement est déjà en place pour une maison érigée en 1429 à la Charbonnerie à Dijon : le rez-de-chaussée est cloisonné dans la largeur pour séparer l'ouvreur de la chambre et l'ouvreur est lui-même cloisonné pour aménager un couloir latéral donnant accès à la chambre et le niveau d'étage est cloisonné pour séparer deux chambres<sup>1921</sup>. Plus simplement, dans certaines demeures notamment en milieu rural, la distinction sémantique porte surtout sur les pièces à cheminée (nommées « chauffeurs ») et les autres chambres<sup>1922</sup>.

Les murs maçonnés et les cloisons de bois permettent la séparation physique des espaces<sup>1923</sup>.

Les refends de pierre de plusieurs demeures à tourelle à Flavigny et les cloisons de bois de Cussy-les-Forges [89134-1], Fontaines-en-Duesmois [21276-1] sont très certainement contemporains de l'aménagement de la tourelle d'escalier. La surface et la destination des pièces sont fixes dès la construction initiale à l'hôtel Chambellan [21231-30] et pour d'autres exemples : en conséquence les murs formants le cloisonnement et les plafonds sont datables de cette époque. En l'occurrence, cette construction présente deux niveaux d'élévation dans le comble. Cependant, les relations stratigraphiques permettent de déterminer quelquefois la mise en place a posteriori des murs de refends et cloisons. À Flavigny, les murs de refends viennent diviser aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles les volumes intérieurs de deux ensembles de maisons-jumelles<sup>1924</sup>. Il en est de même pour d'autres vastes demeures de ce lieu ([21271-34] et [21271-47]). Nous avons pu démontrer que le cloisonnement intervient dans un second temps pour la demeure de Pouilly-en-Auxois [21501-6], relevant à partir de ce moment de la typologie commune de la demeure seigneuriale à un corps de logis, tourelle centrale distributive et cloison médiane (**fig. 86**). À Auxonne [21038-22], le mur en brique très peu épais délimitant le couloir au rez-de-chaussée rend possible l'utilisation de la

---

1920 Exemple de la maison Pétral à Beaune [21054-51], Auxonne [21038-9] et [21038-22], plusieurs demeures rue Verrerie à Dijon, et bien d'autres...

1921 ADCO B11368, fol. 104v-105r.

1922 A Semur, une maison contient un chauffeur et deux petites chambres derrière au XVI<sup>e</sup> siècle (ADCO G3300).

1923 Un « pan de bois » au travers d'une maison est érigée en 1381 dans la maison de Michelet Guost (ADCO B11285 fol. 101r.). Par ailleurs, il existe aussi des cloisons formées uniquement par des tapisseries voire des meubles (ENLART Camille, *Manuel d'archéologie française depuis les temps mérovingiens jusqu'à la renaissance T. II : Architecture civile et militaire*, Paris, Alphonse Picard et fils, 1904, p. 65).

1924 LACAILLE Antoine, « Les modifications architecturales des demeures du bourg de Flavigny-sur-Ozerain (Côte-d'Or) du XIV<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècles : analyse des textes et des élévations », dans HAMON Etienne, BEGHIN Mathieu, SKUPIEN Raphaëlle (dir.), *Formes de la maison entre Touraine et Flandre du Moyen Age aux temps modernes*, Lille, Presses universitaires du Septentrion, 2020, p. 251-262.

tourelle d'escalier préexistante, commune avec la demeure voisine. Exceptionnellement, le mur de refends est placé dans le sens longitudinal pour quelques vastes constructions<sup>1925</sup>.

Pour les cloisons (nommées « cloisons traversannes » en 1429), le mode d'aménagement reconnu – mais non exclusif - est commun au pan de bois, avec un assemblage en file de poteaux sous (et quelquefois également sur) une poutre maîtresse du plafond. Nous n'avons pas reconnu l'utilisation de croix de Saint-André pour des cloisons bien qu'une cloison mitoyenne entre deux maisons comprises sous un même toit érigées à Dijon en 1429 est « revestus de pouteaulx de croisiees pour maintenir lesdictes maisons en bonne lioison »<sup>1926</sup>. La cloison datée après 1468d à Avallon [89025-18] a des montants épais de 15 à 20 cm, espacés de 40 cm, et avec remplissage à menues pierres<sup>1927</sup>. Un grand nombre de cloisons présente néanmoins plutôt un hourdis de torchis entre des poteaux<sup>1928</sup>. L'exemple de tuf inséré en hourdis de cloisons de la tour Marmont à Gisseysous-Flavigny pourrait être transposé pour l'habitat non fortifié. Les enduits de cloisons ne recouvrent en principe que le torchis, laissant le bois apparent comme pour des pans de bois en façade, tel que cela apparaît pour l'enduit ancien à l'étage de Châteauneuf [21152-16]. Ajoutons qu'en plus des courtines de lit qui compartiment en partie la chambre, des tentures peuvent partagées des pièces à certaines saisons<sup>1929</sup>.

Le sens d'ouverture des portes situées dans les murs de refends à l'étage permet de situer des possibles emplacements pour les escaliers et de comprendre les logiques de circulation et de hiérarchie des espaces. Une porte à l'étage percée dans le mur commun à l'ensemble de maisons-jumelles rue du Trop-Chaud à Flavigny [21271-8] permet d'accéder depuis le logement oriental vers le logement occidental<sup>1930</sup>. À l'étage de la demeure noble de Salives [21579-4], la pièce sur la rue est assurément d'accès restreint considérant que la porte du mur de refend<sup>1931</sup> ouvre de l'arrière vers l'avant.

---

1925 A Beaune [21054-64], Dijon [21231-55] et Noyers [89279-29].

1926 ADCO B11368 fol 104v.-105r.

1927 HONTCHARENKO Vanessa, *Avallon (89) : Maison des sires de Domecy (rue Bocquillot), rapport d'étude archéologique*, DRAC, 2010, p. 74.

1928 La « paroyz faicte de piedz droiz garnye de palessons » dans la chambre d'une maison de Châtillon-sur-Seine semble correspondre à cette définition (ADCO E2325, 1547).

1929 JOURNOT Florence, *La maison urbaine au Moyen-Age : art de construire et art de vivre*, Paris, Éditions Picard, 2018, p. 271.

1930 Assez curieusement, la position des tableaux de porte s'inverse d'un étage à l'autre pour l'autre ensemble de maisons jumelles de Flavigny [21271-111].

1931 Ce mur est certainement installé au XV<sup>e</sup> siècle dans une demeure du XIV<sup>e</sup> siècle.

## B.5. L'unité entre la forme et la fonction de la maison

Est-ce qu'une maison, définie comme un bâtiment cohérent, correspond toujours au lieu de résidence d'une famille ? Les situations sont quelquefois un peu plus complexes, d'autant que le terme en lui-même ne désigne quelquefois qu'une construction polyvalente sans forcément de fonction de logis. Les partages, divisions et les transactions immobilières tendent à effacer ou rétablir la corrélation entre l'unité formelle d'une construction, sa définition foncière et sa destination effective. Il est aussi certain qu'un couple de maisons partageant une même toiture ou une maison « sous deux tois » peuvent correspondre à des aménagements conçus ainsi.

Nous ne reviendrons pas ici sur les demeures à plusieurs corps de logis et dépendances, déjà évoquées, même pour ce qui concerne les principes de distribution. Le cas spécifique des maisons-jumelles sera évoqué dans la quatrième partie.

Il nous revient d'évoquer plus spécifiquement les portions d'habitat. Les déclarations textuelles indiquant plusieurs propriétaires pour une même construction rendent compte de deux situations, générées par des partages d'héritage dans la plupart des cas. Soit une propriété est possédée en indivision, soit elle est foncièrement découpée en plusieurs propriétés. Dans ce second cas, une partition physique sous forme de cloisons et un réaménagement souvent nécessaire des accès sont mis en place. Une moitié de maison (*dimidiam domus*) est citée au Vieux Marché de Dijon dès 1238<sup>1932</sup> et les mentions de parties de maisons sont nombreuses dans cette ville dès la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. Nous trouvons des mentions de portions de maisons quelquefois réduites à peu de choses, physiquement ou foncièrement. Citons pour exemple un huitième d'une demie maison à Saint-Seine-l'Abbaye<sup>1933</sup> et 1/18<sup>e</sup> en la moitié d'un tiers de maison au bourg de Châtillon<sup>1934</sup>. Les partitions peuvent aussi être indiquées à partir d'un nombre défini de travées<sup>1935</sup>. Logiquement, ces divisions sont susceptibles de concerner avant tout de grandes constructions, surtout si le partage de la construction se traduit physiquement.

---

1932 RIDARD A., *Chartes de l'abbaye de Saint-Etienne de Dijon : de 1230 à 1250*, Dijon, 1906, charte n°51.

1933 XVI<sup>e</sup> siècle, ADCO 10H46.

1934 ADCO E2324, 1541.

1935 Exemple de mentions textuelles d'un chas de maison (une travée de maison) considéré dans une construction plus vaste.

## Chapitre sept.

# L'enveloppe de l'édifice : parois, sols, couvertures et couvertures

---

Les murs maçonnés et parois de bois constituent la structure porteuse de la maison. Ne sont évoqués ici que les aspects structurels et techniques, les considérations sur le programme et le décor des façades sont abordées dans le chapitre 16. Les façades à ossatures en bois sont abordées en premier lieu car elles constituaient à la fin du Moyen Age le modèle dominant dans la plupart des sites.

## A. La façade à pan de bois

Nous traitons cette thématique du pan de bois avec un corpus aussi exhaustif que possible et des études dendrochronologiques récentes encore non exploitées dans des problématiques larges. Notre propos vient vérifier et compléter certaines hypothèses émises dans la synthèse de Benjamin Saint-Jean Vitus vis-à-vis de l'ensemble des constructions à pan de bois de Bourgogne<sup>1936</sup> et du corpus dijonnais<sup>1937</sup>, et offre des comparaisons utiles se basant sur les études locales menées à Auxerre et Joigny notamment<sup>1938</sup>.

---

1936 SAINT-JEAN-VITUS Benjamin, « Le pan de bois en Bourgogne XV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle », dans ALIX Clément, EPAUD Frédéric (dir.), *La construction en pan de bois au Moyen-Age et à la Renaissance*, Tours, Presses universitaires François Rabelais et presses universitaires de Rennes, 2013, p. 305-344.

1937 SAINT JEAN VITUS Benjamin, *Maisons de pierre, maison de bois : Quelques aspects de l'architecture domestique à Dijon à la fin du gothique, XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles*, Dijon, Université de Bourgogne (mémoire de maîtrise d'Histoire de l'art et Archéologie dirigé par Dana GOODGAL), 1988, 260 p.

1938 Auxerre avec 530 façades reconnues (BURGUIERE-LABRUNIE Françoise, *Les maisons à pans de bois d'Auxerre, premier repérage*, Paris, Université de Paris-Panthéon-Sorbonne (mémoire de maîtrise en Histoire de l'art sous la direction de Quitterie Cazes, 2002, 162 p), et SAINT-JEAN-VITUS Benjamin, *Joigny : mise en place du secteur sauvegardé : étude de bâti, inventaire et analyse de la construction en pans-de-bois*, Dijon, Service régional de l'archéologie, 1998, 2 volumes, 166 p.

## A.1. Formes et matériaux de ce type de façade

### A.1.a. Généralités

La façade à pan de bois prend aussi bien la forme d'un mur pignon que d'un mur gouttereau<sup>1939</sup>, bien que cette deuxième forme de façade soit bien mieux représentée. Notons à ce sujet que les toitures en croupe du côté d'un pan de bois signalent bien souvent l'emplacement d'anciennes façades pignon disparues, ce que confirment l'observation des charpentes de Semur [21603-35] et Noyers [89279-13]<sup>1940</sup>.

Quelques façades gouttereaux de grandes demeures suivent une légère courbe dans la longueur. La succession de légers angles qui inclinent les façades de Dijon [21231-92], Semur [21603-23], (SUP520) à Châtillon-sur-Seine et (SUP584) à Beaune reprend la légère courbe formée par le rez-de-chaussée de pierre : ce phénomène est induit par la forme de la parcelle<sup>1941</sup>. La forme de la maison des années 1440d, dite Maison aux Trois Pignons à Dijon [21231-18] découle d'un parti pris architectural audacieux pour le cas d'une maison d'angle. L'ensemble se décompose en trois façades pignons. La façade pignon centrale forme un pan coupé entre les alignements respectifs des deux autres pignons induits par l'orientation des rues. Il est probable que la forme de la parcelle soit une adaptation de ce choix architectural plutôt qu'une contrainte posée initialement. Concernant la façade aux Trois Visages [21231-55], il s'agit dans les faits d'une demeure qui présente deux façades pignons, contrainte imposée par sa très grande largeur<sup>1942</sup>. Les deux façades sont de largeur distincte, probable signe du respect du parcellaire préexistant<sup>1943</sup>.

Lorsque qu'une demeure à pans de bois est située en angle de rue, les deux façades sont généralement érigées en bois sur un encorbellement<sup>1944</sup>. C'est en particulier vrai pour toutes les demeures prestigieuses comportant deux niveaux d'étages (exemple de la maison de la Croix de Fer

---

1939 La toiture de la maison [89279-47] de Noyers prend la forme d'un appentis mais cela ne correspond pas au volume ancien : la partie supérieure du pan de bois a visiblement été remaniée.

1940 La même observation pourrait concerner deux maisons de Semur [21603-37] et [21603-58].

1941 Ces grandes demeures s'inscrivent probablement à l'emplacement de plusieurs parcelles bien plus anciennes.

1942 Comme ce peut être le cas pour de nombreuses maisons à Auxerre (ex. 3 rue de la Draperie et 21 rue de la Draperie).

1943 Les 1-3 place de Foire-le-Roi à Tours et le 67 rue Nale à Montrichard présente ce même système de façades jumelles de dimensions distinctes (JOURNOT Florence, *La maison urbaine au Moyen Âge : art de construire et art de vivre*, Paris, Éditions Picard, 2018, p. 107).

1944 C'est le cas pour 30 bâtiments.

à Dijon [21231-80]). Le poteau cornier constitue alors la structure pivot pour la mise en place des assemblages d'angle.

Néanmoins, plusieurs constructions présentent un usage de la pierre pour l'une des deux façades. Le cas se présente pour les demeures de qualité étudiées et datées de la décennie 1530 à Semur et Avallon<sup>1945</sup>. Ce mode de construction, qui reprend dans les faits le modèle des maisons mitoyennes<sup>1946</sup>, constitue une alternative intéressante, permettant de garantir une bonne stabilité de l'ensemble. Cela semble correspondre un renouveau de l'intérêt esthétique de la façade en pierre, en particulier pour les commanditaires aisés. Quatre autres exemples de ce type de maisons d'angle où la façade à pan de bois devait systématiquement prendre la forme d'un pignon sont recensés pour le seul site de Semur-en-Auxois<sup>1947</sup>. Cette règle concernant la forme de la toiture n'est pas vérifiée pour les autres sites<sup>1948</sup>. Dans presque tous les cas recensés, la façade à pan de bois prend place du côté de la voie la plus fréquentée<sup>1949</sup>. Cela n'en fait pas forcément la façade la plus exposée, bien au contraire : pour les cas de Semur et Avallon ci-dessus indiquées mais aussi pour la maison [21599-17] de Selongey, la façade goutterot en pierre prend place face sur une petite place ou un carrefour.

#### *A.1.b. Le nombre de niveaux bâtis en bois*

Il nous a déjà été possible d'évoquer la typologie de pans de bois développée en milieu rural dans la plaine de Saône. Les exemples les plus anciens, rarement antérieurs au XVII<sup>e</sup> siècle, comprennent tous un rez-de-chaussée en bois sur solin maçonné<sup>1950</sup>. Ils ont une parenté évidente avec des constructions reconnues en fouilles et avec les demeures les plus modestes en contexte urbain.

---

1945 La maison place du Vieux Marché à Semur [21603-64] (1535d) et la maison dite des Sires de Domecy à Avallon (1531d) [89025-18]. Nous les comparons aisément avec la maison Saint-Christophe d'Autun, un peu plus ancienne (entre 1494 et 1503), bien que cette dernière forme un ressaut sur la rue et n'est pas située à un angle.

1946 L'encorbellement habituellement réservé à la seule façade à pan de bois, est exceptionnellement mis en place pour la façade de pierre de la maison d'angle de Dijon [21231-138], ce qui reprend le modèle de la maison d'angle à deux façades en pan de bois.

1947 [21603-2], [21603-13], [21603-37] et [21603-58] (qui pourrait être daté après 1509 d'après une feuille retrouvée dans le pan de bois). Le report du pan de bois sur la façade la moins exposée pourrait être un signe de modernité.

1948 Cette configuration concerne une proportion beaucoup plus importante des demeures du corpus secondaire des constructions à pan de bois (environ le dixième), de datation médiévale non assurée.

Le cas de la maison Millière [21231-21] est incertain. La façade pignon en pierre a été entièrement remontée vers 1910 par Xavier Schanosky en intégrant des ouvertures dans un style néogothique. Il n'est pas impossible qu'elle corresponde à un ancien mur mitoyen avec une construction disparue à l'ouest.

1949 Cela se vérifie aussi avec les demeures qui sont à l'angle d'une rue et d'une ruelle ([21290-4], [21603-34], [21710-18], [21710-19], [21710-23] et [89025-14]). Seule la maison [21154-10] de Châtillon-sur-Seine ne répond pas à ce principe (MASSON Dominique, « Une maison à colombage : un exemple d'architecture traditionnelle » dans *Levons l'encre, 5e série n°7*, Dijon, École les Lochères, 1995, p. 31-33).

1950 Le niveau d'étage, quand il existe, est peu développé en façade.

Les autres constructions à pans de bois que nous allons évoquer à présent font pour la plupart un grand usage de la pierre ou de la brique. Le pan de bois se situe au minimum à l'étage de demeures comprenant systématiquement au moins deux niveaux d'élévations, suivant une formule généralisée dans la plupart des villes aux XVe et XVI<sup>e</sup> siècles. Le schéma le plus commun est la mise en place d'un pan de bois sur le seul niveau d'étage d'une façade à rez-de-chaussée en pierre<sup>1951</sup>. Les deux maisons à pan de bois semuroises datées par dendrochronologie correspondent à cette définition. Si un pignon coiffe la façade, le pan de bois se développe au niveau du comble. Il peut aussi être en partie présent en haut du mur gouttereau en bois pour le cas de combles à surcroît ou pour le développement de grandes lucarnes. Ces niveaux correspondant au comble ne sont pas comptés dans notre estimation du nombre de niveaux supérieurs (hors rez-de-chaussée) d'une façade.

Un deuxième niveau d'étage est reconnu pour 71 demeures (soit 30 % des façades à pan de bois sur encorbellement dont le nombre de niveau peut être estimé). Il s'agit de grandes demeures de qualité en milieu urbain<sup>1952</sup>, en particulier des maisons d'angle<sup>1953</sup> qui ont leur aspect dans des rues importantes, là où la pression foncière est forte. Certaines sont d'ailleurs accolées, comme les ensembles remarquablement bien conservés rue Notre-Dame à Semur et rue Verrerie à Dijon. À Semur, elles sont localisées auprès de la place devant l'église où se déroule les marchés.

La façade pignon de la maison de Noyers [89279-29], particulièrement bien exposée sur la place de l'Hôtel de Ville, compte exceptionnellement trois étages à pan de bois sous comble sur encorbellement successifs, protégés par un avant-toit en ferme débordante. Il s'agit du seul exemple médiéval avéré d'une telle élévation à pan de bois<sup>1954</sup>, auquel nous hésitons à rattacher la demeure dijonnaise (SUP543), à goutterot sur rue, peut-être tardive. Dans ces deux cas, la hauteur sous plafond du troisième étage est plus limitée que pour les autres niveaux.

---

1951 Cela représente 71 % des constructions à pan de bois sur encorbellement dont le nombre de niveau peut être estimé. Parmi celles-ci, les maisons à façades gouttereaux sur rue sont majoritaires.

1952 Les bourgs de Vitteaux, Arnay-le-Duc et Aignay-le-Duc admettent un exemple chacun de demeures à pan de bois comprenant deux étages supérieurs.

1953 La majorité des maisons d'angle à pan de bois connues à Dijon compte deux niveaux d'étage.

1954 Il peut être comparé à la maison du 24 rue Saint-Pierre du site proche de Tonnerre, bien que les ossatures diffèrent. De telles hauteurs de façade sont plus communes dans d'autres régions.

## Chapitre sept. L'enveloppe de l'édifice

A l'inverse, certaines demeures présentent un niveau d'étage en pierre, et une paroi à pan de bois limitée à une façade seulement pour le second étage. Cette structure en bois n'est plus conservée pour les deux cas avérés : à Montbard [21425-4] et Montréal [89267-4] (fig. 87)<sup>1955</sup>.

### *A.I.c. De l'emploi conséquent du bois*

En Bourgogne, la disponibilité du matériau lithique (ou à défaut de la brique) permet d'ériger l'armature principale des demeures en pierre. De fait, le pan de bois ne concerne essentiellement que les façades libres (façades-écrans)<sup>1956</sup>, laissant un usage conséquent de la pierre pour les murs mitoyens. Ces murs latéraux maçonnés qui soutiennent les cheminées accueillent à leur extrémité en façade les corbeaux de pierre qui suivent la forme générale du surplomb.

Ces principes généraux se vérifient sur l'essentiel des constructions, mais certaines constructions font un usage plus marqué du bois. L'étude des demeures de Noyers est instructive à cet égard. Sur son extrémité nord, l'îlot bâti entre la Petite Rue et la rue du Poids du Roi est peu large. Aussi, la maison [89279-35], à l'extrémité de cet îlot comprend trois façades sur rue, qui sont toutes à pan de bois. Le seul mur commun avec les constructions voisines au sud reste cependant maçonné. Une situation similaire (avec seulement les deux façades gouttereaux opposées en pan de bois) est connue pour une demeure disparue de Châtillon-sur-Seine (SUP551).

Pour une poignée d'autres cas à Noyers (au minimum [89279-13], [89279-40] et [89279-41]<sup>1957</sup>), seul un parement sur les quatre de la demeure est en pierre à partir du niveau d'étage. Le mur est toujours mitoyen d'une autre construction, ce qui permet au pan de bois de se présenter en façade ou de constituer une cloison mitoyenne. La découverte d'un édifice de ce type à Autricourt [21034-1], avec rez-de-chaussée en bois, démontre son implantation ancienne en milieu rural.

L'unique maison « à novelée » conservée à Auxonne [21038-4] est entièrement bâtie à pans de bois pour le niveau d'étage reconnu, correspondant au modèle de la maison cage<sup>1958</sup>. C'est le seul

---

<sup>1955</sup> Ces deux bâtiments ont en commun un petit espace réservé pour le premier poteau du pan de bois contre le massif de maçonnerie.

<sup>1956</sup> JOURNOT Florence, *La maison urbaine au Moyen-Age : art de construire et art de vivre*, Paris, Éditions Picard, 2018, p. 73.

<sup>1957</sup> La maison des Corporations [89279-40] de Noyers semble entièrement bâtie de bois, en s'appuyant contre une façade à pan de bois préexistante ([89279-33]) et une construction en pierre voisine.

<sup>1958</sup> Il semble qu'une partie du rez-de-chaussée était bâti en bois d'après des traces de chevilles sur la sablière : le rez-de-chaussée en pierre correspond par ailleurs à un réaménagement moderne (XVII<sup>e</sup> siècle).

édifice de ce type reconnu en milieu urbain dans notre corpus. La mise en place d'un mur mitoyen de brique semble néanmoins courante dès le début du XVI<sup>e</sup> siècle pour les demeures de ville du Val de Saône<sup>1959</sup>.

Ces rares structures de notre corpus avec élévations majoritairement de bois étaient certainement mieux représentées autrefois, et pas uniquement à Noyers<sup>1960</sup>. Leur mode de construction implique une fragilité qui nuit à leur conservation pluri-centenaire. D'ailleurs, une demeure de ce type connue à Montréal [89267-26] par quelques photographies (dont une de 1878) a certainement été abattue à cause de sa vétusté.

L'économie de pierres est plus couramment réalisée par un autre procédé. Certaines façades à encorbellement sur pan de bois alignées sur la rue ne comptent qu'un seul mur latéral visible. Il faut en conclure que l'autre paroi de la construction est constituée totalement ou en partie<sup>1961</sup> d'un pan de bois destiné à être mitoyen. Cela est avéré pour plus d'une vingtaine de cas uniquement en contexte d'habitat dense en milieu urbain : les murs latéraux mitoyens viennent soutenir deux maisons accolées de part et d'autre<sup>1962</sup>. La disparition de la maison mitoyenne de Noyers [89279-13] rend bien compte de ce principe. Quelques couples de maisons seulement délimités totalement ou en partie par une paroi de bois à partir du niveau d'étage sont conservés à Avallon ([89025-7] et [89025-8]) et à Semur ([21603-41] et [21603-48]).

#### *A.1.d. Les matériaux du rez-de-chaussée*

Malgré la difficulté de lecture induite par des aménagements modernes quasi systématiques et l'application de revêtements, il est possible de déterminer ou de suspecter fortement à partir d'un faisceau d'indices la nature des matériaux sollicités au rez-de-chaussée des demeures à pan de bois pour 42 % des cas (124 sur 294 pour les deux corpus).

---

1959 Exemples à Auxonne [21038-15] et (SUP748) avec un encorbellement en pierres calcaires à la base du mur latéral pour ce second exemple, mais aussi pour les deux demeures médiévales de Saint-Jean-de-Losne.

1960 Elles pouvaient être majoritaires à Dijon avant la systématisation des constructions à deux murs maçonnés dans la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle (SAINT-JEAN-VITUS Benjamin, « Construire et habiter le bois au Moyen Âge », *Les veines du temps, Lectures de bois en Bourgogne*. Catalogue de l'exposition du Musée Rolin d'Autun, 1992, p. 261).

1961 La maçonnerie n'occupe qu'une partie de l'étage des parois latérales de la maison aux trois Pignons à Dijon [21231-18] : seuls des assemblages d'angles apparaissent en façade à chaque extrémité.

1962 Dans l'absolu, cela pourrait concerner plus de deux maisons mitoyennes. La possibilité d'appuyer une nouvelle construction en pan de bois contre un édifice pré-existant est assurément un droit négociable.

## Chapitre sept. L'enveloppe de l'édifice

Trois catégories sont à dissocier : les rez-de-chaussées en pierre (94 attestés)<sup>1963</sup>, les rez-de-chaussées bâtis en bois (28 attestés)<sup>1964</sup> et les rez-de-chaussées en matériaux mixtes (au moins deux attestés). Ces différences semblent dépendre peu des variations de chronologie et de la hauteur des constructions. En revanche nous remarquons une différenciation selon la nature des sites. Ainsi, très peu de rez-de-chaussée en bois sont restitués avec certitudes à Dijon (seulement [21231-26] et [21231-106] pour les façades sur rue<sup>1965</sup>) et Vitteaux (seulement [21710-21]). Aucun n'est formellement identifié à Beaune. En parallèle, les sites de Dijon et Avallon sont assez bien dotés en rez-de-chaussée en pierre. Nous sommes tentés d'identifier ici une tradition constructive qui se justifie par plusieurs avantages. L'usage de la maçonnerie au rez-de-chaussée forme un appui solide pour le pan de bois, l'isole de l'humidité et limite les possibilités d'intrusions<sup>1966</sup>. Il offre aussi une mixité de matériau qui forme un bon compromis.

Dans le même ordre d'idée, la reconnaissance à Noyers de 14 rez-de-chaussées en bois (soit la moitié du nombre de pans de bois recensés) et deux rez-de-chaussées de pierre signale une préférence<sup>1967</sup>. Les deux rez-de-chaussées qui semblent combiner structures de bois et structures de pierre se placent dans cette même ville ([89279-33] et SUP352). Le site de Noyers conserve exceptionnellement certaines ouvertures médiévales de bois en rez-de-chaussée et notamment quelques baies de boutiques ([89279-39] et [89279-40]). Ces structures s'insèrent en effet très aisément dans une paroi de bois<sup>1968</sup>. Notons aussi deux exemples de pan de bois à rez-de-chaussée de bois en milieu rural à Autricourt [21034-1] et Alise-Sainte-Reine (SUP997).

Structurellement, les pans de bois de rez-de-chaussée sont montés avec une suite de poteaux et éventuellement quelques écharpes entre lesquels s'implantent les ouvertures (notamment de

---

1963 La présence de corbeaux de pierre soutenant les abouts de sommiers en partie médiane des rez-de-chaussées permet d'attester de la présence de maçonnerie. Notons que l'absence de chaînage entre les murs latéraux de pierre et le parement du rez-de-chaussée peut, dans certains cas, suggérer un remplacement du bois par de la pierre en façade.

1964 Nous avons pris en compte la demeure de Noyers [89279-42] en suggérant que le pan de bois actuel moderne remplace un aménagement en pan de bois pré-existant.

1965 SAINT JEAN VITUS Benjamin, *Maisons de pierre, maisons de bois : Quelques aspects de l'architecture domestique à Dijon à la fin du gothique, XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles*, Dijon, Université de Bourgogne (mémoire de maîtrise d'Histoire de l'art et Archéologie dirigé par Dana GOODGAL), 1988, p. 143.

1966 JOURNOT Florence, *La maison urbaine au Moyen-Age : art de construire et art de vivre*, Paris, Éditions Picard, 2018, p. 74. Une grande différence de niveau d'un bout à l'autre du bâtiment peut d'ailleurs justifier de réserver l'usage de la pierre pour le rez-de-chaussée et le premier étage, comme c'est le cas à la maison du Coche d'Eau à Auxerre (1520d). Dans plusieurs sites de Saône-et-Loire comme Marcigny et Saint-Gengoux-le-National, cette forme de façade résulte d'une tradition constructive.

1967 Les deux matériaux se retrouvent également aux rez-de-chaussées des maisons d'Auxerre (LIEBARD Odile, « Les maisons d'Auxerre au XVI<sup>e</sup> siècle », *Bulletin archéologique du comité des travaux historiques et scientifiques, nouvelle série, n°4 (1968)*, Éd. Bibliothèque Nationale, Paris, 1969, p. 172).

1968 VIOLLET-LE-DUC Eugène, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle*, T. II, Paris, B. Bance, 1867, p. 238.

commerce). L'ensemble repose sur des solins de pierre ou de brique pour les sites urbains du Val de Saône.

## A.2. Les façades en saillie

Le surplomb induit par la forme en encorbellement (dit en « enchaplement » dans un texte de 1424<sup>1969</sup>) caractérise quasiment tous les logis. Ainsi une base de données spécifique est créée pour rassembler les façades de demeures en pan de bois sur encorbellement (197 entités pour le corpus principal et 98 entités pour le corpus secondaire).

### *A.2.a. Généralité sur les formes d'encorbellement*

La sablière basse est la pièce de bois formant la base du pan de bois placé en surplomb. C'est cette poutre que l'on amène en débord par rapport à l'alignement du mur au niveau inférieur (**fig. 88**). Elle se place en moyenne à 2,50 à 3,50 m au-dessus du niveau de sol pour l'encorbellement d'étage. Les typologies d'encorbellement se basent essentiellement sur le mode de support de la poutre sablière, en surplus des éventuels massifs maçonnés. Dans bien des cas, la forme d'encorbellement ne peut être déterminée par manque de visibilité de cette partie de la façade<sup>1970</sup>. Généralement, la poutre sablière vient s'ancrer, sur le nu du mur ou dans la maçonnerie interne, contre un ou deux massifs placés en encorbellement. À défaut, la totalité de l'encorbellement est constitué de bois. C'est le cas pour les constructions à ossature en bois majoritaire (exemple à Autricourt [**21034-1**] et SUP Alise).

Le second étage de la maison à pan de bois datée la plus ancienne de notre corpus (la maison aux trois Pignons [**21231-18**], vers 1440d) est placé en encorbellement au dessus du premier étage. Cette situation se reproduit pour la majorité des façades qui comprennent deux niveaux supérieurs en pan de bois, en particulier les plus anciennes<sup>1971</sup>. En ajoutant les seconds encorbellements qui

---

1969 ADCO BII332 fol. 147v.-149r., cité par PHILIPPE Didier, *Les contrats de travail en Bourgogne aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles d'après les Archives Nationales*, Thèse de doctorat en Histoire du Droit, Université de Bourgogne, Dijon, 1970 (dactylographié), p. 92-95.

1970 Cette partie est bien souvent soutenue a posteriori ou obstruée par des enseignes de boutique.

1971 Seuls 23 édifices avec un deuxième niveau de pan de bois supérieur ne présentent pas de second encorbellement.

sont mis en place pour porter uniquement les pignons en pan de bois du comble (exemples à Semur-en-Auxois [21603-64] daté de 1535d, Montbard [21425-12] et Noyers [89279-7]) voire un haut surcroît de comble (seul exemple à Châtillon [21154-10]), nous arrivons à 50 occurrences.

L'exceptionnelle demeure place de l'hôtel de Ville à Noyers [89279-29] compte trois niveaux d'étage supérieurs à pan de bois (sans compter le pignon du comble) qui se placent tous en porte-à-faux par rapport au niveau qu'ils surplombent<sup>1972</sup>. Ces encorbellements successifs sont formés par des solives débordantes et la façade n'admet pas de massifs latéraux en pierre. Cela forme avec la ferme débordante quatre surplombs successifs.

Il est commun que les « sailies » de maisons mitoyennes se placent à la même hauteur, afin de garantir un bon maintien à l'ensemble. Cela est particulièrement justifié lorsque ces demeures sont en pan de bois au rez-de-chaussée et sans murs mitoyens, comme c'est le cas pour l'une des maisons que fait ériger Etienne Berbisey dans la Grande Rue à Dijon en 1424<sup>1973</sup>.

#### *A.2.b. La généralisation des massifs maçonnés latéraux à la fin du Moyen Age*

Ces massifs de pierre (ou de brique dans le Val de Saône, voir *supra*) correspondant aux murs latéraux sont probablement généralisés à partir du début du XV<sup>e</sup> siècle à Dijon. Les façades de centre urbains qui n'en accueillent pas sur au moins un côté sont rares sauf à Noyers<sup>1974</sup>. Ces massifs présentent l'avantage de constituer un support solide et stable pour le pan de bois, et forment des structures coupe-feu. L'installation des cheminées explique en partie la forme de pignon que prennent ces murs latéraux, réservant essentiellement la forme du gouttereau pour la façade-écran sur rue<sup>1975</sup>. Le pan de bois se place quasiment systématiquement dans l'alignement du parement de ces massifs<sup>1976</sup>. En conséquence, les éventuels débords successifs des massifs conditionnent les encorbellements du pan de bois<sup>1977</sup>.

---

1972 Des façades médiévales à trois étages en encorbellements successifs se rencontrent à Strasbourg et à Colmar.

1973 ADCO B11332 fol. 147v.-149r.

1974 L'absence de massif sur un côté est cependant plus commune (exemples de Semur [21603-41] et Dijon [21231-100]).

1975 Des textes consultés par Odette Chapelot indiquent que la construction d'une nouvelle cheminée en pierre amène dans plusieurs cas à la reconstruction totale du mur latéral (cité dans SAINT-JEAN-VITUS Benjamin, « Maisons de bois à Dijon à la fin du Moyen-Age », dans *Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or*, T. 35 (1987-1989), Dijon, Académie des sciences, arts et belles lettres, 1993, p. 300).

1976 La maison étudiée rue du Vieux Marché à Semur [21603-64] forme un contre-exemple avec le positionnement du pan de bois d'étage légèrement en retrait.

1977 Cela ne fonctionne pas forcément lorsque le pan de bois se place contre le massif d'une demeure préexistante (exemple à Dijon [21231-106] où l'on observe un décalage seulement au niveau d'étage : l'absence d'encorbellement au deuxième étage permet de rattraper ce décalage).

## Chapitre sept. L'enveloppe de l'édifice

Ces massifs sont montés généralement en pierres de taille de moyen appareil à double chaînage, mais il peut se trouver quelquefois des moellons de petit ou moyen appareil<sup>1978</sup> ou des briques (à Auxonne [21038-15]). Les largeurs de ces structures sont variables et correspondent généralement à la largeur des murs intérieurs. Une certaine évolution se présente avec des massifs peu larges pour les plus récents (ex Noyers [89279-34] de 1545 et Arnay-le-Duc [21023-12])<sup>1979</sup>. Les massifs de brique sont aussi sans surprise assez peu larges en moyenne.

Il se trouve quelques aménagements sur ces massifs. De petits glacis moulurés au-dessus de l'encorbellement servent à protéger des intempéries l'about de la sablière ([21004-5]) ou forment la continuité visuelle de la moulure de cette poutre (exemple à Semur place Notre-Dame [21603-26], [21603-31], **fig. 89**, et [21603-33]). D'autres aménagements (poutres perpendiculaires au massif, corbeaux de pierre ou de bois) sur la partie supérieure de ces massifs signalent l'existence d'avant toit, nous y reviendrons plus tard.

Par définition, l'encorbellement consiste en la mise en place de corbeaux soutenant le surplomb. Les corbeaux de pierre soutenant le surplomb des murs latéraux apparents en façade sont particulièrement visibles. Ils forment fréquemment les ultimes vestiges de façades à pan de bois abattues. Ces corbeaux présentent souvent un quart-de-rond avec un réglet supérieur et éventuellement une gorge médiane, mais il s'en trouve sans moulures ou au contraire avec des moulures complexes<sup>1980</sup>. Certaines pierres peuvent constituer deux corbeaux dans certains cas<sup>1981</sup>.

Nous avons réalisé le décompte du nombre de corbeaux sollicités pour former le surplomb au-dessus du rez-de-chaussée des édifices à pan de bois. Les 231 encorbellements considérés comptent ainsi d'un à sept corbeaux<sup>1982</sup>. Les encorbellements à deux ou trois corbeaux sont majoritaires<sup>1983</sup>, mais les encorbellements à un ou quatre corbeaux ne sont pas rares<sup>1984</sup>. Le nombre

---

1978 [89267-15], [21603-15], [21603-16], [21154-13] et [21290-4].

1979 Cependant, les massifs les plus larges relèvent aussi bien du XV<sup>e</sup> que du XVI<sup>e</sup> siècles. Ainsi ceux de Noyers [89279-35] et Châtillon-sur-Seine [21154-7] présentent respectivement environ 1,20 m et 1,05 m de large.

1980 Les corbeaux qui présentent une succession de moulures avec tore à listel et/ou tore rond sont à dater entre les années 1480 et les années 1530 (SAINT JEAN VITUS Benjamin, *Maisons de pierre, maisons de bois : Quelques aspects de l'architecture domestique à Dijon à la fin du gothique, XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles*, Dijon, Université de Bourgogne (mémoire de maîtrise d'Histoire de l'art et Archéologie dirigé par Dana GOODGAL), 1988, p. 150-151).

1981 Nous observons ce mode de construction, qui n'est pas réservé aux seuls corbeaux d'encorbellement, à Nolay [21461-2] et à Avallon [89025-13] notamment.

1982 Quelquefois, le chiffre avancé correspond au nombre de corbeau minimal quand l'état de conservation entraîne la perte d'une partie de la structure d'encorbellement.

1983 Respectivement 80 et 72 occurrences, ce qui représente 65,8% des cas pour les deux.

de corbeaux donne une indication sur la profondeur des surplombs<sup>1985</sup>. Le surplomb ainsi formé est généralement de 30 à 70 cm. Un document fait état d'une « avance » de maison en pan de bois d'un pied huit pouces de largeur (35 cm) en 1496 à Dijon<sup>1986</sup>.

Six encorbellements se forment avec cinq corbeaux (2,6 % des cas), ce qui semble une limite difficilement franchissable en situation normale : le surplomb correspondant est ainsi de 90 cm à Nolay [21461-2] et Montbard [21425-8]<sup>1987</sup>. Trois façades présentent des encorbellements à sept corbeaux. À Avallon [89025-13], cela s'explique par l'aménagement d'un pan coupé avec encorbellement accentué dans la partie méridionale du rez-de-chaussée en pierre pour faciliter le passage entre la Grande Rue Aristide Briand et la rue du Collège. Cette situation semble se reproduire pour un cas semurois ([21603-2]) (fig. 90). À Vitteaux [21710-4], le pan de bois bénéficie de soutiens supplémentaires sous la forme de poteaux de bois. Deux observations concernent ces forts encorbellements. Les pans de bois associés initialement aux encorbellements formés par cinq et six corbeaux ont quasiment tous été abattus<sup>1988</sup>. Ces formes d'encorbellement peuvent relever de traditions constructives : les forts encorbellements sont beaucoup plus représentés dans les bourgs de Vitteaux et Montréal qu'ailleurs<sup>1989</sup>.

#### *A.2.c. L'encorbellement sur solives débordantes*

Le premier système que nous allons évoquer consiste à faire s'avancer les solives du plafond de la pièce inférieure au-devant de la façade et perpendiculairement à celle-ci. Ces solives qui supportent la sablière basse sont soutenues en rez-de-chaussée par une maçonnerie, une poutre de chambrée<sup>1990</sup> ou des poteaux. Un galandage vient s'installer entre ces solives. Ce type d'encorbellement pour le premier étage est sollicité sur environ un tiers des façades à pan de bois de notre corpus. Ce sont rarement de très larges façades. Son emploi est attesté dans différents contextes géographiques, mais cette forme de surplomb est mieux représentée au sud (exemple à

---

1984 43 encorbellement à un corbeau (19,04 % des cas) et 25 encorbellement à quatre corbeaux (10,82 % des cas).

1985 Leur retrait successif en redent correspond généralement à 15-20 cm par corbeau.

1986 AM Dijon J16 bis.

1987 D'ailleurs, à Dijon [21231-105] et Vitteaux [21710-23], l'encorbellement est différemment marqué d'un bout à l'autre de la façade. La question se pose pour la stabilité de la façade à pan de bois disparue de Nolay [21461-2] dont le massif comprend six corbeaux : la pose de supports devant la façade n'est pas exclue.

1988 Seuls les pans de bois de Dijon [21231-106] et Noyers (SUP348) sont préservés. Cela résulte probablement plus de la gêne occasionnée par un tel débord plutôt que de problèmes de stabilité.

1989 Plus de la moitié des façades à pan de bois de ces deux sites comptent des encorbellements à quatre corbeaux ou plus. À Vitteaux le corbeau inférieur de ces forts encorbellements prend la forme d'une pyramide inversée avec régllet supérieur.

1990 Une poutre de chambrée soutenant les solives débordantes surmonte un rez-de-chaussée en pierre pour plusieurs façades de Beaune et Semur.

Beaune et Arnay-le-Duc) qu'au nord de la région considérée<sup>1991</sup>, aussi bien au XVe qu'au XVI<sup>e</sup> siècle<sup>1992</sup>. L'about des solives est quelquefois mouluré, d'un petit cavet, plus couramment d'une baguette pour quelques exemples, et même par un tore et un cavet à Noyers [89279-11] et [89279-45] (fig. 91).

Pour une poignée de cas, des encoches pratiquées dans la partie inférieure de la sablière à l'emplacement des solives servent à solidariser l'ensemble<sup>1993</sup>. Ces solives sont rarement soutenues par des supports. Indiquons néanmoins que des aisseliers soutiennent chacune d'entre elles à Châtillon [21154-18]<sup>1994</sup> ou une partie seulement à Autricourt [21034-1], Noyers [89279-6] au rez-de-chaussée et Noyers [89279-45] à l'étage<sup>1995</sup>. À Flavigny [21271-80] et Alise (SUP997), ces aisseliers sont essentiels au soutien des solives particulièrement avancées au devant de l'espace public<sup>1996</sup>. Ce sont de semblables aisseliers qui pouvaient soutenir l'importante saillie de la façade au deuxième étage de la façade de Montréal [89267-4]. En effet, une rangée de corbeaux subsistant devait supporter une sablière supportant ces aisseliers, tandis qu'un ancrage sur un corbeau et un espace réservé dans la partie haute du massif de maçonnerie nord pourraient correspondre au support de la sablière et d'un poteau du pan de bois.

Les solives débordantes sont assez peu mises en place pour former l'encorbellement d'un deuxième étage en pan de bois (exemple à Noyers [89279-45]). Notons l'alternance curieuse de modes d'encorbellement à Dijon [21231-99] sur sommiers débordants au rez-de-chaussée et sur solives débordantes à l'étage.

#### *A.2.d. L'encorbellement sur sommiers débordants*

Dans la grande majorité des cas, la sablière est portée par quelques sommiers, espacés de plusieurs décimètres. Ces poutres correspondent à des solives particulièrement grosses qui

---

1991 A l'échelle de la France, les façades à encorbellement sur solives débordantes sont rares au nord de la Loire.

Elles sont majoritaires dans la Nièvre et la Saône-et-Loire. La Côte-d'Or est globalement placée entre les deux courants d'influence (LELOUP Daniel, *Maisons à colombages de France*, Douarnenez, Chasse-marée, 2007, p. 29).

1992 L'encorbellement sur solives débordantes est le plus ancien attesté en France, courant au moins au XIV<sup>e</sup> siècle voir avant (LELOUP Daniel, *Maisons à colombages de France*, Douarnenez, Chasse-marée, 2007, p. 17).

1993 Plusieurs exemples en Auxois : [21603-5], [89197-11], [89025-3], [89025-13] et [21023-8].

1994 Au vu de l'espacement des solives débordantes, il est probable qu'une solive sur deux ne prend pas part à l'encorbellement en façade pour cet exemple.

1995 Le soutien d'une partie des solives d'encorbellement est fréquent pour les façades de Joigny.

1996 Il en était de même d'une structure en encorbellement au-dessus de la rivière d'Armançon à Semur (SUP126).

s'intercalent entre les solives communes ou aux poutres maîtresses de plafonds pour les façades les plus larges.

Les abouts de sommiers, quelquefois sculptés mais rarement moulurés, sont visibles généralement à intervalle régulier, y compris aux extrémités de la façade, dans la majorité des cas (sauf à Avallon [89025-6] et Dijon [21231-99] notamment). Ils s'alignent avec les poteaux porteurs de l'ossature du pan de bois et conditionnent l'axe d'alignement des fermes de la charpente du comble<sup>1997</sup>. Les modalités de soutènement de l'extrémité de ces sommiers relèvent de traditions constructives distinctes d'un site à l'autre.

La prédominance des rez-de-chaussées de pierre à Dijon permet le positionnement sous chacun des sommiers d'un ou plus généralement de deux ou trois corbeaux de pierre<sup>1998</sup>. La maison de Jaucourt à l'angle entre la rue et la place Bossuet accueillait jusqu'à sept groupes de trois corbeaux en façade goutterot, avant sa démolition en 1898<sup>1999</sup>. De tels corbeaux sont sollicités à Nolay [21461-2], mais l'about des sommiers s'avance bien au-delà de l'extrémité du corbeau supérieur.

Les rez-de-chaussées à pan de bois ne peuvent inclure des corbeaux de pierre. À Montbard [21425-23], les abouts de sommiers sont portés par les poteaux du rez-de-chaussée et par les aisseliers de bois qui s'y fixent<sup>2000</sup>. Ce système est reconnu pour plusieurs sites dans l'Auxois<sup>2001</sup>, un cas à Dijon ([21231-26]), mais il est surtout généralisé à Noyers, où les rez-de-chaussées en bois sont légions. Les aisseliers de bois, souvent anguleux ou courbes, prennent aussi place sous les sommiers débordants pour la majorité des encorbellements de deuxième étage dans de nombreux sites (exemple pour la maison des trois pignons à Dijon [21231-18], vers 1440d). À la maison des Corporations de Noyers [89279-40], la forme en pigeâtre de la partie supérieure des poteaux sculptés du rez-de-chaussée permet d'éviter l'usage d'aiseliers.

Deux maisons semuroises étudiées du deuxième quart du XVI<sup>e</sup> siècle ([21603-36], **fig. 92** et [21603-64]) et une maison vittellienne disparue ([21710-23]) combinent un peu les deux modes de

---

1997 SAINT-JEAN-VITUS Benjamin, « Le pan de bois en Bourgogne XV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle », dans ALIX Clément, EPAUD Frédéric (dir.), *La construction en pan de bois au Moyen-Age et à la Renaissance*, Tours, Presses universitaires François Rabelais et presses universitaires de Rennes, 2013, p. 317.

1998 Nous retrouvons plusieurs corbeaux à Avallon [89025-6] mais un seul à Châtillon [21154-10].

1999 BOUREE A, « Un coin disparu (l'hôtel de Jaucourt) », *Le miroir Dijonnais* n°175, 15 février 1935, p. 4629-4634.

2000 Les aisseliers de bois peuvent se retrouver à l'opposé du poteau vers l'intérieur : c'est le cas à Noyers [89279-2] par exemple.

2001 Notons que les sites de Semur et Avallon combinent de nombreuses formes d'encorbellement, de manière plus accentuée qu'ailleurs : ils sont soumis à plusieurs influences.

soutènement des sommiers : les aisseliers de bois sous les sommiers sont portés par des corbeaux en pierre<sup>2002</sup>. Pour le cas de Semur [21603-64] et Vitteaux [21710-23], deux petits aisseliers de bois se positionnaient latéralement entre l'aisseleur et la sablière, contre le sommier. Ces petits contreventements droits ou coudés sont identifiés à Montbard [21425-23] et à l'étage de Semur [21603-23] et [21603-26], exemples pour lesquels les aisseliers sont supportés par des poteaux (fig. 93). Cette forme courante de soutien de l'encorbellement sur une façade en bois, reconnue également sur la maison de Bois de Bourbon-Lancy pour une chronologie 1468-1469d est pratiquée dès 1424 pour la maison que doit ériger Pierre de Villers à Dijon<sup>2003</sup>.

Le soutènement des sommiers au niveau de leur extrémité n'est pas mis en place dans le nord de notre zone à Châtillon-sur-Seine et Montbard : ce sont probablement de simples poutres placées en partie haute du rez-de-chaussée qui jouent ce rôle.

Des poutres, nommées entretoises, peuvent se placer sous la sablière basse, entre les sommiers. Elles comblent un espace occupé par défaut par du hourdis<sup>2004</sup>. Elles sont généralement fortement moulurées à partir de la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle, avec des baguettes, cavets, doucines et réglés<sup>2005</sup>. Largement utilisées au XVI<sup>e</sup> siècle, les entretoises prennent place dans tous les sites et pour toutes les configurations d'encorbellement sur sommiers débordants.

Pour plusieurs façades dijonnaises, aucune poutre constituant le plafond du rez-de-chaussée n'apparaît sous la sablière basse. Cette dernière, directement soutenue par plusieurs corbeaux est dédoublée sur la hauteur<sup>2006</sup>. Dès lors, il faut restituer un système d'assemblage non visible de l'extérieur pour lequel les solives s'encastrent contre la sablière inférieure (exemple [21231-3])<sup>2007</sup>. À défaut, les solives peuvent se placer parallèlement à la sablière : ce serait le cas pour les sablières soutenues par aisseliers à Noyers [89279-2] et [89279-34]. Cette volonté de masquer les assemblages inférieurs de l'encorbellement pour unifier les façades, qui explique également le

---

2002 Les corbeaux et les aisseliers ont disparus à Semur [21603-64].

2003 ADCO B11332 fol. 147v.-149r. « en chacun lyens costes deux gousse pour porter les entrebaults ».

2004 Exemple à l'étage de la maison aux Trois Pignons à Dijon [21231-18] (vers 1440d).

2005 Cette mouluration, ou à défaut celle de la sablière, constitue quelquefois l'unique ornementation reconnue de la façade.

2006 Exemple de sablières dédoublées pour des façades du XV<sup>e</sup> siècle de Dijon ([21231-3], [21231-21] (vers 1483), [21231-55] et [21231-83]).

2007 Ce mode d'assemblage reconnu ponctuellement dans quelques sites de Saône-et-Loire offre une meilleure unité à la façade et facilite l'ornementation des sablières et entretoises (SAINT-JEAN-VITUS Benjamin, « Le pan de bois en Bourgogne XV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle », dans ALIX Clément, EPAUD Frédéric (dir.), *La construction en pan de bois au Moyen-Age et à la Renaissance*, Tours, Presses universitaires François Rabelais et presses universitaires de Rennes, 2013, p. 318).

recours aux entretoises, est de plus en plus manifeste à partir de la fin du XV<sup>e</sup> siècle<sup>2008</sup>. Exceptionnellement, les solives soutenant une sablière sont posées sur une autre sablière qui forme l'encorbellement à Dijon [21231-106]. Les charpentiers dijonnais qui visitent une maison à pan de bois de la rue Verrerie en 1442 estiment que ce type d'assemblage à « traveaux » (solives) assemblés entre deux « fillez » (sablères) en queue d'aronde eut été préférable à l'assemblage plus rudimentaire qu'ils reconnaissent<sup>2009</sup>.

Ajoutons qu'un mode d'encorbellement sans aucun soutien inférieur de la poutre sablière visible est possible. Elle est uniquement soutenue par les maçonneries latérales pour de courtes façades à un seul niveau de pan de bois (exemple à Gemeaux [21290-4] et Vitteaux [21710-21]). Enfin, un surplomb limité peut n'être formé que par le décalage d'une seule poutre comme cela se produit en partie supérieure des façades du XVI<sup>e</sup> siècle de Châtillon [21154-10] et Semur [21603-64].

#### *A.2.e. Le traitement des angles en bois*

Les demeures à pan de bois placées en angle de rue alternent généralement d'une façade à l'autre les modes d'encorbellement. À Avallon [89025-7] et à Noyers [89279-33] et [89279-41], les sommiers débordants sont présents en façade gouttereau et les solives débordantes en façade pignon, ce qui amène au simple empilement des sablières des deux façades. Les encorbellements se pratiquent donc sur deux niveaux différents et le mode d'assemblage à l'angle est bien visible.

Il n'empêche que la répétition d'un même mode d'encorbellement s'observe aussi. Les façades d'angle de Beaune [21054-34] et [21054-75] et Châtillon-sur-Seine [21154-18] reprennent les séries de solives débordantes. À Châtillon-sur-Seine [21154-6], Dijon [21231-80] et Montbard [21425-12] ce sont les sommiers débordants qui scandent les façades. Ces différents systèmes nécessitent des solutions techniques d'assemblage quelquefois sophistiquées et peu visibles, avec des enrayures à coyer et solives boiteuses<sup>2010</sup>.

---

2008 SAINT-JEAN-VITUS Benjamin, SEILLER Maurice, « La construction de bois », dans ESQUIEU Yves, PESEZ Jean-Marie, *Cent maisons médiévales en France (du XII<sup>e</sup> au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle)*, Paris, CNRS, 1998, p. 83.

2009 ADCO BII353/1, pièce n°1bis.

2010 SAINT-JEAN-VITUS Benjamin, « Le pan de bois en Bourgogne XV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle », dans ALIX Clément, EPAUD Frédéric (dir.), *La construction en pan de bois au Moyen-Age et à la Renaissance*, Tours, Presses universitaires François Rabelais et presses universitaires de Rennes, 2013, p. 319.

## Chapitre sept. L'enveloppe de l'édifice

Le matériau sollicité pour le support de l'encorbellement de l'angle correspond fréquemment à celui de la paroi du rez-de-chaussée (**fig. 94**). À Beaune [**21054-75**], un pilier de pierre en plusieurs parties et plusieurs corbeaux de pierre soutiennent la solive placée à l'angle. Pour un autre édifice de Beaune ([**21054-34**]), trois consoles verticales en pierre viennent se placer sous les trois solives les plus proches de l'angle<sup>2011</sup>. Les séries de corbeaux moulurés dijonnais se placent à l'aplomb du sommier d'angle (à Dijon [**21231-3**], [**21231-55**] et [**21231-80**]<sup>2012</sup>) ou de la rencontre des sablières basses en l'absence de sommier ([**21231-27**], **fig. 95**). Un aisselier de bois sur corbeau de pierre soutient l'angle de surplomb de Semur [**21603-48**]<sup>2013</sup> et Noyers [**89279-23**]. À Avallon [**89025-7**], tout est formé de bois : le poteau d'angle soutient des aisseliers au-dessous des sommiers des façades respectives. Il est en de même à Noyers [**89279-35**] à ceci près que le poteau prend directement appui contre la maçonnerie de pierre du rez-de-chaussée. Ces deux exemples sont icaunais, ce qui n'est pas anodin considérant l'emploi massif des poteaux d'angles porteurs à Auxerre ou Joigny<sup>2014</sup>.

### A.2.f. Le système à portique et avant-solier

Une dizaine de constructions à pan de bois présentent des sablières basses soutenues par des gros supports : piliers en pierre ou poteaux en bois sur dés de pierre. Ces supports sont amenés au devant de la façade de rez-de-chaussée, ce qui dégage une surface conséquente, permettant le passage. Ces couverts commerçants sont courants dans plusieurs régions de France et s'observent généralement dans les bastides. Ces aménagements à avant-solier sur portiques se placent le long d'une rue commerçante ou auprès d'une place destinée à accueillir les foires et marchés dans les villes et les bourgs. Nous reviendrons sur leur fonction dans un second temps.

Des mentions d'archives attestent de leur présence à Châtillon-sur-Seine<sup>2015</sup>, à Dijon et à Beaune<sup>2016</sup>. À Auxonne, ce sont les maisons à « noval »<sup>2017</sup>, dont il reste un seul exemple [**21038-**

---

2011 A Dijon [**21231-55**] l'angle reprend cette forme à l'étage, mais en utilisant le bois.

2012 Ce sommier d'angle suppose l'aménagement d'une enrayure d'angle.

2013 Cette structure rappelle le mode d'encorbellement spécifique de façades semuroises (voir *supra*).

2014 BURGUIERE-LABRUNIE Françoise, « Les maisons à pans-de-bois d'Auxerre. Inventaire sommaire et analyse des maisons d'angle de rues », dans Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre, *BUCEMA* 7, 2003, mis en ligne le 05 décembre 2007. URL : <http://cem.revues.org/3702>.

2015 La grande chambre de la maison de Saint-Nicolas dans la rue de Chaumont de Châtillon-sur-Seine est « sur la rue sur des piliers » en 1547 (ADCO E2325).

2016 Le nom de la rue Couverte (*via Cooperta* au XIII<sup>e</sup> s.) à Beaune, actuellement rue Monge, témoigne de la présence ancienne de portiques (martyrologue de Notre-Dame, paragraphe 1542 cité par AM Beaune, 34Z49 : Fonds Charles Bigarne, Recherches historiques sur Beaune, maisons gothiques de la rue Couverte), ou au moins de toits avancés (AUBERTIN Charles, *Les rues de Beaune*, Beaune, Cretin-Pellion, 1919, p. 145). La mention latine citée

4]). L'historien Henri Baudot certifie leur présence au niveau de l'actuelle place Jean Macé à Dijon vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>2018</sup>. Jean de Beaumetz obtient en 1386 ou 1387 l'autorisation d'installer d'un avant-toit à sa maison de Dijon à condition qu'il soit assis sur trois colonnes « toute ouvertes afin que chacun y puisse passer<sup>2019</sup>. La maison que Guillaume Billocart, bourgeois de Dijon, est en train d'édifier près de l'église Notre-Dame en 1464 repose sur des « colonnes » formant une saillie de trois pieds et demi (1,14 m) et trois pieds un pouce et demi (1 m)<sup>2020</sup>. En 1541, Jehan Montaubain, vigneron, peut redresser « certaine colonnes de bois » qui soutiennent la façade pignon de sa maison au-devant de l'église Notre-Dame de Dijon jusqu'à quatre pieds (1,3 m) au-devant de son étail<sup>2021</sup>. Le pan de bois de Beaune [21054-43], auparavant largement en surplomb au-devant de la rue de Lorraine, s'appuyait en partie sur des piliers<sup>2022</sup>.

Cette forme de surplomb ne remplace pas toujours l'encorbellement. La façade de la maison aux Piliers à Vitteaux [21710-4] est supportée par des poteaux de bois, par un imposant pilier de pierre à base circulaire à une extrémité, mais aussi par un fort encorbellement du massif en pierre à l'autre extrémité<sup>2023</sup> (fig. 96). Pour cette façade, les poteaux sont assez peu avancés (environ 1,50 m), permettant de faire encadrer le pan de bois par des murs de pierre, alors que ce sont uniquement des parois de bois qui s'avancent en surplomb pour les autres exemples. La plupart des poteaux à

---

par M. Bigarne, « *domum de Burgo, ad columpnas lapideas* » n'est malheureusement pas datée (AM Beaune, 34Z49 : Fonds Charles Bigarne, Recherches historiques sur Beaune, maisons gothiques de la rue Couverte). Parmi les 72 façades à pan de bois citées à Beaune en 1815, il s'en trouve trois à avant-solier sur pilier de pierre (rue du Marché (partie nord de la rue Carnot) et Grande Rue (Rue de Lorraine) ou poteau de bois (rue de l'hôtel de Ville) (AM Beaune OI).

2017 Le pilier d'une maison à novelée est mis à terre en 1411 à Auxonne (ADCO B4461 fol. 12, cité par CAMP Pierre, *Histoire d'Auxonne au Moyen Âge*, Dijon, Association bourguignonne des Sociétés savantes, 1960, 241 p. 132). Dans un compte de 1464-1465, Jehan de Maulpas, écuyer, paye 11 francs pour la « licence donne à lui touchant le droit de la ville de clore la place du noval de sa maison qu'il a acquise de Huguenin Girard en la rue du Chasnoy » en 1465 (CAMP Pierre, « Particularités curieuses du folklore médiéval à Auxonne », dans *A travers notre folklore et nos dialectes (Bourgogne)*, tome III, Dijon, l'Arche d'Or, 1972, p. 84). Le noval au-devant de la maison de Jacob Vienon est soutenu par deux « colonnes » en 1440 (ADCO G3695). Le terme d'« avant loie », employé à Dijon dès le XIV<sup>e</sup> siècle y compris pour des demeures en bois, désigne peut-être un avant-solier. Il qualifie en effet une « chambre dessus la rue devant la maison » dans la rue de Chaumont en 1517 (ADCO E2302), ce qui indiquerait qu'il y en avait également en ce lieu.

2018 « Jusque vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, les maisons formant le coin de la place Saint-Georges et du Bourg étaient de bois soutenus sur de très anciens piliers aussi de bois comme les étaux du Bourg, ils avançaient dans la place et la rue Portelle était très étroite, alors on aligna ces maisons qui furent construits en pierre et régulièrement » (BM Dijon, Ms 1074 : Fonds Pierre-Louis Baudot, Mémoires sur divers monuments curieux de la ville de Dijon, XVIII<sup>e</sup> s).

2019 DUTOUR Thierry, *Une société de l'honneur : les notables et leur monde à Dijon à la fin du Moyen-Age*, Paris, H. Champion, 1998, p. 156.

2020 AM DIJON J16bis. Il pourrait éventuellement s'agir de la maison au Pilier, étant donné que la maison Ronde est située comme point de référence dans les mesures.

2021 AM DIJON J16bis.

2022 INGUENAUD Virgine, « L'habitat de Beaune intra-muros à Beaune : quelques éléments pour comprendre le contexte », dans *Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or*, T. 38 (1997-1999), Dijon, Académie des sciences, arts et belles lettres, 2002, p. 269-290.

2023 L'alignement du surplomb, distinct de celui de la façade du rez-de-chaussée, suit un axe qui semble se rattacher à l'angle de la halle au sud.

## Chapitre sept. L'enveloppe de l'édifice

tête élargie en pigeâtre en partie haute se placent à l'aplomb des sommiers débordants (les autres solives viennent se ficher dans l'entretoise). Seul un poteau du côté gauche vient supporter l'emplacement de deux abouts de sommiers par le moyen d'un chapeau. Les entretoises (ou le chapeau pour ce dernier cas) sont soutenues par des aisseliers portés par les poteaux. Le système de support est similaire à Arnay-le-Duc (SUP280) : les piliers portent l'about des sommiers débordants. Le coutumier de Jean de Foissy (fin du XIV<sup>e</sup> siècle) suggère que plusieurs maisons de Châtillon-sur-Seine comportent un avant-solier supportés par deux ou trois supports de type pilier ou poteau<sup>2024</sup>.

La maison d'Auxonne [21038-4], pour laquelle la forme de l'ancien rez-de-chaussée est difficile à saisir présente également des poteaux. La sablière soutenue par les poteaux avec l'aide d'aiseliers porte des solives débordantes qui font s'avancer le pan de bois un peu au devant des poteaux : des aisseliers accrochés aux poteaux supportent les solives latérales.

Les autres exemples ne présentent que des structures en pierre. À Noyers, les portiques de pierre alignés marquent largement le paysage urbain dans la place du Marché au Blé et la place de l'Hôtel de Ville (**fig. 97**). Ils ont en partie une origine médiévale pour les demeures [89279-10], [89279-12] et [89279-17], même si pour ce dernier cas, l'avancée vient se plaquer contre une façade préexistante, certainement du XV<sup>e</sup> siècle. Un quatrième couvert est encore partiellement en place sur le plan cadastral de 1830, du côté nord<sup>2025</sup>. Nous restituons des façades à pan de bois encadrées par des murs latéraux, reposant sur des colonnes de pierre avancées sur la rue et sur une série d'arcs. Les arcades de l'avant-solier en pierre d'Auxonne (SUP381) assez hautes, devaient également supporter un étage à pan de bois. L'état médiéval des couverts associés aux maisons [89279-39] et [89279-40] de Noyers peut correspondre à des structures de bois. Une succession de portiques de bois, pourrait donc être restitué pour l'état du XV<sup>e</sup> siècle, tout comme dans la Grande rue de Louhans (Saône-et-Loire) ou dans de nombreuses bastides du Sud-ouest de la France<sup>2026</sup>. Pour aller dans le même sens, un dijonnais fait état de sa volonté de mettre en place une arcade de pierre à la place de colonnes de bois en support de son avant-solier en 1585<sup>2027</sup>.

---

2024 ADCO G100.

2025 ADY 3P5662.

2026 FARAVEL Sylvie, « Les couverts ou arcades dans les bastides du sud-ouest de la France », dans BOCCHI Francesca, SMURRA Rosa (dir.), *I portici di Bologna nel contesto europeo*, 2015, p. 211-224.

2027 AM Dijon J16bis.

## Chapitre sept. L'enveloppe de l'édifice

Plusieurs de ces couverts disparaissent dès la fin du Moyen Age par la clôture de l'espace sous l'avant-solier. En 1545, la ville permet à Didier Verne de clore la place de six toises de surface en dessous de son avant-solier soutenu par des colonnes place du marché de Saint-Michel pour en jouir librement comme ses voisins et éviter de « porter toute la folle du marchief »<sup>2028</sup>. D'autres surfaces sous des avant-soliers sont clos. C'est le cas pour une maison à avant-solier sur trois colonnes de la rue du Signe à Dijon en 1505<sup>2029</sup> et pour un avant-solier occupant une surface d'environ 7,57 m<sup>2</sup> à Dijon en 1543<sup>2030</sup>.

Le système des arcades de portiques a peut-être une descendance. De curieux arcs de la fin du Moyen Age et de l'époque moderne observés dans les murs mitoyens proches de la façade sur rue de plusieurs demeures de la rive ouest de la rue Auguste Comte<sup>2031</sup>, dans l'hôtel Morel-Sauvegrain [21231-42] de Dijon et dans la maison [21461-2] de Nolay ont semblent-ils été aménagés pour relier directement plusieurs boutiques voisines par l'intérieur. Il serait alors intéressant d'identifier si une cloison prenait place dans la boutique au droit de ces passages.

Dans deux prestigieuses cours beaunoises ([21054-28] et (SUP466)), les piliers soutenant les constructions à pan de bois ont une fonction distincte d'un usage comme abris de commerce. Ils permettent d'ouvrir la totalité ou une grande partie du rez-de-chaussée vers la cour<sup>2032</sup>. C'est probablement aussi une forme d'ouverture non commerciale que devait prendre une demeure du faubourg de la rue Dessous de Flavigny, éventuellement en bois, assise « pardevant sur piles de pierre » en 1444<sup>2033</sup>.

---

2028 AM Dijon J16bis. Etant donné que le couvert abritait les marchands en cas de mauvais temps, il est tenu de mettre en place un avant-toit pour conserver un abri temporaire pour les marchands.

2029 AM DIJON J16bis.

2030 Il était profond de cinq et six pieds (1,63 et 1,95 m) et large de 13 pieds (4,23 m) (AM Dijon J16bis).

2031 Peut-être peut-on y associer les « galeries neusves » qui sont du côté de la rue dans la rue au Conte en 1422 (ADCO B11334 fol. 71r).

2032 Le pan s'appuie par ailleurs sur au moins deux murs latéraux qui ne forment pas de massifs. Aux exemples beaunois cités, comme pour deux façades seulement connues par l'iconographie à Dijon, les poteaux de bois soutiennent directement la sablière basse du pan de bois.

2033 ADCO 6H203.

## Chapitre sept. L'enveloppe de l'édifice

### *A.2.g. Le pan de bois sur encorbellement comme modèle-type de la construction urbaine*

La majorité des demeures à pan de bois de ce corpus particulier s'intègre dans des îlots bâtis composés de bâtiments directement contigus à façade principale sur rue. À défaut, il peut s'agir de demeures qui sont desservies par une ruelle (exemple à Avallon [89025-3]) et par des passages et cours communes<sup>2034</sup>. Plusieurs façades dijonnaises rentrent dans cette catégorie : [21231-98], [21231-15], (SUP1081) et (SUP1097). Bien que moins bien renseignées, les façades secondaires sur cour présentent quelquefois une ossature en bois, y compris pour des hôtels patriciens<sup>2035</sup>.

Nous pensons trouver une explication à la présence de quelques façades à pan de bois sur encorbellement sur cour ou en façade arrière. Cette disposition est attestée dès 1424 pour les maisons à bâtir d'Etienne Berbisey à Dijon<sup>2036</sup>. L'encorbellement arrière de la maison [21603-4] de Semur peut servir à supporter un pontet au dessus d'un passage qui relie la rue du Bourg-Voisin au ruisseau de la Saussiotte. Il n'est pas impossible que la cour devant la façade sur encorbellement à Beaune [21054-13] remplace un ancien passage. À Flavigny [21271-89], l'encorbellement d'une façade latérale à pan de bois associé au léger encorbellement de pierre de la façade voisine garantirait l'accès à une petite venelle entre les deux constructions.

Il reste d'autres cas de figure urbain où l'encorbellement du logis se place sur la cour arrière, à Dijon [21231-7], [21231-25] et [21231-98] et à Arnay-le-Duc [21023-8]. S'il est possible de restituer pour ces exemples des cours communes fortement fréquentées, le choix de ce mode de construction peut aussi démontrer, tout comme en milieu rural, l'importance esthétique de cette forme de façade, revendiquée comme expression d'un art de bâtir typiquement urbain<sup>2037</sup>. Il est aussi possible que certains artisans de la construction éprouvent des difficultés techniques à s'écarter du modèle-type du pan de bois sur encorbellement. Ajoutons qu'une file de constructions en encorbellement permettent aux façades d'être soutenues les unes aux autres solidairement<sup>2038</sup> et offre une cohérence visuelle à l'échelle de la rue.

---

2034 Ce sont uniquement des cours arrière reliées à la rue par un passage ou une allée couverte.

2035 La façade arrière du logis du XVI<sup>e</sup> siècle de l'hôtel de Saulx à Beaune [21054-28] est bâtie en bois du côté cour, ce qui participe à la mise en valeur esthétique de cet espace.

2036 ADCO B11332 fol. 147v.-149r.

2037 HOUBRECHTS David, « Les logis en pans de bois dans les villes du bassin de la Meuse moyenne (XV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles) : apport de l'archéologie du bâti », dans *BM T. 165 n°2*, 2007, p. 175-194.

2038 Conséquemment, la suppression des surplombs a facilité la ruine des bâtiments contigus.

Afin de conclure la réflexion sur le principe de l'encorbellement, il nous a semblé bon de lister les constructions médiévales qui ne le sollicitent pas<sup>2039</sup>. Tout d'abord, la saillie concerne des maisons à étages, ce qui exclut bon nombre de constructions, en particulier en milieu rural. Elle semble spécifique aux constructions de la fin du Moyen Age qui présentent un certain niveau de technicité.

La façade sur rue de la maison [89267-9] de Montréal est actuellement entièrement érigée en pierre (**fig. 98**). Nous identifions au dessus du rez-de-chaussée bâti en moellons un massif maçonné verticalement en pierres de taille sur le côté droit de la façade. Il supportait assurément une façade à pan de bois remplacé par un parement en pierre visiblement après incendie d'après les traces de l'action du feu. La poutre sablière a été retirée a posteriori comme l'indique la reprise de construction à son emplacement. Le pan de bois était établi dans l'alignement du mur, sans encorbellement alors qu'un fort encorbellement caractérise la propriété voisine au sud [89267-8]. Cet agencement résulte peut-être d'un besoin de disposer d'une façade plane pour jouir d'une quelconque manière du petit emplacement devant la façade. D'ailleurs, cet emplacement est actuellement occupé par un petit bâtiment en appentis de construction moderne.

La position en retrait de la rue est plus manifeste pour la demeure [21603-29] de Semur-en-Auxois. Cet édifice à pan de bois situé dans une rue secondaire d'un faubourg ne présente pas d'encorbellement visible probablement à cause de sa situation. D'ailleurs, la présence d'un petit emplacement devant la façade à usage de cour ou de jardin n'est pas exclu.

En comparaison des exemples précédents, la maison [89279-48] de Noyers est tout à fait alignée dans la rue. La structure à pan de bois concerne l'étage, le comble à surcroît mais aussi le rez-de-chaussée. Il subsiste de ce rez-de-chaussée une porte, peut-être remaniée. Des traces de chevilles sur la poutre de chambrée du rez-de-chaussée soutenant les solives du plafond indique l'existence ancienne de poteau au niveau de ce rez-de-chaussée. Ainsi, aucun surplomb n'est observé dans la façade, ce qui serait le seul cas pour le site de Noyers où s'observent encore tant de structures en pan de bois<sup>2040</sup>. Les traces d'assemblages à chevillage sur la sablière inférieure de la façade à pan de bois récemment restaurée rue Buffon à Dijon (SUP1248) prouvent également que

---

2039 De par les édits successifs, la forme du surplomb est progressivement abandonnée, surtout à partir du XVII<sup>e</sup> siècle, en Bourgogne. Nous n'intégrons pas les constructions du corpus secondaire (ex. SUP351 et SUP1031).

2040 Cependant, un remaniement complet du rez-de-chaussée installé à l'emplacement d'un ancien surplomb formé par les solives débordantes n'est pas tout à fait exclu.

cette façade n'admettait pas de saillie. Le massif de maçonnerie à Talant [21617-3] correspond peut-être à une façade à pan de bois sans encorbellement, avec corbeau latéral de support de sablières.

Les exemples de Semur [21603-36] (daté de 1544 par dendrochronologie) ou de l'ensemble à deux logis séparés par une cour et une tourelle à galerie à Vitteaux [21710-18] nous indiquent que l'encorbellement est réservé pour les pans de bois sur rue et n'est pas mis en place sur la cour<sup>2041</sup>. Il en est de même pour d'autres exemples où l'unique façade en pan de bois se présente du côté de la cour et sans encorbellement<sup>2042</sup>.

A travers ces exemples, nous pouvons estimer que l'absence d'encorbellements pour les corps de logis urbains à murs de latéraux de pierre avec étage se justifie dans des contextes particuliers tels que des aménagements spécifiques devant la façade et la mise en place de galeries ou pontets. Il est assez courant que la façade arrière ne présente pas de surplomb lorsqu'elle donne sur une petite cour privée.

### A.3. Les formes d'assemblage de l'ossature du pan de bois

#### *A.3.a. Généralités*

Le pan de bois est raidi par toute une série d'assemblages qui viennent remplir les travées compris entre les sablières, les massifs de maçonnerie et les poteaux corniers dans des structures à panneaux. Les poteaux supportent la charge alors que les éléments horizontaux maintiennent les écartements. Les formes d'assemblages sont assez variées, et s'adaptent aux dimensions des différents niveaux de pan de bois, des pignons et d'éventuels surcroîts de comble. La forme du contreventement et le soutien de poutres de plafonds en façade contraint le pan de bois. Notons par ailleurs que la mise en valeur décorative des assemblages pour des façades dépourvues d'enduits donne lieu à quelques recherches esthétiques. Cela justifie l'emploi de différentes formes d'assemblage sur un même édifice (exemple à Châtillon [21154-6]).

---

2041 Les constructions [21231-34], [21231-74], [21231-109], [21231-140] et [21554-2] sont d'autres exemples qui appuient cette démonstration.

2042 Deux niveaux d'élévation en pan de bois à Dijon [21231-151], une façade pignon à Fontaines-en-Duesmois [21276-6] (peut-être tardive), une construction avec allée couverte à Saint-Romain (SUP428) et une façade goutterot à Vault de Lugny [89433-1]. Pour ce dernier exemple, il n'est pas exclu que le rez-de-chaussée en pierre soit réaménagé tardivement à l'emplacement d'un rez-de-chaussée en retrait en considérant que les baies moulurées visibles peuvent correspondre à une restauration de style néo-médiéval.

Les modes d'assemblages des pans de bois sont observés et décrits uniquement pour les façades qui ne comprennent pas d'enduits<sup>2043</sup>. Cela concerne 140 édifices sur un corpus de 284 éléments<sup>2044</sup>, ce qui est bien suffisant pour mettre en évidence des distinctions typologiques. Il est ainsi avéré que les sites de Dijon et Avallon comptent une grande diversité de choix de formes de pan de bois, ce qui est à mettre en relation avec la diversité des formes d'encorbellement. Ces sites peuvent avoir été soumis de manière plus marquée que d'autres à des influences architecturales extérieures variées.

L'ossature du pan de bois se définit en premier lieu suivant les dispositions en différents registres, délimités par des entretoises (aussi appelées lisses). Le pan de bois à registre unique est employé pour 61 façades. Les pans de bois à deux registres sont encore plus courants avec 82 façades concernées<sup>2045</sup>. Un troisième registre peut correspondre à un surcroît de comble sous sablière<sup>2046</sup>, néanmoins, cette séparation en trois niveaux<sup>2047</sup> d'assemblages, de dimensions semblables ou non, peut aussi relever d'un choix de construction. À Auxonne [21038-4], la partie nord de la façade gouttereau sur rue présente cinq registres dont le dernier correspond au niveau d'attique (**fig. 99**). Cet exemple nous indique que le nombre de registre peut s'avérer variable sur une même façade<sup>2048</sup>. Notons que les aménagements permettant de soutenir les abouts de sommiers en partie haute des parois ne créent pas de véritables registres distincts<sup>2049</sup>.

Secondairement, il est possible de distinguer différentes travées, délimitées par les poteaux les plus longs. Généralement, les poteaux qui relient les sablières se placent de part et d'autre des assemblages simples à un ou deux motifs. Les travées les plus larges correspondent à de grands systèmes d'assemblage (exemple des assemblages en grille) ou à l'association de plusieurs

---

2043 Il faut faire abstraction d'éventuelles reprises de la façade en se fiant aux traces de chevilles et mortaises correspondant aux anciens assemblages.

2044 Les enduits de plusieurs façades à pan de bois ([21603-31], [21603-64], [21231-138] et (SUP1065)) ont été retirés au moment de la préparation de cette thèse. Le pan de bois de Flavigny (SUP46) est connu par des photographies au moment du remplacement de l'enduit.

2045 La division des panneaux de pans de bois en différents registres est courant dans le centre et le sud de la France (SAINT-JEAN-VITUS Benjamin, SEILLER Maurice, « La construction de bois », dans ESQUIEU Yves, PESEZ Jean-Marie, *Cent maisons médiévales en France (du XII<sup>e</sup> au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle)*, Paris, CNRS, 1998, p. 82).

2046 Lorsque l'attique ne repose pas sur une sablière basse.

2047 Uniquement repéré au sein du bailliage de la Montagne (Dijon et Selongey) et un cas à Noyers [89279-8].

2048 Exemple à la maison de la Croix de Fer à Dijon [21231-80] avec des modes d'assemblages distincts entre le niveau d'étage (deux registres) et le deuxième étage (deux registres).

2049 A Dijon [21231-27] et [21231-83], les sommiers se placent entre la sablière de chambrée de l'étage et la sablière basse du niveau supérieure. À Beaune [21054-34] de petites entretoises entre les poteaux et potelets servent à soutenir les sommiers alors qu'à Semur [21603-64] (1535d) ils sont bloqués entre les branches supérieures des croix de Saint-André.

contreventements séparés par des entretoises et des potelets. Les pans de bois à série de poteaux sans divisions horizontales ne comptent qu'une travée. Le rapprochement plus marqué d'un poteau à l'extrémité d'une façade, sans décharge<sup>2050</sup>, démontre pour certains cas que l'entraxe des poteaux est de dimensions standardisées, sans adaptation à la longueur de la façade<sup>2051</sup>.

Une tendance générale voit le resserrement progressif au moins du XVe au XVII<sup>e</sup> siècle des intervalles entre les poteaux, qui ne s'observe pas qu'en Bourgogne. Les mesures que nous avons effectuées et celles de quelques exemples étudiés par B. Saint-Jean-Vitus en rendent compte<sup>2052</sup>. En moyenne autour de 70-80 cm, cet intervalle est plus élevé pour les façades du XV<sup>e</sup> siècle de Dijon [21231-18] (vers 1440d), [21231-55] et [21231-85] et en dessous de 70 cm pour les ossatures du XVI<sup>e</sup> siècle. Pour ce dernier contexte chronologique, nous relevons 65 cm pour Semur [21603-64] (1535d), 60 cm de moyenne pour Semur [21603-36] (1544d) et Semur [21603-31] et 25 cm à Flavigny [21271-80] (probablement XVI<sup>e</sup> siècle)<sup>2053</sup>. Pour indication, les poteaux sont assez rapprochés pour la maison Saint-Christophe d'Autun (entre 1494 et 1503) et encore plus pour la maison de l'Arbre de Jessé à Joigny (entre 1540 et 1560). Semblablement, les sections de pièces de bois ont tendance à diminuer avec le temps<sup>2054</sup>.

Benjamin Saint-Jean Vitus identifie à l'échelle de la Bourgogne huit types de schémas d'ossatures de façades à pan de bois relevant de cinq grandes familles<sup>2055</sup>. Quatre de ces modèles sont bien représentés dans notre corpus (au moins une douzaine d'occurrences pour chaque) et la majorité des autres pans de bois en sont des variantes. Aussi, il nous semble assez utile de présenter ces quatre schémas-types, en faisant abstraction des baies pour le moment.

---

2050 Ex. à Châtillon-sur-Seine [21154-13], Dijon [21231-3], [21231-27], [21231-112], [21231-132], Montbard [21425-20] et Semur [21603-38].

2051 ALIX Clément, « Les maisons en pan de bois d'Orléans du XIV<sup>e</sup> au début du XVII<sup>e</sup> siècle : bilan de treize années de recherche », dans ALIX Clément, EPAUD Frédéric (dir.), *La construction en pan de bois au Moyen-Age et à la Renaissance*, Tours, Presses universitaires François Rabelais et presses universitaires de Rennes, 2013, p. 235.

2052 SAINT-JEAN-VITUS Benjamin, « Le pan de bois en Bourgogne XV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle », dans ALIX Clément, EPAUD Frédéric (dir.), *La construction en pan de bois au Moyen-Age et à la Renaissance*, Tours, Presses universitaires François Rabelais et presses universitaires de Rennes, 2013, p. 330.

2053 A Orléans, les poteaux sont espacés de plus de 135 cm à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, d'environ 70 cm en moyenne au milieu du XV<sup>e</sup> siècle et d'environ 30 cm un siècle plus tard (ALIX Clément, « Les maisons en pan de bois d'Orléans du XIV<sup>e</sup> au début du XVII<sup>e</sup> siècle : bilan de treize années de recherche », dans ALIX Clément, EPAUD Frédéric (dir.), *La construction en pan de bois au Moyen-Age et à la Renaissance*, Tours, Presses universitaires François Rabelais et presses universitaires de Rennes, 2013, p. 231).

2054 DEFORGE Olivier, « Le bois dans l'architecture civile à Provins XII<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle », dans ALIX Clément, EPAUD Frédéric (dir.), *La construction en pan de bois au Moyen-Age et à la Renaissance*, Tours, Presses universitaires François Rabelais et presses universitaires de Rennes, 2013, p. 104.

2055 SAINT-JEAN-VITUS Benjamin, « Le pan de bois en Bourgogne XV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle », dans ALIX Clément, EPAUD Frédéric (dir.), *La construction en pan de bois au Moyen-Age et à la Renaissance*, Tours, Presses universitaires François Rabelais et presses universitaires de Rennes, 2013, p. 331.

*A.3.b. Structure à un registre : la plus simple*

Un moyen assez évident pour maintenir une construction orthogonale est la mise en place de poutres obliques (**fig. 100**). Cela se traduit sur le pan de bois par la mise en place de grandes écharpes. Elles sont disposées sur un unique registre et associées à des tournisses et des poteaux montants rapprochés pour 27 façades, surtout situées à Dijon et Noyers<sup>2056</sup>. À plusieurs reprises, ces écharpes se répondent symétriquement en façade. Attesté quelquefois au XV<sup>e</sup> siècle<sup>2057</sup>, ce type d'ossature est surtout très exploité au XVI<sup>e</sup> siècle et même après<sup>2058</sup>. Quatre façades de Noyers<sup>2059</sup> présentent un schéma alternatif : de petits éperons obliques s'intercalent entre les poteaux rapprochés afin de reproduire visuellement la forme d'une écharpe. En effet, les poteaux ne peuvent être raccourcis en tournisses car ils sont porteurs pour ces exemples précis d'une forte moulure formant de petits pinacles. Sur d'autres façades, rarement médiévales<sup>2060</sup>, les poteaux montants rapprochés forment la totalité du pan de bois, uniquement interrompu par les baies.

Le type a est défini par Saint-Jean Vitus comme « façade à potelets montants et grandes croix de Saint-André ». Il est visible sur treize façades dijonnaises et sept façades de l'Auxois ou du Châtillonnais<sup>2061</sup>. Nous pouvons rajouter deux autres façades ([**21231-94**] et [**21054-33**]) où des entretoises se placent au-dessus des croix de Saint-André afin de soutenir les poutres du plafond.

---

2056 Nous relevons dix occurrences à Dijon et 13 pour Noyers. Il s'agit du type h défini par Saint-Jean Vitus, identifié en particulier le long de la rivière Yonne (SAINT-JEAN-VITUS Benjamin, « Le pan de bois en Bourgogne XV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle », dans ALIX Clément, EPAUD Frédéric (dir.), *La construction en pan de bois au Moyen-Age et à la Renaissance*, Tours, Presses universitaires François Rabelais et presses universitaires de Rennes, 2013, p. 330). Il y a aussi d'autres sites concernés en Auxois ([**89025-16**], SUP620 et SUP1201) et deux exemples dans le Châtillonnais ([**21034-1**] et SUP521).

2057 La maison aux Trois Pignons à Dijon [**21231-18**], datée vers 1440d, présente ce faciès.

2058 SAINT-JEAN-VITUS Benjamin, « Le pan de bois en Bourgogne XV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle », dans ALIX Clément, EPAUD Frédéric (dir.), *La construction en pan de bois au Moyen-Age et à la Renaissance*, Tours, Presses universitaires François Rabelais et presses universitaires de Rennes, 2013, p. 305-344. Ce type d'ossature est majoritaire pour les pans de bois des XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles de Joigny et Auxerre (exemple au 10 rue de l'Yonne à Auxerre daté de 1506d). (SAINT-JEAN-VITUS Benjamin, *Joigny : mise en place du secteur sauvegardé : étude de bâti, inventaire et analyse de la construction en pans-de-bois*, Dijon, Service régional de l'archéologie, 1998, 2 volumes, p. 12).

2059 [**89279-33**], [**89279-40**], [**89279-45**] et [**89279-46**].

2060 Les façades de Semur [**21603-3**] et [**21603-29**] et (SUP1186) à Noyers semblent néanmoins relever de la période médiévale. Lorsque ces poteaux sont particulièrement rapprochés, l'assemblage est à pans « autant pleins que vuides » suivant une dénomination trouvée dans les textes d'Auxerre au début du XVI<sup>e</sup> siècle (LIEBARD Odile, « Les maisons d'Auxerre au XVI<sup>e</sup> siècle », *Bulletin archéologique du comité des travaux historiques et scientifiques, nouvelle série, n°4 (1968)*, Éd. Bibliothèque Nationale, Paris, 1969, p. 173).

2061 [**21004-3**], [**21154-15**], [**89279-29**], [**89279-31**], [**21710-25**], [**89197-11**] et [**89433-1**]. Ces façades n'admettent pas d'entretoises à l'encorbellement sauf pour celle de Dijon [**21231-26**].

Les intervalles entre poteaux sont assez grands pour ces exemples : de 1 m à 1,50 m voire plus<sup>2062</sup>. Les deux façades datées par dendrochronologie des années 1440-1450 à Dijon (maison aux Trois Pignons [21231-18] et maison rue Amiral Roussin [21231-94]) adoptent ce type : son usage est précoce et semble majoritaire avant le milieu du XV<sup>e</sup> siècle<sup>2063</sup> mais trouve plusieurs attestations, notamment pour l'ossature du deuxième étage, au XVI<sup>e</sup> siècle (ex. de [21231-81] et [21231-85])<sup>2064</sup>. Notons que les grandes croix de Saint-André, comme les petites que nous allons évoquer ci-après, montées généralement avec trois pièces de bois<sup>2065</sup>, sont des formes bien attestées dans le Centre de la France<sup>2066</sup>. Le caractère standardisé de ces éléments favorise la rapidité d'exécution.

Sur la partie haute de la façade pignon de la maison d'angle de Châtillon-sur-Seine [21154-6], les croix de Saint-André prennent une toute autre disposition (**fig. 101**). Trois croix de Saint-André encadrées par des poteaux assez rapprochés se superposent. Il n'y a pas d'entretoises intermédiaires, et d'ailleurs les extrémités des croix sont assemblées sur les montants (comme des éperons) et sont donc non solidaires des sablières. Ce mode d'assemblage des croix de Saint-André mis en place vers 1434d au manoir de Marmont à Bénay (Ain)<sup>2067</sup> est identifié pour quelques façades icaunaises<sup>2068</sup>. La façade considérée de Châtillon présente d'autres menus comblements entre des poteaux encore plus rapprochés. Il y a en particulier des éperons obliques en brins de fougères, ce que l'on retrouve sur quelques façades dijonnaises<sup>2069</sup>. Ici, comme à Semur (SUP129), la

---

2062 Jusqu'à 1,75 m au 20 rue Verrerie à Dijon (SAINT-JEAN-VITUS Benjamin, « Le pan de bois en Bourgogne XV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle », dans ALIX Clément, EPAUD Frédéric (dir.), *La construction en pan de bois au Moyen-Age et à la Renaissance*, Tours, Presses universitaires François Rabelais et presses universitaires de Rennes, 2013, p. 321).

Notons que pour un exemple du XVI<sup>e</sup> siècle (Semur SUP129), les poteaux sont au contraire bien rapprochés.

2063 Il est employé à Angers dès les années 1400 (GOUSSET Jean-Michel, « La construction médiévale en pan de bois à Laval », dans ALIX Clément, EPAUD Frédéric (dir.), *La construction en pan de bois au Moyen-Age et à la Renaissance*, Tours, Presses universitaires François Rabelais et presses universitaires de Rennes, 2013, p. 141-160).

2064 SAINT-JEAN-VITUS Benjamin, « Le pan de bois en Bourgogne XV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle », dans ALIX Clément, EPAUD Frédéric (dir.), *La construction en pan de bois au Moyen-Age et à la Renaissance*, Tours, Presses universitaires François Rabelais et presses universitaires de Rennes, 2013, p. 322-323.

2065 Le croisement de deux pièces obliques à mi-bois semble une possibilité à ne pas écarter (JOURNOT Florence, *La maison urbaine au Moyen-Age : art de construire et art de vivre*, Paris, Éditions Picard, 2018, p. 87).

2066 SAINT-JEAN-VITUS Benjamin, « Le pan de bois en Bourgogne XV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle », dans ALIX Clément, EPAUD Frédéric (dir.), *La construction en pan de bois au Moyen-Age et à la Renaissance*, Tours, Presses universitaires François Rabelais et presses universitaires de Rennes, 2013, p. 335.

2067 DIOT Martine et al., *L'architecture rurale en Bresse du XV<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle : Ain, Jura, Saône-et-Loire*, Paris, Monum, Éditions du Patrimoine, 2005, 333 p.

2068 Cela concerne de grandes croix de Saint-André entre poteaux sur un registre à Noyers [89279-13] et Courterolles [89197-11], et des croix sur deux registres à Noyers [89279-19] et Avallon [89025-13]. À Avallon [89025-14] et [89025-24], l'extrémité des croix sont fixées dans les angles. Ce type d'assemblage est attesté à Tournus, Clamecy et Nevers (SAINT-JEAN-VITUS Benjamin, « Le pan de bois en Bourgogne XV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle », dans ALIX Clément, EPAUD Frédéric (dir.), *La construction en pan de bois au Moyen-Age et à la Renaissance*, Tours, Presses universitaires François Rabelais et presses universitaires de Rennes, 2013, p. 321).

2069 [21231-55], [21231-81] et [21231-101]. Ce type d'armature secondaire se rencontre dans les années 1500 à Bourges (JOURNOT Florence, *La maison urbaine au Moyen-Age : art de construire et art de vivre*, Paris, Éditions Picard, 2018, p. 86). À défaut, le remplissage entre des poteaux proches peut prendre la forme de petites entretoises comme à Auxonne [21038-4].

combinaison de cette disposition donne à l'étage de la façade pignon des motifs généraux de chevrons renversés.

Quand l'espacement des poteaux est plus important, une disposition différente de poutres obliques reforme de part et d'autre d'un poteau le motif de la croix de Saint-André : c'est le cas à Dijon [21231-81]. La mise en place d'étrésillons de part et d'autre des bras de la grande croix subsistante en façade de Dijon [21231-103] correspond à l'unique expression de la famille b de schéma de pan de bois définit par Saint-Jean Vitus, et qui se place dans le Val de Saône et en Bresse<sup>2070</sup>.

L'assemblage à base de poutres obliques formant notamment des losanges dans de larges travées est bien plus recherché sur la façade du XV<sup>e</sup> siècle de Dijon [21231-101]<sup>2071</sup>. L'association de multiples guettes disposées en oblique dérivant du schéma principal de la croix de Saint-André forme le motif de grille (aussi dit en losanges). Il se présente généralement accompagné d'autres motifs dans une poignée de sites<sup>2072</sup>, pour un seul registre ([21152-15], [21231-109], [89279-35])<sup>2073</sup> et le seul pan de bois conservé à Auxonne [21038-4]) ou plusieurs registres ([21231-109], [21603-10], [89279-8] et SUP129). Ces assemblages sont de mise en œuvre délicate, de par le grand nombre de pièces courtes nécessaires, mais donnent au final un effet décoratif. Nous suivons la réflexion de Saint-Jean Vitus concernant la datation de son emploi au début du XVI<sup>e</sup> siècle au moins à Noyers et Châteauneuf<sup>2074</sup>.

---

2070 SAINT-JEAN-VITUS Benjamin, « Le pan de bois en Bourgogne XV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle », dans ALIX Clément, EPAUD Frédéric (dir.), *La construction en pan de bois au Moyen-Age et à la Renaissance*, Tours, Presses universitaires François Rabelais et presses universitaires de Rennes, 2013, p. 324. Tout comme les exemples décrits par cet auteur, ce mode d'assemblage se trouve sur un bâtiment à encorbellement à solives débordantes et sans avant toit au pignon. L'écharpe entrecoupés d'entretoise intermédiaires (il est nécessaire de restituer mentalement l'ancien assemblage) sur une partie de la façade d'Auxonne [21038-4] semble se rapprocher de ce schéma. Ces édifices sont certainement datables de la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle : une maison rue Saint-Thibaut à Provins avec également un assemblage en losanges et « ailes de moulin » a été daté de 1532-1533d (DEFORGE Olivier, « Le bois dans l'architecture civile à Provins XII<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle », dans ALIX Clément, EPAUD Frédéric (dir.), *La construction en pan de bois au Moyen-Age et à la Renaissance*, Tours, Presses universitaires François Rabelais et presses universitaires de Rennes, 2013, p. 102).

2071 Saint-Jean Vitus propose de dater cette façade du second tiers du XV (SAINT-JEAN-VITUS Benjamin, « Le pan de bois en Bourgogne XV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle », dans ALIX Clément, EPAUD Frédéric (dir.), *La construction en pan de bois au Moyen-Age et à la Renaissance*, Tours, Presses universitaires François Rabelais et presses universitaires de Rennes, 2013, p. 333).

2072 Son emploi est bien plus marqué dans les sites du Centre de la France ou du Val de Loire (SAINT-JEAN-VITUS Benjamin, « Le pan de bois en Bourgogne XV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle », dans ALIX Clément, EPAUD Frédéric (dir.), *La construction en pan de bois au Moyen-Age et à la Renaissance*, Tours, Presses universitaires François Rabelais et presses universitaires de Rennes, 2013, p. 332).

2073 A comparer à la maison 48 rue Jean Cousin de Sens et 22 rue Saint-Etienne de Nevers. Les ossatures en grille sont par ailleurs très nombreuses à Blois.

2074 SAINT-JEAN-VITUS Benjamin, « Le pan de bois en Bourgogne XV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle », dans ALIX Clément, EPAUD Frédéric (dir.), *La construction en pan de bois au Moyen-Age et à la Renaissance*, Tours, Presses universitaires François Rabelais et presses universitaires de Rennes, 2013, p. 333. Son emploi est avéré dès le milieu du XV<sup>e</sup> siècle à Laval (GOUSSET Jean-Michel, « La construction médiévale en pan de bois à Laval », dans ALIX Clément, EPAUD Frédéric (dir.), *La construction en pan de bois au Moyen-Age et à la Renaissance*, Tours, Presses

### A.3.c. Structure à deux registres : la plus répandue

Dans la majorité des cas (50 occurrences) ces deux registres sont de hauteurs semblables (**fig. 102**). Ce schéma facilite la fabrication de pièces de bois de même calibre. C'est le modèle prédominant en Auxois et dans le bailliage de la Montagne, avec quelques cas à Beaune<sup>2075</sup>. Pour 28 façades, essentiellement situées dans les villes de Dijon et Avallon<sup>2076</sup>, les entretoises séparant les deux registres sont placées plus bas, au même niveau que les appuis de baies, ce qui crée une forte cohérence visuelle<sup>2077</sup>. Six façades<sup>2078</sup> comptent des entretoises placées plus haut : dans certains cas ce registre supérieur correspond au surcroît du comble, placé dans ce cas sous la sablière de chambrée du pan de bois.

Une autre différenciation est possible avec les largeurs de travées. En Auxois, où les façades à deux registres de semblable hauteur sont la norme, les poteaux montants séparent généralement chacun des assemblages. Il y a ainsi deux motifs par travée. L'espacement plus conséquent des poteaux montants amène à l'installation de potelets de part et d'autre de l'entretoise plus longue. Les travées ainsi rythmées par deux, trois et jusqu'à cinq motifs<sup>2079</sup> par registre sont connues mais non majoritaires dans la plupart des sites sauf à Dijon où le registre inférieur est moins haut. Notons qu'à Avallon [89025-7], Dijon [21231-55] et Gilly-les-Cîteaux [21297-2] (**fig. 103**) deux croix de Saint-André se côtoient à chaque registre d'une travée, sans potelets pour les séparer<sup>2080</sup>.

Les croix de Saint-André forment assurément le mode d'assemblage prédominant au sein des façades à pan de bois sur deux registres (plus de trois quarts des cas)<sup>2081</sup>. L'assemblage des bras de

---

universitaires François Rabelais et presses universitaires de Rennes, 2013, p. 192) et pour une maison datée de 1506 à Provins (DEFORGE Olivier, « Le bois dans l'architecture civile à Provins XII<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle », dans ALIX Clément, EPAUD Frédéric (dir.), *La construction en pan de bois au Moyen-Age et à la Renaissance*, Tours, Presses universitaires François Rabelais et presses universitaires de Rennes, 2013, p. 99-109).

2075 Il s'agit du schéma-type e de B. Saint-Jean Vitus, aussi utilisé à Bourges par exemple.

2076 Avec quelques attestations à Saint-Jean-de-Losne, Châtillon, Semur et Arnay-le-Duc. Cela permet de développer à Dijon des ouvertures très larges, sur trois travées.

2077 C'est le modèle f de Saint-Jean Vitus, lorsque les deux registres présentent des croix de Saint-André.

2078 Trois à Dijon et les trois autres en plaine de Saône à Beaune, Gilly-les-Cîteaux et Auxonne.

2079 La façade de Dijon [21231-106] compte cinq croix de Saint-André par registre dans chaque travée.

2080 Ce mode d'assemblage est reconnu sur les appuis de croisées à Auxonne [21038-4] et Beaune [21054-28]. Son emploi est rare : Benjamin Saint-Vitus insiste sur son emploi exceptionnel pour une maison de Clamecy et une maison de Saint-Julien-du-Sault. Ce motif préfigure les systèmes à grille (SAINT-JEAN-VITUS Benjamin, « Le pan de bois en Bourgogne XV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle », dans ALIX Clément, EPAUD Frédéric (dir.), *La construction en pan de bois au Moyen-Age et à la Renaissance*, Tours, Presses universitaires François Rabelais et presses universitaires de Rennes, 2013, p. 321).

2081 B. Saint-Jean Vitus situe chronologiquement la majorité de ces façades entre la fin du XV<sup>e</sup> et le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle (SAINT-JEAN-VITUS Benjamin, « Le pan de bois en Bourgogne XV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle », dans ALIX Clément,

la croix à mi-bois est courant (il concerne la demeure semuroise étudiée [21603-64] datée de 1535d, même si l'emploi de chevilles a été observé<sup>2082</sup>. Leur sens d'assemblage alterne généralement d'une travée à une autre<sup>2083</sup>. Le principal schéma consiste en l'installation de petites croix de Saint-André de part et d'autre des entretoises médianes systématiquement bordées de poteaux montants<sup>2084</sup>. La grande majorité des demeures de Semur-en-Auxois (9 façades) présente ce modèle. Largement présent en Auxois (Avallon, Montréal, Noyers, Montbard, Châteauneuf), il compte quelques représentants à Châtillon-sur-Seine<sup>2085</sup> et seulement trois attestations à Dijon et Beaune<sup>2086</sup>.

Ce modèle comprend plusieurs variantes. Deux façades de Vitteaux ([21710-4] et [21710-18]) mettent à profit ce système mais en plaçant aux extrémités des façades de grandes croix de Saint-André sur un seul registre. Une branche manque à chacune des croix du registre supérieur à Montbard [21425-23] : en effet à son emplacement viennent se placer de petits aisseliers plus ou moins courbes reliant les poteaux - entre lesquels s'intercalent en principe quatre croix - à la sablière de chambrée.

Nous pouvons compléter la longue liste des pans de bois à deux registres de croix de Saint-André en intégrant les exemples à deux registres de hauteur distinctes, en particulier à Dijon. Notons pour Dijon [21231-27] le décalage d'un potelet vers l'extrémité d'une travée afin que celui-ci puisse supporter l'aisseleur soutenant une ferme débordante.

En alternative au motif de la croix, quelques autres façades emploient sur les deux registres des formes plus simples. Deux potelets combrent les espaces entre les sablières et les entretoises pour chaque registre de chaque travée à Noyers [89279-44]. La mise en place de ces assemblages sommaires à l'hôtel ducal à Beaune (SUP466) suggère qu'ils n'étaient probablement pas censés être visibles.

---

EPAUD Frédéric (dir.), *La construction en pan de bois au Moyen-Age et à la Renaissance*, Tours, Presses universitaires François Rabelais et presses universitaires de Rennes, 2013, p. 329).

2082 Le chevillage des bras de la croix est assez systématique à Dijon, Châtillon-sur-Seine et Vitteaux, alors qu'il ne concerne que certaines façades dans les autres sites.

2083 L'alternance est particulièrement bien respectée à Dijon [21231-3].

2084 Ces poteaux sont espacés de 55 cm à 1 m (SAINT-JEAN-VITUS Benjamin, « Le pan de bois en Bourgogne XV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle », dans ALIX Clément, EPAUD Frédéric (dir.), *La construction en pan de bois au Moyen-Age et à la Renaissance*, Tours, Presses universitaires François Rabelais et presses universitaires de Rennes, 2013, p. 327).

2085 Quatre occurrences pour lesquelles nous observons une différence de largeur des poteaux : ceux situés à l'aplomb des sommiers de plafond sont plus larges.

2086 Dijon SUP1179 et Beaune [21054-34] et [21054-43]. Ce modèle est reconnu par ailleurs dans les villes et les bourgs des autres départements bourguignons (SAINT-JEAN-VITUS Benjamin, « Le pan de bois en Bourgogne XV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle », dans ALIX Clément, EPAUD Frédéric (dir.), *La construction en pan de bois au Moyen-Age et à la Renaissance*, Tours, Presses universitaires François Rabelais et presses universitaires de Rennes, 2013, p. 327)

## Chapitre sept. L'enveloppe de l'édifice

Les autres motifs présents sur deux registres, tous relevant du site de Noyers, font un grand usage des petites poutres obliques. La disposition des petites écharpes qui se placent de part et d'autre des potelets à chaque registre évoque des formes appréciées comme la grande croix de Saint-André ([89279-44]) et les chevrons (Noyers [89279-6] et [89279-8]). Les motifs à chevrons se présentent plus distinctement en l'absence de potelets sur les façades du XVI<sup>e</sup> siècle à Noyers [89279-44] et [89279-45], avec l'emploi de quatre poutres obliques par registres entre chaque travée<sup>2087</sup>. L'ajout de deux petites poutres obliques sur une partie de la façade de Noyers [89279-45] donne un motif de frise à chevrons<sup>2088</sup>.

Pour l'ensemble des exemples précédents cités, les motifs sont identiques sur les deux registres. Quelques façades arborent en lieu et place des croix de Saint-André du registre supérieur de simples potelets, à la fréquence d'un potelet (Beaune [21054-31], Noyers [89279-38], Arnay-le-Duc [21023-8] et Saint-Romain SUP428<sup>2089</sup>) ou deux potelets (Beaune [21054-36] et Gemeaux [21290-4]) par registre entre chaque poteau<sup>2090</sup>. À l'inverse, les potelets se placent sur le registre inférieur peu développé en hauteur à Avallon [89025-9]. Les écharpes avec tournisses au registre supérieur associées aux croix de Saint-André en partie inférieur de deux façades dijonnaises semblent relever de formes tardives (SUP1065 et SUP1098).

### A.3.d. De rares structures à trois registres

La division en trois registres par le moyen d'entretoises prend plusieurs formes. Le registre central est généralement plus grand, mais pour trois exemples du bailliage de Dijon ([21231-91], [21231-133] et [21599-16]) les trois registres sont de hauteurs semblables. Les croix de Saint-André

---

2087 Les motifs à chevrons se rencontrent à Laval dès la fin du XVI<sup>e</sup> siècle (GOUSSET Jean-Michel, « La construction médiévale en pan de bois à Laval », dans ALIX Clément, EPAUD Frédéric (dir.), *La construction en pan de bois au Moyen-Age et à la Renaissance*, Tours, Presses universitaires François Rabelais et presses universitaires de Rennes, 2013, p. 141-160).

2088 B. Saint-Jean Vitus reconnaît l'emploi de ces motifs dans l'Yonne, en particulier à Sens et Auxerre (SAINT-JEAN-VITUS Benjamin, « Le pan de bois en Bourgogne XV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle », dans ALIX Clément, EPAUD Frédéric (dir.), *La construction en pan de bois au Moyen-Age et à la Renaissance*, Tours, Presses universitaires François Rabelais et presses universitaires de Rennes, 2013, p. 333).

2089 Contrairement aux trois autres, les entretoises de la façade d'Arnay-le-Duc se placent à hauteur d'appui des baies. À ce titre, il s'agit de l'unique façade qui correspond au schéma-type g reconnu dans la région d'Autun par B. Saint-Jean-Vitus. Les autres sont du même type qu'une façade de Seurre (angle rue des Ecoles/rue Bossuet).

2090 Il s'agit du schéma d'ossature caractéristique à Autun où le registre inférieur est plus court, tout comme pour l'exemple d'Arnay-le-Duc (SAINT-JEAN-VITUS Benjamin, « Le pan de bois en Bourgogne XV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle », dans ALIX Clément, EPAUD Frédéric (dir.), *La construction en pan de bois au Moyen-Age et à la Renaissance*, Tours, Presses universitaires François Rabelais et presses universitaires de Rennes, 2013, p. 328).

## Chapitre sept. L'enveloppe de l'édifice

sont employées sur au moins un des registres<sup>2091</sup> sauf à Noyers [89279-8] où tous les remplissages sont en potelets. Les autres formes d'assemblages sont à écharpes, écharpes formant chevrons et potelets.

### *A.3.e. Pans de bois de comble : les surcroîts et pignons*

La majorité des niveaux d'attiques (on parle aussi de surcroît<sup>2092</sup>) se place, en façade pignon ou gouttereau, au-dessus de la sablière de chambrée. Pas moins de 34 façades sont concernées, a priori toutes médiévales. Nous rajoutons à ce corpus deux façades semuroises en pierre dont seul le pignon supérieur est en pan de bois<sup>2093</sup>. Les potelets sont systématiquement présents. Les trois principaux types d'assemblages de surcroît sont à simple potelets (dix façades dont cinq à Avallon), à potelets et écharpes pour 15 façades dont 14 à Noyers et à potelets et croix de saint-André pour six exemples dans plusieurs endroits.

Nous reconnaissons quelques autres types secondaires : à potelets, écharpes et tournisses (3 exemples à Dijon et Noyers) et à croix de Saint-André et écharpes (Semur [21603-29]). La hauteur du surcroît est généralement proche du mètre. La grande majorité de ces attiques prend place sur des façades du XVI<sup>e</sup> siècle mais certains cas laissent penser que leur usage à la fin du XV<sup>e</sup> siècle est possible<sup>2094</sup>.

Un grand nombre de pignons à pan de bois (nommé « esguille » ou « esgulecte » dans les textes) peut être étudié. Surmontant quelquefois un registre de surcroît du comble, ils se composent généralement d'une sablière basse formant entrait, de deux arbalétriers et d'un poteau central formant poinçon. Exceptionnellement à Noyers [89279-46], le poinçon s'appuie sur un faux entrait et la ferme des pignons de comble est du type à ferme à portique à Dijon [21231-55]. Les pannes viennent reposer sur les arbalétriers, et s'avancent quelquefois pour former l'avant toit. Cependant,

---

2091 A Selongey [21599-16], tous les registres sont en croix de Saint-André.

2092 Les texte d'Auxerre du XVI<sup>e</sup> siècle mentionne l'attique par le terme d'« assaucement » (LIEBARD Odile, « Les maisons d'Auxerre au XVI<sup>e</sup> siècle », *Bulletin archéologique du comité des travaux historiques et scientifiques, nouvelle série, n°4 (1968)*, Éd. Bibliothèque Nationale, Paris, 1969, p. 175).

2093 Semur [21603-11] et [21603-51]. L'iconographie des manuscrits présente également des pans de bois limités au niveau d'attique. Certains de ces combles en pan de bois pouvaient être en encorbellement, à l'exemple du 21 rue Cochois à Auxerre.

2094 Exemple pour Dijon [21231-55] où le surcroît forme un troisième registre du pan de bois du niveau supérieur. Il est largement employé à Paris et Rouen au XV<sup>e</sup> siècle (LIEBARD Odile, « Les maisons d'Auxerre au XVI<sup>e</sup> siècle », *Bulletin archéologique du comité des travaux historiques et scientifiques, nouvelle série, n°4 (1968)*, Éd. Bibliothèque Nationale, Paris, 1969, p. 175).

des chevrons remplacent les arbalétriers sur une poignée de façades pignons du XVI<sup>e</sup> siècles : les pannes reposent alors sur les entretoises<sup>2095</sup>.

La grande majorité des pignons adopte un modèle simple avec entretoises formant contrefiches horizontales (ou demi faux-entraits) et potelets et tournisses en remplissage. Les potelets ont une épaisseur inférieure aux poteaux des niveaux inférieurs. Les pignons les moins développés en surface – à ce titre le pignon de Noyers [89279-42] est assez évocateur - ne comprennent pas de faux entraits intermédiaires. Les plus grands pignons peuvent admettre deux niveaux de demi faux-entraits<sup>2096</sup> et même trois pour celui d'Auxonne [21038-4]. En compléments des potelets et tournisses nous trouvons à de rares reprises un rappel des formes d'assemblage appréciées : les croix de Saint-André ([21231-109], [21231-133], [89197-11] et [89279-46]) et les écharpes ([21231-39], [21231-103] et [21038-4]). Seule la maison [21023-8] d'Arnay-le-Duc se détache de ces modèles : trois jambettes et jambes de force relie l'entrait au poinçon de chaque côté de la ferme. Des entretoises maintiennent les poutres entre-elles sur quatre niveaux pour le pignon sur rue alors que pour le pignon sur cour ce sont de petites pièces de bois perpendiculaires aux autres poutres (**fig. 104**)<sup>2097</sup>. Nous évoquons les fermes débordantes plus tard.

#### A.4. Entre les poutres : le choix du type de hourdis

La mixité des matériaux qui caractérisent les constructions à pan de bois bourguignonnes se rapporte aussi sur la nature des hourdis.

Le suivi partiel de travaux (sans prescription archéologique) sur quelques façades à pan de bois médiévales nous a permis d'observer et décrire le type de hourdis ancien mis en place<sup>2098</sup>. À Semur [21603-31] et Dijon [21231-27] et [21231-80], le hourdis est constitué de petits moellons calcaires et de rares briques liés à la chaux ou à la terre. Ces éléments sont insérés en biais dans les recoins les moins larges, notamment dans les angles aigus entre les croix et les potelets. Cela fait

---

2095 Les exemples sont reconnus en Auxois : Noyers [89279-7], [89279-22] et [89279-46] Semur [21603-64] daté de 1535d et à Autricourt [21034-1].

2096 [89279-35], [89279-46], [21603-64], [21231-103] et [21231-133].

2097 Il faut aller loin pour trouver des comparatifs, par exemple à Donzy (Nièvre) et Bourges (Cher).

2098 Complètement remplacé à Semur [21603-64].

échos à nos propres observations concernant les quelques façades où le hourdis se devine<sup>2099</sup>. Le hourdis de pierre semble assez commun dans le Châtillonnais<sup>2100</sup> et à Noyers et nous en reconnaissons pour quelques demeures dans la partie nord de l'Auxois et dans le bailliage de Dijon<sup>2101</sup>. D'ailleurs, en 1405 le coordonnier Jehan Quarrey engage le « torcheur » Guillaume Garron pour « murer le pignon devant de ladicte maison de quarreaulx »<sup>2102</sup>.

Considérant leur grand usage en parement, les briques semblent employées anciennement en hourdis des pans de bois d'Auxonne et Saint-Jean-de-Losne. Ce matériau se retrouve en remplissage de trois pans de bois dijonnais, mais nous suspectons son utilisation tardive pour deux d'entre eux<sup>2103</sup>. D'ailleurs, un torcheur est tenu de murer un pignon de maison rue des Forges avec des « quarreaulx » en 1407<sup>2104</sup>. Le hourdis de brique est aussi employé à Arnay-le-Duc [**21023-8**], au moins pour le niveau de comble (**fig. 104**).

A Semur [**21603-64**] le hourdis prend la forme d'un torchis constitué d'un mélange de chaux, d'argile, et de paille de seigle hachée appliqué autour de baguettes encastrées dans les poteaux par le moyen de petits trous, tournisses et décharges. L'usage du torchis, probablement assez généralisé au moins au XV<sup>e</sup> siècle<sup>2105</sup>, se retrouve pour une partie du pan de bois du côté de la cour de Dijon rue du Rabot [**21231-27**], mais aussi pour les façades dijonnaises datées [**21231-18**] et [**21231-59**]<sup>2106</sup>. À défaut sur des baguettes, le torchis peut être appliqué sur des tasseaux glissés dans les rainures des montants<sup>2107</sup>. Enfin, la maison de Bois de Mâcon (entre 1490 et 1510) suggère dans le cadre

---

2099 Les observations qui suivent sont sujettes à caution : le hourdis d'origine ayant pu être changé au moins dans une partie des cas.

2100 Il y a ainsi quatre maisons de Châtillon (MASSON Dominique, « Une maison à colombage : un exemple d'architecture traditionnelle » dans *Levons l'encre, 5e série n°7*, Dijon, École les Lochères, 1995, p. 32) mais aussi le cas de figure à Aignay [**21003-4**] et Autricourt [**21034-1**]. Il est prédominant à Auxerre (LIEBARD Odile, « Les maisons d'Auxerre au XVI<sup>e</sup> siècle », *Bulletin archéologique du comité des travaux historiques et scientifiques, nouvelle série, n°4 (1968)*, Éd. Bibliothèque Nationale, Paris, 1969, p. 174).

2101 Outre l'exemple dijonnais indiqué ci-dessus, nous en connaissons l'usage pour la tourelle d'escalier en vis de Dijon [**21231-87**] (Comptes-rendus dans les Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or, T. 13, p. CXX) et à Gemeaux [**21290-4**].

2102 ADCO 11353 fol. 46 v.

2103 La maison Milliere [**21231-21**] et [**21231-131**]. En revanche, les reprises de la façade [**21231-133**] indiquent que le hourdis de brique est installé anciennement.

2104 ADCO B11353 fol. 46v.

2105 SAINT-JEAN-VITUS Benjamin, « Maisons de bois à Dijon à la fin du Moyen-Age », dans *Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or, T. 35 (1987-1989)*, Dijon, Académie des sciences, arts et belles lettres, 1993, p. 296.

2106 Le moine cistercien Meglinger indique en 1667 que « l'intervalle entre les poutres [des demeures dijonnaises] est simplement rempli par des clayonnages recouverts de ciment et de terre » (BOTTE Agnès, *Les hôtels particuliers de Dijon au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Picard, 2015, p. 21).

2107 SAINT-JEAN-VITUS Benjamin, « Le pan de bois en Bourgogne XV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle », dans ALIX Clément, EPAUD Frédéric (dir.), *La construction en pan de bois au Moyen-Age et à la Renaissance*, Tours, Presses universitaires François Rabelais et presses universitaires de Rennes, 2013, p. 310.

d'une demeure notable l'existence de hourdis en planches de bois, à motif en plis de serviette pour ce cas, qui fait défaut dans notre corpus.

#### A.5. Les revêtements : réflexions sur la visibilité des assemblages

Si le hourdis est généralement recouvert d'un enduit, les façades à pan de bois les plus anciennes sont conçues pour laisser visible l'ossature de bois. Les moulures portées par les poteaux et les entretoises tout comme les formes évoluées et complexes de motifs d'assemblage<sup>2108</sup> rendent compte de ce goût pour la construction de bois ornementée.

Pour des raisons de conservation des façades et de dépréciation esthétique de la construction en bois au profit d'une unicité de la paroi, quelques façades érigées à partir de la première moitié du XVI<sup>e</sup> puis la majorité des façades après les années 1550 sont conçues pour recevoir un enduit partiel<sup>2109</sup>. L'ordonnance aux blanchisseurs dijonnais datée de 1479 précise dès à ce moment qu'ils sont tenus d'appliquer l'enduit sur torchis suivant le bon vouloir du commanditaire « soit de bois ou tout plain »<sup>2110</sup>. Dans un premier temps, l'enduit a pu n'être apposé que sur certaines parties de l'ossature, pour laisser visibles les moulures, et notamment les pinacles des poteaux<sup>2111</sup>. Mais en tout état de cause, le travail de préparation plus grossier des poutres et la mise en place d'assemblages plus sommaires, faisant un large usage des potelets et des écharpes, avec peu de croix de Saint-André sont adaptés à la pose d'enduits. En l'absence de moulures pour les encadrements de baies, les sablières et quelquefois les appuis de baies moulurés restent potentiellement les seuls éléments visibles (exemple à Dijon [21231-25]).

---

2108 Cela comprend les croix de Saint-André qui ont un rôle ornemental en particulier quand elles sont insérées dans des travées étroites.

2109 Cela résulte certainement d'ordonnances publiques (SAINT-JEAN-VITUS Benjamin, SEILLER Maurice, « La construction de bois », dans Yves ESQUIEU, Jean-Marie PESEZ (dir.) *Cent maisons médiévales en France (du XII<sup>e</sup> au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle)*, Paris, CNRS, 1998, p. 83).

Les façades plus anciennes sont systématiquement recouvertes d'un enduit, ce qui explique le bûchage de nombreux décors et moulures. Ce revêtement peut être mis en place assez tardivement : les gravures réalisées par Etienne Martellange à Dijon vers 1615 attestent que plusieurs ossatures de bois sont distinctement visibles.

2110 AM Dijon G3 fol. 79r.-81 v., cité par ROY Thomas, *Rémunérations, travail et niveaux de vie à Dijon à la fin du Moyen Âge*, thèse de doctorat en histoire médiévale sous la direction de Martin Clouzot, Dijon, Université de Bourgogne, 2019, p. 926.

2111 SAINT-JEAN-VITUS Benjamin, SEILLER Maurice, « La construction de bois », dans ESQUIEU Yves, PESEZ Jean-Marie, *Cent maisons médiévales en France (du XII<sup>e</sup> au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle)*, Paris, CNRS, 1998, p. 83.

Nous avons pu observer avant destruction les ultimes traces d'enduits sur les pans de bois semurois [21603-31] et [21603-64]. Il y avait stratigraphiquement deux principaux phasages : un badigeon ancien recouvrant uniquement le hourdis intérieurement et extérieurement et un enduit moderne posés sur un système de lattes recouvrant l'ensemble de la façade. À Semur [21603-64], comme ailleurs, un quadrillage en losange incisé sur de la terre recouvrant le torchis servait de support à l'enduit ancien. Pour ces deux façades, le badigeon est de couleur blanche, ce qui contraste avec la légère couche de lait de chaux en ocre rouge identifiée sur les poutres<sup>2112</sup>. À Semur [21603-31] une petite portion de l'enduit est peinte en rouge à proximité de la jonction des poutres pour obtenir un découpage plus régulier des formes colorées (fig. 105). La façade à pan de bois de l'hôtel de Saulx à Beaune [21054-28] présentait initialement des tons jaunes et rouges d'après les vestiges de couleur de l'enduit sur le hourdis entre les poutres<sup>2113</sup>. C'est également une peinture carmin qui recouvrait la sablière de la façade de la fin du XV<sup>e</sup> siècle ou des années 1500 du 5 rue Amiral Roussin à Dijon [21231-141] alors que le hourdis était caché derrière un badigeon blanc<sup>2114</sup>. L'ancien enduit non daté qui recouvrait uniquement le hourdis visible sur d'anciennes photographies de la façade Renaissance de Noyers [89279-44] présente un faux appareil : une solution qui peut avoir une certaine ancienneté.

Un autre mode de recouvrement du pan de bois est envisageable. Les protections de bois de type lattage ou bardeaux, faisant échos aux essentes couvrant les toits, devaient trouver leur place à quelques endroits. Les petites incisions sur le niveau de pignon de la façade nord de Noyers [89279-35] ont pu supporter de telles pièces de bois, malgré la présence d'une ferme débordante à présent disparue.

### A.6. Les ouvertures sur ce type de façade

Les croisées sont généralement délimitées par des poteaux, des entretoises formant appui (souvent assemblées à mi-bois aux poteaux) et la sablière de chambrée formant linteau. Le

---

2112 Ce recouvrement est esthétique mais aussi probablement protecteur. La datation médiévale n'est pas certaine : à Orléans, les pigments rouge foncé se rencontrent surtout à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle et au XVII<sup>e</sup> siècle (ALIX Clément, « Les maisons en pan de bois d'Orléans du XIV<sup>e</sup> au début du XVII<sup>e</sup> siècle : bilan de treize années de recherche », dans ALIX Clément, EPAUD Frédéric (dir.), *La construction en pan de bois au Moyen-Age et à la Renaissance*, Tours, Presses universitaires François Rabelais et presses universitaires de Rennes, 2013, p. 242).

2113 MAP, ETU/0018 : Etude préalable à la restauration de monuments, Frédéric-Olivier Didier, Beaune, Hôtel de Saulx, Restauration des façades et toitures.

2114 SAINT JEAN VITUS Benjamin, *Maisons de pierre, maisons de bois : Quelques aspects de l'architecture domestique à Dijon à la fin du gothique, XI<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles*, Dijon, Université de Bourgogne (mémoire de maîtrise d'Histoire de l'art et Archéologie dirigé par Dana GOODGAL), 1988, p. 192.

couvrement de ces baies est indépendant de la sablière de chambrée dans certains cas. Une entretoise formant linteau peut se placer entre les poteaux juste sous la sablière (exemple à Vitteaux [21710-18]). À Semur [21603-36] (milieu du XVI<sup>e</sup> s.), le linteau décoré interrompt la sablière moulurée (**fig. 92**). Quelques croisées à Dijon et Beaune sont surmontées d'un linçoir sous la sablière, qui peut notamment servir à asseoir des poutres du plafond. Dans ce cas, un poitrail formant linteau sépare la croisée de ce petit registre éventuellement muni d'un potelet, à moins que le meneau, quelquefois formé par un poteau (cf. Dijon [21231-18] et [21231-118]), ne soit commun à la croisée et à cet espace supérieur ([21054-28]).

Nous présentons aussi brièvement une diversité de traitement du registre sous l'appui des croisées de bois (**fig. 106**). La grande majorité de ce registre est occupé par deux croix de Saint-André. Nous trouvons aussi une seule croix de Saint-André dans la région de Dijon ([21231-81], [21231-85], [21231-101] et [21290-4]). Pour de nombreuses façades, en particulier à Noyers et Beaune, cet espace est plus sobrement occupé par des potelets. Quelques façades dijonnaises et nucléiennes présentent un autre mode d'assemblage à petites écharpes.

Si les façades à pan de bois sont fortement associées aux ouvertures à quatre compartiments<sup>2115</sup>, excepté pour quelques emplacements spécifiques (jour d'escalier interne, comble)<sup>2116</sup>, il est possible que les plus anciennes accueillent en fenêtre principale des fenêtres à meneaux. C'est le cas à la façade Châteauneuf [21152-15] et peut-être à Vitteaux rue du Moulin Mousseron [21710-25]. L'emploi de grandes fenêtres à meneaux à Châtillon [21154-10] et Dijon [21231-118] semble correspondre à la réutilisation de ce type de fenêtre dans l'architecture Renaissance en pierre.

## A.7. Synthèse : l'utilité du pan de bois et de l'encorbellement

La construction à pan de bois et encorbellement nécessite une certaine technicité de mise en œuvre. Le coût inhérent du travail du charpentier, qui œuvre par ailleurs au minimum sur les plafonds et la charpente, s'ajoute au prix des pierres (ou des briques) nécessaires à la base de la construction. La sollicitation de ces différents matériaux correspond à un compromis entre la

---

2115 Le plus souvent une croisée en façade pignon et deux croisées en façade gouttereau.

2116 Les deux maisons sous une même toiture érigées pour Amiot Arnault à Dijon 1429 comprennent néanmoins chacune une croisée au niveau du comble commun, et deux fenêtres au niveau du pignon opposé (ADCO B11368 fol 104v.-105r.).

robustesse de la pierre, qui limite la propagation du feu, et la flexibilité et la légèreté du bois. Il est possible que l'investissement engendré par la construction des grands massifs de pierre latéraux se trouvait amorti par la cession d'un droit d'appui des constructions des propriétés voisines. Le pan de bois, souvent en façade gouttereau sur rue, est généralement réduit à une faible surface si l'on considère la construction dans son ensemble. C'est à se demander si pour le cas bourguignon, il n'est pas avant tout sollicité pour profiter des avantages de la forme en surplomb de l'étage.

Rappelons ici les principaux avantages de la construction en surplomb. Le décalage d'alignement facilite la mise en assemblages à bois court d'un étage à l'autre. Le surplomb garantit une protection relative de la façade des intempéries, en complément d'éventuelles corniches et avant toit. Il crée par ailleurs un gain de surface interne dans les étages supérieurs<sup>2117</sup>, en particulier pour les pans de bois à surplomb sur gros supports (piliers et poteaux). L'encorbellement permet de palier aux contraintes parcellaires<sup>2118</sup>, aussi bien pour les constructions de bois (exemple à Vitteaux [21710-4] et les maisons à pan coupé [21603-2] et [89025-13]) que de pierre (hôtel Morel-Sauvegrain à Dijon [21231-42]). Deux autres avantages ne concernent spécifiquement que les façades sur rue. L'encorbellement ou surplomb permet de pratiquer des transactions commerciales au rez-de-chaussée tout en étant abrité. Enfin, il nous semble important de ne pas négliger la forme ostentatoire induite par la mise en volume du surplomb comme élément esthétique recherché, d'autant plus que cette forme est plutôt bien adaptée à la mise en place de décors.

Le pan de bois sur encorbellement correspond par ailleurs à un type bien précis de demeure : à façade en front de rue et dotée d'un étage. Cette définition ne correspond ni aux maisons nobles placées derrière une cour en retrait de la rue ni aux logis les plus modestes sans niveau d'étage. La formule du rez-de-chaussée en bois qui devait être bien plus répandue que ce que l'on devine à ce jour, laisse beaucoup de possibilités d'adaptation pour l'accueil de structures de vente (les baies de boutique et étaux).

---

2117 Ce qui est déjà induit par la faible épaisseur du pan de bois par rapport à un mur maçonné.

2118 SAINT-JEAN-VITUS Benjamin, SEILLER Maurice, « La construction de bois », dans ESQUIEU Yves, PESEZ Jean-Marie, *Cent maisons médiévales en France (du XII<sup>e</sup> au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle)*, Paris, CNRS, 1998, p. 79.

## B. La technicité des murs

Après l'évocation de la mise en œuvre du bois, il nous faut préciser à présent les modes de réalisation des murs et des parements. Le mur en pierre ou de brique est mis en place comme moyen de séparation, soutènement, support à un plancher ou une charpente ou différentes structures ci-après énumérées. La provenance et la préparation des pierres est traité dans un autre chapitre (chapitre 14).

### B.1. La forme des parements

#### *B.1.a. Les murs de moellons*

Le principe de mise en œuvre habituel du parement consiste à placer des moellons en parement suivant plusieurs positions (carreaux, boutisses et quelquefois panneresses) et de constituer le blocage du mur avec des pierres peu ou pas travaillées et du mortier de chaux. Le temps de travail pour constituer un parement de moellons est bien plus conséquent que celui nécessaire pour une structure à pan de bois et même un parement en pierres de taille<sup>2119</sup>.

Ces murs en moellons présentent différentes formes selon la hauteur et la régularité des assises, et la qualité de l'équarrissage. Les moellons constituant le parement de petit ou moyen appareil se répartissent en assises plus ou moins régulières. La fouille place de la République à Dijon a mis au jour un mur composé d'assises irrégulières avec de nombreuses pierres de calages pour un habitat de faubourg certainement secondaire des XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles<sup>2120</sup>. Les murs de pierres non assisés sont en revanche peu communs surtout pour l'époque médiévale. C'est le cas pour les parements composés avant tout d'éclats de granite pour certaines demeures de Semur. De même, les tout petits moellons des murs d'Avallon [89025-18] sont partiellement assisés. La mise en place de maçonnerie avec des assises peu réglées est plus laborieuse à mettre en place, mais il y a un

---

2119 PRIGENT Daniel, SAPIN Christian, « La construction en pierre au Moyen Âge », dans Jean-Claude BESSAC et alii, *La construction : la pierre*, Paris, Errance, 1999, p. 108-111.

2120 SAINT-JEAN-VITUS Benjamin, *Dijon, Place de la République : sous la fontaine un habitat des XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles au faubourg Saint-Nicolas*, Dijon, Inrap, 2012.

véritable gain de temps sur le traitement des matériaux. Rappelons que les murs de façades et des pièces à vivre sont de toute manière recouverts d'enduits.

La plupart des murs de moellons équarris avec soin et disposés en rangs réguliers figure parmi les plus anciens comme l'indiquent les relations stratigraphiques. Il en est ainsi pour plusieurs parements de façade<sup>2121</sup> et quelques parements intérieurs<sup>2122</sup> de constructions antérieures au XIV<sup>e</sup> siècle<sup>2123</sup>. Aussi, les parements de caves qui présentent ce type de parement seraient à placer chronologiquement assez tôt<sup>2124</sup>. Dans une moindre mesure, la maçonnerie régulièrement assisée de la façade du bâtiment [21271-8] étudié à Flavigny (seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle) de la phase de construction d'origine contraste avec les moellons placés en assises irrégulières, avec des éclats de pierre en calage<sup>2125</sup>, pour les parties reprises notamment au début du XVI<sup>e</sup> siècle.

La hauteur d'assise de ces bâtisses en pierres est assez variable. Elle dépend de la hauteur des bancs de roches exploitables dans la carrière. La maison des Baillis [21271-105] et la maison [21271-111] de Flavigny ont des hauteurs d'assise de 20 cm en moyenne alors qu'elles atteignent un peu plus de 30 cm à la Maison au Donataire [21271-82]. Tous répondent à la définition du moyen appareil, au moins sur une hauteur d'assise moyenne<sup>2126</sup>.

Les hauteurs d'assises, généralement homogènes sur l'ensemble d'une façade, peuvent se réduire sensiblement en partie haute. La distinction entre le moyen appareil et le petit appareil de moellons brochés est assez nette en façade pignon d'un bâtiment sur cour dépendant de Châtillon [21154-5] (fig. 107) mais aussi en façade pignon du Cellier du Chapitre à Beaune [21054-64].

Les pierres sont posées si possible dans le sens de leur lit naturel. La pose sur champ, en délit, concerne essentiellement les supports (pilier, colonne, colonnette), quelques éléments

---

2121 [21231-77], [21231-125] [21425-21], [21685-2], [89279-30] et [21446-5].

2122 [21054-12] et [21154-5].

2123 Ce type de parement caractérise plusieurs façades de demeures des XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles de Tournus (JUFFARD Olivier, SAINT-JEAN-VITUS Benjamin, « Quelques maisons bourgeoises du Tournus médiéval », dans : THIRION J. (dir.), *Saint-Philibert de Tournus : histoire, archéologie, art, Actes du colloque du Centre international d'études romanes, Tournus, 15-19 juin 1994*, Tournus, C.I.E.R., 1995, p. 400-401).

2124 Nous en connaissons plusieurs à Flavigny ([21271-21], [21271-42], [21271-62] et [21271-74]). Les caves de Chanceaux [21142-8] Saulx-le-Duc [21587-1] 1 et Noyers [89279-16] sont également de bons exemples.

2125 Ces pierres de calage sont souvent constituées d'éclats issus de la taille d'adaptation des moellons au moment de la pose.

2126 Le grand appareil (plus de 35 cm de hauteur) ne se trouve que sur quelques assises, à l'exemple de la base de la tourelle dite Tour de Guette à Flavigny [21271-26].

## Chapitre sept. L'enveloppe de l'édifice

moulurés et certaines boutisses ou petites cales. La pose sur champ concerne les claveaux, voussoirs et autres éléments constituant les arcs et les voûtes. Les pierres de parement sont taillées en blocs quadrangulaires, sauf pour les pans coupés où elles présentent un biseau et pour les tourelles d'escaliers en pierre de taille ou encore les puits où la pierre nécessitant une courbe sur la face visible.

### *B.1.b. Le recours aux pierres de taille en parement*

Plus de quatre-vingt façades, dont certaines uniquement connues par l'iconographie, présentent un parement en pierre de taille. C'est un véritable marqueur social, nous avons ici affaire à des maisons à étages de qualité, souvent bien exposées. C'est un trait constructif qui concerne les villes et de nombreux bourgs<sup>2127</sup>. Le site monastique de Flavigny-sur-Ozerain est concerné au premier chef avec pas moins de douze occurrences. Deux façades (à La Perrière [21490-2], protégée au titre des Monuments Historiques, et à Magny-Lambert [21364-1]) attestent de son emploi exceptionnel en contexte de village. La chronologie est assez diversifiée mais nous rencontrons beaucoup de cas pour les XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles<sup>2128</sup>, ce qui dénote un léger essoufflement de son usage notamment au XV<sup>e</sup> siècle. Par la suite, les façades Renaissance renouent largement avec les parements en pierre de taille.

Outre quelques tourelles d'escalier, de rares galeries sur cour Renaissance et le passage voûté de l'hôtel Chambellan [21231-30] (après 1488), le parement en pierre de taille concerne uniquement la façade principale<sup>2129</sup>. Des constructions avec de longues façades sur rue présentent ce mode de construction régulier ([21231-42] et [21142-11]). Les trois façades sur rue de la maison au Loup à Flavigny [21271-86] sont édifiées en pierre de taille, ce qui en fait l'un des bâtiments les mieux pourvus. À la maison Pétral de Beaune [21054-51], la mise en œuvre de blocs taillés pour la façade sur rue occidentale, pour une tourelle d'escalier et deux galeries est remarquable. La façade principale travaillée de la sorte a son aspect sur la cour pour des hôtels patriciens du XVI<sup>e</sup> siècle : la maison Bénigne de Serre [21231-77] et l'hôtel Viard de Samerey [21231-63] à Dijon.

---

2127 Nous n'en connaissons cependant qu'une à Semur et aucune à Châtillon-sur-Seine.

2128 La première attestation serait à placer au début du XIII<sup>e</sup> siècle à Flavigny rue du Four [21271-5] avec le travail des blocs au marteau taillant.

2129 Exceptionnellement, le parement en pierre de taille se prolonge sur les façades sur cour visibles depuis la rue de l'hôtel Antoine le Chauvirey d'Is-sur-Tille [21317-3] (1545-1551).

## Chapitre sept. L'enveloppe de l'édifice

Le parement en pierre de taille caractérise le niveau de rez-de-chaussée de trois constructions à pan de bois sur encorbellement : Dijon [21231-3] et [21231-80] et Avallon [89025-14]. La mise en place de nombreuses ouvertures et notamment de larges baies de boutiques limite l'emploi des blocs taillés à une portion du rez-de-chaussée. Rappelons ici que la majorité des massifs maçonnés latéraux des élévations à pan de bois recoure à la pierre de taille.

Son usage n'est pas avéré en contexte d'intérieur (hors tourelle et galerie)<sup>2130</sup>.

La pierre de taille forme une structure solide, permettant d'élever les maçonneries d'aplomb à une grande hauteur aisément. Son emploi permet de réduire l'épaisseur de maçonnerie de structures telles que les tourelles d'escalier : le mur de la tourelle carrée de Flavigny [21271-26] (**fig. 108**) et celui de la tourelle d'accès à la terrasse de l'hôtel Godran à Dijon [21231-38] sont ainsi très peu larges (13 cm).

Le parement en pierre de taille relève généralement de la construction en moyen appareil. Contrairement à la construction en moellons, les pierres d'angle, tout comme la plupart des pierres d'encadrement de baies et même les marches d'escaliers à vis, contraignent directement la pose modulaire des assises. La hauteur des linteaux de baie peut correspondre à la hauteur des assises de parement quand il est en moyen appareil (exemple à Flavigny [21271-111]). Les décalages et les retailles de l'angle de certains blocs et quelques divisions d'assises<sup>2131</sup> répondent à la hauteur distincte de lits de pose de part et d'autre d'un même parement continu. À ce titre, les cordons continus, larmiers et corniches obligent à une certaine régularisation localisée des hauteurs d'assises. De ce fait, il est facile d'identifier visuellement l'endroit de la jonction entre des niveaux d'assises distincts, ce qui permet de deviner le sens de progression de mise en place des assises (cf. le chapitre 13).

La majorité des parements en pierre de taille que nous recensons se compose de blocs taillés à la brette ou à la gradine, avec une éventuelle ciselure périmétrique. Certains blocs sont simplement travaillés à la broche, réservant l'emploi de la laye pour les encadrements de baies et les pierres d'angle. Ils sont certainement ainsi plus rapidement mis en œuvre, même lorsque la frappe de la broche donne un aspect millé de la taille. Cet emploi de la broche est manifeste pour les

---

2130 Les pierres à bossage en parement intérieur de Flavigny [21271-56] correspondent à un réemploi moderne.

2131 Les rattrapages de niveau sont aussi à considérer comme cause possible des réunions/divisions d'assises.

façades sur rue renaissances d'Is-sur-Tille [21314-3] et [21317-4] qui emploient la tendre pierre locale (pierre d'Is) et pour d'autres exemples de la même période<sup>2132</sup> ou antérieurs<sup>2133</sup>.

A la maison des Baillis de Flavigny [21271-105], la façade pignon en pierre de taille compte quasiment que des pierres travaillées à la brette, tout comme les trois façades de la maison au Loup [21271-86]. En revanche, la grande façade goutterot de cette même maison alterne sans logique apparente les blocs travaillés à la broche avec un léger layage superposé et les blocs seulement brochés de manière fine et régulière. Ce mode constructif qui fait une économie de la taille fine des pierres se rencontre largement à Flavigny où certains blocs sont criblés de trous naturels, mais aussi dans quelques autres sites<sup>2134</sup>, ce qui le définit comme assez commun aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles.

Pour certaines constructions, la différence de traitement des pierres exprime une hiérarchisation assumée des parties de façades. À la tourelle d'escalier en encorbellement de Dijon [21231-73] (vers le troisième quart du XV<sup>e</sup> siècle<sup>2135</sup>), les blocs des deux premiers niveaux sont layés et ceux du deuxième étage sont préparés plus sommairement à la broche. À Flavigny [21271-72], l'emploi de moellons en partie basse de la façade peut se justifier si l'on considère qu'il peut s'agir de l'emplacement d'un ancien escalier. À l'inverse, seule une portion de la partie inférieure du pignon de Flavigny [21271-90] emploie quelques pierres de taille, indépendamment des encadrements des trois baies identifiées. Il faut aussi considérer les opportunités liées à la pratique du réemploi : pour ce dernier exemple, une partie des blocs taillés sont ici réutilisés. La grande disparité des modules et du traitement des pierres nous permet d'identifier des façades en pierre de taille abritant des réemplois<sup>2136</sup>.

Le parement en pierre de taille est destiné à être visible, même pour les moins régulières qui sollicitent un nombre important de pierres de calage (exemple de Vitteaux [21710-6]). Il est par essence ostentatoire, et même un symbole de puissance, ne serait-ce que par la capacité financière de faire venir et mettre en œuvre de gros blocs qu'il évoque. La pierre de taille dialogue aussi assez

---

2132 [21271-13] et la tourelle d'Is-sur-Tille [21317-9].

2133 [21231-67] et [21530-4].

2134 [21231-22], [21231-125], [21710-3], [21142-11], [21530-9] et [21490-2].

2135 SAINT JEAN VITUS Benjamin, *Maisons de pierre, maisons de bois : Quelques aspects de l'architecture domestique à Dijon à la fin du gothique, XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles*, Dijon, Université de Bourgogne (mémoire de maîtrise d'Histoire de l'art et Archéologie dirigé par Dana GOODGAL), 1988, p. 159.

2136 C'est le cas à Flavigny pour la demeure [21271-12], pour la tourelle de [21271-81] et peut-être au bâtiment [21271-22].

naturellement avec les décors. À ce sujet, on ne compte sur la façade de Dijon [21231-77] (1541-1542) pratiquement aucune pierre de parement qui n'accueille pas de moulure ou sculpture ou qui sert d'encadrement d'ouverture ou de corbeau ou pilastre. Le bossage, qui constitue un mode de préparation de la pierre utilitaire ou ornementale selon les cas n'est pas reconnu pour notre corpus<sup>2137</sup>, si ce n'est un cas probablement tardif<sup>2138</sup>. Les aspects techniques de la taille de la pierre sont exposés plus largement dans le chapitre 13.

### *B.1.c. La maçonnerie de brique*

Nous avons déjà fait part de l'usage de la brique en Val de Saône : c'est le territoire où il est le plus remarquable au Moyen Âge, caractérisant des demeures bourgeoises urbaines dès le XV<sup>e</sup> siècle et une partie des constructions rurales. Ailleurs, les moellons de pierre sont toujours préférés à la brique pour les parements communs. Néanmoins, nous remarquons son usage pour le parement de la petite tourelle d'angle sur encorbellement de la maison [21420-2] de Molinot (première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle). Le choix a probablement été motivé ici par la moindre charge sur l'encorbellement de la terre cuite par rapport aux moellons de calcaire et de grès fournis localement. La faible charge et la bonne résistance au feu des briques incitent à les utiliser pour les conduits et contre-cœurs de cheminée. Attesté dès le XV<sup>e</sup> siècle à Germolles, cet usage est notamment manifeste pour la maison place du Vieux Marché à Semur [21603-64] (1535d)<sup>2139</sup> et quelques autres logis du XVI<sup>e</sup> siècle (voir *infra*).

La dimension des briques mesurée sur les édifices auxonnais est plutôt régulière à quelques millimètres près : c'est le matériau modulaire par excellence<sup>2140</sup>. Leur mise en œuvre se caractérise par une alternance entre panneresse et boutisse avec des joints de mortier assez épais. La brique est

---

<sup>2137</sup> Il est mis en pratique pour l'architecture fortifiée et quelques demeures Renaissance de la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle (exemples à Dijon et Nolay). Leur emploi sur des maisons nobles médiévales non fortifiées, notamment en partie basse est attesté en Alsace (BRONNER Célia, "Les maisons médiévales de pierre à Obernai", in *Les cahiers alsaciens d'archéologie, d'art et d'histoire*, volume 32, Mélanges offerts à Robert Will, Strasbourg, Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, 1989, p. 147). La maison rue du Four à Flavigny comporte des pierres en bossage mais en position de réemploi.

<sup>2138</sup> Les pierres d'angle d'un grand logis en pierre de Villy-en-Auxois (SUP830), datable au plus tôt du milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, présentent une taille en bossage sur la face de la façade pignon.

2139 Cet édifice pouvait combiner l'usage de la terre cuite architecturale avec les tuiles et peut-être les carreaux de sol.

2140 Les mesures donnent 25 cm de long, 12 à 12,5 cm de large et 4 cm de hauteur en moyenne. Le moule utilisé par les tuiliers ne semble pas correspondre à des mesures en pouces spécifiques et il s'avère difficile de reconnaître l'emploi de modules distincts d'une période à l'autre (JOURNOT Florence, *La maison urbaine au Moyen-Age : art de construire et art de vivre*, Paris, Éditions Picard, 2018, p. 28).

employée pour les murs principaux, les murs de refends, les conduits de cheminée et même les voûtes<sup>2141</sup>.

A l'instar des parements de moellons de pierre, les maçonneries de brique devaient en majorité être recouvertes d'un enduit, au moins pour la façade du logis. Cependant, le motif de croix de Saint-André formé par des briques bleues (cuisson forte) sur une hauteur de neuf assises sur la petite tourelle secondaire d'accès à la pièce haute de la tourelle d'escalier de l'Hôtel Jean de la Croix à Auxonne [21038-17] (façade sur cour)<sup>2142</sup> et d'autres exemples de motifs de croix ou de losanges sur d'autres édifices auxonnais plus modernes<sup>2143</sup> attestent d'une visibilité possible des briques, au moins aux XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles<sup>2144</sup>.

Outre la teinte de ces briques, leur disposition offre des effets d'ornementation. Les plus simples corniches en brique de façades gouttereaux d'Auxonne sont formées de débords successifs linéaires des briques ([21038-2] pour la façade et la tourelle d'escalier et [21038-3]). Cependant, plusieurs corniches présentent une frise décorative, dont le modèle pourrait être fourni par la façade arrière de la maison des Ducs (actuel hôtel de Ville)<sup>2145</sup>. Ces frises, généralement à six ou sept rangs, se développent en façade sur rue des maisons [21038-7] et [21038-11] (9 rangs, **fig. 109**), en façade sur cour de la demeure [21038-9] et pour la corniche de tourelles d'escalier [21038-23]<sup>2146</sup>. Par comparaison, il s'en trouve également à la maison Bossuet de Seurre (1504-1507).

## B.2. La mise en œuvre de la maçonnerie de bas en haut et du cœur vers l'extérieur

### B.2.a. Fondations et base du mur

---

2141 Exemple d'une voûte en brique probablement médiévale dans une maison d'Auxonne [21038-22].

2142 Cette croix peut faire référence à la famille de la Croix qui a possédé l'hôtel au XVI<sup>e</sup> siècle. D'ailleurs, il n'est pas certain que cette tourelle secondaire soit contemporaine de l'escalier principal.

2143 Il s'agit de la chapelle de la Levée à Tillenay, de la cheminée de la Porte de Comté et du pignon d'une maison 19 place d'Armes (SPERANZA Martine, *Maisons de briques et de tuiles : construire en brique du Moyen Âge au XVIII<sup>e</sup> siècle*, article de blog : <http://www.auxonne-patrimoine.net/2017/07/maison-de-briques-et-de-tuiles.html>).

2144 Des croix en brique bleues ornent également la maison Bossuet de Seurre (1504-1507) et la tour de l'Horloge à Saint-Fargeau.

2145 SPERANZA Martine, *Maisons de briques et de tuiles : construire en brique du Moyen Âge au XVIII<sup>e</sup> siècle*, article de blog : <http://www.auxonne-patrimoine.net/2017/07/maison-de-briques-et-de-tuiles.html>. La frise compte des formes à redents et pointes sur une hauteur de six assises.

2146 La façade de l'hôtel Jean de la Croix [21038-17] présente une légère frise certainement tardive.

## Chapitre sept. L'enveloppe de l'édifice

La forme prise par les fondations dépend de la nature du sol et de la charge de l'édifice. Par définition, les fondations sont enterrées, mais la profondeur est rarement connue<sup>2147</sup>. Elle peut être assez conséquente pour de grandes granges<sup>2148</sup> et limitée dans un sol argileux<sup>2149</sup>. La maçonnerie en fondation se présente volontiers en assises de pierres liées avec beaucoup de mortier mais elle n'est pas forcément parementée. À Rougemont [21530-29], l'angle de la façade sur rue est soutenu par une fondation en ressauts successifs (trois sont visibles) formée par des blocs de moyen appareil. Les murs de refend des constructions villageoises de Dracy (XIII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles) sont bâtis sans fondations<sup>2150</sup> : il est vrai qu'ils ne jouent pas le même rôle dans la construction que les murs latéraux. Enfin, les fondations de maisons à solins de pierre et de murs de clôtures sont assez limitées<sup>2151</sup>.

Si le contexte géologique le permet, la base de l'ensemble des structures de la maison vient s'appuyer directement sur le substrat rocheux, ce qui est un cas idéal<sup>2152</sup>. La surface rocheuse peut être légèrement nivelée pour retirer les déchets rocheux superficiels peu stables et donner une surface horizontale apte à former un niveau de circulation. Lorsque le niveau du substrat rocheux est assez profond, seules les fondations sont en contact avec lui. Nous avons évoqué à l'inverse le cas des sites rocheux où tout ou partie des murs du niveau de cave prend appui sur la roche formant paroi. Elle constitue même dans certains cas tout ou partie des piédroits d'une porte ou d'un soupirail<sup>2153</sup>. Elle est taillée à peu près verticalement (les traces de taille au marteau têtue ou au pic sont quelquefois encore bien visibles) ou avec un léger fruit. Les grandes aspérités et diaclases sont fréquemment comblées par des moellons. Exceptionnellement, la roche constitue la partie basse de la façade : c'est le cas en façade avant à Selongey [21599-14] et en façade arrière Montigny-Montfort [21429-1]<sup>2154</sup>.

---

2147 Elle se compte en décimètres pour les sites d'habitat fouillés en Bourgogne : de 20 à 80 cm à Dijon à l'ancien faubourg Saint-Nicolas (XIV<sup>e</sup> siècle, SAINT-JEAN-VITUS Benjamin, *Projet de tramway (ligne A et B) : Dijon, boulevard de Brosses et de la Trémouille, places de la République et J. Bouhey, boulevard de Champagne*, Rapport de diagnostic archéologique, Dijon, Inrap, 2010).

2148 Les murs de la grange-étable érigée au château d'Aisey-sur-Seine en 1389-1390, qui comprend un étage, admettent une tranchée de fondation d'environ 1,20 m de profondeur (BECK Patrice, « Un chantier de construction en Châtillonais à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle. Aisey-sur-Seine (Côte d'Or), 1389-1391 », *AB T.* 65, 1993, p. 85-103).

2149 Il y en a très peu au manoir dite tour Marmont de Gissey-sous-Flavigny (MOUILLEBOUCHE Hervé, *Les maisons fortes en bourgogne du Nord du XIII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècles*, Éditions universitaires de Dijon, Dijon, 2002, 488 p).

2150 PESEZ Jean-Marie, *Archéologie du village et de la maison rurale au Moyen Âge : vingt études sur l'habitat paysan dans la France médiévale, études accompagnées d'une bibliographie mise à jour réunies par Jean-Michel Poisson*, Lyon, Presses univ. de Lyon, 1999, 515 p.

2151 Une quarantaine de centimètres pourrait suffire pour une clôture (BERNARDI Philippe, *Métiers du bâtiment et techniques de construction...*, *op. cit.*, p. 271).

2152 En effet la capacité porteuse d'un terrain rocheux (30 kg/cm<sup>2</sup>) est jusqu'à 10 fois plus importante que la capacité moyenne des autres terrains (de 3 à 5 kg/cm<sup>2</sup>). Les terrains d'argile humides sont beaucoup moins porteurs (de l'ordre de 1 à 1,5 kg/cm<sup>2</sup>).

2153 Les caves de Châteauneuf [21152-14] et [21152-16] illustrent bien ce cas.

2154 Nous la retrouvons à Noyers [89279-15] mais dans un contexte où le niveau de sol a été abaissé.

La mise en place d'une semelle de fondation n'est pas systématique bien qu'elle soit identifiée à Cestre aux XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles. Il en est de même pour les ressauts successifs élargis à la base de la maçonnerie. Cela transmet la volonté de donner un peu plus de largeur et donc de solidité à la base d'un mur.

Des arcs de décharge surbaissés (ou arcs de fondation) peuvent renforcer les bases murs à des endroits jugés peu stables de par une faiblesse causée par un trou, une diaclase dans la roche ou d'anciens vestiges<sup>2155</sup>. À la maison au Donataire à Flavigny [21271-82], l'espace sous les deux arcs de décharge placés sous un des murs portant la voûte est laissé libre afin de disposer d'un espace de rangement de type niche devant la roche<sup>2156</sup>. Un arc de décharge formé par deux rangs de brique sur champ sur le mur sud d'un des petits corps de logis annexes d'Auxonne [21038-9] soulage le mur à mi-hauteur pour une raison inconnue.

La base des murs est quelquefois renforcée. Nous avons évoqué pour les granges à piles de Marcilly-Ogny le léger fruit à la base du mur de façade sur rue. De semblables fruits sur quelques décimètres de hauteur sont reconnus pour une façade en pierre de taille à Montbard [21425-9] et une façade en moellons à Saint-Magnance [89351-1]. Cela peut rappeler esthétiquement les glacis à la base de constructions fortifiées en particulier.

L'insertion de pierres de moyen appareil en partie basse de parements de moellons permet d'asseoir la structure. C'est assez manifeste dans une cave de Flavigny sur Ozerain [21271-111] avec une dizaine d'assises de pierre traitées à la broche directement installées sur la roche (**fig. 110**)<sup>2157</sup>. En suivant ce principe, mais en y ajoutant une légère avancée du mur à la base, des pierres de taille surmontées d'un léger ressaut biseauté se positionnent en partie basse de façades bâties en moellons (XIII<sup>e</sup> siècle à Châtillon [21154-5], XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles à l'hôtel de Saulx à Beaune [21054-28]) ou même en pierre de taille ([21317-3], [21317-4] et [21490-2])<sup>2158</sup>. Cela participe à la protection de la partie inférieure du parement. Le ressaut est mouluré de baguettes de la même manière à Dijon à l'hôtel Chambellan [21231-30] et à l'ancien hôtel de Rochefort [21231-35] et il est positionné assez haut sur la façade de la maison de Morimond [21231-125].

---

2155 Un aménagement de ce type s'observe dans une des caves de l'hôtel Chambellan [21231-30].

2156 Cela se retrouve notamment dans le sud de la France ou à Provins (JOY Diane, « Formes et fonctions des caves des maisons médiévales dans le sud de la France », dans Maurice SCELLES, Anne-Laure NAPOLEONE (dir.), *La maison au Moyen âge dans le midi de la France*, Actes du colloque de Cahors les 6 7 et 8 juillet 2006, Toulouse, Société archéologique du midi de la France, 2008, p. 185.

2157 Le même procédé est mis en œuvre de manière plus confidentielle à Flavigny [21271-42] sur deux assises.

2158 Pour le château Condé à Arnay-le-Duc (SUP582), seul l'assise du ressaut moulurée est conçue en moyen appareil.

*B.2.b. L'élévation*

Toutes ces maçonneries sont élevées au fil à plomb le plus verticalement possible : la stabilité de la construction est une caractéristique non négociable. Les fruits, s'ils existent pour l'ensemble de l'élévation d'une maçonnerie, ne sont pas perceptibles à l'oeil nu. Notons que les contre-cœur de certaines cheminées parmi les plus anciennes peuvent présenter un fruit volontaire : c'est le cas à Rougemont [21530-12].

Les pierres de taille, quelquefois employées en parement de façade (voir *supra*), sont quasiment systématiquement utilisées pour les encadrements d'ouvertures<sup>2159</sup>, des éléments isolés à fonction spécifique (exemple des corbeaux) et le montage de diverses structures architecturales. Elles ne constituent jamais, dans nos cas d'études, le parement interne principal des constructions.

Dès le milieu du XII<sup>e</sup> siècle, le chaînage d'angle monté en besace est en moyen appareil de pierre de taille à Moutiers-Saint-Jean [21446-5]. Les pierres d'angle préparées à la laye sont généralement assez hautes, à l'exception de la maison [89025-25] d'Avallon. Dans tous les cas, elles guident l'installation des assises de moellons ou de pierres de tailles, de manière plus manifeste que les pierres d'encadrement de baies.

Les édifices dont l'angle de façade est édifié en moellons de pierre sont peu nombreux. Tous ceux qui sont identifiés se situent en contexte de village<sup>2160</sup> ou un peu à l'écart du centre d'un bourg<sup>2161</sup>. Les moellons employés dans ce cadre définissent généralement les hauteurs d'assises de la façade même si quelques uns sont un peu plus haut. Les façades ici identifiées, pour lesquelles la pierre de taille demeure employée pour les encadrements de baies, relèvent de chronologies tardives (XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles), mais cette mise en œuvre a une origine bien plus ancienne<sup>2162</sup>. Par ailleurs,

---

2159 Serge Grappin et Gilles Rollier identifie néanmoins une demeure « paysanne » du XIV<sup>e</sup> siècle à Saint-Romain dont la porte est bâtie en moellons (GRAPPIN Serge, ROLLIER Gilles, « Saint-Romain : évolution de l'habitat rural », dans *MCACO T. 35 (1987-1989)*, Dijon, p. 102).

2160 A gey [21002-1], Corcelles-lès-Ars [21190-1], Corrombles [21198-1], Echevonne [21241-1], Francheville [21284-1], Moloy [21421-4] et Saint-Remy [21568-1].

2161 A Selongey [21599-11] et [21599-14].

2162 L'absence de pierres de taille est reconnu pour des constructions antérieurs au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle à Tournus (JUFFARD Olivier, SAINT-JEAN-VITUS Benjamin, « Quelques maisons bourgeoises du Tournus médiéval », dans

l'économie de l'emploi de pierres taillées ne concerne en façade que les angles : les pierres de taille moulurées restent employées au moins pour les encadrements des baies, ce qui nous indique que ce ne sont pas les maisons les plus modestes.

D'ailleurs, la mise en place de pierres de taille à l'angle de construction semble l'exception pour les édifices bâtis en brique. Exceptée Auxonne [21038-1], aucune autre façade médiévale de notre corpus n'en présente, y compris les demeures prestigieuses comme l'hôtel Jean de Saulx [21038-17] et les tourelles d'escaliers. En revanche, nous avons remarqué que les maçonneries de brique d'Auxonne s'avèrent particulièrement adaptées à la mise en place de très hautes structures. Les pignons et les tourelles d'escaliers sont les premiers concernés par la mise en place de hautes élévations. Cependant, rares sont les constructions maçonnées qui comptent plus de trois niveaux d'élévation sous comble.

Quelquefois, les murs de refends ne sont pas chaînés avec les murs périphériques, ce qui peut traduire une mise en place postérieure. Le refend comme cloison peut être considéré comme un élément secondaire, dernière maçonnerie mise en place éventuellement avant la pose des plafonds<sup>2163</sup> ou correspond à une partition d'une phase de réaménagement postérieure (exemples à [21271-8], [21271-47] et [21271-111]<sup>2164</sup>).

### B.2.c. La largeur des murs

L'épaisseur des murs de pierre est une donnée fréquemment enregistrée au cours de nos visites. Les variations d'épaisseur sont liées à la composition des maçonneries, la hauteur et la fonction comme structure portante. Un écart de quelques centimètres peut raisonnablement être reconnu y compris pour un même niveau d'un même mur.

---

: THIRION J. (dir.), *Saint-Philibert de Tournus : histoire, archéologie, art, Actes du colloque du Centre international d'études romanes, Tournus, 15-19 juin 1994*, Tournus, C.I.E.R., 1995, p. 400-401), et datant du XIV<sup>e</sup> siècle à Dracy (PESEZ Jean-Marie, *Archéologie du village et de la maison rurale au Moyen Âge : vingt études sur l'habitat paysan dans la France médiévale, études accompagnées d'une bibliographie mise à jour réunies par Jean-Michel Poisson*, Lyon, Presses univ. de Lyon, 1999, p. 403).

2163 Ce serait le cas pour les murs de refends du site de Dracy.

2164 LACAILLE Antoine, « Les modifications architecturales des demeures du bourg de Flavigny-sur-Ozerain (Côte-d'Or) du XIV<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècles : analyse des textes et des élévations », dans HAMON Etienne, BEGHIN Mathieu, SKUPIEN Raphaëlle (dir.), *Formes de la maison entre Touraine et Flandre du Moyen Âge aux temps modernes*, Lille, Presses universitaires du Septentrion, 2020, p. 251-262.

## Chapitre sept. L'enveloppe de l'édifice

La majorité des demeures visitées dans notre corpus présente une épaisseur des murs de façade de 60 à 90 cm au niveau du rez-de-chaussée. Le mur de pierre est quelquefois épais de plus de 90 cm dans le cas de maisons hautes (exemple [21271-35]), alors que la majorité des demeures à un seul niveau d'étage présente des murs de moins de 70 cm d'épaisseur, au moins au XVI<sup>e</sup> siècle. Nous avons remarqué que l'épaisseur du mur de façade au rez-de-chaussée de Semur [21603-36] (1544d) est égale à la largeur du surplomb formé par l'encorbellement du pan de bois, ce qui n'est peut-être pas le fruit du hasard. Par ailleurs, la largeur des massifs latéraux encadrant les pans de bois en façade correspond souvent aux largeurs des murs latéraux.

Les murs de caves, qu'ils soient ou non destinés à recevoir la retombée de voûtes, sont particulièrement épais (souvent plus de 90 cm), tout comme les murs formant soutènement et les murs de fondation<sup>2165</sup>. Les murs périphériques de maisons dénués de mortiers à Dracy présentent des épaisseurs assez conséquentes considérant l'absence de réel niveau d'étage : 80 à 110 cm d'épaisseur (**fig. 111**).

La largeur du mur peut se restreindre au fil de l'élévation, notamment à cause d'éventuels ressauts successifs facilitant la pose des plafonds. Un tel ressaut a été observé à Flavigny [21271-15] au niveau du plafond de la cave, et à bien d'autres endroits. La partie sommitale du mur nord d'Auxonne [21038-22] forme un pignon réduisant progressivement la largeur de la maçonnerie de brique. Quelquefois mesurées entre les murs pignons et gouttereaux, les variations d'épaisseur sont surtout importantes d'un niveau à l'autre : de 94 à 77 cm à Fontaine-en-Duesmois [21276-1] par exemple.

Une tendance à la diminution de l'épaisseur des murs, qui n'est pas sans lien avec la diminution de charges induite par le percement de nombreuses ouvertures, s'observe au cours de la période considérée<sup>2166</sup>. La majorité des bâtiments du XIII<sup>e</sup> siècle présentent une épaisseur de 80 à 90 cm au rez-de-chaussée (exemple de 83 cm pour maison [21271-8] de Flavigny étudiée), et les murs épais de plus de 90 cm au rez-de-chaussée correspondent à des bâtiments antérieurs au XVI<sup>e</sup> voire au XV<sup>e</sup> siècle (jusqu'à 1,02 m pour la façade du Petit Fontenay à Montbard [21425-4]). Par contrat, le maçon Jean Cornu est tenu de construire une maison à Dijon pour Jean de Blaisy,

---

2165 La fondation du mur accueillant une cheminée que les maçons doivent ériger en 1418 dans la maison de Hugues Crestin, boucher, située dans la rue du Bourg, fait quatre pieds (1,3 m) de profondeur (ADCO BII 367/68 fol. 53).

2166 Cette réduction correspond aussi à la qualité de mise en œuvre des murs, ce qui est assez manifeste à Dijon.

## Chapitre sept. L'enveloppe de l'édifice

chevalier, avec des murs de trois pieds (98 cm) aux fondations et deux pieds et demi d'épaisseur (81 cm) en élévation<sup>2167</sup>. Le mur d'une « vieille maison » rue de la Parchemenerye à Dijon est large de trois pieds a main (81 cm) en 1496<sup>2168</sup>. Le mur de façade de Chanceaux [21142-18], bien qu'abritant des ouvertures de qualité (fenêtre à meneau, croisée), est très peu large : la construction daterait du milieu du XVI<sup>e</sup> siècle. Les murs de façade de moins de 65 cm d'épaisseur sont rares, et tous datés du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>2169</sup>. En ce sens, l'épaisseur d'un mur peut constituer un marqueur d'ancienneté, même s'il semble que cette réduction d'épaisseur est progressive est intervient en premier lieu pour de riches constructions urbaines.

L'épaisseur des murs peut être réduite, souvent en-dessous de 70 cm, lorsque celui-ci se place sous un pan de bois (65 cm à Semur [21603-36]). Le mur percé de baies de boutique à la maison des Trois Pignons à Dijon [21231-18] (vers 1440d) ne fait que 46 cm d'épaisseur.

Les murs de refends n'ont pas la même fonction portante que les murs latéraux, aussi leur moindre épaisseur est fréquemment observée (quelquefois moins de 60 cm). Il est de 50 à 60 cm pour les maisons sans mortier de Dracy, ce qui implique une mise en œuvre très restreinte des pierres de blocage.

La bonne tenue des murs en brique permet de limiter l'épaisseur des murs pour de très hautes élévations (ex à Auxonne [21038-22] avec un mur épais de 58 cm dans la cave, 55 au rez-de-chaussée et 40 cm au niveau du comble). Bien entendu, les parois en bois sont peu épaisses (moins de 25 cm).

### *B.2.d. Les liants sollicités*

Les liants sont en premier lieu mis en œuvre dans l'épaisseur du mur en blocage pour répartir les charges et assurer la cohésion des différentes pierres, avec des cailloux et probablement des déchets de taille.

---

2167 ADCO B11344, fol. 63v.-64r., 12 décembre 1394. L'élévation d'une maison qui sera érigée à Lux en 1467 pour Gerart Bernart, clerc, présente aussi des murs de deux pieds et demi d'épaisseur (BM Dijon ms. 2211) tout comme un mur de maison érigé à Dijon en 1429 (ADCO B11368, fol. 112r.).

2168 ADCO BII353/1, pièce n°25.

2169 Un édifice fouillé à Dijon place de la République (40 à 50 cm en élévation) correspondant probablement à un habitat secondaire a une épaisseur de mur assez limité (SAINT-JEAN-VITUS Benjamin, *Dijon, Place de la République : sous la fontaine un habitat des XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles au faubourg Saint-Nicolas*, Dijon, Inrap, 2012).

## Chapitre sept. L'enveloppe de l'édifice

L'analyse de ce composant de la construction n'est pas chose aisée, en partie à cause des nombreux rejointoiements régulièrement opérés sur les maçonneries et de sa fragilité. Les joints sont très fins (moins de 1,5 cm) pour les parements en pierres de taille du XIII<sup>e</sup> siècle. Par comparaison, les joints sont épais de deux à trois centimètres en moyenne pour les constructions des XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles.

La composition et la teinte des liants de maçonnerie sollicités dépend fortement des ressources locales en agrégats (sable d'alluvions, arène granitique, grèze lessivée constituée de déchets de roches calcaires...) <sup>2170</sup>, de la teneur en chaux, de la pierre utilisée pour la constituer, et du choix des dégraissants. Cependant, des évolutions dans les pratiques sont perceptibles à échelle locale <sup>2171</sup>. À Rougemont tout comme à Flavigny, ils sont blanchâtres avec une forte teneur en chaux. Les mortiers des phases médiévales du Grenier de Flandres à Moutiers-Saint-Jean [21446-5] sont blanc beige à jaunâtre et inclus de petits fragments de bois et du sable granitique. Au Palloux [21439-1], le mortier orangé utilisé au XIII<sup>e</sup> siècle fait un grand usage de la grèze calcaire. En revanche, ce sont d'autres ressources qui sont sollicitées à Auxonne pour la confection du mortier grisâtre qui relie les briques (identifié à Auxonne [21038-22]). Notons que le mortier de chaux a aussi d'autres emplois comme des préparations de sol, voire des sols (voir ci après), des chapes et joints d'étanchéité <sup>2172</sup>.

Les liants sans chaux, avec des propriétés adhésives intéressantes, sont essentiellement composés d'argile et/ou d'arène. Les murs qui les mettent en œuvre sont généralement composés de moellons régulièrement assisés <sup>2173</sup>. Ceux d'une maison restaurée à Dijon sont montés en partie à « chaux et aranne » et en partie à « mortier d'argille » en 1347 <sup>2174</sup>. Ces liants ne sont pas employés que sur les constructions les plus modestes : le parement de la tourelle carrée érigée en 1425 pour maître Guy Gelenier à Dijon est lié à l'argile à l'exception des angles en pierre de taille, liés au « mortier de chault et de sablon » <sup>2175</sup>. Notons aussi l'emploi limité à quelques structures spécifiques

---

2170 BUTTNER Stéphane, *Géoarchéologie des liants de maçonnerie en Bourgogne du nord (V<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles) : évolution historique et technique : contribution aux études archéologiques de l'abbaye Saint-Germain d'Auxerre et du chevet de la Madeleine de Vézelay*, Paris, Université Pierre et Marie Curie (thèse de doctorat en Environnement et archéologie dirigé par Alain TABBAGH), 2003, p. 248.

2171 Voir BUTTNER Stéphane, *Géoarchéologie des liants de maçonnerie en Bourgogne du nord (V<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles) : évolution historique et technique : contribution aux études archéologiques de l'abbaye Saint-Germain d'Auxerre et du chevet de la Madeleine de Vézelay*, Paris, Université Pierre et Marie Curie (thèse de doctorat en Environnement et archéologie dirigé par Alain TABBAGH), 2003, 281 p.

2172 La chaux en elle-même est notamment usitée pour l'amendement des cultures.

2173 PESEZ Jean-Marie, *Archéologie du village et de la maison rurale au Moyen Âge : vingt études sur l'habitat paysan dans la France médiévale, études accompagnées d'une bibliographie mise à jour réunies par Jean-Michel Poisson*, Lyon, Presses univ. de Lyon, 1999, p. 96.

2174 ADCO B11250 fol. 4v.

2175 ADCO B11337 fol. 79.

## Chapitre sept. L'enveloppe de l'édifice

(exemple des citernes) du mortier de tuileau. En milieu rural, avant le XV<sup>e</sup> siècle, les murs de maisons ne comptent pas nécessairement de liant, à l'instar des murs de clôture<sup>2176</sup>. Ces murs, comme ceux liés à la terre, accueillent en contrepartie beaucoup de parpaings<sup>2177</sup>.

Les pierres d'une même structure peuvent être associées à différents liants, généralement suivant la distinction pierres de taille/moellons. Ainsi, les encadrements des portes, fenêtres et cheminées d'une demeure à ériger à Lux en 1467 sont liés « a chaux et arènes » tandis que le blocage est lié à la terre<sup>2178</sup>.

### *B.2.e. Les revêtements*

Nous arrivons à reconnaître les enduits anciens par le biais des relations stratigraphiques qui les distinguent des enduits plus récents (qui les recouvrent) et les ouvertures postérieures (qui les détruit en partie). Nous avons déjà évoqué les épidermes de façades à pan de bois : il est question ici des enduits recouvrant les maçonneries.

Les enduits à la chaux, appliqués pour protéger<sup>2179</sup>, régulariser et orner les murs, sont généralisés pour les façades de maisons qui ne comportent pas de pierres de taille et pour les pièces à vivre des intérieurs. Le « torcheur » Guillemain Garron en applique en 1407 aussi bien sur les murs intérieurs qu'extérieur d'une maison de cordonnier dijonnais, y compris les latrines<sup>2180</sup>. Ils ont éventuellement la même composition que le mortier, avec certains liants particuliers comme éventuellement des brins végétaux et du poil blanc au XVI<sup>e</sup> siècle<sup>2181</sup>. Nous n'avons pas identifié d'enduit ancien au plâtre<sup>2182</sup>.

---

2176 Cette hypothèse se base sur le cas de Dracy (PESEZ Jean-Marie, *Archéologie du village et de la maison rurale au Moyen Âge : vingt études sur l'habitat paysan dans la France médiévale, études accompagnées d'une bibliographie mise à jour réunies par Jean-Michel Poisson*, Lyon, Presses univ. de Lyon, 1999, p. 403).

2177 BUCAILLE Richard, LEVI-STRAUSS Laurent, *L'architecture rurale française – corpus des genres des types et des variantes - Bourgogne*, Paris, Berger-Levrault éditeur, 1980, p. 64.

2178 BM Dijon ms. 2211.

2179 Les enduits extérieurs pourraient se concentrer en priorité sur les murs les plus exposés aux dégradations ; une hypothèse qui reste à vérifier (SAINT JEAN VITUS Benjamin, *Maisons de pierre, maison de bois : quelques aspects de l'architecture domestique à Dijon à la fin du gothique, XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles*, Dijon, Université de Bourgogne (mémoire de maîtrise d'Histoire de l'art et Archéologie dirigé par Dana GOODGAL), 1988, p. 77).

Plus particulièrement, le lait de chaux serait répulsif contre les insectes et désinfectant.

2180 ADCO B11353, fol. 42v.

2181 CAMPANAUD Thomas, *La maison gothique en Auxois (Bourgogne)*, op. cit., p. 101.

2182 Son usage est indiqué dans les textes à Auxerre dès 1522 (LIEBARD Odile, « Les maisons d'Auxerre au XVI<sup>e</sup> siècle », *Bulletin archéologique du comité des travaux historiques et scientifiques, nouvelle série, n°4 (1968)*, Éd. Bibliothèque Nationale, Paris, 1969, p. 181).

L'emplacement de ces enduits démontre qu'une partie au moins des pierres de taille<sup>2183</sup> formant les encadrements d'ouverture de baies étaient recouvertes de badigeon du côté intérieur. Un enduit recouvrait également les angles en façade d'une tourelle d'escalier polygonale ([89267-25]). L'enduit est par ailleurs généralisé pour les parements de moellons intérieurs et extérieurs des logis, au moins dans les zones où la chaux est accessible<sup>2184</sup>.

A l'occasion de l'analyse de la maison de Moutiers-Saint-Jean, dite Grenier de Flandres [21446-5], un relevé a concerné un piédroit de baie du milieu du XII<sup>e</sup> siècle recouvert d'enduits peints (**fig. 112**). L'observation permet de restituer un motif de carrés sur pointe en liseré jaune bordé de rouge à bord arrondi formant un faux appareil et accompagné d'une fleurette à cinq pétales rouge foncé<sup>2185</sup>. Ce décor distingué certainement datable du XIII<sup>e</sup> ou du début du XIV<sup>e</sup> siècle est cohérent avec la qualité de cette demeure<sup>2186</sup>. L'enduit qui le surmonte immédiatement est blanc mais compte une bande de deux liserés rouge foncé qui trace un faux appareil. Ce deuxième enduit a très probablement une origine médiévale : il est surmonté de trois autres couches d'enduits dont la dernière relève au plus tard du début du XVII<sup>e</sup> siècle.

Ce liseré dédoublé sur fond blanc se retrouve à deux reprises au sein de constructions de notre corpus. Dans les deux cas, l'enduit est associé à une cheminée du XIII<sup>e</sup> siècle d'un bâtiment de qualité. Nous retrouvons deux liserés rouge à Flavigny [21271-66] alors qu'à Beaune [21054-12], les murs de la salle de l'étage et surtout la hotte de la cheminée accueillent des tracés doubles noir et rouge sur fond blanc en faux appareil (**fig. 113**)<sup>2187</sup>.

Qu'il reprenne l'emplacement du véritable joint ou non, le liseré rouge seul (rouge foncé ou ocre rouge) en enduit formant faux appareil est commun. Nous l'identifions pour des enduits anciens au niveau des baies dans quelques bâtiments des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles<sup>2188</sup>. L'apposition de ce

---

2183 En contre-exemple pour la baie du XV<sup>e</sup> siècle à Salives [21579-4], le liseré blanc qui souligne le joint ne semble pas associé à un badigeon appliqué sur les pierres de taille.

2184 Ce type de revêtement est peut-être à l'origine du nom des « Maisons Blanches » dans le quartier de Chaumont à Châtillon-sur-Seine (ADCO E2306, 1538).

2185 LACAILLE Antoine, *Le grenier de Flandres à Moutiers-Saint-Jean : étude générale d'une ancien demeure romane. Complément au rapport de prospection thématique : « Les demeures médiévales du nord de l'ancien duché de Bourgogne : maisons des XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles dans les bourgs monastiques de Moutiers-Saint-Jean et Rougemont »*, Dijon, rapport de prospection thématique, 2018, 87 p.

2186 Ajoutons des exemples comparatifs de monuments sollicitant ce décor déjà cités dans le rapport l'église Saint-Just à Fontaines (Saône-et-Loire), celle de Thorey-sous-Charny et la maison des Dragons à Cluny.

2187 JOUFFRE Pierre-Alexandre, « Beaune : une histoire urbaine du XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles, l'exemple du temporel de l'abbaye de Maizières », *Recueil des Travaux du CBEH T. 31*, 2013, p. 55.

2188 [21278-2], [21501-7], [89025-18], [21441-7] et [89267-22]. Pour ce dernier cas il y a pu y avoir une ou deux fleurs en motif, selon une esthétique proche du cas de Moutiers exposé.

faux-appareil sur l'embrasement d'une porte extérieur arrière d'une maison du XIII<sup>e</sup> siècle à Chanceaux [21142-13] pourrait constituer un exemple plus ancien.

Plusieurs constructions attestent d'une généralisation de la mise en place auprès des ouvertures importantes (fenêtres à croisées et portes notamment mais aussi tourelle d'escalier) d'un enduit de faux appareil en liseré blanc, sur un fond blanc, crème, beige voire lie-de-vin ou rosé. Cette pratique est bien attestée au début du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>2189</sup> : sa mise en place dans des bâtiments antérieurs correspond certainement à une reprise de l'enduit à la fin du Moyen Âge<sup>2190</sup>. De cette même période relèvent quelques attestations éparses de mise en place d'aplats voire de recouvrements de grandes surfaces en ocre rouge sur des parements intérieurs<sup>2191</sup>, dans des tourelles<sup>2192</sup>, pour le fond d'une niche extérieure<sup>2193</sup>, ou sur la face extérieure d'une baie géminée<sup>2194</sup> ou d'une croisée<sup>2195</sup>. Le nom de certaines chambres d'apparat dans les textes confirme la pose d'un badigeon rouge, noir mais également vert<sup>2196</sup>.

En extérieur, un type d'enduit en faux appareil a été reconnu uniquement sur les façades d'édifices postérieurs au milieu du XV<sup>e</sup> siècle. Cela dénote du prestige qui découle des façades en pierre de taille. Il s'agit d'un tracé formant faux joint sur un enduit beige grenu imitant un grand appareil. Cela concerne des façades sur rue<sup>2197</sup>, sur cour<sup>2198</sup> et du côté d'une rivière<sup>2199</sup>. La même utilisation en est faite à Avallon [89025-15] au niveau du rez-de-chaussée de la façade sur rue, mais le faux appareil est souligné d'un liseré rouge au niveau d'étage où se situe une grande croisée (**fig. 114**).

---

2189 Ces observations concordent avec celles d'Olivier Deforge (DEFORGE Olivier, *Faux appareils et polychromie dans les maisons médiévales de Provins*, texte issu de la conférence donnée aux Journées d'étude sur Le décor peint dans la demeure au Moyen Age, 2007, 7 p).

2190 Edifices [21446-1] et [21579-4] du XIV<sup>e</sup> siècle et [21603-59] du XV<sup>e</sup> siècle. Benjamin Saint-Jean-Vitus fait également part d'un exemple sur le manteau de cheminée et le mur adjacent de la maison [21231-133] (SAINT JEAN VITUS Benjamin, *Maisons de pierre, maisons de bois : Quelques aspects de l'architecture domestique à Dijon à la fin du gothique, XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles*, Dijon, Université de Bourgogne (mémoire de maîtrise d'Histoire de l'art et Archéologie dirigé par Dana GOODGAL), 1988, p. 75).

2191 [21271-68], [21038-22], [21441-8] et [21617-5].

2192 [89267-25] et [21054-35].

2193 [21271-116].

2194 Une fenêtre à meneau en façade sur rue du bâtiment ouest de Châtillon-sur-Seine [21154-5].

2195 [21441-7].

2196 On cite une chambre rouge dans une maison de Châtillon-sur-Seine en 1410 (ADCO 18H76) et une chambre noire dans la partie basse d'une maison de Noyers en 1484 (ADCO B1271 fol. 169r.).

2197 [21290-8] et [21142-6].

2198 Flavigny [21271-6] où l'enduit comble les aspérités naturelles visibles sur les pierres, l'hôtel Milsand à Dijon [21231-31] (SAPIN Christian, « Archéologie médiévale et maisons urbaines à propos de découvertes récentes rue des Forges à Dijon » dans *MCACO*, T. XXXIII (1982-1983), Dijon, Académie des sciences, arts et belles-lettres, 1984, p. 212), Puligny-Monrachet [21512-1], à Chanceaux [21142-11] et Montréal [89267-21] pour la tourelle.

2199 A Vitteaux [21710-5], préservé par l'installation du mur d'enceinte au-devant.

Des effets de couleur pouvaient être donnés par des aplats. La restauration des baies de boutique à la maison aux Trois Pignons à Dijon [21231-18] a permis la découverte d'aplat rouges soulignant sur le nu du mur le cintre de ces baies. La « maison Roige » citée à Dijon en 1265<sup>2200</sup>, tout comme de Belan-sur-Ource (XIV<sup>e</sup> siècle) et celle de Montréal (XV<sup>e</sup> siècle) présentait peut-être un enduit ou badigeon sur pierre, sur bois ou sur hourdis en ocre rouge particulièrement vif en façade, à moins que ces bâtiments ne fassent un usage exceptionnel de la brique.

La mise en place de décors indépendants des formes en faux appareil sur les enduits sera évoquée dans le chapitre 16 de la thèse.

Un autre revêtement à mentionner est le lambris. Si quelques charpentes comportent des traces de lambris (voir *infra*), ce n'est pas le cas des maçonneries. Néanmoins, du « lambroix a lambroissier » est mis en place dans la maison de Monnin Deschenon, bourgeois à Dijon, en septembre 1408<sup>2201</sup>. Les planches formant le lambris sont en principe cloués jusqu'à la mi-hauteur des murs.

### B.3. Les éléments structurels et les aménagements inclus ou associés aux murs

#### *B.3.a. Le mur en saillie : une mise en œuvre hardie*

Le surplomb en façade concerne essentiellement les façades à pan de bois. Un cas très particulier à Aignay-le-Duc [21004-3], certainement lié à une reprise de la façade vers le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle ou peu après, donne à voir un niveau d'étage bâti en pierre placé sur une sablière en encorbellement sur sommiers. Logiquement, et à l'encontre de l'exemple ci-dessus exposé, pour des raisons de stabilité, l'encorbellement d'une façade en pierre doit être porté sur une suite continue de corbeaux.

A Semur-en-Auxois [21603-64] (1535d), la partie nord de la façade gouttereau présente un léger encorbellement à mi-hauteur. Il peut s'agir d'un aménagement visant à faciliter l'installation d'une niche à statue un peu au devant de la jonction avec la façade voisine. À Flavigny [21271-5], le

---

2200 On trouve également la maison Rouge de Cîteaux en 1415 (ADCO B11353 fol. 139r.).

2201 ADCO B11325 fol. 38 r. L'ensemble est payé quatre écus d'or.

très faible encorbellement mis en place à mi hauteur de la façade gouttereau proche de l'angle sur la rue pourrait être un rattrapage d'alignement du mur, tout comme au mur pignon de Villaines-en-Duesmois [21685-6].

Le léger surplomb à Chanceaux [21142-13] constitue un effet esthétique recherché. La position de la ligne de corbeaux accentue le contraste formé entre les extrémités de la façade en parement droit, seulement scandé par un cordon formant prolongement d'une imposte, et les trois arcs soutenus par des colonnes au centre. Ce léger encorbellement ne fait que récupérer l'épaisseur de mur soustrait à la base de la façade. La façade en pierre de l'hôtel Morel-Sauvegrain [21231-42] (troisième quart du XV<sup>e</sup> siècle)<sup>2202</sup> rue des Forges à Dijon marque les esprits par son volume, d'autant plus qu'il se place légèrement en encorbellement par rapport au rez-de-chaussée à vocation marchande pour rattraper la courbure induite par le tracé des parcelles. Le poids de la façade au-dessus de l'encorbellement est soulagé par un long arc de décharge constitué de pierres posées de champ.

Pour deux constructions en angle, le léger encorbellement de la façade pignon en pierre reprend le principe du surplomb bien plus marqué de la seconde façade à pan de bois. À Dijon [21231-138], la ligne de corbeau formant cet encorbellement est placée assez bas, sous le niveau de l'encorbellement du pan de bois (**fig. 115**). À Selongey [21599-17], les deux lignes de corbeaux offrent deux surplombs successifs seulement centimétriques au dessus du niveau de l'encorbellement du pan de bois<sup>2203</sup>.

D'autres encorbellements de pierre sont mis en place spécifiquement pour des tourelles d'escalier et des pans coupés de façade (voir ci-après). Notons aussi que trois niveaux d'assise forment l'encorbellement sur rue d'une grande niche à évier en pierre de taille couronnée d'un petit pignon probablement du XVI<sup>e</sup> siècle à Villaines-en-Duesmois [21685-6].

---

2202 SAINT JEAN VITUS Benjamin, *Maisons de pierre, maisons de bois : Quelques aspects de l'architecture domestique à Dijon à la fin du gothique, XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles*, Dijon, Université de Bourgogne (mémoire de maîtrise d'Histoire de l'art et Archéologie dirigé par Dana GOODGAL), 1988, p. 120.

2203 Notons que l'encorbellement à deux ressauts est plus marqué pour la façade pignon SUP95 de Montbard.

## Chapitre sept. L'enveloppe de l'édifice

### *B.3.b. L'usage assez rare du contrefort de soutien*

L'usage le plus remarquable de contreforts concerne le Cellier de Clairvaux à Dijon [21231-107]. Des arcs en plein-cintre déportent le poids des voûtes des deux niveaux de chaque travée sur les puissants contreforts extérieurs, suivant un système qui se retrouve pour le bâtiment des convers de l'abbaye de Clairvaux, daté vers 1145-1150<sup>2204</sup>.

En dehors de cet exemple, nous ne connaissons que quatre contreforts employés sur des constructions domestiques jugées médiévales. Deux d'entre eux, déjà mentionnés, aident à soutenir les très hauts pignons de granges (Gilly-lès-Cîteaux [21297-3] et SUP315 à Selongey). Il est possible qu'ils aient pu être mis en réaction à un éboulement de la façade. Un contrefort placé au-devant d'une façade à Montréal [89267-15] servait de support à une charpente avancée voire à une galerie. Quant à l'exemple de la demeure de Mont-Saint-Jean (SUP224), le contrefort soutient une façade placée en hauteur, formant une partie de la clôture du bourg.

Ces contreforts sont dotés d'un ou plusieurs ressauts successifs, ce qui diminue progressivement leur profondeur. Les contreforts de Mont-Saint-Jean et Selongey présentent une couverture en glacis en pierres de taille.

### *B.3.c. Faciliter le passage en angle de rue : le pan coupé*

Plus de 70 édifices présentent un pan coupé au niveau d'un angle de la façade (sans prendre en compte les tourelles d'escalier). Généralement amorti en partie haute (sauf à Flavigny [21271-86]), le pan coupé se place au niveau du rez-de-chaussée ou sur le niveau d'étage.

La majorité sert assurément à faciliter le passage des hommes, des bêtes et des véhicules, en particulier en centre urbain. De ce fait, il est fréquemment employé à l'angle de rues, notamment des rues étroites, à l'angle de constructions formant un débord sur la rue et même pour faciliter le passage dans des allées et des cours (exemple bien étudié à [21271-8]). Le pan coupé est employé aussi bien en milieu urbain que rural. Il n'est pas toujours aménagé dès la construction de la demeure : l'angle des façades de Vitteaux [21710-5] et Dijon [21231-151] est probablement taillé en pan coupé a posteriori.

---

2204 ROBLIN Sandrine, « L'architecture médiévale du cellier de Clairvaux à Dijon », dans *AB T70-3*, Dijon, 1998, p. 244.

## Chapitre sept. L'enveloppe de l'édifice

A Mont-Saint-Jean [21441-16] et Montréal [89267-11] de petits pans coupés occupent chacun des angles de la façade pignon : la construction prend effectivement place à l'extrémité de l'îlot bâti dans les deux cas.

La hauteur du pan coupé peut quelquefois servir d'indication sur l'évolution du niveau de la rue. La situation particulièrement basse des amortis supérieurs de pan coupé à plusieurs endroits indique selon toute évidence un important surhaussement de la rue<sup>2205</sup>. À l'inverse, la base visiblement destinée à figurer sous terre des pans coupés de Châteauneuf [21152-2], Selongey [21599-21] et Avallon [89025-14] prouve que le niveau de sol a été abaissé.

Dans quelques cas, le pan coupé n'est pas très développé en hauteur et l'amorti inférieur est aménagé bien au-dessus du niveau de sol<sup>2206</sup>. Il est possible que l'effet visuel prenne ici le pas sur l'aspect fonctionnel.

Le pan coupé est généralement assez peu large (de 7 à 30 cm) mais nous connaissons une poignée de façades en contexte de village où il s'avère relativement important<sup>2207</sup>. Nous avons déjà fait état des importants pans coupés d'angles de rue surmontés d'un fort encorbellement soutenant l'étage à pan de bois (Semur [21603-2] et Avallon [89025-13]). Exceptionnellement, le pan coupé répondant à un léger ressaut de façade à Fontaine les Dijon [21231-13] est mis à profit pour installer une fenêtre à traverse à l'étage.

L'angle formé par le pan coupé est de 45 degrés dans la majorité des cas, mais pour les façades de Flavigny [21271-68] et Châteauneuf [21152-4] il s'agit juste d'un léger angle formé sur la façade principale pour faciliter le passage. À Dijon [21231-3], le petit retour de façade du côté de l'angle nord-ouest prend la forme d'un quart-de-rond remplaçant l'angle droit, forme qui est bien plus marquée à l'angle nord-est de la façade de l'hôtel Legouz-Gerland [21231-79].

L'amortissement supérieur du pan coupé est généralement composé d'une seule pierre, mais il se trouve aussi des systèmes d'encorbellement jusqu'à six corbeaux pour les pans coupés les plus larges (exemples à Flavigny [21271-25] et [21271-34], **fig. 116**)<sup>2208</sup>. L'amorti est généralement sans motif ni moulure si ce n'est un réglot ou même une baguette<sup>2209</sup>. Des motifs d'ornements fort

---

2205 [21271-12] (place des Anciennes Halles), [21054-54] (rue Charles Cloutier), [21441-7] (Grande Rue) et surtout (SUP5, rue de la Poterne).

2206 [21425-16], [21599-5], [21603-48], [21603-58] et [21685-7].

2207 [21492-4], [21412-1], [21101-2], [21396-1] et [21421-4].

2208 Il existe des systèmes de double encorbellement se rejoignant en partie haute, matérialisé par Semur (SUP1146) à comparer à plusieurs pan coupé de Clamecy.

2209 La baguette prend place sur les amortis de Flavigny [21271-110], Aignay-le-Duc [21004-1] et [21441-16].

simples sont employés pour de rares exemples. Le motif est assez simple à Châtillon [21154-20], comprend un chevron à Montréal [89267-11] et se trouve un peu plus travaillé avec une forme de goutte à l'hôtel de Saulx à Beaune [21054-28]. En revanche, ce sont de véritables figures sculptées qui occupent en particulier les amortis de pan coupé des grandes demeures du XIII<sup>e</sup> siècle particulièrement exposées de Flavigny [21271-105] et [21271-111] et Châtillon [21154-5]. Nous reviendrons plus tard sur les formes que prend ce décor.

### *B.3.d. Larmiers, cordons, corniches et solins*

Les cordons et bandeaux, qui forment nécessairement des assises de réglage des façades de pierre, soulignent visuellement la construction. Leur mouluration, qui varie avec le temps<sup>2210</sup>, leur permet quelquefois de servir de larmiers qui repoussent les eaux de pluie au loin. Cette fonction a certainement jouer un rôle déterminant dans leur généralisation. Les moulures d'appuis de fenêtres, mais également des sablières et entretoises de façades en pan de bois peuvent avoir le même rôle. À Aignay-le-Duc [21004-5] et sur les façades voisines [21231-85] et [21231-101] à Dijon et [21603-26], [21603-31], [21603-33] et [21603-42] à Semur, la mouluration de la sablière du pan de bois formant cordon est reprise sur les massifs d'encorbellement en pierre. Fréquemment placés à mi-hauteur de la façade, confondus quelquefois avec les appuis de baies, les cordons sont remplacés à partir de la Renaissance par les entablements sur les façades en pierre de taille<sup>2211</sup>.

Les corniches de bâtiments en pierre ou bois, permettant à la fois d'éloigner les eaux pluviales, de faciliter la pose d'éventuels chéneaux et éléments de charpente, sont fréquemment moulurées. Elles occupent surtout les rives de façades goutterots, mais aussi quelques façades pignon. La forme des corniches en brique a déjà été présenté. Les corniches en pierre de bâtiments remarquables adoptent une mouluration soignée<sup>2212</sup>. La rive de toit moulurée de la façade pignon de la maison [21231-16] de Dijon est constituée de pierres de taille qui forment le prolongement des assises de la façade.

---

2210 Les cordons similaires de Flavigny [21271-56], [21271-68] et [21271-75] sont tous à placer chronologiquement au XV<sup>e</sup> siècle. Ils admettent un méplat, un petit biseau, un cavet, un petit filet et une baguette.

2211 A partir de 1538 à l'hôtel Legouz-Gerland à Dijon [21231-79].

2212 Exemple dijonnais de l'hôtel Chambellan [21231-30] sur deux assises et Beaune [21054-38], d'Is-sur-Tille [21317-3], Is-sur-Tille [21317-4], Auxonne [21038-9], Dijon [21231-42], [21231-63] et [21231-77] sur une assise.

## Chapitre sept. L'enveloppe de l'édifice

Le seul bâtiment à comprendre des modillons simples pour au moins trois façades de la grande demeure [21154-5] de Châtillon-sur-Seine (**fig. 117**)<sup>2213</sup>. Ces modillons, au nombre de deux ou trois par pierre et en forme de pentagones à pointe en bas définissant quatre faces concaves, sont surmontés d'une corniche moulurée d'un cavet. Un peu distincts des modillons de l'église Saint-Nicolas sise dans cette localité, leur forme est en revanche fort semblable à celle des églises de Fixin, Salives, Renèves, Pouilly-en-Auxois et Villy-en-Auxois. Évoquons aussi la partie haute de la façade pignon de la maison du Miroir [21231-52] qui est la seule à avoir pris la forme d'un pignon à redents, dont l'origine médiévale est certaine.

Pour plusieurs façades (ex. Semur [21603-23], Châtillon-sur-Seine [21154-8] et Noyers [89279-9]), la forte corniche moulurée en bois est formée d'entretoises placées entre les entrants de charpente débordant soutenus par des aisseliers.

### *B.3.e. Le auvent : un abri au plus près de la façade*

Un alignement de corbeaux en façade signale dans bien des cas la présence d'un ancien auvent<sup>2214</sup>, correspondant couramment aux plus anciens aménagements en bois identifiées sur les façades antérieures au XV<sup>e</sup> siècle. Les auvents permettent, comme d'autres structures (avant-toits, avant-soliers), de circuler sans prendre l'eau sur soi et piétiner un sol trempé. À Beaune [21054-64], les corbeaux qui soutenaient les pannes du auvent se placent juste sous les larmiers en façade. Il en est de même pour les demeures qui disposaient de structures de commerce à Dijon [21231-17], Flavigny [21271-86] (**fig. 118**) et Vitteaux [21710-17]<sup>2215</sup>. La maison-tour de la rue Jeannin à Dijon [21231-47] admet une rangée de crampons en fer sous le larmier qui devaient avoir le même rôle de soutien d'une panne de auvent. Ces vestiges correspondent certainement à des structures charpentes, mais il faut également imaginer que des auvents temporaires formés de deux perches et d'un voile pouvaient avoir leur place sur diverses constructions.

---

<sup>2213</sup> La forme des pierres d'angle de la corniche suppose que cette corniche à modillon se poursuivait sur la façade pignon sud.

<sup>2214</sup> A défaut il pourrait s'agir dans certain cas d'un passage de chéneau à mi-hauteur de la façade ou d'une galerie/coursive.

<sup>2215</sup> Les auvents sont couramment restitués pour les demeures de commerce de Provins (DEFORGE Olivier, « La maison urbaine au temps des foires de Champagne : l'exemple de Provins » dans Collectif, *La maison au Moyen Âge*, Actes de la session d'université d'été de 2003 à Angoulême, Angoulême, Société archéologique et historique de la Charente, 2006, p. 201).

## Chapitre sept. L'enveloppe de l'édifice

Les auvents, nommés « chappot » ou « ostevent » / « hostevan » dans les textes prennent place à mi-hauteur de façades pignon<sup>2216</sup> et goutterot<sup>2217</sup>. À Chateaufort [21152-1] et Guillon [89197-2], l'alignement des corbeaux à mi-hauteur du mur goutterot sur rue, qui comprend une porte haute pourrait correspondre à un auvent ou à une galerie liée à un accès à la porte haute. Ce type de structure abrite aussi avantageusement des escaliers<sup>2218</sup>. L'escalier d'accès à l'étage des demeures de Gemeaux [21290-1] et Pommard [21492-7] sont protégés par un auvent supporté par un poteau (**fig. 119**). À Fontaine-lès-Dijon [21278-13], un auvent est peut-être à restituer en partie haute de la tour d'escalier circulaire.

La porte d'entrée à l'hôtel Dieu de Beaune est surmonté d'un petit auvent richement orné. Ce type de structure met en valeur les portes d'entrées de riches demeures. Les auvents sont également reconnus au-dessus de larges portes cintrées charretières, en façade (Brochon SUP1036) ou pour une entrée de cour (La Rochepot [21527-5]).

A Villiers-les-Hauts [89470-1], l'auvent prenait place au niveau de la baie géminée de l'étage et pouvait être associé à une ferme débordante d'après la disposition des corbeaux. Les corbeaux alignés en partie haute de la façade pignon de la maison de l'Ecuyer à Flavigny [21271-56] posent question. Leur fonction comme support d'auvent est probable mais pas totalement assurée : le remontage de la partie sommitale du pignon brouille la lecture.

La largeur des auvents reste limitée : celui que Michel Bidey, maître chirurgien, souhaite installer contre la façade de sa maison en 1539 fait environ quatre pieds (1,3 m) de largeur et trois pieds et demi (1,14 m) de longueur<sup>2219</sup>.

---

2216 A Montbard [21425-5].

2217 A Auxonne [21038-25], Beaune [21054-12] et Morey-Saint-Denis [21442-4].

2218 Un « chappot » prend place au-dessus d'une « boiche de celier » à Dijon en 1424 (ADCO B11332 fol. 139 v.-140 r.). En 1542, le possesseur d'une maison de Châtillon-sur-Seine a le droit d'aménager un « avantoict » au-dessus de l'escalier d'accès à la cave (ADCO E2306).

2219 ADCO BII353/1.

*B.3.f. Au sommet du mur : le garde-corps*

Les garde-corps de terrasses et de galeries sont courants, en revanche l'emplacement en rive de toit d'une balustrade à l'hôtel Morel-Sauvegrain [21054-42] est très curieux<sup>2220</sup>.

Les rares garde-corps médiévaux en pierre ajourés conservés présentent tous des formes flamboyantes typiques du XV<sup>e</sup> siècle. La diversité des motifs règne pour ceux qui couronnent les petites échauguettes en façade sur rue de l'hôtel Morel-Sauvegrain [21231-42]<sup>2221</sup> (troisième quart du XV<sup>e</sup> siècle)<sup>2222</sup> et pour la galerie sur cour d'une demeure de Beaune [21054-70] (fig. 120)<sup>2223</sup>. Il y a un peu moins de variété pour le garde-corps de la terrasse de l'hôtel des Godrans [21054-38]<sup>2224</sup>, et un seul motif<sup>2225</sup> est employé de multiples fois pour la rambarde de l'escalier ajouré de l'hôtel Chambellan [21231-30] (après 1488).

Les balustrades moulurées font globalement leur apparition au XVI<sup>e</sup> siècle, mais il n'est pas certain que les deux exemples en bois les plus anciens reconnus correspondent chronologiquement aux bâtiments qui les accueillent<sup>2226</sup>. Il a été proposé de restituer mentalement une balustrade en pierres en garde-corps de l'escalier en vis ajouré de l'hôtel Gerland (1547) [21054-42]<sup>2227</sup>.

*B.3.g. Protéger le mur : le chasse-roue*

Les chasse-roues font leur apparition dans les textes au XVI<sup>e</sup> s. Leur mission est de protéger les murs de la frénésie du passage hippomobile. Jehan Montaubain, vigneron, compte faire installer des « boutherouhes » contre les colonnes de bois qui soutiennent sa maison à Dijon en 1541,

---

2220 L'hôtel Jacques Coeur à Bourges figure comme un modèle possible.

2221 Les quatre motifs correspondent aux quatre compartiments subsistants : triskèle à mouchettes dans un cercle, triangles à polylobes formés par croix de saint-André, mouchette obliques et soufflet. Ils se retrouvent pour le garde-corps qui borde la toiture de la nef de l'église Saint-Michel de Dijon.

2222 SAINT JEAN VITUS Benjamin, *Maisons de pierre, maisons de bois : Quelques aspects de l'architecture domestique à Dijon à la fin du gothique, XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles*, Dijon, Université de Bourgogne (mémoire de maîtrise d'Histoire de l'art et Archéologie dirigé par Dana GOODGAL), 1988, p. 120.

2223 Cœur avec lobe trilobés, rouelle et triskèle à mouchettes dans un cercle.

2224 Diskèle à mouchettes dans un cercle et surtout formes losangiques à polylobes. Ce garde-corps est aujourd'hui déposé.

2225 Une forme répétée de soufflets et de mouchettes obliques.

2226 Un exemple délimitant le haut de l'escalier en vis qui amène à la galerie à Semur [21603-51] et un second en partie haute de la galerie en bois sur cour d'Auxonne [21038-2].

2227 FYOT Eugène, « Recherches sur l'hôtel dit de Rochefort », dans *Mémoires de l'académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, année 1924 II* Bulletin, Dijon, Imprimerie Jobard, 1924, p. 25-26.

considérant qu'une colonne avait été mise à terre faute de protection<sup>2228</sup>. Ces chasse-roues ne doivent avoir que huit pouces (22 cm) de grosseur « par le dessus ».

Les six chasse-roues que Pierre de Xaintonges souhaite apposer contre sa maison en 1548 doivent servir à protéger le mur de sa maison « de lestonnement desdits charroir »<sup>2229</sup>. Il s'agit aussi de travaux que le propriétaire considère d'utilité publique. Il met en avant l'usure du mur, déjà atteint par des coups, qui pourrait être dangereuse pour les passants. Par ailleurs, comme la rue n'a que 10 à 11 pieds et demi de largeur (3,25 à 3,58 m) à cet endroit, les chasse-roues sont « conservatoires de beaucoup de vieilles et caduques personnes passant par la rue lon long dicelle maison et celle dudit doyen quant la presse est des chevaulx et charroy y passans jornellement en se retirant entre lesdicte bouterouhes le long de la muraille ». Ce document indique que les chasse-roues sont assez généralisés au-devant des maisons dijonnaises vers le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle. Ces chasse-roues qui sont susceptible de remplacer trois anciens chasse-roues moins élevés d'un pied seraient hauts de trois pieds (98 cm) hors le pavé, large d'environ un pied et demi (49 cm) et espacés de quatre pieds (1,3 m) en moyenne. La pierre moulurée haute de 60 cm au-devant de la façade de la maison commerçante de Dijon [21231-66] constitue peut-être un vestige de chasse-roue soigné<sup>2230</sup>.

### *B.3.h. De curieux aménagements difficiles à appréhender : les pots en parement*

La découverte au moment de l'étude d'une douzaine de pots à panse globulaire engagés en disposition irrégulière dans le parement de la façade de Semur [21603-64] était tout à fait imprévue. Répartis au niveau d'étage de la façade gouttereau en pierre qui a son aspect sur la place, les pots qui ont leur encolure vers l'extérieur relèvent de la phase de construction d'origine de 1535d. Leur ouverture se place dans l'alignement du mur.

L'historiographie sur les pots en parement est fortement marquée par l'usage de pots acoustiques mais cette interprétation est loin d'être satisfaisante pour le contexte domestique<sup>2231</sup>.

---

2228 AM DIJON J16bis.

2229 AM DIJON J16bis.

2230 Il peut aussi s'agir d'un petit siège voire d'un marchepied pour monter à cheval comme l'évoque la tradition historiographique (FYOT Eugène, *Dijon, son passé évoqué par ses rues*, Dijon, Damidot, 1928, p. 25). Son origine médiévale reste de toute façon discutable.

2231 Des réflexions sur des interprétations alternatives technique, foncière, utilitaire, esthétique ou symbolique selon les cas émergent depuis quelques années (HENIGFELD Yves, WERLE Maxime, « Sourd comme un pot acoustique

## Chapitre sept. L'enveloppe de l'édifice

Même si la position de la façade vis à vis de la petite place d'origine médiévale est à considérer, l'effet acoustique d'un tel aménagement en extérieur semble à peu près nul<sup>2232</sup>. Il semble plus raisonnable d'envisager l'installation de nichoirs pour petits oiseaux pour ce cas<sup>2233</sup>. La fenêtre à droite sur cette même façade, d'une grandeur inhabituelle, a pu servir de moyen d'accès à ces pots. L'étude de ces pots est abordée plus précisément dans le chapitre 11 de la thèse.

Il est probable que les deux pots en haut de la façade de Saint-Aubin [**21541-4**], près de la rive du toit, relèvent du même usage. Visibles par une carte postale ancienne, ces pots à présent disparus dépassaient largement du nu du mur contrairement à ceux de Semur. Il est difficile de dater leur installation<sup>2234</sup>. Ces aménagements permettant de jouir de la présence d'oiseaux consommables, rarement identifiés, pouvaient probablement prendre d'autres formes au niveau de façades à pan de bois ou de bâtiments annexes.

Quelques pots insérés dans des maçonneries sont reconnus pour d'autres constructions en contexte d'intérieur. L'encolure est assez large pour le pot placé près de la cheminée à l'étage de Fontaines-lès-Dijon [**21278-10**] (XVI<sup>e</sup> siècle) : considérant sa position avec l'encolure alignée avec le parement du mur, il a pu servir de toute petite niche ou de cache<sup>2235</sup>. Cette même fonction est plausible pour les pots placés dans les murs de cave du XVI<sup>e</sup> siècle d'Arnay-le-Duc ([**21023-4**] et SUP1010). Pour ces deux cas, les pots sont dotés de glaçures vertes à l'intérieur mais sont surtout placés verticalement en retrait du nu du mur, avec l'encolure vers le haut pour permettre le dépôt d'objets. Cet agencement nécessite la mise en place d'une petite niche surmontant ces pots, éventuellement obturée pour en faire des caches, comme dans des caves de la vallée de l'Ource<sup>2236</sup>.

---

? L'exemple des céramiques engagées dans les maçonneries médiévales à Strasbourg », dans *Archéologie médiévale T,32. (2002)*, Paris, CNRS éditions, 2002, p. 151).

2232 En suivant cette hypothèse, ils relèveraient d'avantage d'un dispositif symbolique à mettre en lien avec les processions qui se déroulent dans le bourg (PALAZZO-BERTHOLON Bénédicte, VALIERE Jean-Christophe (dir.), *Archéologie du son : les dispositifs de pots acoustiques dans les édifices anciens*, Paris, Société française d'archéologie, 2012, 205 p).

2233 Suivant des comparaisons possibles avec des exemples contemporains à Orléans notamment (GARRIGOU-GRANDCHAMP Pierre, « Orléans médiéval et renaissance révélé par l'étude des caves et des plafonds », *BM T. 168-1*, 2010, p. 107-108). C'est une des hypothèses formulées pour une façade du XIII<sup>e</sup> siècle place de la Cathédrale à Strasbourg (HENIGFELD Yves, WERLE Maxime, « Sourd comme un pot acoustique ? L'exemple des céramiques engagées dans les maçonneries médiévales à Strasbourg », dans *Archéologie médiévale T,32. (2002)*, Paris, CNRS éditions, 2002, p. 152).

2234 Un pot similaire moderne prend place sur la façade sur cour de Fontaines-lès-Dijon [**21278-2**].

2235 Des aménagements semblables ont été observées en rez-de-chaussée à Provins pour une chronologie vers 1500 (information orale de Olivier Deforge).

2236 BIERRY Bernard, *L'habitat rural de la vallée de l'Ource, mémoire de maîtrise en géographie*, Dijon, Université de Dijon, 1976, n. p.

Ils ont aussi pu être utilisés pour des dépôts alimentaires dans une visée de protection des biens conservés dans la cave<sup>2237</sup>.

Dans deux autres édifices, les séries de pots mis en place avec l'encolure alignée avec le parement du mur, comme pour l'exemple semurois, ont assurément une autre utilité.

La demeure d'Arnay-le-Duc [21023-8] est érigée vers 1500 avec les façades pignons sur rue et sur cour en pan de bois. Le comble, assez long, est aménagé avec un sol de plancher, et laisse voir l'assemblage des poutres en chevrons au niveau des pignons et le hourdis en briques. Des pots qui s'ouvrent vers l'intérieur se placent dans ce hourdis (**fig. 121**). Malgré le fait que certains ont été retirés, nous en décomptons encore un sur le pignon de la façade avant et une trentaine sur le pignon de la façade arrière. Les pots se placent la plupart du temps dans les angles des losanges et triangles formés par l'ossature de bois en forme de grille. Peu de pots semblent prendre place dans ces parois dans les premiers décimètres au-dessus du sol alors que nous les identifions alignés en nombre dans la partie haute du pignon. Il est difficile de restituer des pots acoustiques dans un niveau de comble dépourvu de lambris. Aussi, le plus évident est de considérer que chaque pot accueillait une nichée d'oiseaux de petite taille. Cette interprétation suppose l'aménagement d'ouvertures au niveau du comble qui n'ont pas été reconnues. À défaut, il pourrait s'agir de pots de fabrication ratée qui seraient employés en complément des briques en remplissage. Bien que leur alignement suggère un effet esthétique particulier, le comble où ils se placent n'est une pièce secondaire. Ils pourraient à défaut être le reliquat d'un rite symbolique lié à l'achèvement de la construction au vu de leur emplacement<sup>2238</sup>.

Le grand logis ruiné de la maison [21271-15] de Flavigny présente également des pots insérés à distance régulière sous la ligne de corbeaux supportant le plafond. Mis en place probablement à l'époque moderne dans le mur du XV<sup>e</sup> siècle, leur usage comme pots acoustiques est compatible avec l'usage de ce bâtiment comme église pour le couvent des Ursulines du XVII<sup>e</sup> siècle jusqu'en 1495<sup>2239</sup>.

---

2237 HENIGFELD Yves, WERLE Maxime, « Sourd comme un pot acoustique ? L'exemple des céramiques engagées dans les maçonneries médiévales à Strasbourg », dans *Archéologie médiévale T,32. (2002)*, Paris, CNRS éditions, 2002, p. 153. L'interprétation des autres tupins connus dans des caves de maisons bourgeoises plus anciennes à Tournus et Metz reste à préciser également.

2238 HENIGFELD Yves, WERLE Maxime, « Sourd comme un pot acoustique ? L'exemple des céramiques engagées dans les maçonneries médiévales à Strasbourg », dans *Archéologie médiévale T,32. (2002)*, Paris, CNRS éditions, 2002, p. 153.

2239 Seuls deux de ces pots qui n'ont donc probablement pas une origine médiévale sont actuellement visibles. Ils figureraient parmi les rares témoignages de pots acoustiques pour la Côte-d'Or. La salle principale de l'étage comporte même des vestiges de peintures en médaillons. (cf. le plan des bâtiments du couvent en 1795, ADCO

## C. La cave : un incontournable des belles demeures quand le terrain s'y prête

### C.1. La forme des caves

La cave est une des pièces secondaires de l'habitat, en particulier dévolue au stockage. Le contexte matériel, les possibilités économiques et un facteur culturel peuvent justifier l'installation de caves<sup>2240</sup>. Généralement associée à la maison de pierre, ou au moins bâtie en matériaux mixtes pour les murs (maison à pan de bois à étage)<sup>2241</sup>, elle prend également place sous les maisons de brique d'Auxonne. L'aménagement d'une pièce semi-enterré dépend de la géographie : il est exclu dans les zones inondables : les villages de la vallée de la Saône et les abords des rivières, même en milieu urbain (exemple pour certains quartiers de Dijon, Châtillon et Vitteaux)<sup>2242</sup>. À l'inverse, le creusement de la cave a l'avantage de fournir directement le chantier en pierres à bâtir dans des zones de hauteur rocheuses. En plus d'un gain de place, la cave assainie le niveau de rez-de-chaussée de la demeure.

La cave, ou à défaut le rez-de-chaussée semi enterré au moins d'un côté<sup>2243</sup>, semble assez systématiquement installée sous les demeures de qualité, et une bonne partie des demeures bâties en pierre de la fin du Moyen-Age (surtout XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles) dans les endroits qui le permettent<sup>2244</sup>. Les fouilles récentes menées à Fleurey-sur-Ouche ont permis de mettre au jour une petite cave d'une

---

Q434/3 cité par VATANT Robert, *Le monastère inachevé : les ursulines à Flavigny (1632-1792)*, Marmagne, SACF, 1999, 69 p.

2240 GARRIGOU-GRANDCHAMP Pierre, « Les demeures urbaines médiévales en France : les fruits d'un renouvellement du regard (1995-2020) », *BM T. 177-4*, 2019, p. 330.

2241 Quelques demeures de Noyers bâties en grande partie avec une ossature en bois comprennent un niveau de cave dont les murs forment en façade le solin de la construction.

2242 Les caves sous la mairie de Noyers et sous la maison d'Ormancey [21441-20] prennent en partie l'eau de par leur proximité avec la rivière.

2243 A Semur dans la rue du Bourg-Voisin seules les demeures médiévales de la rive sud de la rue possèdent des caves. En effet, bâties sur le rebord du plateau bordant le vallon de la Sauciotte, ces caves arrivent de plein pied au niveau des jardins à l'arrière.

2244 Cette affirmation fonctionne en particulier pour le site de Flavigny. Il serait cependant hasardeux de placer chronologiquement systématiquement le creusement de la cave au même moment que la reconstruction en pierre de la maison. À Flavigny [21271-106], la cave semble avoir été creusée a posteriori, comme c'est le cas pour plusieurs caves d'Auxerre creusées au début du XVI<sup>e</sup> siècle sous des maisons antérieures (LIEBARD Odile, « Les maisons d'Auxerre au XVI<sup>e</sup> siècle », *Bulletin archéologique du comité des travaux historiques et scientifiques, nouvelle série, n°4 (1968)*, Éd. Bibliothèque Nationale, Paris, 1969, p. 198).

## Chapitre sept. L'enveloppe de l'édifice

surface de 8 m<sup>2</sup> du XI<sup>e</sup> ou début du XII<sup>e</sup> siècle bâtie en moellons de pierre sur le substrat rocheux dont seule la maçonnerie de l'escalier est liée au mortier<sup>2245</sup>. Il a déjà été question de quelques caves placées sous des granges, mais les documents font aussi état de caves au-devant ou accolées à une maison<sup>2246</sup>.

La « cave » (ou « cavote » si elle est petite), comme composante de la maison, est rarement indiquée dans les documents avant le XV<sup>e</sup> siècle. Les mentions renvoient à un espace qui a son importance au sein d'une construction de qualité<sup>2247</sup>. À défaut le terme de « cellier », qui se rapporte davantage à la fonction plutôt qu'à la forme, la désigne à plusieurs reprises. Dans certains contextes, le « crot » (creu/fosse) désignerait une cave : il se trouve un « croz de cellier » dans la rue de l'Eguille à Flavigny en 1447<sup>2248</sup>.

Peu éclairée, aménagée sobrement et d'un accès malaisé, la cave est généralement considérée par nos contemporains comme systématiquement ancienne. L'aspect enterré suggère même éventuellement une antériorité à la construction qui la surmonte, à l'image des cryptes. Dans les faits, certaines demeures médiévales reconstruites au cours de leur histoire ne se signalent que par les caractères d'ancienneté des caves subsistantes (exemple à l'hôtel Perrenet de Baleure à Dijon [21231-142])<sup>2249</sup>. À la maison [21530-12] dans la Grande rue de Rougemont, la longueur de la vaste demeure sur cour ne peut s'apprécier qu'à l'observation de la cave en partie conservée. À l'inverse, nous disposons de quelques exemples de caves probablement creusées a posteriori<sup>2250</sup>.

---

2245 PERTUISOT Gaëlle, *Bourgogne-Franche-Comté, Côte-d'Or, Fleurey-sur-Ouche, Lotissement des Charmilles 32 rue de l'Aule, Des moines clunisiens aux parlementaires dijonnais : histoire d'une parcelle sous influence*, rapport de fouille archéologique, Inrap, 2019, p. 101.

2246 A Selongey (ADCO B11387 fol. 10r., 1453). « votte » se situe à côté d'un cellier qui forme la partie basse d'une maison de Noyers en 1484 (ADCO B1271). Cependant, aucun édifice bourguignon connu ne traduit l'une ou l'autre de ces situations.

2247 Exemple d'une cave avec « buverie » à côté d'un cellier chez Jehannin Depasques à Dijon en 1396

(PIPONNIER Françoise, « Autour des celliers dijonnais : des mobiliers aux activités des vignerons (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle) », dans PIPONNIER Françoise, FELLER Laurent et MANE Perrine (dir.), *Le village médiéval et son environnement : études offertes à Jean-Marie Pesez*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998, p. 393), d'une cavote dans un cellier à Dijon en 1397 (ADCO BII356/1 C12/3, cité par FERRAND Guilhem, *Les inventaires après décès de la ville de Dijon à la fin du Moyen Âge 1390-1459 T. 1 (1390-1408)*, Toulouse, Presses universitaires du Midi, 2018, 657 p), une cave sous une « haulte maison » à Châtillon-sur-Seine dans la rue Dijonnaise en 1430 (ADCO G100), à Beaune en 1460 (AM Beaune 34Z48) et à Buffon en 1487 (ADCO E1060).

2248 ADCO 6H198.

2249 D'autres exemples de ce type concernent Chanceaux [21142-8] et Flavigny-sur-Ozerain [21271-31], [21271-79] et [21271-109].

2250 Exemple à Flavigny rue du Bassin [21271-40].

## Chapitre sept. L'enveloppe de l'édifice

A Châtillon-sur-Seine, la cave sous la maison de Mathieu Beauljehan est comprise « du gros de la maison »<sup>2251</sup>. S'il s'agit de la situation la plus commune, le plan de la cave peut être distinct de celui des élévations. À la maison étudiée de Pouilly-en-Auxois [21501-6], la cave n'occupe qu'une partie de la construction du côté amont (au sud). Le cellier sous la grande maison de Lestoille à Dijon est bordé à chaque extrémité de petites caves en 1422<sup>2252</sup>. Les petites caves ou parties de caves un peu séparées du reste de la cave principale sont des « caverons »<sup>2253</sup>. Celui qui prend place sous les latrines de la chambre de l'abbé dans la maison de la Buisnière à Beaune prend la forme d'un petit passage qui relie la rue au jardin<sup>2254</sup>. Un caveron réalisé en 1523 à l'hôtel de Perrenot Marot, boucher, à Dijon, fait 13 pieds (4,23 m) de longueur<sup>2255</sup>.

Par définition, la cave est une pièce enterrée ou semi-enterrée. Elle implique souvent de surélever le rez-de-chaussée, ce qui limite l'humidité dans les pièces à vivre. La position des soupiraux donne une idée du niveau de sol extérieur correspondant. La forme de ces ouvertures permet de les identifier comme tel, ce qui les distingue des fenêtres d'anciens rez-de-chaussées devenus des espaces semi-enterrés par la surélévation du sol. Indiquons ici que les différences de niveaux dans les sites à fortes pentes entraînent des difficultés à définir réellement le niveau de cave. La maison en pan de bois datée de 1492d à Semur [21603-35] est littéralement appuyée contre la roche granitique qui affleure régulièrement dans la vallée de l'Armançon. Trois niveaux sont identifiés : le premier niveau est de plein pied avec la rue, mais seul le troisième niveau, formant le comble, correspond au niveau de circulation de la façade arrière (côté jardin). Ainsi, les deux premiers niveaux, en partie enterrés du côté nord, ne peuvent en aucun être définis comme des caves d'après leur position en façade principale sur la rue. L'aplanissement de la cour au devant de la demeure polliacienne [21501-6] déjà évoquée a nécessité la mise en place d'un haut mur de soutènement. En conséquence, le terrain à l'ouest est de plein pied avec le niveau de l'étage. La même situation s'observe pour des demeures en angle de rue. À la maison des Baillis à Flavigny [21271-105], la hauteur d'un niveau sépare l'extrémité du mur gouttereau ouest à l'extrémité nord du mur pignon.

---

2251 ADCO 18H131, 1510.

2252 ADCO B11372, fol. 33v.

2253 Le terme apparaît dans notre corpus à Châtillon-sur-Seine en 1454 (ADCO 18H80). En 1550, une maison à Châtillon comprend plusieurs caverons en plus de la cave (ADCO E2309). Le caveron d'une maison de la rue de Chaumont à Châtillon est couvert d'une voûte en 1518 (ADCO E2302). Le caveron qui prend place sous une petite maison de Châtillon en 1536 est peut-être de même surface que le ou les niveau(x) supérieurs (ADCO E2303).

2254 ADCO 12H31, 1494.

2255 ADCO BII353/1, 1523.

## Chapitre sept. L'enveloppe de l'édifice

La profondeur des caves est fortement liée à leur usage et à l'utilisation possible des matériaux extraits (pierre, terre). Les profondes caves de Flavigny résultent d'une exploitation *in situ* de la pierre et de l'aménagement d'un niveau intermédiaire de cave<sup>2256</sup>. Ainsi, un « *suplancherio* » (sous-plancher) semi-enterré surmonte un « *cellarium* » complètement enterrée place du Truchot en 1355<sup>2257</sup>. Un tel aménagement est reconnu pour les ensembles de maisons-jumelles de Flavigny [21271-8] et [21271-111] et à Flavigny [21271-54]<sup>2258</sup>. Un seul escalier dessert les deux niveaux de cave couverts de plafonds (sauf peut-être à Flavigny [21271-8]). Le niveau inférieur, plus bas de plafond, est dépourvu de soupiraux. Le rocher forme tout ou partie de la paroi de la cave basse : il n'y a pas d'extraction de pierre plus en profondeur ou latéralement à la maison comme cela s'observe à Laon et Provins. La fréquente mise en place de deux niveaux semble ici un caractère constructif quasi exclusif à Flavigny dans la sphère bourguignonne<sup>2259</sup>, qui offre une fraîcheur et une obscurité utile pour certaines fonctions. À l'inverse, à Semur les caves sont généralement peu profondes. En effet, le granite qui est toujours à une faible profondeur, est une roche plutôt difficile et coûteuse à extraire. Ponctuellement, des exemples se font jour dans d'autres contextes. Nous en trouvons à Dijon pour une demeure du XIV<sup>e</sup> siècle rue Condorcet [21231-22] et à Fontaine-lès-Dijon pour la maison Jean de Siry [21278-9]<sup>2260</sup>. La maison dite maison du Diénat à Beaune [21054-58], intégrée au *castrum*, comporterait trois niveaux de cave d'après Louis Cirot<sup>2261</sup>. Plusieurs caves à deux étages sont indiquées dans dans le bailliage de La Montagne<sup>2262</sup> mais leur datation reste à établir<sup>2263</sup>. La « maison de la Cave » de Nolay, celle de Vitteaux et la « maison de la Cavote » à Flavigny, désignés par métonymie, renvoient certainement à des caves remarquables<sup>2264</sup>.

---

2256 Il est possible d'estimer la profondeur des caves d'après le nombre de marches (souvent 9 à 13 marches pour un seul niveau et de 15 à 20 marches en moyenne pour deux caves superposées à Flavigny).

2257 ADCO 6H204. Le même type de situation se retrouve en 1381 avec le « *plaincherio de super dictum celarium* » (plancher sur ledit cellier) dans la Grande rue (ADCO 6H160). Le terme de « sous-plancher », que l'on trouve en Lesguille en 1444 et 1447, est fortement utilisé à Flavigny aux XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles.

2258 Quelques caves à deux niveaux à Flavigny résultent du surcreusement de la cave à l'époque moderne (exemple de [21271-22]). À Flavigny [21271-111], la cave occidentale a été surcreusé d'environ 30 à 40 cm au moment de l'installation du mur de refend au XV<sup>e</sup> siècle.

2259 La ville d'Autun ne compte qu'une seule occurrence de cave superposée (BEGUIN Amélie, *Espace urbain et habitat dans la ville haute d'Autun*, op. cit., p. 200). Les caves de Vézelay et Auxerre, comparables en termes de profondeur à celles de Flavigny, ne sont bien souvent aménagées que sur un niveau.

2260 « Vieilles maisons : 20 rue des Templiers », *Bulletin de l'Association des Amis du Vieux Fontaine* n°32, septembre 1988.

2261 CYROT Louis, « Le pourpris de l'ancien *Castrum Belnense* », dans *MSHAB T. 2* (1876), p. 65-107.

2262 COLOMBET Albert, « Types de maisons rurales du Châtillonnais, vieilles maisons de Beaunotte (Côte-d'Or) », dans *A travers notre folklore et nos dialectes (Bourgogne) T. I*, 1958, p. 38.

2263 Henri Gruere en indique pour la région beaunoise mais il s'agit plutôt de hautes caves sous cellier voûté en rez-de-chaussée (GRUERE Henri, « Recherches des caractéristiques principales des vieilles caves de la région beaunoise », dans *MSHAB T. 59* (1978), p. 186).

2264 Nolay au XVI<sup>e</sup> siècle (ADCO CART117), au château de Vitteaux au XV<sup>e</sup> siècle (ADCO 12H216) et Flavigny au XVI<sup>e</sup> s. (Archives Société des sciences de Semur Ak2).

Le parement des caves reprend celui du reste de l'élévation intérieur à l'exclusion du bois. La pierre de taille n'est jamais employée. En revanche, la roche formant paroi est commune dans les sites de hauteur (voir *supra*).

### C.2. Le mode de couverture

#### *C.2.a. Le plafond comme solution courante*

Nous disposons d'une bonne connaissance de la majorité des caves du site de Flavigny. Leur voûtement avec notamment du liant d'arène est quasiment systématique. Or, il est facile de démontrer que les voûtes des maisons les plus anciennes, souvent surbaissées, sont presque toutes aménagées après le XVI<sup>e</sup> siècle. En effet, la reconnaissance de contre-murs du côté de la retombée de la voûte<sup>2265</sup>, d'alignements de corbeaux<sup>2266</sup> et plus généralement les relations stratigraphiques faisant état de diachronies entre les voûtes et des structures déjà en place (murs, portes, soupiraux) constituent des indices solides. Seules deux caves flavigniennes comportent des voûtes médiévales<sup>2267</sup>. Les caves étaient donc, pour la grande majorité, couvertes de plafonds, y compris les plus profondes. Des colonnes, piliers et poteaux, dont certains vestiges subsistent, servaient à soutenir les poutres maîtresses des caves les plus larges (nous reparlerons de la présentation technique des plafonds plus tard). Ce mode de couverture en plafond est bien répandu, en particulier en Auxois où il est assurément prédominant<sup>2268</sup>.

Des supports intermédiaires soulagent fréquemment les poutres maîtresses, dès l'époque médiévale<sup>2269</sup>. Ils se placent à un emplacement médian de leur portée ou soutiennent deux poutres maîtresses placées dans le prolongement l'une de l'autre.

---

2265 Les contre-murs sont quasiment systématiques, y compris pour des voûtes mises en place dans une phase d'aménagement médiévale au sein d'un édifice préexistant. À Paris la coutume oblige même la mise en place de ces contre-murs pour assurer la stabilité (SANDRON Dany, PILLET Elisabeth, « Les caves de Paris, les espaces fonctionnels d'une ville dynamique », dans *Dossiers d'archéologie n°371*, septembre-octobre 2015, p. 18).

2266 Il est facile de démontrer que ces corbeaux ne servaient pas à soutenir les arcs doubleaux de caves voûtées.

2267 Elles sont cependant distinctes de la « voste » placée sous une maison près de l'église paroissiale en 1458 (ADCO 6H201, il s'agit peut-être de la maison appelée la Voucte en 1511, ADCO 6H144).

2268 Une part non négligeable de caves de Besançon étaient plafonnées dans leur état originel (CLABAUT Jean-Denis, « Besançon : état des études sur les caves médiévales (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles) », *BM T. 171 n°2*, 2013, p. 151-155).

2269 Dans certains cas, les supports sont ajoutés dans un second temps (exemple à Semur [21603-35]) ou remplacés.

Un grand nombre de piliers ou même des colonnes de pierre soutenant initialement des poutres ont été reconnus dans les caves de Flavigny<sup>2270</sup>. Ces éléments, nécessaires lorsque la portée sur la largeur est trop conséquente, sont antérieurs aux voûtes et aux murs de refends qui s'installent à leur emplacement et les cachent (voir *supra*). À plusieurs reprises, il subsiste une partie de la poutre maîtresse, devenue inutile suite à la pose de voûtes. Certains piliers sont en réemplois<sup>2271</sup>. Outre Flavigny, les piliers sont identifiés dans les caves de Semur [21603-54] et (SUP284), Pommard [21492-8], Salmaise [21580-4], Noyers [89279-29] (au moins quatre identifiés)<sup>2272</sup>, Salives [21579-4] et Saulx-le-Duc [21587-1] (fig. 122).

Outre le dernier exemple cité, un des seuls plafonds de cave conservé prend place sous la maison de Fontaines-en-Duesmois [21276-1] (fig. 123). Parmi les trois poteaux de bois chanfreinés qui soutiennent la poutre maîtresse dans la longueur du bâtiment, celui du centre a une largeur plus conséquente. Des poteaux de bois servant initialement certainement du support pour le plafond ont été reconnus à Semur [21603-5], [21603-20] et [21603-64], Vitteaux [21710-6] et même dans la maison étudiée de Flavigny [21271-8].

### C.2.b. La voûte en berceau, témoin d'une certaine technicité

La voûte, formée d'assises de moellons, est le second mode de couverture possible, plus technique. Quelques caves de maisons dans les sites bien pourvus en pierre sont dotées d'une voûte en berceau proche du plein-cintre ou légèrement surbaissé<sup>2273</sup>. Les plus anciennes mentions textuelles relatives à Dijon datent des XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles<sup>2274</sup>. Parmi elles figurent la maison du

---

2270 [21271-19], [21271-48], [21271-57], [21271-88], [21271-96] et [21271-111]. Un pilier de ce type soutient une voûte d'arête (SUP56) mais la synchronie entre le support et la voûte n'est pas assurée. Il en existe un grand nombre en réemploi dans divers contextes, à Flavigny ou ailleurs, utilisés initialement dans des caves ou comme soutien de pans de bois par exemple.

2271 C'est le cas d'un pilier en pierre mis en place dans la file de supports supportant les deux voûtes en berceau de la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle à Moutiers-Saint-Jean [21446-5].

2272 Cet aménagement est antérieur aux constructions à pan de bois actuellement visibles en élévation.

2273 Cette forme de voûte implique généralement que la naissance de celle-ci se place assez bas.

2274 Exemple d'une « vote » devant la maison d'Oigney à Dijon (Amandes au bailliage de Dijon 1375-1376, signalés dans : PROST Bernard, *Inventaires mobiliers et extraits de comptes des duc de Bourgogne de la maison de Valois (1363-1477), tome I Philippe le Hardi (1363-1377)*, Paris, E. Leroux, 1902-1904, 655 p), d'une vote sous la maison de Jehan Maulmeu à Dijon (PIPONNIER Françoise, « Autour des celliers dijonnais : des mobiliers aux activités des vigneron (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle) », dans PIPONNIER Françoise, FELLER Laurent et MANE Perrine (dir.), *Le village médiéval et son environnement : études offertes à Jean-Marie Pesez*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998, p. 393) et d'une sous la maison de Jehan Maulmeu, mercier, en 1395 (ADCO BII356/1 C12/2 n°2, cité par FERRAND Guilhem, *Les inventaires après décès de la ville de Dijon à la fin du Moyen Âge 1390-1459 T. 1 (1390-1408)*, Toulouse, Presses universitaires du Midi, 2018, 657 p).

## Chapitre sept. L'enveloppe de l'édifice

Miroir, à cellier « votarum » en 1279<sup>2275</sup> et « li voûte des Cheanges », autrement dit la cave conservée de l'hôtel Aubriot, possédée en 1341 par l'archidiacre de Dijon Jean Aubriot<sup>2276</sup>. Les autres mentions médiévales couvrent les sites de Dijon, Flavigny, Selongey, Semur-en-Auxois, Vitteaux, Châtillon-sur-Seine et le village de Buncey notamment.

La « voulte pleine en rondeur » semble qualifier une voûte en berceau pour l'un des corps de maisons de la propriété de l'aumônier de l'abbaye Saint-Bénigne de Dijon à Gevrey-Chambertin en 1522<sup>2277</sup>. Le voûtement s'effectue toujours dans le sens de la longueur de la cave, à moins qu'une partition interne ménage plusieurs espaces.

A la maison des Barrodeaux de Châtillon-sur-Seine [21154-5], l'extrême régularité des assises des voûtes de deux caves répond tout à fait à celle qui caractérise les parements intérieurs et extérieurs du XIV<sup>e</sup> siècle de la construction. Le voûtement semble assez répandu à Châtillon, au moins à partir du second quart du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>2278</sup>. Cette qualité constructive se retrouve pour la voûte de Villiers-le-Duc [21704-5] : les moellons préparés à la broche sont bien alignés.

Les caves voûtées de ce type prennent place dans quelques belles maisons visitées à Dijon (maison aux Trois Pignons [21231-18]) et sur les sites de hauteur proches<sup>2279</sup>. Encore une fois, c'est la régularité des assises est remarquable, tout comme dans d'autres maisons des XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles du bailliage de Dijon (Gemeaux [21290-4] et peut-être Selongey [21599-14] et Fontaine-lès-Dijon [21278-15]). Il est admis que la Côte viticole compte un grand nombre de caves voûtées en berceau, tout comme à Auxerre<sup>2280</sup>. Or, seule la voûte de Morey [21442-2] aurait une origine médiévale.

Nous dénombrons très peu de voûtes en berceau en Auxois, surtout si elles ne sont pas dotées d'un arc doubleau (voir *infra*). C'est pourtant une région viticole, surtout depuis le XIII<sup>e</sup>

---

2275 ADCO B1023, cité par GARNIER Joseph, « La maison du Miroir à Dijon », dans *MCACO T. 12 (1889-1895)*, Dijon, p. 116.

2276 ADCO G127 fol. 136v., cité par Pierre de Truchis, Comptes-rendus dans les Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or, 1910, p. XVIII.

2277 VIENNE Henri, *Gevrey-Chambertin : notice historique, topographique et statistique*, Dijon, Douillier, 1850, p. 60-63.

2278 Les textes d'archives sont plus développés à partir de la décennie 1540 : nous avons recueilli cinq mentions d'archives renvoient à au moins trois maisons à caves « voste » (ADCO E2307, ADCO E2309 et ADCO E2324). Notons de plus qu'une « maison de la Voute » est indiquée en ce lieu dès le XIV<sup>e</sup> siècle (ADCO 1J1719).

2279 Fontaine-lès-Dijon [21278-5], [21278-12] et [21278-13] et Talant [21617-1] et peut-être [21617-7].

2280 LIEBARD Odile, « Les maisons d'Auxerre au XVI<sup>e</sup> siècle », *Bulletin archéologique du comité des travaux historiques et scientifiques, nouvelle série, n°4 (1968)*, Paris, Éd. Bibliothèque Nationale, 1969, p. 196.

siècle<sup>2281</sup>. La voûte couvrant la cave de la maison au Donataire (Flavigny [21271-82], vers 1500) a probablement une origine médiévale. Montée en moellons de calcaire blanc<sup>2282</sup> et gris particulièrement bien assisés, la voûte prend une forme légèrement surbaissée dans le sens de la longueur du bâtiment. Son arrêt du côté sud (vers la cour) au droit de l'angle d'une construction plus ancienne est marqué par un chanfrein. Une autre voûte en berceau en Auxois, reconnue à Noyers [89279-35]<sup>2283</sup> et datable a priori du XVI<sup>e</sup> siècle, est montée avec des assises plus irrégulières.

Les voûtes en berceau en brique observées à Auxonne et Saint-Jean-de-Losne<sup>2284</sup> sont au moins antérieures au XVIII<sup>e</sup> siècle : leur origine médiévale est suspectée mais reste à démontrer.

Ces observations semblent à aller à l'encontre d'une idée ancrée qui veut que les sites viticoles bourguignons accueillent systématiquement des habitations à caves voûtées dès la fin du Moyen Âge.

L'arc doubleau consolide les voûtes en berceau dans sept caves du corpus<sup>2285</sup>. Dans deux caves supplémentaires ([21023-7] et [21271-15]), les arcs doubleaux ont été en partie retirés.

L'emploi le plus remarquable de l'arc doubleau concerne la cave de Montbard [21425-13] (fig. 124). Cette cave assez vaste est accessible par une porte centrale depuis la rue et bordée par la roche en fond de parcelle. La largeur de la cave n'est pas un critère discriminant pour l'installation de doubleaux : des voûtes de ce type se placent à plusieurs reprises dans de petites caves (exemple à Chanceaux [21142-8], fig. 125). À notre sens, il faut surtout y voir un mode constructif associé aux caves en voûte à berceau les plus anciennes, souvent antérieures au XVI<sup>e</sup> siècle.

Trois arcs doubleaux chanfreinés soutenus par des culots rythment la voûte à Montbard [21425-13]. La cave de la maison [21603-10] de Semur est divisée en deux parties dans la largeur par un mur de refend. Les deux arcs doubleaux, répartis dans chaque travée (un troisième doubleau

---

2281 ABRIC Loïc, « Les vins de l'Auxois : histoire d'un vignoble », dans *AB T.* 58, 1986, p. 107.

2282 Ces pierres calcaires blanches semblent exogènes au site de Flavigny.

2283 Nous pourrions ajouter le vestige d'une voûte en berceau à l'arrière de la maison [21441-10] de Mont-Saint-Jean pour laquelle les relations stratigraphiques indiquent une datation antérieure au XV<sup>e</sup> siècle.

2284 Auxonne [21038-9] et [21038-22] et Saint-Jean-de-Losne [21554-2].

2285 Ce sont essentiellement des caves en Auxois et dans la Montagne, dans des sites où un nombre conséquent de visites d'intérieur a pu être mené (Montbard [21425-13], Chanceaux [21142-8], Villaines-en-Duesmois [21685-5] et [21685-11] (avec un profil moins surbaissé que le doubleau de la cave de la chapelle Saint-Jean de ce bourg), Beaune [21054-62], Arnay-le-Duc [21023-7], Flavigny [21271-15] et Semur [21603-10] et [21603-52]). Un large doubleau soutient la voûte d'une maison ruinée à Vergy du corpus secondaire (SUP1109).

## Chapitre sept. L'enveloppe de l'édifice

semble avoir été rajouté a posteriori), reposent sur des bases élargies communes aux arcs diaphragmes qui percent le mur de refend. La travée orientale est assez peu large : en conséquence les arcs doubleaux rampants viennent s'ancrer à une certaine hauteur contre le mur est.

Dans les autres caves, moins longues, nous ne trouvons que deux (Chanceaux [21142-8]) ou un seul arc conservé. Les culots se rencontrent également à Chanceaux [21142-8] : les autres doubleaux retombent directement sur des bases élargies au sol. L'aspect chanfreiné des arcs n'est pas systématique : seuls les arcs de Chanceaux [21142-8] et Villaines-en-Duesmois [21685-5] en comprennent. Toujours érigé en pierres de taille avec soin, l'arc doubleau facilite aussi certainement la pose des cintres de la voûte.

### *C.2.c. Voûtes d'arêtes et voûtes d'ogives dans les caves prestigieuses*

Les deux grandes et profondes caves conservées dans le quartier canonial de Beaune ([21054-64] et [21054-69]), la cave de l'hôtel Aubriot [21231-32] (30 x 12,20 m), et celle de l'hôtel des abbés de Bèze [21231-68] à Dijon sont les seules caves médiévales couvertes par des voûtes d'arêtes reconnues visuellement<sup>2286</sup>. Elles ont la particularité de se développer fortement en hauteur et d'admettre des supports, considérant que ces espaces sont larges de plus de cinq mètres.

Les supports sont très nombreux à l'hôtel Aubriot ([21231-32], datés de la fin XII<sup>e</sup> siècle-début du XIII<sup>e</sup> siècle, autrefois nommée la Voûte aux Changes) : dix piles octogonales délimitent trois vaisseaux sur huit travées (**fig. 126**). Seule une assise de pierre de taille forme la base du tas de charge au-dessus du chapiteau sculpté de la colonne. Ici, la colonne est monolithe et particulièrement haute, deux caractères qui sont rarement partagés avec les autres supports de voûte. Ce type de voûte retombe presque systématiquement sur des culots au niveau des murs<sup>2287</sup>. La forme des supports est très semblable à la cave de l'hôtel des abbés de Bèze [21231-68], grandement remblayée.

---

2286 Une quatrième cave pourrait se trouver à Selongey [21599-24], mais nous ne disposons que d'une mauvaise photographie pour en juger. La voûte de cave d'Aloxe-Corton [21010-1], dont la forme nous est inconnue, est voûtée sur trois piliers. Par ailleurs, Henri Gruere signale des caves sur piliers médiévales dans des demeures de Pommard, Chassagne-Montrachet et Santenay (GRUERE Henri, « Recherches des caractéristiques principales des vieilles caves de la région beaunoise », dans *MSHAB T. 59 (1978)*, p. 182-193). Signalons par ailleurs la présence d'une cave voûtée sur « piliers cylindriques » dans l'hôtel Bernardon [21231-46], à présent détruit (FYOT Eugène, *Dijon, son passé évoqué par ses rues*, Dijon, Damidot, 1928, p. 419).

2287 Les ogives prennent directement appui sur la roche à Rougemont [21530-2] et Semur (SUP114).

## Chapitre sept. L'enveloppe de l'édifice

Seuls deux vaisseaux séparés par quelques colonnes prennent place dans les autres caves citées. La cave de la Cuverie du Chapitre [21054-64] a la particularité de reproduire en double ce type d'aménagement de part et d'autre du mur de refend central (fig. 127). Les trois colonnes ou piliers chanfreinés s'arrêtent à mi-hauteur : le tas-de-charge de la voûte d'arêtes est monté en pierres de taille pour les premières assises. À la Cave du Chapitre [21054-69], les quatre colonnes sont très peu développées en hauteur et le tas-de-charge est entièrement composé de moellons comme le reste de la voûte.

Les treize caves couvertes de voûtes sur croisées d'ogives recensées sont toutes datables des XII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles<sup>2288</sup>. La mise en œuvre d'un tel couvrement, qui occupe toujours une hauteur importante, signale toujours des ensembles architecturaux de qualité, autrement dit de grandes demeures de pierre avec cour et dépendances.

L'ensemble le plus impressionnant se trouve à Dijon petit rue du Suzon. Le cellier de Clairvaux [21231-107] est une construction des années 1190-1205<sup>2289</sup> comprenant deux niveaux voûtés superposés (fig. 128). Les voûtes sur croisées d'ogives avec doubleaux se développent sur deux vaisseaux sur la longueur d'au moins sept travées. Les ogives sont de forme semi-circulaire aminci en amande avec une fine arête au niveau inférieure et brutes à l'étage. Elles retombent sur des culs-de-lampe prismatiques moulurés. Des baies, cintrées au rez-de-chaussée et rectangulaires à l'étage ajourent chaque travée entre les contreforts. L'ampleur de cette construction doublement voûtée, qualifiée d'hôtellerie au Moyen Age, est justifiée par sa fonction polyvalente<sup>2290</sup> : des encoches visibles sur certains vousoirs de la salle basse sont des traces des cloisonnements mis en place à différentes époques<sup>2291</sup>. La cave de ce bâtiment, tout comme une autre similaire à deux nefs qui se trouvait sur la même grande propriété de l'abbaye en ville<sup>2292</sup> sont comparables au cellier

---

2288 Une autre cave de même type équiperait une grande demeure médiévale d'Auxonne [21038-23], par ailleurs bâtie en brique (information orale transmise par Mme Martine Speranza). Une cave voûtée de la même façon avec des culots sculptés de tête et de feuillages est signalée dans la rue Carnot à Beaune en 1865 (AM Beaune 34Z53).

2289 CHAUVIN Benoît, NICOLAS Catherine, « Dijon : du nouveau sur le cellier de Clairvaux (1190-1230) », dans *MCACO T. XLI (2005-2011)*, Dijon, 2014, p. 85-86.

2290 La surface initiale à restituer est de 55 x 12 mètres environ. La cave sert de stockage pour les céréales et les vins et l'étage de logement avec cheminée, encore au début du XVI<sup>e</sup> siècle (CHAUVIN Benoît, NICOLAS Catherine, « Dijon : du nouveau sur le cellier de Clairvaux (1190-1230) », dans *MCACO T. XLI (2005-2011)*, Dijon, 2014, p. 85-86).

2291 Une autre hypothèse moins probable serait que ces encoches facilitent le maintien des voûtes en cas de remplacement de tambours (RICHARD Jean, « La maison de Clairvaux et le domaine de l'abbaye à Dijon », dans *Histoire de l'abbaye de Clairvaux, actes du colloque de Bar-sur-Aube/Clairvaux les 22 et 23 juin 1990*, Bar-sur-Aube, Association Renaissance de l'abbaye de Clairvaux, 1992, p. 149-157).

2292 Cette cave disparue, appelée dans les textes le cellier, était à trois nefs de 6 travées formant 23x12 m intérieur (CHABEUF Henri, « Les celliers de l'ancien hôtel de Clairvaux à Dijon », dans *MCACO T. 14 (1901-1905)*, Dijon, p. 11).

reconnu à l'abbaye même et à ceux dépendant de l'abbaye de Cîteaux au château de Gilly et dans un meix au faubourg de Beaune<sup>2293</sup>.

Comme pour cet exemple, la majorité des autres caves couvertes de voûtes sur croisées d'ogive ont recours à des supports intermédiaires peu hauts (colonnes ou plus rarement pilier comme à Mont-Saint-Jean [21441-20] et Chanceaux [21142-11]). L'un des bâtiments de la maison urbaine dijonnaise de l'abbaye de Morimond, à usage de logement, comprend une « votte a croisée » sur « deux piliers de pierre » dans la cave en 1519<sup>2294</sup>. Les colonnes sans chapiteaux de la cave de Rougemont [21530-2] sont monolithes. La « voulte sur arc-boutant » d'une cave de la maison de l'aumônier de Saint-Bénigne de Dijon à Gevrey-Chambertin n'est curieusement soutenue que par un pilier « en moillon » en 1522<sup>2295</sup>, une solution technique plutôt privilégiée à l'époque moderne.

La cave sous l'hôtel Perrenet de Baleure [21231-142] à Dijon est la seule à compter trois vaisseaux de trois travées, séparés par quatre colonnes. En général, une seule colonne sert de support central pour des caves dont le plan se rapproche du carré (maison Béline à Vitteaux [21710-3]<sup>2296</sup>, Chanceaux [21142-12], Mont-Saint-Jean [21441-20], Rougemont [21530-3], Is-sur-Tille [21317-12]<sup>2297</sup> et peut-être Dijon [21231-76]). Outre le cellier de Clairvaux [21231-107], deux caves situées dans le site monastique de Rougemont comptent plus de trois travées en longueur (**fig. 129**). La cave à quatre travées de Rougemont [21530-2] (**fig. 130**) et surtout celle à cinq travées restituées de Rougemont [21530-12] (**fig. 131**) peuvent par leur longueur être comparés aux plus grands celliers bourguignons. Citons ainsi une cave de 30 m sur 8 m au faubourg Saint-Nicolas à Beaune avec deux nefs séparées par sept piliers à base carrées<sup>2298</sup> ou un cellier de même longueur sous la maison des Hospitaliers à Pontaubert<sup>2299</sup>.

---

2293 Maison « établie sur six amples ordres de voutes en longueur et trois en largeur » (terrier de Cîteaux de 1485, cité par AUBERTIN Charles, *Les rues de Beaune*, Beaune, Cretin-Pellion, 1919, 588 p.).

2294 Pour indication, cette propriété compte quatre édifices également dotés de voûte sur croisée d'ogives, dont la chapelle (AM Dijon H58, cité par BAZIN Alice, *La maison de Morimond à Dijon : un exemple de relais urbain cistercien du XIII<sup>e</sup> siècle, mémoire de master en histoire de l'art médiéval sous la direction de Denis Cailleaux*, Dijon, Université de Bourgogne, 2004, 111 p).

2295 VIENNE Henri, *Gevrey-Chambertin : notice historique, topographique et statistique*, Dijon, Douillier, 1850, p. 60-63.

2296 La qualité d'exécution de la voûte et les décors évoquent pour l'abbé Collon en 1788 une église primitive, à tord (BM Dijon, ms 2780 : Mémoires historiques sur Vitteaux, Pierre Collon, 1807-1832, 6 tomes).

2297 Peut-être emplacement de l'hôtel des Templiers (MOCHOT A., *Histoire d'Is-sur-Tille*, Dijon, J. Marchand, 1873, p. 234).

2298 AM Beaune 34Z53.

2299 PARAT Alexandre, « Nouveau répertoire archéologique de l'Avallonnais », *Bulletin de la Société d'études d'Avallon*, 1920, p. 120.

## Chapitre sept. L'enveloppe de l'édifice

A Beaune [21054-68] et Saint-Thibault [21576-2], la cave ne forme qu'un vaisseau voûté, aussi les supports ne sont pas sollicités. Nous comptons au moins deux travées pour la cave beaunoise et quatre travées placées en L à Saint-Thibault<sup>2300</sup>. Les colonnes polygonales des caves de la maison des Baillis de Flavigny [21271-105]<sup>2301</sup> et de la maison Desrees à Beaune [21054-76] (au moins huit)<sup>2302</sup> signalent probablement des voûtements disparus.

Les ogives sont généralement dotées d'un biseau<sup>2303</sup>, sauf à Dijon [21231-107] comme nous l'avons vu, mais aussi à Mont-Saint-Jean [21441-20]. Seule la cave de Chanceaux [21142-11] accueille des arcs formerets de report de charges, moulurés d'un gros tore (**fig. 132**). Les doubleaux, dotés ou non de biseaux, sont bien plus larges que les ogives à Beaune [21054-11] et Chanceaux [21142-11].

La combinaison de différents modes de couverture s'observe dans certaines caves. Outre la mixité possible entre les couvertures à voûtes et les plafonds, nous avons reconnu la présence de petits réduits voûtés en plein-cintre à proximité des escaliers de la cave de la Cuvrie du Chapitre à Beaune [21054-64] (**fig. 127**). À la maison du Mouton (SUP114) de Semur, la cave en partie taillée dans le granite prend la forme d'un L : du côté ouest une colonne supporte les retombées des ogives alors que la partie de la cave de largeur plus réduite du côté oriental est couverte d'une voûte en berceau plein-cintre avec deux arcs doubleaux<sup>2304</sup>.

A Vézelay, tout comme à Provins ou Orléans, les vastes et profondes caves et celliers sont voûtés sur croisées d'ogive dans le but de servir l'ostentation de ces espaces fréquentés par les clients de riches marchands dans le cadre d'exposition ou de vente de vin ou d'autres marchandises, mais aussi pour favoriser la conservation de grande quantité de produits dans des conditions

---

2300 Trois travées d'un seul vaisseau prennent place dans la cave de la Commaraine à Pommard (SUP783).

2301 Il est possible que les éléments en réemploi de colonnes à chapiteaux reconnus dans la cave de Flavigny [21271-38] et dans une propriété de la rue des Ruelles proviennent de cette cave.

2302 Pierre-Alexandre Jouffrè a pu rapprocher cet édifice des Desrees, chevalier seigneurs de Chassagne (JOUFFRÈ Pierre-Alexandre, *Beaune : bâtir et occuper l'espace en dehors du castrum entre le XII<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, d'après l'exemple des possessions de l'abbaye de Maizières*, Dijon, Université de Bourgogne (mémoire de Master 2 d'archéologie médiévale dirigé par Denis Cailleaux), 2013, p. 79-81).

2303 Cela limite les risques de blessure grave à la tête.

2304 Le couverture de cette cave dépendant du logis du Mouton est qualifié de système « a pilotis en forme de voutes déglises » en 1585 (JOLLY Virginie, *La cave de la maison 1 rue Fontaignotte*, rapport d'étude archéologique, DRAC Dijon, 2003, 23 p).

hygrométriques satisfaisantes et à l'abri du feu<sup>2305</sup>. Les décors peuvent impressionner d'éventuels partenaires économiques<sup>2306</sup>. Il s'agit de maisons nobles, de maisons canoniales ou de maisons monastiques à l'instar de la maison d'Ourscamps à Paris. La cave dite voûte au Change de l'hôtel Aubriot [21231-32] avait véritablement une fonction commerciale, au moins au XIV<sup>e</sup> siècle avec des partitions de l'espace<sup>2307</sup>. En 1439, des transactions concernant de la vente de vin se déroulent dans la cave de la maison à l'Image de Notre-Dame, située face à l'église Notre-Dame de Dijon, et appartenant à Jehan Marriot<sup>2308</sup>. Un accord stipule que l'accès doit être assuré dans la cave de Guiot Dehors, praticien et notaire royal, pour l'accueil de ceux qui sont susceptibles d'acheter du vin dans la cave « tant en gros que en menu et au pot »<sup>2309</sup>. Cette fonction peut se rapporter aux caves de Rougemont, même si dans ce cas précis ces formes architecturales semblent également résulter de l'émulation collective pour des modèles prestigieux<sup>2310</sup>.

### C.3. La partition des caves

Les murs de refends se placent généralement dans la longueur des caves les plus longues, mais aussi quelquefois dans la largeur. Ils font échos à la position des murs supérieurs, sauf dans de rares cas (exemple à Auxonne [21038-22] et Semur [21603-10]). À la cave de la Cuverie du Chapitre [21054-64] à Beaune, le mur de refend est percé d'une porte à linteau sur coussinets. Les portes à linteaux sont les plus fréquentes dans ce contexte, mais il peut aussi y avoir quelques portes cintrées. Il est par ailleurs possible que des caves à colonnes ont reçu des cloisons matérialisant les divisions de propriété ou la mise en location.

Nous voulons surtout évoquer ici les arcs diaphragmes qui percent les murs de refends de certaines caves, y compris les murs latéraux de deux maisons dont la cave est commune. Nous avons déjà évoqué ceux, peu développés en hauteur, de Semur [21603-10]. Ce sont les seuls qui sont associées à une cave voûtée. Le pilier central reçoit la retombée des arcs doubleaux. Ils sont au

---

2305 DEFORGE Olivier, GARRIGOU-GRANDCHAMP Pierre, « Provins, maisons médiévales (XII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle), état des connaissances », *Congrès archéologique de France, 2005*, p. 338.

2306 ALIX Clément, « L'habitat d'Orléans du 12<sup>e</sup> siècle au début du 15<sup>e</sup> siècle : état de la recherche (étude des élévations et apports de l'observation des caves », *Revue archéologique du Loiret* T. 32, p. 144.

2307 HONTCHARENKO Vanessa, « L'hôtel Aubriot à Dijon (Côte-d'Or) », dans *BUCEMA*, n° 14-1, Auxerre, Centre d'études médiévales, 2010, p. 25.

2308 ADCO BII 360/2, affaire 143, citée par BEAULANT Rudi, « Crimes de vin. L'apport des sources judiciaires échevinales à la connaissance des vignes et du vin de Dijon à la fin du Moyen Age », *Cahiers d'histoire de la vigne et du vin* n°12, 2012, p. 13.

2309 ADCO E2306, 1542.

2310 Notons que la maison abbatiale de Rougemont présente une cave à voûte sur croisée d'ogives similaire à celles analysées.

nombre de deux et peu développés en hauteur, tout comme ceux de Mont-Saint-Jean [21441-10]<sup>2311</sup>. À Semur, les trois arcs diaphragmes qui reliaient les maisons [21603-26] et [21603-31] ne sont guère plus hauts. De tels aménagements au niveau des caves sont connus dans d'autres sites de la région<sup>2312</sup>.

De grands arcs diaphragmes peuvent ajouter le mur de refend au niveau du rez-de-chaussée : c'est le cas à Fontaine-lès-Dijon [21278-5] avec deux arcs<sup>2313</sup>. À la maison supposée médiévale (SUP1191) d'Alise-Sainte-Reine, les arcs diaphragmes montés en moellons qui prennent appui sur un pilier central prennent place sur le mur de refend pour les niveaux de rez-de-chaussée et d'étage.

Pour deux maisons des XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles le système est bien plus élaboré. Les larges arcs diaphragmes montés en pierre de taille, au nombre de deux à Flavigny [21271-8] et trois à Dijon [21231-22] (**fig. 133**), sont si développés en hauteur qu'ils correspondent à deux niveaux d'élévation de cave. De ce fait, des corbeaux placés sur des piliers à la retombée des arcs servaient de soutien au plafond du niveau de cave inférieur. Initialement, le passage était donc libre par le moyen de ces arcs entre deux caves jumelles. En l'occurrence, la demeure de Flavigny répond au type des maisons-jumelles. A Dijon, la façade pignon à deux niveaux d'élévation se présente du côté de la rue : il n'est pas impossible d'envisager l'existence d'une demeure jumelle identique au nord. Des arcades correspondant à deux niveaux d'élévation sont également reconnus à Saint-Emilion (Gironde)<sup>2314</sup>.

Même sans murs de refend, la cave des demeures médiévales bourguignonnes peut être dotée de petits espaces latéraux (les « caverons »). Le petit espace voûté au bout de la cave de Salmaise [21580-5] correspond à cette définition. Il s'en trouve également sous la maison aux Trois Pignons [21231-18]. Celui de la maison de Semur [21603-64] a pu être décrit. Il peut s'agir d'un espace de stockage, une fosse dépotoir ou un aménagement lié à l'usage de l'eau. Lorsque le mur d'échiffre des longs escaliers des caves les plus vastes forme une cloison complète, cela ménage un réduit latéral dans la cave. À la cave de la Cuverie du Chapitre [21054-64] à Beaune, un de ces

---

2311 Les ouvertures correspondant à ces arcs sont bouchées : la seconde partie de la cave n'est plus accessible.

2312 Exemple à Chablis (OUTHIER Guillaume, *Les traces d'une ville médiévale : Inventaire des édifices médiévaux conservés en élévation dans la ville de Chablis*, 2 tomes, Dijon, Université de Bourgogne (mémoire de maîtrise en Archéologie médiévale sous la direction de Denis CAILLEAUX), 2004, 298 p.).

2313 De tels systèmes qui permettent de consolider les murs de refends en faisant l'économie de matériaux sont reconnus à Montpellier, Laon, Tours et Cluny par exemple (JOURNOT Florence, *La maison urbaine au Moyen-Age : art de construire et art de vivre*, Paris, Éditions Picard, 2018, p. 35).

2314 BOUTOULLE Frédéric, BARRAUD Dany, PIAT Jean-Luc (dir.), *Fabrique d'une ville médiévale : Saint-Emilion au Moyen-Age*, Bordeaux, Aquitania, 2011, 411 p.

réduits voûtés accueille un puits. Nous en connaissons aussi à Dijon à l'hôtel Aubriot [21231-32] et à la maison Augeurs [21231-22].

Les réduits présentés ici sont complètement ouvert sur le reste du volume de la cave. Il n'en est pas de même à la maison étudiée de Rougemont [21530-12]. À l'extrémité sud de la cave se trouve un réduit peu large (**fig. 131**). Ce réduit est doté d'une petite voûte percée d'un orifice communiquant avec le rez-de-chaussée. L'actuelle porte est récente : nous ne connaissons pas les anciennes modalités d'accès à cet espace contemporain du reste de la construction (XIII<sup>e</sup> siècle). À Salives [21579-4], la cave de la maison du XIV<sup>e</sup> siècle est réaménagée au siècle suivant. À cette occasion, un réduit peu large mais assez long est mis en place du côté nord. Son aspect est très similaire à celui de Rougemont : il n'était à l'origine accessible que par un orifice ou trappe dans cette voûte. Nous proposons comme usage de ces réduits de possibles dépotoirs ou glacières.

#### C.4. Modalités d'accès aux caves

Les portes d'accès aux caves sont la plupart du temps placées sur l'extrémité de la façade, ce qui permet à l'escalier de se reposer en partie contre un mur. Commodément, elles sont placées en aval dans le cas de rues en pente, ce qui incite à placer conséquemment les portes d'accès au rez-de-chaussée en amont. Cet accès spécifique de la cave légitime la mise en location (comme l'ouvroir) ou son détachement du reste de la propriété<sup>2315</sup>. Desservie par un escalier en vis, la cave est dotée d'une porte dans l'angle à Flavigny [21271-44] et [21271-58]. Toujours à Flavigny, les caves superposées sont desservies par un même escalier, à moins que de simples échelles soient mises en place pour des caves planchéiées. En façade sur rue, une trappe « couchée » peut obstruer l'entrée de la cave, surtout dans des quartiers commerçants<sup>2316</sup>. Cela permet que « lon puisse troiger » au-dessus de la trappe et facilite l'installation d'étal en façade. Dans l'absolu, la trappe peut se trouver directement dans la boutique. La largeur importante de certaines portes de cave permet d'y descendre de grandes cuves ou des tonneaux. Les échevins autorisent en 1500 l'installation d'une entrée de cave avec trappe sous un étaul et qui aura la « largeur convenable de façon que une quehue de vin se puisse desvaler oudit celier en travers » et une profondeur avancée sur la rue de

---

2315 Exemple pour une maison vendue sans la cave à Châtillon au Bourg-Amont en 1540 (ADCO, E2304).

2316 Exemple d'une « entrée de la trappe de la cave de la maison » sur laquelle pèse une redevance envers l'évêque à Châtillon-sur-Seine dans la rue Marchande en 1432 (ADCO G100 fol. 99 r.). En 1436, la trappe devant la cave de l'hôtel de Jean Marriot où est l'image de Notre-Dame ne tenait qu'avec trois ou quatre clous, ce qui facilita le vol de vin dans cette cave (ADCO BII360/2, document n°11).

quatre pieds et demi (1,46 m)<sup>2317</sup>. Les autres entrées de cave mis en place après requête aux échevins vers 1500 ou dans la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle s'avancent sur la rue de deux (0,65 m) à quatre pieds (1,3 m)<sup>2318</sup>.

Deux vastes caves voûtées à Dijon (hôtel Aubriot [21231-32]) et Rougemont [21530-2] comprennent deux larges portes cintrées d'accès chacune (**fig. 126**). L'une correspond à la rue, et la seconde à la cour arrière. À Dijon, les deux portes sont centrées, et font directement face à la file centrale de colonnes<sup>2319</sup>, ce qui crée un fort effet de monumentalité. Ce caractère était partagé par le bâtiment servant de cellier à la maison urbaine de l'abbaye de Clairvaux<sup>2320</sup>, à présent détruit, mais aussi probablement par le « cellier ez deux boiches », également à Dijon, comme l'indique son nom<sup>2321</sup>.

### C.5. Quelques aménagements fonctionnels dans les caves

Les niches sont communes dans les caves. Elles sont généralement proches de l'escalier, et quelquefois directement installées dans le mur d'échiffre. Tout comme à Provins, certaines caves de qualité présentent de hautes niches latérales peu profondes couvertes par des arcs<sup>2322</sup>.

Quelques caves accueillent des puits. Un grand nombre a pu être reconnu dans les sites rocheux de Semur et Flavigny par exemple. Ce sont cependant des structures peu évidentes à dater, et il semble que la plupart sont aménagés ou réaménagés à l'époque moderne. Le caractère excavé de la cave procure une hygrométrie et une fraîcheur recherchée pour certaines activités spécifiques comme le tissage<sup>2323</sup>.

---

2317 AM DIJON J16bis.

2318 AM DIJON J16bis.

2319 La porte est aussi centrée pour la seule autre cave comportant deux files de colonnes à l'hôtel Perrenet de Baleure [21231-142].

2320 CHAUVIN Benoît, NICOLAS Catherine, « Dijon : du nouveau sur le cellier de Clairvaux (1190-1230) », dans *MCACO T. XLI (2005-2011)*, Dijon, 2014, p. 112.

2321 FYOT Eugène, « Les rues de Dijon », dans *La Revue de Bourgogne T. 4*, Dijon, 1914, p. 285-286. On peut également citer la maison du 8 rue Pasteur à Besançon (GOETZ B., *Les caves du vieux Besançon du Moyen Âge à la Renaissance*, mémoire de maîtrise en histoire de l'art, Université de Besançon, 1977).

2322 Exemple de la Cuverie du Chapitre à Beaune [21054-64], Dijon [21231-76] et [21231-142], Flavigny [21271-43] et [21231-82].

2323 A Dijon, plusieurs « rouhotz » sont actionnés dans les celliers au XV<sup>e</sup> siècle (VOISIN A., « Notes sur la vie urbaine au XV<sup>e</sup> siècle : Dijon la nuit », *AB T. 9*, 1937, p. 266). Un acte de partage d'une demeure de Châtillon-sur-Seine rue du Truchot évoque un emplacement réservé dans un cellier sous une maison pour construire un « mestier de tixeran » (ADCO E2302, 1519). En revanche le cellier de Parisot qui accueille un « mestier tixiere » en 1416 n'est pas forcément enterré (PIPONNIER Françoise, « Autour des celliers dijonnais : des mobiliers aux activités des vigneron (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle) », dans PIPONNIER Françoise, FELLER Laurent et MANE Perrine (dir.), *Le village*

Les réduits déjà évoqués des caves de Rougemont [21530-12] et Salives [21579-4] comportent un orifice rectangulaire permettant la communication avec le rez-de-chaussée. Il s'en trouve aussi dans les voûtes des caves de Montbard [21425-13] et à Rougemont [21530-2]<sup>2324</sup>. Deux trous circulaires assez larges (46 cm de diamètre) ménagés à l'endroit de la croisée d'ogives sont reconnus dans la cave de Rougemont [21530-12] (fig. 134)<sup>2325</sup>. Ces trous fermés par des trappes sont destinés à jeter le raisin dans des cuves, à servir de conduite depuis le pressoir ou pour faire passer d'autres produits voire des déchets. Ce serait aussi le cas de trous assez larges qui percent aussi certaines voûtes à partir du XVI<sup>e</sup> siècle juste au-dessus des portes d'accès. Dans un autre ordre d'idée, des trous bien plus larges aménagés entre deux niveaux de caves ou entre la cave et le rez-de-chaussée sont reconnus dans de nombreuses caves de Flavigny. Il pourrait s'en trouver de semblable à Talant (rue Curiale) et Meuilley<sup>2326</sup>. Ces aménagements vinaires très originaux, qui facilitent le passage du vin du rez-de-chaussée à la cave, sont mis en place à partir du XVI<sup>e</sup> siècle au plus tôt<sup>2327</sup>.

## D. Les niveaux de circulation intérieurs (hors cave) : sols et couvrements

### D.1. Les sols construits

Remplacés, usés, remaniés, rehaussés, les sols bâtis figurent parmi les structures médiévales les moins bien conservées. Sans une observation fine des relations stratigraphiques qui lient le sol à son environnement (murs, seuils de portes, sole de cheminée, supports), leur ancienneté est difficile à établir. En effet, les caractéristiques des différents types de revêtements de sol varient peu au fil des siècles.

---

*médiéval et son environnement : études offertes à Jean-Marie Pesez*, Paris, Publication de la Sorbonne, 1998, p. 401).

2324 L'orifice de la voûte est quadrangulaire mais la trappe est de plan circulaire pour le trou dans la voûte de Rougemont [21530-2].

2325 Ils sont similaires au trou pratiqué dans la citerne de la cour de l'abbaye de Rougemont.

2326 SRI, Pré-inventaire bénévole de la commune de Talant par Françoise Etievant en 1971-1972. et PRIERE Marie-Noëlle, *L'habitat rural dans les Hautes côtes de Nuits*, mémoire de maîtrise en géographie, Dijon, Université de Dijon, 1976, p. 70.

2327 LACAILLE Antoine, « La rareté des caves à vin voûtées à Flavigny au Moyen Âge : un phénomène à décrypter », dans *Actes du colloque Vin en Auxois qui s'est déroulé en mai 2017 à Alise-Sainte-Reine*, Semur-en-Auxois, Société des Sciences de Semur, 2019, p. 101-114.

Les sols les plus simples et de fait les plus communs sont en plancher pour les niveaux d'étage et en terre battue pour différents niveaux en particulier les niveaux inférieurs. Les plus anciens planchers reconnus sont composés d'ais de largeurs légèrement distinctes mais de même longueurs, disposés en travées successives<sup>2328</sup> et cloués. Un texte de 1381 précise qu'ils sont réalisés à la scie<sup>2329</sup>. On compte ainsi trois travées au niveau du comble de Noyers [89279-40]. Les planches sont clouées dans les différents exemples<sup>2330</sup>. Mis en œuvre dans les combles, les planchers garantissent le bon séchage des grains. Le bois était quelquefois employé brut : une mention de « mareschausse (écurie) pavee de chevrons de bois » en 1447 en atteste<sup>2331</sup>.

A Beaune [21054-38] et Pouilly-en-Auxois [21501-2], le plancher du comble est recouvert d'une couche de mortier de chaux. Une couche de mortier dure et lisse caractérise également le niveau d'occupation de la cave de l'hôtel Aubriot de sa construction jusqu'à la fin du Moyen Âge<sup>2332</sup>. Le sol de mortier (ou « plâtre ») peut être considérée comme une alternative au sol en terre battue : il partage les mêmes qualités d'assainissement.

La terre battue, qui n'est pas réservée que pour les constructions modestes<sup>2333</sup> est un sol aménagé : la terre argileuse est amenée et tassée sur un radier. Rares sont les mentions d'archives de ce type de sol<sup>2334</sup>, pourtant parmi les plus communs<sup>2335</sup>. La terre occupe quelquefois le sol de niveaux supérieurs, comme le prouve les fouilles du village de Dracy et plusieurs documents<sup>2336</sup>. Comme les autres sols : elle demande de l'entretien sous forme de recharge. Effectivement, au bout d'un moment, le centre de la pièce et les abords des portes prennent la forme d'une dépression à

---

2328 Nous n'avons pas connaissance de planches disposées de sorte à former des motifs.

2329 « et planchera de bonnes aix faites a la resse » (ADCO B11285 fol. 101 r.).

2330 Niveau de comble de Noyers [89279-40], Pouilly-en-Auxois [21501-2], Beaune [21054-38] et niveau d'étage à Flavigny [21271-47] pour ce qui correspondrait à la phase de réaménagement du XVI<sup>e</sup> siècle. Auparavant, aux XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles, elles étaient probablement embrevées entre elles par des rainures ou fixées par des chevilles en bois comme à Strasbourg (WERLE Maxime, *La droguerie du Serpent, une demeure médiévale au coeur de Strasbourg*, Strasbourg, Université Marc Bloch, 2006, p. 95. Plus précisément les planches visibles à Strasbourg sont très larges (de 32 à 55 cm de largeurs) pour une épaisseur de 3,5 à 4 cm).

2331 ADCO BII353/1.

2332 SAPIN Christian (dir.), Dijon 40 rue des Forges, rapport des fouilles de septembre 1985, SMBS Rempart, 1985.

2333 Exemple à la maison de Cestres (CHOPELAIN Patrick, *Saint-Martin-du-Mont, Cestres, La Vie aux Maires : la fouille de la demeure d'un notable rural du bas Moyen Âge*, rapport de fouille, Dijon, INRAP, 2016, 293 p).

2334 ADCO 11H1036 fol. 121v., cité dans : TROUBAT Marie-Françoise, *Recherches sur la propriété cistercienne dans la région de Losne, XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles, mémoire de maîtrise en histoire*, Dijon, Université de Paris, 1973, 128 p. Jérôme Benet indique que la maison du portier du donjon de Semur bâtie en 1444 comprenant deux chambres a un sol de terre (BENET Jérôme, « Semur-en-Auxois au XV<sup>e</sup> siècle : le paysage urbain d'une « bonne ville » du duché de Bourgogne sous les Valois » dans *BSSS, T. 118*, Semur-en-Auxois, Imprimerie Bordot, 2011, p. 181).

2335 Brochure « Essai chronologique sur les moeurs, coutumes et usages anciens les plus remarquables dans la Bourgogne, à Dijon 1er janvier 1827 » (BM Dijon, ms 2051).

2336 En 1541, un laboureur est tenu d'édifier une maison à l'emplacement d'une maisière avec notamment un « plainchier couvert darciz » à Chamesson (ADCO E2324).

force de passage<sup>2337</sup>. L'entretien de ce type de sol est constant : il faut également éviter leur exhaussement par apport de matière qui nuirait à la bonne fermeture des battants de porte<sup>2338</sup>. Par sécurité, le « terrier » est toujours épais de plusieurs centimètres<sup>2339</sup>. Les couches de terre, à défaut de former le sol définitif, peuvent servir de niveau de préparation pour un autre type de sol<sup>2340</sup>.

Le nivellement de la roche forme aussi un niveau de sol naturel, surtout dans les caves (exemple à Salives [21579-4]). Ces sols ne sont pas exempts d'irrégularités, en particulier les diaclases qui devaient être rebouchées. Le sondage mené à Flavigny [21271-8] tend à démontrer qu'une petite couche de terre battue pouvait venir recouvrir la roche, en particulier aux endroits qui ne sont pas entièrement aplanis.

Les sols en carreaux de pavement, avec des dalles ou des pavés ont des qualités techniques et esthétiques supérieures. Ils ont l'avantage de limiter les risques d'incendies et facilitent l'enlèvement des déchets. Leurs propriétés en termes d'isolation thermique et phonique justifient leur emploi dans les étages.

Nous trouvons des carreaux probablement médiévaux, systématiquement installés sur une préparation de mortier, dans les niveaux de comble de Auxonne [21038-22] (où ils font échos aux murs de brique), Pouilly-en-Auxois [21501-5], Flavigny [21271-66] et à différents niveaux de Châteauneuf [21152-14]. Thomas Campanaud a mis en évidence un sol de carreaux de 21 cm de côté et épais de 4 cm formant la sole de cheminée de Mont-Saint-Jean [21441-7]<sup>2341</sup>. Les textes en font régulièrement état surtout à partir du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>2342</sup>. La composition du sol de carreaux ancien à l'étage du logis à tourelle de Châteauneuf [21152-16] est similaire à celle étudiée à Auxonne [21038-22] (voir le rapport dans le chapitre 12). Ce sol épais de 10 cm en moyenne au-dessus du plancher est constituée de terre argileuse mélangée à la paille (qui rappelle du torchis), surmontée

---

2337 Exemple à Dracy (village fouillé, commune de Baubigny).

2338 PESEZ Jean-Marie, *Archéologie du village et de la maison rurale au Moyen Âge : vingt études sur l'habitat paysan dans la France médiévale, études accompagnées d'une bibliographie mise à jour réunies par Jean-Michel Poisson*, Lyon, Presses univ. de Lyon, 1999, p. 449.

2339 Le « double planche de terre » que doit installer le propriétaire d'une chambre haute à Châtillon-sur-Seine doit avoir trois doigts (5,4 cm) d'épaisseur en 1539 (ADCO E2304).

2340 Une couche de terre argilo-sablonneuse mêlée de fibres végétales recouvre le plafond du rez-de-chaussée de la maison des sires de Domecy. Elle a certainement des qualités pour l'isolation thermique et acoustique (HONTCHARENKO Vanessa, *Avallon (89) : Maison des sires de Domecy (rue Bocquillot), rapport d'étude archéologique*, DRAC, 2010, p. 76). La mention de « terre pour terrer » renvoie à cette réalité (ADCO B3135 fol. 26 r. et v.).

2341 CAMPANAUD Thomas, *La maison gothique en Auxois (Bourgogne) : Proposition de protocole d'étude archéologique du bâti civil*, Dijon, Université de Bourgogne (mémoire de master d'Archéologie médiévale dirigé par Daniel RUSSO et Christian SAPIN), 2005, 2 volumes, 125 p.

2342 Exemple pour une maison de marchand à Châtillon-sur-Seine dans la rue de Chaumont en 1547 (ADCO E2325).

par une préparation de terre limoneuse chauffée, surmontée du mortier blanc de préparation de pose des carreaux (**fig. 135**).

Des marchés font état d'installations de carreaux glaçurés dans des édifices dijonnais dès le XIV<sup>e</sup> siècle. En 1353, les tuiliers de la tuilerie de Remilly installent au moins 8000 carreaux « pomblers » dans la sale de la tour neuve de Poincart, cleric et bourgeois de Dijon<sup>2343</sup>. Un autre bourgeois de Dijon, Guenot Ardier, commande un sol « de bons quarreaux plommés, tant rouges comme noirs » pour deux chambres et un couloir en 1391<sup>2344</sup>. L'inventaire après-décès réalisé chez le mercier Jehan Maulmeu indique qu'il conservait dans une chambre deux cents « quarreaux de terre plombéz » jusqu'à son décès en 1395.<sup>2345</sup>

Toutefois, ces carreaux glaçurés ne se généralisent dans les intérieurs des classes sociales aisées qu'au XV<sup>e</sup> siècle : à l'image des grands hôtels dijonnais (hôtel Rolin [21231-49] vers 1440, hôtel Chambellan [21231-30] après 1488, maison du Miroir [21231-52]). Nous en connaissons qui présentent des décors dans des édifices du XVI<sup>e</sup> siècle : à l'étage de la maison [21603-10] de Semur, à Auxonne [21038-9] et à l'étage de la maison [21038-22] d'Auxonne (voir le chapitre 12)<sup>2346</sup>. Ce dernier exemple est l'un des seuls sols qui a pu faire l'objet d'une étude en coupe, avec ceux d'Avallon (maison des sires de Domecy [89025-18]). Les petits carreaux glaçurés jaune et en noir sont disposés en damier dans le comble de la maison de Beaune ([21054-33], XVI<sup>e</sup> siècle, **fig. 136**). Des bris de carreaux de sol glaçurés ont été retrouvés dans le sondage pratiqué à Flavigny rue du Trop-Chaud [21271-8]. Les carreaux de taille moyenne (10 à 15 cm de côté) sont disposés en large bande. Rappelons que la glaçure, appliquée sur les carreaux comme sur les tuiles, aide à limiter l'usure de ces éléments. Enfin, la présence de carreaux glaçurés, a priori en place, attestent de l'emploi général des carreaux plus simple.

Nous avons quelques difficultés à identifier avec assurance des sols médiévaux en dallage ou pavage, surtout réservés aux niveaux inférieurs<sup>2347</sup>. Pour compliquer la chose, les pièces pavées quelquefois mentionnées dans les actes renvoient probablement aussi bien à un sol en terre cuite ou à un sol en pierre. L'ancienneté du sol pavé de la cave de Pouilly-en-Auxois [21501-6] n'est pas tout à fait assurée. À Moutiers-Saint-Jean, les dalles de l'étage du Grenier de Flandres [21446-5] du côté de la rue relèveraient au plus tôt de la phase d'installation de la voûte du rez-de-chaussée dans la

---

2343 ADCO B11254 fol. 23v.

2344 ADCO B11315 fol. 96r.

2345 ADCO BII356/1 C12/2 n°2, cité par FERRAND Guilhem, *Les inventaires après décès de la ville de Dijon à la fin du Moyen Âge 1390-1459 T. 1 (1390-1408)*, Toulouse, Presses universitaires du Midi, 2018, 657 p.

2346 Ce sont des carreaux des années 1440 placés en position de réemploi éventuellement dès le XVI<sup>e</sup> siècle.

2347 Probablement mis en œuvre en priorité dans les cuisines.

## Chapitre sept. L'enveloppe de l'édifice

seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. En revanche, les dalles qui recouvrent les sols de la cour et des galeries en pierre des maisons de Beaune [21054-1] et [21054-51], tout comme celles au rez-de-chaussée de Saint-Seine-l'Abbaye [21573-5] peuvent être plus anciennes.

N'oublions pas que bon nombre de sols étaient recouverts de paille, de nattes voire de tapis (dits aussi « marchepieds ») servant d'isolants<sup>2348</sup>.

Le texte descriptif de la maison de l'abbaye de la Bussière à Beaune en 1494 fait état de la diversité des types de sols qui occupent les espaces<sup>2349</sup>. La chambre de l'abbé est pavée de carreaux de terre cuite. Les « petitz carrons figurez » (carreaux à décors) occupent des espaces privilégiés mais pas trop grands : la chambre sur le jardin et l'allée qui va à la chapelle. Les dalles constituent les sols des espaces de réception (la sale, la chambre du moitant) et de la cuisine. La chambrette voisine de la chambre de l'abbé « ou lon souloit mettre du sel » comprend un plancher tandis que le grenier sur l'allée et la chambre de la cuisine sont « pavez de terre ». Une certaine mixité des sols bâtis apparaît par le pavage en dalles et avec deux rangs de carreaux à décor pour l'allée qui mène à la grande salle.

Sous les sols peuvent aussi être aménagées des drains ou canalisations, en particulier pour les terrains en pente. Des sondages réalisés lors de l'étude de la Grande maison seigneuriale de Cuisery (Saône-et-Loire) ont révélé la présence de drains dans la cave, conduisant à un collecteur<sup>2350</sup>. Des tranchées techniques réalisées dans les rues de Semur ont permis de reconnaître les canalisations d'écoulement depuis la cour de la demeure [21603-2] et depuis le réduit oriental de la maison [21603-64]. Des drains creusés dans la roche permettent d'évacuer le trop-plein d'eau du puits dans la cave de Semur [21603-15]. Des canalisations anciennes en terre cuite ont été

---

2348 PIPONNIER Françoise, « La diffusion des tentures à la fin du Moyen Âge : l'exemple de la Bourgogne », dans *Mélanges de l'École française de Rome, Moyen-Age, tome III, n°1*, 1999, p. 419-442. Guilhem Ferrand relève quelques occurrences de tapis dans les inventaires après-décès dijonnais des années 1390-1410 (FERRAND Guilhem, *Les inventaires après décès de la ville de Dijon à la fin du Moyen Âge 1390-1459 T. 1 (1390-1408)*, Toulouse, Presses universitaires du Midi, 2018, 657 p). Les salles de repas et chambre des dames peuvent éventuellement être agrémentées d'herbes et fleurs odorantes éparpillées au sol (ALEXANDRE-BIDON Danièle, PIPONNIER Françoise, « Mobilier civil et intérieur domestique », dans PRIGENT Christiane (dir.), *Art et société en France au XV<sup>e</sup> siècle*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1999, p. 651).

2349 ADCO 12H31.

2350 BOURGUIGNON Jean-Paul, « La « Grande Maison » (Cuisery, Saône-et-Loire), une résidence seigneuriale de la fin du Moyen Age », *Chastels et maisons fortes en Bourgogne vol. 1, actes des « Journées de castellologie (1994-1998)*, Cecab, 2001, p. 56.

reconnues par le propriétaire lors de travaux dans la pièce basse voûtée sur croisées d'ogives de la maison du Petit Maizières à Beaune [21054-11], mais leur datation est incertaine<sup>2351</sup>.

## D.2. Les plafonds

### *D.2.a. Généralités*

Les plafonds sont intéressants à analyser en tant que structures de bois. Systématiquement conçus pour être visibles, ils sont constitués généralement de deux types de poutres<sup>2352</sup> : les poutres maîtresses (ou sommiers) et les solives.

Dans le cas de pièces peu larges (moins de six mètres), les lambourdes (ou linçoirs) ne sont présentes que sur les longs côtés de la pièce et reposent sur des corbeaux tandis que les solives franchissent la pièce dans sa largeur. Il est rare que les solives soient directement encastrées dans les murs de pierre. Ce cas de figure correspond surtout aux petites constructions<sup>2353</sup>. Plus communément, des rangées de corbeaux placées généralement sur les longs murs accueillent les lambourdes<sup>2354</sup>. La présence de nombreux corbeaux permet de limiter le pourrissement du bois lorsque les lambourdes sont au contact du mur. Ils sont en général plus longs que haut avec un débord de 15 à 20 cm en moyenne. Certains constituent même des éléments de piédroits (ex. à Le Palloux [21439-1] et Vellemont [21310-1]) ou de couverture de baie (ex. à Flavigny [21271-8], [21271-42], [21271-47] et [21271-56] et Pouilly-en-Auxois [21501-6])<sup>2355</sup>. Cependant, aucun support de poutre de notre corpus n'est aligné avec un meneau de baie comme cela se voit à l'étage de l'hôtel des ducs à Beaune. De forme généralement simple, en quart-de-rond ou à moulure de gorge sous réglet<sup>2356</sup>, les corbeaux porteurs de sommiers arborent à l'occasion une mouluration complexe, à base de tores, tores à listel, cavets et baguette pour les grands ensembles<sup>2357</sup>.

---

2351 JOUFFRE Pierre-Alexandre, *Les maisons-relais cisterciennes dans les villes de Bourgogne*, mémoire de master 1 d'archéologie, Dijon, Université de Bourgogne, 2011, p. 58.

2352 Ce type de plancher est attesté à Cluny dès le XIII<sup>e</sup> siècle.

2353 Exemple Flavigny [21271-80] et dans le haut du mur pignon en brique d'Auxonne [21038-22]. À Flavigny [21271-65], les poutres couvrant la cave étaient directement fichées dans des encoches aménagées dans la roche.

2354 Ces corbeaux, quasi systématiquement reconnus au cours de nos visites, ont déjà cette fonction pour les demeures des XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles de Dracy.

2355 Un corbeau formant support de sommier au rez-de-chaussée de la maison aux Trois Pignons [21231-18] (vers 1440d) couronne le piédroit commun entre deux baies et facilite le passage.

2356 Les grands corbeaux de Mont-Saint-Jean [21441-4] sont en forme de pyramide inversée.

2357 Les corbeaux de Dijon [21231-30] (après 1488) et Beaune [21054-84] présentent trois tores à listel. Les corbeaux de Beaune [21054-2] et [21054-38] sont très proches, avec une moulure à tore à listel en oblique complétée d'une moulure verticale. Les corbeaux qui soutiennent la galerie en bois de l'Hôtel-Dieu de Beaune (1443-1451)

Les pièces d'une largeur un peu plus conséquente nécessitent l'emploi d'une ou deux poutres maîtresses intermédiaires. Ces poutres relient le plus souvent les deux murs gouttereaux. Les poutres peuvent avoir un rôle de tirants et maintien de la maçonnerie au même titre que les entrails des fermes de charpente avec lesquels elles s'alignent si leur extrémité s'insère directement dans le mur. Mais bien souvent, l'about des poutres maîtresses repose sur des corbeaux qui présentent le plus souvent un quart-de-rond et réglet. Au rez-de-chaussée de Semur [21603-65], les corbeaux n'accueillaient que l'about des sommiers datés avant le XV<sup>e</sup> siècle et disposés en croix au-dessus du pilier médian : les lambourdes s'appuient en effet contre les sommiers (**fig. 137**). Un texte de 1429 indique peut-être une jonction originale, dont le sens précis nous échappe, des sommiers de deux maisons accolées : ils sont « esjointuriez a jointes et croiches sur lespes du mur qui est ou milieu desdictes maisons » afin de tenir la construction<sup>2358</sup>. Des aisseliers intérieurs soutiennent quelquefois les sommiers lorsqu'ils supportent une façade à pan de bois.

Les sommiers sont logiquement installés dans le sens du mur gouttereau si celui-ci est moins large que le mur pignon, c'est le cas de la maison Flavigny [21271-82] ou pour de longues constructions qui nécessitent l'emploi de supports (voir après). Il faut considérer que les solives, même soutenues par des sommiers, peuvent également conserver un véritable rôle de tirant dans les demeures à pan de bois. Cela est rappelé dans un rapport de visite d'une maison de la rue Verrerie à Dijon en 1442<sup>2359</sup>.

Étudié peu avant sa destruction, le plafond de la cave de Semur [21603-64], datable de 1535d, était initialement composé de deux poutres maîtresses soutenues par deux poteaux chanfreinés à chapeaux<sup>2360</sup>. L'aspect chanfreiné des poteaux peut faciliter le déplacement d'objets et la circulation des occupants. Ces poutres venaient s'encastrent directement dans les longs murs, sans l'aide de corbeaux. En revanche, les lambourdes placées le long des petits murs prenaient place sur

---

constituent de probables modèles, surtout pour le premier exemple. Il s'en trouve également de ce type en façade de la maison du Lutrin à Autun (entre 1500 et 1530d). B. Saint-Jean-Vitus a établi une typochronologie des corbeaux dijonnais (SAINT-JEAN-VITUS Benjamin, *Maisons de pierre, maisons de bois : Quelques aspects de l'architecture domestique à Dijon à la fin du gothique, XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles*, Dijon, Université de Bourgogne (mémoire de maîtrise d'Histoire de l'art et Archéologie dirigé par Dana GOODGAL), 1988, p. 148-151).

2358 ADCO B11368, fol. 104v-105r., 1429.

2359 ADCO BII353/1, pièce n°1bis.

2360 Le troisième poteau soutenant une troisième poutre a été rajouté à l'époque moderne.

une série de corbeaux en pierre. Cette même construction présente le cas de figure des poutres qui changent d'orientation d'un étage à l'autre. Les sommiers du plafond de la cave et du plafond du premier étage se rattachent aux murs pignons alors que ceux du plafond du rez-de-chaussée relient les murs gouttereaux, tout comme les entrants de charpente. À Flavigny [21271-44], l'orientation des poutres du deuxième étage se détache de celle commune aux deux premiers niveaux d'élévations<sup>2361</sup>. Aussi, le sens d'orientation des poutres diffère entre le rez-de-chaussée et l'étage à la maison des sires de Domecy à Avallon [89025-18] (1531d)<sup>2362</sup>. Ces différents exemples tendent à montrer que cet agencement n'est pas rare.

A Châtillon-sur-Seine [21154-5] (XIV<sup>e</sup> siècle), la grande maison formant l'angle de la rue présente un niveau de rez-de-chaussée assez développé en hauteur. Une ligne de corbeaux non moulurés file sur les murs gouttereaux en parement intérieur. Nous en retrouvons une légèrement plus haut contre le mur pignon visible. C'est assurément un aménagement correspondant au plafond : nous restituons un système de support pour les poutres maîtresses (reliant les murs gouttereaux) et pour la solive la plus proche du mur pignon. Le même système, avec corbeaux moulurés mais absents des murs pignons, a été observé pour la grande maison du XIV<sup>e</sup> siècle de Saint-Seine-l'Abbaye [21573-2] et à la maison Belime de Vitteaux [21710-2] avec conservation du sommier de plafond pour ce dernier cas.

Les choses se présentent autrement pour la demeure du XV<sup>e</sup> siècle à Flavigny [21271-15]. Les sommiers du rez-de-chaussée reposaient sur des corbeaux placés dans les murs gouttereaux. La ligne de corbeaux placés à hauteur du sommier dans ces murs ne pouvait alors servir d'appui que pour les solives formant lambourdes<sup>2363</sup>. Ce sont aussi les solives qui sont portées par la rangée continue de corbeaux dans la partie supérieure de la cave haute de Dijon [21231-22]. L'aménagement décrit ici, uniquement mis en place dans des niveaux de rez-de-chaussée de grandes demeures, semble ne pas avoir de postérité évidente.

Les solives sont beaucoup moins épaisses que les poutres maîtresses, qui peuvent atteindre jusqu'à 40 cm de côté. Elles font entre 8 et 20 cm de sections avec une moyenne autour de 10 ou 12 cm. Une poutre maîtresse du XV<sup>e</sup> siècle est encore en place dans la maison de Flavigny [21271-47].

---

2361 Cette alternance peut se comprendre comme un meilleur moyen d'utiliser les poutres comme tirants (GARRIGOU-GRANDCHAMP Pierre, « Réflexions sur les structures constructives », *op. cit.*, p. 171).

2362 HONTCHARENKO Vanessa, *Avallon (89) : Maison des sires de Domecy (rue Bocquillot), rapport d'étude archéologique*, DRAC, 2010, p. 100.

2363 Rappelons ici que les solives des plafonds de la tour de l'Orlé d'Or au donjon de Semur-en-Auxois (1274d) reposent aussi en partie sur une file de corbeaux.

D'une section de 38 cm, elle peut soutenir une vingtaine de solives ou solivettes espacées de 25 cm via des encoches d'une profondeur, longueur et largeur de 9 cm sur la partie supérieure de la poutre maîtresse. Ce type d'aménagement de la poutre se retrouve sous cette forme dans différents bâtiments pour des époques plus récentes : l'étude de la maison [21271-42] de Flavigny (**fig. 138**), de la maison des sires de Domecy à Avallon [89025-18]<sup>2364</sup> et d'une maison en brique à Auxonne [21038-22] le démontrent (voir le chapitre 12). Il permet de gagner de la place sur l'épaisseur du plancher. Pour une des demeures médiévales démolies du faubourg des Vaux de Semur [21603-65], les solives antérieures au XV<sup>e</sup> siècle étaient aussi bien encastées sur la poutre maîtresse que sur les lambourdes : ce sont alors des solives d'enchevêtrements (**fig. 139**). Mais l'encastrement de solives de manière « tant plein que vide » n'est pas tout à fait représentés par ces exemples.

Les solives soutiennent quelquefois directement les lattes de chêne fendu formant plancher<sup>2365</sup>, mais bien souvent ce sont plutôt des planches intermédiaires plus ou moins travaillées supportant un niveau de préparation isolant quelquefois épais avec probablement du mortier, des cailloux, de la terre, voire de la paille sous le sol. Considérant cela, nous pouvons estimer que les plafonds sont épais en moyenne de 40 à 65 cm<sup>2366</sup>. Le plafond de datation incertaine qui soutient l'étage à Beaunotte [21055-1] comporte des moellons qui s'intercalent directement entre les solives<sup>2367</sup>.

#### D.2.b. Les plafonds moulurés

Quelques poutres de plafond sont décorées, mais nous ne présentons ici dans un premier temps que les poutres moulurées. Plusieurs demeures urbaines dotent leurs poutres maîtresses de riches moulures sur les arêtes inférieures dans la longueur<sup>2368</sup>. Six édifices de grande qualité

---

2364 Les solives de 12,5 à 13,5 cm de section sont espacées de 21,5 cm en moyenne. Par comparaison, les solives du plafond de la cave, daté du XV<sup>e</sup> siècle, sont espacées d'environ 80 cm (HONTCHARENKO Vanessa, *Avallon (89) : Maison des sires de Domecy (rue Bocquillot), rapport d'étude archéologique*, DRAC, 2010, p. 76).

2365 Cette pratique est attestée depuis le XIII<sup>e</sup> siècle en France.

2366 La hauteur du plafond du rez-de-chaussée mesuré à Vitteaux [21710-15] est de 46 cm alors que le plafond de la cave basse de Flavigny [21271-111] présentait une épaisseur de 57 cm.

<sup>2367</sup> Un système assez commun en Châtillonnais à l'époque moderne.

2368 Moulure en tore à listel et baguette à Arnay-le-Duc [21023-4], Dijon [21231-23] et Beaune [21054-2] et moulure en tore et baguette à Arnay-le-Duc [21023-8] et Beaune [21054-16]. Françoise Etievant signale des poutres à triple tore à Talant [21617-5] (SRI, Pré-inventaire bénévole de la commune de Talant par Françoise Etievant en 1971-1972). Les poutres moulurées sont par comparaisons assez nombreuses dans les maisons d'Autun. Pour d'autres cas, les poutres maîtresses sont seulement dotées d'une baguette ou d'un quart-de-rond ([21043-2], [21198-1], [21611-1] et [89279-26]), tels qu'ils s'en trouvent déjà sur la poutre maîtresse de la *aula* de la Grande maison de Cuisery (1467d, BOURGUIGNON Jean-Paul, « La « Grande Maison » (Cuisery, Saône-et-Loire), une résidence seigneuriale de la fin du Moyen Age », *Chastels et maisons fortes en Bourgogne vol. 1, actes des Journées de castellologie (1994-1998)*, Cecab, 2001, p. 49-86.

proposent une mouluration des poutres maîtresses, mais également des solives<sup>2369</sup>. C'est le cas pour la demeure étudiée à Semur [21603-64] (1535d), à Sainte-Magnance [89351-1]<sup>2370</sup> mais aussi à Beaune [21054-11], [21054-70] et [21054-84] et à Dijon à l'hôtel des Godrans [21231-38] (vers 1450) et à l'hôtel Desbarres [21231-48] (fig. 139). Les solives de la galerie de l'hôtel Chambellan [21231-30] arborent une mouluration soignée à base de baguettes et tore à listel.

Plus fréquemment, c'est la réduction de la section du bois quelques décimètres après l'about de la poutre qui permet de mettre en place une moulure (souvent une baguette) formant amorti. À la Cuvierie du Chapitre de Beaune [21054-64], cette moulure occupe aussi bien les sommiers du plafond du rez-de-chaussée que les entrants de charpente. Notons aussi qu'à Gilly-lès-Cîteaux [21297-2] et Beaune [21054-32], deux édifices du XVI<sup>e</sup> siècle, ce sont les extrémités des solives qui sont élargies. Enfin, les moulures peuvent ne concerner que les poutres composant le chevêtre de la cheminée (Buncey [21115-1] et Mâlain [21373-5]).

*D.2.c. Les plafonds sur support au rez-de-chaussée et dans les niveaux supérieurs de la demeure*

Les plafonds correspondant aux supports identifiés sont bien mieux conservés au niveau des rez-de-chaussée et des niveaux d'étage des édifices que dans les caves. Pour la majorité des cas, ce sont des poteaux qui sont mis en place dans ces niveaux<sup>2371</sup>. La salle de la grande maison de Lestoille à Dijon est soutenue par quatre « piler » en 1429<sup>2372</sup>. Logiquement, les supports se placent dans le même axe d'un niveau à l'autre. À Fontaine-lès-Dijon [21278-10], un poteau doté de chapeau et d'aiseliers soutient chacune des deux poutres maîtresses au rez-de-chaussée et à l'étage (fig. 140). À Auxonne [21038-9], les poteaux associés aux poutres maîtresses (deux par étage) présentent un système différent (fig. 80). Au lieu de se positionner sur les poteaux, les poutres maîtresses viennent se placer contre des encoches pratiquées dans les poteaux et sont solidarées à lui par le moyen d'attaches métalliques. Des aiseliers raidissent ces poutres depuis le poteau, et

---

2369 Cette caractéristique est assez bien reconnue dans les demeures médiévales d'Autun (BEGUIN Amélie, *Espace urbain et habitat dans la ville haute d'Autun (vers 1400-1550)*, Paris, Université Paris IV Sorbonne (thèse de doctorat en archéologie médiévale dirigée par Dany SANDRON), 2009, p. 224-225).

2370 PETIT Victor, *Description des villes et campagnes du département de l'Yonne, 2e volume, arrondissement d'Avallon*, Auxerre, Gallot, 1870, p. 229.

2371 Nous décomptons 16 demeures faisant usage du poteau et sept demeures qui ont recours au pilier ou à la colonne ([21603-11], [21603-65], [21500-1], [21271-66], [21271-66], [21054-69] et [21446-1]). La présence de ces derniers éléments est exclue dans les niveaux d'étages.

2372 ADCO B11372, fol. 33v.

## Chapitre sept. L'enveloppe de l'édifice

même depuis des corbeaux pris dans les murs mitoyens au deuxième étage<sup>2373</sup>. Il semble qu'avec ce système, une seule pièce de bois forme le poteau sur les trois premiers niveaux d'élévations. Un même type d'assemblage a été reconnu au rez-de-chaussée de Beaune [21054-12] et de (SUP395) à Morey-Saint-Denis.

Le cloisonnement en bois d'origine médiévale ou non des espaces se place au niveau de ces poteaux (Noyers [89279-35] et Saint-Jean-de-Losne [21554-2]).

Généralement, un seul support suffit mais nous trouvons quelquefois dans les édifices les plus vastes une file de supports soutenant les sommiers parallèles aux longs côtés de la construction<sup>2374</sup>.

Trois types de supports sont sollicités : les colonnes et piliers en pierre et les poteaux de bois. Plusieurs formes sont possibles, depuis la colonne avec base et chapiteau (exemple à Beaune Caves du Chapitre [21054-69], **fig. 141**) au pilier ou poteau brut. La hauteur de ces supports dépend de la hauteur de l'espace à couvrir. Les plus hauts piliers prennent place dans les caves (exemples à Flavigny [21271-19] et [21271-96]). Les piliers et colonnes sont généralement composées d'une ou deux pierres, mais il y a quelques exemples de piliers montés avec plusieurs pierres (exemple de Flavigny [21271-111] et Semur [21603-11]).

En général, les supports sont dotés de chanfreins et un bon nombre de poteaux sont accompagnés de chapeaux voire d'aiseliers soutenant la poutre maîtresse. À Flavigny [21271-66] et Moutiers-Saint-Jean [21446-1] le chapeau se place au-dessus du pilier. Les poteaux reposent systématiquement sur de petits dés en pierre. Certains poteaux sont plus travaillés que d'autres. À Fontaines-en-Duesmois [21276-1] et Pommard [21492-8] ils sont dotés d'amortis avec des baguettes (**fig. 123**). Il en de même à la maison Bélime à Vitteaux [21710-3] où les amortis sur le poteau prennent la forme d'une spirale. Le chapeau de cette cave, assemblé au poteau au moyen de deux chevilles, est fasciculé avec des baguettes. Cette caractéristique de chapeau travaillé est partagée avec quelques grandes maisons de qualité. Citons la maison de Viserny [21709-1] et la

---

2373 Ce deuxième système est sollicité lorsque les poutres sont très longues, comme à la Grande maison du XV<sup>e</sup> siècle de Cuisery (BOURGUIGNON Jean-Paul, « La « Grande Maison » (Cuisery, Saône-et-Loire), une résidence seigneuriale de la fin du Moyen Age », *Chastels et maisons fortes en Bourgogne vol. 1, actes des Journées de castellologie (1994-1998)*, Cecab, 2001, p. 49-86).

2374 Exemple à Beaune les Caves du Chapitre [21054-69] avec trois colonnes, à Saulx-le-Duc [21587-1] avec trois piliers et Fontaine-en-Duesmois [21276-1] avec trois poteaux.

maison de Beaune (SUP454) (**Fig. 142**). Ces supports présentent une largeur comprise entre 25 et 40 cm.

Nous avons quelques difficultés à trouver la fonction exacte du repos intermédiaire aménagé à mi-hauteur de quelques piliers (exemple à Flavigny [21271-19] et à la cave du Chapitre [21054-69] à Beaune). Il est possible qu'il servait de support à des aisseliers de soutien. De même, le pilier dans la cave de Salmaise [21580-4] est surmonté d'un important imposte développé sur trois assises difficilement lisible en l'état.

### D.3. Le couvrement en voûte en dehors de la cave

Le voûtement n'est pas réservé qu'aux espaces excavés. De petites constructions formant dépendance peuvent être voûtées : il en est ainsi d'une « vostete » installée contre la grande maison de maître Guy Gelenier en 1425 (ADCO B11337 fol. 79 r).

La voûte d'arête a été principalement identifiée comme mode de couvrement de caves prestigieuses. Nous la retrouvons en rez-de-chaussée d'un édifice accessible depuis la cour arrière à Chanceaux [21142-10]. Il s'agit certainement d'un cellier important non enterré : les trois colonnes monolithes formant support sont dotées de chapiteaux sculptés. Les piliers couvrant la voûte du cellier au rez-de-chaussée de Beaune (SUP454) ne sont pas décorés mais se développent sur une bonne hauteur.

Le prestige du logis sur cour de l'hôtel Chambellan [21231-30] (après 1488) se traduit par la mise en place de voûtes sur croisée d'ogives pour l'ensemble des espaces du rez-de-chaussée. Outre le passage couvert dont nous allons parler, deux pièces dotées de cheminées monumentales en bénéficient (**fig. 143**). Ces pièces, à usage de cuisine d'après un inventaire de 1644<sup>2375</sup>, sont de dimensions distinctes : les deux travées de voûtes qui les couvrent sont d'ailleurs d'orientation distinctes. Formant des formerets, les ogives sont moulurées de tore et cavet. Nous retrouvons une cheminée, monumentale par ses proportions, dans une petite pièce voûtée sur deux travées au rez-de-chaussée de l'hôtel Godran [21231-38] (**fig. 143**). Une partie des nervures de voûte prene appui

---

2375 Inventaire des biens de Philippe de Pontoux et Jeanne le Gourg, 2 novembre 1644, cité par DE VAULCHIER René, « Les propriétaires de l'hôtel Chambellan au XVII<sup>e</sup> siècle », dans *Bulletin du Syndicat d'Initiatives de Dijon*, janvier-février 1964, p. 15.

## Chapitre sept. L'enveloppe de l'édifice

sur la hotte de la cheminée. Par ailleurs, c'est le grand logis à l'est de la petite courette de ce même hôtel qui est voûté de la sorte sur au moins quatre travées avec colonne centrale. Pour ces deux espaces, la mouluration des ogives est plus simple que pour le passage voûté voisin : elle présente un cavet.

Au XV<sup>e</sup> siècle, ce sont des allées couvertes reliant la cour à l'espace public ou à une autre cour de nobles hôtels urbains qui sont couvertes sur croisées d'ogives<sup>2376</sup>. Les trois cas dijonnais présentent à chaque fois des voûtes quadripartites avec doubleaux moulurés de tore ou tore à listel et cavets (**fig. 144**). Les culots et les clefs de voûtes sont munis de riches sculptures. Le passage de l'hôtel Godran [**21231-36**] (10 m de long, deux travées) est muni d'arcs formerets, tout comme celui peu large reliant deux cours de l'hôtel Chambellan [**21231-30**] (quatre travées). En revanche, le passage voûté d'une maison rue du Lycée [**21231-56**] (3 travées, 4,60 x 1,80 m) n'en accueille pas.

Au XVI<sup>e</sup> siècle, le voûtement d'ogive s'installe plus volontiers dans des pièces importantes au rez-de-chaussée d'hôtels particuliers. L'hôtel de Langres [**21231-78**] et l'hôtel de Talmay [**21231-51**], situés à peu de distance dans le quartier de l'ancien *castrum* de Dijon, comptent tout deux un rez-de-chaussée couvert d'une voûte d'ogive reposant sur une colonne centrale. La mouluration des ogives est semblable, avec baguette et doucine<sup>2377</sup>. Le travail de mouluration sur les ogives et la présence d'arcs formerets (sauf à Dijon [**21231-51**]) différencient les voûtes d'ogives des niveaux d'élévation à celles que l'on trouve en contexte de caves.

Dans le reste de l'élévation de la demeure, la voûte sur croisée d'ogive ne couvre que certains points de grand intérêt. Nous avons déjà fait état des voûtes en couverture de tourelles et des galeries Renaissance, et plus tard seront abordées les voûtes des oratoires.

Le voûtement sur croisée d'ogives prend place dans des maisons-tours de notables personnes. À Pommard [**21492-3**], une voûte à une seule travée couvre le rez-de-chaussée de plan carré. À Dijon [**21231-47**], une voûte similaire prend place à l'étage<sup>2378</sup>. Les ogives pour le cas dijonnais sont moulurées d'un tore à listel et d'une doucine.

---

2376 Ce type de passage voûté a été reconnu à Mâcon (LEX Léonce, *Maisons anciennes de Mâcon : la maison de bois*, Paris, E. Plon, Nourrit et Cie, 1893, 8 p).

2377 Tout comme à l'hôtel de Xaintonges (SUP726) à Dijon.

2378 L'aspect du rez-de-chaussée ne nous est pas connu.

## E. Un renouvellement des connaissances sur les charpentes anciennes de maisons

### E.1. Traits constructifs généraux

Si le système le plus simple est la mise en place de plusieurs pannes fichées dans les murs (ce qui peut aussi s'appliquer dans l'absolu aux toits en bâtière<sup>2379</sup>) ou même seulement de chevrons<sup>2380</sup>, certaines charpentes de galeries ou d'autres constructions en appentis mettent en œuvre de véritables fermes avec arbalétrier à partir de la fin du Moyen-Âge<sup>2381</sup>.

Les charpentes en demi-comble, assez simples, correspondent aux toitures en appentis. Elles sont courantes pour les galeries, et pour quelques constructions dont des maisons (nommées quelquefois « appentis de maison »). Nous décrirons plus avant celle de la galerie du bâtiment [21492-4], uniquement composée de poteaux, de deux pannes, de chevrons et de faux-entrants. Les chevrons de la galerie de Chanceaux [21142-2] sont soutenus par des jambettes appuyés sur une solive.

Les charpentes à enrayure des escaliers en vis et à portique des granges-halles (une quinzaine d'occurrences) ont déjà été évoquées. Nous allons ici traiter spécifiquement des charpentes triangulées de comble des demeures couvertes par un toit en bâtière, ou admettant éventuellement une croupe.

Trente-cinq charpentes pour lesquelles nous disposons d'une bonne documentation sont datables de l'époque médiévale de manière à peu près certaine. Nous ajoutons à cette liste quelques dizaines de charpente pour lesquelles nous manquons de preuves.

---

2379 Une charpente datée de la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle à Cluny est simplement composée de pannes portées par des potelets (SAINT-JEAN-VITUS Benjamin, SEILLER Maurice, « La construction de bois », dans ESQUIEU Yves, PESEZ Jean-Marie, *Cent maisons médiévales en France (du XII<sup>e</sup> au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle)*, Paris, CNRS, 1998, p. 76). C'est un mode de couverture courant dans le sud de la France.

2380 Les charpentes des XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles de Dracy pouvaient ne comprendre que des chevrons pour des toitures en appentis posées contre la roche. La hauteur sous comble était alors comprise entre 1 et 2,80 m et la pente du toit était inférieure à 25 % (PESEZ Jean-Marie, *Archéologie du village et de la maison rurale au Moyen Âge : vingt études sur l'habitat paysan dans la France médiévale, études accompagnées d'une bibliographie mise à jour réunies par Jean-Michel Poisson*, Lyon, Presses univ. de Lyon, 1999, p. 430).

2381 Exemple vers 1555 à Chanceaux [21142-11].

## Chapitre sept. L'enveloppe de l'édifice

La forme de la charpente dépend de la surface de l'espace à couvrir, en particulier de la largeur des fermes, mais aussi de la hauteur que l'on souhaite donner au toit. Il y a aussi assurément une implication des moyens techniques déployés, et des traditions constructives locales. En revanche, le savoir-faire du charpentier est appliqué équitablement sur les édifices en pierre et à pan de bois : nous ne recensons pas de différences dans les formes de charpente entre ces deux modes de construction.

Considérant les variantes possibles en termes de formes de fermes et de contreventements, nombre de fermes, dimensions et type d'assemblages, aucune charpente de notre corpus n'est identique à une autre. Les charpentes d'Arnay-le-Duc [21023-8] et de Gisseysous-Flavigny [21299-7] présentent les mêmes formes mais ne sont pas de dimensions comparables. Même les charpentes de Dijon [21231-21], Beaune [21054-11] et [21054-27], dont les fermes de charpente sont de même type et de hauteur similaire, sont distinctes par l'adaptation du nombre de fermes à la longueur des bâtiments.

Montées dans la foulée du reste de la construction, en particulier pour les constructions à pan de bois, les fermes de charpentes sont élevées avec des moyens de levage, assemblées puis levées dans le comble.

Nous distinguons quatre types de charpentes d'après le mode de montage des fermes : les charpentes à fermes et pannes, les charpentes à portique (ou brisis), les charpentes à chevrons-formant-ferme et les charpentes à système mixte.

### E.2. Charpentes à fermes et pannes

#### *E.2.a. Etudes de structures*

Les charpentes à fermes et pannes sont de loin les plus nombreuses (36 occurrences). Les arbalétriers, composants essentiels de la ferme de charpente, viennent reposer systématiquement sur l'entrait, suivant le principe de la triangulation des charges (**fig. 145**)<sup>2382</sup>. Deux sous-types se

---

2382 Pour deux charpentes du XVI<sup>e</sup> siècle de Noyers ([89279-14] et [89279-40]), ce sont les arbalétriers secondaires soutenant le faux entrait qui s'appuient sur l'entrait. Les arbalétriers principaux reposent sur les blochets.

distinguent selon que le poinçon raidisseur s'appuie sur l'entrait ou sur un faux-entrait généralement mis en place à mi-hauteur de la charpente. Ils sont représentés par un nombre égal de ferme de charpente (18 avec faux entrait et 18 sans faux entrait). La mise en place d'un faux entrait permet de libérer totalement l'espace du comble - éventuellement pour l'utiliser - et fait l'économie de l'emploi d'une longue poutre par la forme raccourcie du poinçon. Le faux-entrait est épaissi à l'endroit où il porte le poinçon pour quelques charpentes beaunoises<sup>2383</sup>.

La majorité de ces charpentes sont datés des XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles<sup>2384</sup>. La grande largeur du comble nécessite l'apport de pièces de bois formant soutien des faux-entrants et des demi-entrants qui les surmontent. Des jambettes soutiennent la base des longs arbalétriers. Des entretoises<sup>2385</sup>, qui relient le poinçon aux arbalétriers, sont soutenues par des aisseliers, tout comme le faux-entrait.

La charpente de la maison [21054-38] de Beaune est particulièrement développée. Les quatre fermes à poinçon central montrent deux formes distinctes. D'un côté, des jambettes soutiennent les arbalétriers à partir des entretoises<sup>2386</sup> et de l'autre, ce sont des contrefiches qui prennent place en partie haute de la ferme et de petits aisseliers relient exceptionnellement le poinçon aux entretoises. Dans les deux cas, les arbalétriers sont soutenus par des jambettes et des aisseliers relient les arbalétriers aux entretoises.

Les différentes pièces de bois citées ici (jambettes, aisseliers, entretoises, contrefiches) prennent place dans de nombreuses charpentes à ferme, en particulier les plus hautes et les plus larges. En effet, les arbalétriers et les faux-entrants sont les éléments qui ont besoin d'être confortés en priorité. Cela donne lieu à de multiples combinaisons possibles, où les spécificités locales ne se laissent pas aisément deviner, à cause de la pauvreté du corpus.

Le type de ferme le mieux représenté (six occurrences des XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles)<sup>2387</sup> se compose d'un faux-entrait soutenant le poinçon, et de jambettes et aisseliers soutenant respectivement l'arbalétrier et le faux-entrait. Voici quelques variantes possibles. À Dijon [21231-30] (après 1488) des entretoises se placent de part et d'autre du poinçon. Les fermes de comble de Beaune [21054-64] que nous avons déjà décrits comprennent des entretoises soutenues par des aisseliers. Les

---

2383 [21054-32] et [21054-33], peut-être sur le modèle de la charpente du corps de logis nord de l'hôtel ducal (SUP466).

2384 Ce système connu dans le midi au XIII<sup>e</sup> siècle apparaît dans le nord au XV<sup>e</sup> siècle (JOURNOT Florence, *La maison urbaine au Moyen-Age : art de construire et art de vivre*, Paris, Éditions Picard, 2018, p. 130).

2385 Nous pouvons aussi nommer ces entretoises : demi faux-entrants ou contrefiches plates.

2386 Cette partie de la charpente a probablement fait l'objet d'un remontage à l'époque moderne, ce qui peut expliquer la présence de quelques poutres sciées et de deux lignes noires servant de repères sur plusieurs poutres.

2387 Dijon [21231-21] (vers 1483) et [21231-27] et Beaune [21054-11], [21054-27], [21054-28] et [21054-33].

jambettes sont absentes à Semur [21603-64] (maison datée de 1535d) et Gilly-lès-Cîteaux [21297-2]. À Puligny-Montrachet [21512-1] et Beaune [21054-33], nous retrouvons les jambettes et aisseliers aux mêmes emplacements mais sans faux-entrait : le poinçon montant de fond est accompagné d'entretoises (**fig. 146**). La charpente de l'hôtel Jacqueron pourrait être de même type, avec contrefiches, aisseliers (peut-être partiellement moulurés) supportant les entretoises et les sous-faîtières<sup>2388</sup>. Le même système sans jambettes prend place dans les combles de Flavigny [21271-55] et Talant [21617-14]. À l'inverse, à Dijon [21231-140] et Fontaine-lès-Dijon [21278-5], les jambettes sont présentes mais les aisseliers font défaut.

Les fermes de comble les plus simples composées de poutres rectilignes couvrent en général de petits volumes. La ferme du bâtiment oriental de Semur [21603-55] présente le modèle le plus simple, avec entrait, arbalétriers et poinçon central. À Flavigny [21271-5], des entretoises relient simplement le poinçon<sup>2389</sup>. La charpente de Salives [21579-2] offre à voir le modèle le plus simple de ferme à faux-entrait, sans aucune entretoise, contrefiche, jambette ou aisselier.

Nous avons évoqué les petites contrefiches qui relient la partie sommitale du poinçon aux arbalétriers pour des fermes de comble de Beaune [21054-38]. Nous en trouvons également pour des fermes dotées de faux-entrait à Mont-Saint-Jean [21441-15], Flavigny [21271-5] et [21271-82] et Semur [21603-59].

Dans les fermes dénuées de faux-entraits et d'entretoises, les contrefiches jouent un rôle majeur de raidisseur. La charpente datée de 1544d à Semur [21603-36] présente deux grandes contrefiches et deux petites jambettes soutenant les arbalétriers. Cette forme de ferme rencontre un franc succès à partir du XVI<sup>e</sup> siècle. Au moins quatre combles de différentes dimensions<sup>2390</sup> reprennent ce type de ferme, sans jambette, et nous trouvons même, pour de vastes combles beunois ([21054-51] et [21054-82]) et à Chanceaux [21142-18], l'utilisation de deux très grandes contrefiches.

---

2388 Cette description qui se base sur une seule photographie prise par K. Lagorsse est sujette à caution (ALIX Stéphane (dir.), Dijon, *Côte-d'Or : 61 rue des Godrans*, rapport d'opération de diagnostic archéologique, Inrap Grand Est sud, 2017, p. 117).

2389 Ce type de ferme est daté entre 1465 et 1475d pour une maison place de l'Eglise à Saint-Marcel (Indre) (BRYANT Simon, « Trois édifices médiévaux au coeur du bourg de Saint-Marcel (Indre) », dans *Revue archéologique du Centre de la France*, T. 37, Vichy, Revue Archéologique du Centre de la France, 1998. p. 123).

2390 Ce sont de grandes contrefiches pour les fermes d'Arnay-le-Duc [21023-8] et Semur [21603-55] et de petites contrefiches à Gisse-sous-Flavigny [21299-7] et Noyers [89279-45].

## Chapitre sept. L'enveloppe de l'édifice

Quatre charpentes à type à fermes-et-pannes, assurément conçues pour être vue, font un usage de poutres courbes<sup>2391</sup>. Ce sont uniquement des fermes à poinçon central montant de fond mouluré d'une baguette à la base<sup>2392</sup>. L'édifice à pan de bois du XVI<sup>e</sup> siècle Noyers [89279-35] est divisé en deux parties par un mur de refend, cependant les deux charpentes sont de formes assez voisines (**fig. 147**). La ferme de la partie la moins large se compose de jambettes courbes reliant l'entrait à l'arbalétrier et d'entretoises courbes entre le poinçon et les arbalétriers. La seconde partie de la charpente présente au niveau de la ferme des entretoises droites soutenues par des aisseliers courbes. Le comble comprenant au moins quatre fermes rue des Tonneliers à Beaune [21054-77] est l'un des seuls éléments indiquant l'ancienneté de l'édifice (XV<sup>e</sup> siècle), probablement dépendant de l'ancienne maison de refuge de l'abbaye de Cîteaux à Beaune. Cette charpente a pu faire l'objet d'un relevé au moment des travaux (**fig. 148**). Le système est plus simple qu'à Noyers, et en l'occurrence l'espace à couvrir est assez limité en largeur. Outre les entretoises courbes, c'est la partie inférieure des arbalétriers qui se recourbe afin de former visuellement en demi-cercle. Nous retrouvons un assemblage semblable mais plus épuré à Dijon [21231-69], sans jambettes<sup>2393</sup>. Cet édifice qui pouvait correspondre à l'hôtel de Vergy compte six fermes dont l'entrait est soutenu par des corbeaux<sup>2394</sup>.

Nous disposons malheureusement que d'une documentation minime des charpentes de comble à surcroît, faute de visites ciblées des édifices qui en présentent. Si l'on considère la partie ancienne de la charpente de Semur [21603-59] comme contemporaine du reste de l'édifice, ce serait le seul édifice du XV<sup>e</sup> siècle à accueillir un deuxième arbalétrier, certainement lié à la présence d'un léger surcroît. Le deuxième arbalétrier repose sur un blochet pour aider à soutenir le faux-entrait. Il est lui-même raidi par des aisseliers. En partie haute de la ferme des contrefiches raidissent les longs arbalétriers. Le surcroît de cette charpente n'est pas un cas isolé : la maison des Bons Enfants à Saint-Julien-du-Sault en admet déjà un en 1485d-1486d<sup>2395</sup>.

Les charpentes du XVI<sup>e</sup> siècle déjà évoquées de Mont-Saint-Jean [21441-15] et Gilly-lès-Cîteaux [21297-2], dotées de fermes à faux-entrait, rentrent dans la catégorie des charpentes de comble à surcroît. Les surcroîts sont peu élevés ici. Un blochet relie l'arbalétrier à la partie haute du mur où se trouve la sablière. Il est assemblé à mi-bois avec l'arbalétrier pour le cas de Mont-Saint-Jean.

---

2391 Nous n'admettons pas dans cette liste les deux charpentes du XVI<sup>e</sup> siècle où l'aspect recourbé de l'arbalétrier en partie basse relève plutôt d'une facilité technique plutôt qu'un effet esthétique ([21297-2] et [21317-7]).

2392 Cette ornementation du poinçon est mise en place dès la fin du XIV<sup>e</sup> siècle au château de Meauce.

2393 Les entretoises sont courbes pour l'une des deux fermes uniquement.

2394 CRMH Bourgogne, dossier de l'édifice 22 rue de la Préfecture à Dijon.

2395 AUMARD Sylvain, *Charpente remarquables de Bourgogne*, Rapport d'étude, CEM d'Auxerre, 2015.

La présence d'un attique pour plusieurs façades à pan de bois atteste de la bonne adaptation de cet aménagement de la charpente avec ce type de construction<sup>2396</sup>. Au moins deux charpentes de Noyers ([89279-13] et [89279-40]) conçues pour accueillir un surcroît intègrent deux arbalétriers par côté (**fig. 149**). Exceptionnellement, les longs arbalétriers ne sont pas liés à l'entrait mais reposent sur le blochet raidi d'un petit potelet. Les autres arbalétriers relient l'entrait au faux-entrait. Cette dernière poutre soutient le poinçon. Ces charpentes du XVI<sup>e</sup> siècle sont liées à des constructions à pan de bois de haute technicité pour lesquelles le comble est aménagé. Le système décrit ici se généralise largement à la période moderne.

### *E.2.b. Les fermes à portique (ou brisis)*

Neuf charpentes abritent des fermes en portique. Elles sont toutes de formes différentes et se caractérisent par l'absence de longs arbalétriers. Ce type de charpente se développe d'ailleurs probablement grâce à au recours limité aux très longues poutres.

La plus ancienne est assurément celle de la maison dite Grenier à Sel à Beaune [21054-14] (datée par dendrochronologie de 1231, **fig. 150**). L'entrait n'est pas surmonté d'arbalétriers mais de poteaux supportant un entrait secondaire<sup>2397</sup>. Cet entrait secondaire accueille à ses extrémités les pannes intermédiaires dans des encoches réservées et soutient des arbalétriers. Le poinçon repose sur l'entrait inférieur et se trouve assemblé à mi-bois avec l'entrait supérieur. Des décharges assemblées à mi-bois sur les poteaux relient les deux entrails tandis que des aisseliers et liens obliques fixés sur les pannes contreventent les poteaux et l'entrait supérieur. D'autres poutres relient horizontalement les entrails inférieurs. La panne faîtière est contreventée par des aisseliers. Considérant la forte charge verticale supportée par les fermes, des aisseliers sur corbeaux raidissent les entrails à partir des murs latéraux. Il convient de chercher des références hors de la Bourgogne pour trouver des comparaisons à cette forme atypique de charpente<sup>2398</sup>.

Cinq spécificités rappellent les charpentes de granges-halles (voir le chapitre 15). La présence de poteaux caractérise les fermes à portique pour les granges-halles. Pour cet édifice

---

2396 JOURNOT Florence, *La maison urbaine au Moyen-Age : art de construire et art de vivre*, Paris, Éditions Picard, 2018, p. 133.

2397 Ce caractère se retrouve pour la maison du 23 rue Filaterie à Cluny (XII<sup>e</sup> siècle).

2398 Ainsi, les charpentes alsaciennes de Ribeauvillé et Ruckheim sont relativement proches morphologiquement (SAINT-JEAN-VITUS Benjamin, SEILLER Maurice, « La construction de bois », dans ESQUIEU Yves, PESEZ Jean-Marie, *Cent maisons médiévales en France (du XII<sup>e</sup> au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle)*, Paris, CNRS, 1998, p. 75).

beunois ils relient l'entrait au demi-entrait. C'est aussi le cas pour la charpente de la maison en pan de bois d'Aiserey [21005-1] (dite ferme aux Escaliers), où une décharge joue aussi ce rôle.

En dehors de ces deux édifices, dotés de hauts poinçons, les fermes à portique se présentent avec un entrait de brisis<sup>2399</sup>. À la vaste charpente d'Auxonne [21038-22], c'est cet entrait de brisis qui est soutenu par des poteaux. Ces derniers sont liés à l'entrait de brisis par des aisseliers et à l'arbalétrier inférieur par des entretoises. D'autres poteaux soulagent l'entrait de brisis à Arnay-le-Duc [21023-12] mais il n'est pas certain qu'ils soient d'origine. Les pannes reposent directement sur l'entrait de brisis par le moyen d'une encoche réservée dans plusieurs cas (exemples de Pouilly-en-Auxois [21501-6], Châteauneuf [21152-16] (fig. 151) et Auxonne [21038-22]).

Des aisseliers soutiennent quelquefois les pannes depuis les poteaux dans les granges-halles. Nous retrouvons ce principe ici pour les poteaux de Beaune [21054-14] et d'Aiserey [21005-1]. Pour l'édifice beunois, deux autres similarités peuvent être listées : les entrails sont reliés par des liens horizontaux et des liens obliques relient les demi-entrails aux pannes. Nous observons aussi la mise en place d'un lien oblique reliant l'entrait de brisis aux pannes à la vaste charpente de Montréal [89267-22].

Il faut reconnaître plusieurs types d'assemblages pour les fermes dotées d'entrails de brisis. Si l'on enlève mentalement les poteaux de la charpente d'Auxonne [21038-22], elle ressemble grandement à la charpente d'Auxonne [21038-17], si ce n'est l'absence pour ce second cas de jambettes pour l'arbalétrier inférieur. Les fermes de ces charpentes du XVI<sup>e</sup> siècle sont dotées d'un entrait de brisis et d'entretoises hautes raidis par des aisseliers mais aussi de jambettes soutenant les arbalétriers supérieurs.

Les arbalétriers supérieurs des fermes d'Arnay-le-Duc [21023-12], Villiers-le-Duc [21704-5] et Montréal [89267-22] sont raidis par des contrefiches<sup>2400</sup>. À la charpente du comble à léger surcroît du XVI<sup>e</sup> siècle étudiée à Pouilly-en-Auxois [21501-6], l'arbalétrier inférieur assuré par un blochet assemblé à mi-bois comprend un petit aisselier directement dans l'angle entre l'arbalétrier et l'entrait de brisis. La charpente de la demeure à tourelle de Châteauneuf [21152-16] qui est fort semblable à celle de Pouilly-en-Auxois présente ces mêmes caractéristiques. Seule la charpente de Moutiers-Saint-Jean [21446-2] ne comprend aucun renfort sous les arbalétriers.

---

2399 Des charpentes à portique à entrait de brisis d'Auxerre sont datées pour certaines de la fin du XV<sup>e</sup> et du XVI<sup>e</sup> siècle (JOURNOT Florence, *La maison urbaine au Moyen-Age : art de construire et art de vivre*, Paris, Éditions Picard, 2018, p. 133).

2400 La charpente de Villiers-le-Duc [21704-5] relève peut-être de cette chronologie.

*E.2.c. Les formes de contreventements*

Les contreventements les plus simples, lorsqu'ils existent, consistent en la pose d'aiseliers reliant le poinçon à la faîtière. L'emploi d'une sous-faîtière est néanmoins avéré pour une majorité de charpentes (27 occurrences). Cette poutre est un élément raidisseur d'importance surtout pour les plus hautes fermes<sup>2401</sup>. Il se trouve même une deuxième sous-faîtière dans les hautes charpentes de l'hôtel de Noident à Dijon [21231-75], d'Auxonne [21038-22] et Semur [21603-20].

Au Cellier de Clairvaux [21231-107], une partie de la charpente du XII<sup>e</sup> siècle semble conservée (**fig. 152**). Il se trouve une panne correspondant à la sous-faîtière voire à la faîtière (pour un comble peu élevé) soutenue par des poinçons. Deux niveaux d'aiseliers raidissent la panne de chaque côté des poteaux.

La sous-faîtière est généralement raidie par un aisselier<sup>2402</sup>. Dans plusieurs charpentes de l'Auxois, un long aisselier reliant le poinçon à la faîtière est assemblée à mi-bois avec la sous-faîtière<sup>2403</sup>. La décharge entre la faîtière et la sous-faîtière prend la plupart du temps la forme d'une croix de Saint-André placée au centre de la travée<sup>2404</sup>. Son usage est attesté dès 1424 pour deux maisons érigées pour Etienne Berbissey à Dijon<sup>2405</sup>. Nous trouvons une seule croix par travée dans la majorité des cas, mais il s'en trouve aussi quelquefois deux (Semur [21603-59], Pommard [21492-7]). À Montréal [89267-22], la croix de Saint-André centrale est bordée de décharges (**fig. 153**). Les branches de ces croix de Saint-André sont composées de trois pièces ou assemblées à mi-bois comme à Auxonne [21038-22] ou Semur [2163-64]. Certaines fois, la décharge (ou une branche de la croix) se place dans le prolongement de l'aiselier, ce qui rappelle visuellement les longs aiseliers dont nous venons de parler. C'est le cas pour le contreventement de la charpente de Beaune [21054-64] et pour bien d'autres cas.

---

2401 Des sous-faîtières sont mises en place à Tours dès le XIV<sup>e</sup> siècle (SAINT-JEAN-VITUS Benjamin, SEILLER Maurice, « La construction de bois », dans ESQUIEU Yves, PESEZ Jean-Marie, *Cent maisons médiévales en France (du XII<sup>e</sup> au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle)*, Paris, CNRS, 1998, p. 74).

2402 Excepté à Fontaine-lès-Dijon [21278-5], Beaune [21054-7] et [21054-77] et Moutiers-Saint-Jean [21446-2].

2403 A la charpente ouest de Semur [21603-55] et à Noyers [89279-35]. Nous trouvons aussi cet assemblage à Flavigny [21271-55] et à la charpente de Semur [21603-64] datée de 1535d avec les aiseliers formant les branches d'une croix de Saint-André en partie supérieure.

2404 Le contreventement à croix de Saint-André est encore mis en place bien après le XVI<sup>e</sup> siècle (au moins jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle), ce qui met à mal une idée reçue sur son ancienneté.

2405 ADCO B11332 fol. 147v.-149r. La charpente est à « fretes et souffretes loye despace en aultre entre les boichos de loyeures croisies pointices ».

## Chapitre sept. L'enveloppe de l'édifice

A défaut de croix de Saint-André, ce sont simplement des décharges qui relient la faîtière à la sous-faîtière (à Fontaine-lès-Dijon [21278-5]), accompagnées d'un potelet central à Beaune [21054-38] et [21054-51]. Aucun lien ne relie ces deux poutres à la charpente datée de 1544d de Semur [21603-36] : elles sont simplement soutenues par des aisseliers. À Moutiers-Saint-Jean [21446-2], c'est le cas seulement pour la faîtière.

### *E.2.d. Pannes et chevrons*

Les pannes qui prennent place sur les arbalétriers sont soutenues par des échantignolles la plupart du temps. À défaut, c'est un décrochement dans les arbalétriers formant petit embrèvement qui permettent de les maintenir au XVI<sup>e</sup> siècle (exemple à Mont-Saint-Jean [21441-15] et Salives [21579-2]). Pour la charpente d'Arnay-le-Duc [21023-12], ce sont les jambettes qui maintiennent les pannes par leur assemblage à mi-bois avec les arbalétriers<sup>2406</sup>.

Les plus hautes charpentes nécessitent l'emploi de plusieurs pannes : jusqu'à trois pannes distinctes de la faîtière par côté à Auxonne [21038-22] et Beaune [21054-38]. Les pannes se placent systématiquement au droit des éléments raidisseurs (faux-entraits, entretoises, contrefiches et même quelques jambettes). Sur une même hauteur, les poutres formant pannes se superposent ou sont assemblées en bout à mi-bois ou en sifflet à crochet chevillé.

S'ils ne prennent pas la forme de chevrons pendants supportant un avant-toit, les chevrons sont appuyés sur des encoches sur la sablière ou sur des blochets. Des jambettes qui prennent appui soutiennent la partie inférieure des chevrons pour plusieurs charpentes des XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles<sup>2407</sup>. Ce système est déjà cité en 1429 pour l'aménagement de la charpente à ferme et pannes commune aux deux maisons d'Amiot Arnault<sup>2408</sup>. Cette charpente est par ailleurs de forme simple avec fermes formées d'un « tirant » (entrait), un bouchaul (poinçon) et deux « arbelestres » supportant chacune deux pannes. L'entraxe des chevrons est assez variable d'une charpente à l'autre : environ un pied (32 cm) à Pouilly-en-Auxois [21501-5] et pour les deux maisons édifiées pour Etienne Berbisey à

---

2406 Les contrefiches remplacent les échantignolles suivant le même principe pour certaines charpentes du XV<sup>e</sup> siècle de Tournus (SAINT-JEAN-VITUS Benjamin, SEILLER Maurice, « La construction de bois », dans ESQUIEU Yves, PESEZ Jean-Marie, *Cent maisons médiévales en France (du XII<sup>e</sup> au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle)*, Paris, CNRS, 1998, p. 69-85).

2407 Beaune [21054-27], Dijon [21231-27], Semur [21603-64] datée de 1535d, Salives [21579-2] et Châteauneuf [21152-16].

2408 ADCO B11368, fol. 104v-105r., 1429. « Portant chacun chevon une jambecte par dessoubz ».

Dijon en 1424<sup>2409</sup> et plutôt vers 50-60 cm pour plusieurs édifices du XV<sup>e</sup> siècle. Cela peut être mis en relation avec l'emploi de matériaux de couverture distincts<sup>2410</sup>.

Selon le type de couverture, des liteaux, voliges (« endoveliz ») ou lattes sont fixés sur les chevrons, généralement au moyen de clous. Il est difficile de dater ces éléments, largement remaniés et remplacés comme beaucoup de chevrons. Les lattes fixées aux chevrons par des chevilles et soutenant des laves visibles dans une partie de la charpente à Vitteaux [21710-5] semblent anciennes.

### E.3. Charpentes à chevrons-formant-fermes

Le principe de la charpente à chevrons-formant-ferme est inscrit dans son intitulé. Les huit charpentes qui répondent à ce type ont la particularité de ne pas comporter de panne. Ce type de charpente nécessite de mettre en œuvre une quantité bien plus importante de longues poutres.

Trois formes ont pu être définies, sachant que deux charpentes nous apparaissent comme peu lisibles<sup>2411</sup>. Suivant l'analyse du reste de la construction, la charpente de Flavigny [21271-66] a été mise en place au XIII<sup>e</sup> ou XIV<sup>e</sup> siècle (**fig. 154**). C'est ainsi, avec celles du bourg monastique de Cluny, l'une des plus anciennes charpentes de demeure conservée en Bourgogne<sup>2412</sup>. Les fermes numérotées, au nombre de douze, se composent de deux chevrons raidis par un entrait retroussé. Des jambettes placées sur des blochets et sur le faux-entrait constituent des soutiens supplémentaires aux chevrons. L'entrait retroussé est aussi soutenu par des aisseliers. Outre son ancienneté, nous devons reconnaître une certaine qualité de mise en œuvre : le faux-entrait et les jambettes hautes sont assemblés à mi-bois avec chevilles et ces même aisseliers et les jambettes inférieures prennent une forme courbe.

---

2409 ADCO B11332 fol. 147v.-149r.

2410 La couverture en bardeaux implique un espacement plus important des chevrons (80 à 100 cm) que pour les tuiles (EPAUD Frédéric et al., *De la charpente romane à la charpente gothique en Normandie : évolution des techniques et des structures de charpenterie aux XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles*, Caen, Publications du CRAHM, 2007, p. 123).

2411 Dijon [21231-14] (fin du XV<sup>e</sup> siècle) et [21231-49]. Elles peuvent relever dans l'absolu du type de charpente mixte.

2412 AUMARD Sylvain, *Charpente remarquables de Bourgogne*, Rapport d'étude, CEM d'Auxerre, 2015, p. 41.

## Chapitre sept. L'enveloppe de l'édifice

Pour cinq bâtiments des XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles<sup>2413</sup>, la même forme de ferme sans jambettes supérieures avec des assemblages à tenons et mortaises se répète pour chaque chevron. Le relevé à la maison de Pouilly-en-Auxois [21501-2] en rend compte (**fig. 155**). Au logis abbatial du Cellier de Clairvaux [21231-107], les jambettes raccordées aux blochets viennent descendre plus bas que le niveau de l'entrait<sup>2414</sup>.

Les fermes de charpente de Pouilly-en-Auxois [21501-5] utilisent davantage de bois : le faux-entrait soutenu par des aisseliers se place plus bas, ce qui permet la mise en place en partie supérieure d'un deuxième faux-entrait. Des jambettes se placent sur des blochets et sur le faux-entrait supérieur pour chaque ferme.

Des problèmes de stabilité et/ou des changements du mode de couverture amènent à la mise en place de fermes et pannes postérieures au sein de charpentes à chevrons-formant-ferme préexistantes (Pouilly-en-Auxois [21501-5] et [21501-7]).

### E.4. Les charpentes de forme mixte

Relèvent de cette définition les charpentes dont les chevrons forment des fermes (avec la présence d'entrants retroussés) mais où des pannes ou des éléments de contreventement (faîtières et éventuellement sous faîtières) soutenues à distance régulière par des poinçons, sont admises. Nous pouvons qualifier ce type de charpente à chevrons-formant-ferme à fermes maîtresses et fermes secondaires. Huit des neuf charpentes qui relèvent de ce type ont été observées en Auxois et datent des XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles<sup>2415</sup>. Par comparaison, la charpente mixte qui couvre le logis du château de Bussy-la-Pesle a été datée de 1429-1430d par dendrochronologie. Ce type de charpente se trouve encore dans la maison Gruere située rue Chabot-Charny à Dijon, datant de 1575.

Les poinçons permettent de définir des fermes principales robustes, au nombre de deux ou trois, entre lesquelles s'installent les fermes secondaires constituées par des chevrons. Les fermes sont constituées de faux-entrants ou d'entretoises selon les cas, soutenus par des aisseliers sauf à

---

2413 Malain [21373-4], Pouilly-en-Auxois [21501-2] et [21501-7], Vitteaux [21710-16] et au Cellier de Clairvaux à Dijon [21231-107].

2414 La datation au XIII<sup>e</sup> siècle est possible (ROBLIN Sandrine, « L'architecture médiévale du cellier de Clairvaux à Dijon », dans *AB T70-3*, Dijon, 1998, p. 244).

2415 Un vestige de l'ancienne charpente de Châtillon-sur-Seine [21154-5], peut-être du XIV<sup>e</sup> siècle, semble relever de ce type. C'est d'ailleurs à cette époque que se développe ce type de charpente en France (DENEUX Henri, *L'évolution des charpentes du XI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Reims, 1927, p. 12).

Vitteaux [21710-5] (fig. 156). L'édifice [21710-21] de Vitteaux est de petite surface : aussi la charpente est simple avec seulement des arbalétriers raidis par des jambettes et entrain retroussés formant les fermes.

La panne faîtière relie systématiquement les poinçons<sup>2416</sup>. L'extrémité des chevrons repose sur cette poutre sauf à la charpente de Vitteaux [21710-5] où ils s'assemblent quelques centimètres au-dessus. La sous-faîtière se place à différentes hauteurs. Elle passe sous les entrains retroussés à Pouilly-en-Auxois [21501-1] et en constitue même un élément de soutien à la charpente nord de Vitteaux [21710-18] (fig. 157)<sup>2417</sup>. Les charpentes mixtes de Vitteaux [21710-5] et Avallon [89025-25] admettent un grand nombre d'assemblage : les entretoises qui remplacent le faux-entrait sont directement fixées contre la sous-faîtière pour chaque ferme. Les pannes faîtières et sous-faîtières, quelquefois interrompues<sup>2418</sup>, sont généralement soutenues par des aisseliers depuis les poinçons.

Nous retrouvons l'emploi de pièces de bois courbes pour des charpentes en Auxois. C'est le cas à la charpente mixte d'Avallon [89025-25] (fig. 158)<sup>2419</sup>, dont les fermes secondaires ressemblent en tout point à celles de Flavigny [21271-66]. Les poutres sont courbes pour la charpente du XV<sup>e</sup> siècle de Châteauneuf [21152-1] (fig. 158), de même forme pour le reste que celle de la partie sud de Vitteaux [21710-18]. Cette forme courbée de la charpente que l'on retrouve dans le Val de Loire, le Val d'Oise ou en Normandie<sup>2420</sup> rappelle celle de la voûte.

## E.5. Autres charpentes de formes particulières

Au-delà des modèles présentés ici, quelques constructions accueillent une charpente plus complexe, considérant la forme de la toiture. L'interpénétration de trois pignons à la maison aux Trois Pignons [21231-18] (vers 1440d) à Dijon occasionne la mise en place d'une charpente à fermes et pannes d'une grande complexité, avec des entretoises et sous-faîtières.

---

2416 Notons cependant que les parties supérieures des charpentes de Pouilly-en-Auxois [21501-1] et Avallon [89025-25] ne sont pas connues, respectivement pour cause de destruction et d'une documentation incomplète.

2417 Une charpente à Le Grand Buisson (commune de La Flèche, Sarthe), adopte une forme semblable (LE BOEUF François, « Les enjeux d'une approche chronologique de la maison paysanne dans les Pays de la Loire », *In Situ* n°9, 2008).

2418 A la charpente du bâtiment nord de Vitteaux [21710-18], la sous-faîtière ne prend place qu'au niveau des deux travées centrales. À Châteauneuf [21152-1] et peut-être Pouilly-en-Auxois [21501-2], c'est la faîtière qui semble s'interrompre à un moment, peut-être le signe de l'ajout postérieur de cette poutre.

2419 Cette charpente est visiblement de forme comparable à celle de la porte Guillier de Semur-en-Auxois (1329d) et de la chapelle Saint-Nicolas-le-Vieil de Noyers.

2420 ALIX Clément, NOBLET Julien, « Les charpentes à entrain retroussé moisé : exemples orléanais des XVe et XVI<sup>e</sup> siècles », dans *Revue archéologique du Centre de la France*, T. 48, 2009, p. 211.

Les toitures à croupe, peu nombreuses à être reconnues avec assurance, nécessitent la mise en place d'enrayures. Outre les exemples à Aiserey [21005-1] et Cussy-les-Forges [89134-1], un très beau modèle existe pour le logis principal de l'hôtel de Saulx à Beaune [21054-28]. L'importante enrayure est associée à une charpente à chevrons-formant-ferme. Les toitures en croupe des maisons-tours des XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles de Dijon [21231-47] (hôtel Frémyot) [21231-40] (hôtel du Cheval Blanc, vers le troisième quart du XV<sup>e</sup> siècle<sup>2421</sup>) et à Pommard [21492-3] semblent des aménagements d'origine, bien adaptés à ce type d'édifice.

Nous avons déjà évoqué la définition de la longueur d'une construction en fonction du nombre de fermes de charpente. Effectivement, l'espacement des fermes est assez normalisé, autour de 2,50 à 3,50 m en moyenne. Nous avons observé plusieurs charpentes à trois fermes<sup>2422</sup>, mais plus rares sont les charpentes à admettre quatre fermes ou plus<sup>2423</sup>. Le charpentier Demoingot Gauthier érige en 1429 pour Amiot Arnault, écuyer, deux maisons sous un même toit dont la charpente comprend cinq fermes<sup>2424</sup>.

Les poutres de charpente, et en particulier les pannes, sont insérées dans les murs pignons latéraux dans la majorité des cas. Lorsque le propriétaire n'a pas obtenu du voisin le droit d'appuyer les poutres (en particulier les pannes) contre son mur, une ferme est mise en place devant le mur pignon. À la maison de Semur [21603-59] une ferme de charpente vient s'installer contre l'ancienne façade, dotée d'une fenêtre bouchée pour l'occasion, de la porte Guillier (datée de 1329d). À Vitteaux [21710-21], les deux fermes principales de la charpente mixte sont installées au devant des murs latéraux pour une raison différente : ces deux murs accueillent des conduits de cheminée centraux.

La présence de lambris a été mise en évidence pour quelques cas dans des charpentes de maisons bourgeoises aux formes adaptées postérieures au XIV<sup>e</sup> siècle. À Pouilly-en-Auxois [21501-5], la charpente à chevrons-formant-ferme du XV<sup>e</sup> siècle est en partie cachée par des lambris correspondant à plusieurs phases de travaux (**fig. 159**). Les lambris ne recouvrent que les chevrons

---

2421 SAINT JEAN VITUS Benjamin, *Maisons de pierre, maisons de bois : Quelques aspects de l'architecture domestique à Dijon à la fin du gothique, XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles*, Dijon, Université de Bourgogne (mémoire de maîtrise d'Histoire de l'art et Archéologie dirigé par Dana GOODGAL), 1988, p. 67.

2422 Vitteaux [21710-18] (bâtiment nord), Semur [21603-55], Beaune [21054-33].

2423 Citons trois charpentes de Beaune : [21054-38] (avec deux types de ferme), [21054-64] et [21054-77] et la charpente de l'hôtel de la Croix Blanche à Noyers [89279-39].

2424 ADCO B11368 fol 104v.-105r.

et les jambettes inférieures : toutes les autres poutres restent visibles. Les plus anciens, cloués aux chevrons sur une largeur moyenne de deux entraxes de chevrons, pourraient avoir une origine médiévale. À Flavigny [21271-66] (XIII<sup>e</sup> siècle), les traces de clous sur les poutres formant les fermes en demi-cercle indiquent qu'un ancien lambris a été retiré (fig. 154). À Avallon [89025-25], le lambris était appliqué sur les lattes placées entre les fermes, dont il reste les marques d'insertion (fig. 158). Ces trois cas correspondent sans surprises à de grandes demeures remarquables dotées d'étage.

Enfin, concernant les assemblages, quelques distinctions sont à remarquer. À Beaune [21054-38], les blochets assez rapprochés étaient assemblés en queue-d'aronde sur la sablière<sup>2425</sup>. Pour la maison érigée pour Amiot Arnault en 1429 à Dijon, ce sont les chevrons qui sont « fondes » sur les blochets à « quehue daronde »<sup>2426</sup>. Les poutres de la charpente antérieure au XV<sup>e</sup> siècle à Flavigny [21271-66] sont assemblées à mi-bois chevillés ou par embrèvements chevillés. Les assemblages à mi-bois caractérisent quelques rencontres entre des sous-faîtières et des décharges<sup>2427</sup> notamment et les embrèvements sont assez communs au point de jonction des arbalétriers avec les aisseliers, jambettes ou contrefiches. On signale des assemblages à queue d'aronde et à mi-bois des éléments de la charpente du logis abbatial du Cellier de Clairvaux à Dijon [21231-107]<sup>2428</sup>. Cependant, ce sont les assemblages à tenons et mortaises chevillés qui sont largement majoritaires, comme en façades en pan de bois, et ce dès le XIII<sup>e</sup> siècle (exemple au Grenier à Sel de Beaune [21054-14] daté de 1231d). La hauteur de la charpente d'Auxonne [21038-22] nécessite l'emploi de deux chevrons assemblés en bout en sifflet à crochet (ou aboutrés à entures)<sup>2429</sup>. Concernant l'insertion des poutres de charpente dans les maçonneries, des clefs en bois (ou tenon traversant) sont mises en place pour favoriser le maintien de l'entrait, pour la galerie de Pouilly-en-Auxois [21501-6], l'auvent de Saint-Thibault [21576-3] ou la charpente d'Arnay-le-Duc [21023-12]. Nous avons évoqué le recours aux attaches métalliques dans les charpentes, en particulier à la base des poinçons ou au niveau des entrails. Le dédoublement d'un chevron de la charpente à chevrons-formant-ferme de Vitteaux [21710-18] qui couvre une surface trapézoïdale nécessite également le recours d'une agrafe de fer.

---

2425 Ce trait technique n'est pas discriminant en termes de datation (DENEUX Henri, *L'évolution des charpentes du XI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Reims, 1927, p. 23).

2426 ADCO B11368 fol 104v.-105r.

2427 Exemples à Semur [21603-55] et [21603-64] daté de 1535d, Noyers [89279-55] et Flavigny [21271-55].

2428 ROBLIN Sandrine, « L'architecture médiévale du cellier de Clairvaux à Dijon », dans *AB T70-3*, Dijon, 1998, p. 243.

2429 Un type d'assemblage que l'on retrouve pour quelques pannes et même pour des sablières en façade en pan de bois comme à Châtillon-sur-Seine [21154-10] et Semur-en-Auxois [21603-5].

## E.6. Synthèse : quels choix de charpente ?

Pour l'habitat domestique comme pour d'autres formes d'architecture, la variété des types de charpentes est acquise au moins dès les XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles. En effet, nous avons noté l'existence dès cette période de charpentes à portique (Beaune [21054-14]), charpente à fermes (peut-être Beaune [21054-64]), charpente à chevrons-formant-ferme (Flavigny [21271-66]) voire même peut-être charpente mixte (Châtillon [21154-5]), qui partagent toutes au moins un mode d'assemblage chevillé, généralement à tenons et mortaises. Les charpentes des constructions les plus modestes ne sont pas connues, mais nous imaginons aisément qu'elles sont triangulées, ou à défaut correspondent à des toits en appentis.

Il nous faut rechercher des motivations qui dépassent les seules distinctions chronologiques pour justifier de la diversité de formes de charpentes. À notre sens, ce sont les traditions constructives qui expliquent la sur-représentation de charpentes à chevrons-formant-ferme à Pouilly-en-Auxois (pour trois des sept maisons médiévales reconnues) ou de type mixte à Vitteaux (quatre charpentes). Cela concerne des maisons remarquables, indépendant de leurs dimensions : les édifices de Vitteaux [21710-18] pour la construction sud et [21710-21] sont de surface limitée.

Les charpentes à chevrons-formant-ferme ou mixtes, mises en place au moins jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle<sup>2430</sup>, concernent en particulier certains édifices parmi les plus prestigieux. Elles nécessitent en effet un apport conséquent de longues pièces de bois, les arbalétriers. L'emploi de ce modèle à la fin du Moyen Âge semble correspondre à la conservation d'un type apprécié dès le XIII<sup>e</sup> siècle pour l'architecture monumentale. Néanmoins, excepté pour le secteur identifié en Auxois (Pouilly-en-Auxois et Vitteaux), il ne conserve pas la prédominance que l'on observe dans d'autres régions<sup>2431</sup>.

Les charpentes mixtes sont les plus grandes consommatrices de bois. Aussi, le choix des charpentes à fermes et pannes est préférable. Il est assurément majoritaire pour les demeures de

---

2430 Pour comparaison, un texte de 1505 signale une charpente de ce type à Auxerre (LIEBARD Odile, « Les maisons d'Auxerre au XVI<sup>e</sup> siècle », *Bulletin archéologique du comité des travaux historiques et scientifiques, nouvelle série, n°4 (1968)*, Paris, Éd. Bibliothèque Nationale, 1969, p. 175).

2431 Le Val de Loire (Bourges, Tours) mais aussi en Alsace.

## Chapitre sept. L'enveloppe de l'édifice

qualité au moins en contexte urbain à partir du XVI<sup>e</sup> siècle voire dès le XV<sup>e</sup> siècle<sup>2432</sup>. C'est le type de charpente qui se trouve à l'hôtel Chambellan à Dijon [21231-30] (après 1488). Dans le même ordre d'idée, les charpentes à portique permettent de limiter l'utilisation de grands arbalétriers. Ce type de charpente est le mieux adapté à la forme des hauts combles d'Auxonne par exemple.

L'utilisation de poteaux portant les extrémités des entrails de brisis ou des entretoises, uniquement observée pour les charpentes du Val de Saône (Auxonne, Aiserey), rappellent la forme de charpentes des granges-halles.

Les différences de formes de charpentes traduisent aussi la combinaison de trois facteurs : les dimensions, l'utilisation des combles et la mise en valeur esthétique. La mise en place de petits éléments raidisseurs (aisseliers, jambettes, entretoises, contrefiches) dépend grandement de la largeur et de la hauteur des fermes. Il en est de même pour la présence d'entrails retroussés et de sous-faîtière. Cette différence peut apparaître y compris au sein d'une même charpente. La largeur du comble de la maison [21054-33] diminue dans la profondeur : aussi la ferme du côté de la rue comprend un haut poinçon et des entretoises alors que les deux fermes postérieures présentent des entrails retroussés.

Outre le besoin de diviser la charpente en deux parties dans la hauteur, la forme en portique des charpentes des très hauts combles d'Auxonne facilite l'installation de deux niveaux intermédiaires dans le comble<sup>2433</sup>. Par ailleurs, la grande majorité des combles que nous connaissons est aménagée : un niveau de circulation se place au-dessus des entrails<sup>2434</sup>. Le report du poinçon sur un entrail retroussé dégage de l'espace dans le comble aménagé. Néanmoins, si le poinçon est gardé, il peut aider à l'installation de cloisons.

Les combles à surcroît sont minoritaires avant le XVI<sup>e</sup> siècle<sup>2435</sup>. Les grandes demeures de la maison des Gouverneurs à Semur [21603-59] et la maison aux Trois Visages à Dijon [21231-55], comptent de légers surcroîts. L'étude des façades à pan de bois nous démontre que les surcroîts sont

---

2432 Son utilisation est aussi courante à Auxerre à la même époque.

2433 Ce caractère les rapprochent des hautes charpentes alsaciennes (SAINT-JEAN-VITUS Benjamin, SEILLER Maurice, « La construction de bois », dans ESQUIEU Yves, PESEZ Jean-Marie, *Cent maisons médiévales en France (du XI<sup>e</sup> au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle)*, Paris, CNRS, 1998, p. 74).

2434 Citons les édifices de Flavigny [21271-66], Châteauneuf [21152-1], Châtillon [21154-5], Dijon [21231-69] et Beaune [21054-77], tous antérieurs au XVI<sup>e</sup> siècle, comme contre-exemples où la charpente n'est visible que depuis le niveau d'étage. C'est aussi le cas pour quelques demeures du XVI<sup>e</sup> siècle comme la maison de Corpeau [21196-1].

2435 Le même constat vaut pour Auxerre (CHAIX Adrien, *Les maisons à pans de bois d'Auxerre*, op. cit., p. 160).

mis en place en particulier à Avallon, Noyers et Dijon au XV<sup>e</sup> siècle (7 occurrences) et surtout au XVI<sup>e</sup> siècle (19 occurrences). La ferme à double arbalétriers latéraux, commune pour des charpentes du XVI<sup>e</sup> siècle à Noyers, est le système par excellence des combles à surcroît qui jouira d'une large postérité. De manière globale, cette forme de comble favorise son utilisation pour divers usages.

A l'exception des charpentes couvertes de lambris (trois cas avérés), les poutres de bois qui supportent la toiture sont conçues pour être visibles. Aussi, si les formes générales de charpentes semblent toujours dictées par des conceptions techniques, la courbure de certaines poutres donne un effet esthétique en demi-cercle marquant pour certains ensembles architecturaux marquants. Cela concerne plusieurs types de charpente, visible depuis le niveau de comble (Noyers [89279-35]) ou le niveau inférieur (à Beaune [21054-77], et Dijon [21231-69]). Dans ces charpentes qui en contiennent, et dans d'autres<sup>2436</sup>, l'ornementation concerne aussi les poinçons qui sont moulurés de baguettes. La mouluration peut aussi concerner les entrails. À la charpente de Beaune [21054-28], ce sont des suspentes en bois moulurés qui prennent place sous l'enrayure.

## F. Toitures et couvertures

### F.1. Formes de la toiture

L'étude des charpentes a été l'occasion de présenter quelques formes de toiture.

Les toits en bâtière caractérisent quasiment toutes les demeures. Quelques textes désignent spécifiquement des maisons à « feste »<sup>2437</sup>, autrement dit des maisons dotées d'un comble visible. Ce sont probablement des maisons à façade pignon sur rue. À plusieurs reprises, il est fait état de maisons à deux pignons (ou deux « festes »)<sup>2438</sup> : il peut s'agir selon les cas de deux constructions formant une seule maison voire même de maisons jumelles (voir le chapitre 15). En l'occurrence, les maisons à deux pignons se rattachent en particulier à des sites monastiques, tout comme les

---

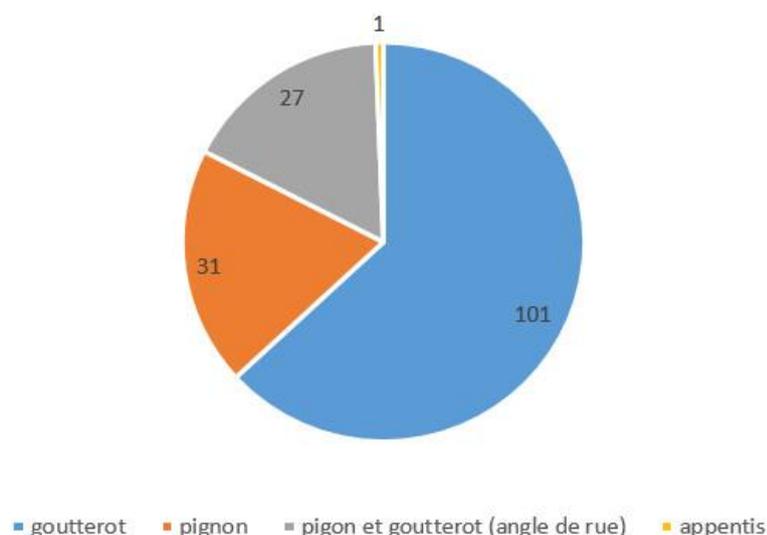
2436 [21492-2] et [21154-5].

2437 Écrit également « frestes », « frestres », « fretres », « frettiers ». Il y a plusieurs cas à Noyers au XV<sup>e</sup> siècle (ADCO B1271). La rue Marchande de Châtillon-sur-Seine accueille au XV<sup>e</sup> siècle la maison au Grand Freste (ADCO G100 fol. 97 r.).

2438 Une maison à Montbard au XIV<sup>e</sup> siècle est dite « a deux toiz et deux frestes » (ADCO 15H235).

## Chapitre sept. L'enveloppe de l'édifice

maisons jumelles<sup>2439</sup>. Les maisons à façade gouttereau sur rue demeurent largement majoritaires, sauf à Noyers. Le décompte a pu être réalisé pour le cas des façades en pan de bois (**graphique 6**)<sup>2440</sup>. Elles concernent même des maisons accolées qui se développent perpendiculairement à la rue comme dans la rue de l'Eglise à Flavigny : cela évite l'aménagement de noues fragiles et permet de faire l'économie de fermes de charpente.



Graphique 6 : Forme initiale connue des façades à pan de bois qui ont leur aspect sur l'espace public (indéterminées = 37)

Les pentes de toit sont variables. La restitution des hauteurs de toiture d'édifices du XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles fait état de valeurs assez peu élevées : environ 34° à Rougemont [21530-9], environ 43° à Beaune [21054-14] daté de 1231d, environ 45° à Beaune [21054-64] et guère plus à Flavigny [21271-5]. La bonne maîtrise des charpentes à fermes et panne et le recours à des matériaux de couverture spécifique comme les tuiles permettent offrent un plus grand développement des toitures à partir du XV<sup>e</sup> siècle, généralement autour de 50 à 65°<sup>2441</sup>. Les toitures de demeure d'une pente supérieure à 65° sont rares et relèvent de l'habitat aristocratique. C'est le cas du logis principal de

2439 A Saint-Seine-l'Abbaye au XV<sup>e</sup> siècle (ADCO 35F34) et à Flavigny et Moutiers-Saint-Jean au XVI<sup>e</sup> siècle (Archives SSS Ak2 et ADCO 8H82).

2440 Le corpus principal des constructions à pan de bois est composé 96 façades gouttereaux pour 26 façades pignon. La même proportion se retrouve pour la ville d'Auxerre par exemple (BURGUIERE-LABRUNIE Françoise, « Les maisons à pans-de-bois d'Auxerre. Inventaire sommaire et analyse des maisons d'angle de rues », dans Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre, *BUCEMA* 7, 2003, mis en ligne le 05 décembre 2007. URL : <http://cem.revues.org/3702>). En comparaison, nous recensons 26 façades d'angles à pan de bois. Ce décompte ne prend pas en compte les constructions pour lesquelles la forme de la toiture est incertaine.

2441 Environ 52° à Semur-en-Auxois [21603-36] (1544d), 53° à Semur-en-Auxois [21603-64] (1535d), 54° aux hautes maisons de Dijon [21231-3] et Noyers [89279-35], 55° à Auxonne [21038-22], 56,5° à Dijon [21231-27] et 65° à Noyers [89279-7]. Les toitures de la maison aux trois Pignons [21231-18], de la maison aux trois Visages [21231-55], et de l'hôtel de Vienne [21231-14] sont également assez élevées.

## Chapitre sept. L'enveloppe de l'édifice

l'hôtel Chambellan à Dijon [21231-30] (environ 66,5°) et de la toiture à croupe de l'hôtel de Saulx à Beaune [21054-28] (environ 67°). La hauteur de ces toitures facilite l'écoulement des eaux pluviales mais nécessite à la fois de plus longues poutres, un plus grand nombre d'éléments de couverture et la mise en place d'un contreventement efficace au niveau de la charpente. Malgré tout, certaines toitures associées à des charpentes à portique ou de forme mixte restent peu élevées, probablement du fait de l'usage de laves, à Pouilly-en-Auxois [21501-6] (34,5 °), bâtiment arrière de Vitteaux [21710-18] (41°), Pouilly-en-Auxois [21501-2] (42,50°) et Beaune [21054-77] (42,50°).

Un toit à croupes couvre la demeure seigneuriale de Puligny-Montrachet [21512-1] et la construction à pan de bois d'Aiserey [21005-1], tout deux du XVI<sup>e</sup> siècle. Les toits à croupes de l'hôtel de Saulx [21054-28] et Pommard [21492-3] semblent antérieurs au XVI<sup>e</sup> siècle<sup>2442</sup>. Ceux à une croupe de Semur [21603-20] et Cussy-les-Forges [89134-1] auraient de même une origine médiévale. Les toits à demi-croupes n'ont pas une origine médiévale sauf peut-être à Flavigny [21271-44].

Les toitures à poivrière, à pavillons ou à pans multiples sont communes pour les tourelles d'escalier : nous en avons déjà présenté.

Les toits en appentis couvrent des galeries, quelques logis ou constructions secondaires (exemple à Auxonne [21038-9]), mais aussi des maisons peu larges comme la maison à pan de bois de Nolay [21461-2] et la demeure de Gemeaux [21290-16]. Notons tout de même que des maisons en forme « d'appentiz » sont citées à quelques reprises à Châtillon et Noyers du XIV<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècles<sup>2443</sup>.

Enfin, citons le cas de toitures très peu développées. Les prestigieuses demeures de style Renaissance d'Is-sur-Tille [21317-3] (1545) et [21317-4] attirent le regard sur la corniche ornée de gargouilles : les toitures sont peu visibles, et de fait peu élevées suivant le modèle de la façade écran

---

2442 Cette forme de toiture est connue en France dès les XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles (CHAIX Adrien, *Les maisons à pans de bois d'Auxerre, op. cit.*, p. 175).

2443 Exemple d'une maison qui fut en deux appentis à Noyers en 1484 (ADCO B1271) et d'un appentis de maison à Châtillon en 1437 (ADCO 13H114). La mention d'au moins trois maisons qui prenaient auparavant la forme d'un appentis à Noyers en 1484 indique peut-être une tendance à la généralisation des toitures en bâtière ou la réhabilitation d'anciennes dépendances de maison.

courant en Lorraine. En dehors de ces cas, il se pourrait que l'absence de toiture en contexte urbain soit plutôt assez inffamant<sup>2444</sup>.

Outre la pose de lucarnes, la régularité des versants de toitures peut être mise à mal pour des raisons de mitoyenneté. Le pignon coiffant la demeure [89279-41] de Noyers n'est pas centré par rapport à la façade : une légère brisure à mi-hauteur sur la partie orientale crée un décalage. Ce brisis qui se traduit par la mise en place d'une demi ferme en contrebas de la ferme débordante dégage une partie du pignon de la maison voisine [89279-33] contre laquelle elle s'appuie. De ce fait, la maison voisine garde un apport de lumière suffisant via les jours percés dans le comble.

## F.2. Avant-toits et toitures débordantes

Les avant-toits ou toitures débordantes sont des aménagements destinés à protéger les façades, plus efficacement que les corniches. Ils sont courants<sup>2445</sup>, mais demeurent de construction fragile. Plus du tiers des façades à pan de bois étudiées accueillait une toiture débordante<sup>2446</sup>. Un certain nombre a été conservé, alors qu'elle n'est quasiment plus visible au niveau des façades en pierre. Les toitures débordantes sont mises en place assez tôt : des traces attestent de leur présence avant le XV<sup>e</sup> siècle sur certaines façades de pierre et sur la plus ancienne demeure à pan de bois datée (la maison aux Trois Pignons à Dijon [21231-18], vers 1440d).

L'avant-toit peut concerner plusieurs façades d'une même construction. Les corbeaux de Pommard [21492-3] servaient certainement à soutenir la toiture avancée en croupe de la maison-tour. La maison Raoux [21054-75] à Beaune était un bel exemple de maison d'angle urbaine à pan de bois avec toiture débordante pour les deux façades. Dans le village d'Autricourt, la maison en pan de bois [21034-1] compte une toiture débordante sur ses trois façades, ce qui a assurément contribué à sa sauvegarde.

---

2444 Plusieurs auteurs rapportent que la maison Sans Toit à Dijon [21231-12] a perdu sa toiture à la suite d'une condamnation à la suite d'un crime, mais cet état n'est probablement pas médiéval (BARD Joseph, *Dijon, histoire et tableau*, Auxonne, S.T. Saunié, 1849, p. 541).

2445 L'abbé Collon en distingue encore un grand nombre sur les maisons anciennes de Vitteaux (BM Dijon, ms 2784 : Mémoires historiques sur Vitteaux Tome 5, Pierre Collon, 1807-1832, p. 720) et les textes en font état en particulier au XVI<sup>e</sup> siècle.

2446 Ces toitures débordantes sont reconnues par les traces de mortaises dans les poteaux un peu en dessous de l'emplacement des sablières et en partie haute du poinçon de comble, par les traces de débord des sablières et pannes et par les petits corbeaux de pierre ou de bois dans la partie haute des massif latéraux.

## Chapitre sept. L'enveloppe de l'édifice

Plusieurs formes de toiture débordante sont formellement identifiées.

L'avant-toit au niveau des façades goutterots se traduit par un prolongement des chevrons au-delà de la rive du toit. Une panne vient se placer à l'extrémité de la toiture débordante, sous ou plus aisément sur les chevrons. À Chateauneuf [21152-15] et Vitteaux [21710-21], deux toitures qui supportaient des laves, la panne est retenue sur l'extrémité des chevrons par des clefs de bois (assemblage à tenon passant assemblé par une cheville) (**fig. 160**). Les chevrons pendants peuvent être légèrement courbes (à Beaune SUP466) ou moulurés (à Molinot [21420-2], **fig. 161** et Vitteaux [21710-21]).

Lorsque le prolongement de la toiture dépasse quelques décimètres, la forme de l'avant-toit se complexifie et peut se rapprocher d'une forme d'auvent. À Auxonne [21038-13], la toiture débordante pourrait avoir une certaine ancienneté (**fig. 162**). L'extrémité de chacun des 18 chevrons est soutenue par une entretoise fixée à une poutre pendante contre la façade et par des aisseliers courbes. Le même système avec des chevrons plus rapprochés est visible sur les façades à pan de bois d'Auxonne (SUP748) et de Beaune (SUP584).

Les supports sont plus espacés dans les autres cas de figures. À Binges [21076-1] la panne est soutenue à distance régulière par de grands aisseliers associés à des poutres pendantes<sup>2447</sup>. La façade d'Aiserey [21005-1] qui compte le même type de toiture débordante sur aisseliers n'emploie pas de poutres pendantes : les aisseliers sont directement fixés aux poteaux.

La façade disparue des 55-59 rue Jean-Jacques Rousseau [21231-43] était couronnée par un avant-toit d'un autre type : l'extrémité des courts aisseliers supportant les chevrons sont posés sur une sablière soutenue par une rangée de corbeaux moulurés. À Chanceaux [21142-5] et [21142-13] les corbeaux en partie haute du mur goutterot correspondent aux derniers vestiges d'une toiture débordante disparue.

Au niveau de la façade pignon, l'avant-toit prend essentiellement deux formes.

La plus simple est l'avancée simple des pannes et des sablières basses. Ces poutres peuvent en partie être soutenues par des aisseliers. Ce type d'aménagement daterait de l'époque médiévale aux façades en pierre de Dijon [21231-95] (façade arrière), à Saint-Aubin (SUP394) et peut-être à

---

<sup>2447</sup> La toiture débordante pourrait être d'époque moderne : un des aisseliers vient s'appuyer sur l'appui d'une fenêtre. Notons le léger rehaussement de la toiture débordante au devant de la croisée.

Minot [21415-1] et aux façades en bois de Dijon [21231-110] et (SUP1099). Ce type de surplomb est présent de façon limitée à Châtillon-sur-Seine [21154-6].

Pour un certain nombre de façade pignon en pan de bois, l'avant-toit repose sur une ferme débordante<sup>2448</sup>. La grande construction accueillant deux maisons érigées pour Amiot Arnault en 1429 à Dijon en comprenait une sur chaque pignon d'après la description : « ou rain qui sera devant qui portera le frete et la saillie sera fait a son tiers point et porte egive par dessoubz et ung emchappement » et « en la saillie darriere devers la court ung comble forme a son tier point portant ung chaffran par dessoubz »<sup>2449</sup>. La ferme débordante est désignée par le terme de « couple » dans les textes d'Auxerre du début du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>2450</sup>. Une douzaine de ces fermes débordantes est conservée, même si certaines sont fortement restaurées<sup>2451</sup> et d'autres sont connues par l'iconographie<sup>2452</sup> ou par les mentions bibliographiques<sup>2453</sup> (**fig. 163**). Elles sont soutenues par le débord de la faîtière, des sablières basses et quelquefois des pannes intermédiaires.

La ferme est systématiquement composée d'arbalétriers ou de chevrons reposant sur des blochets. Un entrait retroussé vient raidir les arbalétriers sauf à Noyers [89279-7] où des entretoises venaient se fixer sur le poinçon<sup>2454</sup>. Un ou deux aisseliers viennent habituellement soutenir chaque blochet depuis un poteau ou depuis le massif de maçonnerie<sup>2455</sup>. Voilà qui explique la présence de deux petits corbeaux moulurés sur le massif de maçonnerie de Semur [21603-64] (1535d). Les arbalétriers ou chevrons et l'entrait retroussé sont systématiquement soutenus respectivement par des jambettes et des aisseliers. Ils adoptent généralement une forme courbe, qui offre un rendu esthétique assurément recherché. À Auxonne [21038-4], l'ensemble évoque ainsi un trilobe à pointe, alors qu'ailleurs c'est plutôt l'arc brisé qui prédomine. Seules les fermes débordantes de Noyers [89279-23], Noyers [89279-46] et Beaune [21054-75], parmi les plus anciennes conservées, comportent des poutres droites.

Quelques différences se devinent sur les formes de contreventement en partie haute de la ferme, au-dessus de l'entrait retroussé. Il semble qu'elles relèvent de traditions constructives locales.

---

2448 Système attesté en France dès le XIV<sup>e</sup> siècle par l'iconographie (JOURNOT Florence, *La maison urbaine au Moyen-Age : art de construire et art de vivre*, Paris, Éditions Picard, 2018, p. 132).

2449 ADCO B11368 fol 104v.-105r.

2450 LIEBARD Odile, « Les maisons d'Auxerre au XVI<sup>e</sup> siècle », *Bulletin archéologique du comité des travaux historiques et scientifiques, nouvelle série, n°4 (1968)*, Paris, Éd. Bibliothèque Nationale, 1969, p. 175.

2451 Exemples à Beaune [21054-33], Dijon [21231-80], Montbard [21425-12], Noyers [89279-29] et [89279-41].

2452 Exemple Noyers [89279-46], Dijon [21231-72] et Beaune [21054-75].

2453 Ernest Petit indique des toits « en auvent cintrés » dans le quartier autour de l'église Saint-Julien à Avallon (PETIT Ernest, *Avallon et l'Avallonnais : étude historique*, Auxerre, Gallot, 1890, 468 p. 13).

2454 Cette ferme débordante récemment restaurée est peut-être la seule qui aurait pu présenter un entrait servant de support au poinçon d'après les vestiges visibles. Ce type d'installation restreint néanmoins l'éclairage du comble.

2455 Ce n'est pas le cas à Dijon [21231-109].

Pour les trois fermes citées avec des poutres droites, comme à Dijon [21231-27], le poinçon est le seul élément qui occupe cet espace. À Noyers ([89279-6], [89279-11] et [89279-46]) et Montréal [89267-26], des jambettes se placent de part et d'autre du poinçon alors qu'à Dijon ([21231-3] et [21231-109]) des contrefiches viennent se fixer dessus (**fig. 164**). Une croix de Saint-André est installée en lieu et place du poinçon à Auxonne [21038-4]. De menus ornements agrémentent les assemblages du contreventement en partie haute de la ferme d'avant toit de Dijon [21231-3], un modèle qui sera repris plus grossièrement pour une maison de Nevers 1 rue de la Parcheminerie<sup>2456</sup>.

La ferme débordante peut tout à fait prendre place devant un mur pignon en pierre. Une photographie ancienne de Mont-Saint-Jean [21441-1] donne à voir la seule occurrence visuelle pour notre corpus (**fig. 165**). Un fort encorbellement de quatre corbeaux formant la base de massifs latéraux en partie haute de la façade pignon sert de supports à deux hauts aisseliers courbes qui soutiennent de chaque côté les blochets de la ferme. La forme de la ferme n'est pas visible, mais elle comporte des jambettes. Les trois corbeaux qui prennent place en façade pignon à Magny-Lambert [21364-1] pouvaient avoir le même rôle pour une chronologie du XIV<sup>e</sup> siècle.

Les petits corbeaux de pierre et de bois de largeur variable placés à l'extrémité des façades pignons à environ 1 m ou 1,50 m en dessous de la rive de toit signalent l'existence d'un avant-toit, aussi bien pour les façades à pan de bois que les façades en pierre. C'est l'un des indices qui tend à prouver que les façades de Semur [21603-35], datée de 1492d (**fig. 92**), et Moutiers-Saint-Jean [21446-5] étaient autrefois avec pignon, respectivement de bois et de pierre, et toiture débordante. Plus d'une vingtaine de façades de pierre conserve des corbeaux correspondant à une toiture débordante<sup>2457</sup>. Ce dispositif est identifié dans le sud de la France à Montpellier et Cordes par exemple<sup>2458</sup>. Ce sont des édifices de différents types. La présence d'une toiture débordante pour de grands pignons de pierre comme celui de Beaune [21054-20] devait être du plus bel effet. Le plus commun est la mise en place d'un seul corbeau (exemple pour la façade dessinée de Flavigny [21271-90]). La présence d'un pan coupé à Braux [21101-2] devait nécessiter une adaptation pour la ferme débordante. Notons qu'en l'absence de la toiture débordante, peu d'indices permettent de distinguer les avant-toits à simple avancée de pannes sur aisseliers des fermes débordantes. Nous

---

2456 Un pignon festonné de ferme débordante de Laval (Mayenne) est également dessiné par E. Viollet-le-Duc (VIOLLET-LE-DUC Eugène, « Maison », dans *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle*, B. Bance éditeur, Paris, 1861, T. VI, p. 214-300).

2457 Quatre façades de Mont-Saint-Jean en présentent. À Mont-Saint-Jean [21441-9], ces corbeaux donnent une idée de la hauteur initiale de la façade pignon avant sa surélévation.

2458 JOURNOT Florence, *La maison urbaine au Moyen Âge : art de construire et art de vivre*, Paris, Éditions Picard, 2018, p. 137.

pensons que les deux petits corbeaux alignés visibles à Trouhaut [21646-1] et Vignes [89448-1] correspondent à des fermes débordantes considérant qu'ils servent de supports aux aisseliers soutenant le blochet de ferme<sup>2459</sup>. La gravure du manoir de Blacy (SUP612) par Victor Petit témoigne de la fonction de support pour des aisseliers soutenant une ferme débordante courbe de simples corbeaux<sup>2460</sup>.

Il est possible qu'à Flavigny [21271-22] et Semur [21603-34], les forts encorbellements correspondent au support des abouts de sablières à la base de fermes débordantes. E. Viollet-le-Duc donne en gravure une vue d'une façade pignon en pierre de Vitteaux pour laquelle la ferme débordante repose sur un encorbellement similaire d'un côté et contre un angle de la tourelle d'escalier de l'autre côté<sup>2461</sup>.

Une toiture débordante, formant surplomb par définition, peut avoir une meilleure assise en s'installant sur des murs latéraux avancés.

La façade de Montréal [89267-15] correspond à ce type d'aménagement. La construction probablement initialement à pignon sur rue comprend deux logis séparés par un mur de refend. Les deux façades sur rue, quasiment jumelles, sont encadrées par les murs goutterots latéraux et le mur de refend qui s'avancent largement vers la rue. Le mur de gauche est un contrefort à ressauts alors qu'à l'inverse les deux autres murs comprennent une série d'encorbellement. E. Viollet-le-Duc propose une restitution de l'état médiéval de cet ensemble bâti<sup>2462</sup>. Nous retenons la forme possible de la toiture débordante en grand pignon. En revanche, la présence d'un étage au-dessus du rez-de-chaussée surélevé et d'un balcon supérieur ne peuvent être restitués sans preuves solides.

L'iconographie permet de reconnaître deux autres édifices dotés de toitures débordantes sur murs avancés. À Coulmier-le-Sec [21201-1], nous retrouvons comme à Montréal un encorbellement sur la partie haute des murs latéraux, qui abrite une sorte de balcon sur arcades postérieur au-devant de la façade (**fig. 166**). Le dessin dont nous disposons<sup>2463</sup> présente deux fermes

---

2459 Suivant le modèle précédemment cité pour une façade à pan de bois de Semur [21603-64].

2460 PETIT Victor, *Description des villes et campagnes du département de l'Yonne, 2e volume, arrondissement d'Avallon*, Auxerre, Gallot, 1870, 352 p.

2461 Il s'agit de la demeure [21710-22], non localisée précisément. Il est possible que cet aménagement ne soit qu'une restitution hypothétique proposée par l'auteur de la partie haute de la façade.

2462 VIOLLET-LE-DUC Eugène, « Maison », dans *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle*, B. Bance éditeur, Paris, 1861, T. VI, p. 225-226.

2463 MIGNARD Prosper, NESLE Eugène, *Album pittoresque de l'arrondissement de Châtillon-sur-Seine*, Dijon, Loireau Feuchot, 1855, n. p.

de charpente distinctes : une ferme vers l'intérieur avec entrain et poinçon et une ferme sur l'extrémité du surplomb avec entrain retroussé et aisseliers.

Au bâtiment encore non localisé [21000-1], la ferme débordante est de forme simple. Elle repose d'un côté sur un mur latéral qui se prolonge par une construction annexe, et de l'autre côté sur de hauts poteaux de bois placés auprès de l'escalier. À Vault-de-Lugny (SUP1236), il ne subsiste que les murs latéraux, qui semblent postérieurs au reste de la construction. Enfin, à Beaumont-sur-Vingeanne [21053-1], l'extrémité des mur avancés soutient une panne : en effet c'est la façade goutterot sur cour qui est concernée par l'avancée de la toiture.

Pour les différents édifices décrits, l'espace compris entre les murs latéraux et la façade est abrité. Il est mis à profit pour installer des escaliers, et probablement d'autres menus aménagements (galerie, sots à cochon, tas de bois...). À Dijon en 1545, l'avant-toit que Didier Verne a l'autorisation d'aménager sur une toise (2,44 m) de saillie doit servir pour que les « bonnes gens qui viendront audit marchief [de Saint-Michel] se puissent retirer souz icelluy pour les mauvais temps »<sup>2464</sup>.

### F.3. Chéneaux et gouttières

Les corniches et les toitures débordantes rejettent l'eau du toit loin devant la façade. Des systèmes de chéneaux (dits chaunnettes ou champlattes) permettent de rassembler l'eau issue des intempéries en un seul point. Ils sont installés aussi bien sur des constructions de pierre que de bois<sup>2465</sup>, en ville dans les villages, y compris sur certaines tourelles d'escalier<sup>2466</sup>.

Les alignements de corbeaux en partie haute des murs goutterots sont les signes les plus manifestes de chéneaux inclinés disparus<sup>2467</sup>. Ces corbeaux porteurs de chéneaux, reconnus sur plus d'une vingtaine d'édifices et cités dans au moins un texte<sup>2468</sup>, prennent généralement la forme d'un V

---

2464 AM Dijon J16bis.

2465 Exemple d'une maison érigée à Dijon en 1381 (ADCO B11285 fol. 101r.).

2466 Des « champlattes » longues d'environ 10 pieds (3,25 m) et 14 pieds (4,55 m) sont présentes sur des tourelles d'escalier en bois à Dijon en 1525 (ADCO BII353/1).

2467 VIOLLET-LE-DUC Eugène, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle*, T. VI, Paris, B. Bance, 1863, p. 240.

2468 Il est fait mention de « croichetz de pierre pour porter la champlacte du toy » à Dijon en 1500 5ADCO BII353/1, pièce n°26) et de deux « courbeaulx oudit gaultherot derriere hault pour mectre ung champlatte » à Châtillon-sur-Seine en 1518 (ADCO E2302).

afin de porter les planches de bois<sup>2469</sup>. La mise en place de chéneaux en pierre est également possible, à l'image de ceux qui subsistent au château de Rochefort (commune d'Asnières-en-Montagne). Les corbeaux sont moulurés ou ornés pour l'exemple le plus ancien de Chanceaux [21142-15], à Flavigny [21271-42], et sur l'illustration qu'en donne Viollet-le-Duc pour Flavigny (fig. 167)<sup>2470</sup>.

A Auxonne [21038-9], le chéneau de datation incertaine est directement intégré dans la corniche en pierre. À l'angle de la construction, la pierre formant corniche est percée à la jonction avec le tuyau de descente (disparu). Il prend également la forme d'une poutre de section triangulaire posée sur les chevrons ou les coyaux tout en bas du toit.

Nous remarquons que trois façades à pan de bois de Noyers (dont deux datées de 1545)<sup>2471</sup> comportent un creux vertical de plan semi-circulaire en pierre intégré dans le mur latéral (fig. 163). D'un diamètre de 14 cm, cet aménagement devait être associé à une gouttière de descente en bois ou en métal<sup>2472</sup>. Des aménagements similaires sont connus dans la région proche sur une maison proche de la mairie de Vézelay (à conduite en pierre chanfreinée complètement fermée) et à la grange d'Emorots (commune de Fontaine-en-Duesmois)<sup>2473</sup>. La structure est plus sommaire à l'angle de la maison d'Agey [21002-1] : deux corbeaux percés en partie haute du mur servaient de guide à la gouttière verticale (fig. 168).

Les noues entre deux constructions à pignon sur rue ou entre un pignon et un gouttereau<sup>2474</sup> accueillent des chéneaux de pierre (exemple à Flavigny [21271-110]) ou éventuellement constitués d'autres matériaux. Ces noues sont associées à des gargouilles (exemple à Montréal [89267-23] et peut-être à Dijon [21231-18] d'après l'iconographie ancienne). Des gargouilles permettent par ailleurs l'évacuation de l'eau accumulé sur les terrasses des tourelles de l'hôtel Chambellan à Dijon [21231-30] et de la maison Pétral à Beaune [21054-51].

---

2469 La forme semi circulaire, rare, correspondrait à la mise en place d'un chéneau taillé dans un tronc d'arbre (RATEL Roger, *Monographie de Fontaines-en-Duesmois*, s. l., Roger Ratel, 1983, 89 p. 17).

2470 VIOLLET-LE-DUC Eugène, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle*, T. III, B. Bance éditeur, Paris, 1861, p. 224.

2471 Noyers [89279-20], [89279-21] et [89279-34].

2472 Notons que la position du conduit est assez proche de celle d'un conduit de latrine d'une maison des XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles de Saint-Cirq-Lapopie (Lot) (GARRIGOU-GRANDCHAMP Pierre, « Introduction à la compréhension des maisons urbaines médiévales de l'espace français XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles » dans Collectif, *La maison au Moyen Âge*, Actes de la session d'université d'été de 2003 à Angoulême, Angoulême, Société archéologique et historique de la Charente, 2006, p. 7-35.).

2473 RATEL Roger, *Monographie de Fontaines-en-Duesmois*, s. l., Roger Ratel, 1983, 89 p. 17.

2474 Les maisons « boutant en noue » correspondent à cette situation.

#### F.4. Les matériaux de couverture

Le choix des matériaux de couverture dépend avant tout des ressources locales disponibles. Aussi, il nous semble que les indications fournies dans les visites de communautés des années 1640<sup>2475</sup>, déjà sollicitées pour l'analyse des matériaux de construction des murs et parois, sont pertinentes pour juger d'usages plus anciens.

##### *F.4.a. Au plus simple : le chaume*

Dans les textes, la « paille », ou plus rarement l'« estrain », l'« estoule » ou l'« esteulles »<sup>2476</sup>, désigne le chaume formant la couverture, constitué de glui (paille de seigle) ou plus rarement de paille de blé issue des moissons ou de genêts. La chaume est posée sous forme de bottes de « perches menues » ou de « verges »<sup>2477</sup> ceinturées par un lien en osier. Des « gazons de terre » maintiennent ces bottes dans la partie haute de la toiture<sup>2478</sup>. À l'extrême, la construction peut dans certains cas n'être seulement couverte que de terre, à l'instar de la petite maisonnette avec ouvroir que possède Denis Pestot, tonnelier, dans la rue des Pontz à Châtillon-sur-Seine<sup>2479</sup>.

Vers 1640, la couverture en chaume est essentiellement présente dans les sites de la Terre Plaine Auxoise, du Pays d'Arnay et dans la plaine de la vallée de la Saône et de la Tille. Quelques villages qui ne sont pas directement bâtis sur la roche mais en contrebas de carrières utilisent en priorité ce matériau (exemples de Juilly et Souhey). Le genêt est utilisé en particulier dans quelques localités de la Terre-Plaine de l'Auxois et dans la vallée de l'Arroux vers Arnay-le-Duc.

---

2475 ADCO C4736 (bailliage de Dijon, 1644-1645), ADCO C4740 (bailliage d'Arnay-le-Duc, 1645), ADCO C4759 (bailliage d'Auxois, 1645), ADCO C4784 (bailliage d'Avallon, 1645-1646), ADCO C478 (bailliage d'Avallon, 1645), ADCO C4796 (bailliage de Beaune, 1644), ADCO C4817 (bailliage de Châtillon-sur-Seine, 1646) et ADCO C4828 (bailliage de Nuits-Saint-Georges, 1644).

2476 Termes employés à Gilly-les-Cîteaux.

2477 CHAPELOT Odette, *La construction sous les ducs de Bourgogne Valois : l'infrastructure (moyens de transport, matériaux de construction)*, thèse en histoire sous la direction de Jacques Le Goff, Paris, Université de Paris 1, 1975, p. 300.

2478 CHAPELOT Odette, *La construction sous les ducs de Bourgogne Valois : l'infrastructure (moyens de transport, matériaux de construction)*, thèse en histoire sous la direction de Jacques Le Goff, Paris, Université de Paris 1, 1975, p. 300.

2479 La citation correspondante est « couverte d'arciz » (argile), ADCO E2325, 1547, fol. 31v.-32r.

## Chapitre sept. L'enveloppe de l'édifice

Plusieurs demeures de Semur<sup>2480</sup>, Cernois, Nolay et Gilly-lès-Cîteaux sont couvertes de chaume aux XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles d'après les indications textuelles. La plus ancienne occurrence est une maison couverte de « *stramine* » (paille) dans le quartier des Bordes à Semur en 1322<sup>2481</sup>. Le chaume couvre aussi bien des maisons de pierres que de bois d'après l'exemple de Gilly<sup>2482</sup>. Aussi, elle est particulièrement appréciée dans la plaine de Saône (exemple Ouges, Arc-sur-Tille, Losne et dans les environs de Cîteaux<sup>2483</sup>), y compris pour certains bâtiments ducaux. Une couverture en chaume concerne même un « chaulfert », autrement dit une pièce dotée d'une cheminée à Saulcey en 1543<sup>2484</sup>. Ces indications textuelles tendent à présenter en filigrane le recours essentiel du chaume comme matériau de couverture basique. Il est en effet peu coûteux, léger<sup>2485</sup>, disponible et efficace même s'il demeure très inflammable et requiert un entretien constant<sup>2486</sup>.

En termes de structure, excepté les toitures à matériaux mixtes (voir ci-après), seule la maison de la Roche-en-Brenil du corpus secondaire (SUP767) semble adopter anciennement la traditionnelle couverture en chaume endémique dans le Morvan. Le chaume prend place également en toiture des constructions rurales du Val de Saône<sup>2487</sup>.

La « loiche » désigne plus spécifiquement la couverture végétale formée d'une herbe de marais : la laïche. Courante dans la plaine de Saône, à l'exception de la région beaunoise, elle a même pu être dominante avant le milieu XV<sup>e</sup> siècle<sup>2488</sup>. Elle couvre encore la majorité des demeures pour au moins une douzaine de localités de la plaine dijonnaise vers 1640. Dans d'autres contextes, elle n'est employée que pour les dépendances de la maison et non le logis lui-même<sup>2489</sup>.

---

2480 Cela correspond à la moitié des bâtiments pour lesquels le matériau de toiture est indiqué dans les documents consultés par Jérôme Benet (BENET Jérôme, « Semur-en-Auxois au XV<sup>e</sup> siècle : le paysage urbain d'une « bonne ville » du duché de Bourgogne sous les Valois » dans *Bulletin de la société des sciences historiques et naturelles de Semur-en-Auxois*, T. 118, Semur-en-Auxois, Imprimerie Bordot, 2011, p. 125). Par ailleurs, on cite une « maison d'estrain » dès 1382 dans la chaume es Chapelleries (ADCO G3301).

2481 ADCO G2380.

2482 ADCO 11H647, 1482.

2483 HOURS Henri, *Peuplement et habitat rural en Bourgogne au Moyen Âge (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*, thèse de l'Ecole nationale des chartes, 1977, p. 244.

2484 ADCO G827.

2485 Une couverture de chaume représente une charge d'environ 20 kg/m<sup>2</sup> pour environ 25 cm d'épaisseur (CHAPELOT Odette, *La construction sous les ducs de Bourgogne Valois : l'infrastructure (moyens de transport, matériaux de construction)*, thèse en histoire sous la direction de Jacques Le Goff, Paris, Université de Paris 1, 1975, p. 412).

2486 JOURNOT Florence, *La maison urbaine au Moyen-Age : art de construire et art de vivre*, Paris, Éditions Picard, 2018, p. 138.

2487 CHAUVET, Jean-Yves, *L'architecture vernaculaire à ossature bois du Val et de la Plaine de Saône*, Écomusée de Saône, 1992, 118 p.

2488 HOURS Henri, *Peuplement et habitat rural en Bourgogne au Moyen Âge (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*, thèse de l'Ecole nationale des chartes, 1977, p. 245. Citons aussi une grange à Saulon-la-rue vers 1450 (ADCO E520).

2489 La laïche couvre une étable et une « rechoite » à Vitteaux en 1472 (ADCO E729).

*F.4.b. La pierre calcaire : une mise en place délicate*

La lecture des textes nous amène à penser que l'usage de la lave comme moyen de couverture de demeures est commun au moins dès le XV<sup>e</sup> siècle dans les sites bâtis sur des plateaux ou éperons rocheux, ou en contrebas de hauteurs calcaires<sup>2490</sup>. Vers 1640, les laves sont employées en grande quantité voire de manière exclusive dans le bailliage de La Montagne, et au niveau des principaux reliefs en Auxois et dans le Beaunois. Elle est citée dans la vallée de la Tille au nord de Dijon (exemple à Lux). Elle est transportée généralement sur de faibles distances dans quelques sites à proximité de collines. De ce fait, les villages de Brianny, Précyc-sous-Thil et Vic-sous-Thil disposent d'une bonne ressource en laves par la proximité de la Butte de Thil. Elle concurrence la paille en retrait à l'ouest de l'arrière-côte (Molinot), dans les premières vallées formant la transition entre le pays d'Arnay, la Terre Plaine et le Haut-Auxois, et dans les sites des plateaux peu élevés de l'ouest de l'Auxois (vers Châtel-Gérard et Noyers, au nord d'Avallon). L'importance des sites de Saint-Thibault, Guillon et Epoisses, justifie le transport de la lave sur quelques kilomètres. L'emploi de laves pour une partie des toitures dans quelques villages dans la Terre Plaine au sud et sud-ouest d'Epoisses, à bonne distance des lavières, pose question<sup>2491</sup>. Elle est alors soit transportée sur plusieurs kilomètres soit mise en forme dans un matériau lithique de moindre qualité.

Tout cela tranche avec le caractère exceptionnel de sa présence en toiture actuellement<sup>2492</sup>. La construction de lave serait attestée en Bourgogne dès le XI<sup>e</sup> siècle<sup>2493</sup>. Elle est mise en place sur des demeures ou d'autres constructions<sup>2494</sup> en pierre, mais aussi quelques maisons « de boys » : cela concerne au moins deux maisons de Gilly-lès-Cîteaux cités en 1388 et 1476<sup>2495</sup>. D'ailleurs,

---

2490 Les premières mentions relèvent du XIV<sup>e</sup> siècle, à Gilly-lès-Cîteaux en 1388 (ADCO 11H404), à Baubigny en 1339 (ADCO B3133 fol. 52) et pour la maison de l'abbaye de Saint-Seine à Dijon dont le toit est repris vers 1400 (B11317 fol. 74) et pour la maison neuve du clerc Jehan Chauchar à Dijon en 1404 (ADCO BII356/1, C12/3, n°29, cité par FERRAND Guilhem, *Les inventaires après décès de la ville de Dijon à la fin du Moyen Âge 1390-1459 T. 1 (1390-1408)*, Toulouse, Presses universitaires du Midi, 2018, 657 p). Des toitures de laves sont mentionnées en 1427 et 1444 à Semur au quartier du Château et du Bourg (ADCO G3300 et ADCO B1337). Elle est attestée dans la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle à Dijon, Vitteaux, Châtillon-sur-Seine, Chaudenay-le-Château, Ormancey, Epoisses, Cessey-lès-Vitteaux, Magny-les-Villers, Cirey-les-Nolay, Gilly, Darcey, Montbard, Evelle et Salives.

2491 C'est le cas de Cussy-les-Forges, Sauvigny-le-Beuréal et Frémoy par exemple.

2492 Benoît Delarozière estimait en 1994 qu'il restait environ 1300 toits de lave conservés en Côte-d'Or, mais le constat est plus alarmant aujourd'hui (DELAROZIERE Benoît, « Les toits de Bourgogne en lave : une technique aux règles très stricte », dans *Pays de Bourgogne n°164*, juin 1994, p. 1-6).

2493 LAUVERGEON Bernard, « Architecture rurale en Côte-d'Or : les Côtes et les Hautes-Côtes », dans *RCTBEH T.13 (1995)*, p. 129.

2494 Exemple d'une petite « loige » de pierre au château de Salives en 1450 (ADCO B1330).

2495 ADCO 11H404 et ADCO 11H646.

l'iconographie démontre l'emploi de la lave sur les maisons à pan de bois de Châteauneuf [21152-15] (fig. 169) et Montréal [89267-26] (photographie de 1878).

Les laves visibles actuellement ou reconnues par l'iconographie sur les édifices de Selongey [21599-14], Vitteaux [21710-2], [21710-6] et [21710-15], Chanceaux [21142-18], La Rochepot [21527-4], Poncey-sur-l'IGNON [21494-1], Trouhaut [21646-1] et sur la grange de Marcilly-Ogny [21382-1] (datée de 1446d) correspondent certainement au choix de couverture d'origine. Nous en avons aussi étudié les traces dans la charpente de Vitteaux [21710-5].

Une cassure de la pente du toit et le retrait de la sablière et des chevrons vers la face interne des murs gouttereaux pour faciliter la pose des premiers rangs de laves sont des indices propres à suspecter l'usage d'une toiture de cette nature. Ainsi, la toiture de Châtillon-sur-Seine [21154-5] devait supporter de la lave. Les charpentes à chevrons-formant-ferme ou mixte reconnues à Pouilly-en-Auxois semblent particulièrement adaptées à ce type de couverture car les fermes et pannes ne viennent pas repousser trop loin les chevrons sur le mur.

Matériellement, les laves sont des plaques calcaires de forme vaguement rectangulaire ou ovoïde, a priori calées par de la terre<sup>2496</sup>. Les laves anciennes sont constituées en calcaire à entroques du bajocien supérieur et sont longues de 30 à 40 cm et épaisses de deux à six cm en moyenne, avec un pureau de 10 à 12 cm, mais celles du site de Dracy sont plus longues (60 x 40 cm) et sont taillées en biseau à leur extrémité. Conséquence de la forte épaisseur de la superposition des laves (25 à 30 cm), leur poids, de 500 à 600 kg au mètre carré (comparé aux 80 kg/m<sup>2</sup> pour les tuiles), justifie la présence de fortes charpentes, et oblige à un entretien régulier de la toiture<sup>2497</sup>. Les charpentes supportant des laves auraient leurs fermes plus rapprochées que la moyenne<sup>2498</sup>. L'intérêt de ce type de couverture est qu'il limite les risques d'incendie et s'avère assez résistant aux actions du vent et de la grêle.

Outre les laves, la pierre calcaire est sollicitée pour un autre type de toiture. Ainsi, les deux petites tourelles d'escalier en pierres de taille permettant de monter à la chapelle et d'accéder à la terrasse de l'escalier d'honneur à l'hôtel Chambellan [21231-30] sont surmontées d'une toiture en

---

2496 CHAPELOT Odette, *La construction sous les ducs de Bourgogne Valois : l'infrastructure (moyens de transport, matériaux de construction)*, thèse en histoire sous la direction de Jacques Le Goff, Paris, Université de Paris 1, 1975, p. 328.

2497 DELAROZIERE Benoît, « Lave et laviers de Bourgogne », dans *Lithiques, du minéral au mental n°6 : Pierres de Bourgogne*, Paris, Hitzeroth et Créaphis, 1989, p. 25.

2498 PESEZ Jean-Marie, *Archéologie du village et de la maison rurale au Moyen Âge : vingt études sur l'habitat paysan dans la France médiévale, études accompagnées d'une bibliographie mise à jour réunies par Jean-Michel Poisson*, Lyon, Presses univ. de Lyon, 1999, p. 402.

poivrière en pierres de taille (**fig. 170**). Ces toitures couronnées par un fleuron en pierre comprennent un petit replat formant corniche à la base. Une toiture similaire, sans fleuron conservé mais avec des sortes d'acrotères latéraux usés couronnent la partie sommitale visible de la tourelle d'escalier de l'hôtel Godran [**21231-38**] (vers 1450) qui amène à la terrasse.

*F.4.c. Les planches de bois, en alternatives de la tuile*

Les essentes sont de petites planches fendues de chêne minces<sup>2499</sup>, dénommées bardeaux ou tavaillons dans d'autres régions. Les termes bourguignons « aissannes » : « aissandre », « essaule », « essendes », « aseaulne », « essaunes », « auzanne » et même « assys »<sup>2500</sup> sont des variantes d'un même mot.

Les essentes sont utilisées à peu près comme les tuiles à ceci près que leur chevillage est une alternative à la mise en place par cloutage<sup>2501</sup>. Leur poids moins conséquent<sup>2502</sup> permet même de les utiliser en couverture de mur ou de paroi (voir *supra*). Les observations archéologiques menées sur les demeures médiévales en démolition rue des Vaux à Semur concluent au bardage de l'un des pignons arrière<sup>2503</sup>. E. Viollet-le-Duc en restitue aussi en couverture d'une tourelle d'escalier en vis de Vitteaux (VIS139)<sup>2504</sup>. Visuellement, une ancienne photographie démontre que la partie haute de la lucarne en bois du logis sur rue de l'hôtel Jacqueron [**21231-36**] était couverte d'essentes à bords arrondis<sup>2505</sup>.

---

2499 Leurs dimensions en Normandie au Moyen-Age sont de 15/25 x 8/10 cm (EPAUD Frédéric et al., *De la charpente romane à la charpente gothique en Normandie : évolution des techniques et des structures de charpenterie aux XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles*, Caen, Publications du CRAHM, 2007, p. 123).

2500 CHAPELOT Odette, *La construction sous les ducs de Bourgogne Valois : l'infrastructure (moyens de transport, matériaux de construction)*, thèse en histoire sous la direction de Jacques Le Goff, Paris, Université de Paris 1, 1975, p. 301.

2501 CHAPELOT Odette, *La construction sous les ducs de Bourgogne Valois : l'infrastructure (moyens de transport, matériaux de construction)*, thèse en histoire sous la direction de Jacques Le Goff, Paris, Université de Paris 1, 1975, p. 318.

2502 Environ 45 kg/m<sup>2</sup> (CHAPELOT Odette, *La construction sous les ducs de Bourgogne Valois : l'infrastructure (moyens de transport, matériaux de construction)*, thèse en histoire sous la direction de Jacques Le Goff, Paris, Université de Paris 1, 1975, p. 412).

2503 SAINT-JEAN-VITUS Benjamin, « Construire et habiter le bois au Moyen Âge », *Les veines du temps, Lectures de bois en Bourgogne*. Catalogue de l'exposition du Musée Rolin d'Autun, 1992, p. 273.

2504 VIOLLET-LE-DUC Eugène, « Maison », dans *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle*, B. Bance éditeur, Paris, 1861, T. VI, p. 240.

2505 PROST Victor (dir.), *Dijon pittoresque et Dijon qui s'en va*, Dijon, Bibliothèque municipale, Éditions de l'Armançon, 2005, p. 78. Une photographie réalisée vers 1885 tend à indiquer que des essentes bordaient également les lucarnes de l'hôtel de la Croix d'Or à Dijon [**21231-53**].

## Chapitre sept. L'enveloppe de l'édifice

L'emploi de l'essente était assez manifeste dans le Comté de Bourgogne<sup>2506</sup>, et donc par extension dans les environs de Dôle et sur les bords de la Saône (exemple à Esbarres<sup>2507</sup>). En 1328, les habitants de Lamarche-sur-Saône revendiquent le droit de « troinchier » du bois pour faire leurs « aissannes » et pour maisonner dans le bois de Coutences à Longchamps<sup>2508</sup>. De nombreux textes attestent de son emploi aux XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles à Dijon<sup>2509</sup> et dans les environs (dès 1346 pour une maison de bois à Quetigny<sup>2510</sup>, en 1438 à Rouvres-en-Plaine<sup>2511</sup> et en 1443 à Fauverney<sup>2512</sup>). D'ailleurs, une taxe de quatre deniers d'entrage était réclamée pour les chars ou charrettes d'essentes qui arrivaient dans la ville de Dijon en 1417<sup>2513</sup>.

Peu de textes d'archives médiévaux attestent de l'emploi de l'essente en couverture dans d'autres contextes<sup>2514</sup>. Les essentes prennent place sur la majorité des constructions de villages de la sphère morvandelle qui sollicite le granite dans la construction (Quarré-les-Tombes, Saint-Andeux et la Roche-en-Brenil) vers 1640. Bien présent dans les villes de Paris ou Troyes<sup>2515</sup>, il est possible que son usage ait pu être limité surtout à la fin du Moyen Âge dans les villes bourguignonnes, par la possibilité d'utiliser la lave. Il y a en effet, comme pour le chaume, des besoins constants d'entretien et le risque d'incendie. Cependant, le recours à des essences d'arbres différentes ou à la peinture pouvait offrir des effets de polychromie<sup>2516</sup>.

---

2506 Exemple à Besançon (ROUSSEL Christiane (dir.), *Besançon et ses demeures : du Moyen-Age au XIX<sup>e</sup> siècle*, Lyons, Lieux dits éditions, 2013, 295 p. 79).

2507 ADCO BII/1138 fol. 26, cité par : PEPKE-DURIX Hannelore, *La vie des communautés rurales d'après des registres de justice des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles dans le bas-pays Dijonnais, mémoire de maîtrise en histoire de Dijon*, Dijon, Université de Dijon, 1978, p. 21.

2508 ADCO 1H297, cité par : HOURS Henri, *Peuplement et habitat rural en Bourgogne au Moyen Âge (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*, thèse de l'École nationale des chartes, 1977, p. 246.

2509 Jehan Gaidélet, prêtre, commande à Jehan Bouche, recouvreur, de recouvrir ses maisons d'essentes en 1398 (ADCO B11317, fol. 112r.), plusieurs maisons ruinés du clerc Jehan Chauchar sont couvertes d'« aissanne » en 1404 (ADCO BII356/1, C12/3, n°29, cité par FERRAND Guilhem, *Les inventaires après décès de la ville de Dijon à la fin du Moyen Âge 1390-1459 T. 1 (1390-1408)*, Toulouse, Presses universitaires du Midi, 2018, 657 p).

2510 ADCO G381, cité dans : BONNEVIOT H., *Chartes de l'abbaye de Saint-Etienne de Dijon : de 1341 à 1346*, Dijon, 1911, charte n°84.

2511 Les écorcheurs ont mis à bas la couverture de tuiles et essentes des maisons des hommes du duc en 1438 (ADCO B11881 fol. 2v., cité par MATRAT Sylvaine, *Les calamités dans le Dijonnais de 1348 à 1477, mémoire de maîtrise en histoire*, Dijon, Université de Dijon, 1981, p. 95).

2512 ADCO B1301, cité par : HOURS Henri, *Peuplement et habitat rural en bourgogne au Moyen Âge (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*, thèse de l'École nationale des chartes, 1977, p. 246.

2513 PEPKE-DURIX Hannelore, *Les contacts entre la ville et la campagne aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, thèse de doctorat en histoire sous la direction de Jean Richard*, Dijon, Université de Bourgogne, 1997, p. 307.

2514 C'est le cas pour la maison du Dienat dans le *castrum* de Beaune en 1431 (GAUDRY Jean-Marc, *Le palais des ducs de Bourgogne à Beaune, XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s.*, mémoire de maîtrise en histoire, Dijon, Université de Bourgogne, 1978, 81 p) et en 1466 à Magny-sur-Tille (ADCO E314), cité par : HOURS Henri, *Peuplement et habitat rural en bourgogne au Moyen Âge (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*, thèse de l'École nationale des chartes, 1977, p. 246.

2515 JOURNOT Florence, *La maison urbaine au Moyen-Age : art de construire et art de vivre*, Paris, Éditions Picard, 2018, 343 p. 138.

2516 BARADEL-VALLET Catherine, *Les toitures polychromes de Bourgogne : étude historique, technique, stylistique et symbolique du XIV<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle, thèse de doctorat en histoire de l'art sous la direction de Jean Rosen*, Dijon, Université de Bourgogne, 2007, p. 21.

*F.4.d. Les tuiles*

Bien peu nombreuses sont les mentions textuelles de demeures couvertes de tuiles. Dès 1367, un document renverrait à ce type de couverture pour une demeure flavignienne<sup>2517</sup>. M. Troubat a retrouvé deux mentions de toits de maisons en tuiles antérieures au XVI<sup>e</sup> siècle à Maison-Dieu, près de Losne, dont l'une avec des tuiles coupées<sup>2518</sup>. Il s'en trouvait aussi un à Izeure<sup>2519</sup> ainsi qu'aux maisons en pan de bois à ériger pour Etienne Berbisey à Dijon en 1424-1425<sup>2520</sup> pour cette même chronologie. Les maisons relais de l'abbaye de Cîteaux à Dijon et Beaune sont couvertes de tuiles aux XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle<sup>2521</sup>. C'est aussi le cas de plusieurs maisons de Rouvres-en-Plaine en 1438<sup>2522</sup>. Citons pour le XVI<sup>e</sup> siècle une maison au Chastel de Semur<sup>2523</sup>, une maison « *tegulis cooperta* » rue des Forges à Arnay-le-Duc<sup>2524</sup>, une demeure au faubourg Saint-Martin à Beaune<sup>2525</sup> et une maison à Tailly<sup>2526</sup>. Une attestation textuelle concerne également une tourelle d'escalier en vis dijonnaise érigée en bois en 1525<sup>2527</sup>.

Son introduction pour les plus importantes maisons de village est attestée dès le XVI<sup>e</sup> siècle, même si elle a pu localement être plus ancienne pour certaines localités de la vallée de la Saône<sup>2528</sup>.

---

La peinture à l'huile pouvait aussi peut-être garantir une meilleure efficacité du bardeau contre les effets de la pluie et de la chaleur (BASTIEN J. F., *La nouvelle maison rustique ou économie générale de tous les biens de campagne, Tome 1er*, Paris, Déterville, 1775, 889 p.)

2517 Une maison en ruine « *de lapides et laterinas* » (de pierres et tuiles) dans la rue dessus la porte des Vaux (ADCO 6H205).

2518 Le terrier de Maison Dieu, fol. 73 r. et 103 r., cité : par TROUBAT Marie-Françoise, *Recherches sur la propriété cistercienne dans la région de Losne, XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles, mémoire de maîtrise en histoire*, Dijon, Université de Paris, 1973, p. 22.

2519 HOURS Henri, *Peuplement et habitat rural en Bourgogne au Moyen Âge (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*, thèse de l'Ecole nationale des chartes, 1977, p. 244.

2520 ADCO B11332 fol. 147v.-149r.

2521 AM Dijon K102, 1363 et terrier de Cîteaux de 1485, cité par AUBERTIN Charles, *Les rues de Beaune*, Beaune, Cretin-Pellion, 1919, 588 p.

2522 Les écorcheurs ont mis à bas la couverture de tuiles et essentes des maisons des hommes du duc en 1438 (ADCO B11881 fol. 2v., cité par MATRAT Sylvaine, *Les calamités dans le Dijonnais de 1348 à 1477, mémoire de maîtrise en histoire*, Dijon, Université de Dijon, 1981, p. 95).

2523 ADCO 41HR1698, 1507.

2524 ADCO G3663, 1515.

2525 Elle fut donnée par Claudine Daguët à l'Hôtel-Dieu de Beaune au XV<sup>e</sup> siècle (AM Beaune IIB55).

2526 ADCO E1524 f. 18v., cité par : BECK Patrice, *Trois villages bourguignons à la fin du Moyen-Age (Tailly, Bligny-les-Beaune et Curtil) : étude d'histoire économique et de topographie archéologique, mémoire de maîtrise d'histoire à Paris X Nanterre sous la direction de Jacques Heers et Jean-Marie Pesez*, 1973, p. 84.

2527 ADCO BII353/1.

2528 Les fouilles du site de Petit Noir dans le Jura démontre l'usage courant des tuiles plates à crochet pour des demeures des XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles (MELOCHE Christophe (dir.), *Bourgogne-Franche-Comté, Jura, Petit-Noir, 5 rue de la Mairie, Au Village, Du village au bourg, mutations d'un lieu de peuplement de la basse vallée du Doubs au début du bas Moyen Âge*, rapport de fouille archéologique, Inrap, 2018, 444 p). Par ailleurs, les couleurs rouge et jaune choisies

À Chevigny, une maison est couverte de tuiles alors que les autres sont couvertes de chaume (8 maisons), de laves (4 maisons) ou de chaume et de laves (une maison)<sup>2529</sup>. Son usage n'est pas tout à fait réservé qu'aux constructions les plus prestigieuses. Par ailleurs, la tuile peut couvrir de petites constructions secondaires<sup>2530</sup>, notamment celles qui accueillent un foyer ou une cheminée. Sa qualité de conducteur thermique permet de sécher efficacement le grain stocké en grenier, et pourrait justifier un emploi limité pour les celliers et cuveries. Ce type d'élément architectural semble aussi particulièrement adapté aux toits de forme particulière comme les toits en poivrière et facilite l'insertion de lucarnes. Notons que globalement, son emploi est un peu plus commun au XVII<sup>e</sup> siècle<sup>2531</sup>.

La forme de la charpente indiquerait dans plusieurs cas l'usage de tuiles. D'ailleurs, la description de la demeure à construire à Dijon pour Etienne Berbisey en 1424 suppose que ce type de couverture nécessite un aménagement de la charpente<sup>2532</sup>. Il en est ainsi lorsque les chevrons sont placés proches de la face extérieure du mur (exemple à Semur [21603-64] datant de 1535d et Beaune [21054-27])<sup>2533</sup>. L'identification de tuiles d'arêtières ou tuiles faîtières à crêtes des XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles à Beaune<sup>2534</sup>, Auxonne et Saint-Jean-de-Losne laisse à penser que les toitures de ces villes étaient au moins pour certaines couvertes de tuiles. Par ailleurs, la chronologie médiévale de tuiles en réemploi n'est pas aisée à déterminer<sup>2535</sup>. L'iconographie ancienne démontre l'usage ancien de tuiles d'arêtières à crêtes sur la toiture à croupes de Puligny-Montrachet [21512-1] et sur celle de la tourelle d'escalier de l'hôtel de Saulx à Beaune [21054-28]. Pour la maison du Petit Fontenay à

---

pour les toitures des demeures d'Heuilley et Talmay sur une vue datable entre 1460 et 1474 semble renvoyer à des couvertures de tuiles et de chaume (ADCO B260).

2529 ADCO 41HR1698, 1507. De même, vers 1640 les sites de Quarré-les-Tombes et La Roche-en-Brenil montrent une grande diversité d'usage avec des couvertures en tuiles, en chaume et en assentes.

2530 Exemple à la Grange du Mont où c'est l'abri à animaux qui est couvert ainsi (BECK Patrice, « Une ferme seigneuriale en Auxois au XIV<sup>e</sup> siècle », dans *MSHAB T. 69*, Beaune, 1988, p. 95), ou d'une rechoite à Dijon en 1511 (AM DIJON J16bis).

2531 Vers 1640, la tuile est employée dans plusieurs localités relevant de différents contextes géographiques, toujours en complément d'autres matériaux (à l'exception du village de Pasquier situé en Auxois où la majorité des maisons serait couvertes de tuiles). De fait, excepté dans le Val de Saône, en particulier au sud de Beaune, et dans quelques villages du Dijonnais, l'emploi de la tuile concerne en priorité des sites d'importance dans la plaine où le nombre de belles propriétés justifie le recours à ce matériau (les bourgs d'Epoisses, Cussy-les-Forges et La Roche-en-Brenil et les gros villages de Molinot, Pontaubert et Quarré-les-Tombes). L'emploi de la tuile dans certains villages de l'arrière-côte (Crugéy, Messanges) est plus difficile à expliquer.

2532 ADCO B11332 fol. 147v.-149r. « sera ladite ramure faite de si bonne mesure que lon la puisse couvrir de tille plate ».

2533 Il y a de grandes chances pour que les toitures débordantes des murs goutterots correspondent à des couvertures peu épaisses, de tuile ou d'essentes.

2534 Ponctuellement reconnu par M. Latour à la demeure [21054-24] de Beaune (LATOUR Paul, « Vieux Beaune : maison du XV<sup>e</sup> siècle », dans *MSHAB T.34 (1910)*, p. 41-42).

2535 Nous pensons raisonnablement que les plus anciennes couvertures en place ne peuvent guère être antérieures au XVIII<sup>e</sup> siècle : ces installations demandent des réparations très régulières, tous les 50 à 80 ans (LEBOUTEUX Pierre, *Traité de couverture traditionnelle : histoire, matériaux, techniques*, Dourdan, H. Vial, 2007, 317 p). Les tuiles les plus anciennes sont donc en position de réemploi.

Montbard [21425-4], les tuiles faîtières à crêtes et les grandes tuiles à chevilles découvertes au moment de travaux sur la toiture en 1984 seraient semblables à celles de l'église de l'abbaye de Fontenay<sup>2536</sup>.

Physiquement, les tuiles sont de dimensions plutôt standards (voir le chapitre 13)<sup>2537</sup>. Nous n'avons pu reconnaître que des tuiles plates (« plainnes ») à crochets excepté pour les tuiles faîtières et d'arêtières, mais les textes attestent d'un usage possible de la tuile « copue » (creuse), adaptées aux toitures peu inclinées<sup>2538</sup>. La représentation schématique des maisons de villages de Bure-les-Templiers et Menesble présente certaines toitures avec des tuiles (ou essentes ?) à bords arrondis<sup>2539</sup>. La tuile est préférée aux autres types de couverture même si elle est plus coûteuse : elle partage avec la lave les qualités de coupe-feu pour un poids plus raisonnable.

### Les tuiles glaçurées

Les recherches de Catherine Baradel-Vallet complétées par nos propres observations permettent de constituer une petite liste de maisons ayant employées des tuiles glaçurées en toiture. Nous excluons bien entendu l'hôtel Aubriot à Dijon [21231-32] qui n'a reçu sa toiture glaçurée que bien tardivement.

La glaçure qui constitue une couche protectrice contre les intempéries et les mousses<sup>2540</sup> est plombifère et généralement pratiquée avec plusieurs couleurs sur quelques tuiles afin de former des motifs. Elle ne concerne que le pureau, soit le tiers inférieur de la tuile<sup>2541</sup>. Les lieux de production

---

2536 CRMH Bourgogne, dossier sur la maison du Petit Fontenay à Montbard.

2537 Les plus anciennes sont de plus grandes dimensions et plus épaisses que les tuiles plates de la fin du Moyen Âge et de l'époque moderne (FROIDEVAUX Yves-Marie, *Techniques de l'architecture ancienne...*, op. cit., p. 74-75).

2538 C'est le cas d'une maison de Marliens citée en 1458 (ADCO B1292 fol. 103 v., cité par : HOURS Henri, *Peuplement et habitat rural en Bourgogne au Moyen Âge (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, thèse de l'Ecole nationale des chartes, 1977, p. 247).

Quelques demeures du nord du département et la grange d'Emorots présentent traditionnellement des couvertures à tuiles creuses tout comme en Lorraine mais il n'est pas certain que cela trahit un usage plus ancien. Les tuiles creuses couvrant la demeure de Chanceaux [21142-13] sont modernes.

2539 ADCO 111H2, XVI<sup>e</sup> s.

2540 Ce qui assure une conservation optimale de la tuile (BARADEL-VALLET Catherine, *Les toitures polychromes de Bourgogne : étude historique, technique, stylistique et symbolique du XIV<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*, thèse de doctorat en histoire de l'art sous la direction de Jean Rosen, Dijon, Université de Bourgogne, 2007, p. 74).

2541 CHAPELOT Jean, CHAPELOT Odette, RIETH Bénédicte, *Terres cuites architecturales médiévales et modernes en Ile-de-France et dans les régions voisines*, Caen, Publications du CRAHM, 2009, 454 p. 343.

## Chapitre sept. L'enveloppe de l'édifice

de ces tuiles glaçurées sont assez nombreux et servent aussi à fabriquer des tuiles communes, des carreaux de sol voire des briques<sup>2542</sup>.

La tapisserie du Siège des Suisses conservée au musée des Beaux Arts de Dijon présente plusieurs toitures jaunes et rouges, ce qui distingue visuellement les toitures visibles de maisons à gouttereau sur rue des autres. Les documents d'archives attestent aussi de leur usage généralisé pour les châteaux ducaux, au moins aux XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles. C'est une distinction sociale : au XV<sup>e</sup> siècle, seuls les principaux officiers ducaux mettent en place des tuiles glaçurées pour leur demeure : maître Dreue (maréchal de France, conseiller et maître des comptes) en 1413<sup>2543</sup> et Henri Chambellan à la fin du XV<sup>e</sup> siècle<sup>2544</sup>. De fait, un toit coloré probablement ancien couvrait le logis principal de l'hôtel Chambellan [21231-30]<sup>2545</sup>. Les tuiles plates rectangulaires à pureau étaient disposées de manière à former une trame losangée en damier jaune et noir.

L'hôtel dijonnais du chancelier Rolin [21231-49] était aussi pourvu de tuiles glaçurées, connues en partie par un dessin. L'emploi de deux couleurs « noires et blanches »<sup>2546</sup>, pour cet édifice correspond à la volonté de créer un fort contraste de couleurs. Il s'en trouvait aussi sur le corps de logis sur rue de l'hôtel Jacqueron [21231-36]<sup>2547</sup>.

Les témoignages sont plus nombreux pour les édifices du début du XVI<sup>e</sup> siècle. À l'occasion des travaux de restauration, Frédéric Didier découvre en 1996 d'anciens arêtières vernissés de couleur vert pâle et des tuiles de couleurs jaune brun et rouge, dont certaines trapézoïdales, toutes en position de réemploi, sur la tourelle de l'hôtel de Saulx à Beaune [21054-28]<sup>2548</sup>. Ces vestiges, confrontés au témoignage de Charles Aubertin qui évoque des crêtes de plomb disparues au moment

---

2542 Catherine Baradel-Vallet liste un grand nombre de tuileries dans la plaine de Saône mais aussi une à Somberton (BARADEL-VALLET Catherine, *Les toitures polychromes de Bourgogne : étude historique, technique, stylistique et symbolique du XIV<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle, thèse de doctorat en histoire de l'art sous la direction de Jean Rosen*, Dijon, Université de Bourgogne, 2007, 352 p).

2543 ADCO B11361 fol. 15 r. Ces tuiles sont nommées « tielle plate plombée ».

2544 BARADEL-VALLET Catherine, *Les toitures polychromes de Bourgogne : étude historique, technique, stylistique et symbolique du XIV<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle, thèse de doctorat en histoire de l'art sous la direction de Jean Rosen*, Dijon, Université de Bourgogne, 2007, p. 140.

2545 Cette indication de Aymar Verdier et François Cattois (VERDIER Aymar, CATTOIS François, *Architecture civile et domestique au Moyen-Age et à la Renaissance*, T. II, Paris, Didron, 1857, p. 112.) est corroborée avec la présence de tuiles glaçurées en réemploi sur le toit du logis principal sur cour à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle d'après les photographies anciennes et par la représentation de trames en chevrons ou losanges d'après les gravures des années 1860 (d'après dessin de M. Sirodot).

2546 Cité dans un texte de 1505 (BARADEL-VALLET Catherine, *Les toitures polychromes de Bourgogne : étude historique, technique, stylistique et symbolique du XIV<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle, thèse de doctorat en histoire de l'art sous la direction de Jean Rosen*, Dijon, Université de Bourgogne, 2007, p. 378).

2547 PROST Victor (dir.), *Dijon pittoresque et Dijon qui s'en va*, Dijon, Bibliothèque municipale, Éditions de l'Armançon, 2005, p. 79.

2548 MAP, 1990/004/0008 : restaurations des édifices de la Côte-d'Or, Frédéric Didier, Beaune, hôtel de Saulx, 1989.

de la destruction de la partie haute de la tourelle avant 1867, tendent à prouver que la toiture de la tourelle d'escalier comprenait des motifs formés à partir de trois couleurs<sup>2549</sup>. Cette toiture se rapprochait ainsi de celle du bâtiment du Chapitre près de l'église collégiale de Beaune, et nous pouvons légitimement penser que d'autres hautes tourelles beaunoises admirables de cette époque comme celles de la maison Pétral [21054-51] et de l'hôtel Brunet [21054-1] pouvaient avoir cette apparence<sup>2550</sup>.

A Dijon, l'iconographie ancienne permet de restituer des toitures à trame losangée<sup>2551</sup> probablement médiévales pour les demeures [21231-29], [21231-34] et [21231-72]. Pour le cas de la maison rue des Forges [21231-34], l'hypothèse tend à être validée par l'identification de tuiles glaçurées en réemploi<sup>2552</sup>. Au XVI<sup>e</sup> siècle, les motifs formés par ces tuiles tendent à se diversifier. Ainsi, ce serait un motif en point de Hongrie à trois couleurs qui aurait été mis en place à l'hôtel Bénigne de Serre [21231-77], si tant est que la restauration soit conforme au modèle original<sup>2553</sup>.

Signalons aussi d'autres vestiges de tuiles glaçurées jaune, rouge vert et noir en réemploi sur la toiture de l'hôtel de Noident [21231-75], sur la grande tourelle hôtel de Purlans (VIS183) et sur le toit de l'hôtel de Xaintonge (SUP726) (**fig. 171**)<sup>2554</sup>.

A défaut de les reconnaître en toiture, nous avons eu l'opportunité d'identifier des bris de tuiles glaçurées de couleur marron dans le sondage de la cave médiévale de Flavigny [21054-8]<sup>2555</sup>.

---

2549 AUBERTIN Charles, *Les rues de Beaune*, Beaune, Cretin-Pellion, 1919, p. 91.

2550 Des mentions d'archives attestent aussi de la mise en place de toitures polychromes pour le Beffroi et les tours de l'enceinte de la ville (BARADEL-VALLET Catherine, « Les toitures polychromes de Beaune », *Recueil des Travaux du CBEH T. 30*, 2012, p. 15-24).

2551 Qui rappellent les trames du tissage, aussi reproduits pour les motifs de sols de carreaux glaçurés (BARADEL-VALLET Catherine, *Les toitures polychromes de Bourgogne : étude historique, technique, stylistique et symbolique du XIV<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle, thèse de doctorat en histoire de l'art sous la direction de Jean Rosen*, Dijon, Université de Bourgogne, 2007, p. 195).

2552 BARADEL-VALLET Catherine, *Les toitures polychromes de Bourgogne : étude historique, technique, stylistique et symbolique du XIV<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle, thèse de doctorat en histoire de l'art sous la direction de Jean Rosen*, Dijon, Université de Bourgogne, 2007, p. 379.

2553 L'architecte en charge de sa restauration en 1875 fait part de sa reconnaissance de vestiges de tuiles glaçurées (BARADEL-VALLET Catherine, *Les toitures polychromes de Bourgogne : étude historique, technique, stylistique et symbolique du XIV<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle, thèse de doctorat en histoire de l'art sous la direction de Jean Rosen*, Dijon, Université de Bourgogne, 2007, p. 386).

2554 Il est possible que les tuiles glaçurées en réemploi sur cette toiture d'après une photographie ancienne proviennent de la maison au Singe (BARADEL-VALLET Catherine, *Les toitures polychromes de Bourgogne : étude historique, technique, stylistique et symbolique du XIV<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle, thèse de doctorat en histoire de l'art sous la direction de Jean Rosen*, Dijon, Université de Bourgogne, 2007, p. 383).

2555 LACAILLE Antoine, *Le bâtiment du 19 rue du Trop-Chaud à Flavigny-sur-Ozerain (Côte-d'Or) : une « maison-jumelle » de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle*, Dijon, rapport d'étude de bâti et de sondage archéologique, 87 p.

*F.4.e. L'ardoise : rare et chère car importée*

Élément de couverture rare et cher car importé, l'ardoise est encore plus appréciée que la tuile glaçurée, en partie grâce à l'aspect bleuté du matériau<sup>2556</sup>. C'est aussi un matériau deux fois plus léger, mais moins isolant, qui nécessite d'être fixé avec du métal<sup>2557</sup>.

Mises en place dès le XV<sup>e</sup> siècle sur plusieurs constructions monumentales (l'église de la Chartreuse de Champmol<sup>2558</sup>, l'hôtel ducal à Dijon, l'hôtel dieu de Beaune, le château de Germolles), les toits d'ardoise se rencontrent assez timidement à partir du XVI<sup>e</sup> siècle sur les toitures de petites structures dépendant de constructions notables<sup>2559</sup>. Une tourelle d'escalier en vis en bois signalée dans un texte de 1525 adopte ce mode de couverture<sup>2560</sup>. Celle bâtie en pierre de l'hôtel Bénigne de Serre [21231-77] était couverte d'une toiture à six pans en ardoise, éventuellement d'origine<sup>2561</sup>. Par comparaison, nous trouvons des ardoises formant motif peu après le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle sur l'échauguette de l'hôtel de Berbis<sup>2562</sup>.

*F.4.f. Les couvertures mixtes*

Les toitures mixtes sont aussi bien reconnues dans les textes que par l'iconographie des années 1900 des demeures médiévales de notre corpus.

Les photographies anciennes attestent de l'usage de laves et de chaume sur les toitures d'Alise-Sainte-Reine [21008-1] et Mont-Saint-Jean [21441-7]. Le chaume occupe alors la partie centrale de la toiture. À Semur, ce sont les « bodurs dessous » de la toiture d'une maison dans le faubourg des Bordes qui sont en lave quand le reste est en paille en 1541<sup>2563</sup>. Ces toitures donnent

---

2556 BARADEL-VALLET Catherine, *Les toitures polychromes de Bourgogne : étude historique, technique, stylistique et symbolique du XIV<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle, thèse de doctorat en histoire de l'art sous la direction de Jean Rosen*, Dijon, Université de Bourgogne, 2007, p. 211 et 231.

2557 CHAPELOT Odette, *La construction sous les ducs de Bourgogne Valois : l'infrastructure (moyens de transport, matériaux de construction)*, thèse en histoire sous la direction de Jacques Le Goff, Paris, Université de Paris 1, 1975, p. 413.

2558 L'ardoise de cet édifice provient de Charleville-Mézières.

2559 Cela fait échos à la présence à Dijon de Grant Jehan Lescarlon, recouvreur d'ardoise au moins à partir de 1500. Il habite rue de la Tonnellerie (AM Dijon L163 fol. 62, cité par MARCEAU Béatrice, *La paroisse Saint-Michel de Dijon au XV<sup>e</sup> siècle : étude topographique, démographique et socio-professionnelle*, mémoire de maîtrise en histoire médiévale, Dijon, Université de Bourgogne, 1990, p. 184).

2560 ADCO BII 353/1.

2561 BARADEL-VALLET Catherine, *Les toitures polychromes de Bourgogne : étude historique, technique, stylistique et symbolique du XIV<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle, thèse de doctorat en histoire de l'art sous la direction de Jean Rosen*, Dijon, Université de Bourgogne, 2007, p. 397.

2562 PROST Victor (dir.), *Dijon pittoresque et Dijon qui s'en va*, Dijon, Bibliothèque municipale, Éditions de l'Armançon, 2005, p. 69.

<sup>2563</sup> ADCO G3300.

## Chapitre sept. L'enveloppe de l'édifice

une idée de celle qui couvrirait une maison d'une longueur de deux travées situées au Chastel de Semur en 1507<sup>2564</sup>. Nous retrouvons ce type de couverture mixte pour au moins deux demeures de Nuits-Saint-Georges au XV<sup>e</sup> siècle<sup>2565</sup> et une maison à deux niveaux à Cernois en 1502<sup>2566</sup>. À Nolay en 1559, c'est une association plus curieuse qui est citée : une couverture de laves et tuiles<sup>2567</sup>. La couverture de la maison que fait réédifier le Joffroy Chiere à Dijon dans la rue aux Quartaulx en 1429 est « daissanne et de lave par moitié »<sup>2568</sup>. Odette Chapelot rapporte aussi la pratique du renfort de tuiles sur les toits couverts d'essentes<sup>2569</sup>.

Cette diversité de matériaux sur un même édifice correspondrait à des réfections partielles de toiture, voire à des usages différenciés des différentes pièces de l'édifice à couvrir.

Notre réflexion autour des matériaux de couverture se termine par un constat : les couvertures de chaume et de lave semblent prédominer dans de nombreux sites (**fig. 172**). Elles cohabitent visiblement à Nolay mais aussi à Toutry au XVI<sup>e</sup> siècle<sup>2570</sup>. Les couvertures d'essente peuvent localement prendre beaucoup d'importance. La diversité est la règle où les possibilités techniques et les choix esthétiques permettent de mettre en place de la tuile mais aussi quelques ardoises à partir de la toute fin du Moyen-Age.

---

2564 ADCO, 41HR1698. Il s'agit peut-être de la même maison citée en 1439, couverte de laves et de glui (paille de seigle) (ADCO B1337).

2565 ADCO B472 fol. 226v. et B1360 fol. 59 et fol. 81v. cité dans (BECK Patrice, *Une ville rurale à la fin du Moyen Âge : Nuits-Saint-Georges*, thèse de doctorat en archéologie médiévale, Université de Dijon, 1980, p. 232-233).

2566 ADCO B1335.

<sup>2567</sup> ADCO CART. 117.

2568 ADCO B11368, fol. 111r. 1429.

2569 CHAPELOT Odette, *La construction sous les ducs de Bourgogne Valois : l'infrastructure (moyens de transport, matériaux de construction)*, thèse en histoire sous la direction de Jacques Le Goff, Paris, Université de Paris 1, 1975, p. 320.

2570 ADCO CART 117. À Toutry, parmi les maisons dénombrées en 1525 nous en comptons six couvertes de laves et quatre couvertes de paille (ADCO E1444).



## Chapitre huit.

# Données techniques et fonctions de chaque entité architecturale de la maison

---

## A. Les escaliers, organes de distribution par excellence

### A.1. Les escaliers droits

Il existe deux principaux types d'escaliers dans les demeures que nous étudions : les escaliers droits et les escaliers en vis<sup>2571</sup>. Les escaliers droits sont essentiellement reconnus en contexte d'intérieur, notamment pour l'accès à la cave, alors qu'il subsiste bien peu d'escaliers droits extérieurs assurément médiévaux<sup>2572</sup>.

Le cas particulier des escaliers de caves en pierre mérite un paragraphe à part. À Flavigny-sur-Ozerain, où le plus grand nombre de caves a été visité, la chronologie des escaliers de cave peut être située suivant leur relation stratigraphique avec les voûtes, quasiment toutes d'époque moderne<sup>2573</sup>. Ils relient directement l'extérieur et la cave : aucun accès ne se fait entre le rez-de-chaussée et la cave. Ils ne forment systématiquement qu'un seul escalier pour le cas de caves superposées (exemple à Flavigny [21271-111]). Les marches, éventuellement monolithes, sont assez larges (entre 1,40 et 1,80 mètres) et hautes d'environ une vingtaine de centimètres pour les escaliers anciens de maisons nobles ou bourgeoises, ce qui permet de descendre des tonneaux.

---

2571 Les escaliers à rampe sur rampe ne sont introduits dans l'habitat particulier bourguignon que vers 1560 (BOTTE-GRUYER Agnès, *Les escaliers dans les demeures privées en Bourgogne, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles, mémoire de DEA sous la direction de P. Choné*, Dijon, Université de Bourgogne, 2003, p. 112), alors qu'il s'en trouve au château de Pagny-le-Château dès 1535 (GULCZYNSKI Henri-Stéphane, *L'architecture à Dijon de 1540 à 1620*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2000, p. 290). Celui de l'hôtel de Talmay [21231-78], intégré dans une construction hors-oeuvre sur cour, est l'un des exemples les plus précoces.

2572 Ils sont fréquemment repris notamment lors de changement de hauteur du seuil.

2573 A la maison rue du Trop-Chaud [21271-8], le sondage archéologique réalisé au pied de l'escalier actuel a montré sa mise en place à l'époque moderne, à l'emplacement d'un escalier plus ancien, situé plus bas.

## Chapitre huit. Données techniques et fonctions de chaque entité architecturale de la maison

Les escaliers sont presque tout le temps appuyés contre un mur, ce que confirme l'emplacement des portes. Le cas de la cave de l'hôtel Aubriot est exceptionnel avec deux larges accès avec porte et escalier, sur rue et sur cour, qui se font face, mais il n'est pas représentatif<sup>2574</sup>. Les escaliers sont par commodité aussi larges que la porte à laquelle ils sont liés. Dans les caves où la roche forme une partie de la paroi, l'escalier se place fréquemment sur une banquette de roche laissée en place. C'est le cas pour les deux ensembles de maisons jumelles identifiées à Flavigny [21271-8] et [21271-111].

L'escalier droit est gourmand en place, et c'est d'autant plus vrai dans un espace de cave où la surface est quelque peu diminuée par rapport aux niveaux en élévation. Aussi, deux types d'aménagement sous l'escalier permettent un gain de place. Le plus simple est la pose d'une simple niche, au moins attestée au XVI<sup>e</sup> siècle à Flavigny. Dans ce même site, deux escaliers de cave de deux demeures voisines rue Mirabeau sont bâtis sur des voûtes rampantes suivant un procédé qui n'a rien de rare<sup>2575</sup>. L'arc, caché en partie par la voûte de la cave, est monté avec des pierres de taille travaillées à la brettelle dans les deux cas. Le volume constitué par le petit réduit ainsi créé sous l'escalier permet une économie de l'usage de moellons. L'escalier d'accès à l'étage de la grande maison de pierre de la maison de Morimond à Dijon reposait également sur une voûte en 1519<sup>2576</sup>.

De petits réduits peuvent aussi tout à fait être mis en place sous les escaliers droits extérieurs, si leurs structures le leur permet. Un petit caveron prend place sous l'escalier d'accès à la cuisine placé dans la cour de la maison de l'abbaye de la Buissière à Beaune en 1494<sup>2577</sup>. Les textes du XVI<sup>e</sup> siècle font état d'un « petit caveron ou despence » sous les « grandz degrez » d'un grand logis à Châtillon-sur-Seine en 1539 et de soues à cochons dans une situation similaire à Pommard vers 1550<sup>2578</sup>.

---

2574 Indiquons tout de même que les caves antérieures au XV<sup>e</sup> siècle de Flavigny [21271-21] et Montbard [21425-13] suivent ce modèle.

2575 [21271-96] et [21271-113]. Pour le second exemple, les marches sont directement placées sur les claveaux de la voûte. Des exemples autrement plus remarquables sont visibles en contexte de rez-de-chaussée à Cluny (FRAY Françoise, « Les espaces de circulation », dans ESQUIEU Yves, PESEZ Jean-Marie, *Cent maisons médiévales en France (du XI<sup>e</sup> au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle)*, Paris, CNRS, 1998, p. 95), et en contexte de cave à Auxerre (LIEBARD Odile, « Les maisons d'Auxerre au XVI<sup>e</sup> siècle », *Bulletin archéologique du comité des travaux historiques et scientifiques, nouvelle série, n°4 (1968)*, Éd. Bibliothèque Nationale, Paris, 1969, p. 198).

2576 BAZIN Alice, *La maison de Morimond à Dijon : un exemple de relais urbain cistercien du XIII<sup>e</sup> siècle, mémoire de master en histoire de l'art médiéval sous la direction de Denis Cailleaux*, Dijon, Université de Bourgogne, 2004, p. 61.

2577 ADCO 12H31, 1494.

2578 ADCO E2304 et ADCO 16H239. Il se trouve également un petit caveron sous un escalier de maison à Chavoigny en 1529 (ADCO E2303).

La façade sur rue du Grenier de Flandres à Moutiers-Saint-Jean ne présente pas de porte haute. La grande porte à linteau sur coussinet du rez-de-chaussée était en effet, d'après la lecture archéologique que nous en donnons, directement placée devant un escalier droit intérieur permettant d'accéder à l'étage. Sur ce point comme sur d'autres, cette maison reprend les codes architecturaux de la construction domestique du XII<sup>e</sup> siècle de Cluny.

Aucun escalier droit intérieur en bois ne semble conservé<sup>2579</sup>, alors que ce type d'escalier devait être bien courant, en particulier pour constituer l'accès aux combles, et même largement majoritaire avant le XV<sup>e</sup> siècle. Il n'est pas impossible que certains se placent dans des angles ou contre des murs de refend.

Suivant la position du seuil des portes, l'escalier ou perron à volée droite contre la façade sur rue ou sur cour, prédominant jusqu'au XIV<sup>e</sup> siècle<sup>2580</sup> pour avoir l'accès à la cave, au rez-de-chaussée surélevé ou à l'étage, est placé perpendiculairement à la façade (probablement le cas pour l'escalier devant la porte monumentale de la maison des Baillis de Flavigny [21271-105]) ou parallèlement à celle-ci (ce qui a été restitué rue du Trop-Chaud [21271-8] en suivant nos conseils). Il semble que ces escaliers sont systématiquement plaqués contre la façade, sans liaison avec la maçonnerie du mur. Leur largeur rend compte de l'importance de l'espace intérieur desservi<sup>2581</sup>. Un grand escalier d'accès à un niveau d'étage a pu donner son nom au meix de Lescallerie de Viserny<sup>2582</sup>. Les quelques escaliers menant aux petites galeries devant les façades sur rue (Meursault) ou sur cour (Pommard) de demeures de la région de Beaune peuvent avoir une certaine ancienneté. Un acte de donation fait état d'un escalier inclus dans le « grant porche et porte » au-devant d'une maison<sup>2583</sup>.

Les escaliers, en particulièrement lorsqu'ils sont droits, occupent une surface non négligeable<sup>2584</sup>. Deux baux à cens conservés aux archives départementales de Beaune font état de

---

2579 Celui de Baigneux-les-Juifs [21043-2], doté de contremarches, pourrait toutefois être antérieur au XVII<sup>e</sup> siècle.

2580 BOTTE-GRUYER Agnès, *Les escaliers dans les demeures privées en Bourgogne, XVI<sup>e</sup> -XVIII<sup>e</sup> siècles*, mémoire de DEA sous la direction de P. Choné, Dijon, Université de Bourgogne, 2003, p. 23.

2581 L'escalier de la maison de Cîteaux à Beaune est « large et magnifique comme d'ung palaiz » en 1485 (terrier de Cîteaux de 1485, cité par AUBERTIN Charles, *Les rues de Beaune*, Beaune, Cretin-Pellion, 1919, 588 p).

2582 ADCO 8H784, 1497.

2583 ADCO E2304, 1548, Châtillon-sur-Seine.

2584 Il est question de l'« aisance des degrez » et de l'« emplastre des degrez » à Châtillon (ADCO 18H74).

Chapitre huit. Données techniques et fonctions de chaque entité architecturale de la maison

petits emplacements au-devant de maisons afin d'établir des escaliers<sup>2585</sup>. En 1550, la moitié d'une chambre haute et un emplacement de quatre pieds de largeur (1,3 m) « pour faire une montée de degrez » à Courcelles-Prévoyres sont échangés<sup>2586</sup>. La redevance qui concerne des escaliers à Souhey en 1538 résulte peut-être de cette démarche<sup>2587</sup>.

Dans les documents, le terme d'escalier n'apparaît pas<sup>2588</sup>. Il est désigné de manière générale par l'expression « montée de degrez ». Les escaliers de pierres de maisons à Beaune, Flavigny et Châtillon sont cités dans les textes à partir de la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle<sup>2589</sup>. À défaut d'escalier en pierre, ce sont des escaliers de bois, avec ou sans contremarches, voire même des échelles, qui sont mises en place. Les échelles desservent en particulier les espaces secondaires, comme les combles. Nous avons connaissance d'escaliers de bois au XVI<sup>e</sup> siècle, permettant de desservir des maisons de qualité<sup>2590</sup>. Un certain nombre de portes situées en hauteur dans les façades, accompagnées de corbeaux alignés, signalent leur emploi<sup>2591</sup>. Une échelle de meunier abritée par un avant-toit permet visiblement l'accès à la porte du grenier en façade du bâtiment [21000-1]. Une autre échelle semble avoir pris place à l'arrière d'une façade de Semur, rue des Vaux<sup>2592</sup>, et permettait aussi probablement l'accès aux étages de demeures de qualité à Dijon<sup>2593</sup>.

## A.2. Un paradigme de la forme d'escalier médiéval : la vis

---

2585 AM Beaune carton 56 n°4, 1411 et AM Beaune carton 56 n°5 (1413). Dans l'un des cas, l'emplacement occupe trois pieds de large (quasiment un mètre), et il est précisé que le reteneur ne pourra aménager de « souts » à cochons sous l'escalier.

2586 ADCO D2308.

2587 Trois blancs de cens perçus par le seigneur de Souhey portent sur les « degrez » d'une maison (ADCO, E1371). À défaut, il pourrait s'agir d'un emplacement auparavant occupé par une construction d'une autre nature.

2588 Tout juste pouvons-nous citer un meix de Viserny nommé « Lescallerie » dès 1497 (ADCO 8H784).

2589 En Leguille à Flavigny en 1488 (ADCO 6H204), rue de Lescolle à Châtillon en 1465 (ADCO 18H162) et en 1494 à Beaune (ADCO 12H31).

2590 La maison « ou pend pour enseigne la Curne du Serfz » à Avallon en 1524 (ADY F289) et à Châtillon-sur-Seine en 1550 (ADCO E2309).

2591 Exemple dès le XIII<sup>e</sup> à Beaune [21054-14] (1231d, à moins qu'il ne s'agisse d'une galerie en bois) puis à la fin du Moyen Âge à Flavigny [21271-23] et Noyers [89279-28].

2592 PETITDENT Yves, BENET Jérôme, JUFFARD Olivier, SAINT JEAN VITUS Benjamin, et *alii*, « Maisons médiévales de Semur-en-Auxois : étude archéologique avant démolition de deux maisons médiévales dans le faubourg des Vaux » dans BSSS, T. 5 fasc. 2 (1992), Semur-en-Auxois, Imprimerie Bordot, 1992, p. 5.

2593 Exemple 8 rue Musette à Dijon [21231-59].

*A.2.a. Comparaison entre les données de terrain et les recherches en archives*

Une poignée de textes évoquent des « vis » / « vifz » en façade, ce qui est l'appellation commune de la tourelle d'escalier en vis<sup>2594</sup>. Presque tous concernent des bâtiments urbains (Dijon, Châtillon, Semur et Beaune), et les mentions rurales datent des années 1540<sup>2595</sup>. En particulier, nous disposons d'un texte de notaire relatant un marché de construction d'une tourelle d'escalier en vis en pierre pour maître Guy Gelenier, licencié en loi et conseiller du duc daté du 3 octobre 1425, et joignant à sa « grosse maison » de Dijon<sup>2596</sup>. La précision de ce texte nous permet d'en tirer beaucoup d'informations. L'escalier en vis est un mode de circulation efficace au sein d'un édifice. Il est avantageusement associé à un couloir et/ou une galerie, suivant des modalités déjà exposées. Reconnu dès le XIII<sup>e</sup> siècle<sup>2597</sup>, sa généralisation dans l'habitat des XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles nous amène à la considérer comme un objet d'étude complet<sup>2598</sup>. Ainsi, un corpus spécifique lui est consacré dans la base de données.

Le corpus des escaliers en vis s'élève à 180 exemples : environ 15% des édifices étudiés en admettent un<sup>2599</sup>. Certains escaliers en vis sont assurément insérés dans une construction plus ancienne (exemple à la maison étudiée de Pouilly). Les sites de Dijon (32 occurrences), Beaune (22 occurrences), Semur (13 escaliers), Montréal (11 escaliers) et Flavigny-sur-Ozerain (10 escaliers) accueillent chacun plus de dix escaliers en vis, et donc, par extension, la majorité des tourelles d'escalier dont nous allons parler.

A Salives, Is-sur-Tille et Arnay-le-Duc, la moitié des demeures médiévales identifiées compte un escalier en vis. Celle de Montréal [89267-19] accueille même, pour une raison encore inconnue, trois tourelles d'escalier distinctes dont deux en façade arrière. Un dixième du corpus

---

2594 Le terme de « vierbe » est employé en 1518 à Châtillon-sur-Seine (ADCO E2302).

2595 Un escalier en vis permet la desserte d'une « chambre estant en salle » à Ampilly-le-Sec en 1546 (ADCO E2326). En 1547, il est question d'une « viz » à bâtir pour accéder au chauffeur d'un corps de maison dans une surface de 6 pieds de côté (1,95 m).

2596 ADCO B11337 fol. 79.

2597 FRAY Françoise, « Les espaces de circulation », dans ESQUIEU Yves, PESEZ Jean-Marie, *Cent maisons médiévales en France (du XII<sup>e</sup> au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle)*, Paris, CNRS, 1998, p. 94.

2598 Quasiment tous les escaliers du XVI<sup>e</sup> siècle à Beaune prennent cette forme (INGUENAUD Virgine, « L'habitat de Beaune intra-muros : un essai de typologie des systèmes de distribution », dans *MCACO, T. 39 (2000-2001)*, Dijon, Académie des sciences, arts et belles lettres, 2004, p. 228). Par ailleurs, la vue de Châtillon-sur-Seine de 1570 présente schématiquement une vingtaine de tourelles (hors quartier de Chaumont) distinct des tourelles de monuments et qui peuvent se rapporter à des escaliers domestiques.

2599 Ajoutons ici que le corpus secondaire admet une quarantaine d'édifices avec un escalier en vis, généralement abrité par une tourelle.

Chapitre huit. Données techniques et fonctions de chaque entité architecturale de la maison

correspond à de notables maisons à tourelle en milieu rural (Santenay, Sainte-Magnance, Quincerot...) <sup>2600</sup>.

### *A.2.b. Un emplacement réfléchi*

Seulement 29 escaliers en vis dans-œuvre sont reconnus. Ils s'intègrent dans le volume de la construction, sans s'avancer sur la rue ou sur la cour. Tout au plus le couronnement de l'escalier, formé d'une paroi en bois, peut dépasser de la rive de toit au-dessus de la façade goutterot sous la forme d'un grand chien assis couvert d'un toit en bâtière. Cela concerne des façades de bois <sup>2601</sup>, mais aussi en pierre <sup>2602</sup>.

Les escaliers internes s'installent toujours contre une paroi, et de préférence contre une façade, afin de bénéficier de la lumière naturelle <sup>2603</sup>. Les escaliers en vis des XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles (VIS59 à paroi intérieur de moellons, **fig. 173**, et VIS172 et VIS179 à paroi intérieure en pierres de taille) sont placés dans l'angle de la construction. Le premier et le troisième sont plus précisément des escaliers en vis à accès interne. Cette position permet à l'escalier d'être particulièrement solidaire de la maçonnerie et donc de constituer une structure solide. Par ailleurs, les jours peuvent ainsi se placer sur les deux murs.

Le système le plus simple consiste à rendre directement accessible l'escalier en vis interne depuis la façade principale, généralement la façade sur rue. C'est le cas pour les demeures étudiées de Semur (VIS24) et Pouilly-en-Auxois (VIS29) <sup>2604</sup>. Quand le propriétaire en a les moyens, il peut mettre en place une tourelle pour héberger l'escalier en vis <sup>2605</sup>.

---

2600 Une structure reconnue en fouille à Saint-Martin-du-Mont et datée du XIV<sup>e</sup> siècle pourrait correspondre à une tourelle d'escalier en vis (CHOPELAIN Patrick, *Saint-Martin-du-Mont, Cestres, La Vie aux Maires : la fouille de la demeure d'un notable rural du bas Moyen Âge*, rapport de fouille, Dijon, INRAP, 2016, p102 103

2601 (VIS 24) et (VIS74). À la maison datée de 1535d de Semur [**21603-64**], la partie sommitale de l'escalier en bois (VIS24) se place sur le côté du mur pignon de façade et se trouve couverte par un petit toit en bâtière.

2602 Exemples pour les escaliers (VIS22), (VIS67) et peut-être (VIS102).

2603 Les escaliers en bois des bâtiments (SUP143), (SUP160) et (SUP161) constituent des exceptions.

2604 A Pouilly, il est curieux que l'escalier ne prenne pas la forme d'une tourelle dans un contexte de demeure notable rurale à façade sur cour avant.

2605 L'escalier en vis se déploie dans une tourelle d'escalier en vis dans 84 % des cas (150 occurrences).

### A.3. La tourelle d'escalier : mettre en valeur la desserte des étages

#### A.3.a. Accès et nombre d'étages desservis

Tantôt légère par le biais de forts encorbellement moulurés, tantôt lourde et bien assise sur de solides fondations en pierres de taille ; la tourelle d'escalier en vis ne passe pas inaperçue. Elles sont déployées dans les grands ensembles bâtis royaux et princiers à partir de la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>2606</sup>, et de fait nos exemples sont essentiellement datés de la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle et du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>2607</sup>. La tourelle d'escalier doit être assez remarquable à la « maison de la Tournelle » dans la rue du Recept à Châtillon-sur-Seine, citée en 1454<sup>2608</sup> et à celle citée à Dijon en 1408<sup>2609</sup>. Cette désignation peut cependant également renvoyer à un élément du rempart (tourelle de guet, échauguette).

Dans 77 % des cas, la tourelle est placée du côté de la cour (avant ou arrière). Elle dessert alors bien souvent une galerie (voir *infra*). Les tourelles qui ont leur aspect sur rue comprennent pour la majorité d'entre elles un encorbellement<sup>2610</sup> : ce type d'aménagement d'une bonne technicité permet au constructeur de limiter l'encombrement de l'espace public (voir *infra*).

En grande majorité, les tourelles sont accolées contre les façades goutterot, aussi bien sur rue que sur cour (87 occurrences). Le positionnement d'une tourelle à l'angle entre deux constructions (44 tourelles) la met un peu moins en valeur mais conforte la stabilité de la structure et garantit la desserte des deux corps de bâtiments. La majorité des tourelles placées dans un angle se situe du côté de la cour<sup>2611</sup>. Les 17 tourelles bâties contre la façade pignon se placent au contraire surtout du côté de la rue.

---

2606 LITOUX Emmanuel, CARRE Gaël, *Manoirs médiévaux : maisons habitées, maisons fortifiées (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Rempart, 2008, p. 117. La vis du château de Louvres (1360) est un modèle tout indiqué.

2607 Le modèle de la tourelle, notamment circulaire, a une certaine postérité notamment en contexte de bourg et en milieu rural jusqu'au XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles (de nombreux exemples à Arnay-le-Duc).

2608 ADCO 18H80. Dans le même site, « la Tournelle » est citée près de la Place des Lièvres en 1410 (ADCO 18H76).

2609 ADCO 69J79 : La Commission des Antiquités de la Côte-d'Or, fichier Garnier, fichier thématique d'histoire et de topographie dijonnaises, XIX<sup>e</sup> s.

2610 Nous recensons 13 tourelles à encorbellement (même faiblement marqué) pour un total de 23 tourelles en façade sur rue.

2611 Du côté de la rue, les tourelles d'angle prennent place dans les décrochements de façade (exemple de (VIS20)).

Les tourelles contre façade pignon ne desservent a priori qu'une seule pièce à chaque étage alors que certaines des autres tourelles permettent la desserte distincte entre deux corps logis accolés ou opposés<sup>2612</sup>, au moins pour les principaux niveaux correspondants aux pièces à vivre<sup>2613</sup>, et même quelquefois de galeries. L'installation d'un escalier en vis entre deux logis voisins rentabilise d'ailleurs l'accessibilité. En 1482, un marchand décide d'aménager la maisière qu'il vient d'acquérir à côté de sa maison située devant le Puis de la rue de Chaumont à Châtillon. En ce sens, il annonce vouloir installer une cour, une « vis » pour assurer le « service des deux maisons » et une galerie<sup>2614</sup>.

La tourelle d'escalier comprend généralement une porte en partie basse<sup>2615</sup> qui constitue l'accès principal au logement. La majorité des tourelles permet de desservir trois à quatre niveaux (en comptant le rez-de-chaussée). Celle bâtie dans une cour en 1425 à Dijon, aussi haute que le comble de la maison, desservait trois niveaux d'élévation dont deux chambres et la galerie au niveau de l'étage<sup>2616</sup>. Certaines ne desservaient que deux niveaux. Nous comptons jusqu'à cinq niveaux rendus accessibles par les plus hautes tourelles, associées à de hautes façades (exemple de l'escalier (VIS23) de la maison des gouverneurs à Semur). La desserte du niveau de cave depuis la tourelle d'escalier n'est possible que pour un nombre restreint de cas, en particulier à Flavigny-sur-Ozerain. Soit le noyau de la tourelle avec les marches gironnées se poursuit jusqu'au niveau inférieur (ex. VIS5 et VIS112) ou soit un escalier droit prend le relais pour la partie basse (ex. à Flavigny (VIS9), Châteauneuf (VIS11) et Beaune (VIS65), **fig. 174**). Les deux escaliers de cave associés aux escaliers VIS9 et VIS65 cités correspondent en partie à des escaliers antérieurs aux tourelles. Les portes des escaliers (VIS17) et (VIS132) ferment exceptionnellement du côté de l'escalier, ce qui dénote une certaine originalité dans les modalités d'accès. Les escaliers admettent un palier devant la dernière porte menant au grenier, et quelquefois de courts paliers devant une ou plusieurs portes d'étages.

---

2612 Nous dénombrons 27 tourelles comprenant plus d'une porte par niveau, notamment à Flavigny. À Vitteaux, la tourelle sur cour (VIS16) dessert deux corps de logis et deux galeries en bois.

2613 Communément, la tourelle dessert les niveaux de cave et de grenier de la demeure.

2614 ADCO 18H83.

2615 L'escalier du bâtiment (SUP40) de Flavigny. Ce pourrait être une particularité plutôt moderne : nous la retrouvons pour une tourelle circulaire datée par chronogramme de 1716 à Molinot.

2616 ADCO B11337 fol. 79 r.

*A.3.b. Les matériaux sollicités*

Les tourelles sont généralement en pierre ou en bois : cette distinction essentielle apparaît même quelquefois dans les textes<sup>2617</sup>. La plus ancienne mention correspond à des marches de vis en bois dans la demeure de Jehan de Saulx, secrétaire du roi et du duc vers 1416<sup>2618</sup>. À Auxonne, les tourelles d'escalier sont systématiquement bâties en brique, tout comme les murs. Le matériau utilisé pour le gros œuvre de la construction se retrouve fréquemment employé pour la cage de l'escalier en vis. Trois beaux contre-exemples sont visibles à Dijon. L'escalier en vis (VIS167) inscrit dans une cage en pierre dessert des logis à façades à pans de bois de part et d'autre<sup>2619</sup> (vers le troisième quart du XV siècle<sup>2620</sup>). L'encorbellement de ces pans de bois suit celui de la façade en pierre de taille de l'escalier. À l'inverse, les escaliers (VIS75) et (VIS101) sont intégrés dans une tourelle en bois avancée sur la cour au-devant d'une construction de pierre.

Nous avons indiqué de possibles changements de matériaux pour la partie sommitale visible en façade des escaliers dans-œuvre, mais ils ont également été reconnus pour trois tourelles.

L'escalier en vis (VIS15) est érigé en pierre de taille à l'exception de la portion (actuellement restituée) au-dessus de la corniche, permettant d'accéder au comble de la demeure via une galerie, érigée en pan de bois à décharges en croix de Saint-André sur deux registres. La partie en bois respecte le plan polygonal défini par la partie basse en pierre. Dans la cour de la maison [21603-2] de Semur, la tourelle en pierre du XVI<sup>e</sup> siècle (VIS17) est surmontée d'une structure à pan de bois à remplissage en écharpes et tournisses. Cette structure en bois à hauteur du comble, peut-être postérieure, forme un surplomb : elle est de plan carré au-dessus de la tourelle circulaire. Un aménagement similaire prend place au sommet de la tourelle semuroise à encorbellement sur rue

---

2617 Une « petite vifz de bois » est l'un des trois escaliers cités dans la description de la maison de la Buisserie à Beaune en 1494 (ADCO 12H31). Elle relie une chambre au jardin. En revanche, la propriété possédée par l'aumônier de l'abbaye Saint-Bénigne de Dijon à Gevrey-Chambertin comprend deux « vys en pierre » en 1522 (VIENNE Henri, *Gevrey-Chambertin : notice historique, topographique et statistique*, Dijon, Douillier, 1850, p. 60-63). Il est probable que la « tour de pierre » compris dans l'hôtel du Griffon à Dijon en 1436 accueille un escalier (ADCO BII360/2, document n°110).

2618 ADCO B11330, fol. 74 v.-75r.

2619 Des vis en pierres sont également associées à des demeures à pan de bois à Vézelay (rue Saint-Pierre) Bourges et Villefranche-de-Rouergue (JOURNOT Florence, *La maison urbaine au Moyen-Age : art de construire et art de vivre*, Paris, Éditions Picard, 2018, p. 121).

2620 SAINT JEAN VITUS Benjamin, *Maisons de pierre, maisons de bois : Quelques aspects de l'architecture domestique à Dijon à la fin du gothique, XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles*, Dijon, Université de Bourgogne (mémoire de maîtrise d'Histoire de l'art et Archéologie dirigé par Dana GOODGAL), 1988, p. 159.

(VIS22)<sup>2621</sup>. Ces éléments de bois pourraient correspondre à une volière dans certains cas (voir *infra*).

Indiquons par ailleurs que plusieurs escaliers en vis en bois prennent appui latéralement sur une structure de pierre. Cela comprend les escaliers dans les maisons à pan de bois placés contre les murs latéraux de pierre<sup>2622</sup>. À Fontaine-lès-Dijon où un large usage de la pierre est commun à la fin du Moyen Âge, l'escalier en vis interne (VIS123) entièrement de bois est placé contre le mur goutterot de pierre (**fig. 175**)<sup>2623</sup>. La partie maçonnée peut ne comprendre que la base. Les matériaux du parement en façade de l'escalier (VIS92) reprennent ceux du reste de l'élévation : de la pierre avec encorbellement pour le rez-de-chaussée maçonné et du bois pour les étages à pan de bois<sup>2624</sup>. Mais certains escaliers sont totalement érigés en bois : ils sont nombreux à Noyers. Les escaliers en vis à ossature en majorité en bois sont au nombre de 20 recensés, dont la moitié formant tourelle. La cage de ceux de Semur (VIS137) et Noyers (VIS160), datés du XVI<sup>e</sup> siècle, a la particularité d'être composée de planches de bois verticales chevillées (**fig. 176**)<sup>2625</sup>.

Les matériaux sollicités pour les marches peuvent être distincts de ceux de la cage d'escalier. Les escaliers à paroi de bois n'admettent que des degrés en bois, ancrées dans le noyau par un assemblage à tenon et mortaise. Cette caractéristique est partagée avec plusieurs escaliers en pierre (VIS34), (VIS70) et (VIS158) (**fig. 177**)<sup>2626</sup>. Cette solution, certainement moins coûteuse, concerne aussi bien des escaliers internes que des escaliers en tourelle. L'escalier de l'hôtel Gerland à Dijon (VIS98) comprend des degrés en pierre jusqu'à mi-hauteur, puis des degrés en bois.

A Auxonne, la brique est fortement utilisée en particulier au XVI<sup>e</sup> siècle mais elle ne peut être employée comme matériau pour les degrés d'escalier. Parmi les quatre escaliers en vis visités,

---

2621 Il en est de même, par comparaison, au 11 rue Cochois à Auxerre.

2622 Exemples à Semur de (VIS18) et (VIS24).

2623 Un escalier similaire prenait place dans une maison du XV<sup>e</sup> siècle à Binges (MOREAU Paul, « Une maison du XV<sup>e</sup> siècle à Binges », dans *MCACO T. 22 fasc. 3*, Dijon, Commission des Antiquités de la Côte-d'Or, 1952, p. 537-539).

2624 La maison Pelvoysin à Bourges présente la même situation (JOURNOT Florence, *La maison urbaine au Moyen-Age : art de construire et art de vivre*, Paris, Éditions Picard, 2018, p. 122).

2625 Il s'agit néanmoins d'une paroi intérieure, seul l'escalier en encorbellement sur rue donnant accès à la galerie de la demeure de Vitteaux (SUP84) admet une paroi extérieure comblée avec des panneaux de bois (un système qui a une certaine postérité en façade d'angle de la maison du Tisserand rue Romain Rolland/rue du Pont-Châtelain à Clamecy).

2626 A l'escalier (VIS19), les degrés en bois sont modernes : ils remplacent les degrés en pierre dont on distingue les traces d'arrachement.

Chapitre huit. Données techniques et fonctions de chaque entité architecturale de la maison

deux sont bâtis avec des degrés en bois ((VIS116) et (VIS118)) et deux autres avec des degrés en pierre ((VIS57) et (VIS117)<sup>2627</sup>). Par ailleurs, les deux-trois premiers degrés des escaliers en bois sont quelquefois en pierre (exemple de (VIS34), (VIS169) et (VIS182)).

L'emploi de la pierre de taille en parement de tourelle est manifeste pour les exemples les plus ostentatoires. Elle est identifiée pour 36 tourelles de différentes formes, dont plus de la moitié semble antérieure au XVI<sup>e</sup> siècle. La pierre de taille en parement des tourelles est majoritairement mise en œuvre dans les villes, mais aussi dans quelques bourgs (Vitteaux, Is-sur-Tille et Selongey). Les pierres forment l'ensemble de l'épaisseur du mur, réduit dès lors à peu de chose<sup>2628</sup> : ce sont des structures de haute technicité. En dehors des tourelles carrées, les pierres de taille en parement se présentent sous des formes spécifiques : en angle ouvert pour le chaînage entre les arêtes des pans des tourelles polygonales et courbe pour les tourelles circulaires.

### *A.3.c. Choisir la forme de l'escalier*

Il peut arriver que l'emplacement de la tourelle contraigne son plan (**tableau 5**). Cependant, la forme de la tourelle semble avant tout correspondre à un choix purement esthétique.

Distinguons pour commencer les tourelles hors-oeuvre et les tourelles semi hors-oeuvre. Toutes les tourelles qui sont placées en surplomb au-dessus de la partie inférieure de la façade sont semi hors-oeuvre. Quelques tourelles de Beaune sur encorbellement sont fort peu débordantes par rapport au nu du mur de façade (exemple VIS68 et escalier du bâtiment SUP452). À l'hôtel Renaissance dit Bénigne de Serre à Dijon, le volume de la tourelle (VIS171) s'efface (excepté en partie haute) au profit de l'unicité de la galerie en pierre formant portique.

Les tourelles circulaires<sup>2629</sup>, au nombre de 49, sont les plus simples à bâtir, au moins lorsqu'elles n'emploient que des moellons en façade. Les vestiges de tourelle à Salmaise (VIS59) et Dijon (VIS172 et VIS179), datées respectivement du XIV<sup>e</sup> siècle et du XIII<sup>e</sup> siècle sont non

---

<sup>2627</sup> Tout comme l'escalier (VIS119), non visité.

<sup>2628</sup> La paroi de la tourelle d'escalier en vis érigé en 1425 à Dijon doit être épaisse de 1,5 pieds minimum (49 cm, ADCO B11337 fol. 79).

<sup>2629</sup> Les quelques tourelles en forme de fer à cheval sont considérées ici comme circulaires.

Chapitre huit. Données techniques et fonctions de chaque entité architecturale de la maison

seulement circulaires, mais aussi d'un giron bien moindre que tous les exemples postérieurs<sup>2630</sup>. Cela leur donne un aspect ramassé et défensif<sup>2631</sup>. Les escaliers en vis en bois sont aussi généralement moins larges que ceux en pierre, une particularité qui les rend moins commodes d'utilisation. Les différentes de largeurs sont également assez notables dans les textes<sup>2632</sup>.

La majorité des tourelles, dont certaines parmi les plus prestigieuses, adopte la forme d'un polygone (62 occurrences) – et plus précisément souvent un hexagone -, nécessitant l'emploi de nombreuses pierres d'angle<sup>2633</sup>. Si les pans sont peu nombreux et irréguliers, nous pouvons parler de tourelle à pans coupés (exemple de la VIS175).

Plan externe en partie basse	Position sur rue	Position sur cour (dont association avec une galerie)
Carré	13	32 (6)
Polygonal	11	51 (22)
Circulaire	11	34 (7)

Tableau 5. Quelques caractéristiques des tourelles

La tour carrée apparaît comme plus massive, et nécessite l'appropriation de plus de surface. Nous en dénombrons 39, et c'est la typologie retenue pour la tourelle érigée pour Guy Gelenier en 1425<sup>2634</sup>. Cette forme se détache moins nettement d'un point de vue visuel du reste de la construction si ce n'est quelquefois par sa forte hauteur. Le site de Dijon est celui où se trouve le plus de tourelles carrées, à l'image de la tourelle (VIS95) de l'hôtel Travailot [21231-25] datée vers 1474-1476 : la tour de l'hôtel ducal constitue un modèle d'excellence pour les autres hôtels urbains (voir *infra*).

2630 La largeur est de 74 cm et 76 cm pour celles de Dijon VIS172 et VIS179 et 95 cm pour celle de Salmaise, alors que pour la plupart des autres tourelles, circulaires ou non, cette largeur est en moyenne de 100-150 cm.

2631 L'escalier en vis en pierre « en faceon de petit tournelle ronde » large de 11 pieds (3,58 m) que le paticier Didier Odin a commencé à ériger en 1543 sur le Pont au Poisson de Châtillon-sur-Seine suivant l'autorisation des échevins contribue peut-être à renforcer l'aspect défensif de ce pont fortifié (AM Châtillon-sur-Seine GG82).

2632 La largeur moyenne du giron de l'escalier en vis en pierre érigé en 1425 à Dijon est de quatre pieds minimum (1,30 m, ADCO B11337 fol. 79) alors que celui que doivent ériger Robert et Jehannette Gautier dans une maison de Châtillon s'intègre dans une surface d'une aulne et demi et quatre doigts de côté (environ 1,86 x 1,86 m, ADCO E2303, 1537). Dans les textes d'Auxerre, la largeur moyenne du giron est de trois pieds et demi (1,14 m), mais peut se limiter à deux pieds (0,65 m) (LIEBARD Odile, « Les maisons d'Auxerre au XVI<sup>e</sup> siècle », *Bulletin archéologique du comité des travaux historiques et scientifiques, nouvelle série, n°4 (1968)*, Éd. Bibliothèque Nationale, Paris, 1969, p. 202).

2633 Le même constat concerne d'autres sites comme Chalon-sur-Saône (CHENU Pierre, « Les tourelles-escaliers du vieux Chalon », dans *Actes du 38<sup>e</sup> colloque de l'ABSS tenu à Langres en 1967*, 1969, p. 90-95).

<sup>2634</sup> ADCO B11337 fol. 79 r.

A Flavigny, aux premières tourelles de formes octogonales, assez larges et bâties sur cour en majorité en moellons, succèdent des tourelles systématiquement circulaires, plus petites, quelquefois en encorbellement au-devant de la façade sur rue, et presque toutes bâties en pierres de taille de bonnes dimensions (**fig. 178**). Cependant, ce schéma n'est pas transposable pour l'ensemble des sites où la corrélation chronologique entre les formes et les emplacements des tourelles n'est pas aussi marquée.

Le plan interne peut être distinct de la forme prise par le parement de la cage d'escalier. Le plan interne circulaire est largement dominant. Exclusif pour les tourelles circulaires, il correspond aux deux tiers des tourelles polygonales et quatre tourelle carrées sont de plan circulaire pour la partie interne.

La forme de la tourelle peut évoluer au fil de l'élévation : il y a ainsi sept tourelles de forme mixte<sup>2635</sup>. À l'escalier (VIS41), un encorbellement en partie haute de la tourelle permet de disposer d'une pièce sommitale carrée au-dessus d'une tourelle polygonale. Le même principe s'observe pour la tourelle en bois (VIS101) et dans d'autres sites plus à l'ouest<sup>2636</sup>. À Avallon, au contraire, l'escalier en pierre (VIS61) de forme polygonale vient se placer sur une base massive de plan carré : la partie basse servait visiblement de porche pour l'entrée d'une cour ou d'une ruelle. La tourelle d'escalier que doit ériger le maître maçon Thierry Legoux en 1425 à Dijon sur un plan carré avec pierres de taille uniquement aux angles jusqu'à la rive du toit de la maison doit comprendre une « coiffe de bois » « ront ou a trois pans le plus bel » appuyée sur une corniche<sup>2637</sup>. La tourelle circulaire de l'hôtel Bénigne de Serre (VIS171) adopte un plan carré à la base afin de former un prolongement esthétiquement cohérent avec la galerie en pierre voisine. Le même changement de forme caractérise la tourelle (VIS2) à Flavigny. À Semur, ce changement de plan est lié à un changement de matériau, pour deux escaliers (VIS 17) et (VIS22) déjà évoqués : la partie supérieure est sur un plan circulaire et en pierre, et le dernier niveau est de plan carré et en bois.

---

2635 Notons que la partie sommitale circulaire de la tourelle polygonale (VIS33) correspond à un surhaussement à l'époque moderne afin d'installer un pigeonnier (CAMPANAUD Thomas, *La maison gothique en Auxois (Bourgogne) : Proposition de protocole d'étude archéologique du bâti civil*, Dijon, Université de Bourgogne (mémoire de master d'Archéologie médiévale dirigé par Daniel RUSSO et Christian SAPIN), 2005, 2 volumes, 125 p).

2636 L'architecte Gilles Fraisse identifie plus d'une vingtaine de tourelles avec ce type d'installation en partie haute, notamment auprès de la Loire et dans la Nièvre. Il serait datable des années 1460-1530 (la tourelle de Varzy a été datée par dendrochronologie de 1526) (FRAISSE Gil, « Enquête sur la diffusion d'une forme architecturale : l'escalier à vis octogonal sous encorbellement sur plan carré », dans *Actes des journées de castellologie de Bourgogne 2015-2017, Chastels et maisons fortes 6*, Chagny, Cecab, 2018, p. 269-286).

2637 ADCO B11337 fol. 79.

*A.3.d. Les degrés : la réalisation modulaire par excellence*

Les degrés de pierre forment le noyau pour les escaliers en pierre alors qu'une unique pièce de bois contre laquelle s'encastrent les degrés structure les escaliers en vis en bois. Ce noyau est épais de 16 à 20 cm en moyenne, ce qui est aussi la hauteur moyenne des degrés<sup>2638</sup>. Il est mouluré en torsade et peut-être composé de deux matériaux pour l'escalier (VIS98) de l'hôtel Gerland de 1547<sup>2639</sup>. Henri Chabeuf signale un rare escalier en vis en bois à noyau vide avec l'extrémité des marches moulurée d'un boudin qu'il date des XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles à l'entrée de la rue du Lycée<sup>2640</sup>.

Les degrés gironnés d'escalier en vis, fabriqués en série, sont pour la plupart droits pour la partie visible verticale et délardés (« gauchis ») en dessous<sup>2641</sup>. À Beaune, les escaliers du XVI<sup>e</sup> siècle de Beaune (VIS146) et (VIS153) admettent une légère mouluration des degrés en pierre sur la face supérieure. Il en est de même pour les degrés en bois de (VIS34) et (VIS116).

Parmi les 92 escaliers dont le sens de montée est connu, il y a à peu près une part égale de montée dans le sens des aiguilles d'une montre que dans le sens inverse. Il est difficile d'identifier des facteurs de choix, mais nous reconnaissons que les plus anciennes tourelles, antérieures au XV<sup>e</sup> siècle, se développent dans le sens des aiguilles d'une montre et que la grande majorité des tourelles à plan polygonal se développe dans le sens inverse. Les degrés de la révolution supérieure forment directement le couverture de l'escalier. Le rendu délardé sous les degrés, assez généralisé, s'inspire de l'aspect lisse de la voûte<sup>2642</sup>.

---

2638 Les « marches de pierre » de l'escalier en vis érigé pour maître Guy Gelenier en 1425 ont un demi pied de hauteur, soit environ 16 cm (ADCO B11337 fol. 79 r.). Les tourelles Renaissance ont des marches généralement moins hautes afin d'atténuer l'effort de la montée (exemple de 15 et 16 cm de hauteur à la maison Pétral (VIS153) et l'hôtel Brunet à Beaune (VIS146).

2639 BOTTE-GRUYER Agnès, *Les escaliers dans les demeures privées en Bourgogne, XVI<sup>e</sup> -XVIII<sup>e</sup> siècles, mémoire de DEA sous la direction de P. Choné*, Dijon, Université de Bourgogne, 2003, p. 58.

2640 Comptes-rendus dans les Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or, T. 12, 1896, p. XXX. L'escalier est détruit quelques temps après.

2641 Les degrés de l'escalier bâti en 1425 sont « gauchies par dessoubz » (ADCO B11337 fol. 79 r.).

2642 BOTTE-GRUYER Agnès, *Les escaliers dans les demeures privées en Bourgogne, XVI<sup>e</sup> -XVIII<sup>e</sup> siècles, mémoire de DEA sous la direction de P. Choné*, Dijon, Université de Bourgogne, 2003, p. 70.

## Chapitre huit. Données techniques et fonctions de chaque entité architecturale de la maison

Les degrés sont directement intégrés dans la maçonnerie de la cage, et sont même quelquefois visibles en façade<sup>2643</sup>, surtout pour les tourelles circulaires. Néanmoins, les tourelles carrées et quelquefois celles qui présentent un plan polygonal comptent des culots qui aident à soutenir dans les angles l'extrémité des degrés. Le nombre de degrés nécessaire pour faire une révolution est variable, et dépend de la hauteur de ces degrés et de leur développement latéral<sup>2644</sup>.

A l'instar des bases de colonnes, les bases de noyau d'escalier en vis, élevées sur deux à trois degrés, sont généralement moulurées. La moulure la plus commune est en forme prismatique, dite base buticulaire, mais d'autres moulures plus simples sont possibles, notamment dans la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>2645</sup>.

### *A.3.e. Le parement de la tourelle*

Les tourelles d'escalier en vis sont généralement dotées de corniches moulurées. Plus d'une quarantaine de parements de tourelles, composés de pierres de taille ou non<sup>2646</sup>, admet la présence de larmiers. Il y en a généralement un ou deux, mais aussi bien davantage sur trois tourelles de grands ensembles bâtis<sup>2647</sup>. Pour trois tourelles en pierres de taille, le larmier forme un ou plusieurs ressauts pour contourner notamment des baies ((VIS15), (VIS64) et (VIS79)).

Ces larmiers moulurés se poursuivent à quelques reprises sur les galeries adjacentes (exemple à la maison Pétral de Beaune (VIS153)) ou sur la façade (VIS151) et peuvent servir

---

2643 L'emplacement des degrés de la tourelle d'escalier (VIS45) a nécessité la taille en redent de la partie haute du linteau de la porte d'entrée.

2644 Une quinzaine de marche à l'escalier (VIS172), 17 marches à l'escalier (VIS10), 18 marches à ceux de l'hôtel Chambellan (VIS73) et d'une demeure de Fontaines-en-Duesmois (VIS38) et jusqu'à une vingtaine de degrés dans d'autres cas.

2645 L'escalier beaunois (VIS155) datant de 1549 emploie une moulure simple à baguettes.

2646 La tourelle (VIS56), dont le parement est monté en brique, comprend exceptionnellement un larmier mouluré en pierre.

2647 Nous dénombrons trois cordons sur la tourelle de l'hôtel Bernardon à Dijon (VIS88) et celle de l'hôtel de Saulx à Beaune (VIS64) et même quatre à la maison Pétral à Beaune (VIS153).

d'appuis de baies (ex VIS9). Nous trouvons quelquefois en parement de tourelle une base en pierre de taille surmontée d'un léger ressaut mouluré aux XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle<sup>2648</sup>.

La tourelle d'escalier sur cour de l'hôtel Chambellan (VIS73), datée après 1488 et desservant trois niveaux d'élévation du bâtiment, s'intègre dans un ensemble architectural prestigieux (**fig. 84 et 179**)<sup>2649</sup>. Elle se place dans l'angle de la cour arrière, entre la façade de pierre comprenant de nombreuses sculptures figurées ornant les baies et la galerie de bois à multiples ornements. Cette tourelle polygonale bâtie en pierre de taille a la particularité d'être complètement ouverte sur la cour en partie basse, à l'exception du garde corps en arc de cercle ouvragé à motifs flamboyants sur la hauteur de deux révolutions<sup>2650</sup>. Cet aménagement couvert d'un arc rampant à l'aplomb du parement donne une clarté optimale à l'intérieur de la tourelle et garantit une bonne intervisibilité entre l'intérieur de la tourelle et la cour, de la même façon que la galerie. Le couvrement de l'escalier en vis est une voûte à nervures d'ogives festonnées à liernes et tiercerons formant compartiments en trois parties, avec arcs formerets, reposant sur sept culots et sur une sculpture centrale. En termes d'iconographie, la voûte surgit de la hotte portée par un ouvrier agricole. Une petite tourelle d'escalier de plan circulaire est greffée contre la tourelle d'escalier principale à partir d'un encorbellement placé à mi-hauteur. Elle permet d'accéder à la terrasse aménagée au sommet de la tourelle par l'intermédiaire d'un lanternon<sup>2651</sup>. Cette terrasse, dotée d'un garde-corps à motifs flamboyants, surmonte une petite pièce au sommet de la tour également couverte par une voûte. Six gargouilles placées à chaque angle de la tourelle permettent d'évacuer les eaux de pluie accumulées sur la terrasse.

Les trois aménagements de la tourelle cités ici (parement échancré, couvrement voûté et terrasse supérieure) sont uniquement mis en place dans quelques hôtels urbains de grande qualité.

La tourelle sur cour (VIS98) de l'hôtel de Gerland à Dijon rue des Forges (1547) est la seule à présenter un autre exemple de tourelle à parement ajouré<sup>2652</sup>. À présent détruites et comblées par

---

2648 Nous recensons onze tourelles, parmi les plus prestigieuses, avec cet aménagement, dans plusieurs sites à l'exception notable de Dijon. Cette base moulurée est présente sur des tourelles à parement en moellons (VIS9) et (VIS38).

2649 Le même ensemble compte deux autres tourelles d'escalier en vis, desservant la seconde galerie de la cour et le bâtiment de la chapelle (VIS 173 et VIS175).

2650 Disposition que l'on retrouve au 46 rue Saint-Jean à Lyon ou pour un escalier en bois à Sens (maison du musée Cousin).

2651 Cette terrasse a été couverte par une toiture à un moment : la description de l'hôtel lors de sa vente en 1822 fait état d'une charpente pyramidale posée tardivement pour sa conservation (Description par Gabriel Grémaud de l'hôtel Chambellan en 1822 d'après un acte de vente donné aux archives de Dijon par Jules Darbaumont, ADCO 69J63).

2652 BOTTE-GRUYER Agnès, *Les escaliers dans les demeures privées en Bourgogne, XVI<sup>e</sup> -XVIII<sup>e</sup> siècles*, mémoire de DEA sous la direction de P. Choné, Dijon, Université de Bourgogne, 2003, p. 58.

## Chapitre huit. Données techniques et fonctions de chaque entité architecturale de la maison

un pan de bois, les ouvertures, dont il subsiste une partie des piédroits, occupaient trois niveaux d'élévation et se trouvaient surmontées par un imposant larmier sur corbeaux. E. Fyot et Cl. Sauvageot restituent un garde-corps à balustres pour cet escalier de plan circulaire<sup>2653</sup>.

L'hôtel ducal de Dijon (vers 1460) est le modèle tout désigné pour le type de la tourelle surmontée d'une terrasse ou belvédère d'observation<sup>2654</sup>. Outre l'hôtel Chambellan (**fig. 170**), trois demeures patriciennes s'approprient cet aménagement. La tourelle d'escalier (VIS79) de l'hôtel Godran pourrait même être plus précoce (vers 1450). Le garde-corps de la terrasse accessible par 88 marches présentait des motifs flamboyants (**fig. 180**). La tourelle de la maison Pétral de Beaune (VIS153), datée de 1540, est polygonale et reprend l'emploi de la gargouille (**fig. 181**). Ici ce sont des merlons<sup>2655</sup> qui sont mis en place en lieu et place du garde-corps, indice supplémentaire du caractère ostentatoire de cette plate-forme toujours située à une forte hauteur. Les tourelles citées ici sont munies de petites tourelles secondaires d'accès à la terrasse, couvertes de lanterne<sup>2656</sup>. Le même dispositif se retrouve ailleurs en France<sup>2657</sup>.

A défaut de terrasse, la petite tourelle correspondant à l'escalier secondaire supérieure secondaire peut mener à une pièce unique au sommet de la principale tourelle. Outre son installation au-dessus de l'escalier qui permet de s'affranchir de la présence de degrés, il faut s'interroger sur le caractère réservé de son accès, relevant d'une jouissance strictement privée<sup>2658</sup>. Cette pièce est toujours largement éclairée : des fenêtres se placent en effet dans toutes les directions. Les hôtels de Saulx (VIS64, avec partie supérieure restituée), d'Attichy (VIS77) et Brunet (VIS146)<sup>2659</sup> à Beaune

---

2653 Fyot Eugène, « Recherches sur l'hôtel dit de Rochefort », dans *Mémoires de l'académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, année 1924 II* Bulletin, Dijon, Imprimerie Jobard, 1924, p. 25-26.

2654 Les dimensions importantes de cette tour permettent d'y intégrer deux pièces en plus de l'escalier, dont une dotée de latrines.

2655 Le haut de cette tourelle a été remonté mais en suivant l'état ancien connu par la documentation. Des merlons prennent place aussi au niveau de l'ancienne terrasse surplombant la tourelle de l'hôtel de Condé à Arnay (SUP582), couverte depuis par une toiture à pans.

2656 La lanterne de l'hôtel Godran est haute de 4 m.

2657 Exemple à Béziers (JOURNOT Florence, *La maison urbaine au Moyen Âge : art de construire et art de vivre*, Paris, Éditions Picard, 2018, 343 p. 121), mais aussi à Metz, Lyon ou Bordeaux par exemple (SAINT JEAN VITUS Benjamin, *Maisons de pierre, maisons de bois : Quelques aspects de l'architecture domestique à Dijon à la fin du gothique, XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles*, Dijon, Université de Bourgogne (mémoire de maîtrise d'Histoire de l'art et Archéologie dirigé par Dana GOODGAL), 1988, p. 129). Une autre construction bourguignonne à citer est la tour Jean-sans-Peur à Paris.

2658 Cela n'est pas le cas à la maison Philandrier de Châtillon-sur-Seine (SUP180, seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle) : la partie supérieure de la tourelle avec les jours dans toutes les directions ne se place pas dans une pièce à part mais forme directement le couronnement de l'escalier. Il n'y a pas de petite tourelle secondaire.

2659 La poursuite de l'escalier en hauteur et la datation moderne de la charpente pourraient laisser supposer l'existence d'un autre niveau supérieur.

Chapitre huit. Données techniques et fonctions de chaque entité architecturale de la maison et l'hôtel Jean de la Croix à Auxonne (VIS119) présentent cet aménagement (**fig. 73**)<sup>2660</sup>. La pièce sommitale est en bois pour l'hôtel des Abbés de Bèze (VIS101)<sup>2661</sup>. Cette formule se retrouve dans un contexte castral au château de Rochefort (commune d'Asnières-en-Montagne). À l'hôtel Chambellan (VIS73), mais également dans une demeure d'Arnay-le-Duc (VIS31), la petite tourelle d'escalier secondaire dessert à la fois une salle haute fortement ajourée mais aussi une terrasse : les deux modèles sont donc combinés. Enfin, une petite tourelle annexe en encorbellement sur trompe permet de relier le haut de la tourelle d'escalier (VIS171) à l'étage supérieur du comble à l'hôtel Bénigne de Serre datant de 1541-1542. La tourelle carrée de l'hôtel de Purlans (VIS183, vers 1450) admet une pièce sommitale indépendante qui est desservie par un escalier interne et qui accueille peut-être une cheminée.

La petite tourelle secondaire suppose que la pièce ou la terrasse supérieure s'installe sur le couverture de l'escalier en vis principal. Ce couverture est formé d'une voûte supportée par une colonne centrale dans plusieurs cas<sup>2662</sup>. Celle de la tourelle de l'hôtel Chambellan a déjà été décrite (**fig. 179**). Les nervures de la voûte d'ogives à compartiments quadripartite avec arcs formerets de la tourelle de l'hôtel Godran de Dijon (VIS79, vers 1450) reposent sur huit culots (**fig. 182**). Il devait en être de même à l'hôtel Jean de la Croix d'Auxonne (VIS119). À la maison Pétral de Beaune (VIS153, 1540), l'actuelle voûte d'arête a été remaniée. Notons l'emploi d'un plafond soutenu par des corbeaux pour l'hôtel Brunet de Beaune (VIS146, 1547).

Un autre type d'aménagement possible en partie supérieure de tourelle est la volière. Souvent, l'observation des trous de boulins (ou des pots nichoirs) ou la reconnaissance d'une

---

2660 Et peut-être à Dijon (VIS103). Jean Guillaume le cite comme aménagement possible des tourelles d'escaliers de la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle en France (GUILLAUME Jean, « L'escalier dans l'architecture française de la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle », dans GUILLAUME Jean (dir.), *L'escalier dans l'architecture de la Renaissance, actes du colloque tenu à Tours du 22 au 26 mai 1979*, Paris, 1985, p. 28).

2661 La maison de la tour d'Argent à Blois (détruite) comprenait le même dispositif, mais sur encorbellement (ALIX Clément, NOBLET Julien, « Les maisons à pan de bois de Blois : réévaluation du corps d'une ville ligérienne XVe - XVI<sup>e</sup> siècle », dans ALIX Clément, EPAUD Frédéric (dir.), *La construction en pan de bois au Moyen-Age et à la Renaissance*, Tours, Presses universitaires François Rabelais et presses universitaires de Rennes, 2013, p. 286).

2662 Le « grant arvoit de pierre » dans la « vis de pierre » d'une demeure dans le Bourg de Semur signale probablement le couverture en voûte de la tourelle (ADCO G3277, 1512). Par ailleurs, une grande maison de pierre comprenant une étable, une cheminée et un grenier dans la propriété de l'abbaye de Morimond à Dijon est desservie par un escalier en pierre voûté (AM Dijon H58, cité par BAZIN Alice, *La maison de Morimond à Dijon : un exemple de relais urbain cistercien du XIII<sup>e</sup> siècle, mémoire de master en histoire de l'art médiéval sous la direction de Denis Cailleaux*, Dijon, Université de Bourgogne, 2004, 111 p).

Chapitre huit. Données techniques et fonctions de chaque entité architecturale de la maison

surélévation de la tourelle permettent de conclure à la modernité d'un tel aménagement<sup>2663</sup>. Cependant, certaines tourelles d'escaliers en vis pourraient héberger dès l'origine une volière<sup>2664</sup>. L'une des « vys en pierre » de la maison de l'aumônier de l'abbaye Saint-Bénigne de Dijon à Gevrey-Chambertin a une « tour de bois en façon de colombier » en 1522, ce qui suggère une mise en place précoce de ces structures au moins dans certains cas<sup>2665</sup>. Les aménagements à pans de bois dont nous avons déjà fait état en partie haute de tourelle pourraient tout aussi bien se rapporter à un usage de pièce supérieure de type cabinet qu'à un usage de volière.

### *A.3.f. L'encorbellement comme gain de place et mise en valeur*

Une petite vingtaine de tourelles, toutes datées de la fin du XV<sup>e</sup> siècle et surtout de la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, admet un encorbellement en partie basse pour limiter leur emprise au sol. De fait, cet aménagement est commun pour les tourelles sur rue. Un surplomb limité concerne les tourelles d'escalier (VIS3) et (VIS19) placés au-devant de la façade, mais nous trouvons aussi des encorbellements pour des tourelles dont le parement est confondu à la base avec celui de la façade, voire même pour des escaliers en vis internes de façades à pan de bois sur encorbellement.

L'encorbellement, véritable prouesse technique, permet de ne pas empiéter sur l'espace public et de faciliter le passage au-devant de la façade (**fig. 183**). De fait, nous remarquons l'emploi de l'encorbellement pour deux tourelles sur cour dont la présence est justifiée par ce deuxième point (VIS82 et VIS98). Seules les maisons qui ne disposent pas d'espace libre latéral ou à l'arrière installent l'escalier en surplomb contre la façade sur rue. Ce choix, effectué au détriment de la forme d'escalier en vis dans-oeuvre, souligne la portée évocatrice de la tourelle.

L'encorbellement prend généralement place juste au-dessus de la porte d'accès à l'escalier. Les pierres constituant l'encorbellement sont agencées horizontalement, en redent successif ((VIS22), (VIS60) datée de 1531d et (VIS81)) voire même en plate-bande rampante, suivant

---

2663 Nos observations permettent de conclure à une généralisation des pigeonniers en partie supérieure des tourelles, notamment en milieu rural, dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle et au XVII<sup>e</sup> siècle.

2664 Ex des tourelles (VIS89), (VIS120), (VIS121), (VIS126) et (VIS165). Des pots formant nichoirs à pigeons parsèment le parement intérieur de la pièce supérieure de la tourelle de l'hôtel Brunet à Beaune (VIS146), mais il se peut que leur mise en place relève de la période moderne.

2665 VIENNE Henri, *Gevrey-Chambertin : notice historique, topographique et statistique*, Dijon, Douillier, 1850, p. 60-63.

l'emplacement du limon ((VIS98) et (VIS139)). Plus de la moitié des encorbellements est reconnue dans la sphère Auxoise, une prédominance que reconnaissait E. Viollet-le-Duc<sup>2666</sup>.

### A.3.g. Les ouvertures

Un des éléments les plus déterminants pour juger de la chronologie d'une tourelle en façade est la forme des baies. La porte principale d'accès à la tourelle est généralement soignée, mais elle peut aussi être de même type que les portes qui relient la tourelle aux espaces desservis<sup>2667</sup>. Les petits jours verticaux de faible largeur sont prioritairement employés sur les tourelles d'escaliers bourguignonnes des XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles<sup>2668</sup>. L'escalier en vis interne de l'hôtel Aubriot (VIS179) est ajouré d'une fente verticale chanfreinée couverte d'un petit cintre formant jour. Les vestiges de semblables jours, sans cintres, demeurent à l'escalier de Salmaise (VIS59) et à celui de l'hôtel Frémyot à Dijon (VIS 172). La présence de ce type d'ouverture, sur la tourelle d'escalier (VIS94) de la maison du Petit Cîteaux à Dijon permettrait de la placer dans cette chronologie. La tourelle d'escalier qui dessert le bâtiment de l'oratoire de l'hôtel Chambellan à Dijon (VIS173) est également dotée de jours en forme de fentes verticales. La tourelle dite tour de Guette (VIS3) à Flavigny, datable probablement du XV<sup>e</sup> siècle, est ajourée de petits jours rectangulaires chanfreinés (**fig. 108**). La forme de ces ouvertures, la restitution de la hauteur initiale de la tourelle (au moins 1,5 m supplémentaire) et le nom évocateur moderne ont contribué à lui attribuer la fonction de tourelle de guet isolée<sup>2669</sup>. Il est probable que l'usage premier, et peut-être unique, de cette structure est de desservir la maison mitoyenne, aidée autrefois d'une galerie de bois.

L'éclairage des autres escaliers en vis est assuré communément par des jours de différentes dimensions. Ils sont généralement décalés, à moins que les constructeurs se soient arrangés pour les

---

2666 ENLART Camille, *Manuel d'archéologie française depuis les temps mérovingiens jusqu'à la renaissance T. II : Architecture civile et militaire*, Paris, Alphonse Picard et fils, 1904, p. 106. Néanmoins, il se trouve des tourelles sur encorbellement en d'autres endroits, notamment à Vézelay, Cluny, Saint-Gengoux-le-National, dans la vallée du Rhône et à Tours.

2667 C'est le cas pour la tourelle de Guy Gelenier de 1425 : les différentes portes doivent être « a la facon de lantree de ladite vis » (ADCO B11337 fol. 79 r.).

2668 Par comparaison, l'escalier de la tour de Bar à l'hôtel ducal dijonnais est daté de 1364-1365.

2669 ENLART Camille, *Manuel d'archéologie française depuis les temps mérovingiens jusqu'à la renaissance T. II : Architecture civile et militaire*, Paris, Alphonse Picard et fils, 1904, p. 467.

placer à l'aplomb les uns des autres<sup>2670</sup>. Notons l'emploi exceptionnel de fenêtres à croisées (VIS60, datée de 1531d, **fig. 184**)<sup>2671</sup> et de fenêtres à traverse ((VIS9), (VIS62), (VIS96), (VIS139), (VIS180) et VIS182)) en façades de grandes tourelles de qualité<sup>2672</sup>. L'emploi de la moulure à tore pour les jours est également un marqueur de richesse<sup>2673</sup>. De même, l'épaisseur importante des murs des escaliers en vis internes (VIS29) et (VIS133) permet l'insertion rarement observée dans ce contexte de coussièges auprès des baies.

#### A.3.h. Charpente et toiture

Les charpentes des tourelles sont composées d'une enrayure à hauteur des sablières basse, et quelquefois d'une seconde petite enrayure en partie haute. Des goussets viennent raidir deux entrails assemblés perpendiculairement. Des coyaux<sup>2674</sup> relient les goussets à la sablière basse. Les tourelles les plus larges présentent des poutres obliques qui peuvent raidir les coyaux contre les sablières (VIS34)) ou même une rangée de goussets intermédiaires (VIS44) (**fig. 185**). Un poteau de bois généralement chanfreiné soutient l'enrayure dans au moins quatre tourelles<sup>2675</sup>. Il peut potentiellement servir de support à un garde-corps en bois<sup>2676</sup>, à l'instar des colonnes de support des voûtes<sup>2677</sup>. L'enrayure de la charpente de la tourelle (VIS60) de la maison des sires de Domecy à Avallon (1531d) est curieusement soutenue par des poteaux et aisseliers (**fig. 186**)<sup>2678</sup>. À la tourelle (VIS116) d'Auxonne, le poinçon est fixé à un des entrails d'enrayure par un tenon traversant chevillé.

---

2670 C'est le cas à la tourelle d'escalier (VIS23) inscrite au titre des Monuments Historiques de la maison du Gouverneur à Semur-en-Auxois. Les jours se superposent judicieusement au-dessus de la porte d'entrée, en direction du sud et de l'entrée de la ville.

2671 Il s'en trouve dans un site proche (Vézelay) rue Saint-Pierre.

2672 La tourelle de Guy Gelenier érigée en 1425 admet une fenêtre à un coussiège pour éclairer la garde-robe, probablement à traverse considérant sa hauteur de trois grands pieds (environ 1 m) (ADCO B11337 fol. 79).

2673 Pour les tourelles en pierre (VIS42), (VIS60), (VIS64), (VIS66), (VIS73), (VIS79), (VIS82), (VIS86), (VIS88), (VIS90), (VIS100), (VIS117), (VIS167) et (VIS181).

2674 Un coyau pour les charpentes des tourelles (VIS1), (VIS33), (VIS34), (VIS44), (VIS60) datée de 1531d et (VIS75), deux coyaux pour les charpentes des tourelles (VIS16) et (VIS38) et trois coyaux pour celles des tourelles (VIS5), (VIS9), (VIS23), (VIS65), (VIS116) et (VIS117). Ces coyaux sont fixés avec des tenons passants pour deux tourelles du deuxième quart du XVI<sup>e</sup> siècle.

2675 (VIS1), (VIS5), (VIS16) et (VIS38).

2676 Celui de l'escalier du XVI<sup>e</sup> siècle du château de Soussey-sur-Brionne subsiste.

2677 Exemple du garde-corps ouvragé à l'hôtel Chambellan de la même façon que le garde-corps principal de l'escalier.

2678 HONTCHARENKO Vanessa, *Avallon (89) : Maison des sires de Domecy (rue Bocquillot), rapport d'étude archéologique*, DRAC, 2010, p. 110.

La forme de la toiture est directement dictée par celle de la tourelle. Les toits à plusieurs pans (dont les toits à pavillon) couvrent les tourelles polygonales et carrées. Le toit en poivrière correspond bien aux tourelles circulaires. Nous trouvons aussi à la marge quelques toits en bâtière voire en appentis. Les pentes de ces toitures sont en général assez importantes, surtout pour les toitures en poivrière (environ 66° pour la tourelle d'Avallon VIS60). La toiture est un emplacement privilégié pour la mise en place d'ornements, dont les épis de faîtage ornés et les motifs formés par les tuiles glaçurées. Cela ne concerne pas les tourelles qui ne dépassent pas la rive de toit du logis et dont la toiture n'est qu'un prolongement de celle du logis.

*A.3.i. Synthèse : les multiples avantages de la tourelle d'escalier*

Il est possible de lister un bon nombre d'avantages :

- L'escalier, véritable pivot dans le système distributif, dessert toujours plusieurs niveaux en même temps, entre trois et cinq avec quelquefois la cave, mais aussi plusieurs logis en même temps, en ne s'étendant que sur une surface limitée. Ce système permet de faciliter la division de la maison en plusieurs chambres ou logis, appartenant éventuellement à des propriétaires différents, souvent loués, pour des usages différenciés (stockage, commerce au rez-de-chaussée, habitation).
- La forme de la tourelle permet de positionner de nombreuses ouvertures garantissant un bon éclairage de l'escalier.
- Certaines tourelles sur cour comptent aussi une porte supplémentaire pour accéder à une galerie en bois, organe de distribution par excellence entre plusieurs logis. Ces deux éléments participent au cheminement d'apparat des maisons patriciennes<sup>2679</sup>.
- Les tourelles, de par leur forme et leur élévation, reprennent les codes de l'architecture fortifiée et constituent de fait des expressions visibles de la domination sociale<sup>2680</sup>. Les châteaux, les maisons fortes et autres manoirs vont d'ailleurs être les premiers à user des

---

2679 JOURNOT Florence, *La maison urbaine au Moyen Âge : art de construire et art de vivre*, Paris, Éditions Picard, 2018, p. 277.

2680 GUILLAUME Jean, « L'escalier dans l'architecture française de la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle », dans GUILLAUME Jean (dir.), *L'escalier dans l'architecture de la Renaissance, actes du colloque tenu à Tours du 22 au 26 mai 1979*, Paris, 1985, p. 27.

tourelles pour desservir leurs nombreux niveaux. À la différence des tours purement défensives qui accueillent des pièces, les tourelles se limitent généralement à accueillir un escalier tournant. Il n'est pas impossible que les premières tourelles ne fûrent érigées que par des nobles, comme privilège, sans doute sous réserve de l'accord du pouvoir en place. Elles ne présentent cependant pas de structures défensives.

- A partir du XVI<sup>e</sup> siècle, plusieurs tourelles sur rue, majoritaires, adoptent un parti architectural hardi, rendu possible par la qualité d'exécution de la construction : l'encorbellement. Ce débord gagné sur la rue doit certainement être la condition d'installation des tourelles pour ne pas gêner le passage dans la rue en contexte de pression parcellaire urbaine.
- Les tourelles d'escaliers à vis sont des constructions solides. Toutes les tourelles comportent des marches constituant sur le centre de l'escalier un noyau vertical stabilisateur.
- Dernier avantage : les tourelles sont le lieu privilégié de la décoration de la façade, par leur volume ramassé qui permet de meilleurs effets que les simples façades planes. Les cordons/larmiers et corniches moulurés sont fréquemment utilisés pour rythmer la façade, éventuellement au niveau des étages. L'accent est fréquemment mis sur l'encorbellement qui pourra se parer de très riches moulurations.

## **B. La galerie : une structure polymorphe en façade**

### **B.1. Les mentions textuelles**

Les galeries sont des organes de circulation, mais aussi par définition des structures d'interface entre l'intérieur et l'extérieur. Les inventaires après-décès dijonnais vers 1400 tendent à démontrer l'usage fréquent de la galerie comme lieu de travail et/ou de prise de repas ponctuels<sup>2681</sup>. Ce type de construction, généralement oblongue, forme le prolongement idéal de la tourelle d'escalier en vis pour desservir les espaces qui sont un peu distants, quelquefois sur une hauteur

---

<sup>2681</sup> Il s'y trouve souvent des tables, chaises et bancs et outils, dont une « petit table a maingier sus » chez le couturier Symon de Saline en 1401 (ADCO BII356/1, C12/3, n°24 cité par FERRAND Guilhem, *Les inventaires après décès de la ville de Dijon à la fin du Moyen Âge 1390-1459 T. 1 (1390-1408)*, Toulouse, Presses universitaires du Midi, 2018, 657 p).

similaire<sup>2682</sup>. Ainsi, une quarantaine de tourelles du corpus comporte une galerie ancienne, dont seulement la moitié est conservée<sup>2683</sup>.

Les galeries sont relativement peu citées avant le XV<sup>e</sup> siècle dans les textes que nous avons consulté<sup>2684</sup> et en l'occurrence nous trouvons peu de traces de galerie sur les constructions en pierre antérieures. En 1482 un marchand a la possibilité d'aménager un escalier en vis et une galerie pour desservir deux maisons dans la rue de Chaumont à Châtillon-sur-Seine<sup>2685</sup>. Plusieurs galeries sont indiquées dans la description de la maison urbaine de la Buisserie à Beaune dès 1494<sup>2686</sup>. L'« alee » garnie de chevrons, avec cloison de charpenterie, proche de l'escalier et reliant deux maisons en bois à Saint-Jean-de-Losne en 1436, désigne probablement une galerie, ou à défaut une allée couverte<sup>2687</sup>. En parallèle, plusieurs balcons et galeries de bois de type coursives sans desserte sont représentées sur une enluminure de manuscrit dijonnais de la fin du XV<sup>e</sup> siècle (**fig. 187**)<sup>2688</sup>. Non reconnues au sein de notre corpus, des coursives sont pourtant restituées au XIII<sup>e</sup> siècle au 21 rue de

---

2682 Catherine Chédeau insiste sur le caractère de complétude entre ces deux structures : « la verticalité de l'une contrebalance esthétiquement le mouvement de l'autre, à l'horizontal » (CHEDEAU Catherine, *Les arts à Dijon au XVI<sup>e</sup> s., les débuts de la Renaissance (1494-1551), thèse de doctorat en art et archéologie*, Paris, Université de Paris 4, 1992, p. 84).

2683 Il est prouvé dans certains cas que la galerie est rapportée contre la tourelle (exemple de la tourelle (VIS75) d'après l'emplacement des trous de chevilles et de la tourelle (VIS85)), éventuellement à l'emplacement d'une galerie plus ancienne (datée de 1689 contre l'escalier (VIS116)). La galerie en bois associée à la tourelle (VIS129) était initialement plus avancée que la galerie actuelle.

2684 La « lotgia » devant une maison tenue en cens de l'abbaye de Maizières par les chanoines à Beaune en 1216 est peut-être une galerie (ADCO 16H50, cité par DELISSEY Joseph, « Les anciennes auberges de Beaune », dans *MSSHAB T. 58 (1975-1976)*, p. 44-61). Marguerite, fille de Humbelot dit Lusurier d'Ahuy vend à Monniot le Mercier une galerie de maison avec les murs et troiges à Dijon en 1342 (ADCO BII356/1, C12/2 n°25, cité par FERRAND Guilhem, *Les inventaires après décès de la ville de Dijon à la fin du Moyen Âge 1390-1459 T. 1 (1390-1408)*, Toulouse, Presses universitaires du Midi, 2018, 657 p). Guiot le Bichaudet doit ériger une maison de bois pour Robert Vion de Gevrey avec une « gallerie davant traiz » en 1360 (ADCO B11259 fol. 38v.). Les inventaires après-décès consultés par Guilhem Ferrand en indique un assez grand nombre à Dijon vers 1400 : deux (dessus et derrière) chez Thevenin Trainchart en 1397 (ADCO BII356/1, C12/2, n°15, cité par FERRAND Guilhem, *Les inventaires après décès de la ville de Dijon à la fin du Moyen Âge 1390-1459 T. 1 (1390-1408)*, Toulouse, Presses universitaires du Midi, 2018, 657 p).

2685 ADCO, 18H83.

2686 ADCO 12H31.

2687 ADCO B11370 fol. 4r.

2688 Dans une scène représentant sainte-Barbe dans le manuscrit des *Horae ad usum Lingonensem* (BM Dijon ms. 2555 fol. 153v., produit en Bourgogne (Dijon ?) à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, cité par SAINT-JEAN-VITUS Benjamin, « Construire et habiter le bois au Moyen Âge », *Les veines du temps, Lectures de bois en Bourgogne*. Catalogue de l'exposition du Musée Rolin d'Autun, 1992, p. 284.

Chapitre huit. Données techniques et fonctions de chaque entité architecturale de la maison

l'Hôpital à Tournus ou au 5-7 rue Charles-de-Gaulle à Charlieu (Loiret) par exemple<sup>2689</sup> et connue par l'iconographie pour une « chaumière » des XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles de Domecy-sur-Cure<sup>2690</sup>.

Outre les sites urbains, nous en trouvons indiqués dans le deuxième quart du XVI<sup>e</sup> siècle dans les bourgs de Saint-Seine-l'Abbaye<sup>2691</sup> et Villiers-le-Duc<sup>2692</sup>, et dans les villages de Gilly-les-Cîteaux (pour la maison Saint-Christophe<sup>2693</sup> et à Pommard<sup>2694</sup>). La technicité et la fragilité de ces structures semblent rendre compte de leur faible représentation en milieu rural. D'ailleurs, les galeries suspendues sont essentiellement des marqueurs de la densification urbaine (**fig. 51**).

Concernant la position de la galerie, cinq cas de figure peuvent être dissociés.

## B.2. Les galeries de qualité reliant deux bâtiments d'habitation

Dans certains ensembles architecturaux, notamment parmi les plus prestigieux, la galerie sert de liaison entre deux corps de logis physiquement séparés. Elle s'installe communément contre un des murs latéraux de la cour arrière, ou plus rarement contre un autre corps de logis secondaire. La tourelle associée à la galerie se place auprès du corps de logis principal sur rue (exemple hôtel de Vienne [21231-14], **fig. 188**, et hôtel Thomas Berbisey [21231-6], **fig. 189**, à Dijon) ou auprès du corps de logis secondaire au fond de la cour (exemple de la maison Pétral à Beaune [21054-51], **fig. 190** et de la maison au Donataire à Flavigny [21271-82]). Dans certains cas, la tourelle n'est même pas présente<sup>2695</sup>. Fondamentalement, la galerie permet de faire l'économie d'un escalier.

Une longue galerie de bois surmonte les porches d'entrée des cours de l'hôtel des ducs de Bourgogne à Beaune (SUP466) et du chancelier du duc Nicolas Rolin à Dijon [21231-49], et se prolonge sur le reste du mur de clôture (**fig. 191**). Un système moins monumental est reconnu pour

---

2689 GARRIGOU-GRANDCHAMP Pierre, SALVEQUE Jean-Denis, « Un immeuble du XIV<sup>e</sup> siècle à Tournus », dans *BM T. 154-1*, Paris, Société française d'archéologie, 1996, p. 73-78. et GARRIGOU-GRANDCHAMP Pierre, « Ordonnance et plastique des façades des maisons du XII<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle en Bourgogne », dans *Utilis est lapis dans structura : Mélanges offerts à Léon Pressouyre*, Paris, 2000, p. 65-84. Il s'en trouve même une en pierre à la maison Jouffroy de Luxeuil-les-Bains (Haute-Saône).

2690 PETIT Victor, *Description des villes et campagnes du département de l'Yonne, 2e volume, arrondissement d'Avallon*, Auxerre, Gallot, 1870, 352 p.

2691 ADCO 10H46, 1526.

2692 « galerees » (ADCO E2307, 1546).

2693 ADCO 11H650, 1547.

2694 ADCO 16H239, vers 1550.

2695 Exemple à Talant [21617-12].

l'entrée d'une autre cour qui dessert plusieurs logis : au carré dit des Templiers à Fontaine-lès-Dijon [21278-13] et [21278-14]. Il est également employé à l'hôtel Piget de Vitteaux (SUP84) et à la maison d'une famille de marchands à la rue de Chaumont de Châtillon-sur-Seine au XVI<sup>e</sup> siècle<sup>2696</sup>.

Si l'emploi du bois est bien adapté à la forme et aux contraintes de charge des galeries et permet un contraste dans l'usage des matériaux<sup>2697</sup>, cinq galeries dijonnaises ou beaunoises sont érigées en pierre de taille, au moins en partie<sup>2698</sup>. Les galeries de pierre sont généralement largement ouvertes par des arcades formant deux voire trois travées délimitées par des piliers ou colonnes de pierre. Les deux hautes galeries beaunoises de la maison Pétral [21054-51] de 1540 et de l'hôtel Brunet [21054-1] qui en reprend le modèle en 1542<sup>2699</sup>, accompagnées de petits réduits ou cabinets fermés au rez-de-chaussée, sont ouvertes par des arcs surbaissés sauf au dernier niveau (**fig. 192 et 193**). Des voûtes d'ogive, avec éventuels arcs formerets, couvrent les différents niveaux de ces galeries de pierre, à l'exception du dernier niveau toujours couvert d'un plafond. Les modèles de ces galeries à loggia superposées voûtées sont à rechercher au XV<sup>e</sup> siècle à Lyon et Tournus notamment<sup>2700</sup>. L'utilisation du bois pour ces structures n'est pas incompatible avec la mise en place d'un riche décor ou ornementation comme à l'hôtel Chambellan [21231-30] (**fig. 84 et fig. 194**), à la maison de Villebichot [21231-37], Dijon [21231-34] ou à la maison [21710-18] de Vitteaux (**fig. 195**). Ornées, largement ouvertes sur l'extérieur, ces galeries constituent les lieux privilégiés d'exposition et de mise en scène des activités domestiques.

Une des deux galeries sur cour de la maison [21038-9] d'Auxonne, soit celle reliant le logis sur rue à la tourelle placée contre un logis sur cour, est bâtie en brique sur quatre niveaux d'élévation. La seconde, seulement connue par l'iconographie, était en bois.

---

2696 ADCO E2325, 1547 : « bout de galerye qui est sur la grant porte de ladite cour ».

2697 SAINT JEAN VITUS Benjamin, *Maisons de pierre, maisons de bois : Quelques aspects de l'architecture domestique à Dijon à la fin du gothique, XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles*, Dijon, Université de Bourgogne (mémoire de maîtrise d'Histoire de l'art et Archéologie dirigé par Dana GOODGAL), 1988, p. 107.

2698 La galerie de Beaune rue Monge [21054-70] est bâtie en pierre pour le premier étage avec un garde-corps ouvragé de trois formes flamboyantes différentes et en bois pour le second étage, avec sculpture d'engoulants sur sablière basse et poutres moulurées.

2699 Une parenté régionale est établie avec les galeries des ailes latérales du château de Bussy-Rabutin, au moins pour la forme des arcs et des pilastres.

2700 CHEDEAU Catherine, *Les arts à Dijon au XVI<sup>e</sup> s., les débuts de la Renaissance (1494-1551)*, thèse de doctorat en art et archéologie, Paris, Université de Paris 4, 1992, p. 86.

### B.3. Les galeries de desserte contre une façade

La galerie ouverte peut aussi se placer contre la façade d'un logis, souvent pour desservir le ou les niveau(x) d'étage d'un corps de logis perpendiculaire, une construction mineure en bois<sup>2701</sup> ou simplement une porte haute<sup>2702</sup>. À quelques reprises, la galerie en bois se place devant la façade pour desservir plusieurs pièces d'un même corps de logis, comme un couloir hors-œuvre<sup>2703</sup>. Un beau modèle est conservé à l'hôtel des ducs de Beaune (SUP466). Dans l'un ou l'autre cas, la galerie suit l'emplacement de la tourelle<sup>2704</sup>, du côté de la cour avant ou de la cour arrière.

Certaines cours à logis perpendiculaires voient se développer des galeries en avant de façade formant des retours. Exceptionnellement accessible par un escalier en vis interne (VIS21)<sup>2705</sup>, la partie de la galerie de Semur [21603-55] reliant le logis sur rue à un logis arrière comporte deux travées et prend appui sur une colonne et des corbeaux de pierre moulurés (fig. 196). Elle se poursuit à angle droit contre la façade arrière du logis sur cour (à présent comblée). À Vitteaux, la tourelle d'escalier sur cour (VIS16) dessert deux galeries perpendiculaires, dont une seule est conservée<sup>2706</sup>. La cour des hospices de Beaune forme un exemple monumental de ce système de galeries à retour. Les représentations de la cour de l'hôtel Bernardon à Dijon [21231-46] rendent compte d'un système rarissime de longues galeries en bois à retour couvrant mises en place sur trois côtés (fig. 197). Associées à une unique tourelle, elles sont placées aussi bien contre les corps de logis que contre des murs latéraux. L'une de ces galeries est soutenue par de hautes colonnes en pierre fasciculées richement moulurées et ornées de blasons.

---

2701 Une petite structure de bois prend place à l'extrémité de la galerie de Salives [21579-7].

2702 Aussi, de petites galeries de bois ou coursières associées à des escaliers, échelles, voire à des balcons, facilitent l'accès depuis l'extérieur aux parties hautes de maisons dès les XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles (SAINT-JEAN-VITUS Benjamin, « Galeries de circulation dans les maisons bourguignonnes (XII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle) », dans Danièle ALEXANDRE-BIDON, Françoise PIPONNIER, Jean-Michel POISSON (dir.), *Cadre de vie et manières d'habiter (XII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle)*, Actes du VIII<sup>e</sup> congrès international d'archéologie médiévale à Paris les 11-13 octobre 2001, Caen, Publications du CRAHM, 2006, p. 91-101).

2703 La mention de galerie « devant une chambre » à Saint-Seine-l'Abbaye pourrait correspondre à cette configuration (ADCO 10H46, 1526).

2704 L'escalier en vis (VIS137) est le seul à être placé dans-oeuvre, derrière la galerie sur cour. Il faut passer sous la galerie pour y accéder.

2705 C'est aussi le cas de la galerie de l'hôtel Thiroux de Saint-Félix (SUP461), dont la datation traditionnellement proposée de 1542 est à notre sens incertaine.

2706 Les encoches de bois contre la tourelle signalent l'emplacement de la deuxième galerie disparue, initialement placée contre la façade arrière à pan de bois du logis principal. La galerie conservée est postérieure : elle cache en partie une baie de la tourelle.

Autre configuration observée à Moloy : la tourelle sur cour (VIS106) placée au devant de la façade goutterot distribue deux galeries en bois situées de part et d'autre (**fig. 198**). C'est aussi ce qu'il convient de restituer pour la demeure à tourelle de Minot [21415-4]<sup>2707</sup>.

Quelques galeries de bois d'une travée s'installent du côté de la cour contre la partie du logis qui surmonte le porche d'entrée de la cour<sup>2708</sup>. C'est le cas pour la galerie contre la tourelle d'escalier (VIS65) à Beaune, mais aussi pour la galerie au-devant de la façade sur cour de Semur [21603-55].

Ce modèle de galerie est adapté à l'usage monumental de la pierre : le cas datable du milieu du XVI<sup>e</sup> siècle à Baigneux-les-Juifs [21043-2] est instructif<sup>2709</sup>. Le rez-de-chaussée ouvert au-devant de la façade par au moins quatre arcs est couvert d'une voûte en arêtes avec des arcs doubleaux sur culots sculptés. Les sommiers de la charpente à l'étage de la galerie sont soutenus par des colonnes toscanes au-dessus du garde-corps plein.

Tout comme les galeries reliant deux logis, les galeries placées contre les façades les plus vastes nécessitent l'installation de soutiens. Au minimum, ce sont des corbeaux qui viennent soutenir les poutres sablières des galeries en bois, y compris dans la longueur pour les galeries les moins larges (exemple détruit à l'hôtel Rolin [21231-49]<sup>2710</sup> avec six corbeaux, que l'on peut comparer à l'exemple conservé à l'hôtel des ducs de Beaune (SUP466)). Une galerie suspendue flavignienne a été reconnue en façade sur rue d'après la trace des corbeaux contre le pignon d'une maison rue de l'église [21271-44]. Elle constituait un abri utile pour la pratique du commerce au rez-de-chaussée. Une autre était associée à la tour de Guette à Flavigny [21271-26]<sup>2711</sup>. Les galeries contre les façades avant devaient être bien plus courantes auparavant même si les traces sont ténues : un texte en mentionne une de six pieds de large (1,95 m) à Gevrey en 1360<sup>2712</sup>. Ces deux

---

2707 POTEY, *Les vieilles maisons de Minot*, Almanach paroissial de Minot, 1913, p. 7.

2708 Deux mentions d'archives indiquent des galeries au-dessus de porte d'entrée de cour à Châtillon dans les années 1540, dont une associée à une tourelle d'escalier en vis (AM Châtillon-sur-Seine GG82, 1541 et ADCO E2325, 1547).

2709 L'escalier lié à cette galerie est détruit.

2710 Cette galerie semble avoir été fermée à l'étage : 15 fenêtres définissent autant de travées très rapprochées. Elle est installée contre le mur de clôture au-dessus d'une des portes d'accès à l'hôtel.

2711 Plusieurs sont mises en évidence par l'étude archéologique de façades à Provins (DEFORGE Olivier, « Le bois dans l'architecture civile à Provins XII<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle », dans ALIX Clément, EPAUD Frédéric (dir.), *La construction en pan de bois au Moyen-Age et à la Renaissance*, Tours, Presses universitaires François Rabelais et presses universitaires de Rennes, 2013, p. 99-109).

2712 « Sur la charrere une gallerie davant traiz contenez de large vi piez ensure saillie au lont de la maison » (ADCO B11259 fol. 38v).

premiers types de galeries, où le passage est généralement large de 1,50 à 2,50 m, sont les seuls à se développer sur plusieurs niveaux d'étages. Nous identifions ainsi deux<sup>2713</sup> et même trois niveaux<sup>2714</sup> d'élévation pour quelques exemples de haut rang, relevant surtout du premier type. Dans ce cas, la hauteur des niveaux peut être variable : la forte hauteur du premier étage de la galerie à pendentifs de l'hôtel Chambellan [21231-30] est cohérente avec la mise en valeur globale de l'étage noble<sup>2715</sup>. Les amorces de voûte suggèrent la présence d'une galerie voûtée en pierre à l'autre extrémité de la cour.

La majorité de ces galeries nécessite l'emploi de supports intermédiaires qui sont en majorité des piliers et colonnes de pierre, et quelquefois des poteaux en bois<sup>2716</sup>. La grande majorité des galeries sont soutenues par des sablières, mais certaines parmi les plus anciennes sont soutenues par des solives débordantes<sup>2717</sup>. La galerie est une structure plutôt ouverte à l'exception d'un garde-corps à croix de Saint-André. La poutre sablière de chambrée est soutenue par des aisseliers. La toiture est souvent en appentis, s'inscrivant fréquemment dans le prolongement de la toiture du logis quand la galerie se place contre. À Minot [21415-4], un arbalétrier de la charpente de la galerie était directement intégré dans le parement en moellons de la tourelle.

#### B.4. Les galeries faisant salle d'apparat

Pour quelques ensembles monumentaux, la galerie correspond à un espace ouvert en partie basse mais fermé et intégré au logis en partie haute.

La galerie sur cour de l'hôtel de Vienne [21231-14] (début du XVI<sup>e</sup> siècle) est librement accessible au niveau du rez-de-chaussée par une série d'arcs en tiers-point, tandis que l'étage est uniquement percé de croisées et demi-croisées (**fig. 188**). Ce type de composition avec l'alternance de supports et de voûtes donne une impression de monumentalité, accentuée par la hauteur du toit

---

2713 Ces galeries sont associées aux escaliers en vis (VIS9), (VIS66), (VIS146) et (VIS73). À Chanceaux [21142-2], un deuxième niveau de sol forme un comble aménagé au sommet de la galerie.

2714 A la maison Pétral [21054-51] et à la maison [21038-9] d'Auxonne.

2715 La galerie de la maison Villebichot à Dijon [21231-37], malheureusement non conservée, était quasiment aussi ornée que cette galerie, sur une longueur plus conséquente (cinq travées).

2716 Les poteaux sont conservés à Semur rue du Bourg-Voisin [21603-17], à l'hôtel Thomas Berbisey à Dijon [21231-6] et à Chanceaux [21142-2]. Une marque au sol signale l'emplacement du support de la galerie sur cour disparue à Flavigny [21271-74]. Il est fait mention d'une « poutre » soutenant les galeries d'une cour à Avallon en 1510 (ADY E438).

2717 Exemple de Semur [21603-17], sur le modèle de la galerie de la Maison aux Trois Greniers de Chalon-sur-Saône.

Chapitre huit. Données techniques et fonctions de chaque entité architecturale de la maison

en appentis. Cette galerie particulièrement longue<sup>2718</sup>, qui forme une annexe importante du principal corps de logis, se place dans la lignée des salles d'apparat qui réservent un espace de promenade ouvert en partie basse<sup>2719</sup>. Elle est en effet comparable à la galerie des Cerfs érigée vers 1512 au palais ducal de Nancy<sup>2720</sup> ou encore aux galeries du château de Blois. Les piliers à décors du XVI<sup>e</sup> siècle conservés dans l'aile nord de l'hôtel Legouz-Gerland [21231-79] pourraient correspondre à une semblable galerie de pierre<sup>2721</sup>. La « galerie en forme de cloître » de l'aumônerie de Saint-Bénigne à Gevrey-Chambertin<sup>2722</sup> et la « belle et spacieuse alee » dotée de trois fenêtres à croisée et de lucarnes qui permet d'accéder à la salle d'apparat de la maison de la Bussière à Beaune<sup>2723</sup> correspondent peut-être à ce type de galerie.

La galerie de la cour arrière de la maison Pétral à Beaune [21054-51], a une fonction similaire (**fig. 190**). Ouverte par de hauts arcs brisés au rez-de-chaussée, elle n'est dotée que de deux croisées à l'étage dont les meneaux suivent la ligne verticale formée par les pilastres des colonnes<sup>2724</sup>.

Il n'y a de même que deux croisées, sans compter les lucarnes, à l'étage du logis de l'hôtel de Saulx à Beaune [21054-28], mais la façade est en pan de bois. Ce corps de logis associé à la tourelle d'escalier (VIS64) et appuyé contre la probable maison-tour du XV<sup>e</sup> siècle à l'angle de la parcelle s'installe entre cour et rue. Aussi, le dégagement du rez-de-chaussée comprend un mur intermédiaire correspondant au porche d'entrée.

A l'hôtel Bénigne de Serre [21231-77], la galerie de pierre de 1541-1542 forme un portique long de 11,65 m, purement ostentatoire au-devant de la demeure, du côté de la cour (**fig. 199**). La maison, tout comme la tourelle d'escalier qui la borde, sont relayées au second plan visuellement. La galerie se compose de trois travées, délimitées par des piliers à pilastres<sup>2725</sup>. Elle est ouverte par

---

2718 On dénombre sept travées, mais les deux dernières ont pu être rajoutées ou tout du moins remaniées en 1600 d'après un chronogramme.

2719 GUILLAUME Jean, « Un tournant dans l'histoire de la galerie : les hôtels parisiens de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle », dans *BM T. 166-1*, Paris, Société française d'archéologie, 2008, p. 27-31.

2720 LEPAGE Henri, *La galerie des cerfs et le musée lorrain au palais ducal de Nancy*, Nancy, Wiener, 1857, 60 p.

2721 GULCZYNSKI Henri-Stéphane, *L'architecture à Dijon de 1540 à 1620*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2000, p. 277.

2722 VIENNE Henri, *Gevrey-Chambertin : notice historique, topographique et statistique*, Dijon, Douillier, 1850, p. 60-63.

2723 ADCO 12H31, 1494.

2724 Cette galerie s'adapte mal sur l'escalier en vis contre laquelle elle s'appuie considérant la position incohérente de la porte d'étage. Nous expliquons cela par un réaménagement a posteriori de la galerie à l'emplacement d'une plus ancienne ou par un repentir en cours de chantier.

2725 Les ouvertures sont longues de 2,90 m et 3,35 m.

des arcs en anse-de-panier au rez-de-chaussée, mais le niveau d'étage, qui ne forme qu'un volume avec le reste du logis, est bien fermé. Il serait fort à propos de rechercher un modèle à ce type de façade, lorsque l'on voit le rapprochement évident avec d'autres édifices<sup>2726</sup>. La même disposition de rez-de-chaussée se retrouve à la maison d'Auxonne [21038-9] (1548), mais nous sommes ici en présence d'un modèle évolué de couvert commercial à avant-solier (encore visibles à Noyers notamment). Ce type de galerie à portique sera évoqué avec les autres structures de commerce.

## B.5. Les pontets

Une construction couvrant la totalité de la largeur d'un passage ou d'un espace de circulation en rez-de-chaussée peut être qualifiée de galerie si son volume et sa construction se distinguent du corps de bâtiment contre lequel elle prend appui. Aussi, la galerie peut ne composer qu'un couvrement ponctuel de faible longueur surmontant l'entrée d'une cour commune. Nous en identifions à Semur (rue du Bourg-Voisin), Noyers (entre [89279-44] et [89279-45], contre [89279-34] et disparu contre Noyers [89279-28]<sup>2727</sup>), Vitteaux et même Châtillon-sur-Seine mais leur datation est difficile à préciser.

Ce type de galerie privée couvre exceptionnellement quelques espaces publics (des rues et ruelles peu larges). À Flavigny, ce sont des « pontots »<sup>2728</sup> tels que nous les trouvons indiqués dans les documents médiévaux<sup>2729</sup>. Un texte beunois indique des « galeries neuf [...] par-dessus la rue »<sup>2730</sup>. Ces constructions communes dans le sud de la France sont, avec la majorité des galeries, les signes manifestes de la densification du bâti à partir de la fin du XV<sup>e</sup> siècle<sup>2731</sup>.

---

2726 Le portique à arcades, la succession de croisées, la composition classique symétrique et les lucarnes se retrouvent à la maison des Consuls de Rioms (Drôme).

2727 Il est encore en place sur le plan cadastral 1830 (ADY 3P5662).

2728 Le pontot est défini en 1646 comme une « certaine construction sous laquelle il y a du vuide ou lon peut passer » (ADCO 6H175). Le synonyme désigne, notamment comme nom de rue à Avot et Darcey, un petit pont à l'époque médiévale.

2729 Quatre sont indiqués : deux que nous pouvons localiser très précisément (voir infra) et deux autres (un bail à cens indique que le propriétaire a la possibilité d'établir un pontot traversant entre deux maisons qu'il possède auprès de la Halle en 1482 (ADCO 6H141) et une maison prend le nom de Pontot dans le quartier un peu plus excentré des Ruelles en 1542 (ADCO 6H144)).

2730 ADCO G2481 fol. 135, cité par KEMP Eva, *La société viticole de Beaune de 1430 à 1500*, mémoire de maîtrise, Université de Bourgogne, 2003, p. 36.

2731 SAINT-JEAN-VITUS Benjamin, « Galeries de circulation dans les maisons bourguignonnes (XII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles) », dans Danièle ALEXANDRE-BIDON, Françoise PIPONNIER, Jean-Michel POISSON (dir.), *Cadre de vie et manières d'habiter (XII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle)*, Actes du VIII<sup>e</sup> congrès international d'archéologie médiévale à Paris les 11-13 octobre 2001, Caen, Publications du CRAHM, 2006, p. 98.

Le pontet subsistant au bas de la rue de la Sûrie est de datation moderne, mais nous possédons de la documentation iconographique sur deux pontets médiévaux détruits. Les pontets relient deux façades de maisons importantes dans une rue étroite (3,25 m pour le pontet disparu, large de 4,60 m et haut de 2,60 m minimum) mais l'accès se fait seulement sur un côté. Le premier occupait l'extrémité ouest de la ruelle reliant la place du Centre à la rue du Four (**fig. 200**). Signalé dès 1509 dans un texte<sup>2732</sup>, une photographie ancienne le montre encore en place vers 1920, avec un jour sur la façade orientale et un toit en bâtière. Il était seulement accessible depuis la maison au nord [21271-102], mais s'appuyait contre la maison [21271-46]. Placé à une hauteur de 2,60 m minimum, il se développait sur une largeur de 4,60 m.

Le second se plaçait entre les maisons [21271-7] et [21271-72], à l'extrémité sud de la rue Crébillon, devant la place des anciennes Halles, et fut abattu bien avant la démolition de la maison [21271-7]. Une photographie ancienne donne à voir l'emplacement des corbeaux - dont il reste un exemplaire mouluré en place contre la tourelle - et des poutres. Cette structure est citée comme « un pontot » associé à la maison voisine dès 1375<sup>2733</sup>. Cette date est particulièrement précoce, et le corbeau subsistant correspond certainement à une phase de reconstruction du pontet. Nous apprenons en 1402 que ce pontet va « dicelle maison en la maison Huguenin de Chaminey »<sup>2734</sup>.

La galerie couvrant une partie de la rue du Poids du Roi à son extrémité nord, devant la place de la Petite Étape aux Vins à Noyers, est le dernier exemple de pontet médiéval conservé (**fig. 91**). Cette construction en bois est encadrée par les maisons [89279-44] et [89279-45]. Aligné avec ces maisons du côté de la place, le pontet occupe une partie de la profondeur de la maison [89279-45] depuis laquelle il est accessible. Le seul niveau aménagé au-dessus du passage est couvert par un toit en bâtière. Il ne semble pas que les poutres sablières du pontet s'encastrent dans la maçonnerie, aussi les sablières de chambrée qui soutiennent les solives visibles sont portées par des poteaux munis d'aiseliers, visibles seulement du côté oriental. Du côté de la place, la façade du pontet se place en encorbellement sur les solives en respectant le surplomb de la maison [89279-45] : le poteau est dans l'alignement du mur du rez-de-chaussée et la façade à pan de bois est dans l'alignement du mur latéral de pierre à l'étage. Le pan de bois a été en partie repris, mais il se trouve

---

2732 Il s'agit du « pontot traversant par-dessus de la maison de la maison Jehan Guychard, contre la maison Sainte Reine », dans la rue dessus la Halle (ADCO 6H141).

2733 ADCO 6H175. Sa localisation est rendue possible par la position en angle de la maison dans la rue qui relie la Boucherie au Four.

2734 Cette même structure est plus longuement décrite au XVII<sup>e</sup> siècle (ADCO 6H175).

Chapitre huit. Données techniques et fonctions de chaque entité architecturale de la maison

une fenêtre sur chaque face. Celle du côté de la place est une croisée ou une demi-croisée. Les assemblages sont à poteaux montants, écharpes et tournisses.

Enfin, il est également certain que les anciennes portes et corbeaux visibles en façade des édifices appartenant à l'abbaye de Maizières à Beaune [21054-11] et [21054-12], et qui se font face, signalent l'existence d'un ancien pontet de liaison, démoli peu après 1730<sup>2735</sup>.

## B.6. Les galeries rurales prolongeant un escalier de pierre

L'ensemble des galeries présentées ici sont largement voire totalement ouvertes pour le niveau de rez-de-chaussée, et correspondent essentiellement à des modèles identifiés en milieu urbain. Il en est autrement d'un autre type de galerie identifié plutôt en milieu rural : la galerie prolongeant un escalier de pierre.

Ici, une volée d'escalier accompagné d'un vaste palier couvert formant galerie permet d'accéder au niveau d'étage depuis l'extérieur. Certains aménagements, comme la porte d'accès à la cave, peuvent se placer sous cette galerie par défaut aveugle au niveau du rez-de-chaussée. La galerie de Pommard [21492-4] qui répond à ce type peut avoir une origine médiévale (**fig. 201**). Elle forme la manifestation ancienne d'une structure qui sera largement représentée dans les maisons vigneronnes de l'époque moderne<sup>2736</sup>. Le garde-corps maçonné plein est couronné par une corniche moulurée. Un pilier et une série de poteaux soutiennent la charpente de la galerie. Des petits corbeaux de bois soutenant la panne supérieure et des demi-entrants sont encastrés dans la façade pignon. Plusieurs poutres de cette charpente sont assemblées en embrèvement. Les corbeaux visibles en façade pignon de Flavigny [21271-34] nous incitent à restituer une galerie en partie en bois associée à un escalier et à la porte d'accès au rez-de-chaussée surélevé.

---

2735 JOUFFRE Pierre-Alexandre, *Beaune : bâtir et occuper l'espace en dehors du castrum entre le XII<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, d'après l'exemple des possessions de l'abbaye de Maizières*, Dijon, Université de Bourgogne (mémoire de Master 2 d'archéologie médiévale dirigé par Denis Cailleaux), 2013, p. 73.

2736 COLOMBET Albert, « La maison à galerie et les problèmes qu'elle soulève », dans *A travers notre folklore et nos dialectes*, T. 1, 1958, p. 40.

Chapitre huit. Données techniques et fonctions de chaque entité architecturale de la maison

La « gallerye au dessus des degrez » d'une maison rue de l'Isle à Châtillon-sur-Seine et la « galerie sur des degres » qui prend place à Pommard correspondraient à notre sens à ce type de galerie<sup>2737</sup>.

La fonction de passage est prédominante pour toutes les galeries ici présentées, mais cela n'empêche pas un possible usage temporaire de lieu de stockage ou de séchage<sup>2738</sup>.

## C. Typologies et caractéristiques techniques des baies

Permettre l'accès et bénéficier de la lumière naturelle, voilà les fonctions principales respectives des portes et des fenêtres dans la construction. Ces usages, combinés aux spécificités de la construction et à d'autres fonctions comme le passage d'objets encombrants, la possibilité de voir l'extérieur, l'ostentation et la recherche de symétrie ou tout du moins d'harmonie sur la façade, contraignent le nombre, l'emplacement et la forme des baies.

Quelques généralités peuvent introduire le sujet. Le matériau des baies correspond quasiment toujours à celui de la façade ou de la lucarne où elles s'insèrent, à ceci près qu'il se trouve quelques rares baies à encadrement de bois dans des façades en pierre<sup>2739</sup>. L'encadrement est presque toujours en pierres de taille pour les demeures de pierre que nous étudions<sup>2740</sup>, ce qui assure la stabilité à l'ensemble, une certaine rapidité de mise en œuvre et permet la mise en place de

---

2737 ADCO E2324, 1543 et ADCO 16H239, vers 1550.

2738 SAINT-JEAN-VITUS Benjamin, « Galeries de circulation dans les maisons bourguignonnes (XII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle) », dans Danièle ALEXANDRE-BIDON, Françoise PIPONNIER, Jean-Michel POISSON (dir.), *Cadre de vie et manières d'habiter (XII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle)*, Actes du VIII<sup>e</sup> congrès international d'archéologie médiévale à Paris les 11-13 octobre 2001, Caen, Publications du CRAHM, 2006, p. 97. Les archives étudiées par G. Ferrand en rendent compte (FERRAND Guilhem, *Les inventaires après décès de la ville de Dijon à la fin du Moyen Âge (1390-1459)*, Tome I : 1390-1408, Toulouse, Presses universitaires du Midi, 2017, 659 p).

2739 Un exemple très curieux du XIV<sup>e</sup> s. avec linteau trilobé s'observe encore en Saône-et-Loire à Volvin (commune de Marcilly-lès-Buxy) (SAINT-JEAN-VITUS Benjamin, « Construire et habiter le bois au Moyen Âge », *Les veines du temps, Lectures de bois en Bourgogne*. Catalogue de l'exposition du Musée Rolin d'Autun, 1992, p. 298). Un certain nombre de bâtiments annexes en pierre parmi les plus modestes présente encore des encadrements en bois jusqu'aux XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles.

Chapitre huit. Données techniques et fonctions de chaque entité architecturale de la maison moulures et de décors. Une même pierre peut former une partie de l'encadrement de deux ouvertures lorsqu'elles sont bien rapprochées.

## C.1. Les éléments de l'encadrement de l'ouverture

### *C.1.a. Les linteaux*

Les linteaux sont généralement constitués d'une seule pierre, mais nous observons une séparation verticale de cet élément en deux pierres pour des fenêtres à meneau ou colonnette d'une soixantaine de façades. Si chaque ville ou bourg présente en moyenne un ou deux linteaux de ce type, le linteau à deux pierres est particulièrement bien représenté dans les constructions de pierre de Beaune<sup>2741</sup> et de Châtillon-sur-Seine<sup>2742</sup>. Si l'hypothèse d'une tradition constructive est la plus plausible, il ne faut pas exclure une adaptation à une propriété physique particulière des pierres utilisées en ces lieux<sup>2743</sup>. Un linteau à trois pierres couvre la croisée majestueuse de la maison-tour de l'hôtel de Saulx [21054-28]. Ce même dispositif est identifié pour quelques édifices du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>2744</sup>. Les linteaux en plate-bande sont employés pour quelques baies de boutique<sup>2745</sup> ou des ouvertures de qualité de la Renaissance (exemple des croisées de l'hôtel Bénigne de Serre à Dijon [21231-77] de 1541-1542 avec un couvrement de 11 claveaux, **fig. 202**, et celles de l'hôtel Legouz-Gerland [21231-79] de 1538)<sup>2746</sup>. Quoiqu'il en soit, la longueur des linteaux conditionne toujours la largeur maximale possible de l'ouverture.

Plusieurs dizaines de constructions des XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles présentent une ou plusieurs baies à linteau à soffite surélevé, ce qui forme un arc déprimé rappelant éventuellement la forme de coussinets. Si ce type de linteau, qui transmet à la forme du tableau la courbure de l'encadrement

---

2740 Ce n'est pas le cas pour les demeures du site de Dracy.

2741 A la façade à multiples croisées de Beaune [21054-38], seule une partie des linteaux (surtout du côté gauche) est concernée.

2742 Les linteaux à deux pierres sont également très fréquents en Lorraine.

2743 Elles pourraient être davantage sujettes à la casse en cas de forte charge par rapport à d'autres pierres. Par ailleurs, ce type de linteau a permis la conservation d'un grand nombre de meneaux.

2744 Beaune [21054-50], [21054-51], Moutiers-Saint-Jean [21446-2] et Saint-Magnance [89351-1].

2745 Avallon [89025-14], Vitteaux [21710-17] et avec crossettes à Semur [21603-13].

2746 Les cheminées utilisent ce type d'arc de manière plus précoce que les baies.

mouluré, est particulièrement bien employé à Auxonne (neuf bâtiments)<sup>2747</sup>, il est néanmoins reconnu dans toute la région considérée<sup>2748</sup>.

### *C.1.b. Les arcs de décharge surmontant les baies*

Les baies en pierre, tout comme les niches, affaiblissent la maçonnerie dans laquelle elles s'insèrent, ce qui nécessite de réfléchir à leur emplacement<sup>2749</sup>. Quelquefois, un arc de décharge est mis en place au-dessus d'une baie, dans le but de ne pas fragiliser le linteau en répartissant la charge. Cet aménagement n'est pas répandu en Bourgogne, considérant les bonnes propriétés mécaniques de la plupart des pierres.

Cet arc prend quelquefois la forme d'une archivolt moulurée pour de grandes baies cintrées ou dotées de tympan de façades en pierre de taille. Celui au-dessus de la très large porte à linteau sur coussinets de Dijon [21231-12] (XIII<sup>e</sup> siècle) est bien régulier<sup>2750</sup>. C'est le cas aussi pour l'arc qui fait la largeur du mur au-dessus des deux arcades du rez-de-chaussée de la galerie sur cour de la maison Pétral ([21054-51], 1540). En revanche, ces structures de décharge sont plus discrètes à la façade pignon de l'hôtel Saint-Georges à Dijon ([21231-16], vers 1430). Elles prennent deux formes : trois pierres formant chevron au-dessus de l'archivolt moulurée surplombant la porte et en arc bien surbaissé à voussoirs plus larges que hauts au-dessus du cordon qui surmonte une fenêtre à croisée. De manière en plus discrète, les arcs de décharge prennent la forme de plate-bande au-dessus de baies de boutique : pour celle du XV<sup>e</sup> siècle couverte d'un linteau à Flavigny [21271-90] et celle couverte d'un arc en plate-bande du XVI<sup>e</sup> siècle à Vitteaux [21710-17].

Pour le cas de façades en moellons, l'arc de décharge s'apparente à une marque de modernité : il est principalement employé à partir du second quart du XVI<sup>e</sup> siècle. Il prend la forme de moellons posés sur champ et formant un arc surbaissé ou brisé. Il témoigne de la diminution très progressive de l'épaisseur des murs, qui tend à limiter le report de la charge du mur sur les arrières-voussoires et permet l'utilisation de linteaux de moindre hauteur. Nous en trouvons ainsi pour des

---

2747 L'origine est à rechercher auprès des portes couvertes à arc en plate-bande, comme la porte piétonne arrière de la porterie du château d'Auxonne.

2748 A l'extrême, l'encadrement supérieur complet de la petite niche à accolade de Dijon [21231-151], formée par un cavet et amorti de glacis est constitué par une seule pierre.

2749 GARRIGOU-GRANDCHAMP Pierre, « Réflexions sur les structures constructives des maisons urbaines dans le midi de la France entre le XII<sup>e</sup> et le XV<sup>e</sup> siècle », *op. cit.*, p. 154.

2750 Il n'est pas impossible qu'il matérialise initialement le couvrement d'une baie de forme différente.

Chapitre huit. Données techniques et fonctions de chaque entité architecturale de la maison

portes (Châtillon-sur-Seine [21154-2], Flavigny [21271-81]), des portes de tourelle d'escalier (Beaune [21054-11]) et surtout des croisées (Flavigny [21271-6], Chanceaux [21142-20], Mont-Saint-Jean [21441-15] et Noyers [89279-28])<sup>2751</sup>. À Châteauneuf [21152-6], seules les baies qui font usage en encadrement d'une pierre calcaire blanche exogène sont surmontées d'un arc de décharge : c'est la fragilité du matériau qui a nécessité cet aménagement (**fig. 203**).

La faible largeur des murs de brique d'Auxonne peut inciter les constructeurs à utiliser l'arc de décharge à briques sur champ. Curieusement nous ne l'avons reconnu que pour deux portes de tourelle<sup>2752</sup>, sans usage avéré à ce jour pour les croisées, alors qu'il est généralisé pour la maison Bossuet à Seurre (1504-1507). Dans cette ville d'Auxonne, les petits jours verticaux en partie supérieure des hauts pignons sont couverts d'un cintre en brique de même forme.

#### *C.I.c. Larmiers et archivoltés au-dessus des baies notables*

Les larmiers ou corniches qui surmontent les baies ont une double fonction. À l'instar des cordons et corniches, ils peuvent permettre d'évacuer l'eau issue des intempéries loin du parement. Surtout, les larmiers soulignent au mieux le couronnement des baies de qualité de par leur forme et leur mouluration.

Les plus anciens larmiers prennent la forme d'archivoltes moulurées surplombant les tympan de baies<sup>2753</sup>. À ce titre, ils servent d'arcs de décharge pour ces larges ouvertures<sup>2754</sup>. Les demeures du XIII<sup>e</sup> siècle de Flavigny [21271-86] (**fig. 118**) et [21271-105] comptent de tels aménagements aussi bien pour la porte d'entrée monumentale que pour les fenêtres géminées les plus exposées. Pour ces exemples, comme pour les portes de Dijon [21231-5] (XIII<sup>e</sup> siècle) et [21231-16] (vers 1430) et les baies géminées de La-Perrière [21490-2], Beaune [21054-64] et de l'oratoire de Dijon [21231-49] (vers 1440), le larmier forme un arc brisé. Quelques ouvertures à tympan du XIII<sup>e</sup> siècle sont surmontées de larmiers cintrés<sup>2755</sup>. Il est aussi probable que le vestige de

---

2751 Notons que la très large ouverture encore non identifiée dans la cave de Flavigny [21271-79] est surmonté d'un arc de décharge en moellons.

2752 [21038-17] (en plein-cintre) et [21037-19] (en arc surbaissé formé de deux rangs de brique).

2753 Cependant, toutes les baies à tympan ne comportent pas de larmier supérieur (exemple de la porte d'Auxonne [21038-2]).

2754 Ce sont surtout des fenêtres géminées, quelques portes mais aussi une fenêtre à croisée à La-Perrière [21490-2].

2755 Porte de Rougemont [21530-29] et Beaune [21054-69], fenêtre de Beaune [21054-64].

baie à archivoltte débordante moulurée sur deux rangs avec imposte à l'étage de Beaune [21054-10] était associé initialement à un tympan (XIII<sup>e</sup> voire fin du XII<sup>e</sup> siècle ?). Les plus grandes de ces ouvertures avec archivoltte moulurée forment un standard des demeures patriciennes qui renvoie formellement au modèle palatial<sup>2756</sup>.

Nous avons connaissance de quelques larmiers débordants formant un cintre reposant sur des culots ou de petits retours horizontaux pour plusieurs portes cintrées : des portes de cave<sup>2757</sup> et des portes liées à un passage (Chanceaux [21142-11] et Dijon [21231-70] avec arc en anse-de-panier)<sup>2758</sup>.

La mise en place de contre-courbes amènent les larmiers ou archivolttes débordantes à prendre la forme d'accolades uniquement décoratives. Assez sobre sur les portes de tourelle de Beaune [21054-71] et [21054-84] - pour lesquelles la porte de la tourelle du cloître des chanoines constitue un modèle évident - et sur le jour de Flavigny [21271-42], ces archivolttes s'ornent de fleuron et se développent largement en hauteur pour les larges portes cintrées donnant accès à la cour à Arnay-le-Duc [21023-7] (avec pointe de l'accolade peu marquée), Dijon [21231-14] et Dijon [21231-46] (élément déplacé, **fig. 204**). L'archivoltte de la porte cintrée de Dijon [21231-35] soutient même des pinacles ornés dans le prolongement des culots. Ces archivolttes et larmiers que l'on retrouve aussi généralement pour les niches à statues rappellent la forme des gables de portails gothiques. Ces exemples sont à rapprocher des ouvertures notables pour lesquelles tout l'encadrement mouluré forme un débord au-devant du nu du mur. La fenêtre à colonnette de Flavigny [21271-68] (XIV<sup>e</sup> siècle) forme l'un des premiers exemples, cependant les modèles des XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles généralisent le couronnement de la baie par une archivoltte formant accolade<sup>2759</sup>. La grande porte de l'église Saint-Jean de Châtillon-sur-Seine forme un marqueur chronologique de porte de ce type daté vers 1535 d'après les textes.

---

2756 SERAPHIN Gilles, « Les fenêtres médiévales : état des lieux en Aquitaine et en Languedoc », dans SCHELLES Maurice, NAPOLEONE Anne-Laure (dir.), *La maison au Moyen âge dans le midi de la France*, Actes des journées d'études de Toulouse les 19 et 20 mai 2001, Toulouse, Société archéologique du midi de la France, 2003, p. 158.

2757 Dijon [21231-68] daté peut-être des XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles, Avallon [89025-10] et Vitteaux [21710-2] en arc brisé.

2758 En comparaison, une niche à couvrement trilobé ajouré adopte aussi un larmier cintré supérieur à Flavigny [21271-116].

2759 Les plus beaux exemples sont les portes avec pilastres, pinacles et fleurons de Cussy-les-Forges [89134-2] et de l'hôtel Chambellan [21231-30] (après 1488), mais il faut aussi citer la croisée supérieure de la façade sur la place de Beaune [21054-28] pour laquelle le prolongement de la pointe de l'archivoltte introduit le meneau de la fenêtre supérieure, la croisée de la façade arrière de Noyers [89279-26], celle de Dijon [21231-13], la porte d'accès à l'hôtel de Vienne [21231-14] (fin du XV<sup>e</sup> siècle) et de nombreuses niches à statues (exemple de Flavigny [21271-82]).

## Chapitre huit. Données techniques et fonctions de chaque entité architecturale de la maison

En Bourgogne du nord, nous rencontrons assez peu de larmiers droits au-dessus des baies. Les larmiers supérieurs concernent en priorité des baies couvertes d'un linteau, mais nous avons un exemple pour une porte de cave cintrée à Talant [21617-6]. Le larmier surplombant une croisée cachée à Talant [21617-1] (XV<sup>e</sup> siècle) sert d'appui au jour supérieur. Citons aussi les larmiers ornés de frise à la porte de la tourelle de Beaune [21054-28] (XVI<sup>e</sup> siècle), à la fenêtre de Dijon [21231-35] (XV<sup>e</sup> siècle), sur une croisée à Flavigny [21271-97] avec larmier enveloppant en crosette (XVI<sup>e</sup> siècle, **fig. 205**), et un jour à Flavigny [21271-86] (XVI<sup>e</sup> siècle). La forme en chevron du larmier de la niche à Mauvilly [21396-1] (XVI<sup>e</sup> siècle) marque une transition progressive vers des formes nouvelles à partir du XVI<sup>e</sup> siècle. À ce propos, nous ne développerons pas ici les différents débords supérieurs qui concernent les baies de style Renaissance (fronton cintrés ou triangulaire, entablement). Un des seuls exemples de larmier supérieur droit en bois est visible au-dessus de la fenêtre à croisée à l'étage de Noyers [89279-7].

Par facilité, la position des cordons moulurés de façade leur permet de venir souligner la partie haute des baies, sous forme de cintre pour la porte de Vitteaux [21710-2] (première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>2760</sup>) et les fenêtres de Beaune [21054-64] (XIII<sup>e</sup> s.), et en ligne droite avec ressauts sur la tourelle d'escalier de Vitteaux [21710-1] (XVI<sup>e</sup> siècle).

### C.1.d. L'arrière-voussure

La plupart des baies en pierre d'une certaine taille comporte un cintre : même si le couvrement en parement externe est un linteau, une arrière-voussure prend la plupart du temps place sur la face arrière. La forme cintrée de l'arrière-voussure permet de répartir le poids de la maçonnerie sur les piédroits et facilite le mouvement du battant du vantail. Les arrières-voussures des plus anciennes baies prennent la forme d'un arc en plein-cintre (Moutiers-Saint-Jean [21446-5], Flavigny [21271-5] (**fig. 206**), Beaune [21054-14] daté de 1231d, et Beaune [21054-64]) même si les arrières-voussure en arc surbaissé sont reconnues dès le XIII<sup>e</sup> siècle (exemple à Beaune [21054-

---

<sup>2760</sup> La façade est datée du second quart voire des années 1230-1240 par Anke Halbach (HALBACH Anke, *Wohnbauten des 12. bis 14. Jahrhunderts in Burgund*, Cologne, Vertrieb, Abt. Architektur des Kunsthistorischen Instituts, 1984, 601 p).

29)). Exceptionnellement, à Flavigny [21271-117], l'ébrasement à arrière-voissure assez large est commun pour une porte et une fenêtre accolées, séparées de fait par un meneau composé de trois pierres.

L'arrière-voissure peut aussi être composée de pierres posées à plat (exemple à Salmaise [21580-3]) ou d'un arc en plate-bande formant linteau (exemple de la croisée en pierre de Semur [21603-64] de 1535d). L'emploi d'une ligne de petits corbeaux dans l'épaisseur de l'ébrasement jusqu'au tableau peut aider à soulager ces pierres. Bien connues pour les grandes baies-créneaux de la tour de l'Orle d'Or à Semur (1274d), ces petits corbeaux sont mis en place pour une porte (Montréal [89267-1]), une fenêtre à meneau à Montréal [89267-9] (fig. 207), une fenêtre simple à Mont-Saint-Jean [21441-20] et quelques soupiraux dans des caves voûtées (Chanceaux [21142-8], Talant [21617-1] et Fontaines-lès-Dijon [21278-12]) ou non voûtée (Pouillenay [21500-1]). À Villaines-en-Duesmois [21685-5] et Noyers [89279-35] c'est seulement le linteau interne de la porte inscrit dans la voûte qui est soutenu par des coussinets.

Enfin, de petites poutrelles placées en parallèle les unes à côtés des autres peuvent servir de linteau de couverture pour la partie interne de baies, derrière le linteau de pierre. C'est le cas pour les portes, fenêtres et l'évier de la maison qui doit être érigée en 1467 pour Gerart Bernart, clerc, à Lux<sup>2761</sup>. C'est assez manifeste pour les porte, la croisée et la fenêtre à traverse de la demeure du XV<sup>e</sup> siècle de Flavigny [21271-54], mais aussi pour une fenêtre de Mauvilly [21396-1].

## C.2. Fermetures, battants et huisseries des ouvertures

La majorité des ouvertures en pierre dotées de battants comporte un tableau avec feuillure à l'arrière, permettant le mouvement du battant vers l'intérieur. La largeur du tableau correspond généralement à une vingtaine de centimètres, mais elle peut être bien plus importante pour des portes anciennes à linteau massif<sup>2762</sup> ou des baies à mouluration complexe. Cela ne concerne pas quelques grandes portes de cour (exemple de La Rochepot [21527-5]) ou de granges qui disposent d'une huisserie fixée sur crapaudines contre la porte à l'arrière. De même, les huisseries de certaines

---

2761 BM Dijon ms 2211.

2762 Exemple à Flavigny des portes des bâtiments [21271-5] (tableau de 31 cm) et [21271-36] (tableau de 36 cm).

portes de cave se placent communément contre la face intérieure (exemple à Villiers-le-Duc [21704-5] ou Salmaise [21580-5])<sup>2763</sup>, ou contre la face extérieure, éventuellement sous forme de trappe, faute d'espace pour le battant à l'intérieur. Dans l'un ou l'autre de ces cas, une feuillure peut être ménagée pour faciliter la fermeture, comme à la demeure étudiée de Semur [21603-64]. Florence Journot évoque l'utilisation d'une sorte de mastic protecteur apposé sur les joints<sup>2764</sup>.

Pour les baies percées dans un pan de bois formant façade ou cloison, il n'y a pas d'ébrasement : l'épaisseur de la paroi équivaut à celle des poutres formant l'encadrement, ou légèrement supérieure en cas de pose de revêtements. Aussi, les éventuelles feuillures sont directement pratiquées dans les poutres formant l'encadrement.

La majorité des fenêtres à support des XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles sont dotées d'une excroissance en pierre dotées d'un trou à l'arrière du meneau ou la colonnette. Il s'agit tout bonnement d'une gâche qui permet à l'aide d'un verrou ou d'un loqueteau de fermer ces ouvertures avec un volet, éventuellement doté d'un ajour et appliqué contre la feuillure intérieure. Cela concerne en priorité des fenêtres à colonnette, voire à meneau<sup>2765</sup>, mais aussi quelques croisées (avec dédoublement de la gâche)<sup>2766</sup> et des baies de claire-voies<sup>2767</sup>. La gâche prend généralement une forme courbe ou triangulaire. Les courbes et contre-courbes sont assez développées pour celles de Beaune [21054-11], [21054-14] (daté de 1231d), [21054-27] et [21054-64] (fig. 208).

La croisée en bois au second étage de la maison de Noyers [89279-13] conserve le meneau et les traverses d'origines, ce qui permet d'appréhender le système de fermeture avec quatre vantaux fixés dans une feuillure et maintenus par un loquet bloqué par une gâche métallique sur le meneau (fig. 209). Les loquets et la gâche métallique d'une fenêtre à croisée d'une maison du XIV<sup>e</sup> siècle à Flavigny sont plus sophistiqués d'après les dessins qu'en donne Eugène Viollet-le-Duc<sup>2768</sup>. Les

---

2763 C'est aussi curieusement le cas de la porte d'accès au rez-de-chaussée surélevé de Saint-Aubin [21541-4].

2764 JOURNOT Florence, *La maison urbaine au Moyen-Age : art de construire et art de vivre*, Paris, Éditions Picard, 2018, p. 227.

2765 Une quinzaine de cas recensés, en particulier à Flavigny et Beaune.

2766 Flavigny [21271-56] et Châtillon-sur-Seine [21154-5].

2767 Beaune [21054-29].

2768 VIOLLET-LE-DUC Eugène, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle*, tome VIII, Paris, B. Bance, 1868, p. 343-344.

Chapitre huit. Données techniques et fonctions de chaque entité architecturale de la maison

fenêtres de la chambre d'une maison rue du Paultey à Dijon qui ont été cassées pendant un cambriolage sont dotées d'un verrou tenu par deux « vorvelles » (charnières) en 1455<sup>2769</sup>.

Exceptionnellement, le mode de fermeture à loqueteau et gâche peut concerner des portes. À Salmaise [21580-3] (XIV<sup>e</sup> siècle), l'huissierie de la porte à linteau sud peut être bloquée par une barre sortant du trou barrier. Il n'empêche qu'une deuxième huissierie prenait place pour cette ouverture contre le parement interne du bâtiment : une grosse feuillure et une gâche en pierre en attestent. Cette installation correspond à une surprotection de cette entrée, en forme de sas. Une gâche en pierre a aussi été observée sur l'une des portes de la tourelle d'escalier de Mont-Saint-Jean [21441-20]. Notons enfin que cette fermeture à gâche et verrou concerne aussi les niches murales, nous y reviendrons en temps utile.

Quelques huissieries et battants anciens ont été reconnues mais, au vu du nombre d'ouvertures, cela ne représente qu'une infime proportion. En effet, le battant se retire assez facilement, et les réemplois sont courants<sup>2770</sup>. En conséquence, il est nécessaire d'estimer la cohérence en termes d'emplacement et d'éventuelles traces dans le tableau comme des trous de gâche pour distinguer les battants d'origine des battants postérieures qui peuvent demeurer anciennes. Les panneaux avec les motifs médiévaux à plis de serviette sur les portes de Auxonne [21038-9] et Noyers [89279-40] sont des exemples d'ajouts modernes. À l'inverse, un battant d'époque avec ce type de motif correspondant à la porte d'accès à la tourelle d'escalier de Beaune [21054-1] a été retiré il y a plusieurs décennies<sup>2771</sup>.

Prenons comme exemples quelques huissieries assurément anciennes découvertes fortuitement. La fenêtre à croisée de Selongey [21599-10] est amputée de sa partie supérieure, mais les deux compartiments inférieurs présentent les battants d'origine en place ornées (**fig. 210**). Chaque compartiment compte un châssis en bois divisé par une traverse avec en partie haute un panneau feuilluré et en partie basse deux panneaux séparés par un montant<sup>2772</sup>. Trois de ces montants sont ornés du motif en plis de serviette alors que le quatrième présente un motif de trilobe et en feuilles d'acanthé. Ces dessins gothiques sont peut-être similaires à ceux que signale A. Bourée

---

2769 ADCO BII360/6.

2770 Des huissieries anciennes peuvent aussi être déposées, comme celles du XVI<sup>e</sup> siècle pour la demeure étudiée de Pouilly-en-Auxois [21501-6] ou de l'hôtel de Samerey à Dijon [21231-63].

2771 MAP, 81/21/14.

2772 Les battants sont forts semblables à ceux de la maison du Sabotier de Flacey-en-Bresse (XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles).

Chapitre huit. Données techniques et fonctions de chaque entité architecturale de la maison dans l'hôtel Frantin à Dijon<sup>2773</sup>. Toujours dans le domaine des décors un vestige de panneau de baie (ou de meuble ?) à fin décor floral et de rinceaux datant du XVI<sup>e</sup> siècle a pu orner une des ouvertures en façade de l'hôtel de Samerey à Dijon [21231-63]<sup>2774</sup>.

Une autre découverte intéressante concerne une fenêtre à traverse à Mont-Saint-Jean [21441-17] (**fig. 211**). L'huissierie du compartiment supérieur de cette baie a été conservée car elle est restée protégée un long moment derrière un parement formant bouchage. L'encadrement de bois accroché par deux gonds scellés dans les joints de l'ébrasement avec du plomb est assemblé aux angles par des platines en équerre en fer<sup>2775</sup>. Cette partie formant dormant ne se développe sur les ouvertures de pierre qu'à partir du XV<sup>e</sup> siècle. Il admet deux vantaux à deux ferrures horizontales chacun. Cette huissierie datable du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>2776</sup> pourrait être postérieure à la baie d'après la trace visible d'un trou de gâche non utilisé. Les « paumelles » à deux platines clouées au dormant qu'Eugène Viollet-le-Duc a observée sur une fenêtre à croisée flavignienne qu'il estime daté du XIV<sup>e</sup> siècle sont verticales et en partie ajourées<sup>2777</sup>.

Les battants de porte sont fréquemment munies de barres de bois horizontales ou en écharpes de maintien fixées par des clous. À Vitteaux [21710-19] la porte du rez-de-chaussée comprend un montant vertical à battant séparé d'un autre montant moins large fixé contre un pilastre cannelé médian. Les planches clouées sont sciées horizontalement<sup>2778</sup>. Pour les portes intérieures, ce sont surtout des portes de tourelle d'escalier qui sont conservées. Celle de Moutiers-Saint-Jean [21446-2] (XVI<sup>e</sup> siècle) est travaillée en partie haute afin qu'elle puisse s'encaster dans la feuillure cintrée. À Noyers [89279-13], la porte est munie d'une serrure en forme d'écu et d'une targette à batteuse. Pour cet exemple comme pour d'autres, les pentures sont constituées par deux barres de fer horizontales (appelées « paulmelles » dans un texte dijonnais de 1455)<sup>2779</sup> qui permettent d'éviter de

---

2773 BOUREE André, « L'hôtel Frantin à Dijon », *MCACO T. 22*, Dijon, 1946, p. 526-528.

2774 Photographie Martine Plouvier, Service régional de l'Inventaire, 1980.

2775 Ces platines de fer étaient réservées aux châssis des plus belles fenêtres au XV<sup>e</sup> siècle (ROGER Jean-Louis, *Châssis de fenêtres aux XV<sup>e</sup>, XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, Dourdan, H. Vial, 1995, p. 30).

2776 La comparaison avec un châssis de fenêtre déposé du château de Sance (première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle) est assez pertinente (Fenêtres et volets (menuiserie, serrurerie) vol 1, XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> s., livret du CRMH).

2777 VIOLLET-LE-DUC Eugène, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle*, tome VIII, Paris, B. Bance, 1868, p. 349-350.

2778 Nous retrouvons d'autres portes extérieures clouées a priori du XVI<sup>e</sup> siècle à Semur [21603-35] et Santenay [21582-2] (avec clous à pointe et planches verticales). Il faut aussi ajouter les grandes portes de grange à deux vantaux, clouées et fixées par crapaudines à Fontaines-en-Duesmois [21276-1] et Marcilly-Ogny [21382-1].

2779 ADCO BII360/6.

forcer la porte à la hache. Un texte de 1397 fait état d'une « huisserie a metre varous » à Dijon<sup>2780</sup>. En l'occurrence, les serrures intérieures en fer se multiplient au XV<sup>e</sup> siècle<sup>2781</sup>. Une poignée d'autres huisseries de portes de tourelles semble dater du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>2782</sup>.

Les ouvertures plus restreintes, comme les jours et les niches qui comprennent peu de planches en bois, sont obturées par des targettes ou targette à batteuse au XVI<sup>e</sup> siècle<sup>2783</sup>. J. Fromageo-Girardet a également reconnu de très anciens volets de niche à targette entièrement en bois dans des maisons de Bécoup et Messanges en 1941<sup>2784</sup>. Tous ces éléments, essentiellement en chêne, étaient en principe installés par des menuisiers.

### C.3. La diversité de la mouluration

La mouluration est le premier mode de travail des pierres de taille et des poutres visibles qui les distinguent d'éléments de finition simple. Si elle peut concerner certains nœuds architecturaux ponctuels (les bases de noyaux d'escalier en vis, les culots et corbeaux), l'emplacement par excellence de la moulure est sur une surface rectiligne assez longue. Les encadrements extérieurs de baies, les cheminées, les poutres, les corniches et cordons sont concernés au premier chef. Leur forme peut favoriser l'écoulement de l'eau pour les moulures horizontales qui règnent en façade. Nous avons reconnu certaines traditions constructives avec l'emploi de moulures pour les poutres de plafonds (voir *supra*). Les encadrements internes de baies sont moulurés pour une poignée d'édifice, avec accolade et petit chanfrein seulement au linteau pour deux demeures de qualité des années 1500 de secteurs assez proches<sup>2785</sup>, à double cavet et filet à l'hôtel de Maizières à Beaune [21054-

---

2780 ADCO BII356/1, C12/2, cité par FERRAND Guilhem, *Les inventaires après décès de la ville de Dijon à la fin du Moyen Âge 1390-1459 T. 1 (1390-1408)*, Toulouse, Presses universitaires du Midi, 2018, 657 p.

2781 Les serruriers dijonnais exécutent également des serrures en bois renforcée de fer d'après l'ordonnance de 1407 (CHAPUIS A.-V., *Les anciennes corporations dijonnaises : règlements, statuts et ordonnances*, Dijon, Société bourguignonne de géographie et d'histoire, 1906, p. 338). Le musée de Semur présente en vitrines une poignée de serrures et clefs de portes de la fin du Moyen Âge.

2782 Exemple avec ancienne serrure liée à la gâche en pierre, formant un réemploi d'après les traces de trous de chevilles à Mont-Saint-Jean [21441-20], d'une serrure à Flavigny [21271-44], [21271-71] et Arnay-le-Duc [21023-8].

2783 Noyers [89279-40] et Montréal [89267-22] pour les jours et Flavigny [21271-27] et Mont-Saint-Jean [21441-20] pour les niches.

2784 ADCO 69J67.

2785 La maison au Donataire de Flavigny [21271-82] et une maison seigneuriale du site peu éloigné de Fontaine-en-Duesmois [21276-1].

11] et à simple cavet pour les jours de l'escalier en vis de l'hôtel Godran à Dijon [21231-38] (vers 1450). De même, les moulures de portes de cloisons en bois semblent peu communes<sup>2786</sup>.

Notre recherche sur la mouluration concerne ici surtout l'encadrement extérieur des baies<sup>2787</sup>, sans tendre à une réelle approche typo-chronologique faute de bénéficier d'assez de marqueurs datant. Si les moulures demandent un effort en termes de travail de la pierre<sup>2788</sup> et se trouvent de fait généralisées pour les demeures à façades en pierre qui sollicitent des pierres de taille pour l'encadrement des baies<sup>2789</sup>, l'effet esthétique n'est pas négligeable : la moulure amplifie la forme de la baie. Il y a par ailleurs un léger gain en termes de luminosité pour les baies du fait de la suppression de l'angle droit de l'encadrement. Leur mention dans les textes est rare, et seulement associée aux constructions prestigieuses<sup>2790</sup>.

### *C.3.a. Les moulures simples : chanfrein et cavet*

La taille en biseau des angles droits est la réalisation la plus courante. Elle facilite le passage à l'endroit des couvrements et encadrements de porte et sur les bords des piliers et poteaux<sup>2791</sup>. Il s'agit même d'une sécurité pour le cas des linteaux de portes peu hautes. C'est pourquoi les portes de caves à plusieurs voussures sont toutes chanfreinées à l'endroit du couverture. Le chanfrein contribue aussi à apporter de la lumière vers l'intérieur<sup>2792</sup>.

Une évolution générale de la largeur du chanfrein sur encadrement de baie en pierre se devine : elle est plus conséquente en moyenne pour les édifices des XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles (exemple des jours de la maison des Baillis Flavigny [21271-105]) que pour ceux de la toute fin du Moyen-Age (exemple des baies en façade sur rue de Flavigny [21271-6]). Les chanfreins des baies en bois sont

---

2786 La moulure à baguette de la demeure seigneuriale de Pouilly-en-Auxois [21501-6] peut s'inspirer de celle des portes de cloisons du logis Philippe Pot au château de Châteauneuf.

2787 La reconnaissance des formes de mouluration gagnerait à concerner les sablières de pan de bois.

2788 Sur le mode de réalisation technique des moulures sur des blocs de pierre, voir : HONTCHARENCO Vanessa, *La mise en oeuvre des corps moulurés : autour de quelques exemples du sud-est Auxerrois, XII<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle*, mémoire de master sous la direction de Daniel Russo, Dijon, Université de Bourgogne, 2007, p. 64-68.

2789 La façade de la maison dite du Grenier à Sel à Beaune [21054-14], datée de 1231d, fait figure d'exception.

2790 Les façades avant de deux maisons à pan de bois que fait ériger l'écuyer Amiot Arnault en la Charbonnerie à Dijon en 1429 sont ornées de quatre fenêtres à croisées « revestues de moulure » (ADCO B11368 fol 104v.-105r.).

2791 Cette fonction justifie la présence rare d'un chanfrein avec amorti sur un piédroit de la face intérieure de la porte de Flavigny-sur-Ozerain [21271-5].

2792 L'un des deux chanfreins de piédroit du jour au-dessus de la porte d'entrée de la tourelle d'escalier de Montréal [89267-11] est ainsi beaucoup plus marqué pour cette raison.

Chapitre huit. Données techniques et fonctions de chaque entité architecturale de la maison en général d'ampleur assez limitée. Certains chanfreins encadrent des portes à linteaux sur coussinets<sup>2793</sup>, ce qui a pu nécessité la restriction du développement en largeur des coussinets.

Une fenêtre à croisée de Flavigny [21271-77] est munie de chanfreins de différentes largeurs entre ses deux piédroits. La largeur de celui de droite est conservée sur le linteau alors que la largeur du chanfrein de gauche est la même que pour le meneau. Nous estimons qu'il s'agit d'un effet visuel soulignant la diversité d'un même modèle, au même titre que les différences courantes de sculptures de chapiteaux pour une même baie voire de formes de coussinets pour une même porte (ex. de Flavigny [21271-111]).

Le cavet, qui est souvent une composante de la fine mouluration des baies bourguignonnes des XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles, passe pour être une alternative au chanfrein, très appréciée surtout à partir du XV<sup>e</sup> siècle<sup>2794</sup>. Un peu plus difficile à réaliser, le cavet est plus marquant visuellement, notamment car il accroche mieux la lumière.

Une dizaine d'édifice des XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles emploie un double cavet en moulure de baie<sup>2795</sup>, mais une forme de mouluration bien plus commune à cette période (plus de 50 édifices concernés) met en œuvre deux cavets séparés par un réglet. Le réglet permet de mieux mettre en valeur la profondeur de la mouluration qui est une version améliorée du simple cavet. Un tel dédoublement de la mouluration, reconnu vers 1350 au palais des Papes d'Avignon et vers 1443-1451 à l'hôtel-Dieu de Beaune, permet de limiter l'arrêt de la moulure au seul cavet intérieur à l'endroit de la jonction entre piédroit et meneau et piédroit et traverse<sup>2796</sup>. De même, ce système permet à de rares occasions la mise en place des accolades uniquement sur le cavet extérieur d'une porte (ex. à Montréal [89267-11]) ou d'une croisée (exemple à Vitteaux [21710-13]) ou même d'une unique accolade formée par le cavet extérieur d'une croisée (exemple à Auxonne [21038-19]).

---

2793 Reconnus dès le XIII<sup>e</sup> siècle à l'église abbatiale Saint-Bénigne de Dijon et à l'église Notre-Dame-la-Trouvée de Pouilly-en-Auxois. L'encadrement à tore de portes à linteau sur coussinet n'est identifié que pour l'architecture religieuse.

2794 Plus d'un tiers des édifices du corpus compte au moins une baie moulurée d'un cavet. L'ensemble architectural d'Auxonne [21038-9] en compte 24.

2795 Exemple pour les croisées de Flavigny [21271-77] et [21271-94] et les grandes arcades galerie de la cour ouest à la maison Pétral de Beaune [21054-51]. Pour plusieurs cas, les deux cavets n'ont pas la même taille ([21038-19], [21603-14], [89025-12] et [89025-19]). Ce dernier exemple, matérialisé par un jour de la tourelle d'escalier de l'hôtel Catin, est à placer chronologiquement vers le troisième quart du XV<sup>e</sup> siècle par comparaison des baies de même moulure de la tour de l'Horloge d'Avallon édifée par le maître-maçon Jehan Berg en 1456-1460.

2796 Voir les croisées de Vitteaux [21710-17], Avallon [89025-2] et Auxonne [21038-19].

## Chapitre huit. Données techniques et fonctions de chaque entité architecturale de la maison

Ce type de moulure concerne en priorité des portes et des croisées<sup>2797</sup> mais aussi quelques simples jours (exemple de Flavigny [21271-35]). Son emploi est remarquable pour les baies de boutique des demeures à pan de bois dijonnaises, notamment celles de la rue Porte aux Lions et rue Verrerie<sup>2798</sup>. Ces moulures, employées dès le milieu du XV<sup>e</sup> siècle, semblent bien appréciées dans la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>2799</sup>. Seules les fenêtres sur cour en partie modifiées de la maison [21231-134] à Dijon présente une mouluration à trois cavets entrecoupés de filets (**fig. 212**).

### C.3.b. La mouluration à tore

La moulure à tore est le principal ornement linéaire appliqué sur les baies du XIII<sup>e</sup> au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>2800</sup>. Nécessitant de tailler des courbes et contre-courbes, elle n'est employée que sur les constructions les plus notables.

Nous ne nous étendrons pas spécifiquement sur les tores, tores à listel et boudins qui composent les moulures des cheminées et des sablières de pan de bois<sup>2801</sup>. De même, leur fréquente retaille limite l'étude comparative des moulures à petits tores ou baguettes des baies en bois. Il y a néanmoins un intérêt certain à comparer l'usage du tore sur les encadrements de baies en pierre.

Employées en particulier pour les portes, les fenêtres à colonnette, les fenêtres à croisées et les fenêtres à traverse, les moulures à tore sont visibles sur les façades de 212 édifice du corpus. C'est assurément le type de mouluration le plus prestigieux, aussi les demeures notables la réservent sur de nombreuses baies : 17 pour l'ensemble monumental de Beaune [21054-28]<sup>2802</sup> et plus de 12 à Beaune [21054-38], Flavigny [21271-82] et [21271-105] et Dijon [21231-41] (vers 1450). Les

2797 Exemple de l'emploi remarquable pour les croisées à la maison de l'abbaye de la Buisserie à Beaune [21054-11].

2798 Nous en trouvons aussi pour les baies de boutique de Flavigny [21271-44] et Vitteaux [21710-4] et [21710-17].

2799 Une fenêtre à croisée en pierre avec cette moulure est datée avec la maison par dendrochronologie des années 1535 à Semur [21603-64].

2800 La fenêtre à croisée en bois de la façade de la maison de Dijon [21231-59] est encore à encadrement à double baguette et accolade au linteau pour une chronologie établie par dendrochronologie des années 1550-1560.

2801 B. Saint-Jean-Vitus remarque que les sablières de plusieurs façades de demeures et de galeries en pan de bois dijonnaises du dernier quart du XV<sup>e</sup> siècle et du début du XVI<sup>e</sup> siècle adoptent une mouluration proche, avec tore central à profil en amande et listel, larges gorges et baguettes [21231-3], [21231-21] (vers 1483), [21231-6], [21231-30] (après 1488), [21231-27] et [21231-91] (SAINT JEAN VITUS Benjamin, *Maisons de pierre, maisons de bois : Quelques aspects de l'architecture domestique à Dijon à la fin du gothique, XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles*, Dijon, Université de Bourgogne (mémoire de maîtrise d'Histoire de l'art et Archéologie dirigé par Dana GOODGAL), 1988, p. 153).

2802 Ce qui correspond aux trois portes, six croisées, six jours et deux demie croisées issus des deux principaux chantiers de construction.

constructions domestiques de village présentant des baies à moulures à tore en place sont moins d'une dizaine<sup>2803</sup>. Pour neuf façades, seule la niche à statue est moulurée d'un ou plusieurs tores<sup>2804</sup> : c'est en effet l'élément qui est alors le plus décoré.

L'origine de cette moulure est à rechercher auprès des fenêtres à colonnette. Les baies géminées à l'étage de l'hôtel Aubriot [21231-32] restaurées en 1904 sont marquées par la succession de supports : en plus de la colonnette centrale placée devant un trumeau, trois colonnettes engagées se placent dans les ébrasements (**fig. 213**). Cet agencement offre un effet de profondeur saisissant. Pour compléter le dispositif, la forme semi circulaire du tore dialogue avec ces formes verticales. Les tores accompagnent les cavets, baguettes et autres menues moulures au niveau des couvrements cintrés des baies et de l'archivolte. D'autres s'intercalent verticalement entre les colonnettes des piédroits, et sont à la différence de celles-ci dépourvues de base et de chapiteau. Surtout, un tore doté d'un amorti très simple forme l'encadrement cintré au plus près du tableau de chaque baie. Un système similaire se retrouve pour les baies géminées de la maison Béline à Vitteaux [21710-2], datant également de la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>2805</sup>. Le choix de la mise en place de linteaux sous les archivolttes amènent les tores à tracer des trilobes sur le fond plein de ces linteaux. Le tailloir qui surmonte les chapiteaux des colonnettes se prolonge assez pour former une rupture dans la continuité du tore entre les piédroits et les linteaux.

En avançant dans le XIII<sup>e</sup> siècle, les colonnettes engagées dans les ébrasements de piédroits sont abandonnées. Ce sont donc de gros tores ou boudins qui les remplacent en conservant les bases et les chapiteaux. Ces piédroits à tore répondent parfaitement à la colonnette centrale à la maison des Baillis à Flavigny [21271-105] (vers le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle) (**fig. 214**). Cependant, les tores de ces piédroits, un peu moins épais que le fût de la colonnette, ne se prolongent pas directement sur le linteau trilobé à cause de la présence des chapiteaux sculptés. Ces chapiteaux sont absents des baies géminées les plus simples de la maison au Loup [21271-86] à Flavigny, ce qui permet d'assumer pleinement une continuité de forme de l'encadrement depuis les piédroits, dotés tout de même d'une base, jusqu'au linteau trilobé. Ces baies sont pour le reste identiques à celles de la maison des Baillis

---

2803 La Perrière [21490-2], saint aubin [21541-2], Quincerot [21516-2], Beaunotte [21055-1], Sainte-Magnance [89351-1], Vignes [89448-1], Santenay [21582-2], Auxey-Duresses [2137-1]. À l'inverse il n'y en a même pas une pour les demeures en pierre de qualité du bourg de Châteauneuf.

2804 Dijon [21231-27] et [21231-66], Flavigny [21271-116], Semur [21603-14], Beaune [21054-65] et en contexte de village Darcey [21226-1], Mauvilly [21396-1], Thenissey [21627-1] et Minot [21415-1].

<sup>2805</sup> La façade est datée du second quart voire des années 1230-1240 par Anke Halbach (HALBACH Anke, *Wohnbauten des 12. bis 14. Jahrhunderts dans Burgund*, Cologne, Vertrieb, Abt. Architektur des Kunsthistorischen Instituts, 1984, 601 p).

[**21271-105**], avec des dimensions similaires. En conséquence le support intermédiaire n'est pas une colonnette mais un meneau : nous pouvons donc parler pour ce cas de fenêtre à meneau moulurée en tore. La réflexion menée ici tend à démontrer que la base appliquée au bas d'une moulure à tore est un héritage de celles des baies à colonnette. Plus largement, l'abandon de la colonnette à chapiteau au profit du meneau marque un changement de paradigme visuel avec le développement des moulurations quasiment continues sur les encadrements<sup>2806</sup>.

Le tore est toujours accompagné d'autres moulures sur les piédroits, ceci afin de le mettre en évidence visuellement. La présence de plusieurs tores, ou de tores et baguettes suivant l'épaisseur des moulures, caractérise les baies les plus soignées. Cela renvoie aux ébrasements à multiples colonnes ou colonnettes engagées, et d'ailleurs chaque tore ou baguette conserve quasiment toujours sa base moulurée dédiée. Si les ébrasements à deux tores (ou un tore et une baguette) sont courants<sup>2807</sup>, ceux qui en emploient plus, en particulier pour les portes d'entrées principales dotées d'archivoltes, ne concernent que les constructions de grand prestige<sup>2808</sup>. La mise en œuvre de moulurations à quatre tores à listel et une baguette, dans cet ordre<sup>2809</sup>, et trois tores à listel et trois baguettes en alternance<sup>2810</sup> respectivement pour la porte décorée de l'hôtel Chambellan [**21231-30**] (après 1488) et la grande porte monumentale de l'hôtel de Vienne [**21231-14**] à Dijon, toutes deux de la fin du XV<sup>e</sup> siècle, est tout à fait remarquable (**fig. 215**). Pour ces cas, une partie de la mouluration s'inscrit sur des archivoltes débordantes du nu du mur, à l'imitation de grandes baies de monuments civils ou religieux.

---

2806 SERAPHIN Gilles, « Les fenêtres médiévales : état des lieux en Aquitaine et en Languedoc », dans Maurice SCHELLES, Anne-Laure NAPOLEONE (dir.), *La maison au Moyen âge dans le midi de la France*, Actes des journées d'études de Toulouse les 19 et 20 mai 2001, Toulouse, Société archéologique du midi de la France, 2003, p. 176 et RECHT Roland, *Revoir le Moyen-Age : la pensée gothique et son héritage*, Paris, Picard, 2016, p. 215.

2807 Ils le sont moins pour des structures de bois tels la façade sur cour de l'hôtel Thomas Berbisey à Dijon [**21231-6**].

2808 Trois tores/baguettes à Noyers [**89279-26**], Semur [**21603-59**], Mont-Saint-Jean [**21441-10**], Flavigny [**21271-71**] et [**21271-85**], Dijon [**21231-13**], [**21231-30**], [**21231-35**], [**21231-46**] et [**21231-70**], Cussy-les-Forges [**89134-2**] et Montréal [**89267-18**]. Par comparaison, une seule façade présente une mouluration à trois baguettes pour des piédroits de baies en bois (Montbard [**21425-18**]).

2809 Le code correspondant est V-L-F-V-L-F-V-L-F-V-L-C-B-F.

2810 Le code correspondant est F-L-F-V-B-F-V-L-F-V-B-F-V-L-F-V-B-F. C'est le plus complexe de notre corpus pour un piédroit de baie.

Si l'évolution de l'agencement des moulures incluant un ou plusieurs tores ou baguettes n'est pas linéaire dans le temps et dans l'espace<sup>2811</sup>, nous pensons pouvoir dégager quelques tendances par la seule comparaison de la modénature de l'ensemble des baies concernées du corpus<sup>2812</sup>, qu'il s'agit d'attribuer à des ateliers distincts<sup>2813</sup>. Il s'agit pour cela de s'appuyer en priorité sur les baies les mieux datées. Pour aider à la comparaison, en complément des quelques relevés et schémas présentés, nous proposons un code de mouluration composé de lettres<sup>2814</sup>.

Aux XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles, le tore occupe bien souvent la majeure partie de la mouluration. Il est seulement encadré de filets à La-Perrière [21490-2], Avallon [89025-26] et Dijon [21231-12] (F-T-F)<sup>2815</sup>, d'un cavet et d'un filet à Flavigny [21271-29] et [21271-37] et Montbard [21425-4] (V-T-F)<sup>2816</sup>. Cette mouluration est encore employée telle qu'elle au XV<sup>e</sup> siècle à Dijon<sup>2817</sup>. La majorité des moulurations qui débutent par un tout petit chanfrein relèvent de cette époque<sup>2818</sup>.

Deux évolutions se font sentir entre le XIII<sup>e</sup> et le XV<sup>e</sup> siècle (**fig. 216**). La première est la mise en place plus assidue des filets dans le cœur de la mouluration, séparant notamment les tores des cavets. La différence entre la mouluration des portes de Flavigny [21271-86] (V-T-V-F-T-V-V-T-V, XIII<sup>e</sup> siècle) et Dijon [21231-70] (V-T-F-V-F-T-F-V-F-T-F-V, XV<sup>e</sup> siècle), toutes deux à trois tores outrepassés, illustre bien ce phénomène. Aussi, une mouluration très commune au XV<sup>e</sup> siècle fait s'enchaîner un cavet, un tore, un filet et un cavet (V-T-F-V)<sup>2819</sup>(**fig. 217**). La seconde évolution est le goût pour la forme du tore à listel. Déjà présent sous forme de ligne très peu épaisse au XIII<sup>e</sup> siècle pour des baies à Beaune [21054-64] et Flavigny [21271-86], il tend à s'épaissir et à s'allonger

---

2811 Il suffit de constater que le seul ensemble monumental de l'hôtel des Godrans à Dijon [21231-38] emploie une diversité de variantes de détail de moulures à un ou deux tores dont certaines pour une unique phase chronologique.

2812 Cela représente une cinquantaine de schémas de mouluration employés.

2813 HONTCHARENCO Vanessa, *La mise en œuvre des corps moulurés : autour de quelques exemples du sud-est Auxerrois, XII<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle*, mémoire de master sous la direction de Daniel Russo, Dijon, Université de Bourgogne, 2007, p. 37.

2814 A = anget, B = baguette, C = chanfrein, F = filet, L = tore à listel, T = tore et V = cavet. Les lettres sont disposées dans l'ordre des moulures de l'extérieur vers l'intérieur de l'ébrasement.

2815 Cela rapproche le tore de la moulure en quart-de-rond, dont il sera question ci-après.

2816 Cette mouluration est encore employée telle qu'elle

2817 B. Saint-Jean-Vitus place chronologiquement la façade [21231-67] au dans le premier quart du XV<sup>e</sup> siècle (SAINT JEAN VITUS Benjamin, *Maisons de pierre, maisons de bois : Quelques aspects de l'architecture domestique à Dijon à la fin du gothique, XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles*, Dijon, Université de Bourgogne (mémoire de maîtrise d'Histoire de l'art et Archéologie dirigé par Dana GOODGAL), 1988, p. 64).

2818 Exemple de Chanceaux [21142-13] (C-V-T-V-B-F), Flavigny [21271-86] et [21271-105] (C-V-T-V), Beaune [21054-27] (C-V-T-F) et Chanceaux [21142-15] (C-V-T-F-V).

2819 Il y a de nombreux exemples à Flavigny, Beaune et Dijon par exemple. Elle est encore employée à Selongey [21599-22] en 1550 d'après un chronogramme.

Chapitre huit. Données techniques et fonctions de chaque entité architecturale de la maison au cours des XIV<sup>e</sup><sup>2820</sup> et XV<sup>e</sup> siècles<sup>2821</sup> (**fig. 218**). À partir du milieu du XV<sup>e</sup> siècle<sup>2822</sup> et dans la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, le listel tend à se placer dans l'axe du parement du mur. Plus précisément, la majorité des moulures de ce type sont en tore à profil en amande tronqué par un listel. La mouluration qui emploie dans l'ordre deux cavets, un tore à listel, un filet et un cavet (V-V-L-F-V) et sa variante avec un seul cavet reliant le nu du mur (V-L-F-V) sont les plus employées à la fin du XV<sup>e</sup> siècle et au début du XVI<sup>e</sup> siècle. La succession de moulures entre les piédroits de baie et les jambages de cheminée peut être assez proche. Aussi, il est intéressant de préciser que par comparaison, nous comptons huit cheminées avec mouluration à tore à listel au sein du corpus, toutes datées des XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles<sup>2823</sup>.

Les profonds ébrasements des bâtiments prestigieux sont mis en valeur par plusieurs tores et éventuellement des baguettes. L'art de bâtir médiéval consiste souvent en une modulation de formes connues. Aussi, l'alternance entre les tores à listel et les tores sans listel ou baguette est une règle assez suivie pour les ouvertures en pierre. Les changements de modules de ces moulures tendent à préserver les tores les plus gros vers l'extérieur, soit la partie la plus visible. Aussi, ce sont fréquemment des baguettes qui se placent à l'autre extrémité. Les encadrements à tore à listel et tore/baguette qui suivent cette règle sont très communs : nous en recensons 22 pour quatre types précis d'agencement distincts<sup>2824</sup>. Notons que ces baguettes disposent tout de même de leur propre base. Les tores à listel se placent toujours du côté extérieur dans les cas d'alternance, sauf pour deux exemples pour lesquels le listel est peu développé<sup>2825</sup>. De l'extérieur vers l'intérieur se succèdent deux tores à listel et une baguette à Semur [21603-59] et Dijon [21231-30] (après 1488), un tore à listel et deux tores à Dijon [21231-35] et un tore à listel, une baguette et un tore à listel à Mont-Saint-Jean [21441-10] (**fig. 219**). Enfin, les agencements peuvent être assez variés même pour les piédroits qui usent de la répétition du même type de tore : sept différents pour les piédroits à deux tores/baguettes et quatre différents pour les piédroits à deux tores à listel.

La démarche de recenser les types de mouluration aux piédroits devait permettre de reconnaître des spécificités locales. Il est difficile de conclure à une diffusion de certains modèles à

---

2820 Montbard [21425-4].

2821 Exemple à Flavigny [21271-71] et Semur [21603-2].

2822 Vers 1443-1451 à l'hôtel-Dieu de Beaune et vers 1467 au portail de l'église Saint-Jean de Dijon.

2823 (CHEM2), (CHEM25), (CHEM40), (CHEM41), (CHEM57) après 1488, (CHEM60), (CHEM114) et (CHEM140).

2824 Dont une baie datée par dendrochronologie de 1535 à Semur [21603-64].

2825 Flavigny [21271-68] et Semur [21603-55].

Chapitre huit. Données techniques et fonctions de chaque entité architecturale de la maison des zones limitées. Nous avons tout de même remarqué que la mouluration qui démarre par deux cavets suivi d'un tore (sans listel) est employée pour douze façades des XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle dont huit à Dijon et le reste dans les villes de la plaine de Saône de Beaune et Auxonne<sup>2826</sup>. Cette observation est à pondérer par la mise en place de moulurations avec deux cavets suivi d'un tore à listel.

### *C.3.c. Les moulures remises à l'honneur à la Renaissance : quart-de-rond et doucines*

Composante de moulurations de baies parmi les plus anciennes, la doucine est employée seule sous sa forme allongée pour quelques façades datant des XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles<sup>2827</sup>. Cette moulure est largement remise à l'honneur à partir des années 1540<sup>2828</sup> et reste appréciée au moins jusqu'aux années 1570<sup>2829</sup>. Sa généralisation en milieu rural ne semble effective qu'à partir du milieu du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>2830</sup>. La doucine est alors encadrée d'un ou deux filets. Elle accompagne notamment les hautes fenêtres à meneau qui remplacent progressivement les croisées sur certaines façades de qualité. Cette moulure constitue une forme de synchrétisme entre le cavet et le tore. Si sa forme découle directement de la partie latérale du tore à listel<sup>2831</sup>, elle est moins marquée que le tore par volonté de simplification et moindre accentuation des formes.

Quelques encadrements de baies n'emploient pas de tore mais une moulure plus modeste qui offre un rendu visuel proche et dont la taille de préparation est certainement plus facile. Cette moulure est le quart-de-rond, qui est souvent accompagné de petits filets, surtout à partir du deuxième quart du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>2832</sup>.

---

2826 En revanche, des moulurations avec deux cavets suivis d'un tore à listel sont reconnus dans d'autres secteurs comme l'Auxois.

2827 Flavigny [21271-5] et [21271-104] au début du XIII<sup>e</sup> siècle et Chanceaux [21142-11] et [21142-13] au XIV<sup>e</sup> siècle.

2828 Exemples sur les façades datées de Beaune [21054-1] (1542), Is-sur-Tille [21317-3] (1545 et 1551) et Dijon [21231-63] (1541).

2829 Exemple pour une fenêtre de Villeneuve-les-Convers (SUP807) avec le chronogramme 1562 et une fenêtre à meneau d'Aignay-le-Duc (SUP153) avec le chronogramme 1578.

2830 Dès 1558 pour une porte charretière à Chanceaux.

2831 Pour exemple, la fenêtre à croisée au dernier étage de la façade sur cour de Beaune [21054-1] est dotée d'une moulure à doucine qui rappelle assez bien le tore à listel de par la forme du meneau et la mise en place de petits rectangles surcreusés sur les piédroits.

2832 Exemple à Binges [21076-1] et Mont-Saint-Jean [21441-7]. Les baies de la façade d'Arnay-le-Duc [21023-7] comptent deux quart-de-ronds avec filets en mouluration. Le quart-de-rond est déjà bien employé pour l'architecture romane : les baies de la claire-voie de Moutiers-Saint-Jean [21446-5] sont moulurées d'un quart-de-rond encadré de petits cavets avec filets.

L'emploi de ces moulures en combinaison est manifeste pour les façades qui revendiquent une certaine esthétique Renaissance. Les baies de l'ensemble tourelle-galerie, celles de la façade sur cour et la porte sur rue du corps de logis ouest de la maison Pétral [21054-51] l'illustrent assez bien (**fig. 220**). Le motif de l'accolade au linteau est peu à peu rejeté et d'ailleurs les moulures se croisent pour une partie des baies à angle droit sur le linteau. Des pilastres sont introduits au niveau de la galerie. Ces éléments sont des signes de modernité, tout comme la forme, le style et l'emplacement du décor (médaillons à bustes sculptés). Cependant, la conservation des bases buticulaires prismatiques sous une forme évoluée<sup>2833</sup> et même la présence du tore à listel au moins pour les arcades de la galerie marquent l'appartenance au style gothique.

A partir de cet exemple daté de 1540, nous pouvons définir un style de transition entre le gothique flamboyant finissant et le style de la deuxième Renaissance française. La composition de moulures complexes avec quart-de-rond ou doucine, l'abandon de l'accolade au linteau mais en conservant les bases buticulaires est mise en place deux ans plus tôt à l'hôtel Legouz-Gerland à Dijon [21231-79] (1538) (**fig. 221**). Ce modèle se retrouve pour une ou plusieurs baies à l'hôtel Brunet [21054-1] (1542) à Beaune<sup>2834</sup>, à La Rochepot [21527-4] (1547), à Beaune [21054-46] (avec rappel de la forme de tore à listel), mais aussi à Chanceaux [21142-20], Moutiers-Saint-Jean [21446-2], Selongey [21599-4], Dijon [21231-114], Avallon [89025-20] et Montréal [89267-19]. Pour plusieurs cas, les façades admettent des décors ou au moins des motifs Renaissance<sup>2835</sup>. Les datations connues pour certains de ces bâtiments permettent de placer ce style de transition dans la période 1530-1550. La porte de la tourelle d'escalier de Saint-Magnance [89351-1] pourrait correspondre à cette chronologie (**fig. 222**). L'accolade formant archivolt est conservée tout comme les bases buticulaires mais l'encadrement comprend des pilastres ornés de motifs Renaissance (rinçaux) et un entablement qui supporte des pinacles en fleuron<sup>2836</sup> et un petit fronton cintré formant la base de l'archivolt. Ce mélange dans l'utilisation des formes et ornements atteste de la volonté d'introduire des formes nouvelles aux côtés des formes traditionnelles afin de créer une nouvelle identité architecturale.

---

2833 Le prisme a tendance à s'estomper voir à disparaître.

2834 Exceptionnellement, une accolade est conservée au linteau d'un jour mais ce motif complète un fronton triangulaire.

2835 A Dijon [21231-78] et [21231-126], Montréal [89267-19] et Avallon [89025-20] mais aussi Montbard [21425-6] ce sont des losanges, triangles et cercles qui encadrent des baies. Des pilastres à motif de triangles et feuilles d'acanthé servent de jambages d'une cheminée de Chanceaux (CHEM77).

2836 D'après une gravure, la lucarne pouvait comporter aussi des pilastres et un entablement.

L'abandon des bases buticulaires pour les baies de qualité à mouluration complexe marque une étape dans la mutation des formes architecturales au XVI<sup>e</sup> siècle. Elle est concomitante de la mise en place d'un petit motif de console à volute ou enroulement sur la partie médiane supérieure du linteau sur certaines fenêtres à croisée. Les façades les plus prestigieuses qui répondent à ce type ornamental sont celles de l'hôtel Samerey [21231-63] et de l'hôtel Bénigne de Serre [21231-77] à Dijon, et ce dès 1541 (**fig. 199**). Par comparaison, la façade de Montbard [21425-19] pourrait dater des années 1540-1550. La façade à pan de bois de Noyers [89279-34] présente dès 1545 des pilastres cannelés, des pilastres à rinceaux et des motifs d'enroulements de feuilles d'acanthé (**fig. 223**).

L'hôtel de Gerland à Dijon [21231-42], daté de 1547, répond à ce type mais présente aussi de grandes colonnettes cannelées engagées qui encadrent les baies. L'année suivante (1548) est érigée la façade d'Auxonne [21038-9]. Le portique au rez-de-chaussée préfère aux colonnettes l'emploi de pilastres cannelés. Nous retiendrons aussi que les pilastres de la porte sont associés à un fronton triangulaire avec entablement. À Auxonne, les moulures mises en oeuvre pour les piédroits sont assez aplaties. Ces deux dernières façades nous servent de *terminus-post-quem* pour la mise en place de deux éléments en contexte domestique bourguignon : les pilastres cannelés à mouluration Renaissance auprès de l'encadrement de baies<sup>2837</sup>, et les portes à fronton triangulaire sur entablement<sup>2838</sup> (voir le chapitre 16). Mais ces formes, connues dans d'autres contextes avant 1540, sont encore utilisées au moins jusque vers 1570<sup>2839</sup>. Enfin, les moulures formant bande avec base en retour à angle droit sur les piédroits peuvent avoir été mises en place avant 1550 en contexte dijonnais à Dijon [21231-78].

### C.3.d. La moulure au linteau

Le linteau est l'élément d'une baie qui concentre généralement les ornements et décors. Cette règle est assez suivie en particulier jusqu'au XV<sup>e</sup> siècle, depuis les médaillons romans de claire-voie

---

2837 Exemple de la porte charretière de la cour à Moloy [21421-2], de croisées d'Is-sur-Tille [21317-4] et de la lucarne en bois de Beaune [21054-24]. Il s'en trouve encore plus tôt dans la rue du Mouton à Saint-Gengoux-le-National d'après le chronogramme « 1544 ».

2838 Exemples à Gemeaux [21290-8] et Châtillon-sur-Seine (SUP180).

2839 Les portes cintrées à pilastre cannelé et entablement d'Auxey-Duresses (SUP1106), Vitteaux (SUP85) et Talant [21617-11] présentent respectivement les chronogrammes « 1555 », « 1556 » et « 1560 ». Les pilastres cannelés sont abandonnés dans le cadre d'un dépouillement général de la mouluration à Semur (SUP114, datable de 1578) et à la porte du logis du Roi à Semur (datant probablement des années 1560 et remaniée en 1602).

jusqu'aux sculptures pour baies aux moulures simples de Châtillon [21154-5] et Le Palloux [21439-1]. Ce désir de mise en valeur justifie les quelques sur-moulurations qui ne concernent que le linteau. Ainsi, des piédroits moulurés d'un double cavet<sup>2840</sup>, d'un cavet<sup>2841</sup> ou d'un chanfrein<sup>2842</sup> peuvent être combinés avec un linteau mouluré d'un tore. Pour quelques baies, en particulier datant du XV<sup>e</sup> siècle et relevant de la région beaunoise, un liseré vient souligner le chanfrein en partie basse du linteau<sup>2843</sup>. Il semble que cette recherche de contraste (et peut-être d'économie dans la taille de pierre) justifie le recours aux piédroits d'une seule moulure : le quart-de-rond, ou angle adouci sur un plan semi-circulaire. Lorsqu'il n'est pas délimité par des filets, le quart-de-rond reforme donc l'angle droit de l'encadrement en angle concave. Son emploi sur des piédroits de baies à linteau mouluré d'un ou de plusieurs cavets est à placer chronologiquement au XVI<sup>e</sup> siècle et ne concerne que des sites en Auxois sauf un d'après les cas recensés<sup>2844</sup>. À Beaune, il occupe les piédroits de larges ouvertures dont le cintre est mouluré avec tore suivant la même chronologie<sup>2845</sup>. Ce choix qui n'est pas commun rompt la continuité de la moulure sur l'ensemble de l'encadrement. Le cas de portes cintrées où la seule moulure d'encadrement est un chanfrein au linteau semble correspondre aussi au besoin de sécuriser le passage (exemple Flavigny [21271-95]). Les baies où la moulure se simplifie sur le linteau sont encore moins nombreuses<sup>2846</sup>.

Comment se comporte la moulure au niveau des angles supérieurs de l'encadrement de la baie ? La logique de développement des formes implique que la moulure à chanfrein se rencontre à angle droit sur le linteau alors que la moulure à tore forme à cet endroit une courbe, qu'il y ait ou non une accolade au linteau. À partir de la fin du XV<sup>e</sup> siècle, le retour à angle droit concerne aussi certains linteaux moulurés d'un cavet (exemple de Flavigny [21271-72]).

Qu'en est-il pour la mouluration à tore ?

---

2840 Avallon [89025-12] et [89025-15].

2841 Guillon [89197-12], Saint-Aubin [21541-3] et Savigny-en-Terre-Plaine (SUP603).

2842 Etivey (SUP667).

2843 Beaune [21054-4], [21054-51], [21054-53] et [21054-71], Saint-Aubin [21541-1] et Vitteaux [21710-6].

2844 Cussy-les-Forges [89134-1], Pouilly-en-Auxois [21501-6] et Blacy (SUP612) pour deux cavets et Châteauneuf [21152-12], Mont-Saint-Jean [21441-9], Pouilly-en-Auxois (SUP189), Mont-Saint-Jean (SUP121) et Avelanges (SUP545) pour un cavet. Nous connaissons un seul emploi probablement datable du milieu du XVI<sup>e</sup> siècle du quart-de-rond sur l'ensemble de l'encadrement de baies pour les jours de la tourelle d'escalier de Flavigny [21271-6].

2845 Les deux baies de boutique de Beaune [21054-51] et une porte sur cour de Beaune (SUP1164).

2846 La moulure à tore des piédroits d'une porte à Talant [21617-1] et un jour à Flavigny [21271-71] vient mourir verticalement sur le linteau sans s'étendre horizontalement sur celui-ci. À Vitteaux [21710-13], la porte du rez-de-chaussé est moulurée en doucine, à l'exception du linteau qui est mouluré d'un chanfrein.

## Chapitre huit. Données techniques et fonctions de chaque entité architecturale de la maison

La logique de la mouluration à lignes continues entraîne quelques cas de linteaux droits datant de la première moitié du XVI<sup>e</sup> s. siècle munis d'entrecroisements aux angles supérieurs (**fig. 224**). Il en existe aussi bien pour les tores simples (Semur [21603-55]) que pour les tores à listel (Avallon [89025-18] daté de 1531d, Sainte-Magnance [89351-1] et Flavigny [21271-42]). Plusieurs variantes d'entrecroisement existent, que ce soit pour des linteaux dotés d'accolade ou non<sup>2847</sup>. Ce cas de figure peut même se rapporter aux cheminées pour la continuité de moulure (rare) entre jambage et manteau<sup>2848</sup>. Par ailleurs, la rencontre des tores sous la pointe de l'accolade se mue souvent en entrecroisements en croix de Saint-André<sup>2849</sup>. Pour la majorité des exemples correspondants, un encadrement à angle droit est suggéré de différentes manières en complément de la courbure à la rencontre entre le linteau et les piédroits.

### *C.3.e. L'amortissement des moulures de baies*

Les amortis (ou congés) sont généralement adaptés à la moulure concernée. Ils ne concernent qu'une partie des baies : les jours peuvent être dotés d'une mouluration continue ou d'un appui dont le chanfrein reçoit directement la mouluration de l'encadrement, y compris à tore. Certaines baies chanfreinées parmi les plus anciennes n'en admettent pas<sup>2850</sup>. Deux baies, en l'occurrence des portes, accueillent des amortis de la moulure à chanfrein des piédroits un peu en dessous du linteau, à Fontaine-lès-Dijon [21278-18] et Savigny-lès-Beaune (SUP715). Cette forme d'utilisation du congé qui s'explique surtout pour le premier cas par la présence de coussinets, n'est pas commune en Bourgogne.

Facilitant visuellement la transition avec l'appui toujours vertical ou le seuil de porte et participant théoriquement au renforcement de la structure à l'endroit de l'épaississement<sup>2851</sup>, les congés sont de hauteur légèrement variable d'un édifice à l'autre. Ils sont en principe identiques<sup>2852</sup> et de même hauteur pour une même baie<sup>2853</sup>.

---

2847 Exemples de motifs inhabituels à Santenay [21582-2], Avallon [89025-17] et Montréal [89267-3].

2848 Exemple à la cheminée (CHEM57) de l'hôtel Chambellan, après 1488.

2849 Exemple à Noyers [89279-14], 25 et 39 (bois), mais aussi surtout Dijon [21231-30] (après 1488), Beaune [21054-70] et [21054-84].

2850 Dijon [21231-125] Beaune [21054-64] Flavigny [21271-8], [21271-66] et [21271-111] pour le XIII<sup>e</sup> siècle et Rougemont [21530-20] et Salives [21579-4] pour le XIV<sup>e</sup> siècle.

2851 JOURNOT Florence, *La maison urbaine au Moyen-Age : art de construire et art de vivre*, Paris, Éditions Picard, 2018, p. 163.

2852 Nous avons reconnu l'emploi d'amortis distincts dans trois cas : un congé en forme de pique pour le meneau d'une fenêtre à piédroit amorti d'une forme pyramidale à Velogny [21662-1] et l'alternance entre congé à glacis et congé

Les moulures les plus simples (chanfrein, cavet, doucine), sont amorties la plupart du temps par un simple glacis droit (base coupée en biais), éventuellement sous un réglet (notamment aux XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)<sup>2854</sup>, ou par une pointe sur congé. À partir de la fin du XV<sup>e</sup> siècle, la base pyramidale (dite à pointe triangulaire, éventuellement à tracé concave) est une alternative possible pour les chanfreins et cavets (exemple à Flavigny [21271-71]). La base pyramidale à tracé concave d'une fenêtre à meneau d'Agey [21002-2] surmonte un motif de triangles incisés (fig. 225). Le congé à deux petites formes concaves sur pointe (formant comme une petite griffe) est plus anecdotique mais de large répartition spatiale et chronologique<sup>2855</sup>. Le congé à deux cavets terminant en pointe sous un réglet est uniquement employé sur plusieurs maisons d'Auxonne est à Fontaine-lès-Dijon [21278-15].

Le dernier motif intéressant et peu fréquent est la base à spirale ou base à enroulement. Ce motif architectural est utilisé assez fréquemment dans un contexte d'amorti de moulures : les corbeaux de la cheminée des XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles à Moutiers-Saint-Jean [21446-5] l'utilisent. L'usage pour des baies est attesté dès la fin du XII<sup>e</sup> siècle pour le congé des trilobes de la claire-voie d'une maison rue Rousseau-Deslandes à Beaune [21054-29] ou l'archivolte du portail d'entrée de l'église Saint-Nicolas de Châtillon-sur-Seine. Plusieurs façades du XIII<sup>e</sup> siècle la présente (fig. 226)<sup>2856</sup>, mais elle se retrouve encore au début du XVI<sup>e</sup> siècle pour l'amorti du cavet de la fenêtre d'une maison-halle à Poncey-sur-l'IGNON [21494-1].

Enfin, il existe d'autres formes de congés dont les formes plus ou moins complexes constituent chacun un *unicum* pour ce corpus<sup>2857</sup>.

---

à base pyramidale pour la porte de tourelle de Flavigny [21271-74] et une porte sur cour d'Auxonne [21038-2]. Cela s'observe également pour la Grande maison de Cuisery, étudiée en 2000 (BOURGUIGNON Jean-Paul, « La « Grande Maison » (Cuisery, Saône-et-Loire), une résidence seigneuriale de la fin du Moyen Age », *Chastels et maisons fortes en Bourgogne vol. 1, actes des Journées de castellologie (1994-1998)*, Cecab, 2001, p. 51).

2853 Une porte dans la tourelle d'escalier d'Avallon [89025-1] correspond à une adaptation à cause de l'emplacement des degrés.

2854 Il s'en trouve pour des baies du château de Germolles vers 1380-1390 (ESQUIEU Yves, « Les critères de datation », ESQUIEU Yves, PESEZ Jean-Marie (dirs), *Cent maisons médiévales en France (du XII<sup>e</sup> au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle)*, Paris, CNRS Éditions, 1998, p. 46).

2855 En plus des baies, on le trouve aussi pour les congés de jambages de cheminée de Flavigny [21271-111] et [21271-118].

2856 Une fenêtre à meneau d'une façade d'Uncey-le-Franc [21649-4], à Rougemont [21530-29] ainsi qu'au Palloux [21439-1]. Une spirale est aussi un motif employé sur un acrotère de la cheminée (CHEM52).

2857 Velogny [21662-1] dont l'amorti du meneau prend la forme d'un pique, mais aussi la porte de Flavigny [21271-44], à Montbard [21425-21] et Avallon [89025-1].

## Chapitre huit. Données techniques et fonctions de chaque entité architecturale de la maison

La mouluration de baies peut se terminer en partie basse par un simple chanfrein ou méplat. Il a été démontré que pour Flavigny [21271-8] cette forme d'amorti résulte de la retaille du cavet de la croisée sur des pierres chanfreinées issues d'une fenêtre à meneau, conséquemment en réemploi. Pour les autres exemples, c'est une forme d'amorti datable du deuxième quart du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>2858</sup>.

La famille des moulures dédoublées, comme le double cavet (avec ou sans filet) offre une certaine diversité de congés, avec des formes dédoublées ou non.

La mise en place quasi systématique de bases pour chacun des tores<sup>2859</sup>, tores à listel et baguettes des piédroits est un héritage des anciens supports (colonnettes). Plusieurs baies du XIV<sup>e</sup> siècle notamment rendent compte de l'évolution des formes depuis la base à baguette fortement débordante à la base buticulaire prismatique (dite aussi à socle fasciculé). Les plus grosses bases buticulaires peuvent comprendre en partie basse des faces du prisme un amorti pyramidal, éventuellement chantourné, faisant une transition avec le stylobate<sup>2860</sup>.

Les bases buticulaires (ou socles fasciculés) qui forment l'amorti du tore sont quelquefois accompagnées d'un stylobate, mouluré ou non<sup>2861</sup>. Le développement latéral débordant des bases à moulures horizontales (notamment en baguette) s'avère commun à partir de la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle<sup>2862</sup>. Les piédroits de la porte de l'hôtel de Vienne [21231-14] (fin du XV<sup>e</sup> siècle) comprennent plusieurs bases buticulaires amortissant les tores à listel et baguette, mais malgré leurs dimensions distinctes ces bases sont alignées sur leur partie supérieure (**fig. 215**). D'après Charles-Laurent Salch, la mise en œuvre de bases sur différents niveaux correspond particulièrement au

---

2858 Exemple à Vitteaux [21710-13] (chanfrein sous l'amorti du double cavet), Flavigny [21271-44] et [21271-77] (passage du double cavet au chanfrein avec une transition formée par un demi-cercle), et d'autres exemples pour des moulures à doucine (exemple Is-sur-Tille [21317-3] daté de 1545 et 1551).

2859 Il n'y en a pas pour quelques baies de la première moitié et du milieu du XV<sup>e</sup> siècle (Dijon [21231-64] vers le milieu du XV<sup>e</sup> siècle et [21231-67], peut-être daté du premier quart du XV<sup>e</sup> siècle pour ce second exemple, SAINT JEAN VITUS Benjamin, *Maisons de pierre, maisons de bois : Quelques aspects de l'architecture domestique à Dijon à la fin du gothique, XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles*, Dijon, Université de Bourgogne (mémoire de maîtrise d'Histoire de l'art et Archéologie dirigé par Dana GOODGAL), 1988, p. 64).

2860 Exemple à la cheminée (CHEM42) (fin du XV<sup>e</sup> siècle) et à la fenêtre à croisée de Noyers [89279-26].

2861 Le stylobate n'est pas mouluré pour les baies de quelques maisons dijonnaises du deuxième quart et du milieu du XV<sup>e</sup> siècle [21231-24], [21231-41] et [21231-64] (SAINT JEAN VITUS Benjamin, *Maisons de pierre, maisons de bois : Quelques aspects de l'architecture domestique à Dijon à la fin du gothique, XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles*, Dijon, Université de Bourgogne (mémoire de maîtrise d'Histoire de l'art et Archéologie dirigé par Dana GOODGAL), 1988, p. 64-66).

2862 Exemple à l'hôtel Godran de Dijon [21231-38] (vers 1450) et à la maison de Semur [21603-64] datée de 1535.

Chapitre huit. Données techniques et fonctions de chaque entité architecturale de la maison style 1500 et au début du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>2863</sup>. À Montréal [89267-14], le stylobate sous les bases buticulaires est bombé en forme semi circulaire.

Ces bases d'exécution soignée semblent assez appréciées pour être imitées, généralement en simplifiant la forme à une pyramide chantournée à profil d'hermine pour les amortis des moulures à cavet ou à doucine de quelques baies. Cette pratique concernerait surtout les baies postérieures aux années 1520 : nous la trouvons pour la fenêtre à croisée de 1535d de Semur [21603-64], pour Beaune [21054-51] (1522 ou 1540) ainsi qu'à Agey [21002-1].

Par extension, les piédroits moulurés d'une doucine admettent quelquefois des bases, mais qui reste généralement très simples<sup>2864</sup>.

En conclusion, les formes d'amortis sont avant tout définies par leur emplacement. Aussi, les amortissements de moulures sur poutres de plafond, sablières de façades à pan de bois ou autres supports sont généralement bien différentes, et même quelquefois ornées.

## C.4. Les portes

Les portes sont généralement les plus grandes baies mises en œuvre en façade. Selon leur rôle et leur position, elles sont quelquefois accessibles par un escalier voire une échelle. Elles permettent au minimum le passage d'un homme de taille moyenne debout (1,70 m de hauteur pour 70 cm de largeur). Les dimensions moyennes des portes piétonnes de Flavigny-sur-Ozerain sont de l'ordre d'un mètre de large pour deux mètres de hauteur. Le seuil des portes en pierre est généralement composé d'une unique pierre, changée en cas d'usure.

En mettant de côté le cas particulier de portes entièrement taillées dans la roche<sup>2865</sup>, deux types de couverture existent : les portes cintrées et les portes à linteau (**fig. 227**).

### *C.4.a. Les portes cintrées*

---

2863 SALCH Charles-Laurent, *Fenêtres et portes dans l'Indre : modénatures du XI<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle*, Strasbourg, Centre d'archéologie médiévale, 2019, 123 p. Exemple à la porte de l'hôtel Chambellan [21231-30] (après 1488).

2864 Exemple de la porte de Flavigny [21271-72].

2865 Une telle porte relie les caves des maisons [21152-14] et [21152-16] à Châteauneuf.

## Chapitre huit. Données techniques et fonctions de chaque entité architecturale de la maison

Le premier type reconnu pour plus de 350 édifices correspond principalement aux passages assez larges reliant la rue à la cour, permettant l'accès à la grange, au cellier de rez-de-chaussée ou à la cave. Pour une cinquantaine d'édifices de notre corpus, la porte de la cave est couverte d'arcs formant redents (ou à plusieurs voussures). Nous observons cette disposition dès le XIII<sup>e</sup> siècle pour la large porte d'accès à la cave voûtée de la Cave du Chapitre à Beaune [21054-69] (avec trois voussures), mais elle reconnue jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle et même au-delà (**fig. 228**). La majorité des caves voûtées est accessible par ce type de porte (ex. à Pouilly-en-Auxois [21501-6] étudiée)<sup>2866</sup>, mais cela correspond aussi fréquemment à des caves planchéiées.

Nous remarquons surtout que les portes de caves à multiples voussures sont surtout mises en place en milieu rural, ou dans les bourgs. Nous trouvons qu'un seul exemple pour chacune des villes de Beaune, Auxonne, Semur, Flavigny et Montbard et seulement trois à Dijon alors que les sites d'Arnay-le-Duc, Vitteaux et Selongey en compte au moins quatre chacun.

La mise en place de ces arcs successifs donnant un effet visuel de redents rappelle la forme des degrés mais en négatif. Le caractère chanfreiné de ces voussures limite par ailleurs les accidents<sup>2867</sup>. Le chanfrein se limite à l'arc avec amorti sur le tas-de-charge. Les arcs prennent différentes formes, du plein cintre à l'arc surbaissé. Dans la plupart des cas, nous comptons trois voussures.

De petites voûtes en moellons couvrent les portes d'accès dans des caves voûtées aux murs particulièrement épais dans six cas. À Fontaines-lès-Dijon [21231-12], l'escalier est assez long : nous trouvons ainsi deux arcs vers le parement en façade et deux arcs vers le parement intérieur qui sont séparés par une petite voûte en berceau. Les portes d'accès à la cave de Beaune [21054-64] et à la maison de Dijon [21271-22] admettent de petites voûtes surbaissées. À Is-sur-Tille [21317-12], la cave est voûtée sur croisée d'ogive. L'iconographie indiquerait un troisième exemple à Dijon [21231-5]. Quant aux portes dotées de seulement deux voussures, cela se justifie dans une partie des cas par la mise en place d'un mur peu épais ou d'une cave peu profonde.

---

2866 C'est également le cas dans un village de la Nièvre (BAUDRY Georgie, LACAILLE Antoine, ROLAND Antoine, VERGINE Thomas, « Asnois (Nièvre) : synthèse des études archéologiques et historiques sur l'agglomération et l'église priorale », *Bulletin de la Société Scientifique et artistique de Clamecy*, Clamecy, 2019, p. 121-140) et dans d'autres régions (Paris, Limousin).

2867 Seules les voussures de Pouilly-en-Auxois [21501-5] et Selongey [21599-14] présentent un cavet.

Un autre couvrement possible des portes de cave de largeur moyenne est à arc à voussure continue en pierres de taille à fort ébrasement. Cela nécessite la mise en place de plusieurs grands blocs, dont certains s'inscrivent d'ailleurs dans la largeur du mur. Une vingtaine d'édifices du corpus a des portes de cave de ce type. Les sites de Talant et Fleurey-sur-Ouche dans le bailliage de Dijon sont bien représentés avec trois exemples chacun. En revanche, nous n'en trouvons pas dans la région beaunoise<sup>2868</sup>. Quasiment tous les cas relèvent de contexte de bourg. Ce sont surtout des portes datables du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>2869</sup>, même si celles de Gemeaux [21290-4], Selongey [21599-8] et Noyers [89279-24]<sup>2870</sup> relèvent de façades des XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles. D'ailleurs, les portes les plus tardives sont moins larges et avec des voussours moins élevés. Pour présenter quelques spécificités, la porte de Fleurey-sur-Ouche [21273-5] est intégrée dans un mur particulièrement épais : d'ailleurs le voûtain formant voussure comporte des moellons (**fig. 229**). Cette porte peut constituer un accès vers un espace voûté ou doté de caverons latéraux à côté de la porte comme à Dijon [21231-22]. Pour la porte de Fleurey [21273-5] comme à Flavigny [21271-111], le cintre de la voussure est légèrement brisé. À Talant [21617-6], la porte de cave est surmontée d'une sorte d'appui d'usage inconnu.

Citons comme autre modèle les larges portes à arc brisé qui permettent l'accès à une cave peu profonde ou un cellier en rez-de-chaussée<sup>2871</sup>. Sans feuillures, dotées ou non de fines moulures, ces ouvertures sont semblables aux portes de caves romanes de Vézelay. C'est peut-être l'une d'elles, « a voussure dessus », qui doit être aménagée dans le mur goutterot d'une maison dijonnaise en 1347 mais sa forte largeur (12 pieds soit 3,9 m) la rapproche des portes de granges<sup>2872</sup>. Les portes couvertes d'un arc en anse de panier sont pour la plupart des portes charretières d'entrée de cour<sup>2873</sup>. Elles sont moins courantes que les portes couvertes d'un arc surbaissé.

Nous l'avons déjà indiqué pour les granges, la forme des claveaux des arcs couvrant les portes évolue avec le temps : ils sont de plus en plus allongés et de moins en moins hauts. Les impostes, qui peuvent servir de supports pour poser le cintre du couvrement, sont rarement

---

2868 A l'exception de (SUP461) dans le corpus secondaire.

2869 Une comparaison utile peut-être proposée avec les portes de cave du XIII<sup>e</sup> siècle du château de Bussy-la-Pesle (COLAS Brigitte, « Le château de Bussy-la-Pesle », dans *BSSS T. CXXIV*, Semur, 2016, p. 39) et du Cellier de l'abbaye Saint-Bénigne à Dijon.

2870 Et aussi Montbard (SUP90), Gisse-le-Vieil (SUP1258) et Darcey (SUP851) pour le corpus secondaire.

2871 Flavigny [21271-40] et [21271-104], Beaune [21054-68] et Vitteaux [21710-2].

2872 ADCO B11250 fol. 4v.

2873 Flavigny [21271-42], Fontaine-lès-Dijon [21278-14], Meursault [21412-1] et Auxonne [21038-15] (pour prendre en compte une porte d'entrée moins large).

Chapitre huit. Données techniques et fonctions de chaque entité architecturale de la maison employés pour les portes cintrées bourguignonnes. Outre une porte à Nuits-Saint-Georges [21464-3], il en existe pour quelques portes de grange.

#### *C.4.b. La préférence pour les portes à linteau*

En définitive, en dehors des portes charretières, des portes de caves et de celliers, les portes cintrées se font rares. Les portes piétonnes couvertes par des arcs sont plus courantes en architecture castrale et consacrée qu'au sein de notre corpus. Par conséquent, la majorité des portes sont des ouvertures rectangulaires avec un linteau placé sur la face externe. La mise en forme du linteau en bâtière (bombé ou triangulaire)<sup>2874</sup> ou en tympan semi-circulaire (à l'exemple de la maison du Grenier à Sel de Beaune datée de 1231d)<sup>2875</sup> permet de mieux répartir les charges sur les piédroits, mais elle n'est pas généralisée. Les gros linteaux, comme celui qui couvre deux portes en même temps à Rougemont [21530-14] figurent parmi les signes d'aisance manifeste : cela témoigne de capacités financières pour les déplacer et en disposer (**fig. 230**).

Lorsque la charge sur le linteau de la porte est trop conséquente, en particulier pour les portes relativement larges (de l'ordre de 1,40 à 1,50 m en moyenne), de petites consoles appelées coussinets viennent soulager en partie le linteau sur le tableau des piédroits<sup>2876</sup>. Les coussinets, en débord d'environ 10 à 25 cm au-devant du tableau, présentent une hauteur de 20 à 30 cm en moyenne. Ils se font plus rares après le XVI<sup>e</sup> siècle du fait de l'évolution de forme des portes. De petits corbeaux soutenant le linteau interne formant trémi de portes de caves voûtées à Noyers [89279-35] et Fontaines-en-Duesmois [21276-5] jouent le même rôle structurel que les coussinets.

Pour les premières occurrences, ces coussinets ont des moulures horizontales linéaires (Moutiers-Saint-Jean [21446-5], Flavigny [21271-5])<sup>2877</sup>, mais ils présentent aussi une forme de chevrons dès le XIII<sup>e</sup> siècle (Flavigny [21271-111]) (**fig. 231**)<sup>2878</sup>. Ces deux formes de coussinets cohabitent par la suite dans différents contextes. Certains coussinets des XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles

---

2874 Exemples à Rougemont [21530-14] et Flavigny [21271-35].

2875 Citons comme autres exemples Beaune [21054-66] et Dijon [21231-65] à linteau à tympan non orné.

2876 Quasiment 200 édifices de notre corpus emploient une ou plusieurs portes à coussinets.

2877 La forme en régle et talon qui imite celle des corbeaux, reconnu sur une porte de jardin de Chanceaux, est assez rare.

2878 Pour cet exemple, le coussinet de gauche présente un chevron à l'envers, ce qui est une variante assez curieuse.

Chapitre huit. Données techniques et fonctions de chaque entité architecturale de la maison

notamment ont une mouluration assez prononcée, avec l'usage de plusieurs baguettes (souvent une ou trois) traçant les chevrons par exemple (c'est le cas au Palloux [21439-1], fig. 232).

La porte à linteau sur coussinet est une forme de baie bien répandue en Bourgogne. Il est rare que d'autres ouvertures emploient des coussinets sur le tableau<sup>2879</sup>.

### C.5. Les fenêtres

Les fenêtres ajourent les façades : leur principale utilité est d'apporter de la lumière et de l'air à l'intérieur de l'édifice. La mise en forme de l'ébrasement, généralement en biais, garantie une bonne répartition de la lumière<sup>2880</sup>. Incidemment, les fenêtres permettent d'appréhender visuellement l'extérieur, et d'être vu par ses voisins et les passants. Ce sont à la fois des postes d'observation, mais aussi des emplacements adaptés à la discussion, et des lieux de travail. Certaines contraintes sont à considérer. La forme et les dimensions des fenêtres prennent en compte l'importance de la charge de maçonnerie que la baie doit supporter selon les qualités et dimensions propres des matériaux employés (fig. 233). Les fenêtres des maisons villageoises en pierre des XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles de Dracy sont assez étroites compte tenu de la forme du mur : la plus grande mesure 70 x 40 cm<sup>2881</sup>. Il en est de même pour les demeures anciennes édifiées en granite<sup>2882</sup>. Un autre point est le besoin, pour certaines pièces en particulier, de pouvoir clore les fenêtres afin d'empêcher les intrusions indésirables et conserver la chaleur produite par le foyer. Nous reviendrons sur les différents modes de fermeture par la suite. À l'inverse, la faible charge des maçonneries en brique justifie en partie la mise en place de grandes baies pour les parements en brique d'Auxonne. Les deux « fenestres quarees » qui doivent être aménagées dans un mur de maisiere en 1347 de Dijon sont de dimensions moyennes (4 x 2 pieds soit environ 1,3 x 0,65 m)<sup>2883</sup>.

---

2879 La très grande largeur de la fenêtre à croisée de La Perrière [21490-2] (qui est l'une des plus anciennes de ce type en Bourgogne) et de la baie de boutique couverte par un linteau à Nolay [21461-2] incite à l'emploi de petits coussinets sous le linteau. En revanche, l'emploi de coussinets sous le linteau d'une fenêtre à meneau à Montréal [89267-10] est plus difficile à justifier.

2880 Par accord dans un bail à cens d'une maison à Châtillon, le reteneur est tenu de faire une fenêtre ou deux « ou ilz luy sera profitable et necessaire pour prandre clarthey » (ADCO 18H82, 1480).

2881 PESEZ Jean-Marie, *Archéologie du village et de la maison rurale au Moyen Âge : vingt études sur l'habitat paysan dans la France médiévale, études accompagnées d'une bibliographie mise à jour réunies par Jean-Michel Poisson*, Lyon, Presses univ. de Lyon, 1999, p. 471.

2882 DROUILLET Jean, *Folklore du Nivernais et du Morvan, tome II La maison et la vie domestique, la cuisine traditionnelle, la vie paysanne, folklore, juridique et social, les métiers*, La Charité-sur-Loire, Éditions Bernardat, 1961, p. 27.

2883 ADCO B11250 fol. 4v.

*C.5.a. Les jours*

Les plus petites ouvertures sont appelées jours. Comme la majorité des autres fenêtres, elles sont souvent plus hautes que larges et couvertes par un linteau, mais cependant ce qui les différencie des autres est l'absence d'allège. Une partie de ces ouvertures sont simplement obturées par des volets, comme probablement les « fenestres quarrées en maniere de volectes » qui doit ajourer la salle et les gardes robes en façade arrière sur cour de la maison d'Etienne Berbisey<sup>2884</sup>. Quelques jours ou fentes d'éclairage, parmi les plus modestes, sont monolithes (tout comme certains oculi)<sup>2885</sup>.

Les jours sont en particulier visibles sur les tourelles d'escalier, à l'emplacement des éviers et au-dessus des portes qui donnent accès à un couloir. De manière remarquable, le jour en arc brisé qui surmonte la porte sous la galerie de l'hôtel Chambellan à Dijon [21231-30] partage une partie de la mouluration externe de cette porte (**fig. 234**)<sup>2886</sup>. Il en est de même pour la porte d'accès à la tourelle d'escalier de la maison de Mont-Saint-Jean [21441-10]. La maison aux Trois Pignons à Dijon [21231-18] (vers 1440d) en accueille au-dessus des baies de boutique. Ils ajoutent par ailleurs le niveau d'attique ou de surcroît (exemples à Is-sur-Tille [21317-3] et [21317-4]).

Certains jours sont véritablement de simples fentes verticales bien peu larges. Ainsi placés en rez-de-chaussée, ils assurent un éclairage minimum pour des celliers où sont entreposés des marchandises ou produits coûteux (voir le chapitre 15). Nous trouvons aussi des fenêtres de cette forme sur les plus anciennes tourelles d'escalier et en partie haute de murs pignons (de grange notamment).

*C.5.b. Fenêtres cintrées et à motif d'arc au linteau*

---

2884 ADCO B11332 fol. 147v.-149r.

2885 La plupart sont moulurés, celui sur la tourelle de Salives [21579-2] est cintré, celui sur le cabinet de Molinot [21420-2] comporte une accolade. À Fleurey-sur-Ouche [21273-3], le comble est ajouré par deux petits jours trilobés percés dans la même pierre.

2886 Les archivoltes surmontant les portes des tourelles d'escalier érigées par Philippe Pot au château de Châteauneuf et plus globalement de nombreux portails d'églises forment des modèles tout trouvés.

Les fenêtres cintrées sont peu nombreuses, si l'on met de côté les baies de boutique (traitées dans le chapitre 15). Elles figurent souvent parmi les ouvertures les plus anciennes. Le site de Flavigny en présente quelques unes, assez élancées en hauteur, et datées du XIII<sup>e</sup> siècle. La fenêtre moulurée d'un quart-de-rond (112 x 40 cm) de Flavigny [21271-43] compte un arc en plein cintre formé de deux pierres, alors que les baies formant claire-voie à Flavigny [21271-86] (140 x 65 cm) comptent bien plus de voussoirs en couverture (**fig. 235**). Une fenêtre moulurée de deux doucines en façade sur rue de Flavigny [21271-35] (109 x 44 cm) est couverte d'un arc brisé, tout comme celles de la claire-voie de Flavigny [21271-5] (hautes de 1,34 m) et une ouverture d'une demeure dijonnaise [21231-145].

Pour d'autres cas, peu nombreux, le cintre est directement taillé dans le linteau. Ce remplage ne présente pas de forme complexe contrairement à plusieurs ouvertures de Vézelay, Mâcon, Sens et Cluny<sup>2887</sup>. Les fenêtres de la claire-voie du Grenier de Flandres à Moutiers-Sainte-Jean [21446-5] sont couvertes de linteaux évidés par deux arcs plein cintre au XII<sup>e</sup> siècle (**fig. 236**)<sup>2888</sup>. La parenté est en ce sens évident avec les claire-voies de Vézelay, de mouluration proche<sup>2889</sup>. Les fenêtres verticales de Flavigny [21271-35] et [21271-85], fort semblables à celles de l'église d'Hauteroche située à peu de distance, sont couvertes d'un linteau évidé d'un arc en plein-cintre. Ces fenêtres à arcature sont chanfreinées, tout comme à Beaune [21054-12]. De simples jours à fort ébrasement qui éclairent des celliers en partie basse de maisons sont quelquefois également couverts d'un linteau découpé d'un arc (ex Beaune [21054-11] et Beaune [21054-66]).

Par extension, les formes du cintre et de l'arc brisé se retrouvent simplement creusés sur les linteaux de fenêtres de plusieurs façades du XIII<sup>e</sup> siècle (**fig. 237**). Ce motif simple qui atteste du goût pour les jeux d'arcades<sup>2890</sup>, est visible sur des linteaux de fenêtres à colonnette<sup>2891</sup>. L'autre motif apprécié est l'arc brisé. Les séries de fenêtres à colonnettes de la maison du Miroir [21231-52] et de Dijon [21231-5] sont surmontées d'arcs brisés. Ce motif qui est employé pour des fenêtres à colonnettes surmontant des baies trilobées à la maison Béline [21710-3] et à Uncey-le-France

---

2887 GARRIGOU-GRANDCHAMP Pierre, « Ordonnance et plastique des façades des maisons du XII<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle en Bourgogne », dans *Utilis est lapis dans structura : Mélanges offerts à Léon Pressouyre*, Paris, 2000, p. 70.

2888 La mouluration est assez semblable aux fenêtres géminées couvertes par des arcs en façade principale de l'église de Bussy-le-Grand (deuxième quart du XII<sup>e</sup> siècle).

2889 Notamment à l'angle rue de l'Hopital/rue du Couvent.

2890 JOURNOT Florence, *La maison urbaine au Moyen-Age : art de construire et art de vivre*, Paris, Éditions Picard, 2018, p. 165.

2891 Dijon [21231-9], [21231-32], [21231-61] et [21231-125], à Beaune [21054-11] et [21054-66] (à comparer aux baies de la tour du Beffroi, possédée par l'abbaye de Maizières avant 1395), Saint-Romain [21569-2], Bure-les-Templiers [21116-1] (à comparer aux baies du clocher peu distant de Villiers-le-Duc) et en réemploi à Pommard [21492-3].

[21649-1] est aussi particulièrement apprécié sur des façades du XIII<sup>e</sup> siècle, que ce soit en ville<sup>2892</sup> ou en contexte de bourg ou village<sup>2893</sup>. Les deux motifs présentés ici semblent faire place au trilobe à partir du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>2894</sup>, même si on peut les retrouver ponctuellement plus tard<sup>2895</sup>.

### *C.5.c. Fenêtres à meneau et fenêtres à colonnette*

La mise en place de grandes baies nécessite l'utilisation de divisions.

Le support le plus élémentaire est le meneau, divisant verticalement une large baie en deux parties égales. Cette fonction caractérise aussi la colonnette ou le petit pilier, mais le meneau ne comporte pas de chapiteau et présente une forme bien simplifiée.

La fenêtre à meneau ou à colonnette est particulièrement courante aux XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles où elle forme d'ailleurs bien souvent l'ouverture la plus travaillée de la façade, même si paradoxalement les piédroits restent quelquefois sans moulures ni ornements<sup>2896</sup>. Certaines fenêtres à colonnettes sont particulièrement hautes : 1,77 m pour celle de Beaune [21054-27] (XIII<sup>e</sup> s.). La maison « au Gran Fenestres » citée dans la rue des Porcs à Châtillon-sur-Seine en 1430 pourrait y renvoyer<sup>2897</sup>. Certains meneaux parmi les plus anciens sont dotés d'amortis de moulures en haut et en bas, certainement pour évoquer une forme de colonnette<sup>2898</sup>. On trouve encore assez fréquemment des fenêtres à meneau après le XIV<sup>e</sup> siècle, en complément de fenêtres à croisée (**fig. 238**). L'abandon progressif de la traverse à partir des années 1535-1540 redonne une place de choix à la fenêtre à meneau de grande taille pour quelques belles façades de composition Renaissance (exemple dès 1538 à Dijon de l'hôtel Legouz-Gerland [21231-79], de l'hôtel de Samerey [21231-63] en 1541 et de l'hôtel Le Compasseur de Courtivron d'Is sur Tille [21317-4])<sup>2899</sup>.

---

2892 Croisée de Talant [21617-5].

2893 Rougemont [21530-1] et Montigny-Montfort [21429-1].

2894 En ce sens, les arcatures à archivolte en arc brisé de façade place de Verdun à Bèze, fort semblables à celles de la maison du Miroir [21231-52], constituent un modèle de transition car il s'y trouve à la fois des arcs brisés et des trilobes.

2895 L'arc plein-cintre à un jour de Savoisy [21594-1] et une fenêtre à traverse à Volnay (SUP1104), et l'arc brisé pour quelques niches à statuettes.

2896 A Beaune [21054-11] et [21054-66], probablement datables du début du XIII<sup>e</sup> siècle par comparaison avec la façade de Beaune [21054-14] datée de 1231d.

2897 ADCO G100. Il n'est pas impossible que la mention désigne une partie de la maison des Barrodeaux [21154-5] même si d'après notre étude des odonymes la rue des Porcs se situait plus au nord.

2898 C'est le cas à Beaune [21054-14] (1231d).

2899 Cela se justifie par l'intégration de la traverse dans le châssis des vantaux (ALIX Clément, « Les maisons en pan de bois d'Orléans du XIV<sup>e</sup> au début du XVII<sup>e</sup> siècle : bilan de treize années de recherche », dans ALIX Clément,

*C.5.d. Une forme appréciée : les fenêtres à croisée*

Au début du XIV<sup>e</sup> siècle, mais également peut-être déjà dès la fin du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>2900</sup>, de très grandes fenêtres de pierres de demeures notables nécessitent la mise en place d'une traverse horizontale formée d'une ou deux pierres<sup>2901</sup> et d'un meneau vertical formé de deux pierres superposées. Les premières fenêtres « creusie » (ou « croisee ») sont repérées sur la façade de La Perrière [21490-2] (avec de petits coussinets supportant le linteau) et à Flavigny la maison de l'Ecuyer [21271-56] par exemple (fig. 239)<sup>2902</sup>. Les croisées chanfreinées de la tour de Bar à l'hôtel ducal à Dijon sont mises en place en 1364-1365. Ce type d'ouverture est cité dans les textes à partir du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>2903</sup>. Contrairement à d'autres types de fenêtre, cette structure n'est pas issue d'une adaptation des formes de l'architecture religieuse.

L'usage généralisé de la fenêtre à croisée aux XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles permet de faciliter l'insertion de compartiments vitrés sur la partie haute grâce à la dissociation nette en quatre parties (fig. 240)<sup>2904</sup>. Cette fonction était auparavant remplie par les réseaux de fenêtre à tympan, rares dans l'architecture domestique bourguignonne en dehors des fenêtres d'oratoires privés<sup>2905</sup>, et par les oculi supérieurs. Cela explique que la hauteur des compartiments supérieurs est moindre que celle

---

EPAUD Frédéric (dir.), *La construction en pan de bois au Moyen-Age et à la Renaissance*, Tours, Presses universitaires François Rabelais et presses universitaires de Rennes, 2013, p. 239).

2900 Cela en fait une utilisation assez précoce à l'échelle de la France. Des fenêtres à croisées sont mises en place en Bretagne et dans le sud-ouest dès le XIII<sup>e</sup> siècle (TIERCELIN Arnayd, « Les fenêtres à croisées bretonnes des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles », dans *BM T. 170-1*, 2012, p. 31-40 et SERAPHIN Gilles, « Les fenêtres médiévales : état des lieux en Aquitaine et en Languedoc », dans Maurice SCHELLES, Anne-Laure NAPOLEONE (dir.), *La maison au Moyen âge dans le midi de la France*, Actes des journées d'études de Toulouse les 19 et 20 mai 2001, Toulouse, Société archéologique du midi de la France, 2003, p. 177).

2901 La traverse des croisées de Flavigny [21271-47] présente ainsi deux pierres. Les deux pierres de la croisée de Mont-Saint-Jean [21441-10] ne sont exceptionnellement pas de la même taille. Notons qu'aucune fenêtre de notre corpus ne présente deux croisillons.

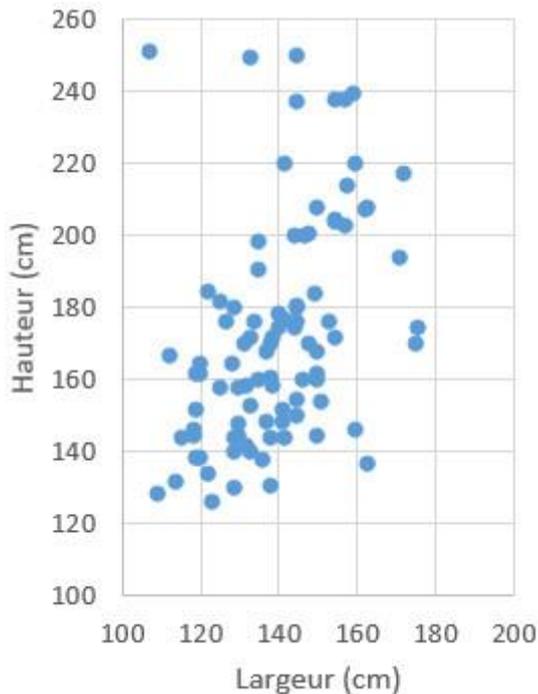
2902 Citons aussi Châtillon-sur-Seine [21154-5], Dijon [21231-17] et [21231-22], Flavigny [21271-5] et [21271-113], Montbard [21425-4], Nuits-Saint-Georges [21464-1], Pommard [21492-3], Saint-Seine-l'Abbaye [21573-2] et [21573-6] et Talant [21617-5].

2903 Dès 1350-1351 dans un contrat qui prévoit l'installation de trois fenêtres croisées dans la maison de Symon de Mostereul derrière Saint-Michel (ADCO B11251, fol 26r).

2904 Certains textes d'Auxerre font état de croisées vitrées (LIEBARD Odile, « Les maisons d'Auxerre au XVI<sup>e</sup> siècle », *Bulletin archéologique du comité des travaux historiques et scientifiques, nouvelle série, n°4 (1968)*, Paris, Éd. Bibliothèque Nationale, 1969, p. 182).

2905 Le réseau en partie supérieure d'une fenêtre semble associé en Bourgogne spécifiquement à l'architecture religieuse.

Chapitre huit. Données techniques et fonctions de chaque entité architecturale de la maison des compartiments en dessous (**graphique 7**)<sup>2906</sup>. Les croisées de pierres et croisées de bois reprennent de fait la forme de la croix latine, alors que ce sont paradoxalement des ouvertures qui sont essentiellement utilisées dans l'architecture civile.



Graphique 7 : dimensions restituées de quelques croisées en pierre ou en bois

Le décompte est sans appel : 402 bâtiments de notre corpus accueillent au moins une fenêtre à croisée. Il y en a généralement une ou deux par bâtiment mais 73 édifices en comptent plus de deux. La façade sur rue de Beaune [21054-38] arbore 16 croisées à elle seule. Jean de Blaisy, chevalier et seigneur de Mauvilly, en commande six pour son hôtel dijonnais dès 1394<sup>2907</sup>. En somme, la croisée peut être considérée comme la principale grande fenêtre de la fin du Moyen Âge

Toujours érigée en pierres de taille quand elle est en pierre, la forme de la croisée s'adapte à son lieu d'installation. Ainsi, les croisées sur la tourelle d'escalier d'Avallon [89025-18] nécessitent

2906 Les croisées sont généralement plus hautes que larges. Elles sont à peu près carrées à Saint-Thibault [21576-3], Noyers [89279-14] et Fontaines-lès-Dijon [21278-10]. Les croisées en pierre mesurent en moyenne 1,50 à 1,80 m de hauteur pour 1,30 à 1,50 m de largeur. L'une des plus petites à Flavigny [21271-5] mesure 1,29 x 1,09 m alors que de très grandes croisées hautes de plus de 2,30 m sont reconnues à Auxonne [21038-22] (2,38 x 1,54 m), Auxonne [21038-19] (2,50 x 1,45 m), à Auxonne [21038-1], Arnay-le-Duc [21023-7] (2,51 m de hauteur), Semur [21603-21], Dijon [21231-16], [21231-38] et [21231-31] (3,10 x 1,80 m). Il faut aller rechercher dans l'architecture résidentielle ducale et des grands seigneurs proches du duc les modèles de telles dimensions d'ouverture.

2907 ADCO B11344, fol. 63v.-64r., 12 décembre 1394.

Chapitre huit. Données techniques et fonctions de chaque entité architecturale de la maison de tailler les pierres en courbe<sup>2908</sup>. La pierre formant traverse définit la plupart du temps une hauteur d'assise particulière dans le montant et l'ébrasement de la fenêtre, mais il peut arriver qu'elle s'insère seulement sur une partie de l'encadrement entre deux pierres du piédroit taillées avec des retours à partir de la fin du XV<sup>e</sup> siècle<sup>2909</sup>.

Les fenêtres à croisées en bois sont généralement montées suivant le principe inverse des croisées en pierre avec deux traverses assemblées contre le meneau<sup>2910</sup>. Lorsque le linteau est distinct de la sablière de chambrée, il est également assemblé contre les piédroits<sup>2911</sup>. L'extrémité des traverses prend la forme d'une pointe pour faciliter l'assemblage contre le meneau et les piédroits sur quelques façades, en particulier à Semur.

#### *C.5.e. Le choix de la fenêtre à traverse*

La fenêtre à traverse (ou demie-croisée) se définit comme une baie bien plus haute que large qui est seulement divisée par une traverse horizontale. Comme pour la croisée, le compartiment inférieur est toujours légèrement plus haut. Ce type de fenêtre, répandu seulement à partir du XV<sup>e</sup> siècle en Bourgogne, est employé sur 165 édifices de notre corpus.

Si la fenêtre à traverse est installée comme alternative à la croisée à des emplacements contraints (exemple sur les pans de tourelle d'escalier polygonale), elle peut correspondre aussi à un choix assumé de percement limité en largeur (exemple pour les façades de la demeure seigneuriale à tourelle de Fontaines-en-Duesmois [21276-1] avec cinq fenêtres à traverse et aucune croisée). Pour le cas de la construction à pan-de-bois, malgré la prédominance de la croisée, il faut reconnaître que la division des panneaux en petites travées par des poteaux se prête bien à la mise en place de ce type d'ouverture.

---

2908 Une fenêtre à croisée sur un parement courbe est connue à Conques.

2909 Exemple à la demeure étudiée de Semur [21603-64], mais aussi à Dijon [21231-66], [21231-76] et Is-sur-Tille [21317-3].

2910 Les extrémités des traverses des croisées de Selongey [21599-17] et Vitteaux [21710-18] viennent s'assembler en embrèvement au-dessus des poteaux formant piédroit, ce qui donne l'impression visuellement que les piédroits sont en deux parties.

2911 C'est le cas à Vitteaux [21710-21] et pour la façade de Semur [21603-35] datée de 1492 notamment.

*C.5.f. Fenêtres à six compartiments et plus : un fort ajouement de la façade*

Les claire-voies (présentées dans le chapitre 16) et baies à trumeaux peu larges mises en place aux XII<sup>e</sup>-XIV siècles offrent un bon éclairage à l'intérieur de la demeure, au moins pour le niveau d'étage concerné. Cette donnée semble importante à considérer, même si d'autres facteurs expliquent le développement de cette forme de groupement de baies.

Plusieurs agencements très techniques permettent un ajouement optimal de la façade de maisons bourgeoises urbaines. La grande façade de Beaune [21054-38] est principalement constituée d'une succession de fenêtres à croisée en pierre superposées sur les différents niveaux. L'effet d'ouverture est particulièrement saisissant étant donné que les fenêtres sont assez rapprochées les unes des autres. Ce type d'aménagement, peut-être mis en place à Dijon [21231-45], se retrouve surtout dans le même quartier beaunois, à la façade de la maison Pétral [21054-51]<sup>2912</sup>. Le trumeau entre les fenêtres à croisées est peu large. La façade sur cour de cette demeure présente une autre solution possible : une fenêtre à traverse en pierre directement accolée contre une fenêtre à croisée. Là aussi le trumeau est limité ce qui donne visuellement six compartiments. Cette solution technique pour ajouer efficacement la façade semble être connue dès le XV<sup>e</sup> siècle (exemple en façade sur cour de Beaune [21054-70]), mais elle trouve son plein emploi dans le contexte beaunois du XVI<sup>e</sup> siècle, en particulier pour les demeures proches de la maison Pétral et de l'ancien hôtel de ville<sup>2913</sup>. Une variante existe avec seulement un jour supérieur accompagnant la croisée (Beaune [21054-24]).

Les seules fenêtres en pierre à six compartiments avérés sont visibles à l'étage de la façade sur rue et sur la façade d'un bâtiment annexe sur cour à Auxonne [21038-9] (**fig. 241**). La visite des intérieurs a permis de constater l'absence de trumeaux séparateur. Il est sage d'estimer que cet aménagement est rendu possible par la charge limitée d'un mur en brique par rapport à une maçonnerie en pierre. D'ailleurs, les deux autres exemples inclus dans des parements de pierre sont connus par des références iconographiques qui posent des problèmes d'authenticité des

---

2912 Des comparaisons pertinentes sont à faire avec des ensembles bâtis lyonnais, tels les façades rue de la Juiverie à Lyon.

2913 [21054-46], [21054-50] et en façade arrière de Beaune [21054-83]. En comparaison, il s'en trouve à Cluny (7 rue Lamartine) et Nevers.

Chapitre huit. Données techniques et fonctions de chaque entité architecturale de la maison structures<sup>2914</sup>. En revanche, la mise en place de fenêtres à six compartiments pour des façades à pan de bois est bien reconnue, au moins pour des demeures dijonnaises de qualité du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>2915</sup> (**fig. 242**). À la différence des baies en pierre, il n'y a pas besoin de trumeau.

Enfin, l'emploi renouvelé des fenêtres à meneaux de grande dimensions moulurées d'une doucine à partir du milieu du XVI<sup>e</sup> siècle est aussi à mettre en relation avec une recherche de clarté. Des fenêtres à double meneau viennent ainsi répondre à cette demande<sup>2916</sup>.

#### *C.5.g. Les oculi comme point d'orgue dans la composition des baies ou des façades*

Les petites ouvertures circulaires que sont les oculi sont identifiées dans 11 demeures antérieures au XV<sup>e</sup> siècle. Ils forment une alternative intéressante à la fenêtre à réseau. La mention d'une « fenestre a verriere dormant » dans la chambre du Moitant à la maison de l'abbaye de la Buisnière à Beaune<sup>2917</sup> pourrait y renvoyer, ou faire référence à une véritable fenêtre à réseau. Trois de ces demeures figurent dans le site de Rougemont.

Les oculi sont généralement intégrés au sein de façades remarquables<sup>2918</sup>. À Rougemont [21530-9] et [21530-30] l'oculus forme une variante travaillée du jour au sommet de la façade pignon. À Flavigny [21271-105], nous trouvons deux oculi en haut du mur pignon, placés de part et d'autre de l'emplacement du conduit de cheminée de l'étage<sup>2919</sup>. Comme jour supplémentaire de dimensions raisonnables, l'oculus a vocation à recevoir du vitrage, éventuellement coloré.

Dans la majorité des cas, l'oculus forme le couronnement d'une baie de qualité, généralement placée en évidence en façade sur rue (**fig. 243**). Il constitue dès lors une ouverture

---

2914 Vitteaux [21710-22] dessiné par Viollet-le-Duc et le rez-de-chaussée de Dijon [21231-33].

2915 [21231-74], [21231-82] et [21231-131].

2916 Selongey [21599-8] avec un très long linteau, et Beaune [21054-24]. En comparaison, ce type de baie est connu à Figeac (JOURNOT Florence, *La maison urbaine au Moyen-Age : art de construire et art de vivre*, Paris, Éditions Picard, 2018, p. 38).

2917 ADCO 12H31, 1494.

2918 Cependant, la façade est en pierres de taille uniquement à Rougemont [21530-9].

2919 Cette position des oculi est également reconnue dans d'autres régions de France (SERAPHIN Gilles, « Les fenêtres médiévales : état des lieux en Aquitaine et en Languedoc », dans Maurice SCHELLES, Anne-Laure NAPOLEONE (dir.), *La maison au Moyen âge dans le midi de la France*, Actes des journées d'études de Toulouse les 19 et 20 mai 2001, Toulouse, Société archéologique du midi de la France, 2003, p. 191).

Chapitre huit. Données techniques et fonctions de chaque entité architecturale de la maison destinée à aérer et/ou éclairer l'espace quand les grandes fenêtres sont fermées de volets<sup>2920</sup>. L'oculus de tympan surmonte les baies géminées du XIII<sup>e</sup> siècle des façades avant de Beaune [21054-64], Pommard [21492-7] et Rougemont [21530-22] et la porte d'entrée principale des demeures du XIV<sup>e</sup> siècle de Salmaise [21580-3] et Auxonne [21038-3]. Pour deux édifices, l'oculus surmonte des baies en façade arrière. Il est une composante de la grande baie de la chapelle à l'hôtel Rolin à Dijon [21231-49] (vers 1440), au dessus des baies à linteau trilobé dans l'encadrement formant un arc brisé. Une fenêtre à meneau et une fenêtre sans division sont aussi surmontées d'un oculus en façade arrière d'Avallon [89025-6].

Ces oculi, de dimensions diverses, composés de une<sup>2921</sup>, deux, trois quatre voire cinq pierres<sup>2922</sup>, prennent quasiment tous des formes polylobées marquées par un chanfrein, la plupart du temps inscrites dans un cercle. Ces formes dialoguent avec les trilobes qui ornent les baies placées en dessous. Le réseau forme un trilobe à Dijon [21231-149], Avallon [89025-26] et Salmaise [21580-3]. À Auxonne [21038-2], il est plus complexe : le motif de mouchette à trilobe inscrit dans un demi-cercle est répété deux fois en symétrie centrale. La virtuosité du tracé devient, à ce stade, plus prestigieuse que le décor. Dans tous les autres cas, c'est le quadrilobe qui est privilégié<sup>2923</sup>.

L'oculus refait surface au moment de la Renaissance, avant de laisser sa place à l'œil-de-bœuf. Les deux oculi en partie haute de la tourelle d'escalier d'Arnay-le-Duc [21023-2], moulurés d'un tore sans remplage, pourraient dater de la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. En revanche, l'oculus doté d'un barreau vertical rajouté a posteriori au-dessus de la porte de Flavigny [21271-75] (XIII<sup>e</sup> siècle) serait plus ancien, du XIV<sup>e</sup> ou XV<sup>e</sup> siècle.

---

2920 SERAPHIN Gilles, « Les fenêtres médiévales : état des lieux en Aquitaine et en Languedoc », dans Maurice SCELLES, Anne-Laure NAPOLEONE (dir.), *La maison au Moyen âge dans le midi de la France*, Actes des journées d'études de Toulouse les 19 et 20 mai 2001, Toulouse, Société archéologique du midi de la France, 2003, p. 174.

2921 Les oculi de Flavigny [21271-105] sont monolithes. Il en est de même pour le petit oculus d'Auxonne [21038-2] directement percé dans le grand linteau de la porte, entre la petite tête sculptée et le trilobe encadré dans un arc brisé formant une légère accolade.

2922 Seul l'oculus à la baie de la chapelle de l'hôtel Rolin [21231-49] (vers 1440) est composé de cinq pierres. C'est l'un des plus grands oculi reconnus avec celui restitué en partie de Rougemont [21530-22] : on peut alors les qualifier de roses de réseau.

2923 Ce type d'oculus isolé est assez rare en contexte domestique dans d'autres régions de France. Il s'en trouve néanmoins à Mirefleur (Puy-de-Dôme) (PHALIP Bruno, *Auvergne et Bourbonnais gothiques - Le cadre civil*, Paris, A. & J. Picard, 2003, p. 63).

*C.5.h. Les soupiraux pour ajourer la cave*

Le soupirail apporte de la lumière et de l'air aux pièces excavées : pour cette raison il s'en trouve dans toutes les caves sauf les plus petites où la porte remplit cet office. Il s'agit de la seule ouverture qui est toujours plus large que haute : elle est fréquemment proche du plafond ou de la voûte couvrant l'espace. Les soupiraux de caves sont tout aussi bien situés au niveau des murs gouttereaux (un aménagement est alors nécessaire dans les voûtes modernes) que dans les murs pignons, pour ceux qui donnent sur une cour, un jardin ou la rue, avec fréquemment deux soupiraux par mur.

Les soupiraux, souvent munis de barreaux, ne sont jamais en Bourgogne de très grande dimension. Les montants intérieurs sont généralement en pierres de taille ou en moellons suivant la qualité de la construction. Les soupiraux sont couverts par un linteau<sup>2924</sup>, y compris du côté du parement intérieur, et comptent un ébrasement en glacis vers le bas, très marqué pour le cas des caves superposées (exemple à Flavigny du bâtiment (SUP35))<sup>2925</sup>. Les ébrasements latéraux sont courants mais non systématiques et adaptés à l'épaisseur du mur notamment.

Certaines ouvertures très étroites prennent l'allure de véritables petits conduits avec l'épaisseur du mur (exemple à Flavigny [21271-15]) : leur fonction est de fait différente des soupiraux. Certains ont pu favoriser le transfert de produits, notamment du vin.

*C.5.i. Les lucarnes pour ajourer le comble*

Il subsiste peu de lucarnes (dites notamment « lovres » dans les textes<sup>2926</sup>) assurément médiévales. En effet, leur présence est subordonnée à la bonne conservation de la charpente d'origine. Ce sont par ailleurs des éléments généralement difficiles à observer et à rattacher stratigraphiquement à la construction sans visite des combles ou dégagement de la façade. Il devait

---

2924 Extérieurement, le soupirail est généralement surmonté d'un linteau alors que du côté intérieur c'est plutôt le linteau en poutrelles qui domine, avec quelquefois des arcs ou plus rarement un linteau droit, éventuellement soutenu par des coussinets.

2925 A rapprocher du soupirail de la salle basse du 1 rue des Trois-Maries à Orléans (ALIX Clément, « L'habitat d'Orléans du 12<sup>e</sup> siècle au début du 15<sup>e</sup> siècle : état de la recherche (étude des élévations et apports de l'observation des caves », *Revue archéologique du Loiret* T. 32, p. 136).

2926 Il s'en trouve trois ou quatre à la « belle et spacieuse alee » de la maison de l'abbaye de la Buissière à Beaune (ADCO 12H31, 1494).

pourtant y avoir un grand nombre, considérant la pratique constructive d'orienter la façade gouttereau sur rue (sauf à Noyers).

Une bonne quinzaine de lucarnes, toutes datables du XV<sup>e</sup> ou du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>2927</sup>, et pour une partie non conservées à l'heure actuelle, est considérée dans notre corpus. Ces lucarnes sont toutes situées à Dijon et Beaune, sauf deux exemples retenus à Auxonne et Vitteaux.

Ce sont uniquement des lucarnes placées dans l'alignement vertical de la façade gouttereau : nous n'avons pas identifié de lucarnes placées plus hauts sur la toiture<sup>2928</sup>. Elles se placent en façade sur rue ou sur cour, vers le milieu de la rive de toiture, ou se répartissent à égales distances si elles sont plusieurs<sup>2929</sup>. Les toitures à pans des tourelles d'escalier de l'hôtel Bernardon à Dijon [21231-46] (VIS88) et de l'hôtel de Saulx à Beaune [21054-28] (VIS64) comptent au moins deux lucarnes couvertes d'un épi (fig. 244). Leur présence se justifie probablement par l'aménagement d'une pièce dans le comble.

Une seule typologie est identifiée pour ce type d'ouverture : les lucarnes passantes à fronton couvertes d'un petit toit en bâtière. Elles nécessitent une adaptation de la charpente : les chevrons s'arrêtent à leur rencontre sur une trémie.

Au titre d'élément couronnant la façade, elles sont le support d'une ornementation complémentaire de celle développée sur le reste de l'élévation. En effet, elles compensent bien souvent l'absence d'un véritable pignon qui est plus apprécié esthétiquement que la façade gouttereau. La mention de « louvres en fenêtres flamanches » qui éclairent le logis de l'hôtel Rolin [21231-49] à Dijon semble faire référence à des lucarnes avec de hauts frontons<sup>2930</sup>. Ces lucarnes attestent par ailleurs de l'utilisation du niveau de comble, aussi bien pour des maisons de pierre ou de bois.

### Lucarnes en pierre

---

2927 La plus ancienne mention de « luquenes » date de 1413 (ADCO B11361 fol. 15r.).

2928 Ces lucarnes hautes ont pu exister dans de rares cas de hauts combles à deux niveaux d'occupation.

2929 Les façades de Vitteaux [21710-28] (côté cour), de l'hôtel de la Croix d'Or [21231-53] et de la maison [21231-43] à Dijon présentent deux lucarnes chacune.

2930 BARADEL-VALLET Catherine, *Les toitures polychromes de Bourgogne : étude historique, technique, stylistique et symbolique du XIV<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle, thèse de doctorat en histoire de l'art sous la direction de Jean Rosen*, Dijon, Université de Bourgogne, 2007, p. 378.

La lucarne de l'hôtel Chambellan ([21231-30], après 1488) est hors norme (**fig. 245**). Bâtie en pierres de taille en calcaire d'Is-sur-Tille, elle s'aligne au-dessus des croisées des deux niveaux d'élévation de la façade sur cour, à proximité de la tourelle d'escalier principale. Sa grande taille<sup>2931</sup> permet de placer deux ouvertures : une croisée moulurée de trois tores à listel avec archivolt et un jour supérieur couvert d'un cintre fasciculé et mouluré d'un tore. Ces deux ouvertures correspondent aux deux niveaux aménagés dans le comble<sup>2932</sup>. Le mur qui se développe à peu près à la même hauteur plus à droite sur la façade accueillait deux portes permettant leur accès depuis la galerie disparue.

La décoration est abondante et polymorphe. C'est une différence notable avec les lucarnes du logis des ducs à Dijon et peut-être celles du logis Philippe Pot au château de Châteauneuf (1462-1482d) qui ont pu servir de modèles. L'allège constitue l'élément le plus valorisé, par de fines sculptures de personnages à phylactères tenant blason et par des végétaux. Des pilastres richement moulurés et composés de plusieurs pinacles encadrent doublement chaque piédroit. Ils évoquent d'un point de vue architectonique de petits contreforts. Les rampants moulurés du gâble sont festonnés de fleurons à cinq branches et de choux frisés formant crochets. Quant à la croisée, elle accueille des fleurons au sommet des accolades, et un culot sculpté au centre du linteau.

Nous pouvons rapprocher cette lucarne de celle de l'hôtel Bénigne de Serre à Dijon [21231-77] (**fig. 246**). Bien que plus tardive (1542), cette lucarne en pierre présente plusieurs points communs : elle est aussi en façade sur cour, surmonte une croisée, percée elle-même d'une croisée et dotée d'un décor. Ce décor suit le vocabulaire ornemental de la Renaissance, comme le reste de la façade. Tout comme à l'hôtel Chambellan, c'est l'allège qui est particulièrement mise en valeur avec l'apposition d'un blason en cuir découpé et d'une inscription. Des pilastres à motifs de disque et chapiteaux composites encadrent la croisée moulurée de doucine et quart-de-rond. Une console à volute prend place sur le linteau de cette croisée tandis que la corniche moulurée supporte des ornements probablement postérieurs.

---

2931 Sa hauteur a nécessité la mise en place d'un échafaudage spécifique d'après les vestiges de trous de boulins visibles.

2932 C'est apparemment la seule lucarne médiévale de deux étages connue en Bourgogne. Il en existe à Caen (lucarne en pierre) et à d'autres endroits en Normandie et Val de Loire pour des lucarnes en bois (JOURNOT Florence, *La maison urbaine au Moyen-Age : art de construire et art de vivre*, Paris, Éditions Picard, 2018, p. 136), au château de Josselin en Bretagne et au palais de justice de Rouen (FYOT Eugène, « L'hôtel Chambellan », *Bulletin trimestriel du syndicat d'initiative et de tourisme de Dijon et de la Côte-d'Or*, 1925, p. 45). Elle doit être comparée aux lucarnes de l'hôtel ducal dijonnais.

Une troisième construction à tourelle comprend des lucarnes en pierre, au nombre de deux. Il s'agit du logis de la maison Pétral [21054-51] à Beaune, placé entre les deux cours et daté du début du XVI<sup>e</sup> siècle (**fig. 247**). Bâties en pierre de taille, ces lucarnes sont de dimensions plus limitées car sans allège : elles permettent l'installation d'une seule fenêtre sans partition. Ces lucarnes sont d'ornementation distincte, ce qui ne remet pas en cause leur contemporanéité : leur corniche moulurée est conçue exactement de la même manière. Celle de la façade ouest est chanfreinée avec un trilobe à lobe central brisé inscrit dans une accolade alors que celle de la façade orientale a une ornementation plus limitée sur le linteau (une accolade) alors que l'ensemble de l'encadrement est mouluré d'un double tore à listel. Cette mouluration se rapproche de celle qui caractérise les baies de la galerie de la cour orientale.

### Lucarnes en bois

Les lucarnes en bois sont majoritaires, et prennent même place sur plusieurs constructions en pierre, y compris des ensembles illustres (exemple de l'hôtel Godran [21231-38], reconstituée).

Leur mode de construction est assez comparable. La toiture en bâtière est soutenue par une petite fermette de charpente, dite fermette, formée d'un entrait<sup>2933</sup> et d'un poinçon sur lequel repose des arbalétriers qui portent les pannes.

Un trait constructif distingue assez nettement les lucarnes les plus anciennes (XV<sup>e</sup> siècle) des plus récentes (début-milieu du XVI<sup>e</sup> siècle) : la présence de l'allège. Elle est uniquement systématique pour les lucarnes les plus anciennes, et permet de fait un développement en hauteur plus conséquent de celles-ci. Les lucarnes d'Auxonne [21038-3], Beaune [21054-24], [21054-51] (**fig. 248**)<sup>2934</sup>, [21054-73] et Dijon [21231-105] n'en disposent pas car le comble admet un surcroît visible en façade. Les allèges sont occupées par une ou deux croix de Saint-André<sup>2935</sup>, ou plus rarement par des potelets (Dijon [21231-6]).

---

2933 A Dijon [21231-105], une entretoise soutenue par des aisseliers est mise en place à la place de l'entrait.

2934 Cela concerne les trois lucarnes : les deux en pierre du logis intermédiaire et la lucarne en bois du logis sur rue.

2935 Une croix à Beaune [21054-50] et Dijon [21231-21] et deux croix à Beaune [21054-28], Dijon [21231-87] et Vitteaux [21710-18].

Les lucarnes sont des structures particulièrement exposées aux intempéries. Diverses réponses techniques sont proposées pour aménager un avant-toit protecteur des éléments de bois constitutifs de cette baie. À Auxonne [21038-3], la forte mouluration de l'entrait permet de former un léger surplomb protecteur. À Dijon [21231-6] et [21231-105], des aisseliers qui prennent appui sur les poteaux et le poinçon viennent soutenir les chevrons de l'avant-toit. Dans tous les autres cas, en particulier pour les lucarnes du XV<sup>e</sup> siècle, la toiture débord plus franchement, ce qui nécessite le soutient des sablières basses voire des chevrons par de petits aisseliers. L'ensemble se rapproche de la ferme débordante lors de la mise en place de poinçons pendants (pour plusieurs exemples du XV<sup>e</sup> siècle) et de blochets (seulement à Vitteaux [21710-18] où ils sont soutenus par de petits aisseliers, **fig. 248**).

Le hourdis du pan de bois est souvent en torchis, comme nous le reconnaissons sur une ancienne photographie d'une lucarne sur cour de Beaune [21054-24]<sup>2936</sup>. La jouée est composée de simples potelets, voire de croix de Saint-André pour les plus grandes lucarnes (exemple à Vitteaux [21710-18]).

La forme de l'ouverture de la lucarne dépend de ses dimensions. Dans les cas les plus prestigieux, ce sont des croisées qui sont aménagées (exemple à Dijon de l'hôtel Godran [21231-38] (vers 1450)<sup>2937</sup> et de l'hôtel Jacqueron [21231-36], **fig. 248**). Il peut y avoir des fenêtres à meneaux (ex. Vitteaux [21710-18] et Beaune [21054-28] côté rue) mais dans la majorité des cas rencontrés, nous reconnaissons de simples fenêtres sans partitions.

Les lucarnes de Vitteaux [21710-18] et Beaune [21231-28] (sur cour) sont les seules à se placer en léger surplomb au-devant de la façade (**fig. 240 et 248**). L'encorbellement est rendu possible par l'avancée de quelques solives. Outre la possibilité de protéger d'autant mieux la façade, cette configuration est une mise en valeur esthétique indéniable. Cela est particulièrement saisissant à Vitteaux : les solives débordantes sont supportées par trois hauts aisseliers entre lesquels s'intercalent des goussets de bois formant le motif de trilobes. De petites consoles sont sculptées sur les poteaux qui reçoivent l'about des aisseliers, ce qui démontre que la lucarne est bien contemporaine de la façade. Une telle exposition rappelle les lucarnes qui surmontent la galerie en bois de l'hôtel-Dieu de Beaune (vers 1450d).

---

2936 Peut-être datable de la reprise de la façade en 1572 d'après le chronogramme.

2937 Cette lucarne a pu faire l'objet d'un remontage à l'identique d'après l'étude de l'iconographique disponible.

La courbure des chevrons de l'avant-toit donne des motifs simples au sommet de la lucarne pour les demeures de qualités. Le motif du trilobe est courant<sup>2938</sup>. Pour des exemples du XVI<sup>e</sup> siècle, chaque lobe est recoupé par deux lobes moulurés<sup>2939</sup>. L'arc brisé est une autre forme possible, dont l'emploi semble plus affirmé au XVI<sup>e</sup> qu'au XV<sup>e</sup> siècle<sup>2940</sup>. Deux façades utilisent ces deux formes sur les lucarnes : Vitteaux [21710-18] avec les trilobes au niveau de l'encorbellement et l'arc brisé à l'avant-toit et les lucarnes de l'hôtel de la Croix d'Or [21231-53] à Dijon qui présentent chacune l'un de ces motifs. Notons la mise en place à l'hôtel Godran [21231-38] (vers 1450) d'un curieux découpage des chevrons formant quatre lobes. Ces formes de l'avant-toit renvoient bien sûr à celles des avant-toits des façades pignons, en miniature.

En termes de décors, outre l'ornementation des baies, des appuis et des chevrons de l'avant-toit par des moulures simples, nous trouvons les motifs à accolade sur les linteaux et des culots moulurés sculptés sous les aisseliers<sup>2941</sup> dans quelques cas. Les encadrements de baies des lucarnes de Dijon [21231-38] (vers 1450), Beaune [21054-50] et [21054-51] sont moulurés d'un petit tore.

Deux éléments vont recevoir un décor plus marqué : les poteaux formant piédroits et la clef-pendante à l'extrémité du poinçon pendant. À Beaune [21054-50], les poteaux accueillent de petits pinacles avec amorti sous les aisseliers, tout comme à la maison Saint-Christophe d'Autun (entre 1494 et 1503d) (fig. 248). Dans d'autres cas, l'ornementation des poteaux est plus franchement de style Renaissance. À Beaune [21054-24], des pilastres cannelés sur les poteaux font échos au motif de frise en « S » sur la rive des chevrons de toiture<sup>2942</sup>. D'autres pilastres à chapiteaux prennent place sur la lucarne d'Auxonne [21038-3]. La clef-pendante de la lucarne en bois de Beaune [21054-51] comporte une sculpture figurée avec un ange portant écu.

### *C.5.j. Les appuis de baies*

---

2938 Beaune [21054-28] côté cour (qui est en ce sens bien similaire de la lucarne de l'hôtel des ducs (SUP466)), [21054-73] et [21054-74] et Dijon [21231-36], [21231-37], [21231-53] (peut-être de 1537 d'après le chronogramme en façade sur cour) et [21231-74].

2939 Les seuls exemples sont à Beaune [21054-50] et [21054-51].

2940 Beaune [21054-28] côté rue, Dijon [21231-21] (vers 1483), [21231-43], [21231-53] (peut-être de 1537 d'après le chronogramme en façade sur cour) et [21231-82] et Vitteaux [21710-18].

2941 Beaune [21054-28], [21054-51] et [21054-73] et Vitteaux [21710-18].

2942 Cette lucarne semble résulter de la phase de modification de la façade en 1572.

Les appuis, souvent moulurés, marquent horizontalement la partie inférieure de fenêtres et de la plupart des niches. S'il n'est pas confondu avec un larmier ou un cordon, l'appui se limite à la baie en débordant légèrement de part et d'autre.

L'appui débordant est généralement formé d'une seule pierre, sauf pour les plus grandes ouvertures et pour les claire-voies. Généralement, l'ensemble de la/des pierres forme le débord de l'appui mouluré, mais pour de nombreuses pierres d'appui du XVI<sup>e</sup> siècle, les dimensions de l'appui sont inférieures à celle de la pierre en parement, qui s'inscrit donc en partie dans l'axe de la façade (exemple à Pouilly-en-Auxois [21501-6]). La ou les pierres d'appui forment la transition entre le mur d'allège et la partie inférieure de l'encadrement feuilluré à l'intérieur. À ce titre, il est plutôt logique que les petites baies secondaires sans évidement du mur formant allège ne disposent pas d'appui mouluré. Cela explique que certaines petites fenêtres, même moulurées d'un tore, ne présentent pas d'appui mouluré (exemple à Dijon [21231-24]). À l'inverse, la claire-voie de la demeure de Moutiers-Saint-Jean [21446-5] est doté d'un appui extérieur mouluré mais également d'un mur sous-appui plein, sans allège.

Les appuis moulurés en bois, visiblement appelés « avant pis » dans un texte de 1429<sup>2943</sup> et « les poys » dans un texte de 1424<sup>2944</sup>, surmontent assez fréquemment de faux culots en triangle renversé moulurés avec une goutte sculptée sur les poteaux. Ces faux culots se placent aussi très couramment sous les aisseliers de façade à pan de bois (dès les années 1440 à la maison aux Trois Pignons [21231-18]).

#### *C.5.k. Les coussièges, équipement de confort auprès de la fenêtre*

Les coussièges sont de petits bancs en pierre ménagés dans l'ébrasement d'une fenêtre, contre l'allège et permettant de jouir de la lumière, éventuellement en pratiquant une activité<sup>2945</sup>. La pierre sur lequel peut s'asseoir une personne est placée un peu en-dessous de l'appui de la baie, du côté intérieur. Elle pouvait éventuellement accueillir des coussins. Le coussiège est toujours perpendiculaire au mur : le coussiège parallèle au parement restitué auprès d'une fenêtre à

---

2943 ADCO B11368, fol 104v.-105r., 1429.

2944 ADCO B11332 fol. 147v.-149r. Ils doivent porter « larmiers de molures ».

2945 Telles que la lecture, la couture ou la broderie (ESQUIEU Yves, « L'éclairage », dans ESQUIEU Yves, PESEZ Jean-Marie, *Cent maisons médiévales en France (du XII<sup>e</sup> au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle)*, Paris, CNRS, 1998, p. 99).

colonnnette de Flavigny [21271-8] constitue presque un *unicum*, que l'on se doit de considérer comme une variante structurelle sans postérité. Un second, situé auprès d'une fenêtre disparue dans le site, a été dessinée par Eugène Viollet-le-Duc<sup>2946</sup> (voir le chapitre 9). Dans ce second cas de figure, la partie arrière de la colonnette sert à la fois de support au verrou et d'accoudoir.

La baie à coussiège est ménagée dans les constructions en pierre de qualité. Nous trouvons a priori deux coussièges associées à chaque baie d'une claire-voie, à chaque croisée ou à chaque fenêtre à meneau ou colonnette. La grande majorité des fenêtres à traverse, mais aussi quelques fenêtres sans divisions parmi les plus grandes, accueillent une allège et un coussiège. La « fenestre a demi siege » haute de « trois grans piez » (environ 1 m) qui doit être percée dans la garde robe de maistre Guy Gelenier en 1425 est probablement une fenêtre à un coussiège<sup>2947</sup>, tandis que la fenêtre « a moyen et double siege » qui intégrera la maison de Gerart Bernard à Lux en accueille probablement deux<sup>2948</sup>.

L'extrémité de la pierre du coussiège est quasiment toujours plus avancée que la maçonnerie généralement en pierres de taille qui la supporte, ceci afin de permettre un léger repli des jambes. Aussi, une légère moulure marque la transition. Les coussièges de baies les plus anciens, de la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>2949</sup>, présentent un quart-de-rond (Beaune [21054-14] daté de 1231d et [21054-29], **fig. 249**) alors qu'un simple chanfrein ou cavet (ce dernier à partir du XIV<sup>e</sup> siècle) prend cette place dans tous les autres cas (environ 120 édifices). Les coussièges de la maison de l'abbaye de Maizières à Beaune [21054-11] sont les seuls à présenter une moulure à tore. Leur dimension est assez variable, généralement environ 60 x 30 cm pour la partie formant siège, mais permet a priori toujours l'installation en position assise d'au moins une personne. La fenêtre à croisée à l'étage sur rue de Saulx-le-Duc [21587-2] présente une base moulurée au-dessus d'un des deux coussièges pour accentuer l'ébrasement de la fenêtre, et donc la place disponible, en partie haute (**fig. 250**).

---

2946 VIOLLET-LE-DUC Eugène, « Banc », dans *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle*, B. Bance éditeur, Paris, 1861, T. II, p. 102).

2947 ADCO B11337 fol. 79 r. Deux « fenestres a demy siege » doivent également être aménagées dans la maison de Jean de Blaisy, chevalier, à Dijon en 1394 (ADCO B11344 fol. 63v.-64r.).

2948 BM Dijon ms. 2211, 1467.

2949 Il en existe dès le XII<sup>e</sup> siècle à Vézelay, Cluny et Chertlieu (POULY Daniel, SALVEQUE Jean-Denis, GARRIGOU-GRANDCHAMP Pierre, *Maisons de Charlieu : XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles*, Charlieu, Musées de Charlieu, 1998, p. 28) mais ceux visibles au niveau des baies de la claire-voie du Grenier de Flandres [21446-5] (milieu du XII<sup>e</sup> siècle) sont des rajouts postérieurs.

Un sondage dans le mur à Auxonne [21038-22] a pu démontrer que les fenêtres à croisée installées dans des murs en brique sont en capacité d'accueillir des coussièges, alors peu profonds. En revanche, il est certain que les façades à pan de bois ne peuvent être dotées de telles structures. Dans tous les cas, le coussiège est progressivement abandonné dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle avec le développement des formes de façades Renaissance.

### *C.5.1. Quelques données utiles concernant le vitrage des fenêtres*

Le vitrage des fenêtres forme un bon compromis entre le confort des volets et la lumière des ouvertures permanentes. Il garantit l'éclairage tout en laissant la baie close contre le froid, la chaleur voire les intrusions. Il est assurément employé et répandu parmi les constructions nobles et bourgeoises à partir du XIV<sup>e</sup> siècle, alors que s'opère un refroidissement du climat<sup>2950</sup>. En effet, quasiment toutes les fenêtres à croisées les plus anciennes (XIV<sup>e</sup> siècle)<sup>2951</sup> admettent une rainure dans les compartiments supérieurs afin d'installer un panneau de vitrage fixe, en complément possible de volets de bois. Deux grands jours verticaux du XIV<sup>e</sup> siècle en admettent aussi à Châtillon [21154-11] et Saint-Seine-l'Abbaye [21573-2]. Le vitrage est alors installé de manière durable, probablement comme les deux « fenestres verrees a dormans a la partie devant » qu'un propriétaire a la possibilité d'installer sur un mur mitoyen en 1429<sup>2952</sup> ou les « voirres gisent » qu'un propriétaire est tenu d'installer sur une fenêtre et une lucarne à Dijon en 1456 afin de ne pas avoir de vues sur la propriété voisine<sup>2953</sup>. L'abandon de ces rainures dès le XV<sup>e</sup> siècle atteste que les vitres sont dès ce moment fixées sur un châssis spécifique, éventuellement mobile. Le vitrage se démocratise alors pour les principales fenêtres d'un grand nombre de maison aux XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles. Le développement des croisées dormantes de bois à partir du milieu du XVI<sup>e</sup> siècle facilite la mise en place du vitrage sur l'ensemble des fenêtres<sup>2954</sup>.

---

2950 LAGABRIELLE Sophie, « Des fenêtres et des vitres », dans *Le verre, un Moyen Âge inventif, catalogue de l'exposition présentée au musée de Cluny*, 2017, p. 187.

2951 Montbard [21425-4] n'est pas compris dans le lot par exemple.

2952 ADCO B11342, fol. 12r.

2953 ADCO BII353/1, pièce n°4.

2954 SERAPHIN Gilles, « Les fenêtres médiévales : état des lieux en Aquitaine et en Languedoc », dans Maurice SCHELLES, Anne-Laure NAPOLEONE (dir.), *La maison au Moyen âge dans le midi de la France*, Actes des journées d'études de Toulouse les 19 et 20 mai 2001, Toulouse, Société archéologique du midi de la France, 2003, p. 195.

## Chapitre huit. Données techniques et fonctions de chaque entité architecturale de la maison

Le verre est fixé avec du plomb et éventuellement une barlotière dans une armature de petits losanges ou de cives (rondelles métalliques) qui ne permettent guère d'obtenir une surface transparente<sup>2955</sup>. Le verre mis en place dans les réseaux supérieurs de baies et les oculi est volontiers coloré<sup>2956</sup>. Le terme de « verrière » renvoie peut-être spécifiquement à ces ouvertures<sup>2957</sup>. La croisée est une fenêtre particulièrement adaptée au châssis fixe des vitrages que l'on installe en complément de volets. Le compartiment supérieur droit de la croisée du XV<sup>e</sup> siècle de Dijon [21231-145] est clos avec un battant muni d'un panneau de losanges en verre fixés en plomb de différentes formes. Le verre vient ponctuellement prendre place dans la partie inférieure des croisées à partir de la fin du XV<sup>e</sup> siècle<sup>2958</sup>. Les verrières peintes sont réservées en priorité aux grandes baies des oratoires (voir la partie sur le décor au chapitre 16).

A défaut de vitrage, des tentures, toiles cirées ou parchemin enduits d'huile, de cire ou de térébenthine sont appliquées de manière saisonnière sur les ouvertures, en particulier avant le XV<sup>e</sup> siècle<sup>2959</sup>.

## D. Cheminées murales et autres structures de chauffe

### D.1. Questionnements autour des notions de chauffeur et cuisine

Le « chauffeur », « chaffeur », « chauffoer » ou « chauffour » désigne la pièce de la demeure dotée d'un foyer, donc en principe la pièce principale<sup>2960</sup>. Cette appellation confère une plus-value

---

2955 LAGABRIELLE Sophie, « Des fenêtres et des vitres », dans *Le verre, un Moyen Age inventif, catalogue de l'exposition présentée au musée de Chuny*, 2017, p. 188.

2956 GARRIGOU-GRANDCHAMP Pierre, « Vitrage, vitrail, volets, la clôture des fenêtres dans l'architecture civile médiévale XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles », dans *Le vitrail dans la demeure des origines à nos jours, vitrer et orner la fenêtre, actes du XXVIII<sup>e</sup> colloque international du Corpus Vitrearum*, Troyes, 2018, p. 24. Pas moins de 70 pieds de verre blanc et à losange sont installés par un verrier lors de la construction d'une nouvelle demeure à Vergy en 1474 (BECK Patrice, *Une ville rurale à la fin du Moyen Âge : Nuits-Saint-Georges*, thèse de doctorat en archéologie médiévale, Université de Dijon, 1980, p. 237).

2957 La maison de Cîteaux dans le faubourg Bataille à Beaune en admettait plusieurs (terrier de Cîteaux de 1485, cité par AUBERTIN Charles, *Les rues de Beaune*, Beaune, Cretin-Pellion, 1919, 588 p). Des verrières sont installées dans la maison du Boeuf à Dijon en 1549 pour le prix de 27 sols (AM Dijon B187).

2958 LAGABRIELLE Sophie, « Des fenêtres et des vitres », dans *Le verre, un Moyen Age inventif, catalogue de l'exposition présentée au musée de Chuny*, 2017, p. 188.

2959 JOURNOT Florence, *La maison urbaine au Moyen-Age : art de construire et art de vivre*, Paris, Éditions Picard, 2018, p. 148. Des « fenestres de toile » sont indiquées au château de Talant en 1373 (ADCO B1441). Le *Ménagier de Paris* indique que cela empêche la venue des mouches en été (DA BRESCIA Albertano, *Le Ménagier de Paris, traité de moral et d'économie domestique composé vers 1393*, T. I, Paris, 1846, p. 173). Différents modes de fermetures peuvent être mis en place pour un même édifice.

## Chapitre huit. Données techniques et fonctions de chaque entité architecturale de la maison

en termes d'usage et de confort à la construction. L'évocation indirecte de cette structure aux utilités multiples tend à prouver l'importance d'un tel équipement, dont les traces matérielles sont souvent perceptibles. Il est d'ailleurs probable que le chauffeur renvoie spécifiquement aux cheminées murales.

Ces pièces à feu, citées à plusieurs reprises aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles<sup>2961</sup>, sont bien nombreuses dans les textes du XVI<sup>e</sup> siècle. Le terrier de Toutry fait état de sept propriétés bâties avec chauffeur parmi les 17 propriétés décrites en 1525<sup>2962</sup>. Une maison couverte en lave au milieu du village accueille même deux chauffeurs<sup>2963</sup>. Le chauffeur est situé dans la partie avant d'une maison de la rue des Bordes à Semur en 1545<sup>2964</sup>.

La cuisine ou « cusine » / « cosine », quelquefois appelé « chas » est l'espace spécialisé de la maison qui sert à la préparation et à la cuisson des aliments, et éventuellement d'endroit pour faire la vaisselle<sup>2965</sup>. La présence de récipients à faire la lessive (« tenot a faire bue ») dans ces espaces suggèrent que la lessive pouvait s'y faire, plus confortablement qu'à la rivière<sup>2966</sup>. Si les aiguières, les seaux suspendus, les « fontaines » avec robinets et les serviettes utilisées pour faire la toilette se retrouvent dans les inventaires essentiellement dans la chambre à coucher, ils sont aussi quelquefois dans la cuisine<sup>2967</sup>. Aussi, cette pièce est a priori dotée d'une cheminée, d'un évier, de niches voire

---

2960 PESEZ Jean-Marie, *Archéologie du village et de la maison rurale au Moyen Âge : vingt études sur l'habitat paysan dans la France médiévale, études accompagnées d'une bibliographie mise à jour réunies par Jean-Michel Poisson*, Lyon, Presses univ. de Lyon, 1999, p. 408. Dans certains cas, le chauffeur fait référence à une construction dotée d'au moins un foyer, ce qu'expriment aussi les trois « chaudes maisons » indiquées à Chevannes (commune de Brazey-en-Morvan) en 1488 (ADCO G3347).

2961 Au couvent de Saint-Etienne de Dijon en 1327 (FRICAUDET J., *Chartes de l'abbaye de Saint-Etienne de Dijon : de 1321 à 1332*, Dijon, 1906, charte n°39), à Saint-Philibert en 1385 (GUIGON H., *Chartes de l'abbaye de Saint-Etienne de Dijon : de 1385 à 1394*, Dijon, 1905, charte n°4), Gilly-lès-Cîteaux en 1439 (ADCO 11H617) et en 1458 sous le nom « chaffaige » (ADCO 11H648), Tallecey en 1476 (ADCO 1H1155). Une maison de Quemigny est appelée le Chauffeur en 1443 (ADCO B1359 fol. 87 v.).

2962 ADCO E1444.

2963 C'est également le cas pour une maison couverte de paille à Semur rue des Bordes, avec une cheminée par chauffeur (ADCO 41H1698, 1530).

2964 ADCO G3300.

2965 ALEXANDRE-BIDON Danièle, « L'eau et l'hygiène », dans ESQUIEU Yves, PESEZ Jean-Marie, *Cent maisons médiévales en France (du XII<sup>e</sup> au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle)*, Paris, CNRS, 1998, p. 120. La vaisselle était faites dans des jattes en bois, dites rondeaul ou escuelles, ou dans d'autres récipients (PIPONNIER Françoise, « Les Dijonnais et l'eau à la fin du Moyen-Age », dans *Mélanges de l'école française de Rome, Moyen-Age : l'eau dans la société médiévale : fonctions, enjeux, images*, T. 104, Rome, École française de Rome, Rome, 1992, p. 485).

2966 Ce type de récipient que l'on retrouve dans d'autres pièces de la maison comme le cellier ou la cour est en bois ou en pierre (PIPONNIER Françoise, « Les Dijonnais et l'eau à la fin du Moyen-Age », dans *Mélanges de l'école française de Rome, Moyen-Age : l'eau dans la société médiévale : fonctions, enjeux, images*, T. 104, Rome, École française de Rome, Rome, 1992, p. 485-486).

2967 PIPONNIER Françoise, « Les Dijonnais et l'eau à la fin du Moyen-Age », dans *Mélanges de l'école française de Rome, Moyen-Age : l'eau dans la société médiévale : fonctions, enjeux, images*, T. 104, Rome, École française de

d'un puits. La cheminée n'a pas forcément de forme ou de dimensions spécifiques. Un sol en dallage est bienvenu dans ce type de pièce<sup>2968</sup>. La pièce secondaire avec un foyer derrière la salle de la maison fouillée à Cestre est identifiée comme une cuisine<sup>2969</sup>. Des pièces voûtées au rez-de-chaussée munies de larges cheminées dans l'hôtel Chambellan [21231-30] (CHEM58) et l'hôtel des Godrans [21231-38] (CHEM119) sont de bonnes candidates également. Couvrir la cuisine par une voûte offre quelques avantages<sup>2970</sup>. La petite pièce avec niche à évier accessible par un arc proche de la tourelle d'escalier et de la cheminée à la maison d'Is-sur-Tille [21317-7] pourrait également répondre à cette définition.

La cuisine, qui donne quelquefois son nom à une maison entière par métonymie<sup>2971</sup>, n'est citée que dans une poignée de documents antérieurs à 1500 en contexte urbain ou rural, si l'on met de côté Dijon où elle se trouve fréquemment dans des intérieurs bourgeois et marchands dès le XIV<sup>e</sup> siècle. C'est a priori la pièce à feu distincte de la chambre ou de la principale pièce à vivre. Sa présence peut suggérer une certaine diversité de l'alimentation des occupants de la demeure<sup>2972</sup> : les bourgeois aspirent à disposer d'un bon foyer, d'un bon lit et d'un bon repas<sup>2973</sup>, mais elle n'est pas réservée aux seuls intérieurs nobles et bourgeois<sup>2974</sup>. La mention d'un « chauffeur en cuisine » au bas d'une maison de Beneuvre en 1546 indique que les deux termes ne correspondent pas à la même définition<sup>2975</sup>. Les textes des XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles suggèrent qu'elle peut constituer une dépendance de la maison, directement accolée du côté arrière<sup>2976</sup> voire une structure indépendante, dans la cour<sup>2977</sup>,

---

Rome, Rome, 1992, p. 486-487. Les cuves de bain et « chapelles » en bois qui peuvent les surmonter sont indiqués dans quelques intérieurs aisés.

2968 La cuisine de la maison du Miroir est pavée en pierres de Gemeaux d'après une description de 1414 (GARNIER Joseph, « La maison du Miroir à Dijon », dans *MCACO T. 12 (1889-1895)*, Dijon, p. 119). Celle de la maison de l'abbaye de la Bussière à Beaune est également munie de dalles en 1494 (ADCO 12H31).

2969 CHOPELAIN Patrick, *Saint-Martin-du-Mont, Cestres, La Vie aux Maires : la fouille de la demeure d'un notable rural du bas Moyen Âge*, rapport de fouille, Dijon, INRAP, 2016, 293 p.

2970 Citons par exemple la limitation du risque d'incendie et le confort olfactif du reste de l'habitat.

2971 Exemple à Buffon en 1487 (ADCO E1060).

2972 NAPOLEONE Anne-Laure, « L'équipement domestique dans l'architecture civile médiévale », dans Maurice SCHELLES, Anne-Laure NAPOLEONE (dir.), *La maison au Moyen âge dans le midi de la France*, Actes des journées d'études de Toulouse les 19 et 20 mai 2001, Toulouse, Société archéologique du midi de la France, 2003, p. 251. Sur la nourriture médiévale, les modes de cuisson et les récipients utilisés, voir JOURNOT Florence, *La maison urbaine au Moyen Âge : art de construire et art de vivre*, Paris, Éditions Picard, 2018, p. 297-306.

2973 LEGUAY Jean-Pierre, *Vivre en ville au Moyen-Âge*, Paris, J.-P. Gisserot, 2012, p. 164.

2974 Une cuisine prend place dans la maison du cordier Girardin Lombelot en 1442 (AM Dijon J16bis).

2975 ADCO 4E37/47.

2976 La cuisine est derrière le logis dans la maison appelée la Voute à Châtillon-sur-Seine en 1380 (ADCO 1J1719). On cite une petite maisonnette ou cuisine derrière une maison rue la Boucherie à Dijon en 1463 (ADCO BII353/1, pièce n°9).

2977 Une place en laquelle il y a une cuisine à Châtillon-sur-Seine en 1334 (ADCO B988) et des droits en une maison et la cuisine à Dijon rue des Forges en 1381 (ADCO 1H1079). L'hygiène et la sécurité sont deux arguments pour éloigner autant que la cuisine des pièces à vivre dans les demeures notables (SIROT Elisabeht, *Allumer le feu : cheminée et poêle dans la maison noble et au château du XII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, A. et J. Picard, 2011, p. 127).

## Chapitre huit. Données techniques et fonctions de chaque entité architecturale de la maison

éventuellement en bois<sup>2978</sup> et couverte d'une toiture en appentis. Mais la cuisine se place aussi au cœur de la maison, principalement au rez-de-chaussée<sup>2979</sup>. Elle surmonte le cellier à Chambolle en 1476<sup>2980</sup> et une étable de la maison de la Buisnière à Beaune en 1494<sup>2981</sup>.

Les cuisines de demeures bourgeoises admettent de petits réduits annexes. Le terme de « coquesale » (1413) et le « gardemaingier » (1429) désignent des offices, proches de la salle de demeures dijonnaises<sup>2982</sup>. Les « despenses » sont également de petits offices généralement accolés à la cuisine, et quelquefois sous un escalier. Les rares « lardiers » mentionnés (devant des maisons dans la halle de Noyers<sup>2983</sup> et dans un mex notable avec plusieurs maisons à Magny-la-Ville<sup>2984</sup>) correspondraient à des garde-mangers<sup>2985</sup>. Ils constituent logiquement des dépendances professionnelles des demeures des bouchers de la rue du Bourg à Dijon au XV<sup>e</sup> siècle<sup>2986</sup>. Un « charnier » évoqué en 1520 comme dépendance d'une demeure à Avallon signifierait un local de stockage pour la viande<sup>2987</sup>. Les « bouteillerie, sommellerie et fournellerie » qui prennent place dans le grand corps de logis de la maison du Boeuf à Dijon au début du XVI<sup>e</sup> siècle témoignent de la spécialisation des espaces propres aux intérieurs bourgeois confortables<sup>2988</sup>.

Cheminées et fours nécessitent un apport important en bois ou charbon. Les pièces spécifiques à l'entrepôt du bois de chauffage sont rares. On cite une buche (bucher) à Mirandes en 1397<sup>2989</sup>. Un bûcher est attenant à la cuisine de la maison du Petit Morimond à Dijon en 1519<sup>2990</sup>.

---

2978 BEGUIN Amélie, *Espace urbain et habitat dans la ville haute d'Autun (vers 1400-1550)*, Paris, Université Paris IV Sorbonne (thèse de doctorat en archéologie médiévale dirigée par Dany SANDRON), 2009, p. 127.

2979 La « chambre hault dite cuisine » citée à Villiers-le-Duc en 1546 est le seul contre-exemple (ADCO E2307).

2980 ADCO 11H404.

2981 ADCO 12H31.

2982 ADCO BII356/6, pièce XXII, cité par : PIPONNIER Françoise, « La diffusion des tentures à la fin du Moyen Âge : l'exemple de la Bourgogne », dans *Mélanges de l'École française de Rome, Moyen-Âge, tome III, n°1*, 1999, p. 440. et ADCO B11372, fol. 33v.

2983 ADCO B1271 fol. 84v. et 91 r., 1484.

2984 Au mex Mangonneau en 1502 (ADCO B1335).

2985 GODEFROY Frédéric, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle, Tome 4*, Paris, F. Vieweg, 1885, p. 723.

2986 Également appelé « chambre des lars » (LASNIER Christine, *La société bourguignonne d'après un protocole de notaire : 1404-1419, mémoire de maîtrise en histoire médiévale*, Dijon, Université de Dijon, 1990, p. 194).

2987 ADY F289.

2988 GRAS Pierre, « Études sur la topographie dijonnaise : la maison du Boeuf », dans *MCACO, T. XXIV (1954-1958)*, Dijon, Académie des sciences, arts et belles lettres, 1959, p. 179-184. Une « bouteillerie » figure également à côté de la cuisine de la maison avec tour et salle de maître Jehan des Granges située au Chatel de Montréal (ADCO B2752 f13v 14, cité par LEGUIL Matthieu, « Maisons, hostels, meix. Les résidences des élites locales en Auxois à la fin du Moyen Âge », *Revue historique* n°675, 2015/3, p. 619-646) et dans la maison de la Confrérie à Villaines-en-Duesmois en 1538 (ADCO 1J2347/2).

2989 ADCO BII356/1 C12 cité par FERRAND Guilhem, *Les inventaires après décès de la ville de Dijon à la fin du Moyen Âge (1390-1459), Tome I : 1390-1408*, Toulouse, Presses universitaires du Midi, 2017, 659 p.

Ponctuellement cité dès les années 1400 à Dijon<sup>2991</sup>, un « charbonnier » prend place sous l'escalier d'une maison au Bourg de Châtillon en 1541<sup>2992</sup>.

## D.2. Nombre et positions des cheminées

Globalement, les vestiges de cheminée ont été reconnus dans la plupart des constructions visitées. Ces éléments attestent bien souvent de la fonction de logement de la construction. Si l'insertion de cheminée a posteriori est commun, leur généralisation dans les maisons en pierre à étages remarquables est assurée dès l'époque médiévale, tout comme à Provins<sup>2993</sup>. Plus de 250 maisons du corpus comptent une cheminée que nous rattachons chronologiquement à la période médiévale. La cheminée sert principalement à cuire les aliments et à se chauffer, mais les fonctions d'éclairage, de réconfort, de fumage d'aliments, de séchage de vêtements ou de produits de la terre sont envisageables dans certains contextes<sup>2994</sup>. Les cheminées prennent place dans la plupart des maisons nobles et dans les logis de bonne qualité en pierre dès la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>2995</sup>. La maison des Baillis à Flavigny [21271-105] en compte même deux dès la construction initiale (milieu du XIII<sup>e</sup> siècle). Les maçons Jehans dit Li Laorans et Estiennes de Vitrey doivent installer quatre cheminées « en doux tuaux » dans la maison de Symon de Mostereul derrière Saint-Michel en 1350-1351<sup>2996</sup>. Le maçon Demoingin Karesmentrant réalise également pour Pierre Evrart, prêtre,

---

2990 AM Dijon H58, cité par BAZIN Alice, *La maison de Morimond à Dijon : un exemple de relais urbain cistercien du XIII<sup>e</sup> siècle, mémoire de master en histoire de l'art médiéval sous la direction de Denis Cailleaux*, Dijon, Université de Bourgogne, 2004, 111 p.

2991 FERRAND Guilhem, *Les inventaires après décès de la ville de Dijon à la fin du Moyen Âge 1390-1459 T. 1 (1390-1408)*, Toulouse, Presses universitaires du Midi, 2018, 657 p.

2992 ADCO E2324.

2993 DEFORGE Olivier, « La maison urbaine au temps des foires de Champagne : l'exemple de Provins » dans Collectif, *La maison au Moyen Âge*, Actes de la session d'université d'été de 2003 à Angoulême, Angoulême, Société archéologique et historique de la Charente, 2006, p. 203.

2994 TROCHET Jean-René, « Réflexions sur l'apparition de la cheminée dans les maisons rurales françaises d'après les sources ethnographiques », dans FELLER Laurent, MANE Perrine, PIPONNIER Françoise (dir.), *Le village médiéval et son environnement : études offertes à Jean-Marie Pesez*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998, p. 246.

2995 SIROT Elisabeth, *Allumer le feu : cheminée et poêle dans la maison noble et au château du XII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, A. et J. Picard, 2011, p. 33. Il en existe plusieurs à l'étage de demeures importantes dès le XII<sup>e</sup> siècle à Cluny, Chérieu, Vézelay et Mâcon (POULY Daniel, SALVEQUE Jean-Denis, GARRIGOU-GRANDCHAMP Pierre, *Maisons de Charlieu : XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles*, Charlieu, Musées de Charlieu, 1998, p. 28 et PESEZ Jean-Marie, « Le chauffage : foyers et cheminées », dans ESQUIEU Yves, PESEZ Jean-Marie, *Cent maisons médiévales en France (du XII<sup>e</sup> au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle)*, Paris, CNRS, 1998, p. 109-113.)

2996 ADCO B11251 fol 26r.

Chapitre huit. Données techniques et fonctions de chaque entité architecturale de la maison

deux cheminées de pierre pour sa maison « nouvellement commencé » en 1418<sup>2997</sup>. Il s'en trouve également deux dans une maison de Reulles-Vergy en 1443<sup>2998</sup> et une cheminée « double pendent de iii floiches » à Gevrey en 1360<sup>2999</sup>. Plus prestigieuse, la demeure de l'abbaye de la Bussière à Beaune comporte plusieurs belles chambres « toutes a chemynees »<sup>3000</sup>.

Quelle est la position de la cheminée dans la demeure ?

Le plus évident est de la placer contre un mur pignon. Par ce moyen, le conduit peut facilement s'élever un peu au-dessus de la toiture sans trop de contraintes<sup>3001</sup>. La position centrale de la cheminée contre le mur pignon de la salle permet d'installer des fenêtres de part et d'autre (exemples de CHEM27 et CHEM29), suivant un modèle encore conseillé par Philibert Delorme au XVI<sup>e</sup> siècle<sup>3002</sup>. En contexte d'habitat serré nous trouvons beaucoup de cheminées installées contre les murs pignons mitoyens des propriétés voisines, considérant que la majorité des façades sont à goutterot sur rue. Dans les maisons-types de la plaine de Saône couverte d'un toit à croupe (et donc dénuées de façades pignons), la cheminée s'installe par commodité au niveau du mur de refend médian (exemple de CHEM107).

Une poignée de cheminée se placent au niveau des murs gouttereaux<sup>3003</sup>. À la maison des Baillis de Flavigny [21271-105] et à la maison étudiée à Semur [21603-64], cela correspond à une adaptation nécessaire car une ou plusieurs cheminées occupent déjà le mur pignon. Il faut restituer pour ces édifices une souche de cheminée particulièrement développée en hauteur. Un aperçu est donné avec celle de Pommard (CHEM131), à présent détruite, placée du côté du mur goutterot. A Pommard toujours, le même type d'adaptation pouvait concerner la maison-tour [21492-3], dont la toiture en croupe a peut-être une certaine ancienneté. Il n'y a semble-t-il pas de préférence d'orientation du mur où se trouve la cheminée. Plusieurs actes indiquent que la position de la

---

2997 ADCO BII367/68 fol. 106 v., cité par SAINT JEAN VITUS Benjamin, *Maisons de pierre, maisons de bois : Quelques aspects de l'architecture domestique à Dijon à la fin du gothique, XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles*, Dijon, Université de Bourgogne (mémoire de maîtrise d'Histoire de l'art et Archéologie dirigé par Dana GOODGAL), 1988, 260 p.

2998 ADCO B1359.

2999 ADCO B11259 fol. 38v.

3000 ADCO 12H31, 1494.

3001 Ce cas favorise le bon tirage de la cheminée car la hauteur du conduit est optimisée (GARRIGOU-GRANDCHAMP Pierre, *Demeures médiévales, op. cit.*, p. 92).

3002 SIROT Elisabeth, *Allumer le feu : cheminée et poêle dans la maison noble et au château du XII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, A. et J. Picard, 2011, p. 39.

3003 A Flavigny [21271-5], [21271-64], [21271-89], [21271-111] et [21271-121], Montréal [89267-10] et Selongey [21599-7].

cheminée, mais aussi de l'escalier, résulte d'un choix fait par les maçons, considérant les nombreuses contraintes afférentes<sup>3004</sup>.

Une soixantaine de maisons compte deux ou trois cheminées qui se répartissent dans les différentes pièces et niveaux d'étage voire dans les différents corps de logis. Trois maisons comptent quatre cheminées. C'est le cas à l'hôtel Chambellan [21231-30], considérant le grand nombre de pièces rien que pour le corps de logis principal (après 1488). À la maison seigneuriale étudiée de Pouilly-en-Auxois [21501-6], chacune des quatre pièces à vivre principale accueille une cheminée. Il en est de même à la maison de Salives [21579-4], mais les cheminées relèvent de deux phases de construction. Les plus anciennes (XIV<sup>e</sup> siècle) sont à l'étage et au niveau des murs pignons alors que deux cheminées adossées prennent place au rez-de-chaussée contre le mur de refend installé au XV<sup>e</sup> siècle. L'installation de murs de refend explique aussi le grand nombre de cheminées (8 reconnues) dans l'ensemble de maisons jumelles de Flavigny [21271-111]. Nous avons reconnu deux cheminées disposées dans une même pièce de dimensions moyennes à Vitteaux [21710-18], Semur [21603-64] et Chanceaux [21142-7]. Selon les cas, ces cheminées sont liées à des espaces cloisonnés distincts ou peuvent ne pas avoir fonctionné ensemble suite à des réaménagements opérés dès l'époque médiévale.

Pour plus d'une trentaine de cas, deux cheminées prennent place sur une même maçonnerie. Elles sont soit adossées de part et d'autre d'un mur<sup>3005</sup>, soit, de manière plus courante, superposées avec des conduits en principe distincts. L'hôtel Chambellan [21231-30] (après 1488) offre à voir l'unique cas de trois cheminées médiévales superposées (CHEM56) (CHEM57) (CHEM59), qui sont de plus toutes en pierre. Ces agencements, attestés au XIV<sup>e</sup> siècle<sup>3006</sup> mais courants à partir du XV<sup>e</sup> siècle<sup>3007</sup>, nécessitent des ajustements techniques pour la mise en place de conduits voisins. La mise en place de deux cheminées côte à côte pour une même pièce n'est pas reconnue : elle ne concerne que de grands logis castraux (exemple de la *aula* du château de Montfort).

---

3004 Pierre Plansson est tenu de construire un appentis de maison avec deux cheminées « ou elle se trouveront estre commodes » (ADCO E2326, 8 juillet 1548).

3005 Ce cas de figure est illustré par un marché de construction de 1419 (ADCO B11353 fol. 185r.).

3006 Un chanoine de la chapelle du duc commande une « cheminee double » en pierre contre le pignon de sa maison de Saulon-la-Chapelle en 1371 (ADCO B11315, fol. 60 r.). Un notaire de Chevigny se fait construire deux cheminées l'une sur l'autre avec un conduit réuni par contrat du 22 janvier 1376 (ADCO B11388 fol. 18r.).

3007 Les cheminées adossées sont mises en place dès la fin du XIII<sup>e</sup> siècle à Flavigny [21271-111] alors que nous pouvons peut-être entrevoir à Châtillon-sur-Seine [21271-154] la première manifestation de cheminées superposées du corpus, au XIV<sup>e</sup> siècle. Viollet-le-Duc confirme la datation précoce de ces aménagements (VIOLLET-LE-DUC Eugène, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle*, T. III, Paris, B. Bance, 1859, p. 212).

Il n'est pas rare que deux cheminées de propriété voisine soient adossées au mur latéral commun (exemple à Flavigny rue Crébillon [21271-34] et [21271-57] et à Beaulieu (SUP875) pour deux cheminées de chronologies peut-être distinctes). Il y a un intérêt plus évident à étudier la situation de cheminées adossées au sein d'un même logis. Celles-ci ont une forme et probablement une fonction identique. À la maison jumelle de Flavigny [21271-111], elles correspondent à un dédoublement du logis. À Dijon [21231-27] les cheminées adossées prennent place au niveau du mur de refend par facilité : le mur pignon nord relève de la propriété voisine et le mur pignon sud est en pan de bois. À Salives [21579-4], les deux remarquables cheminées (CHEM128) et (CHEM142) identiques sont mises en place au rez-de-chaussée à l'occasion de l'installation du mur de refend environ un siècle après le reste du gros œuvre. Deux linteaux de baie de la façade à l'angle sud entre la rue Franche et la ruelle Franche à Noyers correspondent à des linteaux de cheminées adossées de part et d'autre d'un mur de refend peu large.

La demeure [21271-47] de Flavigny compte une cheminée simple à linteau de bois au rez-de-chaussée et une cheminée à jambages en pilastre et linteau en arc à crossette de l'étage (CHEM12). Cette différence de forme entre ces cheminées superposées traduit des différences d'usage : un usage culinaire pour la première et au minimum un chauffage de la chambre pour la seconde. Cette hiérarchisation qui consacre l'importance du niveau d'étage est effective à Châteauneuf [21142-2], Magny-Lambert [21364-1] et pour les maisons étudiées Semur [21603-64] et Pouilly-en-Auxois [21501-6]<sup>3008</sup>. Ainsi, les cheminées de qualité superposées similaires d'un étage à l'autre à Aignay-le-Duc [21004-5] (CHEM47) et (CHEM48) et à Chanceaux [21142-20] sont des exceptions.

Lorsque la maison ne comporte qu'une cheminée, elle se place dans la principale pièce à vivre, souvent à l'étage. La position en rez-de-chaussée permet néanmoins de chauffer à minima les niveaux d'étage, et notamment les chambres, par le rayonnement du conduit débordant<sup>3009</sup>. La deuxième cheminée d'un logement prend naturellement place au rez-de-chaussée voire à un second niveau d'étage surtout à partir du XV<sup>e</sup> siècle. Des cheminées occupent le troisième niveau d'élévation à Semur [21603-25] et à l'hôtel Chambellan [21231-30] par exemple. Aucune cheminée

---

3008 Cette dernière cheminée est la seule avec colonnette alors que l'édifice comprend quatre cheminées au total.

3009 La maison-tour de Pommard [21492-3] illustre cette idée.

Chapitre huit. Données techniques et fonctions de chaque entité architecturale de la maison relevant de l'époque médiévale n'est formellement identifiée dans un niveau de cave enterrée<sup>3010</sup>, mais en revanche les hauts combles dijonnais aménagés à la fin du XV<sup>e</sup> siècle de l'hôtel de Vienne [21231-14] et de l'hôtel Chambellan [21231-30] (après 1488) accueillent des cheminées.

L'ampleur des cheminées murales utilisées dans de petites pièces dans les maisons de La Roche-Vanneau [21528-1], au rez-de-chaussée de l'hôtel Chambellan [21231-30] et de l'hôtel Godran [21231-38] peut paraître étonnant. En effet, les dimensions des cheminées semblent d'avantage liées à leur fonction et au mode de construction plutôt qu'à la surface de la pièce. À Flavigny [21271-47], le grand logis est divisé en deux parties au XVI<sup>e</sup> siècle, mais curieusement les cheminées prennent place dans la partie sud, peu développée en surface comparé à la partie nord. L'espacement des jambages est généralement compris entre 1,70 à 2,50 m. Il est rarement inférieur à 1,50 m (à partir du XV<sup>e</sup> siècle uniquement, exemple à Avallon [89025-14]<sup>3011</sup>) et rarement supérieur à 2,80 m (exemples de cheminées monumentales à Flavigny [21271-111], Saint-Seine-l'Abbaye [21573-2] et l'hôtel des Godrans [21231-38] à Dijon sur lequel nous reviendrons). Les plus grandes cheminées placées en rez-de-chaussée peuvent sans trop d'erreurs être considérées pour certaines comme des cheminées de cuisine<sup>3012</sup>.

### D.3. Les types de cheminées

Le matériau utilisé pour le manteau et la forme des jambages constituent les éléments qui influent le plus sur la forme visible de la cheminée.

#### *D.3.a. La généralisation des manteaux à linteau de bois*

Très communément, et de manière quasi systématique avant le XV<sup>e</sup> siècle, c'est une poutre de bois qui forme le linteau de la cheminée. Aussi trouvons-nous dans les textes des mentions de

---

3010 La cave de l'hôtel Bouchu d'Esternot à Dijon [21231-13] est un ancien niveau de rez-de-chaussée et celle de la maison [21603-11] de Semur est de plein pied avec la rue du côté ouest.

3011 Une des cheminées murales identifiées à Dracy n'est large que de 1,40 m entre les jambages.

3012 SIROT Elisabeth, *Allumer le feu : cheminée et poêle dans la maison noble et au château du XII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, A. et J. Picard, 2011, p. 39.

Chapitre huit. Données techniques et fonctions de chaque entité architecturale de la maison

cheminée « de pierre et de bois »<sup>3013</sup>, « de bois »<sup>3014</sup> ou avec l'« ar terre » (le linteau) de bois<sup>3015</sup>. Ce matériau est bien adapté considérant la surface à couvrir. La cheminée au rez-de-chaussée de Flavigny [21271-47], déjà prise en exemple, donne à voir un modèle de cheminée murale en pierre assez simple (**fig. 251**). De dimensions moyennes, ses jambages en pierre de taille dans l'alignement du nu du mur sont simplement chanfreinés au niveau de l'angle formé avec le retrait de l'âtre. De forts corbeaux de pierre chanfreinés surmontent les jambages. Un linteau de bois vient s'encaster contre les corbeaux par le moyen d'encoches prévues à cet effet. Le chanfrein sur la face avant des corbeaux se prolonge sur la partie inférieure de ce linteau. La hotte droite placée sous le plancher est constituée de moellons. Cette cheminée du début du XVI<sup>e</sup> siècle correspondant au modèle dominant de la cheminée murale en pierre composées de pierres de taille : aussi il est possible de restituer ce type de manteau pour de nombreuses cheminées pour lesquelles il fait défaut, y compris des cheminées du XIII<sup>e</sup> siècle (exemple à Flavigny et Rougemont)<sup>3016</sup>.

Nous pouvons exposer quelques variantes à ce modèle. Les cheminées qui se superposent à une autre cheminée et les cheminées les plus anciennes ont un contre-cœur très peu développé en profondeur, souvent moins de 20 cm. À la cheminée (CHEM27) de Rougemont, l'épaisseur du contre-cœur en moellons s'intensifie avec la hauteur étant donné qu'il prend la forme d'un léger fruit du parement<sup>3017</sup>. En compensation, le manteau devait s'avancer largement au-devant du mur. Cela demande la mise en place de puissants corbeaux formant un important surplomb vers l'avant et ancrés dans toute l'épaisseur du mur. La pose des extrémités de la poutre formant linteau de bois sur des encoches prévues à cet effet contre les corbeaux est courant. Un autre système est possible, en particulier pour les cheminées les plus anciennes : le linteau de bois est seulement posé sur les corbeaux. Dans de nombreux cas, ce linteau est assemblé à des poutres encastées

---

3013 Le vigneron Jean Joffroi est tenu de faire une cheminée de ce type dans la durée d'un an dans la maison qu'il prend à cense au faubourg Saint-Nicolas à Beaune, (AM Beaune, HD570, 1473, cité par : KEMP Eva, *La société viticole de Beaune de 1430 à 1500*, mémoire de maîtrise, Université de Bourgogne, 2003, p. 33).

3014 Exemple dans un bâtiment de la maison de Morimond à Dijon en 1519 (AM Dijon H58, cité par BAZIN Alice, *La maison de Morimond à Dijon : un exemple de relais urbain cistercien du XIII<sup>e</sup> siècle, mémoire de master en histoire de l'art médiéval sous la direction de Denis Cailleaux*, Dijon, Université de Bourgogne, 2004, p. 62).

3015 C'est le cas pour la cheminée que Jaquot Pernay doit réédifier « ou sera le mieulx advisie au proffit dicelle maison » avec la maison qu'il a pris à cens de l'abbaye Notre-Dame de Châtillon-sur-Seine (ADCO 18H80, 1458) ou encore pour une maison à construire à Lux en 1467, avec tous les éléments en pierre sauf le linteau en bois (BM Dijon ms. 2211).

3016 Pour exemple, le linteau en bois d'une cheminée de ce type dans la grande salle de la Maison-Dieu de Mont-Saint-Jean a été daté par dendrochronologie du début du XIII<sup>e</sup> siècle.

3017 Pesez décrit le système inverse pour les cheminées des XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles de Dracy : l'épaisseur limitée du contre-cœur (33 cm) tend à se rétrécir vers le haut (PESEZ Jean-Marie, *Archéologie du village et de la maison rurale au Moyen Âge : vingt études sur l'habitat paysan dans la France médiévale, études accompagnées d'une bibliographie mise à jour réunies par Jean-Michel Poisson*, Lyon, Presses univ. de Lyon, 1999, p. 464).

perpendiculairement dans le mur, formant la jouée de la cheminée et placées sur les corbeaux<sup>3018</sup>. Cet assemblage de bois est pratiqué au-devant des corbeaux dans certains cas, ce qui permet de limiter un peu leur débord. Les cheminées du XV<sup>e</sup> siècle conservées à Flavigny [21271-55] et Vault-de-Lugny [89433-2] constituent des témoins de choix (**fig. 252**). À Gissey-sous-Flavigny [21299-3] et Talant (SUP1131), les deux poutres de bois superposées à la base de la hotte de la cheminée occupent les deux emplacements : l'une est contre et l'autre est sur les corbeaux. Selon la hauteur du plafond, il est possible que le linteau de bois arrive à hauteur du chevêtre, il n'est alors pas visible<sup>3019</sup>. La partie supérieure du linteau de bois accueille quelquefois une mouluration généralement plutôt simple<sup>3020</sup>, mais il existe aussi des linteaux ornés.

La forme des corbeaux s'adapte aux différentes positions possibles du linteau et à l'ampleur de la cheminée. Ils ressortent généralement du mur sur une longueur de 60 à 80 cm. Les plus longs et les plus hauts prennent place sur les cheminées les plus grandes, souvent parmi les plus anciennes : les corbeaux de la cheminée (CHEM29) du Grenier de Flandres à Moutiers-Saint-Jean s'avancent de 1,51 m au-devant du parement (**fig. 253**)<sup>3021</sup>. Ils s'inscrivent complètement dans la largeur du mur (comme d'ailleurs les poutres qui les surmontent quelquefois) jusqu'à dépasser légèrement du nu du mur en façade quelquefois<sup>3022</sup>. La courbe sous le corbeau prend aussi différente forme. Elle est systématiquement de forme concave sauf aux cheminées (CHEM1) et (CHEM45) où elle est convexe. À la cheminée (CHEM103) de Montréal, la courbe du corbeau forme plus d'un quart-de-cercle<sup>3023</sup>. Les corbeaux chanfreinés de Crépand [21212-1] sont en forme de parallélogramme, sans aucune courbure, ce qui est plutôt rare<sup>3024</sup>.

Par ailleurs, les chanfreins et amortis<sup>3025</sup> placés sur la face avant supérieure visible des corbeaux s'accordent mal avec la présence d'une poutre en position basse, contre les corbeaux<sup>3026</sup>. À

---

3018 Un document de 1435 nomme ces poutres des « artereas de bois » (ADCO B11380 fol. 5v.).

3019 Il y a peut-être un exemple à Gemeaux [21290-16].

3020 Cheminées (CHEM22), (CHEM32), (CHEM92) et (CHEM93).

3021 Ceux des cheminées (CHEM14), (CHEM21) et (CHEM27) sont aussi particulièrement longs.

3022 Exemple à Mont-Saint-Jean [21441-5], Fontangy [21280-1] et Fontaines-en-Duesmois [21276-4].

3023 Ces corbeaux, pour lesquels les amortis des chanfreins sont placés bien haut sur la face avant, évoquent pour l'observateur contemporain une forme de tête animalière... Les propriétaires font état de têtes de loup. Il n'est cependant pas certain qu'à l'époque de construction cette forme ait eu une visée évocatrice.

3024 Cette forme de corbeau a été observé au château de Lédavrée (commune de Clamerey).

3025 Les congés prennent la forme de griffe ou spirale à Gissey-sous-Flavigny [21299-3], Pommard [21492-3], (CHEM29) et (CHEM33). On retrouve cet amorti en griffe à la base de jambages de certaines cheminées (ex. de CHEM82).

3026 En compromis, nous trouvons sur les corbeaux de (CHEM37) l'encoche d'insertion de la poutre d'un côté et un seul chanfrein amorti de l'autre côté et des amortis à des hauteurs différentes à la cheminée de Châteauneuf [21152-14].

Chapitre huit. Données techniques et fonctions de chaque entité architecturale de la maison

de rares occasions, cette face avant est laissée lisse<sup>3027</sup>. Cette partie du corbeau est généralement plate et verticale, mais pour les corbeaux des deux cheminées de Moutiers-Saint-Jean [21446-1] et [21446-5] la courbure du corbeau n'est pas interrompue vers l'avant (**fig. 112**). Ces deux cheminées ((CHEM89) et (CHEM90)), celle de Moutiers-Saint-Jean (CHEM29), et de Vitteaux (CHEM45), toutes datables des XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles, donnent une idée de la diversité de mouluration des longs corbeaux, avant que les cheminées à linteau de pierre ne s'imposent pour les demeures de qualité : elles comportent une moulure en tore prononcée<sup>3028</sup>.

Le même constat vaut pour les jambages. Si le chanfrein s'impose à peu près partout, des cheminées antérieures au XV<sup>e</sup> siècle présentent des tores<sup>3029</sup> ou des cavets<sup>3030</sup> sur les jambages. À l'inverse, les jambages ne sont exceptionnellement pas chanfreinés aux cheminées (CHEM32) et (CHEM89) et même pas constitués en pierre de taille à Semur [21603-11].

Deux aménagements permettent de mieux répartir la charge entre le linteau et le mur.

Les jambages placés tout à fait en avant du mur sont mis en place pour quelques cheminées à linteau de bois à partir du XV<sup>e</sup> siècle. Ce sont généralement des cheminées pour lesquelles le linteau de bois est assemblé à des poutres perpendiculaires, qui s'avancent éventuellement au-devant des corbeaux. Le débord est généralement limité à quelques centimètres<sup>3031</sup>, mais il prend plus de proportion à Gemeaux [21290-16] et Montréal [89267-25]. Cette avancée des supports facilite l'évacuation des fumées<sup>3032</sup>. Deux chanfreins se placent d'ordinaire sur ces jambages débordants mais à partir de la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle et surtout au XVI<sup>e</sup> siècle, ils peuvent prendre la forme de pilastres (exemple à (CHEM122)).

---

3027 (CHEM21) du XIV<sup>e</sup> siècle, et Saint-Thibault [21576-4] et (CHEM109) du XVI<sup>e</sup> siècle.

3028 Une mouluration que l'on retrouve pour les corbeaux de cheminée du 9 rue Fromagerie à Charlieu (POULY Daniel, SALVEQUE Jean-Denis, GARRIGOU-GRANDCHAMP Pierre, *Maisons de Charlieu : XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles*, Charlieu, Musées de Charlieu, 1998, 102 p).

3029 La moulure est continue jusqu'en haut du corbeau à la cheminée (CHEM 45).

3030 (CHEM81) et Flavigny [21271-85]. La cheminée (CHEM103) des XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles compte aussi un cavet aux jambages.

3031 Flavigny [21271-44], Châteauneuf [21152-14], Bure-les-Templiers [21116-1], (CHEM103) et (CHEM105) pour les exemples les mieux conservés.

3032 NAPOLEONE Anne-Laure, « L'équipement domestique dans l'architecture civile médiévale », dans Maurice SCHELLES, Anne-Laure NAPOLEONE (dir.), *La maison au Moyen âge dans le midi de la France*, Actes des journées d'études de Toulouse les 19 et 20 mai 2001, Toulouse, Société archéologique du midi de la France, 2003, p. 250.

A défaut ou en complément, une console ou culot peu avancé vient se placer sous les corbeaux de nombreuses cheminées parmi les plus grandes, et ce dès le XIII<sup>e</sup> siècle. Cette console qui prend une forme pyramidale inversée quelquefois dotée de moulures horizontales simples fait généralement s'interrompre le chanfrein, par défaut continu du jambage jusqu'au corbeau<sup>3033</sup>. Un motif en boule vient se placer à la pointe de la pyramide de cette console dans certaines cheminées parmi les plus anciennes<sup>3034</sup> quand ce n'est pas un véritable décor sculpté qui prend place (aux cheminées (CHEM 38) et (CHEM115)).

### *D.3.b. L'intérêt pour les manteaux à linteau de pierre*

Nous recensons parmi les cheminées de qualité réunies dans un corpus spécifique une soixantaine d'exemples avec linteau de pierre. Bien que ce type de cheminée est attesté dès le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>3035</sup>, ce sont ici a priori uniquement des cheminées postérieures à 1400 qui relèvent de ce type<sup>3036</sup>, principalement en contexte de ville ou de bourg mais aussi dans quelques grandes maisons de village<sup>3037</sup>. Nous avons reconnu un bon nombre de cheminées remarquables, en particulier en pierre, à Flavigny-sur-Ozerain (**fig. 254**). Un marché de construction précise qu'une « chemenee de pierre » avec « cymmaisses » (corniche) doit être érigée contre un mur goutterot de maison à Dijon en 1363<sup>3038</sup>. Certaines cheminées sont de taille tout à fait modeste (ex. de (CHEM 16) et (CHEM17) à Flavigny et (CHEM54) à Saulx-le-Duc). Une maison devait être érigée à Lux en 1467 avec une « petite cheminee nommee chauffecon » à « arterie » (linteau) de pierre<sup>3039</sup>. L'emploi exclusif de la pierre garantie une bonne cohésion et une solidité à l'ensemble. Surtout, limiter l'emploi du bois pour cette structure à foyer limite les accidents : en 1460 les maisons voisines d'une chambre où se trouve une cheminée tout en bois et en terre en mauvais état sont « en

3033 Sauf à la cheminée (CHEM34).

3034 Cheminées (CHEM9), (CHEM15), (CHEM20), (CHEM22), (CHEM33), (CHEM89), (CHEM100), (CHEM113) et (CHEM148).

3035 SIROT Elisabeth, *Allumer le feu : cheminée et poêle dans la maison noble et au château du XII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, A. et J. Picard, 2011, p. 46. Deux maçons sont tenus d'installer une cheminée double en pierre de Dijon avec corniche et deux niches à chacune au pignon de la maison de Guillaume Pleue, chanoine de la chapelle du duc, sise à Saulon-la-Chapelle en 1371 (ADCO B11276 fol. 95r.). Jean Cornu, maçon, est tenu de construire « deux bonnes cheminees de pierre de bonne taille » dans l'hôtel de Jean de Blaisy, chevalier, en 1394 (ADCO B11344, fol. 63v.-64r.).

3036 Quelques cheminées pour lesquelles le manteau est manquant pourraient être antérieures.

3037 A Magny-Lambert (CHEM39), Fontaines-en-Duesmois (CHEM36) et La Rochepot (CHEM55). Une cheminée médiévale à linteau de pierre et corniche pour laquelle nous ne disposons pas d'images dans une maison à présente détruite de Binges est décrite avec ses dimensions par M. Moreau (MOREAU Paul, « Une maison du XV<sup>e</sup> siècle à Binges », dans *MCACO T. 22 fasc. 3*, Dijon, Commission des Antiquités de la Côte-d'Or, 1952, p. 537-539).

3038 ADCO B11236 fol. 40v.

3039 BM Dijon ms. 2211.

peril et dangier de bruler »<sup>3040</sup>. De plus, ces cheminées peuvent facilement être garnies de divers aménagements, moulurations et décors. Considérant la haute technicité du couvrement en pierre, surtout pour les cheminées les plus larges, ce type de cheminée n'est réservé qu'à une élite.

Prenons la cheminée du XVI<sup>e</sup> siècle (CHEM36) de la maison [21276-1] de Fontaines-en-Duemois en exemple : son bon état de conservation permet de proposer une description complète des éléments principaux (jambages, linteau, hotte) (**fig. 255**)<sup>3041</sup>. Le couvrement de la cheminée est un linteau clavé ou plate-bande clavée (à extrados plat) composé d'une clef et de deux claveaux munis de petites crossettes encadrés par les deux sommiers. Ce manteau se trouve mouluré sur la partie inférieure par un cavet, y compris au niveau des jouées. Le cavet se mue en accolade au niveau de la clef d'arc. Le linteau et les jouées sont surmontées d'une corniche moulurée d'un cavet à la base de la hotte droite. Les jambages composés de plusieurs pierres de taille prennent la forme de pilastres avec base coiffé d'un chapiteau formant console, de forme très simple. Le contre-cœur est d'une profondeur légèrement plus conséquente que pour une cheminée de pierre à longs corbeaux : en effet, le manteau est d'une moindre avancée au-devant de la structure. Cette cheminée répond à l'une des typologies parmi les plus courantes des cheminées à linteau de pierre. En 1390-1391, maître Hugues de Moirey, drapier à Dijon, commande auprès d'un maçon une « cheminee de pierre » dotée de « cleveaulx »<sup>3042</sup>. Il existe cependant de nombreux autres modèles. Notons qu'aucune cheminée à manteau de forme conique, habituellement datable du XII<sup>e</sup> siècle, ne figure au sein de notre corpus<sup>3043</sup>.

Un type plus simple, mais peut-être de construction plus fragile, consiste à reprendre la forme des cheminées à linteau de bois en remplaçant juste le matériau du linteau. C'est le cas pour des cheminées à jambage simplement chanfreiné (CHEM120) et (CHEM91) où la portée du linteau clavé nécessite l'emploi d'énormes corbeaux. La cheminée (CHEM26) de Semur [21603-64],

---

3040 ADCO BII353/1, pièce n°5.

3041 Ces différents éléments en pierre sont appelés « boichots » (corbeaux), « chambres » (jambages), « trompes » (probablement le surplomb du manteau) et « cymaises » (corniche) dans un marché de construction d'une cheminée en pierre vers 1347-1350 (ADCO B11250).

3042 ADCO B11315, fol. 60 r.

3043 Il s'en trouve à Cluny et dans quelques châteaux de la région (SIROT Elisabeth, *Allumer le feu : cheminée et poêle dans la maison noble et au château du XII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, A. et J. Picard, 2011, p. 45), mais aussi une à Tournus de la fin du XII<sup>e</sup> siècle (JUFFARD Olivier, SAINT-JEAN-VITUS Benjamin, « Quelques maisons bourgeoises du Tournus médiéval », dans : THIRION J. (dir.), *Saint-Philibert de Tournus : histoire, archéologie, art, Actes du colloque du Centre international d'études romanes, Tournus, 15-19 juin 1994*, Tournus, C.I.E.R., 1995, p. 409).

datable de 1535d, à jambage en pilastre mouluré d'un cavet avec culot mouluré, était certainement également couverte par un linteau de pierre à l'image de la cheminée (CHEM54) qui lui ressemble un peu.

Dans la majeure partie des cas la plate-bande du manteau s'avance au devant de la console et nécessite l'emploi de gros sommiers dont la forme les distingue, sauf dans de rares cas<sup>3044</sup>, des corbeaux de cheminée à linteau de bois. Certaines cheminées, notamment les plus petites, n'emploient qu'une seule pierre entre les sommiers afin de constituer la plate-bande, mais la grande majorité met en œuvre trois pierres. À ce titre, la cheminée (CHEM119) au rez-de-chaussée de l'hôtel Godran [21231-38] (vers 1450) est hors norme avec une largeur entre jambages de plus de trois mètres et la mise en place de huit claveaux sans crossettes entre les sommiers pour le manteau<sup>3045</sup>. Les cheminées (CHEM151) et (CHEM152) présentent cinq pierres au linteau tandis que la cheminée (CHEM91) de Maison-Dieu est l'unique exemple avec deux pierres entre les sommiers. Aux larges cheminées (CHEM43) et (CHEM151), une poutre prend place au dessus du linteau clavé, probablement pour des raisons de stabilité. Les sommiers sont généralement droits, mais ils adoptent un profil courbe pour certaines belles cheminées (ex. de la cheminée (CHEM57) à l'hôtel Chambellan, après 1488), une forme déjà éprouvée pour quelques cheminées du logis des hôtes au château de Châteauneuf (1462-1482d). La plate-bande formant linteau est toujours verticale sauf à Flavigny (CHEM7) (**fig. 256**) où elle forme un arc largement déprimé.

Différents types d'aménagements vont concerner les cheminées de pierre, suivant l'aisance du commanditaire et la fonction attribuée à la cheminée.

Considérant la charge conséquente du manteau, presque toutes ces cheminées comportent des jambages débordants. Ils sont plus ou moins ébrasés afin de mieux transmettre la chaleur en direction de la pièce. Dès lors, la mise en place de cheminées dépourvues de ces éléments constitue une prouesse technique, même si la profondeur des contre-coeurs et le sur-dimensionnement des culots compensent l'absence de supports débordants. Ainsi, certaines cheminées de pierre à jambages simplement chanfreinés<sup>3046</sup>, travaillés en quart-de-rond ou tout simplement droits<sup>3047</sup>,

---

3044 Outre les cas que nous avons indiqué, citons (CHEM2), (CHEM12), (CHEM19), (CHEM94), (CHEM99) et (CHEM154).

3045 Elle est à ce titre comparable avec la vaste cheminée similaire à neuf claveaux de l'hôtel des ducs à Beaune. Le nombre de claveaux est sujet à caution car le manteau a pu faire l'objet d'une restauration. Ces proportions font dire à Nicolas Fétu que la cheminée pouvait contenir un bœuf (FETU Nicolas, *Promenade à travers les arts et les lettres à Dijon : la bibliothèque, l'hôtel de Rochefort et sa lanterne*, Dijon, Fétu, 1871, 5 p).

3046 Cheminées (CHEM53), (CHEM91), (CHEM99), (CHEM120), (CHEM124) et (CHEM125).

3047 Cheminées (CHEM19), (CHEM43), (CHEM80) et (CHEM123).

comptent parmi les plus importantes. Signalons par ailleurs que la suppression des jambages débordants permet de limiter l'encombrement à proximité de la cheminée. À l'instar de la cheminée de Fontaines-en-Duesmois (CHEM36) présentée, la majorité des cheminées à linteau de pierre sollicitent néanmoins des pilastres de forme simple comme support des sommiers. Ce type de jambage employé dès le XV<sup>e</sup> siècle trouve son plein emploi dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle et au XVII<sup>e</sup> siècle.

Les cheminées les plus remarquables font l'emploi d'une autre forme de support : les piédroits formant colonnette. Nous n'avons pas de témoignages antérieurs au XV<sup>e</sup> siècle en Bourgogne contrairement à d'autres régions<sup>3048</sup>. La forme des colonnettes est bien adaptée à cet usage : leur base de forme prismatique est assez marquée et leur chapiteau à moulure en baguette forme la console soutenant le sommier. La grande majorité des cheminées à support en colonnettes, au nombre de 29<sup>3049</sup>, compte une ou deux colonnettes de dimensions plus ou moins proches<sup>3050</sup>. Les plus petites colonnettes peuvent être considérées comme des tores.

Les cheminées à trois colonnettes peuvent être qualifiées de prestigieuses<sup>3051</sup>. Outre deux exemples dijonnais disparus (l'hôtel Rolin (CHEM60) et l'hôtel Bernardon (CHEM140)), citons celles de la maison des Mariniers de Saint-Jean-de-Losne (CHEM141) et d'une demeure à tourelle à Cussy-les-Forges (CHEM137). La seule cheminée à quatre colonnettes figure encore aujourd'hui au rez-de-chaussée de ce qui fut l'hôtel du chancelier Rolin à Dijon (CHEM62, vers 1440) (**fig. 257**)<sup>3052</sup>.

Nous ne pouvons omettre parmi les cheminées à colonnettes (ou tores) celles de l'hôtel Chambellan [**21231-30**] (après 1488) (CHEM56), (CHEM57), (CHEM58) et (CHEM59).

---

3048 DIOT Martine, *Cheminées : étude de structures, du Moyen-Age au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, éditions du patrimoine, Centre des monuments nationaux, 2007, p. 47.

3049 Ce nombre ne comprend pas les deux cheminées à colonnette que nous connaissons seulement par des mentions textuelles, à Chanceaux [**21142-11**], (Compte-rendus des Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or T. 11, p. VI), Selongey [**21599-21**] (BM Dijon, ms 4229, Selongey et son histoire, René Jeanneret, p. 47), pour une maison au hameau de Commarin près de Vignes (PARAT Alexandre, « Nouveau répertoire archéologique de l'Avallonnais », *Bulletin de la Société d'études d'Avallon*, 1920, p. 151) et pour une maison à Minot avec plusieurs colonnettes (POTÉY Georges, *Les vieilles maisons de Minot*, Almanach paroissial de Minot, 1913, p. 6).

3050 Une colonnette : (CHEM11), (CHEM23), (CHEM24), (CHEM39), (CHEM51), (CHEM78), (CHEM134), (CHEM136 et (CHEM146). Deux colonnettes : (CHEM 3), (CHEM4), (CHEM5), (CHEM13), (CHEM17), (CHEM18), (CHEM30), (CHEM31), (CHEM42), dont (CHEM25), (CHEM40) et (CHEM114) avec listel sur la colonnette.

3051 Même leur présence en milieu castral n'a rien d'habituel, comme au dernier niveau du château de Thenissey ou à l'hôtel ducal à Dijon.

3052 Elle est sur ce point au même niveau que les cheminées au rez-de-chaussée du logis Philippe Pot et du logis des Hôtes du châteauneuf Châteauneuf. Elle est proche morphologiquement des cheminées des logis du duc de Bourgogne (tour de Bar à l'hôtel ducal de Dijon et château de Germolles).

Cependant ici, elles se présentent différemment : il y a bien une base mais pas de console : la mouluration des tores se poursuit directement sur le sommier et, de là, sur le linteau, sur la jouée et sur une partie du mur latéral. Cela concerne quatre cheminées de cet hôtel (dont trois superposées) qui disposent de trois tores pour trois cas, et d'un tore et deux cavets pour la cheminée du comble. Ce principe de continuité de la moulure en tore depuis les jambages jusqu'au linteau clavé, mis en œuvre pour la cheminée monumentale érigée en 1504 dans la grande salle de l'hôtel ducal de Dijon, a été identifié pour d'autres cheminées<sup>3053</sup>.

La grande majorité des cheminées à linteau de pierre comporte une mouluration (baguette, tore, cavet...) sur la partie inférieure de la plate-bande ou à d'autres endroits du manteau et/ou sur la corniche. La corniche, citée dans les textes dès le XIV<sup>e</sup> siècle, de forme simple ou plus couramment moulurée<sup>3054</sup>, prend place juste au-dessus de la plate-bande ou plus haut, quelquefois juste sous le plafond (ex. de la cheminée CHEM30). Elle peut occuper la hotte d'une cheminée à linteau de bois<sup>3055</sup>. Des décors conséquents (frises et niches à statuette) ont été identifiés sur le linteau et/ou la hotte de quatre cheminées détruites ou tout du moins déplacées<sup>3056</sup>.

Signalons enfin, un type de cheminée de pierre unique dans le cadre de notre corpus. À Flavigny, la cheminée de rez-de-chaussée (CHEM67), pour laquelle la souche est conservée, se compose d'unâtre couvert par un arc brisé chanfreiné particulièrement large (3,37 m). Elle se rapproche formellement des grandes cheminées fonctionnelles à manteau non saillant reconnues en contexte castral<sup>3057</sup>.

Voyons à présent quelques caractères des composants de la cheminée qui sont assez indépendants des formes et matériaux des supports et des linteaux.

---

3053 Cheminées (CHEM2) et (CHEM16).

3054 Les corniches moulurées prennent place sur (CHEM7), (CHEM19), (CHEM25), (CHEM20), (CHEM36) (CHEM39), (CHEM42), (CHEM50), (CHEM51), (CHEM55), (CHEM56), (CHEM58), (CHEM59), (CHEM62), (CHEM78), (CHEM110), (CHEM114), (CHEM119), (CHEM152) et la cheminée déjà évoquée située à Binges.

3055 C'est le cas pour une maison à ériger à Lux en 1467 ou elle doit faire un demi pied (16 cm) ou un pied (32 cm) de haut (AM Dijon ms. 2211).

3056 Cheminées (CHEM40), (CHEM41), (CHEM60) et (CHEM140).

3057 JOURNOT Florence, *La maison urbaine au Moyen-Age : art de construire et art de vivre*, Paris, Éditions Picard, 2018, p. 115. Il s'en trouve en arc surbaissé au château de Bussy-la-Pesle (relevant probablement du chantier de 1482) et au château du Rousset à Clomot par exemple.

## D.4. Description technique et fonctions des composants de la cheminée

### *D.4.a. La sole de cheminée comme protection du sol*

La sole de la cheminée sert à circonscrire l'espace où se place le combustible et les cendres et limite les risques d'incendie de parquets ou de plafonds pour des cheminées placées à l'étage. C'est, pour le cas des cheminées de cuisine, le support des récipients et installations liées à la cuisson des aliments. Elle peut prendre plusieurs formes. Une unique pierre, dite pierre foyère, formant la sole de plusieurs cheminées conservées en Auxois<sup>3058</sup>, est soutenue depuis le niveau inférieur par deux ou trois corbeaux. À Salives [21579-4], la sole formée de trois dalles et de quelques pierres de champ est soutenue par trois corbeaux (**fig. 258**). Ces grosses dalles nécessitent l'installation de chevêtre pour des cheminées placées à l'étage. Un autre matériau utilisé pour la sole est la terre-cuite : la sole peut être composée de carreaux<sup>3059</sup>. Il faut par ailleurs restituer, même pour certaines cheminées monumentales, une sole uniquement composée de terre argileuse<sup>3060</sup>.

### *D.4.b. Le contre-cœur comme protection du mur*

Les contre-cœurs de cheminée sont exposés aux fortes chaleurs dégagées. L'aménagement d'un arc de décharge permet de remplacer les parties détériorées dans la partie basse du contre-cœur de nombreuses cheminées<sup>3061</sup>. À la cheminée sous comble d'Aignay-le-Duc [21004-1], l'arc de décharge en pierre de taille du XV<sup>e</sup> siècle forme un arc brisé. Il en est de même à Salives [21579-4], où les mêmes pierres sont utilisées pour former un arc commun aux deux cheminées adossées (**fig. 259**). Ce système est identifié en contexte castral dans le logis nord du donjon ducal à Semur-en-Auxois. Plus simplement, ces arcs de décharge sont en moellons à Grosbois-en-Montagne [21310-2], Fontaine-lès-Dijon [21278-2], Magny-Lambert [21364-1] et Salmaise [21580-7]. Une autre

---

3058 Flavigny [21271-30], [21271-62] et [21271-118], La Roche-Vanneau [21528-1] et Noyers [89279-46].

3059 C'est le cas à la maison des XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles fouillée au faubourg Saint-Nicolas à Dijon (SAINT-JEAN-VITUS Benjamin, *Dijon, Place de la République : sous la fontaine un habitat des XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles au faubourg Saint-Nicolas*, Dijon, Inrap, 2012).

3060 CAMPANAUD Thomas, *La maison gothique en Auxois (Bourgogne) : Proposition de protocole d'étude archéologique du bâti civil*, Dijon, Université de Bourgogne (mémoire de master d'Archéologie médiévale dirigé par Daniel RUSSO et Christian SAPIN), 2005, 2 volumes, 125 p.

3061 Les « contrecœurs à langotes » de cheminées faites par le charpentier Luys Choart à Dijon en 1435 évoquent peut-être de tels arcs-de-décharge (ADCO B11380 fol. 5 v.).

Chapitre huit. Données techniques et fonctions de chaque entité architecturale de la maison

solution possible, attestée dès le XIII<sup>e</sup> siècle, est la mise en place d'une grosse pierre, éventuellement layée<sup>3062</sup>.

Lorsque le conduit n'est pas en moellons, il peut se composer de pierres de taille (ex. à Flavigny [21271-15]). Cela arrive en particulier lorsque le contre-cœur se confond avec le conduit de la cheminée de l'étage inférieur (Gissey-sous-Flavigny [21299-10] et (CHEM34)). Pour plusieurs cheminées, le contre-cœur est bâti en brique dès l'origine<sup>3063</sup>. Cela semble cohérent pour la maison située en plaine de Saône à Aiserey (CHEM107), considérant le recours important à ce matériau. La cheminée (CHEM146) admet un arc de décharge en briques posés sur champ qui facilite le changement des briques abîmées. Nous n'avons pas reconnu l'usage de taques de cheminée métalliques<sup>3064</sup>, ni a priori de niche réchauffoir médiévale.

Les fours à pain installés à posteriori dans les contre-cœurs de cheminée sont nombreux. Nous pensons que ceux de Thorey-sous-Charny [21633-1] et Gissey-sous-Flavigny [21299-3], de petites dimensions, sont contemporains de ces cheminées du XVI<sup>e</sup> siècle. Un four à pain plutôt ancien prend place directement à côté de la cheminée de Salmaise [21580-3] (fig. 260).

Un autre aménagement a été identifié au niveau des contre-cœurs. Aux cheminées adossées du XV<sup>e</sup> siècle de Salives [21579-4], des trous sur la face interne des jouées et des crochets fixés au contre-cœur signalent l'existence d'un système de suspension de type tourne-broche. Nous retrouvons uniquement un crochet à Gemeaux [21290-16]. Les documents d'archives, et notamment les inventaires, offrent la possibilité de retrouver les ustensiles utiles au bon fonctionnement d'une cheminée. En Bourgogne, les trépieds, quasiment toujours cités, sont accompagnés souvent de crémaillères et grils<sup>3065</sup>. Enfin, les ouvertures des plus petites cheminées pouvaient être obturées pendant l'été au-devant du contre-cœur par un panneau de bois, même si aucune trace ne s'y rattache distinctement<sup>3066</sup>.

---

3062 Flavigny [21271-42], Gissey-sous-Flavigny [21299-3], Moutiers-Saint-Jean [21446-5] et Salives [21579-4].

3063 Ce trait technique est reconnu à la cheminée (CHEM26) datée de 1535d, mais aussi aux cheminées (CHEM30) et (CHEM146).

3064 Une taque métallique de forme simple et ornée datée de 1568 a tout de même été dessinée en 1892 à Izeure (ADCO 69J66).

3065 Les broches, chenets et andains sont plus rares (PIPONNIER Françoise, « Équipements et techniques culinaires en Bourgogne au XIV<sup>e</sup> siècle », dans *Bulletin philologique et historique du comité des travaux historiques et scientifiques* (1971), Paris, 1977, p. 80).

3066 JOURNOT Florence, *La maison urbaine au Moyen-Age : art de construire et art de vivre*, Paris, Éditions Picard, 2018, p. 234.

*D.4.c. La forme et l'utilité des tablettes*

Les cheminées sont dotées de tablettes pour une quinzaine d'entre elles, en particulier des cheminées à linteau en bois antérieures au XVI<sup>e</sup> siècle<sup>3067</sup>. Aux cheminées du XIII<sup>e</sup> siècle (CHEM33) et (CHEM89), l'extrémité de la tablette s'intercale entre la console et le corbeau<sup>3068</sup>, mais sinon sa place habituelle est contre le corbeau. Quelques tablettes servent d'appui de niches<sup>3069</sup>. Entre autres utilités, ces tablettes pouvaient constituer des supports de chandeliers<sup>3070</sup>.

*D.4.d. Hotte et conduit*

La hauteur du manteau est généralement importante (plus de 1,80 m de haut) et ne se réduit qu'à l'extrême fin du XVI<sup>e</sup> siècle. La hotte se développe sur une grande hauteur et prend généralement une forme pyramidale pour les plus anciennes cheminées. Cela convient particulièrement aux larges cheminées installées dans des salles hautes où la charpente est apparente (exemples à Rougemont [21530-12] et Saint-Seine-l'Abbaye [21573-2]). Les hottes droites font leur apparition au XV<sup>e</sup> siècle (exemple de CHEM5). Quelquefois, la hotte est quasiment inexistante quand le plafond se place juste au-dessus du manteau de la cheminée. La forme du chevêtre (avec solive d'enchevêtrement et solive boiteuse) au niveau du plafond s'adapte toujours à l'amplitude de la hotte.

La hotte, généralement en moellons<sup>3071</sup>, est soutenue par des pierres de taille ancrées dans le mur qui alternent dans la hauteur avec des pierres de taille placées dans l'alignement du mur. Ces pierres qui dépassent du nu du mur prennent la forme d'un parallélogramme et sont systématiquement placées sur la tranche pour les cheminées antérieures au XV<sup>e</sup> siècle

---

3067 La présence de tablette ne constitue pas tout à fait un marqueur d'ancienneté fiable car quelques cheminées du XVI<sup>e</sup> siècle en ont (CHEM87 et celle de Thorey-sous-Charny [21633-1]).

3068 Nous avons reconnu cette disposition au château de Gombervaux en Lorraine par exemple.

3069 Cheminées (CHEM33), (CHEM38), (CHEM115) et Thorey-sous-Charny [21633-1]. La localisation et les formes de niche dans la maison sont traitées après.

3070 SIROT Elisabeth, *Allumer le feu : cheminée et poêle dans la maison noble et au château du XII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, A. et J. Picard, 2011, p. 89. Des chandeliers sont quelquefois cités dans les inventaires après-décès contre des murs.

3071 Des systèmes de hotte en torchis ou en brique, voire en bois, ne sont pas à écarter même s'ils semblent peu courants.

Chapitre huit. Données techniques et fonctions de chaque entité architecturale de la maison

reconnues<sup>3072</sup>. À la cheminée (CHEM44) de La Roche-Vanneau ces pierres ont un rôle mixte car elles constituent en partie le parement du mur. Elles sont ancrées assez profondément dans la maçonnerie à tel point qu'elles ressortent du nu du mur de façade à Châtel-Gérard [89092-1].

A la cheminée (CHEM22), la position en retrait de la hotte par rapport au linteau offre un espace de rangement. Cet aménagement se développerait surtout à partir du XVI<sup>e</sup> siècle.

Une grande pierre posée sur la tranche forme fréquemment la transition entre la hotte et le conduit dans les localités où la pierre est abondante (exemple de Flavigny [21271-8] et Gemeaux [21290-16]). Ces conduits de cheminée, toujours droits, sont en pierres de taille, en moellons voire en brique<sup>3073</sup>. Ceux identifiés dans le comble de Vitteaux [21710-21] sont les seuls pour lesquels l'emploi du tuf est assuré<sup>3074</sup>. À Mont-Saint-Jean [21441-5] et Avelanges (SUP601), quelques pierres formant le conduit de cheminée viennent saillir à l'extrémité supérieure du mur de façade pignon. Exceptionnellement, les conduits peuvent être isolés dans le comble, sans être appuyés sur un mur de refend ou un mur formant façade. C'est le cas à Beaune [21054-64] où les deux grands conduits de cheminées quadrangulaires montés en moellons sont chanfreinés en partie basse à l'endroit du passage.

Le conduit en grande partie en pierres de taille s'inscrit dans un coffre qui vient déborder un peu du mur de façade par le moyen d'un léger encorbellement pour des cheminées des XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles de Cluny, Mâcon et Tournus notamment<sup>3075</sup>. Seules deux cheminées de notre corpus présentent cette saillie caractéristique du conduit pour une chronologie probable du XIV<sup>e</sup> siècle : la cheminée de Pommard [21492-3] et celle de la maison de Morimond à Dijon (CHEM149) (**fig. 261**). Pour la cheminée dijonnaise, le conduit est conservé jusqu'à la souche : sa largeur se réduit sur la hauteur (plus de 8 m) par deux ressauts successifs. Les deux cheminées superposées « saillien par un tual » érigées en 1376 dans la maison d'un notaire de Chevigny et les deux cheminées de même description destinées à la maison d'un bourgeois de Dijon en 1400 correspondent probablement à cette typologie de conduit débordant que l'on retrouve à la tour de Bar à l'hôtel ducal (1364-

---

3072 (CHEM27), (CHEM29), (CHEM33), (CHEM38), (CHEM81), (CHEM83) et (CHEM115).

3073 La grande largeur des conduits facilite leur entretien (GRUERE Henri, « Quelques caractéristiques des cheminées des habitations de Bourgogne », dans collectif, *44e congrès de l'Association Bourguignonne des Sociétés Savantes à Semur les 11-12-13 mai 1973*, Semur-en-Auxois, Société des sciences historiques et naturelles de Semur-en-Auxois, p. 80).

3074 Les tuffières alimentant Vitteaux sont situées à Saffres (HUTINEL, F., MATHEY, J.-B., *Vitteaux : monographie*, Paris, Champion, 1912, p. 155).

3075 SAINT-JEAN-VITUS Benjamin, *Tournus : le castrum, l'abbaye, la ville, XI<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles et prémices : analyse archéologique d'un développement monastique et urbain, thèse de doctorat en histoire de l'art et archéologie médiévale sous la direction de Jean-François Reynaud*, Lyon, Université de Lyon II, 2006, p. 640. Un exemple à Clamecy pourrait être plus récent.

1365)<sup>3076</sup>. Ce type d'aménagement permettant peut-être un gain de place intérieur n'a pas de postérité car l'exposition du conduit à l'humidité risque de nuire aux capacités de tirage<sup>3077</sup>.

#### *D.4.e. La forme des souches*

Une trentaine de souches de cheminée élancées est conservée<sup>3078</sup>, quelquefois sans que le reste de la cheminée ne subsiste. À lui tout seul, le site de Pommard en accueillait au moins six (dont la moitié à présent détruites). Ce sont des souches en pierre de taille, réservées pour les larges cheminées de demeures de qualité, au moins à partir du XIII<sup>e</sup> siècle (exemple au Grenier de Flandres [21446-5])<sup>3079</sup>. Il pourrait y en avoir bâtie en moellons ou en brique<sup>3080</sup>. Ainsi une cheminée dijonnaise, qualifiée de « bonne et seure » est bâtie en pierres et en « carrons » en 1459<sup>3081</sup>.

Ces souches en pierre de taille prennent généralement une forme circulaire, mais pour six occurrences elles sont polygonales<sup>3082</sup>. La souche en pierre de taille de la cheminée (CHEM46) à Vitteaux est rectangulaire, bien que ses angles soient moulurés d'un cavet (**fig. 262**). Elle est la plus grosse souche reconnue, avec la cheminée (CHEM68) disparue.

La hauteur de ces souches correspond généralement à quelques assises au-dessus du toit. Celle de Semur (CHEM118), mais aussi celle de la cour des Chartreux à Beaune (SUP454) sont particulièrement élevées avec 14 assises au dessus de la toiture<sup>3083</sup>. Elles se placent en principe contre le mur goutterot : pour ce second cas, le sommet de la souche est à une hauteur similaire de la petite souche placée en haut du pignon de la même maison. Les souches de cheminée à l'endroit des murs gouttereaux ont moins bien été conservées, mais elles étaient pourtant assez nombreuses.

---

3076 ADCO B11388 fol. 18r. et ADCO B11317 fol. 294r. Le second contrat évoque deux, trois ou quart « ornaires de pierre », qui sont peut-être des moulures à réaliser au niveau de l'encorbellement extérieur.

3077 FREAL Jacques, *Cheminées anciennes*, Ivry, SERG, 1974, p. 15.

3078 Sans comprendre les cinq reconnues pour le corpus secondaire.

3079 Elles sont surtout propres aux constructions médiévales, nous pouvons trouver quelques souches postérieures au XVI<sup>e</sup> siècle (exemple à Poiseul-la-Ville).

3080 Une souche de ce type a été observé à Pommard rue Charmillot, mais nous manquons d'informations pour la dater.

3081 ADCO BII360/7, document n°966.

3082 (CHEM7), (CHEM46), (CHEM63), (CHEM64), (CHEM68) et (CHEM75). Celle de La Perrière [21490-2] est postérieure à la façade du XIII<sup>e</sup> siècle et s'insère curieusement dans une croupette du toit.

3083 Les cheminées (CHEM45), (CHEM46), (CHEM66), (CHEM68) et (CHEM149), comptent également plus de cinq d'élévation au-dessus du toit.

En 1550, l'acquéreur d'une maison d'Etrochey a le droit de mettre en place une cheminée contre une mur gouttereau et de faire « ung pertuys tout oultre pour passer la fumiere de ladite chemynee »<sup>3084</sup>. Au-delà de ces exemples, des souches ont pu prendre place sur les murs pignons opposés d'une même construction (exemple à Pommard [21492-7] et Aignay-le-Duc [21004-12]).

La position de la souche suit celle de la cheminée. La forme des solins sous lesquels se développe le toit s'adapte en conséquence : ils sont soit horizontaux, obliques ou en chevrons. Une corniche moulurée vient quelquefois se placer au dessus du solin (exemples de (CHEM46) et (CHEM70)).

Les souches prennent place sur des socles rectangulaires ou plutôt carrés<sup>3085</sup>. Les amortis d'angle pour passer de ce plan quadrangulaire au plan circulaire ou polygonal prennent quelquefois des formes complexes. Pour une poignée de cheminée, ce sont de petites formes qui évoquent des crochets ou acrotères<sup>3086</sup>. Un motif d'enroulement prend place au niveau de l'amorti aux cheminées (CHEM7), (CHEM52) et celles des bâtiments (SUP454) et (SUP1256) (**fig. 263**)<sup>3087</sup>. Le décor est plus poussé à (CHEM52), (CHEM71), (CHEM127) et peut-être (CHEM118) avec l'élaboration de têtes sculptées, toutes antérieures au XVI<sup>e</sup> siècle<sup>3088</sup>. Le pourtour de la jonction entre le socle et la souche est bordé de petits tympans en arcs brisé à trilobe et quadrilobe encadré pour la cheminée de Boux-sous-Salmaise [21098-3] (CHEM69). Pour cette souche, l'ornementation concerne un autre emplacement : un motif de denticules remplace le boudin horizontal habituellement mis en place au sommet de la souche. Nous retrouvons, pour le même emplacement, un motif à denticules à la cheminée (CHEM143) et un motif à chevrons surmontés de choux frisés à la cheminée (CHEM127)<sup>3089</sup>.

Les souches de cheminée présentées ici forment de véritables repères architecturaux pour les constructions de qualité, ce qui est cohérent avec leur évocation symbolique du foyer familial. Elles ne sont pas représentatives de toutes les parties sommitales de cheminée. Les grosses souches

---

3084 ADCO E2308.

3085 Le rétrécissement du conduit au niveau de la souche semble nécessaire pour assurer un tirage efficace (FREAL Jacques, *Cheminées anciennes*, Ivry, SERG, 1974, p. 16).

3086 (CHEM45), (CHEM64), (CHEM70), (CHEM72), (CHEM74) et (CHEM143).

3087 Il se retrouve pour quatre socles ou fragments de socle de souche cheminées retrouvé ça et là en réemploi à Flavigny.

3088 Une grosse tête sculptée déposée devait aussi prendre place sur la souche de la cheminée (CHEM88). Des têtes sont aussi signalées sur une souche de cheminée non vue à Montot (« Notice archéologique sur Guillon », BSSY 1919, p. XLV).

3089 Il y a une vague ressemblance entre le décor de cette souche CHEM127 et celle de la maison de la rue au Blé de Chalon-sur-Saône.

Chapitre huit. Données techniques et fonctions de chaque entité architecturale de la maison

rectangulaires, en pierre de taille, en brique et éventuellement en moellons sont mises en œuvre dès le XV<sup>e</sup> siècle : l'hôtel Chambellan à Dijon [21231-30] (après 1488) en accueille plusieurs du premier type. Enfin, notons que les mitres permettant d'empêcher l'eau de rentrer dans le conduit sont toutes perdues<sup>3090</sup>.

#### D.5. Quels modèles de cheminée ? Et quelles alternatives à ce type d'équipement ?

Les cheminées du corpus sont toutes bâties en pierres de taille, au moins pour les corbeaux ou sommiers. Nous pouvons tout à fait restituer également des systèmes de cheminées murales plus simples, avec des moellons en jambage, voire sans contre-cœur. Les photographies d'une demeure disparue à Montréal [89267-26] font état d'une cheminée aménagée à l'étage d'une maison à pan de bois sur encorbellement. Le pan-de-bois s'interrompt sur la façade goutterot où la cheminée s'installe. Le contre-cœur est assurément constitué de moellons, comme la base de la souche, mais il semble que les corbeaux de cheminée sont en bois. Ce type de cheminée à corbeaux de bois a pu être fortement sollicité dans des demeures à pan de bois mais aussi en pierre. Les corbeaux de bois de cheminées de maisons en pierre de Chanceaux [21142-7] et Grosbois-en-Montagne [21310-3] pourraient avoir une certaine ancienneté. Les cheminées de bois sont des alternatives aux cheminées de granite pour les chaumières du Morvan avallonnais<sup>3091</sup>.

Il faut garder à l'esprit que ce modèle de cheminée murale est loin d'être représentatif, surtout avant le XV<sup>e</sup> siècle et en milieu rural. La documentation disponible sur les structures chauffantes mises au jour à l'occasion de fouille nous offre d'autres modèles. À Dracy, au XIV<sup>e</sup> siècle, seulement deux cheminées murales (à contre-cœur aménagé avec conduit) sont identifiées, une en pierre et une bois<sup>3092</sup>. Ce sont effectivement des structures dont la mise en place est assez technique<sup>3093</sup>. La majorité des autres structures chauffantes reconnues dans une partie des maisons

---

3090 Camille Enlart évoque des vestiges de mitres en terre cuite à Semur, datant des XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles (ENLART Camille, *Manuel d'archéologie française depuis les temps mérovingiens jusqu'à la renaissance T. II : Architecture civile et militaire*, Paris, Alphonse Picard et fils, 1904, p. 150).

3091 PETIT Victor, *Description des villes et campagnes du département de l'Yonne, 2e volume, arrondissement d'Avallon*, Auxerre, Gallot, 1870, p. 32.

3092 PESEZ Jean-Marie, *Archéologie du village et de la maison rurale au Moyen Âge : vingt études sur l'habitat paysan dans la France médiévale, études accompagnées d'une bibliographie mise à jour réunies par Jean-Michel Poisson*, Lyon, Presses univ. de Lyon, 1999, p. 408.

3093 SIROT Elisabeth, *Allumer le feu : cheminée et poêle dans la maison noble et au château du XII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, A. et J. Picard, 2011, p. 38 et TROCHET Jean-René, « Réflexions sur l'apparition de la cheminée dans les maisons rurales françaises d'après les sources ethnographiques », dans FELLER Laurent, MANE Perrine,

sont des foyers installés contre les murs avec âtre en petites pierres sur chant<sup>3094</sup> ou en argile. Nous retrouvons ce type de foyer à la Grange du Mont. Le problème de l'évacuation des fumées se pose, depuis une trémie installée au plafond à la seule ouverture de la porte proche en passant par un simple trou dans la toiture<sup>3095</sup>.

Pour quelques maisons en pierres de Dracy et celle de la Vie au Maire à Cestre (XIV<sup>e</sup> ou XV<sup>e</sup> siècle, **fig. 264**), le foyer de la grande salle est installé au milieu de la pièce. Ce type de foyer « chauffant au large », déjà évoqué par l'abbé Courtépée<sup>3096</sup> et surtout reconnu dans la France de l'Est<sup>3097</sup>, offre une bonne capacité de chauffage. L'étude des maisons bressanes indique qu'il est également adapté pour des constructions à pan de bois à toitures assez basses et à couverture végétale<sup>3098</sup>. Commun jusqu'au XV<sup>e</sup> siècle<sup>3099</sup>, le foyer central devait être dans le meilleur des cas associé à une hotte en bois suspendue au plafond<sup>3100</sup>. C'est peut-être ce que les textes désignent sous le nom de « thoel » (proche de « tuel ») à Bligny-sur-Ouche en 1542<sup>3101</sup>. Par ailleurs, les textes

---

PIPONNIER Françoise (dir.), *Le village médiéval et son environnement : études offertes à Jean-Marie Pesez*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998, p. 237.

- 3094 Ces petites pierres formant un hérissou sont généralement bordées par des pierres plus grosses (PESEZ Jean-Marie, *Archéologie du village et de la maison rurale au Moyen Âge : vingt études sur l'habitat paysan dans la France médiévale, études accompagnées d'une bibliographie mise à jour réunies par Jean-Michel Poisson*, Lyon, Presses univ. de Lyon, 1999, p. 461).
- 3095 PESEZ Jean-Marie, *Archéologie du village et de la maison rurale au Moyen Âge : vingt études sur l'habitat paysan dans la France médiévale, études accompagnées d'une bibliographie mise à jour réunies par Jean-Michel Poisson*, Lyon, Presses univ. de Lyon, 1999, p. 470. Pour ce dernier cas, cela encouragerait les occupants à vivre et travailler assez proche du sol.
- 3096 « Une famille entière s'assemblait au milieu d'une chambre obscure, autour d'un large foyer rond, dont la fumée se dissipait par un trou fait au plancher » (COURTEPEE Claude, *Description historique et topographique du duché de Bourgogne T. I*, Dijon, Causse, 1774, p. 153).
- 3097 TROCHET Jean-René, « Réflexions sur l'apparition de la cheminée dans les maisons rurales françaises d'après les sources ethnographiques », dans FELLER Laurent, MANE Perrine, PIPONNIER Françoise (dir.), *Le village médiéval et son environnement : études offertes à Jean-Marie Pesez*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998, p. 240.
- 3098 PESEZ Jean-Marie, *Archéologie du village et de la maison rurale au Moyen Âge : vingt études sur l'habitat paysan dans la France médiévale, études accompagnées d'une bibliographie mise à jour réunies par Jean-Michel Poisson*, Lyon, Presses univ. de Lyon, 1999, p. 464. La plus ancienne connue en Bresse date de 1450 (CHOPELAIN Patrick, *Saint-Martin-du-Mont, Cestres, La Vie aux Maires : la fouille de la demeure d'un notable rural du bas Moyen Âge*, rapport de fouille, Dijon, INRAP, 2016, p. 230).
- 3099 CATALO Jean, « Cuisines et foyers : exemples dans la maison urbaine médiévale du sud-ouest de la France », dans Maurice SCHELLES, Anne-Laure NAPOLEONE (dir.), *La maison au Moyen âge dans le midi de la France*, Actes du colloque de Cahors les 6 7 et 8 juillet 2006, Toulouse, Société archéologique du midi de la France, 2008, p. 237.
- 3100 CHOPELAIN Patrick, *Saint-Martin-du-Mont, Cestres, La Vie aux Maires : la fouille de la demeure d'un notable rural du bas Moyen Âge*, rapport de fouille, Dijon, INRAP, 2016, p. 230). Le « tournevent » qu'un charpentier installe dans la salle de l'hôtel de messire Jehan Potier, archidiacre de Langres et secrétaire du duc en 1382 correspond peut-être à un conduit en bois pour une grande cheminée chauffant au large (ADCO B11284 fol. 68v.). Le même terme peut également renvoyer à un volet ou un réduit devant une porte.
- 3101 Une maison d'un chas est « tant en thoel que en grange », et deux petits chas d'une autre maison accueillent un chauffeur et un thoel (ADCO G827).

Chapitre huit. Données techniques et fonctions de chaque entité architecturale de la maison indiquent l'usage possible de réchaud ou braseros mobiles<sup>3102</sup>, mais aussi l'installation de cheminée dans un petit local dédié faisant office de cuisine et/ou chauffeoir accolé à la demeure<sup>3103</sup>. Quelques hôtels aristocratiques prestigieux ont pu accueillir des poêles : l'hôtel ducal à Dijon en était pourvu<sup>3104</sup>.

## E. Autres menus aménagements : éviers, niches et latrines

### E.1. Les éviers pour manier l'eau chez soi

Malgré toutes les installations modernes d'évier, une quarantaine d'entre eux relèvent de la phase de construction médiévale. La mise en place de ces structures spécifiques n'est avérée qu'à partir du XIV<sup>e</sup> siècle (exemple à Magny-Lambert [21364-1]), mais nous en reconnaissons surtout au XVI<sup>e</sup> siècle<sup>3105</sup>. Curieusement, ces structures sont peu mentionnées dans les textes, si ce n'est pas le terme de « soillier » (pièce d'eau)<sup>3106</sup>.

Les éviers servent notamment à utiliser et évacuer l'eau au sein de la maison mais aussi souvent d'espace de rangement. Ils prennent place contre un mur de façade, généralement une

---

3102 Il est question d'un « charreau à mettre feu » dans un inventaire dijonnais PESEZ Jean-Marie, « Le chauffage : foyers et cheminées », dans ESQUIEU Yves, PESEZ Jean-Marie, *Cent maisons médiévales en France (du XII<sup>e</sup> au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle)*, Paris, CNRS, 1998, p. 112.

3103 Un acte de vente de 1232 indique dans un village proche de Dijon une cheminée contiguë d'une maison avec la cuisine et les chambres derrière la cheminée (ADCO G132 fol. 146). Cet agencement rappelle les chauffeoirs de monastère (PESEZ Jean-Marie, « L'habitation paysanne en Bourgogne médiévale », *La construction au Moyen Age, histoire et archéologie, Actes du 3<sup>e</sup> congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur*, 1972, p. 228).

3104 PESEZ Jean-Marie, « Le chauffage : foyers et cheminées », dans ESQUIEU Yves, PESEZ Jean-Marie, *Cent maisons médiévales en France (du XII<sup>e</sup> au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle)*, Paris, CNRS, 1998, p. 112. Il est par ailleurs établi qu'un fabricant de poêle originaire de Dinan vient travailler quelques mois à Dijon en 1416 (ADCO B11330 fol. 25r.).

3105 Le même constat vaut pour les sites de Cluny et Tournus (SALVEQUE Jean-Denis, GARRIGOU-GRANDCHAMP Pierre, « L'architecture des XII<sup>e</sup>, XIII<sup>e</sup>, et XIV<sup>e</sup> siècles à Cluny et Tournus », dans THIRION Jacques (dir.), *Saint-Philibert de Tournus - Histoire - Archéologie - Art*, Actes du colloque du Centre International d'Etudes Romanes - Tournus, 15-16 juin 1994, Mâcon, CIER, 1995, p. 370).

<sup>3106</sup> Le terme se rapproche du mot « soille » (seau). On trouve la mention d'une pierre qui fait soillier (pierre d'évier) (ADO BII356/1 C12-3, document n°8, 1403).

Chapitre huit. Données techniques et fonctions de chaque entité architecturale de la maison

façade secondaire, qui se présente idéalement contre une cour ou une venelle<sup>3107</sup>. Nous les trouvons communément aux rez-de-chaussée, dans la cuisine<sup>3108</sup>, mais aussi dans de nombreux cas à l'étage. Les éviers accompagnent souvent la cheminée au sein de la pièce à vivre (exemple à Flavigny [21271-42], **fig. 265**). En 1548 à Châtillon-sur-Seine un évier est installé dans le « soillier » d'une chambre haute car un « esgot » en sort<sup>3109</sup>.

Ces structures, quelquefois assez larges (1,97 m à Vitteaux [21710-18]), s'inscrivent dans une partie de la largeur du mur. Notons cependant qu'à Flavigny [21271-18] l'évier de l'étage bâti en moellons qui semble dater du XVI<sup>e</sup> siècle déborde du nu du mur d'environ 40 cm par le moyen d'un encorbellement. Un large trou permet l'évacuation des eaux usées. Les éviers bourguignons ne prennent la forme de petites constructions plaquées contre la façade (les « souillardes ») qu'à partir de la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>3110</sup>.

Les pierres formant systématiquement la voûte qui couvre l'évier – sauf dans un cas<sup>3111</sup> – sont visibles en parement extérieur ou viennent s'appuyer contre. Le parement de l'évier est constitué de pierres de taille ou de moellons. Sa face intérieure est fréquemment chanfreinée au niveau du départ de la voûte et même aussi quelquefois sur les piédroits<sup>3112</sup>.

Le plus ancien évier, reconnu à Magny-Lambert [21364-1], prend place dans une niche cintrée de taille moyenne (**fig. 266**). Il n'y a pas de tablettes et la probable pierre d'évier formant la base de la niche est placée à mi-hauteur. Des niches similaires à côté de la cheminée à Flavigny [21271-70] et à l'étage à Châteauneuf [21152-16] correspondent probablement également à des éviers. Tous les autres éviers sont dotés d'une pierre placée au sol et de tablettes formant pierres d'éviers ou espace de rangement de diverses formes<sup>3113</sup> et à diverses hauteurs (**fig. 267**). Les tablettes systématiquement placées au sein de la niche d'évier sont dans l'axe du mur et/ou

---

3107 L'« aiguyer » de la cuisine de la maison de l'abbaye de la Buisnière à Beaune « chier » sur la cour (ADCO 12H31, 1494). Il en est de même pour celui qu'il convient d'installer dans une maison de Châtillon-sur-Seine rue de Saint-Nicolas après un partage établi en 1518 (ADCO E2302).

3108 Nous trouvons la mention d'une pierre qui fait « soillier » dans une cuisine à Dijon en 1403 (ADCO BII356/1 C12-3 n°8, cité par FERRAND Guilhem, *Les inventaires après décès de la ville de Dijon à la fin du Moyen Âge 1390-1459 T. 1 (1390-1408)*, Toulouse, Presses universitaires du Midi, 2018, 657 p).

3109 ADCO E2308.

3110 Exemples à Talant [21617-13] et Minot [21415-4]. Celui qui s'avance vers la cour arrière de Semur [21603-36] pourrait être associé à la phase d'aménagement de 1560d.

3111 L'évier couvert d'un linteau de bois courbé et chanfreiné est possiblement aussi ancien que le reste des structures de la maison à Malain [21373-3].

3112 Exemple de Flavigny [21271-55] et Blessey [21084-2].

3113 La forme des tablettes se rapproche quelquefois de celle des coussièges. D'ailleurs à l'étage de Buncey [21115-1], une longue pierre constitue à la fois la tablette de l'évier et le coussiège de la fenêtre à traverse.

Chapitre huit. Données techniques et fonctions de chaque entité architecturale de la maison

perpendiculaires à celui-ci. À Flavigny [21271-89], les tablettes viennent déborder largement contre le parement du mur intérieur de la maison, de part et d'autre de la niche.

Notons comme aménagements possibles de petites niches latérales<sup>3114</sup> et des crochets au niveau de la voûte<sup>3115</sup>.

La majorité des éviers est munie d'un jour. C'est le cas pour le « chauffeur » avec évier en pierres de taille à deux « simaises » (tablettes) que compte édifier le maçon Nicolas Labbé à Lux en 1467<sup>3116</sup>. Ces jours sont pour la plupart à encadrement chanfreiné et dotés d'un ou plusieurs barreaux. À Châteauneuf [21152-11] et Rougemont [21530-28], les jours d'éviers sont réduits à de petits trous dans le mur<sup>3117</sup> tandis que le jour de l'évier de Magny-Lambert [21364-1] est une simple fente verticale. À défaut, ces structures sont placées à côté d'une fenêtre<sup>3118</sup>.

Curieusement, nous n'avons reconnu qu'une seule goulotte ou gargouille d'origine servant à l'évacuation des eaux usés depuis la dalle creusée en cuvette, à Aignay-le-Duc [21004-9]. Bien souvent, un petit caniveau est seulement creusé dans cette pierre, éventuellement légèrement débordante au XVI<sup>e</sup> siècle<sup>3119</sup>. Le système est un peu plus prononcé à Pichanges [21483-1], ce qui forme un petit déversoir (**fig. 268**). Certaines goulottes pouvaient initialement être en bois. À Flavigny [21271-42], il est probable qu'un conduit en bois ait été aménagé pour empêcher le déversement de l'eau sur l'escalier d'accès à la cave.

## E.2. La généralisation des niches murales

Tout comme les éviers, les niches figurent parmi les aménagements mineurs fréquemment ajoutés à l'époque moderne dans des édifices plus anciens. Cependant, les niches murales sont

---

3114 Il s'agit d'orifices simples (Flavigny [21271-11] et [21271-89], Magny-Lambert [21364-1] et Minot [21415-5]), excepté à Fontaines-en-Duesmois [21276-1] où la niche est chanfreinée et surmontée d'une accolade.

3115 Les crochets de Magny-Lambert [21364-1], Flavigny [21271-11], [21271-42] et [21271-68], Mauvilly [21396-1], Fontaine-lès-Dijon [21278-2] et [21278-15], Mont-Saint-Jean [21441-15] et Saint-Thibault [21576-3] pourraient avoir été installés dès l'origine.

3116 BM Dijon ms. 2211.

3117 Il en est de même à Flavigny [21271-8] où le jour est un trou percé dans une grande pierre de taille.

3118 Exemples dans les villages de Boux-sous-Salmaise [21098-2], Mauvilly [21396-1] et Saint-Remy [21568-1].

3119 Exemples à Mauvilly [21396-1] et Saint-Remy [21568-1].

Chapitre huit. Données techniques et fonctions de chaque entité architecturale de la maison courantes dans les constructions de pierre dès le XIII<sup>e</sup> siècle, y compris en milieu rural. Nous avons même observé quelques volets en bois d'origine.

Certains emplacements sont privilégiés pour la mise en place de niches : les abords de la cheminée<sup>3120</sup>, voir la cheminée elle-même<sup>3121</sup> et la cave (en particulier à proximité de l'escalier). Nous en trouvons aussi dans les différents niveaux de la maison, à l'exception des combles. Elles sont probablement systématiquement présentes au rez-de-chaussée et dans la cave de maisons dotées de boutique (« ouvrier ») d'artisans<sup>3122</sup>. Une niche, généralement particulièrement ornée, vient se placer dans les oratoires (exemple à Dijon [21231-23]). Une pièce peut comprendre plusieurs niches, comme le niveau d'étage de l'hôtel Aubriot [21231-32] avec une arcature aveugle encadrés de colonnettes à chapiteaux<sup>3123</sup>, et nous connaissons quelques cheminées encadrées par deux niches (ex. CHEM53)<sup>3124</sup>. À l'étage de la maison de Flavigny [21271-28], les deux niches se placent tout près de l'angle de la pièce (une sur chaque face).

Par commodité et besoin en termes de surface de stockage, des niches sont installées par paire dans des maisons de ville ou de bourg. Nous recensons une douzaine de cas, avec des niches placées l'une à côté de l'autre, voir superposées<sup>3125</sup>. La maison aux Trois Pignons à Dijon [21231-18], hors norme à plusieurs titres, présente quatre niches accolées (deux en haut et deux en bas) contre le mur de l'escalier de la cave (**fig. 269**). Dans le même ordre d'idée, a maison à tourelle de Châteauneuf [21152-16] présente un véritable massif doté de trois niveaux de niches. Les niches, bien souvent bâties en pierre de taille, occupent la majeure partie de l'épaisseur du mur. Aussi, les pierres formant le fond, posées de chant, sont reconnaissables sur l'autre face du parement<sup>3126</sup>.

La majorité des niches a une ouverture à peu près aussi haute que large : ce sont de simples renforcements qui reprend la forme de l'ouverture. L'aménagement de hautes niches, uniquement reconnu à Flavigny (Flavigny [21271-15], [21271-20] et [21271-28] pour les seules niches

---

3120 Dans cette position, les niches peuvent être dotées d'un appui (exemple des niches superposées d'Aignay [21004-5]).

3121 Une « armoire » dans une cheminée est citée dès 1376 dans un texte (ADCO B11299 fol. 18r.).

3122 Exemples avec des niches dédoublées à Beaune [21054-51] et Fontaine-lès-Dijon [21278-9] en rez-de-chaussée.

3123 HONTCHARENKO Vanessa, « L'hôtel Aubriot à Dijon (Côte-d'Or) », dans *BUCEMA*, n° 14-1, Auxerre, Centre d'études médiévales, 2010, p. 25.

3124 Un texte de 1390 ou 1391 fait état d'un contrat de construction de cheminée qui doit être accompagnée d'« armoires desay et delay de ladite cheminee » (ADCO B11315 fol. 60 r.).

3125 Elles sont superposées à Aignay-le-Duc [21004-5], Noyers [89279-29] et Beaune [21054-51].

3126 C'est ce qui nous a permis de suspecter la présence d'une niche du XIII<sup>e</sup> siècle avant sa découverte effective lors du décrépissage à la maison de Le Palloux [21439-1].

dédoublées) permet un gain de volume (**fig. 270**). En revanche, les placards font grandement défaut au sein des aménagements de la demeure médiévale bourguignonne. Nous en identifions très peu (exemple au logis arrière de Vitteaux [21710-18] et le grand placard cintré au rez-de-chaussée de l'hôtel Chambellan [21231-30] avec des encoches pour trois tablettes, **fig. 271**). Un autre moyen de gagner en volume est de mettre en place un compartiment ou renforcement latéral dans la niche. Ces compartiments latéraux sont assez fréquents, surtout pour les niches dédoublées<sup>3127</sup>, et peuvent être mis en place de part et d'autre d'une même niche. Ce peut être une solution alternative pour disposer d'un volume conséquent sans forcément utiliser le modèle du placard mural. La rainure horizontale dans la niche à l'étage de Le Palloux ([21439-1], XIII<sup>e</sup> siècle) correspond à une planche de rangement intermédiaire disparue. Il a pu en exister pour d'autres niches (ex. à Mont-Saint-Jean [21441-20]).

Une bonne partie des niches sont dotées de feuillures, ce qui prouve qu'elles étaient fermées par un panneau, voire verrouillées. Les feuillures les plus larges correspondraient aux niches les plus anciennes (exemple à Moutiers-Saint-Jean [21446-5]). À Vitteaux [21710-18], la feuillure est commune pour deux niches accolées. Les gonds qui portent le panneau sont placés sur le parement, ou plus rarement dans les feuillures même (exemple à Flavigny [21271-15]). Pour quatre demeures à niches accolées des XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles (trois exemples à Chanceaux et un à Pommard), une gâche en pierre est aménagée pour faciliter l'insertion de la penne du verrou. Nous retrouvons ce système pour des niches isolées à Grosbois-en-Montagne [21310-2], Pouillenay [21500-1] et Moutiers [21446-5] (**fig. 272**)<sup>3128</sup>. À défaut, la penne en métal vient s'insérer dans une gâche métallique (exemple à Noyers [89279-13]) ou un trou ménagé dans le creux de la feuillure.

La forme des niches est globalement standard à la fin du Moyen Âge, quelque soit l'emplacement. En revanche, il est certain que le type d'objet déposé est fort variable selon les cas. Dans la cave, les niches peuvent accueillir les meilleures bouteilles<sup>3129</sup> ou du fromage<sup>3130</sup>. Les

---

3127 Les niches dédoublées dans la cave d'Avallon [89025-18] sont profondes de 58 cm, large de 80 cm grâce au compartiment latéral et l'ouverture est haute de 45 cm (HONTCHARENKO Vanessa, *Avallon (89) : Maison des sires de Domecy (rue Bocquillot), rapport d'étude archéologique*, DRAC, 2010, p. 48).

3128 Un mascarón sculpté (tête barbue) figure sur la gâche d'une maison de Meulson mais elle date peut-être de la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle (COLOMBET Albert, « Types de maisons rurales du Châtillonnais, vieilles maisons de Beaunotte (Côte-d'Or) », dans *A travers notre folklore et nos dialectes (Bourgogne) T. I*, 1958, p. 36). Pour cet exemple, la gâche ornée d'une fleur de lys d'une niche du château de Thenissey (XV<sup>e</sup> s.) ou d'une maison ancienne de Thoisy-le-Désert (BUTHEAU Raoul, *Thoisy-le-Désert avant la peste de 1347 : Thoisy-le-Vieux, une partie de son histoire*, s. l., Butreau, 1968, 110 p.) constituent des parallèles intéressants.

3129 GRUERE Henri, « Vieilles caves beaunoises », dans *Tastevin en main*, 32<sup>e</sup> année, n°67, 1979, p. 13-16.

## Chapitre huit. Données techniques et fonctions de chaque entité architecturale de la maison

niches de caves et niches d'ouvroirs de marchands servent de rangement pour des produits de qualité et des papiers. Les apothicaires en particulier devaient avoir un grand usage des niches, et de meubles de rangement de type coffres et armoires en complément. Auprès de cheminées, les niches sont susceptibles d'accueillir des ustensiles et de la vaisselle<sup>3131</sup>, voire des aliments que l'on souhaite garder au chaud<sup>3132</sup>. Des « aumaires de pierre » proche d'une cheminée d'un riche marchand dijonnais servent plus spécifiquement à placer des objets de valeur et des bijoux<sup>3133</sup>. Celle mentionnée chez le noble Jehan Sauvegrain en 1397 contient en outre des papiers<sup>3134</sup>. Une autre dans une chambre accueille toutes les clefs de l'hôtel<sup>3135</sup>. Notons que la pose temporaire de lampes à huile ou à suif et de chandeliers dans les niches est possible, surtout pour les plus petites qui n'ont pas de volets<sup>3136</sup>. Enfin, certaines niches d'intérieurs bourgeois accueillent un récipient à réserve d'eau qui permet de se laver les mains avant le repas, et qui rappellent les niches à piscine d'oratoires (cf. sur les oratoires au chapitre 15)<sup>3137</sup>. Ainsi, une niche murale proche de l'entrée de la salle de la maison d'un curial du duc contient de « l'aigue rose » en 1395<sup>3138</sup>.

### E.3. La rareté des latrines maçonnées

Uriner est un besoin physiologique essentiel de l'Homme. Cependant, peu nombreuses sont les structures de pierre mises en place dans les demeures médiévales de notre corpus correspondant

---

3130 Cette fonction est avérée à Auxerre au début du XVI<sup>e</sup> siècle (LIEBARD Odile, « Les maisons d'Auxerre au XVI<sup>e</sup> siècle », *Bulletin archéologique du comité des travaux historiques et scientifiques, nouvelle série, n°4 (1968)*, Paris, Éd. Bibliothèque Nationale, 1969, p. 198).

3131 Exemple d'une niche murale près de la cheminée de la salle de la maison d'un curial du duc qui contient en plus d'une ceinture des écuelles et des plats en étain (ADCO BII356/1 C12/2 n°3, cité par FERRAND Guilhem, *Les inventaires après décès de la ville de Dijon à la fin du Moyen Âge 1390-1459 T. 1 (1390-1408)*, Toulouse, Presses universitaires du Midi, 2018, 657 p).

3132 MOREAU Christophe, *La vie de château en Bourgogne au Moyen Âge : équipements de confort, équipement domestiques aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles*, DEA en histoire de l'art et archéologie médiévale dirigé par Daniel Russo, 2000, p. 61.

3133 FERRAND Guilhem, *Les inventaires après décès de la ville de Dijon à la fin du Moyen Âge 1390-1459 T. 1 (1390-1408)*, Toulouse, Presses universitaires du Midi, 2018, 657 p.

3134 Au total, la niche contient « cussenez, cornet, tasses, tapis, ceinture, rouleau à lettre d'argent sur drapt roige avec douze lettres » (ADCO BII356/1, C12/2, n°13 cité par FERRAND Guilhem, *Les inventaires après décès de la ville de Dijon à la fin du Moyen Âge 1390-1459 T. 1 (1390-1408)*, Toulouse, Presses universitaires du Midi, 2018, 657 p).

3135 ADCO BII360/7, document n°825, 1458.

3136 Indiquons cependant qu'aucune trace de dépôt de fumée n'a été observée dans les niches.

3137 JOURNOT Florence, *La maison urbaine au Moyen-Âge : art de construire et art de vivre*, Paris, Éditions Picard, 2018, p. 256-257. La niche moulurée de la maison au Donataire à Flavigny [21271-82] avait peut-être cet usage.

3138 ADCO BII356/1 C12/2 n°3, cité par FERRAND Guilhem, *Les inventaires après décès de la ville de Dijon à la fin du Moyen Âge 1390-1459 T. 1 (1390-1408)*, Toulouse, Presses universitaires du Midi, 2018, 657 p.

à cet usage. Nous avons reconnu seulement huit exemples, pour différents contextes géographiques et chronologiques.

La première mention textuelle de latrines (« *latrinis* » en latin, on parle aussi de « retraits », chambre ou chambrote « a aisies » ou de « nécessaires ») concerne le site de Châtillon-sur-Seine : cet aménagement fait partie des dépendances d'une demeure du Bourg Neuf en 1299<sup>3139</sup>. Nous en trouvons à Dijon la fin du XIV<sup>e</sup> siècle dans quelques maisons possédées par des juifs<sup>3140</sup> et dans la demeure de Phelippe Geliot, bourgeois<sup>3141</sup>. Cette structure se généralise dans cette ville au siècle suivant : il s'en trouve deux dans la demeure du cordonnier Jehan Quarrey dès 1407<sup>3142</sup>. En effet, afin de lutter contre un problème majeur de salubrité publique, la mairie de Dijon oblige à partir du milieu du XV<sup>e</sup> siècle les résidents de la ville intra-muros à installer des latrines (voir la partie sur les modes de propriété).

Dans d'autres contextes, les latrines se trouvent surtout dans des belles demeures comme la grande maison de l'abbaye de La Bussière à Beaune comprend en 1494 un petit espace de latrines attenant à la chambre de l'abbé et surmontant un caveron mais aussi, plus un usage plus général, d'autres latrines au-dessus d'une petite « estable » dans le jardin<sup>3143</sup>. Les autres retraits indiqués dans les textes, uniquement à Châtillon-sur-Seine et à Saint-Seine-l'Abbaye au XVI<sup>e</sup> siècle, semblent prendre place dans des maisons ordinaires. La mention en 1379 de Goumelot, « cureur de chambres » à Montbard et résidant à Flavigny, donne une indication de la généralisation de cet équipement dans cette ville<sup>3144</sup>.

Les retraits prennent place à côté d'une chambre haute<sup>3145</sup>, dans un « solier dessus »<sup>3146</sup>, sous des escaliers<sup>3147</sup>, dans une petite maisonnette<sup>3148</sup> ou encore dans une « appendise » contre la

---

3139 ADCO 18H73.

3140 KOHN Roger, « Fortune et genre de vie des juifs de Dijon à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle », *Annales de Bourgogne T. 54* (1982), p. 178-179.

3141 ADCO BII356/1 C12/1 n°6, 1392, cité par FERRAND Guilhem, *Les inventaires après décès de la ville de Dijon à la fin du Moyen Âge 1390-1459 T. 1 (1390-1408)*, Toulouse, Presses universitaires du Midi, 2018, 657 p.

3142 ADCO B11353, fol. 42v.

3143 ADCO 12H31.

3144 MOREAU Christophe, *La vie de château en Bourgogne au Moyen Âge : équipements de confort, équipement domestiques aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles*, DEA en histoire de l'art et archéologie médiévale dirigé par Daniel Russo, 2000, p. 93.

<sup>3145</sup> ADCO E2304, 1539.

<sup>3146</sup> ADCO BII356/1 C12/1 n°6, 1392, cité par FERRAND Guilhem, *Les inventaires après décès de la ville de Dijon à la fin du Moyen Âge 1390-1459 T. 1 (1390-1408)*, Toulouse, Presses universitaires du Midi, 2018, 657 p.

<sup>3147</sup> ADCO E2302, 1518.

<sup>3148</sup> ADCO 10H46, 1526.

Chapitre huit. Données techniques et fonctions de chaque entité architecturale de la maison

demeure et à côté des étables accueillant les porcs et les poules<sup>3149</sup>. Ce type de structures peut dans certains cas être d'un accès commun entre plusieurs voisins, tout comme les puits : une « chambre aissiez » comprise dans la maison du vigneron Jean Moiroit dans la rue du Pautex sert également à son voisin Hugues Berthot d'Auxonne<sup>3150</sup>. Les deux « pryvees » que des particuliers ont aménagés contre la muraille rue du Paulthey possédée par le chapitre de la Sainte-Chapelle de Dijon et qui forme l'ancienne enceinte du « Vieul Chastel » de Dijon sont larges de quatre pieds (1,3 m) et l'un d'eux est long de huit pieds (2,6 m). Pour ce qui est du couvrement, une chambre de « nécessaires votees » est mise en place dans la maison des frères de Jauley à Dijon un peu avant 1433<sup>3151</sup>. Nous disposons du contrat de marché de réfection des latrines par le maçon Jehan Oriesme dans les estableryes de la maison de Perpeus de Henriotes, prothourtaire du Saint-Siege apostolique et prieur de Larrey-lès-Dijon<sup>3152</sup>. Il est préférable d'éloigner les latrines des puits<sup>3153</sup>, mais elles peuvent sans problème surplomber un cours d'eau. Les latrines aménagées au-dessus du Suzon sont maçonnées de pierre, de chaux et de sable, dotées d'une ouverture et d'un siège et placées sur un arc large de 7 pieds et profond de 12 ou 13 pieds.

Un lieu d'aisance figure assurément dans la demeure étudiée de Pouilly-en-Auxois [21501-6] (voir le chapitre 10). Elle se place contre l'angle de la façade goutterot arrière, au bout de la galerie en pierre aménagée à l'étage. La pierre percée d'un trou de 31 cm de diamètre est conservée. L'assise du siège fait 92 x 48 cm. La datation médiévale de cette structure n'est pas assurée, mais au vu des modes de construction, ces latrines sont au moins antérieures au XVIII<sup>e</sup> siècle. Un renforcement dans le mur soutenant la galerie de Semur [21603-55] pourrait correspondre à un réduit de latrines dont le siège aurait été remplacé par une pierre d'évier en réemploi.

A Auxonne [21038-22], le lieu d'aisance prend place à l'angle d'un petit corps de logis secondaire placé derrière le logis principal et repris à l'époque moderne (voir le chapitre 12). Les dégagements des propriétaires<sup>3154</sup> dans la cave ont mis en évidence une fosse quadrangulaire placée au fond du bâtiment dans un angle. Cette fosse de 1,43 x 0,63 m, bâtie en brique comme l'ensemble

---

<sup>3149</sup> ADCO 10H46, 1526.

<sup>3150</sup> ADCO 12H126, 1413. Le partage de cet équipement est aussi bien attesté à Provins dès les XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle (GARRIGOU-GRANDCHAMP Pierre, « Ordonnance et plastique des façades des maisons du XII<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle en Bourgogne », dans *Utilis est lapis dans structura : Mélanges offerts à Léon Pressouyre*, Paris, 2000, p. 65).

<sup>3151</sup> ADCO B11342 fol. 132v.

<sup>3152</sup> ADCO J16bis, acte du 26 octobre 1559. Les travaux dont le prix s'élève à 13 livres tournois sont à réalisés en un mois.

<sup>3153</sup> Un accord concernant l'accès au puits d'une maison au Bourg de Semur stipule qu'il est interdit d'aménager des latrines dans le passage (ADCO G3277, 1512).

<sup>3154</sup> La fosse était remplie de déchets domestiques des XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles et de tuiles.

de la maison, est surmontée par un conduit doté de pierres d'attente qui devaient servir de supports aux banquettes. Les vestiges décrits ici correspondent à un conduit de latrines datable probablement de la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle et qui pouvait éventuellement desservir les deux niveaux d'élévations<sup>3155</sup>.

Il faut aussi accéder à la cave à Mont-Saint-Jean [21441-15] pour reconnaître d'autres latrines (**fig. 273**). La façade nord de la maison se place dans l'alignement de la clôture du bourg, mais un petit réduit large de 80 cm contemporain du mur (XV<sup>e</sup> siècle ?) est mis en place contre l'angle nord-ouest de la construction qui est de plein pied du côté nord. Ce réduit quadrangulaire compris dans l'épaisseur du mur est doté d'une fermeture interne dont il reste les feuillures et d'un petit jour vertical. La porte d'accès est couverte d'un linteau taillé en arc. La base de la banquette est conservée, mais un conduit formé de pierres de taille courbes, rappelant la forme d'un puits, est installé a posteriori sur la banquette. Une fosse au fond d'une cave à Dijon, prévue pour correspondre à des « chambres aisees » était assez profonde pour qu'un homme manque de s'y noyer faute d'y avoir pied. Ce « grant vielz crot bien profond plain deau » était rempli « dordures de immundices de chiens et de chas mors dedans »<sup>3156</sup>.

Dans d'autres contextes géologiques, il est certain que les fosses à latrines étaient directement creusées dans la roche<sup>3157</sup>.

Dans un site voisin, à Ormancey [21441-20], une demeure notable des XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles comprenait à l'étage de l'une des deux grandes pièces des latrines aussi prises dans l'épaisseur du mur. Une partie du mur qui les accueillait a été démonté, mais nous disposons de photographies de l'état avant travaux. Le conduit quadrangulaire sous la pierre percée était ménagé dans le mur. Un petit jour vertical apportait un peu de lumière. La position de la feuillure indique que le battant de la porte s'ouvrait seulement vers la pièce. Cet exemple est représentatif des latrines comprises dans l'épaisseur du mur (**fig. 274**). Une grande niche murale large de 65 cm à l'étage du mur goutterot arrière de la maison à tourelle de Châteauneuf [21152-16] correspond également à des latrines. Le

---

3155 Une fosse à latrines semblable, de même forme et disposition, est identifiée dans l'immeuble Delpech à Cahors (CHARRIER Anaïs, *Cahors, Immeuble 63 rue Delpech*, Cahors, Service patrimoine de la ville de Cahors, 2017, 24 p).

3156 ADCO BII360/7, document n°883, 1459.

3157 Cela les rapproche morphologiquement des glacières (JOY Diane, « Formes et fonctions des caves des maisons médiévales dans le sud de la France », dans Maurice SCHELLES, Anne-Laure NAPOLEONE (dir.), *La maison au Moyen âge dans le midi de la France*, Actes du colloque de Cahors les 6 7 et 8 juillet 2006, Toulouse, Société archéologique du midi de la France, 2008, p. 183).

conduit oblique déverse les déjections directement dans la venelle. Le trou du siège en pierre n'est pas tout à fait circulaire : il admet une petite excroissance vers l'intérieur. Cette dernière caractéristique se retrouve pour le lieu d'aisance en contexte villageois de Braux [21101-1]. Le mur goutterot de bonne épaisseur de cette maison du XV<sup>e</sup> siècle se prolonge au-delà de la façade pignon du côté d'une venelle. Cela permet l'insertion à l'étage de latrines dans une logette accessible via une structure en bois par la porte percée dans le mur pignon. La pierre percée, parallèle au mur, est conservée mais peu accessible. À Chanceaux [21142-11] (XIV<sup>e</sup> siècle), c'est l'association d'un petit jour prenant la forme d'une fente verticale avec un conduit en pierre de taille mis en place en-dessous qui signale, à notre avis, la présence de latrines dans l'épaisseur du mur de façade qui a son aspect sur une cour.

La structure de type logette en encorbellement (à trois corbeaux) installée contre la façade pignon sur cour d'un logis du XIII<sup>e</sup> siècle de Châtillon-sur-Seine [21154-5] correspondrait à un lieu d'aisance (**fig. 107**). Sa faible largeur et la présence d'un jour vertical peu large sont effectivement peu compatibles avec l'interprétation d'une structure d'évier<sup>3158</sup>. L'iconographie témoigne de l'existence de latrines en bois sur encorbellement au niveau de l'étage, éventuellement en forme de petits pontets entre deux constructions comme sur le manuscrit du Decameron de Boccace<sup>3159</sup>.

Malgré l'abandon progressif des latrines sur encorbellement à partir du XIV<sup>e</sup> siècle, il en subsiste plusieurs de l'époque moderne installées en surplomb au-dessus de la rivière à Aignay-le-Duc. Quelques illustrations indiquent que des latrines ou éviers en encorbellement de datations inconnues étaient installées au-dessus de l'Armançon dans le quartier des Vaux à Semur-en-Auxois. Elles sont alors accessibles depuis les constructions ou les jardins.

Les latrines maçonnées intégrées dans ou contre la demeure ne sont pas généralisées au Moyen Âge en Bourgogne. L'étude topographique de Châtillon-sur-Seine a mis en évidence l'existence en 1543 de latrines communes, au fond d'une ruelle non localisée dans le quartier de Chaumont<sup>3160</sup>. Un tel aménagement, qui exporte les potentielles odeurs nauséabondes en dehors de l'habitat, pouvait concerner d'autres villes. Des latrines publiques pouvaient être installées en

---

3158 Des latrines de forme similaire semble prendre place en façade sur rue d'une maison de Meloisey (rue du Puits Bouret), mais elle est datée de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle ou du XVII<sup>e</sup> siècle.

3159 Bnf, Arsenal 5070, fol. 54v., deuxième quart du XV<sup>e</sup> siècle.

<sup>3160</sup> ADCO E2324.

encorbellement de pierre ou de bois au dessus des remparts. Il s'en trouvait au-dessus du Suzon à Dijon au XV<sup>e</sup> siècle<sup>3161</sup>.

Le manque de vestiges conduit à penser que d'autres systèmes sont mis en place. Nous pensons à des aménagements en bois extérieurs de type cabane (au minimum avec un siège en bois), ou même de simples fosses dans les jardins. Dans la rue de Chaumont à Châtillon-sur-Seine, les petits retraits au bout d'un grand jardin placé contre l'enceinte fortifiée sont communs à plusieurs maisons en 1528<sup>3162</sup>. L'usage du siège percé avec pot de chambre est aussi une alternative assez répandu<sup>3163</sup>.

---

3161 ENLART Camille, *Manuel d'archéologie française depuis les temps mérovingiens jusqu'à la renaissance T. II : Architecture civile et militaire*, Paris, Alphonse Picard et fils, 1904, p. 282.

<sup>3162</sup> ADCO E2303.

3163 JOURNOT Florence, *La maison urbaine au Moyen-Age : art de construire et art de vivre*, Paris, Éditions Picard, 2018, p. 260.

## **Approche des demeures médiévales dans la partie septentrionale du duché de Bourgogne**

### ***Medieval houses in the north part of the dukedom of Burgundy***

La partie nord de l'ancien duché de Bourgogne possède plusieurs sites riches en vestiges de constructions domestiques médiévales (XII<sup>e</sup>-milieu du XVI<sup>e</sup> siècle). Leur analyse architecturale, formelle et archéologique, en convoquant lorsque cela est possible la documentation ancienne (sources écrites et graphiques) rend possible la constitution d'un corpus cohérent d'édifices et de structures inséré dans une base de données. Cette démarche permet de cerner le fait domestique à travers de multiples thèmes : modes de conservation, analyses spatiales, aspects techniques, esthétiques et fonctionnels de la demeure et de ses dépendances, la notion de propriété, mais également les modes de construction et d'habitation. Cette approche globale dans le cadre d'un milieu représentatif examine un pan majeur de la société médiévale dans sa grande diversité.

**Mots-clés :** maison médiévale, maison Renaissance, architecture médiévale, architecture de la Renaissance, archéologie du bâti, Bourgogne, patrimoine bâti, architecture civile



2 rue Vivienne, 75002 Paris